7101
93684

ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

30e ANNÉE — 1901

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er (IIe)

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LIBRARY
Leland Stanford, Jr.
UNIVERSITY
a 62176

NOUVELLES ÉTUDES

SUR LA

PROVENANCE DU CYCLE ARTHURIEN

XI

ARTHUR EN CORNWALL

Nous avons insisté à plus d'une reprise [1] sur le rôle, important à nos yeux, que joue la Cornouailles anglaise dans les récits arthuriens. Certains noms d'hommes (Modret [2], Gorlois, Blery) et de lieux (Tintaguel, Camelot, l'île Saint-Samson, etc.) décèlent pour ces légendes une origine cornouaillaise directe ou indirecte. Le récit qu'on va lire nous fournira l'occasion d'insister sur ce point que nous croyons intéressant. Ce texte n'a rien d'inédit. C'est un passage de la *Vita sancti Carantoci*. Il est contenu dans le manuscrit Vespasian A XIV du fonds Cotton au British Museum, lequel date de 1200 environ. C'est un recueil de vies de saints gallois exécuté environ un siècle auparavant [3]. Toutes ces vies sont antérieures de trente ou quarante ans au moins à l'*Historia Britonum* de Gaufrei de Monmouth, ce qui en rend pour nous la valeur (légendaire) inestimable. Nous reproduisons le texte d'après la publication de Rees [4], que

1. *Romania*, XXIV, 334; XXV, 11, 20; XXVIII, 12-14, 40, 336, 346-347.

2. Ajoutez à Rhys (*Arthurian Legend*, 392) Loth, *Études corniques*, dans *Revue celtique*, 1898, 404, note 3.

3. Voy. Phillimore, dans *Y Cymmrodor*, XI, 128.

4. *Lives of the Cambro-british Saints*, Llandovery, 1853, gr. in-8, p. 99-100. Cette édition, comme toutes celles de Rees, est détestable.

nous corrigerons au moyen de l'édition des Bollandistes. Toutes deux reposent, du reste, sur le même manuscrit Vespasien XIV [1].

Et postea venit iterum ad suam propriam regionem Kerediciaun [1], ad suam speluncam cum clericis multis, et ibi multas virtutes fecit quas enumerare aliquis non potest. Et dedit ei [2] Christus altare honorificabile de excelso, cujus nemo intelligebat colorem. Et postea ad Sabrinam amnem venit ut navigaret [3] et misit altare in mare, quod et precedebat ubi Deus volebat illum venire. In istis temporibus Cato et Arthur regnabant in ista patria, habitantes in Dindraithov [4]; et venit Arthur circuiens ut inveniret serpentem validissimum, ingentem, terribilem, qui vastaverat [5] duo decim partes agri Carrum. Et venit Carantocus [6] et salutavit Arthurum, qui gaudens accepit benedictionem ab illo. Et interrogavit Carantocus Arthurum utrum audisset ubi applicuisset altare suum, et Arthur respondit : « Si habuero precium nuntiabo tibi. » et ille dixit : « Quid precium [7] postulas ? » Ille respondit : « Ut deducas serpentem qui in prope est tibi ut videamus si servus Dei es [8] ». Tunc beatus Carantocus perrexit et oravit ad Dominum, et illico venit serpens cum sonitu [9] magno, quasi vitulus ad matrem currens, inclinavitque caput suum ante [10] servum Dei, quasi servus obediens domino suo humilis [11] corde, et lenis [12] oculis. Et misit [13] stolam suam circacollum ejus, et deduxit illum quasi agnum, nec exaltavit pennas neque ungulas, et erat collum ipsius quasi collum tauri septem annorum, quod vix poterat stola circumdare [14].

Deinde perrexerunt una ad arcem et salutaverunt Catonem et bene suscepti sunt ab eo. Et duxit illum serpentem in media aula et cibavit [15] illum coram populo, et conati sunt occidere illum. Non reliquit eum [16] occidi quia dixit quod ex verbo Dei venisset ut deleret peccatores qui in Carrum erant et ut ostenderet virtutem Dei per illum. Et postea perrexit extra portam arcis et Carantocus dissolvit eum [16], imperavit illi ut discedens nemini noceret nec reverteretur amplius, et exivit [17], hesitque, sicut ante dixit ordinatio Dei [18].

[20] [Et accepit [19] altare quod cogitaveret (*sic*) Arthur in mensam facere, sed

---

1. *Acta Sanct.*, t. III, de mai, 584. Les Bollandistes devaient leur copie de ce ms. du fonds Cotton à l'obligeance de Dugdale, l'auteur bien connu du *Monasticon anglicanum*. (*B* désigne l'édition des Bollandistes, *R* celle des Rees).

1 Keridiciam *B.* — 2 illi *B.* — 3 navigarit *R.* — 4 Diudraithov *B*, Dindrarthon *R.* — 5 in *ajouté par R.* — 6 Carentocus *partout dans B.* — 7 peractum *R.* — 8 et videamus si servus Dei es *B*, si servus Dei es ut videamus *R.* — 9 sonatu *B.* — 10 autem *B* et *R.* — 11 humili *R.* — 12 levis *R.* — — 13 dedit *R.* — 14 circuire *R.* — 15 ut cibaret *R.* — 16 illum *R.* — 17 exibit *R.* — 18 annon sicut dixit ordinatio Dei *R.* — 19 acceptum *R.*

quidquid[20] apponebatur super illam jactabatur in longinquo. Et postulavit rex ab illo ut reciperet Carrum in sempiterno graphyo et postea edificavit ecclesiam ibi. Postea venit vox illi de celo ut mitteret altare in mare][20]. Deinde[21] misit Catonem[22] Arthurum ut interrogarent[23] de altari, et nunciatum est illis quod in ostium Guellit appulerat. Et dixit rex : « Iterum[24] date illi duodecim partes agri ubi altare inventum esset. » Postea venit Carantocus et edificavit ibi ecclesiam, et vocata est civitas Carrov[25]. Venit autem vox illi de caelo et dixit ut in exilium pergeret et relinqueret familiam suam. Hic innumeri sepulti sunt in istam[26] civitatem nec nomina illorum nominantur. Et ille solus perrexit ad Hiberniam insulam et sepultus est XVII. Kal. Junii, in civitate sua praeclara et optima pre omnibus civitatibus suis que vocatur civitas Chernach[27]. Et migravit in pace et pacem reliquit et pacem invenit ut legitur : « Beati pacifici quia[28] filii Dei vocabuntur. » Et iterum propheta dicit : « Preciosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. » Memor fuit quod carnalis hujus mundi substantia fragilis est, omnia quamvis modo sint pulchra tamen corruptibilia. Zabulo[29] valde extitit contrarius[30], multos homines lucratus. O vere vita beata, o Dei digna donorum[31]! O vere vir beate in quo dolus non fuit! Neminem judicans, neminem contempnens[32], nulli malum pro malo reddens, saepe flebat pro blasphemantibus; qui manet sine macula cum gaudio et gloria inter angelorum agmina in secula seculorum. Amen.

Nous devons établir tout d'abord que la *patria* où règnent Arthur et Cato est bien la Cornouailles insulaire, la Domnonée.

Cela ne saute pas aux yeux. Les premiers éditeurs se sont mépris. Ils ont cru qu'il s'agissait du pays de Galles. Et cela est bien naturel : l'hagiographe donne pour père à Carantoc le roi Ceredic, lequel a donné son nom à la province galloise de Cardigan. C'est dans une caverne (*spelunca*) de ce pays que le saint homme se retire [1]. C'est là qu'est située la principale

---

1. La *Vita* la nomme (l. 97) *spelunca Edila*. C'est peut-être le rocher en forme de chaire appelée *Eisteddfa Carannog*, « siège de Carantoc », dans la paroisse de Llangrannog. Cf. Rees, 398, n. 1.

20 *Les mots entre crochets sont visiblement une interpolation.* — 20 quotquot *R.* — 21 dein *R.* — 22 *sic dans B. Le passage est inintelligible. Selon B il y a* Caronem *et non* Catonem, *corrigé par conjecture* Cato. *Il faut sans doute lire* Deinde misit Cato ad Arthurum ut interrogaret de altari *ou* Deinde miserunt Cato et Arthur ut interrogarent de altari. — 23 interrogaret *B.* — 24 *sic, dans R,* item *B*; *lire* nunc? — 25 Carrou *R.* — 26 sunt ista civitate *B.* — 27 Chernacli *B.* — 28 quonam *R.* — 29 Tubulo *R.* — 30 contraxius *R.* — 31 donorum digna *B.* — 32 contemnens *B.*

localité qui lui est consacrée et qui porte son nom, Llangrannog [1]. Néanmoins il n'est pas douteux que le pays où il aborde, lui et son autel, ne soit la Domnonée, puisqu'il s'embarque sur la Severn et passe la mer. L'*ager Carrum*, où aborde l'autel et où il fonde une église [2], a perdu son nom pour prendre celui du saint personnage : c'est aujourd'hui Crantock [3], à l'embouchure du Gannel Creek [4], sur la côte nord de Cornwall.

La ville ou château où habitent les deux souverains Arthur et Cato n'est pas loin de Carrov (*Crantock*) et porte le nom de *Dindraithov* [5]. Personne n'a pu l'identifier jusqu'ici. Mais nous sommes sûrs que cette localité est en Cornwall. En effet, *Din Draithov* n'est autre que le *Din Tredúi* que le Glossaire de l'évêque-roi irlandais Cormac (tué en 907) place au nombre des forteresses goidéliques situées chez les *Bretan Cornn* [6]. Et c'est en même temps évidemment le mystérieux *Cair Draithov* que l'on trouve dans Nennius parmi les 28 civitates de l'île de Bretagne [7].

---

1. En Cardiganshire. Cf. Rees, 396, note 2.

2. Le récit est embrouillé, mais en le lisant attentivement on voit que l'*ager Carrum* dévasté par le dragon ne fait qu'un avec la *civitas Carrov* fondée par le saint.

3. Cornwall, hundred de Pyder. Cf. Davies Gilbert, *The parrochial history of Cornwall*, III, 47.

4. *Gannel* est, je crois, tout simplement l'anglais *channel*. Le nom celtique *guellit* a dû disparaître.

5. Telle est la vraie forme, et non *Dindrarthon*, comme l'imprime Rees.

6. Voy. *Three irish glossaries*, éd. par W(hitley) S(tokes), Londres, 1862, in-8, p. 29-30, au mot *Mogheime*. Aux traductions de ce passage déjà citées (*Romania*, XXVII, 532) on doit ajouter celle, peut-être préférable, de M. Kuno Meyer, dans *Transactions of the Society Cymmrodorion*, session 1895-96, 59-61.

7. Nennius, éd. Mommsen, 212 (*Mon. Germ., Auctores antiquissimi*, t. XIII). — Le mérite de ce rapprochement ingénieux et probant revient à M. Egerton Phillimore. Voy. *Y Cymmrodor*, XI, 90, note 1. Je dois ajouter à ce propos que je me reproche de n'avoir pas dépouillé plus tôt méthodiquement la collection du *Cymmrodor* pour en extraire les notes précieuses que ce savant a ajoutées aux articles de ses collaborateurs. Elles m'eussent été d'un grand secours. Je signale notamment ce qu'il dit de la *Chronique de Gwent* (*ibid.*, XI 163-168) pour remettre au point ma note à ce sujet (*Romania*,

Ce nom a disparu. Ne peut-on au moins essayer de retrouver l'emplacement de la capitale d'Arthur et de Cato?

On a vu qu'elle ne doit pas être loin de l'*ager Carrov* (Crantock). Or, à 10 milles anglais (16 kil. environ) à l'est de Crantock je vois une colline, la plus élevée de la région, qui domine toute l'extrémité de la Cornouailles. Du sommet, on aperçoit le canal de Bristol, le cap Land's End, la mer d'Irlande et la Manche. Elle porte aujourd'hui le nom de *Castle an Dinas*[1]; au XVIe siècle, on disait encore en langue celtique *Castell an Dine*[2], c'est-à-dire « Château de la Montagne »[3]. Et sur le sommet que voyons-nous? Les ruines d'une importante forteresse circulaire, consistant en trois murailles[4] concentriques de masses granitiques assemblées sans mortier; entre chaque rempart un fossé. Le diamètre du *castell* est de 436 pieds anglais (130 mètres); sa superficie de 6 acres (environ 2 hectares).

XXVII, 1898, 572, note 2). Sur la malhonnêteté de l'éditeur William ab Ithel, j'étais arrivé au même résultat (*ibid.*, 566, note) que M. Phillimore, sans connaître son article.

1. Cornwall, hundred de Penwith, paroisse de Ludgven.

2. Voy. *Carew's Survey of Cornwall*, éd. de 1811, p. 341. *Dinis* ou *denis* est en Cornwall et Cumberland la forme qui répond au gallois *dinas* (voy. Phillimore, dans *Y Cymmrodor*, XI, 43-44). Cette forme a amené dans l'esprit des archéologues un rapprochement avec le mot *Danish* (Danois). De là l'hypothèse absurde de certains érudits locaux que ces constructions sont d'origine scandinave. Les Danois ont bien fait des fortifications dans le Cornwall, mais là, comme en France (à la *Hague Dike*, près Cherbourg) et en Angleterre (au cap Flamborough), ils se sont bornés à isoler du continent un promontoire par une levée de terre et un large fossé. Ainsi le promontoire de *Tolpeden Penwith*, à 3 miles au S.-E. du cap Land's End, si l'on en juge par la description de Borlase (p. 344), a été certainement un *hague-dike* danois. Cet archéologue avait du reste supposé avec sagacité (p. 345) que ces caps avaient dû être fortifiés par des envahisseurs étrangers (qu'il n'identifiait pas). Mais, encore une fois, cela n'a aucun rapport avec les collines fortifiées de l'intérieur.

3. *Dinas* en britton. s'entend de la cime d'une montagne, fortifiée ou non.

4. Les descriptions du XIXe siècle ne parlent que de deux remparts. Voy. le *National Gazetteer*; Gilbert, *op. cit.*, III, 47-48, et surtout William Cotton, *Account of certain hill castles situated near the Land's End in Cornwall*, dans l'*Archæologia*, vol. XXII (1829), in-4, p. 300-306, *avec plans*. Mais Borlase, au siècle

Il me semble que nous avons là le *Cair Draithov* ou *Dun Draithov* demandé. Les détails donnés sur l'architecture par les chercheurs locaux montrent d'une manière absolue, à mon avis, que nous sommes en présence d'un *Dún* irlandais [1]; cela confirme les assertions du glossaire de Cormac sur la conquête de la Domnonée par les Scots aux IIIe et IVe siècles [2]. Cette forteresse n'est pas la seule de son espèce, quoiqu'elle soit une des plus importantes. Toute l'ancienne Domnonée est parsemée [3] de ces forts dont l'origine scotique est à mes yeux indéniable. Tintaguel [4], Camaalot [5], résidences arthuriennes,

---

dernier, avait noté un troisième rempart, lequel paraissait inachevé. Voy. *Antiquities historical and monumental of Cornwall*, Londres, 1769, in-fol., p. 346. Le *Glossaire de Cormac* voit dans *Dinn Tradúi* (en irlandais *Dun Tréduí*) les mots *tre* « triple et *dhue* « rempart », et l'interprète « *triple rempart* de Crimthan le Grand, roi d'Irlande et de la Bretagne jusqu'à la Manche ». Mais il n'y a pas à tenir un compte sérieux de cette fantaisie étymologique.

1. Les nombreux et importants travaux sur l'architecture irlandaise, dus à lord Dunraven, G. Petrie, Fergusson, Wood-Martin, Anderson, etc., sont résumés dans un article de M. Pflugk-Harttung, paru dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher*, I, 201-226.

2. Sur l'établissement des Scots en Grande-Bretagne, voy. Zimmer, *Nennius vindicatus*, 84-93, et surtout Kuno Meyer, *Early relations between Gael and Brython*, dans les *Transactions of the society of Cymmrodorion*, session de 1895-96, 55-86. Les Irlandais ayant occupé le pays de Galles, on doit y trouver également des forteresses scotiques. De fait, en relisant la description de *Dinas Emreis*, au pied du Snowdon, nous pensons qu'il a dû y avoir là une construction irlandaise, un *dùn*. Nous avons tenté de montrer qu'un conte d'origine irlandaise précisément s'était attaché à cette localité (*Romania*, XXVIII, 1899, 538).

3. On s'en assure aisément en étudiant les cartes de cette région. Pour l'extrémité de la Cornwall, voy. l'article de Cotton, cité page précédente, note 4.

4. Tintaguel, Cornwall, hundred de Lesnewith. Cf. Gilbert, *op. cit.*, I, 322-343. Une description et une vue de Tintaguel sont données dans Borlase, *op. cit.*, 352.

5. Camalet, Somersetshire, à un mille au sud de North Cadbury. Voy. sa description dans le *National Gazetteer*, I, 443. *Camalet*, ainsi appelé dans les « old record » (Stuart-Glennie, XXVI), est plus connu sous le nom de Cadbury castle. Le premier terme de ce dernier nom, qui est celui de deux localités du Somersetshire et d'une du Wiltshire, est peut-être d'origine cel-

sont des constructions irlandaises. Cette dernière me semble un *ráth* plutôt qu'un *dún* [1].

Arthur règne donc en Cornwall, où notre récit le montre en quête d'un dragon [2] dévastateur. Cette légende hagiographique se rencontre avec les récits des *Mabinogion* et des *Triades* du pays de Galles.

Ainsi dans le mabinogi de *Kulwch et Olwen* c'est en Kernyw qu'Arthur atteint et jette à la mer le monstre *Twrch trwyth* [3]. Il commande aux habitants de Kernyw (Cornwall) et Dyfneint (Devon et Somerset [4]). De même dans la *Vita Gildae* de Caradoc de Llancarvan, Arthur voulant assiéger dans Glastonbury Melvas, ravisseur de la reine Guenièvre, *commovit exercitus totius Cornubiae et Dibneniae* [5]. La Cornwall joue encore son rôle dans l'histoire non moins fantastique de Chapalu (Cathpaluc [6]). La mère du monstre, la truie *Henwen* (vieille et blanche), est gardée par Koll à Glyn Dallwyr en Kernyw. Elle se sauve jusqu'à *Penryn Awstin*, également en Kernyw, d'où elle se jette à l'eau pour aborder de l'autre côté de la Severn, en Gwent, à *Maes Gwenith* ou *Aber Torogi* en *Gwent is-Coed* [7].

---

tique et doit sans doute être rapproché du gallois *cad-lys*, qui désigne une forteresse à plusieurs enceintes concentriques (cf. l'irlandais *air lis*). Ici *cad* se rattache à la racine *cadw*, « garder », selon J. Loth, *Mabinogion*, I, 259, note 1.

1. La différence principale entre le *dún* et le *ráth*, qui sont tous deux des fortifications rondes formées de plusieurs enceintes concentriques, c'est que le premier est constitué par de grandes masses de pierres assemblées sans mortier, et le second par des levées de terre précédées d'énormes fossés. Voy. Pflugt-Harttung, *art. cit.*, 210-211.

2. Un dragon, puisque ce *serpent* a des ailes (*pennas*) et des griffes (*ungulas*). Chez les Celtes, le même mot désigne le ver, le serpent, le dragon : *cruim* chez les Goidels, *priv* chez les Brittones. De même chez les Germains, le *wurm*.

3. Loth, *Mabinogion*, I, 281.

4. *Ibid.*, I, 279-280.

5. *Vita Gildae*, éd. Mommsen, dans *Mon. Germ., Auct. antiq.*, XIII, 109.

6. Voy. Loth, II, 248-249, et l'importante étude de Freymond, *Artus Kampf mit dem Katzenungetüm*. Halle, Niemeyer, 1899, in-8, 86 p. (Extr. des *Beiträge zur roman. Philologie*, Festschrift Gröber).

7. Cette dernière mention, qui se trouve dans une version de cette triade, éditée par Skene (*Four ancient books of Wales*, II, 458-460), permet d'identi-

Même quand Arthur ne gouverne pas directement la Cornouailles, le chef de ce pays est ou son vassal, comme Erbin, qui y règne par sa permission[1], ou son parent, comme Gormant[2], frère d'Arthur par sa mère et fils du *pennhynev* de Kernyw[3]. Notons enfin que Gwynnhyver ou Gwenwyvach

---

fier à coup sûr *Penryn Awstin* que certains (dont La Borderie, *Les véritables prophéties de Merlin*) ont placé à tort en Galles. *Aber Torogi* en Monmouth (*Gwent is coed*) est très certainement l'embouchure du ruisseau de Troggy, près de celle de la Wye. *Penryn Awstin*, sur l'autre rive de la Severn, ne peut être que *Aust Cliff*. (Voy. Phillimore, dans *Cymmrodor*, XI, 89, en note.) *Aust Cliff* (paroisse et hundred de Henbury, comté de Gloscester, à 3 m. à l'ouest de Thornbury) était un passage (*trajectus*) connu dès l'époque romaine. Cette identification amène à un résultat intéressant. *Penryn Awstin* est dit en *Kernyw* dans toutes les versions de cette triade (Skene, *loc. cit.*; *Red book of Hergest*, p. 307, n° 56; *Hengwrt ms. 202*, dans *Cymmrodor*, VII, 131, dernière ligne). Il en résulte donc que la Cornouailles insulaire s'est étendue bien au delà de la rivière Tamer. A vrai dire, elle a embrassé toute l'antique Domnonée. C'est donc à tort que j'ai dit (*Romania*, 1899, 345, note 2) que, « s'il est vrai que le Devon embrasse la Cornouailles, la réciproque n'est nullement certaine ». Ces deux termes sont au contraire (parfois) synonymes. (Voy. encore Loth, *Mabin.*, I, 195, note 2.) Ce résultat concorde avec un passage du *Glossaire de Cormac* (cf. plus haut p. 4, et *Romania*, XXVII, 532-533), qui prétend que les Goidels (Irlandais) ont fondé chez les *Bretons Corniques* (*Bretan Cornn*) non seulement les forteresses de *Din Tredui* (selon nous, *Castell an Dines* en Cornwall), *Dind map Lethain* (inconnu), mais encore *Glastonbury, laquelle est en Somersetshire*. Il paraît assez probable qu'à une époque très ancienne le pont de Gloucester, qui marquait la fin du Gwent (Loth, I, 54, note 1) et la frontière saxonne, formait aussi l'extrême limite du Kernyw. Dans le mabinogi de *Geraint*, la Severn forme la limite des états d'Arthur et de Geraint roi de Kernyw (trad. Loth, II, 138, 140). *Dyngannan* (que je n'ai pas réussi à identifier) paraît à la frontière.

De l'identité du Kernyw et de la Domnonée découlerait une dernière conséquence : c'est que le nom de Cornouailles ou Cornwall n'a rien à faire avec les *Cornovii* de Chester (*Deva*) et Wroxeter (*Uriconium*), comme on le dit habituellement (Loth, La Borderie, etc.). Il s'applique simplement aux Bretons occupant l'angle (*corn*) sud-ouest de l'île. L'étude des origines de la Cornouailles française m'a conduit récemment à la même conclusion.

1. *Mabinogion*, trad. Loth, II, 135.

2. *Ibid.*, I, 208-209.

3. M. J. Loth (*ibid.*, 209, note 1) suppose qu'un nom propre a été sauté et que ce *pennhynev* était *Kadwr*, comte de Cornouailles. C'est une erreur. *Kadwr*

lequel causa la bataille de Camlan en donnant un soufflet à Gwenhnyvar (Guenièvre), femme d'Arthur, était *maer* de Kernyw et Dyfneint [1]. On voit par cette liste, qui est loin d'être complète [2], que la Cornouailles a joué un rôle important dans les récits arthuriens des Gallois [3].

L'auteur de la *Vie de saint Carantoc* était peut-être Gallois, si l'on en juge par l'intérêt qu'il porte au Cardigan et à son premier roi Ceredic. Il a eu l'idée, lui ou sa source, de faire de Carantoc un Gallois du Cardigan, ce qui me semble douteux [4]. Il a donc pu puiser ce qu'il dit d'Arthur et du dragon dans une source galloise écrite ou orale. Toutefois la mention de localités aussi peu connues au XIe siècle que *Carrov* (dont le nom était

---

est une forme forgée par Gaufrei de Monmouth et imitée par le *Songe de Rhonawby*, cf. ci-dessous, p 11.

1. Voy. Loth (I, 207) et triade (I, 210, note 1).

2. Voy. encore Loth, I, 218, et II, 251.

3. Voy. encore (plus bas), p. 16, la bataille de Camlan.

4. Il nous apprend que saint Carantoc est honoré en Irlande, où il a fondé une *civitas*, et que sa vie est lue partout : « opera leguntur in Hibernia per totam patriam. » Seulement en Irlande Carantoc est connu sous le nom de *Cernach* (Rees, p. 98). La première pensée qui vient à l'esprit, c'est que l'auteur a identifié arbitrairement le Gallois *Carantoc* avec l'Irlandais *Cernach*. Mais ce dernier nom ne peut s'appliquer qu'à un étranger ; en irlandais, *Cernach* signifie, en effet, « Cornouaillais ». (Voy. Kuno Meyer, dans *Transactions... Cymmrodorion*, 1895-96, 75.) Or, pour que les Irlandais désignassent Carantoc sous ce surnom, il faut qu'il ait été originaire de Kernyw. S'il eût été Gallois, ils l'eussent appelé *Britt* ou *Bretnach*, nom fréquent en Irlande, où il est rendu depuis le XVIIe siècle par *Walsh*. (Voy. Kuno Meyer, *ibid.*, 76.) Il me paraît donc vraisemblable que Carantoc était Cornouaillais, mais que l'auteur de la Vie était Gallois. Voyant en Cardigan une paroisse dédiée à ce saint, *Llangrannog*, il aura cru qu'il était originaire du Cardigan, et l'aura rattaché aux rois de ce pays. On connaît, en effet, le goût si singulier et si peu chrétien des hagiographes du moyen âge pour la noblesse du sang. Leur héros doit toujours être de bonne race. La curieuse généalogie imprimée à la suite de la *Vita sancti Carantoci* (Rees, 100, depuis *quodam tempore*, et 101) fait aussi de Carantoc un fils du roi Ceredic, l'éponyme du Cardigan. Elle raconte comment, les Scots ayant envahi le pays, les habitants veulent placer à leur tête Carantoc, mais celui-ci prend un parti édifiant : il se sauve et va faire son salut au désert. Cette généalogie constitue sans doute avec la Vie irlandaise (perdue) de Cernach la source de notre *Vita sancti Carantoci*.

déjà remplacé par celui de *Crantock*), *Guellit*, *Dindraithov*, rendent beaucoup plus vraisemblable qu'il a recueilli ce récit, modifié dans un intérêt religieux [1], à l'abbaye même de Crantock. Il y a tout lieu de croire, du reste, que l'hagiographe a recueilli dans ses voyages les éléments de son récit [2]. Nous pensons donc, et ce sera notre conclusion, que cette vie de saint prouve l'existence de traditions arthuriennes en Cornwall vers l'année 1100 au plus tard. Les habitants voyaient dans Arthur un ancien roi du pays. Nous ne nous en étonnerons pas si nous nous rappelons que, non loin de Crantock et vers la même époque (1114), les habitants de Bodmin affirmaient aux moines de Notre-Dame de Laon que leur pays était la patrie d'Arthur et montraient sa chaire et son four : « ... ostenderunt nobis cathedram et furnum illius, famosi « secundum fabulas Britannorum, regis Arthuri ipsamque ter- « ram ejusdem Arthuri esse dicebant [3]. »

---

1. Les moines de Crantock ignoraient évidemment l'origine de la possession de l'*ager Carrov*. Ils mirent en œuvre les légendes locales sur le combat d'Arthur et de Cado contre un monstre.

2. Il paraît bien que l'auteur a visité l'Irlande. Saint Carantoc y aurait fondé beaucoup de *civitates*, dont la principale est appelée *Civitas Chernach*. (Voy. page précéd. note 4.) *Civitas* ne désigne pas une ville, mais un *clan*, la réunion des disciples et serviteurs qui accompagnaient le saint celtique. Ce mot rend sans doute l'irlandais *comthinol*. Dans le Meath existait encore, au XIVe siècle, un *Comthinil Chairnig*, « congrégation de Carnech ou Cernach ». Voy. O'Donovan, *Topographical poems of John O'Dubhagain*, p. 51, cité par Kuno Meyer, *loc. cit.*, 75. On ne peut affirmer que ce soit là notre *civitas Chernach*, car il y a eu deux *Carnach*, l'un mort un 16 mai, l'autre mort le 28 mars. Voy. Colgan, *Acta sanctorum... Hiberniæ* (Lovanii, 1645, in-fol.), 782-783; et *Calendar of Oengus* (éd. Stokes, 1871, gr. in-4), p. LXXX. Celui du Meath (*Mediæ*) n'est probablement pas le nôtre, qui a exercé son apostolat dans le Leinster, *in regione Lagen* (Rees, 98).

3. Herman de Laon, *Miracula sanctæ Mariæ Laudunensis*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. 156, col. 983. Nous faisions observer (*Romania*, 1899, 346-347) que la chaire et le four d'Arthur devaient être à Bodmin même, ou aux environs, de même que la table d'Arthur à Kelliwic (Bodmin). Je n'ai point su les retrouver. Je signale seulement, à 6 milles (10 kil.) au nord de Bodmin, une colline appelée *Arthur's Hall* (2 milles E. de Saint-Breward). Le souvenir d'Arthur a persisté dans toute cette région : 1° à l'intérieur du Camalet, un rempart entouré de six ou sept fossés et

XII

SOURCES CORNOUAILLAISES DE GAUFREI DE MONMOUTH
CADOR DUX CORNUBIAE ET *GORLOIS DUX CORNUBIAE*

Nous avons déjà signalé l'influence de la Cornouailles insulaire sur Gaufrei de Monmouth [1]. Nous croyons bon de revenir encore sur ce sujet. Il nous paraît difficile de ne pas voir dans le *Cato* qui, dans la *Vie de saint Carantoc*, règne en Cornwall de concert avec Arthur et réside à Dindraithov [2], le prototype du *Cador dux Cornubiae* dont Gaufrei fait le bras droit d'Arthur et le général en chef de ses troupes [3]. Nous avons la bonne fortune de posséder quelques renseignements sur ce personnage, sans doute historique [4]. Une généalogie gal-

---

King Arthur's palace (*National Gazetteer*); 2° près de Tintaguell, à Banas Point, un promontoire porte le nom de *King Arthur's castle* (Gilbert, *loc. cit.*), et les roches, bizarrement taillées, sont appelées « tasses et soucoupes » du roi Arthur (Stuart Glennie, XXVIII); 3° près de Camelford, un retranchement est appelée *Arthur's Hall* (*ibid*); 4° à Slaughter Bridge, entre Tintaguel et Camelford, une roche porte son nom (*ibid.*); 5° au nord de Liskeard, un groupe de roche est appelé *King Arthur's bed* (*ibid.*); 6° enfin, selon le même Stuart Glennie, *Castle-an-Dinas* aurait été, selon les traditions (?) : « the hunting-seat of King Arthur, who, according to the legends, chased the wild deer on the Tregon Moors » (lire *Tregoss moors*, grande lande marécageuse, au sud de Castle-an-Dinas). Il n'indique malheureusement pas sa source. Il serait curieux de constater la persistance d'une tradition arthurienne en ce lieu, que nous avons tenté plus haut d'identifier avec le *Dindraithov* résidence d'Arthur dans la *Vie de saint Carantoc*.

1. *Romania*, XXVIII (1899), 336.

2. Voy. plus haut, p. 2.

3. *Historia Britonum*, IX, 1, 5, 9, 12, 15; X, 4, 5, 6 (San-Marte, p. 122, 125, 132, 135, 145-147).

4. Il est dit dans les textes fils de *Gereint map Erbin*. Or, Gereint est un personnage parfaitement historique. Il a gouverné la Cornouailles insulaire à la fin du VIIe et au commencement du VIIIe siècle. Cado aurait donc vécu au VIIIe siècle. Est-il identique au *Cathovius*, roi de *Domnonée*, de la *Vie de saint Guénolé* (*Analecta Bollandiana*, VII, 176, note 2)? Nous le croyons, mais la critique de cette Vie soulève des problèmes que nous examinerons dans un article spécial. Disons seulement qu'il est inadmissible que Guénolé ait vécu aux Ve et VIe siècles, comme le prétendent La Borderie et les Bollandistes. C'est un personnage du VIIIe siècle, et nous le prouverons.

loise fait de *Cado* un fils du célèbre Gereint mab Erbin [1], ce qu'une autre généalogie rend en latin par « *Cathov filius Gerentonis* [2] ». Son nom est donné en passant dans le mabinogi de Kulwch et Olwen : *Cadwy vab Gereint* [3]. Une triade en fait (avec Gwalchmei ou Gauvain et Cadeir) un des trois chevaliers amoureux et généreux de la cour d'Arthur [4]. Une autre en fait (toujours avec Gwalchmei et Cadeir) un des trois hommes les meilleurs envers les hôtes et les étrangers [5]. Des poètes font allusion en passant à sa vaillance et à sa générosité [6]. Aucun de ces textes ne met du reste ce Cadwy en rapport avec la Cornouailles. Enfin Cado semble avoir été considéré comme un saint, et on trouve mentionné comme tel un *Cataw* ou *Cado ab Geraint*, mais en Cornouailles seulement, car aucune église du pays de Galles ne porte son nom 7. Il ne paraît donc pas douteux que Gaufrei n'ait emprunté son *Cador dux Cornubiae* à la tradition cornouaillaise. Seulement, selon son habitude, il a légèrement modifié le nom : de *Cado* [8], *Cathov*, *Cadwy*, il a fait

---

1. Éd. dans *Y Cymmrodor*, VIII, 86, n° x.

2. Dom Morice, *Hist. de Bret., Preuves*, I, col. 211. Nous étudierons plus tard cette généalogie, dont la critique n'a pas été faite sérieusement.

3. Dans *Kulwch* et le *Songe de Rhonabwy* le texte porte : *ac Adwy mab Gereint*, erreur visible, pour *a Cadwy mab Gereint*, comme l'a fait remarquer Phillimore (*Cymmrodor*, XI, 90, note 4), dont l'émendation est préférable à celle de Loth (*Mabinogion*, I, 203, note 3, 311 ; II, 268, note 3).

4. *Myfyrian archæology*, éd. in-4, p. 411, col. 1, n° 119.

5. Loth, II, 268, note 3.

6. Il semble bien, en effet, que le *Garwy* cité dans les poèmes (*Myfyrian*, 293, col. 2 ; 323, col. 1 ; 328, col. 2 ; 339, col. 1), doive être corrigé en *Gadwy* (= Cadwy). Le fait est certain pour la p. 411, col. 1, n° 119, où *Garwy mab Geraint ab Erbin* n'est autre que *Gadwy* (*Cadwy*) *mab Geraint ab Erbin*. Cf. notes précédentes.

7. Voy. Rice Rees, *An essay on the welsh saints* (Londres, 1836, in-8), 232. Avertissons que le *Cado de Prydein* de *Kulwch* (Loth, I, 247) n'a rien à faire avec notre roi de Cornouailles. Cette leçon est très certainement une faute pour *Caw de Prydin* (Écosse). Voy. Phillimore, *loc. cit.*, XI, 91, en note. Le *Cado Hen* d'une triade (Loth, II, 207) est Caton l'Ancien.

8. Dans la *Vita Sancti Carantoci*, la forme *Cato* est visiblement latinisée. *Cador* de Gaufrei n'est donc pas une déformation de *Cadoc*, comme le dit M. Philipot (*Romania*, XXV, 286, note 2). *Cadoc* n'est pas du reste breton à l'origine, mais irlandais. C'est l'hypocoristique irlandais du breton *Catmael*

Cador. Un texte gallois, en composition littéraire, inspiré de son *Historia Britonum*, lui a pris *Kadwr*, iarll de Kernyw et porte-épée d'Arthur [1].

Je ne connais pas de texte ancien où il soit question de *Gorlois*. Gaufrei en fait un *dux Cornubiae* [2]. Or la forme *Gorlois* n'est pas galloise : elle est cornouaillaise [3]. Cette coïncidence ne saurait être fortuite. Gaufrei a certainement emprunté ce nom (rien que ce nom probablement) à un récit de Cornouailles.

XIII

KELLIWIC, RÉSIDENCE D'ARTHUR.

Je me suis efforcé de démontrer par des raisons d'histoire ecclésiastique que le mystérieux Kelliwic, résidence d'Arthur dans les *Mabinogion* et les triades, n'était autre que Bodmin, capitale du Cornwall [4]. Je n'avais au moment où je rédigeais cette note que des cartes du Cornwall à petite échelle. Ayant eu récemment l'occasion d'étudier les admirables cartes d'Angleterre du colonel Mudge, j'y ai trouvé la confirmation de mon hypothèse. A un mille anglais (1.600 mètres) au nord-est de Bodmin, je vois une localité de *Calliwith* où il me semble bien impossible de ne pas reconnaître notre *Kelliwic*. Et près de là je trouve encore un bois, *Calliwill* (*sic*) *wood*, qui achève de me convaincre. On sait, en effet, que *Kelli* signifie « bocage, bosquet d'arbre » en gallois et en cornouaillais [5]. Il y a bien longtemps que cette localité a perdu toute importance.

« prince de bataille. » Voy. Phillimore, *loc. cit.*, XI, 92, note 6). *Catmael* fut en effet élevé par un ermite irlandais (*Rees*, p. 25), qui transforma son nom suivant un procédé familier à sa langue (1re syllabe + *óc* = « petit »).

1. *Songe de Rhonawby*, dans Loth, I, 301, 312.

2. *Historia Britonum*, VIII, 6, 18, 19, 20 (San-Marte, p. 106, 116-118).

3. *Romania*, XXVIII, 1899, 343-346. Par suite d'une faute d'impression, les mots *à Kelliwic* ont été sautés, p. 344, ligne 10, entre les mots *Arthur* et *en Kernyw*, ce qui rend le raisonnement difficile à suivre.

4. Loth, *Mabinogion*, I, 185, note 2, et dans *Revue celtique*, XIII, 482.

5. *Ibid.*, 346, note 2.

Sur la carte du colonel Mudge (1813), ce n'est même pas un hameau, mais un simple point, peut-être rien qu'un lieu dit.

La vieille résidence de *Kelliwic* a dû être délaissée vers le XIe siècle au profit de la nouvelle ville groupée autour de l'abbaye de Bodmin (*Bot-menei*), fondée ou rétablie vers 905 [1]. Seulement Cornouaillais et Gallois conservèrent encore longtemps le souvenir de cette localité, et ces derniers même, au XIIe siècle, lui attribuèrent rétrospectivement un évêché.

XIV

LE BLANC PORC DANS *GUINGAMOR*

J'ai rapproché [2] le *blanc sengler* ou le *blanc porc* dans le lai de *Guingamor* du *Twrch Trwyth* (porc Trwyth) du mabinogi de *Kulhwch* et de la truie *Henwen* d'une ancienne triade. Par une de ces étourderies qui me sont malheureusement si habituelles, j'ai négligé le rapprochement curieux, et même tout à fait saisissant, avec un épisode du mabinogi de *Manawyddan fils de Llyr*. On sait que celui-ci fait partie d'une des quatre « branches » qui portent plus spécialement le nom de *mabinogion*. Ce sont les plus anciennes de toutes, et leur origine irlandaise a été établie par Nutt [3] et Rhys [4]. Nous reproduisons deux pages de la traduction de M. J. Loth [5] :

Un matin Pryderi et Manawyddan se levèrent pour aller à la chasse ; ils préparèrent leurs chiens et sortirent de la cour (château). Certains de leurs chiens partirent devant et arrivèrent à un petit buisson qui se trouvait à côté d'eux. Mais à peine étaient-ils allés au buisson qu'ils reculèrent immédiatement le poil hérissé et qu'ils retournèrent vers leurs maîtres : « Approchons du buisson, dit Pryderi, pour voir ce qu'il y a. » Ils se dirigèrent de ce côté,

---

1. Borlase, *op. cit.*, 380.

2. *Romania*, XXV, 1896, 590-91. M. Schofield a signalé les rapports entre *Guingamor* et le *Voyage of Bran* irlandais dans son étude *The lay of Guingamor* (*Harvard Studies in Philology and Literature*, vol. V, 222-223.

3. *Mabinogion Studies*, *Branwen*, dans *the Folk-lore Record*, V (1882).

4. Dans *Hibbert lectures on Celtic Heathendom* (1886) et *Studies on the Arthurian legend* (1891).

5. *Mabinogion*, I, 105-107.

mais quand ils furent auprès tout à coup *un sanglier d'un blanc éclatant* [1] se leva du buisson. Les chiens excités par les hommes s'élancèrent sur lui. Il quitta le buisson et recula à une certaine distance des hommes. Tant que les hommes ne furent pas près de lui, il rendit les abois aux chiens sans reculer devant eux. Lorsque les hommes le serrèrent de près, il recula une seconde fois et rompit les abois. Ils poursuivirent le sanglier jusqu'en vue d'un château très élevé paraissant nouvellement bâti, dans un endroit où ils n'avaient jamais vu ni pierre ni trace de travail. Le sanglier se dirigea rapidement vers le château, les chiens à sa suite. Quand le sanglier et les chiens eurent disparu à l'intérieur, ils s'étonnèrent de trouver un château là où ils n'avaient jamais vu trace de construction. Du haut du tertre, ils regardèrent et écoutèrent, mais ils eurent beau attendre, ils n'entendirent pas un seul chien et n'en virent pas trace « Seigneur, dit Pryderi, je m'en vais au château chercher des nouvelles des chiens. » — « Ce n'est pas une bonne idée, répondit Manawyddan, que d'aller dans un château que tu n'as jamais vu. Si tu veux m'écouter, tu n'iras pas. C'est le même qui a jeté charme et enchantement sur le pays [2] qui a fait paraître ce château en cet endroit. » — « Assurément je n'abandonnerai pas mes chiens, dit Pryderi. » En dépit de tous les conseils de Manawyddan, il se rendit au château. Il entra et n'aperçut ni homme ni animal, ni le sanglier, ni les chiens, ni maison, ni endroit habité. Sur le sol, vers le milieu, il y avait une fontaine entourée de marbre et, sur le bord de la fontaine, reposant sur une dalle de marbre, une coupe d'or attachée par des chaînes qui se dirigeaient en l'air et dont on ne voyait pas l'extrémité [3]. Il fut tout transporté de l'éclat de l'or et de l'excellence du travail de la coupe. Il s'en approcha et la saisit. Au même instant, ses deux mains s'attachèrent à la coupe et ses deux pieds à la dalle de marbre qui la portait. Il perdit la voix et fut dans l'impossibilté de prononcer une parole.

---

1. *Claerwyn*, litt. « clair et blanc ».

2. L'enchantement du Dyved avait fait disparaître d'un coup de tonnerre hommes, animaux, récoltes, demeures, à l'exception de Manawyddan et Pryderi avec leurs femmes Riannon et Kicva (Loth, I, 101). L'enchantement du Dyved resta célèbre au moyen âge dans le pays de Galles. Au XIVe siècle, le poète David ab Gwilym, appelle plaisamment à plusieurs reprises le sud-ouest de Galles « Terre d'Illusion ». M. Rhys a rapproché ingénieusement (*Arthurian Legend*, 291 sq.) l'enchantement du Dyved des *Enchantements de Bretagne*, de Cycle du Graal, dans Gaucher de Dourdan, peut-être Chrétien, le *Perceval* en prose, la *Queste du Graal*. (Cf. Nutt, *Holy Grail*, 39, 87-89.) Les clercs français auront très librement remanié dans un sens mystique un banal conte celtique de sorcellerie.

3. Cf. dans *Mael-Duin* le filet d'argent qui descend du ciel et dont on ne peut voir l'extrémité (d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, V, 484).

[illegible] Rhiannon, femme de Manawyddan, éprouve [illegible] qu'il fut nuit, un coup de tonnerre se fit [illegible] nuage, et le château et eux-mêmes disparurent. »

[illegible] transporté dans l'autre monde. De même [illegible], dès qu'il a touché à la fontaine [illegible] que le héros ne pénètre dans [illegible] après avoir [illegible] le pont du château [illegible] c'est qu'il [illegible] enchantée [illegible] en dehors.

[illegible] l'autre monde aussitôt qu'il a fran- [illegible] la signification n'est pas dou- [illegible] sans doute [illegible]

V

[illegible]

que Modred s'enfuit devant Arthur *Cornubiam versus* et l'attendit de pied ferme sur le fleuve *Cambula* [1], qu'il faut identifier évidemment avec le *Camlan* des Gallois. Dans la *Vita Merlini*, Gaufrei emploie la forme *bellum Camblani*, qui s'en rapproche encore davantage [2], et Wace reproduit cette dernière forme dans le *Brut* :

> Joste Camblan fu la bataille
> A l'entree de Cornuaille [3].

Dans ces conditions, il paraît impossible de ne pas identifier ce fleuve avec la rivière *Camel* en Cornwall, près de la frontière nord-est. La bataille aurait eu lieu vers *Camelford*, comme le veulent les antiquaires du pays [4]. Il est à remarquer qu'entre Camelford et Tintaguell un pont garde encore aujourd'hui le nom de *Slaughter Bridge* [5]. Bien entendu, il n'y a rien à tirer de là pour l'historicité de la bataille de Camlan [6]. Il est bien

---

1. Éd. San-Marte, p. 156.

2. Éd. Francisque-Michel, v. 929, p. 37.

3. V. 13659-60. De l'emploi de *Camblan* dans le *Brut* résulte un nouvel indice que Wace a utilisé non seulement l'*Historia Britonum*, mais la *Vita Merlini*, comme je l'ai déjà supposé (*Romania*, XXVII, 1898, 29, note 1). Le passage, v. 13692-93 : « Merlin dist d'Arthur, si ot droit, Que sa fin dotose seroit, etc. », semble bien inspiré de la même page de la *Vita Merlini*. (Cf. *Romania*, XXVII, 554.)

4. Camelford, Cornwall, paroisse de Lanteglos, hundred de Lesnewith, à 12 milles au N.-E. de Bodmin (*National Gazetteer*, I, 468).

5. Voy. Stuart Glennie, *op. cit.*, XXVIII. Je ne l'ai pas trouvé sur la carte de Mudge.

6. Les *Annales Cambriæ* portent : « Gueith Camlann in qua Arthur et Medraut corruerunt et mortalitas magna. » La date de 537 ne doit pas nous impressionner (cette chronique ne porte aucune date d'année ; la date résulte du calcul, du reste exact, des éditeurs). On en doit conclure simplement que le clerc gallois du Dyfed qui, au milieu du Xe siècle, a rédigé ces annales (voy. Phillimore, dans *Y Cymmrodor*, IX, 1888, 145) croyait à l'historicité de cette bataille et la fixait à une date qui, selon nos supputations, coïncide avec l'année 537. Mais nous ne pouvons affirmer qu'il ait eu pour cette époque des sources historiques dignes de foi ou qu'il n'ait pas admis comme historiques des faits légendaires. Or, précisément, la bataille de 516, *in qua Arthur portavit crucem Domini nostri*, paraît inspirée de Bède (*bellum Badonis*) et de Nennius (éd. Mommsen, 199-200). Qui nous assure que pour Camlan il

plus admissible que la bataille suprême d'Arthur n'a été localisée sur les rives de la Camel que pour expliquer la présence de débris d'armes, d'ossements, etc. [1].

Quels sont les auteurs de cette localisation ? Les Cornouaillais sont tout désignés. Et il est à remarquer que ceux des Gallois qui ont conservé le mieux le souvenir d'Arthur et de Camlan sont les Gallois du Sud, leurs voisins, et non les Gallois du Nord [2]. Parmi ceux-là même on doit distinguer plus particulièrement les Gallois du Gwent (Monmouthshire), proches voisins des Domnonéens à l'époque où le Kernyw s'étendait jusqu'à Gloucester [3]. C'est, en effet, dans le code de *Gwent* et non dans ceux de *Dyved* (sud-ouest de Galles) et de *Gwynedd* (Nord-Galles) que se trouve le passage bien connu concernant la bataille de Camlan [4] : *Pan vynho y vrenhines kerd ystavell, canet y bard kerd o Camlan, a hynny yn disson rac tervysgu yn y neuad.* Ce qu'on traduit par : « Quand la reine voudra un chant « dans sa chambre, le barde chantera le chant concernant « Camlan, mais à voix basse, de peur de troubler la salle. »

La traduction des derniers mots ne serre pas le texte d'assez près : *tervysgu* veut dire « causer du trouble », « occasionner une querelle ». Cette nuance a son importance. Le sens exact est : « Quand la reine voudra un chant dans son appartement « (*ystavell*), le barde chantera le chant concernant Camlan, « mais à voix basse, de peur d'exciter de l'agitation dans la « *neuadd* » (c'est-à-dire dans la salle où se tiennent les hommes,

---

n'ait pas également utilisé une source écrite ou orale suspecte ? — Tout ce qu'on peut tirer de là, c'est qu'au milieu du xe siècle les Gallois possédaient un récit sur la lutte mortelle entre Arthur et Medraut, à la bataille de Camlan, et cela est déjà précieux.

1. Les rives de la Camel et de la Tamer qui bordaient la frontière de Cornwall ont été certainement le théâtre de bien des combats du ve au xe siècle. On croit qu'une bataille entre les Cornouaillais et Egbert, en 823, s'est livrée près de Camelford.

2. Nous reviendrons plus tard sur ce point, qui a des conséquences importantes.

3. Voy plus haut, p. 7, note 7.

4. *Gwentian Code*, t. I, XXXVII, § 6, dans Aneurin Owen, *Ancient laws and institutions of Wales*, éd. in-fol., p. 331. Les manuscrits de ce code sont du xive siècle; le texte peut être du xiie siècle.

hôtes, guerriers, etc.). Cette recommandation de chanter à voix basse n'est pas une politesse à l'adresse des gens de la *neuadd*, c'est une précaution. On craint évidemment que le chant sur Camlan n'éveille leur fureur et ne provoque des querelles. C'est un nouveau témoignage de la susceptibilté des peuples brittoniques au sujet de la fin d'Arthur [1].

XVI

DEUX LOCALITÉS ARTHURIENNES, *CARADIGAN* ET *DINATIRON*.

1° *Caradigan*. Nous avons mentionné l'étrange identification proposée par M. Zimmer [2] pour *Caradigan*, résidence d'Arthur chez Chrétien de Troyes et ses continuateurs. Nous voyons dans cette localité *Cardigan*, capitale du comté du même nom, en Sud-Galles. On objecte qu'en gallois cette ville est appelée *Aber-Teivi* encore aujourd'hui : c'est à une époque indéterminée [3] que le nom du comté, en gallois *Keredigiaun*, a été appliqué à son chef-lieu par les Anglo-Normands, mais non, semble-t-il, par les Gallois.

Une intéressante hypothèse de M. Phillimore nous avait échappé [4]. Ce savant voit dans *Caradigan*, écrit aussi *Caradignan*, une localité située près de Bodmin en Cornwall,

---

1. Nous avons supposé que le chant sur Camlan était la préface nécessaire des traditions sur Avalon et le retour d'Arthur (*Romania*, XXVIII, 1899, 20, note 1). Peut-être convenait-il de rappeler que le poète gallois Llewis Glyn Cothi appelle la bataille de Camlan *bataille d'Avallach* (*Myfyrian Archæol.*, 348, v. 3; Loth; I, 210, note 9), bien que cet auteur soit de basse époque (XVe siècle). — M. Rhys (*Arthurian Legend*, 50) donne une autre interprétation de ce passage du code de Gwent. Le chant devait raconter l'infidélité de Guenièvre, qui occasionna la catastrophe, et ainsi exciter la reine à demeurer dans le sentier de la vertu. C'est très ingénieux, et cette interprétation n'est pas exclusive de la nôtre.

2. *Götting. gelehrte Anzeigen*, 1890, 527. Cf. *Romania*, XXV, 1896, 9, note 1. Rhys qualifie cette identification de *Caradigan* avec *Caer-Agned* (Édimbourg) de « desperate suggestion » (*Arthurian Legend*, 393).

3. « We have not been able to ascertain how early Cardigan became the name of the town », déclare M. Rhys, *op. cit.*, 132, n. 1.

4. Voy. *Y Cymmrodor*, XI (1890-91), 46.

Cardinham (= *Car-dinan*), à deux pas par conséquent de *Kelliwic*, autre résidence arthurienne [1]. Mais en fait *Caradignan* n'existe pas. M. Phillimore a emprunté cette forme à des ouvrages vieillis et sans autorité. Son hypothèse manque donc de base, et l'identification de *Dinatiron* qui suit nous ramène à voir dans *Caradigan* tout simplement *Cardigan*.

2° *Dinatiron*. Dans le *Perceval* on voit Arthur tenir sa cour à *Dinatiron* ou *Dinaderon* (v. 3908 et 3929). J'avais longtemps cherché et en vain à identifier cette localité, lorsque, lisant dernièrement un article de M. Phillimore, j'y trouvai la mention de l'*Antyrron* ou *Antarron*, petit cours d'eau qui a donné son nom à *Ystrad Antarron*, « vallée d'Antarron », « a place opposite the place of Aberystwyth where a fight took place between the Welsh and Normans in 1113 [2]. » *Dinatiron* ou *Dinaderon* représente évidemment le gallois *din Antyrron* ou *din Antarron*, « forteresse d'A. », située non loin d'Aberystwyth, à la limite du Nord-Galles et du Sud-Galles, une localité bien « armoricaine », on le voit!

XVII

LA FORÊT DE CALISSE

Dans le *Tristan* en prose, il est question de la forêt de *Calisse* ou de *Caleise* [3], qui semble la même que la forêt de *Chelibe* de la *Queste du Graal* [4]. C'est, je crois, la grande forêt de *Caledonie*, appelée par les Gallois *Celyddon* (prononcez *Kelithon*). La forme *Calisse* ou *Caleise* n'implique-t-elle point que les romanciers français la tiennent du gallois par transmission orale ? L'*s* ou *ss* du mot français rendrait le *dd* gallois, qui a le son du *th* doux anglais. Une transmission écrite de ce mot paraît exclue Nous en avons une preuve : de *Caledoine* est dérivé *Caledonius*, d'où l'imaginaire *Celidoyne*, fils de Nascien, de la *Queste du Graal* [5].

---

1. Voy. plus haut, p. 13-14.
2. *Y Cymmrodor*, VII (1886), 102; d'après la chronique galloise intitulée *Brut y Tywysogion*.
3. Lœseth, § 510, p. 356.
4. Éd. Furnivall (pour le Roxburghe Club, Londres, 1864, in-4), p. 179.
5. *Ibid.*, 115-116, 119-121.

XVIII

ÉNIDE

Dans les études sur la provenance du récit d'*Érec et Énide* l'attention des romanistes et des celtistes s'est portée sur le nom du mari, *Érec* [1]. Personne, que je sache, ne s'est soucié de rechercher l'origine du nom de la femme. La signification n'en a pourtant rien de mystérieux. Le gallois *enit*, prononcé *enid* au XIIe siècle, s'entend de l'« alouette des bois [2] ». L'épouse du héros portait ce nom gracieux. Chose à noter, le mot n'existe pas en breton armoricain, du moins à ma connaissance. Inutile d'insister sur les conséquences qu'on peut tirer de cette remarque au sujet de la provenance du poème de Chrétien de Troyes.

Ferdinand LOT.

---

1. Cf. *Romania*, XXV, 7, 11, 588-590.
2. Le dict. d'Owen Pughe donne « wood lark ».

LA *BELLE DAME SANS MERCI*

ET SES IMITATIONS

I

Il est banal de dire que chez Alain Chartier le prosateur vaut mieux que le poète. On l'a depuis longtemps remarqué, et il n'est pas difficile de voir d'où provient cette différence. Chartier, qui se faisait de la poésie la même pauvre idée que ses contemporains, ne voyait en elle qu'un passe-temps à l'usage des hautes classes de la société : pour plaire à de riches et puissants patrons, les poètes ne traitaient dans leurs vers que de questions amoureuses, sans personnalité ni sincérité, avec les mêmes formules et les mêmes situations. Vivant à la cour, Chartier se crut sans doute obligé de composer des poèmes semblables à ceux de Guillaume de Machaut, de Froissart, d'Oton de Grandson, de Christine de Pisan ; de disserter subtilement sur des points du code amoureux délicats et controversés ; d'énumérer comparativement — fût-ce même par ouï-dire — le bien et le mal d'amour. Il n'eut pas assez d'originalité pour s'affranchir de la mode, et il a banni de ses vers ce qui nous toucherait le plus, ses tristesses patriotiques, ses découragements et ses espérances. Au lieu d'un fier poème,

> D'un hymne jaillissant tout armé de son âme [1],

il ne sut écrire que des vers d'une banalité correcte et froide. Aussi à tous les poèmes d'Alain Chartier, au *Livre des Quatre Dames* lui-même, préférons-nous aujourd'hui, à combien juste titre, une ballade de Villon.

---

1. Vicomte de Borelli, *Alain Chartier, un acte en vers héroïques*. Paris, 1889.

Le prosateur vaut mieux que le poète, parce que la même convention ne l'enchaînait pas. Dans le *Quadrilogue Invectif* et dans le *Traité des trois vertus*, Chartier, qui s'était ressaisi et qui avait changé son « sentement », se montre tel qu'il est, c'est-à-dire, comme il dit lui-même, en proie à

Peine, paour, povreté, perte et doute.

Nous ne sommes plus en présence d'un poète de cour qui compose par devoir et sans conviction des vers d'amour : nous avons devant nous un honnête homme, un grand patriote, un « magnifique orateur », que les malheurs de la patrie rendent éloquent, et qui parle avec autorité parce qu'il a quelque chose à dire. L'amour conventionnel n'avait pu l'inspirer au même degré.

Je n'oublie pas que Chartier lui-même a écrit quelque part ces deux vers :

... En moy n'est entendement ne sens
D'escrire, fors ainsi comme je sens [1].

Il s'est calomnié, ou plutôt cette déclaration qui lui fait honneur ne s'applique pas à son œuvre poétique, à ses « joyeuses escriptures ». Le *Livre des Quatre Dames*, par exemple, avec au début la description nécessaire du printemps, avec les lamentations non moins obligatoires du poète sur la « très belle » qui le fait languir, avec les plaidoyers incolores des quatre amantes, n'était pas l'expression des sentiments d'Alain Chartier au lendemain de la fatale journée d'Azincourt. Chartier n'a-t-il pas dit lui-même : « Griefve douleur fait grant engin » ? [2]

La *Belle dame sans merci* est un autre exemple de ce divorce entre les événements extérieurs, les souffrances réelles, les luttes, les « griefves douleurs » privées du poète, d'une part, et les préoccupations poétiques des courtisans d'autre part. Le poème date, à ce qu'on peut croire, de 1424. A ce moment la France était à deux doigts de sa perte. Le roi légitime ne régnait plus que sur une partie très réduite du territoire. Paris

1. *Traité des trois vertus*, édit. Du Chesne, p. 262.
2. *Dialogus familiaris amici et sodalis*, édit. Du Chesne, p. 462.

avait acclamé le roi anglais. Les villes étaient ruinées, les églises brûlées; les habitants des campagnes, devenues désertes, avaient dû fuir « aux boys comme bestes esgarees ». Les horreurs de la guerre civile s'ajoutaient aux horreurs de la guerre étrangère. La France, dit Chartier lui-même, était comme la mer « ou chascun a tant de seigneurie comme il a de force », ou bien comme une nef dont « les avirons sont couppez, le mast rompu, la voille dessiree et le gouvernail desordonné ». Et il conclut, dans son angoisse, que « la main de Dieu est sur la France et que sa fureur a mis en œuvre ce flael de persecution ».

Oubliant tout cela, maître Alain Chartier, secrétaire du roi et archidiacre de Paris, se lamente en 1424 sur la mort de sa dame et s'intitule « le plus dolent des amoureux ». Et il compose, à l'usage des amants et des amantes, la *Belle dame sans merci*, dont le succès fut si grand.

La mort lui ayant « tollu » sa maîtresse, Chartier se représente chevauchant dans la campagne, faisant les réflexions d'un homme dont la vie est brisée, qui n'a plus goût à rien, pas même à la poésie. Vaincu par la fatigue et la douleur, il s'arrête dans un village pour prendre repos et nourriture. Il croyait y être tranquille, à l'abri des importuns, tout au souvenir de sa dame, mais bientôt le bruit des ménétriers et d'une joyeuse fête arrive jusqu'à ses oreilles. Voulant fuir à tout prix ces gens heureux qui dansent et qui rient, il se retire dans un coin solitaire, pensant n'y être pas dérangé; mais il avait compté sans deux de ses amis, qui, avertis de son arrivée, « moitié force, moitié requeste », l'entraînent au milieu des danseurs. Là le spectacle d'un amant malheureux lui fit pour un instant oublier ses peines. Ce personnage, tout de noir vêtu et sans devise, blême et pâle, allait et venait en apparence comme tout le monde, dansait avec une dame, plaisantait avec une autre, s'efforçait enfin d'être aimable et gai. Mais notre poète vit bien que cette gaieté était feinte et que le regard et les pas de cet amoureux étaient sans cesse ramenés au même endroit, comme poussés par une force invisible, auprès d'une dame jeune, gente et fraîche. Alain, amusé un instant, se lassa bien vite de la fête, car, dit-il, « joye triste cuer travaille », et il alla s'asseoir à l'écart, sous une treille « si drue de feuilles » qu'on ne pouvait voir au travers. Il venait à peine d'y entrer, de

s'asseoir, quand l'amoureux et sa dame, fatigués de la danse, vinrent se placer non loin de lui. Dissimulé derrière la treille, Alain ne perd pas un mot de leur conversation. Il entend l'amant qui soupire, puis qui passe des soupirs aux larmes et des larmes aux plaintes. L'amoureux supplie sa dame d'avoir pitié et au moins de le prendre pour « servant ». Alors s'engage entre les deux personnages un long dialogue. L'amant a recours aux grands arguments : il mourra pour sûr s'il n'obtient les faveurs de sa dame. Celle-ci répond tranquillement qu'amoureuse maladie

Ne met gueres de gens a mort.

Tous les arguments de l'amoureux sont immédiatement réfutés. Il veut, par exemple, se prévaloir de ce qu'il a donné son cœur à sa dame : qu'elle le vueille ou non, « ce don ne se peut abolir ». Il s'attire la réponse suivante :

Je ne tiens mie pour donné — Trop a de cueur qui entreprent
Ce qu'on offre a qui ne le prent. — D'en donner a qui le refuse.

La dame déclare enfin sans ambages qu'elle n'a pour l'heure aucune envie d'aimer et de se donner un maître. Elle est franche et franche veut rester. Son soupirant fera donc bien, s'il ne veut perdre son temps, de quérir ailleurs une plus gente et plus belle dame « qui d'amours se vueille esjoïr ». Mais l'amoureux ne se rend pas à cette déclaration. Il larmoie et discute toujours. Ainsi la dame annonce qu'elle ne veut pas aimer parce que les vrais amoureux sont très rares et qu'il n'y a que faux amants au temps qui court. Faut-il, remarque l'amoureux gémissant, que les bons soient punis pour les mauvais et les déloyaux ? La dame répond sommairement que, pour éviter les mauvais, « il se fait bon garder de tous ».

A bout d'arguments, l'amoureux se lève et quitte la fête, plus mort que vif. Alain apprit plus tard qu'il « estoit mort de courroux ».

Aucun poème, aucun traité d'Alain Chartier n'eut au XVe siècle plus de succès que la *Belle dame sans merci*. Ce succès nous étonne. On trouve sans doute dans le poème une aimable facilité, un certain charme mélancolique, quelques vers francs et pleins, quelques détails bien observés, à côté de beaucoup de longueurs et de prolixité. Mais à part la marque de Char-

tier, il n'y avait dans ce poème rien de nouveau. Il est écrit dans ces strophes de huit vers à trois rimes entrelacées, *ababbcbc*, si souvent employées au XVe siècle. Quant au sujet lui-même, un poursuivant d'amour implorant merci de sa dame, quoi de plus fréquemment traité dans la poésie du moyen âge?

Les dames de la lyrique française au moyen âge sont toutes sans merci, et il faut remonter bien haut, jusqu'aux chansons de toile, pour rencontrer des belles d'humeur plus facile. Les amoureux, par contre, sont tous dolents et transis, et remplissent leurs poésies de lamentations, de supplications et de larmes. Chartier lui-même eut une maîtresse sans merci, et il explique dans le début du *Livre des quatre dames* comment depuis son enfance il n'eut en amour que « courte joie et longue doulour ». L'amoureux mis en scène dans le *Débat de Réveille matin* aime depuis longtemps une femme accomplie, « fors que pitié n'est pas en elle ». Oton de Grandson, pendant plus de six mille vers, ne s'est-il pas lamenté à propos de sa dame « plaine de refus » ? Froissart ne soupire-t-il pas après le « gracieus don de merci »? La belle dame sans merci d'Alain Chartier n'était donc pas seule de son espèce : elle était bien dans la tradition, et elle ressemblait à s'y méprendre à toutes les dames chantées depuis deux siècles par les poètes.

Le cadre de la *Belle dame sans merci* n'est pas plus original. La situation du poète, triste et malheureux, se promenant dans la campagne et tombant par hasard au milieu d'une joyeuse fête où il remarque un amoureux désespéré, lequel suit des yeux « une dame belle et gente entre mil », n'est pas nouvelle. On la retrouve à peu près pareille dans le *Débat de deux amants*, de Christine de Pisan. Quant au poète, « embusché » dans une treille, ne perdant pas un mot du dialogue de deux amants, c'est également là une situation des plus fréquentes, dont les gens « courtois » du moyen âge ne voyaient pas l'indiscrétion. Je ne citerai que le *Jugement du roi de Bohême*, de Guillaume de Machaut: le poète, errant dans la campagne, voit venir une dame et un chevalier :

Si me pensai qu'amis ïert et amie : Si embrunchiés qu'il ne me virent [mie.
Lors me boutai par dedens la feuillée,

Ce qui dans le poème était peut-être nouveau, c'est la façon assez peu respectueuse et parfois ironique avec laquelle la dame

parle de l'amour. Le bon sens et l'esprit sont toujours de son côté, tandis que l'amant joue un rôle assez piteux. On sent que les sympathies de Chartier sont toutes pour la jeune dame, et qu'il réserve ses jugements les plus sévères pour les amoureux. Il prétend que les nobles eux-mêmes, qui devraient donner l'exemple,

Sont les plus avant en la fange, A courte foy et longue langue.
Et ont leurs cuers habandonnez

Il se crut cependant obligé, en guise de morale, de faire la leçon aux dames comme aux amants. Aux derniers, Chartier recommande de fuir médisance et vantardise, les pires ennemis d'amour; puis il invite les premières, au moins pour la forme, à se montrer moins cruelles et à ne pas imiter la belle dame sans merci.

Le poème de Chartier fit scandale à la cour du roi de France. Après la composition de la *Belle dame sans merci*, Chartier était parti en ambassade, ne se doutant guère de l'effet que produisait son poème. Les « poursuivants d'amour », qui s'estimaient visés par les vers d'Alain, protestèrent contre la conclusion qui, d'après eux, se dégageait de la *Belle dame sans merci*, et accusèrent l'auteur d'avoir voulu endurcir le cœur des belles. Ils écrivirent aux dames de la cour une épître en prose, dans laquelle ils insinuent, avec malveillance, que c'est le dépit qui a fait parler maître Alain, et son peu de succès auprès des dames. « Il est venu a leur congnoissance que aucuns ont escript en vers rimez certaines nouvelletez ou ilz n'ont gueres pensé. Et puet estre que envie, rebutement d'amours ou faulte de cuer, qui les a fait demourer recreuz en chemin et laisser la queste qu'ilz avoient encommencee avecques nous, les a fait ainsi parler et escrire. Et ont tant fait, comme on dit, pour destorner aux autres la joie a quoy ilz ont failli, que leurs escrips sont venuz en voz mains, et pour l'attrait d'aucunes parolles doulces qui sont dedens vous estes amusees a lire leur livre, que on appelle *La belle dame sans mercy*. » Ces beaux galants recommandent aux dames non seulement de détourner leurs yeux de « si deraisonnables escriptures », mais de « les faire rompre et casser par tout ou trouver se pourront, et des faisans ordonner telle pugnicion que ce soit exemple aux autres ».

Cette lettre est en prose dans les manuscrits des œuvres d'Alain Chartier et dans les éditions[1]. Elle a été mise en vers au XVe siècle et se trouve, sous cette forme, dans un manuscrit intéressant de la Bibliothèque de Besançon, le n° 524, fol. 68-71. Voici quelques vers qui suivent la prose d'assez près et n'apportent aucun détail nouveau :

La copie de la lettre envoyee aux dames par rithme contre ledict maistre Alain, en maniere de supplication.

Humblement supplient aux dames
Voz humbles et loyaulx servans
De pensee, de corps et d'ames
Et leur doulce grace attendans,
Qui les fais d'amours poursuivans
Ont esté et sont jusqu'a cy,
Pour estre en la fin recepvans
Le don d'amoureuse mercy ;

Comme ceulx qui(lz) ont ordonné
Leurs cuers en pensant a veillier,
Et leurs corps ont abandonné
Pour vous en servant traveillier,
Leur temps a grace pourchasser,
Et leur vouloir a desirer,
Leurs bouche mis a supploier
Et leur pensee a souspirer ;

Et de puis se sont embuchiez
En la forest de longue actente...

Les dames ainsi prises à partie écrivirent à Chartier, encore absent, le priant de faire taire ses accusateurs par une explication nette et claire. La lettre, datée d'Issoudun, le dernier jour de janvier, est en prose dans les manuscrits et éditions[2]. Elle est en vers dans le même manuscrit de Besançon (que je désigne par la lettre B), fol. 65-66 v°, et dans un manuscrit du XVe siècle appartenant à M. Max de Diesbach, à Fribourg en Suisse (D)[3], fol. xxiij-xxiij v°. L'épître en vers, plus longue que la lettre en prose, a dix strophes :

Copie des lettres des dames en rithme envoyees a maistre Allain[4].

1. Honnouré frere, maistre Alain,
A vous nous nous recommandons,
Comme celles qui tout a plain
Vostre honneur et bien demandons.
Pour tant a present vous mandons 5

1. Édit. Du Chesne, p. 523.
2. Édit. Du Chesne, p. 525.
3. Voir à l'Appendice une description de ce manuscrit.
4. Le titre manque dans D.

Var. 4 B en bien. — 5 B au present.

Qu'aucuns sur vous ont fait en-
[queste
Et hont baillié, en lieu de dons,
Aux dames certaine requeste;

2. Laquelle fort et au vif touche
Vostre tresgracieux renon,
Et tant par escript que par
[bouche
L'ont presenté, et se ce non,
Pour abattre le beau pennon
D'onneur que long temps avez
[quis,
Et pour vous gitter du bon
[non
Que vers elles avés acquis.

3. Mais (car de certain nous tenons
Que moult prudent estes et saige)
Fiablement nous maintenons
Que de vous excuser l'usaige
Bien trouverez et beau langaige
Pour deffendre vostre party,
Et sans mal passer ce passaige,
Quant vous en serez averty.

4. Si vous envoyons la copie
De celle supplicacion,
Affin que point ne soit sopie
Ne teue leur entencion,
Ne selon leur relacion
Ne demourez pas comme in-
[fame,
Mais par vraye excusation
Mettez vous hors de celly blasme.

5. Et ce sera pour vostre honneur
Et pour ceulx aussy resjouyr
Qui volentiers vostre bon eur
Verroyent, et mieulx a ouyr
Ameroyent et a veïr
Vostre loz croistre qu'empirier,
Et qui vouldroient que venir
Peussiés a vostre desirier.

6. Pensés donques d'estre soubtil,
En donnant response affinee;
Car droit le premier jour d'avril
Journee est et heure assignee
Pour la cause estre examinee;
Lors par raysons judiciaires
Sera commencie ou finee
Entre vous et voz adversaires.

7. Et la vous pensons a veoir,
Se vous n'estes ou pris ou
[mort,
Dont Dieu vous gart, ains pour-
[veoir
Vous vueillie en bien, combien
[qu'au fort,
Se conscience vous remort
Et sçavez comment on vous
[charge,
Mieulx voulriés encourir la
[mort
Que demourer en telle charge.

8. Honnouré frere, nous prions
Nostre Seigniour qu'il vous
[envoye
Autant que pour vous desirons
De plaisir, solas et de joye,
Et brief retourner de la voye
Ou ja long temps avez esté,
Et vous prions qu'on vous revoye
En parsonne, a ce temps d'esté.

9. Car se par de ça vous estiés
Venu et appliquiés a port

Var. 6 B Saucun. — dame. 9 B et *m.* — 12 B Leur presente. — 17 B nous sçavons. — 27 B ny soit. — 28 D Ne tenez. — 31 D vray. — 32 B de ce blasme. — 52 B Vous veult. — 54 A comment ce vous charge. B Et sçavez comme cest vo charge. — 55 B encores la mort. — 56 B celle. — 60 B de solas. — 64 B en ce temps. — 66 B appliquié au port.

Et diligenment enquestiés,
Vous verriés que ceulx qui a tore
Contre vous hont fait lour rap-
[port
Et requestē en votre absence, 70
Qu'en abattant tout leur effort
On leur imposeroit silence.

10. Escript le derrain de janvier
A Yseldun, en un vergier,
De par les vostres bien vueil-
[lans 75
Jane, Marie et Katherine,
Qui ont esté et sont vueillans
A tenir amour enterine.

Explicit la Letre des dames envoyee a meistre Allain.

Les dames avaient assigné Chartier au premier avril. En attendant, pour se disculper, maître Alain, toujours absent, se hâta de composer une *Excusation* : il y fait un grand éloge des dames, qui sont le « patron » de tout bien terrestre, et jure que pitié, comme un joyau précieux, se trouve cachée dans le cœur de chacune d'elles. Il proteste enfin de sa soumission et remet sa cause aux dames :

Je suis aux dames ligement, D'honneur et de bon sentement
Car ce peu qu'oncques j'euz de bien, Vient d'elles, et d'elles le tien.

Il ne savait pas si bien dire. L'apocryphe baiser de Marguerite d'Écosse n'a-t-il pas plus fait pour la gloire d'Alain Chartier que ses longs poèmes et ses traités « elegants et substancieux » si admirés au XVe siècle? Trop occupé par ses ambassades, Alain Chartier ne put paraître à la « Court amoureuse » le premier avril, comme il en avait eu l'intention [1]. Mais les dames et les « poursuivants d'amour » ne se contentèrent pas de l'*Excusation* de Chartier. On trouve dans trois manuscrits une *Response des dames*, dans laquelle maître Alain et son poème sont traités de la façon la plus dure : 1° ms. 3521 de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, fol. 74-75 v° (A); 2° ms. 524 de Besançon, fol. 77-79 (B); 3° ms. Diesbach, fol. xxx-xxx v°, incomplet (D) :

---

1. Dans la dernière strophe de l'*Excusation*, Alain annonce qu'il va se rendre à la cour des dames. Édit. Du Chesne, p. 531.

Var. 68 B Vous verres que ceulx quilz ont tort. — 73 B dernier. — 74 B Yssodun. — 75 B Johanne. — 77 B esté *m.* — *Explicit dans B* : Cy finissent les lettres des dames par rithme envoyees a maistre Alain.

La Response des Dames faicte a maistre Allain.

1. Puis qu'ainsy est, Alain, feu [1] nostre amy,
Qu'en ton meffait chiet mercy et amende,
Et tu escrips que dame est sans mercy,
Par quoy Amours le jugement commande
Du tout a nous et le cas recommande,
Autant vauldroit qu'Amours meismes jugast,
S'aultre conseil ta follie n'amende,
Qu'on te pendist ou que l'on te brullast.

2. Car quant tu as escript premierement
Que serviteur es et seras aux dames [2],
L'excuse aprez que metz premiere ment
Par tes escrips, esquelz tu nous diffames
Tant grandement que se fuissons infames;
Sy que le sens pers, a ce qu'on t'oit dire.
Ne charge point ta frenesie aux femmes,
Mais prens conseil et recours a ton mire.

3. Tu tesmoingnes que telles et sy belles
Sommes que Dieu y a tout bien comprins,
Et puis escrips que nous sommes cruelles,
Dont nous donnes villain blasme pour pris.
Et quant a ce que tu as tant apris
Que cruaulté metz sans division
Aveucq tous biens en sy pou de pourpris,
Tu es ainsy comme l'escorpion.

---

1. Au sens figuré.

2. Alain Chartier dit dans l'*Excusation* en parlant des dames (édit. Du Chesne, p. 529) :

> Leur serviteur vueil demourer,
> Et en leur service mourray.

Var. Titre dans B : Cy sensuit la responce faicte a maistre Alain par les dames. D : Cy apprès sensuit une lettre tramise par les dames a maistre Alain quant il ne volist revocquer la Belle Dame, et est quasi un deffiemant. — 1 B Puisqu'il est Alain sceu nostre amy. — 2 A Qu'en tout D ou amande. — 3 A Et en. — 4 D Pourquoy. — 5 B De tout. — 8 B ou que ou feu on te boutast. — D ou quen feu te boutast. — 11 BD Lexcusation que tu metz premier ment. — 12 B ouquel. — 13 B et suppose quen pres de nous [mot illisible]. — D Et suppose que pres de nous affames. — 14 B sens par ainsi co [ ]. — D ainsi quon doit dire. — 15 B aux dames. — 21 BD ad ce ou tu as. — 23 D et si peu.

4. Tu oingz, tu poins, tu flattes, tu offens,
Tu honnoures, tu fais bien, tu le casses,
Tu t'acuses et puis tu t'en deffens,
Tu dis le bien, tu l'escrips, tu l'effaces.
Mais se ton bien et nostre honneur amasses,
N'escripvisses en franchois n'en latin
Chose par quoy tellement pourchassasses
Qu'on te nommast fils au prestre Martin [1].

5. Se jeune estois, tu ferois a reprendre ;
Mais vieulx deviens, et nous savons bien toutes
Qu'on doit jeune chastier et viel pendre.
Ce sauras tu s'a nostre court te boutes,
Car se t'atens a mercy et ne doubtes
Toy submettrë a nostre jugement,

---

1. Le prêtre Martin chantait et répondait tout ensemble :

Il sera le prestre Martin :
Il chantera et respondra.
(*Hôpital d'Amours*, édit. Du Chesne, 745.)

J'estoie le prestre Martin,
Car je respondoye en chantant
Et parloye françoys et latin.

L'amant rendu cordelier à l'Observance d'amour, édit. Montaiglon, p. 30 et 124.

Ilz sont chappellains et prelatz ;
Ilz sont les drois prestres Martin,
Ilz chantent hault, respondent bas ;
Ils parlent françois et latin.
(Coquillart, *Droits nouveaux*, édit. d'Héricault, I, 137.)

Moy mesme je me veulx respondre
Et seray le prebstre Martin.
(Clément Marot, édit. Jannet, t. I. p. 221.)

« Mais si ce curé eust eu un peu d'esprit, il n'avoit qu'a respondre qu'alors ils estoyent prestres Martins, chantans et respondans. » (*Apologie pour Hérodote*, édit. Ristelhuber, II, 182).

Var. 26 D tu les casses. — 27 B et puis tu te. D et puis se te. — 30 A tu neusses escript. B la mescripvises nen françois nen latin D Ia nescripsse en franchois nen latin. — 31 D pour quoy tellement pourchasses. — 33 A jeunes. B se jeune testoye tu feroye. D se jeusne estoyes tu feroyes. — 34 B mais tu deviens et nous savons toutes. D mais tu devien vieulx et nous sçavons toutes. — 35 A pugnir homme jeune. B quon doit chastier jeune. D chastier josne homme.

Tu en morras, puis que mercy nous ostes,
Pour acomplir sans plus ton dampnement.

6. Se tu cuidez en nous trouver secours,
Sans corrigier ton faulx mensongier livre,
Tous tes cuidiers te seront a ce cours,
Et les amis qui te pourront poursuivre,
Ains que soyes de ton meffait delivre,
Se n'affermes plainement devant tous
Que menty as com hors du sens ou yvre [1],
Querant pardon a chascune de nous.

7. Et puis après ce fait et advenu
Q'esvertué l'on verra ton effort
Jusques ad ce que soyes devenu
Parfait leal et requeras confort,
Tu trouveras et le verras au fort
Que leaulté, doulceur, bonté, franchise,
Portent la clef du chastel ferme et fort
Ou honneur a nostre pitié soubzmise.

8. Et ne croy point qu'on te tiengne a failly
De corrigier ton desleal ouvrage;
Car il eschiet, depuis qu'on a failly,
Changier conseil, et est fait d'homme sage.
Rappelle dont ton orgueil et oultraige :
Car tu vois bien, se tu scez qu'honneur monte,
Que le vray sens de ton double langaige
Nous donroit tost aultrement blasme et honte.

9. Honnie soit d'entre nous qui vouldra
De tel honte le grief meffait couvrir,

---

1. Es tu fol, hors du sens ou yvre,
Ou veux contre moy guerre prendre ?
(*Excusacion*, éd. Du Chesne, p. 526.)

Var. 39 A pitié. — 40 BD eschever. — 41 BD trouver en nous. — — 43 B cuidiers te feront a secours. — 44 B que ten feras. D que ten saras. — 47 B as ou hors. — 48 A chascun. — 48 *D s'arrête à ce vers.* — 49 B Et apres quant ce sera advenu. — 50 B Quesvertuer on. — 51 B que seras devenu. — 52 B et requerant. — 53 B Bien le trouveras. — 57 B Et ne tiens pas quon te viengne assaillir. — 59 B eschief. — 64 B tout autrement. — 65 B Bannis soit dentre nous quil vouldra. — 66. B honte semblant.

Ne qui jamais du pechié t'assouldra
Pour quelque mal qu'en ayes a souffrir,
S'on ne te voit a tout ce faire offrir
Que l'en t'a dit, sans y espargnier rien.
Car nul ne puet a hault honneur venir
Se il n'a chier honneur sur toute rien.

10. Tu dis moult bien, que on ne doit pas croire,
Pour cuidier toy et ton livre excuser,
Et que l'effort d'amours t'a fait recroire
De bien parler et de bon sens user.
Mais encores te voit on abuser
Comme heritē en ce que as escript
Que, s'on te veult de mespris accuser,
Tu en veulz bien respondre par escript [1].

11. Or escrips ce que escripre vouldras;
Car en tout ce que tu sauras escripre
Le jugement a raison ne touldras
De ton meffait qui nostre loz empire.
Pour ce choisy de ces deux le moins pire,
Sans pourchasser qui deffende ou debate :
Ou tu mourras, ou il t'en fault desdire;
Car point n'affiert que femme t'en combatte.

12. Et pour mettrē en ce conclusion,
Veu que a nous du tout te recommandes [2],
Toutes sommes de ceste oppinion :
Sy t'en desdiz et humblement demandes
Grace et pardon, et ton faulx livre amendes;
En ce faisant tu respites la mort;

---

1. Et combien que j'ay peu apris — Pour quoy je puis estre repris,
S'ilz en ont dit riens ou escript. — Je leur respondray par escript.
(*Excusation*, édit. Du Chesne, p. 531.)

2. Ayez moy pour recommandé.
(*Excusacion*, édit. Du Chesne, p. 5322.)

Var. 67 B de pechié. — 69 B a tout ce faire offrir. — 70 B Que on ta dit pour ton honneur et ton bien. — 72 B chier son honneur. — 74 B Pour toy cuidier. — 75 B et que leffort damours ta fait retraire. — 78 B et en ce cas escripre. — 80 B bien deffendre. — 82 B Car pour tout ce que tu seras escripre — 87 B ten *m*. — 88 B te combate. — 91 B Entre toutes sumes dopinion. — 93 B grace pardon et ton livre amendes. — 94 B Quen ce.

Ou aultrement gaigeras les amendes
D'un herite qu'a herese s'amort.

13. Riens plus n'auras de nous, c'est somme toute.
Mais s'il t'appert qu'on te fasse injustice
Par trop veoir ou par n'y veoir goutte [1],
Comme dit as glosant ton mallefice,
Requier Amours qu'il t'en face justice,
Par devant lui appellant en cas tel,
Et nous ferons pour monstrer ton mallice
Nos avocatz Dessarteaulx et Chastel.

Cy finist la responce des dames faicte a maistre Alain.

Faut-il prendre au sérieux cette querelle ridicule ? Les courtisans ont-ils réellement monté une cabale contre le secrétaire du roi, coupable d'avoir blâmé les amants volages et vantards et d'avoir voulu « mettre rigueur en la court amoureuse » ? Il semble vraiment que cette grave affaire a occupé la cour en 1425, à Issoudun.

Dans le *Lai de Guerre* [2] de Pierre de Nesson, on trouve une curieuse allusion à Alain Chartier, qui n'a pas encore été relevée. Ce poème, inspiré à Nesson par le *Lai de Paix* de Chartier, commence par ces vers :

Guerre, deesse des abysmes d'enfer,
Engendree du felon Lucifer,
Tresbuchee du trosne imperial,
Mere aux pechiez mortel et venial,
Regnant en l'air sur le climat de France,
A tous subgiez de desobeissance,
Nos desloyaulx et forfaiteurs de fiefz,

---

1. Mon livre qui peu vault et monte, Qui prie et plaint que trop attent,
A nulle fin autre ne tent Et comme Refus le reboute.
Si non a recorder le compte Et qui autre chose y entent,
D'un triste amoureux mal content. Il y voit trop, ou n'y voit goutte.
(*Excusacion*, édit. Du Chesne, p. 531.)

2. Bib. nat. ms. fr. 1727, fol. 179 v°-189. Cf. *Romania*, XXIII, 270.

Var. — 96 A qui en herese mort. B qui herese sa mor — 98 B mais si tapert. — 100 B Comme dit es. — 101 B Requerant con ten face justice. — 102 B Par devant nous appelant en tel cas. — 103 B Et nos (*la fin du vers manque*). — 104 B Nos advocas (*la fin du vers manque*).

Oultrez ainçoys qu'ils soient deffiez,
Emprisonnez par avant qu'assailliz.....
Hayne, rancune et malediction.
En lieu de salut et dilection!

C'est Guerre qui parle; elle est furieuse contre Alain Chartier, l'auteur du *Lai de Paix* :

On ne peut, ainsi que l'en dit sans faille,
Jamais grans fiens faire sans l'autruy paille :
Pour ce fault il que les gens j'apouvrisse;
Et le rebours faisoit l'orde viés [1] lisse [2],
Qui, quant regnoit ou royaulme de France,
Donnoit a tous a grant foison chevance,
Ainsi que dit son ribault, Charretier,
Qui d'elle fit une rime avant hier
En blasmant ceulx que je nourris et paix,
Et l'appelle le truant *lay de Paix*,
Et dit qu'elle est fille du roy des cieulx [3],
Et qu'elle fait tant de biens et de mieulx,
L'ort [4] infame, de loyaulté mescreu,
Qui [n'en] devroit estre en tesmoingne creu [5],
Lui qui jadis fut, anmy d'Issouldun,
Present son roy et trestout le commun,
Publicquement banni a son de trompe;
Mais le ribault le fait affin qu'il rompe
Tout nostre fait. Toutesfoiz ung garçon,
Qui moult nous [h]ait [6], qu'on appelle Nesson,
Sans nostre sceu et sans commandement
Le diffama ainsi publicquement.

Il est clair qu'Alain Chartier ne fut pas « banni à son de trompe » de la cour du roi pour avoir écrit la *Belle dame*

---

1. Ms. falloit lort vieille.
2. C'est-à-dire dame Paix.
3. Allusion au début du *Lai de Paix* :

Paix heureuse, fille du Dieu des dieux,
Engendreë ou throsne glorieux...
(Édit. Du Chesne, p. 542.)

4. Ms. Lors.
5. Ms. Qui devroit estre tesmoingne creu.
6. Nesson est représenté dans le poème comme haïssant Guerre et sa bande.

sans merci: en 1427 il était encore chargé d'une ambassade en Écosse; en 1429, suivant M. de Beaucourt, il assistait au sacre de Reims. Il faut entendre autrement les vers de Nesson. Excitées par les courtisans, qui n'aimaient guère l'honnête secrétaire du roi et qui réclamaient pour l'auteur de la *Belle dame sans merci* « telle punition que ce soit exemple aux autres », les dames trouvèrent spirituel de bannir de leur « court amoureuse » cet empêcheur de danser en rond. Pierre de Nesson semble avoir été leur porte-parole. Les poursuivants d'amour donnèrent à la cérémonie un certain apparat, et le jeune roi jugea sans doute la chose très amusante. Tels étaient les délassements des dames et des courtisans au moment où la France se débattait dans les plus cruelles difficultés. La punition fut peut-être dure au cœur sensible d'Alain. Mais aussi qu'allait-il faire dans ce guêpier?[1]

M. Gaston Paris (*Romania*, XVI, 411) a daté la *Belle dame sans merci* de 1426. La mention de Chastel à la fin de la *Réponse des dames* nous oblige à reporter le poème de Chartier une ou deux années en arrière. Chastel n'est autre certainement que Jean Chastel, secrétaire du roi, l'auteur du *Pin*, qui avait quitté Paris en 1418 pour suivre le dauphin, et qui mourut très probablement en 1425 [1]. Chartier aurait donc composé la *Belle dame sans merci* à la fin de 1424; la *Lettre des dames* à Chartier daterait du 31 janvier 1425. A ce moment-là précisément Alain Chartier était absent de la cour. Le 31 décembre 1424 Charles VII l'avait envoyé, avec Artaud de Grandval, abbé de Saint-Antoine de Vienne, auprès de l'empereur Sigismond en Hongrie. Peu après, Chartier était à Rome auprès du pape. De là il se rendit à Venise, où il arrivait à la fin d'avril ou au commencement de mai. Sa mission terminée, il rentrait à Issoudun, où les dames, comme nous l'apprend Nesson, le bannirent de leur cour, en présence du roi. En mai et juin 1425, Charles VII fit à Issoudun quelques courts séjours [2].

Il y a encore, me semble-t-il, une autre conclusion à tirer de la *Response des dames*. D'après l'auteur ou les auteurs de ce poème, Alain Chartier se faisait vieux en 1425 :

---

1. *Romania*, XXIII, 202. L'autre avocat des dames, Dessarteaulx, est un inconnu, au moins pour moi.

2. G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 93-94.

Si jeune estois, tu ferois a reprendre,
Mais vieulx deviens, et nous savons bien toutes
Qu'on doit jeune chastier et vieil pendre...

Nous savons que Chartier est mort à Avignon vers 1430 [1]. Quand est-il né ?

Les anciens biographes d'Alain Chartier, croyant que l'*Histoire de Charles VII* qui se trouve imprimée en tête de l'édition d'André Du Chesne était l'œuvre de notre poète, le faisaient naître en 1386, cette chronique commençant par ces mots : « Au seiziesme an de mon eage, qui fut en l'an mil cccc et deux... » Les éditions de 1528 et de 1594 attribuent en effet cet ouvrage à Alain. Du Chesne fut induit en erreur par ces premières éditions, mais il s'aperçut lui-même plus tard de sa méprise. Cette chronique, comme on sait, a pour auteur Gilles le Bouvier, dit Berry, né à Bourges en 1386, mort vers 1460. On reconnut donc de bonne heure que la *Chronique de Charles VII* n'avait rien à faire avec Alain Chartier; mais l'année 1386 — qui s'applique à Gilles le Bouvier — resta comme date de la naissance de Chartier, et c'est celle qu'on trouve dans la plupart des dictionnaires biographiques.

Tout le monde se rangea plus tard, comme définitive, à la date que proposa M. de Beaucourt, 1395 [2]. Les anciens biographes avaient regardé Alain comme l'aîné des frères Chartier. M. de Beaucourt soutient, au moyen d'un acte de 1455, que c'est là une erreur, et que Guillaume Chartier, qui fut évêque de Paris, était l'aîné. Or Guillaume mourut le premier mai 1472, au retour d'une procession solennelle, en plein exercice de ses fonctions épiscopales. « Il n'est pas présumable, dit M. de Beaucourt, qu'il ait eu alors 87 ou 88 ans. Ce n'est pas un homme de plus de 80 ans qui eût pu avoir le rôle actif que nous lui avons vu jouer dans les troubles du Bien public. Nous croyons qu'il faut placer sa naissance vers 1392. Dans cette hypothèse, il aurait, à 40 ans, débuté à Poitiers comme professeur de droit canon; serait devenu évêque à 55 ans; aurait, vert encore à 73 ans, pris part aux événements qui accompagnèrent la guerre du Bien public, et serait arrivé, à 80 ans, au

1. *Romania*, XVI, 414.
2. *Les Chartier*, p. 16.

terme de sa laborieuse carrière. Quant à Alain, il ne peut être né après 1395, puisque nous le trouvons composant, en 1415 ou 1416, après la bataille d'Azincourt, le *Livre des quatre dames*, et bientôt investi des fonctions de notaire et secrétaire du roi. Il devait être, dès lors, un « notable clerc ». Il y a donc, à notre avis, toute vraisemblance à placer entre 1392 et 1395 les naissances de Guillaume et d'Alain ». Voilà donc où l'on en est quant aux dates de la naissance et de la mort d'Alain Chartier : frère puîné de Guillaume, il est né au plus tard en 1395 ; il est mort vers 1430, âgé d'environ 35 ans.

Il me paraît que l'une des deux dates est fausse, celle de la naissance. Alain Chartier ne nous parle pas souvent de lui dans ses œuvres, comme Eustache Deschamps ou Christine de Pisan, mais il en a dit assez pour que nous sachions qu'il n'est pas mort jeune. Dans le *Traité de l'Espérance* ou *Consolation des trois vertus*, Chartier nous apprend que son âge commence à décliner : « Que vaut ta vie, dit Desesperance à l'auteur, dont tu ne peux acquerir que misere, qui croist avecques tes ans et s'enforce contre toy quand ta vertu se affoiblist? Ton aage tourne ja vers declin, et les maleurtez de ta nation ne font que commencer [1]. » Quelques lignes plus loin, Chartier parle de sa jeunesse qui est passée et il se représente à l'entrée de la vieillesse : « Tes meilleurs jours, continue Desesperance, et ton joyeulx temps est le premier passé. Et dès que jeunesse faut, la commence chagrin et soucy de pensee. Bon fait laisser aller un espace de ton brief aage, pour toy preserver de cheoir en vieille povreté. » Il est vrai que dans le Prologue du même ouvrage, Chartier parle de sa jeunesse :

Je souloye ma jeunesse acquitter
A joyeuses escriptures dicter...
Douloir me fait par ennui qui trop dure
En jeune aage vieillir malgré nature.

Comment concilier ces données qui semblent contradictoires ? Faut-il admettre que Chartier a mis plusieurs années à composer le *Traité de l'Espérance*, qu'il n'a d'ailleurs pas achevé [2] ? Ou bien n'est-il pas plus simple de croire que, lors-

1. Édit. Du Chesne, p. 274.

2. Le *Traité de l'Espérance*, inachevé, est appelé *l'Imparfait* dans le ms. de la Bib. nat. fr. 1642 : « Explicit l'Exil, autrement l'Imparfait, de maistre

qu'il écrivait cet ouvrage il était d'un âge où, suivant la façon de considérer les choses, il est encore permis de parler de jeunesse, et où l'on peut dire, d'autre part, que « l'aage tourne ja vers declin »? Les hommes du moyen âge faisaient commencer la vieillesse de bonne heure, à 50 ans. Jean de Courcy, par exemple, estime que l'adolescence dure de 15 à 25 ans, la jeunesse de 25 à 35 ans, l'âge d'homme de 35 à 50 ans, la vieillesse de 50 à 70 ans, la caducité commence à 70 ans.

Quand est-ce que l'âge commence à décliner? on accordera que ce n'est pas avant 40 ans. Or de quelle année date le *Traité de l'Espérance*? Le ms. 12435 du fonds français de la Bibliothèque nationale le date de 1420 : « Prologue de maistre Alain Chartier sur le livre par luy composé de l'estat de France durant son exil, environ l'an mil quatre cens vingt, regnant le roy Charles sixieme. » Cette date est fausse, puisqu'il est question dans le Traité lui-même de « Charles septiesme de ce nom a present regnant ». M. de Puymaigre croit que le *Traité de l'Espérance* a été écrit après les désastres de Crevant et de Verneuil, « peut-être dans le courant de l'année 1424 » [1]. Vallet de Viriville [2] et M. de Beaucourt [3] le datent de 1428, à cause du premier vers du Prologue :

Au dixiesme an de mon dolent exil,

qui ferait allusion à l'entrée des Bourguignons à Paris en 1418 et à la fuite du Dauphin et de ses partisans. M. Petit de Julleville [4] fixe la composition du Traité à 1429, André Du

---

Alain Chartier. » Jean Bouchet fait également allusion à l'état inachevé de cet ouvrage :

Regardez bien la treshaulte matiere
Du dict Chartier, *si elle estoit entiere* :
Trouverez vous aucun grec ou latin,
Si vous veillez dessus tard et matin,
Qui ait de Foy mieulx dit en rithme et prose
Ne d'Esperance, ainsi qu'il le propose?

(*Temple de Renommée.* Paris, 1516, fol. LXII v°.)

1. *Alain Chartier et les désastres de la France au XVe siècle*, dans *Revue du Monde catholique*, 1872, p. 223.

2. Au mot *Chartier* (*Alain*) de la *Nouvelle biographie générale.*

3. *Les Chartier*, p. 16.

4. *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. II, p. 371.

Chesne[1] à 1437 et Delaunay[2] à 1438. La variété des dates proposées montre qu'il n'est pas facile de se prononcer. M. Bijvanck[3] cependant croit avoir trouvé la date précise du *Traité de l'Espérance* : 1433. Chartier en parlant des juifs dit : « Voyez qu'il a passé mil ccc LXiii ans qu'ilz sont exillez... ». Cela nous reporte à l'année 1433, et, dit M. Bijvanck, « tous les faits mentionnés dans ce livre concourent à nous faire accepter cette date : il doit avoir été écrit avant le traité d'Arras, aux premiers temps du concile de Bâle, au milieu des guerres hussites, environ vingt ans après la bataille d'Azincourt, lorsque l'auteur, pour finir par lui, avait déjà presque passé l'âge viril. Tous les problèmes qu'offre le Traité de l'Exil ou de l'Espérance sont résolus d'eux-mêmes, quand on place sa composition en 1433 ». Tout cela serait parfait si la date de 1363, qu'a eue sous les yeux M. Bijvanck, était assurée. Mais les manuscrits sont loin d'être d'accord à cet égard. Le ms. 832 de la Bib. nat. a 1364, le ms 1549 a 1444, le ms. 1642 a 1443, le ms. 12435 a 1363, le ms. 12436 a 1474, les mss. 12437 et 24440 ont 1364, le ms. 24441 a 1443. Les meilleurs mss., les nos 126, 1123, 1124, 1128, 1133, 2265, 18583, ont tous 1354; ce qui fixerait la date du *Traité de l'Espérance*, d'après le calcul de M. Bijvanck, à 1424. Si Alain Chartier est né, comme le veut M. de Beaucourt, en 1395, il ne pouvait pas dire en 1424 (il aurait eu 29 ans), ni même en 1428 (il aurait eu 33 ans) : mon âge « tourne ja vers declin ».

Le petit poème publié ci-dessus, *la Response des dames*, nous apporte une autre preuve du « déclin » d'Alain Chartier en 1425. D'après ce poème, Chartier était à l'entrée de la vieillesse :

> Si jeune estois, tu feroïs a reprendre;
> Mais vieulx deviens.....

Si Alain Chartier n'avait eu que 30 ans en 1425, l'épithète de « vieux » eût été quelque peu exagérée.

---

1. *Les Œuvres de maistre Alain Chartier*, p. 851.
2. *Étude sur Alain Chartier*, p. 95.
3. *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon*, 132 n.

Il y a d'ailleurs, à accepter la date de 1395, non pas des impossibilités absolues, mais de grandes difficultés. On est d'accord pour dater de 1415 ou 1416 le *Livre des Quatre Dames*, le plus important des poèmes d'Alain Chartier. Ce ne sont pas les premiers vers du poète. Il est facile de voir, par exemple, que le *Lai de Plaisance* leur est antérieur : dans le *Livre des Quatre Dames*, Alain Chartier se représente comme amoureux depuis deux ans; dans le *Lai de Plaisance*, il se plaint au contraire d'être sans dame :

> Sans dame sui, onc ne me fu donnee
> Loyale amour jusqu'a celle journee,
> Car je n'ay pas sens pour y labourer.

Le *Lai de Plaisance* daterait donc de 1413 ou 1414. Chartier aurait débuté bien jeune, à 18 ans! Et il aurait vite acquis une incontestable réputation de poète et de galant homme. « Outre que le *Livre des Quatre Dames* est le plus étendu de ses poèmes, dit Delaunay, pour être choisi comme arbitre par ces dames qui plaident si longuement leur cause devant lui, il fallait que sa réputation eût depuis quelques années au moins parfaitement justifié sa compétence dans ces délicates questions de l'honneur et de la galanterie [1]. » Ce juge de vingt ans renvoie le débat à sa dame, qui était sans doute plus jeune encore! Delaunay, recherchant quels avaient pu être l'éclat et la rapidité de ses succès, explique que les dames de la cour, maltraitées par Eustache Deschamps, accueillirent avec enthousiasme le nouveau poète. » C'était de ces dames que le jeune Alain, en venant prendre comme secrétaire [du roi] la place d'un censeur importun et grondeur, devait attendre des ménagements adressés bien plus à ses talents poétiques qu'aux agréments de sa personne et de son extrême jeunesse. C'est ce qu'il comprit de bonne heure et ce qui fut évidemment la première cause de ses succès. » N'insistons pas sur cette explication de l'extraordinaire succès du poète de 18 ans. La protection de « ces dames » expliquera-t-elle également les succès rapides d'Alain Chartier auprès du roi et du dauphin? M. de Beaucourt reconnaît qu'en 1418 le jeune Alain avait déjà dans l'entourage du dauphin « un rôle actif

1. Delaunay, *Étude sur Alain Chartier*, p. 31.

et une sérieuse influence[1] ». Ce n'est pas tout. A peine âgé de 23 ans, il parle au nom de l'Université et adresse une épître latine au roi sur le maintien des libertés de l'Église gallicane. Aussi Delaunay, pris de scrupules, se demande-t-il si vraiment Chartier a écrit lui-même cette épître : « Elle pourrait avoir été plutôt dictée au jeune secrétaire par ses chefs universitaires que rédigée tout entière par lui seul[2]. » A 25 ans, le jeune Alain se permet de donner des conseils à l'Université de Paris au sujet de la paix du royaume. Quelle autorité, si jeune, croyait-il donc avoir? Si Chartier est né, comme on le dit, en 1395, il aurait fait, il faut l'avouer, une carrière exceptionnellement brillante et rapide : de très bonne heure secrétaire du roi, maître ès arts, docteur en décret, chancelier de Bayeux, archidiacre de Paris, ambassadeur et orateur près l'empereur, le pape, le duc de Bourgogne, le roi d'Écosse, il aurait trouvé le temps dans sa courte existence, déjà si remplie, d'écrire encore des œuvres considérables qui témoignent d'une maturité de pensée, d'une expérience et d'un dégoût de la vie bien rares chez un jeune homme.

D'autre part, si l'on admet, comme M. de Beaucourt, que Guillaume est l'aîné des frères Chartier, il n'est guère possible de faire naître Alain avant 1395 : cela donnerait un âge par trop avancé à l'évêque de Paris, mort en 1472 dans le plein exercice de ses fonctions.

Il faut croire que M. de Beaucourt s'est trompé. Regardant Guillaume comme plus âgé qu'Alain, il s'est vu dans l'obligation de rajeunir l'un et de vieillir l'autre outre mesure. Admettons qu'en 1425 Alain Chartier avait 40 ans, — ce qui n'est pas exagéré, puisqu'à cette date on le traite de vieillard, — il serait né vers 1385.

Reste à expliquer l'acte du 8 août 1455, qui mentionne Guillaume Chartier, « reverend pere en Dieu, monseigneur l'evesque de Paris, filz et heritier aisné de feu Jean Le Caretier[3] ». Que dit cet acte? Jean Le Caretier ou Jean Chartier,

---

1. G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 118.
2. Delaunay, *Étude*, p. 55.
3. Cet acte a été publié deux fois, par Pluquet, dans les *Pièces pour servir à l'histoire des mœurs et des usages du Bessin dans le moyen âge*. Caen, 1823, p. 30, et par le vicomte de Toustain, dans la *Revue nobiliaire, historique et biographique*, nouvelle série, t. II, Paris, 1866, p. 6.

bourgeois de Bayeux, père d'Alain et de Guillaume, avait fait donation d'une rente de vingt sous tournois aux chapelains de la chapelle de Notre-Dame de l'église cathédrale de Bayeux, le 13 mars 1387. En 1454, pour obtenir le paiement des arrérages dus, les chapelains voulurent se saisir d'une maison qui, en 1387, appartenait à Jean Chartier; mais ce dernier avait donné ou vendu cette maison à Guillaume Le Tybonnier, sans le charger du service de cette rente. Les fils et héritiers de Le Tybonnier firent opposition aux poursuites et appelèrent en garantie l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, qui prit la rente à sa charge.

Peut-on conclure de ce document, comme l'ont fait Pezet [1], le vicomte de Toustain, M. de Beaucourt, que l'évêque de Paris était l'aîné des fils Chartier et qu'Alain, par conséquent, était frère puîné de Guillaume? Ce serait faire dire à cet acte plus qu'il ne contient. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que, en 1455, Guillaume était l'aîné des fils et héritiers *vivants* de Jean Chartier, — ce qui est bien possible. Mais on n'en peut rien conclure sur les rapports de naissance d'Alain et de Guillaume. A la date de notre acte, en 1455, Alain était mort depuis un quart de siècle. Dès le décès d'Alain, — mort sans enfants ni héritiers directs puisqu'il était prêtre, — Guillaume était devenu légalement le « filz et heritier aisné » de Jean Chartier.

La priorité de la naissance convient, du reste, de toutes façons à Alain Chartier, dont l'activité se déploie de 1415 à 1429. Guillaume n'apparaît que beaucoup plus tard sur la scène publique. Il fut, comme nous l'apprend Martial d'Auvergne, le premier boursier du roi Charles VII :

> Le feu bon roy, esmeu de bonne colle,
> Tenoit des clers et boursiers a l'escolle;
> Et fut jadiz son escollier premier
> Le bon evesque de Paris Charetier,
> Qui en son temps fist grant fruit en l'estude [2].

---

1. Pezet, *Recherches historiques sur la naissance et la parenté d'Alain, Jean et Guillaume Chartier, et sur la maison où ils sont nés.* Bayeux, 1842 (*Mémoires de la Soc. d'agriculture, sc., arts et belles-lettres de Bayeux*, t. I, p. 254 et 259).

2. *Les Vigilles de Charles VII*, t. II, p. 27.

Il est peu probable que le dauphin ait entretenu, de sa cassette toujours vide, des écoliers dans les différentes universités : il avait d'autres soucis. Guillaume Chartier était donc encore écolier après 1422, tandis que son frère Alain tenait déjà une place considérable à la cour. Ses études furent brillantes, et, en 1432, docteur en l'un et l'autre droit, il fut appelé à l'université de Poitiers pour y professer le droit canon. Vers la même époque, il était simplement curé de Saint-Lambert, près Saumur. Dès lors, son avancement fut rapide : chanoine de Paris en 1437 [1], il fut nommé évêque le 4 décembre 1447. Son activité dans les affaires publiques se place de 1450 à 1472.

Pour montrer enfin que Guillaume est le plus jeune des deux frères, je serais tenté de dire : Relisez le *Curial* ; Alain Chartier n'y parle-t-il pas en frère aîné? Mais je suis loin d'oublier que M. Heuckenkamp [2], professeur à l'université de Halle, est venu dernièrement enlever à Chartier la paternité du *Curial*, et que, suivant la remarque de M. G. Paris, ce texte « perd toute la valeur autobiographique qu'on avait voulu lui don-

---

1. Alain Chartier fut nommé chanoine de Paris le 7 mars 1418 (v. s.).

2. *Le Curial, par Alain Chartier, texte français du XVe siècle avec l'original latin, publiés d'après les manuscrits*. Halle, 1899. La publication de M. Heuckenkamp est faite avec beaucoup de soin. Le texte latin est reproduit d'après cinq manuscrits et d'après l'édition parue en 1724 dans l'*Amplissima collectio* de DD. Martene et Durand. Le texte français est basé sur quinze mss., sur l'édition de 1489, sur l'édition de 1617 et sur les variantes que Du Chesne a reproduites dans les marges de son volume. (M. H. a connu trop tard le ms. fr. 2265 de la Bib. nat. et n'a pu obtenir de renseignements sur le ms. Ashburnham.) Il a étudié minutieusement tous ces mss. et en a dressé un tableau généalogique où les mss. aujourd'hui perdus figurent nombreux. Il eût bien fait d'écarter quelques copies qui donnent des variantes inutiles. Tel, par exemple, le ms. de la Bib. nat. fr. 833 (que M. H. désigne par P^4^), qui est copié sur la première édition (désignée par I). L'édition de 1617 (D) également devait être laissée de côté, puisque Du Chesne a simplement reproduit les anciennes éditions gothiques. Quant aux variantes dans les marges (D^1^), la plupart sont tirées du ms. Du Puy et d'autres du ms. de maître Jacques Le Marié. Or, le ms. Du Puy est le fr. 1727 de la Bib. nat. (que M. H. désigne d'autre part par P^1^). Aux dix-sept mss. que cite M. H., j'en ajouterai trois, qui n'apportent sans doute aucun élément nouveau, le ms. fr. de la Bib. nat. 5339, fol. 6-11 v°, le ms. de

ner [1] ». D'après M. Heuckenkamp, le *Curial*, adressé à Gontier Col, aurait pour auteur un humaniste italien, Ambroise de Miglie.

DD. Martene et Durand, ayant trouvé le texte latin du *Curial* dans le manuscrit qui est aujourd'hui le 978 de la Bibliothèque de Tours, l'ont publié dans l'*Amplissima collectio* [2], à la suite du recueil des lettres de Jean de Montreuil, avec ce titre : *Epistola LXXVI. Ambrosii de Miliis ad Gontherum. Dehortatur eum a curia.* M. Heuckenkamp, admettant telle quelle cette attribution, s'efforce de montrer que la chronologie, la position sociale, l'érudition d'Ambroise de Miglie, son caractère, « le peu de respect et la manière presque païenne avec lesquels il traite les questions de la foi catholique », tout en un mot prouve que cet Italien est l'auteur de l'original latin, dont Alain Chartier n'est que le traducteur.

Il faudrait reprendre chacun de ces points : bornons-nous à la chronologie. Se basant sur l'envoi du *Curial* à Gontier Col, M. Heuckenkamp date ce traité d'avant 1395 : « C'est à cette année, dit-il, que Gonthier Col paraît pour la première fois comme *curial*; il est envoyé par Charles VI auprès de Benoît XII. » Il n'y a là qu'une petite erreur de quinze ans. Gontier Col était déjà *curial* en 1380. En mars 1380, il touche des gages comme secrétaire du roi [3]. Ainsi le *Curial* daterait non pas, comme le veut M. Heuckenkamp, d'avant 1395, mais d'avant 1380. A cette époque, Ambroise de Miglie était-il déjà en France? C'est peu probable : Jean de Montreuil, son protecteur, n'avait pas vingt ans.

Toute la thèse de M. Heuckenkamp repose sur l'en-tête du *Curial* dans l'*Amplissima collectio*. Or, cette inscription est

---

Turin, L, II, 12, fol. 56 (Pasini, II, 473), qui, comme le ms. de Munich, est copié sur Galliot du Pré, et le ms. d'Oxford, Bodl. Lib. Clark., XXXIV, fol. 101 v°. — La comparaison des mss. a amené M. H. à découvrir une lacune assez considérable dans la plupart des copies du *Curial*, et le texte qu'il nous donne est, à tous égards, bien supérieur à celui qu'on avait jusqu'ici.

1. *Romania*, XXVIII, 484.

2. T. II, col. 1459-1465.

3. *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles*, publiés par M. L. Douët-d'Arcq. Paris, 1865, p. 22.

de l'invention de DD. Martene et Durand. Dans le manuscrit lui-même, qui date de 1435, le *Curial* est sans titre, et, comme veut bien me le faire savoir M. G. Collon, bibliothécaire de Tours, « rien, pas plus à la fin qu'au commencement, n'en indique l'auteur ». Le traité est précédé et, sauf erreur, suivi de deux lettres d'Ambroise de Miglie : DD. Martene et Durand, ignorant que la lettre : *Suades sepius et hortaris* n'était autre que le *Curial* d'Alain Chartier, l'ont prise pour une épître d'Ambroise de Miglie, adressée à Gontier Col [1]. L'échafaudage élevé par M. Heuckenkamp s'écroule.

On ne trouve le nom d'Ambroise de Miglie dans *aucun* manuscrit du *Curial*. Est-il besoin d'autre part de mettre en regard ce que nous apprennent les manuscrits, tant latins que français, des œuvres d'Alain Chartier? Une vingtaine de manuscrits attribuent formellement le *Curial* à maître Alain. Nulle part celui-ci n'est donné comme le simple traducteur d'une lettre d'Ambroise de Miglie. M. Heuckenkamp a établi que les deux textes latins et français proviennent de deux écrivains différents : le traducteur n'a pas toujours, semble-t-il, compris l'original qu'il avait sous les yeux. Il n'y a qu'une conclusion à en tirer : le texte français du *Curial* n'est pas d'Alain Chartier. Un inconnu a traduit le *Tractatus de vita curiali*, et sa traduction, qui eut beaucoup de succès, fit oublier le latin et passa pour être de Chartier lui-même. Un autre traité latin d'Alain Chartier fut également traduit au XVe siècle par un anonyme, le *Dialogus familiaris amici et sodalis* [2].

M. Heuckenkamp remarque avec raison que le *Curial* n'est pas l'œuvre d'un novice qui vient d'arriver à la cour : « Il a fallu, dit-il, un certain temps, toute une série de contrariétés et de désillusions pour que l'âme de ce jeune homme se remplît du dégoût et de l'amertume qu'il nous découvre dans son épître. » M. Heuckenkamp en conclut qu'Ambroise de Miglie, duquel on ne sait presque rien, a seul pu écrire ce traité sur

---

1. Je n'ai pas eu sous les yeux le ms. de Tours et je ne sais à qui sont adressées les deux lettres qui accompagnent le *Curial*. Toute la question d'ailleurs mérite d'être reprise plus à fond.

2. Ms. fr. 1642, fol. 7 : « S'ensuit la translacion d'un dyalogue en latin que fist en son vivant feu maistre Alain Chartier, et fut translaté par » (*sic*).

la misère des courtisans. Comment ne voit-il pas que tout cela s'applique admirablement à Chartier ? Qu'il relise donc le chapitre du *Traité de l'Espérance* intitulé : *Indignation fait remonstrance des abuz et vanitez qui regnent es cours des princes*. Alain Chartier s'y montre-t-il assez désabusé ? N'est-il pas exactement dans l'état d'âme que suppose le traité des misères de cour ?

J'estime donc que le *Curial* est bien d'Alain Chartier. Est-il adressé à Guillaume, comme le disent les manuscrits ? Je ne vois pas ce qui empêcherait de le croire. Le manuscrit latin 5961, copié du vivant même de l'évêque de Paris, est très explicite : *Scribit magister Alanus Auriga suo fratri magistro Guillelmo Aurige, canonico parisiensi, et consiliario regio curie parlamenti, nunc vero parisiensi episcopo, de vita curiali tractatum*. Les manuscrits 767 de Douai et 3391 de Vienne disent la même chose. Enfin n'avons-nous pas le témoignage d'un contemporain de Guillaume Chartier, Jean de Lannoy, qui en 1464 écrivait ce qui suit à son fils Louis : « J'ay escript icy ensieuvant la coppie d'unes lettres que maistre Alain Caretier a aultrefois escript, touschant l'estat de la court, a son frere quy de present est evesque de Paris, de treshonnorable et treslouable vie, quy lors desiroit par son moyen estre retenu a la court du roy, et maintenant est bien d'aultre volonté, comme saige et quy la court a experimenté [1]. »

Je me résume : Alain Chartier est né vers 1385 ; il est l'aîné des frères Chartier; il est bien l'auteur de la rédaction latine du *Curial*.

(*A suivre.*) Arthur PIAGET.

---

1. Voy. Mangeart, *Cat. des mss. de Valenciennes*, Paris, 1860, p. 663.

LE DÉBAT

ENTRE ANTON DE MOROS ET GONZALO DAVILA

Les pièces de ce débat satirique, au nombre de neuf actuellement, ont été copiées sur quelques feuillets du manuscrit italien 590 de la Bibliothèque Nationale (ancien 7763), assez inexactement décrit par M. Mazzatinti, en premier lieu, dans son *Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia*, t. I (Rome, 1886), p. 115, puis dans son ouvrage intitulé : *Le Biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, Rocca S. Casciano, 1897, p. 105 [1]. Ce manuscrit, quoiqu'il ne porte aucune ancienne marque de classement ou de propriété, semble bien avoir appartenu à la bibliothèque aragonaise de Naples; il a certainement passé par les mains de dames et de gentilshommes catalans et castillans de la cour d'Alphonse V ou de Ferdinand Ier, comme en témoignent ces inscriptions de noms sur le premier feuillet : « La senyora Vilaffranqua de Panades; la senyora Ioland Dolzinelas (Olsinellas [2]); la senyora Elfa de Biure », et d'autres indices encore.

Du premier des *trobadores* qui ont pris part à ce débat, l'on ne connaissait rien jusqu'ici pas même le nom; du second, l'on connaissait et le nom et une petite pièce galante insérée dans un chansonnier du Musée Britannique [3] et que Gallardo a

1. D'abord, *toutes* les poésies non italiennes de ce volume sont en *castillan* et non en *catalan*; puis le poème italien transcrit aux ff. 66 et suivants traite de la mort de Pâris et des lamentations d'Hélène, et n'est pas un « frammento del poemetto di Paris e Vienna ».

2. Villafranca del Panadés et Olsinellas sont deux localités de la province de Barcelone.

3. P. de Gayangos, *Catalogue of the manuscripts in the spanish language in the British Museum*, t. IV, p. 295. Ce chansonnier a appartenu à Nicolas d'Herberay des Essarts.

publiée [1]. L'un et l'autre ont vécu vers le milieu du XVe siècle et ont peut-être même dépassé cette époque. Aucun trait historique de leur dispute ne permet d'en fixer exactement la date. Il y est question (I, 1) d'un « infant », qui pourrait être l'un des fils de Ferdinand Ier d'Aragon, et d'un « président » (V, 34), qu'il y a lieu d'identifier avec l'un ou l'autre des personnages qui ont exercé sous Jean II ou Henri IV les fonctions de président du Conseil royal. L'allusion à Juan de Mena (V, 26) peut s'entendre du poète mort ou du poète vivant, de celui-ci plutôt, je crois : en ce cas, notre dispute serait antérieure à l'année 1456.

Anton de Moros était aragonais. Cela ressort d'un certain nombre de mots de sa langue qui ne s'expliquent qu'en les rapprochant du catalan [2], sans compter que le nom de Moros, qui peut exister à vrai dire dans plusieurs provinces d'Espagne, se retrouve en tout cas sûrement en Aragon : N. Antonio, dans sa *Bibliotheca nova*, cite deux Moros et tous deux sont aragonais. Nous connaissons de plus, au XIIIe siècle, un Lope de Moros, auteur ou simple copiste de la pastourelle et du débat publiés dans la *Romania* (t. XVI, p. 364), et qui appartenait certainement à la région navarraise-aragonaise. Quant à Gonzalo Dávila, son adversaire lui-même semble bien le désigner comme castillan (V, 69-70) :

> Porque os dezian marranchon,
> vos salistes de Castilla,

et rien n'indique qu'il convienne de lui chercher une autre origine.

Ce débat, comme tant d'autres du même genre, qu'on peut lire par exemple dans le chansonnier de Baena ou dans le recueil des poésies de Montoro, consiste surtout en injures que s'adressent, chacun à son tour, les deux rimeurs : injures très personnelles et souvent fort grossières qui atteignent le physique aussi bien que le moral. Moros s'en prend surtout à la figure et à la taille de son adversaire ; il le dépeint faible (I,

---

1. *Ensayo de una biblioteca española de libros raros y curiosos*, t. I, col. 494.

2. Je n'attache aucune importance, bien entendu, à la graphie *ny* pour *ñ*, qui pourrait être du fait du copiste.

28), petit (I, 31), laid (III, 23), mal bâti (III, 11) et « incomplet » (I, 20; III, 22; V, 88; VI, 72) : sur ce dernier défaut, il insiste même plus que de raison et descend à des détails qui ont dû effaroucher quelque ancien lecteur, car la neuvième pièce, une réplique de Moros, a été brusquement interrompue, sur un mot obscène, par la coupure de deux feuillets remplis sans doute des dernières invectives qu'échangèrent les deux *trobadores*. En revanche, Moros loue l'art et la science poétique de Gonzalo Dávila (V, 17), il le met sur le même pied que Juan de Mena, le grand maître, le chef suprême de l'école du *trobar* (V, 25) :

> En todas estas comarcas
> Johan de Mena vi alabar,
> en el arte del trobar
> vos y el ser los monarcas,

et lui-même se fait tout petit devant ces puissances, il est le petit chien *blanchet*, l'autre le grand dogue (V, 30). Dávila, contraint de passer condamnation sur sa faiblesse physique et sa laideur (IV, 12; VII, 1, 33), attaque surtout la moralité de Moros, qui remplissait probablement quelque emploi de finances (VII, 57 ; VIII, 84); il le traite d'usurier, de faussaire, de *baratier*, et par surcroît d'ivrogne (II, 6; IV, 47, 53 ; VI, 76). L'un et l'autre se renvoient l'épithète de juif ou de *marrane* (nos V et VI); Dávila ajoute que son adversaire était fils d'un rabbin et que le nom de Moros, nom du père putatif, en cachait un autre mal famé (VI, 43, 111).

Assez vivement et correctement écrites et, sauf quelques passages peut-être altérés par le scribe, facilement intelligibles [1] — bien plus intelligibles que beaucoup de poésies du recueil de Baena ou du chansonnier de Montoro, — ces neuf pièces ne présentent au point de vue de la langue, du style et de la versification rien de particulièrement remarquable. Je noterai seulement dans le n° VII (v. 107 et 110) la citation de deux chansons françaises : nouvelle preuve de la connaissance de notre poésie lyrique en Espagne au XVe siècle, attestée déjà par d'autres témoignages. J'ai relevé dans les notes les mots parti-

1. Sauf cependant l'avant-dernière pièce (n° VIII) que Moros lui-même trouve « un poco escura ».

culiers à la langue aragonaise et ceux auxquels je n'ai pas su trouver de sens ou qui m'ont paru mériter l'attention des linguistes.

Alfred MOREL-FATIO.

I

ANTON DE MOROS CONTRA GONÇALO DAVILA

Estando en cas del infante,
porfiavan qu'era un aguila
en trobar Gonçalo d'Avila :
apostaron un diamante.
Yo pense qu'era gigante,
trafegudo matador,
y, par Dios ! no se pastor
qu'en un dia nos lo yante.

Qualquier dara por sentençia
que no es fuerte ni aperte ;
bien puede ser valyente
mas no espanta su presencia.
No se por la eloquencia
ho en dineros ser famoso,
que, quanto por ser fermoso,
nunca casara en Valencia.

No es de mucho tuvido
a nuestro Senyor quel crio,
pues que no lo acabo
de fazer onbre conplido.
Un dya yo vy vestido
un mono que era tamanyo ;
creo qu'en qualque mal anyo
este onbre fue nacido.
En la tierra do pelean
las gruas con las personas,
yo dudo honbres ni donas
tan magros y flacos sean.
Los que algun bien le desean
no rruegan Dios qu'enrriquezca,
mas (que) le de gracia que crezca
en faz de quantos lo vean.

II

RESPUESTA DE GONÇALO DE AVILA.

Quien es aqueste merchante
de obra tan mal medida ?
Qual sea su negra vida
y aun el alma por senblante.
Yo pense qu'era algun Dante
y es un baratador,
de los que a Nuestro Senyor
vendieron el mas culpante.

Qualquier que tenga prudencia
fallara, sy byen advierte,
que jamas se vyo por suerte
tan vil onbre d'asistencia.
No caso por decendencia
de lynage generoso,
mas por mas presumtuoso
que lleno de suficiencia.

Este Cayn atrevido
jure lugo por su Dio

---

6 *trafegudo* pour *trefegudo* ; cf. port. *trefego*, « remuant, vif », aussi « rusé ». — 8 *nos* = *no se*. — 10 *aperte* n'a pas de sens et ne rime pas avec *valyente*. Le texte doit être altéré. D'après la réponse (nº II), qui suit la même disposition métrique, il nous faudrait ici des rimes en *erte*. — 16 A Valence où sont les plus belles femmes. — 17 *tuvido*, participe formé sur le parfait ; c'est un trait du dialecte aragonais.

qual coraçon le movio
aver comigo rruydo;
ca, segun el s'es avido
en sus pleytos con enganyo,
por enxenplo deve oganyo
con la forca ser punido.

En las partes do guerrean
y se ganan las coronas,
son sus manos muy haronas,
porque d'onrra no s'arrean;
ni su sangre las enplean
syno en logros y vileza,
falsando, segun se rreza,
los contratos que menean.

FYN.

Pues su rrequestar es visto
d'ignorancia proceder,
rremesa le deve ser
la muerte de Jesu Cristo;
y por tanto yo l'absolvo
de lo dicho yde la rresta :
el tan bien en mi rrepuesta
perdone syl fago polvo.

III

MOROS
CONTRA GONÇALO DAVILA

Por la burla hos ensanyaes,
amigo senyor Gonçalo,
(de) la verdat vos sabe malo
quando tanto os agreujaes.
Con gran malicia fablaes,
que, a falta de consonantes,
dezis lastimas tajantes :
en esto vos deportaes.

E yo, la verdat diziendo
y no arguyendo rrondalla,
no diria vuestra rruyn talla
en todo un dia escriviendo.
Haunque me fagaes melendo
y rrudo mas que pastor,
no saldreys con mucha honor
desta lyça yo entyendo.

Honbre por escarnio fecho,
sy miraes vuestras azinas,
quando se echan las gallinas,
deveys salir de so el lecho.
Para que teneys provecho,
pues menguo en vos la simiente?
Cara de ximio syn diente,
Dios tome con vos despecho!

Tocaes me de Macabeo
con temor que no vos toque.
Rrecebit este rretoque,
entrat (en) medio del torneo;
que yo ni los mios no creo
nunca entrassen en synoga.
Teneos firme a la soga,
don mosquito, viejo y feo.

---

29 Ce vers n'a pas de sens. Faut-il corriger : *ni la su sangre enplean*, ou bien : *ni su sangre ellas emplean*, ou encore : *ni su sangre la s'enplean?* — 35 *rremesa* pour *remitida* est à cette époque un catalanisme ; mais le castillan a connu aussi ce participe fort, puisqu'il l'a gardé dans le substantif *remesa*. — 4 *agreujaes*. Le verbe *agreujar*, formé sur *greuge*, appartient à la langue juridique catalane-aragonaise. — 10 *rondalla*, « conte, récit », est du pur catalan. — 13 *melendo* équivaut à *meleno*, « paysan grossier », qui paraît fait sur *melena*. On connaît l'épithète *melenudo*, si souvent appliquée aux bergers dans Encina. — 18 *azinas*. Je ne vois pas le sens de ce mot, qui ne saurait être pour *hazinas*. — 30 *synoga*. Cette forme, pour *synagoga*, est fréquente au XVe siècle; voy. par ex. G. Manrique, *Cancionero*, t. II, p. 141, et le *Cancionero de Antón de Montoro*, p. 52 et 285.

Y quereys enamorada?
Parat mientes, escudero,
sy os pican en un mortero,
no ay una buena vegada.
Monja, donzella ho casada
quieren buena proporcion,
que vos muy chica rracion
daryades en l'alborada.

Enfengis de muy valyente;
digo vos mal adevino,
ca si todo era(d)es venino,
no podriades ser nuziente.
Bien seria inpertinente
la aldea y rruyn alfaja,
que vos por fuerça la paja
tomasedes a la gente.

Dezisme que soy logrero
y de cartas falsador,
salva sienpre vuestra honor,
mentis vos, don agorero;
informaseys vos primero,
como la rrazon rrequiere,
no d'aquel que mal me quiere
mas de onbre verdadero.

IV

Respuesta de Gonçalo de Avila.

La sanya que vos tomaes
me poneys por entrevalo,
rrecelando vos del palo
c'a menudo conportaes.
Sy la ciencia vos erraes
en accentos bien sonantes,
de las faltas semejantes
neciamente m'inculpaes.

Nynguna malycia prendo :
la obra que Dios se falla
gran locura es rretratalla,
tan chico me discriviendo.
De lo qual m'estoy rriendo;
no lo tengo ha desonor,
comos vos, Anton senyor,
los vicios que vos rreprendo.

Recordaos, don contrafecho,
dexat las cosas divinas,
que por causas muy mezquinas
vos aveys visto en estrecho.
Ponet la mano nel pecho,
ca si os mienbra un acidente,
en la vida cierta mente
no teneys ningun derecho.

Enojaes vos, segun veo,
por vuestro judayco estoque,
perder con xaque por rroque,
fallando con devaneo.
No fagaes d'ultrance arreo,
ca si bien vos interroga,
quien la vida vos prorroga
merece muerte de rreo.

Sy vuestra muger prestada
vos me daes y yo la quiero,
de tornar vos la profiero
bien contenta y mal ligada ;
y sera la tal jornada,
por mayor satisfacion,
en la plaça con pregon
altas bozes publicada.

---

36 Ce que Moros entend ici par *vegada* est clairement indiqué plus bas (VII, 17 et suiv.), dans une réponse de Dávila : « Y conozco, Por ser ximio, Que me bruma Y consuma *Una vegada* y me farta ». — 45-48 Je ne comprends pas le sens de ce quatrain. — 27 Perdre le roi pour gagner une tour? Il faudrait, peut-être, lire *perdet* pour *perder*. — 29 *ultrance*, c'est le mot français *outrance*, que les usages de la chevalerie avaient porté en Espagne. — 40 *altas bozes*, pour *a altas bozes*.

Yo no enfingo ciertamente,
mas qual sera tan mezquino
que la capa en el camino
no vos tome, si os la siente?
Vuestras armas, don paciente,
son, sy suenyo nos ataja,
conbatirnos con tinaja,
pues costunbre os lo consiente.
Yo no soy cierto elprimero,
segun vuestra gran furor,
que os acusa tanta herror
ni syn duda el postrimero.
Amansaos, don baratero,
que qualquier onbre que viere
vuestros actos y leyere,
vos porna aqueste sonbrero.

V

Anton de Moros contra Gonçalo de Avila.

Nunca os falta que dezir,
vilezas contynuando;
al diablo os acomando,
al qual vos mostraes servir.
Pues que bien sabeys mentir,
sabet que os an coronado
por poeta afamado,
maldiziente syn fallir.
Vista esta la diferencia
de vuestro saber al mio
como de la mar al rrio
en arte de gaya ciencia;
pues si con mi ygnocencia
vos toco en la verdat pura,
no deveys tomar rrencura :
conportat lo con paciencia.
Bien conozco que teneys
de ciencia un gran [a]sylo,
yo no se syno este estilo,
conponer asi al rreves.
De la cara fago en[v]es,
lo desuso pongo ayuso :
por ende, si el arte abuso,
no bivo d'este interes.
En todas estas comarcas
Johan de Mena vi alabar,
en el arte del trobar
vos y el ser los monarcas.
(Yo) so el rremo de tales barcas,
un blanchet(e) cerca un alan;
mas a vezes sotil can
rrosiga buenas avarcas.
Syn meter la mano al pecho
se que al rrey y al presidente
devo temer ciertamente,
como es rrazon y derecho;
mas, por mal que yo aya fecho
a ninguno ho syn rrazon,
nunca por esta ocasyon
aure fyrma de derecho.
Del palo no me rrecelo,
vos teniendo lo en la mano,

---

46 *nos* = *no os*. — 30 *blanchete*, petit chien de dame. Le mot se rencontre déjà chez l'archiprêtre de Hita (str. 1374 et suiv.). Ce doit être le franç. *blanchet*. Dans le *Canc. de Baena*, on trouve le féminin *blanqueta*. Un Alonso de Jaen, répondant à Anton de Montoro, lui disait humblement : « Y ante vos soy yo con moco, *Como gozque ante gran can* » (*Cancionero de Antón de Montoro*, Madrid, 1900, nº XCIX). — 32 *rrosiga*, « ronger peu à peu » (Borao, *Diccionario de voces aragoneses*, éd. de 1884). Cf. cat. *rosegar*. — 34 *presidente*. Le président du Conseil royal ou Conseil de Castille. — 40 Allusion à la pratique appelée en droit catalan-aragonais *ferma de dret*.

que, aunque soy viejo cano,
yos fare besar el suelo;
y maguer ya soy avuelo,
si vos tomo entre mis potes,
vos dare tantos d'açotes
como faria a un moçuelo.

No curo ni satisfago
a todas vuestras malicias,
pues veo las supreficias
veninosas mas que drago;
aunque juro a Santiago,
que pues pintaes con tal ploma,
yr por solucion ha Roma,
nos caldra, que aqui aureys pago.

Muchas vezes el qu'es rrudo
y que trae mal apero
fiere en medio del tablero
y quebranta buen escudo.
Qui vio castellano mudo
ni lyebre ser perezosa
ni lealtat en rraposa
ni judio no ser agudo?

Vos, por aquesta rrazon
que vos he alegado agora,
vos previene del Atora
saber mas que Salamon;
porque os dezian marranchon,
vos salistes de Castilla :
sy vos miran la rrezmilla,
verdat dira mi sermon.

Quien es marrano rrebiente
y le de Dios mal estrena;
luego os acuso la pena,
que aqui no basta argumente.
Que muy cercano pariente
soes de Mosse Cohen :
no vos lo tyenen a bien
fer ydolatrar la gente.

Que aqui daes a entender
a gentes de miga boça
que soes de los de Mendoça
en lynage y en valer.
Demandaes a mi muger,
escudero muy fermoso?
Ella no ha me(ne)ster potroso
ni tal ciclon cavaller.

No quiero otra poesia
para confonder a vos,
syno la verdat y Dios
que nos pagan de falsia.
Lo que un ciego veria
bien se puede adverar,
que al rruyn no cal madrugar,
pues prol basta claro dia.

---

46 *potes*. Encore un mot catalan. C'est le pluriel de *pota*, « patte ». — 51 *Supreficias*. Sens? — 56 *nos* = *no os*. — 67 *previene*. Lire *proviene*, comme VI, 56. — 71 *rrezmilla*, le gland du membre viril (Nebrija). Ce sens et celui de « suppositoire » qui en dérive sont indiqués par Oudin et les autres lexicographes qui l'ont copié. Le mot, au moins dans sa première partie, semble d'origine arabe (voy. Dozy, *Glossaire*, s. v.). Dans le nº 363 du *Cancionero de Baena*, les éditeurs espagnols ont lu *resinilla* et n'ont pas relevé le mot à la table : Michel a mieux lu *resmilla* : en fait, le manuscrit porte très clairement *rezmilla*. — 82 *miga boça* me paraît être du catalan « Gens de demi-bourse (*miga bossa*), gens de peu ». Dans le nº 467 du *Canc. de Baena*, ce même mot se trouve à la rime avec *Mendoça*, mais là il ne semble pas avoir le sens de « bourse ». — 88 *ciclon*, cast. *ciclan*, « altero testiculo carens ». Borao donne comme second sens : « la res que tiene un testiculo interno y otro esterno, ó ambos internos. » — 92 *nos* = *no se*.

Gargantero golondrino,
aveys nos desonestado
en aver tanto juzgado
de tinaja ser vezino.
Enemigo del tocino,
poeta mal bevedor,
vuestros huesos y color
todos son cochos en vino.

Muy suelto teneys el freno,
poeta gran chirlador;
qui vos fizo rrobador
de la fama del qu'es bueno?
Qui os fiase lo ageno
y os dasse avinenteza,
con vuestra mucha pobreza
sy lo porniades al seno?

Poeta mal dezidor,
no aveys avido verguenya
meter en coplas a duenya
rrobando le su valor?
Los qu'estiman qu'es honor
van diziendo por la via
que vuestra gran poesia
vos metaes al salvonor.

Aunque fuera yo mas necio
quan note vuestra presencia,
usaraes vos de prudencia
no salir con tal desfecio.
Sy miraraes a Boecio,
Aristotil ho Lucano,
no espendieraes en bano
vuestro saber de gran precio.

Vuestra lengua lastimera,
maldiziente y veninosa,
a l(o) menos fablase cosa
(que) fuese cierta y verdadera;
mas servaes otra manera,
qu'en vilezas atizar,
nunca os cessa el paladar,
assi como cadernera.

Qu'el poeta muy quieto
deve estar y rreposado,
en sus fechos moderado,
savio, cortes y discreto.
Vos fundaes vuestro intelecto
en vilezas arguyr,
preciando vos de mentir
en publico y en secreto.

El poeta verdadero,
en ciencia syngular,
no se mete a trobar
pullas de castanyetero.
Ya perdeys el centenero,
no catando cortesia,
dezis tanta villania
como puta con pandero.

Aunque os escuseys un poco
por fazer el juego par,
no podeys bien colorar
las faltas de que vos toco.
Bien sabeys qu'el ninyo y el loco
mucho dizen la verdat.
Don Gonçalo, perdonat
si lo dicho no rrevoco.

Bien senbla qu'en la montinya
no teneys que procurar,
cavar, rregar ni podar
canpo ni çafran ni vinya.
No quiero con vos mas rrinya,
porque soes del falso quarto;
de vuestro tedio m'aparto
como pelmazo de tynya.

---

98 *nos*. Ms. *vos*. — 110 *dasse* pour *diesse* se trouve en aragonais. — 124 *desfecio*. Cat. *desfici*, « inquiétude, impatience ». — 133 *mas* paraît avoir ici le sens de *may* en catalan. — 136 *cadernera* = *quadernera*, « relieuse ». — 149 *centenero*. En catalan *centener* signifie « le cordonnet qui sépare les écheveaux pour que les fils ne s'embrouillent pas ». — 151 *dezis*. Ms. *dezir*.

Y por no esperar atal
rreprensyon ni vituperio,
buscat algun monesterio,
(y) metet persona y cabal;
que, quan vendra a la fynal,
vos con pobreza y canssancio,
envegecido en palacio,
morireys al ospital.

FYN

Perdonat sy poca sal
meto, por no aver espacio;
poeta, de vos me agracio
para todo este carnal.

VI

RESPUESTA DE GONÇALO DE AVILA

Anton, vuestras coplas vy,
y quanto a lo que dezis
que d'aquellas no bevys,
loando en el arte a mi,
syn duda fueran ganados
con muy mas justo sudor
vuestros bienes sobornados
con arte de trobador
que con logro y desonor.

Quanto toca a los açotes
que dezis que me dareys,
frescos los palos teneys
que vos dieron en tres motes.
Quien y quando y qual lugar
no lo cunple rrepetir;
basta que, syn los bengar,
los quesistes rrecebir:
pues callat syn mas dezir.

Ca no se nynyo ni viejo,
vista vuestra covardya,
que de coces cada dia
no cargue vuestro pellejo.
En peligros bien excessos
yo m' e visto en muchas tierras,
do perdi mas sangre y huessos
que vos cavallos en guerras
ni venados por las sierras.

Dezis me que soy marrano:
vos mentis, don vil judio,
ca cierto el lynage mio
no deciende de tal mano.
De los pies a la cabeça
soy fidalgo verdadero,
syn mal quarto y falsa pieça;
ni soy fijo de logrero,
salvo de lynpio escudero.

Mas vos que tanto negaes
no ser de sangre judayca,
la platica muy ebrayca
dezit por que la servaes?
Vuestro padre fue rraby,
vos un muy gordo confeso.
El nonbre de Moros vy
que os bolvieron del avieso,
segun consta por processo.

En el qual son insertados
los senyales verdaderos,
testigos no lysongeros
de vuestros ante passados;
con los quales syn falsia
fasta los ojos, Anton,
estaes en la juderia,
do teneys el coraçon,
el alma y la condicion.

Pero veamos de donde
ser logrero vos previene:
ciertamente no vos viene
en ser fijo de gran conde.
Soes en quanto fazeys
Macabeo muy antigo,
aunque vos esto negueys;
cada qual lieva consigo
con las obras el testigo.

Dezisme que demande
a vuestra muger, senyor;
bien se qu'es dona d'onor

y notable por mi fe.
En su bondat yo no toco,
mas digo que, si querreys
por ventura ser tan loco
que su virtut injuryes,
no ciclon me fallareys.

Juzgastes ser mi color
y huessos cochos en vino :
todo es agua quanto orino,
don beudo, lleno de herror.
De la qual vos no tomastes
mucha parte, yo lo juro,
y si vos tanto engordastes,
syn falta vos asseguro
qu'es obra del vino puro.

Dezis que ofendy a muger;
cierta miente mentyreys
quantas vezes lo direys,
sy mis coplas quereys ver.
Yo vos dixe, Anton hermano,
que no soy uno de dos
ni cornudo ni marrano;
sy d'esto vos sentys vos
abenios alla con Dios.

Alegaes me ciertos sabios
por enxenplo y no mirastes
a sus dichos, quando echastes
vilezas de vuestros labyos;
agora dezis que quieto
el poeta deve estar :
si vos fuerades discreto,
no cunpliera a mi quebrar
el uso de bien fablar.

Iten dezis que me fundo
y me precio de mentir.
D'esto os podeys desdezir
ante Dios y todol mundo,
ca syn falta yo he ganado
tan buen credito en la vida
que si de vos he fablado
qualque lastyma fyngida,
por verdat sera creyda.

Pues sabet que os an prestado,
a culpa de vuestra madre,
Anton senyor, esse padre
que de Moros es nonbrado;
pero, quanto a la verdat,
vos soes fijo d'un judio :
esto sea en poridat;
y d'aquel mesmo gentio
es don Yuda vuestro tio.

Arguysme que no tengo
canpo ni vinya ni huerto.
Ya por en, Anton, por cierto,
de logro no me mantengo;
muy mas vale con pobreza
morir en el espytal
que ser pobre con rriqueza,
difamado mucho mal
por todos en general.

FYN

Mucho dudo, don costal,
sy con vuestras pullas mesmas
saqueys comigo el cabal
d'estas catorze quaresmas.

VII

GONÇALO DAVILA CONTRA ANTON DE MOROS

Yo confiesso que soy feo
y enano
ho surmano,
negro, flaco, muy menudo;
mas, Anton, segun yo creo,
no villano
ni marrano
ni logrero ni cornudo.

---

3 *surmano*. La lecture du mot est sûre. Que signifie-t-il?

Ny tanpoco soy, par Dios,
atvocado
sobornado,
ni me pico dessas artes;
ny menos he como vos
cohechado
y rrobado
en un pleyto las dos partes.
Yconozco, por ser ximio,
que me bruma
y consuma
una vegada y me farta;
mas no furto ni vendimio
con la pluma
tanta suma
de bienes en falsa carta.
Ny me viene de nacion
mal jurar
ni acusar
faziendo falso testigo;
y sabeys que a vos, Anton,
enmelar
y enplumar
vos pueden por lo que digo.
Otorgo mas que me fizo
la natura
de figura
diforme qual vos quereys;
pero nunca tyranizo
syn mesura,
con procura
que contrafazer sabeys.
Enforcan a los que troban,
no coplillas
ni fabllilas,
mas furtos fuera poblados;
y dan vida a los que rroban
en las villas
las manyllas,
trigo y rropa de cuytados.
Traygo de mosquito flaco
syn afan
el albaran,
y soy negro mas que pebre;
pero nunca perro ensaco,
ni mal pan
o mal çafran
vendi, ni gato por liebre.
Ny soy d'aquellos notarios
concegiles,
torpes, viles,
que, cegados de cobdicia,
trasmudan los calendarios
con gentiles
y sotiles
argumentos de malicia.
Pues, Anton, tan mala vida
ya dexat
y maginat
que, syn fuzia d'esperança,
tras una piedra perdida,
con verdat
en tal hedat,
mas pierde quien otra lança.
Pero, pues a los sessenta,
obstynado
en pecado,
teneys tan duro el pellejo,
yo fallo, segun mi cuenta,
que, mirado
vuestro fado,
es perdido mi consejo.
Vuestras famas d'entendido
son rrafezes
y sohezes,
fablando con rreverencia,

30-31 Dávila menace ici Moros du châtiment infligé aux maquerelles : « A las alcahuetas acostumbran desnudarlas del medio cuerpo arriba, y untadas con miel, las siembran de plumas menudas » (Covarrubias, s. v. *emplumar*). — 51 *albaran*, l'écriteau, l'étiquette.

ca mayor es el rruydo
. que las nuezes
veynte vezes
de vuestro saber y ciencia.
Vuestros dichos desdonados
y desayres
o desgayres
dubdo callente cien capas;
ca cierto vuestros dictados
y sus ayres
y donayres
son del tiempo de las chapas.
Ya he visto yo no pocos
mas letrados
pregonados
por plaças y por triquetes,
y vi menos que vos locos
tresquilados
y rrapados
a cruzes y panderetes.
Pues por plaga tan excessa
cierto es
que vos podes
cantar ante quien vos mira :
Ge soy pobre de lyessa;
y despues,
sy la sabes :
Senyor, de cuer ge sospira.

FYN

De tantas verdades yra
no tomeys;
mas, sy sabeys,
rreplicat, Anton, apriessa;
ca por cierto una mentira
no vereys
ni fallareys
en quanto de vos s'espressa.

VIII

OTRAS DE GONÇALO DE AVILA CONTRA ANTON DE MOROS

Pues me quiso
por diviso
necio, que tan mal departe,
en proviso
ya deviso
a que basta su estandarte;
ca rreparte
y conparte
donde tiene vos aviso,
ni mas arte
ni mas parte
qu'el diablo en parayso.
My rrespuesta
va mas presta
que verna su rresponsion,
pues que rresta
su rrequesta
menguada de discrecion.
Gran lision
de presuncion
deve tener en la testa,
ca rrazon
con discrecion
a las bestias mucho cuesta.
Mas l'acusa
que l'escusa
lo que dizen en Tafalla,
qu' es su musa
cornamusa
y su dança Cornualla.

83-84 Allusion au *refran* : « Mas es el ruido que las nueces ». — 90 *callente* est-il pour *callenten* de *callentar* = *calentar* ? — 94 « Le temps des chapes, le vieux temps. » Allusion à une époque où l'on avait emprunté à la France le nom et la chose. — 102 On connaît l'expression *tresquilar à cruces*, « couper les cheveux de travers », et c'était une peine infamante; mais que signifie l'adjonction de *panderetes* ?

Syenpre ralla,
jamas calla
syno quando el palo s' usa,
ca, syn falla,
en su talla
gran vildat es interclusa.
En quaderno
muy eterno
Lucifer tiene sumado
quando terno
de cisterno
en processos ha falsado.
De lo dado
y ganado
el bive todo el invierno,
mas menguado
y lazrado
qu'el Tantalo nel infierno.
Por sus gestos
indigestos
y blasfemias d'albardan,
sus denuestos
tienen prestos
grandes palos que le dan.
Tiene afan
de turjaman
en actos tan desonestos
qu'el rrefran
« parla Rolan »
faze mucho a sus propuestos.
Con tal copa
s'axaropa
no cierto sobre mirraustre,
que su hopa
es una sopa
toda de puro vynastre.
No es de Castre
ot Alencasre,
mas, sy en algo de bien topa,
es desastre
de mal sastre
quando acierta en una rropa.
No san Gil
mas san Barril
celebra por no passar
d'un carril
mucho civil
que le faze enbaraçar.
Su rrymar
es publicar
su locura nuy gentil,
ca trobar
y bien fablar
no es d'onbre concegil.
El rrapaz
por ser audaz
lyeva de cada costado
del solaz
del bastonaz
el cuerpo todo brumado;
y fynado
el cuytado,
por no moryr en agraz
desonrrado
y menguado,
lugo rrequiere por paz.
Sus trepadas
rropas, dadas
en precio de sus desdones,
son cholladas,
concertadas
de traviessos rrapagones.
Sofiones,
rrepelones

---

41 *cisterno*, « se dice del artículo de propriedad, para los que ya litigaron (en el proceso de *Aprehension*) en alguno de los artículos anteriores; á diferencia del externo, que es para aquellos, que ó no litigaron ó deducen despues nuevo derecho » (Borao, *l. c.*). — 59 *parla Rolan* ou *par la Rolan*. Qu'est-ce que ce *refran*? — 67 *Castre*. La grande famille castillane de *Castro*.

le dan y grandes colladas,
coxcorrones
y capones
con que nunca medra aosadas.

FYN

Sy menguadadas
ho sobradas
van mis coplas y diciones,
las erradas,
del miradas,
an lugar (?) mis conclusiones.

IX

ANTON DE MOROS CONTRA GONÇALO DE AVILA

Pues syn brida
y sin medida
fabla el poeta alabado,
la su vida
es ya fynida
y quanto el ha trabajado.
O cuytado,
amenguado,
entre gente entendida,
judicado
y notado
la verguença aver perdida!
En figura
vn poco escura
fabla el poeta de precio,
syn mesura
y derechura;
no lo apriso de Boecio.
Con desfecio
y menosprecio
se funda en tanta locura
que en atjeccio,
in interjeccio,
no se rrige por natura.
A lo que digo
do en testigo
la verdat qu' es cosa pura;
diz l'antigo
qu' es enemigo
quien las cosas mucho apura.
La escriptura
o lectura
syn verdat no vale un figo;
es locura
y travesura
blasmar Pedro por Rodrigo.
Sus rrazones
y defenssiones,
sy bien mira el consistorio,
son baldones
y rrepullones,
(y) libelo difamatoryo.
Ya es notorio
su cursorio
en ques fundan sus passiones,
posessorio
de su avolorio
senbrar muchos mentirones.
El salir
he arguyr
con tanta indiscrecion,
de bollyr
ni de payr
no demuestran perfeccion.
Salamon
ni aun Caton
nos preciavan de mentir;
con rrazon
y discrecion
costunbravan corregir.
El prudente
y eminente
poeta de sentymiento,
cierta mente
no consiente

---

53 *payr*. Cf. cat. *pahir*, « digérer ». — 57 *nos* = *no se*.

sobrexir atan syn tiento.
Movimiento
y turbamiento
es a la fama nuziente;
un tal viento
en un momento
faze al sabio inpertinente.
Sy natura
da y procura
inperfeccion o defecto,
que locura
aver rrancura
ni gastar el intelecto!
De discreto
gran secreto
es de Dios y gran fondura
ser directo
he inepto,
chico o de grande estatura.
Pues ciencia
ho eloquencia
hornan noble entendimiento,
la prudencia
y paciencia
deven ser su fundamiento.
Yo no miento
ni m'arrepiento
en judicar tal presencia,
pues gran cuento
y mas de ciento
conocen la diferencia.
Su rrimar
es publicar
las cosas no verdaderas,
mal fablar
y difamar
por plaças y por carreras.
Cantoneras
y taverneras
ya tienen de que trufar;
torrezneras
y triperas
que lo suelen festejar.
De todo vicio
es juicio
synse verguença en la faz,
usando oficio
de maleficio,
biviendo de mal percaz.
Ya es secaz
d'algun gataz
que le fa fer tal judicio,
car la paz
sienpre a Dios plaz
y a los que aman su servicio.
Sy cholladas
ni colladas
se dieron por rrapagones,
cabaladas
y bengadas
fueron por buenos garçones.
Tales sermones,
ocasiones,
son de pro mal anegadas,
tentaciones
y lisiones
del gran Satan amostradas.
Aun que rrudo,
no cornudo,
que miente qui tal dira,
tome escudo,
el agudo :
aqui ay quien lo defendra.
Si muger pendra,
el lo vera,
o mentira mi estornudo;
el la arreara
y proveyra
y otro le metra el enbudo...

111 *synse*. Cat. *sense*. — 121 *cholladas*, « coup donné sur le cou ». Borao cite « *chollazo*, pezcozón ». Cf. nº VIII, v. 100.

LES MOTS DIALECTAUX DU FRANÇAIS

EN MOYEN-NÉERLANDAIS

L'étude des mots étrangers qui ont obtenu droit de cité dans une langue est utile pour la connaissance non seulement de la langue qui les a empruntés, mais aussi de celle à laquelle ils ont été empruntés. C'est pourquoi, ayant précédemment considéré l'élément français en néerlandais au point de vue du néerlandais, je crois qu'il y aurait peut-être quelque avantage à étudier les mêmes faits pour y chercher des renseignements sur la langue des régions ou de la région d'où les mots nous sont venus au moyen âge. Leur intérêt principal est qu'ils permettent de localiser des traits dialectaux. Je pars de cette idée qu'il doit y avoir eu une région d'où nous venaient, en premier lieu, les mots français, au temps, bien entendu, où le français central n'était pas encore la langue écrite générale. Les sons du français se rencontrent chez nous le plus souvent sous deux ou plusieurs formes ; parmi ces formes il y en a toujours une qui est la plus fréquente, qu'on pourrait appeler « normale ». Or, ces formes normales doivent toutes provenir de la même région. Car de supposer que *ka* = *ca* français, qui est la forme la plus usitée, viendrait du picard, tandis que la conservation de *t* mobile final — autre forme normale — nous viendrait du wallon, c'est ce qui nous paraît difficile. Nous insisterons donc dans la suite sur la fréquence plus ou moins grande des différentes formes, et la conclusion de cet article sera alors l'énumération des traits « normaux », la reconstitution de la physionomie linguistique du dialecte auquel nos mots ont été empruntés en premier lieu et un essai de localisation de ce dialecte.

Quand un mot, emprunté par nous au français, présente des

différences de forme avec le français actuel, ces différences peuvent provenir de trois causes : 1° ou bien la forme du mot emprunté représente le mot français à une étape antérieure de son développement ; ainsi nous disons *paleis*, et non *palè*, parce que ce mot a passé la frontière à un temps où le mot français *palais* se prononçait encore *paleis* ; 2° ou bien la différence s'explique par l'adaptation de la prononciation du mot français aux organes des Néerlandais ; c'est le cas par exemple de *sjees* pour *chaise*, où la chuintante française a été remplacée par *s* suivie de *yod*, le néerlandais ne possédant pas de chuintantes ; 3° ou bien enfin la cause de la différence réside dans le fait que le mot a été emprunté, non pas au français de l'Ile-de-France, mais à un dialecte limitrophe des Flandres et du Brabant.

C'est aux phénomènes de la troisième catégorie qu'est consacré cet article. Seulement, on comprend que, pour les séparer des autres faits linguistiques que révèle l'étude des mots empruntés par le néerlandais, on ne peut pas ne pas tenir compte des deux autres cas. En effet, le plus souvent il nous faudra discuter l'attribution des différences que nous constaterons à une des trois causes possibles.

C'est pourquoi nous choisirons comme point de départ ces différences elles-mêmes, que nous tâcherons de grouper avec quelque logique ; puis nous essayerons de déterminer pour chacune d'elles la cause dont elles proviennent, et nous arriverons ainsi, par élimination, à connaître celles qui s'expliquent par les dialectes.

Ces dialectes limitrophes des contrées où l'on parle et où l'on parlait néerlandais [1], se ramènent à deux grands groupes : le picard et le wallon, que sépare une ligne qui passe entre Binche et Charleroi [2]. On doit donc s'attendre à trouver, dans les mots dialectaux qui sont venus chez nous, des particulari-

---

1. Nous nous servirons dans la suite de ce nom pour la langue générale parlée dans le royaume des Pays-Bas : nous ne tiendrons compte de la langue flamande qu'autant qu'il s'agit du moyen âge. J'ai essayé de justifier cette dénomination dans mon *Essai sur quelques groupes de mots empruntés par le néerlandais au latin écrit* (Amsterdam, 1900), p. 8.

2. Voyez sur les détails : J. Simon, *Les limites du picard et du wallon*, dans *Mélanges wallons*, Liège, 1892. Mais cp. *Romania*, XXI, p. 334.

tés wallonnes à côté de traits linguistiques propres au picard. C'est en effet ce que nous aurons souvent à constater.

Quant à la limite chronologique qu'on peut fixer à l'emprunt de mots dialectaux, il est assez malaisé de se prononcer là-dessus. En général on peut dire que c'est avec la disparition de ces dialectes comme langue générale d'une certaine région — et non comme parler local des endroits situés sur la frontière — que doit coïncider la cessation de l'emprunt fait à ces dialectes. Notons en effet que la plupart des mots étrangers ne nous viennent pas par suite du frottement qui se produit à la frontière entre villages voisins : seuls les grands centres intellectuels et commerciaux ont le pouvoir d'imposer des mots à une contrée étrangère avec laquelle ils ont des rapports. Or, cette langue générale a disparu en Picardie vers la fin du XIVe siècle : Froissart écrit encore en picard. Il est vrai qu'on a encore après lui des chroniques en picard (Chronique de Floreffe) et en wallon (Jean de Stavelot), mais ces œuvres ont un caractère trop local pour qu'elles nous permettent de conclure à une langue générale wallonne et picarde au XVe siècle.

Cette limite, les mots empruntés ne nous la font qu'entrevoir, car la date de la première apparition d'un mot dans les textes ne doit être que rarement celle où il a réellement commencé à être employé. Pourtant il est bon d'indiquer pour chaque mot l'époque où on le rencontre pour la première fois. J'ai à cet effet muni chaque mot néerlandais d'un chiffre allant de 1 à 4, qui correspond à une division de la littérature néerlandaise en quatre périodes. Ces périodes se répartissent ainsi : 1° du commencement (environ 1250) à 1315 ; 2° de 1315 à 1450 ; 3° de 1450 à 1600 ; 4° après 1600 [1].

Conformément à ce qui fait l'objet essentiel de ce travail, il n'y sera en général question que des périodes 1 et 2, et exceptionnellement des suivantes. Afin de ne pas l'étendre outre mesure, j'ai renvoyé, quand c'était possible, à trois articles publiés dans des revues néerlandaises, où j'ai traité des points de détails [2], et à l'*Essai* cité plus haut.

---

1. Voir, pour la justification de cette division, mon *Essai*, p. 28.

2. *Bijdragen tot de kennis der uit het Fransch overgenomen woorden in het Nederlandsch* (dans le : *Tijdschrift voor Nederlandsche Letterkunde*, 1896 et 1897, et dans *Taal en Letteren*, 1897).

VOYELLES

Voyelles toniques.

I. INFLUENCE DE LA QUANTITÉ SUR LE TIMBRE

§ 1. Règle : *Les voyelles qui, en français, sont longues et ouvertes deviennent fermées chez nous.*

Exemples : *sjees* 4 (*chaise*), *teetateet* 4 (*tête-à-tête*), *frees* 4 (*fraise*), *fenomeen* 4 (*phénomène*) ; *nobel* 1, *loods* 1 (*loge*), *meubel* 3, *peupel* 3, etc.

J'ai pris soin de choisir des exemples dont l'origine française n'est pas douteuse. Or, parmi ces mots, il y en a où le changement de prononciation ne peut s'expliquer que par la quantité longue de la voyelle française. Car il est vrai que dans *nobel*, *peupel*, *ò*, *æ* français sont venus se placer à la fin d'une syllabe (par suite de notre habitude de prononcer *avant* la liquide l'élément vocalique des groupes où entrent des liquides) et que dans ces mots le changement de la voyelle ouverte en fermée pourrait s'expliquer par la « Dehnung » que subissent chez nous les voyelles en syllabe ouverte, et qui, dans les mots germaniques, amène chez nous le changement des voyelles ouvertes en fermées. On pourrait faire valoir ce raisonnement également pour *loods*, emprunté lorsque l'*e* muet du français se prononçait encore. Mais les autres (*sjees*, *frees*, etc.) sont tous venus chez nous à une époque où l'*e* muet ne se prononçait plus, et il ne saurait donc s'y agir d'une « Dehnung » néerlandaise. Le passage du son ouvert au son fermé ne peut pas non plus s'expliquer par l'absence de voyelles ouvertes chez nous : nous aurions parfaitement bien pu dire *nobbel* (avec *ò*, comme dans *knobbel*), *mubbel* (avec *æ* ouvert, comme dans *dubbel*), *fenomen* (avec *è* comme dans *ben*, *ren*).

Il me paraît donc certain que c'est la quantité de la voyelle qui a déterminé le changement, et on peut alors le comprendre de deux manières. Ou bien, comme nous n'avons pas de voyelles ouvertes longues [1], les *é*, *ò*, *æ* français sont devenus *é*,

1. Van Helten, *Middelnederlandsche Spraakkunst*, § 1.

ó, *œ́*, absolument comme dans nos mots indigènes *é*, *ó* longs deviennent fermés. Ou bien, comme les voyelles longues ouvertes sont plus rapprochées des voyelles fermées correspondantes [1], les *é*, *ó*, *œ́* longs ont sonné à nos oreilles plutôt comme *é*, *ó*, *œ́*.

Que ce soit un changement qui s'est produit chez nous indépendamment des dialectes du Nord de la France, c'est ce que prouve le fait que ces dialectes ne le connaissent pas.

Une conclusion à tirer de la règle que nous avons formulée, c'est que *fosse* se prononçait encore avec *ó* bref, au temps où nous avons emprunté *fosse* 3, qu'on rencontre une seule fois au moyen âge [2].

§ 2. Le terme de « voyelle longue » manque de précision : si l'on appelle « brève » la voyelle dont la durée est d'une *mora*, le terme « long » s'applique aussi bien à des voyelles de deux *morae* qu'à celles de trois. Dans les exemples cités tout à l'heure, j'ai à dessein choisi des mots à voyelle de trois *morae*, et c'est à ces voyelles-là que dans la suite je me propose de réserver le nom de « longues ». Celles de deux *morae* seront appelées ici « moyennes [3] ».

Nous allons maintenant voir comment les voyelles brèves et les voyelles moyennes du français ont été traitées chez nous.

Si nous nous bornions à comparer les voyelles brèves du français actuel avec les voyelles correspondantes des mêmes mots sous leur forme néerlandaise, nous devrions renoncer à trouver une règle fixe pour le traitement qu'on leur a fait subir. En effet, tantôt *è*, *ò* brefs français restent ouverts chez nous (*chemisette*, *post*, *parlot*), tantôt ils deviennent fermés (*filosoof*, *provoost*). Même irrégularité pour les voyelles moyennes du français (comp. *bibliotheek*, *parool* à *kolonel*, *rapport*). Est-ce à dire que la quantité n'est pour rien dans le changement de *è*, *ò* en *é*, *ó* ? Cela n'est guère admissible, à cause de la constance de la règle relative aux voyelles longues (§ 1).

---

1. Passy, *Changements phonétiques*, § 295.

2. Je renvoie, pour la partie lexicographique de ce travail, une fois pour toutes au *Dictionnaire du moyen-néerlandais* de MM. Verwijs et Verdam.

3. On sait que ce sont les termes du *Dictionnaire général* : nos distinctions reposent sur les indications de ce dictionnaire.

Or, il ne faut pas perdre de vue : 1° que la quantité d'une voyelle française n'a pas été toujours nécessairement la même, et que ce qui doit avoir déterminé le son de la voyelle chez nous, c'est la quantité qu'elle avait au moment où le mot a passé la frontière; 2° que, dans les dialectes, la quantité des voyelles n'a pas non plus été nécessairement la même qu'en français, de sorte qu'il est possible que telle voyelle qui est fermée chez nous ait été longue dans le dialecte, tout en étant brève en français; 3° que la quantité telle que la perçoit un étranger n'est pas nécessairement la même que celle que croit entendre un Français.

C'est pourquoi nous n'aurons aucune chance de voir les choses comme elles sont, si nous ne faisons pas abstraction de la prononciation actuelle. Cherchons donc un autre point de vue. Ten Brink [1] a montré que la diphtongaison des voyelles brèves libres du latin en français s'explique par le fait que ces voyelles, placées en syllabe ouverte, s'étaient allongées (*gedehnt*), et que, par contre, les voyelles longues en syllabe fermée avaient une tendance à s'abréger.

Maintenant, je me demande si ce phénomène de la « Dehnung » n'a pas eu en français une extension plus grande qu'on ne croit, et si, dans les mots savants comme dans les autres (où une voyelle primitivement entravée était devenue libre par suite de la chute d'une consonne), ce n'est pas la position de la voyelle qui a déterminé sa quantité. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais il me semble qu'en la prenant comme point de départ nous pourrons arriver à quelques résultats assurés. Je grouperai donc les mots d'après la position de la voyelle, et je prie le lecteur de vouloir bien se reporter au petit tableau suivant, où j'ai rangé les voyelles suivant qu'elles étaient primitivement suivies d'une ou de plusieurs consonnes.

---

1. *Dauer und Klang*, Strassburg, 1879.

	a, *è*, *ò* moyens en franç.		*a*, *è*, *ò* brefs en franç.	
	Fermés en néerlandais	Ouverts en néerlandais	Fermés en néerlandais	Ouverts en néerlandais
A. Devant une seule consonne primitive, ou muta c. liquida.	*kathedraal* 3, *kapitaal* 3, etc. *bibliotheek* 4, *fideel* 4, etc. *parool* 4, *kamizool* 4, *sober* 1, *proper* 1, etc.	(*Fidel* 4.) (*hôtel* 4.)	*acrobaat* 4, *automaat* 4, *plaats* 1, etc. *filosoof* 1, *kroot* 3, *persoon* 1, *heliotroop* 4, *piloot* 4, etc. *rootse* 1, *galootse* 1, etc.	*fat* 4, *fregat* 4,
B. Devant une consonne longue simplifiée.			*Lanceloot* 1, *minioot* 1, *galioot* 1, *gavelote* 1,	*mat* 1, *plat* 1, *debat* 4, *marmot* 2, *gavelotte* 2.
tt			*malloot* 3, *kapoot* 4, etc.	*kariot* 2, *parlot* 2, *sjalot* 4, *kapot* 4.
ll	*-aal* (-allum), p. ex. *chevael* 1, *metaal* 1, etc. *-eel* (-ellum), p. ex. *kasteel* 1, *wasteel* 1, etc.	*bal* 4, *interval* 4 *kolonel* 4, *flanel* 4, *carroussel* 4, *protocol* 4.		
ss				*kas* 1, etc. *gros* 1, etc.
kk				*bek* 1, *frok* 2, *klok* 1,
ff				*koffer* 1, *stof* 3, *geroffel* 1.
C. Devant un groupe de consonnes. *r* + *consonne*	*kaart* 1, *paerc* 1, *paert* 1, etc. *taveerne* 1, *apeert* 1, etc. *koord* 1, *foortse* 1, *poort* 1, etc.	*part* 1, *park* 4, *vers* 4, *ferm* 4, *ressort* 4, *rapport* 4.		
st			*haast* 1, *plaester* 1, etc. *feeste* 1, *feest* 1, etc. *propoost* 1, *provoost* 1, etc.	*caste* 4, etc. *pest* 4, *arrest* 3, etc. *compost* 3, *post* 4
pt				*scepter* 1.
kt, *ks*				*sekse* 4, *collecte* 4.

§ 3. La première rubrique nous apprend que : *devant une seule consonne toute voyelle ouverte française est devenue fermée chez nous, excepté dans quelques mots récents*. Les mots *hôtel* et *Fidel* ne sauraient infirmer la règie : *hôtel* (moyen-néerl. *osteel*) nous est sans doute venu par la langue écrite, étant très fréquent sur les enseignes, et *Fidel*, nom de chien, n'est pas un mot vraiment néerlandais. Rapprochée de ce qui a été dit au § 1, cette règle confirme donc notre hypothèse, car il est évident que, s'il y a eu « Dehnung », elle doit s'être produite devant une seule consonne. Ainsi toutes ces voyelles, quelle que soit leur quantité actuelle, auraient été à un moment donné longues. Les mots *fregat, fat* s'expliqueraient alors par le fait qu'ils ont été empruntés par le français à des langues étrangères et ont apporté en français la quantité qu'ils avaient chez eux. Dans tous les cas ils peuvent n'être venus ici qu'avec la quantité brève.

§ 4. Considérons les voyelles placées en latin devant une consonne longue, qui a été réduite en français.

Devant *ss*, nous n'avons que des *a*, *e*, *o* ouverts.

Devant *kk*, *è*, *ò* restent ouverts. (La forme *cloec* dont on ne sait si elle se prononçait *cluque* [1] ou *cloque* ne se rencontre qu'une seule fois et n'a par conséquent pas de force probante.)

Devant *ff*, *a*, *ò* restent ouverts (*Coefer*, dont j'ai un exemple, se prononçait sans doute avec *u* — on trouve d'ailleurs aussi la forme *coufer* chez nous — et est alors identique à la forme dialectale citée par Littré comme berrichonne, mais qui sans doute a été répandue au Nord. *Groeffel* n'est sans doute qu'une graphie isolée : la forme se rencontre une seule fois).

Devant *tt*, *à* reste *à*, *ò* reste *ò* ou devient *ó*.

Devant *ll*, nous trouvons dans les mots empruntés par le moyen-néerlandais *a e o* fermés, mais dans ceux empruntés par le néerlandais moderne *a e o* ouverts. Il est vrai que, dans les textes du moyen âge, on trouve quelquefois *e* au lieu de *ee* (graphie néerlandaise pour *é*), mais c'est l'exception : nous y reviendrons.

On voit donc que seuls *ò* devant *tt* et *è* devant *ll* (dans les mots médiévaux) deviennent fermés devant une consonne

1. Je note par le signe *u* le son qu'exprime le français actuel par *ou*, et j'emploie *û* pour le son que le français actuel écrit *u*.

longue réduite. Je réserve pour plus tard la discussion de ces deux cas ; pour le moment je me borne à formuler la règle suivante : *Devant une consonne longue en latin, brève en français*, e, o *ouverts restent ouverts en néerlandais, sauf exceptions.*

On comprend tout de suite que, si nous réussissions plus tard à rendre compte des exceptions, cette règle corroborerait notre hypothèse de tout à l'heure : elle est pour ainsi dire la contre-partie de celle du § 3.

§ 5. Il nous reste à résumer les données fournies par les mots où *è, ò* sont placés devant deux consonnes latines. Nous constatons que :

Devant *pt, kt, ks, è* et *ò* sont restés ouverts.

Devant *st* et *r* + consonne, *è* et *ò* sont devenus fermés dans les mots empruntés au moyen âge, sont restés ouverts dans ceux qui ont été empruntés par le néerlandais moderne.

Ici encore, avant d'examiner de plus près les cas particuliers, nous formulons la règle suivante : *Devant deux consonnes latines è, ò sont restés ouverts en néerlandais, sauf exceptions.*

Et ici encore on se rend compte que, si les exceptions peuvent être suffisamment expliquées, la règle fournit un appui à notre hypothèse, car il va de soi que devant un groupe de consonnes (sauf *muta cum liquida*) il ne peut y avoir de « Dehnung ».

§ 6. Parlons donc des exceptions. Et d'abord traitons ensemble les trois cas d'allongement que présentent les mots empruntés au moyen âge, tandis que dans les mots plus récents il est inconnu. C'est le cas de *è* devant *ll*, de *è, ò* devant *st* et devant *r* + consonne. Le moyen-néerlandais lui-même ne connaît pas l'allongement des voyelles placées devant ces groupes ; il est vrai qu'il a une tendance à allonger les voyelles devant *r* + consonne [1] ; seulement dans les mots français c'est plus qu'une tendance, c'est une règle.

Il me semble que le changement de quantité s'explique par les dialectes du Nord de la France. La différence seule du traitement des voyelles en question au moyen âge et en néerlandais moderne suffirait pour donner à cette hypothèse beaucoup de force. Mais il y a plus. On sait que, en picard et en wallon, e bref du latin s'est diphtonguée en *ie* en syllabe fermée,

1. Franck, *Mittelniederländische Grammatik*, § 56.

sauf devant les consonnes nasales[1] ; ces formes diphtonguées sont fréquentes dans toute la zone limitrophe des Flandres et du Brabant; il paraît cependant qu'à Liège *ie* s'est introduit plus tard qu'en Picardie[2] et qu'il est plus fréquent dans l'Ouest que dans l'Est de la région en question[3]. On peut assurer que c'est un phénomène relativement récent : la cantilène de Sainte Eulalie ne le connaît pas. Or, cette diphtongaison s'explique probablement par l'allongement de la voyelle[4]. Il s'agit maintenant de savoir si nous sommes en droit de la rapprocher du changement de timbre que nous avons constaté en syllabe fermée dans les mots français néerlandais : si oui, nous aurions confirmé l'hypothèse d'après laquelle il y a un rapport entre ce changement de timbre et la quantité de la voyelle.

Et alors il y a lieu de relever deux ordres de faits.

D'abord, le changement de timbre n'a affecté chez nous que les *e* qui remontent à ĕ latin, non pas ceux qui proviennent de ē ī entravés. Exemples : *rebel* 1, *fel* 1[5]. Or, justement, la diphtongaison en *ie* ne se produit que quand la voyelle remonte à ĕ latin.

Puis je constate un fait qui au premier abord semble aller contre ma thèse : c'est que dans les dialectes la diphtongaison de ĕ entravé a lieu devant tous les groupes de consonnes, tandis qu'en néerlandais le changement de timbre ne se rencontre que devant les groupes de consonnes cités plus haut. Mais n'oublions pas que l'orthographe des textes du moyen âge ne rend pas toujours exactement l'état phonétique réel de la langue. Et si nous contrôlons par les patois actuels les données

---

1. G. Paris, *Alexis*, p. 279; Tobler, *Vrai Aniel*[2], p. XXII; Ten Brink, *Dauer und Klang*, p. 47; Lücking, *Altfrz. Mundarten*, p. 194 (*Rom.*, VII, p. 135); Koschwitz, *Commentar*, p. 87.

2. Wilmotte, dans *Rom.*, XVII, p. 557.

3. Je renvoie pour les détails à mes articles cités plus haut.

4. Ten Brink, *o. l.*, p. 47 et 48.

5. Je ne cite ici que des mots où *e* est placé devant *ll*, car ceux-là seulement sont probants, parce qu'on peut les comparer avec *e* provenant de ē, placé également devant *ll*. Sur *fel*, voyez Mackel, *German. Elem.*, p. 95, 98. *Rebel* rime avec *e* qui provient de ī entravé, par exemple *Renart le Nouvel*, 4737, *elles* : *rebelles*. Les mots en -illum avaient de bonne heure substitué -ellum à ce suffixe (Suchier, *Altfrz. Gramm.*, p. 19).

fournies par ces textes, voici ce que nous constatons : en Wallonie e, o brefs du latin sont diphtongués devant *st* et *r* + consonne, tandis que devant *ss* ils sont restés intacts. Malheureusement je manque de renseignements sur le Hainaut; mais le fait d'un allongement qui ne se produit que devant ces deux groupes de consonnes reste acquis. Pour ce qui est de la diphtongaison de *è* devant *ll*, je l'ai rencontrée dans le patois d'Ellezelles, en Hainaut[1]. Ces faits nous autorisent à supposer, quoi que nous apprennent les textes du moyen âge, qu'il y a eu un dialecte où la diphtongaison n'a eu lieu que dans les trois positions où nous rencontrons chez nous le changement de timbre.

Nous trouvons un appui pour cette supposition dans la destinée qu'ont eue en anglais les mots français[2] : ainsi, *ò* français y est devenu *ò* long devant une seule consonne, et *beste, feste* y ont un *è* long; ces deux mots ont été empruntés de très bonne heure; enfin *fool*, qui a également été emprunté très tôt, présente l'allongement de *ò* devant *ll*.

S'il en est ainsi, si les mots où la voyelle a été allongée devant les groupes en question proviennent d'un dialecte, on pourrait expliquer les mots où, au moyen âge, on trouve *-el* pour *-eel* (voyez plus haut) et *-est* pour *-eest*, comme des emprunts faits au français. A moins que *-el* n'y soit une simple graphie pour *-eel*, et *-est* pour *-eest*; cela est assez probable, car actuellement on ne prononce plus jamais *è* dans ces mots.

§ 7. Il nous reste à rendre compte du double traitement de *ò* devant *tt*. Ce qui empêche d'y voir un développement dialectal à côté d'un son français, c'est qu'aucune des deux voyelles, ni *ò* ni *ó*, n'appartient exclusivement au moyen âge. Le changement de *ò* en *ó* est d'autant plus étrange que *a* reste toujours ouvert devant *tt*. Je ne vois qu'une seule solution, c'est d'admettre que *ò* français connait dans cette position à nos oreilles comme un son inter-

---

1. Je renvoie pour les détails à mes articles indiqués ci-dessus.

2. Behrens, *Beiträge zur Geschichte der frz. Sprache in England*, p. 105, 88. Les rapprochements sont nombreux qu'on peut établir entre les mots français chez nous et en Angleterre. La place me manque pour m'étendre là-dessus, mais je compte publier sous peu une comparaison détaillée qui fournira des résultats curieux.

médiaire entre *ò* et *ó* néerlandais. Je me rends compte que c'est là plutôt une supposition qu'une explication; pourtant je ne crois pas que cette anomalie puisse infirmer notre hypothèse sur le rôle de la quantité dans le développement des voyelles françaises en néerlandais.

Voici les conclusions auxquelles nous conduit ce chapitre au sujet des dialectes du Nord. Nous pouvons dire qu'il est possible que, dans un de ces dialectes, les voyelles *a e o* se soient allongées devant *st*, *r* + cons. et *l* provenant de *ll*, et que la diphtongaison de ĕ latin en *ie* en syllabe fermée n'ait pas été toujours ni partout aussi générale que le ferait croire la graphie des textes du moyen âge.

II. PALATALISATION DE VOYELLES VÉLAIRES

Il s'agit ici de deux séries de faits entre lesquelles il me semble qu'il y a connexité :

I ó libre latin devient quelquefois *ü* en néerlandais devant *r*, *l*, *n* dans les mots que nous avons empruntés au français. Exemples : *labure* 1 (: *cure* Ro. 7997, : *tsure*. D. Luc. 3973), *Blenseſluer* 1 (: *aventuer* Segh. 475, : *natuer*, 577), *Copegule* 1 (fr. *Coupegueule*, Ro. 11220), *uur* 1 (fr. *heure*); *habberguil* 3 (v. fr. *hauberjeul*); *kruin* 1 (fr. *couronne*), *masteluin* 2 (v. fr. *mestillon*), *ajuin eniuun* 1 (fr. *oignon*), *capruun* 1 (fr. *chaperon*), *pusuun* 1 (fr. *poison*), *ocsuen* 1 (fr. *occasion*), *muttuen* 2 (fr. *mouton*)[1].

A côté de ces formes on trouve devant *r* bien plus souvent *oo* et *eu* (cp. plus loin, p. 89), et devant *n oe*, prononcé *u* et *ó* (cp. plus loin, p. 99).

Les rimes de ū latin avec ō latin ont déjà souvent été signalées dans des textes du Nord de la France et en anglo-normand[2]. Elles peuvent s'expliquer de deux manières, en admettant ou bien que ū change sa prononciation ordinaire ou bien, comme

---

1. On trouve quelques autres exemples de ces rimes chez Van Helten, p. 82. Cp. encore *Rom.*, XXIX, p. 99, où M. Huet relève ce fait que le traducteur *néerlandais* des *Martins* de Maerlant fait rimer *eu* avec *ü*.

2. J. Vising, *Étude sur le dialecte anglo-normand*, p. 73, et cp. Behrens, *o. l.*, p. 118 suiv.; *Das Adamsspiel*, her. v. Dr. Karl Grass, p. 122; Meyer-Lübke, I, § 55.

je crois devoir le faire pour nos mots, que c'est ô qui se prononce comme *ü*.

L'avis de presque tous ceux qui se sont occupés de ces rimes, autant qu'elles se trouvent dans des textes français, c'est que û s'y prononce *o* ou *œ*. Vollmöller, qui avait prétendu que ô s'y prononçait *ü* [1], a été contredit de toutes parts.

Je laisserai de côté tout ce qui ne concerne pas directement nos mots, et je tâcherai de rendre probable que, chez nous du moins, la voyelle commune était *ü*.

M. Van Helten dans sa *Grammaire* [2], ainsi que M. Franck dans la sienne [3], admettent que chez nous c'est le û qui se prononce *œ*, et ils signalent tous deux la prononciation actuelle de *ü* germanique et français devant *r* comme *œ* dans la Flandre occidentale.

A cela j'ai à opposer ces trois arguments : 1° Le mot actuel *uur* (*heure*) ne se rencontre chez nous que sous cette forme : il prouve que le changement de o en *ü* s'est produit au moins une fois. 2° Dans les mots en question on écrit exclusivement *u* pour u latin ; or, si la prononciation avait été *œ*, on aurait dû s'attendre à rencontrer quelquefois une autre orthographe, car *œ* s'écrit chez nous au moyen âge de différentes façons [4]. Eh bien, jamais on ne trouve par exemple *aventore*. 3° De l'aveu même des deux savants cités, les rimes ô : û ne se trouvent pas exclusivement dans des textes de la Flandre occidentale. Aussi M. Maxeiner [5] fait-il bien de séparer ces rimes du changement de *o* en *œ*, particulier à cette région (voyez plus haut).

Voilà pourquoi je vois dans ce phénomène plutôt un changement de o en *ü* et pourquoi je ne saurais rapprocher ces rimes ni de la prononciation picarde de *ü* comme *œ* [6], ni de la prononciation wallonne de *ü* devant *r* comme *œ* [7], qui me paraissent plus jeunes.

---

1. *Münchener Brut*, éd. Vollmöller, p. XXVI.
2. P. 81 ; cp. p. 82, où M. Van Helten dit qu'il admettrait au besoin *ü* : *û*.
3. *O. l.*, § 47.
4. Van Helten, p. 73 et suiv.
5. Theodor Maxeiner, *Beiträge zur Geschichte der frz. Wörter im Mittelhochdeutschen*, p. 23.
6. Meyer-Lübke, § 55.
7. *Id.*, § 59. Cp. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIV, p. 251.

S'il n'y avait que les mots en -orem qui présentassent ce changement, on pourrait se demander si, pour l'expliquer, il ne vaudrait pas mieux prendre comme point de départ une étape de l'évolution française de *o*, rapprochée de *œ*. C'est ce que fait, pour le moyen-allemand, M. Maxeiner [1]; et ce qui nous amènerait à admettre que c'est bien à un changement de *œ* que nous avons affaire, c'est que le passage de *œ* à *ü* s'accorderait à merveille avec la tendance, très forte chez nous, à élever le timbre de la voyelle française, ou plutôt à tenir compte, dans la prononciation, du timbre plus élevé des voyelles françaises comparées aux nôtres. Seulement, d'abord, ō latin, dans le Nord, n'est devenu *œ* qu'assez tard (voyez plus loin), et puis nous serions alors obligés de séparer ces mots en -orem de ceux en -onem, que nous avons réunis avec eux dans l'énumération placée en tête de ce chapitre. Or, justement, le rapprochement de ces deux groupes nous permettrait d'expliquer ce changement incompris de -onem en *-uun*.

M. Van Helten [2] croit devoir faire remonter ce changement à l'époque où le *û* germanique se prononçait encore *u* chez nous; l'*u* de ces mots français en -onem serait alors devenu *ü* avec les mots indigènes. Mais il me paraît évident que l'introduction de ces mots français n'a eu lieu que longtemps après le changement néerlandais de *u* germanique en *ü*.

Le changement de o devant une nasale en *ü* n'a pas encore été constaté dans les dialectes du Nord, abstraction faite de *pume*, qui seul a *ü* en picard [3]. Les rimes de ô avec û devant *r* etc. sont fréquentes dans le Nord, ainsi que nous l'avons constaté. Ainsi, ce n'est que dans cette dernière position que les mots qui chez nous ont *ü* = o latin pourraient s'expliquer par le dialecte, tandis que cela très douteux pour les mots en -onem. Il vaut mieux peut-être admettre, dans les dialectes du Nord et chez nous, une action identique, mais qui se serait manifestée dans les deux régions indépendamment l'une de l'autre : il n'y aurait rien que de naturel à ce que dans deux contrées,

1. *O. l.*, p. 57.
2. *O. l.*, p. 72.
3. Suchier, *Altfrz. Gramm.*, p. 16. Cp. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique*, p. 216 (*pumier* dans un lieu-dit d'Ellezelles).

dont l'une est germanique et dont l'autre est romane, mais possède des éléments germaniques très nombreux [1], une même tendance se fût manifestée spontanément. Cette tendance serait ici la palatalisation d'une voyelle vélaire : en effet, *ou* ou *u* (prononciation probable de ō latin, voyez plus loin) se changeant en *ü*, qu'est-ce sinon le passage de la voyelle vélaire fermée à la voyelle palatale arrondie fermée ? Les lèvres gardent leur position, mais la langue s'avance. Or, ce changement phonétique s'accorderait bien avec ce que nous savons de la prononciation française comparée à celle des Germains : on sait que les Français parlent plus avant dans la bouche que les Germains ; ainsi une voyelle vélaire du français est beaucoup plus près de la palatale correspondante du néerlandais que la vélaire correspondante du néerlandais lui-même : quand les Français ont prononcé *ou* ou *u*, il se peut que chez nous on ait entendu un son qui se rapprochait de *ü*, d'autant plus que l'évolution de *ou* en français atteste sa tendance à devenir palatal. Cette explication ne convient naturellement qu'autant qu'il s'agit de mots empruntés ; est-ce à dire qu'elle n'est applicable qu'aux mots français qui ont passé chez nous ? Je ne le crois pas, car dans les dialectes aussi on a « emprunté » des mots au français du Centre, et on n'a donc qu'à considérer ces mots qui ont *ü* = o latin comme des emprunts faits par le dialecte à la langue générale.

L'explication que nous avons hasardée du phénomène de *o* devenant *ü* trouve un appui dans un autre fait linguistique auquel nous passons maintenant.

II. *o* provenant de o bref entravé latin, et *o* (*u*) provenant de o long et u bref entravé latin deviennent dans quelques mots, empruntés par nous, *œ* (écrit *u*). Exemples : *brutse* 3, *bruetse* 3 (fr. *broche*) [2], *butse* 2 (fr. *boche*), *scuerse* 1 (fr. *écorce*), *turke* 2 (fr. *torche*), *kust* 3 (v. fr. *coste*), *keurs* 4 (v. fr. *cors*), *Buggere* 1 (fr. *Bougre*), *dubbel* 3 (fr. *double*), *guds* 3 (fr. *gouge*), *tursen* 2 (v. fr. *torser*), *buerde* 1 (fr. *bourde*), *beurs* 1 (fr. *bourse*), *puerper*, *purper* 3 (fr. *pourpre*), *buckel* 2 (fr. *boucle*), *kuets* 3 (fr. *couche*).

---

1. Suchier, dans le *Grundriss*, I, p. 602.
2. Dans ces mots *eu*, *ue* représentent *œ̃*, et *u* représente *œ*.

Dans tous ces mots, la voyelle, au moyen âge, s'écrit souvent *o*, et dans quelques-uns de ces mots on prononce aujourd'hui *o* ou *u*.

Constatons d'abord que ni les textes français du moyen âge ni les patois actuels n'expliquent ce passage de *o*, *u* à *œ*. On pourrait hésiter un moment pour *kust*, *keurs*, *scuerse* et *turke*, où l'on a affaire à o bref entravé latin; car on sait que dans certaines parties de la Wallonie cette voyelle se diphtongue [1]. Ainsi à Seraing ŏ entravé devient *ué* devant *r* + cons. et *s* + cons. [2]. Or, dans les quatre mots cités ce sont justement ces groupes-là que l'on rencontre; on pourrait donc se demander si, dans ces mots du moins, la voyelle en néerlandais ne s'expliquerait pas par une diphtongaison. Pourtant je crois qu'il faut renoncer à cette explication, car si *œ* dans *kust*, etc. provenait d'une ancienne diphtongue, la voyelle serait sans doute longue et fermée chez nous.

Dans quelques patois de l'Est ŏ entravé et même ŭ entravé deviennent quelquefois *œ* [3]; mais il me paraît impossible d'admettre une influence exercée par des dialectes si éloignés. Dans le *Lexique Saint-Polois* je trouve *decœd* pour *découdre* [4], où *œ* provient sans doute des formes fortes, car c'est un exemple isolé : ō entravé latin resté dans ce patois *o*, et ŭ entravé latin a le son *u*.

Enfin, ce qui paraît exclure la possibilité d'un développement dialectal, c'est qu'un des mots qui présentent le phénomène, *keurs*, ne se rencontre chez nous que dans la quatrième période.

Il me semble donc certain que le changement de ŏ, ŭ brefs entravés en *œ* s'est produit chez nous. Or, les sons qui, chez nous, répondent régulièrement à ŭ entravé sont *o* ou bien *u*; c'est le son commun à ŏ entravé et ŭ entravé, c'est-à-dire *o*, qu'il faut considérer comme le point de départ [5].

---

1. *Rom.*, XVII, p. 560.
2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, IX, p. 486.
3. Horning, dans *Franz. Stud.*, V, p. 473, 479.
4. *Revue des patois gallo-romans*, V, p. 22.
5. Comme le son *œ* s'écrit chez nous *u* en syllabe fermée, on pourrait l'expliquer dans quelques mots comme une graphie latine. Voyez mon *Essai*,

Le changement de *ò* en *œ* n'est pas tout à fait inconnu au moyen-néerlandais dans les mots indigènes; mais, abstraction faite des cas d' « Umlaut » [1], qui naturellement n'entrent pas en considération, il y est trop rare pour qu'on puisse s'appuyer sur les mots isolés qui le présentent quelquefois pour expliquer le phénomène identique des mots français chez nous comme un trait phonétique du néerlandais. Il paraît donc que nous avons le droit de considérer le changement de *ò* en *œ* comme une adaptation du mot étranger aux organes de ceux qui s'en servaient, et alors un rapprochement s'impose entre ce phénomène et celui de tout à l'heure; en effet, ici comme là, la voyelle vélaire a passé à la voyelle palatale arrondie correspondante, c'est-à-dire elle s'est palatalisée. Et ce qui milite encore en faveur de ce rapprochement, c'est que la prononciation actuelle et la graphie des textes médiévaux montrent que, à aucune époque ni dans aucune région, il ne s'est agi, dans ces deux groupes de phénomènes, d'une modification générale: ç'a été toujours une tendance qui a triomphé quelquefois, par des causes qu'il nous est actuellement impossible de démêler.

Le résultat de ce chapitre serait donc plutôt négatif pour l'influence exercée par les dialectes français du Nord.

III. SUR LA DIPHTONGAISON DES VOYELLES LATINES LIBRES EN NÉERLANDAIS

e BREF, o BREF LATINS LIBRES.

§ 1. On trouve en moyen-néerlandais les développements suivants de ĕ latin :

1. *ie* : *fier* 1, *grief* 1, *relief* 1, *jeniever* 1, *siege* 2.
2. *é* fermé : *jenewer* 1, *releef* 2, *seetge* 3 (*siège*), *fever* 2 (fr. *fièvre*).
3. *i* : *geniver* 1.

---

p. 112. Mais cela n'est naturellement possible que pour les mots où la voyelle provient de ŭ latin, non pas de ŏ, ō latins.

1. Van Helten, p. 73.

On trouve pour ŏ latin [1] :

1. *ue, eu* [2] : *meubel* 3, *gepeupel* 3, *fuer* 2, *cuer* 3, *fuelge* 2.
2. *oe* (pron. *u*) : *proeve* 1 (fr. *preuve*), *foelge* 2 (*feuille*).
3. *o* fermé : *mobel* 1, *popel* 1, *foor* 1 (v. fr. *fuer*), *koor* 1 (fr. *chœur*), *colovere* 3 (fr. *couleuvre*).

§ 2. Avant de passer à la comparaison de ces deux groupes, je constate que *jeniever* et *jenever* ne peuvent remonter au v. fr. *geneivre, genoivre*, de sorte qu'il faut admettre que la forme française *genièvre* est plus ancienne que ne le feraient croire les textes [3]. Il se pourrait que, primitivement, elle eût été plutôt dialectale.

§ 3. Nous remarquons que, en moyen-néerlandais, on rencontre des ĕ ŏ diphtongués à côté d'ĕ ŏ intacts.

Pour expliquer *o* au lieu de *ue*, on pourrait avoir recours à l'orthographe du moyen-néerlandais, où l'on trouve souvent, dans des mots indigènes, *o* pour *eu* [4]. Seulement, le fait que dans *colovere* on a prononcé un *o* est prouvé par le dérivé *klovenier* ; on prononce également *o* dans *koor*, mais dans ce mot cela pourrait être un latinisme. D'ailleurs, *klovenier* suffit pour prouver que *o* pour *ue* est autre chose qu'une simple graphie.

Puis il vaut mieux ne pas séparer ĕ de ŏ. Et alors la première solution qui s'offre à nous est d'attribuer le double développement des voyelles à la double origine, française ou dialectale, des mots. Seulement, tandis que, pour ĕ, les formes diphtonguées sont en général plus anciennes que celles où la voyelle latine a subsisté, c'est plutôt le contraire dans le second groupe : or, les formes dialectales sont les plus anciennes, de sorte que, si nous voulons faire intervenir le dialecte, il faudrait alors que dans ce dialecte l'ĕ fût diphtongué, tandis que l'ŏ restait intact.

§ 4. Existe-t-il un dialecte qui présente cette contradiction ? M. Suchier croit qu'il y a eu en effet des régions où ŏ libre latin

---

1. Nous y ajoutons les mots qui ont ŏ ŭ devant *b p v* et où ces voyelles ont été traitées comme ŏ (Suchier, *Altfrz. Gr.*, p. 40).

2. *ue* pourrait aussi représenter chez nous la prononciation *ü*, mais les rimes et d'autres considérations prouvent que c'est bien *œ* qu'il faut prononcer dans les mots en question (Van Helten, p. 75).

3. *Rom.*, VI, p. 435. Le plus ancien exemple serait, d'après le *Dictionnaire général*, de 1694.

4. Van Helten, p. 75 et suiv.

restait *o* ; sans se prononcer sur l'extension géographique de ce phénomène, il en relève des exemples dans des textes du Nord et de l'Est de la France [1]. Mais ces exemples sont trop isolés pour que nous soyons autorisés à conclure à l'existence d'un dialecte qui n'aurait eu que des o non diphtongués. D'ailleurs, on trouve autre part encore des exemples de *o* au lieu de *ue*, et, ce qui est curieux, ce sont partout à peu près les mêmes mots. Ainsi, M. Suchier lui-même cite, en normand et en anglo-normand : 1° quelques mots qui ont *o* devant *l* mouillée (*voil, oil*) ; 2° *aiol* ; 3° *iloc, avoc* ; 4° des formes verbales ; 5° *jovene* [2]. Or, dans les dialectes du Nord et de l'Est il avait relevé : 1° des mots avec *o* devant *l* mouillée (*foille, orgoil, dol, voil, olh*) ; 2° *aiol, fillole* ; 3° *avoc, poroc, iloc* ; 4° des formes verbales ; 5° *bos* = *bues* (dans les *Dial. Grég.*). Nous ajoutons, du *Brut* de Munich, *dol, ovre, aiol*, des *Dial. Grég.*, *avogles, mobles* [3], et du Renclus, *dol aiol* [4]. On voit que ce sont toujours à peu près les mêmes mots.

Il me semble que dans *aiol* et *fillole* — à moins de les considérer comme des mots mi-savants [5], ce qui est certainement le cas pour *avogles* et pour *mobles* — *l* doit être pour quelque chose dans la conservation de *o* ; on sait que dans le manuscrit du *Roman de Troie* publié par Joly *o* devant *l* reste souvent *o* [6]. On pourrait alors rapprocher de ces mots ceux où *o* se trouve devant *l* mouillée. Les formes verbales ne sont pas probantes, car il se peut que *o* y provienne des formes faibles. Dans *avoc, poroc, iloc*, la non-diphtongaison pourrait au besoin s'expliquer par la position protonique (cp. *poro*).

Restent les mots *jovene, bos*, auxquels on pourrait ajouter des exemples de *colovere*, cité par Godefroy, qu'il est impossible de localiser avec précision, mais qui paraît bien appartenir à l'Est.

---

1. *Aucassin* [4], p. 63.
2. *Altfrz. Gramm.*, p. 41.
3. Wiese, *Die Sprache der Dialoge des Papstes Gregor*, p. 17.
4. Éd. Van Hamel, p. CXXIV.
5. *Fillole* était encore au XVIIe siècle une forme très répandue. V. Nyrop, *Grammaire historique*, I, p. 158.
6. Stock, *Rom. Studien*, III, p. 456 ; Strauch, *Latein. o in der Norm. Mundart*, p. 72, 77.

Ces mots-là semblent bien présenter des o latins non diphtongués, mais cette non-diphtongaison s'explique difficilement, car nous répétons que ce que nous savons de la langue du moyen âge au Nord de la France ne nous permet pas de croire qu'il y eût une région où o restait intact. Non seulement les textes présentent la diphtongaison, mais les lieux-dits du Hainaut la confirment (par exemple *Nuefbourc*, à Ellezelles, en 1276 [1]).

Et puis, si nous consultons les patois modernes, voici ce que nous constatons [2] : le mot jovenem, v. fr. *juefne*, existe dans la région limitrophe de la Belgique sous les formes suivantes : à Lille et Douai *jeune*, Tournai *jeonne*, puis à partir de Frasnes (à l'exception de Mons, qui a *jeune* et où cette forme s'explique par l'influence du français central, plus forte dans une grande ville) *jône*, *jonne*, qui se maintient, en alternant avec *jüne*, jusqu'aux extrêmes limites de la Wallonie. Il est vrai que les renseignements des *Versions* sont sujettes à caution ; ainsi elles donnent *ô* là même où Marchot [3] et Horning [4] ont constaté *u* ; mais il paraît bien que c'est un son différent de *eu* qu'on a dans ces patois.

Comment peut-on concilier ces données avec la diphtongaison que nous avons constatée plus haut ? Les textes wallons du moyen âge présentent le phénomène de la réduction de la diphtongue qui provient de o (et qui est *oe* ou *ue*) à *o*, *u* [5]. Ne pourrait-on pas expliquer les *o* des mots moyen-néerlandais également par une réduction de la diphtongue ? Il est vrai que, en wallon, celle de *ie* à *i* accompagne le changement de *oe* en *o*, tandis qu'en moyen-néerlandais nous avons gardé *ie*. Mais cette apparente contradiction disparaît quand on songe que nous avions dans les mots indigènes *ie*, tandis que nous ne possédions pas *oe* [6].

Il n'est pas nécessaire que la réduction de *oe* à *o* se soit

1. Kurth, *La frontière linguistique*, p. 212.

2. Je prends ces renseignements dans les *Versions wallonnes de la Parabole de l'Enfant prodigue*, Liège, 1870.

3. *Patois de Saint-Hubert*, p. 20.

4. *Zeitschrift f. rom. Philol.*, IX, p. 485.

5. Cloetta, *Poème moral*, p. 63.

6. Je suis heureux de me rencontrer sur ce point avec M. W. Horn, qui arrive à un résultat analogue pour les mots allemands. V. *Zeitschr. f. franz. Sprache und Literatur*, XXI, p. 46.

déjà produite dans le dialecte duquel nous viennent nos mots. Nous reviendrons sur ce point au chapitre V. Il se peut qu'elle se soit produite spontanément chez nous et dans le dialecte. Mais il est certain que ce dialecte doit avoir eu *oe* et non *ue*.

Ces observations nous permettent de déterminer avec quelque certitude le point d'où nous viennent les mots en question : ils sortent d'une région où *o* s'était diphtongué en *oe* et où *ie* n'était pas encore *i* ; or *pied* devient *pids* à partir de Gosselies ; c'est donc entre Tournai et Gosselies, c'est-à-dire en Hainaut, qu'il faut, à en juger d'après les mots que nous venons de discuter, chercher la patrie de la plupart de nos mots empruntés.

§ 5. Les mots où à ŏ latin répond chez nous *eu* doivent nous être venus du français central. Mais comment expliquer *ee* pour *ie* ? Rien ne prouve qu'il y ait eu un dialecte où é ne se soit pas diphtongué. Comme ces mots sont en général plus récents que les autres, il est impossible d'y voir un développement dialectal du français. Ils doivent donc provenir du français moderne. Or, voici comment il me semble qu'ils s'expliquent. On sait que, tandis que les dialectes avaient gardé la prononciation *ie*, avec l'accent sur *i* (attesté par nos mots empruntés au moyen âge, ainsi que nous venons de le voir), en français propre, l'accent tombait dès les temps les plus anciens sur *e* [1]. Il semble que c'est à cette prononciation qu'il faut faire remonter *ee* pour *ie* dans les mots néerlandais : nous citerons des cas analogues tout à l'heure (par exemple *ui* : *i*).

§ 6. Il nous reste à parler du troisième son qui répond à ŏ latin, *oe* (pron. *u*), et que nous avons constaté dans *proeve* et dans *foelie*. *Proeve* pourrait au besoin s'expliquer par l'influence des formes faibles du verbe *prouver* ; malheureusement nous possédons trop peu de verbes empruntés pour qu'il nous soit possible d'affirmer que cette explication est admissible. *Vernooi* et *vernooien*, nous le verrons tout à l'heure, ne proviennent pas nécessairement des formes faibles ; d'autre part *grieven* peut être formé chez nous de *grief*. Il est vrai que le traitement des mots français en anglais fournirait une preuve en faveur de la généralisation des formes faibles [2].

---

1. Nyrop, *o. l.*, p. 149.
2. Behrens, *o. l.*, p. 152, 160.

Quoi qu'il en soit, dans *foelie*, etc., la voyelle doit être expliquée phonétiquement, et il n'y a aucun inconvénient à étendre la même explication à *proeve*. Quelle est cette explication ? Il est probable que ce sont des formes dialectales ; nous avons vu plus haut que, dans les patois actuels, on a parfois *u* pour *o* ; c'est sans doute d'une de ces régions-là que nous vient le son *u*. Et comme ces régions sont situées au Nord et à l'Est, c'est de ce côté-là que nous viennent *foelie* et *proeve*, etc. Cela s'accorde bien avec ce que nous verrons plus tard, que, à côté d'une majorité de formes qui nous viennent du Hainaut, nous en avons quelques-unes qui remontent au wallon proprement dit.

§ 7. Nous allons maintenant aborder les combinaisons de ĕ, ŏ avec *yod*, qui nous permettront de contrôler les conclusions auxquelles nous sommes arrivés jusqu'à présent.

À ĕ + *yod* répond chez nous exclusivement ī, qui devient *ê*^{i} (écrit *ij*) comme dans les mots indigènes : *despijt* 1, *delijt* 1, *profijt* 2, *prijs* 1.

À ŏ + *yod* répond chez nous :

1. *oo* dans le corps du mot, *ooi* quand la combinaison est finale : *poye* 3 (fr. *pui*), *gloi* 2 (fr. *glui*), *vernooi* 1 (v. fr. *enui*, avec substitution de préfixe), *biscoot* 2 (fr. *biscuit*).
2° *oe* (pron. *u*) : *oester* 1 (v. fr. *uistre*), *boei* 1 (fr. *bui*).
3° *ui* (pron. *ü*^{i}) : *puye* 2, *glui* 2, *biscuit* 3.
4° *ei* : *vernei* 1 (v. fr. *enui*), *glei* 2 (fr. *glui*), *peie* 2 (fr. *pui*).

Cette diphtongue est assurée par la rime *verneien* : *Keyen*, Wal. 281, 5055.

§ 8. On constate donc, en face d'une forme unique pour ĕ + *yod*, une grande diversité pour ŏ + *yod*. *I* d'une part et *ui* de l'autre doivent être ramenés à des formes où ĕ et ŏ sont diphtongués. Est-ce à dire que *ooi* provient de la simple combinaison de o latin + *yod*, c'est-à-dire d'une région où ŏ ne s'est pas diphthongué ? C'est possible : la diphtongaison de ĕ combiné avec *yod* ne va pas nécessairement ensemble avec celle de ŏ + *yod*, pas plus que l'inverse ; du moins, d'après M. Wilmotte, il résulte des chartes de Liège que ĕ + *yod* y devient *ei* au moyen

âge et ŏ + *yod* *ui*[1] ; il est vrai que M. Horning conteste la diphtongaison de ŏ + *yod* à Liège[2].

Mais il faut se garder de se prononcer tout de suite en faveur de la non-diphtongaison de ŏ. D'abord *oi* peut être chez nous une graphie pour *ui* (pron. *œ*^{i}) ; ainsi au lieu de *fruit* on trouve souvent *froit* : il est donc possible que *poie*, etc., doive se prononcer *puie* ; et au fait tous ces mots ont actuellement la prononciation *ui*. D'autre part on peut faire valoir que *biscoot* remonte certainement à *o*, que *vernooi* rime avec *joie* (*Troy. Epis.*, 9355) et que *oester* et *boei* ne peuvent pas non plus provenir de *ui*. Il paraît donc que la prononciation *oi* a existé.

Comment s'explique-t-elle ? Y a-t-il eu un dialecte où ĕ + *yod* présente la diphtongaison de la voyelle, tandis que dans ŏ + *yod* la voyelle ne se diphtongue pas ? Nous n'en avons pas trouvé ; et d'ailleurs, d'après ce que nous avons vu dans les paragraphes précédents, il y a lieu de se demander si *oi* ne serait pas plutôt une réduction d'une triphtongue *oei*, au lieu de *uei*. Ce qui confirme cette supposition, c'est d'abord que nous avons dans *ooi* un *o* long ; cette quantité s'explique quand nous y voyons la réduction de *oe*, mais reste inexplicable si nous admettons que ce n'est que la simple combinaison de ŏ latin avec *yod*. Et puis, il y a les mots cités sous 4°, qui ont *ei* pour ŏ + *yod*. Cet *ei* ne peut provenir que de *oéi*, accentué sur *e*, et atteste donc à une époque ancienne l'existence de la diphtongaison dans les dialectes limitrophes.

§ 9. Comme la réduction de *uei* à *ui* a eu lieu dans le français du Centre avant le XIIe siècle[3], les mots qui ont *ui* doivent être entrés chez nous après cette date. Il est probable que ce sont des emprunts faits à la langue centrale. L'introduction des mots qui ont *ei* devrait alors être antérieure à cette date, mais il est possible que la réduction de la triphtongue ait eu lieu plus tard dans les dialectes du Nord. Du moins, le *Brut* de Munich contient au vers 3988 la forme *pueis*. D'après Schulzke[4] ce serait une simple faute, mais M. Fœrster considère *pueis* comme

1. *Rom.*, XVII, p. 556 et 560.
2. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XII, p. 257.
3. Suchier, *Altfrz. Gramm.*, p. 59.
4. *Betontes* ĕ + i *und* ŏ + i *in der normann. Mundart*, p. 28.

une forme existant réellement à l'époque du manuscrit du *Brut* [1]. D'ailleurs ce fait d'une réduction tardive dans le Nord de la France s'accorde bien avec d'autres faits, dont il sera question dans le chapitre des diphtongues.

A côté de *oi*, *oo* nous trouvons *oei*, *oe* (pron. *u*^{i}, *u*) et il me semble que cet *oe* s'explique comme celui de *foelie* (§ 6).

Voici donc ce que ce chapitre nous a appris jusqu'à présent sur les dialectes d'où viennent nos mots :

ŏ s'est diphtongué en *oe* (non en *ue*) accentué sur *o*.

ŏ + *yod* s'est développé en une triphtongue *oei*, qui portait l'accent tantôt sur *o*, tantôt sur *e*. La diphtongue *oe* a été réduite à *u* dans une partie de la Wallonie, à *o* dans le Hainaut, et il est possible que cette réduction de *oe* à *o* se soit produite spontanément chez nous.

e LONG, i BREF LATINS LIBRES.

§ 10. Ces sons sont devenus dans les mots français qui ont passé en néerlandais *ooi* ou *oo*, qui renvoient à la diphtongue française *oi*. Il n'y a que deux mots qui aient *ei* : *lampreie*, terme de pêcheur, qui nous vient sans doute de la Normandie ; *conreit*, dont le Dictionnaire de M. Verdam nous donne un seul exemple, à côté d'une foule d'exemples de *conroot* [2]. Ces deux mots peuvent être négligés. La présence exclusive de *oi* dans nos mots nous fournit une indication sur la date du passage de *ei* à *oi* en français. En effet, nous avons de très bonne heure commencé à emprunter des mots au français, et il est curieux qu'aucun mot ne présente plus *ei*. On pourrait peut-être admettre que dans les dialectes du Nord, le changement de *ei* en *oi* s'est produit plus tôt qu'ailleurs. Cette supposition cadrerait bien avec le fait que les plus anciens exemples de *oi* se trouvent dans des textes du Nord [3].

---

1. Voyez son article, *Roman. Studien*, III, p. 184 suiv.

2. *Preie* (*Middeln. Woord.*, III, 1926) n'est pas le fr. *preie*, *proie*, mais une graphie pour *prije*, qui vient directement du latin praeda.

3. Meyer-Lübke, § 72.

O LONG LIBRE LATIN.

§ 11. Cette voyelle se rencontre chez nous sous quatre formes :

o fermé : *commendoor* 1, *licoor* 2, *revisoor* 3 ; *fumoos* 3, *plantioos* 1 (v. fr. *plantious*), *pomboos* 3 (fr. *pompeux*), etc.

oi : *dangerois* 1, *orgeliois* 1, *Tsartrois* 2, *factoir* 3.

oe (pron. *u*) : *spinjoel* (fr. *épagneul*), *Blanchefloer* 1 (rime avec *voer*), *majoer* 1 (rime avec *roer*).

eu, ue : *coadjuteur* 3, *riguer* 3, *successeur* 3 ; *amoreus* 1, *delicieus* 1, *singereus* 3 (v. fr. *seignoreus*).

§ 12. Le traitement de ō, ū libres en français et dans les dialectes nous oblige à entrer dans quelques détails. En français *o* fermé tonique libre qui résultait de ō, ū libres latins est d'abord resté *ó* ; d'après quelques savants il a ensuite commencé par devenir *ou* (diphtongue), puis il a passé à *œ* au XIIe siècle [1]. Mais il n'en est pas ainsi dans les dialectes de l'Ouest ni dans ceux du Nord et de l'Est. Au moyen âge on trouve en normand *o*, *u* ; actuellement *œ* y a pris une grande extension, mais *u* subsiste également à côté de *œ*, qui vient du français littéraire [2]. Dans l'Est, les textes du moyen âge présentent *o*, *u*, *ü*, *oi* [3], et actuellement on y prononce *u* et *ü* [4]. Voyons les détails des régions limitrophes du moyen-néerlandais.

Actuellement on trouve *œ* depuis la mer jusqu'à Liège [5], mais ce son paraît être plus récent en wallon qu'en picard. En effet, on le constate dès le XIIIe siècle dans les chartes du Vermandois et de Tournai [6] ; dans la *Chronique rimée* de Philippe Mousket (milieu du XIIIe siècle) on trouve *eu* à côté de *o*, *u*, et *eu* y est assez fréquent [7]. Par contre le *Brut* de Munich écrit presque exclusi-

---

1. Suchier, *Altfrz. Gramm.*, p. 29 ; Nyrop, *Grammaire*, p. 163.

2. Meyer-Lübke, § 123 ; Suchier, dans le *Grundriss*, I, p. 601 (cp. la carte XI) ; Görlich, *Frz. Stud.*, V, p. 376, 378.

3. Maxeiner, *Beiträge etc.*, p. 54.

4. Meyer-Lübke, § 122 ; This, *Mundart von Falkenberg*, p. 24.

5. A Saint-Pol (*Revue pat. gall.*, V, p. 141), Mons (*Versions wallonnes*, p. 45), Saint-Hubert (Marchot, *o. l.*, p. 21), Verviers (*Rev. p. g.*, II, p. 81), Liège (*Rev. p. g.*, I, p. 196).

6. Neumann, *Afrz. Laut- und Flexionslehre*, p. 45.

7. Link, *Ueber die Sprache der Chron. rimée*, p. 12, 16. Pour les formes en *-ous* et en *-our* on pourrait rapprocher ce que dit Suchier (*Afrz. Gramm.*,

vement *o*, *u*, *ou* (ce qui peut être un trait d'ancienneté) [1], le *Poème moral* (XIIIe siècle) et les *Dialogues du pape Grégoire* n'écrivent que *o*, *u*, *ou* [2], les chartes wallonnes du XIIIe siècle publiées par Wilmotte dans *Rom.*, XVII, XVIII et XIX, contiennent en majorité *ou* (*oi*), à côté de *eu*; mais la *Chronique de Floreffe* [3], dont la langue se rapproche beaucoup du liégeois [4], écrite de 1462 à 1463, écrit *eu* (mais *-our*); enfin, des chartes de Couvin du XVe siècle écrivent *eu* [5]. Il paraît donc que *eu* est plus récent en wallon et en hennuyer qu'ailleurs. M. Wilmotte dit [6] : « Le liégeois a conservé très tard *ou* = *o* ». D'après lui *eu* y est une importation française.

Il paraît qu'en général *o* s'est maintenu plus longtemps devant *r* que devant les autres consonnes. A côté du témoignage déjà cité de M. Suchier et des données fournies par la *Chronique de Floreffe*, voici ce que dit M. Fœrster [7] : « Am auffälligsten ist, dass während *-osum* = *-eus*, dagegen *-orem* nur *–or* » ; et Görlich dit à propos des dialectes du Nord-Ouest [8] : « Zu bemerken ist dass *ó* vor *s* früher in *ou* überging als vor *r*. »

§ 13. Rapprochons de ces faits le traitement des voyelles ō ū en moyen-néerlandais. Nous y constatons que, pendant les deux premières périodes du moyen âge et jusque dans la troisième, on y trouve *ó* fermé plus souvent que *œ*. Cela s'expliquerait

---

p. 30) à propos du francien , « Die Francischen Texte des XIII Jhts. zeigen neben dem *eu* in denselben Wörtern auch *o*, *ou*..... Das Schwanken, das vor *r* in Francischen Hss. ganz allgemein ist, erklärt sich vielleicht daraus dass das in der Normannischen Literatursprache des XII Jhts. vorherrschende *ó* durch das Francische *eu* nicht sofort verdrängt wurde, sondern dass der Normannische Laut eine Zeit lang neben dem Francischen herging. Vor *r* währt dieses Schwanken bis ins XV Jht. » Dans Phil. Mousket *ou* pourrait s'expliquer également comme une graphie traditionnelle.

1. *Münchener Brut*, éd. Vollmöller, p. XXIV.
2. *Poème moral*, éd. Cloetta, p. 78; Wiese, *Die Sprache der Dialoge des Papstes Gregor*, p. 18.
3. *Zs. f. rom. Phil.*, XXI, p. 7.
4. *Bulletin de l'Acad. Roy. de Bruxelles*, 67e année, 3e série, t. 33 (1897), p. 253 (Wilmotte).
5. *Revue de l'Instr. publ. en Belg.*, XXIX, p. 217 (Wilmotte).
6. *Bulletin*, p. 254.
7. *Cligès*, p. LVIII.
8. *O. l.*, p. 376.

au besoin, sans avoir recours aux dialectes, pour o devant *r*, mais, comme devant *s* nous constatons le même phénomène, il vaut mieux le mettre au compte du développement particulier de ce son dans les régions limitrophes du néerlandais. Notons que la diphtongue *ou* pouvait devenir chez nous *o* fermé, de même que *oe*, ainsi que nous l'avons vu plus haut (comparez d'ailleurs le chapitre des diphtongues). Les mots anciens et modernes qui ont *eu* en moyen-néerlandais s'expliquent comme des emprunts faits au français du Centre.

§ 14. Comment faut-il expliquer *oi* dans les mots empruntés ? D'abord, *oi* peut être une graphie néerlandaise pour *ó* long [1], mais celle-là paraît être à peu près limitée aux manuscrits hollandais, et c'est donc elle que nous trouvons peut-être dans *oi* de *factoir*, qu'on rencontre dans les *Coutumes de Leide*; les autres exemples de *oi* sont plus difficiles à localiser, mais il me paraît certain qu'ils ne sont pas tous hollandais. On ne peut donc pas *a priori* repousser une autre explication de *oi*. Or, on trouve *oi* pour ô, û latins dans des contrées limitrophes de la Belgique on l'a constaté dans les énumérations du § 12. D'après Horning [2] ce serait même de *oi* que proviendrait *eu* dans les dialectes de l'Est. Et rien ne nous empêche de voir dans *oi* du moyen-néerlandais cet *oi* dialectal. Nous aurions alors, comme si souvent, une forme orientale à côté d'une forme plus occidentale.

§ 15. Enfin, dans les mots empruntés, nous trouvons aussi quelquefois *oe* (prononcé *u*) à côté de *o* fermé. Cette double prononciation s'accorde bien avec ce que nous verrons plus loin dans le chapitre des diphtongues.

L'étude de ce son confirme donc le fait qu'on avait déjà constaté, que, dans les dialectes qui ont dû nous fournir au moyen âge les mots français, o n'est devenu *eu* qu'assez tard.

Puis elle confirme peut-être également l'existence de *oi* provenant de *ō* dans les dialectes wallons.

---

1. Franck, *o. l.*, § 6.
2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIV, p. 390. Cp. Maxeiner, *l. c.*

IV. LES AUTRES VOYELLES TONIQUES

Jusqu'à présent nous avons traité ensemble les voyelles qui nous semblent présenter un développement identique. Nous passons maintenant à l'étude des particularités des voyelles isolées.

§ 1. *e* FRANÇAIS, PROVENANT : 1° DE a LIBRE LATIN ; 2° DE e LATIN DANS LES MOTS SAVANTS.

1° Règle : *À cet* e *répond chez nous, au moyen âge,* ei *devant* t *latin,* e *fermé devant* r, e *ou* ei *devant* l.

Exemples : *fosseit* 1, *preit* 1, *-teit* 1 ; *contreie* 1, *melleie* 1, *livreie* 1 ; *cleer* 1, *compeer* 1, *-eerre* (lat. -ator) ; *cateel* 2 ou *cateil* 1, *osteel* ou *osteil* 3. Un seul exemple de *ei* devant *r* : *procureirre* 1.

Il n'est pas douteux que nous n'ayons, dans *ei* pour *e*, affaire à un trait dialectal du Nord et de l'Est de la France. Voyons donc ce que les textes et les patois nous apprennent sur ce phénomène[1]. On le trouve depuis la Franche-Comté jusqu'en Bretagne et en Touraine avec plus ou moins de régularité ; le centre du développement paraît être en Lorraine, et de là il devient toujours moins fréquent vers le Sud et vers l'Ouest. Dans différentes régions *ei* est plus rare devant *tr* que devant d'autres consonnes. D'après M. Wilmotte *-eit* est plus général que *-eir*, *-eir* moins rare que *-eis* (*-eiz*) et *-eil*.

Cette constatation que *ei* est plus fréquent devant *t* que devant *l* est importante, car nous rencontrons ici, en comparant nos mots au français des dialectes, une difficulté analogue à celle qui s'est dressée devant nous dans l'étude de ē entravé : les conditions où le phénomène dialectal se produit chez nous ne semblent pas aussi générales que dans les textes du moyen âge.

Avons-nous le droit d'admettre qu'il y a eu un dialecte où *ei* ne s'est produit que devant *t* ? C'est bien ce que semblent pos-

1. Pour des renseignements détaillés je renvoie à mes articles cités plus haut.

tuler nos mots français; car, si au besoin on pourrait admettre que devant *r ei* aurait pu devenir *é* chez nous, il est certain que le *é* devant *l* ne peut pas provenir d'un *ei* plus ancien; il n'y a aucune raison pour qu'un *ei* plus ancien se soit changé en *é* dans cette position.

Deux choses sont possibles : ou bien nos mots représentent, pour le dialecte d'où ils sont sortis, un état plus ancien que les textes, et ils prouveraient alors que le changement de *e* en *ei* s'est d'abord produit devant *t*, plus tard devant les autres consonnes; ou bien, ici comme plus haut, nous aurions une preuve que l'orthographe des textes du moyen âge n'est pas d'accord avec la prononciation réelle de l'époque dont ils datent; alors ce dialecte peut n'avoir jamais connu *ei* que devant *t*.

Les patois actuels semblent militer en faveur de la seconde supposition ; seulement, les conclusions qu'ils nous permettent de tirer, et que j'ai essayé de justifier ailleurs, sont plutôt vagues : 1° il est possible qu'à Seraing, dans le Luxembourg du Centre, et à Saint-Hubert a latin n'ait jamais été *ei*; 2° *ei* devient plus fréquent à mesure que de l'Ouest on va vers l'Est, et cela semble confirmer les données fournies par la langue médiévale (voir plus haut).

D'autre part, cette supposition d'un développement conditionnel de *ei* n'est pas contredite par les deux faits suivants, qui pourraient cependant être considérés comme des appuis pour la première hypothèse.

D'abord, on trouve dans des textes très anciens, le *Jonas* et la *Paraphrase*, *ei* seulement devant *t* : *ireist* (pour *ireiz*), *aseiz*, *seit*, *noncieiz*, *apeleid* à côté de *plorer*, *regreter*, *citer* [1].

Puis, les mots français en anglais pourraient bien renvoyer également à un dialecte où *ei* ne se serait développé que devant *t*, car on y trouve *ei* : 1° dans la terminaison -ata (*journey*); 2° dans -atum; c'est du moins ce qui me paraît résulter de la prononciation *i* de cette terminaison dans la langue actuelle [2].

2° Dans les mots savants e latin libre est devenu chez nous *ei* devant une voyelle, *e* fermé devant une consonne.

---

1. Koschwitz, *Commentar*, p. 148, 154, 178. Cp. Lücking, *Altfrz. Mundarten*, p. 233.

2. Behrens, *o. l.*, p. 81, 82.

Exemples : *Moreie* 1 (*Morée*), *galeie* 1 (v. fr. *galee*) ; *concreet* 4, *decreet* 1, *discreet* 3, *secreet* 1, etc.

Dans les dialectes du Nord et de l'Est on rencontre *ei*, aussi bien devant une voyelle que devant une consonne [1] ; cependant, il n'est pas probable que *ei* devant une voyelle dans nos mots empruntés au français doive être rapproché de ce développement dialectal. Car pourquoi cette diphtongue ne se montrerait-elle que devant les voyelles? Aussi, j'y vois plutôt un phénomène du néerlandais : nous aimons à intercaler un *jod* ou un *w* entre deux voyelles en hiatus : dans ce dernier cas, nous écrivons souvent la consonne intercalée (*juweel*, *fluweel*, *issuwe*, voyez plus loin); dans le premier cas, on ne l'écrit pas, mais on ne l'en prononce pas moins (*zeeën*, pron. *zeeyen*; *geleden*, pron. *geleeyen*). Comme le *e* français provenant de é latin dans des mots savants était un *e* ouvert [2], il en est résulté chez nous la diphtongue *ɛ̈*, écrite *ei*, qui se prononce absolument comme *ei* dans les mots indigènes.

§ 2. *u* FRANÇAIS. On sait que chez nous *ū* germanique est devenu *ü*, comme u latin est devenu *ū* en français. Il n'est donc que naturel que, dans les mots français qui ont passé en néerlandais, *ū* soit resté *ū*. Les exemples abondent : *saluut*, *plume*, *confuus*. Quand ces mots sont venus ici assez tôt pour participer à l'évolution de *ū* germanique, ils se prononcent actuellement, ainsi que cet *ū*, *œ̈* (écrit *ui*). Exemples : *pruik* (*perruque*), *sluis* (*écluse*), *suiker* (*sucre*), etc. Et de même que *ū* germanique est resté *ū* devant *r*, on trouve dans cette position également *ū* dans les mots empruntés, à quelque date qu'ils aient passé la frontière, par exemple *avontuur*.

Je ne trouve à relever qu'une exception à la règle, c'est qu'il y a deux mots où *ū* s'est changé en *i* : *Salisbiren* 1 (angl. *Salisbury*, mais comme le mot se trouve dans le *Lancelot*, il nous est arrivé par l'intermédiaire du français *Salesbire*; il rime avec *maniren* au vers III, 11141) ; *almisse* 3 (à côté de *almutse*, v. fr. *almuce*). On voit que les exemples sont rares. Le phénomène se retrouve ailleurs. Vising [3] en cite quelques exemples pris dans des

1. Zemlin, *Der Nachlaut* i, p. 10.
2. Suchier, *Altfrz. Gramm.*, p. 18.
3. *O. l.*, p. 72. Cp. Suchier, *Afrz. Gramm.*, p. 12.

textes anglo-normands, mais il n'y voit pas un trait phonétique. Il nous semble également que dans nos mots il s'agit plutôt d'une graphie et d'une rime inexacte (cp. d'ailleurs dans le même *Lancelot uren* : *maniren*, III, 3995).

V. DIPHTONGUES FRANÇAISES.

Il a été à plusieurs reprises question dans les chapitres précédents du traitement qu'on fait subir chez nous aux diphtongues françaises. Notamment nous avons constaté que dans *oe*, *ou*, il se pourrait que le premier élément seul eût subsisté chez nous. Nous allons voir que c'est un phénomène constant.

ai, *oi*, *ui*.

§ 1. Règle. *A la fin du mot et devant une voyelle nous conservons au moyen âge la diphtongue, en allongeant la première voyelle. Devant une ou plusieurs consonnes on trouve* a o u *à côté de* ai (ei), oi, ui (i).

Exemples : *paaien* 1 (*payer*), *gai* 2 (fr. *gai*), *vraai* 3 (fr. *vrai*) ; *prooi* 1, *tornooi* 1, *joie* 1 ; *puye* 2, *glui* 2 ; *compaen* 1, *naen* 1, *plein* 1, *Romein* 1 ;

paes 1 (fr. *pais*), *palaes* 2 ; *pais* 1, *palais* 1 ; *peis* 3, *paleis* 3 ; *fransoes* 1, *Waloes* 1 (v. fr. *Galois*), *conroot* 1, *biscoot* 2, *deduut* 1 ; *Artois* 2 (: *vernoois*), *conduit* 1 (: *uit*) [1].

§ 2. L'étude du développement de ces sons dans les dialectes nous apprend que la réduction de *ai* à *a* est connue dans la région limitrophe des Flandres et du Brabant et s'étend jusqu'en Bourgogne. Elle est plus fréquente dans l'Est que dans l'Ouest, mais nulle part elle n'est générale : la diphtongue subsiste à côté de *a*. La réduction de *oi* à *o* et celle de *ui* à *u* sont moins fréquentes que celle de *ai* à *a*, et leur domaine ne coïncide pas avec celui de ce dernier changement : le foyer de la réduction de *oi* à *o* semble se trouver plutôt dans l'Ouest.

Cela nous fait croire que Cloetta a raison en parlant d'une « tendance » qui se manifeste dans plusieurs dialectes à supprimer

---

1. Je renvoie pour les détails de ce chapitre à mon article dans *Taal en Letteren*, 1897.

i dans les diphtongues en question [1]; nulle part cette réduction n'a été une règle absolue. Il est probable que, dans ces régions, le premier élément était fortement accentué et a fini quelquefois par absorber le second.

D'ailleurs, comme les mots en question tantôt ont chez nous la diphtongue réduite, tantôt la possèdent intacte, et qu'entre ces deux groupes il n'existe de limite ni chronologique, ni locale, il n'est pas nécessaire de supposer qu'il y ait eu un dialecte où la réduction aurait été générale. Il est même probable que la fréquence de la réduction dans nos mots empruntés doit être mise au compte du moyen-néerlandais : nous n'avions pas de diphtongues *ai*, *oi*, *ui* dans des mots indigènes [2], et il était naturel que nous les adaptassions à nos habitudes de prononciation ; ce qui prouve que cette adaptation fut pour beaucoup dans cette réduction, c'est que nous avons gardé intacte la diphtongue française *ei*, tandis qu'en wallon *ei* devient *è* : justement nous possédons *ei* dans des mots indigènes (cp. plus loin *ie*). Que, à la fin des mots et devant une voyelle, *i* ait été conservé, cela s'explique sans doute également par la phonétique du néerlandais : nous intercalons souvent un *yod* ou un *w* pour éviter l'hiatus (cp. plus haut, p. 94), et après les mots qui se terminent par une voyelle fermée nous prononçons un *i* (que nous n'écrivons pas). Ainsi *ai*, *oi*, *ui* finals, loin de nous choquer, devaient nous être plutôt familiers. Et le fait qu'actuellement, à Falkenberg, l'élément *i* est encore conservé à la fin des mots et devant les voyelles, exactement comme chez nous, semble prouver que dans ces dialectes et chez nous, c'est-à-dire dans un pays fortement germanisé et dans un pays germanique, la même tendance s'est spontanément manifestée (cp. plus haut, p. 79).

§ 3. A côté de *ai* on trouve *ei*, et cela est très naturel : à un moment donné *ai* est devenu *ei* en français, et il est évident que les mots empruntés au français après ce changement aient *ei*. Seulement, voici une difficulté. Ce changement de *ai* en *ei* s'est déjà produit de très bonne heure, et on se demande si les mots qui chez nous ont *ai* ou *a* ont tous été empruntés avant cette

1. *Poème moral*, p. 77.
2. Van Helten, p. 119.

date ancienne (XIe siècle) : cela est peu probable. Je crois que ce fait s'explique de cette façon que, dans les dialectes du Nord, le changement de *ai* en *ei* s'est produit plus tard. Cela résulte d'ailleurs également d'un fait constaté par M. Suchier et qui reçoit ainsi par les mots que nous avons empruntés une brillante confirmation [1].

Pour en revenir aux mots où *ai* est final, on se demande comment il se fait que, dans cette position, on ne trouve jamais *ei* au moyen âge. Il me semble que cette particularité s'explique par le fait constaté par Ten Brink [2] que, à la finale, *ai* s'est maintenu longtemps dans la graphie de manuscrits qui pourtant écrivent *è* pour *ai* dans le corps des mots. Il se refuse à tirer de ce fait des conclusions sur la prononciation ; mais, si je ne me trompe, les mots empruntés par le moyen-néerlandais nous y autorisent. En effet, l'absence en moyen-néerlandais de *ei* à la finale s'explique parfaitement bien, si l'on admet que, en français, *ai* est resté plus longtemps *ai* dans cette position. D'ailleurs le même phénomène s'est produit dans les mots français en Angleterre [3].

§ 4. La prononciation *i* pour *ui* prouve que cette diphtongue portait quelquefois l'accent sur *i*. Est-ce un trait dialectal ? M. Suchier a déjà constaté que nulle part l'accent n'a été aussi hésitant que dans cette diphtongue [4] : dans Mousket nous rencontrons des rimes qui supposent l'accentuation de *ui* sur *i*, et en moyen-haut-allemand elle est très ancienne [5].

ie.

§ 5. De même que *ei* est resté intact chez nous parce que nous possédons cette diphtongue, de même si la réduction de *ie* à *i* est infiniment moins fréquente que celle de *ai*, *oi*, *ui*, c'est que nous avons en néerlandais également la diphtongue *ie*.

---

1. *Aucassin*[4], p. 64.
2. *Dauer und Klang*, p. 34.
3. Behrens, *o. l.*, p. 124.
4. *Zeitschrift für rom. Phil.*, II, p. 269 (*Poème moral*, p. 67). Cp. Suchier, *Altfrz. Gramm.*, p. 35.
5. *Taal en Letteren*, p. 138.

Voici quelques exemples, rangés d'après les manuscrits : *R putire, Pirs (Pierre)*; *Lancelot menire, tirche*, etc.; *Reinaert pleitire, citiren* [1]. Ces exemples sont naturellement trop ancie pour nous permettre d'expliquer la réduction par celle de en *i* que cette diphtongue néerlandaise a subie plus tard, apr le moyen âge. Il me semble qu'on doit y voir un trait du di lecte wallon [2].

Nous avons rendu compte plus haut des deux prononciatio de *ie* en moyen-néerlandais, qui s'expliquent par la différen d'accentuation du dialecte et du français.

La réduction de *iee* à *ie*, qui est constante dans les mots q nous avons empruntés au moyen âge, est picarde aussi bi que wallonne [3], et ne permet donc aucune conclusion.

VI. VOYELLES NASALES

an, en.

§ 1. On sait que, dans les dialectes du Nord, *en* et *an* reste séparés quand ils sont placés devant une consonne [4]. Aus prononçons-nous dans les mots empruntés de bonne heure comme *èn*. Les exemples abondent : *attente* 1, *consent* 1, *rente* etc., etc. On trouve à côté quelques mots qui ont *an* : *plantio* 1 (v. fr. *plentivos*), *penitancie* 1, *tampteeren* 3, *rantsoen* 3, *angien pravande* 3 ; la plupart de ces mots ont aussi des formes avec *e* qui sont ou contemporaines ou plus anciennes. Quand mêm il n'en serait pas ainsi, nous aurions le droit de mettre *an* a compte du français central, car aucun de ces mots ne se trou parmi ceux où *en*, dans les dialectes du Nord, se prononc exceptionnellement *an* [5], excepté *penitancie*.

On constate la séparation de *an* et de *en* dans les dialect depuis la mer jusqu'à la province de Luxembourg [6]; c'est dor

1. Cp. *Rom.*, XXIX, p. 99.
2. *Poème moral*, p. 53 : *Rom.*, XVII, p. 556.
3. Meyer-Lübke, § 267.
4. Haase, *Das Verhalten der pikard. und wall., Denkmäler in Bezug auf* a *un* e *vor gedecktem* n.
5. *O. l.*, p. 41 et suiv.
6. P. 54.

— ainsi qu'on pouvait s'y attendre — du Sud que nous est venue la grande masse des mots qui ont *en*.

on.

§ 2. En dehors de *uun*, dont il a été question plus haut, on trouve chez nous au moyen âge *oon* (avec *o* fermé) et *oen* (pron. *un*) pour o latin libre suivi d'une nasale ; dans l'immense majorité des mots on prononce *oen*, et il est même probable que souvent l'orthographe *oon*, *one* cache la prononciation *un*[1]. Seulement, *oen* peut aussi être une graphie pour rendre *o* fermé, et ainsi seules les rimes et la prononciation actuelle peuvent rendre certaine la prononciation du son. Exemples de *oe* : *seizoen* 1, (*saison*), *harpoen* 1, *garnizoen* 2, *fatsoen* 1, *citroen* 3, *boen* 3, etc. ; de *oo* : *visioene* 1 (: *trone*), *gonfanone* 1 (: *scone*), etc.[2]

Cette prononciation de *o* comme *u* est fréquente dans les dialectes. Voici ce que nous apprennent là-dessus les textes. Dans les chartes d'Aire et du Vermandois on trouve *oun* à côté de *on*[3], dans Mousket *ou* et *u* (qui est sans doute une graphie pour le son *u*)[4], dans le *Brut* on écrit toujours *u* (prononcé sans doute également *u*)[5], dans le *Poème moral* on est devenu *oun*, puis *on*[6], dans les chartes de Liège on trouve *on*, *un*, les *Dialogues du pape Grégoire* écrivent *o*[7].

Les patois modernes ont le plus souvent *ò* nasal, ce qui n'est pas en contradiction avec une prononciation primitive *un* ou *ón*.

On se demande si la prononciation *un* est exclusivement dialectale. Nos mots semblent prouver le contraire. Car on trouve parmi les mots en *-oen* des mots relativement récents, comme *citroen* 3, *boen* 3. Or, si dans *citroen* on pourrait attribuer *oe* à l'analogie des autres mots qui ont le suffixe -onem, cela n'est guère possible pour *boen*. Voilà donc un mot qui

1. Par exemple *religione* (: *doene*), *Rose* 10339.
2. Quelques autres exemples chez Van Helten, p. 90.
3. Neumann, *o. l.*, p. 43.
4. Link, *Ueber die Sprache der Chronique rimée*, p. 12.
5. Éd. Vollmöller, p. XXIV.
6. *Poème moral*, p. 79.
7. *Rom.*, XVII, p. 560 ; Wiese, *o. l.*, p. 19.

remonte certainement au français littéraire. Si le français avait déjà prononcé *on* avec *ò* à l'époque où *bon* fut emprunté, nous aurions dit *bon* (cp. *salon*, *postiljon*, *station*, *balkon*)[1].

ein.

§ 3. Une petite observation à propos de *ein*. D'après M. Suchier *ein* a fini par se confondre avec *ain* dans le son *ain*[2]; d'après Nyrop[3] le son commun était *ein*. Chez nous, on trouve presque exclusivement *ein*, rarement *ain*.

Voyelles atones.

§ 1. Les changements que subissent chez nous les voyelles françaises en syllabe atone sont multiples : il semble presque que toutes les transitions étaient possibles dans cette position. Le tableau suivant donnera une idée de cette extrême diversité.

a peut devenir	*au*	: *fautsoen* 2 (*façon*), *saustelet* 2 (*chastelet*), etc.
	e	: *melaetsch* 3 (*malade*), *hernas* 1 (*harnais*), etc.
	i	: *britsiere* 1 (v. fr. *brachiere*), *cipau* 1 (*chapeau*), etc.
	o	: *gordijn* 2 (*gardien*), *dolfijn* 3 (*dalfin*), etc.
	ai	: *aisuer* 1 (*azur*).
e peut devenir	*a*	: *tarmijn* 1, *matael* 3 (*métal*), *maleie* 2 (*meslee*), etc.
	i	: *chivaetsie* 1 (*chevauchie*), *virgier* 3, *trisoor* 1, etc.
	o	: *bordes* 3 (*bretesche*), *motael* 1 (*métal*), etc.
	u	: *buscuut* 2, *musure* 1, etc.
	eu	: *freurie* 2.

1. Cp. Nyrop, *o. l.*, p. 194, Rem.
2. *Altfrz. Gramm.*, p. 72.
3. *O. l.*, p. 189.

o (*u*) peut devenir	*a* : *calomne* 1 (*colonne*), *kantoor* 3 (*comptoir*), *caloor* 3 (*couleur*), etc.
	e : *greniaert* 2 (*grognard*), *demeine* (*domaine*), etc.
	i : *alminiere* 1 (v. fr. *almosniere*), *griniaert* 1 (*grognard*), etc.
	u : *culiere* 2 (v. fr. *coliere*), *duwarie* 1 (*douaire*), etc.
u peut devenir	*au* : *flauwijn* 3 (v. fr. *fluine*), *flauwiel* 3 (v. fr. *veluel*), etc.
	e : *trewant* 1, *lemiere* 1 (v. fr. *lumiere*), etc.
	i : *limiere* 1 (*lumiere*), *triwant*, etc.
	o : *foret* 2 (*furet*), *cobebe* 3 (*cubebe*).
ai peut devenir	*a*, *ei*, *e*, *i*, *u*.
oi peut devenir	*a*, *i*, *o*, *u*.
ui peut devenir	*o*, *u*[1].

Puis tous ces sons peuvent rester intacts en néerlandais, ce qui augmente encore le nombre des variantes d'un même mot.

§ 2. Cette grande variabilité des voyelles atones existe aussi dans les dialectes. M. Cloetta signale[2] « die ausserordentliche Wandlungsfähigkeit der unbetonten Vocale »; et ailleurs[3] il parle de « la tendance générale en wallon à ramener l'atone à l'une des voyelles *i* ou *ü* », il mentionne le fait que « le wallon favorise les voyelles *o*, *ü* dans l'emploi de protonique », que « *a* protonique est un trait caractéristique du wallon et, en général, des dialectes orientaux », que « *e* protonique remplace d'autres voyelles ». M. Neumann[4] relève dans les chartes d'Aire le passage de toutes les voyelles atones à *e*, *a*. Enfin *au* pour *a* est un phénomène de l'Est; dans le *Floovant* j'ai trouvé *auloit* (=*aloit* 110), *auler* (= *aler* 41), *Aufricans* (2153), *paulefroiz* (462): ce phénomène doit avoir existé en wallon; sans cela nos mots pourraient difficilement le présenter. Car ce qui est certain, c'est que

---

1. Pour ne pas trop charger les listes, je renvoie pour les exemples de ces sons à mon article de *Taal en Letteren*.
2. *Poème moral*, p. 78.
3. *Rom.*, XVII, p. 560 et suiv.; *Rev. d. pat. gall.*, I, p. 227.
4. *O. l.*, p. 63.

c'est surtout au compte des dialectes qu'il faut mettre la diversité des voyelles protoniques qu'attestent nos mots. La difficulté serait de trouver les formes « normales » [1] pour chaque voyelle protonique. Ce qui compliquerait ces recherches c'est que, parmi les changements, il doit y en avoir qui se sont produits spontanément en néerlandais ; ce serait possible par exemple pour *e* devenant *a* devant *r*. Mais ce qui pour le moment serait encore tout à fait impossible, ce serait la localisation, d'après les mots néerlandais, des différentes voyelles protoniques dans la région limitrophe ; il faudrait, pour pouvoir entreprendre ce travail, que les manuscrits moyen-néerlandais fussent localisés avec plus de précision qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent.

§ 3. Dans quelques mots nous constatons chez nous le changement en syllabe protonique de *an* en *en*, phénomène picard aussi bien que wallon [2], et que connaît aussi le français. Exemples : *mendeeren* 3 (*mander*), *commendoor* 1, *Normendie* 1, *Vermendois* 1, *mengieren* 1, *blancmengier* 3. Toutes ces formes se rencontrent dans les dialectes. Quant à *Blencefloer* (à côté de *Blancefloer*), cette forme s'explique peut-être comme une graphie inverse.

§ 4. M. Suchier croit [3] que *e* devant une voyelle s'est amuï plus tôt en picard qu'ailleurs. Nous n'avons pas cet *e* dans les mots français que nous avons empruntés. Exemples : *caplijs* 1, *hordijs* 1, *aloor* 2 (*aleoir*). Seulement, remarquons que chez nous la chute de la syllabe protonique se produit là même où elle est suivie par une liquide. Exemples : *kleur* (*couleur*), *kroon* (*couronne*), *prei* (*porei*, fr. *poirée*), *pruik* (*perruque*), *fluweel* (*veluel*), etc., etc. ; il paraît que devant une autre consonne que *l*, *r* cette syllabe avait plus de consistance, par exemple *kaneel*. La chute de la syllabe protonique s'explique sans doute par la place, inusitée chez nous, où se trouve dans les mots français l'accent tonique, et par la plus grande force qu'a chez nous cet accent tonique. Il est donc douteux que la chute de *e* dans les mots cités au commencement de ce paragraphe doive être mise au compte du picard.

---

1. Cp. p. 1.
2. Haase, *o. l.*, p. 46.
3. *Aucassin* [4], p. 68. Mais cp. Gaston Paris, *Vie de saint Gilles*, p. XXII, *n.* 2 (*Orson de Beauvais*, p. XXXVI).

CONSONNES

C DEVANT a LATIN.

§ 1. L'histoire de c dans les mots empruntés n'offre d'intérêt pour le but que nous poursuivons qu'autant qu'il est placé devant a. Nous distinguerons deux cas, suivant que l'a latin qui suit le c est resté *a* ou qu'il est devenu *e, ie*.

1. c devant *a*, au moyen âge, reste chez nous le plus souvent *k*, devient *ts* dans quelques mots. Les exemples de *k* abondent : *kampioen* 1, *kameel* 1, *kanselier* 2, etc., etc.; voici ceux de *ts* : *tsapeel* 1 (à côté de *capeel* 1, fr. *chapeau*), *tsaerter* 1 (la forme *carter* est rare), *chanteeren* 3, *marisauchie* 1 (*maréchaucie*), qui ne se rencontre qu'une seule fois; puis des noms propres : *Tsarel* 1 (*Charles*), *Tsampanois* 1 (*Champenois*), *Tsaertereus* 1 (*Chartreus*), etc.

2. c devant *e, ie* provenant de a latin devient le plus souvent *ts* (*s, ch*), plus rarement reste *k*. Exemples : *sier* 1 (*chiere*), *koets* 1 (*couche*), *artsier* 2, *rots* 1, *brootse* 1, *toortse* 3; *roke* 1, *broke* 1, *torke* 3, *hanke* 1. On remarquera qu'il y a des mots qui ont les deux formes, l'une avec *k*, l'autre avec *chts*, et que ces deux formes sont toujours contemporaines.

Ce qui nous frappe tout de suite, c'est que dans ces deux groupes c se comporte différemment : devant *a* il reste à peu près toujours *k*, devant *e* il devient plus souvent *ts*. Or on sait que les mots qui ont *k* viennent du picard et que ceux qui présentent *ts* doivent nous être venus du wallon ou du français; en effet, le traitement de c devant a constitue une des principales différences entre le picard et le wallon [1]. Comment faut-il donc expliquer la différence entre c devant *a* et c devant *e, ie* dans les mots français en néerlandais ? On ne peut pourtant pas admettre que ceux où c est placé devant *a* viennent du picard et ceux où c se trouve devant *e, ie*, du français ou du wallon. *Ka* et *tse*, *tsie* sont toutes deux des formes « normales », donc toutes deux représentent le développement du même dialecte.

---

1. *Mélanges wallons*, p. 108.

Maintenant, est-ce que les renseignements que nous fournissent les textes du moyen âge corroborent ce postulat ? La question du traitement différent de c dans ces deux positions a déjà été soulevée par les romanistes. M. Tobler[1] admet le double traitement, M. Suchier[2] le nie, M. Beetz[3] également. Et ce qui semble donner raison aux deux derniers, c'est que les patois actuels ne distinguent pas deux développements différents de c d'après la voyelle qui suit. M. Beetz dit : « Undenkbar ist es, dass man auf unserem Gebiete z. B. früher *cher* und heute *ker* sprechen konnte »[4]. Pourtant nos mots sont là, qui disent le contraire. D'ailleurs, ne pourrait-on pas admettre que, dans le domaine du picard, aussi bien que plus tard en France, une langue générale se soit répandue et ait effacé des différences qui existaient entre les différents parlers ?

t MOBILE FINAL.

§ 2. Le picard a conservé le *t* qui était primitivement placé entre deux voyelles et qui est devenu final jusqu'après le moyen âge. Sur les limites de ce phénomène les avis sont partagés. M. Suchier[5] l'appelle « picard, wallon et lorrain », et puisque les Sermons de saint Bernard[6] et le Psautier lorrain[7] l'écrivent, il paraît en effet assuré pour le lorrain, du moins jusque dans le XIVe siècle. Par contre M. Cloetta[8] nie son existence dans le *Poème moral*, qui pourtant est wallon et qui date d'environ 1200.

Dans les lieux-dits *t* est écrit au XIIIe siècle dans la province de Liège, par exemple *fosset*[9], d'accord avec ce qu'a constaté M. Wilmotte[10], qui donne 1241 comme limite pour le liégeois ; en namurois, on l'a connu jusqu'à la fin du XIIIe siècle[11].

---

1. *Vrai Aniel*[2], p. XXI. Cp. Gaston Paris, dans *Rom.*, VI, p. 617.
2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, p. 276, n. 3.
3. Karl Beetz, c *und* ch *vor latein.* a (Darmstadt, 1887), p. 52.
4. *Ibid.*, p. 47.
5. *Aucassin*[4], p. 62.
6. Éd. Foerster, *passim*.
7. Éd. Apfelstedt, p. XLI.
8. *Poème moral*, p. 108.
9. Kurth, *o. l.*, p. 186.
10. *Rom.*, XVII, p. 563.
11. *Rom.*, XIX, p. 81.

Quant aux mots empruntés on trouve *t* dans ceux qui sont anciens : *virtuut* 1, *Menfroot* 1, *Joffroot* 1, *conroot* 1 ; *traitiet* 2, *clergiet* 1 ; puis tous les mots en *-teit* (fr. *-té*). Seul le mot *greit* (fr. *gré*) fait exception, mais c'est sans doute le substantif verbal de *greien*.

bl.

§ 3. Dans le groupe *bl* (*-able*, *-ible*, etc.) *b* devient chez nous *v*. Exemples : *paysivel* 2, *payavel* 2, *conincstavel* 1 (*conestable*), *kasuifel* 1 (*chasuble*) 1, *favele* 1 (*fable*).

C'est là un trait dialectal du Nord et de l'Est de la France, du Hainaut aussi bien que de la province de Liège. Voyez par exemple le *Cartulaire du Hainaut*, n° 52, *paisivle*, etc. ; dans un lieu-dit de Ghislenghien du XIIIe siècle [1] *ahanaules*, et dans les Sermons de saint Bernard *respessaules*, etc., etc. [2].

qu A L'INITIALE.

§ 4. Dans la plupart des mots qui ont en français qu en position forte, nous prononçons *kw*, comme en latin. Exemples : *kwaliteit* 4, *kwart* 3, *kwijt* 1, *kwartier* 1 (à côté de *cartier* 1), *quareel* 1 (à côté de *careel* 2). Dans un mot récent, comme *kwaliteit*, cette prononciation peut s'expliquer comme un essai de latinisation [3], mais dans les mots anciens deux autres explications sont possibles *a priori*. Les mots en question peuvent avoir été empruntés avant le changement de *kw* en *k* en français et en picard, lequel s'est produit entre le VIIe et le XIIe siècle [4]. Ou bien on pourrait voir dans la conservation de l'élément labial un trait dialectal. D'après les *Mélanges wallons* [5], *kw* se prononce encore aujourd'hui à Liège, Beaufays, Herve, etc., jusqu'à Malmédy. En lorrain quattuor est devenu *qouèlt* [6]. Et en Hainaut ? Je manque absolument de renseignements sur les patois actuels de cette région. Dans Mousket et dans le *Brut*

1. Kurth, *o. l.*, p. 205.
2. Cp. *Rom.*, XVII, p. 563.
3. Voyez mon *Essai*, p. 126.
4. Nyrop, *o. l.*, p. 345 ; Meyer-Lübke, § 426.
5. P. 65 et suiv., 82.
6. Horning, dans *la Langue et la Littérature françaises*, p. 31.

on rencontre souvent la graphie inverse *qu* pour *c* latin ; à Saint-Pol on prononce actuellement *k*. Il paraît donc que la prononciation *kw* est exclusivement wallonne, et dans nos mots il ne nous reste qu'à l'expliquer par la date ancienne à laquelle ils sont venus ici (cp. la conclusion de cet article).

s DEVANT UNE CONSONNE.

§ 5. *e* prosthétique est inconnu dans les mots français en néerlandais. Exemples : *stop* 3 (*étoupe*), *spinjoel* 3 (*épagneul*), *spons* 3 (*éponge*), etc. La prosthèse est inconnue en wallon actuel, mais cela n'explique pas que, chez nous, on ne la constate jamais. Behrens, après avoir relevé le même phénomène dans les mots français en anglais, cite un passage de Seelmann, qui voit dans l'absence de la prosthèse une preuve de l'influence germanique [1]. Nos mots français confirment cette façon de voir, surtout parce que parmi les mots qui n'ont pas *e* prosthétique il y en a qui sont trop jeunes pour provenir du dialecte.

§ 6. Dans le corps du mot, *s* devant liquide est amuï dans nos mots et il subsiste devant explosive; on sait d'ailleurs que dans la première position *s* est tombé en français plus tôt que dans la seconde. Exemples : *blaam* 1, *melleie* 1, *ile* 1, *fantoom* 1, *achemant* 1, etc. ; *beest* 3, *feest* 1, *pastei* 1, etc. Nous nous séparons donc nettement du wallon, où *s* ne s'est jamais amuï [2].

w DANS LES MOTS GERMANIQUES, FRANÇAIS *gu*.

§ 7. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, nous avons presque toujours *w* dans les mots anciens. Exemples : *walois* 1, *wambuis* 1, *want* 1, *warisoen* 1, *wasteel* 1, *wiket* 1, etc. Les mots peu fréquents qui présentent *g* s'expliquent comme des emprunts faits à la langue centrale : *galois* 1, *garite* 1, *garant* 2, *garnizoen* 2, etc. On sait que *w* est un trait du picard et du wallon; dans les *Versions de la Parabole de l'Enfant prodigue* on trouve *w* dans toute la région limitrophe, exception faite pour les grands centres (Douai, Mons).

w INTERCALÉ.

§ 8. Exemples : *juweel* 1, *fluweel* 2, *bruwet* 3, *cauwoerde* 1

1. *O. l.*, p. 182.
2. *Mélanges wallons*, p. 108.

(a. fr. *coourde*), *duwarie* 1, etc. M. Wilmotte relève [1] le même trait dans les chartes de Liège. Mais il est trop général chez nous pour être rapproché d'un phénomène dialectal isolé. Aussi je l'explique par la tendance que nous avons à intercaler des consonnes pour éviter l'hiatus et dont il a été question plus haut.

v DEVIENT *w*.

§ 9. Exemples : *corwei* 1 (*corvée*), *jenewer* 1, *clauwier* 3 (*clavier*), *pauwelioen* 1. Comme ce changement n'a jamais été général chez nous, il n'y a pas d'inconvénient à le rapprocher du phénomène identique que connaissent les dialectes wallons et ceux de l'Est [2].

iv DEVIENT *iu*.

§ 10. Exemples : *baljuw* 1 répond à une forme *baliu*, qu'on constate dans le Hainaut [3] et à Namur [4]. Mousket connaît le phénomène [5] ; le *Poème moral* ne le présente pas [6].

VOCALISATION OU CHUTE DE *l*.

§ 11. Dans la grande majorité des mots empruntés, *l* s'est vocalisée devant une consonne ; dans quelques mots nous avons gardé *l*, dans quelques autres *l* est tombée sans laisser de trace.

Les mots où *l* s'est conservée chez nous ne nous intéressent guère pour la question qui nous occupe. Ils s'expliquent en partie comme des germanismes (*herald*, *ribald*, *soldij*), en partie comme des latinismes, soit que les mots aient été directement empruntés au latin (*altaar*), soit que ce soient des latinisations de mots français (*olm*) [7], en partie sans doute par la date ancienne où ils sont arrivés chez nous.

La fréquence de la vocalisation s'explique par la date très

---

1. *Rom.*, XVII, p. 563.

2. Apfelstedt, *Psautier lorrain*, p. XLV ; Wilmotte, *Rom.*, XIX, p. 81 (Namur), XVIII, p. 216 (Huy).

3. *Cartulaire du Hainaut*, nº 45.

4. *Ibid.*, nº 71.

5. Link, *o. l.*, p. 17.

6. *Poème moral*, p. 99.

7. *Essai*, p. 128. Dans *Montalbaen* la conservation de *l* est due sans doute au caractère de nom propre du mot. Cp. Van Helten, p. 103, qui constate le même phénomène dans des noms propres germaniques.

ancienne à laquelle ce phénomène s'est produit en français, mais en partie sans doute par le fait que, en néerlandais, *l* devant une consonne devient également *u*. Du moins, si l'on songe que, en allemand, *l* ne s'est pas vocalisée dans les mots indigènes et que justement les mots français y ont également gardé *l* (à moins qu'elle n'y soit tombée sans laisser de traces)[1], on ne peut se défendre de croire que l'évolution des mots germaniques est pour quelque chose dans la constance avec laquelle nous rencontrons chez nous *l* vocalisée. Je me suis demandé si après *a* la vocalisation s'est chez nous produite plus tôt qu'après *e*, *o* : on sait que c'est l'opinion de M. Fœrster[2]. Or, nous trouvons chez nous une *l* dans *pols*, *solfer*, *polver*, *dolfijn*, *colpoen*, *culcte* (qui sont pourtant certainement des emprunts faits au français)[3], mais aussi dans *calkoen* (formé de *chauchain* avec substitution de suffixe), *alfijn*, *almisse*. Pourtant on ne peut nier que les exemples de la conservation de *l* sont plus fréquents après *o*, *e* qu'après *a*, ce qui pourrait être considéré comme un appui pour la théorie de M. Fœrster, surtout parce que les mots qui ont un *a* devant *l* sont les plus nombreux.

§ 12. Ce qui importe plus, ce sont les mots où *l* est simplement tombée, car cette chute peut être dialectale. Les exemples sont rares chez nous : *imaes* 3 (à côté de *amaus*, fr. *émaux*) ; *abeel* 1 (à côté de *aubeelijn*, fr. *aubel*), *abergoel* 2 (fr. *haubergeon*)[4], *cassiede* 1 (fr. *chalciee*, pic. *calchie* ; nous avons aussi *coutsiede* et *keltsiede*[5]), *chivaetsie* 1 (à côté de *chevautsie*), *acottoen* 1 (v. fr. *aucoton*), *verbabeert* 1 (*ébaubi*), *amutse* 3 (fr. *aumuce*), *favisage* 2 (*faux visage*), *kandeel* 1 (v. fr. *chaudel*).

On sait que, généralement parlant, la chute de *l* est propre à la Wallonie[6]. A en juger d'après les *Versions*, la limite

---

1. Kassewitz, *Die franz. Wörter im Mittelhochd.*, p. 51.
2. *Cligès*, p. LXIX.
3. *Essai*, p. 129.
4. La forme *halsbergoel* est une adaptation au néerl. *halsberg*, d'où proviennent *haubert* et *hauberjon*. La substitution de *l* à *n* dans la terminaison se rencontre aussi dans *patroel* 3 à côté de *patroon*. L'inverse est plus fréquent : *spiljoen* (*espagnol*), *bocraal* pour *bocraen*, fr. *bougran*, etc.
5. Je ne comprends pas cette forme.
6. *Rom.*, XVII, p. 565 ; *Poème moral*, p. 93.

entre la vocalisation et la chute de *l* serait actuellement à peu près entre la province de Namur et celle de Luxembourg, du moins on trouve à peu près régulièrement *fôt* (= *faut*) à partir de Havelange (p. 93). Dans les dialectes de l'Est on retrouve la vocalisation [1], du moins en syllabe tonique.

Remarquons que dans nos exemples il ne s'agit que de la chute de *l* après *a* et que, à un mot près, cette chute ne se produit qu'en syllabe protonique. Le premier de ces faits s'explique par la fréquence des mots qui ont un *a* devant *l*; le second nous fait hésiter à expliquer l'absence de *l* comme un trait dialectal. Car il serait bizarre alors que *l* se fût conservé presque toujours en syllabe tonique : en effet nous ne voyons pas que le wallon fasse une différence entre *l* dans ces deux positions. Il est vrai que la séparation existe peut-être aussi dans le Psautier lorrain [2]; seulement, on ne peut pas rapprocher ainsi les dialectes de l'Est de nos mots français. Aussi je préfère considérer *a* au lieu de *au* dans la syllabe protonique des mots néerlandais cités comme un phénomène du néerlandais. Il y aurait eu alors réduction de *au* à *a*, et, vu l'extrême variabilité des voyelles protoniques que nous avons constatée plus haut, ce changement n'aurait pas de quoi nous surprendre. Dans *imaes* par contre, nous aurions affaire à la chute dialectale de *l*, et la rareté de ce trait chez nous s'accorderait bien avec le résultat auquel nous conduit l'étude de nos mots français : que les emprunts faits au wallon ne sont qu'exceptionnels et isolés.

l MOUILLÉE, *n* MOUILLÉ.

§ 13. On trouve chez nous quelquefois *l*, *n* au lieu de *l*, *n* mouillés. Exemples : *tale* 1 (à côté de *taelge* 1, fr. *taille*), *amaleeren* 2 (à côté de *amelgieren* 2, fr. *émailler*), *artelrie* 3 (à côté de *artillerie* 2), *montane* 1, *lijn* 1 (*ligne*), *minoot* 3.

La réduction de *l* mouillée n'est pas inconnue aux dialectes du Nord, mais il m'est impossible d'en déterminer la région.

---

1. Horning, dans *Frz. Stud.*, V, p. 503; This, *Falkenberg*, p. 41.
2. Apfelstedt, *Lothr. Ps.*, p. XXXVII.

On la trouve au moyen âge à Arras [1], à Lille [2], à Namur [3]; actuellement on dit à Saint-Pol *attirâl*, *batâl*, *bâl* [4]. Quant à *n* pour *ñ* j'en ai trouvé des exemples à Saint-Pol à la fin des mots; les rimes de *n* mouillé avec *n* dans Mousket ne prouvent pas que *n* mouillé y ait été réduit.

Dans ces circonstances il est indiqué de voir dans le phénomène attesté par nos mots un fait de phonétique néerlandaise, et cela d'autant plus que chez nous il n'a jamais été général et que ce n'a jamais été qu'une tendance. D'ailleurs, il s'explique parfaitement bien quand on songe que nous n'avons pas de *l* mouillée : il était donc nécessaire que ce son français fût adapté à nos habitudes de prononciation. Or, le plus souvent nous l'avons scindé en deux en en faisant *l* + *yod*, *n* + *yod*, mais il est naturel que cette adaptation se fît parfois en sacrifiant l'élément palatal.

INTERCALATION DE *n*, *m*.

§ 14. Elle est frequente chez nous : *visenteere* 1 (*visiter*), *winket* 1 (*wiket*), *montet* 2 (*motet*), *messengier* 1 (*messager*), *kandeel* 1 (*chaudel*), *singlatoen* 1 (*ciglaton*), *brancoen* 2 (v. fr. *bracon*), *fansoen* 2 (*façon*); *pampier* 3 (*papier*), *komfoor* 3 (*chauffoir*), *ampart* 4 (*à part*), *camplijs* 1 (v. fr. *chapleïs*).

On constate en picard l'intercalation d'une nasale devant les dentales et les gutturales [5], en wallon aussi devant *v*, *w* [6]. Comme chez nous elle a lieu également devant *p*, il me semble qu'il s'y agit d'un phénomène qui s'est produit spontanément. Ce qui d'ailleurs rend ce fait encore plus probable, c'est que nous le constatons aussi dans un mot très récent, qui n'a donc certainement pas été emprunté au dialecte (*ampart*), puis que nous trouvons l'intercalation aussi dans le verbe *spanseeren*, qui nous vient de l'allemand *spazieren*. Dans des mots germaniques nous intercalons *n* devant *t*, *d* [7].

---

1. Meyer-Lübke, § 517.
2. Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 371.
3. *Rom.*, XIX, p. 82.
4. *Revue des patois gall.*, II, p. 116; III, p. 224, 231.
5. Neumann, *o. l.*, p. 74.
6. *Poème moral*, p. 93; *Rom.*, XVII, p. 566; XIX, p. 83.
7. Van Helten, p. 210 et 211. Cp. *Handelingen van het 2e Nederl. Philol. Congres*, 1900, p. 95.

INTERCALATION DE *b* ENTRE *m* ET *r*.

§ 15. Exemples : *kamer* 1 (*chambre*), *komkommer* 3, *nommer* 3 (à côté de *nomber* 2), *kommer* 1 (à côté de *comber* 2).

On sait qu'en français on intercale un *b* entre *m* et *r* : dans les dialectes du Nord il n'en est pas toujours ainsi. D'après Suchier[1] l'intercalation n'a lieu ni en picard ni en wallon. Dans Tailliar je trouve à Arras (1211) *ensanle*[2], mais à Douai (1268) *sambleront*[3]. Dans les chartes d'Aire[4] il y a un *b*, à Tournai[5] il est le plus souvent absent. Il est très difficile de se faire une idée de l'extension du phénomène, parce que les formes avec *b* peuvent ne représenter qu'une graphie française.

Quoi qu'il en soit, l'absence de *b* dans nos mots est un fait du néerlandais, car : 1° dans *lommer* (fr. *l'ombre*) le *b* est étymologique et est pourtant tombé chez nous; 2° les formes sans *b* paraissent, en général, plus jeunes que celles qui ont *b*.

MÉTATHÈSE DE *r*.

§ 16. M. Suchier[6] cite plusieurs exemples picards de consonne + *er* qui devient consonne + *re* et il considère cette métathèse comme un trait du picard[7]. Chez nous on constate quelquefois une métathèse analogue : *trementine* 3 (*térébenthine*), *concredeeren* 1 (*concorder*), *profier* 1 (*porfier*). Mais l'inverse a lieu plus fréquemment : *kersp* 1 (*cresp*), *kerstael* 1, *bordes* 3 (*bretesche*), *persent* 2, *garnaat* 1, *karmozijn* 3 (*cramoisi*). Il se peut que la métathèse qui a lieu chez nous dans les mots français soit un trait du néerlandais, car elle se rencontre aussi quelquefois dans des mots indigènes[8].

---

1. *Aucassin*[4], p. 62.
2. P. 42.
3. P. 299.
4. Neumann, *o. l.*, p. 73.
5. Schwake, *Versuch einer Darstellung der Mundart von Tournai*, p. 12. Cp. Doutrepont, dans *Zeitschr. f. frz. Spr. u. Lit.*, XXII, p. 77.
6. *Aucassin*[4], p. 66.
7. Cp. Schwake, *o. l.*, p. 14; Doutrepont, p. 77.
8. Van Helten, p. 184.

CONCLUSION

En réunissant ce que nous avons appelé les traits dialectaux « normaux » qu'attestent les mots français empruntés par le néerlandais, nous arrivons à la reconstitution d'un dialecte qui a connu les phénomènes suivants : 1° les voyelles y étaient allongées devant une consonne simple et devant les groupes *st*, *r* + consonne et *ll*; 2° a latin libre y était devenu *ei* devant *t* et devant une voyelle; 3° *en* suivi d'une consonne y était resté distincte de *an*; 4° les diphtongues qui provenaient de ĕ, ŏ latins y étaient accentuées sur le premier élément; 5° ō libre latin était resté plus longtemps *o* (*u*) qu'ailleurs; 6° c devant a conservé y était resté *k*, devant *e*, *ie* provenant de a latin il y était devenu *ch*; 7° *t* mobile final y était resté plus longtemps qu'ailleurs; 8° *s* y était tombé devant les liquides; 9° *w* germanique y était resté *w*.

Le phénomène cité sous 6° nous permet d'affirmer que le dialecte d'où proviennent nos mots se trouvait à l'Ouest de la ligne qui sépare le wallon du picard. Le dialecte en question est donc picard. Et comme d'autres considérations (par exemple la fréquence moins grande de *ei* = a dans la partie ouest du picard, et comparez plus haut, p. 85) nous interdisent de le localiser *trop* vers l'Ouest, nous sommes tout naturellement conduits à considérer le Hainaut comme la région d'où la plupart des mots français nous sont venus au moyen âge. Cette conclusion est corroborée par deux faits historiques : on sait que les comtes du Hainaut ont longtemps régné sur toute la Hollande, et en outre on connaît l'importance qu'avaient au moyen âge les villes du Hainaut.

Leide.

SALVERDA DE GRAVE.

MÉLANGES

PRIMUS ET **ANTANEUS* EN ROUMAIN

Le numéral ordinal primus ne s'est conservé que dans une petite partie du domaine roumain. Il apparaît, sous la forme invariable *prima*, usitée aussi comme adverbe, dans le parler macédo-roumain de Meglen [1], où il dispute le terrain au turc *pišim*, employé avec la même valeur. En dehors de cette région, il n'est attesté nulle part, comme mot populaire dérivant directement du latin. M. Bojadži [2] et D. Athanasescu [3] citent bien la forme macédo-roumaine *primu*, *primul*, mais elle a été sans doute inventée par eux, puisqu'on ne la trouve dans aucun des textes publiés par M. G. Weigand [4]. Le mot propre au macédo-roumain pour exprimer l'idée de « premier » est *protu*, *protul*, emprunté au grec [5]. L'istro-roumain ne nous offre aucune trace de primus; *prvi*, introduit du slave, remplit ici la fonction du numéral latin [6]. En daco-roumain, *primul* est d'origine savante. Au XVIe siècle, on ne le trouve, à notre connaissance, que dans la traduction du Vieux Testament

1. G. Weigand, *Vlacho-Meglen*, Leipzig, 1892, p. 28.

2. *Romanische oder Macedono-Wlachische Sprachlehre*, 2e éd., Bucarest, 1863, p. 42.

3. *Gramatică romînească*, Bucarest, 1865, p. 25.

4. Cf. G. Weigand, *Zweiter Jahresbericht des Inst. für rum. Sprache*, 1895, p. 131.

5. Kavalliotis, Προτοπειρία, éd. G. Meyer (*Alb. Studien*, IV, 1895), n° 823; G. Weigand, *Die Sprache der Olympo-Walachen*, Leipzig, 1888, p. 75; *Die Aromunen*, Leipzig, 1894, t. II, p. 326, etc.

6. G. Weigand, *Sechstes Jahresbericht des Inst. für rum. Sprache*, 1899, p. 322.

de 1582 (*Palia de la Orăștie*). La présence de *primul* s'explique ici par la circonstance que les traducteurs de ce livre avaient devant les yeux, en dehors du texte hébreu, grec et slave de la Bible, aussi la version latine, d'où ils ont sans doute pris ce latinisme. A partir du XVIIIe siècle, *primul* apparaît plus souvent, et ce furent surtout les écrivains transylvains qui l'introduisirent dans la langue littéraire. Aujourd'hui, on l'entend partout à côté de *întîi*, et il a pénétré même dans le parler populaire [1].

Ce qui est intéressant, c'est la manière dont *întîi* s'est développé peu à peu en roumain et a supplanté la forme primus. Il est hors de doute que *întîi*, qui, en dehors du daco-roumain, s'entend aussi quelquefois en macédo-roumain [2], doit reproduire une forme latine *antaneus, dérivée de ante [3]. On se demande seulement comment on est arrivé à former un mot comme celui-là, dont on ne trouve pas la moindre trace dans les autres langues romanes, et pour quelles raisons ce nouvel adjectif numéral a remplacé primus en roumain. L'explication du phénomène nous est donnée par l'albanais, la seule langue qui nous offre quelque chose d'analogue au mot en question. En effet, on trouve en albanais, à côté de la préposition *para*, traduisant le lat. ante, prae, le numéral *parɛ̈*, *i parɛ̈*, correspondant à primus[4], et dérivant de la racine indo-germanique per- (por-)[5]. Le parallélisme entre *para*, *parɛ̈*, d'un côté, et ante, *antaneus, de l'autre, est frappant. Il nous montre que *antaneus n'a pu se former que dans une région où ante s'est trouvé en contact avec *para*, *parɛ̈* et où l'idée de « premier » était intimement liée à celle de « avant, devant ». On peut donc affirmer avec certitude que *antaneus a été refait sur le modèle de *parɛ̈*, et qu'il n'est autre chose qu'un albanisme introduit dans le latin balkanique.

---

1. Cf. par exemple la locution *dim primă* employée par le peuple à Vidra (Hongrie), dans Weigand, *Viertes Jahresbericht*, 1897, p. 330.

2. G. Weigand, *Zweiter Jahresbericht*, p. 112, s. v. *inteńa*.

3. Cihac, *Dict. d'étym. daco-rom., élém. lat.*, p. 129; cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues romanes*, t. II, § 561.

4. G. Meyer, *Etym. Wörterbuch der alb. Sprache*, Strasbourg, 1891, p. 321.

5. Cf. K. Brugmann, *Grundriss der vergl. Gramm. der indogerm. Sprachen*, Strasbourg, 1890, t. II, p. 466.

L'explication que nous avons donnée pour *întîi* est surtout intéressante, en ce qu'elle vient jeter un peu de lumière sur un chapitre des plus obscurs de l'histoire de la langue roumaine. Tandis que les éléments albanais du roumain qu'on avait admis jusqu'ici pouvaient être d'origine relativement récente, *antaneus nous ramène aux premiers temps de l'extension du latin dans la péninsule balkanique. Une forme comme *antaneus n'a pu prendre naissance qu'au moment où le latin était encore une langue pleine de vie et capable de mettre en circulation des mots nouveaux. C'est donc à une époque assez ancienne que *antaneus a dû commencer à être employé dans le latin du sud du Danube, à côté de primus, qui a fini par disparaître dans la plus grande partie du domaine roman oriental. Or, admettre que *antaneus est dû à une ancienne influence de la langue des Illyriens ou des Albanais sur le latin, c'est reconnaître d'emblée l'existence en roumain d'éléments qui n'ont pu s'y introduire, à l'origine, qu'au sud du Danube.

Ov. Densusianu.

AMAIZA

L'article suivant, dans le dictionnaire de Godefroy, a, je crois, passé inaperçu jusqu'ici :

2. Masel, s. m., fourmi :

Ces *maseaux*, ces fourmis.
(Bounin, *Sat. au roi*, f° 3[b], éd. 1586.)

Dans le patois berrichon on dit *mazé*, *mazeau*, *masiau*, pour fourmi, au sens propre et au sens de picotement dans les jambes :

Les voitures suspendues donnent des *mâsés*, c'est-à-dire des engourdissements dans les mollets. (G. Sand, *le Meunier d'Angibault*, I, 53.) [1]

Le mot existe aujourd'hui dans un assez vaste territoire du centre de la France, qui semble à peu près homogène : Haut-Berry

1. Je ne sais à quelle édition s'est référé Godefroy : dans l'édition Hetzel, à laquelle je me suis reporté, le *Meunier d'Angibault* est divisé autrement, ce qui a rendu assez longue l'identification du passage. Mais j'ai fini par le retrouver et la citation est exacte.

(ex. de Bounin, jurisconsulte de Châteauroux[1]; ex. de G. Sand; glossaire du Centre, de Jaubert); est de la Creuse (Bellegarde, communication de M. Thomas); la majeure partie du Puy-de-Dôme (enquête personnelle), sauf l'ouest (région des monts Dore et des Dômes) qui ne connaît que « fourmi », et le sud-est qui emploie dans le même sens « belette[2] »; ouest de la Loire (Leigneux, communication de M. l'abbé Charles); Velay (cité par Deribier de Cheissac); nord-est du Cantal (cité par Labouderie, et recueilli récemment par M. Edmont). En faisant abstraction des suffixes, sur lesquels nous aurons à revenir, tous ces dialectes nous offrent la même racine *maz-*.

On pense immédiatement à l'allemand *ameise*, et je crois le rapprochement justifié. La plus ancienne forme de ce mot que l'on possède est l'ancien haut allemand *ameiza*. L'étymologie soulève, paraît-il, de grosses difficultés : mais les germanistes semblent d'accord pour restituer une forme gothique à radical *amait- (Grimm, Kluge, etc.). Pour aller de *amait- à *ameiz-*, il faut passer par **amaiz-* : c'est à cette étape *amaiz- que le mot a pénétré en roman. La phonétique ne soulève aucune objection : le changement de ai germanique en *a* roman se retrouve dans une série de mots (waidanjan→ pr. *gazanhar*, v. fr. *guaaignier*, etc.); le traitement de z (*z* en provençal, *s* sonore dans le domaine français) est absolument identique à celui, par exemple, de sazjan→ **sacire*→ pr. *sazir*, fr. *saisir*. Qu'on n'objecte pas ici le non-dégagement de *i* dans les formes berriaudes *maseaux* et autres : ces mots appartiennent en effet à une région où ce dégagement ne s'est point produit. Quant à la chute de *a* initial qui s'observe partout, sauf dans l'exemple de Deribier de Cheissac *amazeda*[3], elle n'a rien de surprenant, si l'on songe surtout qu'elle n'est pas attestée avant la fin du XVIe siècle.

La racine éclaircie, passons aux suffixes. Le terrain sera vite

---

1. La phrase de Bounin, citée plus haut, où *maseaux* est immédiatement suivi de sa traduction *fourmi*, montre bien que l'auteur employait à dessein un terme local.

2. Il y a aussi quelques îlots de « belette » dans le domaine *maz-*.

3. Encore ici cet *a* peut-il avoir été ramené récemment par un phénomène inverse.

déblayé dans le Berry et dans la Loire : nous n'avons qu'à noter l'adjonction au radical des suffixes bien connus *-ellu* (*masel*, *-eau*..., Bounin, G. Sand), *-ittu*, *-itta* (*maset*, m., *masette* f. [dérivé *masetière*], Jaubert), *-ŏtta* (*mazẹ̀tă*, f., à Leigneux). Ce sont là des formations romanes. Mais en Auvergne, les faits présentent une bien autre complication. Tous les exemples que j'ai recueillis, ou qui m'ont été signalés, se classent en trois groupes, qui remontent respectivement aux trois types régionaux, tous féminins, **mązte*[1] (ex. unique à Grandrif, près Ambert : forme actuelle *mwịtă*), **mazde* (est du Puy-de-Dôme : formes actuelles *mwịde*, etc.), et *mazẹ́de* (centre, nord-ouest et sud du Puy-de-Dôme, Creuse, Cantal, Haute-Loire : formes actuelles *mazẹ̀dè*, *mazẹ̀dă*, etc.).

Les deux dernières formes, *mązde* et *mazẹ́de*, proviennent évidemment d'un plus ancien **mązede*, qui a éprouvé là la syncope, ici le glissement d'accent. On serait tenté de réunir à leur tour **mązede* et *mązte*, en posant comme ancêtre une forme préromane **mązete*, proparoxyton syncopé dans le second cas, et maintenu dans le premier jusques et après la sonorisation du *t* intervocalique. Mais cette seconde hypothèse, si séduisante soit-elle, est impossible : la chronologie phonétique y met son veto. Poser en effet les deux évolutions concurrentes **mązete* → *mązte* et **mązete* → *mązede*, c'est admettre que le mot germanique a passé en roman avant la sonorisation de *t* intervocalique ; d'autre part, nous savons sûrement que l'introduction de ce mot est postérieure au changement germanique de *t* en *z*. Or il est certain que le premier phénomène est antérieur au second : à défaut des éléments historiques qui permettent de dater les deux phénomènes, il suffit de rappeler la série de mots, tels que *botan* → *bouter*, où un *t* gothique, par conséquent antérieur à l'époque de la *Lautverschiebung*, a été conservé en français, parce qu'il a pénétré dans la langue après la sonorisation de *t* intervocalique.

Il semble donc que le problème soit insoluble, à moins que d'obligeants dialectes germaniques ne nous offrent un suffixe présentant tantôt *t*, tantôt *d*. Précisément il en existe un qui semble nous convenir. M. Duvau, dont l'obligeance et la

1. Nous verrons plus loin que la voyelle finale primitive a dû être un *e*.

science de germaniste m'ont été d'un grand secours pour l'élaboration de cette petite note, m'a signalé en effet un suffixe atone *-ĭdĭ* ou *-ĭ̄tĭ* que l'on rencontre assez fréquemment en ancien haut allemand : c'est un suffixe neutre, qui sert à former des diminutifs (*jungidi*, petit d'un animal, de *jung*) et des collectifs (*ouwidi*, troupeau de moutons, de *ouwi* = mouton). Rapproché des plus récents *masel*, *maset*, etc., je crois qu'un diminutif ne nous paraîtra point déplacé. Le mot, ainsi formé, neutre en germanique, a dû être primitivement masculin ; le passage au féminin a eu lieu en même temps que l'aphérèse de l'*a* initial : on a dit *l amazede* (m.), puis *la mazede* (f.). A son tour, le nouveau genre a réagi sur la terminaison, en substituant dans beaucoup de parlers un *a* à l'*e* final [1].

Nous pouvons donc désormais établir les séries : 1° *amạizĭtĭ* → *mazte* ; 2° *amạizĭdĭ* → *mạzede* → *mazde*, *mazẹde*. On sait que, en français comme en provençal, le *d* germanique intervocalique introduit à cette époque a fusionné avec le *d* issu de *t* intervocalique latin (qui devait disparaître en français [2]), et que le *t* intervocalique germanique s'est confondu avec le *t* issu de *tt* latin. La phonétique n'a donc aucune objection à faire ? Il reste malheureusement une petite difficulté, à propos du type *mazẹde*. Les deux seuls mots analogues à **amạizĭdĭ* que je connaisse dans cette région, *lạcrĭma* et *pẹrsica*, donnent en effet *lagrịmå* et *perɛịdzå*, en regard de *lạmpăda* → *lāpẹ̀zå* et de *mazẹ̀de*. Il me paraît cependant difficile d'admettre que dans *lạmpeza* et *lạgrema* les deux *e* aient conservé une différence de timbre assez sensible pour aboutir phonétiquement à deux résultats aussi

---

1. Ce mot présente de nombreux phénomènes secondaires dans les patois. Citons : 1° l'intercalation d'un *r* entre *d* et *e* final (*mazẹ̀drė*, *mwjdrė*) ; 2° l'adjonction d'un nouveau suffixe : *ẹ̀i*, *ẹ̀iro* (*arius* : *mėzėdrėi*, m. ; *mėzėdẹ̀iro* f.) ; *i*, dont l'origine soulèverait une longue discussion (*mwjdi*, *måzåḏi* f.) ; 3° des attractions vocaliques : *mėzẹ̀dė*, etc., pour **måzẹ̀dė*, etc., et inversement *måzåḏi* pour **måzeḏi*, etc.

2. La forme *mase* de Jaubert vient-elle de **amạizĭdĭ* ou du simple *amaiza* ? Je l'ignore, car je ne suis pas sûr du genre. Jaubert donne *mase* masculin, et *mare*, auquel il renvoie, féminin : c'est pourtant la même forme, avec l'alternance de *r* et *s* fréquente en Berry. De même *marouas* f. et *masouat* m. Il serait oiseux de s'attarder plus longtemps sur des fautes d'impression.

éloignés l'un de l'autre que *ẹ* et *i*. Je crois que la question demanderait à être étudiée de plus près.

Il me reste un souhait à formuler, c'est que l'on retrouve, soit dans les anciens textes, soit dans les dialectes germaniques actuels, quelque trace du suffixe *-idi*, *-iti* accolé au nom de la fourmi. Ainsi serait pleinement justifiée notre hypothèse : l'entrée dans le domaine roman du mot vieux haut allemand tout armé de son suffixe [1].

Albert DAUZAT.

URGERE

Körting ne nous donne aucun représentant roman de urgere et je ne crois pas qu'il en ait été signalé ailleurs. J'ai récemment relevé dans un patois d'Auvergne que je connais beaucoup, à Vinzelles, le terme *durzè* pour dire : pousser, ramener [le bétail] vers l'étable. C'est évidemment *urgere*, dans un sens bien latin : le *d* peut être récent et prosthétique (très commun dans la région, où « ôter » devient souvent *douta*, *doutè*, etc.) ou provenir d'une combinaison d[e]-urgere du latin vulgaire (cf. pellere et depellere). La forme actuelle ne peut nous indiquer si le latin vulgaire avait conservé l'accentuation classique urgĕre [2].

Ce mot, qui est inconnu de la plupart des habitants de Vinzelles, et que j'ai entendu pour la première fois, il y a quelques

---

1. [Le rapprochement fait par M. Dauzat est très séduisant, et il est possible qu'il soit conforme à la réalité des choses. Il présente cependant une difficulté. Si la forme primitive du mot germanique est amait-, ce qui semble bien probable (cf. anglo-sax. *æmettee*, angl. *emmet* et *ant*), la forme amaiz- ne s'est produite qu'à l'époque du haut allemand, et on ne comprend pas bien comment à cette époque elle s'est introduite dans le centre de la France. Je ne connais pas d'exemple semblable du traitement de t germ. (h. all. z) intervocalique, car le sacire auquel renvoient le prov. *sazir* et le fr. *saisir* est sans doute, non un représentant de *satjan (qui offrirait d'ailleurs un t suivi de j), mais un dérivé roman de saca ; voy. *Rom.*, XXIX, 149, 588. — G. P.].

2. En effet, dans cette région, tous les infinitifs issus de la finale -ĕre ont éprouvé, à une époque récente, un recul d'accent qui les a assimilés aux descendants de -ēre ayant conservé ē pénultième (cf. ma *Morphologie du patois de Vinzelles*, p. 172).

mois, dans la bouche d'une vieille femme, nous prouve entre mille combien l'étude des patois est utile — et *urgente* — pour les philologues romanisants.

Albert DAUZAT.

CANOA

La historia de esta palabra se halla íntimamente enlazada con una cuestión bibliográfica.

La parte latina española del diccionario de Nebrija se imprimió por primera vez en Salamanca el año de 1492, según lo reza el colofón, puesto en la hoja sexta de la signatura L : *Ælii Antonii nebrissensis grammatici Lexicon ex sermone latino in hispaniensem impressum Salmanticæ Anno a natali christiano M.cccc.xc.ij*. La parte española latina fue también impresa por primera vez en Salamanca, pero el colofón no indica el año : *Ælii Antonii Nebrissen. grammatici dictionum hispanarum in latinum sermonem translatio explicita est : atque impressa Salmanticæ*. Sin embargo, es tal la semejanza del papel, letra y estampa, qui á primera vista parecen las dos partes de un mismo año, y así lo han creído algunos, aunque no de un mismo modo : el Conde de la Viñaza se inclina al de 1492; Floranes, atendiendo á los datos que suministra el prólogo de la parte española y de que hablaré en seguida, supone que la parte latina de su ejemplar es reimpresión en que se conservó el antiguo colofón, y que ambas son de 1495 [1].

En el prólogo mencionado escribe así Nebrija : *Instat nobis annus ætatis primus et quinquagesimus, quia nati sumus anno antea quam Johanne secundo rege ad Ulmetum est fœliciter dimicatum*; lo que en la traducción del mismo suena así : « Se me allega ia el año de cincuenta e uno de mi edad; porque naci un año antes que en tiempo del rei don juan el segundo fue la prospera batalla de Olmedo »; ahora bien, como ésta se dio el 19 de mayo de 1445, el prólogo sería escrito en 1495. Pero aquí se presenta D. Juan Bautista Muñoz alegando en el Elogio de

1. Viñaza, *Biblioteca histórica de la filología castellana*, col. 1457; Méndez-Hidalgo, *Tipografía española*, pp. 118, 298.

Nebrija [1] que de otros lugares contestes se colige con evidencia que el autor del Diccionario nació á principios de 1442, y que por consiguiente erró la fecha de la batalla de Olmedo, lo que atrasaría el prólogo al año de 1493 : lástima que el docto académico no haya citado esos pasajes, que yo tampoco he tenido facilidad de buscar. Como quiera que sea, el vocabulario hispano-latino fue publicado algún tiempo después del latino-hispano según lo vio Clemencín [2]; y esta fecha de 1493 basta para que no disuene la referencia que ahí mismo hace Nebrija, como ya publicada, á la Gramática castellana, cuya impresión se terminó el 19 de Agosto de 1492.

En la parte española se lee este artículo : « Canoa, nave de un madero. monoxylum. i. » Si esto se hubiese impreso en 1492, resultaría que la voz *canoa* era conocida en Europa antes que Colón volviese de su primer viaje (Marzo de 1493), y tendrían razón los que han buscado el origen de ella fuera de América. Mas es certísimo que ésa fue una de las primeras palabras indígenas que los descubridores aprendieron en el Nuevo Mundo. En la relación del primer viaje decía Colón que el sábado 13 de Octubre, « Ellos vinieron á la nao con almadías, que son hechas del pie de un árbol, como un barco luengo, y todo de un pedazo, y labrado muy á maravilla segun la tierra, y grandes en que en algunas venian cuarenta ó cuarenta y cinco hombres, y otras mas pequeñas, fasta haber dellas en que venia un solo hombre »; por donde se ve que el Almirante aun no sabía el nombre; por varios días después sigue valiéndose del término *almadía*. Casas, que ora copia textualmente, ora extracta los originales de Colón, pone en el 3 de Diciembre: « Halló una caleta en que vido cinco muy grandes almadías que los indios llaman *canoas*, como fustas muy hermosas y labradas que diz era placer vellas; » de aquí podría conjeturarse que ya conocía el nombre propio. En la carta que el Descubridor escribió, estando todavía en el mar el 15 de Febrero de 1493, al escribano de ración de los Reyes Católicos, lo empleaba como cosa á que estaba acostumbrado : « Ellos tienen en todas las islas muy muchas canoas, de manera de fustas de remo : dellas

1. *Memorias de la Academia de la Historia*, III, p. 2.
2. *Ib.*, VI, p. 473.

mayores, dellas menores, y algunas y muchas son mayores que una fusta de diez y ocho bancos : no son tan anchas, porque son de un solo madero; mas una fusta no terná con ellas al remo, porque van que no es cosa de creer, y con estas navegan todas aquellas islas, que son innumerables, y traen sus mercaderías [1] ». Esta carta circuló extraordinariamente, y á poco fue traducida al latín é impresa en Roma; quizá no es temerario suponer que esta traducción recordó á Nebrija que en su diccionario latino había puesto este artículo : « Monoxylon .i. por navezita de un madero », donde estaba el equivalente exacto de *canoa*, no hallado por Cosco, autor de aquella traducción, y que de ahí le vino la idea de poner la voz americana en el diccionario español. En las ediciones posteriores (tengo á la vista las de Zaragoza, 1514, y Sevilla, 1516) puso las dos partes de acuerdo, redactando así el artículo en la primera : « Monoxylon .i. la canoa nave de vn madero » : nuevo indicio, si no prueba, de que en 1492 ignoraba la palabra.

En la relación que del segundo viaje envió á la ciudad de Sevilla el Dr. Chanca, escribía, hablando de los Caribes : « Van por mar ciento é cincuenta leguas á saltear con muchas canoas que tienen, que son unas fustas pequeñas de un solo madero [2]. » A la misma, ó á otras relaciones análogas, que trajeron las doce naves con que se dio á la vela Antonio de Torres el 2 de Febrero de 1494, se refiere Pedro Mártir de Anglería, cuando describiendo las costumbres de los caribes dice : « Lintres habent uniligneos, multicapaces, *Canoas* vocant [3].

En resumen, *canoa* es voz americana, y la primera que entró en el diccionario castellano; por consiguiente el de Nebrija, en que se halla, no pudo imprimirse, cuando más temprano, sino muy adelantado el año de 1493 : aserto que abonan los datos cronológicos que la misma obra suministra.

R. J. Cuervo.

---

1. Navarrete, *Coleccion de los viajes y descubrimientos que hicieron por mar los españoles desde fines del siglo* XV, I, pp. 22, 26, 75, 171. Casas en la *Historia de las Indias* (I, p. 299 : Madrid, 1875) dice que el 13 de Octubre « venian á los navios en sus barcos y barquillos que llamaban canoas (en latin se llaman *monoxilla* [sic] », como si tuviera presente el libro de Nebrija.

2. Navarrete, o. c., I, p. 204.

3. *Opus epistolarum*, p. 81 (Amsterdam, 1670); es la carta 146, fechada el 5 de Diciembre de 1494.

SABANA

Filólogos cuya lengua nativa no es la castellana han supuesto que la voz *sabána* en su significación de llanura es acepción metafórica de *sábana*, pieza de lienzo ó algodón que forma parte de la ropa de cama. Littré nos dice que *savane* sale del castellano *savana*, « proprement drap de lit, qu'on trouve avec le sens de *savane* pour la première fois dans Oviedo, *Hist. de las Indias*, XXV, 2 »; el *Stanford Dictionary of anglicised words and phrases* (Cambridge, 1892) asienta que *savanna* es el castellano *savana*, « literally a sheet : a treeless plain, a prairie », y añade : « Generally used in reference to Tropical America » [1].

La semejanza entre una sábana blanca y una llanura verde no es muy obvia que digamos, y sin duda este escrúpulo ha sugerido la idea de reforzar el fundamento de la metáfora : el Diccionario de Webster (Springfield, 1868) nos enseña que en castellano *sábana*, además de su significado propio, tiene el de llanura cubierta de nieve, y el etimológico de Skeat (Oxford, 1882) apunta que la acepción de llanura proviene del aspecto que ofrece un llano cubierto de nieve. Quien considere que tal denominación aparece por primera vez en las islas del mar Caribe, no podrá menos de mirar tal explicación como *aegri somnia*.

Inútil es toda esta discusión, porque *sábana* y *sabána* han sido y son dos voces distintas y de todo punto diferentes.

En primer lugar la pronunciación esdrújula correspondiente á la cantidad y á la acentuación de sabānum y σάβανον, está comprobada desde los monumentos más antiguos de nuestra lengua :

> Despoiaron las sabanas que cubrien el altar ;
> (Berceo, *Mil.*, 878).
>
> Con una luenga sabana lo ouieron cobijado ;
> (*Rimado de Palacio*, 1302).

---

1. Debo advertir que en el *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld, Darmesteter y Thomas se asienta ya el origen americano de este vocablo.

Versos (particularmente el primero) en que el hemistiquio octosílabo comprueba la pronunciación esdrújula, igualmente que en estos otros de los mismos autores :

Quando te lo dixieremos, terraste por pagado
(Berceo, *S. Dom.*, 237).

Dexó los sus apostolos buen conviento complido
(Id., *Sacrif.*, 29).

Porque dende el su subdito tome enxiemplo e comida;
(*Rimado de Palacio*, 1325).

Deseredar su proximo, traerlo a pobredat.
(*Ib.*, 1362).

Para el año mismo en que se descubrió América está comprobada idéntica pronunciación por la Gramática de Nebrija, que cuenta á *sábana* entre los esdrújulos acabados en *a* (II, 4). Conservábase un siglo después, como vemos en la silva de consonantes esdrújulos de Rengifo, que da como tales á *sábana* y *almojábana*, y así ha seguido hasta hoy

Allí entre blandas sábanas reposa
(Hojeda, *Cristiada*, I);

márcanle el acento en la primera sílaba los Diccionarios de Franciosini (1638) y Sobrino (1705), y la Academia en todas las ediciones del suyo [1].

---

1. Ociosa parecerá esta probanza; pero no lo es del todo, ya que D. J. Calcaño (*El castellano en Venezuela*, § 411 : Caracas, 1897) pretende apoyar la etimología de Webster, asegurando que en castellano se ha dicho *sabána* por lo que hoy decimos *sábana*, y para probarlo alega este verso del Alejandro : « Non le fazien mengua sauanas nen tapedes » (1959), y un pasaje de la *Historia del rebelión y castigo de los moriscos del reino de Granada* (II, 6), donde dicen las ediciones de Málaga, 1600 (fol. 36), y Madrid, 1797 (I, p. 144) : « Dexarian [no *dejarian*] las almalafas y sauanas [1797 : sabanas] y se pondrian [no *pondrian*] mantos [no *mantas*] y sombreros ». Supongo que la fuerza y chiste del argumento está en dar por cierto que la lectura de los manuscritos y ediciones antiguas debe regularse por los cánones ortográficos de la Academia : si ningún esdrújulo lleva acento en el MS. del Alejandro (véase *sillabas* en el facsímile que da Ríos, *Hist. crit.*, III), si ninguno lo lleva en las dos ediciones de Mármol, ¿ será porque en castellano no los había?

En balde se buscarán ejemplos de *sabana* anteriores al descubrimiento de América, y abundan testimonios concluyentes de que esa voz era propia de los naturales de las islas del mar Caribe; su acentuación está comprobada á cada paso en los versos de Juan de Castellanos, y su ortografía es muestra curiosa de la evolución de la escritura conforme á la de la pronunciación en España y en América. Pondrán esto á la vista los testimonios siguientes :

Oviedo : « Este nombre *çavana* [1] se dize á la tierra que está sin arboledas, pero con mucha é alta hierva, ó baxa » (*Hist. gen. y nat. de las Indias*, V, 5, t. I, p. 144 : Madrid, 1851-5). « Que si desto no se aseguraba, que él se tornaria á salir á la *çavana* ó á lo raso » (*Ib.*, V. 6, p. 146). « Llaman *çavana* los indios, como en otro lugar lo tengo dicho, las vegas é cerros é costas de riberas, si no tienen árboles, é á todo terreno que está sin ellos, con hierva ó sin ella » (*Ib.*, VI, 8, p. 183). Todo esto tratando de la Isla Española.

Casas, hablando de la misma :

« Esta provincia tiene dos partes, la una de llanos y campiñas, que los indios llamaban *çabanas*, de yerba muy hermosa, como parte y fin que son de la Vega Real y grande, y duran diez y doce leguas algunas dellas, con algunas manchas de arboledas... » (*Hist. de las Indias*, V, p. 258 : Madrid, 1875-6).

Juan de Guzmán, habiendo dicho que *canoa* es voz de la isla de Santo Domingo, añade :

« Desta misma isla salieron otros vocablos que están repartidos por todas las Indias, los cuales aunque son usados de nuestros españoles, no saben los mesmos nuestros, que allá están, de dónde fueron aquellos vocablos, sino son algunos curiosos; porque *canoa* por el barco de un palo, *zabana* por la campaña rasa... y otros innumerables son de aquesta tal ínsula » (*Las Geórgicas de Publio Virgilio Marón*, I, notación 28 : Salamanca, 1586) [2].

---

1. En el Glosario que va al fin del tomo IV, advierte el editor que « los Españoles de la conquista pronunciaron *çavana* »; de donde colijo que así estará en los originales de Oviedo. Yo he restablecido la ortografía conforme á las ediciones que de esta parte de la Historia salieron en vida del autor (Sevilla, 1535, y Salamanca, 1547, ff. 52, 65; pues en ambas es idéntica la foliación).

2. Tomo la cita de Cabrera, *Diccionario de etimologías de la lengua castellana*, I, p. 91-2. Supongo, por la fecha de la edición, que Guzmán escribiría *çabana* ó *çavana*.

Juan de Castellanos, refiriendo el mismo hecho de cuya narración es uno de los pasages de Oviedo, dice :

> Aqui llegó con hasta diez soldados,
> Dexando los demas en la *çavana*;
> Vio indios en canoas bien armados,
> Que le hablaron lengua castellana.
> (*Elegias de varones ilustres de Indias*, V, 2, p. 102 : Madrid, 1589).

Aquí tenemos pues la pronunciación de los conquistadores, que se halla muchas otras veces, en el mismo escritor, según queda dicho.

« Como alla nunca hay inuierno que llegue a frio, y la humidad del cielo y del suelo es tanta, de ahi proviene que las tierras de montaña produzen infinita arboleda, y las de campiña, que llaman *çauanas*, infinita yerua » (Acosta, *Historia natural y moral de las Indias*, IV, 30, fol. 175 : Barcelona, 1591).

Desde principios del siglo XVII, cuando ya en la ortografía se confundían la *ç* y la *z*, hallamos escrito *zabana*. Antonio de Herrera, describiendo en sus Décadas la Española, dice que Diego Velázquez pobló el año de 1503 « á Salvatierra de la *Zabana*, que significa llanura y pradería en lenguaje de indios » (*Descr.*, VI : Madrid, 1601-1615 [1]). Así en la *Dragontea* de Lope, ff. 350 v°, 394 v°, 407, 432 v° (impresa con la *Hermosura de Angélica*, Madrid, 1602); Fr. Pedro Simón en el cuerpo de las *Noticias historiales de las conquistas de Tierra firme* escribe *çavana* (por ejemplo, pp. 321, 324 : Cuenca, 1626-7); pero en la *Tabla para la inteligencia de algunos vocablos desta Historia* se lee : « Zabana, se llama toda la tierra que no tiene monte, sea llana, ó doblada. » Con *z* está también en la *Historia general de las conquistas del Nuevo Reyno de Granada* por Fernández de Piedrahita (I, 1, 3, p. 18 : Amberes, 1688).

En el siglo XVIII, parece que, perdida la tradición en España, y conservada la palabra de viva voz entre los americanos, éstos la escribieron con *s* como la pronunciaban, y en la Metrópoli, por oírla así, la escribieron de igual manera. Con esta ortografía está en la *Historia de la provincia de S. Antonino*

---

1. Es curioso que en la edición matritense del siglo XVIII se haya puesto *çabana*.

del Nuevo Reyno de Granada de Zamora, natural de Bogotá (pp. 15, 131 : Barcelona, 1701); en la *Historia de la conquista y población de la provincia de Venezuela* por Oviedo y Baños, natural también de Bogotá y vecino de Caracas (pp. 34, 35 : Madrid, 1723); en la *Historia de la provincia de la Compañia de Jesus del Nuevo Reyno de Granada* de Cassani (p. 26 : Madrid, 1741); en el Diccionario de Alcedo (Madrid, 1786-9), etc.

A juzgar por el siguiente artículo del Diccionario de voces españolas geográficas, publicado por la Academia de la Historia, pudiera decirse que á principios del siglo XIX los españoles que no tenían que ver con las cosas de América, desconocían completamente nuestro vocablo : « Sábana, s. f. Lo mismo que *zabana*. Véase; » y no se ve, porque olvidaron ponerlo. La acentuación pudieron saberla por Alcedo, que, para no dejar duda, escribe *sabána*, poniendo el acento en la penúltima.

R. J. CUERVO.

LE CRI DE LA BÊTE DANS LE *DANIEL* DU STRICKER

Dans le fantastique roman en vers du poète allemand le Stricker intitulé *Daniel* se trouve un épisode dont la couleur celtique me paraît indéniable; je veux parler de celui de la « bête » qui garde l'entrée du pays de Cluse, gouverné par Matur, l'ennemi d'Arthur et des chevaliers de la Table Ronde. La bête, « fondue en or », avait la gueule bouchée par une bannière (*banier*). Ôtait-on la bannière, la bête poussait un cri si affreux que ceux qui l'entendaient tombaient à terre privés de sentiment. Arthur et ses compagnons, Iwein, Gawein et Parcival, éprouvent les effets désastreux du cri de la bête. Heureusement Daniel lui renfonce la bannière dans la gueule. Par la suite, quand les Bretons qui assiègent le château de Cluse se voient pressés par d'innombrables adversaires, ce héros, non moins avisé que brave, a l'idée d'utiliser les propriétés de la bête pour triompher de l'ennemi. Il conseille à Arthur et aux siens de se boucher les oreilles et retire la bannière. Les assiégés tombent aussitôt évanouis, et la ville est prise sans coup férir, grâce à cet ingénieux stratagème [1].

1. Le poème de *Daniel* a été édité par G. Rosenhagen, Breslau, Koebner,

La croyance à l'existence d'êtres dont le cri fait mourir, ou tout au moins prive de sentiment, se retrouve dans la littérature galloise. Le mabinogi de *Lludd et Llevelys* cite au nombre des trois fléaux de l'île de Bretagne « un grand cri qui se « faisait entendre chaque nuit de premier mai au-dessus de « chaque foyer. Il traversait le cœur des humains et leur causait « une telle frayeur que les hommes en perdaient leurs couleurs « et leurs forces, les femmes leurs enfants dans leur sein, les « jeunes gens et les jeunes filles leur raison. Animaux, arbres, « terre, eaux, tout restait stérile [1] ». Une triade ajoute quelques détails : « Trois oppressions vinrent dans cette île et disparurent: « l'oppression de March Malaen, qu'on appelle l'oppression du « premier mai, l'oppression du dragon de Prydein, l'oppression « du magicien. La première venait de l'autre côté de la mer. « La seconde, etc. [2]. »

Ainsi le monstre fantastique, ennemi des Bretons, dont le cri au premier mai [3] causait de telles calamités, s'appelait *March Malaen*, c'est-à-dire « cheval de Malaen », et son souvenir est resté longtemps dans le peuple [4]. Il ne me paraît pas douteux que la croyance aux cris surnaturels ne soit venue en Galles de l'Irlande. Il est question en effet dans l'épopée irlandaise de cris magiques poussés par des héros (Cuchulainn), par des femmes (Macha [5]) ou par des objets inanimés (les vagues, la pierre de couronnement, un bouclier), et on retrouverait sans doute des témoignages de cette croyance encore aujourd'hui.

On a cru longtempe que le Stricker avait eu un modèle pro-

1894, in-8. Bartsch en a donné en 1857 une longue analyse en tête de son édition du *Karl der Grosse* du Stricker, p. VIII à XXXIV. Les passages concernant « la bête » se trouvent dans l'éd. Rozenhagen, v. 738 sq. (p. 18 sq.), et dans l'analyse de Bartsch, p. XII, XVII, XVIII et XXIV.

1. Trad. J. Loth, I, 176.

2. Trad. J. Loth, II, 278.

3. Les prodiges (apparitions, enlèvements, fléaux de toutes sortes) ont lieu généralement chez les Gallois et les Irlandais le 1er mai, le 1er août et le 1er novembre, qui sont les points de départ des trois saisons celtiques.

4. « Un dicton gallois, à propos de tout bien dissipé, dit que c'est parti sur le cheval de Malaen (*Cambro-Briton*, I, 125). » (J. Loth, II, 278, note 3.)

5. Le cri de Macha occasionna « la Neuvaine des Ulates », qui condamnait les habitants mâles de l'Ulster à subir une fois en leur vie les douleurs de

vençal ou français [1]. M. Rosenhagen a montré [2] que le *Daniel* est une composition originale. Seulement l'auteur en a pris les éléments de droite et de gauche. Il paraît difficile d'admettre qu'il ait pu avoir directement connaissance des légendes celtiques. Il a dû emprunter l'épisode de la « bête » à quelque poème ou conte français aujourd'hui perdu.

Selon M. Rosenhagen, le *Daniel* aurait été composé entre 1210 et 1215 [3]. Le mabinogi gallois de *Lludd et Llevelys* est sans doute contemporain, car il s'inspire de Gaufrei de Monmouth, ou plutôt du *Brut Tysilio* [4], qu'il a combiné pour fabriquer son petit roman historique, avec des contes populaires sur les *Koranieit*, le cri du premier mai et le magicien endormeur [5]. Mais, bien entendu, ces contes ont un passé reculé. Il n'est pas douteux au surplus que l'intermédiaire français, présumé, du *Daniel* n'a pas puisé dans le mabinogi : tous deux ont, pour cet épisode, une source commune, incontestablement celtique. Pour terminer, je suggérerai que la « bête » (le *march Malaen* des Gallois) est peut-être l'énigmatique *beste glatissant* dont il est question incidemment dans quelques romans de la Table Ronde.

Ferdinand LOT.

---

l'enfantement « pendant cinq jours et quatre nuits ou pendant cinq nuits et quatre jours ». Voy. d'Arbois de Jubainville, *Cours de litt. celt.*, V, 275, 324, 403 398.

1. Le Stricker se réfère à Albéric de Besançon, ce qui est certainement un mensonge dans le goût du temps (cf. note suivante).

2. *Untersuchungen über Daniel vom Blühenden Tal vom Stricker*. Kiel, Schardt, 1890, in-8 (voy. *Rom.*, XIX, 371; XXIV, 601, 633).

3. *Op. cit.*, 115.

4. Le *Brut Tysilio* est une traduction galloise de l'*Historia Britonum* de Gaufrei (d'après des mss. disparus aujourd'hui).

5. Les *Koranieit* sont des êtres fantastiques (ils viennent du pays de Pwyll), qui surprenaient toute conversation sur la surface de l'île, si bas que l'on parlât. Quant au magicien voleur de nourriture et endormeur, il a une saveur irlandaise qui ne trompe pas (voy. en particulier les pp. 181-182 de la trad. J. Loth).

COMPTES RENDUS

Dr. Gustav SCHLESSINGER. **Die altfranzœsischen Wœrter in « Machsor Vitry » nach der Ausgabe des Vereins « Mekize Nirdamim »**. Mainz, Joh. Wirth'sche Hofbuchdruckerei, A.-G., 1899, 104, in-8.

Le travail de M. G. Schlessinger est une utile contribution à l'étude des glosses hébréo-romanes ou des loazim, comme j'ai proposé de les appeler [1]. Malheureusement, il ne me semble pas que l'auteur ait des notions suffisantes d'ancien français, ce qui est regrettable dans une matière où il est presque plus utile de connaître notre vieille langue que celles de la Bible et du Talmud. Je ne discuterai pas dans ce compte rendu la plupart des étymologies données par lui, ni la manière dont il croit pouvoir assigner aux gloses les caractères du dialecte bourguignon : je pourrais tout aussi bien démontrer que les gloses sont catalanes ou picardes. Je me bornerai à apporter quelques rectifications de détail aux explications qu'il propose.

Je cite les loazim d'après le fol. des mss. Le *Machsor Vitry* est contenu dans deux mss. du British Museum, *Add.* 27200 et 27201. Le catalogue du B. M. en donne la description suivante : « Originally compiled by R. Simḥah, a pupil of Rashi. Vol. II also contains פרקי אבות with a Commentary slightly imperfect. Vellum. ff. 182 and 268. Folio ; XIII-XIVe s. » Il se trouve en outre dans un ms. d'Oxford, que je n'ai pas eu à ma disposition. Il est regrettable que M. Schlessinger n'ait pas songé à voir lui-même le manuscrit ou tout au moins à faire collationner les loazim : il m'aurait tout d'abord évité ce travail long et fastidieux, et ensuite il aurait gagné beaucoup de temps en n'étant pas obligé de raisonner parfois sur des données fausses.

1. *tragiées* n'existe pas en anc. fr. Le loaz ne peut d'ailleurs être ainsi interprété : il faudrait טרגויש ou même טרגויאש. Il faut évidemment lire פ au lieu de ט et l'on a פרויש = FRIS, part. passé de *frire* et exemple intéressant du sens de *frire* qui devait plus tard se développer dans le mot *friandise*.

5 α) est écrit פורש et non פירש. I, 19 *a*. — 8. Lire כרישון (ibidem) et

1. Cf. *Positions de thèses des Élèves de l'École des Chartes*, 1898, p. 15-26. La thèse même est en cours de publication dans la *Revue des Études juives*. Cf. la note de M. Schlessinger concernant cette appellation hébraïque, p. 7.

non כרישן. — 9. Rien de sûr à proposer, mais à chercher du côté de *rasti* en changeant le ב en ר. — Lire avec le ms. I, 21 *d* : ארבא שַׁבּוֹנַיירא et transcrire : ÉRBE SĂVONÉYRE. — 23. Lire avec le ms. I, 48 *a* קלצש et non קלונש. — 25. Lire en ponctuant I, 60 *d* פיעא. — 32. α) et β) ont la même orthographe, I, 62 *d*. — 36. Transcrire CUITURE et non « cautère ». — 37. Transcrire ESPIGLE, forme militant en faveur de l'étym. **spicula*. — 44. Ponctué I, 71 *a* קַרְפִּיר, à transcrire CĂRPIR et non « charpir ». — 45. Inutile de corriger פלוצוייל. — 47. Lire שׁוֹפַּרִיר, I, 73 *d*. — 48. Aucun philologue ne peut admettre la triple superposition d'*eschaper*, *eschamper*, *ennucier*, pour arriver à la forme *eschamocier*, qui donnerait *escamoter* : c'est ingénieux comme un tour de passe-passe, mais ce n'est pas plus sérieux. On pourrait peut-être interpréter par un composé du verbe *chamosier* avec la particule : *es*, d'où : ESCHAMOSIER, « faire sortir en frappant », puis simplement « faire sortir » (cf. latin *excutere*). — 51. Lire avec I, 74 *c* מנברוץ et non מנברוין. A transcrire MEMBRUÇ (**membrutus*). « Menbroin » n'existe pas, que je sache, en anc. fr. — 58. Le ms. I, 165 *a* porte פלומירא, qu'il faut changer en פלומורא et lire PLOMURE (cf. Godefroy, VI, 227 *a*). — 62. A effacer l'observation concernant *rafne* et *rafle*. — 63. Le ms. porte I, 176 *a* אירוגא, non אירוגאי. — 66. A lire évidemment קרישפפולא et à transcrire CRÉSPE FOLE, la feuille *frisée*, à comparer ave *amerfoille*. On pourrait même, fort de ce dernier exemple, transcrire, en s'en tenant au texte du manuscrit, CRÉSFOLE pour un *crespfole* où le *p* se serait assimilé à l'*f* suivant. — 68. Lire avec le ms. I, 176 *c* אמירפילא et transcrire AMERFOILE, ce qui est important à signaler pour comprendre la notation de 127. — 80. Lire איבויירא avec le ms. II, 17 *a*. — 95. Ainsi ponctué dans II, 61 *b* אֵרְבֵא פְּלַקַיירא. Il faut changer en פְּלַקַיירא אֵרְבֵא et lire : ÉRBE FELCAIRE. Ce traitement de *c* devant *a* (cf. d'ailleurs *carpir*) n'est pas — soit dit en passant — pour corroborer le raisonnement qui tend à nous montrer dans ces gloses les caractéristiques d'un dialecte bourguignon. — 97. A lire פויל et à transcrire POIL. Godefroy, VI, 249 *c*. — A transcrire littéralement GONNELASQUES qui semble, comme l'indique l'auteur, devoir être en rapport étroit avec *gonele*. — 102. פֵּילְשׁ, II, 65 *c*. — 103. Ponctué לַטְשׁ, II, 66 *b*. — 105. Probablement à lire פלטריש = FLETRIS. — 111. Le ms. porte, II, 74 *c*, קונטראפייט. — 113 Ne doit pas être corrigé en שלציץ, comme le dit l'auteur. שולציץ est autrement intéressant : il nous donne la figure saisissante de la prononciation d'un groupe (*a* + *l*) où l'*l* tend à se vocaliser : ce n'est pas encore *sauçéz* et ce n'est plus *salçez* c'est : SOLÇEZ (prononcer *ol* apparemment comme l'anglais *all*). — 116 et 117. La main qui a ajouté les gloses en caractères latins est très moderne (XVIIe s. apparemment). — 120. Ponctué II, 109 *v* אַגַּיְיטַנְץ. — 121. Ponctué II, 111 *v*, פֵּיאְשׁ. — 123. Peut-être faut-il lire SANBRE ou SANVRE, c.-à-d. *chanvre*. — 124. II, 112 *r* donne : יינברא et non יינבראי. — 127. Glose marginale de même genre et main que 116 et 117. Le loaz est ponctué II,

115 *r* : בַּלְדַּיְרָא, à transcrire : BALDAIRE. Cf. ci-dessus 68. — 130. Il y a bien dans le ms. II, 118 *v*, sa douleur *sera* pour lui. La phrase est ainsi ponctuée שא דולור שרא פור לוי SĂ DOLUR SERĂ POR LUI. — 131. Le ms. II, 121 *r* a : אנקוזיירש, c.-à-d. ENCUSÉRES. Cette forme vaut mieux que celle que propose l'éditeur, אנקוזיריש. Pourquoi le second י avant le ש ? — 132. I, 122 *v* ponctué : פּוֹרְקָא. — 136. II, 129 *r* ponctué : גְּרַיְיפֵּא. — 143. II, 137 *v* ponctué : לֵי אַטֵּיר doit être lu LÉ ĂTÉR (français actuel *le hâter*, all. *die Eile*). — 146. SURPONDRE (?) de *super*+*ponere*? — 161 Lire 745,5 et non 745,15. — 165. — Peut-être lire שנקוטראח = SANCOTRA et à rapprocher d'un loaz de Gerschom de Metz, *Men.* 42 *b* שנקרלטרא [1]. — 167. Je serais curieux de trouver — ailleurs que sur les bocaux des pharmaciens — le « Schriftlatein » *humulus*, et heureux de savoir ce qu'est le « Mittellatein ». Certes l'auteur n'a pas tort de repousser l'étymologie de *hop* pour *homlon*. Mais il a tort de raisonner sur *houblon* comme sur *homlon*. Il y a là un problème délicat à résoudre [2]. — 170. Le mot est ainsi ponctué, I, 128 *d* : קוֹרטְוַיְינא = CORTEVĂYNE. Il n'y a aucune difficulté et je ne comprends pas ce qui a arrêté l'auteur. — 171. Transcrire ARMÉLES, sans difficulté. — 174. I, 134 *b*, donne אוּבְרָא qu'il faut corriger en אִיבְרָא et lire ÈVRE. gr. ἧπαρ. Jamais *über* n'eût donné *ovre* en aucune langue romane et או ne peut être transcrit que *ou* non point *u* [3]. — 175. I, 138 *d* וקַבש. — 177. Ms. פּוֹרֵי = *foré*. — 178 Ponctué בּוֹטְש.

Louis BRANDIN.

Orson de Beauvais, chanson de geste du XIIe siècle, publiée d'après le manuscrit unique de Cheltenham, par GASTON PARIS. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1899 (Société des anciens textes français).

On sait d'avance qu'une édition préparée par M. Gaston Paris non seulement satisfera les exigences, si rigoureuses qu'elles soient, du philologue et du linguiste, mais encore qu'elle témoignera d'un bout à l'autre d'une connaissance — presque sans égale aujourd'hui — de la vie du moyen âge. L'édition que voici ne fait que confirmer cette observation.

Si je viens ajouter ici à l'œuvre de l'éditeur quelques remarques insignifiantes, c'est que mon intérêt pour *Orson de Beauvais* avait été éveillé en 1873 par une lecture que le possesseur du manuscrit unique avait bien voulu me

---

1. Cf. *op. cit.*, article *sancoltre*.
2. Cf. *op. cit.*, article *homlon*.
3. Cf. *op. cit.*, article *èvre*. — Un autre rapprochement avec les loazim de Gerschom permettrait d'expliquer 26. רפיד ne serait autre que *bufed*, c'est-à-dire בּוּפִיד, donné par le ms. d'Oxford (cf. mon article sur ce mot *op. cit.*). Mais 27 reste une énigme pour moi.

permettre lors de mon séjour dans le *garden-town* de Cheltenham. Une analyse rapide, écrite au crayon, était tout ce que j'emportais alors comme résultat de ce petit travail[1].

Le scribe, comme le constate M. Paris, était lorrain. Quelques petits traits, comme la confusion des prépositions *per* et *por*, me font croire qu'il appartenait plutôt au midi de la Lorraine, et je chercherais sa patrie dans le département actuel des Vosges ou dans la région avoisinante. On retrouve la plupart des formes dialectales du texte d'*Orson* dans quelques-uns des *Documents rares ou inédits de l'histoire du département des Vosges*, Épinal, 1868 ss.; voyez par exemple les chartes publiées au t. I, p. 172; au t. III, p. 28, 29, 144.

L'auteur d'*Orson* était, suivant M. Paris, soit du Beauvaisis, soit du Vermandois. Je serais peut-être un peu moins affirmatif, mais dans le fond je lui donne raison. Déjà la terminaison *omes*, de la 1re personne pl. du verbe, fréquente dans *Orson*, nous contraint d'éloigner le texte de la Lorraine et de le rapprocher plutôt de la Flandre ou de la Picardie.

La chanson a été composée, suivant l'éditeur, vers 1180-1185 au plus tôt (p. XXXVI, XXXVII, LXXVII). Arras, réuni à la France en 1191, fait encore partie de la Flandre, et Jérusalem, arrachée aux chrétiens en 1187, paraît encore être paisiblement occupée par eux. Ces raisons ne me semblent pas tout à fait probantes. Un poète qui avait vécu avant 1187 pouvait, bien qu'il composât son œuvre au commencement du XIIIe siècle, supposer pour l'époque de Charles Martel l'ancien état de choses. Il n'est pas non plus nécessaire, tant s'en faut, que la composition de sa chanson ait été antérieure à la réunion d'Arras à la couronne. Je ne trouve pas dans *Orson* de trait linguistique qui oblige à le placer avant le XIIIe siècle. Je signale ici *mile* employé comme singulier (2068), *mil* comme pluriel (3227).

L'éditeur juge que la flexion à deux cas a été parfaitement observée, sauf pour quelques mots de la troisième déclinaison latine. On trouve employées comme nominatifs les formes *neveuz* 2090, *garçons* 708, *Milon* 656, 1806[2], et comme accusatifs les formes *Ors* 827, *conpaig* 61. Le poète, quoique s'efforçant de former des rimes pures, est souvent tombé dans l'assonance, ce qui nous enlève la ressource ordinaire de la recherche philologique. Cependant l'emploi, au n. sg., de *neveuz* à côté de *niés*, de *Milon* à côté de *Miles*, plaide singulièrement en faveur de l'hypothèse qu'il employait comme nominatifs, selon les besoins du vers ou de la rime, tantôt la forme de l'ancien nominatif (*li murs*), tantôt celle de l'ancien accusatif (*le mur*)[3]. Cette même

---

1. [En remerciant mon ami H. Suchier de ses intéressantes observations, je me permets d'ajouter une remarque à quelques-unes d'entre elles. Dans la plupart des autres, je lui donne volontiers raison; pour certaines, d'un caractère plus général, notamment celles qui concernent l'époque, le dialecte, etc., je laisse au lecteur le soin de décider. — G. P.]

2. On sait que *moi* 3317 comme n. sg. est déjà dans Chrétien de Troyes.

3. [Je ne crois pas la conséquence juste : les formes *neveuz*, *garçons*, etc., ne sont

hypothèse est suggérée encore par une autre réflexion. La laisse I se compose d'un vers en *ait* (*dont li ver sunt bien fait*) et de cinq en *ais*. Or, comme le poète a rimé en *ais* les douze vers de la laisse LXV, il est à supposer que les six vers de la laisse I rimaient aussi exactement. Il est d'autant moins probable qu'il ait commencé sa chanson par une rime imparfaite que dans le vers en question il vante la bonne qualité de ses vers. J'écrirais donc sans hésiter *dont les vers sunt bien fais*, et de même partout où un rajeunissement semblable de la flexion peut servir à rétablir la rime, comme au v. 277 *quant li jors fu parans*, qui est le seul vers en *ans* dans une laisse toute en *ant*.

Comme le texte d'*Orson* dans le manuscrit unique est fort corrompu, l'éditeur a dû faire, pour le rendre lisible, des centaines de corrections, presque toutes heureuses. La contribution qu'y apporteront les remarques suivantes est bien modeste.

5 *Contais*, nom de lieu du Berri. Peut-être Touchay (Cher)?

102 *agouter*, qui suivant le Glossaire serait pour *esgouter*, semble identique à l'espagnol *agotar*. Voir encore *agouter* dans Godefroy.

110 ms. *Bor ne drap ne escrin*. Cette leçon (*Bor* pour *Bort*, p. XIII) me semble soutenable.

172 L'éditeur a changé en *qui* tous les *que* employés comme nominatifs du relatif. Il aurait pu laisser subsister ce trait lorrain, d'autant plus que le poète, qui en élide parfois la voyelle (p. XXIX), ne doit pas non plus avoir ignoré ce *que* du scribe.

196 Ne faut-il pas *Chaalons* comme au v. 302 ? Le second *et* serait alors à supprimer.

198 *Balecei*, situé entre Châlons et Rome, est peut-être l'un des deux *Baldissero* en Piémont, *B. Canavese*, *B. Torinese*, qui existaient déjà l'un et l'autre au moyen âge.

238 *aseürez* dans deux rimes consécutives. J'écrirais au v. 238 *ne s'est mie arestez* (239 *Il vint as marcheans...*).

244 *doi maxeleir*, « doigt annulaire », semble dû à une confusion faite par le poète entre *maisseler*, terme propre aux dents (2124), et *mecinel*, terme propre à un doigt. Voir pour ce dernier mot Godefroy, art. *mecinal*, et Du Cange, art. *digitus* (*medicinalis*).

256 Ici l'éditeur a admis *los* comme forme de l'article. J'écrirais *les*, qui se trouve partout ailleurs. C'est une particularité de certains scribes d'écrire quelquefois *o* pour *e* et *e* pour *o*. Le nôtre est du nombre, comme l'attestent bien des leçons (191, 235, etc.).

297 *Cellerne*. C'est sans doute Salerne.

---

pas, M. Suchier le sait mieux que personne, des fautes contre la déclinaison à deux cas : ce sont de nouveaux nominatifs tirés des anciens accusatifs sur le modèle de la déclinaison la plus usuelle (cf. Mussafia, *Zur Kritik und Interpret. rom. Texte*, VII, p. 15, n. 3). Je ne me permettrais donc pas de faire au texte les changements proposés par M. S.]

302 *tirie*, forme familière aux mêmes documents de la Lorraine qui écrivent *jurier* pour *jurer*, etc.; donc à corriger en *gainchie*[1].

349 *amantir* reste douteux; peut-être *desmentir*.

380 *L'aniaul li a moutré a son doi neelé*. Les vers de la laisse étant tous en *er* — sauf 372 où l'on peut écrire *nou verrez retorner* —, j'écrirais ici *maisseler* comme au v. 244. On s'attend à une épithète de *doi*.

381, 604 *diut*, faute de lecture ou de transcription pour *duit*. La forme *diut* n'est pas lorraine.

429 *Ne faites iteil plait pour avoir andurer* : « Ne souffrez pas pour de l'argent une telle affaire. » L'éditeur (art. *endurer* du *Glossaire*) trouve ici une difficulté que je ne vois pas[2]. Cp. *sofrir ne andurer* 450, 575.

666 et 667 Les deux vers se terminent par *li traïtor felon*. On pourrait écrire au second vers *a grant destrucion*, phrase favorite du poète.

679 Fort ingénieusement M. Paris remplace ici *armez*, certainement fautif, par *a ars*. J'aurais pensé tout simplement à un mot comme *errant*.

1177 L'éditeur introduit ici la forme de la négation *nen*, bien qu'il n'y ait qu'un seul passage (3172) où cette forme soit dans le manuscrit. Je propose d'écrire au v. 1177 *Et quant il n'out le fil*, et au v. 3172 : *Il n'en* (éd. *nen*) *a ceans homme qui de ce me desdie*. Je suppose que *en* appartient au verbe *desdie*, et qu'il fait double emploi avec *de ce*[3]. *Nen* est tellement commode pour les vieux poètes, quand ils ont besoin d'une syllabe pour allonger le vers, que le nôtre, dans ses 3745 vers, l'aurait employé plus de deux fois, s'il l'avait connue.

1197 Après avoir identifié *l'Estolle* (comp. *estoille* 1258, *orolle* 833) avec Estella en Navarre, l'éditeur corrige *Roncevau et Espine* en *Roncevau et Estorge*. Or il existait alors entre Roncesvalles et Viscarret, tout près du premier de ces deux endroits, un couvent du nom d'Espinal avec un hôpital, servant sans doute aussi d'hôtel. Ce nom pourrait se cacher sous *Espine*, et cette dernière forme, toute défigurée qu'elle est, appartenir au poète.

1243 Ms. *la terre et le pontis*, éd. *la terre et le païs* : peut-être *la terre de Pontif*.

1301 Ms. *a* (éd. *ot*) est soutenable.

1317 Le roi Basile invite Milon et les Normands à entrer dans son armée. *Sire, ce a dit Miles, nous sommes remenant*. Je comprends : « Nous demeurons, nous ne partons pas. » L'éditeur, art. *remenant* du *Glossaire*, attribue à ce passage un autre sens que je ne saisis pas[4].

---

1. [La forme *tirier* est-elle propre au lorrain? J'en doute. Je crois que l'on a dit *tirer* et *tirier* comme *iré* et *irié*, *viser* et *visier*, etc.]

2. [Je ne puis, comme le fait M. S., admettre *faites endurer* = *endurez*; j'ai précisément indiqué au Glossaire comment j'entends l'emploi périphrastique de *faire*.]

3. [Une telle construction me paraît peu admissible.]

4. [Il y a dans cet article du *Glossaire* une confusion dont je ne découvre pas la cause : l'explication de M. S. est évidente.]

1382 *t'i* ou *ti*[1]; car on peut dire : *se toi plaist*.

1455 L'éditeur, p. XXI, constate que dans 567 vers qui se répartissent sur 18 laisses il n'y a que le vers 1455 où l'*o* de la rime ne soit pas suivi de nasale : *de France la millour*. Je crois que ce vers est à corriger en *de France le reon*. Le vers 1411, qui fait aussi exception (*je vous commant a toz*), sera aussi défiguré (peut-être *je vous mant pour Mahon*).

1529 *Ci chevoil furent lonc, sou cuevrent par defors*, dans une laisse de 30 vers en *ois*. Il faut sans doute remplacer *par defors* par *en defois*.

1560 Peut-être *qu'ont le jor gaaingnie*[2].

1633 Dans le *Siège de Barbastre*, Argente est une rivière aux environs de cette ville.

1658 Ms. *Jel connois a la masse que li ai anvoiee*, dit la princesse sarrasine Oriente. Il s'agit probablement d'une *manche* (pic. *mance*) qu'elle avait envoyée à Milon. L'éditeur a mis *a l'anseigne* ; mais c'était son père, et non elle, qui avait envoyé l'*anseigne* à Milon (v. 1651 et 1664)[3].

1880 *li*, l. *l'i*.

1968 *se jour*, l. *le jour*.

2386 Ms. et éd. *Chevauchee*, corr. *Chevauchoe* et comp. ma remarque au v. 256.

2467 *a esconble*, peut-être *a se conble*.

2518 *son pere*, qui suivant p. 190 serait à corriger en *son frere*, pourrait se rapporter à la dame.

2540 *qui tant fu vers Hugon*. Mieux vaudrait *fist* pour *fu*.

2558 *Doz fu... a son palais* ; plutôt *an*.

2590 Ms. et éd. *Qu'il Dateront croon les grans pons tornais*. J'écrirais *Que il cravanteront* (supprimant *Doon*).

2620 *Et li homme Doon commencent a huchier*. La correction de l'éditeur (de *huchier* en *chacier*) me semble superflue, vu les vers 2577 et 2650.

2659 Plutôt *remet* et 2662 *ne f. il chacier*[4].

2700 *rendre* serait ici plus naturel que *tendre*.

2890 *a Turs*, l. *as Turs*.

2951 *le hardi conbatant*, répété dans le vers suivant, pourrait être remplacé par *et le fort mandement*.

3056 *Se trait devers le roi, cel prant a amiguier*. Dans le manuscrit il y a sans le moindre doute *araignier*, comme aux vers 3078, 3131, etc.[5].

3167 *cindre* est une forme lorraine plus difficile à éliminer que la forme lorraine *jurie* du v. 3179. Je proposerais par exemple *n'ait espee baillie*[6].

---

1. [Mais ici le pronom paraît bien être atone.]

2. [Cf. la n. 2 de la p. XXIV, où il faut corriger *ait* en *ont*.]

3. [Oriente lui avait envoyé *un pale esclariant* (1343), qui pourrait aussi être qualifié d'*enseigne* ; *mance* me paraît trop précis en regard de cette désignation vague.]

4. [Pourquoi changer l'*achacier* du ms. ?]

5. [Il faut donc retrancher du Glossaire l'art. *amiguier*.]

6. [Je doute que *cindre* soit vraiment une forme lorraine. Je renvoie dans le Glossaire

3371 J'écrirais *l'Ille* pour *Lille*.

3430 *les orisons de tos les apotres*, c'est probablement le texte du *Symbolum apostolicum* divisé en douze phrases que l'on répartissait entre les douze apôtres. Un tel texte, de provenance française, se trouve par exemple dans Hahn, *Bibl. der Symbole*, 3e éd., 1897, p. 76.

3503 L'éditeur, p. XXV, note 1, n'admet pas *ducheé* ici. On pourrait cependant écrire *de ma grant ducheé*.

3548 *delacie*, dit de la targe, ne me semble pas inadmissible, vu les exemples dans Godefroy.

3570 (*Dont plora li dus Ors...*) *La duchesse s'an fut*. Ce *s'an fut*, pris par erreur au vers suivant, pourrait être corrigé en *si fist* [1].

3594 Corrigez *trait* en *ait*. Le *tr* fautif provient du mot précédent.

Halle S.

H. SUCHIER.

Je profite de l'occasion pour insérer ici deux rectifications que je dois à l'obligeance de mon savant confrère et ami A. Longnon.

Par une singulière distraction, j'ai dit dans mon Introduction (p. LXXIX, n. 2, qu'*Orson de Beauvais* n'était pas mentionné dans Aubri de Trois-Fontaines. J'avais cependant noté il y a longtemps le passage suivant de ce chroniqueur (Pertz, *SS.*, XXIII, 716): *Anno 779. Item sub Karolo Magno quedam historia contigit de innocentia et venditione Ursonis Belvacensis ducis et de incarcératione ejus in Colimbria sub Ysoredo et de liberatione ejus per Milonem filium ejus et de traditore Ugone Bituricensi, qui Belisendem uxorem Ursonis et terram saisivit, sed ad malum exitum pervenit.* Ce résumé est fait évidemment d'après notre chanson telle que nous l'avons : le roi y est identifié avec Charlemagne. Le nom de *Belissent* donné à la femme d'Orson, au lieu d'*Aceline*, n'est dû sans doute qu'à une erreur de mémoire du chroniqueur.

Au v. 2199 on voit paraître Gui de Vermandois, qui tient d'Ugon, devenu le maître des possessions du duc Orson de Beauvais, *Sautier, les pors et les destrois*, et qui est appelé au v. 2414 *Gui de Sautier*. J'ai dit à la Table géographique, à l'art. *Sautier* : « Ce nom est sans doute altéré, et je ne sais comment l'interpréter. » M. Longnon me fait remarquer qu'il faut lire *Santier*, et qu'il s'agit du Santerre, nom sous lequel on désignait cette partie de la Picardie qui comprenait Montdidier, Roie, Chaulnes, Lihons, Harbonnières et Bray-sur-Somme. A côté de la forme *Santerre*, qui a prévalu, et qui est rendue en latin par *Sana Terra* dans des diplômes de 877 et 883 (voy. Longnon, *Atlas historique*, texte explicatif, p. 127), on trouve des formes mas-

à l'Introduction, où toutefois (sauf la mention p. XXII) j'ai oublié d'insérer la petite dissertation que je m'étais proposé d'écrire sur cette forme; je la donnerai quelque jour.]

1. [C'est plutôt au v. 3571 que j'admettrais que *s'an fut* (= *s'en fuit*) est répété du v. précédent; on pourrait le remplacer par *entra*.]

culines dans divers actes cités par Garnier dans son *Dictionnaire topographique du département de la Somme* (t. II, pp. 301-2) : *Sangters* en 1303, 1440, etc. *Sanguis tersus* en 1309, 1322, etc., *Sancters* en 1317, 1428, etc., *Santhers* en 1384, *Santers* en 1390, *Seinters* en 1467, *Sainthers* en 1487, enfin *Santiers* 1379. On voit que cette dernière forme n'apparaît qu'à une époque bien récente, mais notre poème, où *Santiers* figure à la rime, est la preuve qu'elle est beaucoup plus ancienne. Il est probable d'ailleurs qu'elle est impliquée dans le dérivé *Santeriense solum* qu'on trouve déjà dans la *Philippide* de Guillaume le Breton (et au XIVe siècle dans le *Chronicon Sithiense* de Jean d'Ypres). — G. P.

Canchons und Partures des altfranzœsischen Trouvere Adan de le Hale le Bochu d'Aras, herausgegeben von R. Berger. Erster Band : Canchons, Halle, Niemeyer, 1900; petit in-8 de VIII-530 p.

On ne croirait pas qu'une édition de textes pût avoir une physionomie, refléter, comme un livre de philosophie ou de critique, un caractère ou un tempérament. Celle-ci prouve le contraire : elle n'est point banale. Certaines parties sont excellentes ; d'autres, non moins importantes, ont été omises ou négligées ; même dans les premières on se heurte à des partis pris qui étonnent, à des outrances ou à des excès de zèle qui rebutent, à des erreurs de goût ou de jugement qui déconcertent. M. B. a consacré plus de dix ans à cette édition ; il y a là une ardeur juvénile mise au service d'une tâche austère et ardue, une belle continuité d'efforts auxquels on voudrait rendre un hommage exempt de réserves. Mais le critique doit mettre au-dessus de tout ce qu'il croit être la vérité.

Et d'abord, bien qu'il ne soit pas habituel de faire ici des observations de ce genre, j'aurai le courage de dire tout haut ce que penseront certainement tous les lecteurs de M. Berger, — même, j'imagine, ses lecteurs allemands. Sa façon d'écrire est plus que fatigante : elle est franchement énervante. Ses phrases sont des microcosmes où se coudoient les idées et les objets les plus disparates. Et quelles constructions ! Dans une proposition relative vient s'intercaler une incidente, gonflée d'une parenthèse, elle-même distendue par une nouvelle incidente : le verbe n'arrive parfois que quinze ou vingt lignes après le relatif ou la conjonction qui l'ont annoncé. Il faudrait, pour se reconnaître dans ces emboîtements indéfiniment multipliés, tout un système d'engins indicateurs que ne possède point la typographie. L'œil parcourt, éperdu, cette brousse épaisse, cherchant un point de repère qui permette à l'esprit de se reposer un instant. Pour ma part, je l'avoue en toute humilité, il n'est peut-être pas une phrase de M. B. que je n'aie dû relire deux ou trois fois avant d'en embrasser tous les replis. Que l'auteur veuille bien songer combien la vie est courte, combien celle du philologue est chargée d'occupations : il prendra en pitié ses lecteurs, et fera cet effort — il est jeune encore

et peut se réformer — d'alléger et de filtrer son style, de distribuer en cinq ou six phrases ce qu'il accumule en une seule.

J'ai parlé d'omissions. Dans une édition qui vise à être si complète, on s'attendrait à trouver un tableau, au moins sommaire, de la langue de l'auteur ; ce tableau est renvoyé à une publication ultérieure. Mais il y a plus : la langue du poète, M. B. a prétendu la reconstituer ; or dès les premiers vers on est frappé par une graphie très particulière, au moins un peu surprenante. On attendrait quelques explications sur ce point : M. B. les remet, elles aussi, à plus tard. N'eût-il point pu trouver, dans un volume de 530 pages, un peu de place pour des éclaircissements et des justifications indispensables ? Les huit ou dix pages qui lui étaient nécessaires pour cela, il eût, certes, trouvé à les élaguer ailleurs. Nous ne parvenons même pas à bien comprendre ce qu'il a voulu, bien qu'il s'en soit expliqué à trois reprises (p. 4, 6, 29). Son but a été, dit-il, « de rétablir la langue d'Adam, d'après le dialecte strict (*nach der strengen Mundart*) d'Arras », de restituer à son auteur « le vêtement linguistique qu'il croit lui appartenir ». Mais sur la graphie adoptée, rien de précis. Cette graphie est-elle phonétique ? Non, évidemment, puisque M. B. écrit *longuement*, *fraint*. Elle vise donc simplement à reproduire la graphie usitée dans les documents artésiens contemporains du poète. Mais on en voudrait la justification ; d'autant qu'il semble qu'il y ait beaucoup de réserves à faire : j'ai lu un assez grand nombre de ces documents et je vois ici plus d'une forme que je rencontre pour la première fois. Et, dans l'application de ce système, que d'inconséquences (auxquelles, je le reconnais, il était presque impossible d'échapper) ! Pourquoi, à côté de *i n'est* (III, 2, 1)[1], *il ne puet* (XX, 2, 3) ? à côté de *blamer* (VI, 4, 2), *desnuer* (I, 5, 1) ? Pourquoi *mesdit* (XI, 1, 2) à côté de *cacuns* (V, 1, 3) ? et M. B. n'admet-il pas que l'amuïssement de l'*s* s'est produit plus tôt devant les sonores que devant les sourdes ? Pourquoi écrire *es* devant *ch* (I, 3, 2), *est* devant *k* (XIV, 4, 7), *m* (XIV, 1, 3), *p* (XIII, 3, 3), *s* (I, 2, 1), *sam* devant les labiales, *sans* devant *r* (I, 4 5) ? M. B. croit-il que, dans le dernier cas, la consonne finale de ces mots se prononçait plus que dans le premier ? Pourquoi borner à quelques mots la suppression de l'*s* finale, et ne pas écrire par exemple *gran* (ou *gram*) *valours* (I, 2, 7) comme *sam veer* (IV, 6, 2) ?

Dans cette graphie, que de bizarreries ! Pour n'en citer qu'une, la non-synérèse est ordinairement indiquée par un tréma sur la première voyelle : *fūi* (VII, 5, 4), *trähiroie* (XXIX, 3, 1), *gëir* (II, 4, 2) ; mais alors pourquoi *haïne* (XXVI, 5, 6) ?

Il n'y aurait pas à tout cela grand inconvénient si M. B., à côté de sa graphie personnelle, nous faisait connaître celle des manuscrits ; mais on comprend que cela lui était impossible, à moins de grossir du double ce gros

1. Le premier chiffre désigne le numéro d'ordre de la chanson, le second la strophe, le troisième, le vers.

volume. Il faut avouer néanmoins qu'il a été un peu chiche de variantes graphiques. A interpréter rigoureusement ses indications, ou l'absence d'indications, on risque d'attribuer aux manuscrits des formes qu'ils ignorent. Quelques-unes sont en réalité forgées par M. B., comme *boudie* pour *boisdie* (sur ce mot, voy. plus loin) ou *emplius* pour *empleus* (XXVIII, 3, 11), que je crois un barbarisme [1].

La ponctuation est à l'avenant de la graphie. C'est un point sur lequel je n'aime pas, en général, à chicaner les éditeurs, chacun ayant là-dessus son système, qu'il faut respecter. M. B. est évidemment libre de mettre une virgule après une conjonction ou locution conjonctive (*car, cant plus suefre*, IX, 1, 5) même quand elle régit une proposition (*si, ke* XI, 5, 1 ; *si voirement, ke* XVII, 1, 7), entre le sujet, quand il est complexe, et le verbe (*ki des bons est, souef flaire!* VIII, 2, 8), inversement de n'en pas mettre avant et après un ablatif absolu (*sauve m'esperanche* VII, 2, 7), de mettre un point d'exclamation au milieu d'une phrase qui n'a rien d'exclamatif (*li dous maus me renouvele! avuec le printans* X, 1, 1), un point d'interrogation après une proposition conditionnelle (*se j'ai merchi? J'i venrai* XIX, 3, 1). Mais il est des cas où la ponctuation fausse le sens. Par exemple : *Ki pour gouir, d'amour souffranche gage* (IV, 14); le sens est meilleur en plaçant la virgule après *d'amour*. M. B. objecte qu'on aurait ainsi un décasyllabe coupé en 6 + 4 ; mais ces coupes sont précisément très fréquentes (voy. plus loin). — *De chiaus ki sont au-dessus, D'amour* (XI : 3, 1) : effacer la virgule. L'expression *estre au-dessus de*, que M. B. n'a pas comprise, comme le montre sa traduction, signifie « être maître de, n'avoir rien à craindre de ». Cf. *Au dessus de me kerele — Ai esté deus ans* (X, 2, 1), où *kerele* ne signifie pas proprement « douleur d'amour », mais « difficulté, embarras » en général. — *Mais as loiaus ententius — A che k'il ont entrepris! — La va merchis!* (XXIII, 4, 8-10). Il faut entendre : « Aux amants loyaux va merci [et elle les aide] en ce qu'ils entreprennent. » Il faut donc supprimer tout signe de ponctuation après le v. 9. — *Em vous ai mis de ravine — Cuer et cors, vie et renon — Coi ke soit de gueredon, — Jou n'ai mais ki pour mi fine!* (XXVI, 3, 1-4). Il faut mettre deux points après le v. 2 et un point après le v. 4. — *Trop me fistes longuement — Amis, a mi proiier ent, — se vous m'amies loiaument! — Je vous amoie ensement...* (XXXI, 3, 1-4). Deux points après le v. 2, virgule après 3. (Au v. 1, *mefistes* est le parfait de *mesfaire* : « Vous avez eu tort de me prier si longtemps à ce sujet. »)

En parlant plus haut de négligences, j'avais surtout en vue la classification des manuscrits. C'était une des parties les plus délicates, sans doute, mais

---

1. Parfois la forme du mot importe grandement au sens : ainsi (XXXI, 1, 5-6) M. B. ne donne pas la leçon de Pb[16] (je m'en rapporte, il est vrai, à De Coussemaker), *men douch ami*, qui va à l'encontre de son système, lequel consiste à voir ici, certainement à tort, une chanson dialoguée.

aussi les plus essentielles de la tâche de M. Berger. On ne peut supposer un instant qu'il ne s'en soit point douté ; mais il a fait comme s'il ne s'en doutait point. Nulle part il n'a exposé son système en un tableau d'ensemble : on est obligé de le chercher dans les indications éparses — et jamais appuyées de preuves — qui sont données en tête des chansons, ou plutôt des premières chansons. Or, ce système est, à mon avis, insoutenable. M. B. classe ensemble (en tête des chansons I, II, III) les mss. :

α) O, Pb[6], Pb[7], Pb[8], Pb[16] ;
β) A, Pb[5], Pb[11], Pb[12], Pb[14], R[1] ;
γ) Pb[15] occuperait une situation intermédiaire.

Or, cette classification se décèle immédiatement comme fautive en ce qu'elle rend impossible la constitution du texte : des leçons divergentes sont en effet appuyées par l'accord de deux, ou même trois de ces familles supposées. (J'admets pour plus de simplicité, et sans croire trahir la pensée de M. B., que Pb[15] forme à lui seul une famille.) Voici quelques exemples, qu'on pourrait multiplier à l'infini :

	Leçon rejetée :	Leçon adoptée :
I, 1, 9 :	*et tant m'i sont* (3 familles) ;	*et tant m'en sont* (2 fam.) ;
I, 3, 9 :	*d'un voloir* (3 fam.) ;	*d'un resgart* (2 fam.) ;
I, 4, 4 :	*qui plus s'umilie* (3 fam.) ;	*ki bien s'u.* (2 fam.) ;
II, 1, 2 :	*doie* (1re fam. + Pb[14]) ;	*puisse* (2e fam. + Pb[7]) ;
II, 2, 2 :	*sur le point* (2 fam. + les 2 mss. de la *Panthère*) ;	*sour l'espoir* (2 fam.) ;
III, 1, 1 :	*pris* (2 fam.) ;	*espris* (3 fam.) ;
— 2, 3 :	*ne puis je* (3 fam.) ;	*ne puis* (2 fam.) ;
— 2, 7 :	*l'amoit autant* (2 fam.) ;	*l'aloit antant* (2 fam.) ;
— 3, 2 :	*soufrant* 3 fam.) ;	*cremant* (2 fam.) ;
— 3, 6 :	*me dame* (3 fam.) ;	*la bele* (2 fam.) ;
— 3, 10 :	*pour enfant* (2 fam.) ;	*a enfant* (2 fam.).

On le voit, M. B. était acculé à une difficulté insurmontable ; il en est sorti en jetant lui-même son système par-dessus bord et en constituant son texte en dehors des principes qu'il avait posés. Ce texte est lisible, mais ce n'est à aucun titre un texte critique.

Je ne puis refaire ici tout le travail préliminaire de l'édition et ne prétends point indiquer la situation exacte de chaque manuscrit ; mais je puis au moins fixer celle de quelques-uns des manuscrits principaux, et poser ainsi les bases d'une classification nouvelle. Je les partagerais en deux groupes seulement, dont le second comprendrait uniquement A, R[1] et Pb[7], et le premier tous les autres (sauf ceux de la *Panthère*, dont je ne m'occupe pas) ; dans celui-ci, les plus rapprochés seraient Pb[6], Pb[8], Pb[16] et O[1].

---

1. Sauf exceptions, naturellement : c'est ainsi que pour la chanson II, O emprunte des leçons aux deux familles.

Tout d'abord Pb[15], loin d'occuper une « situation intermédiaire », appartient certainement au premier groupe et se rapproche de très près de Pb[6], comme le prouvent une quantité de leçons communes, évidemment fautives :

III, 2, 7 : *l'amoit autant* (+ Pb [8]) (pour *l'aloit antant*) ;
— 4, 1 : *biele* (pour *tele*), faute du rubricateur dans l'original des deux mss. ;
— 7 : *sivoit* (pour *fuiroit*) ;
— 5, 4 : *en cuer* (pour *en uevre*) ;
V, 1, 3 : *fraint* (pour *faint*) ;
— 1, 8 : *ke demander* (pour *ke reprouver*) ;
VI, 4, 5 : *chi le laist* (pour *chi laist*) ;
VII, 3, 4 : Pb[15] *ne ja doute je n'eusse* ; Pb[6] *ne ja doute n'eusse eu* (pour *ne ja de li doute n'eusse aussi*) ;
IX, 4, 2 : *contre vo cuer* (pour *contre vos caus*) ;
IX, 5, 2 : *en toute contenance coie* (pour *de contenanche coie*) ;
XIII, 4, 1 : *trais* (pour *traïr*).

Pb[7] n'appartient pas au premier groupe (sauf de rares exceptions, où il faut admettre qu'il a connu un manuscrit de ce groupe) [1], mais se rapproche très nettement de A et R [1] :

I, 2, 10 : *destourber* (qui est peut-être la bonne leçon) ;
IV, 3, 7 : *kar f'en val mius* (id.) ;
XVII, 2, 6 : *plus* (avec R [1]), faute évidente (pour *puis*) admise par M. B. dans son texte ;
XVIII, 1, 4 : *en me soufranche* (avec R [1]), faute admise par M. B. ;
XXIV, 2, 4 : *moustre* (avec R [1]), faute admise par M. B. [2].

Pb[11] est de tous les manuscrits le plus difficile à classer : il semble pour quelques chansons avoir fait des emprunts aux deux groupes [3] ; mais en général il se rapproche beaucoup plus du premier, spécialement de Pb[6], Pb[8], Pb[16] comme le prouvent les fautes suivantes, qu'il a en commun avec l'un ou l'autre de ces manuscrits :

---

1. Par exemple XIII, 4, 1, *trais* pour *traïr* (avec O, Pb[6], Pb[15]) ; XXXV, 1, 8 *ki voit* (avec Pb[11], Pb[15]). — Cf. le tableau de Schwan (p. 225), où Pb7 est aussi donné comme très voisin de A et R [1].

2. J'emprunte l'indication de ces trois dernières fautes à un compte rendu que M. Guy publiera prochainement dans la *Revue Critique*, et qu'il a bien voulu me communiquer en manuscrit. [Ce compte rendu a paru dans le numéro du 14 janvier].

3. Dans la chanson I, Pb[11] a deux fautes communes avec A : *trouver* (3, 5, pour *tourner*) et *cuer joli* (3, 7, pour *cors joli*). Ce sont sans doute ces fautes qui ont amené M. B. à classer Pb[11] comme il l'a fait. Mais outre qu'on peut admettre pour cette chanson un emprunt à la seconde famille, ces fautes pouvaient se produire spontanément : la première peut être une résolution fautive d'une abréviation et la seconde avoir été provoquée par confusion avec une formule très fréquente.

I, 1, 9 : *et tant mi sont* (avec Pb⁶, Pb¹⁵, Pb¹⁶)[1];
III, 3, 6 : *me dame* (avec O, Pb⁶, Pb⁸, Pb¹⁵, Pb¹⁶);
V, 1, 3 : *cascuns amans* (avec O, Pb⁵, Pb⁸, Pb¹⁵);
VI, 1, 5 : *m'en covenra* (avec Pb⁸ et Pb¹⁶);
— 2, 8 : *ki plus i set* (id.);
— 4, 3 : *fraint* (avec Pb¹⁶);
— 4, 4 : *non* (id.);
VII, 3, 4 : *ensi* (avec Pb⁶, Pb⁸, Pb¹⁵ et Pb¹⁶);
— — : *meüsse* (avec Pb⁸, Pb¹⁶)[2].

Ce serait une besogne fastidieuse et trop longue que d'entrer dans le détail et de montrer en quoi une édition critique différerait de celle-ci; je ne crois pas du reste qu'elle en différât très sensiblement, M. B. s'étant réglé plutôt sur le sens que sur sa classification des manuscrits[3].

Je ne puis m'occuper longuement des « remarques critiques et exégétiques » qui suivent le texte de chaque chanson. On me permettra du moins à leur sujet une observation générale. Il y a vraiment ici excès de citations, d'exemples, de rapprochements. On demande grâce, on succombe sous l'amas des richesses. Telle chanson, dont le texte compte 44 vers (nº XXVI), exige 47 pages de commentaire, plus d'une page par vers! Si M. B. faisait école, quelle effroyable masse arriverait à former une bibliothèque d'anciens textes! Et combien ne faudrait-il pas attendre la publication de ceux qui sont encore inédits! Il y a même trop de remarques grammaticales. Je les crois, quant au fond, excellentes, autant qu'un examen rapide et très incomplet m'a permis d'en juger; mais je proteste contre le système : y a-t-il lieu de refaire une grammaire de l'ancienne langue à propos de chaque texte publié? Si encore le volume était pourvu d'un index (comme par exemple l'*Auberée* de M. Ebeling, qui n'a pas échappé complètement à ce défaut)! Mais non. Le lecteur désireux de chercher là sa pâture est obligé de se plonger dans les

---

1. M. B. ajoute ici Pb¹⁴; c'est une erreur évidente, puisque la leçon de Pb¹⁴ est déjà donnée à la ligne précédente, inexactement, il est vrai : ce manuscrit porte : *tant sont vers li abeli mi penser*.

2. Dans la même chanson (4, 5), à en croire la note, Pb¹¹ aurait encore une faute commune (*ainsi* pour *avis*) avec Pb⁸ et Pb¹⁶; mais il y a là une erreur : ces trois mss. portent correctement *avis*.

3. Dans les trois premières chansons je n'ai relevé qu'un passage un peu important. III, 5, 7-9, il faut certainement préférer la leçon rejetée en note, qui donne un sens excellent et qui est appuyée par l'accord de toute la seconde famille et de Pb7, tandis que la leçon adoptée n'a pour elle que A et R¹. — M. B. dans ses restitutions fait preuve parfois d'une excessive hardiesse : il substitue dans quatre passages (VI, 1, 6; XIII, 5, 6; XXV, 1, 3; app. I, 1, 9) au mot bien connu *boisdie* le mot *boudie*, que je ne crois pas avoir jamais existé en ce sens; il n'y a pas là une simple erreur de lecture, comme le prouve la note (p. 116) où M. B. défend sa conjecture; les six mss. que j'ai consultés pour le premier passage donnent tous *boisdie* ou *boidie*; de même les deux seuls qui contiennent le dernier.

profondeurs de cette *selva selvaggia ed aspra e forte*. Beaucoup de remarques enterrées là risquent bien de ne point passer dans la circulation, et ce sera parfois dommage.

Les notes « exégétiques » sont précédées d'une traduction, qui m'a semblé en général exacte [1]; je remarquerai pourtant que dans les passages difficiles, M. B. me paraît enclin à préférer le sens le plus compliqué, le moins naturel. Ainsi XI, 4, 6, il faut certainement ponctuer : *resgars pour ouvrir cors, pour cuers dedans ravir*. La métaphore du cœur arraché au corps, du corps sans cœur, est médiocrement gracieuse, mais elle est claire et très fréquente (voy. Chrétien de Troyes, *Cligés*, 4460, 5180); or, avant de ravir un cœur (au sens propre), il faut l'arracher de la poitrine qui le renferme. M. B. traduit bizarrement : « regard pour ouvrir les cœurs, corps pour entraîner les cœurs en lui. » — III, 5, 6, ss. : il abandonne un texte très clair parce qu'il s'obstine à ne pas le prendre dans son sens tout simple et tout uni. Voici le passage qui l'embarrasse : *Vous ai servie toudis — loialment, — mais en chantant — ne puis de vous estre ouïs — ni en plaignant*. M. B. comprend : « Ma liaison avec vous m'empêche de chanter », ce qui, dit-il, est absurde, puisque cette chanson est précédée de deux autres où le poète exprime son amour, précisément au moyen du chant. Mais dans ces vers l'auteur constate au contraire qu'il chante pour sa dame, mais que celle-ci ne l'écoute pas. — M. B. va parfois jusqu'à renoncer à un texte clair, ou du moins intelligible, pour en forger un qui l'est beaucoup moins : III, 5, 10-11, la leçon *de che n'avés pas sivant — le cuer au vis* est assurée par l'accord de deux familles et donne un sens excellent. Celle que lui substitue M. B. (*de che n'avés pas* servant — *au cuer le vis?*) n'est dans aucun manuscrit. — Pour quelques passages difficiles, l'explication juste a été donnée à M. B., en un mot, par M. Tobler ou M. Suchier : même dans ce cas, il ne se résigne pas à sacrifier son commentaire, et il est assez piquant de le voir, dans le texte, tourner et retourner en tous sens deux ou trois interprétations évidemment fausses, alors que la bonne est indiquée en note (III, 1, 1; III, 6, 3; XX, 5, 1; XXVI, 4, 2).

Les remarques métriques donneraient lieu aux mêmes observations que les notes critiques et exégétiques. Il y a là une foule de constatations dont les historiens de notre versification tireront parti; mais ici encore l'excès est sensible. N'est-il pas évident que les trois quarts des allitérations signalées sont purement fortuites? Alors à quoi bon les relever? En revanche, certaines particularités n'ont pas été signalées qui eussent mérité de l'être : par exemple, la fréquence relative des enjambements (XI, 2, 4-5; XIX, 2, 2-3; 3, 7-8) et de certaines coupes du vers décasyllabique assez rares chez la plupart des autres poètes [2]. — M. B. n'a, si je ne me trompe, signalé aucune

1. Je dois dire que je n'ai examiné attentivement que les douze premières chansons.

2. Coupes en 5 + 5 : XII, 3, 9; XV, 2, 5; 5, 3; 5, 4. — Coupes en 6 + 4 : II, 3, 3; IV, 3, 4 et 5; XIII, 2, 1; XIV, 4, 2; XVII, 2, 2. — Coupes en 7 + 3 : II, 4, 2; XVII, 2, 4; 4, 4; XXIX, 2, 2.

imitation métrique dont les chansons d'Adam auraient été l'objet ; je puis au moins indiquer une sorte de parodie : la première « sotte chanson » du ms. d'Oxford (*Archiv*, CIV, 331) est sur le rythme et les rimes de la XIVe de notre poète [1].

Il y a en somme dans ce livre beaucoup de bon, à côté de singulières lacunes, dont la source paraît être dans un tour d'esprit qui se plaît au compliqué et a horreur du simple [2]. Mais ce qui y manque le plus, ce sont encore les qualités de forme. Que M. B. consente à sacrifier quelques-unes de ses notes, à clarifier sa pensée, à l'exprimer avec plus de concision et de netteté, et la critique n'aura plus à tempérer d'autant de réserves les éloges qu'elle accorde bien volontiers à tant de patience, de persévérance, à une érudition déjà si étendue et si nourrie.

A. JEANROY.

Je m'associe au jugement de M. Jeanroy sur le singulier ouvrage de M. Berger, qui certainement commande le respect et inspire la sympathie par le labeur considérable dont il est le témoin et par l'enthousiasme ardent que l'auteur apporte à sa tâche, mais qui en même temps provoque le sourire et cause par moments au lecteur une involontaire exaspération. Ce que je dois malheureusement constater, c'est que M. Berger a eu beau lire plume en main de très nombreux textes, recevoir les leçons et les conseils de M. Suchier, savoir par cœur les livres de M. Tobler, il n'est pas arrivé à posséder de l'ancien français, qu'il aime si passionnément, cette connaissance familière et pour ainsi dire instinctive qui fait qu'on entre dans le génie d'une langue, qu'on devine ce qu'on ne sait pas, ou du moins qu'on ne se trompe pas lourdement sur le sens et la portée de ce qu'on lit. M. Jeanroy donne une approbation générale aux traductions de M. B. ; s'il les avait regardées de près, il les aurait jugées moins favorablement. Je ne les ai pas toutes lues, mais celles que j'ai examinées montrent que l'auteur, en des cas trop nombreux, n'a pas saisi du tout le sens de son texte, et naturelle-

1. Je joins ici une ou deux observations de détail qui ne se rattachent directement à rien de ce qui précède. Le couplet 3 de la chanson XV pourrait bien être imité d'un couplet célèbre de Gace Brûlé, jadis attribué à Aubouin de Sézanne (voy. G. Paris, Introd. à *Guillaume de Dole*, p. CIV) ; une pensée très analogue (qu'éprouver son amie c'est aimer en égoïste) est commentée dans le roman de la *Violette*, p. 116. — Le couplet 2 de la chanson XVIII paraît être une imitation de Folquet de Marseille (*En chantan m'aven*, dans Bartsch, *Chrestomathie*, p. 121). — P. 62, note, vers 12 de la citation : il faut certainement lire *d'Escavalon* et non *desc' Avalon*. Le roi d'Escavalon est un personnage de *Perceval* et de *Méraugis*.

2. Faut-il ajouter encore que les fautes d'impression y abondent ? M. B. a cru devoir en corriger une quinzaine, dont quelques-unes insignifiantes. Il est loin de compte : on pourrait lui en signaler des quantités d'autres, notamment dans les textes, où elles sont particulièrement gênantes.

ment cela a eu pour conséquence que le texte a été mal établi et surtout mal ponctué (sans parler des points d'exclamation que M. B. prodigue avec une puérile abondance). Je dois reconnaître qu'en donnant la traduction des chansons qu'il publiait M. B. a fait acte de courage et de loyauté : bien des éditeurs ne soutiendraient pas, s'ils l'affrontaient, l'épreuve à laquelle il s'est soumis. Mais il faut dire qu'elle a mis en lumière ce manque de compréhension que j'indiquais. Je ne veux, dans les chansons d'Adam, donner que deux exemples, que je prends tout à fait au hasard.

Chanson XV (4 mss. seulement, avec peu de variantes). I 7-10 : *Li mal d'amoreuse vie Ne me font fors catillier De goie et de desirier*. Au v. 2, M. B. corrige *vie* en *envie* parce que *vie* reparaît à la rime (V, 7) ; mais la raison est insuffisante (voy. *couvent* deux fois ch. XX). Il traduit : « Die Leiden des Liebesverlangens lassen mich lediglich den Kitzel (Reiz) von Wonne und von Verlangen empfinden. » L'exemple qu'il apporte à l'appui de l'emploi de *chatouillier* dans ce sens est fort douteux ; il faut *c'atillier* : « Les maux ne font que me munir, m'armer, de joie et de désir. » — II 8-10 : *Si ne me het ne n'a kier, Ains ai un salut legier Par contenanche a le fie*. Ces jolis vers sont fort clairs : « Elle ne me hait ni ne m'aime ; mais j'ai d'elle, de temps en temps, un salut par contenance. » M. B. a lu (certainement à tort) *alesie* dans deux de ses mss., et il remarque : « Das ungewöhnliche *alesie* ist natürlich und irrigerweise in Pb [16] in das gebräuchliche und auch bei unserem Dichter wiederholt vorkommende, aber gar nicht hierher passende *a le fie*, « zugleich » oder « sogleich », das das unentbehrliche Attribut zu *contenanche* gar nicht ersetzen könnte, und von da aus in Pb [8] in mehr zentrales *a la fie* geändert worden. » Mais *a le fie* signifie « quelquefois, souvent » (voy. Godefroy, qui traduit à tort « à la fin, enfin ») et convient parfaitement ici ; *contenance*, qui est encore français dans ce sens, n'a aucunement besoin d'un attribut. Et qu'est-ce qu'*alesie* ? « *Alesie* kommt mit der afrz. und prov. bekannten Dissimilation, wie sie sich auch bei altfr. *fenir* gegenüber *finer* u. a. zeigt, von einem Infinitiv *alisier* für zentrales *alaisier*, lat. *allatiare, das entweder von dem Adj. latus « breit » kommt und dann « ausweiten », « verbreitern », « breit machen » bedeutet, sodass *par contenanche alesie* « mit einem breit gewordenen Gesichte », d. h. wie wir auch sagen, « mit einem vor Freude breiten Gesichte » heisst..... oder andererseits wohl besser von ad latus « zur Seite » kommt und dann « zur Seite wenden » bedeutet, sodass *par contenanche alesie* dann « mit zur Seite gewendetem Gesichte, Kopfe », « mit seitlich gewendeter Gestalt » heisst, wie man sie wohl bei einem flüchtigen mit Geichgiltigkeit dargebrachtem Grusse zu zeigen pflegt ». C'est de la divagation pure. Et M. B. traduit en conséquence : « Vielmehr bekomme ich einen leichten Gruss mit seitlich gewendetem Antlitze. » — III 2 *garchon* est peu exactement rendu par « Knabe » ; 7, *okison* n'est pas très bien traduit par « Veranlassung » ou « Grund ». — IV 8 : *Ou ne set mais cui gaitier*, inintelligible dans le texte et dans la traduction ; il faut sans doute lire *On*, et, avec R [1] : *On ne set mais cui aidier* ; « on (une dame) ne sait

plus (aujourd'hui) à qui être secourable ». Cela reste douteux. — V, 4 : le poète vient de dire que la *provende* qu'il reçoit (ce « salut léger ») lui suffirait à la rigueur pour vivre longtemps dans la prison de sa dame ; mais il ajoute : *Et se croistre daignoit me livrison, Viaus k'ele me rie, S'en aroie millour vie, Et feroit a merchiier*, c'est-à-dire, très clairement : « Et si elle daignait augmenter ma ration, rien qu'en me souriant, j'en aurais une vie meilleure, et elle mériterait mes remerciements. » Voici l'inimaginable traduction de M. B. : « Und selbst wenn sie geruhte, meine Prügelverabfolgung (oder auch « die Verräterei gegen mich », « meine Verunglimpfung ») zu vergrössern, wär's auch nur, dass sie mir zulache, etc. » Et il faut voir le commentaire ! — Envoi : *De cheste canchon jolie Feisse a li messagier ; feisse*, « j'aurais fait, j'aurais bien fait », est mal rendu par « hätte ich einen Boten an sie machen *wollen*. »

Ch. XX. I 8-9 : *Car cascuns bee a deservir, Puis k'il i tent* : « Denn jeder verlangt danach, (dasselbe) zu verdienen, sobald er danach strebt. » Je ne sais ce que M. B. entend par là, et notamment par « dasselbe ». Je pense que *deservir* est pris ici absolument, et que le sens (d'accord avec ce qui précède) est : « Car chacun aspire à mériter du moment qu'il s'y adonne (à servir Amour) ». — II, 8-9 je ne comprends pas le sens de *desservir* ; M. B. traduit « zu nichte gehen » et il explique : « *Desservir* als Infinitiv = *soi desservir* « sich schädigen. » Mais *desservir* au sens de « rendre un mauvais office », qui d'ailleurs conviendrait mal ici, n'apparaît pas avant le XVIIe siècle. Peut-être faut-il lire avec Pb^16^ *dessenir*. — VI : M. B. a mis en note la traduction évidemment juste que lui a communiquée M. Suchier ; mais, ici comme ailleurs, il laisse subsister dans le texte la sienne, qui est un contresens ; pourquoi ? — L'*Envoi* est curieux ; le poète l'adresse à un ami et lui dit : « Robert Nasart, je vous ai fourni un gentil garant pour un chant que j'ai promis de vous fournir. De grâce, sire, tenez-le pour quitte, car je vous offre ce chant pour remplir mon engagement envers vous ; pour rien au monde je n'eusse voulu y faillir ; qui obtient du crédit sur la foi d'un tel répondant doit bien tenir sa parole. » Il est probable, d'après le ton de cet Envoi, que la caution était une aimable dame, qu'Adam demande à Robert de déclarer quitte, puisqu'il a payé sa dette. M. B. traduit *plege* par « gage » (*Pfand*), ce qui est tout à fait inexact, ce mot s'appliquant toujours à une personne, et là-dessus déclare que cet envoi se prête « zu einer grob materialistischen Interpretation » : l'envoi voudrait dire qu'Adam donne sa chanson en gage à Robert Nasart pour un prêt d'argent ! Je n'ai pas le courage de reproduire tout le raisonnement de l'auteur sur cette belle imagination. Mais je dois citer l'explication qu'il donne d'une strophe des *Congés* de Baude Fastoul relative à Robert Nasart, explication qui lui a suggéré celle de l'envoi en question. Baude prend congé de Robert Nasart et de Colart Baudin et déclare qu'il leur donne une part dans ses *biens fais*, c'est-à-dire dans les mérites qu'il va acquérir par sa vie sanctifiée (M. B. traduit : « dass (auch ich) ihnen an den mir widerfahrenen Wohlthaten Anteil geben muss », ce qui n'a pas de sens) ; puis il ajoute : *Hontes qui m'est monté[s] ou front Fait a savoir tous cheus*

ki sont Ke desgages sui Lienart, c'est-à-dire : « La honte (la marque de la lèpre) qui m'est montée au front fait voir à tous que je suis aux gages (au service) de [saint] Léonard », c'est-à-dire, je crois, « que je suis en liens », à moins que saint Léonard ne soit un patron des lépreux, ce que je ne me rappelle pas avoir vu ailleurs. M. B. veut lire au dernier vers : *Que desgagiés fui li liuart*, expliquant *liuart* par *locardum (!), ce qui voudrait dire : « denn ich wurde eingelöst, (der ich) der Schuldner eines Pfandleihers (gewesen bin). » Comprenne qui pourra. Et il ajoute avec une tranquille satisfaction : « La situation est assez claire » ; je laisse à ceux qui ne la trouveront pas telle le soin de l'éclaircir dans son commentaire. Je note seulement qu'il traduit ainsi les deux vers précédents (en lisant à tort *k'i* pour *ki*) : « Eine Schamröte, die mir in die Stirn gestiegen ist, giebt Allen kund, worin dieselben (c'est-à-dire les bienfaits que j'ai reçus) bestehen. » Il est impossible de patauger d'une façon plus déplorable.

M. Berger s'est beaucoup occupé de cette pièce de Baude Fastoul, et il annonce l'intention de la réimprimer. On peut déjà juger par ce spécimen de ce que seraient le texte, la traduction et le commentaire. Ce n'est pas le seul. A propos de l'*Envoi* de la ch. II (suppr. le ? au v. 2), il imprime et traduit (p. 62, n.) la str. VI des *Congés*, ainsi conçue dans le manuscrit unique imprimé par Barbazan et Méon :

Je me tenroie a trop felon
Se jou a segnieur Nicolon
De[l] Castel ne vois congié quere.
N'avoit mie cuer de felon
Au tans le bailliu Nevelon,
Ains que cis quens venist a terre.
Mal ait li goute ki l'enferre,
Ki si son cors destraint et serre
Que ja mais n'ert de revelon !
Neporquant, s'il fust d'Engleterre,
Et fust cha afuis pour guerre,
Samble il bien rois d'Eskavalon.

Le sens de cette strophe est : « Je me mépriserais si je ne demandais congé à Nicole du Castel. Il n'avait pas un cœur mauvais au temps du bailli Névelon, avant l'avènement du comte actuel. Maudite soit la goutte qui le tient, qui tourmente et enserre tellement son corps qu'il ne sera plus jamais d'un joyeux repas ! Pourtant, quand il serait Anglais et se serait réfugié ici à cause d'une guerre, il a l'air d'un roi d'Escavalon. » Ce comte est le comte Robert, dont l'avènement remonte à 1249 : c'est à une époque antérieure que Nicole du Castel était bien portant et brillant. Malgré tout, il a encore l'air d'un roi, et, pour la rime, le poète dit « d'un roi d'Escavalon », roi qui figure dans le *Perceval* et dans plusieurs autres romans de la Table Ronde. M. B. met un point après *Nevelon*, une virgule après *terre*, corrige (!) à l'avant-dernier vers *Et fust cha enfouis, pour jere* (= *gesir*), lit au dernier *desc'Avalon* (Barb.-M. *des Kavalon*) et traduit bravement : « Ehe dieser Graf in die Erde ginge, möge die Gicht verwünscht sein, die ihn fesselt und die seine Person so drückt und so bedrängt, dass sie niemals mehr die eines heiteren Menschen (!) sein wird ! Gleichwohl würde er, wenn er aus England wäre und hierselbst

begraben würde, wenn er auch schon ruhte, wohl sogar in *Avallon* als Kônig erscheinen ! » Et il n'appelle Nicole du Castel que « le comte Nicolas du Castel ». Les explications philologiques et autres qui accompagnent cette traduction seraient divertissantes si on n'éprouvait au contraire un sentiment pénible à voir tant d'efforts et de bonne volonté si complètement fourvoyés. Espérons que M. B. tâchera de mieux s'initier au sens intime de notre vieille langue et de notre vieille poésie avant d'entreprendre son édition du poème intéressant et difficile de Baude Fastoul.

Je ne voudrais pas terminer cette note sans dire encore une fois que la publication de M. Berger est faite avec amour et lui a coûté beaucoup de travail, et qu'on trouve dans son prolixe commentaire, quand on surmonte la peine que donnent ses interminables phrases coupées d'incises et de parenthèses et l'agacement que produit son commentaire toujours surabondant et trop souvent erroné, plus d'une remarque dont on peut faire son profit. Je souhaite que le second volume, qui doit réunir les *partures* d'Adam de la Halle, contienne encore plus de bon grain et surtout beaucoup moins de paille que celui-ci.

G. P.

POTANINE. **Vostotchnye motivy v sredneviekovom evropeiskom eposie**, Moskva, 1899, pp. 893 (Les motifs orientaux dans l'épopée du moyen âge) [1].

M. Potanine étudie dans ce volume les récits tartares, mongoliques, kirguises, kalmouks et toungouses au point de vue des analogies qu'ils présentent avec différents épisodes de l'épopée française, germanique et russe. Comme on pouvait s'y attendre, il est le plus souvent question, dans ce travail, de motifs qui n'appartiennent pas à « la grande poésie épique ». M. G. Paris, dans son étude sur la chanson du *Pèlerinage de Charlemagne*, a attiré l'attention sur le fait que l'épisode des *gabs* rappelle un des récits des *Mille et une nuits* ainsi qu'un conte tartare publié par Radloff (*Rom.*, IX, p. 9). M. Potanine, qui paraît ne pas connaître l'article de M. G. Paris, ajoute au texte de Radloff des variantes caucasiennes, russes et mongoliques (p. 60-68). Il a aussi réuni un nombre considérable de contes populaires qui représentent des variantes du thème si répandu de la femme innocente persécutée. Suivant le plan de son travail, ces contes sont classés sous la rubrique de « Berte au grand pied » (pp. 5-24, 251-259). — Dans un chapitre intitulé « Saint Gilles », il étudie la poursuite d'un cerf miraculeux par le chasseur mongol Lombou, poursuite qui rappelle les chasses de Flavius, de Placidas et de saint Hubert. — Plus curieuses sont les analogies avec les principaux « lieux communs épiques » qu'il a signalées dans les chroniques et les contes mongols et chinois. Tel est, par exemple, le motif des *enfances* du héros. Comme Char-

1. Sur le contenu de ce livre, cf. *Rom.*, XXIX, 150.

lemagne dans *Mainet*, Tchinguiss-Khan, dans un conte kirguise, traité de bâtard par ses frères, s'enfuit de la maison paternelle. D'après la chronique chinoise *Yung-Tchao-mi-chi*, une aventure semblable est attribuée à l'un des ancêtres de Tchinguiss, Bodoutchar, et Tchinguiss lui-même rend de grands services à un roi de Corée, nommé Vanne, auprès duquel il se trouve dans sa jeunesse, comme Charlemagne en rend à Galafre. Il est l'objet d'une trahison de la part d'un fils de Vanne et sort victorieux de cette épreuve (p. 37, comp. 233-250), comme Charlemagne est en butte aux embûches du fils de Galafre et les déjoue. — Un autre groupe de récits mongols représente les rois Kharalik et Abatai rapportant d'un pays lointain une statue sainte qui amène avec elle le bien-être général. M. P., en étudiant ce trait d' « importation d'un nouveau culte », rappelle qu'on attribuait à Charlemagne l'honneur d'avoir apporté en France les célèbres reliques de Saint-Denis. De ces rapprochements et d'autres semblables, il croit pouvoir conclure qu'il existait sur toute l'étendue du vaste domaine qui sépare l'Extrême Orient de la France un fond commun de récits légendaires, et que les épopées des peuples de l'Europe y ont toutes puisé largement. Cette thèse, que l'auteur poursuit avec trop peu de critique et de méthode, l'amène malheureusement souvent à des théories qui ne seront acceptées ni par les philologues ni par les folkloristes. Ces derniers trouveront néanmoins dans son long et savant travail des matériaux précieux et instructifs.

E. ANITCHKOF.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXIV, 4. — P. 465, O. Dittrich, *Ueber Wortzusammensetzung, auf Grund der neufranzösischen Schriftsprache*; suite de cette importante étude. — P. 489, H. Tiktin, *Der Konsonantismus des Rumänischen*; suite. — P. 501, P. Savi-Lopez, *Studi d'antico napoletano*. I. *L'infinito coniugato*. On avait à peine remarqué jusqu'ici cette particularité curieuse du napolitain du XVe siècle, qui s'étend à l'infinitif et au gérondif et participe présent, lesquels, quand le sujet de la proposition est au pluriel, peuvent s'adjoindre les désinences (*-mo* et *-no*) de la 1re et de la 3e pers. du pluriel (une fois *-vo*, désinence de la 2e pers. plur.); M. S.-L. montre que ce phénomène éphémère et sporadique n'est au fond qu' « un segno di spropositata coerenza grammaticale, che non ebbe le sue radici nella parlata popolare ». II. *-eze* : cette terminaison, qu'on rencontre souvent en ancien napolitain pour des mots terminés en -ĭtia, renvoie à une terminaison latine en -ĭtie, comme le montre la forme parallèle *fazie* ou *faze* = facie; ces formes — qui, comme on sait, se retrouvent en hispano-roman — ne sont pas dues à l'influence espagnole; elles appartiennent au contraire à la période antique de la langue et n'ont cessé de perdre du terrain jusqu'à disparition complète devant les formes provenant de -ĭtia. — P. 508, G. Ebeling, *Zu Friedwagners Ausgabe des Meraugis*. M. E., qui avait donné dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* une critique extrêmement longue (27 pages) des 300 premiers vers de cette édition, examine ici en près de 40 pages les 1700 vers suivants : à ce taux, il lui aurait fallu encore au moins cent pages pour les 4000 vers restants, et il eût été vraiment plus simple et plus commode pour tout le monde qu'il donnât une nouvelle édition du poème; aussi paraît-il ne pas songer à insérer dans un, deux ou trois autres journaux la suite de sa critique. Pour conserver « l'indépendance de son jugement (*Archiv*, CIII, 430) », M. E. n'a pas voulu prendre connaissance des comptes rendus du *Meraugis* qui ont paru avant le sien, ce qui fait naturellement qu'il reproduit souvent des remarques ou des corrections qui ont déjà été faites : il me semble qu'il y a là un véritable abus, et que les directeurs de revues scientifiques feraient mieux de ne pas se prêter à cette façon de procéder. Le résultat final de l'examen de M. E., en ce qui concerne l'établissement du texte, est, comme celui du compte rendu qui a été donné ici, que la classification

des mss. admise par l'éditeur n'est pas la bonne, et que c'est le ms. T qui aurait dû être la base de l'édition. Il invite M. Friedwagner à donner de *Meraugis* une petite édition (comme l'a fait M. Förster pour les poèmes de Chrétien) où il constituerait le texte sur ce principe et profiterait des observations de ses critiques : le conseil est bon et mérite d'être suivi. Le commentaire minutieux de M. E. est d'ailleurs fort savant, comme on pouvait l'attendre de l'habile éditeur d'*Auberée*, et contient beaucoup de remarques précieuses ; mais sera-t-il bien commode d'aller les chercher où l'auteur les a mises ? Parmi les propositions d'amendement au texte, presque toujours excellentes, il en est quelques-unes d'assez forcées et contestables, et l'étymologie suggérée pour *adès* (adde ipso) n'est guère persuasive, non plus que celle de μῶν pour *mon*, qui n'est d'ailleurs pas nouvelle. — P. 545, A. Horning, *Zur Behandlung von* Ty *und* Cy. M. H. développe et appuie l'hypothèse qu'il avait jadis émise, d'après laquelle, « dans certaines sphères sociales et à une certaine époque, dans des mots qualifiés demi-savants, *cy*, *ty*, *ce*(*i*) ont abouti uniformément à la prononciation ʦ (*s* douce), tandis que dans les mots vraiment livresques ces groupes phonétiques sont devenus ç (ʒɣ) ». L'auteur rend en effet extrêmement probable cette thèse intéressante. Subsidiairement il revient à celle, plus générale, qu'il avait soutenue jadis, sur l'importance de l'accent dans le traitement du groupe -tj- et il essaie de l'appuyer de nouveaux arguments. Je regrette de ne pouvoir actuellement la discuter à fond, et je ne puis que répéter ce que j'en ai dit jadis (*Rom.*, XXIII, 615), à savoir que les arguments de l'auteur et les faits cités par lui ne m'ont pas convaincu ; mais ces arguments et ces faits méritent la plus sérieuse considération.

VERMISCHTES. *Zur Wortgeschichte.* P. 556, Horning : esp. *alechigar* < allecticare ; fr. *suie* : élève des doutes, qui paraissent fondés, sur l'étymologie celtique indiquée par M. Thurneysen (*Rom.*, XXIX, 615) ; fr. *troche* : comme l'it. *tralce*, etc., de tradūce en passant par *traduca *traudca. — P. 558, Ed. Schneegans, *Neptunus-lutin* ; l'auteur suit les étapes de la curieuse transformation du sens et de la forme de ce mot et cite beaucoup de faits intéressants ; m'étant aussi occupé de ce sujet, sur lequel j'aurai prochainement l'occasion de revenir, j'ai trouvé dans l'étude de M. Schn. plus d'un renseignement qui m'avait échappé. Sur la survivance demi-savante qu'il admet pour le mot neptunus, je ne serais pas tout à fait de son avis, et il ne me paraît nullement invraisemblable que des clercs du XIIIe siècle, comme Gervais de Tilbury et Thomas de Cantimpré, reconnussent sans peine le mot latin neptunus dans le mot français *nelun* ou *neton* (ce dernier encore très usité au XIVe siècle : voy. A. Rigault, *le Procès de Guichard, évêque de Troyes, 1308-1313*, p. 125-126, et mon article sur ce livre dans le numéro de septembre 1898 de la *Grande Revue*). — P. 564, A. Schultz-Gora, v. fr. *laïs* (voy. *Rom.*, XXVIII, 113) : exemples de ce mot tirés de *Foucon de Candie*, qui confirment l'identification de *laïs* avec *la jus*. — P. 565, O. Schultz-Gora, v. fr. *escarimant* : l'auteur rapproche ce mot du bas grec σκαραμάγκον (s. d. d'origine perse), qui désigne un vêtement ample et magnifique en usage dans les

cérémonies à la cour de Byzance, et qui, sous les formes *scaramangum* et *scaramanga*, apparaît dans Liudprand et des écrivains postérieurs (toujours affecté à ce vêtement officiel de la cour byzantine). J'avais pensé aussi à ce rapprochement très séduisant : ce qui me le rend douteux, c'est d'abord la substitution constante d'un *i* au second *a* (ce que M. Sch.-G. aussi trouve surprenant), c'est ensuite le fait qu'*escarimant* est toujours adjectif et sert d'épithète à *paile* ou à *bliaut* (je ne comprends pas comment M. Sch.-G. dit qu'au v. 337 du *Pèlerinage* on peut conserver la leçon *la teie d'escarimant* du ms. : le vers aurait une syllabe de trop); le σκαραμάγκον est toujours un vêtement, jamais une étoffe, encore moins peut-il servir à qualifier un vêtement ou une étoffe. Mais à la rigueur on peut croire que le sens de ce mot étranger s'est altéré dans la transmission orale (cf. le sens de « riche étoffe » qu'a pris en moy. h. all. le v. fr. *blialt*). — P. 566, Schuchardt, *Die romanischen Namen der Glocke*; remarques intéressantes sur un article de M. Wölfflin relatif au mot *campana*, *nola*, *signum*, *caccabulus*, etc. — P. 569, Schuchardt, *Zur Methode der Wortgeschichte*. A propos du mot fr. *gabieu* que M. Meyer-Lübke (voy. *Rom.*, XXIV, 310) a rattaché à l'it. *guaffile*, M. Sch., qui donne un dessin du *gabieu* (toupie de cordier), montre que les deux mots n'ont aucun rapport, étudie les synonymes de *gabieu* dans différentes langues, et donne aux philologues qui veulent faire de l'étymologie technologique l'excellent conseil d'apprendre d'abord un métier manuel pour bien se rendre compte de la forme et de l'emploi de tous les objets qui s'y rapportent et comparer ensuite les noms qu'ils reçoivent dans les diverses langues. — P. 571, Schuchardt, fr. *calibre* : l'étymologie en est certainement l'ar. qālib, écarté sans qu'on voie pourquoi par le *Dict. général*. — P. 571, Schuchardt, ragus. **foller*; ce nom d'une monnaie byzantine (*follarus*, *follaris*) a passé dans le mag. *filler*. — P. 572, Schuchardt, fr. *thie*. [M. Sch. se demande si *tie*, qui a été rattaché au germ. tiuhan (voy. *Rom.*, XXIX, 208), ne viendrait pas de theca, le gr. θήκη ayant pu prendre en lat. vulg. une forme *thēca à côté de la forme usuelle thēca. Il est certain qu'en français propre thēca > *tie* irait tout seul; mais il ne faut pas oublier que *tie* est la seule forme usitée en Saintonge, à côté de *laituge* < lactūca, *mige* < mīca, *ortuge* < urtīca, etc. Ni le vocalisme ni le consonantisme ne recommandent *theca, même en admettant que l'e ait pu être ouvert. — A. T.] — P. 572, Schuchardt, vén. *folpo* (cf. *Zeitschr.*, XXIV, 416) : l'*f* provient d'une dissimilation, mais le *p* est devenu *f* et non autre chose sous l'influence de la prononciation slave.

Besprechungen. P. 574, Brückner, *Charakteristik der germanischen Elemente im Italienischen* (M. Goldschmidt). — P. 579, *Le livre de comptes de Jacme Olivier*, p. p. A. Blanc, II, 1 (Ed. Schneegans). — P. 581, R. Tobler, *Die altprovenzalische Version der Disticha Catonis* (R. Zenker). — P. 585, Riese, *Untersuchungen über die Ueberlieferung der Enfances Vivien* (Ph. A. Becker : arrive aux mêmes conclusions que moi, *Rom.*, XXIX, 639). — P. 587, *Giornale storico della letteratura italiana*, XXXV, 2-3 (B. Wiese). — P. 589, *Romania*, XXIX, 1 (G. Gröber; M.-L. : conteste les explications de L. Havet

pour *abri* et *ailleurs*). — P. 591, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, XCVIII (W. Cloëtta). — P. 592. Schuchardt, *Die Kritik einer « Kritik »*. [M. Sch. n'est pas satisfait du compte rendu que j'ai consacré dans la *Romania*, XXIX, 438, au fascicule II de ses *Romanische Etymologieen*. Il est particulièrement sensible au reproche que je lui ai adressé de « faire trop bon marché de la phonétique » ; il se plaint de ma « critique », qui, à son sens, n'en est pas une ; il se plaint de mon « respect », dont il semble soupçonner, bien à tort, la sincérité ; il se plaint d'avoir parlé à un sourd, et que sais-je encore ? Sa plainte est éloquente. Je ne crois pas du tout, ai-je dit, à turbare, et pour rien au monde je ne déserterais *trŏpare, que la phonétique peut seul avouer. Là-dessus, M. Sch. s'écrie : « Professions de foi, serments d'amour, allusions à un dossier secret, tout, excepté le langage de la science ! » Que répondre à cela ? A mon avis, la science a parlé par la bouche de M. Gaston Paris et elle m'a convaincu que *trŏpare était bien l'auteur de *trouver* et qu'il ne pouvait pas y en avoir un autre. Je n'ai pas de dossier secret, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu à revision. — A. T.] — G. P.

Siebenter Jahresbericht des Instituts für rumænische sprache zu Leipzig, hgg. von... G. Weigand. Leipzig, Barth., 1900, in-8, VII-250 p. — D'août à octobre 1899, M. W. a parcouru la petite Valachie et les territoires de langue roumaine de Serbie et de Bulgarie ; il nous donne les résultats de son enquête, complétés par des recherches de M. Byhan sur quelques points du Banat, sous le titre *Die rumänischen Dialekte der Kleinen Walachei, Serbiens und Bulgariens*. — M. A. Storch a étudié l'assimilation vocalique, *Vokalharmonie im Rumänischen*. Le phénomène semble de grande importance dans les diverses variétés du roumain, et tout essai de collection et de classement des formes obscures qu'il pourrait expliquer doit être le bienvenu. M. Weigand a indiqué par avance dans la préface à ce *Jahresbericht* les défauts de travail de M. S., travail très incomplet encore et d'une critique trop peu sévère. Une précision plus grande dans le classement serait aussi désirable. M. Grammont, dans sa thèse sur la *dissimilation consonantique*, avait esquissé un plan complet et rigoureux que devraient suivre toutes les monographies de ce genre. Voici les résultats provisoires auxquels aboutit M. S. : 1° l'assimilation (dans les mots, car M. S. n'a pas étudié les groupes) peut être progressive ou régressive ; 2° dans le premier cas elle se produit le plus souvent sous l'influence de la protonique initiale, dans le second sous celle de la tonique ; 3° elle substitue plus fréquemment dans le premier cas une des voyelles *a*, *ă*, *o*, *u*, *i* à un *e* ou un *i*, dans le second un *e* ou un *i* aux autres voyelles.

Le travail méthodique de M. E. Neumann : *Die Bildung der Personalpronomina im Rumänischen* n'apporte rien de nouveau et gagnerait à être très réduit.

Mario Roques.

CHRONIQUE

Le 5 octobre dernier est décédé à Paris M. Adolphe HATZFELD, survivant de bien peu à l'achèvement du *Dictionnaire général de la langue française* qu'il avait entrepris, avec Arsène Darmesteter, en 1871. Il était né à Paris, le 17 décembre 1824, d'une famille israélite (il se convertit, jeune encore, au catholicisme). Entré à l'École normale, il s'y prépara à l'agrégation de philosophie; mais, à la suite d'une brouille avec Cousin, il jugea prudent de ne pas poursuivre cette route que la rancune du terrible philosophe lui aurait probablement barrée. Reçu docteur ès lettres en 1850, il fut nommé professeur de littérature étrangère à la Faculté de Poitiers, puis à celle de Grenoble. Des raisons d'ordre privé l'ayant décidé à quitter l'enseignement supérieur pour l'enseignement secondaire, il se fit recevoir agrégé des lettres et revint à Paris, qu'il ne devait plus quitter. On le nomma d'abord au lycée Charlemagne, finalement au lycée Louis-le-Grand, où il tint pendant près de trente ans la classe de rhétorique avec une rare distinction. Beaucoup de ses élèves, arrivés à de hautes positions littéraires, se sont plu à reconnaître tout ce qu'ils devaient à l'ascendant qu'avait pris sur eux cet esprit à la fois vigoureux et fin. Taine fut du nombre, et ne nia jamais sa dette.

Hatzfeld avait étudié de bonne heure les questions que soulève la signification des mots, ou, comme on dit aujourd'hui, la sémantique. Dès 1851, mis en rapport avec Louis Quicherat, qui préparait son *Dictionnaire français latin*, il s'efforçait de lui faire comprendre la nécessité de classer les sens dans l'ordre logique de leur développement, et non, comme on le faisait ordinairement, en allant du sens le plus usuel au sens le plus rare. Il n'y réussit pas, et Louis Quicherat fit son dictionnaire tout seul et à sa guise. Hatzfeld songea dès lors à entreprendre pour son compte une œuvre lexicologique. On trouvera ailleurs [1] des détails sur sa longue collaboration avec Arsène Darmesteter pour la préparation du *Dictionnaire général*. Privé par une mort prématurée du concours d'Arsène Darmesteter, Hatzfeld ne cessa de prodiguer à l'œuvre commune, qui était encore loin d'être mise au point, les soins les

1. *Journal des savants*, oct. et nov. 1890 (art. de M. Gaston Paris), et Arsène Darmesteter, *Reliques scientifiques*, I, p. XXI et s. (art. de James Darmesteter).

plus vigilants et les plus jaloux. Logicien de tempérament, il comprenait toute l'importance de l'histoire ; mais il lui manquait les connaissances spéciales nécessaires pour devenir, dans toute la force du terme, un historien. Il avait le respect, plutôt que le sens de la philologie, et il mettait une certaine coquetterie à se défendre d'être philologue. Sa sollicitude allait toujours de préférence aux éléments essentiels du lexique, les seuls qui, à ses yeux, valussent la peine d'être mis en plein relief ; aussi la place faite dans le *Dictionnaire général* aux mots techniques s'y est-elle de plus en plus réduite. De là un certain manque d'équilibre entre le commencement et la fin, défaut dû aussi en partie à des exigences de librairie, que le remplacement d'Arsène Darmesteter par un nouveau collaborateur, M. Antoine Thomas, n'a pu empêcher de se produire. Malgré tout, le *Dictionnaire général* fait grand honneur à celui qui l'a conçu et dirigé jusqu'au bout, et à la science française en général ; les distinctions qui viennent de lui être accordées cette année même, et qui ont été une grande joie pour les derniers jours d'Adolphe Hatzfeld, auront certainement l'aveu du monde savant tout entier.

L'activité d'Adolphe Hatzfeld s'est exercée dans les sens les plus divers, en dehors du *Dictionnaire général*. Il a été le collaborateur de Louis Ratisbonne, qui vient lui aussi de disparaître, pour un drame en vers, *Héro et Léandre*, représenté à la Comédie française en 1859 ; il a publié des livres sur la *République* et le *Parménide* de Platon, sur la *Poétique* d'Aristote, sur saint Augustin ; il laisse une étude prête à voir le jour sur Pascal. Dans le cadre des études de la *Romania*, nous rappellerons qu'il a été le collaborateur d'Arsène Darmesteter pour le *Seizième siècle en France* (1878), et que M. A. Thomas a tenu à honneur d'associer le nom d'Adolphe Hatzfeld au sien en publiant les *Coquilles lexicographiques* qui ont paru ici même (XX, 464 et 616).

— Le docteur Durand (de Gros), dont nous avons plus d'une fois signalé et discuté les recherches sur la philologie provençale et spécialement sur les patois du Rouergue (XI, 438 ; XIII, 177 ; XIV, 317 ; XVIII, 517, etc.), est décédé le 17 novembre dernier. Il était né à Gros (Aveyron) le 16 juin 1826. Les études sur son patois n'étaient pour lui qu'un passe-temps. Ses principaux travaux concernent diverses branches de la physiologie et de la psychologie.

— Vient de paraître à la librairie Bouillon, dans la *Bibliothèque française du moyen âge*, le premier volume de la nouvelle édition de *Flamenca*, par Paul Meyer, édition entièrement refondue. Ce premier volume contient le texte, précédé d'un court avant-propos, et le glossaire, qui n'occupe pas moins de 110 pages. Le tome second renfermera l'introduction, la traduction et la table des noms propres.

— Nous avons annoncé il y a longtemps (XVII, 643) le projet de M. Eilert Lōseth, de Christiania, connu par son excellent livre sur le *Tristan* en prose, de publier le roman de *Robert le Diable* (il annonçait en même temps la publication du *Perceval* de Gerbert, à laquelle il a renoncé, et que doit faire prochainement M. Wilmotte). Ce projet va aboutir. M. Lōseth

mettra prochainement sous presse l'édition critique du roman en vers de *Robert le Diable*, d'après les deux manuscrits connus.

— M. J. Vising publiera prochainement deux poèmes anglo-normands, *la Plainte d'Amours* (voy. *Rom.*, XXIV, 4) et la *Vision de saint Paul*.

— MM. Brandin, Jeanroy et Steffens se proposent de publier le recueil complet des « jeux partis » du XIIIe siècle.

— Dans le second fascicule de la *Rivista Dalmatica* de 1900 [1], M. Bartoli a inséré un intéressant article *sul neolatino indigena di Dalmatia* ou *dalmatico*, « qui a expiré le 10 juin 1898 » en la personne d'Antonio Udina (dont la *Rivista* donne le portrait). M. Bartoli indique aux Dalmates non slaves, très curieux de l'histoire de leur patrie, un champ d'études qu'ils n'ont guère abordé jusqu'ici. Nous avons rendu compte du premier essai, si digne de l'attention des romanistes, que le jeune et zélé philologue a déjà publié sur ce sujet. Il nous en fait espérer d'autres, et nous serons heureux, à l'occasion de les signaler à nos lecteurs.

— Dans le t. XIX de la *Tijdschr. v. Ned. Taal- en Letterkunde* (1900), M. Salverda de Grave a inséré une très intéressante étude sur quelques mots français passés en néerlandais ancien ou moderne. *Abrei*, « entremetteuse », n'est autre que le nom propre *Auberee*, attribué dans le fableau bien connu à une entremetteuse, et peut-être déjà typique (comme *Richeut*, que M. de Gr. cite à propos); il fait remarquer que d'autres appellatifs français sont devenus, grâce à la diffusion de notre littérature, des noms communs en néerlandais sans l'être devenus chez nous : ainsi *eemszeune*, « fils d'Aimon », *pentekrul*, « Pantagruel » (on peut rapprocher l'emploi du mot *laban* en danois). *Baanrets* remonte non à *banneret*, mais à la forme primitive *banerez*; on trouve aussi *baanrots*, qui semble à M. de Gr. devoir s'expliquer aussi par une forme française, et où on peut voir en effet une forme orientale *baneroz* (*o* < *ǫ*). — Le néerl. *corne* (ou *corre*), « charogne », viendrait d'une forme picarde *carone*; cela paraît assez douteux, et le berrichon (Littré) *carne* n'a rien à faire avec *charogne* (voy. *carne* dans le *Dict. gén.*). — Ayant constaté que le néerl. *springaal* vient du fr. *espringale* (XIIIe s.), M. de Gr. recherche très ingénieusement l'origine de celui-ci, qu'il regarde comme provenant de la forme *espringalde* (dissimilée de *espringarde*) par un jeu de mots avec un **espringale* qui aurait été le subst. verbal d'*espringaler*, « danser », lui-même formé d'**espringueler*, fréquent. d'*espringuier*, contaminé avec *galer* (*espringole*, d'où *espingole*, serait une forme du français oriental). C'est acceptable, bien qu'un peu compliqué; toutefois on ne peut regarder ces rapprochements comme définitifs, et l'origine d'*espringale* reste douteuse, ainsi que le rapport

1. Ce recueil, qui paraît à Zara (imprimerie Artale) et qui termine sa seconde année, mérite toute sympathie. Nous y remarquons une étude de M. L. Benevenia sur l'histoire de Zara au XIIe siècle, et au commencement du XIIIe où on trouvera d'intéressantes observations sur la prise de Zara par les croisés en 1203.

de ce mot avec *espringarde*. — Le mot fr. *carabin*, passé en néerlandais (*karabijn*), a été par M. A. Kluyver rattaché à un berrichon (?) *crapin*, « sarrasin, grain de peu de valeur » (d'où « homme de rien », puis « soldat d'ordre inférieur »). M. de Gr. rectifie dans le détail plusieurs des explications de M. Kluyver, mais il n'en rejette pas l'essentiel. Ce rapprochement paraît bien douteux, et l'étymologie de *carabin* est encore à trouver. — G. P.

— Livres annoncés sommairement :

Alcide Macé. *De emendando Differentiarum libro qui inscribitur* « De proprietate sermonum » *et Isidori Hispalensis esse fertur*. Condate Rhedonum, 1900, in-8, de 168 pages. — M. Alcide Macé prépare une édition critique du *De Proprietate sermonum*; les longs prolégomènes qu'il vient de mettre au jour nous montrent que ce n'est pas une petite affaire et qu'il n'y épargnera pas sa peine. Cet opuscule, jusqu'ici mal connu, sera-t-il de quelque importance pour la philologie romane? Voilà la seule question qui nous intéresse ici, et on n'y pourra répondre en pleine connaissance de cause que quand l'opuscule sera publié critiquement. P. 9-11, l'auteur fait une petite dissertation sur le lemme 96 du *De Proprietate sermonum*, où il faut lire, d'après lui : « Tuga, quibus aqua deducitur... ». Il croit à l'existence d'un mot neutre tugum (et non tuga au féminin, comme le donnent les éditions), dès le temps de Cicéron, parce que Cicéron parle d'un personnage du nom de M. Tugio. Cela est bien aventuré; mais ce qui est plus grave, c'est que M. M. veut tirer de tugum le français *tuyau* (en jetant par-dessus bord le provençal *tudel* et l'espagnol *tudillo*, dont le *d* aurait pourtant dû lui servir de garde-fou), voire même l'espagnol *tueco* (de *tugeccum!) et *tuetano* (de *tugetanum!!), dont le sens n'a qu'un rapport éloigné avec celui de tugum. Il aurait été mieux inspiré en rapprochant le lemme 96 d'un passage de Grégoire de Tours, souvent cité, où Diez a vu le plus ancien exemple du mot français *douve*, et qui se trouve dans le *De Gloria martyrum*, 24 : M. Krusch lit *togis occultis*, tandis que les anciennes éditions portent *dogis occultis*. Reste à examiner si l'étymologie courante, par le grec δογή, peut être maintenue, ce qui semble peu probable, en présence de l'accord de Grégoire de Tours avec le *De Proprietate sermonum* pour le t initial. — A. T.

La satire des femmes dans la poésie lyrique française du moyen âge. Dissertation..... pour l'obtention du doctorat en philosophie, par Théodore Lee Neff. Paris, Giard et Brière, 1900, in-8, x-118 pages (dissertation de Chicago). — Travail mal conçu et rédigé en un français plus que médiocre. L'auteur, ayant copié sur fiches les attaques contre les femmes qu'il a rencontrées dans les poésies françaises du XIIIe au XVe siècle, a classé ses extraits sous un certain nombre de chefs qui ne sont pas toujours bien choisis : inconstance, stupidité (mot qui doit être entendu au sens de l'an-

glais *stupidity*), faiblesse d'esprit, irritabilité, manie de critiquer et humeur querelleuse, loquacité, etc. Puis il a relié ses citations par des observations qui manquent un peu de finesse, pour ne pas dire plus. Mais d'abord l'auteur sait-il ce qu'on entend par « poésie lyrique » ? Presque toutes ces citations sont empruntées à des fableaux, à des dits, à des poésies morales. On ne voit pas qu'il ait rien tiré des trouvères. Et puis, il est évident que tous les textes qu'il cite n'ont pas la portée qu'il leur attribue. Il est ridicule de ranger Marie de France parmi les contempteurs du sexe féminin parce qu'elle a traduit une ou deux fables où les femmes jouent un vilain rôle. Beaucoup de fableaux n'ont pas d'autre but que d'exciter un gros rire chez des auditeurs peu raffinés; il n'y faut pas chercher d'intention satirique, ou, si cette intention existe réellement, ce ne sont pas toujours nos poètes du moyen âge qui l'y ont mise, puisqu'ils ne faisaient qu'arranger de vieux contes d'origine lointaine. M. Lee Neff aurait dû tout d'abord apprécier sommairement la portée des témoignages qu'il invoque et qu'il a le tort de mettre tous sur le même plan. C'eût été l'objet d'un chapitre d'introduction. Peut-être a-il jugé ce travail au-dessus de ses forces. Mais à tout le moins nous devait-il une bibliographie exacte et précise. Celle qui occupe les premières pages de sa dissertation est toujours superficielle et souvent inexacte.

Per la bibliografia dei Cancioneros spagnuoli. Appunti di Adolfo Mussafia. Vienne, 1900, in-4. — Essai de classification des *Cancioneros* castillans du xve siècle, où l'éminent professeur déploie ses qualités bien connues de sagacité et d'ingéniosité. Peut-être cependant les résultats obtenus ne paraîtront-ils pas répondre suffisamment au travail dépensé. Il eût mieux valu attendre encore. On vient de publier le *Cancionero* de Montoro et une description détaillée d'un autre chansonnier, jusqu'ici inconnu, conservé dans la maison de Castañeda : M. Mussafia ne connaît pas ces publications. Il lui manque aussi une connaissance exacte des chansonniers de la bibliothèque du Roi à Madrid. En ce qui concerne S., je rappellerai que ce ms. est maintenant à la Bibliothèque nationale de Paris, comme l'indique la préface du *Catalogue des manuscrits espagnols et portugais*. — A. M.-F.

Essai sur quelques groupes de mots empruntés par le néerlandais en latin écrit, par J. J. Salverda de Grave. Amsterdam, Müller, 1900, gr. in-8, 165 p. (extrait des *Verhandelingen der K. Akademie van Wetenschappen te Amsterdam*, N. R., D. III, n. 1). — Dans ce travail fait avec la plus grande circonspection et une critique toujours en éveil, M. de Grave s'occupe des mots empruntés par le néerlandais au latin écrit, et recherche, ce qui n'avait pas encore été fait et ce qui fait rentrer son étude dans notre cadre, ceux qui ont passé par l'intermédiaire du français. Il les divise en trois groupes : ceux qui (à cause de leur forme ou de leur sens) ne peuvent venir que du latin, ceux qui ne peuvent venir que du français, ceux qui pourraient venir de l'un ou de l'autre, et dans ce dernier groupe il distingue ceux qu'il y a lieu de croire plutôt directement venus du latin et

ceux qu'il y a lieu de croire qui ont passé par le français. Le résultat est que de beaucoup le plus grand nombre des mots latins usités en néerlandais ont été empruntés au français, et que le nombre de ceux qui ont été sûrement empruntés au larin est extrêmement restreint. Ce résultat est fort curieux et montre l'influence exercée de tout temps sur les Pays-Bas par la culture et la littérature françaises. Le présent mémoire n'est d'ailleurs qu'un fragment du grand travail qu'a entrepris M. de Gr. sur les mots français en néerlandais er dont nous donnons dans le présent numéro un chapitre important à nos lecteurs.

A history of criticism and literary taste in Europe, from the earliest texts to the present day, by George SAINTSBURY. Vol. I, classical and mediæval criticism, Edimbourg and London, W. Blackwood, 1900. In-8, XV-499 pages. — Si nous mentionnons ici cet ouvrage, qui reste un peu en dehors des études que poursuit la *Romania*, tant par le sujet que par la manière dont ce sujet est traité, c'est à cause des chapitres consacrés à la critique (il ne s'agit guère que de critique littéraire) au moyen âge. Ces chapitres, au nombre de trois, sont intitulés : I « avant Dante », II « Dante », III « les quatorzième et quinzième siècles. » Dante, et dans l'espèce le *De vulgari eloquio*, représenterait, pour ainsi dire, le point culminant de la critique au moyen âge, ce qui, si on s'attache à faire l'histoire du développement des idées critiques, est un point de vue fort contestable, le *De vulgari eloquio* étant resté à peu près ignoré au moyen âge et n'ayant, en tout cas, exercé aucune influence. Disons toutefois que le chapitre sur Dante, empreint d'une admiration un peu excessive, est riche en idées personnelles. Çà et là des erreurs (par ex., p. 422, ce qui est dit de la langue d'*oc* et de l'Espagne, à propos de *Vulg. eloq.*, I, viij). Dans le chap. intitulé « avant Dante », il n'est question que de la littérature latine du moyen âge. Les auteurs dont s'occupe (parfois un peu longuement) M. S. ne semblent pas avoir été choisis à la suite d'un examen bien approfondi de cette littérature. Rien, par exemple, sur Richard de Fournival et sa *Biblionomia*. On regrette que M. S., qui a prouvé par d'autres travaux sa connaissance de la littérature française en général, n'ait rien dit du sens littéraire qui se manifeste, dès le XIIIe siècle, chez certains poètes de langue vulgaire (par ex. chez ceux qui apprécièrent Chrétien de Troyes, et au midi chez Raimon Vidal). Le dernier chapitre, relatif aux XIVe et XVe siècles, fait une part aux œuvres non latines; mais il est très sommaire, et beaucoup de ce qu'on y trouve est étranger au sujet.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

L'ÉLÉMENT HISTORIQUE

DANS

FIERABRAS ET DANS LA BRANCHE II DU *CORONEMENT LOOÏS*

I

FIERABRAS

La chanson de *Fierabras*, dans la version, du dernier tiers du XIIe siècle, seule parvenue jusqu'à nous, est composée de deux parties d'inspiration très différente [1]. La seconde, où nous lisons les aventures merveilleuses des douze pairs enfermés dans une tour à Aigremore avec la belle Floripas, est une œuvre de remanieur, toute d'imagination ou d'imitation littéraire, non de tradition.

La première partie est d'allure moins romanesque : elle nous conte la ruine de Rome par les païens et les premiers combats livrés par l'armée de Charlemagne venue au secours des chrétiens. Tout ce récit existe à peine, à vrai dire, dans notre chanson, qui le suppose connu et se contente en général de le rappeler par de brèves allusions. Mais nous en avons gardé deux formes plus complètes : Philippe Mousket a fait entrer dans sa *Chronique rimée* [2] l'analyse d'une chanson dont le contenu était tout semblable à celui du début de *Fierabras*, et dans

1. Cf. Bédier, *La composition de Fierabras*, *Romania*, XVII (1888), p. 22.
2. V. 4664-4717, éd. Reiffenberg, I, 188-190.

le manuscrit de notre chanson conservé à la bibliothèque de Hanovre le poème du XIIe siècle est précédé d'un prologue, la *Destruction de Rome*[1], qui nous conte avec force détails les événements survenus sur les bords du Tibre avant l'arrivée de Charles et de ses pairs.

Le récit de Mousket ne correspond pas exactement aux allusions de *Fierabras*. L'extrême brièveté de la *Chronique* et de cette partie de la chanson expliquent suffisamment chez l'une et l'autre l'absence de quelques traits ; d'autre part il est peu probable que Mousket ait rien ajouté de lui-même au poème qu'il analysait. Il est plus remarquable que la *Destruction*, si riche en détails, n'ait pas tous les traits du résumé de Mousket ou de *Fierabras* ou même soit en contradiction avec ceux-ci, et c'est là un point sur lequel nous devrons revenir.

En tenant compte de ces divergences[2], et quel que soit d'ailleurs le rapport des trois versions, les événements qu'elles racontent peuvent se résumer ainsi : « Les Sarrasins ont pris Rome (D, M, F), brûlé les moustiers (D, M, F) et en particulier Saint-Pierre (D, F), pris et brûlé Château-Miroir (D, M) et tué le pape (D, M, F). Château-Croissant[3] tient encore avec le duc Garin (M). — Charlemagne, averti par message, envoie immédiatement Gui de Bourgogne (D, M, F) et Richard de Normandie (M, F), qui guerroient avec succès sous les murs de la ville jusqu'à l'arrivée de l'empereur (M, F). » C'est là sans doute une légende, mais où n'apparaissent ni les traits merveilleux, ni les souvenirs littéraires dont est remplie la seconde partie de *Fierabras*, et nous ne pourrions accepter *a priori* de lui appliquer le jugement de Léon Gautier, qui prétendait « établir scientifiquement que le roman de *Fierabras* ne repose directement sur aucun fondement historique[4] ».

---

1. Éd. Gröber, *Romania*, II (1873), p. 1. Cf. Brandin, *Le manuscrit de Hanovre de Fierabras et de la Destruction de Rome*, *Romania*, XXVIII (1899), p. 489.

2. Pour éviter toute confusion nous ferons suivre chacun des traits de notre résumé de l'indication de sa source : D, *Destruction de Rome* ; M, analyse insérée dans la *Chronique* de Mousket ; F, *Fierabras*.

3. C'est-à-dire le Môle d'Hadrien, le Château Saint-Ange, cf. *Romania*, IX (1880), p. 45.

4. L. Gautier, *Les Épopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 87.

Léon Gautier songea d'ailleurs lui-même à rapprocher l'invasion sarrasine dont parle *Fierabras* et les incursions dans la campagne romaine des mahométans d'Afrique ou de Sicile, mais les Sarrasins de *Fierabras* et l'expédition de Charlemagne à Rome étaient pour lui un souvenir des Lombards de Désier et de l'expédition de 773 ; il ne s'arrêra pas à ce rapprochement [1]. A. Graf, dans une note plus précise quoique très brève encore, a rappelé, à propos du récit de la *Destruction*, le siège de Rome par les Sarrasins en 846 [2], et C. Voretzsch a nettement identifié, sans apporter de preuve à l'appui de son opinion, les événements contés par la *Destruction* et l'expédition de 846, seule expédition sarrasine qui ait pénétré jusqu'à Rome [3]. Enfin, dans un intéressant article des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome* [4], « Le poème de la *Destruction de Rome* et les origines de la cité Léonine » M. Ph. Lauer a montré entre les faits de 846 et le récit de la *Destruction* des analogies frappantes [5].

Au mois d'août 846, une armée sarrasine arrive à Rome par le Tibre. On envoie pour l'arrêter les *scholae Saxonum*, *Frisonum* et *Francorum*, c'est-à-dire les pèlerins étrangers ; ceux-ci sont écrasés à Porto, et les Musulmans viennent s'installer autour de Saint-Pierre, que n'entourent pas encore les murs de la cité Léonine ; les trésors que renferme la basilique sont mis à sac. Une nouvelle tentative des Romains contre les envahisseurs

---

1. L. Gautier, *l. c.*, p. 54.

2. *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*, Torino, 1882, t. I, p. 221.

3. *Ueber die Sage von Ogier dem Dänen*, Halle, 1891, p. 81.

4. XIXe année, fasc. III-IV, avril-juin 1899, p. 307-361 ; cf. *Romania* ; XXIX (1900), p. 156.

5. J'avais moi-même dans un travail lu en 1898 à l'École des Hautes Études (cf. *Annuaire de l'École des Hautes Etudes*, 1899, p. 59), mais resté manuscrit, exposé des conclusions très semblables à celles de M. Lauer. Cet accord, d'autant plus remarquable que j'étudiais *Fierabras*, et non la *Destruction* comme M. Lauer, n'est pas sans doute une vérification de nos conclusions communes, mais c'est peut-être la preuve qu'elles ne sont pas sans vraisemblance. C'est ce qui m'a encouragé à mentionner ici un travail resté inédit avant d'en extraire quelques additions ou rectifications à l'article de M. Lauer.

sous les murs même de la ville n'a pas plus de succès. Pourtant, après un échec autour de Saint-Paul, les Sarrasins se retirent. La chronique de Benoit, moine de Saint-André-du-Soracte, attribue le mérite de ce départ des Sarrasins au *marquis Gui*, chef d'un exarchat lombard, qui ne peut être que Gui de Spolète. C'est de Spolète aussi que vient l'armée franque, qui, d'après certaines chroniques, se met à la poursuite des Sarrasins. Enfin, dans un capitulaire de 846 dont M. Lauer a montré toute l'importance, nous voyons figurer comme ambassadeur de l'empereur Lothaire dans le sud de l'Italie un comte Gui, qui doit être le même personnage. Peu de temps après l'invasion, le 27 janvier 847, mourut le pape Serge II. Je ne sais si la tristesse de l'invasion y fut vraiment pour quelque chose; l'on peut du moins affirmer que, dans les mémoires, il se fit un rapprochement entre la mort du pape et l'expédition sarrasine. C'est ainsi que la *Vie du pape Léon IV*[1] fait mourir Serge II « repentina morte » pendant l'invasion, et de même Prudence de Troyes et le moine Benoit.

Le récit des chroniqueurs[2] et la légende des poètes s'accordent sur trois points importants : *la prise et le sac de Saint-Pierre*, *la mort du pape* pendant l'invasion, le secours apporté à Rome par *un Franc*, *le duc ou comte Gui*. Aucun de ces traits n'est banal : *Ogier*, *Otinel*, le *Coronement Looïs* nous content la prise ou l'attaque de Rome par les Sarrasins, mais ils ne parlent pas d'un pillage de Saint-Pierre, ils ne font pas périr le pape pendant l'invasion; d'autre part, le nom de Gui n'est pas très fréquent dans notre trésor épique. Cela me paraît suffisant pour permettre d'identifier les événements de 846 et ceux qui forment la trame de la *Destruction de Rome*, de *Fierabras* et du poème analysé par Mousket.

*
* *

Les conclusions de M. Lauer sont beaucoup plus précises. Dans les événements de 846 il trouve l'origine, non seulement

1. *Lib. Pontif.*, Duchesne, II, 106.

2. Je n'ose pas dire « l'histoire ». Nous n'avons pas de documents originaux, les chroniques ne s'accordent pas et ne fournissent pas d'éléments de critique suffisants. Nous ne pouvons atteindre qu'un récit ancien, sans nous prononcer

des traits essentiels et sommaires communs aux trois versions, mais aussi de bien des détails conservés par la seule *Destruction de Rome*. Ce poème prend dès lors pour lui une valeur particulière. « Le poème de la *Destruction*, dit-il, tout remanié qu'il est, a conservé un fond ancien presque intact, le tableau très vivant et très exact de l'invasion sarrasine d'août-septembre 846. La contamination n'a atteint que le détail. L'auteur avait raison de dire :

v. 4 N'i sera fable dite ne mensonge provée.

C'est une chanson peut-être presque contemporaine à l'origine, comme la chanson de *Raoul de Cambrai*, œuvre peut-être d'un témoin oculaire, de quelque Franc de la *schola Francorum* échappé au massacre, de quelqu'un des *duces* de Lothaire ou de l'un de leurs écuyers [1]. »

Mais le travail de M. Lauer n'a porté que sur la *Destruction* : n'y a-t-il pas quelque arbitraire à n'étudier qu'une seule des trois versions du siège de Rome que nous possédons, à moins d'avoir montré par avance qu'elle a gardé mieux que les autres la légende primitive ? Or les rapports de la *Destruction*, du *Fierabras* et du poème connu par Mousket sont loin d'être clairs, et M. Lauer n'a pas cru devoir les éclaircir. Il parle même « du poème connu de Philippe Mousket et retrouvé par Gröber avec le titre de *Destruction de Rome* [2] », alors que le résumé de Mousket et la *Destruction* n'ont pas le même contenu : Mousket nous fait connaître un poème complet avec un dénouement normal, la défaite des païens sous les murs de Rome ; la *Destruction* s'arrête sur une expédition des Français à la poursuite des Sarrasins rentrés triomphants en Espagne.

Il est évident en effet que la *Destruction de Rome*, dans la forme que nous a gardée le manuscrit de Hanovre, a été composée comme un prologue à *Fierabras*, tel que nous le possédons, avec son action romanesque transportée « es vaus soz Morimonde ». La *Destruction* se termine au point précis où commence *Fierabras*.

---

cer sur l'authenticité des faits rapportés, et nous ne devons prétendre ici qu'à identifier une légende vague avec un récit qui situe précisément les faits.

1. Lauer, *l. c.*, p. 325.

2. *L. c.*, p. 327.

Faut-il admettre avec Gröber que cette *Destruction* et le *Fierabras* remanié forment un tout, sont l'œuvre homogène d'un seul auteur, ou, au contraire, se représenter la *Destruction* comme un prologue ajouté à cette rédaction de *Fierabras* pour des raisons de clarté? Cette dernière opinion paraîtra seule vraisemblable, si l'on remarque que la chanson de *Fierabras* fait allusion à des faits que la *Destruction* ignore. L'auteur d'un prologue fait après coup a bien pu oublier de les rappeler, mais on n'en comprendrait pas l'absence dans une œuvre d'un seul jet. C'est ainsi que le rôle de Richard de Normandie sous les murs de Rome avant l'arrivée de Charles, rôle important si l'on en juge par les allusions de *Fierabras* et le résumé de Mousket, est inconnu de la *Destruction*[1]; ainsi encore, *Fierabras* suppose au moins une entrevue de Floripas et de Gui de Bourgogne devant Rome[2], tandis que dans la *Destruction* Gui n'arrive à Rome qu'après le départ des païens. On pourra trouver une autre preuve à l'appui de cette opinion dans le fait que la *Destruction* et *Fierabras* ne sont pas d'accord sur la personnalité de Gui de Bourgogne. Pour l'auteur de la *Destruction*, Gui est le neveu de Charlemagne :

> Fils ert de sa soror et de sa parenté[3].

C'est évidemment le même que le héros de la chanson de *Gui de Bourgogne*, le fils de

> ..... Sanson de Borgoigne qui gentils est et ber,
> S'a la serour Karlon le fort roi coroné,
> Et si en a li dus .1. vallet engendré[4].

---

1. Le nom de Richard de Normandie n'apparaît qu'une fois dans la *Destruction* (v. 541) à propos de Savari de Hongrie, qui

> Cosins germains estoit Richard de Normandie.

2. Cf. *Fierabras*, éd. Kroeber et Servois, v. 2237-2245 :

> .I. chevalier de France ai lontens enamé :
> Guis a nom de Borgoigne, mout i a bel armé.....
> Des que je fui a Romme, m'a tout mon cuer emblé.

3. *Destruction de Rome*, v. 1180.
4. *Gui de Bourgogne*, v. 216 sqq.

Fierabras fait dire à Gui :

> On m'apele Guion, de Borgoigne sui nés,
> Et fils d'une des filles au duc Milon d'Aingler,
> Cousin germain Rollant qui tant fait a douter [1].

L'auteur du prologue a très bien pu confondre le Gui de *Fierabras* avec le héros célèbre de *Gui de Bourgogne*; la substitution inverse du Gui, fils de Milon, inconnu par ailleurs de l'épopée, au « roi des enfants » serait invraisemblable. Ainsi le *Fierabras* du XIIe siècle n'est pas la suite ou le développement de la *Destruction*, il en est indépendant, et toute étude sur la légende du siège de Rome en devra tenir compte.

La *Destruction*, prologue ajouté au *Fierabras*, n'est pourtant pas constituée seulement d'emprunts à ce poème. Elle contient des traits qu'il ignore et qui sont traditionnels, puisque nous les retrouvons dans le résumé de Mousket. Elle connaît par exemple avec Mousket Garin de Pavie, que ne nomme pas *Fierabras*, et de même Château-Croissant et Château-Miroir. Supposons donc que la *Destruction* procède en quelque manière de la version ancienne de *Fierabras* connue de Mousket. Cette version disparue serait représentée par trois dérivés, la *Destruction*, le résumé de Mousket et notre *Fierabras*. Dans cette hypothèse encore l'étude de la *Destruction* ne saurait dispenser de celle des deux autres poèmes, et même l'accord de Mousket et de *Fierabras* sur le rôle de Richard de Normandie devant Rome devra nous mettre en garde contre la *Destruction*, qui l'omet.

L'on peut enfin se représenter la *Destruction* comme indépendante du poème connu par Mousket et comme remontant à une forme plus ancienne de la légende. Dans cette hypothèse, la *Destruction* aura la valeur d'un témoignage, l'accord de Mousket et de *Fierabras* une valeur égale, et nous pourrons croire de préférence l'un des deux, mais non pas rejeter l'autre par avance.

Nous pourrons d'ailleurs, même en ce cas, trouver contre la *Destruction* des raisons de défiance. L'influence du *Fierabras* du XIIe siècle a pu nuire à la bonne conservation, dans le pro-

---

1. V. 3406 sqq.

logue du manuscrit de Hanovre, de la tradition originale. Dans Mousket, Garin de Pavie est encore vivant au moment de l'arrivée des Français, il combat à leurs côtés après avoir longuement défendu le Château-Croissant; la *Destruction* fait tuer Garin par les Sarrasins. Pour M. Lauer, cette divergence s'expliquerait peut-être par une simple inexactitude de Mousket [1]. N'est-ce pas plutôt que, *Fierabras* ayant cessé de s'occuper de ce personnage inutile à l'histoire des reliques de Saint-Denis, il fallait bien le faire périr avant la fin du prologue ?

Hors même de l'influence de *Fierabras*, la *Destruction* a faussé la tradition : ce qu'elle dit de Château-Miroir peut nous en être une preuve. La situation de ce château y est incertaine; tantôt il semble qu'il soit dans Rome :

> De la cité de Rome veoit hom la clarté;
> En son de Miraour en sont alkun monté,
> Moult entr'els longement ont le fu esgardé (479 sqq.);

tantôt, et plus souvent, c'est une défense avancée de la ville, un fort détaché placé sur le Mont Chevrel et sans communication permanente avec Rome :

> Desi k'a mont Chevrel n'i ont regne tiré.....
> Savaris et Garin sont el chastel monté.....
> La est li Miraour..... (644-666).

Cependant M. Lauer a vainement cherché dans la campagne romaine une trace de ce « miroir » ou de ce Mont Chevrel, et il a supposé [2] qu'il avait « dû exister » à Porto quelque phare que nous rappellerait

> .....li Miraour dont hom a tant parlé :
> Ki par le halt estage a son chef hors bouté
> .XXX. lieues voit bien et de long et de lé (666 sqq.).

C'est qu'en effet ce Château-Miroir est dans Rome, comme le laisse entendre le résumé de Mousket, et non hors de la ville : il n'est pas autre chose que le Miroir merveilleux bâti par Virgile où se voyaient les ennemis de Rome et dont nous parlent

1. *L. c.*, p. 327, note 1.
2. *L. c.*, p. 336.

le *Roman des Sept Sages*, *Renard contrefait*, *Cléomadès*, etc. [1]. Ce Miroir est lui-même une forme de la *Salvatio Romae*, et celle-ci est toujours placée dans Rome, le plus généralement sur le Capitole [2]. D'ailleurs le Mont Chevrel n'est que le Capitole, *mons Caprinus* [3]. L'auteur de la *Destruction*, en plaçant le *Miraour* hors de Rome, a déformé une tradition qu'il ne comprenait plus : les détails du poème qui ont leur origine dans cette situation de la forteresse sont de pure invention. Les scrupules de méthode qui pouvaient empêcher d'étudier isolément la *Destruction* se fortifient ainsi d'une légitime défiance pour les faits que ce poème est seul à rapporter.

Cette défiance nous empêchera de prêter trop de valeur aux analogies signalées par M. Lauer entre les événements de 846 et le récit de la *Destruction*. — Laban menace les Français d'un tribut :

> Quatre deniers par an pour lour chiefs rachater (149);

pouvons-nous voir là un souvenir du tribut payé quelque temps aux Sarrasins par le pape Jean VIII [4] ? — Les Sarrasins viennent d'Espagne par mer. Païen ou chrétien, un héros d'épopée ne peut être qu'un chevalier, la piétaille étant de peu d'intérêt ; tout naturellement les Sarrasins de la *Destruction* auront dans leurs bateaux des destriers et du fourrage pour les nourrir :

> Moult fu grans li chalans et ovrés par mestrie ;
> Laens sont les estables as destrers de Surie... (333)
> ..... Et de foen et d'avaine, qe servent li destrer (233),

sans que le poète ait songé aux chevaux réellement amenés par les envahisseurs de 846 [5]. — Nous ignorons le nombre des Sarrasins qui vinrent à Rome ; la *Vie de Serge II* parle d'une

---

1. Cf. Graf, *Roma...*, I, 206, et Comparetti, *Virgilio nel medio evo*, Livorno, 1872, II, 74.
2. Cf. Graf, *l. c.*, I, 188.
3. Cf. P. Rajna, *Un' iscrizione nepesina del 1131*, dans *Archivio storico italiano*, XIX, 1887, p. 48.
4. Lauer, *l. c.*, p. 329.
5. Lauer, *l. c.*, p. 329.

multitudo gentis Sarracenorum ad XI milia[1]. La *Destruction* parle de «. C. fois .M. », de « .VII fois .C. mil », de « .C. fois .C. millier[2] » ; il serait bien étonnant en effet que, contre les chevaliers chrétiens, les païens ne fussent pas une multitude, et sans doute ces chiffres expriment la même idée que le *multitudo* de la *Vie de Serge* : l'on n'en conclura pas qu'ils y répondent[3]. — A peine débarqués les païens pillent, brûlent et tuent, en particulier les prêtres, clercs, moines, ermites et nonnains, tout comme les Sarrasins de 846 d'après les chroniques[4]. Le poète pouvait-il attribuer aux envahisseurs une autre conduite ? — La *Destruction* parle d'un assaut donné à Rome par les païens ; les chroniques ne signalent rien de tel en 846 ; seul, Raoul de Fulda dit : « Cum non possent urbem irrumpere...[5] » ; M. Lauer en conclut qu'il y eut un assaut tenté et voit là une analogie de plus avec la *Destruction*[6]. D'un assaut de Rome en 846 nous ne pouvons rien affirmer, pas même que Raoul de Fulda veuille réellement en parler, mais, dans la *Destruction*, l'abstention des Sarrasins aurait été bien extraordinaire. — Un autre combat sous Rome où les Sarrasins ont l'avantage dans la *Destruction* correspondrait à une réelle défaite des Romains, dont nous parle Prudence de Troyes[7]. La coïncidence n'est guère plus frappante que pour les autres traits. — M. Lauer remarque que Savari de Hongrie, dont la *Destruction* seule fait mention, est, d'après ce poème, « de mult grant baronie », ce qui n'est pas pour nous étonner, et parent du pape : « Cela va à merveille avec ce qu'on sait de Serge II. Ce pape..... appartenait à cette noble famille... etc.[8] ». Mais le pape pouvait-il pour un poète épique être autre chose qu'un haut baron ? — Le poète aurait fait de Gui de Bourgogne un neveu de l'empereur parce que Gui I de Spolète avait épousé Ite, qui

1. *Liber pontificalis*, Duchesne, II, 99.
2. *Destruction*, v. 217, 385 et 223.
3. Lauer, *l. c.*, p. 329.
4. Lauer, *l. c.*, p. 330.
5. *M. G. Scr.*, I, 365.
6. *L. c.*, p. 337.
7. Lauer, *l. c.*, p. 338.
8. *L. c.*, p. 332.

paraît avoir été une nièce de l'impératrice Judith, femme de Charles le Chauve[1]. Nous avons vu que la généalogie de Gui est toute différente dans *Fierabras*[2]. — Enfin M. Lauer croit retrouver le combat de Porto dans le combat autour du *Miraour*[3]. Ce rapprochement ne saurait subsister, si Château-Miroir est dans Rome.

Avec ces analogies, que M. Lauer avait crues dignes de fixer l'attention, nous devons rejeter le jugement trop favorable porté sur la *Destruction de Rome*; ce poème n'a d'historique que les éléments communs aux trois versions du siège de Rome.

*
* *

Les événements de 846 ne suffisent pas à rendre compte de tous ces éléments communs : les chroniques ne nous parlent ni de Château-Croissant[4], ni de Château-Miroir, et nous n'y voyons paraître aucun personnage qui puisse être le prototype du duc Garin ou de Richard de Normandie[5].

Nous ignorons si le Môle d'Hadrien eut en 846 à subir quelque assaut des Sarrasins, mais il était naturel de le supposer, et de même, puisque le poète transformait les razzias des païens en une dévastation complète de Rome, nous ne devons pas nous étonner qu'il ait fait piller et brûler Château-Miroir,

---

1. Lauer, *l. c.*, p. 346.

2. Mousket confond aussi le Gui de *Fierabras* et Gui de Bourgogne

> Ki nouviaus chevaliers estoit,
> Et des jovenes enfans avoit
> Devant çou la couronne prise (v. 4680 sqq.).

Mais il paraît bien évident que Mousket, trompé par le nom de Gui de Bourgogne, a inséré dans son résumé de *Fierabras* un rappel de la chanson de *Gui de Bourgogne* qui n'avait rien de commun avec la première épopée. L'erreur était si naturelle qu'il n'y a aucune conclusion à tirer de l'accord de Mousket et de la *Destruction*.

3. *L. c.*, p. 336.

4. Rappelons que la mention dans *Fierabras* de Château-Croissant, au moins sous ce nom, ne peut pas être antérieure au début du XIe siècle.

5. M. Lauer n'a pas eu à s'occuper de Richard, que la *Destruction* nomme à peine, mais il a vainement tenté d'identifier le duc Garin, et mes recherches n'avaient pas eu meilleur succès.

les portes à l'empereur. Henri IV entreprend immédiatement le siège des points fortifiés de Rome que tenaient encore les Grégoriens [1] : le Septizonium, le Capitole, le Château Saint-Ange. Le Septizonium mis en ruines tombe bientôt au pouvoir d'Henri IV ; le Capitole, où résistaient les Corsi, a le même sort, l'empereur y pénètre et brûle les maisons des Corsi [2]. A ce moment Henri IV peut écrire : « Tota Roma in manu nostra est, excepto illo castello, in quo inclusus est Hildebrant, scilicet in domo Crescentii [3]. » Cette maison de Crescentius, le Château Saint-Ange, le Château-Croissant de l'épopée française, servait en effet de dernière forteresse à Grégoire VII. Henri IV dirige sur ce point tous ses efforts. Ils devaient être vains. Grégoire avait depuis quelque temps déjà envoyé à Robert Guiscard des messagers pour implorer son secours. Le pape vaincu, Henri IV devenait menaçant pour la puissance normande. Robert réunit donc une armée imposante, 30.000 hommes, Normands, Lombards et Sarrasins, et marche sur Rome. Henri IV effrayé se retire. Après quelques combats dans les rues de Rome et de nombreux pillages, Robert délivre Grégoire VII du Château-Croissant et le rétablit au Latran ; il devait ensuite l'emmener avec lui à Salerne, où le pape mourut [4].

Si l'on pouvait admettre une contamination des deux épisodes de 846 et de 1084, les faits qui dans *Fierabras* restaient obscurs trouveraient ici une explication. La résistance de Châ-

---

1. *Bernoldi Chronicon* (*M. G. Sc.*, V, 440) : « 1084... Papa autem in castellum sancti Angeli se recepit omnesque Tiberinos pontes et firmiores Romanorum munitiones in sua obtinuit potestate. »

2. Pandulphus Pisanus, *Vita Greg.* VII (*Lib. pont.*, Duchesne, II, 290) : « Rex Capitolium ascendit, domos omnes Corsorum subvertit. » — Bonizo, *Ad Amicum* (*M. G., Lib. de lite*, I, 614) : « Capitolina domo destructa... »

3. Lettre à l'évêque de Verdun, Théodore, dans *Gesta Treverorum* (*M. G. Sc.*, VIII, 185).

4. Cf. sur tous ces faits, outre les textes déjà cités : *Ann. Sancti Desiboldi* (*M. G. Sc.*, XVII, 8) ; *Vita Anselmi episcopi Lucensis* (*ibid.*, XII, 20) ; *Benzonis ad. H. IV imp. lib.*, VI, 6 (*ibid.*, XI, 666) ; Guillelmus Apulus, *Gesta Rob. Wisc.*, IV, 536 (*ibid.*, IX, 290) ; Landulfus, *Mediolan. Hist.*, IV, 2-3 (*ibid.*, VIII, 100) ; Lupus Protospatarius (*ibid.*, V, 61) ; Wido Ferrar. episc. (*M. G., Lib. de lite*, I, 549) et beaucoup d'autres textes conformes. — Cf. aussi Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom.*

teau-Croissant et la ruine du Capitole ne seraient plus dues à l'imagination d'un conteur et n'auraient plus rien de contradictoire. Quant au normand Guiscard, sauveur du pape, il serait le prototype du Richard de Normandie de notre chanson. La tradition, la tradition française du moins, pouvait bien retenir de Robert Guiscard ce qui lui importait le plus, qu'il était normand et qu'il avait sauvé le pape de l'invasion étrangère, mais elle ignorait le duc Robert; elle connaissait au contraire un duc de Normandie, célèbre déjà dans l'épopée, celui qui guide à Roncevaux les 20.000 Normands de la « quinte eschiele », Richart le vieil, et elle pouvait attribuer à celui-ci les exploits de l'aventurier du XIe siècle. Peut-être la confusion nous paraîtra-t-elle plus probable encore si nous remarquons que *Renier* n'appelle jamais Guiscard autrement que *Robert Ricart*[1].

La fusion intime, dans la tradition, d'événements survenus à plus de deux siècles d'intervalle surprendra sans doute. Pourtant elle pouvait être singulièrement facilitée par les remarquables analogies des deux épisodes. En 846 comme en 1084, c'est de Rome, séjour du pape, qu'il s'agit et c'est un Franc qui vient au secours du Saint-Siège; Serge II meurt peu après l'invasion, Grégoire VII quitte Rome avec Guiscard et meurt moins d'un an après à Salerne sans être rentré dans la capitale. Les deux sièges de Rome se ressemblent par un fait bien plus important encore: la prise et le pillage de Saint-Pierre. En quelque lieu et dans quelque cerveau que se soit produite la fusion qu'il me paraît si tentant d'admettre, elle a dû être puissamment aidée par là.

Je croirais même volontiers que c'est de Saint-Pierre que nous viennent directement les deux traditions des sièges de Rome et peut-être le mélange intime que nous en connaissons. Elles ont dû être rapportées en France par quelqu'un de ces nombreux pèlerins qui cheminaient sur la route de Rome, et l'on peut assez bien se représenter dans quelles conditions. La basilique de Saint-Pierre était un des premiers monuments que l'on montrait à la pieuse curiosité de ces pèlerins, et là sans doute,

---

1. B. N. fr. 24370. Je dois à M. G. Paris l'indication de ce fait. Cf. entre autres exemples : f°s 146 *a*; 148 *d*; 149 *a*; 150 *d*; 151 *b*; 153 *d*; 154 *a*; 160 *b*, *c*; 162 *b*.

quand on avait étalé à leurs yeux les richesses du trésor, quand on avait attiré leurs regards sur le luxe des ornements, on ne manquait pas de leur expliquer pourquoi le monument gardait des traces de ravage, pourquoi le trésor n'était pas aussi riche qu'il eût pu l'être, pourquoi tel objet était moderne ou telle partie de la construction restaurée. Cela intéressait vivement les chrétiens, toutes les chroniques romaines ou étrangères en font foi [1]. Le siège par les Sarrasins, le pillage par les soudards d'Henri IV, devaient être ainsi contés aux pèlerins par les clercs de Saint-Pierre. Qu'un de ces visiteurs, connaissant déjà par quelque chanson les événements de 846 ou les apprenant à Rome pour la première fois y eût mêlé ceux de 1084, il n'y aurait à cela rien d'impossible.

Cette tradition cléricale de la légende de *Fierabras* résoudrait une difficulté soulevée par mon hypothèse sur les sources historiques et la constitution de cette légende. Maîtresses de Rome, les bandes de Guiscard y firent les plus grands ravages, pillèrent, brûlèrent et massacrèrent non moins que les troupes impériales. Ni le peuple, ni ces bourgeois qui avaient ouvert les portes à Henri IV ne durent garder de l'armée normande un souvenir reconnaissant. Si Guiscard put passer pour un sauveur, c'est seulement chez les grégoriens et chez ceux qui avaient comme les clercs de Saint-Pierre souffert de l'invasion allemande [2].

---

1. Le pillage de Saint-Pierre est le trait essentiel, parfois unique, de tous les récits des événements de 846. Cf. p. ex. *Ann. S. Germani minores* (*M. G. Sc.*, III, 2) : « ... Quo anno Saraceni basilicam Sancti Petri et Pauli vastaverunt ». Cf. encore Prudence de Troyes : « 846 ... Ablatis cum ipso altari... omnibus ornamentis atque thesauris... » et les traces de coups aux images sacrées dont parle Benoit du Mont Soracte. La vie de Benoit III (*Lib. pontif.*, Duchesne, II) relève soigneusement les dépenses faites par ce pontife pour remplacer les ornements enlevés à Saint-Pierre.

2. On pourra encore m'opposer que des événements de la fin du XIe siècle n'ont pas pu fournir matière à composition épique. Je ne puis traiter ici cette difficile question, mais l'objection ne me paraît pas décisive. Je suis porté à croire en effet que les événements de 846 ont été l'objet d'une première mise en œuvre épique et que dans le moule ainsi façonné est venu se couler le récit des événements de 1084. A défaut de chanson française, il a existé sans doute à Rome un récit très légendaire de l'invasion sarrasine, cf. le miracle

II

LA BRANCHE II DU *CORONEMENT LOOÏS*

La deuxième branche du *Coronement Looïs*[1] nous conte, comme *Fierabras*, une invasion sarrasine en Italie, mais ici les succès des païens ne vont pas jusqu'à la prise de Rome. Les Sarrasins, que mènent

> Li reis Galafres et li reis Tenebrez
> Li reis Cremuz et Corsolz l'amirez (301 sqq.),

ont pris *Chapre* (Capoue), fait prisonniers le roi Guaifier d'Espolice, sa femme et sa fille,

> Et trente mile de chaitis qu'uns que altres,
> S'il n'ont secors, qui tuit morront a glaive (332 sqq.).

Ils sont venus jusqu'auprès de Rome. « L'apostoile » tente vainement d'acheter leur retraite au prix du « grant tresor de l'arche », il obtient seulement qu'un combat singulier décidera du salut ou de la ruine de Rome. Les Sarrasins ont pour champion Corsolt

> l'aversier
> Qui contre Deu vuelt Rome desraisnier (559 sqq.).

Les chrétiens trouvent un défenseur en Guillaume *Fièrebrace*, venu à Rome en pèlerinage avec seulement « seissante de chevaliers a armes ». Après un long combat où Corsolt tranche d'un coup d'épée le *someron du nés* de Guillaume, celui-ci finit par abattre le païen. Un engagement général suit dans lequel le roi Galafre est fait prisonnier. Mais, épargné par Guillaume, il se fait baptiser et fait rendre aux chrétiens les prisonniers de

---

dont parle Benoit et ailleurs la tempête qui engloutit les Sarrasins, et il est assez vraisemblable de supposer que dans la bouche des clercs de Saint-Pierre le récit des événements de 1084 avait pris une allure aussi peu historique. L'influence des légendes relatives au premier siège, le milieu spécial où a sans doute été recueilli le récit du second mettent celui-ci hors des conditions ordinaires.

1. Édit. Langlois (*Anc. Textes*, 1888), laisses XV-XXXII.

Capoue. Le roi Guaifier, délivré, donne à Guillaume sa fille et la moitié de sa terre.

Ce récit, à la différence de celui de *Fierabras*, a été tenu par tous les savants qui s'en sont occupés depuis Paulin Paris pour une légende d'origine historique. Après quelques hésitations sur les faits dont le souvenir nous aurait été ainsi gardé, l'on s'était accordé à y reconnaître un épisode d'une expédition de l'empereur Louis II dans l'Italie du Sud, le siège de Salerne par les Sarrasins en 873 ; même, on avait remarqué entre ce récit et celui du *Chronicon Salernitanum*, qui nous relate le siège supporté par Salerne et le duc Guaifier, des analogies qui paraissaient convaincantes [1]. Dans une dissertation dont la *Romania* a déjà indiqué toute la valeur [2], *Die historischen Grundlagen der zweiten Branche des « Couronnement de Louis »* [3], M. R. Zenker a montré que ces analogies sont très douteuses, étant donnés surtout la date relativement récente et le caractère très peu historique du *Chronicon Salernitanum*, et que les différences sont bien plus frappantes : dans le *Couronnement*, il n'est question ni de Salerne, ni de l'empereur Louis ; on ne voit pas que Guillaume ait pu remplacer dans la tradition ni Louis, ni son neveu Gontier, un enfant de quinze ans, qui dans le *Chronicon* décide de la victoire ; le duel décisif de Guillaume avec Corsolt est bien différent des combats singuliers, tout épisodiques, qui auraient eu lieu sous les murs de Salerne. La seule analogie certaine consiste dans la présence et le rôle de Guaifier, dont le nom est assez rare et la lutte contre les Sarrasins assez caractéristique pour rendre à peu près indiscutable l'identification avec Guaifier de Salerne.

Pour expliquer les autres traits de la chanson, M. Zenker recourt aux luttes des Normands contre les Sarrasins : Guillaume serait Guillaume *Fierebrace*, fils de Tancrède de Hauteville, et le *Couronnement*, ou du moins la branche II, garderait le souve-

1. Cf. Langlois, *Introduction*, XXXII et suiv., et Jeanroy, *Romania*, XXV, 357 et suiv.

2. *Romania*, XXIX, 119 (G. Paris). Cf. aussi *Revue critique*, 11 juin 1900, p. 492 (Jeanroy).

3. Halle, Niemeyer, 1899, in-8, 62 p. (Sonderabzug aus *Beiträge zur Romanischen philologie*. Festgabe für Gustav Gröber).

nir de ses exploits dans le sud de l'Italie et en Sicile. Le pèlerinage de Guillaume à Rome serait emprunté à un événement de 1016, l'arrivée à Salerne de Normands, — dont Guillaume *Fierebrace* n'était naturellement pas, — sous le costume de pèlerins. Les analogies que découvre M. Zenker entre ces faits et la chanson ont été discutées par M. G. Paris et M. Jeanroy; je crois comme eux qu'elles sont illusoires ou banales.

L'hypothèse de M. Zenker, comme celles qui l'avaient précédée, laissait inexpliqué le transfert de l'action de la Campanie ou du sud de l'Italie à Rome. Pour résoudre cette difficulté, l'on s'est accordé à invoquer l'ignorance géographique des trouvères. « Pour eux », dit M. Langlois, et M. Zenker cite textuellement ce passage, « le siège du pape était un centre où venaient se grouper tous les événements qui se passaient au delà de Montjeu. Le fait avait lieu en Italie, donc ce pouvait être près de Rome[1]. » L'explication est ingénieuse; elle ne va pas, dans sa généralité, sans quelque exagération. Nous voyons très bien distinguées dans *Ogier* Rome, Sutri, Bari, Otrante; ni *Otinel*, ni *Ogier* ne confondent les villes qui sont sur la route des Alpes à Rome; ce sont, il est vrai, des villes de l'Italie du Nord bien connues des pèlerins; mais il n'en est pas de même des localités mentionnées dans *Aspremont*, qui cependant n'a pas substitué Rome à Reggio et à la Calabre.

M. Langlois a tenté lui-même une autre explication : le changement de théâtre remonterait au premier auteur de la rédaction que nous avons conservée. Dans la légende du siège de Salerne, le pape n'avait pas de rôle, pas plus que dans le *Chronicon Salernitanum*. Un remanieur le fit intervenir, et le lieu de l'action en fut changé. Dans cette hypothèse, le remanieur cesserait d'être mauvais géographe, mais il resterait conteur bien maladroit ou bien négligent. D'après M. Langlois on reconnaît à l'examen de la branche II du *Couronnement* que la scène n'était pas à l'origine aussi près de Rome que dans la rédaction conservée. En effet, au début de l'action, personne à Rome, ni Guillaume, ni le pape, ne songe aux Sarrasins; ceux-ci sont à Capoue. Tout à coup, dans la même journée, les chrétiens entrent en pourparlers, puis en lutte avec les Sarrasins, aux

1. Langlois, *l. cit.*, XL.

portes de Rome. « Dans la première partie du récit, Capoue et Rome sont assez distantes pour que dans celle-ci on ignore ce qui se passe dans l'autre ; dans la seconde partie, au contraire, les deux villes sont à peu près (?) confondues [1]. »

Il y aurait là une étrange inconséquence, si l'opinion de M. Langlois sur la situation respective des chrétiens et des païens au début de l'action était tout à fait juste. Mais il n'est pas exact qu'à ce moment les infidèles soient à Capoue : on nous apprend seulement qu'ils y ont été et qu'ils ont pris la ville, le roi et les habitants,

> Quar Sarrazin espleitierent d'aler... ;
> Pris ont de Chapre les maistres fermetez.
> Li reis Guaifiers i est emprisonez, etc. (300-307).

Mais, dès que commence la chanson, c'est bien Rome qu'ils menacent. C'est de Rome qu'il s'agit dans le songe de Guillaume :

> Devers Rossie vint uns feus embrasez,
> Qui esprenoit Rome de trestoz lez (290 sqq).

Bertran ne parle nullement d'aller défendre Capoue, mais de délivrer les prisonniers et de sauver Rome :

> Paien nos quierent a cent et a milier.
> Or tost as armes, n'avons que delaier ;
> Defendons nos senz point de l'atargier (373-375).

C'est qu'en effet les païens ont très bien pu venir de Chapre aux environs de Rome durant le temps que les messagers mettaient à parvenir jusqu'au pape. Je ne prétends pas que l'auteur de notre rédaction ait fait ce calcul ; je crois seulement qu'il n'a pas commis d'absurdité en plaçant à Rome toute l'action dans le même jour où les messagers viennent annoncer au pape la prise de Chapre, et qu'il n'y a aucune explication à chercher de ce fait. Mais l'hypothèse de M. Langlois n'a plus dès lors de fondement. En aucun passage on ne peut retrouver de traces du changement supposé de Chapre en Rome. D'un bout à l'autre de la chanson le lieu de l'action est Rome et rien que

1. Langlois, p. XLI.

Rome ; la prise de Chapre est du passé sur lequel on ne revient pas.

C'est Rome que viennent attaquer les Sarrasins [1] ; les Romains s'apprêtent à défendre leur ville comme une ville assiégée [2] ; c'est sur un terme en vue de Rome qu'a lieu le combat de Guillaume et de Corsolt [3]. Enfin le Tibre joue un rôle dans l'action : les Sarrasins vaincus s'enfuient vers le Tibre :

De ci al Teivre n'i voldrent atargier (1269) :

et quand Galafre, fait prisonnier et baptisé, veut feindre de parlementer pour délivrer les prisonniers chrétiens, c'est près du Tibre qu'il se fait amener :

Se me metez.....
Si pres del Teivre que ge puisse huchier (1306).

Le fleuve a été en effet la route suivie par les Sarrasins. Ils sont venus par mer ; entrés dans le Tibre, ils ont débarqué sur le rivage [4] ; c'est sur leurs navires qu'ils s'enfuient :

Lor nes troverent qui lor ont grant mestier ;
Enz sont entrez, s'esloignent le gravier (1270 sqq.).

Enfin, et cela me paraît ruiner définitivement l'hypothèse de M. Langlois, c'est dans leurs bateaux que sont les prisonniers de Chapre :

Le dromont font a la rive sachier,
Fors en ont trait les chaitis prisoniers (1327-1328) [5].

Ce ne sont pas là de ces traits qui font partie du « matériel roulant » de l'épopée, il me paraît difficile de les attribuer à l'imagination de quelque remanieur.

Nous en conclurons que la légende primitive, tout comme la rédaction actuelle, contait non le siège de Capoue, qui n'est qu'un épisode antérieur, mais une tentative des Sarrasins

1. *Coron. Loois*, v. 463-466, 502, 560.
2. V. 423, 441, 457, 591, 1188, 1205.
3. V. 606, 905, 937, 1085, 1150.
4. V. 137, 151.
5. Cf. encore v. 1276, 1298, 1354.

contre Rome, c'est-à-dire qu'ici encore le siège de 846, avec l'arrivée des Sarrasins par le Tibre, a seul pu donner naissance à notre légende. Le nom de Guaifier, devenu roi de Salerne, le souvenir des luttes soutenues par les villes campaniennes, sont venus s'ajouter au récit du siège de 846; mais ils ne forment pas « l'élément historique essentiel de notre poème [1] ».

Mario ROQUES.

Je demande la permission d'ajouter quelques mots à l'article qu'on vient de lire en ce qui concerne la branche II du *Couronnement*. Dans une leçon faite au Collège de France en décembre 1896, et que M. Roques n'a pas entendue, j'étais arrivé à des conclusions très voisines des siennes, bien que moins précises [2]. Je copie ici les notes que j'ai gardées : « Il paraît impossible de ne pas reconnaître dans notre poème un certain souvenir des faits de 871; mais ce souvenir, à mon avis, est très vague, et se borne à fort peu de chose. Il a peut-être existé un poème sur le siège de Salerne où figurait le nom de Guaifier (M. Jeanroy a relevé l'allure légendaire du *Chronicon Salernitanum*, au xe siècle); mais ce nom, avec le souvenir d'un siège, est tout ce qui en a passé dans le nôtre. Le sujet de celui-ci est très différent : c'est la délivrance de Rome des Sarrasins, faite par un chevalier français, appelé Guillaume, qui du même coup délivre un prince chrétien, prisonnier des infidèles,

---

1. Il reste encore dans l'histoire de cette branche II du *Couronnement* de nombreuses obscurités. Par quelle confusion Guaifier de Salerne y est-il appelé *Guaifier d'Espolice* ? Quel personnage a été remplacé par Guillaume lorsque cette chanson a pris place dans le *Couronnement* ? Et, puisqu'il nous a paru que le siège de 846 était à la base de ce poème, dans quel rapport est-il avec *Fierabras* ? Autant de questions que je me contente de poser, dans l'impuissance où je me sens de les résoudre.

2. Je l'ai indiqué dans la *Romania*, t. XXIX, p. 119.

et plus tard épouse sa fille[1]. (On retrouve cette donnée, comme on l'a remarqué, dans *Oger*, et aussi dans *Fierabraz*, avec le combat singulier ; mais là les champions chrétiens se trouvent avec Charlemagne et l'ost française, ce qui change tout le caractère du récit). Or les événements rapportés dans notre chanson sont des événements tout aussi historiques, au sens large du mot, que ceux de 871. Rome fut plus d'une fois menacée par les Sarrasins : en 846, notamment, une flotte musulmane remonta le Tibre, ne put s'emparer de la ville, mais pilla les riches trésors de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; une armée chrétienne de délivrance ne put prendre les trésors, mais mit en fuite les Sarrasins, dont une tempête détruisit en partie les vaisseaux. En 856 le pape Léon IV les défit à Ostie. En 877, nouvelle incursion, et victoire du pape Jean VIII. En 916 enfin le pape Jean X les écrasa au Garigliano avec l'aide de l'empereur Bérenger (voy. Voretzsch, *Ogier*, p. 80), et cf. Gautier, t. III, p. 54). La prise de Capoue dans notre chanson n'est pas due à une simple confusion avee Salerne : en 840, Capoue fut prise par les Sarrasins, et si bien brûlée que les habitants, quand ils revinrent (cf. *Cour.*, l. XXXI), reconstruisirent leur ville à deux lieues de l'ancienne, sur l'emplacement de l'antique Casilinum. Notre chanson ne renvoie peut-être à aucun fait précis, mais elle contient des traces de souvenirs confus groupés autour de

---

1. Dans une note marginale j'ajoutais des remarques qui répondent en partie à une des questions de M. Roques : « Il n'est même pas du tout certain que l'intervention de Guaifier ne soit pas toute récente et étrangère à la première forme du poème. Dans le *Charroi* (v. 134 ss.) Guillaume raconte son combat contre Corsout comme ayant été livré pour le roi Louis (*Que je te fiz*), sans aucune mention de Guaifier (et il semble à plusieurs passages du *Cour.*, — vv. 885, 1422, 2238, — que Guillaume soutient surtout à Rome les droits de l'empereur, suzerain du pape). Et d'autre part il dit (*Charroi*, 94 ss.) avoir reçu il y a un an (donc un certain temps après cette aventure avec Corsout) un message du duc Guaifier d'Espolice lui offrant sa fille et la moitié de sa terre, sans doute pour le défendre contre les Sarrasins ; il ne dit pas qu'il eût jamais dû épouser cette fille : on ne s'explique ce passage que comme le débris d'un poème où un Guillaume, ainsi mandé par le duc Guaifier, le délivrait des Sarrasins (sans qu'il fût question de Rome), puis épousait sa fille. »

trois noms : Rome, Capoue, et Guaifier de Salerne devenu Guaifier d'Espolice[1] ».

J'examinais ensuite le personnage de Guillaume *Fierebrace* et l'épisode de la mutilation de Guillaume; mais ces questions sont étrangères à l'article de M. Roques, auquel je n'ai voulu qu'apporter cette petite confirmation. J'ajouterai seulement que dans mon opinion l'ordre du *Charroi* et du roman en prose, qui placent l'épisode de Rome *avant* le couronnement de Louis à Aix, et non *après* comme le poème que nous avons, est le plus ancien. Il fait mieux sentir que le poème de *Corsout* est tout à fait étranger au reste du *Couronnement*, et que le héros n'en est pas le même[2].

G. P.

---

1. Note marginale : « Dans le titre même donné à ce prince il y a une confusion avec d'autres personnages, Gui d'Espolice, Oton [d'Espolice], tous deux mentionnés dans une autre partie du poème. Cela prouve que ces traditions remontent à une époque où Salerne était encore peu connue en France, tandis que le nom de Spolète, siège d'un duché, et dont les ducs jouèrent un grand rôle aux IXe et Xe siècles, était très souvent prononcé. — Les poètes ne s'apercevaient pas de l'absurdité qu'il y avait à donner Capoue pour capitale à un duc de Spolète. »

2. Si nous divisons le *Couronnement* (sans parler des derniers vers) en quatre parties (I. Couronnement de Louis du vivant de son père, II. *Corsout*, III. Second couronnement de Louis après la mort de Charles et guerres de Guillaume contre les vassaux rebelles, IV. Guerres de Guillaume pour Louis en Italie contre les Romains et les Allemands), nous constatons que le surnom de *Fierebrace* n'est donné à Guillaume que dans II et dans les vers de I qui forment transition avec II ; il est inconnu de III, de IV et des derniers vers, que ceux-ci forment ou non une branche à part.

ÉTUDES SUR *ALISCANS*

Dans toute la geste de Guillaume il n'y a pas de poème qui soulève plus de difficultés qu'*Aliscans*. D'une part, cette belle chanson présente des inconséquences intérieures frappantes, qui sont pour la critique autant de problèmes attrayants. D'autre part, elle cadre si mal avec les chansons apparentées de la geste qu'elle fournit toute une série de problèmes plus généraux que les premiers, mais tout aussi attrayants, et d'une importance plus grande. Les critiques se demandent depuis bien des années le mot de cette énigme. Comment expliquer, en effet, qu'une si noble chanson de geste contienne tant de contradictions, et s'agence si mal avec les autres poèmes qui traitent la même matière? Il faut lui supposer bien de la beauté, pour que tant de générations d'hommes aient passé par-dessus ces contradictions.

I

INCONSÉQUENCES INTÉRIEURES DU POÈME

Commençons par l'examen des difficultés intérieures du poème. Déjà P. Paris a dit qu'*Aliscans* n'est pas l'ouvrage d'un seul poète [1]. Jonckloet est du même avis [2]. Guessard et Montaiglon, dans leur édition du poème, ont combattu cette opinion, de même que L. Gautier [3]. M. G. Paris a autrefois émis l'opinion que notre poème, le *Loquifer*, et le *Moniage Rainoart*,

1. *Hist. litt. de la France*, t. XXII, p. 515; *les Manuscrits François*, t. III, p. 153.

2. *Guillaume d'Orange*, t. II, p. 50.

3. Guessard et Montaiglon, *Aliscans*, p. XXXIV et ss.; Gautier, *Épopées*, t. IV, p. 473.

étaient l'œuvre d'un même poète [1], mais il a certainement abandonné cette opinion [2]. En effet, d'après les études qui ont paru dernièrement, soit à part, soit dans les revues philologiques, il est clair que la théorie de P. Paris est la seule acceptable. Aucun critique, que nous sachions, ne pense aujourd'hui que la chanson d'*Aliscans* soit l'ouvrage d'un seul poète, si ce n'est M. Ph.-Aug. Becker [3]. L'origine complexe d'*Aliscans* est maintenant généralement admise. Être de l'avis contraire serait, ce nous semble, fermer les yeux, de parti pris, aux inconséquences du poème, à ses disparates de style et de langage. D'ailleurs, on peut poser en principe général qu'un monument tellement varié, et remontant originairement à une aussi haute époque, ne peut guère être l'œuvre d'un seul poète. Nous sommes même tenté d'aller plus loin, et de dire que le grand nombre de scènes d'une beauté si grande et si variée est en lui-même suspect, et indique une origine complexe. Nous reviendrons sur ce point.

On peut relever les difficultés intérieures suivantes dans *Aliscans* :

1. Le commencement brusque, si justement admiré : *A icel jor ke la dolor fu grans*, — commencement unique entre les chansons de geste, — nous paraît appartenir à une chanson tronquée, comme nous tâcherons de le montrer par la suite, c'est-à-dire que ce début célèbre peut être un effet du hasard et non pas du génie du poète.

2. Pour qui connaît la légende épique de Bertran, il est difficile de croire à la prise de ce héros par les Sarrasins telle que la raconte notre poème [4]. La renommée poétique de Bertran est

---

1. G. Paris, *La Litt. franç. au moyen âge*, 1890, p. 69 ; cf. *Archiv f. das Stud. d. neuer. Spr.*, XCIII, p. 439.

2. [Ce qui reste toutefois assuré et ce qui résulte de l'examen des manuscrits, c'est qu'*Aliscans*, dans l'état actuel de nos sources, n'a pas de limite finale, et ne forme bien qu'un seul poème avec ce qu'on a appelé *Loquifer* et le *Moniage Rainouart*. L'agglutination est l'œuvre d'un remanieur, non d'un poète original ; mais c'est uniquement dans ce conglomérat qu'*Aliscans* est parvenu jusqu'à nous. — G. P.]

3. Becker, *Die altfranzösische Wilhelmsage*, Halle, 1896, p. 48 ; *Der südfranz. Sagenkreis*, Halle, 1898, pp. 73, 74.

4. Aux vers 292-322, édition Guessard. Quand nous n'indiquons pas l'édition, c'est à celle-là que nous renvoyons. Le vers 5336 de cette édition

fort ancienne, et dépasse de beaucoup celle de la plupart des personnages de la geste. On le voit figurer dans des monuments tels que le *Fragment de la Haye*, le *Pèlerinage de Charlemagne* et le *Couronnement de Louis*. Son rôle est toujours digne. Nul doute que nous n'ayons en lui un de ces héros épiques, indépendants à l'origine, qui ont été peu à peu subordonnés à un héros plus heureux [1]. M. Rolin proteste avec raison contre ce trait de notre poème [2]. En effet, la capture de Bertran nous surprend. Il vient de dire à Vivien : *Tant com el poing me puist durer li brans, Vos serai jou vers Sarrasins aidans* (203, 204). Après un si fier langage, un seul vers nous annonce sa capture avec celle de six autres comtes (311). Il semble que Bertran ait été sacrifié à Vivien; car celui-ci, blessé à mort, échappe néanmoins aux Sarrasins. Ce procédé ne serait pas nouveau. De même, on sacrifiera plus tard Bertran à un héros bien autrement nouveau que Vivien : ce sera Renouart qui délivrera Bertran. Encore si Bertran, une fois libéré, accomplissait des merveilles dignes de lui. Mais il n'en est rien. Pendant cinq mille vers il est resté captif; mis en liberté, il ne joue aucun rôle. Sa seule utilité, c'est de rehausser les rôles de Vivien et de Renouart [3].

3. Vivien, blessé à mort, est le seul des jeunes héros qui ne soit pas fait prisonnier. Cela n'est pas naturel. Les Sarrasins savent qui est Vivien (234 ss., 370 ss.), et ils devraient désirer le prendre vivant, car il est évident que lui et Guillaume sont les chefs des chrétiens [4]. Ne peut-on pas croire qu'un remanieur a prolongé la vie de Vivien libre, afin de préparer la belle scène de sa mort [5]?

4. La question des sept cousins qui sont pris est fort embrouillée et attire depuis longtemps l'attention des critiques [6].

---

a été compté deux fois par une erreur que nous ne corrigerons pas. L'édition de M. Rolin, Leipzig, 1894, est fort utile en ce qu'elle donne les variantes de six des principaux manuscrits.

1. Cf. M. Demaison, *Aymeri de Narbonne*, t. I, p. CXXXI.

2. Rolin, *Aliscans*, p. LVII.

3. L'épisode des *vachiers* (au vers 71 ss.) nous montre Vivien plus courageux que Bertran.

4. Dans le *Covenant*, le plus grand désir des Sarrasins est de prendre Vivien : 137-140; 203, 204; 272-274; 311-316; 542-545, etc.

5. Voy. l'avis de M. Jeanroy, *Romania*, XXVI, p. 199.

6. Nous ne citerons que M. Rolin, pp. LVII, 59, note 4.

On trouve dix listes de ces prisonniers, dont quatre sont évidemment incomplètes. Il y a beaucoup de variation dans les noms. Quatre seulement se retrouvent dans toutes les listes, à savoir : Bertran, Guichart, Gérart et Guielin. De plus, en ce qui touche ces listes, aucun ms. ne paraît conséquent. Une telle confusion dans une liste de sept noms est bien étrange.

5. Comment Guillaume apprend-il la capture de ses neveux ? Nous n'en savons rien. Au vers 431, Guillaume s'écrie qu'il a perdu Bertran et la fleur de son lignage. Il est clair qu'il ne sait pas que quelques-uns de ses neveux sont pris, car aux vers 1330-1333, où Aérofle offre de libérer les prisonniers, Guillaume croit que c'est un piège. A son arrivée à Orange, Guibourc lui demande trois fois ce que sont devenus les jeunes héros. La première fois, il répond que tous ont trouvé la mort en Aliscans : *Nul n'en i a n'ait la teste copee* (1828). La seconde fois de même : *Mort sont mi home, n'en est nus escapans* (1842). A la troisième demande, Guillaume répond que Vivien est mort, mais que les autres sont emprisonnés dans un bateau (1884 ss.). Comment peut-il savoir cela ? Évidemment nous sommes ici en présence d'une contradiction embarrassante.

6. Aux vers 1503-1529, nous assistons au duel entre Guillaume et Baudus. Guillaume désarçonne Baudus, mais ne le tue pas. Ce fait a paru invraisemblable aux critiques [1]. Il est à remarquer que dans le *Willehalm* ce duel n'a pas lieu.

7. Aux vers 1902 ss., Guibourc engage Guillaume à aller en France chercher du secours. Les vers qui suivent (1905-1911) sont presque incompréhensibles.

8. Il est étonnant de voir combien sont vagues les données géographiques d'*Aliscans*, surtout dans la première partie. Si la scène est près d'Arles, comme le disent les critiques, comment expliquer que rien ne rappelle l'entourage de cette ville ? On ne mentionne pas même le Rhône [2].

9. Est-ce que le roi Tibaut prend part aux événements racontés dans le poème ? Il y a des passages qui indiquent qu'il est présent, d'autres qui supposent le contraire [3]. Nous savons

---

1. Rolin, p. x.
2. Cf. l'avis de M. Jeanroy, *Romania*, XXVI, p. 193.
3. Tibaut est mentionné aux passages suivants : 239, 383, 491, 1048, 112,

cependant qu'il était l'adversaire par excellence de Guillaume dans les plus anciens monuments touchant Orange.

10. Guillaume, à peine arrivé à Orange, quitte la ville, en y laissant Guibourc exposée aux pires dangers, car Orange est dépourvue de défenseurs et de vivres [1]. On ne comprend pas comment la ville pourra résister un seul mois, à plus forte raison pendant les quatre mois qui vont passer avant l'arrivée du secours [2].

11. Guillaume réussit à s'échapper d'Orange, grâce à l'armure d'Aérofle. Cependant il n'est plus question de cette armure. En arrivant à Orléans, Guillaume a si peu l'apparence d'un Sarrasin qu'on le prend pour un espion : or un espion se serait certainement déguisé en chrétien. A Laon non plus, on ne mentionne rien qui rappelle l'armure du roi sarrasin. On n'a qu'à comparer les passages qui dépeignent Guillaume en messager avec la description de l'armure d'Aérofle pour voir qu'il ne porte pas cette armure [3].

12. En quittant Orange, Guillaume monte le beau cheval arabe qu'il a pris à Aérofle. Il est difficile de croire que ce cheval soit celui dont se moquent les courtisans du roi à Laon [4].

13. L'épisode d'Orléans offre plusieurs difficultés. Il ne fait guère que retarder l'action. Il sert tout au plus à faire savoir à Guillaume que le roi se trouve à Laon et non à Saint-Denis, et qu'Aimeri sera à la cour : le poète aurait pu faire aller son héros tout droit à Laon, sans cette intervention. On ne peut pas dire que l'épisode sert à avertir Aimeri de l'arrivée de son fils à la cour, car il ressort du texte qu'il serait venu quand même. Cet épisode a l'air d'être un reste d'une action autrefois importante pour l'histoire, mais qui n'a plus de raison d'être [5].

1199, 1776, 1908, 3466, 4141, 4390, 6361, 8239, 8323. Voy. aussi Rolin, variante 6800, et l'avant-dernière ligne de la p. 131 des variantes ; aussi une remarque de M. Jeanroy, *Romania*, XXVI, p. 205.

1. Voy. les vers 1622 ss., 1660, 2232 ss., 2431 ss., 2679 ss.

2. Voy. le vers 5369. L. Gautier admire ce départ : *Épopées*, IV, p. 477.

3. Voy. les vers 1366 ss., 1411 ss., 1575 ss., 1702 ss., 2012 ss., 2055 ss. ; et comparez pour l'apparence de Guillaume : 2088 ss., 2317-2348, 2534-2537, 2566-2577 ; aussi Jonckbloet, 1309-1353.

4. Aux vers 1172-1175, 1313-1355, 2006, 2068, 2165, 2290-2295, 2331-2333.

5. Voy. Rolin, pp. LIV ss.; Guessard défend cet épisode, p. LX.

14. Nous sommes surpris de voir que personne ne reconnaît Guillaume, qui cependant devait être assez généralement connu en France d'après les vieilles traditions du *Couronnement* et du *Charroi*[1].

15. On dirait, à lire les vers 2393-2400, que le roi sait ce qui amène Guillaume. Il ne peut cependant pas connaître la défaite d'Aliscans, si Guillaume arrive tout droit du champ de bataille.

16. On nous dit (2547 ss.) que l'occasion de la *feste joïe* (2264) est le couronnement de Blanchefleur. On peut s'étonner de ce qu'Ernaut n'en ait rien dit à son frère. Mais de ce couronnement il n'est plus question dans tout le poème. Il serait d'ailleurs bien tardif, puisqu'Aélis, la fille de la reine, a déjà treize ans, voire quatorze (3860-3868, 8230 ss.).

17. Guibourc avait dit à Guillaume que tous ses frères viendraient au secours d'Orange (1914-1915), mais Garin et Aïmer n'arrivent pas. L'absence d'Aïmer est expliquée avec soin, mais on ne dit rien de Garin (2596-2603). Faut-il croire que Garin est mort, ou qu'il n'est pas considéré comme un frère de Guillaume?

18. Ernaut vient d'apprendre à Orléans le désastre d'Aliscans. Il arrive à Laon avec son père et avec trois de ses frères, auxquels il a assurément tout dit. Personne, cependant, ne paraît être sous le coup d'un si horrible malheur. Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire le passage banal 2658-2705.

19. Avec l'arrivée sur la scène de Renouart (3146), l'esprit même du poème paraît changé. Jusqu'ici l'on s'est senti le cœur serré d'angoisse. Dorénavant le rire va dominer. Guillaume lui-même semble oublier Orange et Guibourc. Nous voyons Renouart l'engager à partir (3462-3463). Il faut plus de huit cents vers pour amener Guillaume aux portes d'Orange. Il est difficile de croire que toute cette fin du poème soit de la même souche que le commencement.

20. Les quatre frères et le père de Guillaume le quittent à Orléans pour aller chacun dans ses terres et lever une armée. En

---

1. *Aliscans*, 2220, 2221, 2356-2391. Pour le premier de ces passages, la bonne leçon se trouve dans l'excellent ms. *d*, où le vers 2220 est suivi du vers : *G. voient, ne l'ont pas coneü.*

les quittant, Guillaume marche tout droit vers Orange. Il entre dans la ville sans coup férir, et monte dans son palais. Il regarde par une fenêtre, et voit arriver ses frères avec leurs forces! C'est bien le cas de dire avec le poète : *Hé! Diex, qés freres! com cascuns se prova!* (4942). Voy. aux vers 3945-4130 et suivants.

21. La rentrée de Guillaume dans la ville a elle-même l'air apocryphe. Les Sarrasins viennent de prendre et de brûler Orange, mais, ne pouvant pas s'emparer de la citadelle, ils s'en vont tous *por faire engin*. Ils ont à leur disposition des centaines de mille hommes, et Desramé a juré sa barbe de se venger de Guibourc; pourtant ils s'en vont tous, laissant le champ libre aux chrétiens!

22. Au commencement de la scène de la *sale pavee*, on nous a dit qu'Aïmer est en Espagne, où il guerroie jour et nuit contre les Sarrasins. A notre grande surprise, nous le voyons arriver devant Orange en même temps que les autres frères (4232 ss.). Comment expliquer cette arrivée inopinée?

23. Aux vers 4499 ss., Guibourc présente à Renouart une belle armure qu'il revêt pour la bataille. Cependant, Aucebier et d'autres qui le rencontrent dans le combat l'appellent va-nu-pieds, et se moquent de ses haillons (6214, 6299-6301, 6447, 6483, 6584-6587, 6910, 6911).

24. Aux vers 5238 et 5262, on parle de l'Aupatri, qui cependant a été tué au vers 222. De même, au vers 1778, le ms. *d* porte *lāpatrez* (Rolin omet cette variante), comme au vers 5238 [1]. Si l'Aupatri a été tué au vers 222, comment peut-il reparaître ici?

25. Nous lisons aux vers 5930-5931 : *Perdu avez Vivien le vaillant; Desoz cel arbre gist mort sor un estant*. Vivien est mort au vers 865. Quatre mois ont passé depuis lors. On remarquera que *gist* est au présent. Comment expliquer ce passage?

26. Dans la laisse qui commence au vers 5867, Renouart et Desramé se rencontrent en bataille. Nous nous attendons à un duel. Cependant Desramé frappe non Renouart, qui malmène les Sarrasins, mais Gaudin, dont le nom n'a été mentionné qu'une fois dans les trois mille vers précédents (5349), et

1. Pour cette forme *làpatri*, voy. le ms. *m*, 222, le ms. C(Berne), 5238, et aussi A. Keller, *Romvart*, p. 36, au vers 19.

encore ce passage est-il suspect. La mention de Gaudin ici est infirmée aussi par le bon ms. *d*, qui fait se battre Gaudin plus tard tout comme un autre (Rolin, variantes 6779-6790). Il est clair, cependant, que la blessure qu'il aurait reçue de Desramé était dangereuse (8384-8385). Autre fait qui peut avoir son poids : le ms. L porte au lieu de Gaudin, au vers 5901, *Hubert*, nom inconnu d'ailleurs. Qu'est-ce qui a motivé cette substitution apparente de Gaudin à un autre ?

27. Il y a beaucoup de confusion dans l'énumération des frères de Guillaume qui prennent part au combat de la fin du poème. Le nombre des frères varie de quatre à six. Garin, par exemple, est-il présent ou non ? Le ms. *m* paraît être seul à le mentionner nominativement (variante 4635).

28. Il y a des passages d'après lesquels on ne dirait pas que Guillaume fût un fils d'Aimeri (6249-6251, 6645-6647).

29. A la fin d'*Aliscans* (7363-7366), Guillaume va relever le corps de Vivien, qu'il fait placer entre deux écus et enterrer. On dirait, à lire ce passage, que Vivien vient de mourir, mais nous savons que quatre mois ont passé depuis son trépas. Cette difficulté est à rapprocher de celle qui a été mentionnée sous le n° 25.

30. Enfin, le grand nombre de belles scènes, d'une beauté tellement variée, nous paraît indiquer qu'*Aliscans* ne peut être l'œuvre d'un seul poète, mais que le poème compte plusieurs auteurs et réunit peut-être les morceaux les plus remarquables de plusieurs poèmes. Si ces scènes étaient quelque peu pareilles, ce problème ne se poserait sans doute pas ; mais nous croirons difficilement qu'un seul poète ait pu créer une telle série de tableaux de maître chacun si différent des autres. Nous mettons donc hardiment le nombre et le caractère de ces scènes entre les difficultés du poème.

Voilà les principales difficultés intérieures d'*Aliscans* ; mais il s'en faut de beaucoup que nous les ayons signalées toutes. Ces difficultés ne sont pas, à coup sûr, d'égale importance, mais, réunies, elles donnent à penser, surtout quand on y ajoute les contradictions entre *Aliscans* et les autres chansons de la geste méridionale.

II

INCONSÉQUENCES EXTÉRIEURES DU POÈME

Les inconséquences extérieures, les inconséquences pour ainsi dire cycliques, d'*Aliscans* sont peut-être moins nombreuses que les premières, mais elles sont d'un caractère bien autrement important. Car ici nous allons nous trouver constamment en présence de problèmes dont la solution décidera peut-être de l'âge de plusieurs poèmes apparentés, de la nature de monuments perdus, de l'évolution enfin de toute une geste. Le manque d'éditions critiques va nous gêner beaucoup dans cette recherche. Si l'on avait de telles éditions d'*Aliscans*, du *Covenant*, de *Foucon* et du *Charroi*, notre tâche serait plus facile et nos conclusions seraient plus sûres. Cependant il faut profiter des moyens tels qu'ils sont, en sachant gré aux savants qui ont déjà éclairé bien des coins obscurs de la geste de Guillaume.

Un examen superficiel suffit pour montrer qu'*Aliscans* cadre fort mal avec les poèmes qui sont censés lui être les plus apparentés, tels que le *Covenant* et *Foucon de Candie*. Jamais grande chanson de geste ne fut plus mal agencée avec les autres chansons du même cycle. *Aliscans* est en désaccord frappant avec le *Covenant* et avec *Foucon*. Mais la chose est plus compliquée encore, car ces deux chansons sont en désaccord l'une avec l'autre. Ceci est doublement étonnant si nous réfléchissons que tous les critiques considèrent *Aliscans* et *Foucon* comme deux suites d'un poème antérieur, et que la plupart voient dans le *Covenant* ce poème antérieur.

Passons sommairement en revue les principales contradictions entre *Aliscans*, le *Covenant Vivien* et *Foucon de Candie*, surtout celles qui touchent à la « bataille d'Aliscans ».

1. La scène de la bataille d'Aliscans, selon le *Cov.* et *Foucon*, se trouve en Espagne[1]. Dans *Aliscans*, malgré le vague surpre-

1. *Cov.*, 62, 267-274, 311-315, 327, 1059, 1111, etc. Pour *Foucon de Candie* nous n'avons que l'édition tronquée de Tarbé, Reims, 1860. Il ressort du quatrième vers d'en bas de la p. 6 : *De Barzelone quant il issit*, que la scène de la bataille est en Espagne, comme nous le montrerons. Cf. p. 83.

nant des données géographiques, il est clair que la scène de la bataille est près d'Orange [1]. Selon la tradition, elle se trouve près d'Arles [2].

2. De même, l'Archant, selon le *Cov.* et *Foucon*, se trouve en Espagne ; selon *Aliscans*, près d'Orange [3].

3. Vivien, enserré par les Sarrasins, envoie chercher son oncle Guillaume. Celui-ci part d'Orange selon *Aliscans* et le *Cov.*, de Barcelone selon *Foucon* [4].

4. Dans *Aliscans* et dans le *Cov.*, Desramé est le chef des Sarrasins, tandis que dans *Foucon* il ne paraît que postérieurement à la bataille d'Aliscans.

5. Tibaut ne joue aucun rôle dans le *Covenant*. Dans *Aliscans* son nom paraît, mais on a peine à le croire présent, car un si grand personnage devrait signaler sa présence par quelques hauts faits, et il ne fait rien. Dans *Foucon*, au contraire, il joue le grand rôle.

6. Selon le *Cov.* et *Aliscans*, Bertran joue un rôle important dans la bataille d'Aliscans ; d'après *Foucon*, il n'était pas même présent.

7. Dans *Aliscans*, Bertran est un des prisonniers dont la libération est due à Renoart. Selon *Foucon*, n'étant pas présent, il n'a pas pu être pris.

8. Selon *Aliscans*, le nombre des prisonniers est de sept, seulement leurs noms sont assez embrouillés, comme nous venons de le voir. Dans *Foucon* trois seulement sont pris : Guichart, frère de Vivien, Gui et Guielin [5].

9. Dans *Aliscans*, c'est Renoart qui libère les prisonniers ; dans *Foucon*, c'est Girart, Bertran, Foucon et d'autres [6].

---

1. *Aliscans*, 1560.

2. Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, II, p. 56 ss. ; Gautier, *Épopées*, IV, p. 472, G. Paris, *La Litt. fr. au Moyen Age*, p. 68 ; Rolin, *Aliscans*, pp. XLII-LIV. etc. Pour l'Archant, voy. les mêmes passages.

3. *Cov.*, 86, 129, 166, 278, 330, 1056, 1241, etc. ; *Foucon*, p. 16. Cf. Jeanroy, *Romania*, XXVI, p. 181.

4. *Alisc.*, 1560 ; le *Cov.*, 837-841, 979, 1215 ; *Foucon*, p. 6, au quatrième vers d'en bas.

5. *Foucon*, pp. 4, 7, 15, 16. Cf. *Prise de Cordres*, *Introduction*, p. XIV. Les passages d'*Aliscans* ont déjà été cités.

6. *Foucon*, pp. 15, 16.

10. Dans *Aliscans*, Baudus se bat avec Guillaume et réussit à échapper. Dans *Foucon* il meurt [1].

11. Selon *Aliscans*, Guillaume se sauve de la déroute, monté sur le cheval d'Aérofle; selon *Foucon*, sur celui de Baudus [2]. Ce cheval joue un rôle important dans la légende. Il a même pénétré dans le *Moniage* [3].

12. Aimeri de Narbonne paraît dans la seconde partie d'*Aliscans*; selon *Foucon* il est déjà mort [4].

13. Selon le *Cov.*, tous les fils d'Aimeri sont vivants. Ils paraissent tous dans *Aliscans*, si ce n'est que Garin est absent selon certains mss., présent selon d'autres [5]. Selon *Foucon*, trois seulement sont en vie [6].

14. Dans *Aliscans*, Guillaume part lui-même pour chercher du secours, après l'investissement d'Orange par les Sarrasins. Dans *Foucon* il envoie un obscur messager, Girart [7].

15. Selon *Aliscans* et le *Cov.*, Gaudin le Brun, personnage important pour la critique, joue un rôle dans la bataille d'Aliscans, mais non pas selon *Foucon*.

Et ainsi de suite. Si nous avions une édition complète de *Foucon*, nous pourrions sans doute augmenter considérablement le nombre de ces divergences, même à ne compter que celles qui touchent la bataille d'Aliscans.

La chanson d'*Aliscans* renferme donc non seulement des inconséquences intérieures, mais des disparates pour ainsi dire cycliques. De ces trois poèmes, *Aliscans*, le *Cov.* et *Foucon*, lequel a raison?

On déciderait difficilement en faveur d'*Aliscans*, dont le témoignage se trouve plus ou moins infirmé par suite des inconséquences intérieures du poème, résultat peut-être de

---

1. *Foucon*, p. 4.

2. *Ibid.*, p. 4.

3. Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, II, p. 144; *Archiv f. d. Studium der neueren Sprachen*, XCIII, p. 434.

4. *Foucon*, pp. 4, 29, 67.

5. Pour le témoignage du *Cov.*, voy. le vers 1820, et cf. le vers 143. Le ms. *m* paraît être le seul ms. d'*Aliscans* qui mentionne Garin; voy. à la p. 71 des variantes de Rolin.

6. *Foucon*, pp. 29, 44. Il se peut qu'Ernaut soit encore en vie au commencement du poème. Il faudrait consulter les manuscrits.

7. *Ibid.*, p. 3.

remaniements inhabiles. Pour le *Cov.*, nous ne pouvons pas lui donner raison non plus, car il est rempli d'impossibilités, comme on s'en convaincra par le relevé suivant.

III

INCONSÉQUENCES DU *COVENANT VIVIEN*

1. Au commencement du *Cov.* on nous donne les noms des cousins qui accompagnent Vivien (57 ss. ; cf. 336 ss.). Aux vers 739 ss. (cf. 883 ss.) nous apprenons que plusieurs de ces mêmes héros ne sont pas avec Vivien, mais qu'ils sont avec Guillaume. En effet, ils viennent d'Orange avec Guillaume, 1144 ss., 107, ss., 51543 ss.

2. On dit au vers 69 que Vivien fait la guerre depuis sept ans en Espagne. Comment expliquer alors que Desramé ne paraisse rien en savoir, et se félicite de ce qu'il n'y a plus de guerre entre lui et Guillaume, qui représente les Narbonnais (89 ss.) ?

3. Vivien, serré de près par les Sarrasins, réussit à se réfugier dans un vieux château, 729 ss. Cela ne paraît guère vraisemblable, ce château laissé ainsi sans défenseurs si près des chrétiens, comme exprès.

4. Tout de suite après s'être réfugiés dans ce château, Vivien et ses hommes se mettent à tuer leurs chevaux pour se nourrir (775 ss.). C'est avec raison que les critiques ont relevé ce fait, qui paraît supposer un siège prolongé.

5. Vivien envoie un messager à Orange pour que Guillaume vienne avec les forces qu'il a rassemblées. Mais à l'arrivée du messager, nous apprenons que Guillaume est dépourvu d'hommes (738-743 ; 837-842 ; 1117-1125).

6. On dit de Guillaume, au moment de son départ d'Orange (1210-1214), qu'avant quatre jours il sera dans une bien mauvaise passe. Il s'agit évidemment de ce que nous appelons la défaite d'Aliscans. Mais Vivien est en Espagne. Comment croire que Guillaume puisse aller avec une armée jusqu'en Espagne et livrer une bataille dans l'espace de quatre jours ?

7. Il est difficile de croire que les chevaliers qui sont avec

Vivien, déjà réduits à manger leurs chevaux au moment du départ du messager, puissent tenir bon jusqu'à ce que Guillaume ait rassemblé une armée (1138-1142 ; 1215-1220).

8. Vivien fait une sortie inopportune, et reçoit des blessures fatales. S'il avait attendu encore quelques heures, tout aurait été bien. On a l'air de vouloir le faire mourir.

9. Enfin, pour ne pas trop multiplier les choses suspectes dans le *Cov.*, l'action du poème est fort vague, et la topographie du champ de bataille l'est davantage. Ceci est d'autant plus frappant que le poème possède de réelles beautés [1].

IV

OÙ TROUVER LA LÉGENDE PRIMITIVE

Où trouver la légende primitive de la bataille d'Aliscans ? Nous croyons que la seule source française qui conserve la tradition primitive est *Foucon de Candie*, poème dont on a dit beaucoup de mal [2]. Remarquons que la bataille d'Aliscans est le portique de la chanson d'*Aliscans*. Si l'on peut trouver le mot de cette bataille étrange, on aura une compréhension plus ou moins juste du poème. Il faut commencer par abandonner les tentatives, parfois grotesques, de dresser le champ de bataille d'Aliscans dans le voisinages d'Arles. Comment croire en effet qu'on ait pu omettre toute mention du Rhône, si jamais

---

1. Plusieurs de ces difficultés du *Cov.* ont été signalées par M. Becker et par M. Jeanroy : *Die altfranzösische Wilhelmsage*, pp. 43 ss. ; *Romania*, XXVI, pp. 181 ss.

2. Nous n'avons relevé que deux ou trois disparates de peu de conséquences dans *Foucon*. La plus importante est celle-ci : la mère de Foucon appelle Vivien et Guichart ses frères (p. 7). A la p. 117, on dit Guichart le fils de Guérin Almanois. *Foucon*, donc, fait de Vivien un fils de Garin. Seulement le poème a certainement connu la légende, plus ancienne, qui fait de Vivien le fils d'une sœur de Guillaume. A la p. 86 on rapporte que Tibaut s'est vanté d'avoir tué à Guillaume *le fil de sa seror*. Ces mots se rapportent à ce qu'a dit Tibaut à la p. 83, où il nomme Vivien. Cf. *Aliscans*, éd. Rolin, au vers 39, et cf. aussi le *Willehalm*.

ce fleuve a figuré dans les légendes primitives d'où vient *Aliscans* ?

Nous allons tâcher de montrer que l'emplacement de la bataille d'Aliscans était en Espagne; que le combat décrit dans le *Cov.* n'est pas la bataille d'Aliscans ; que le récit de la bataille au commencement d'*Aliscans* est fortement altéré ; que les données sur la bataille d'Aliscans dans *Foucon* sont les plus anciennes et les plus fidèles qui nous soient conservées en français ; que Guillaume n'est pas parti d'Orange pour venir en aide à Vivien ; que Bertran n'a pas pris part à la bataille d'Aliscans, et que, par conséquent, il n'a pas été fait prisonnier ; que Guillaume a tué Baudus, et qu'il lui a pris son cheval ; qu'une fois rentré à Orange, Guillaume n'a pas quitté la ville, mais qu'il a envoyé au roi de France un messager ; que Tibaut, et non pas Desramé, était le chef des Sarrasins dans les sources les plus anciennes d'*Aliscans* ; bref, que là où *Aliscans* et les autres poèmes sont en désaccord, ce n'est pas à *Aliscans*, comme l'ont dit la plupart des critiques, qu'il faut demander la légende la plus ancienne, mais plutôt à ces poèmes. Quand ces autres poèmes sont en désaccord avec eux-mêmes, comme cela arrive souvent, la légende authentique, au moins pour tout ce qui touche la bataille d'Aliscans, se trouve dans *Foucon de Candie*.

(*A suivre.*)

Raymond WEEKS.

LA

PROCESSION DU BON ABBÉ PONCE

CHANSON HISTORIQUE ET SATIRIQUE DU XIIIe SIÈCLE

I

Au cours du siècle qui vient de finir, l'attention des érudits s'est portée plus d'une fois sur les chansons relatives à notre histoire nationale. Paulin Paris en publia quelques-unes, dès 1833, dans le *Romancero françois*, et, en 1834, Jules Desnoyers mettait au jour une intéressante série de « chansons historiques et politiques des XVIe et XVIIe siècles [1].» Quelques années plus tard, Le Roux de Lincy faisait paraître son *Recueil de chants historiques français depuis le XIIe jusqu'au XVIIe siècle*, et cette publication semble avoir excité l'émulation de collecteurs qui limitèrent le champ de leurs investigations à une époque ou à une province déterminée [2].

De l'examen des recueils auxquels je fais allusion il résulte que, si les chansons historiques nous sont parvenues assez nombreuses pour les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, elles sont relativement rares pour le moyen âge. Les collecteurs ont tenté de dissimuler cette pénurie en admettant des chansons qui ne sont point toujours absolument historiques — chansons de

---

1. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1834, documents originaux, p. 261 à 300. Cf. p. 165-169 du même volume.

2. Je citerai, comme exemples de l'une et de l'autre méthode, le *Nouveau siècle de Louis XIV ou choix de chansons historiques et satiriques, presque toutes inédites* (1634-1712), Paris, 1857, in-12, et les tomes III, IV et V du *Romancero champenois*, de Prosper Tarbé, Reims, 1864-1865, in-8, comprenant ce que l'auteur appelle les *chants historiques et légendaires*.

genre ou chansons d'amour[1] — ou bien encore de fragments d'ouvrages versifiés qui n'ont rien de la chanson; mais de tels artifices ne trompent personne[2]. De loin en loin cependant, les érudits glanaient dans les manuscrits quelque chanson du XIIIe siècle, inspirée par un événement contemporain, et comme exemple d'aussi heureuses trouvailles on peut citer la chanson de la Procession du bon abbé Ponce, dont Paulin Paris a donné le texte en 1855 dans l'*Histoire littéraire de la France*[3], et la chanson sur la bataille de Taillebourg que M. A. Thomas a publiée et commentée en 1892 dans les *Annales du Midi*[4].

Le commentaire d'une chanson relative à un événement aussi important que la bataille de Taillebourg n'offre point de sérieuses difficultés; il est susceptible d'être poussé du premier coup à un degré fort voisin de la perfection. Il n'en va pas de même lorsque le sujet de la chanson est un fait d'histoire locale, comme la Procession du bon abbé Ponce dont je vais tout d'abord présenter le texte, d'après l'unique manuscrit qui nous l'a transmis[5].

De la procession
Au bon abbé Poinçon
Me covient a chanter :
Hons de religion
Ne fist mais tel pardon[6]
Par son païs aler.
Tout a fait agaster[7]
Et tout mis a charbon;
S'il ne fust si proudom
Il ne l'osast panser.

De la procession
La croiz et le baston
Ont chargié Guienot[8],

---

1. Il en est du moins ainsi dans le tome Ier du *Recueil* de Le Roux de Lincy.

2. Cette dernière critique s'applique au *Romancero champenois*.

3. T. XXIII, p. 821-822.

4. T. IV, p. 362-370.

5. Le ms. français 846 de la Bibliothèque nationale, où elle figure au f° 45.

6. Au moyen âge, *pardon*, au sens de pèlerinage, n'était nullement spécial à la Bretagne, comme le croit le plus récent des commentateurs de la chanson.

7. *agaster* doit s'écrire ici en un seul mot, et non *a gaster* comme l'ont fait les précédents éditeurs. Sur ce synonyme de *gaster*, « ravager » voir Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. I, p. 159.

8. *Guienot* est un diminutif bourguignon de *Gui* ou *Guion*, et c'est à tort

Qui ot a compaignon
Gauterot de Greingnon,
Ranfroi et Denisot,
Et maint autre vallot
Et maint vilain felon ;
Jusqu'ou Val de Suson [1]
N'ont laissié chacelot [2].

Jehanz de Trichastel [3]
I vint et bien et bel
A la procession ;
Avec lui maint donzel,
Qui portent penoncel
Le conte de Chalon :
La moiche et le brandon,
N'i quiert autre joel :
Ne veincra mais cembel [4]
A Roins ne a Loon.

Li Loichars [5] de Preingei [6]
Vint devers Pelerey [7]
Par mi Vilemurvi [8] :
Nostre abbes li mandey
Que destruisist Lerey [9]
Et si nou lessest mi ;
Et il a tout saisi
Jusques vers Pelerey [10] ;
Ne Fraignoy [11] ne Poncey [12]

---

que l'auteur d'un article paru dans le *Réveil bourguignon*, du 10 décembre 1900, prétend qu' « il faut lire Guillemot, que l'on orthographie parfois Guiemot. »

1. Val-Suzon (Côte-d'Or, con de Saint-Seine).

2. Ce mot, mal interprété par les deux derniers commentateurs de la chanson, a été relevé par Godefroy, *Dictionn. de l'anc. l. française*, t. II, p. 29, qui ne le fait suivre d'aucune explication. Il faut y voir une mauvaise transcription de *chaselot*, diminutif de *chasel* (en bas latin *casale*), jadis en usage en Bourgogne, et qui est la source du nom de lieu Chazelot, en usage dans les dép. de Saône-et-Loire, de la Haute-Saône et de l'Ain.

3. C'est, dans les textes français du XIIIe et du XIVe siècle, la forme la plus ordinaire du nom de Thil-Châtel (Côte-d'Or, con d'Is-sur-Tille).

4. Mal interprété par les deux derniers commentateurs, *cembel* est un mot bien connu de notre vieille langue, où il a le sens propre de « provocation guerrière », plus ordinairement celui de « combat ».

5. L'un des commentateurs a rendu *loichart* par « garde forestier ». M. Bourlier y voit un terme populaire, « lichard », au sens de « glouton », « vorace ». Ces interprétations sont également inacceptables : *loichart* n'est autre chose qu'un dérivé de luscus, une variante de *loschart*, dont on peut voir des exemples dans Godefroy, *Dictionn. de l'anc. l. française*, t. V, p. 35 ; *louessart*, « louche », est encore usité dans le Morvan (Chambure, *Glossaire du Morvan*, p. 503). On trouve en 1234, aux environs de Saint-Seine, le surnom latin *Luscardus*.

6. Prangey (Haute-Marne, con de Longeau).

7. Pellerey (Côte-d'Or, con de Saint-Seine).

8. Villermervry (Haute-Marne, con d'Auberive).

9. Léry (Côte-d'Or, con de Saint-Seine).

10. Pellerey, (11) Fresnois, (12) Poncey (Côte-d'Or, con de Saint-Seine.)

Ne mist pas en obli.

Par devers Duÿmois[1]
Vint Girars li cortois,
Plus blans que flors de lis,
Avec lui ses Irois[2];
Tres ci qu'en Digenois[3]
Ont gasté le païs :
N'i laissent, ce m'est vis,
Orge, froment ne pois.
Chargiez .VII^{xx}. chamois[4]
En ont devers aus mis,

Sanz les bues viennois[5]
Dont il ont cent et trois,
Chargiez lor accersis[6],
Qu'il moinnent en Ausois[7];
Il nes rendront des mois,
Qu'il ne l'ont pas apris.

Girars torna son vis
Par devers .I. marois :
Se ne fust Vesinois[8],
Beligney[9] fust maumis.

Girars s'est bien garniz
De portes, de postiz,
Por fermer sa maison :
N'i covient plaisseïz[10],
Ne autre rolleïz[11],
Se de viez marrien non.
Or li doint Dex moisson !
D'arches est bien garniz.
Fox est qu'au viel oison
Enseingne le pasquiz.

Li filz au bon Hugon
D'a ceaus pres de Noiron[12]
Seit bien terre gaster ;

---

1. Le Duesmois, le *pagus Duismensis* de la première moitié du moyen âge. Il était situé au sud de Saint-Seine et son souvenir survit dans le surnom de Fontaine-en-Duesmois et de Villaines-en-Duesmois (Côte-d'Or, c^{on} de Bagneux-les-Juifs).

2. Le mot *Irois* reproduit ici la vieille appellation française des Irlandais, c'est-à-dire l'équivalent de l'anglais *irish*.

3. Le Digenois, le *pagus Divionensis* de la première moitié du moyen âge, à l'orient de Saint-Seine.

4. Récemment interprété par « chariot », ce terme n'a encore été signalé en aucun autre texte. Il peut désigner une bête de somme.

5. M. Bourlier a parfaitement traduit « bœufs viennois », et je ne m'explique pas comment le rédacteur du *Réveil bourguignon* a pu croire qu'il s'agit sans doute ici « de bœufs gras dits plus tard *viôlai* (voir La Monnoye) ».

6. Terme encore inexpliqué, bien que les derniers commentateurs y voient une forme vulgaire du latin *accersitus*.

7. L'Auxois, *pagus Alsensis*, à l'ouest de Saint-Seine.

8. On ne sait trop si Vesinois est un nom d'homme plutôt qu'un nom de lieu.

9. *Bligny-le-Sec* (Côte-d'Or, c^{on} de Saint-Seine).

10. Clôture formée de branches entrelacées.

11. Palissade de troncs d'arbres ou de fascines roulées.

12. S'il existe trois communes du nom de Noiron au département de la

N'i a laissié monton,
Qui entende raison,
Geline ne chapon,
Car filz d'esmerillon
Qu'i ne face tuer.
Doit par droit oiseler.
Nuns ne l'en doit blamer

La Procession du bon abbé Ponce est imprimée ici pour la quatrième fois, et la lumière n'est point encore faite sur la date des événements qui l'ont inspirée. Cette chanson parut tout d'abord, en 1855, dans l'*Histoire littéraire de la France*, et, par suite d'un évident lapsus, Paulin Paris attribue au milieu du XIVe siècle, au lieu du XIIIe siècle, ce qu'il appelle « le récit chanté d'une invasion à travers plusieurs villages de Bourgogne, vers « le Val-Suzon. » — « Dans l'abbé Poinçon, » dit-il, « nous « croyons reconnaître Ponce, le célèbre abbé de Vézelai, qui « mourut le 14 octobre 1161, après une vie fort agitée. Les « ministres de la colère du bon abbé contre les gens du bourg de « Vézelai, qui venaient d'établir une commune, se nomment Gui « ou Guienot, Gauterot de Greignon, Rainfroi, Denisot, Jehan de « Trichastel, les vassaux du comte de Chalon, le garde fores- « tier de Pringey, Girart avec ses Irois et le fils au bon « Hugues. Les lieux et villages pillés sont le Val-Suzon, Pele- « rey, Villemurvi, Lerey, Fraignois aujourd'hui Fresnois, « Poncey, Beligny aujourd'hui Bligny, Vesinois et Noiron [1]. »

L'opinion émise par Paulin Paris au sujet de l'abbé Poinçon a été acceptée par M. le chanoine Bourlier, vicaire général du diocèse de Dijon, qui a réimprimé le texte de la chanson, d'après l'*Histoire littéraire*, au mois d'août dernier, en un article intitulé *Une chanson satirique bourguignonne au moyen âge* [2]. L'article est divisé en trois parties : la première renferme le texte de la pièce, la seconde est consacrée à ses « particularités littéraires, historiques et géographiques » ; la dernière enfin, qui a pour objet la « glose et traduction » de la chanson, renferme

---

Côte-d'Or, Noiron-lés-Citeaux, Noiron-sous-Bèze et Noiron-sur-Seine, il semble qu'on ne puisse hésiter ici qu'entre les deux premières, et j'incline vers Noiron-lés-Citeaux (c^on^ de Gevrey), à huit lieues au sud-est de Saint-Seine.

1. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 820.

2. *Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon*, n° du 15 août 1900, p. 174 à 186. Cf. p. 204, note 4.

quelques inexactitudes contre lesquelles protestent, tacitement, quelques-unes des notes jointes au texte reproduit ci-dessus.

M. Bourlier, qui habite l'ancienne capitale de la Bourgogne, a déterminé avec plus de précision que son devancier les diverses localités mentionnées dans la chanson, et l'on ne peut que louer cette partie de son travail. Mais il est moins heureux dans la partie historique de son commentaire : « Quand « parut l'œuvre, » dit-il, « du moins dans la forme où elle nous « est parvenue, il y avait près de deux cents ans que Pons de « Montboissier, le légendaire abbé de Vézelay, était mort ; à « peu près le temps qui nous sépare du héros de la chanson « de Mal'brou. A une telle distance, l'horizon de l'histoire ne « se présente à l'œil du peuple que chargé de brumes épaisses. « Les dates, les noms, les souvenirs se brouillent. Les personnages sont passés à l'état de types, sinon de mythes. Ce qui « est vrai pour nous modernes, l'est à plus forte raison pour « le moyen âge, qui ne lisait pas. La notion du temps s'oblitérait dans les esprits de ce temps avec une facilité étrange. « De plus, pour des gens qui avaient conscience de vivre dans une « ère nouvelle depuis l'établissement du régime communal, la « tendance naturelle était de mettre indistinctement au compte « d'un passé dont on ne voulait plus tous les actes d'arbitraire « ou de violence qui se rattachaient à cette révolution ou qui « l'avaient précédée, à peu près comme aujourd'hui le public « demi-lettré de France ne voit plus guère dans tout ce qui a « précédé la Révolution française qu'un bloc chronologique « informe, qualifié d'ancien régime [1]. » — « Il se pourrait donc, conclut M. Bourlier, « que l'abbé Poinçon, tout historique « que fût le personnage, et précisément à cause du souvenir que « la postérité avait gardé de lui, eût été traité plus ou moins « en personnage de légende par notre chansonnier, et il faut « en dire autant des autres noms qu'il a groupés autour de « celui-là. Du fait de l'éloignement du temps et de l'intention « satirique, il y a eu confusion des dates, grossissement et « simplification des faits et des physionomies [2]. »

Aux yeux du nouveau commentateur de la Procession,

---

1. *Bulletin..... du diocèse de Dijon*, nº du 15 août 1900, p. 180.
2. *Ibid.*, p. 181.

... Girars li cortois
Plus blans que flors de lis,

ne serait autre que Girard de Roussillon, le fameux héros épique, Girard de Roussillon, qualifié « li vielz », par l'auteur du *Roland*[1]. Quant au personnage nommé dans le dernier couplet de la pièce,

Li filz au bon Hugon,

c'est, au sentiment de M. Bourlier, « un fils de duc de Bour-« gogne, à coup sûr, puisque de 1075 à 1315 cinq ducs de « Bourgogne ont porté successivement le nom d'Hugues. Il « importe peu de savoir », ajoute-t-il, « lequel des cinq l'auteur « a voulu nommer, ou même s'il a eu en vue un des cinq, « plutôt qu'un autre[2]. »

Des trois identifications de personnages qu'a produites M. Bourlier, aucune à mon avis n'est acceptable, et j'essaierai tout à l'heure de le montrer. Je me bornerai pour le moment à constater qu'elles n'ont point certainement convaincu un troisième commentateur de la Procession, qui a tiré de cette chanson la matière de deux articles tout récemment publiés en un journal bi-mensuel de Dijon, *le Réveil bourguignon*[3].

On doit savoir gré à l'auteur des deux articles du *Réveil bourguignon* d'avoir corrigé, dans la chanson reproduite par lui, cinq menues fautes de copie ou d'impression que présente le texte de Paulin Paris; mais le nouveau commentateur de la vieille chanson bourguignonne a été moins bien inspiré en déniant à cette pièce tout caractère historique, et surtout, alors qu'il a vu le manuscrit où elle figure, en la considérant comme une œuvre du temps où les ducs de Bourgogne dominaient en

1. *Bulletin..... du diocèse de Dijon*, n° du 15 août 1900, p. 181.

2. *Ibid.*, p. 182.

3. Le premier de ces articles d'un anonyme a paru sous le titre *L'abbé Poinçon*, dans le numéro du 25 novembre 1900; le second, inséré dans le numéro du 10 décembre, est intitulé *Une chanson bourguignonne*. Ils ont motivé un nouvel article de M. le chanoine Bourlier, *A propos d'un texte bourguignon publié dans l' « Histoire littéraire de la France »*, inséré dans le *Bulletin d'histoire*, etc., *du diocèse de Dijon*, du 15 décembre 1900, p. 265-269.

Picardie, c'est-à-dire, si j'entends bien, du XVe siècle. Le manuscrit est en effet du XIIIe siècle, comme l'indique le tome Ier du catalogue de la Bibliothèque nationale [1]. Je concède volontiers au rédacteur du *Réveil bourguignon* que la Procession du bon abbé Ponce n'est point un chef-d'œuvre poétique, mais je ne crois pas possible d'admettre le sentiment qu'exprime cet écrivain dans les termes suivants : « Un moine malicieux de « l'abbaye de Saint-Seine, venu de Picardie au temps où y domi- « naient les ducs de Bourgogne [2], y aura apporté diverses pièces « rimées, notamment une contre les Dominicains, ainsi que « celle dont nous nous occupons et qui offre dans ses trois pre- « miers couplets l'image d'une *procession*. Ce terme même de « procession sent son origine religieuse, et le cinquième vers du « premier couplet où l'on parle de *pardon*, porte à croire que ce fut « dans un couvent de la Bretagne que fut fabriquée en premier « lieu la chanson à laquelle le moine démocrate de Saint-Seine « ajouta d'autres couplets empruntés à une satire contre les « nobles, en ayant soin de substituer partout des noms bour- « guignons aux noms picards ou bretons. Le placage et le « replâtrage ont été parfois maladroits [3]. »

Pour l'auteur de l'opinion que je viens de citer, l'origine picarde de la chanson résulterait, si je ne m'abuse, du trentième vers :

A Roins ne a Loon.

Le rédacteur du *Réveil bourguignon* n'est pas plus heureux en ce qui touche le principal personnage de la chanson. Ses devanciers ont reconnu dans le nom de l'abbé Poinçon une

---

1. *Bibliothèque Impériale, département des manuscrits. Catalogue des manuscrits français*, t. I, p. 110-114, où se trouve décrit le ms. 846 du fonds français (ancien 7322[4] et précédemment Cangé 66). C'est par erreur que le rédacteur du *Réveil bourguignon* a dit que la chanson figurait dans un second manuscrit de la Bibliothèque nationale « dit de Cangé ».

2. C'est en vertu du traité d'Arras, de 1435, que les ducs de Bourgogne établirent leur domination sur les « villes de la Somme », ou, en d'autres termes, sur la Picardie proprement dite. Depuis 1418, cependant, Philippe le Bon jouissait des châtellenies de Péronne, de Roye, et de Montdidier, constituant la dot de Michelle de France, sa première femme.

3. *Le Réveil bourguignon*, n° du 10 décembre 1900.

forme oblique de Pons ou Ponce, *Pontius*; il n'y voit, lui, qu'une sorte de sobriquet auquel il attribue le sens de « tonneau [1] », que présente en effet le mot *poinçon*, non seulement en patois bourguignon, mais encore en français.

II

Mon sentiment se rapproche beaucoup de celui qu'ont successivement exposé Paulin Paris et M. le chanoine Bourlier. J'admets comme eux l'origine historique de la Procession du bon abbé Ponce, mais au lieu d'y voir un lointain écho de l'existence agitée de l'abbé Ponce, sous lequel le bourg de Vézelay conquit ses libertés communales, j'y reconnais un écrit inspiré par un événement contemporain, et je suis, dans une assez large mesure, en état de prouver le bien fondé de cette opinion.

Les huit couplets de la chanson sont relatifs à une sorte de guerre privée au cours de laquelle les auxiliaires de l'abbé Ponce exercent leurs ravages aux environs du monastère de Saint-Seine. Leur objectif principal est Léry; ils dévastent également trois villages voisins, Fresnois, Pellerey et Poncey, tous trois situés dans la vallée de l'Ignon. Bligny-le-Sec échappe cependant à leurs déprédations, qui s'étendent depuis Léry, à quinze kilomètres au nord de Saint-Seine jusqu'à Val-Suzon, à dix kilomètres à l'orient du même lieu. S'il n'était question de Noiron au dernier couplet, le théâtre des hostilités serait fort nettement circonscrit. Il comprend la meilleure partie des possessions de l'abbaye de Saint-Seine: Léry était en effet le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Seine, à laquelle appartenaient plus ou moins complètement les villages de Fresnoy, de Pellerey, de Poncey, de Bligny-le-Sec et de Val-Suzon [2].

---

1. *Le Réveil bourguignon*, n° du 25 novembre 1900.

2. Une bulle du pape Innocent IV, en date du 4 novembre 1245, énumérant les possessions de l'abbaye de Saint-Seine, mentionne au moins quatre de ces localités: « Lyriacus, Piliriacum et Ponciacum villas cum capellis et aliis pertinentiis suis.... Franetum cum pertinentiis suis » (Second cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine, ms. latin 9874 de la Bibl. nat., p. 3). Le monastère

Tous les villages que je viens de dire sont à une distance de vingt lieues, pour le moins, de l'abbaye de Vézelay. Il est donc absolument improbable que le nom de Poinçon désigne ici Ponce de Montboissier, qui gouverna Vézelay de 1138 à 1161. Il s'agit bien plutôt de quelque abbé du monastère de Saint-Seine. Il est vrai que le nom de Ponce ne figure point sur la liste des abbés de Saint-Seine insérée dans la *Gallia christiana* [1]; mais cette liste est inexacte, car le cartulaire de Saint-Seine mentionne à plusieurs reprises un abbé qu'il appelle *Pontius*, lequel gouvernait le monastère en 1240, 1241 et 1242 [2], et qui par suite d'un lapsus assez bizarre est devenu Pierre, *Petrus*, dans la *Gallia christiana* [3]. L'erreur est absolument certaine, car l'abbé Ponce est nommé *Pontius*, en toutes lettres, dans les actes qui parlent de lui, et ce vocable est reproduit dans chacun des travaux manuscrits relatifs à l'abbaye de Saint-Seine conservés à la Bibliothèque nationale [4].

Au mois de juillet 1240, le monastère de Saint-Seine avait encore à sa tête un abbé du nom de Jean, qui, au courant de la même année, résigna ses fonctions entre les mains de l'évêque de Langres, Robert, lequel lui assigna à cette occasion les revenus de Francheville, l'un des domaines de l'abbaye. En temps ordinaire, Francheville était employé pour la dotation de l'abbé aussi bien que pour celle du chambrier, ce qui amena sans doute quelques réclamations de la part des intéressés. Se défendant alors de vouloir troubler la tranquillité du monastère [5], l'ex-abbé renonça à Francheville et reçut en échange le

---

possessionné à Val-Suzon dès 1218 (*ibid*, p. 22). Quant à Bligny-le-Sec, son église était depuis 1198, une succursale de l'église paroissiale de Saint-Seine, si l'on en croit Courtépée, « et de la justice de l'abbé, dès ce temps » (*Description du duché de Bourgogne*, 2e édition, t. IV, p. 245).

1. T. IV, p. 696-703.

2. Le texte des pièces du cartulaire de Saint-Seine où figure l'abbé Ponce est reproduit dans l'Appendice du présent travail.

3. T. IV, col. 699.

4. Fonds latin, ms. 11819, fo 243 ro, et ms. 12696, fo 157 vo-158 ro.

5. « Tandem dictus Johannes nolens conventum propter hoc aliquo modo conturbare... »(voir plus loin, p. 210). Deux des copies du cartulaire de Saint-Seine que possède la Bibliothèque nationale, les mss. 12824 et 17085 du

sonnages secondaires; mais, dès maintenant, l'on peut affirmer que la Procession du bon abbé Ponce fut composée entre 1240 et 1248, plus vraisemblablement vers 1241. Elle appartient au milieu du règne de saint Louis, période qui semble relativement riche aujourd'hui en chansons historiques.

Auguste LONGNON.

APPENDICE

I. — DONATIO PRIORATUS DE LERIACO (1240).

Nos, Pontius abbas totusque conventus Sancti Sequani, universis presentes litteras inspecturis rei geste notitiam cum salute. Cum venerabilis pater noster Robertus, Dei gratia Lingonensis episcopus, resignationem domini Johannis quondam abbatis Sancti Sequani in manu sua recepisset, et, de voluntate et assensu conventus, eidem in omnibus rebus providisset de rebus que ad villam Franche Ville pertinebant, tam ad proprietatem abbatis quam camerarii, et eadem provisio sigillo domini episcopi et conventus fuisset sigillata, tandem dictus Johannes, nolens conventum propter hoc aliquo modo conturbare propter res sibi assignatas ad necessarios usus conventus pertinentes, et in aliis rebus consensit et voluit, et de consensu et voluntate conventus rebus provideri, scilicet quod nos dedimus et concessimus sepedicto Johanni, pro sua provisione, prioratum de Leriaco [1] et eandem villam de Leriaco cum hominibus, justitiis, nemoribus et aliis proventibus ejusdem ville, pertinentibus ad ecclesiam Sancti Sequani, et erunt ad dictum prioratum, et in omnibus redditibus quos habemus in villa de Eschallo [2] et in villa de Saliva [3], et apud Paluz grangiam de Oigniaco [4], et apud Pusois grangiam de Fonteniaco [5], et in omnibus rebus que ad proprietatem et dominium nostrum pertinent in locis superius jam expressis, exceptis viginti solidis qui debentur conventui pro anniversario venerabilis patris domini Galteri, Lingonensis episcopi, prima die maii. Hanc provisionem venerabilis pater noster

---

1. Léry (Côte-d'Or, con de Saint-Seine).
2. Échalot (Côte-d'Or, con d'Aignay-le-Duc).
3. Salives (Côte-d'Or, con de Grancey).
4. La ferme de l'abbaye d'Oigny, à Palus (Côte-d'Or, con de Grancey, con de Salives).
5. Peut-être une ferme de l'abbaye de Fontenay à Poiseul-lès-Saulx (Côte-d'Or, con d'Is-sur-Tille).

Robertus, Lingonensis episcopus confirmavit, quam confirmationem ratam habuimus et habemus, et ut ratum et stabile permaneat predicto Johanni litteras nostras tradidimus, sigillorum nostrorum munimine roboratas. Actum anno Domini M° CC° XL°.

(Second cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine, copie de Dom Aubrée, ms. latin 9874 de la Bibliothèque nationale, p. 69; cf. copie de Bouhier, ms. latin 17085, pp. 88-89.)

II. — DE JURAMENTO DE TURCEIO, DE MARGELLA ET DE LINGONIS (1241).

Nos, frater Pontius, humilis abbas Sancti Sequani, et ejusdem ecclesie conventus, notum facimus omnibus litteras inspecturis quod nos, in capitulo constituti, de communi consensu et singulorum, tactis sacrosanctis evangeliis, juramento firmamus quod nos numquam villam de Margella [1] cum ejus appendiciis, nec etiam Turceium [2] cum ejus appendiciis, nec etiam prioratum nostrum Lingonensem [3] alienabimus alicui clerico vel laico, nec perpetuo nec ad vitam, volentes et contendentes quod si aliquis nostrum contra hoc factum et juramentum ire presumpserit, ab ecclesia nostra expellatur, et numquam de cetero in ipsa nostra ecclesia, nec ad vitam nec ad mortem, recipiatur. Statuimus etiam quod abbas qui pro tempore fuerit, statim post confirmationem suam ad hujusmodi juramentum teneatur, et similiter quicumque habitum monachalem in ecclesia nostra susceperit, statim post professionem ab ipso factam, hujusmodi faciat juramentum, alioquin inter fratres non recipiatur nec pro nostro monacho habeatur. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo primo.

(Second cartulaire de l'abbé de Saint-Seine, copie de Dom Aubrée, p. 70; cf. copie de Bouhier, p. 90.)

III. — CARTA DE MATTHEO DE NOIELLES (mars 1242, n. st.).

Nos, Anserius, archidiaconus Divionensis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod Mattheus domicellus et Maria uxor ejus, filia domini Guidonis, domini de Coyum [4], laude et assensu Guidonis et Pomicete, liberorum dicte Marie, vendiderunt et concesserunt in hereditatem perpetuam venerabili viro Pontio, abbati Sancti Sequani, et conventui ejusdem ecclesie quicquid juris habebant et possidebant apud Blaseium Castrum et Blaseium

---

1. La Margelle (Haute-Marne, c^on^ d'Auberive).
2. Turcey, Côte-d'Or, c^on^ de Saint-Seine).
3. Langres, (Haute-Marne).
4. Coyon, depuis Sainte-Marie-sur-Ouche (Côte-d'Or, c^on^ de Sombernon).

Villam [1], tam in hominibus quam in decimis, redditibus, exitibus, mansis et possessionibus, et omnibus aliis rebus; et, de his omnibus se coram nobis omnino devestientes, dictos abbatem et conventum Sancti Sequani corporaliter investierunt, et tenentur eisdem abbati et conventui eorumque successoribus contra omnes legitime et fideliter in perpetuum garantire. De pretio siquidem dicte venditionis, videlicet de ducentis quater viginti libris divionensium, se tenuerunt coram nobis a dictis abbate et conventu in numerata pecunia et sibi tradita penitus et integrum pro pagatis; promittentes nihilominus, tam dictus Mattheus et Maria uxor ejus quam dicti Guido et Pomiceta, liberi dicte Marie, per sacramentum eorum coram nobis corporaliter prestitum, quod de cetero contra hanc venditionem, per se aut per alium, non venient nec venire consentient aut permittent. Et in hujus rei testimonium ad preces et instantiam partium presentibus litteris sigillum nostrum apposuimus. Actum anno Domini M° CC° XLI°, mense martio.

(Second cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine, copie de Dom Aubrée, pp. 40-41; cf. copie de Bouhier, pp. 52-53).

---

1. Blaisy-le-Château, auj. Blaisy-Haut, et Blaisy-la-Ville, auj. Blaisy-Bas (Côte-d'Or, c^on^ de Sombernon).

MORPHOLOGIE DU DIALECTE LYONNAIS

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES

Lorsqu'en 1884, j'ai fait paraître ici même la *Phonétique lyonnaise au XIVe siècle*[1], on ne connaissait comme textes lyonnais, que les Œuvres de Marguerite d'Oingt et un certain nombre de documents d'archives. Depuis lors, l'éminent directeur de l'École des chartes a démontré l'origine lyonnaise des Vies de Saints en prose contenues dans le ms. franç. 818 de la Bibliothèque nationale (fol. 154-275)[2]. Grâce à l'obligeance de M. Léopold Delisle, j'ai eu à ma disposition pendant plusieurs mois ce précieux ms. et j'ai pu vérifier, à diverses reprises, chacune des formes dont je me suis servi. Les *Légendes en prose*[3] apportent à la flexion du vieux lyonnais, en général, un contingent considérable, mais c'est dans la flexion du pronom personnel et du verbe que l'intérêt de cet apport se fait surtout sentir : la forme dialoguée qu'affectionnent les légendaires nous a conservé, en effet, un très grand nombre de ces pre-

1. *Romania*, t. XIII, p. 542-590.

2. Voyez la savante *Notice* de M. Paul Meyer, *sur le Recueil de miracles de la Vierge renfermé dans le ms. Bibl. Nat. fr. 818*, Paris, 1893.

3. La première moitié de ces légendes pieuses a été publiée en 1895 par MM. A. Mussafia et Th. Gartner : *Altfranzösische Prosalegenden aus der hs. der Pariser Nationalbibliothek Fr. 818*, I Theil, Wien und Leipzig, 1895. La partie publiée va du fol. 154 au fol. 226, et comprend treize légendes sur vingt-six. Deux ans auparavant, M. Mussafia avait publié le texte de la légende de saint Christophe (fol. 207^c^-212^d^), suivi du texte latin de la même légende, que renferme le ms. Bibl. Nat. lat. 3801, le tout accompagné d'un savant commentaire bibliographique et linguistique. Le *Zur Christophlegende* de M. Mussafia forme le fasc. IX du t. 129 des *Sitzungsberichte der Kais. Akad. der Wissenchaften in Wien* ; il a été tiré à part (Wien, 1893).

mières et secondes personnes du singulier ou du pluriel, qui apparaissent si rarement dans les textes purement narratifs, et qui sont absolument inconnues des documents d'archives. Sans le ms. fr. 818, la flexion du vieux lyonnais présenterait de nombreuses lacunes, et son étude n'offrirait, en somme, qu'un assez mince intérêt; grâce à lui, au contraire, il n'y a guère de dialectes dont la morphologie soit aussi complète que celle du dialecte lyonnais.

Je vais énumérer maintenant les textes en vieux lyonnais dont je me suis servi.

A. *Œuvres de Marguerite d'Oyngt, prieure de Poleteins, publiées d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Grenoble par E. Philipon, avec une introduction de M.-C. Guigue*, Lyon, N. Scheuring, éditeur, 1877.

La prieure de Poleteins ou Pelotens appartenait à l'une des plus anciennes familles du Lyonnais; son père Guichard, seigneur d'Oingt, testa en 1297 [1]. Marguerite était déjà en religion au mois de février 1286; au mois d'août 1288, elle avait succédé à Jeanne de Villars dans les fonctions de prieure; elle mourut en 1310. Oingt est aujourd'hui une commune du canton du Bois-d'Oingt, arrondissement de Villefranche, Rhône; cette localité est située à une trentaine de kilomètres, à vol d'oiseau, au nord-ouest de Lyon, et c'est là ce qui explique les légères différences flexionnelles qui existent entre la langue des Méditations et celle des documents rédigés à Lyon même.

A en juger par l'écriture, le ms. unique qui nous a conservé les œuvres de Marguerite d'Oingt a dû être écrit dans le premier tiers du XIVe siècle [2]. Il débute par des Méditations en latin, *pagina Meditationum* (f°s 1 à 12 et p. 1 à 33 de mon édition); ces méditations sont datées du dimanche de la Septuagésime de l'an 1286. A la ligne 6 du f° 13 (p. 36 de mon édition) commence le récit en dialecte lyonnais d'une Vision que l'auteur

---

1. Le testament de Guichard d'Oingt est conservé aux Archives nationales, P 1360, cote 888; il a été publié par Valentin-Smith à la suite de ses *Considérations sur la Dombes*, Lyon, 1856, p. 49 à 53; Marguerite y est appelée *monialis et priorissa monasterii de Poloteyns*.

2. Voyez la description du ms. à la p. XXVII de l'Introduction. Le ms. ne porte pas de foliotage; il a été paginé à une époque récente.

du recueil des écrits de la sainte prieure appelle *Speculum Sancte Margarete virginis, priorisse de Pelotens*. La note en latin qui précède ce récit nous apprend qu'il avait été envoyé par la prieure de Pelotens à Hugues, prieur de la Valbonne [1], qui l'avait apporté, en 1294, au chapitre général présidé par dom Boson, prieur de Chartreuse. A la fin du *Speculum*, une autre note, également rédigée en latin, nous dit que Marguerite mourut en 1310. La note du début qualifiant cette sainte femme de *priorissa condam de Pelotens*, il faut nécessairement que notre recueil ait été composé postérieurement à 1310. La Vision de la prieure de Pelotens se divise en trois chapitres et va de la p. 36 à la p. 48. Elle est suivie de *Li Via Seinti Biatrix, virgina de Ornaciu* (p. 49 à 78), qu'on attribue généralement à Marguerite d'Oingt [2], sans qu'on ait pu toutefois, jusqu'à ce jour, donner une preuve directe du bien fondé de cette attribution. Viennent ensuite cinq lettres (p. 78-90) dont la langue est fortement mélangée de bourguignon mais où le lyonnais domine. Notre recueil se termine par trois miracles de la prieure de Pelotens rédigés en pur lyonnais (p. 90-93).

B. *Le Carcabeau du péage de Givors de 1225, publié pour la première fois par Georges Guigue*, Lyon, s. d. 15 pp. gr. in-8. Le péage de Givors fut concédé à l'archevêque de Lyon, Renaud de Forez, en 1208, par lettres patentes de Philippe-Auguste; le tarif ou carcabeau de ce péage nous a été conservé par une copie de 1375 environ, qui contient la liste des préposés chargés de percevoir les droits d'entrée, de l'an 1225 à l'an 1375.

C I. *Tarif des droits qui devaient être perçus sur les marchandises entrant dans la ville de Lyon*, vers 1295, publié par M.-C. Guigue, dans le *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, p. 419-423, d'après l'original conservé aux archives de la ville de Lyon.

C II. *Tarif du péage de Lyon*, 1277-1315, *ibidem*, p. 406-409,

---

1. La Valbonne, hameau de Saint-Michel d'Euzet, Gard. La chartreuse de la Valbonne fut fondée au XIIIe siècle.

2. Voyez notamment la notice que Victor Le Clerc a consacrée à la prieure de Pelotens dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 307 et suiv. Béatrice était originaire d'Ornacieux, canton de la Côte-Saint-André, Isère; elle fut pendant quelques années religieuse à Pelotens et mourut en 1305 environ.

d'après une copie du commencement du XIVe siècle conservée aux archives départementales du Rhône : titres non classés.

C III. Tarif municipal des droits d'octroi à percevoir sur les marchandises entrant dans Lyon, voté le 4 décembre 1358 par le Consulat. J'ai publié ce tarif dans la *Romania*, t. XIII, p. 575-579, d'après une copie contemporaine conservée aux archives de la ville de Lyon, CC. 186, f°s 4 v° à 8 r°.

D I. *Li contios de allar abatre Peyraud*, décembre 1350. Ce compte et le suivant ont été publiés d'après les originaux conservés aux archives de Lyon, par M. A. Vachez, à la suite de ses intéressantes Notices sur la destruction du château de Peyraud, en Vivarais (Lyon, 1879), et sur celle du château de Nervieu et de la maison forte de Foris, en Forez (Lyon, 1877); malheureusement les éditions de l'érudit lyonnais sont trop incorrectes pour pouvoir servir de base à une étude linguistique; aussi ai-je dû prendre copie de ces importants documents aux archives de Lyon. C'est de cette copie que sont tirées mes citations.

D II. *Li contios p allar abatre Nerveu et Fouris en Foreis*, décembre 1350.

E. Le livre de raison d'un bourgeois de Lyon au XIVe siècle (1316-1342), publié par G. Guigue, dans *Lyon-Revue*, n° d'octobre 1882, p. 206-221.

F I. *Syndicat ou procès-verbal d'élection des conseillers de la ville de Lyon pour l'année 1353* (19 décembre 1352), publié par M.-C. Guigue, dans le *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, p. 455-460, d'après l'original conservé aux archives de Lyon, BB. 367.

F II. *Syndicat ou procès-verbal de l'élection des conseillers de la ville de Lyon pour l'année 1356* (18 décembre 1355), *ibidem*, p. 462-465, d'après l'original conservé aux archives de Lyon, BB. 367.

F III. *Syndicat ou procès-verbal d'élection des conseillers de la ville de Lyon pour l'année 1359* (22 décembre 1358), *ibidem*, p. 466-470, d'après l'original conservé aux archives de Lyon, BB. 367.

G. Compte présenté à la ville de Lyon, en 1384, par Jehan de Durche. J'ai publié ce document d'après l'original conservé aux archives de Lyon, CC. 378, à la suite de la notice intitulée *Un Lyonnais à Paris au XIVe siècle*, Lyon, A. Brun, 1883.

H. Règlement fiscal promulgué par le consulat de Lyon en 1351. J'ai publié ce document dans *Lyon-Revue*, n^os^ d'octobre

à décembre 1883, d'après l'original qui se trouve aux archives de la ville de Lyon, partie non inventoriée.

I 1. Leide de l'archevêché de Lyon de 1300 environ (arch. du Rhône, armoire Abram, vol. 23, n° 1); — II. Reconnaissance aux citoyens de Lyon du droit de peser leurs marchandises à domicile, 1325 environ (*ibidem*, arm. Abram, vol. 25, n° 4); — III. Taille communale de 1341 (arch. de la ville de Lyon, CC. 294, pièce 1); — V. Convention passée en 1358 entre le consulat de Lyon et Bernard de Varey, sur le fait des fortifications (arch. de la ville de Lyon, CC. 189, f°s 31 v° à 33 r°); — VII. Fragments d'un terrier lyonnais (Sainte-Consorce et Marcy-le-Loup, Rhône), XIVe siècle. Ces différents textes ont été publiés, d'après les originaux, dans la *Romania*, t. XIII, p. 567-588.

J. Comptes des fortifications de Lyon (1346-1378), publiés par G. Guigue, dans *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, pièces justificatives, p. 393-419, extrait des archives de la ville de Lyon, CC. 191, f°s 1-42.

K 1 et II. Comptes municipaux de la ville de Lyon de 1364 et 1380 (arch. de Lyon, CC. 373 et CC. 13).

L. Terrier de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et de Poleymieux, Rhône, de 1260 environ. J'ai publié ce terrier dans la *Revue lyonnaise*, n° de juin 1885, p. 418-430, d'après l'original qui se trouve aux archives du Rhône, fonds de Saint-Jean, arm. Jonas, vol. 35, n° 1.

M. Terriers de Mionnay (Ain). Ces terriers sont conservés aux archives du Rhône, fonds de l'abbaye de Saint-Pierre, partie non inventoriée; ils ont été rédigés dans cette paroisse de Mionnay où se trouvait la chartreusine de Poleteins. Je les ai publiés dans la *Revue des Patois*, 1re année, p. 29 à 35[1].

N. Légendes en prose du ms. fr. Bibl. Nation. 818. Mes citations sont faites d'après le manuscrit.

O. Terrier de Ponce de Rochefort. A en juger par l'écriture, ce document paraît dater de la seconde moitié du XIIIe siècle; il se trouve aux archives du Rhône, partie non inventoriée;

1. Les autres textes bressans, et notamment le Terrier de Bâgé et celui de Maillissole, sont cités ici d'après les *Documents linguistiques du département de l'Ain* que j'ai publiés dans le *Recueil de textes dialectaux* de M. P. Meyer.

j'en ai donné d'importants extraits dans la *Romania*, t. XXII, p. 39 et suivantes. Les citations faites d'après ces extraits sont cotées I VI. Rochefort est aujourd'hui un hameau de la commune de Saint-Martin-en-Haut, cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arrond. de Lyon, Rhône.

P. *Compte rendu aux religieuses de Saint-Martin-le-Paul* (Rhône) *par Pierre de la Bête, clerc, leur receveur*, 13 septembre 1373, publié par M.-C. Guigue, dans le *Polyptique de Saint-Paul de Lyon*, p. 209.

Article défini.

MASC. SING. **1**. *li*[1] ; — **2**. *del* ; *dou* à côté de *del* dans E et F II, H I, 11, I V, 8, VII 22, J *passim* ; — **3**. *el* D, E, H, I II, III ; *al* A, C, F, I, K, L, N ; *ou* F, G, I II, IV, J ; — **4**. *lo* ; *l'*. — Plur. **1**. *li*, *ly* F II ; — **2**. *del*, *dels* I VII, 32, N 164[d], *deus* et *deuz* devant voyelle I I, 23, M, f° 2 v°, *des* I VII, 44, *douz* C, D, F I, H I, 5, 3, I III, I, V, 9, 24, *doux* I V, J, *doz* I, II, I, *dou* I V, 4 ; — **3**. *als* F III, *as* A, N, *al*, A 59, I I, 2 ; *auz*, C, K, L, 4, 10, *aus* F I, I VII, 47, *aux* B, *au* A 45 ; *ous* F, J, *ouz* D, H, I III, 25, IV, 22, *ou* E ; — **4**. *los*.

FÉM. SING. **1**. *li* ; — **2**. *de la* ; devant voy. *de la* et *de l'* ; — **3**. *a la* ; devant voy. *a la* et *a l'* ; — **4**. *lo* ; devant voy. *la* et *l'*. — Plur. **1**. *les* ; — **2**. *de les* ; — **3**. *a les* ; — **4**. *les*.

Les formes de l'article masculin n'ont pas besoin d'explication : ce sont à peu de chose près les mêmes que celles du vieux français ; quant au féminin *li* illa, il suppose le développement d'une palatale qui a changé l'*a* en *e*, d'où *lje*, bientôt réduit à *li*.

NEUTRE, sujet et régime, *lo* A 37, 68, D II, I IV, 12, 55.

Nos textes nous offrent plusieurs exemples certains du maintien du neutre en vieux lyonnais ; en voici quelques-uns : *Quant veneit lo matin* ; — *lo quart jor de chalendes*, dans Marguerite d'Oingt, p. 37 et 68 ; — *troytes de Geneveys payera lo cent vj gros*, I, IV, 12 ; — *lo quintal de femella batua et ferrata paiera lo quart dou gros* I IV, 55.

INSTRUMENTAL : *al*, *a les*.

Se il aveunt volunta de levar tot lo mundo al petit dei A 45 ; — *a les does mans* N 24[c].

LOCATIF : *el*, *al* ; *els*, *alz* ; *en la* ; *en les*.

---

1. Les formes qui ne sont suivies d'aucune indication de provenance sont celles qui se rencontrent dans tous nos textes.

De cella gloriousa roba qu'il prit el tres noble cors de Nostra Donna A 43 ; — *el servis de son creatour* A 56 ; — *el num de nostron seignor* N 198[a] ; — *el comencimen* D 1 ; — *deit estre li livra de Lion de xiiij unces el marc de Lion* I 11 ; — *el teins de vendeimes* L ; — *al primer ost* O, 22 ; — *els temps des jeunes* N 191[c] ; — *els seglos dels seglos* N 164[d] ; — *alz jors de les festes* N 191[c] ; — *en la dicta cita* H 1 ; — *en les quaux festes* D 11.

Substantifs féminins.

Ire Déclinaison. — Elle comprend les substantifs féminins de la première déclinaison latine et ceux de la cinquième qui leur avaient été assimilés, tels que materia, facia[1]. Suivant que l'a final latin était pur ou précédé d'un son palatal, le singulier se termine en *-a* ou en *-i* (=**ye*). A l'origine, les substantifs en *-i* se terminaient en *-ie*, plur. *-ies*, et l'on trouve encore dans nos textes quelques débris de cette formation primitive : *gracie*, *glorie* N 230[c] ; *besties*, *chargies*, *chastagnies*, *gracies*, mais le plus souvent *-ie* et *-ies* se sont réduits respectivement à *-i*, *-es*.

A. Sing. *arma*, *terra* A 52, 54, *lana* I 1, 25, *rota* D 1, 3, *campanna* F 11, *fenna*, *pena*, *chosa* N 224[c], 191[d], 220[b], *via* vita, *partia* N 214[a] et *passim*, *feia* N 170[b].

Plur. *armes* A 41, *choses* A 40, *mesures* I IV, 3, *oules* aulas B, *fennes*, *perres*, *roses* N 214 [a, d], *parties* D 1, 42, *feies* N 211[c].

B. Sing. *lumeri*, *graci*, *faci* A 40, 36, 44, N 208[a] *besti*, *chargi* B, C passim, *aigui* I IV, 47, N 189[c], *maneri* H 1, 15, *vendeymi* I IV, 1, *Franci*, *Provenci* I IV, 37, 40, *Indi*, *Luci* N 171[c], 266[a], *maladi* N 219[b], A 56, *vi* via A, *joi* N 208[d] *envei* N 263[c], *graci* N passim, *egleisi*, *iri*, *fangi*, *batailli* N 224[d], 260[c], 217[c], 220[d], *cassi*, du b. lat. cassia, *compaigni*, *diomeini*, *gloiri*, *ploivi* N 228[b], 212[d], 245[b], 213[b], 218[a], *vi* viam N 214[a], I VI, 32, *raibi* *rabiam N 229[c].

Plur. *besties* C, D I, 45, H 1, 23, N 204[c], *chargies* D 1, 45, *chastagnies* B, *vignies* H 1, 22, *gracies* N 256[c], *maladies* N 184[a], *vies* via N 217[b] ; — *aigues* I III 21, *places*, *fanges*, *victoires*, *vindeimes* N 220[a], 220[d], 214[a], 253[c].

---

1. La substitution du suffixe *-iā-* au suffixe féminin primitif *-iē-* remonte, dans un certain nombre de noms, à l'époque classique : luxuria, materia dans Cicéron ; facia au contraire est une création de la décadence latine ; cf. *Anecdota Helvet.* dans les *Gramm. latini* de Keil, 131, 20. — Sur le suffixe *-iē-*, voyez Brugmann, *Grundriss*, t. II, § 109, et Lindsay, *The latin Language*, p. 344.

Cette action de la palatale sur l'*a* suivant a cessé de se produire à une époque qu'il est, bien entendu, impossible de déterminer exactement, mais qui est, en tout cas, antérieure à la chute en moyen-rhodanien du *d* médial venu de t. Ce qui le prouve, c'est que l'yod qui s'est développé au contact des deux voyelles ainsi mises en présence est resté sans influence sur l'a : *seya* C, *seia* N 220[c], *feia* N 170[b]; il en est de même de la palatale venue de i voyelle par suite d'un rejet d'accent : *partià* partita, *vià* vitam, et tous les participes passés fém. dérivés de -ita : *finia* N 214[a], *sentia* N 244[c], etc. Ainsi s'explique tout naturellement la différence du traitement subi par *vjà* vitam pour un plus ancien *vida et par *vi* pour un plus ancien **vje* viam.

A la différence de ce qui s'est passé dans le Haut-Dauphiné [1], l'action de l'yod s'est fait sentir, en lyonnais, alors même que la gutturale qui a développé cette palatale se trouvait séparée de l'a originaire par une consonne persistant en roman : *sainti* A et N passim, *constreinti*, *estreinti* N 213[c], 261[b], *faite* D II 13, I III, 17, *fruyti* *fructa, I I, 3, *eleiti* electa N 248[c], *traiti* tracta N 168[b], *enjointi* injuncta, *frainti* F 1; de même en bressan *faiti* dans la charte de Lent (1276) dont l'original se trouve aux Archives nationales P 1391, cote 572. C'est une nouvelle raison d'attribuer les Légendes du ms. fr. 818 au dialecte lyonnais ou au dialecte bressan des environs de Lyon, à l'exclusion du dialecte dauphinois [1].

On peut rattacher à la 1re déclinaison féminine les participes passés et les substantifs verbaux en -ata, ainsi que les substantifs en -as, -atis qui leur ont été assimilés. Au singulier, l'*a* posttonique paraît avoir été de très bonne heure absorbé par l'*a* accentué; au pluriel, au contraire, on trouve encore au XIIIe siècle quelques rares exemples de la persistance de l'*e* venu de a atone suivi d'une s de flexion : *poestaes* (potest- + -atas) dans les *Légendes*, f° 220[d], *bicherays*, *assigays* *adsediatas dans un terrier de Mionnay (Ain) de la fin du XIIIe siècle; cf. *salaes* dans une leide de Vienne de 1305 (art. 13), et *achatays* dans les comptes consulaires de Grenoble de 1338-40 (art.

1. L'abbé Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, p. 224 et 225.

56 [1]); mais d'ordinaire la diphtongue *ae*, *ay* nous apparaît réduite à *e* :

Sing. suj. *clarta* clarit- + -ata, *beuta* A 43, N 214[d], *maignia* N 233[d].

Rég. *clarta* A 59, N 216[d], *quantia* quantit- + -atem N 217[b], *moutia* *multitatem N 154[c], *sanda* N 216[b], *cita* I IV, N 226[a], *castia* castitatem N 214[b]; *priva* N 220[d], *passa* D II, 11.

Plur. suj. *diversites* A 71, *crees* A 40, *despleyes*, *motres*, I IV, 75.

Rég. *clartes* A 44 [2], *portes*, *livres* D I 32, *degastes* N 215[d], *achetes* H I 25, *copes* L I, *sandes* N 224[b], *cites* N 227[c], *libertes* F I.

Accusatifs en *-an*. — Un assez grand nombre de substantifs féminins en *-a* ont leur cas oblique en *-an*; ce sont principalement des noms de femme, de rivière ou de lieu.

Noms de femmes d'origine latine : *Blandinan*, *Rosan* I VII, 33, 18, *Jaquemetan*, *Tevenan* E, *Johannan*, *Marietan*, *Peronellan*, *Johannetan*, *Jaquetam*, *Silvestran*, L, 41, 38, 28, 3, 6, 36. De même en bressan : *Beneitan*, *Estevenan*, *Jaquetan*, *Johannan*, *Lucan*, *Marietan* dans le Terrier de Maillisola de 1341 (§§ 44, 28, 33, 3, 48, 56), *Johannetan*, *Martinan*, *Perretan*, *Perronetan*, *Poncetan*, dans le Terrier de Bâgé dressé entre 1294 et 1323 (§§ 29, 23, 13, 24, 60), *Cristinan* dans un terrier de Montluel de 1325 environ (§ 4), *Jordanan* dans un Terrier de Mionnay de 1300 environ (§ 21), *Filippan*, *Jaquetan*, *Mathian*, *Peronellan*, dans les textes foréziens publiés par la *Romania* (XXII, 17). Après une palatale, l'*a* s'est régulièrement changé en *e* et la diphtongue *je* s'est ensuite réduite à *i* : *Blanchin* pour un plus ancien **Blanchien* I VII, 30, *Clemencyn* dans le *Censier de la Commanderie de Chazelles-sur-Lyon* (*Romania*, XXII, p. 24, l. 3), *Lorencin* dans un Terrier bressan en regard du nomin. *Lorenci* I VII, 27 [3].

M. l'abbé Devaux cite, d'après un texte du XVIIe siècle, les formes dauphinoises *Pernetan*, *Pernetam*, *Claudan*, *Thievenan* et *Philipam*, auxquelles on peut ajouter *Katalinan* qui se lit à côté

1. L'abbé Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au Moyen-Age*, p. 107.

2. *Clartes* ne peut pas venir, comme le dit M. l'abbé Devaux (p. 108), de claritates qui aurait donné **clartas*; il faut de toute nécessité supposer un bas latin *claritatas. Il en est de même de *diversites*, *sandes*, etc.

3. Sur la réduction à *-in* de **-ien* (=*j* + *an-*), cf. *Sebastins* N 214[a], *Crestin* Christianum N *passim*, *Crestina* N 258[a].

de *Berengeyrin*, dans le testament de Guigue Allemant (an. 1275 [1]).

Enfin, les *Légendes* (fol. 185[b]) déclinent *Eva*, *Evám*.

NOMS DE FEMMES D'ORIGINE GERMANIQUE : *Guillerman* E, *Hugonan* I VII, 22, *Bererdan* et *Bernerdan* dans le Terrier de Maillisola (§§ 55, 33).

NOMS DE RIVIÈRES : l'*Anconan*, affluent de l'Oignin (Ain), le *Conan*, affluent de la Brevenne (Rhône), le *Furan* et le *Séran*, affluents du Rhône (Ain), le *Soanan*, affluent de l'Azergue (Rhône), le *Solnan*, affluent de la Seille (Ain), le *Suran*, affluent de l'Ain (Ain); l'*Oignin*, affluent de l'Ain, et le *Moidin*, au département de l'Ain.

A ces noms que je cite d'après M. Thomas [2], j'ajouterai celui de *Sonnan* ou *Sounan* (?), la Saône, qui se lit nombre de fois dans le Terrier de Bâgé dressé sous le gouvernement d'Édouard de Savoie, celui du *biez de Perrosan* qui apparaît au Terrier de Maillisola (§ 7) et celui de *Gandam* donné à un petit ruisseau dans un acte de Cluny (n. 159).

NOMS DE LIEUX : *Maillisolan*, *Breissolan* aujourd'hui Bressolles, cant. de Montluel, Ain, dans un terrier de Montluel de 1325 environ, *Osan*, cant. de Pont-de-Vaux, Ain, en regard d'*Osa* qui se lit dans une charte de Cluny de 946 [3] et d'*Ousa* qu'emploie le Terrier de Bâgé (§ 12), *Senosan*, au département de Saône-et-Loire.

NOMS COMMUNS ET ADJECTIFS : *putan* N 225[c] et au plur. *putans* N 209[b]; — *unan* unam, et *man mortan* au Terrier de Bâgé (§§ 60 et 11), *en la comba beneytan* dans un terrier bugeysien de 1345 (Arch. de la Côte-d'Or, B 776, fol. 65).

---

1. L'abbé Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 352, n. 1, et p. 42.

2. *Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique*, dans *Romania*, t. XXII, p. 489.

3. A. Bernard et A. Bruel, *Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, n° 688.

Je relève les formes *fenan*, *tavernan*, *cavernan* et *unan* dans un Noël en patois savoisien paru à Lyon en 1556[1].

Les noms d'hommes en *-as* font également leur cas oblique en *-an* : *Sathanas* et *Sathanan* N 211[b] et 234[a], **Achārias* et *Acharian* I VII, 32 et 34; cf. *Jonas* et *Jonan*, au Cartulaire de Saint-André-le-Bas, de Vienne (n°s 33 et 79).

II[e] Déclinaison. — Elle comprend les féminins de la III[e] déclinaison latine et se subdivise en deux classes au singulier, suivant que la forme romane a été tirée d'une forme latine dépourvue d's au nominatif ou qu'au contraire le type latin avait, à ce cas, une s de flexion, d'origine latine ou romane.

A. Sing. suj. *mare* A 54, N 213[c], E *moiller* N, 216[d], *moller* I VII, 4, *mollier* K I et II passim, *moyllier* L; cf. le comparatif fém. *majer* N 216[b]; mais aussi *lei* N 206[c].

Rég. *mare* N 214[b] et *passim*, *mullier* et *moiller* N 214[b], 242[a] et *passim*, *lei* N 206[c].

Plur. suj. *muillers* N 214[a].

Rég. *muillers* N 213[d], *moillers* N 214[a].

B. Sing. suj. *dolors*, *odors*, *resplandors*, *morz* N 216[b], 215[a], 216[d], 215[c], *feis* N 207[a], 127[b], *mansions* N 224[b], *doucors*, *temors*, *amors* A 41, 53 *regions* *regionis N 212[c], *vertuz* N 227[d].

Rég. *dolor*, *honor*, *mort* N 214[a], 214[c], 216[a], *fei* N 217[b], *douçour* A 42, *mayson*, I VII, 51, *region* N 234[a], *façon* I IV, 19.

Plur. suj. *flors*, *maisons* N 214[d], *amors*, *savors* A 41, 45 *genz*, *arz* N 207[d], 227[d].

Rég. *odors*, *maisons* N 214[d], 213[d], *dolors* A 60, *genz* N 211[b], *regions* N 212[c], *parz* N 211[a].

III[e] Déclinaison. — Elle comprend un petit nombre de substantifs féminins imparisyllabiques :

Sing. suj. *suer* N 220[a] mais déjà *suers* dans Marg. d'Oingt, p. 93.

Rég. *seror* N 220[a], *serour* E.

Plur. suj. et rég. *serors* I VII, 15, *sorors* A 77.

---

1. *Noelz et chansons nouvellement composez tant en vulgaire françoys que savoysien dict patoys par M. Nicolas Martin, musicien en la cité Saint-Jean-de-Morienne en Savoye*, à Lyon, chez Macé Bonhomme, 1556 : Noël IV. M. Th. Gartner cite dans sa *Rätoromanische Gramm.* (Heilbronn, 1883), p. 89, les accus. plur. *donans*, *matans*, *fenans*, etc.; déjà, en 1872, M. Ascoli avait signalé l'existence d'accus. plur. fém. en *-ans*, dans la partie du canton des Grisons située au sud des Alpes; cf. G. Paris, *Les accusatifs en* -ain, *Romania*, XXIII, p. 336 et 337.

Substantifs masculins

Ire Déclinaison. — Elle comprend tous les substantifs correspondant à ceux de la seconde déclinaison latine, masculins et neutres.

Sing. suj. *anos* B, *contios* R 1, *dyablos* A 51, *diablos* N 216c, *livros* A 36, *membros* A 46, *templos* N 184a, *poblos* N 265b, *pueblos* F ; — *chanz* A 41, *crestins* N 212d, *cuers* C, *fiuz* A 37, *monz* mundus A 73.

Reg. *buyro* I IV, 10, *cuvro* B, *dyablo* A 51, *glaio* gladium N 214a, *livro* A 36, N 217a, *maistro* N 200d, *poblo* N 211a, *remeio* remedium N 213d, *templo* N 184b ; — *chapelan* K III, *draper* H pass., *fer* N 214a, *fil* A 37, *mont* mundum A 37, *petel* I 1, 4.

Plur. suj. *ano* C 1, *boschago* N 214d, *esleido* N 215a, *maistro* N 173d, *membro* A 44 ; — *draper* H, *fil* N 255a, *murtrer* N 215c.

Rég. *exemplos* A 36, *fromagios* I IV, 10, *livros* N 169b, *membros* N 215a, *templos* N 226b ; — *carreuz* A 53, *chivallers* N 214a, *drapers* H, *filz* N 213c, *peteux* I 1, 14.

Les pluriels neutres *fructa et ligna ont donné les féminins *fruyti* I 1, 3, *leigni* N 211a.

Les *Légendes* distinguent encore les noms qui ont un thème en -er- de ceux qui ont un thème en -o- : les premiers ne reçoivent pas d'*s* au nomin. sing. : *maistre* N 201c ; mais par la suite, ils furent assimilés aux seconds : *livros, meistres* A 36, 46.

Piper avait passé à la seconde déclinaison latine : *peyvros* I IV, 64, suppose en effet un primitif *piperus, *pipri.

Dans la langue des *Légendes*, la voyelle d'appui avait un son flottant entre *e* et *o* : *maistre* magister et *maistro* magistri N 201c et 173d. Notez le maintien de la désinence latine dans *autri* alteri A 59, N 154c, *nostri, vostri* N, et par analogie *li dui* N 157b. *Tuit* suppose un pré-roman **tuti*.

La tonique a attiré l'u posttonique dans *amius* amicus N, cf. *riu* rivum I, 16. Le type *amius, amiu* amicus, -um une fois formé a été étendu par analogie au pluriel *li amiu* N 213b.

La diphtongue *iu* s'est développée en *ieu* dans *amieu* N 260a ; de même *riu* est devenu *rieu* dans *Rieussec*, nom d'une famille de Lyon[1]. C'est de la même manière que s'expliquent les noms

1. Il y a dans l'Hérault une commune du nom de Rieussec qu'un acte de

de lieux en *-ieu* (= j+acum) tels qu'*Amberieu* Ambari--acum, *Ceyzérieu* Caesari-acu-m, etc., à cette seule différence près qu'ici *ieu* est primitif au lieu d'être, comme dans *amieu* et *rieu*, un développement de *iu*. Il se pourrait toutefois que dans certains cas *-ieu* fût une transformation de *-ieou*, cf. le vieux lyonnais *siou* sebum, pour un plus ancien **sieou*; *ryou*, *Cuseou*, *Soloymeou*, à côté *riou* de *Cyvreu* en v. forézien (*Romania*, XXII, 8).

IIe Déclinaison. — Elle répond à la 3e déclinaison latine parisyllabique des substantifs et à la 3^e^ déclinaison des adjectifs. C'est à l'influence analogique de I qu'est due l'absence de l'*s* étymologique au nomin. pluriel.

Sing. suj. *chins* N 187^d^, *curtiuz* I VI, 2, *leons* N 189^d^, *Opitalx* C II, *osz* hostis, N 268^a^, *pans* I IV, 5, *peissons* I IV, 47, *reis* N 208^b^, *salz* C 1, *sans* A 37, *sancs*, N 234^b^; — *dolenz* N 212^a^, *eternauz* A 46, *granz* N 210^a^, *noblos* I IV.

Rég. *char*. N 209^a^, *cortil* K 1, *ost* N 268^a^, *pan* C 1, *sal* H 1, 22, *sanc* A 39, N 235^b^; — *dolent*, *grant* N 212^a^, 208^d^, *noblo* N 263^d^.

Plur. suj. *parent* N 209^a^; — *grant*, *resplandent* N 208^a^, *perdurablo* N 214^b^.

Rég. *arz* N 209^d^, *pans* C 1, *sirvens* K 1; *granz*, *tals* N 209^a^, 208^b^, *perdurablos* N 214^d^.

Les substantifs qui n'ont pas d's de flexion au nomin. sing. latin en sont très régulièrement dépourvus en lyonnais, dans les plus anciens textes.

Sing. suj. *pare* N 213^c^, 218^a^, 255^c^, 256^c^, I VI, 14, *frare* N 213^b^, 214^b^, A 61, L 29.

Rég. *pare* N 213^c^, *frare* A 57, I VII, 32, *fraro* L 34.

Plur. suj. *frare* I VII, 32, *fraro* N 226^a^, *arbro* N 215^a^.

Rég. *fraros* N 214^b^, *arbres* I VII, 44.

A dater du milieu du XIVe siècle l'analogie de I a fait ajouter une *s* au cas sujet du singulier : *frares* I VII, 43, E, *conpares* E et l'a fait enlever au nomin. pluriel.

Certains substantifs qui en latin ont la pénultième brève déplacent l'accent en lyonnais.

1069 appelle *Rivus Siccus*, cf. E. Thomas, *Diction. topogr. du dèpartement de l'Hérault*, p. 169. Les *Rieutord* du Diction. des Postes sont d'anciens *Rivus tortus*.

Sing. suj. *hom* N 208[a], *honz* A 35, *hons* B.

Rég. *homen* N 208[b], 214[b], 237[c], K 1 *passim*, *prodomen* N 208[b], *Bonhomen* L 25, 34, *termen* N 216[c], F 1 à III; cf. *ordeno* N 228[a] et *termenio* N 189[d].

Plur. suj. *homen* N 227[a], 234[b], 237[c], 268[d].

Rég. *homenz* N 200[d], 213[a], 214[c], C 1, D 1, *homens* I II,2, *ordenz* A 41, C 1 *termenz* H 1, 10.

Je n'ai pas d'exemple à citer du nomin. sing. d'*orden* et de *termen*; il se pourrait que de même qu'en dauphinois on ait eu au nomin. *ordenz* et *termenz*[1]. Notez que l'*i* du thème était resté bref en roman, autrement nous aurions *ordin*, *termin*.

III[e] Déclinaison. — Elle comprend les substantifs dérivés de substantifs latins qui déplacent l'accent aux cas obliques du sing. et au pluriel, ainsi que quelques comparatifs.

Sing. suj, *enfes* A 63, N 268[b], *pastre* N 211[c], *lerre* latro, N 214[c] *seigner* N *passim*, *nies* D 1; *aidare*, *arare* arator, *creare*, *enchantare*, *emperare*, *mengare*, *orare*, *salvare*, *tuare* N 199[d], 186[c], 258[c], 227[c], 268[c], 225[c], 248[c], 255[a], 255[d]; *Tisire* M 36; — *maier*, *meiller* N 234[b], 205[d].

Rég. *enfant* A 63, *seignor* A 36 et N *passim*, *pastor* N 207[a], *emperaor* N 217[c], *enchanteor*, *gaigneor*, *salveor*, N 227[d], 215[b], 230[d], *torneour* I IV, 44, *creator* N 256[b], *creatour* A, *peysour* I II, 2, *salvour* A 64; *Tiseor*, M 37; — *majour* F.

Plur. suj. *seignor* N 212[d], *larron* N 215[c], *enfant* N 213[a], *nevou* M 73, *sacrifieor* N 178[d], *abergiour*, *changiour* H 1, 23, 27, *achetour* I IV, 68.

Rég. *seignors* N 267, *segniours* I 1, 2, *nevus* L, *ameors*, *empereors* N 214[b], 226[d], *pecheors* A 71, *herbergeors*, *pourveors* F 1 *vendours* H 1, 16; — *maiors*, *meillors* N 261[a], 254[a].

A partir du XIV[e] siècle, et déjà même dans les œuvres de Marguerite d'Oingt, on trouve au nomin. sing. une *s* analogique : *creares*, *salvares* A 46, 60, *achetares*, H 1, 12, *affanares* I III, 23, *albergiares* H 1, 23, *governares* H 1, 3, *pechares* I III, 43, *pesares* I II, *troliares* I 1, 21. Le nom d'homme *Tisire* M 36, 68, *tixitor atteste encore l'orthographe primitive, *creare*, *salvare*.

Le suffixe -itor a été ajouté au thème des verbes de la III[e] conjugaison pour former des substantifs : *desfendire* N 206[d], *Tisire*. M 36 *destruisire* N 157[d], mais son emploi est beaucoup moins fréquent que celui du suffixe -ator, qui apparaît même là où on attendrait le suffixe -itor : *revendares* I 1, 3, *vendares* H 1, 9.

Au féminin, on employait le suffixe -atrix : *enchanteris* N

1. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 358, et Suchier, *loc. cit.*, p. 128.

255[a], *pecheris* N 210[a], *revenderis*. Il est probable que l'*e* d'*enchanteris*, *revenderis*, est dû à l'influence rétrograde de l'*i*.

IVe Déclinaison. — Il existait en bas latin une déclinaison hybride *Petrus*, gen. *Petronis* ou *Petroni*, ablat. *Petrone* ou *Petrono*. C'est elle qui explique les noms suivants : *Jacquemos* et *Jacquemon(d)*, nom de famille, **Pupos* et *Pupon* (*Romania*, XIII, 582, 583), *Peros*, *Peron* I VII, 4 et 5, *Guillermos* I VII, 66, et *Guillermon(d)* nom de famille. *Hugos*, *Hogun* I, 1, 12; 6, 10; *Matheus* et le nom de famille bien connu à Lyon *Mathevon*. Les textes bressans nous offrent *Pieros*, *Peron* (*Terrier de Maillisola*, §§ 6, 7), *Andreus*, *Andrevon* (*ibid.*, 27, 25), *Beneiz*, *Beneiton* et le nom. *Beneitons* refait sur le cas oblique (*ibid.*, 38, 49), *Marion* de *Marius* (*ibid.*, 1), *Crestinons* au *Terrier de Bagé* (§ 19, est aussi un nomin. refait sur *Crestinon*, cas oblique du v. lyonnais *Crestins* ou *Cristins* Christianus N *passim*. Les textes forésiens emploient *Peros*, *Peron*, *Pupon* (*Romania*, XXII, 17). Enfin M. l'abbé Devaux cite d'après des textes dauphinois, *Andrevon*, *Peron*, *Felipon*, *Pernon*, *Johannon*; *Guillermon*, *Guigon*, *Hugon*, *Odon*[1]. C'est la déclinaison en -us, -onis qui explique les doublets si nombreux dans l'onomastique des familles françaises : *Claudin*, *Claudinon*; *Farge*, *Farjon*; *Martin*, *Martinon*, etc.

Un certain nombre de noms communs et d'adjectifs suivent cette déclinaison : *clerc*, *clerjon*; *magus*, *magon* N 155[b], *nostre*, *nostron*; *vostre*, *vostron*.

Les neutres latins en -us sont indéclinables; *cors* corpus N 227[b], *tens* tempus, *las* latus, etc.

Adjectif possessif conjoint

SINGULIER

1re personne. — Masc. sing. **1**. *mos* A, E, N; **2**. *mon*; — Plur. **1**. *mi* N 175[a]; **2**. *mos* N 261[a] et *passim*; *mons* N 159[c], 209[a].

Fém. sing. *mi* E, L, 30, N 223[b], *ma*; — Plur. *mes*.

2e personne. Masc. sing. **1**. *tos* N 174[a] et *passim*; **2**. *ton*; — Plur. **1**. *ti* N 227[a]; **2**. *tos*, *tous* K 1.

Fém. sing. *ti* N 266[a], *ta*; — Plur. *tes*.

3e personne. — Masc. sing. **1**. *sos*; **2**. *son*, *san* N 228[a]; — Plur. **1**. *si* A 47, N 213[c] et *passim*; **2**. *sos*, *sous* K 1.

Fém. sing. *si* E, I VII, 47, 60, L 5, N 266[a] et *passim*; *sa* E et *passim*. — Plur. *ses*, A 77.

---

1. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 362, n° 1, et p. 366, 43.

PLURIEL

1re personne. — Masc. sing. **1**. *nostri* A 39, 59, 51, *nostre* N *passim*, *nostres* A 36; **2**. *nostron* A, D I, II, H I, II, N 173a, 263c, *nostrom* N 213d, *notront* E. — Plur. **1**. *nostri* A 39, 50, 51, N 227b; **2**. *nostros* N K I.

Fém. sing. *nostra*; — Plur. *nostres*.

2e personne. — Masc. sing. **1**. *vostri* A 60; *vostre* N 217b; **2**. *vostron* A 49, N 118a, 229b; *vostrom* N 213d, *vostro* A 56, N 208c. — Plur. **1**. *vostri* N 220b; **2**. *vostros* N 217b.

Fém. sing. *vostra* A, N. — Plur. *vostres* N.

3e personne. Sing. **1**. *lor*. I VI, 14, N; **2**. *lor* A 41, 91, I VI, 14, N; *lour* A 72, I IV, 76, V, 6, VII, 4. — Plur. **1**. *lor passim*; **2**. *lor* A, N, *lour* I IV, 75; — *lors* A 91, N *passim*; *lours* H I, 7, I, V, I, 4; *lurs* D I, II, H I, 8, II 7.

L'explication des formes du possessif conjoint ne souffre pas de sérieuses difficultés.

Au masculin sing. meus est devenu *mos*, après avoir passé par *meos, forme attestée par les Serments, et sans qu'il soit besoin, comme pour le français, de supposer un pré-roman *mieus, l'ĕ échappant fréquemment à la diphtongaison dans notre dialecte. La nasalisation s'est produite dans *mon* (=*meon). Au sujet pluriel, *mi* représente un plus ancien *mji* =mei. Au XIVe siècle *mos* se prononçait *mous*, cf. *tous* tuos, *sous* suos, dans un compte municipal de Lyon de 1364.

La forme féminine *mi* qui était aussi usitée en Dauphiné serait due, d'après M. l'abbé Devaux, à une faute « provenant sans doute de l'expression provençale de *midons* »[1]; cela me paraît d'autant moins vraisemblable que le féminin *si* se refuse absolument à cette explication. Il serait préférable de voir dans les féminins *mi*, *ti*, *si* des formes analogiques dues à l'influence des féminins *li*, *illi*, *cilli*, *cisti*; c'est d'ailleurs l'explication qu'en donne M. Mussafia[2].

On pourrait également supposer la série mea, **mia*, **mja*, **mje*, *mi*, cf. *vi* via. *Ti* et *si* seraient dus à l'analogie de *mi*. A l'appui de cette seconde hypothèse, on peut alléguer la forme *mya* en rime avec *via* dans les Grisons et le Tyrol[3]. Quant aux formes *ma*, *ta*, *sa*, elles sont apparemment d'importation française.

---

1. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 375.

2. A. Mussafia, *Zur Christophlegende*, t. CXXIX des *Sitzungsberichte der Kais. Akad. der wissenschaften in Wien*, p. 27, note 1.

3. W. Meyer-Lübke, *Gramm. des Lang. rom.*, t. II, § 88.

Adjectif possessif absolu.

Masc. sing. sujet **mins, *tins, *sins*; — rég. **min *tin, *sin* — Plur. suj. **min, *tin, *sin*; — rég. **mins, tins, sins.*
Fém. sing. **mein, *tein, *sein*; — Plur. **meins, teins, *seins.*
Neutre *min, tin, *sin.*

Je relève dans les Légendes en prose les exemples suivants de l'emploi du possessif absolu : **1**. *Quant que tu lai querres sera min* (fol. 171[c]); — *co que li apotres m'a fait est min*; — **2**. *tot quant que jo ai est tin* (fol. 256[d]); — *qui no volont obeir al comandemenz de l'empereor ne a tins*; — *totes les choses qui sont teins* (fol. 266[b]). — **3**. *per alcuns eysimenz sins* D 1, 47.

Au pluriel je n'ai à citer que *nostre* : *Cist hom est nostre* N 208[b].

Les masculins singuliers *min, tin, sin* sont attestés par le pron. poss. *lo sin* et par l'adjectif pron. poss. *cest tin*. Ils représentent de plus anciens **mien, *tien, sien*; cette dernière forme a persisté dans l'expression *malgre sien* N 169[c], malgré lui, mais aussi *malgra sin* N 226[d]; cf. *mau gre suen* N 160[c].

Nos textes ne contiennent pas d'exemples du sujet singulier. De même que le pluriel sujet et régime, le singulier sujet paraît être une formation analogique. **Mien*, forme antérieure de *min*, vient lui-même de **miun* meum, peut-être après avoir passé par **mian*, cf. *Lyan* Lugdunum (*Romania*, XIII, 548)[1]. En tout cas, on ne peut pas, comme pour le français, alléguer l'analogie de *vendent* = *vendunt*, puisque dans notre dialecte l'u posttonique devient *o* : *vendont*[2].

Le féminin de même que le masc. paraît être sorti de l'accusatif singulier : on ne trouve pas, en lyonnais, le singulier *mie* que M. Meyer-Lübke signale dans les dialectes du Sud-Est[3]. Il est vrai que le singulier *mein* ne se rencontre pas non plus dans nos textes, mais le pluriel *teins* l'implique nécessairement, il est en outre attesté par le pronom possessif *la min, la tin, la sin* des patois du canton de Vaugneray, Rhône[3].

---

1. Cf. Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, p. XLIII.
2. Meyer-Lübke, *loc. cit.*, II, § 90.
3. *Ibid.*, II, § 90, et I, § 278.

Mein étonne, au lieu de *min* (=**mien*) qu'on attendrait. Si l'on pouvait supposer la réduction de **mien* à **men*, toute difficulté disparaîtrait, cf. *ben* (bene) *bein* et *bin* qui sont de simples variantes graphiques (*Romania*, XIII, 545); malheureusement il n'y a pas d'exemple du passage de *ie* à *e*. L'ĕ latin a bien pour correspondants en vieux lyonnais *e* et *ie*, mais *e* est évidemment antérieur à *ie*, comme le prouve sa prédominance marquée dans les *Légendes*, notre plus ancien texte lyonnais [1]. D'ailleurs, la diphtongaison ne paraît pas s'être produite devant *n*, ce qui prouve que la nasalisation de *e* était un fait accompli, en lyonnais, à l'époque où cette voyelle a commencé à se diphtonguer.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que le pronom possessif absolu ne connaît que la forme *la min*. On peut donc supposer, à côté de *mein*, une double forme *min*.

Pronom possessif.

Masc. sing. suj. **li mins*, **li tins*, **li sins*; — rég. **lo min*, **lo tin*, *lo sin*; — Plur. suj. **li min*, **li tin*, *li sin*; — rég. **los mins*, **los tins*, *los sins*.
Fém. sing. suj. *li min(s)* N 202[d], **li tin*, **li sin*; — rég. *la min*, **la tin*, *la sin*.
Masc. plur. rég. *los nostros* N 216[c].

1. *Per ço que jo desirro vostra salut assi come jo foy* (corr. *fay*) *la min* A 36. — **3** *issi qu'el avit espandu lo sin* N 231[b]; — *Se aucuns drapers vost marchiandar d'atro meiter que del sin* H 1, 7; — *plus crois que li sin* D 1, 47; — *lo dit Piero et loz sinz en quittent* P; — *d'atra main segnia et aprova de la sin*, I v, 4.

Le patois de Saint-Genis-les-Ollières (Rhône) emploie encore aujourd'hui : *lo min* et *la min*.

Cette forme féminine *min* dérive, comme je crois l'avoir démontré ici même [2], de l'accusatif meam, après avoir passé

---

1. Sur la question délicate et non encore résolue du rapport de *e* et de *ie*, voyez Meyer-Lübke, t. I, § 173-179.

2. *Romania*, t. XV, p. 430, *Le possessif tonique du singulier en lyonnais*. — M. Meyer-Lübke dans sa belle *Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 124 de la traduction française, soutient au contraire que le féminin *min* remonte *mi* = **mia* et qu'il doit son existence « à la tendance qui poussait à assimiler aux masculins correspondants les formes féminines qui s'en éloignaient

par **mjen*. La persistance de la nasale finale n'a rien de plus surprenant au féminin qu'au masculin, et d'ailleurs la conjugaison lyonnaise maintient constamment celle de la terminaison -ebam, qui après la chute du b médial et le rejet d'accent s'est trouvée à bien peu près dans la même situation que le possessif meàm : *avin* pour un plus ancien **avien* ou **aveyen* habèbam, *descendin* descendebam, dans les *Vies de saints* du ms. fr. 818.

Adjectif-pronom possessif.

Le lyonnais avait deux adjectifs-pronoms possessifs pour le singulier, l'un formé sur le nominatif latin et l'autre sur l'accusatif. De l'emploi du premier, je n'ai à citer que des exemples féminins : *la sua partia*, I VII, 12, 14, 42, *la sua part*, I VII, 13, 44, *la vercheri sua* et *per la vercheri soa*, dans des fragments de terriers du XIVe siècle conservés aux archives du Rhône.

Voici maintenant des exemples de l'adjectif-pronom possessif tiré de l'accusatif latin : *a cest tin henemi* N 261^b^ ; *per un notairo·a saiellar un sin wis*, III, 34 ; — *per recovrar la tin moiller* N 177^b^ ; — *jo depreio la tin grant benignita* N 203^d^ ; — *per la tin sainti pidia* N 229^a^ ; — *de la sin gloriousa mare* A 49 ; — *per la sin partia de la terra de la Buisseri*, I, 27 ; — *per la sin part*, L 28 ; — *per una sin vigni* dans un fragment de terrier conservé aux Archives du Rhône ; *per lo sin voleir* N 245^b^ ; — *una son* (corr. *sin*) *filli* N 248^b^. De même au pluriel : *li vostre enchantemenz* N 227^d^ ; — *per la lor part de les choses Thomas Pachon*, I, VI, 27.

---

trop ». C'est bien invraisemblable. L'identité du masculin et du féminin se conçoit lorsqu'elle est due à l'action régulière des lois phonétiques, mais que l'on ait de parti pris fait disparaître la différence existante entre les deux genres pour les confondre en une seule forme, c'est ce que l'on fera malaisément admettre. Les exemples cités par M. M.-L. aux §§ 62 et 63 ne sont nullement concluants ; certains sont de date relativement récente, d'autres, comme *longue* refait sur *long* et *antie* sur *anti*, n'ont rien à voir ici puisqu'ils distinguent précisément le masc. du féminin. Si, comme le dit M. M.-L., on avait refait le possessif féminin lyonnais sur le masc. correspondant, il est infiniment probable que ce possessif serait aujourd'hui *mina* ou *mĭna* et non pas *min*.

Adjectif démonstratif.

I. — Ecce ille

Masc. sing. **1**. *cil*, *cel* N, *icel* N 189[d] ; — *ciz* A 36, 41, 44, *cis* D 1, I III, 3 ; — *ceuz* A 75 ; — *yczouz* H 1, 10, 12 ; — **2**. *cel* ; — *ycel* A 59. — Plur. **1**. *cil* A 53, 59, N *passim* ; — **2**. *cels* N ; *ceuz* N ; — *celos* A 58, 59 ; *cellos* H 1, 22 ; — *ces*, *ices* N *passim*, *ces* I VI, 13.

Fém. sing. **1**. *cilli* A 63, N, *cili* N 245[d], 268[c] ; *icilli* A 62 ; — **2**. *cella* A H, I, N ; *cela* A 63, 73, N. — Plur. **1**. *celes* N ; — **2**. *celles* A 62, D, H, I v, 5, N 190[d] ; — *celes* A 73, 91, I v, 10, N 189[d] ; — *icelles* I v, 3.

II. — Ecce iste

Masc. sing. **1**. *cist* N 198[b], 208[b], etc. ; — *cit* A 40 ; — **2**. *cest* A 41, D, I, N ; — *cet* A 37 ; — *cestui* N 213[b], *cetuy* I IV, 64, *cetui* F 1. — Plur. **1**. *cist* N, *icist* N 180[a], *cit* A 58 ; — **2**. *cetos* H 1, *setos* E.

Fém. sing. **1**. *cisti* N 214[b] ; *icisti* N 179[d], *citi* A *passim*, H 1, 22, N *passim* ; — **2**. *cesta* C 1, F II, N passim ; *ceta* A passim, N 211[d], D 1, C 1 ; *cita* A 50, 51 ; *cetta* H 1, 25. — Plur. **1**. *cestes* N, K 1 ; — *ycetes* A 63 ; — *iquetes* K 1 ; — **2**. *cestes* K 1, N ; — *cetes* A 60, 73, N 208[d] ; — *icestes* N 194[c], 214[c].

M. Mussafia voit dans *ces* un dérivé de ecce-iste[1], mais étant donnée la fréquence de l'apocope de l'*l* devant *s*, en lyonnais[2], je crois plutôt qu'on doit y voir le représentant d'*ecce-illos. De même *ciz*, qu'emploie Marguerite d'Oingt, à l'exclusion de *cil*, me paraît représenter ecce-ille+s de flexion.

Cette *s* introduite dans le but de différencier le nom. sing. du nom. plur. apparaît pour la première fois d'une façon régulière dans Marguerite d'Oingt : *ciz*, *ceuz* ; c'est également la forme avec *s* qui est de règle dans les textes administratifs lyonnais de la seconde moitié du XIVe siècle ; par contre, les *Vies de Saints* emploient presque toujours la forme étymologique, *cil* ou *cel*[2]. Cette constatation vient à l'appui de ce que dit M. P. Meyer de l'ancienneté relative des légendes en prose contenues dans le ms. fr. 818[3].

---

1. Mussafia, *loc. cit.*, p. 26.

2. Voyez les exemples que j'en ai donnés dans la *Romania*, t. XIII, p. 558.

3. Paul Meyer, *Notice sur le recueil de Miracles de la vierge renfermé dans le ms. Bibl. Nat. fr. 818*, p. 12 et 21. Sur la date de la composition des légendes, voyez f° 24 un miracle de la Vierge qui, au dire du légendaire, avait

Pronom démonstratif.

I. — Ecce ille

Mas. sing. **1**. *cil* N, *cel* H 1, 4, 25, I 1, **1**, 10, N ; — *celz* C II ; *ceuz* C II, *czouz*, *czoux* H 1. — **2**. *cel* N ; — *celui* F 1, *celuy* H 1, 2, *celluy* F II, *cellui* N 213[d]. — Plur. **1**. *cil* A 45, 58, etc., I 1, 5, III, 21, N *passim* ; — *cils*, *cilz* F 1, C II ; — *cis* F 1. — **2**. *cels* N, *ceuz* A 47, 91, N, *ceus* I 1, 20, *ceuls* F 1 ; — *ceous* A 74, *cioux* K 1 ; — *ces* I VI, 13, N 214[d] et *passim* ; — *cellos* D 1, F II, H 1, 7, 10, 17, I IV, 85, V, 7, *celos* F 1, H, 1, 22, I III, 4, V, 2, 8 ; — *icelos* F 1, *ycellos* H 1, 13.

Fém. sing. **1**. *cilli*, C II, N, *cili* C 1 ; **2**. *cela* A 63, N, *cella A* 45, I V, 6. Plur. **1**. *celes* C 1, N ; — *ycelles* F 1, III ; **2**. *celes* A 3 38, 39, 73, N, *celles* H 1, 22, I V, 5, *icelles* I V, 7, *ycelles* H 1, 22.

II. — Ecce iste

Le pronom démonstratif tiré de iste était d'un usage beaucoup moins fréquent que celui qu'on avait dérivé de ille. Voici les seuls exemples que j'en puisse citer.

Masc. sing. **2**. *cestui* N 192[b], 208[a], 210[c], — *cetuy* A 42. — Plur. **1**. *cist* N 193[d] ; *icist* N 204[d].

Fém. sing. **1**. *iciti* N 214[c] ; **2**. *cestei* N 215[b], *cetei* N 213[c].

Iciti est dû à l'analogie des fém. *illi*, *cilli* ; quant à *cestei* il remonte peut-être à iste hic ?

III. — Ecce hoc

Neutre suj. et rég. *co* A, N, *czo* D, H, I, *so* E ; — *ico* A, N, *iczo* C 1, D 1, II.

Nos textes ne font aucune différence entre *ico* et *co* que les documents administratifs rédigés à Lyon écrivent *czo* ; toutefois *co* est d'un usage plus fréquent. Voici quelques exemples de l'emploi de ces deux pronoms neutres : *co eret uns granz ebaymenz* A 43 ; — *il demanda que co estoit* N 172[c] ; — *czo est a saveir* I V, 1 ; *eles ne poent outra co desirra nient* A 41 ; — *ico li dit tant benignament* A 56 ; — *quant illi avit ico dit* N 563[d].

---

eu lieu le samedi « la terce kalanda de juin, l'an de l'incarnacion mil et CC et XXXVII ». Le trois des calendes tomba effectivement un samedi en 1237. La légende de Saint Mamert est datée de l'an 1209 (f° 275[d]).

Le lyonnais, comme d'ailleurs le bugeysien, le bressan et le vaudois [1], avait un autre pronom neutre : *cen*, dont l'origine n'est pas claire et qui prenait parfois au nominatif une *s* de flexion : *oy li fut semblanz que cenz fut suers Margareta* A 93 ; — *toz li monz non e que un po de chosa a regar de cen* A 40 ; — *tot cen que tu m'o vouz donar* N 266[a] ; — *ne d'atro qui de cen se deyve entrametre* H 1, 11 ; — *sus cen* I v, 4 ; — *les genz li conterent cen que estoit avenu* N 172[c].

Cen s'expliquerait-il par ecce-hunc avec changement de genre? Ce pronom subsiste dans les patois actuels, qui l'ont même développé en *cenqui* pour **cen iqui*, ceci. On emploie aussi les formes *icen* et *iquien* : *comme icen* et *comme iquien*, comme cela ; pour le maintien de la gutturale vélaire, cf. *iqui*, ici N 227[c].

Pronoms personnels conjoints.

MASCULIN ET FÉMIMIN

1re PERSONNE sing. **1**. *jo* ; — *ju* A 54, 56, K 1 ; — **2** et **3**. *me* ; *m'*.
Plur. **1**, **2**, **3**. *nos*.
2e PERSONNE sing. **1**. *tu* ; — *te* N 240[c] ; — **2** et **3**. *te* ; *t'* N 264[d].
Plur. **1**. *vos* ; — **2** *vos*, — *vo* A 40 ; — **3**. *vos*.
3e PERSONNE, masc. sing. **1**. *el*. — *il* ; — **2**. *li*, — *ly* K 1 ; — **3**. *lo*.
Plur. **1**. *il* ; — *yl* H 1, 17 ; — **2**. *lor*, — *lour* A 45, 47, F 1 et II, I v, 6, — **3**. *los*.
Fém. sing. **1**. *illi* ; — **2**. *lei* N 263[d], *li* A, N, — *ly* à côté de *li* K 1. — **3**. *la*, *l'*.
Plur. **1**. *eles*, *elles* ; — **2**. *lor* ; — **3**. *les*.

NEUTRE

1. *oy* hoc A 36, 43, 51, D 1, H 1, 5, 9, I II 3 ; — *ay* hàc A 62, 73, 74; C 1, F 1, II, *ai* E, F II, *hay* A 74 ; — *o* A 51 ; — *il* N 229[a] ; — **3**. *lo* A 40, 41, 47, 67 ; — *o* A 45, 51, 69, 71, C 1, F, H 1, 3, 7, N, *ou* F II.

---

1. L. Favrat, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, p. 508 : « Qu'ét-e cein que t'as catzi dein ta veste ? » (*L'histoire de Guyaume-Tè*, en patois des environs de Lausanne) ; voyez aussi mon étude sur *Le patois de Jujurieux*, p. 41.

2. Nizier du Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, vo *cinqui*. J'ai constaté l'existence de ces différentes formes dans le patois de Saint-Genis-les-Ollières (Rhône) ; de même dans le patois de Jujurieux (Ain) : *zo lyi è dé cin*, je lui ait dit cela. Cette forme paraît inconnue des patois du Dauphiné étudiés jusqu'à ce jour.

M. l'abbé Devaux explique la forme *illi* illa par « la prononciation mouillée » de *ll*, d'où la série **illya, *illye, illi*. Il a évidemment raison, mais c'est là un fait d'ordre plus général que ne semble le croire le savant romaniste. En lyonnais, tout au moins, on peut dire que l'a posttonique précédé d'une liquide passe à *i* (= **ie*), toutes les fois que cette liquide est elle-même immédiatement précédée d'un i voyelle persistant sous sa forme latine : *iri* ira N 211[b], *ciri* *cira. Le même phénomène se produit à la tonique : *remirer* dans Marguerite d'Oingt, p. 44, *irriez* N 232[c], *acirier* D 1 37, *retirî* dans la *Bernarda Buyandiri*, acte I, v. 166 [1], *tirî* dans un Noël lyonnais du XVIII[e] siècle, *virî, dëguirî*, déchirer, dans le patois de Saint-Genis-les-Ollières [2]. Quant à *elles* illas, cette forme est avec *illi* dans le même rapport que *charges* avec *chargi* [3].

Il faut noter dans les *Légendes en prose* l'emploi au neutre de *il* à l'exclusion de *el*, qui n'est employé que pour le masculin. Les textes écrits à Lyon et Marguerite d'Oingt se servent indifféremment de *oy* ou de *ay* hàc.

L'omission du pronom personnel n'est pas rare : *per ço les apello veraies quar serant perdurables* N 176[a] ; — *en tes mans, Sire Deus, comando mon esperit* N 199[a] — *ceta possession vout achetar à ton num* N 266[b] ; — *faire o porra* H 1, 7.

Quant à l'emploi du pronom neutre *o* comme régime direct, on peut dire qu'il est de règle dans tous nos textes : *veuz tu que jo o proveise* N 178[a] ; — *mais mout o faisit esconduament* N 212[d] ; — *di nos o* N 208[c] ; — *il o porriunt fayre legerement* A 45 ; — *cui illi o revelavet* A 69 ; — *se aucons drapers vost marchiandar d'atro meiter que del sin, faire o porra*, H 1, 7. Toutefois on trouve dans les œuvres de la prieure de Poleteins quatre exemples de l'emploi de *lo*.

---

1. *La Bernarda Buyandiri, tragi-comédie en patois lyonnais du XVIIe siècle*, publiée par E. Philipon, Lyon, H. Georg, 1885.

2. Voyez l'étude que j'ai fait paraître sur ce patois dans la *Revue des patois*, t. I, p. 277.

3. *Villa* fait exception, mais c'était un mot du langage administratif et par conséquent mi-savant, comme le prouve d'ailleurs le maintien de l'*i* latin. Dans le bressan et le bugeysien *vela*, l'i originaire ne persistant pas en roman, le phénomène ne s'est pas produit.

De même qu'en ancien français, le régime direct se place parfois avant le régime indirect : *Se tu lo me dones à boivre* N 167[b], — *que el les te gardest*, N 215[c]; — *aporta lo mei* N 209[d]; — *si henemi los me toucessant* N 213[c] [1].

Pronoms personnels absolus ou toniques.

1re PERSONNE, masc. et fém. sing. **1**. *jo* N 207[a]; — **2**. *mei* N 264[d] et *passim*, — *me* N 211[a]. — Plur. *nos*.

2e PERSONNE, masc. et fém. sing. **1**. *tu* N 179[c], 202[c], 225[c], 264[b]; — **2**. *tei* N 264[d] et *passim*, — *te* N 201[a]. — Plur. *vos*.

3e PERSONNE, masc. sing. **1**. *el* N 264[c]; — **2**. *lui* N *passim*, A 59, 60, E, *luy* A 37, 42, D 1, H 1, 2, I, v 4; — *sei* N 227[a], 254[b], *sey* I 11, 2 L. — Plur. **1**. **il*; — **2**. *els* N 179[d], 213[a], etc.; *elz* N 213[d]; *euz* N 214[a]; *ellos* H 1, 5, 13, I IV, 47, F 11; *elos* F 1, I v, 8; — *lor* A 58, N 213[d], 226[d], *lour* A 58, I v, 8.

Fém. sing. **1**. **illi*; — **2**. *lei* N 238[a], 253[b], 256[b]; *lyei* A 54; *liey* A 36, 57, 60; *lye* A 51; *li* N 224[d], 253[b], A 54, — *sei* A 59, 62; *se* A 38; *sey* A 41; *si* A 63. — Plur. **1**. **elles*; — **2**. *lour* A 63, P.

EXEMPLES. I. **1**. *jo qui ero somons* N 207[a]; — **2**. *di mei* N 227[b]; — *mostra mei* N 201[c]; — *garda tei* N 201[d]; — *non aiez vergoini de mei* N 264[d]; — *a mei* N 264[a]; — *oez me tuit* N 211[a]; — *dona me de mostrar* N 212[b]. — Plur. *nos*.

II. **1**. *tu, qi es malestrus* N 264[b]; — *tu sacrifia as deus* N 264[b]; — *o tu, douce moiller* N 202[c]; — **2**. *apensa tei* N 264[b]; — *jo tuerei tei* N 265[a]; — *jo tei preio* N 228, *qe un aoret tei sol* N 229[a]; — *qe tei, verrai deu tot pusent, acressant* N 229[a]; — *a tei* N 264[c]; — *en tei* N 266[d]; — *remembreise te de ma humilita* N 212[b]; — *el non de nostron seignor te leve* N 201[a]. — Plur. *vos*.

III. Masc. sing. **1**. *el meimos m'a trameis a tei* N 264[c]; — **2**. *nostre sire... vestit sei* N 220[b]; — *transfiguret sei* N 211[b]; — *il avit despoillie se meismo* N 220[d]; — *chiez sey* (chez lui) I, 11, 2; — *avoi sei*, N 227[a]; — *per sei* N 205[a]. — Plur. **1**. **els*; — **2**. *entre els* N 179[c]; — *davant elz* N 213[d]; — *per ellos* H 1, 5 et 13; — *maugre lor* (malgré eux) N 213[d], 226[d]; — *et furont entre lor dos cuors* A 58.

Fém. sing. **2**. *avoi lei* N 238[a]; — *ver lyei* A 54; — *aranda lye* A 51; — *illi se departit de li* A 54; — *chacuna per sei* A 59;

---

1. Sur l'ordre des pronoms régimes, voyez Meyer-Lübke, t. III, § 715-721 et 794.

— *de jota sei* A 62; — *illi trovavet en se* A 38; — *illi trahit totes les autres assi* A 63.

Plur. *tota s'en entravet dedenz lour*; — *et les autres traiant tota cela a lour, et totes s'en entravont dedenz liey* A 63; — *por lour* (pour elles) P.

Au lieu des expressions françaises « malgré lui, malgré eux », où « malgré » joue le rôle d'une véritable préposition, les *Légendes* ont conservé à « mal gré » son sens primitif d'ablatif absolu et le font suivre des adj. poss. *sin, lor* : *mal gré sien* N 169[c], *malgra min* N 266[d], *malgra sin* N 249[c], 252[b], *maugré lor* N 213[d], 226[d], 227[b].

Pronom relatif ou conjonctif.

Masc. sing. **1**. *qui*; **2**. *cui, de cuy* I v, 4, *de cui* N 227[b]; **3**. *cui* A 47, 54, E, I iv, 66, v, 2, N 213[d], *cuy* I v, 2, H i, 4, 7; **4**. *que*.

Plur. **1**. *qui, quy*; **2**. **de cuy*; **3**. *cui* A 47; **4**. *que*.

Fém. sing. **1**. *que* A 37, 40, 41, *qui* N 214[b], I vii, 28, H i, 8, E, *qui* A 55; **2**. *de que* A 55; **3**. *cui* A 69, E *pass.*; **4**. *que*.

Plur. **1**. *que* A 73; **2**. *de que* A 59; **3** *a que* I v, 5; **4**. *que, en que* A 38.

Le cas régime *cui* cujus est fréquemment employé sans la préposition *de*; il se place alors avant le nom : *per cui esgard* N 214[b]; — *per lo cui comandement tuit li element servont* N 220[b]; — *li puyssanci a la cui volunta totes choses se enclinont* A 40. — Le sens primitif du datif *cui* s'obscurcit de bonne heure, aussi nous apparaît-il assez souvent précédé de la préposition à : *a cui nos sumes* N 179[a]; il en est de même du génitif *cui* : *et de cuy sunt prises* I v, 4. Dans *en quei, en que, de que* N 214[b], A 38, N 208[b], il faut reconnaître le neutre *quid*.

qui est employé au sens absolu dans : **qi lo porrit trovar que lo li enmenit* N 227[c].

Pronom relatif absolu.

Masc. sing. **1**. *li qualz, li quaz, li quaus*; **2**. *del qual*; **3**. *el qual* D i, *al qual* K i, *ou qual* F i; **4**. *lo qual*.

Plur. **1**. *li qual, li cal* I i, 25; **2**. *del cauz* A 61, *douz quaux* D i, ii; **3**. *el qauz* F i; **4**. *los quauz*.

Fém. sing. **1**. *li quaus* A 37, *li quaux* H i, 26, I iii, 1; — **2**. *de la qual* I v, 6, F *de la cal* A 66; **3**. *a la qual* D ii; **4**. *la qual*.

Plur. **1**. *les quauz* A 70, *les quaux* H i, 28; **2**. **de lesqualles*; **3**. *a les qualles* F ii, *a les quales* F iii; **4**. *les quals* K i, *les quas* A 61, *les quaus* A 38, 39.

J'ai cherché le relatif absolu dans les *Légendes* sans pouvoir le rencontrer ; il peut s'y trouver néanmoins, mais à coup sûr son emploi doit y être fort rare. C'est une nouvelle raison de croire à l'ancienneté relative de ce texte lyonnais.

PREMIÈRE CONJUGAISON

INDICATIF PRÉSENT

α. INFINITIFS EN *-AR*; β. INFINITIFS EN *-IER*.

1. α. *desirro* A 36, *amo, aoro, conjuro, domando, dono, doto* N 260[c], 178[b], 178[a], 230[b], 175[a], 212[a] ; — β. *preo* A 77, *coito, mespreiso, otreio, preio, renon, cio, vengo* N 212[a], 227[b], 268[b], 184[c], 223[c], 178[c]. — **2.** α. *comandes, parleiplores* N 269[a], 208[b], 208[c] ; — β. *appareilles, coiles* N 209[b], 211[b]. — **3.** α. *regardet, retornet* A 46, 42, *achatet* C I, *portet* C II et III, *demoret* K III, f° 13 r°, *montet* J, *passet* K II, *restet* P ; — *achate porte* C I, *monte* D I et II, *parle* H I, 5, *aime, escoute* N 207[d], 208[a] ; — β. *comenciet* (Arch. comm. de Lyon CC 373 *passim*) ; *menguit* N 215[a] ; — *aide, appareille* N 207[d], 208[a]. — **4** α. *amem, donem, nafrem* N, 216[c], 179[b], 186[a], *saluem, loem* N 76[d] ; — *trovein* A 62, *preteyn* K I, *comanden, manden* K I *passim, eschapen* N 225[c] ; — β. *blecem, enseignem, navigem, preiem* N 186[b], 181[c], 238[d], 183[b]. — **5.** α. *alas, amas, demandas, refusas* N 238[d], 215[b], 184[c], 213[d] ; — β. *aproimies, especies, laissies, mengez*, N 211[b], 208[b], 214[a]. — **6.** α. *amont, regardont* A 46, 41, *passont* C III, *ordennont* F II, *portont* J, *montont* K II, *amont, donont, gardont* N 214[b], 179[c], 181[c] ; — β. *pryont* F II, *assignont* I V, 10, *despleyont* I IV, 75, *tochont* K I, *enseignont, menaçont, pechont* N 183[a], 179[d], 185[d].

La finale *-ont* est sporadiquement remplacée par *-unt* : *se delectunt* A 46, *passunt* B, *ordenunt* F IV, et même par *-ant* : *donant* F I, *quittant* P, mais ces deux dernière formes sont vraisemblablement dues à des erreurs de lecture.

A la 3[e] personne du sing., on trouve la finale *-a* : *ama, revela* A 47, *sacrifia* N 210[a].

IMPARFAIT

1. α. *alavo* A 80, *oravo, pensavo* N 183[b], 174[a] ; — β. **preievo; preiavo* G, *cuidavo* N 177[b]. — **2.** α. *appellaves, posaves* N 222[a], 266[d] ; — β. **preiaves, embracaves, enviaves* N 213[c], 184[d]. — **3.** α. *coventavet, osavet, regardavet, trovavet* A 39, 51, 59, 38 ; *pensave* A 37, *menave, governave* D I et II, *montave* I III, 39, *amave, chantave, donave* N 180[d], 172[b], 184[a] ; — β. *charreyevet, comenc-*

vet, cudievet, erragievet, estudievet A 75, 40, 69, 75, 37 ; *cuidavet, embracavet, estudiavet, preavet, percavet* A 50, 51, 39, 66, 52, *leyssavet* (arch. de Lyon, CC. 373, pass.) ; *chacave, enseignave, outreiave* N 175c, 178d, *cuydave* D 1, *balliave* I III, 16. — **4**. α. *regardavam* N 163c ; — β. *enseignevam* N 163c ; — *esveillavam, gaaignavam* N 216c, 209c. — **5**. *regardevas*, corr. *regardavas* N 209b ; — β. *cuidevas* N 186b ; *cuidavas* N 189a. — **6**. α. *entravont, tornavont* A 63, 39, *donavont, ploravont, se gaimentavont* N 178d, 213b, 214a ; — β. **preievont ; despleavont, gitavont* A 58, 37, *brisavont chacavont, espanchavont, mengavont, poiavont, preiavont* N 222a, 254b, 218a, 269c, 243d, 226c, *approchavont* K 1.

PARFAIT

1. α. *allei, tornei* N 168c ; — *achitay, donnay* G, *donai, portai, gardai* N 219d, 256d, 201d ; — β. *agenoillei* N 159d, *bailliay* G, *loyai* (arch. de Lyon, CC. 373, f° 19), *començai* N 208a, *balliai* K II. — **2**. α. *posas, saollas* N 220c, 208d ; — β. *succis* N 256d. — **3**. α. *aventet, demandet, entret, trovet* A 61, 67, *levet* B, *tornet* D 1, *donet* E, *achatet* I IV, 14, *allet* K 1, *comandet, creet, tremblet* N 240b, 172b, 76a ; — *aventeit* A 57, *aleit, doneit, oreit, porteit* N 226c, 228a, 256c, 226c ; — *alliet* K 1, *aventiet, parliet, portyet* A 55, 55, 77, *montiet* D 1 et I III, 1, *modiet* E, *pensiet* H, *meniet* K 1 ; — *aportit, costit* G 21, *alit* K 1, *levit* K III et N 230d, *sopit* (arch. comm. de Lyon, CC. 373, f° 6 v°), *s'arestit, trovit* N 265d, 268b ; — β. *comencet, cuydet, efforcet, priet* A 51, 64, 61, 92, *laisset, menget* N 238d, 185c ; — *enbraceit, enseigneit* N 228c, 254b ; — *bassyet, comenciet, cudyet, layssiet, otreyet* A 75, 43, 54, 52, 61, *appareilliet* D II, *balliet* I III, 9, K 1, *s'agenoillet, poiet, preiet* N 212d, 268a, *chevachiet* K 1 ; — *baillit* K 1, G, *segnit* G, *aidit* N 266b. — **4**. α. *ploremos, oremos* N 255d ; *demandesmos* N 170d, *trovesmos* N 201c, 204d ; — β. *cuydemos* D II, 6, *comencemos* N 188c, 226a ; *travaillemos* N 255d ; *preiamos* N 238c, corr. *preiemos*. — **5**. α. *comandestes, donestes* N 181b, *suspirestes* N 165b ; — β. *comencestes, efforcestes, sacrifiestes* N 220a, 218b, 255c. — **6**. α. *leveront* B, *coteron* G, *alleront* D 1, *passeront* K III, *ameneront, doneront, leveront* N 174d, 212d ; *gardeiront* F 1 ; — *aportieront, guastieront, ytieront* D 1, *allieront, comandieront, cotieron, donieront, pesieront* K 1 ; — β. *briseront, comenceront, poieront, se queiseront, vireront* N 222b, 213d, 171c, 184c, 211d ; — *bailliront, laissiront* N 240c, 234d. Mais dans Marguerite d'Oingt : α. *comandaront, posaront, retornaront, trovaront*, p. 59, 73 et 78 ; β. *agenolieront, ballierunt, comencerunt* A 59, 58 et par analogie de α : *arriaront, comencarunt, layssaront* A 58, 65, 73. De même dans un document administratif lyonnais de la fin du XIVe siècle : *aydaron* K 1, 45. Ce dernier document omet assez souvent le *t* final : *donieron, cotieron, portieron*.

FUTUR

1. α. *appellarei, comandarei* N 178b, 186a ; *amenerei, comanderei, reposerei*, N 217d, 222a, 240b, *garderey* A 54 ; — β. *enseignerei, mengerei* N 173a, 217d, *giterei* N 185c. — **2**. *alegrares, temptares* N 236c, 185c ; *aoreres, garderes*,

reposeres, *troveres* N 222[a], 240[b], 269[b] ; — β. *delieres*, *laisseres* N 169[c], 226[a]. — **3**. *semblara* F IV, *trovara* C I ; *durera* A 41, *semblera* F I, *achatera*, *senera* N 221 [b] et [a] ; — β. *aidera* N 209[a], *payera* I IV, 1. — **4**. α. *recovrarem*, N 193[d] ; *proverem*, *troverem* N 222[a] et [c], *eschaperem* N 69[c] ; *laveren* N 232[b] ; — β. *baillerem* N 222[a]. — **5**. *trovareis* A 60 ; *trovaris* N 184[b] ; *gardereis*, *parlereis*, *trovereis* N 173[a], 220[d], 221[d] ; *troveris* N 218[b] ; — β. **baillereis* ; *mengeris* N 208[c]. — **6**. α. *agostarent*, corr. *agostarant* A 45, *itarant* I IV, 75 ; *iterant*, *livrerant*, *recovrerant* N 214[d], 220[d], 218[d], *appellerant* F II, *acheterant* H I, 15. *arreterant* I IV, 75, *ordonerant* I III, 1, *ovrerant* I V, 2 ; — β. *paierant* H I, 22, *laisserant* I IV, 74, *veyeterant* I IV, 75, *enseignerant*, *losengerant* N 180[d], 209[b] ; — *mengirant* A 41, *baillirant* H I, 13, *comencirant* H VII, *laissirant* I IV, 75.

CONDITIONNEL

1. α. **amarin* ; *proverin* N 24[d] ; — β. *mengerin* N 185[c]. — **2**. α. *avallaries*, *gardaries* N 220[c], 179[b] ; *poseries* N 220[c] ; — β. *agenoilleries* N 215[c]. — **3**. α. *edifiareit* N 190[a] ; *amerit*, *oserit*, *tornerit* A 44, 53, 74, *delivrerit*, *menerit* N 215[c], 209[a], *troverit* P, *sacrifierit* N 269[a] ; — β. *geterit* 241[a], *tocherit* F II ; *layssirit* A 90. — **4**. α. **amariam*, **ameriam* ; — β. **mengeriam*. — **5**. α. **amarias* ; *tormenterias* N 209[b]. — **6**. α. **amariont* ; *s'alegreriont*, *devoreriont* N 214[a], 271[a], *sacrifieriont* N 214[a] ; *aoreiriont* 226[d] ; — β. *vireriont* N 217[c].

IMPÉRATIF

2. α. *demanda*, A 61, *ameina*, *apensa*, *comenda*, *dona*, *escouta* N 183[a], 178[b], 180[c], 266[b], 181[b] ; — β. *aidi*, *brisi*, *changi*, *commenci*, *tiri* N 220[a], 186[c], 175[c], 266[b], 169[c], *laisi* N 180[b], *mengui* N 184[b], *queisi* N 184[c]. — **4**. α. *amonestem*, *parlem*, *plorem*, *remembrem*, *tornem* N 216[c], 215[c], 216[c], 214[b], 216[c] ; *alen* N 232[b] ; — β. *appareillem*, *laissem*, *mengem* N 216[c], 269[c]. — **5**. α. *consideras*, *dotas*, *pensas* A 60, 42, 44, *alas*, *donas*, *ploras* N 238[d], 184[d], 213[d] ; — β. *brisies*, *deliez*, *drecez*, *envies*, *laissies* N 186[c], 184[d], 214[a], 215[b], 214[d].

SUBJONCTIF PRÉSENT

1. *alyo* A 77, *allo* N 203[a]. — **2**. *dons* N 228[c] ; *delivreis* K I *passim* ; — *travailleis*, *sacrifieis* N 258[b], 182[a] ; *alles* N 204[b]. — **3**. *dunt* A 48, *dont* N 73[d], *perdunt* E, *gart* N 24[d], *tort* A 36 ; *donet*, *sonet* A 40, 65, 60, *alet* K I, *tochet* F II, *aoret*, *restoret* N 267[c], 268[c] ; *aidet*, *alberget*, *deliet* N 213[a], 240[b], 218[a] ; *gardeit* F I, II et III, N 179[c], *teteit* I IV, 6, *torneyt* (arch. de Lyon, CC. 191, f° 1 v°), *deigneit* A 48, *tocheit* F I et III, *preieit*, *giteit* N 207, 228[a]. — **4**. α. *alam*, *alegram* N 218[c], 221[a], *menam*, *ostam*, *tornam* N 208[c], 218[a], 190[a] ; — β. *bleçam*, *brisam*, *cuidam*, *liam* N 186[b], 222[a], 203[a], 208[c]. — **5**. α. *doneis* A 56, *alleis*, *aoreis*, *montreis*, *penseis* N 200[d], 175[a], 224[c], 175[b] ; — *allis*, *provis*, *tornis*

N 209c, 181a, 167a — β. *laisies* N 159a, *laisis*, *preis* N 210d, 184c. — **6.** α. *jurant* F 1 à IV, *entrant* J, f° 2 r°, *aillant*, *amant*, *demandant* N 224a, 192c, 215b; — β. *laissant*, *mespreisant*, *travaillant* N 266c, 192c.

SUBJONCTIF PRÉSENT A FORME INCHOATIVE

1. α. *achateiso*, *alegreiso*. *aoreiso*, *appelleiso* N 174b, 212b, 256a, 167b, *mostreiso*, *parleiso* N 218d, 235c; — *tueisso* N 210b. — β. *anunceiso*, *enseigneiso*, *sacrifieiso* N 269a, 175a, 210b, *vengeiso*, *vireiso* N 169b, 224a; — **2.** α. *comandeises*, *delivreises*, *mostreises*, *susciteises* N 218d, 189a, 166d, 189b, *parleises* N 207d; — β. *bailleises*, *jugeises*, *tocheises* N 215c, 212c, 266a; — α. *comandeisses* N 206a, 256b; — β. *albergeisses*, *baiseisses*, *briseisses*, *lesseisses* N 230b, 196a, 178b, 228c; — *mengises* N 230b en regard de *mengeises* N 168b. — **3.** α. *ameise*, *comandeise*, *dureise*, *entreise* N 191b, 216d, 215d, 243d, *oreise*, *poseise*, *remembreise*, *senneise* N 240b, 244d, 213b, 237b, *forseneise* N 214b; — β. *aideise*, *corroceise*, *deigneise*, *outreise*, *tailleise* N 183c, 178c, 205b, 244d, 212a; — α. *ameisse*, *forseneisse*, *perdoneisse*, N 191b, 214b, 166d; — β. *outreisse*, *sacrifieisse* N 257a, 178c. — **4.** *pensesan*, *chacessam*, N 249a, 175d. — **5.** *cuideseȝ* N 209d. — **6.** *amonestesant* N 166c, *allessant*, *tornessant* N 214c, 213d, *tormenteisont* (corr. *tormenteisant*) N 216d.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

1. *alegresso*, *mengesso* N 207a. — **2.** *ostesses* N 162c, *pensesses* N 220d; — *delivrisses* N 256b. — **3.** *alest* D 1, 36, *delivrest* G 31, *amenest*, *aportest*, *eschalfest* N 177c, 211c, 223a, *gardest*, *posest*, *tormentest* N 215c, 190c, 258b; — *deliest* *mengest*, *mesprisest*, N 164b, 219d, 205d; — *amencist* N 218a, *aideist* N 202c; — *amenet*, *aoret*, *briset* N 209d, 255d, 202b; — *rasit* N 258b. — **4.** *menessamm* D II, *sanessam*, *chacessam* N 163b; *aoresam*, *mondesam* N 229b, 163b; *sacrifisam* N 229b. — **5.** *sacrifiestes*, *efforcestes*; N 255c, 218b. — **6.** α. *alessant*, *amessant*, *aportessant*, *tornessant* N 239a, 206c, 205c, 239a; — *administressent*, corr. *administressant*, (Cartulaire d'E. de Villeneuve, p. 22); — β. *serchessant* A 75, *chacessiant* G 16, *enviessant*, *sacrifiessant* N 245a, 208a; — *estramesant*, *panesant* A 57, *aportesant*, *disputesant*, *gardesant* N 195a, 180c, 204a; — β. *brisesant*, *serchesant* N 202a, 208b; — α. *gardissant* N 263a; — β. *otreissant* N 226d, *eragissant* A 52.

INFINITIF PRÉSENT

2. α. *chantar*, *demandar* A 41, 45, *aportar* D 1, 23, *allar* D II, 11, *gitar* B, *ferar* E, *menar* F 1, *jurar* H 1, 10, *adobar* K 1, *gardar* I V, 4, *pesar* I II, 1, *visitar* G, *salvar* N 175a; — *adobart* à côté d'*adobar*, *alart*, *donart*, *plantart*, *portart* etc. K 1; — *entra*, *desirra*, *necessita*, *regarda*, *revela* A 45, 41, 50, 40, 62, *passa* I II, 6, *duna* K III. — β. *abeyssier*, *agenolier*, *comencier*, *cumunier*, *damagier*, *deleitier*, *despleyer*, *efforcier*, *ensennier*, *gaygnier*, *laysier*, *mengier*,

regracier, remirer, travallyer A 74, 59, 73, 65, 52, 39, 58, 51, 36, 52, 65, 67, 49, 44, 51, *acirier, apointier, avancier, coitier, consellier, porchacier* D 1, *eydier, logier,* D II, *baillier, empirier, eppublier, pleidier,* F I, *pleydeier* F II, *albergier, chargier, paier* H I, 23, I, 4, *changier* I IV, 75, *guagier* I III, 21, *tallier* I IV, 79, *voidier* I V, 2, *cirier, lier* K II, *aidier, baillier, bapteier, enforcier, laisier, mengier, negier, travaillier* N 268[a], 215[b], 185[d], 240[c], 214[a], 185[b], 241[c], 184[d] ; — *apparelliert* K II.

PARTICIPE PRÉSENT

Masc. et fém. : *trapercans* A 43, *ploranz* N 214[a] ; — α. *entrant* I IV, 22, *demorant* D I, 43, *chantant, orant* N 187[c], 255[c] ; β. *preagant* N 205[b].

Neutre invariable : *semblanz* A 43, 55, 92 ; — *en veillanz, en consideranz* A 52, 60; — *ploranz* N 213[b].

PARTICIPE PASSÉ

α. — Masc. sing. suj. *elevas, alas* A 43, 67, *donas* D I, 27, *portas* D II 22, *gitas* H I, 12, *ovras* I IV, 28, *amas, lavas* N 226[c], 217[a] ; — Rég. *dona* A 47, *acheta* D I, 27, *ovra* I IV, 26, *aporta,* N 227[a]. — Plur. suj. *grava, forma* A 45, 53, *alla* D I, 6, *ordona* H I, 11, *amassa, amena* N 239[a], 219[a] ; — Rég. *salas* B, *armas* D I, 6, *nomas* H I, 17, *salvas* N 212[b], *passas* P.

Fém. sing, *tormenta, contenpla* A 76, 44, *passa* D II, 11, *epuza* E, *ovra* I I, 18, *aporta, dona, chanta* N 172[a], 217[b], 255[b]. — Plur. *crees* A 40, *appeles* B, *livres* D, I, 32, *achetes* H I, 25, *motres* I IV, 75, *copes* L, *donnes* K I, *degates* N 215[d], *aveintes* N 229[b].

Neutre, suj. et rég. *demanda* A 55, *dispenssa* D I et II, *conta* I V, 8, *dona, prova* N 213[a], 214[b].

Les textes rédigés à Lyon représentent fréquemment par *aa*, l'*a* du participe passé, lorsqu'il se trouve à la finale en roman, sans doute pour empêcher de le confondre avec l'*a* posttonique qui était mi-muet : *apellaa, donaa, menaa* D I et II, *fouczaa, ovraa* H I, 10, II, 3, *arestaa* I III, 20.

β. — Masc. sing. suj. *dennies, espachies, mesprisies* A 65, 37, 58, *chargies* B, *depecies* D II, *pleies* I IV, 36, *baillies* E, *blecies, iries* N 186[b], 218[c] ; — Rég. *appareylia, derochia* A 59, 75, *baillia* D I, *paia* I III, 19, *outreia* N 240[c]. — Plur. suj. *percia* A 80, *corrigia, enpegia* H I, 20, 13, *seignia, lia* N 240[c], 217[b], *bapteia* N 208[d] ; — Rég. *pechiez* A 53, *ballies* I III, 18, *alloies* K I, *baillies, laissies* N 214[a].

Fém. sing. *appareyllia* A 58, *chargia* B, *paia* H I, 25, *damagia, empiria* I V, 5, *eschangia* I, 8, *brisia, comencia* N 222[b], 217[b]. — Plur. *chargies, enbronchies* A 75, 58, *brisies* D II, *eschangies* H I, 25, *despleyes* I IV, 75, *appareillies* N 215[a], *travaillez* N 232[c], *paiez* P.

Neutre : *paia* E, *travallia* I V, 4, *baillia* N 267[d].

VERBES ISOLÉS

ALAR. — Indic. prés. **1.** *voi* pour **vai* N 208c, 266b ; **2.** *vais* N 202c ; **3.** *vayt* A 66, *vait* N 210b ; *vaist* N 215a ; *veit* A 41, *vet* K II ; **4.** *allem* N *passim* ; **5.** *alas* N 238d ; **6.** *vant* A 44, 59, I VII, 14, N *passim*. — Imparf. **1.** *alavo* N 171c ; **3.** *alave* N 187d. — Parf. **1.** *allei* N 168c, etc. — Fut. **1.** *irei* N 171c ; **4.** *irem* N 209c ; **6.** *irant* N 165b. — Impér. **2.** *vai* N 202c ; **4.** *allem* N ; **5.** *allas* N. — Subj. prés. **1.** *alyo* A 77. — Imparf. **3.** *vaist* N 215a et *alest* D I, 36. — Infin. *alar* N 240c, *allar* D II, 11.

ESTAR, ISTAR, ITAR. — Indic. prés. **3.** *yte* D I, 11, *itet* F IV. — Imparf **1.** *istavo* N 211a ; **3.** *estave* N 187b, 202c, *itave* N 186d ; **6.** *estavont* N 205b, *istavont* N 260b. — Parf. **3.** *estet* N 169c, 204b, A 68, *isteit* N 261a, *iteit* N 259c ; *estiet* A 93, K I, *ytiet* A 67 ; **6.** *yteront* D II, I, *ytieront* D I, 24. — Futur **2.** *esteres* N 260d, *iteres* N 201c ; **6.** *itarant* I IV, 75. — Impér. **2.** *ista* N 259b. — Subj. prés. **3.** *itet* N 259c, *iteit* F IV, *yteit* I IV, 75. — Subj. inchoatif **2.** *isteises* N 204b. — Imparf. **6.** *istessant* N 205c. — Infin. prés. *estar* N 257a, *istar* N 259b, *ytar* D I, 4, 26. — Partic. prés. *itans* K I, *ytant* D I, 41. — Partic. passé masc. *esta* K I, N 218c, *ita* A 74, F I, N 184c ; *yta* D I, 11 ; fém. *esta* N 243d.

*DAR. — Fut. **1.** *darei* N 167b, *darey* A 60 ; **3.** *dara* H I, 12 ; **5.** *dareis* N 181c. — Condition. **3.** *darit* N 221a.

DEUXIÈME CONJUGAISON

AVEIR. — Indic. prés. **1.** *ay* A 36, K I, *ai* E, N ; **2.** *as* N ; **3.** *a*, *at* I II, 2, III, 5 *passim* ; **4.** *avem* N 215c, 222b, *aven* N 233d, 255d, *avein* A 69, 72 ; **5.** *aves* ; **6.** *ant* A, C, E, F, I III, 4, K I-IV, M 51, N, *hant* P, *an* N 184c. — Imparf. **1.** *avin* K III, 16 ro, N 246b ; **2.** *avies* N 266b ; **3.** *avie* N 218d, *avit* K III, 15 vo, N 227a, F ; *aveit* A 36, 38, *aveyt* A 37, *avet* A 74 ; **4.** *aviam* N 226c, *avian* N 237c ; **5.** *avias* N 215d, 217b ; **6.** *aviant* A 58, 59, 62, I III, 8, IV, 245a, *avian* (arch. de Lyon CC. 62 *passim*) ; *aveiant* A 44 ; *aviont* N, 217d, 227a ; *aveunt* A 45, 61, *aveont* A 58, 74. — Parf. **2.** *aus* N 238c, *ous* A 77 ; **3.** *ot* A 39, 68, D I, 7, D II, 11, I III, 10 N ; **4.** *aumes* N 154b ; *omes* N 188c (corr. *omos*) ; **6.** *ouront* A 76, *oront* K III, N. — Fut. **1.** *arei* N 221a, 258b ; **2.** *ares* N 258c ; **3.** *ara* I IV, 5, N 173c ; **4.** *arem* N 217c, 222a ; **5.** *areis* N 174, 222a ; **6.** *arant* H II, 10, I V, I, N 215a, 222d ; *arent* A 42, 45. — Condition. **2.** *aries* N 169c, 220c ; **3.** *arit* F II, N 268a, *arie* F III ; — Impérat. **2.** *aies* N 221d ; **5.** *aes* A 54, *ais* N 189a, 214d. — Subj. prés. **1.** *aio* N 191d, 228a ; **2.** *aies* N 215d ; **3.** *ait* pour un plus ancien **aiet* ; *acit* N 228b ; **4.** *aim* N 169b ; **5.** *ais* N 175b, 203d ; **6.** *aiant* F II, N 217a, *ayant* F I. — Imparf. **1** *ausso* N 189a ; **2.** *ausses* N 222a, *auses* N 220c ; **3.** *aust* N 164b,

254[b], *ant* N 210[b], 227[c]; **4**. *ausam* N 210[b]; **6**. *aussant* N 203[b], *ausant* N 188[b]. — Infin. prés. *aveir* A 44, D I, 4, D II, 10, N 266[b]. — Partic. passé masc. *aus* N 220[a]; *au* 253[d]; — fém. *aua* N 243[d], *oua* N 243[d]; — neut. suj. *au* N 188[c].

CHAER. — Indic, prés. **3**. *ches* N 189[d]. — Imparf. **6**. *chaisiont* N 268[c]. — Parf. **3**. *chaiet* 167[b], *chait* N 181[d]; *chaisit* N 254[c], *chisi* A 86; **6**. *chairont* 167[b]; *chaisiront* N 255[a]. — Fut. **2**. *charres* N 249[c]; **6**. *charrant* F I, N 216[c]. — Subj. prés. **1**. *chaio* N 176[b]; **3**. *chaie* N 259[b]; **4**. *chaiam* N 216[c]. — Infin. prés. *chaer* N 185[c], *chair* 263[d], *cheir* K I. — Partic. passé masc. *cheus* N 187[c]; fém. *cheua* N 259[c], *cheuta* N 259[c].

DEVEIR. — Prés. de l'indic. **1**. *dei* N 228[d]; **2**. *deis* N 215[c]; **3**. *deit* B, D I et II, H I, 10, E, *deyt* K I; **4**. *devem* N 260[c]; **5**. *deves* N 218[a]; **6**. *deivont* B, M 28, N 256[b], *deyvont* C II, *deyvunt* C III, *devont* N 229[a]. — Imparf. **1**. *devin* N 223[c]; **2**. *devies* N 222[b]; **3**. *devie* N 229[c], 244[d], *devit* D I et II, K I et III, N 244[d], 268[a]; *deveit* A 91; **6**. *deviannt* D I, 26, *deviant* K I et K III, 2 v°, *deviont* N 222[c]; *deveyan* K I. — Fut. **3**. *devra* I v, 2; **6**. *devrant* H I, 46, I v, I. — Condition. **3**. *derit* N 252[c]; **6**. *deriont* N 229[a]. — Subj. prés. **3**. *deyvet* P, *deivet* I, v, 6, *deyve* H I 11; **6**. *deyvant* P, *deivant* et *devant* F I, II, III. — Imparf. **2**. *deusses* N 215[c]; **3**. *deust* N 170[d], *diut* A 64, *diout* A 77; **4**. *deusam* N 198[b]; **6**. *deussant* N 164[c]. — Infin. prés. *deveir* I II, 4. — Partic. prés. *devent* P. — Partic. passé, masc. *deuz* F I; *deu* F I et II, *deheu* et *debu* K I, F III; — fém. **debua*.

*DOLEIR. — Indic. prés. **3**. *dout* N 172[d]. — Partic. prés. *dolenz* N 245[a], *dolent* N 164[d].

MOVER. — Ind. prés. **3**. *mot* I I; **6**. *removont* N 76[c]. — Parf. **3**. *muet* N 260[c], *se muit* A 75; **6**. *escomoviront* N 155[b]. — Infin. prés. *mover* N 189[c]; mais *movre*, movẽre N 160[a]. — Partic. passé fém. *esmoua* N 238[a].

*PLOVEIR. — Parf. **3**. *plovit* N 238[a].

POEIR. — Indic. prés. **2**. *pos* N 266[b]; **3**. *pot* A 45, H I, 21, I II, I, N 227[b], *pout* N 240[c], *puot* A 46; **4**. *poem* N 215[b]; **5**. *poes* A 44, 60, N 216[a]; **6**. *poont* A 40, F III, K I, N 175[a], *pount* A 45, *pont* A 41, 45, *poyont* F II. — Imparf. **1**. *poin* N 217[a]; **2**. *puies* N 235[c]; **3**. *poiet* K I, *poie* N 184[c], *puie* N 227[c], *poit* A 44, D I, II, *poyt* A 67, *puit* N 226[c], *poet* A 50, 66, N 184[d]; **6**. *poiant* D II, N 236[b], *puyant* A 44, *poont* A 74, *poiont* N 175[d], *poent* A 41. — Parf. **1**. *pui(t)* A 64, 73; **3**. *poyt* A 67, *puyt* A 63, *puet* N 257[b]; **4**. *poimes* (corr. *poimos*) N 207[c]; **6**. *poeront* N 266[d]. — Futur. **1**. *porrei* N 221[d]; **2**. *porres* N 266[d]; **3**. *porra* N 215[a], H I, I; **4**. *porrem* N 170[d]; **5**. *porreis* N 219[c], *porris* N 184[c]; **6**. *porrant* F I, II, H I, 17, I IV, 75, N 218[a], *porrent* A 45, 46. — Condition. **1**. *porriu* N 207[b], *porri* A 60; **2**. *pories* A 72, *porries* N 240[b]; **3**. *porrit* A 61, 64, 70, N 241[c], *pourrit* P; *porret* A 72, *porreit* A 47, N 241[c]; **4**. *porriam* N 188[c]; **5**. *poriez* A 72, *pories* N 184[b]; **6**. *porriant* A 42, 67, *porriaunt* H I, 22; *porriunt* A 45, *porriont* N 220[c]. — Subj. prés. **1**. *poysso* A 56, *poscho* N 73[d], 175[c], *pocho* N 240[b]; *poissa* N 227[b]; **2**. *poisches*

N 228c; **3.** *pochet* I v, 3, *poche* H VII, I v, 4, N 216c, *posche* N 219b; *puysset* P; **4.** *poscham* N 216c, *pocham* N 256b, *puicham* N 183c; **5.** *pocheis* N 200d, 214d; *poyssas* N 181a corr. *poyssez* (?); **6.** *poissant* N 229b, *puissant* F 1, N 179a, *puyssiant* A 50, I 11, 2, *poussant* N 174d, *poschant* N 74a, 216c, *pochant* (arch. de Lyon, CC. 191, f° 1 v°)[1]. — Imparf. **3.** *poist* I, v, 5, N 71c, 265c, *puist* N 71c, *poit* A 59, 62, N 267a, *poyt* A 58, *puit* A 55; **4.** *peussam* corr. *poussam* N 188c. — Infin. prés. *poeir* N 266d, *poer* N 185d, *poueir*, *pueir*, *poir* F 11, F 1, *puer* I v, 3. — Partic. prés. *poissenz* N. — Partic. passé masc. *poü* N 229b, fém. **poüa* cf. *aua*, *savua* et le patois *poyu*, *poyu[t]a*.

On voit que le présent du subjonct. lyon. est un compromis entre le français et le provençal à forme inchoative *posca*, avec prédominance marquée de cette dernière forme.

REMANEIR. — Parf. **3.** *remast* et *remansit* N 228c. — Infin. prés. *remaneir* N 228d.

SAVEIR *sapēre. — Ind. prés. **1.** *say* A 66, *sai* N 269d, *sei* N 202d; **2.** *sas* N 175a, *ses* N 202d; **3.** *sat* N 214b, 259c; **4.** *savem* N 260c, *saven* N 274a; **5.** *savez* A 60; **6.** *savont* N 179b[1]. — Imparf. **2.** *savies* N 166b; **3.** *saveit*, *saveyt* A 90, 47, *savie* N 179b, *savit* I 11, 6, N 263b; **4.** *saviam* N 198b; **6.** *saviant* N 214a, *saviont* N 267a, *saveont* A 75. — Parf. **3.** *sot* A 67, N 187d; **4.** *saumes* N 207c; **5.** *sautes* N 217b; **6.** *soront* N 164a. — Fut. **2.** *sares* N 155d. — Condition. **3.** *sarit* A 70. — Impér. **2.** *saipes* N 243d, *saches* N 173d; **5.** *sacheis* N 180a, *sachieis* N 240b. — Subj. prés. **1.** *saipo* N 205d; **2.** *saches* N 184d; **3.** *sache* N 171c; **4.** *sacham* N 249b, *sapam* N 207d; **5.** *sacheis* N 174b; **6.** *sachant* N 171d; *scachant* P. — Imparf. **2.** *sausses* N 215c; **3.** *saust* N 164b, *saut* N 170d, *sout* A 40, *sot* N 262c; **5.** *sausez* N 187a; **6.** *sausant* N 195d. — Infin. prés. *saveir* I 1, 20, *saver* N 184c. — Partic. passé masc. *sau* N 176a, 243d; fém. sing. *savua* N 248a. — Subst. verbal: fém. *saivi* N 266b.

*SEEIR sedēre. — Indic. prés. **2.** *seis* N 233b; **3.** *se seit* A 43, *set* N 188d, *se siet* A 39; **6.** *se seiont* N 252b. — Imparf. **3.** *se seie* N 208c, *se seit* N 267d; **6.** *segiont* N 255a. — Parf. **3.** *sist* N 268c, *s'assist* N 229b. — Impérat. **2.** *sie* N 170c. — Partic. prés. *seient* N 268a. — Partic. pass. fém. sing. *assigia* *adsediata, *assegia*, *assiga* M 1; plur. *assegays*, *asigays* M 1.

*SOLEIR. — Ind. prés. **3.** *sot* N 230c; Imparf. **3.** *solie*, *solit* N 184a, 202b, *soleit* N 293c; **5.** *solias* N 179b; **6.** *soliont* N 256c.

TEMER tīmēre. — Ind. prés. **1.** *teimo* N 261b, 266c; **2.** *teimes* N 266c; **3.** *teime* N 213d; **4.** *temem* N 210d; **5.** *teimes* N 192a; **6.** *teimont* N 156a. — Imparf. **3.** *temie* N 210 mais aussi *teimave* N 233c, 250b, par suite d'une confusion avec I. — Parf. **3.** *temit* N 192a, *teinsit* N 265b. — Fut. **1.** *teimerei*

---

1. Le bugeysien dit très régulièrement à la 2e pers. du plur. *sâtes* sapītis. La 3e pers. du plur. est *sant*, cf. *ant*, *fant*, *vant*.

N 256 b. — Impér. **2**. *tens* N 156b. — Subj. prés. **5**. *teimis* N 192a ; **6**. *teimant* N 256b. — Imparf. **6**. *teimesant* N 213a. — Infin. prés. *temer* N 192a.

*Valeir. — Indic. prés. **3**. *vaut* N 214a ; **5**. *vales* A 56 ; **6**. *valont* D II, E. — Imparf. **3**. *valie* N 193a, *valit* A 53, N 263c. — Parf. **3**. *vaucist* N 74c. — Fut. **3**. *voudra* H I, 21 ; **6**. *vautront* N 34. — Subj. prés. **3**. *vallie* I IV, 74.

Veir. — Indic. prés. **1**. *vei* N 261c ; **2**. *veis* N 256d ; **4**. *veen* N 225c ; **5**. *veez* N 216b ; **6**. *veont* A 47, *veiont* N 220b. — Imparf. **1**. *vein* N 213d ; **3**. *veie* N 202b, *veit* A 44, 64, 69, N 267a, *veyt* A 57 ; *veet* A 63 ; **6**. *veiont* N 262b. — Parf. **1**. *viu* N 264d ; **2**. *veys* A 77 ; **3**. *vit* A 40 ; **4**. *veimos* N 160a ; **5**. *veistes* N 165b ; **6**. *viront* A 75, N 215a. — Fut. **1**. *verrei* N 265b, *verrey* A 78 ; **2**. *verres* N 243d ; **3**. *verra* N ; **4**. *verem* N 234a ; **5**. *verreis* N 216b, *verreys* A 92, *vereys* A 60 ; **6**. *verrant* N 256a, *verrent* A 47. — Condition. **2**. *verries* N 220c ; **3**. *verrit* A 69. — Impér. **5**. *vees* N 219d. — Subj. prés. **1**. *veio* N 175b, 213d ; **6**. *veiant* N 258d. — Imparf. **2**. *veisses* N 243d ; **3**. *veist* N 219b, 255c, *veit* N 255a ; *visit* A 68 ; **5**. *veisis* N 209d ; **6**. *veissant* N 173a. — Infin. prés. *veeir* N 197b, *veer* N 170b, *veir* N 215c. — Partic. prés. *veient* N 207b, 254b. — Partic. passé masc. *veus* N 220b, *veu* A 40 ; — fém. sing. *veua* N 175c.

Voleir. — Indic. prés. **1**. *voil* A 49, 56, N 240c ; **2**. *vois* N 229a, *vous* N 171c, *voz* A 78 ; **3**. *vout* I II, 1, N 266b, *vost* H I, 7 ; **4**. *volem* N 247c, *volen* K 1 ; **5**. *voles* N 213a ; **6**. *volont* H I, 10, F I, I V, 8, N, 261c, *volunt* I V 10, N 214c. — Impart. **1**. *volin* N 213c ; **3**. *volie* N 207d, *volit* A 38, N 267d ; *volet* A 36 ; **5**. *volias* N 218c ; **6**. *voliant* I III, 15, D I, *voliont* A 74, 91, *volliont* I IV, 75, *voliont* N 268a ; — Parf. **2**. *voucis* N 207a ; **3**. *voucit* A 67, 90, N 71a, 75a, 173b, 268b, *vussit* K I et III, *voucist* N 207b, *vousist* N 256a. **6**. *vouciront* N 241a, *volsiront* N 34d ; — *voustront* N 254c. — Futur **2**. *voudres* A 61, N 269d ; **3**. *voudra* A 47 ; **5**. *voudreis* N 241b ; **6**. *voudrant* F I-IV, N 217c, *vudrant* I IV, 73, *voudrent* A 45. — Condition. **1**. *voudrin* N 174a ; **3**. *voudrit* N 223d ; **6**. *voudriont* N 217c. — Impérat. **2**. *voilles* N 256a ; **5**. *voillieis* N 214a, *voillis* N 222a. — Subj. prés. **2**. *voylles* A 77, *voilles* N 228b ; **3**. *voille* N 169a, *vollie* H I, 13 ; **5**. *volleis* N 175b. — Imparf. **1**. *vouciso* N 193d ; **2**. *vousisses* N 161d ; **3**. *vousist* N 254b, *vousit*, *vosit* A 61, 57 ; — *volit* A 73 ; **6**. *volissant* A 73. — Infin. prés. *voleir* N 240c, D I, 36, H I, 26. — Partic. passé masc. *volu* N 228b.

TROISIÈME CONJUGAISON

I. VERBES DONT LE PARFAIT EST FORMÉ SUR LE TYPE *DĬDI*

INDICATIF PRÉSENT

1. *confondo*, *estendo*, *espando*, *perdo*, *rendo*, *respondo* N 257c, 222b, 262b, 213c, 270c, 184c. — **2**. *entens* N 256d. — **3**. *tent* J, *vent* H I, 2, I I, 1, *descent* A 75, *entent*, *s'espant*, *respont* N 184b, 215a, 208b. — **4**. *rendem* N 178d, 260a, *respondem* N 215b. — **5**. **rendez*, cf. *querez* N 209c. — **6**. *vendont* H I, 1, I

I, 20, *enjoignont* F II, *atendont*, *deffendont*, *entendont*, *rendont* N 214[b], 201[d], 166[a], 220[b], *s'acoindont* N 166[a].

IMPARFAIT

1. *descendin* N 225[b]; — *escrisevo* A 73. — **2.** **descendies*; *entendies* N 159[b]. — **3.** *attendeyt*, *meteyt*, *offendeit*, *rendeyt*, *respondeit* A 52, 51, 63, 59, 52; — *deffendie*, *descendie*, *escoisendie*, *rendie*, *resplandie*, *vendie* N 230[c], 212[d], 184[c], 188[a], 223[a], 209[c]; *rendit* N 230[c], *confondit* N 264[b]; — *metivet* A 51. — **4.** **descendiam*; cf. *franiam* N 222[b]. — **5.** *querias* N 217[b]. — **6.** *rendiant* A. 63, *dessendiant*, *respondiant* N 243[d], N 208[d]; — *atendiont*, *rendiont*, *resplandiont*, *vendiont* N 226[c], 182[a], 211[a], 266[b].

PARFAIT

1. **descendei*; — *descendi*. — **2.** **descendes*; — *dessendis*, *espandis* N 220[c], 261[c]. —**3.** *deffendet*, *descendet*, *entendet*, *escoissendet*, *estendet*, *fondet*, *perdet*, *respondet* N 206[c], 220[d], 208[d], 213[b], 260[b], 211[a], 185[b], 217[d]; — *estendeit*, *rendeit*, *respondeit* N 257[a], 230[c], 229[b]; — *entendit*, *rendit*, *respondit* A 56, D 1, 20, A 55; *s'espandit* N 211[a]. —**4.** *descendimos*; cf. *tolsimos* N 24[c]. — **5.** **descendistes*, **descendites*; cf. *feistes* et *feites* (= **fistes* et **fites*) N 221[c], 181[c]. — **6.** *penderont*, *renderont*, *responderont*, *tenderont* N 209[b], 217[d], 183[b], 232[d]; — *descendiront*, *estendirunt* A 73, 58, *espandiront*, *rendiront* N 261[c], 201[d].

FUTUR

1. *deffendrey* A 54, *despendrei* N 213[c]. — **2.** *perdres* N 215[c], 262[a]. — **3.** *perdra* F 1, 2, *rendra* N 215[a], *vendra* I IV, 2, N 174[a]. — **4.** *rendrem*, *respondrem* N 215[d], 183[c]. — **5.** **perdreis*; cf. *mordreis* N 181[c]; *temeris* N 165[c]. — **6.** *rendrant* I IV, 2, *vendrant* H 1, 6.

CONDITIONNEL

1. **descendrin*; cf. *dirin*, *farin* N 223[b], 235[d]. — **2.** *descendries*, *somondries* N 220[c]. — **3.** *rendrit* N 223[d]. — **4.** **descendriam*; cf. *aviam*. — **5.** **descendrias*; cf. *tormenterias* N 215[d], 209[b]. — **6.** **descendriont*; cf. *recivriont* N 206[c].

IMPÉRATIF

2. *atent*, *fent* N 179[b], 209[d]; *esten* N 257[b], *enten* N 243[d]. — **4.** *atendem* N 193[a]. — **5.** *attendes*, *desfendes* N 208[c], 213[d].

SUBJONCTIF PRÉSENT

1. *perdo* N 265[a]. — **2.** *entendes*, *perdes* N 175[a], 261[a]. — **3.** *rende* H 1, 2, *rendet* N 268[c]. — **4.** *fondam*, *rendam*, *vendam* N 218[a], 222[a]. — **5.** *resplandeis* N 165[a], — *respondis* N 179[b]. — **6.** *entendant*, *escoinsendant* N 167[c], 217[c].

IMPARFAIT

1. **descendesso* ; *entendisso* N 207[a]. — **2.** **descendesses*, cf. *venquesses* N 247[c]. — **3.** *pendest*, *rendest* N 209[b], 197[b] ; *pendist*, *rendist* N 232[c], 213[a] ; *estendit* N 210[a]. — **4.** *rendessam* N 175[d]. — **5.** **descendessis* ; cf. *reconoissessis* N 179[a], **6.** **descendessant*, cf. *ardessant* N 202[a] ; — *perdissant* N 213[a], *respondissant* N 179[b].

INFINITIF PRÉSENT

entendre A 55, *revendre* D 1, 36, *perdre*, *prendre* N 215[d, c] ; cf. *ronprez* (arch. de Lyon, CC. 373, passim) dont le *z* final indique la prononciation ouverte de l'*e*.

PARTICIPE PRÉSENT

resplandenz N 185[a], 214[d] ; cf. *maldisenz* N 214[d] ; — *resplandent* N 164[d], *resplendent*, *pendent* N 268[c], 226[c], *vendent* C II.

PARTICIPE PASSÉ

Masc. sing. suj. et plur. rég. *estendus* A 60, *vendus* C 1, *perdus*, *escondus* N 208[a], 518[a] ; — sing. rég. et plur. suj. *conjondu*, *despendu*, *fendu*, *espandu* N 210[d], 208[c], 209[d], 208[a].

Fém. sing. *rejendua* J, *vendua* C 1, E, *pendua*, *perdua*, *rendua* N 210[c], 201[d], 226[c]. — Plur. *perdues* D II, 23, *vendues* I 1, 10.

Neutre suj. *deffendu*, *entendu* H 1, 12, 5.

VERBES DIVERS

ABSOLDRE, DISSOLDRE. — Ind. prés. **1.** *absolvo* N 223[b]. — Parf. **3.** *dissoluit* N 261[b]. — Subj. prés. **3.** *assoliet* K 1.

ADUYRE. — Ind. prés. **3.** *deduit* A 46 ; **6.** *aduyont* I 1, 9. — Impér. **2.** *adui* N 221[b] ; **5.** *aduites* N 271[a]. — Infin. prés. *aduyre*, *duyre* K 1. — Partic. passé masc. *deduit* P, *souduit* N 255[d].

ARDRE. — Indic. prés. **1.** *ardo* N 186[d] ; **3.** *art* N 216[b] ; **4.** *ardem* N 169[b], 183[b] ; **6.** *ardont* N 184[c]. — Imparf. **3.** *ardie* N 247[b] ; *ardeit* N 232[b] ; **6.** *ardiont* N 247[d]. — Parf. **3.** *arsit* N 229[a] ; **6.** *arsiront* N 211[a]. — Fut. **1.** *ardrei* 261[b] ; **3.** *ardra* N 204[c] ; **4.** *ardrem* N 183[a] ; **6.** *ardrant* N 169[c]. — Imparf. du subj. **3.** *arsist* N 77[a], *arsit* N 202[b] ; *ardest* N 211[c] ; **6.** *ardessant* N 202[a]. — Infin. prés. *ardre* D 1, 34. — Partic. prés. *ardens* N 201[a], *ardent* N 257[b]. — Partic. passé masc. *ars* N 183[d] ; fém. *arsa* N 232[c].

*BATTRE. — Imparf. de l'indic. **3.** *batteit* N 256[c]. — Subj. prés. **4.** *combatam* N 218[a]. — Imparf. **3.** *batist* N 227[c] ; **6.** *avatessant* N 202[a] (qu'ils abattissent).

BEIVRE. — Indic. prés. **6.** *beyvont* A 41. — Imparf. **2.** *bevies* N 201[b]; **3.** *bevie* N 225[c], 202[a]. — Parf. **3.** *bevit* N 228[a], *bit* N 203[a], 167[d]; **6.** *bevirent* pour **beviront* (Arch. de Lyon, CC. 373), *biuront* A 74. — Fut. **1.** *berei* N 217[d]; **6.** *berant* N 189[d], *bevrant* A 41. — Infin. prés. *beivre* N 256[d], *beyre* A 93. — Partic. passé *beu* N 167[d].

*CLORE. — Indic. prés. **3.** *enclot* N 183[c]. — Imparf. **3.** *cloyt* A 52; **6.** *closant* A 37. — Parf. **3.** *closit* N 235[d]. — Imparf. du subj. **6.** *concluesant* N 180[b].

CONOISTRE. — Ind. prés. **1.** *conoisso* A 36, N 169[c], N 219[b], *cognoisso* N 221[d]; **2.** *coigneis* (corr. *coignois*?) N 259[b], *cogneis* N 254[a]; **4.** *cognoissen* N 255[d]; **6.** *conoissont* N 182[c]. — Imparf. **1.** *conoissin* N 208[c]; **3.** *cognoysseit* A 53, *cognoisset* N 249[c], *cognoisseit* N 251[c], *conoissie* N 205[c]; **6.** *conoissont* pour **conoissiant* N 226[d]. — Parf. **1.** *cognui* N 185[a]; **3.** *recogniut* A 78, *cognut* N 206[b]; **4.** *conoissimos* N 210[d]; **6.** *cognoissirent* N 230[c], *cogneisseront* N 234[c]. — Fut. **1.** *conoistrei* N 185[a]; **2.** *conoistres* N 222[a], *recoignestres* N 260[d]. — Impér. **2.** *cognois* N 233[b]; **5.** *cognoyssiez* A 60. — Subj. prés. **2.** *conoisses* N 176[b]; **3.** *cognoisse* N 228[b]; **4.** *conoissam* N 186[c], *cognoissan* N 254[b]; **5.** *conoisseis* N 179[a]; **6.** *cognoissant* N 226[c], *conoissant* N 186[d]. — Imparf. **3.** *coignisit* N 265[c]; **5.** *reconoissesis* N 179[a]; **4.** *cognousam* N 158[b]; **6.** *conoissessont* pour **conoissessant* N 195[d]. — Infin. prés. *conoistre* N 185[d], *reconoistre* N 179[a], *cognoitre* A 47. — Partic. prés. *recognoissenz* N 221[a], *cognoissenz* N 253[a]; *cognoissent* N 260[c]. — Partic. passé masc. *conoissus* N 220[a]; *conoissu* N 221[b], *cogneissu* 243[d]; fém. sing. *conoissua* N 222[c].

CONTREINDRE, ESTEINDRE, ESTREINDRE, etc. — Ind. prés. **2.** *constreins* N 234[b]; **3.** *esteint* N 255[a]. — Imparf. **6.** *destreignant* N 183[c]. — Parf. **2.** *esteinsis* N 261[c]; **3.** *esteinsit* N 177[d], 232[d], *feinsit* N 253[b]. — Impér. **2.** *estein* N 257[b]. — Subj. prés. **1.** *esteigno* N 257[b]. — Imparf. subj. **6.** *costreignesant* N 71[a]. — Infin. prés. *estreindre* N 206[d]. — Partic. passé fém. sing. *constreinti*, *estreinti* N 213[c], 261[b].

CORDRE. — Ind. prés. **3.** *acort* N 189[a]; **5.** *correz* N 253[c]; **6.** *corront* N 214[d], *socoront* N 227[b]. — Imparf. **3.** *coreyt* A 52. — Parf. **3.** *corrit* N 262[c], *orit* N 234[d]; **6.** *corriront* N 181[d], *coriront* A 79[c], N 262[b]. — Fut. **2.** *cordras*, corr. *cordres* N 73[b]; **3.** *soccordra* N 73[a]. — Condition. **3.** *recordrit* A 65. — Impér. **2.** *secorres* N 254[b]. — Subj. prés. **3.** *corre* 190[b]. — Infinitif prés. *cordre* N 222[a], *encordre* N 214[b], *socordre* N 217[c]. — Partic. prés. *corent* N 233[a]. — Part. pas. *corru* N 238[d].

CREIRE. — Ind. prés. **1.** *crey* A 36, 46, D 1, *crei* N 258[a]; **2.** *cres* N 229[b]; **3.** *creit* N 226[d]; **4.** *creem* N 170[d], *creiem* N 221[a]; **5.** *crees* N 209[d], *creez* N 175[a]; **6.** *creont* N 175[d], *creiont* N 222[a]. — Imparf. **3.** *creie* N 171[a]; **6.** *croiant* corr. *creiant* N 255[a]. — Parf. **1.** *creiu* N 219[d], 221[b]; **3.** *creit* N 260[d], *crit* N 71[b]; *creissit* D 1, 46; **4.** *creismes* corr. *creismos* N 210[d]; **6.** *creeront* N 187[a], *creiront* N 182[c]. — Fut. **4.** *creirem* N 198[a]; **5.** *crereis* N 170[b]; **6.** *creirant* N 176[b]. — Condition. **6.** *crerient* N 165[c]. — Impérat. **2.** *crei* N 243[d]; **5.** *crees* N 175[a]. — Subj. prés. **1.** *creio* N 167[b]; **2.** *creies* N 179[b]; **4.** *creiam*

N 221[a], *creian* N 232[b]; **5**. *creis* N 175[a]; **6**. *creiant* N 163[b]; *acressant* N 229[a]. — Imparf. **6**. *creissant* N 187[b], 240[c]. — Infin. prés. *creire* N 244[b]. — Partic. prés. *creenz* N 221[a]; *creent* N 230[b]. — Partic. passé masc. *creu* N 216[b]; fém. *creua* N 175[d].

Creytre. — Imparf. de l'indic. **3**. *creyseit* A 64. — Parf. **3**. *se criut* A 75; *creisit, decreyssit* A 51, 75, *cressit* N 265[d], *creissit* N 247[c]. — Fut. **3**. *creytra* I iv, 1. — Subj. prés. **3**. *creise* N 193[d], *creisse* N 246[a]. — Infin. prés. *creytre* A 53. — Partic. prés. *creissent* N 175[a]. — Partic. pass. masc. *creissu* N 266[b].

Cudre. — Imparf. de l'indic. **6**. *cosiant* K iii, — Parf. **3**. *cusit* K iii, *cosit* N 230[d]. — Infin. prés. *cudre* K iii.

Deceyvre et les autres dérivés de capere. — Ind. prés. **1**. *decivo* N 156[b]; **2**. *decis* N 259[a]; **3**. *decit* N 259[b], *recit* N 254[a]; **4**. *decevem* N 202[d]; **6**. *recivont* N 254[c]. — Imparf. **3**. *recivie* N 202[a]; **6**. *reciviont* N 232[b]; *receviant* A 65. — Parf. **1**. *reci(s)* N 219[d]; **2**. *recis* N 251[c], *decis* N 259[a]; **3**. *concit* N 190[a], *recit* N 223[d], 268[a], *resit* E, *decit* N 214[b]; *dècist* N 214[b], *recist* N 74[b], 212[c]; — *recevit* K 1, *recevit* et *recivit* N 254[c], 195[c]; *s'aperçuit* N 240[b]; **6**. *receviront* A 58, N 261[c], *recivi ont* N 257[c]. — Fut. **1**. *recivrei* N 206[a], 255[b]; **2**. *recivres* N 235[a]; **3**. *recivra* N 255[b]; **6**. *recivrant* N 214[d], *recevrant* I v, 7. — Condition. **6**. *recivriont* N 206[c]. — Impérat. **2**. *receis* A 57, *recei* N 237[d], *reci* N 168[c], 258[c]; **5**. *recivis* N 186[c]. — Subj. prés. **1**. *recevie* N 254[a], *reciva* N 246[a]; **2**. *receives* N 230[d], *recives* N 265[b]; **3**. *decive* N 214[b], *recive* N 237[c]; **4**. *recivam* N 260[c]; **5**. *deciveis* N 251[c], *recivis* N 186[c]; **6**. *recivant* N 185[c]. — Imparf. **3**. *recevit* N 254[c]; *receust* N 245[b]; **6**. *receussant* N 221[a]. — Infin. prés. *deceyvre, perceyvre, receyvre* A 51, 52, 65; *receivre* N 228[a]; *decivre* N 217[d], *concivre* N 240[b], *recivre* F ii, I ii, 1, N 76[a], 214[c]. — Partic. pas. masc. *recept* F 1, P, *recet* N 75[d], 220[b], *decet* N 178[a], *receit* N 224[d]; — fém. *recepta, receptes* K i-iii; — masc. *receus* N 206[a], *receu* F 1, N 202[a]; fém. *reciua* N 213[d].

* Destruire. — Indic. prés. **3**. *destruit* N 187[b]. — Imparf. **3**. *destrusit* N 230[c]. — Fut. **6**. *destruirant* N 183[a]. — Subj. prés. **3**. *destruie* N 184[b]. Partic. pas. masc. *destruit* N 210[c]; fém. *destruiti* N 245[a].

Dire. — Ind. prés. **1**. *diu* N 190[c], 260[c], 265[a], *maudio* N 246[c]; **2**. *dis* N 186[a]; **3**. *dit* N; **5**. *dites* N 234[b] **6**, *diont* D 1, 22, N 222[a]. — Imparf. **2**. *disies* N 217[a]; **3**. *disie* N 213[b], 72[c], *disit* D 1, 10, N 77[a], 235[c]; **6**. *disiant* N 236[b], *disiont, dissiont* N 270[a], 213[b]. — Parf. **2**. *disis* N 207[a], 256[a]; **3**. *diseit, disit* N 229[b], 256[a]; *dist* N 226[c], *dit* A 56 et N; **5**. *disites* N 198[a]; **6**. *distront* N 241[a], 255[d]. — Fut. **1**. *direy* A 36, *direi* N 165[c]; **2**. *dires* N; **4**. *direm* N 216[c]; **5**. *direis* N 220[d]; **6**. *dirant* N 255[d]. — Condition. **1**. *dirim* N 251[c], *dirin* N 223[b]; **3**. *dirit* N 240[c]; **6**. *diriont* N 205[d]. — Impér. **2**. *di* N 269[b]; **4**. *disem* N 240[b]. — Subj. prés. **1**. *dio* N 226[c]; **2**. *dies* N 188[b]; **3**. *die* N 218[c]; **5**. *diceis* N 234[b]; **6**. *diant* N 220[d]. — Imparf. **3**. *disist* N 185[a], 256[a], *disit* N 265[c], **6**. *disesant, disissant* N 210[a], 219[a]; *contradisissant* N 167[a]. — Infin. prés. *dire* N. — Partic. prés. masc. *diz* D 1, 1, *dit* N.

ESCRIRE. — Ind. prés. **4**. *escrions*. — Imparf. de l'ind. **3**. *escrisie* N 182[d]; Marguerite d'Oingt écrit à la 1re pers. *escrisevo*, p. 73, par analogie de l. — Parf. **3**. *escrist* N 76[c], *escrit* N 164[a]. — Subj. prés. **4**. *escriam* N 234[c]. — Imparf. du subj. **6**. *escriesant* N 234[c], *escrisassent* qu'il faut sans doute corriger en *escrisessant* N 234[d]. — Inf. prés. *escrire* N 26[a]. — Partic. passé masc. *escriz*; *escrit* A 36, 37; *escrist* 190[c]; — fém. *escrita* A 37.

ESTRE. — Indic. prés. **1**. *sui* A 54, N 227[a], *soi* N 238[c]; **2**. *es* A 54, N 240[c] et la forme inchoative *esses* N 200[c], 188[b]; **3**. *est* A 41, I v, 4, etc.; **4**. *sumes* N 204[d]; *esmos* N 217[b], 220[d], 249[a], *emos* N 186[c]; **5**. *estes* N 217[b]; **6**. *sunt* A 47, C I, I v, 4, N 214[d], *sont* A 40, D I, H I, 13, N 214[d]. — Imparf. α **1**. *ero* N 207[a], 223[c]; **2**. *eres* N 213[c]; **3**. *eret* A 36, 51, 69, K I, *ereit* A 40, *ere* D I, I III, 10, N 226[c]; **4**. **eram*; **5**. **eras*; **6**. *erant* A 37, 48, 51, K IV, N 238[b], *eirant* K I, *eyrant* K I, *erent* N 256[c]; *erunt* A 38, 43, *eront* N 266[b]; — β. **3**. *esteit* N 241[a]; **4**. *estiam* N 188[c], *estian* N 238[c]; **5**. *estias* N 213[c]; **6**. *estiant* A 41, 69, 71, *estiannt* D I et II, *etiant* I III, 36, *ytiant* A 51, 63, *estiont* N 210[b]. — Parf. **1**. *fui* N 208[c]; **2**. **fuist*; **3**. *fut* A 37, I III, I, *fu* N 239[a]; **4**. *fumos* N 238[c]; **5**. **fustes* ou **fuistes*; **6**. *furunt* I III, 43, *furont* A 44, 57, *furon* K I; *fuiront* N 260[d], *fueront* K I. — Fut. **1**. *serei* N 240[c]; **2**. *seres* N 221[b], 266[d]; **3**. *sera* A 47, F I, H I, 12, N 214[d]; — *ert* N 239[a], 266[d], *yert* A 90, *iert* N 243[d]; **4**. *serem* N 170[d], 215[d]; **5**. *sereis* N 173[a]; **6**. *serant* A 41, F I et II, H I, 4, 8, N 215[d]. — Condition. **1**. *serim* N 262[a], *serin* N 167[d]; **2**. *series* N 215[c]; **3**. *serit* H I, 4, 10, I IV, 73, N 173[b], 227[a], P; — *furet* A 59; **4**. **seriam*; **5**. **serias*; **6**. **seriant*, **serionf*, *sariont* A 44; — *furant* N 214[d]. — Impérat. **2**. *seies* N 239[a]; **4**. **seiem* (cf. *disem* N 240[b]); **5**. *seis* N 165[b], 175[b]. — Subj. prés. **1**. *seio* N 176[b], 227[d]; **2**. *seies* N 266[d], *seis* N 176[b]; **3**. *seit* A 45, F I, H I, I, N 239[a], *seyt* A 69; **4**. *seiams* N 237[c], *seiam* N 218[c], 224[c]; **5**. *seiez* N 175[b], *seis* N 214[a]; **6**. *seiant* A 44, F I, H I, II, N 255[a], *seyant* I IV, 75, *siant* N 225[b]. — Imparf. **1**. *fusso* N 207[a], *fuso* N 220[d]; **2**. *fusses* N 238[c], *fuses* N 210[c]; **3**. *fust* D I, F III, N 223[a], 227[a], *fut* A 38, 59, K I, *fu* A 47; **4**. *fussaim* D II, 5, *fusam* N 221[a]; **5**. **fusseis* et **fussis*; **6**. *fussant* A 44, 59, N 175[c], *fusant* N 238[d], *fusiant* G 16; — *furant* forent N. — Infin. prés. *estre* A 37, H I, 13, N 254[b].

Suivi d'un participe passé, *soi* a le sens du franç. *fus* : *jo soi leva* N 243[d]. Notons *est aus*, a été N 220[a] et *ere aus*, avait été : *sancs non ere aus espandus*; *sepultura non ere aua faiti*, N 190[a].

FAIRE. — Ind. prés. **2**. *fais* N 177[d], *fas* N 266[c]; **3**. *fait* D II, 5, N 213[c], *fat* J, N 261[d]; **4**. *faisem* N 186[b], *faïssem* N 255[d], *faisen* N 217[c]; **5**. *faites* N 210[b]; **6**. *faut* A 41, F I et II, H I, 13, J. K I, 214[c], 244[d]. — Imparf. **1**. *faisin* N 271[a]; **2**. *faisies* N 184[d]; **3**. *fayseit* A 45, 63, *feyset* A 51, *faseit* A 51; — *faisie* N 218[c]; — *faisit* A 71, N 266[b], *feisit* D I, 34, II, 9, N 248[a]; **4**. *feizian* K I, f° 4 r°; **6**. *faysiant* A 42; — *faisiont*, *faissiont* N 267[a], 255[b]. — Parf. **1**. *fis* K I, 39; **2**. *feis* N 256[b], 259[b]; **3**. *fit* D I, 15, K I, j, N 210[c]; *fist* N 226[d], 228[c], 77[a]; — *faisist* N 228[c]; **4**. *fimes* pour **fimos* à côté de *tolsimos*

N 24c ; **5**. *feistes* N 221c ; **6**. *firont* N 268a. — Fut. **1**. *farei* N 266c ; **2**. *fares* N 266d ; **3**. *fara* N 221c ; **4**. *farem* N 171a, 254c ; **6**. *farant* F I et II et IV, H I, 12. — Condition. **1**. *farin* N 235 d, *ferin* N 236c ; **2**. *faries* N 220c ; **3**. *farit* N 156c ; **6**. *fariont* N 241b ; *farint* (sic) N 254c. — Impérat. **2**. *fai* N 266b ; **4**. *faisem* N 240b, *faisen* N 224d ; **5**. *faides*, *faites* N 209a, 210b. — Subj. prés. **1**. *faco* N 73d ; **2**. *faces* N 75d ; **3**. *face* H 1, 12, N 240c ; **4**. *façam* N 259c ; **5**. *faceis* N 221c, *facis* N 169b ; **6**. *façant* N 189b, *faissant* N 225a, *faisant*F I, *feysant* F II, *facẓant* F IV. — Imparf. **2**. *feisses* N 266d ; **3**. *feist* N 267a, *fiist* D II, 6, *fist* N 268b ; — *fesist* N 223a ; **4**. *feissam* N 163b ; **6**. *feissant*, *feisant* N 71a, 226c, 268a. — Infin. prés. *faire* D I, I et N, *fayre* A 56, *fere* J, K III, *fare* F I, J. — Partic. prés. *faissent* N 245b ; *faisanẓ* J, *feisant* D II, 16 ; — Partic. passé masc. *faiẓ* N 187d, *faẓ* D I, 9 ; *fait* N, *fet* D I, I, *fat* N 259c ; — fém. sing. *faiti* D II, 13, I III, 17, N 171c ; plur. *faites passim*.

Freindre. — Indic. imparf. **4**. *franiam* N 222b ; **6**. *fraigniont* N 261a. — Parf. **6**. *frassiront*, *fraisiront* N 198b, 237d. — Impérat. **2**. *frain* N 169d. — Infin. prés. *freindre* H I. — Partic. pas. masc. *freint* A 78 ; — fém. *fraites* N 164d ; *frainti* F I.

*Fuire ou *Foire fugĕre. — Parf. **3**. *foit* N 208a. — Fut. **6**. *fuirant* N 186d. — Subj. prés. **4**. *fuiam* N 207b, 251d ; **6**. *fuiant* N 179b.

Liere, Leire. — Indic. prés. **3**. *leit* N 178c, *esleit* N 189c. — Parf. **3**. *eleisit* N 195b ; **6**. *eleisiront* N 231b. — Impérat. **2**. *elei* N 264a ; **5**. *eliseẓ* N 183b. — Infin. prés. *leire* N 260a, *liere* A 38, *esliere* F II. — Partic. pas. masc. *eleiẓ* N 293b ; *leit* N 238b ; fém. *leiti* N 265c, *eleiti* N 248c.

*Luire. — Parf. 3. *luisit* N 75c.

Mettre. — Ind. prés. **1**. *prometto* N 254d, *trameto* N 213c ; **2**. *meẓ* N 211b ; **3**. *promet* I V, 9, *met* N 254b ; **6**. *prometont* F II, *entrametont* H I, 5. — Imparf. **1**. *prometin* N 263d ; **3**. *meteyt* A 51 ; *metivet* A 51. — Parf. **2**. *mesis* N 220d, *tramesis* N 270d ; **3**. *trameist* N 186a, *meit* N 40c. *met* N 254b ; *mist* N 240c ; *mit* A 74, D II, 7 ; *mesist* N 195d, 74c ; *mesit* N 75c ; *metit* A 74, *entrametit* D II, 46, *trametit* K I ; — **6**. *messiront* D I, 26, *meisiront* N 245b, 268c, *mesiront* N 231a ; *metiront* A 57 ; *meistront* N 230d, *mistront* N 238d. — Fut. **1**. *mettrei* N 271a ; *metrei* N 75c ; **3**. *mettra* N 255b ; **4**. *metrem* N 238b ; **6**. *metrant* N 260a. — Condition. **2**. *metries* N 220c ; **3**. *metrit* A 46, N 207c, *metri* A 74. — Impér. **2**. *tramet* N 260d ; **5**. *metes* N 234b. — Subj. prés. **1**. *metto* N 261c ; **2**. *metes* N 204b ; **6**. *metant* F I et II. — Imparf. **2**. *mesisses* N 251d ; **3**. *meisist*, *meisit*, *mesist* N 232a, 232b, 173d ; — *mit* A 52 ; **6**. *mesissant* N 180d ; — *missant* A 74. — Infin. prés. *metre* A 57, D II, 17. — Partic. passé masc. *mis* D I, 36, *meis* N 215d, *tramis* N 208c ; fém. sing. *meysa* I II, 3, *promeisa* N 244a, *messa* K I ; plur. *mal meses* N 212c, *messes* K I, *mises* J ; neutre *promyes* A 93.

Mordre. — Imparf. de l'indic. **3**. *morẓie* N 184c. — Parf. **3**. *morsit* N 265d. — Fut. **5**. *mordreis* N 181c ; **6**. *mordrant* N 181c. — Partic. passé masc. *mort* N 194a.

NAISTRE. — Indic. prés. **6**. *nascunt* N 222[c], *nasqunt* N 254[c]. — Parf. **3**. *nasquet* N 184[d], 254[a]; *naisit* N 189[d]. — Fut. **3**. *naistra* N 185[a]. — Subj. prés. **6**. *nasquant* N 254[c]. — Imparf. **6**. *renasquessant* N 175[d]. — Partic. prés. *naissenz* N 175[a]. — Partic. pas. masc. *nas* N 185[b].

NOYRE. — Indic. prés. **6**. *noiont* N 254[b]. — Parf. **3**. *noisist* N 227[d]. — Imparf. du subjonct. **3**. *nuissist* N 160[c]. — Infin. prés. *noyre* A 56, *noire* N 228[a].

OCIRRE. — Indic. prés. **3**. *ocit* N 214[b]; **5**. *ocides* N 208[a]. — Imparf. **6**. *ocisiont* N 211[c]. — Parf. **2**. *occis* N 262[a]; **3**. *ocist* N 211[a], *ocit* N 257[b]; **6**. *oscistront* N 226[c], *ocistront* N 183[c]. — Fut. **1**. *occirei* N 257[b]; **6**. *s'ocirrant* N 175[b]. — Condition. **1**. *ocisiro* N 208[b], *occiseram. — Impérat. **5**. *ocies* N 182[a]. — Subj. prés. **1**. *ocio* N 261[c]; **3**. *ocie* N 214[a]; **6**. *ociantz* N 256[c]. — Imparf. **3** *oceist* N 254[c], *ocist* N 164[a], *oceit* N 253[b]; **6**. *ociessant* N 212[a]. — Infin. prés. *ocire, ocirre* N 229[c], 211[b]. — Partic. pass. masc *ocis* N 164[a]; — fém. *ocisa* N 189[d].

*OINDRE. — Imparf. de l'indic. **6**. *ogniont* N 232[b]. — Partic. pass. masc. *oing* N 219[b].

PAÎTRE. — Imparf. de l'indic. **3**. *repaissie* N 255[b]. — Parf. **1**. *paissui* N 271[a]; **3**. *repaissit* N 35[a]. — Infin. prés. *paitre* N 206[d]. — Partic. pass. fém. *repaisua* E; *repayssues* A 41.

PARAÎTRE. — Ind. prés. **3**. *appareist* N 184[b], *apareit* I III, 41. — Imparf. **3**. *pariseyt* A 60, *apparisseit* A 40, 59 N 265[d]; — *pairessit* N 254[d]; **6**. *appareyssant* A 63; *parisant* A 60. — Parf. **3**. *aparit* A 92, N 76[a], *aparit* N 255[b]; *parit* N 229[a]; — *appareissit* N 216[d], *appareisit* N 172[d], 255[b], *repareissit* N 226[c]; **6**. *appareisiron* N 163[c]. — Fut. **6**. *paristrent* N 73[a] pour **pareistrant*. — Subj. prés. **2**. *aparisses* N 204[b]; **3**. *pareisse* N 229[a], *appareisse* I V, 4. — Imparf. **3**. *apparissit* A 63; **6**. *parissant* A 60; *appareissesant* N 200[c]. — Infin. prés. *appareistre* N 183[c]. — Partic. passé masc. *apparissus* N 231[c]; — fém. *apparissua* N 240[b].

PLAINDRE. — Impérat. **5** *plaingnes* N 213[d].

PLAYRE. — Ind. prés. **3**. *plait* N 215[a]; **6**. *plaont* N 189[c]. — Imparf. **3**. *plaisie* N 160[d]. — Parf **3**. *plaisit* N 209[b], 260[a]. — Fut. **3**. *playra* A 56, *pleira* I IV, 73, *plara* N 228[b]. — Subj. prés. **2**. *places* N 169[d]; **3**. *placet* A 56, *desplace* N 181[a]. — Imparf. **3**. *plesist* G. — Infin. prés. *playre* A 61.

PRENDRE. — Indic. prés. **1**. *prenno* A 54, *prendo* N 216[b]; **3**. *prent* N 213[b]; **6**. *prenont* N 216[a]. — Imparf. **1**. *prenin* N 266[b]; **3**. *preneit* A 52, *prenie* N 255[c]. — Parf. **2**. *apresis* N 175[a]; **3**. *preist* N 219[d], 256[c], *prist* N 267[d]; *prit* A 77, D 1,3, E; **4**. *apreismes* (corr. *apreismos*) N 160[a]; **5**. *presistes* N 166[d]; **6**. *preistront* N 232[c], *pristront* N 241[b]; *preidront* N 232[b], *pridrunt* A 59; *priront* K IV; — *presiront* N 271[a], *preisiront* N 239[b], 266[d]. — Futur **6**. *prendrant* H 1, 10, N 213[d]; *aprenderant* N 234[b]. — Condition. **3**. *prendrit* H 1, 22. — Impérat. **2**. *pren* N 215[d], 256[b]; **5**. *prennez* N 183[a], *aprenes* N 217[b]. — Subj. prés. **3**. *preignet* F II, *pregnie* H 1, 4, *prenet* F 1; **4**. *prenam* N 216[c]; **5**. *preigneis* N 175[d]; **6**. *preignant* F II, *pregnant* N 172[c], F IV,

prenant F 1. — Imparf. **1**. *preisso* N 207[a] ; **3**. *presist* N 173[c], 265[c], *preisist* N 227[b] ; *preisit* N 226[d] ; **6**. *prissant* A 67 ; — *presisant* N 225[a], *preisisant* N 225[a] (sic), *presissant* N 271[a]. — Infin. prés. *prendre* I 11, 2, N 215[c]. — Partic. passé masc. *preis* D 1, 17, N 216[c], 73[c] (en rime avec *tei*), *pris* I v, 2. — Fém. plur. *preyses* K 1, *prises* I v, 4.

QUERRE. — Ind. prés. **1**. *quero, qero* N 186[d], 263[a], *requiiero* A 56; **2**. *quiers* N 179[a] ; **3**. *quer* N 217[c] ; **4**. *querem* N 232[d] ; **5**. *querez* N 209[c] ; **6**. *queront* N 232[b]. — Imparf. **3**. *enquerit* N 261[a] ; **5**. *querias* N 217[b] ; **6**. *queriont* N 230[c]. — Part. **2**. *conqueris* N 253[b] ; **3**. *quist* N 248[c]. — Fut. **2**. *querres* N 171[c] ; **5**. *querreis* N 186[d] ; **6**. *quererant* N 214[b]. — Impérat. **4**. *querem* N 168[a], *requerrem* N 199[d]. — Subj. prés. **3**. *querre* N 261[c] ; **4**. *requeram* N 217[c] ; **6**. *querant* N 215[b]. — Imparf. **2**. *requeisisses* N 251[d]. — Infin. prés. *querre, conquerre* N 184[b], 192[c], *aquere* N 260[c], mais aussi *quirrir* A 56. — Partic. passé masc. *aqueru, conqueru, requeru* N 206[d], 192[c], 233[b].

*REEMBRE (redimere). — Parf. **2**. *reemsis* N 206[d] ; **3**. *reemsit* N 218[b]. — Subj. imparf. *reensist* N 154[d] — Partic. pass. masc. *reens* N 201[b].

*REMEMBRE. — Impérat. **4**. *remenbrem* N 214[b].

*RESORDRE resurgere. — Fut. **3**. *sordra* N 159[b] ; **6**. *resordrant* N 170[c], 190[b]. — Condit. **3**. *resordreit* N 157[b]. — Infin. prés. *resordre* N 159[a].

RIRE. — Part. **3**. *rist, rit* N 159[a], 257[b]. — Partic. prés. *sorisanz* A 57.

ROMPRE. — Inf. *derompre*, I. v, 3. — Part. pass. masc. plur. rég. *roz* D 11.

*SAUDRE *sallīre*. — Fut. **3**. *saudra* N 259[a] ; **5**. *saudreis* N 218[a] ; mais impérat. **2**. *sail* N 259[b], infin. prés. *saillir* N 259[b], etc.

SEGRE. — Indic. prés. **1**. *sego* N 262[b] ; **2**. *persecs* N 155[d] ; — **3**. *s'ensiet* B, *s'ensieut* H 1, 15 ; **6**. *segont* A 75, N 214[b], *seguont* N 166[a], *s'enssiegont* D 11, 15. — Imparf. **3**. *seguie* N 187[a], *segie* N 249[a] ; *perseigit* N 257[d] ; **6**. *seguiont, seigiont, persegiont* N 213[a], 232[b], 257[d]. — Parf. **1**. *segi* N 159[d] ; **2**. *seguis* N 207[b] ; **3**. *segit* N 236[a], *s'enseguit* K IV. — Fut. **2**. *aconsegres* N 259[a] ; **6**. *segeront* N 238[c], *seguiront* N 164[a]. — Condition. **1**. *seguero* *sequeram N 213[c]. — Impérat. **2**. *seu* N 259[d], 198[c] ; **5**. *segez* N 239[a]. — Subj. prés. **3**. *seget* N 206[d] ; **6**. *s'enseguant* K IV. — Infin. prés. *segre, consegre* N 215[c], 260[c], *siegre* F 1. — Part. pass. masc. *segu* N 248[a], *persecu* K 1.

SOMONDRE. — Parf. **2**. *somonsis* N 168[c]. — Infin. prés. *somondre* N 168[b]. — Partic. pass. masc. *somons* N 168[b], 207[a].

---

1. Nizier du Puitspelu, *Diction. étymol. du patois lyonnais*, p. 332 v° *quèsi (se)*. *Queisier* remonterait-il à un primitif **quieticare* formé sur *quietus* comme *duplicare* a été formé sur *duplum*. Ce n'est guère probable, car *quieticare aurait donné en v. lyon. *queigier* comme predicare a donné *pregier*, quant au *quetiare proposé par Puitspelu, il est bien hypothétique.

*Taire. — Imparf. du subj. **6.** *se taisesant* N 167[d], *se taisessant* N 193[d]. Les *Légendes en prose* emploient déjà au sens de « se taire » le verbe *se queisier* N 207[c] qui a fait fortune dans les patois, mais dont l'étymologie n'est pas absolument claire [1]. On lit au f° 167[c] la 3[e] pers. sing. de l'ind. prés. *se queise*.

*Terdre tergere. — Parf. **3.** *tersit* N 195[a].

Toudre tollere. — Indic. prés. **3.** *tout* N 214[b]. — Imparf. **6.** *tolliont* N 182[a]. — Parf. **4.** *tolsimos* N 24[c]; **6.** *tolliront* N 211[d]. — Fut. **3.** *toudra* N 208[a]; **4.** *toudrem* N 180[c]; **6.** *toudrant* N 215[c]. — Subj. prés. **3.** *touse* N. — Imparf. **3.** *tousit* N 240[c]; **6.** *toucessant* N 213[c]. — Infin. prés. *toudre* N 217[d]. — Partic. pass. masc. *tout* N 216[d].

Traire. — Ind. prés. **1.** *truo* N 266[c], *traio* N 165[d]. — Imparf. **3.** *traset* A 41; **6.** *traiant* A 63; *traisiont* N 255[b]. —Parf. **1.** *trais* N 35 et *traisiu* N 201[d]; **3.** *traisit* N 201[a]; **6.** *traisiront* N 212[a], *traissiront* N 198[a], *traysiront* A 59. — Fut. **6.** *retrairant* N 260[b]. — Condition. **2.** *trairies* N 220[c]. — Impérat. **2.** *trahi* N 261[b], *trai* N 228[b]. — Subj. prés. **3.** *traie* N 261[c]. — Imparf. **2.** *traisesses* N 220[d]; **3.** *traisit* N 258[c]; **6.** *traissesant* N 220[c]. — Infin. prés. *traire* N 220[c], A 53. — Partic. pass. fém. sing. *traiti* N 168[c].

Veincre. — Indic. prés. **1.** *venqo* et *veinqo*, N 227[d], *veingo* N 257[b]; **3.** *veint* N 247[b]; **4.** *venquen* N 225[c]; **6.** *veincont* N 216. — Imparf. **3.** *veinquie* N 263[a]. — Parf. **3.** *venqueit* N 248[a], *venquit* N 185[d]. — Fut. **1.** *venqrei* N 185[c]. — Condition. **3.** *venqrit* N 248[a]. — Subj. prés. **1.** *veinqo* N 256[b], *veinqa* N 257[b]; **4.** *veincam* N 216[b]. — Imparf. **2.** *venquesses* N 247[c]; **3.** *venquet* N 190[b]; **6.** *venquessant* N 185[c]. — Infin. prés. *veinqre* N 227[d], *veincre* N 216[c], *vencre* N 256[a]. — Partic. pass. masc. *vencus* N 216[c], fém. *vencua* N 251[c].

Vivre. — Indic. prés. **1.** *revivo* N 157[a]; **4.** *vivem* N 224[d]; **6.** *vivont* N 213[d]. — Imparf. **3.** *vivet* A 55, *vivit* N 266[c]. — Parf. **3.** *vesquit* N 252[d]. — Fut. **6.** *vivrant* N 214[c], *vivrent* A 46. — Condition. **2.** *vivries* N 252[d]. — **3.** *viverit* N 191[d], *vivrit* E. — Subj prés. **1.** *vivo* A 56; **3.** *vivet* A 55, *vive* N 213[b]; **4.** *vivam* N 253[c]; **6.** *vivant* N 216[b]. — Imparf. **3.** *vesqit* N 248[b]; **6.** *vesquisant* N 253[a], *visquesant* N 205[a].

QUATRIEME CONJUGAISON

INDICATIF PRÉSENT

1. *consinto, oio, partio, servo, soffro, sustino, mento* N 211[d], 225[d], 230[b], 251[d], 257[b], 259[a], 275[c]. — **2.** *repenz* N 228[c]. — **3.** *buet, consint, ment, sert* N 228[c], 208[b], 214[b], 201[a], *saut* N 160[b], I IV, 68,. — **4.** *assaillem, consentem, offrem, repentem* N 187[c], 209[d], 260[c], 166[c]; *parteyn* K 1, *soffren* N 234[b]. — **5.** **sentez*; *sentis* N 213[d], *suffris* N 234[b]. — **6.** *partont, saillont, servont, suffront* N 254[b], 172[d], 173[d], 185[b], *sallont, sintont* A 42, 41, *falliont* H 1, **20,** *beneiont,* 258[c], *salliunt* A 40.

IMPARFAIT

1. *suffrin* N 221 b, *oim* N 243 d, *obein* N 262 a. — **2.** **parties*; cf. *ar* 266 b. — **3.** *sayleit, senteyt* A 41, 51; — *covrie, gisie, offrie, oie, p saillie* N 214 a, 165 b, 206 b, 244 d, 207 a, 187 a; — *saillit, soffrit* N 258 c — *defaylievet* A 66, *sentievet, sentivet* A 52, 51. — **4.** **partiam*, cf. *veni* 221 a. — **5** **partias*; cf. *vendias*. — **6.** *serviannt* ou *serviannt*, D *teniant* N 261 c, *rendiant* A 63; *defailliont, dormiont, ovriont, serviont* N 266 b, 230 d, 207 b.

PARFAIT

1. **parti*. — **2.** *suffris, vestis* N 256 b. — **3.** *saillist* N 228 c; *offrit, partit, suffrit* N 256 b, 265 c, 230 c, 185 b, *oyt, sallit*, A 77, 43; — *fer* 208 a. — **4.** *oimos* N 201 c; *venismos* N 201 b. — **5.** *saillistes* N 165 d, *veni* 214 a; *offrites* N 255 c. — **6.** *ovriront, ouiront, sailliront, serviront, suf* N 207 b, 259 b, 205 a, 205 a, 255 b, 182 d, *partiront* A 59, K IV; cf. *sall* K I.

FUTUR

1. *partirei, saillirei, sentirei, soffrirei* N 240 b, 196 c, 258 a, 240 c **2.** *partires, sentires, servires, soffrires* N 240 b, 266 d, 185 c, 264 a. — **3.** *lira, suffrira* N 228 b, 221 b. — **4.** *offrirem, saillirem* N 173 a, 203 a, *pa* N 232 b. — **5.** *orreis, partireis, sentireis, soffrireis* N 191 b, 205 b, 181 c, — **6.** *partirant, saillirant* N 213 d, 204 d; — *partirent, sentirent* A 48, 4

CONDITIONNEL

1. *suffririn* N 222 d. — **2.** *vestiries* N 220 c. — **3.** *partireit* N 198 b; *virit* N 201 d. — **4.** **partiriam*. — **5.** **partirias*. — **6.** **partiriant*.

IMPÉRATIF

2. *part, te repin, sail* N 256 d, 227 b, 207 b; *offri* N 259 a. — **4.** *ovrem, frem* N 216 c, 211 b. — **5.** *oez* N 186 b, 208 c; *floris* (* = *floreis*) N 165 b.

SUBJONCTIF PRÉSENT

1. *saillo, fero, feiro* N 228 b, 208 a, 211 d. — **2.** *oies, partes, sailles* N 177 c, 204 b. — **3.** *partet* N 249 c, *oie, saille* N 160 b, 215 a. — **4.** *deser partam* N 215 b. — **5.** *sailleis* N 203 d; *repentis, saillis, soffris* N 181 d, 186 a. — **6.** *deservant, oiant, saillant, suffrant* N 255 b, 210 b, 183 c, *tignant* F I.

IMPARFAIT

1. *oisso, servisso* N 243 d, 207 a. — **2.** **partisses*. — **3.** *coillist, part* 270 c, 206 b; *defallit, oyt, partit, uvrit* A 70, 55, 65, 40. — **4.** **partissa*

5. **partissis* (= **partisseis*). — **6.** *consentesant, servessant* N 213[b], 157[d]; *dormissant, saillissant, soffrissant* N 165[c], 265[a], 204[d]; *partisant, servisant,* N 248[c], 205[a].

INFINITIF PRÉSENT

cuvrir K 1, *ferir, suffrir,* N 208[b], 256[b], *mespartir* I IV, 1, *oir* A 50.

PARTICIPE PRÉSENT

repintenz, saillenz N 169[a], 208[a]; *dormenz* A 52; *buillent* N 257[b].

PARTICIPE PASSÉ

α. Masc. *recoilliz,* N 230[b], *vestiz* A 43; *consenti, oi* N 211[b], 207[b], *parti* A 44. — Fém. sing. *adurmia* A 61, *partia* F1, *vestia* N 260[b]; — Plur. *saillies* N 256[a].

β. Masc. *suffert* N 258[b]; — Fém. *coverta* N 208[a].

Verbes à forme inchoative

INDICATIF PRÉSENT

1. *offresco* N 169[d], *beneiso, nureisso, obeisso,* N 257[c] 264[c], 263[a], *offreiso soffreiso, ufreiso* N 256[a] et 226[c], 228[a], 185[a], mais *soffro* N 257[b]. — **2.** *deguerpeis, gareis* N 257[b], 186[b]. — **3.** *gareist, langueist* N 184[a], 176[a]; *s'atapeit, flacheit* *flacciscit, *langueit, rugeit* N 167[c], 165[b], 176[a], 189[d]. — **4.** **obeissem.* — **5.** **obeissez, *obeissis.* — **6.** *empleisont* N 226[c], mais *beneiont* N 258[c].

IMPARFAIT

1. *beneisin* N 258[c], mais *obein, oim, suffrin* N 262[a], 243[d], 221[b]. — **2.** **beneisies.* — **3.** *beneissit* N 261[a], mais *beneie, convertie, garrie* N 171[b], 231[c], 148[a], *gemie, offrie* N 255[c], 206[b]; — **4.** **beneisiam.* — **5.** **beneisias.* — **6.** *beneisiont, eschaneisont, gemissont* N 202[b], 254[b], 207[a], mais aussi *fremiont, gariont* N 230[c], 182[c], *convertiont* N 182[a], *obeiont* N 156[a].

PARFAIT

1. **beneisi.* — **2.** *beneisis* N 208[d], 257[c]. — **3.** *beneisit* N 256[b], *flurit* N 208[b], *sorbit* N 229[c], *defenit* F, *fremit* A 54. — **4.** **beneisimos, oimos* N 201[c]. — **5.** **beneisistes.* — **6.** **beneisiront, gariront, obeiront* N 207[c], 213[a].

FUTUR

1. *finirei* N 209[d]. — **2.** *sevelires* N 226[c]. — **3.** *refreidera* N 216[b], *suffrira* N 221[b]. — **4.** *obeirem, perirem* N 261[d], 69[c], *offrirem* N 173[a]. — **5.** *flachireis* N 165[b]. — **6.** *establirant,* N 179[b], *fineront,* corr. *finerant* K 1.

CONDITIONNEL

1. **beneirin.* — **2.** **beneiries.* — **3.** **beneireit, piririt* A 74. — **4.** **beneiriam.* — **5.** **beneirias.* — **6.** **beneiriant.*

IMPÉRATIF

2. *converteis, deguerpeis* N 261[a], 257[b], *ofreis, empleis, raempleis* N 231[c], 232[c], 212[c], *suffreis* A 57; *convertis* N 258[b], mais aussi *benei, obei, offri* N 256[b], 262[a], 259[a]. — **4.** **beneisem.* — **5.** **beneises, *beneisis,* mais *emples* N 228[b], *floris* N 165[b].

SUBJONCTIF PRÉSENT

1. *fneiso, gareiso, guerpeiso* N 258[c], 264[d], 258[a], *pereiso* N 261[a]; *nureisso, resjueisso* N 264[c], 225[b]; *murisso, oisso* N 224[a], 243[d]; *garentescho* N 226[c]. — **2.** *converteises, deguerpeises, uvreises* N 258[a], 257[b], 176[b]; *garisses* N 184[c]; *sufresches* N 224[a], 229[a]. — **3.** *converteise, floreise, nureise* N 206[d], 251[a] 206[d]; *gareisse, surbeisse* N 76[d], 206[d], (cf. pour la forme *pareisse* paresca, N 229[a]), *convertesset* F IV; *ovresche, punesche* N 216[d], 154[d]; *convertische* N 169[c] mais *beneie* N 205[b], 206[d]. — **4.** *grepam* N 217[b] et non *grepeisam* qu'on attendrait en regard de *deguerpeises* N 257[b]. — **5.** **beneiseis; *beneisis, convertis, degrepis* N 189[b]. — **6.** *consentesant* N 213[b]; *degrepissant, garissant, obeissant* N 187[b], 210[b], 218[d].

IMPARFAIT

1. *ofrissa,* N 256[a]; *oisso* N 243[d]. — **2.** **beneisses.* — **3.** *gareist* N 184[a]; *emplist, enrichist, garist* N 262[b], 206[d], 186[b]; *benesit* N 172[c]. — **4.** *garissam* N 163[b]. — **5.** **beneiseis, *beneisis.* — **6.** *degrepissant, ravissant* N 187[d]; 193[a].

INFINITIF PRÉSENT

enveylir, guerpir A 46, 50, *fenir, florir* N 215[b], 208[d]; *esmollisir* N 214[a]; **benir* et *benire* N 227[d].

PARTICIPE PRÉSENT

obedissenz A 38, mais *obediens* A 38, *rugiens* N 232[b].

PARTICIPE PASSÉ

Masc. *beneis* N 261[d], *fenis* A 41, *garis* N 184[a], *punis* H 1, 21; — *beneit, sorbi, fluri, gari* N 232[c], 229[a], 214[d], 207[c]. — Fém. sing. *fenia, oia, garia* N 231[d], 207[b], 264[d]; plur. *flories* N 251[a].

La conjugaison inchoative soulevant des questions extrêmement complexes et dont beaucoup sont encore à résoudre, je crois bien faire en donnant ici le paradigme de cette conjugaison, dans le patois de Saint-Genis-les-Ollières.

Indicatif présent : fluresso, « je fleuris », flurè, flurè, fluresson, fluressî, fluresson ; — paresso « je parais », etc.

Imparfait : fluressiin, fluressiô, fluressiẽ, fluressiàn, fluressiô, fluressiàn ; — paressin, etc.

Parfait : fluressé, fluressé, fluressé, fluression et fluressiron, fluressîte, fluression et fluressiron ; — paressé, etc.

Futur 1 : flurirè, fluriré, flurira, fluriràn, fluriré, fluriràn.

Futur 2 (peu usité) : flurètrè, flurètrè, flurètra, flurètrin, flurètrè, flurè trân ; — parètrè, etc.

Conditionnel 1 : fluririn, fluririô, flurirẽ, floririàn, floririô, floririàn.

Conditionnel 2 : flurètrin, flurètriô, flurètrẽ, flurètriàn, flurètriô, flurètriàn ; — parètrin, etc.

Impératif : flurè, fluressin, fluressî.

Subjonctif présent : fluresso, fluresse, fluresse, fluressàn, fluressé, fluressàn ; — paresso, etc.

Imparfait : fluressèso, fluressèse, fluressèse, fluressissiàn, fluressissiô, fluressissiàn.

Infinitif présent : fluré ; — parètre.

Participe présent : fluressàn.

Participe passé masc. flurè ; *fém.* fluria.

Se conjuguent de même que *fluré* un grand nombre de verbes de la 4e conjugaison latine :

Indic. prés. *avart-esso* « j'avertis », *bôtesso* « je bâtis », *culiesso* « je cueille », *finesso* « je finis », *muresso* « je meurs », *noresso* « je nourris », *punesso* « je punis », etc. — Imparf. *avartessiin*. — Parf. *avartessé*. — Fut. 1. *avartirè*. — Fut 2. *avartètrè*. — Condition. 1. *avartirin*. — Condition. 2. *avartètrin*. — Impér. *avartè*. — Subj. prés. *avartesso*. — Imparf. *avartessèso*. — Infin. près. *avartè*. — Partic. prés. *avartessàn*. — Partic. pass. *avartè*, *-yà*.

Couvrè « couvrir », *sarvè* « servir », *soffrè* « souffrir » suivent la conjugaison mixte : Indic. prés. *servo*, *syèr*, *sèr*, *siervon*, *sarvî*, *siervon* ; — Subj. prés. *siervo*, *sierve*, *sierve*, *sarvàn*, *sarvé*, *sarvàn* mais à l'imparf. de l'indic. *sarvessin*, *sarvessiô*, etc. A Craponne, la 1re pers. sing. de l'indic. prés. et le sing. du prés. du subj. présentent seuls la forme simple : *servo*, *sarvè*, *sarvè*, *sarvesson*, *sarvessî*, *sarvesson* ; — *servo*, *serve*, *serve*, *sarvessàn*, *sarvessé*, *sarvessàn*.

A Saint-Genis *dormè* « dormir » échappe à la conjugaison incohative. Il en est de même de tous les verbes des 2e et 3e conjugaisons latines. Toutefois les dérivés de *capĕre* qui ont passé en lyonnais comme en français dans la conjuguaison en *-ẽre* ont en lyonnais la forme inchoative : Ind. prés.

aparcevesso; imparf. *aparcevessiin*; parf. *aparcevessé*; fut. *aparcevrè* et *aparcevètrè*; condition. *aparcevrin* et *aparcevètrin*; impérat. *aparcevè*; subj. prés. *aparcevesso*; imparf. *aparcevessèso*; infin. prés. *aparcevè*.

Observations. — A l'indicatif présent, la 1re pers. plur. a l'accent sur l'*e*, probablement par suite d'une confusion avec la 3e pers. plur. C'est à une confusion analogue qu'est due sans doute la 2e pers. sing. de l'imparfait *floressiô* qui ne répond nullement au v. lyon. *floressies*. *ā* a pris en patois un son très ouvert voisin de *ain*; c'est ce son que je note par *àn* : *floressiàn*, *florètràn*, etc. Le parfait *floressé* représente un type **florēsc-īvi*; sur la représentation actuelle de *ī* par *é*, voyez *né* nidum, *avarté* « avertir », *finé* « fini ». A côté du futur et du conditionnel primitif *florirè*, *floririn* qui répondent au v. lyon. *florirei*, *floririn*, le patois a les formes secondaires *florètrè* pour **floreistrei* (= florescere habeo), *florètrin* pour *floreistrin* (= florescere habebam), de tous points conformes au v. lyon. *pareistrei* (= parescere habeo), **parestrin*, ce qui confirme l'emploi en lyonnais, comme en espagnol et en roumain, du suffixe verbal inchoatif -ēsco, à l'exclusion de -īsco.

VERBES ISOLÉS

*Eissir. — Subj. prés. **6**. *eissant* N 160b.

*Faillir. — Fut. **3**. *faudra* N 214d.

Morir. — Ind. prés. **1**. *moro* N 256d; **6**. *moront* N 213d. — Parf. **3**. *morit* N 173d, 169a, *murit* N 265c. — **6**. *morirent* N 167c pour **moriront*. — Fut. **2**. *morres* N 266d; **5**. *murreis* N 173a. — Subj. prés. **1** *muire* pour **muiro* N 164b; — *murisso* N 224a; **2**. *moires* N 177b; **4**. *moram* N 253c, *muram*, N 255c; **5**. *muires* N 215b, *mureis* N 174b. — **6**. *murant* N 234b. — Imparf. **3**. *morist* N 226c. — Infin. prés. *morir* N 216b. — Partic. passé masc. *mort* N *passim*. — Partic. prés. *morenz* N 196b, *murenz* N 190d.

Tenir. — Ind. prés. **1**. *tino*, *sustino* N 227b, 259a; **2**. *tins* N 223d. **3**. *tint* K III, N 183d, *sustin* K I; **6**. *tinont* N passim, P. — Imparf. **3**. *teneit* 60, N 226c, *tineyt* A 53; — *tenie* N 269a; — *tenit* N 268a; **6**. *teniant* N 261c, *teneant* A 59, K IV; *tiniant* A 59; — *teniont* N 231b. — Parf. **3**. *tenit* K I, AN 187d. — Fut. **3**. *tindra* N 216a, *apartindra* I V, 2; **6**. *tindrant* H I, 16, N 169c. — Impér. **2**. *tin* N 180c. — Subj. prés. **1**. *tino* N 185d, **3**. *tignie* H I, 12, *retinie* I III, 6. — Imparf. **3**. *tenist* N 208b, *tenit* A 36. — Infin. près. *tenir* A 41, I V, 4. — Partic. passé masc. *tenuz* N 184a; *tenu* I V, 6.

Venir. — Ind. prés. **1**. *vino* N 168b, 202d; **3**. *entrevint* H I, 11, *covint* N 228d, *vin* C II; **6**. *vinont* C II N 217b, *viniont* N 229a, *avignont* F I, *vignion* C I. — Imparf. **3**. *veneit* A 37, *venie* N 268a, *venit* A 71, N 268a;

4. *veniam* N 221[a]; **6.** *veneant* A 58, *veniant* N 204[a], *veniunt* N 253[a]. — Parf. **1.** *veniu* N 198[c]. — **2.** *venis* N 253[c]; **3.** *venit* A 54, 70, 74, 93, K I, III, IV, N 75[c], 238[d]; **4.** *venismos* N 201[b], *venimes* (corr. *venimos*) N 169[b]; **5.** *venistes* N 214[a], 238[c]; **6.** *veniront* A 59, 73, N 240[c], 268[b]; — *vindrent* (corr. *vindront*) N 172[c]. — Fut. **1.** *vindrei* N 173[a], *vendrei* N 206[a]; **2.** *vindres* N 175[b], 196[b], **3.** *convindra* A 45, *vindra* I IV, 3, N 215[c]; **6.** *vindrant* N 271[b]. — Condition **3.** *vindreit* N 206[c], *convindrit* A 47; **6.** *vindriant* N 172[a], *vindriont* N 228[d]. — Impér. *vein* N 256[a], *vin* N 227[b]; **5.** *venez* A 60, *venes* N 218[a]. — Subj. prés. **2.** *vignes* N 179[b]; **3.** *viegnet* A 45, *vignie* H 1, 9, *avigne*, I V, 9, *vigne* N 213[c], *sovingne* N 253[d]; **4.** *vignam* N 248[d], *vignan* N 249[a]; **5.** *veigneis* N 218[b], 260[b], *vigneis* N 218[b]; **6.** *vignant* F I, II, III, N 217[c], *vinant* F III. — Imparf. **1.** *venisso* N 201[b], 217[c]. — **3.** *venist* N 215[b], *venit* A 75; **6.** *venissant* N 239[a], 204[d], *venissent* (Arch. de Lyon, CC 373). — Infin. prés. *venir* F II et *passim*. — Partic. passé masc. *venus* E, IV 256[c], *devenu* N 229[b]; fém. *venua* N 239[a], 259[c]; fém. plur. *aveintes* N 229[b].

PARADIGMES DE LA CONJUGAISON

I α	I β	II
	Indicatif présent	
am-o	prei-o	po-y-o
am-es	prei-es	po-s
am-et	prei-et, -e.	po-t, puo-t
am-em	prei-em	po-em
am-as	prei-es	po-es
am-ont	prei-ont	po-ont, po-y-ont
	Imparfait	
am-avo	prei-evo, -avo	po-in, po-y-in
am-aves	prei-eves, -aves	po-es, po-y-es
am-avet, -ave	prei-evet, -avet, -ave	po-et, po-y-et, -eit, -it
am-avam	prei-evam, -avam	po-am, po-y-am
am-avas	prei-evas, -avas	po-as, po-y-as
am-avont	prei-evont, -avont	po-ant, -ont, po-y-ant, -ont
	Parfait	
am-ei, -ai	prei-ei, ai	po-i
am-es, -as	prei-es, preïs	po-is
am-et, -eit, -iet	prei-et, preït	po-it
am-esmos, -emos	prei-esmos, -emos	po-imos
am-estes	prei-estes	po-istes, -ites
am-eront, -ieront	prei-eront, preïront	po-eront, po-iront
	Futur	
amar-ei, -er-ei.	preier-ei	porr-ei
amar-es, -er-es	preier-es	porr-es
amar-a, -er-a	preier-a	porr-a
amar-em, -er-em	preier-em	porr-em
amar-eis, -is, -er-eis, -is	preier-eis, -is	porr-eis
amar-ant, -er-ant	preier-ant, preïr-ant	porr-ant
	Conditionnel	
amar-in, -er-in	preier-in	porr-in
amar-ies, -er-ies	preier-ies	porr-ies
amar-eit, -er-it	preier-it	porr-it
amar-iam, -er-iam	preier-iam	porr-iam
amar-ias, -er-ias	preier-ias	porr-ias
amar-iont, -er-iont	preier-iont	porr-iant, -iont

DU VIEUX LYONNAIS

III	IV *a*	IV *b*
	Indicatif présent	
vend-o	part-o	gar-eisso
ven-s	parz	gar-eis
ven-t	part	gar-eist
vend-em	part-em, -en, -eyn	gar-eissem
vend-ez	part-is	gar-eissis
vend-ont	part-ont	gar-eissont
	Imparfait	
vend-in	part-in	gar-eissin
vend-ies	part-ies	gar-eissies
vend-ie, -eit, -it	part-ie, -eyt, -it	gar-eissit
vend-iam	part-iam	gar-eissiam
vend-ias	part-ias	gar-eissias
vend-iant, -iont	part-iant, -iont	gar-eisssiant, -eissiont
	Parfait	
vend-i	part-i	gar-i
vend-is	part-is	gar-is
vend-et, -eit, -it	part-it	gar-it
vend-imos	part-imos	gar-imos
vend-eistes, istes	part-istes, -ites	gar-istes
vend-eront	part-iront	gar-iront
	Futur	
vendr-ei	partir-ei	garir-ei
vendr-es	partir-es	garir-es
vendr-a	partir-a	garir-a
vendr-em	partir-em	garir-em
vendr-eis, -is	partir-eis	garir-eis
vendr-ant	partir-ant	garir-ant
	Conditionnel	
vendr-in	partir-in	garir-in
vendr-ies	partir-ies	garir-ies
vendr-it	partir-eit, -irit	garir-eit, -irit
vendr-iam	partir-iam	garir-iam
vendr-ias	partir-ias	garir-ias
vendr-iant, -iont,	partir-iant, -iont	garir-iant, -iont

Impératif

am-a	prei-i	voill-es
am-em	prei-em	voill-em
am-as	prei-as	voill-ieis, -is.

Subjonctif

am-o	prei-o	poyss-o
am-eis, es	prei-eis, -es	poyss-es
am-eit, -et	prei-eit, -et	poyss-et
am-am	prei-am	poyss-am
am-eis, -is	prei-eis, -es, -īs	poyss-eis
am-ant	prei-ant	poyss-ant

Subjonctif à forme inchoative

am-eiso, -eisso	prei-eiso, -eisso	posch-o
am-eises, -eisses	prei-eises, -eisses	posch-es
am-eise, -eisse	prei-eise, -eisse	posch-e
am-esam, -essam	prei-esam, -essam	posch-am
am-esez, -essez	prei-esez, -essez	posch-eis
am-esant, -essant	prei-esant, -essant	posch-ant

Imparfait du subjonctif

am-esso	prei-esso preïsso	po-isso
am-esses	prei-esses, preïsses	po-isses
am-est, -eist, -et	prei-est, -eist, preït	po-ist, -it
am-essam, -esam	prei-essam, preïssam	po-issam, po-ussam
am-estes	prei-estes, preïstes	po-issez, -issis
am-essant, -esant	prei-essant, preïssant	po-issant

Infinitif présent

am-ar	prei-er	po-eir

Participe présent

am-ans, am-ant	prei-anz, prei-ant	po-issenz, po-issent

Participe passé

Mas. sing. am-as, am-a	prei-es, preia	po-us, po-u
plur. am-a, am-as	prei-a, prei-es	po-u, po-us
Fém. sing. am-a	prei-a	po-ua, povua
plur. am-es	prei-es	po-ues, povues

Impératif

vent	part	gar-eis, -is
vend-em	part-em	gar-eissem
vend-es	part-es, -is	gar-eisses, -eissis

Subjonctif

vend-o	part-o	benei-o
vend-es	part-es	benei-es
vend-et, -e	part-et, -e	benei-e
vend-am	part-am	benei-am
vend-eis, -is	part-eis, -is	benei-eis
vend-ant	part-ant	benei-ant

Subjonctif à forme inchoative

par-eisso, -isso	ovr-escho, -eisso	gar-escho, -eisso, -isso
par-eisses, -isses	ovr-esches, -eisses	gar-esches, -eisses, -isses
par-eisse, -isse	ovr-esche, -eisse	gar-esche, -eisse, -isse
par-eissam, -issam	ovr-escham, -eissam	gar-escham, -eissam, -issam
par-eissis, -isseis	ovr-escheis, -eisseis	gar-escheis, -eisseis, -isseis
par-eissant, -issant	ovr-eschant, -eissant	gar-eschant, eissant, -issant.

Imparfait du Subjonctif

vend-esso, -isso	part-isso	gar-isso
vend-esses, -isses	part-isses	gar-isses
vend-est, -ist, -it	part-ist, -eist, -it	gar-eist -ist
vend-essam	part-issam	gar-issam
vend-essis	part-issis	gar-issis
vend-essant, issant	part-issant, -esant	gar-issant

Infinitif présent

vend-re	part-ir	gar-ir

Participe présent

vend-enz, vend-ent	part-enz, part-ent	gar-issenz, gar-issent.

Participe passé

Masc. sing. vend-us, vend-u	part-is, part-i	gar-is, gar-i
plur. vend-u, vend us	part-i, part-is	gar-i, gar-is
Fém. sing. vend-ua	part-ia	gar-ia.
plur. vend-ues	part-ies	gar-ies

INDICATIF PRÉSENT

1re PERSONNE DU SINGULIER. — Elle a conservé presque partout l'*o* étymologique : *aoro, preio, ardo, conoisso, vino, obeisso,* mais *crey, ay, say, vei, voil* *voleo. Ce n'est point là d'ailleurs un fait particulier au dialecte lyonnais; on retrouve l'*o* final à la première personne du prés. de l'indic. dans les dialectes du Moyen-Rhône qui ont été étudiés jusqu'à ce jour, et notamment en bressan [1], en dauphinois [2], en bugeysien [3] et en savoyard [4].

Cet *o* s'est étendu par analogie à la 1re pers. du présent du subjonctif : *alyo, perdo, dio, tino, oisso.* Il apparaît même dans les verbes qui ne l'ont pas au présent de l'indicatif : *aio, chaio, poysso, saipo, veio.* On le retrouve également à l'imparfait de l'indicatif de I : *alavo, pensavo,* et à l'imparfait du subjonctif des quatre conjugaisons : *alegresso, ausso, entendisso, servisso.*

2e ET 3e PERSONNES DU SINGULIER. — L'a posttonique devient très régulièrement *e* devant *s,* à la 2e pers. du prés. de l'indic. de I : *parles, plores*; de même à l'imparfait : *apellaves*; cf. *fennes, roses* à côté de *fenna, rosa,* dans N, f° 214. A la 3e pers. on a la double forme *porte* et *portet*; cette dernière manque dans les *Légendes en prose.* Comme ces légendes, dans le texte qui nous est parvenu, sont probablement antérieures d'une cinquantaine d'années aux œuvres de Marguerite d'Oingt, il est certain qu'au temps où vivait la prieure de Poleteins le *t* final ne s'entendait plus. Il a probablement été ajouté à la finale primitive à partir de la fin du XIIIe siècle, moins peut-être par suite d'une préoccupation étymologique que dans le but d'in-

---

1. Cf. l'étude sur le *Dialecte bressan aux XIIIe et XIVe siècles* que j'ai publiée dans la *Revue des Patois,* t I, p. 27, et mon édition de : *Lo guemen d'on pouro labory de Breissy,* Paris, Welter, p. 47-50.

2. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 384.

3. E. Philipon, *Le patois de Jujurieux,* p. 43.

4. *Noelz et chansons composez tant en vulgaire françoys que Savoysien dict patois par M. Nicolas Martin musicien en la cité de Saint Jean de Morienne en Savoye,* Lyon, 1556 : *otoz, prioz, dioz* (Noels, 2, 4, 1), *amuz* et *amo, craignuz, troyo* (Chansons 2, 1, 10 et 7). Voyez aussi *La plaisante pronostication faite par un astrologue de Chambéry,* Chambéry, 1603 : *dio, teno.*

diquer la prononciation ouverte de l'*e*; on prononce, en effet, aujourd'hui encore, en bressan et en bugeysien : *çanté* cantat. Quant au changement de l'a latin en *e*, il remonte sans doute à l'époque où le *t* se prononçait encore : *porte* serait ainsi au provençal *porta* ce que le lyonnais *fennes* est au provençal *femnas*. M. Meyer-Lübke, au contraire, ne croit pas que la 3e pers. *-e(t)* soit due à un développement phonétique; il y voit un emprunt fait à la 2e pers. *-es*, qu'il n'explique pas d'ailleurs [1]. A l'appui de sa manière de voir, le savant romaniste allemand aurait pu alléguer les formes *ama*, *revela* qu'emploie Marguerite d'Oingt, p. 47, et la forme *sacrifia* des *Légendes en prose*, f° 210a; mais ces formes sont trop isolées au milieu de centaines de formes en *-e*, ou *-et*, pour qu'on puisse y voir autre chose que des fautes de copie.

1re PERSONNE DU PLURIEL. — -ēmus, -īmus, -ĭmus ont abouti à *-em*, de même qu'en provençal : *avem*, *rendem*, *consentem*. Cette finale *-em* a conquis la 1re conjugaison : *amem*, *donem*, *preiem*. Il est à peine besoin de dire que cet *-em* se prononçait *-ē*, *-eĭ*, comme le prouvent les graphies *aven*, *faisen*, *soffren*, *comanden*; *avein*, *parteyn*, *trovein*. La graphie *-ein*, *-eyn* semble indiquer un ē très étroit, comme celui des patois actuels où *pension* se prononce presque *pinsion*; elle nous apporte en outre la preuve de la prononciation tonique de *-em* [2]. Le verbe *être* nous fournit la double forme *sumes* et *esmos*, *emos*, pour l'explication de laquelle je ne saurais mieux faire que de ren-

---

1. *Gramm. des langues romanes*, t. II, § 136.

2. J'ignore où M. M.-L. a trouvé la forme *šátõ* (lisez *šán tõ?*) qu'il donne comme lyonnaise (?) (t. II, § 137); je connais bien la forme *chántõ* et c'est également celle que donne Nizier du Puitspelu, *Diction. étymol. du patois lyonnais*, p. CXIII; mais cette forme ne prouve rien, puisque c'est une 3e et non pas, comme semble le croire M. M.-L., une 1re pers. du plur. On sait en effet que dès le XVIIe s. le patois lyonnais avait perdu la 1re pers. du plur. et qu'il l'avait remplacée par la 3e; cf. dans la *Bernarda Buyandiri* : 4. *trovon* I, v. 22; 4. *conserveran* en regard de 6. *appelleran* II v. 129 et I v. 145; 4. *an* et 6. *an* II v. 30 et I v. 33; 4 *faran* II 60, etc. De même dans le patois de Saint-Genis-les-Ollières à la 1re pers. du plur. *j'uiron* nous eûmes et *iz uiron*, ils eurent, *je son étó*, nous avons été, et *i son étó*, ils ont été, *je chainton* et *i chainton*, etc. Il n'en est pas ainsi en bugeysien où l'on a 4. *çantén* et 6. *ç'anton*; cf. *Patois de Jujurieux*, p. 43.

voyer au lumineux article de M. Gaston Paris sur *La première personne du pluriel en français* [1].

2es PERSONNES DU PLURIEL. — Elles ont toutes été formées sur les types latins correspondants, conformément aux règles de la phonétique lyonnaise : *amas*, *laissies* (cf. *mesprisies* *minus pretiatus) ; *deves* ; *queres* ; *sentis*. Dans les patois actuels du canton de Vaugneray *-es* a fait place à *-i*, probablement après avoir passé par *-ie* : *devi*, *bevi* ; cf. à la 3e pers. sing. du parfait les variantes *allet*, *alliet* et *alit* ; *comencet comenciet* et *aidit*. Cette transformation de *-es* en *-i* est ancienne : on la constate déjà dans la *Bernarda Buyandiri* : *dependi* II, v. 365, *avi* I, v. 63. *Dites*, *estes*, *faites* n'exigent pas d'explication spéciale ; quant à *occides*, c'est évidemment une forme savante.

3es PERSONNES DU PLURIEL. — Sauf les exceptions dont nous allons parler, les 3es pers. du plur. se terminent toutes en *-ont* : *amont*, *devont*, *vendont*, *partont*. Cet *-ont* est parfois mais rarement noté *-unt* dans Marguerite d'Oingt : *se delectunt*, p. 46, *salliunt*, p. 40, et dans les textes administratifs rédigés à Lyon : *deyvunt* C. III. Contrairement à ce que dit M. M.-L. en parlant des dialectes du Sud-Est, l'uniformisation des voyelles paraît s'être produite en lyonnais plutôt qu'en français ; c'est du moins ce que l'on semble en droit de conclure de la forme *plaont* *placunt, en regard du franç. *plaisent* : « il ant toz jorz choses qui lor plaont » dans les *Légendes pieuses*, f° 189c.

*Habunt, *facunt, vadunt ont donné en v. lyon. *ant*, *fant*, *vant*, mais *sapunt, qui est devenu en bugeysien *sant*, a donné en lyonnais *savont* [2]. Comme de raison toutes les troisièmes personnes du futur se terminent en *-ant*. *Oserent* et *agostarent* dans Marguerite d'Oingt, p. 45, sont sans aucun doute des fautes de copie.

IMPARFAIT

Dans I, -ab- est représenté par *-av-* comme en provençal [3]. Nous avons vu que la désinence *-o* de la 1re pers. du présent

1. *Romania*, t. XXI, p. 351 et suiv.

2. Cf. le savant mémoire de M. Paul Meyer sur *Les troisièmes personnes du pluriel en provençal*, dans *Romania*, t. IX, p. 192-215.

3. Dans le Forez cis-ligérien on a au contraire *demoriant*, *meniant* par analogie de II à IV ; cf. *Romania*, XXII, p. 19 ; cf. Devaux, *loc. cit.*, p. 388.

avait passé, par analogie, à la 1re pers. de l'imparf. : *alavo, istavo, preiavo*. Les finales des personnes 2, 3, 5 et 6 s'expliquent comme celles des personnes correspondantes du présent. Quant à la finale de 4, elle est en *-am* : *amavam*, au lieu de *-em* du présent : *amem* ; cela tient à ce que, comme on va le voir, les conjugaisons II-IV ayant un imparfait différent de celui de I, l'action analogique qu'elles ont exercée sur le présent de I ne s'est pas produite à l'imparfait. Notons que dans les *Légendes pieuses* et dans les textes administratifs lyonnais la semi-voyelle est le plus souvent sans influence sur l'*a* accentué : *preiavo, embraçaves, leyssavet, brisavont*. Dans Marguerite d'Oingt, sur seize exemples de l'imparfait de la conjugaison en *-ier*, cinq seulement nous montrent le changement de l'*a* en *e* : *charreyevet, comencevet, cudievet*, mais aussi *cuidavet, erragievet et estudievet* à côté de *estudiavet*. Malgré la prédominance dans nos textes de la forme *-javet*, je considère la forme *-jevet* comme primitive ; pour moi, les imparfaits en *-javet* sont dus uniquement à l'analogie de I *a*. Si c'était *-jevet* qui était venu prendre, au XIIIe siècle, la place d'un plus ancien *-javet*, nous le retrouverions dans les patois lyonnais sous la forme *-jève* ; or ces patois ne connaissent que la forme *-jôve* (= *javet*) : *buzôve, secoyôve* à Saint-Genis-les-Ollières et dans tout le canton de Vaugneray, Rhône [1]. Le dialecte bressan s'est comporté comme le dialecte lyonnais : *lèçove, drechove, baliove*, dans un vieux Noël de Bourg [2], pour des primitifs **lèçève, *drechéve, *baliéve*. Par contre le bugeysien maintient toujours très nettement la distinction entre I *a* et I *b* : *çantâvè* et *buzévè* [3]. Il en est de même du valaisan : *tsãtâvé* et *beudyêvé* [4], du savoisien *amâvè* et *travaillève* [5], et du vaudois : *passâvè* et *catzivè, désiravè et approtsivè* [6].

Tandis que les parlers de la Bresse [7], du Bugey [8], de la

1. Nizier du Puitspelu, *loc. cit.*, p. CXV.
2. Philibert Le Duc, *Lou Noyé Brayssan*, p. 5 et 6.
3. E. Philipon, *Le patois de la commune de Jujurieux*, p. 43.
4. J. Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz* (Bas-Valais), p. 92-94.
5. F. Brachet, *Dictionnaire du patois savoyard du canton d'Albertville*, p. 26.
6. L. Favrat, *Glossaire du patois de la Suisse romande par Bridel*, p. 509 et 507, 457.
7. Philibert Le Duc, *Les Noëls Bressans* : *falive, corivan, venive*.
8. E. Philipon, *Patois de Jujurieux*, p. 43 : *valyève, vendyève, dremive*,

Suisse romande [1] et de la Savoie [2] ont maintenu le b latin dans toutes les conjugaisons, le lyonnais, comme le dauphinois [3], l'a laissé tomber partout ailleurs que dans I : *-ēbam*, *-ībam* et *-ībam* ont abouti indistinctement à *-in*, après avoir franchi les étapes *-ian* et *-ien* : *avin*, *devin*, *descendin*, *suffrin*. Cette finale *-in* suppose l'uniformisation en -ibam des différents types latins : après la chute du b, l'i s'est consonantisé et a rejeté son accent sur l'*a* ; puis cet *a*, ne se trouvant pas à la finale en roman, est devenu *e* ; cf. *partiá parties*, *viá vies*. Quant au maintien, de l'm latine finale, cf. le lyonnais *min* meam, *tin* *team, *sin* *seam. M. l'abbé Devaux a donné des 1res pers. du sing. en *-in* une explication qui ne me paraît pas admissible : suivant lui, on aurait remplacé la 1re pers. du sing. par la 1re pers. du plur. dans le but d'éviter une confusion possible avec le prétérit, de telle sorte que *poin* représenterait *potibamus et non pas *potibam [4]. Malheureusement pour cette explication, la 1re pers. du plur. est *poiam* et non pas *poin* [5].

Les secondes pers. du sing. sont en *-ies* (=-ibas) : *avies*, *bevies*, *venies*. Quant à la 3e pers., son explication ne va pas sans quelque difficulté, par suite de la diversité des formes qu'elle présente dans nos textes. Les *Légendes en prose*, les *Œuvres de Marguerite d'Oingt* [6] et les textes administratifs lyonnais

---

p. 13, 36, 35. Je relève dans les terriers de la Bresse méridionale et de la Dombes du XIVe siècle les formes *devet*, *deviunt*, *povet*, *diset*, *tenet* et *teneit* (*Rev. des Patois*, I 28). Le patois de Coligny a *teniva*, *preniva* mais *pouvâ* (*ibid.*, I, 176).

1. Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz*, p. 96-104 : *dèvaivè*, *bévaivè*, *vènivè* ; L. Favrat, *loc. cit.*, p. 458 : *faillivé* à côté de *faillai* (p. 452, 454), *vollidvan*, *renascâvan* (p. 508) en regard de *cognissai* cognoscebat (p. 510), *volivé avivon*, *desivon*, *fassivon* à côté d'*avion* dans le *Ce qu'è baiio*, en patois de Genève (p. 520-521).

2. F. Brachet, *Dictionnaire du patois savoyard tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville*, p. 22 à 28 : *teniève*, *saièvе*, *rèdièvе*.

3. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 387, 388.

4. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 388.

5. Je reconnais qu'on ne peut pas, comme pour *min* meam, invoquer l'analogie de *rin* franc. *rien* ; mais, d'autre part, je répugne à voir dans *poïn* la conséquence de je ne sais quelle sorte d'*anusvara*.

6. Je relève dans Marguerite d'Oingt les exceptions *sentievet*, *sentivet* et *defaylievet* (p. 52, 51, 66) en regard de *Senteyt* et *Sayleit* (p. 51 et 41).

emploient indifféremment, — mais dans des proportions qui varient pour chacun de ces textes, — les deux formes *-ie[t]*, souvent réduit à *-it*, -ībat, et *eit* -ēbat, rarement écrit *-et* : *avie* N 218[d], *avit* N 227[a]; *aveit* A 36; — *devie* N 229[c], *devit* N 268[a], D I et II, K I et III; *deveit* A 91, K I; — *poiet* K I, *poie* N 184[c], *poit* A 44, D I et II, *puit* N 226[c]; *poet* A 50, N 184[d]; — *valie* N 193[a], *valit* N 263[c], A 53; — *ardie* et *ardeit* N 247[b], 232[b]; — *conoissie* N 205[c]; *cognoisseit* N 251[c], *cognoysseit* A 53; — *corit* N 234[d]; *correit* N 253[a], *coreyt* A 52; — *disie* N 213[b], *disit* N 235[c], D I, 10; — *deffendie* et *rendit* N 230[c]; — *esteit* N 241[a]; — *faisie* N 218[c], *faisit* ou *feisit* N 266[b], D I, 34, II, 9, A 71; *fayseit* A 45; — *bateit* N 256[c]; — *tenie* N 269[a], *tenit* N 268[a]; *teneit* N 226[c], A 60; — *venie* N 268[a], *venit* A 71; *veneit* A 37[1]. Force nous est donc, soit d'admettre pour la 3[e] pers. sing. le maintien des types -ēbam et -ībam, soit de voir dans *-eit* une graphie de *é* très fermé, en passe d'aboutir à *-it*.

Les 1res et 2es pers. du plur. sont en *-iam*, *-ian*, et *-ias*, lat. -ībamus, -ībatis, avec consonnantisation de l'ī latin : *-aviam*, *avian*, *saviam*, *estian*, *franiam*, *veniam* dans les *Légendes en prose*, *feizian* dans un Compte lyonnais de 1364 (Arch. de Lyon, CC. 373 f° 4 r°); — *avias*, *volias*, *estias* dans les *Légendes*.

Les 3es pers. du pluriel reproduisent, comme il fallait s'y attendre, la diversité de formes des 3es pers. du sing. avec, en plus, l'alternance de *a* et de *o* ou *u* : *aviant* A 58, I III, 8, N 245[a], *avian* (Arch. de Lyon, CC. 62, *passim*), *aviont* N; *aveiant* A 44, *aveont* et *aveunt* A; — *deviant* D I, K I, *deviont* N 222[c]; *deveyan* K I; — *puyant* A 44, *poiant* D II, N 236[b], *poiont* N 175[d]; — *saviant*, *saviont* N 214[a], 267[a]; *saveont* A 75; — *voliant* D I, I III, 15, *volliont* I IV, 75, *voliont* N 268[a]; *voleont* A 74; — *rendiant* A 63, *rendiont* N 182[a]; — *respondiant* N 208[d], *resplandiont* N 266[b]; — *disiant*, *disiont* N 236[b], 270[a]; — *estiant* A, D I et II, I III 36, *estiont* N 210[b]; — *faysiant* A 42, *faisiont* N 267[a]; — *parisant* A 60; — *traiant* A 63, *traisiont* N 255[b]; — *teniant* N 261[c], *tiniant* A 59, *teniont* N 231[b]; *teneant* A 59, K IV; — *veniant*, *veniunt* N 204[a], 253[a]; *veneant* A 58.

1. D'après M. Devaux (p. 387, 388), le haut-dauphinois ne connaîtrait que le type -ībam : *avie*, *avit*, *volit*, *fessiet*, *fasit*; mais les formes verbales de textes dauphinois sont extrêmement rares, et d'autre part M. Devaux lui-même a relevé la forme *fesset* faciēbat dans un texte de Demptézieux.

On voit en somme : 1° que les personnes 1, 2, 4 et 5 remontent nécessairement au type -ībam; 2° que pour la 3e et la 6e personnes, on trouve *dans tous nos textes*, à côté de formes très nombreuses tirées de -ībat ou -ībant, un certain nombre de formes en *-eit* ou *et*, *-eiant* ou *eant* qui semblent bien remonter au type -ēbam; 3e enfin, que ces dernières formes sont à peu près inconnues des textes rédigés à Lyon même, qu'elles se rencontrent de loin en loin dans les *Légendes pieuses* et fréquemment dans les œuvres de la prieure de Poleteins qui était originaire de la partie septentrionale du Lyonnais; ce sont à peu près les seules qui apparaissent dans les anciens textes bressans ou dombistes : *devet*, *deveit*, *diset*, *tenet*, *teneit*, mais *deviunt*. Visiblement nous sommes à la limite des pays de -ībam et de -ēbam mais les exemples que nous venons de citer montrent qu'à bien considérer les choses c'est la forme provençale qui domine et de beaucoup dans nos textes. C'est donc à tort que M. Zacher [1] et après lui M. l'abbé Devaux [2], ont cru devoir rattacher à la conjugaison française l'imparfait lyonnais de II, III et IV.

PARFAIT

Ire Conjugaison. — Nos textes nous fournissent pour la 1re pers. du sing. la double forme : *allei* et *donai*. A la 2e pers., je n'ai à citer que des formes en *-as* : *posas*, *saollas*, la forme *succis* pouvant remonter aussi bien à **succies* = **succias* qu'à **succeis*. Je n'hésite pas, pour ma part, à considérer les formes en *-ai* et en *-as*, qui sont les plus nombreuses mais aussi les moins anciennes, soit comme des emprunts au français, soit même comme des mots purement français qui, à l'exemple de tant d'autres, se seront glissés dans nos textes. La raison sur laquelle je me fonde, c'est que la langue du XVIIe siècle ne connaît que les formes en *i*, les seules aussi dont se servent les patois actuels, et notamment celui de Saint-Genis-les-Ollières, pour les 1re et 2e pers. du sing.; or cet *i*, quoi qu'en dise M. Meyer-Lübke, ne saurait provenir de *-ai*(=-a(v)i) [3] et encore moins de *-as*, tandis qu'il a pu très normalement sortir soit de *-e-i*, soit de *-e-s* par les intermédiaires

1. A. Zacher, *Beiträge zum Lyoner Dialekt*, p. 55.
2. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 388.
3. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, t. II, § 275.

*-*ie-i, -*ie-s* qu'attestent les 3es pers. du sing. en *-iet*. J'ajoute que, dès le XIIIe siècle, on a des exemples de la réduction de cette finale *-iet* à *-it* : *aidit*, *bailliront*, *laissiront*, dans les *Légendes en prose*, f° 266b ; ces exemples deviennent nombreux au siècle suivant : *baillit*, *segnit*, dans le Compte de Jehan de Durche. D'un autre côté, il serait véritablement par trop étrange que le lyonnais qui, comme nous allons le voir, a formé la 3e pers. du sing. et les trois pers. du plur. sur le type dĕdi ou dīdi, ait eu recours au type amavi pour former les deux premières personnes du singulier.

La 3e pers. du sing. se termine en *-et* ou *-eit*, *-iet* ou *-it*[1] : il est difficile de dire si elle a été tirée du simple dĕdi, stĕti pour *stĕsti, ou du composé -*dīdi. M. Zacher croit que les finales en *-iet* ont été introduites dans les verbes en *-ar* par suite d'un emprunt à la conjugaison des verbes en *-ier* ; mais ce n'est nullement certain, car on trouve *comencet* aussi souvent que *comenciet* ; et *-iet* a fort bien pu sortir de ĕ ; cf. les doubles formes lyonnaises *peci* et *pieci*, *pera* et *piera*[2].

La 1re pers. du plur. est en *-emos*, *-esmos* : *cuydemos* dans le compte des dépenses occasionnées à la ville de Lyon par la destruction du château de Neyrieu, *comencemos* et *trovesmos*, qui est dû sans doute à l'analogie de la 1re pers. du plur. du verbe substantif *esmos*, dans les *Légendes en prose*. Cette finale *-emos*, inconnue du provençal commun, se retrouve dans un compte municipal de Tournon (1459-1461) : *achatemos*, *gastemos*[3], ainsi que dans les Comptes consulaires de Grenoble (1338-1340) : *donemos*, *paemos*[4]. De même aussi dans la Coutume de Saint-Bonnet-le-Château (Loire) : *autreiesmes*, *confermesmes* ; cf. *volguesmes*, *mesesmes*[5], et dans le Livre de raison des

1. Il s'est peut être produit une confusion entre les deux types. Il est certain que le type -dīdi expliquerait mieux la forme en *-eit*. Le type dĕdi ne me paraît admissible qu'à la condition de considérer l'*i* de *ei*, *eit* comme le représentant de l'ĭ posttonique latin.

2. Zacher, *loc. cit.*, p. 56, et *Romania*, t. XIII, p. 545.

3. Ce compte a été publié par M. Clédat dans la *Revue des patois*, t. II, p. 241 et suiv. ; les mots cités au texte se trouvent aux §§ 74 et 162.

4. Ces comptes ont été publiés par M. l'abbé Devaux, en tête de son savant *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 48-65 ; les mots cités se trouvent aux articles 1, 2, 46.

5. Paul Meyer, *Recueil d'anciens textes*, t. I, p. 180.

seigneurs de Forez (1322) : *itemos*[1]. A la différence de ce qui s'est passé en provençal, la seconde pers. du plur., tout comme la 1re, a maintenu la posttonique : *comandestes*, *efforcestes* dans les *Légendes en prose*, de telle sorte que, pour ces deux personnes, les formes lyonnaises se rattachent par le choix du type de dérivation au provençal et par le traitement de la désinence au français.

Dans les textes administratifs lyonnais, ainsi que dans les *Légendes*, les 3es pers. du plur. se terminent en *-eront*, *-ieront*, *-iront*. C'est, comme de raison, la forme réduite *-iront* qui est aujourd'hui en usage dans les patois : *chantiron*, *portiron*, *mengiron*[2]. Marguerite d'Oingt emploie pour les verbes en *-ar* la terminaison *-aront*, qu'on s'est trop hâté de rattacher au bourguignon[3], car on lit dans la Coutume de Saint-Vallier (Drôme), art. 7 : *comandarent*, *portarent*[4].

IIe Conjugaison. — Aveir. Nos textes nous ont conservé les formes *ous*, *ot*, *omes* pour **omos*, *oront* écrit aussi *ouront*. La 1re pers. sing. devait être **oi* ou **oui* et la 2e du plur. **oustes*; cf. *sautes* pour **saustes*. La forme *aus* habuisti, qui se lit dans les *Légendes en prose* (fol. 238c), est un reste de la flexion primitive : **aui*, *aus*, **aut*, **aumos* **austes* **auront*.

La 3e pers. sing. *plovit* suppose un type *pluv+ivit à moins qu'on ne préfère considérer le *v* comme épenthétique; cf. le bugeysien *rova*, franc. roue.; quant à *muit*, cette forme répond à un hypothétique *movu+ivit.

Poeir. — On trouve les variantes *poer*, *puer*, *poueir* et *pueir*. Marguerite d'Oingt emploie deux fois la 1re pers. sing. *puit*,

---

1. Cf. mon étude sur *Les parlers du Forez Cis-Ligérien*, *Romania*, XXII, p. 36.

2. M. Meyer-Lübke (t. II, p. 354) croit que la 3e pers. du plur. de I se termine en *-ion*, en patois lyonnais; c'est une erreur : le patois de Saint-Genis-les-Ollières et ceux des communes voisines terminent cette pers. en *-iront*.

3. Ce rapprochement proposé par M. Zacher, *loc. cit.*, p. 56, a été accepté par M. l'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 392.

4. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, t. I, p. 173.

5. Sur le parfait des verbes dérivés de verbes latins en -ēre, voyez Meyer-Lübke, II, 357-368, et Suchier, *Zeitschr. für rom. Phil.*, II, 255, et le *Français et le Provençal*, p. 115.

dont le *t* final est emprunté à la 3e pers. sing. Cette dernière s'écrivait indifféremment *poyt* et *puy* (=*potu+ivit). Il est à peine besoin de dire que je ne prétends pas que potuivit ait jamais existé; ici comme dans les cas analogues, c'est la désinence romane venue de -ĭvi- qui s'est ajoutée au thème roman venu de potui; quant à tirer *poyt* de potuit avec rejet d'accent, *ot* habuit et *sot* sapuit s'y opposent.

Le patois de Saint-Genis-les-Ollières (Rhône) conjugue *pué, pué, pué* [1], *puiyon, puite, puiyon* en regard de *dué* « je dus », *dué, dué, deviron, devite, deviron* [2]. On peut donc restituer le paradigme du parf. de *deveir* de la façon suivante : *dui, duis, duit, devimos, devistes, deviront*.

La 1re pers. plur. est *poimos* potuimus et la 3e *poeront* pour **poeiront* potuērunt et *poiront*.

Saveir. — Au point de vue du traitement phonétique, le parfait de *saveir* ne diffère pas de celui d'*aveir* : 3. *sot* pour un primitif **saupt* (=sapuit, *saupit); 4. *saumes* pour **saumos* (=*saupĭmus); 5. *sautes* pour un primitif **sauptes*; *soront* pour **sauront*. Pour la 1re et la 2e pers. du sing. on peut restituer les formes *sou*, (cf. *viu*) et *sous*, (cf. *ous* habuis).

Seeir sedēre. — *Sist* et *s'assist* à la 3e pers. sing., avec une *s* analogique qu'on trouve également en v. franc., représentent un plus ancien **seist*.

Veir est pour **veeir* vĭdēre. — La 1re pers. du sing. *viu* suppose un type *vidui qui aurait donné **veiui*, **viui*, puis *viu*. La 2e pers. *veis*, par dissimilation de **viis* (= *veiis*) pour **viist*, reproduit exactement le lat. vidisti. La 3e pers. *vit* pour **veit* s'explique d'elle-même; *veimes* (corr. *veimos*) est pour un plus ancien **veiimos* vidimus, de même *veistes* est pour **veiistes*; quant à *viront* pour **veiront*, c'est le latin vidērunt.

Voleir. — Le parf. en *-ui* a été remplacé par un parfait sigmatique refait sur le type **dicsi*, *scripsi* et développé au moyen du pseudo-suffixe *-ĭvi* [3] : 3. *voucit, vussit* = *volsivit. La 3e pers.

1. On sait qu'en patois lyonnais *t* a abouti à *é* : *avarté*, franç. *avertir*.

2. Le patois de Craponne a *duiyon* pour la 1re et la 3e pers. plur.; cf. Niz. du P., *loc. cit.*, p. cxx. Notez dans le patois de Saint-Genis le contraste entre 3 et 6 *pniyon* et 4 et 6 *deviron*.

3. Sur le parfait latin en -vī, voyez Brugmann, *Grundriss*, t. IV, § 875 et Ernault, *Du parfait en grec et en latin*, p. 63 et 92. Le pseudo-suffixe -ĭvī est

du plur. *volsiront*, *vouciront* remonte à *volsīrunt. Les *Légendes en prose* nous offrent la double forme *voustront* qui suppose un lat. *volsĕrunt. L'attribution d'un parfait en *s* au verbe *voleir* n'est point propre au dialecte lyonnais : le même fait s'est produit en anc. franç., mais c'est là un trait qui différencie nettement les parlers lyonnais des parlers du Haut Dauphiné, lesquels ne connaissent que la forme provençale *volguit*[1]. Disons à ce propos que dans la Légende de Théophile, le verbe *voleir* a également un parfait sigmatique : *voucit* (ms. fr. 818, f°s 71^a^ et 75^a^)[2]; c'est une raison de plus de croire à l'origine lyonnaise de cette légende[3].

Comme exemple de parfait sigmatique tenant lieu d'un parfait latin en -ui, on peut citer encore *plaisit* N 260^a^, qui s'explique sans doute par un type *plac- s(i) -ivit.

IIIe Conjugaison. — Le parfait de III paraît avoir été formé en ancien français sur le simple dĕdi qui en bas latin avait remplacé -dĭdi dans les composés de do[4]. Les formes lyonnaises, au contraire, pourraient dériver de -dĭdi : *rendet rendeit*, *respondet respondeit*, *estendet estendeit*; dans Marguerite d'Oingt, *-eit* s'est réduit à *-it* : *rendit*, *respondit*, ct. *meistront* et *mistront*[5]. De même à la 3e pers. du plur. la forme avec

---

dû au phénomène bien connu de l'attraction exercée par le suffixe sur la voyelle thématique : īvī est sorti de fīnī-vī.

1. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 391.

2. Cf. K. Bartsch et Horning, *La langue et la Littérature françaises*, col. 462-490; les exemples de *voucit*, que l'éditeur a corrigé à tort en *voucist*, se trouvent col. 463, v. 8, et col. 480, v. 1; mes citations sont faites d'après le ms. fr. 818.

3. Les raisons que M. l'abbé Devaux allègue en faveur d'une provenance dauphinoise ne me semblent pas décisives; le savant auteur ne s'explique pas d'ailleurs sur la présence de la forme *voucit* dans la Légende de Théophile.

4. Cf. Gaston Paris et E. Langlois, *Chrestomathie du Moyen-Age*, p. LIII, et Suchier, *Le Français et le Provençal*, traduction française, p. 112. Le savant professeur de l'université de Halle croit que le remplacement de la voyelle du composé par celle du simple est le fait de la langue populaire; c'est apparemment le contraire qui est la vérité.

5. Mais je n'affirmerais pas qu'il en soit ainsi : l'*i* de *rendeit* est peut-être dû à l'ī posttonique du latin. Ce qui fait difficulté, c'est qu'il semble bien que la forme sans *i* est la plus ancienne.

e est de règle dans les *Légendes en prose*. De la 2e pers. du sing. il ne nous est parvenu que des exemples avec *i*. Pour 1, 4 et 5, les exemples font complètement défaut. On peut néanmoins avec une suffisante vraisemblance restituer ainsi le paradigme primitif : *rendei, rendes, rendet, rendemos, rendestes, renderont*.

Les verbes dérivés des composés de do étant accentués à la 3e pers. sing. du parfait sur la voyelle radicale, on se demande pour quelle raison les romanistes allemands se refusent à les faire entrer dans la catégorie des verbes qu'ils appellent « forts ». Sans doute il n'y a pas de déplacement d'accent à la 2e pers. sing. comme dans les verbes dits forts (*dis desis*, *mis mesis*), mais cela tient uniquement à la nature de la consonne médiale et au traitement que le roman lui a fait subir; il n'y a pas là, j'imagine, de quoi justifier la division de III en deux classes.

Ce que l'on vient de dire des composés de do s'applique également aux verbes tels que fundere, pandere, tendere et à leurs composés, qui par analogie des premiers ont formé leurs parfaits en dĭdi; cf. le lyon. *estendeit* en regard de *rendeit*.

Voici maintenant, parmi les verbes simples de III, ceux qui en lyonnais ont maintenu au parfait l'accentuation primitive : *bit* bibit, mais à la 3e pers. du plur. *beviront*, sans doute pour un plus ancien *beveiront* ou *bevieront* *bibērunt ou bibērunt[1].

Dist, « dit », mais aussi *disit diseit*, *dixīvit, avec dissimilation, et à la 2e pers. du sing. *disis* dixisti. La 3e pers. du plur. *distront*, avec un *t* épenthétique, remonte à dixērunt.

Fist fecit est pour un plus ancien *feist*, comme l'attestent la 2e pers. du sing. *feis* fecisti, et la 2e pers. du plur. *feistes*.

Escrist reproduit très exactement le lat. scripsit.

**Meist* (cf. *trameist*) *meit*, *mist*, *mit*, mais aussi *mesist* et *metit* que nous retrouverons plus loin. De même à la 3e pers. du plur. *meistront* et *mistront* misĕrunt à côté de *meisiront* et *metiront*.

La 3e pers. plur. *ocistront* suppose une forme sigmatique *occisĕrunt.

Preist, *prist* *prensit à la 3e pers. sing., *preistront* et *pristront*, *preidront* et *pridrunt* à la 3e pers. plur. n'ont pas besoin

---

1. On sait que pour la 3e conjuguaison on trouve la forme *ērunt* à côté de la forme habituelle *ĕrunt*.

d'explication, non plus qu'*apreismos*. La 2e pers. sing. *apresis* et la 2e pers. plur. *presistes* reproduisent le type latin correspondant; quant à *preisiront*, c'est une forme secondaire que nous retrouverons plus loin.

Rien ne s'oppose à ce que l'on voie dans *quist* pour **quiest* le dérivé direct de quaesiit.

Citons encore les 3es pers. sing. *remast* en regard de *remansit*, et *rist* en regard de *risit*.

recist, *decist*; *recis*, *decis*; *recit*, *decit* pour de plus anciens *receist*, *deceist*; *receis*, *deceis*; *receit*, *deceit* remontent au lat. -cēpisti, -cēpit. La 2e pers. est probablement due à l'action analogique de la 1re et de la 3e, action à laquelle a échappé *presis* en regard de *preist*.

PARFAITS SECONDAIRES

Un très grand nombre de verbes dérivés de verbes primitifs latins (verbes en -ĕre) ont en lyonnais un parfait secondaire, c'est-à-dire accentué à la 3e pers. sing. non pas sur la voyelle radicale, mais sur la désinence. Une question se pose tout d'abord. Faut-il voir dans les parfaits secondaires de III un emprunt aux parfaits formés sur le type -didi, de telle sorte que *metit* et *mesit*, par exemple, seraient dus à l'analogie de *respondit*[2]? Pour les parfaits secondaires formés sur le thème du présent de l'indicatif, on pourrait à la rigueur le soutenir : *metit* serait alors à *met* ce que *respondit* est à *respont*; mais pour les parfaits sigmatiques tels que *misit*, *disit*, cela me paraît inadmissible, et je crois préférable de supposer avec M. Paul Meyer que la désinence -ivi- s'est propagée dans III. Ce n'est pas là d'ailleurs une simple hypothèse : si nous étions en présence de la propagation des parfaits tirés de -didi, comme ces parfaits se terminent, dans nos textes, en *-et* ou *-eit* à la 3e pers. sing. et en *-eront* ou *-eiront* à la 3e pers. plur., il est de toute évidence que nous rencontrerions des formes telles que *metet* ou *meteit*, *meteront* ou *meteiront*; or tous les parfaits secondaires, en lyonnais, se terminent en *-it* et *-iront* : c'est donc bien qu'ils se rattachent au type en -ivi-.

Cette désinence -ivi- a pénétré dans III de différentes façons : ou bien elle s'est ajoutée au thème de l'indic. prés., ou bien, et c'est là le cas le plus fréquent, elle est venue se jux-

taposer au thème des parfaits sigmatiques. Voici d'abord des exemples du premier mode de formation : *chait, chairont, cognoissiront, corrit, appareissit; metit, metiront, remanit, requerit, s'enseguit, temit, recevit,* *recepivit, *venquit.*

Comme exemples du second procédé je citerai : *arsit, arsiront, closit, cusit, disit,* **escrisit,* (cf. à l'imparf. du subj. *escrisessant*), *esteinsit, feinsit, mesit, mesiront, presiront,* à côté de *preistront, remansit, remassit, reemsit, tersit, traisit, traisiront, tousit, tolsimos.* La désinence -ivi- s'est également ajoutée aux parfaits en *-si* refaits par voie d'analogie, le plus souvent sur le participe passé : *chaisi chaisiront* à côté de *chait chairont, creissit* à côté de *creit* credidit et de *creiront, eleisiront, frassiront, morsit, somonsit, teinsit.*

Naquit et *vesquit* s'expliquent comme les formes françaises correspondantes.

PARFAITS EN *-UI*

Les parfaits en -ui de II ont été étendus par analogie à quelques verbes de III, mais ce mode de formation a pris beaucoup moins d'extension en lyonnais qu'en français. Voici les exemples que j'en puis citer : *dissoluit, cognui cognut,* mais aussi *conoissimos, cognoissiront, creiu* *credui à côté de *creit* credidit et de *creissit, se criut* à côté de *creisit* dans Marguerite d'Oingt; cette dernière forme est la seule que connaissent les *Légendes en prose.* — *Receivre, deceivre* n'ont que des parfaits en *-i*, mais on trouve *aperçuit* dans les *Légendes*, qui nous fournissent aussi *paissui*; par contre, *paraître* fait au parfait *parit* et *pareissit. Plaire* a son parfait en *-i* : *plaisii*; il en est de même de *chaer* : *chait, chaisit, chaisiront,* et de *beivre* : *bit, beviront,* en patois *bevé* et *beviront.*

FUTUR

La 1re pers. sing. se termine toujours en *-ei* ou *-ey*, au lieu de *-ai* qu'on attendrait. Il en est de même en bressan : *darey* [1], et en dauphinois [2]. Le « musicien » Nicolas Martin, qui a fait

1. *Revue des patois*, t. I, p. 27.
2. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 396.

paraître en 1556, à Lyon, des Noels et Chansons « composez tant en vulgaire françois que savoysien », mais que je soupçonne fort d'avoir été Lyonnais, écrit aussi *amarey*, *darey* (chansons 2 et 6), *tindrey* (noel 3). Il est probable que cette notation *ei* n'est point une simple variante graphique de *-ai*, mais qu'elle répond bien à une différence de prononciation : on prononce encore dans les patois et à Lyon même : *je chanterai* (*chanteré*) et non, comme en français, *je chanteré*. La 2e pers. du sing. se termine en *-es*, à la différence de ce qui se passe aussi bien en provençal qu'en français : *garderes*, *prendres*, *partires*. Les patois prononcent aujourd'hui *tu chainteré*, (*chànteré*). La 2e pers. plur. se terminait originairement en *-es*, *-eis*; cet *e* devait se prononcer très fermé, car dès le XIIIe siècle il a abouti à *i* : *troveris* à côté de *trovereiş*, *temeris* à côté de *mordreis* dans les *Légendes en prose*. Au XVIIe siècle *-ei* a complètement disparu; je ne relève, en effet, dans la *Bernarda Buyandiri* que des formes en *-i* : *maingery* II, v. 130. *serry* II, v. 46, *fary* II, v. 42, *ari* II, v. 357, *sery* II, v. 129 [1]. Le patois de Mornant dit de même *vos chantarî*; dans les patois du canton de Vaugneray, cet *i* a été remplacé par *é*, conformément à la phonétique de ces patois, cf. *finé* finitum à Saint-Genis-les-Ollières. — La 3e pers. plur. se termine toujours en *-ant* : *livrerant*, *rendrant*, *partirant* [2]. C'est là un trait qui différencie très nettement le vieux lyonnais du vieux dauphinois qui ne connaît que *-ont* [3]. La voyelle thématique a persisté dans I, sous la forme de *a*, en provençal, et sous celle de *e*, en français : *amarai* et *amerai*. Nos textes nous offrent les deux formes : *comanderei* et *comandarei*, *troveris* et *trovaris* dans les *Légendes pieuses*, *garderey* et *trovareis* dans Marguerite d'Oingt, *arreterant* et *itarant* dans des documents administratifs lyonnais. Visiblement, c'est par le lyonnais que passe la ligne de partage

1. L'abbé Devaux (*loc. cit.*, p. 397) a constaté la réduction de *-ei* à *-i* en Dauphiné dès le XVIe siècle.

2. Ainsi que le remarque avec raison M. Zacher, la finale *-ont*, que l'on rencontre de loin en loin à côté de *-ant* dans les textes administratifs lyonnais, est de toute évidence un emprunt au français : les patois ne connaissent que *-ant*. Quant à *-ent*, qu'on trouve, rarement d'ailleurs, dans Marguerite d'Oingt, ce n'est qu'une variante graphique de *ant* : cf. le patois actuel *-ànt* avec un *a* très ouvert, voisin de *e*.

3. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 396, 397.

de *a* et de *e*. Le dauphinois ne connaît que la forme avec *a*[1]; de même le bugeysien : *çantara*[2]. Le bressan, au contraire, n'emploie que des formes avec *e* : 3. *chomera*, 5. *garderay*, 6. *chanteran* dans *lo Guemen d'on pouro labory de Breissy* (1615), v. 153, 11, 161[3].

Si j'ai cru devoir insister quelque peu sur les formes du futur en dialecte lyonnais, c'est à cause du secours qu'on en peut tirer pour la localisation des *Vies de Saints* contenues dans le ms. fr. 818 de la Bibliothèque nationale : l'emploi presque constant du type en *-erai* : *amerai* et l'usage exclusif de la finale *-ant* à la 3e pers. plur. mettent hors de cause le dauphinois et le bugiste pour ne laisser en présence que le lyonnais et le bressan. Ce que l'on vient de dire des *Légendes pieuses* s'applique également à la *Légende de Théophile* qui, comme l'a remarqué avec pleine raison M. P. Meyer, paraît bien avoir été non seulement copiée, mais même rédigée dans la région lyonnaise[4].

CONDITIONNEL

La désinence *-in* de la 1re pers. sing. est pour un plus ancien **ien* (*-ībam); à la 2e pers. la diphtongue *-ie-* a été maintenue par l'*s* finale, cf. *besti* et *besties*. La 3e pers. a dû se terminer originairement en *-iet*, *-ie*, cf. *avie*, mais on ne trouve plus dans nos textes que la forme réduite *-it*[5]. C'est encore là un trait qui distingue le lyonnais du dauphinois, où *-iet* se maintint à côté de *-it* jusqu'au XVIIe siècle[6]. De même que M. l'abbé

---

1. *Ibid.*, p. 395, 596.

2. E. Philipon, *Le patois de Jujurieux*, p. 43.

3. *Les Lamentations d'un pauvre laboureur de Bresse*, par Bernardin Uchard, poème en patois bressan, édité par E. Philipon, p. 47. Dans le Lyonnais la ligne de partage passe entre Mornant : *chantara* et Saint-Genis-les-Ollières : *chàntera*; cf. Nizier du Puitspelu, *Diction. étymol. du patois lyonnais*, p. CXIV et note 3.

4. P. Meyer, *Notice sur le recueil de miracles de la Vierge renfermé dans le ms. bibl. nat. fr.* 818, p. 8. Pour moi comme pour mon savant maître, M. P. Meyer, les *Légendes en prose* ont été originairement composées en lyonnais, mais pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, je crois que le ms. bibl. nat. franç. 818 a été exécuté en Bourgogne et pour un bourguignon.

5. *Arie* dans F III en regard de *arit* dans F II est un exemple unique.

6. L'abbé Devaux. *loc. cit.*, p. 398.

Devaux, j'incline à considérer comme un emprunt au français les finales en *-et* ou *-eit* -ēbat qui apparaissent assez fréquemment dans les textes lyonnais et dauphinois; toutefois il est possible que, dans un certain nombre de cas, une confusion se soit produite entre la notation *i* et la notation *ei* qui représentait un son très voisin de *i*; cf. à la 2e pers. plur. du fut. *trovereis* et *troveris* [1]. Dans les *Légendes pieuses*, la 1re pers. plur. est en *-iam* pour **-iams* et la 2e en *-ias* =j+at(i)s; dans les deux cas, l'entrave a protégé la voyelle originaire. A la 3e pers. du pluriel nos textes hésitent entre *-iont* et *-iant*; mais ici, contrairement à ce que nous avons constaté pour l'imparf. de l'indicatif, c'est la forme en *-iont* qui domine : les *Légendes* n'emploient que *-iont* pour I; Marguerite d'Oingt nous fournit *porriant* et *porriunt*; *porriant* se rencontre aussi dans un compte lyonnais du XIVe siècle (H 1 22) et *vindriant* dans les *Légendes* (N 172a). Malgré cette prédominance de la finale *-iont* dans les textes des XIIIe et XIVe siècles, c'est la finale *-iant* qui a fini par triompher; c'est elle seule en effet qu'emploie la *Bernarda Buyandiri*, et c'est elle seule aussi que l'on trouve dans les patois du canton de Vaugneray, à l'ouest de Lyon.

Les *Légendes en prose* emploient à la 1re pers. sing. *rompero, seguero et ocisiro* (N 213c et 208b). Ces diverses formes sont probablement un débris du plus-que-parfait de l'indicatif [2], (pour le remplacement par *o* de l'*a* posttonique, cf. les 1res pers. sing. de l'imparf. de l'ind. de I : *alavo, istavo*). Il en est de même de *furet* dans Marg. d'Oingt, p. 59, et de *furant* dans les *Légendes*, f° 214d. On doit probablement voir aussi un reste du plus-que-parfait dans *iterant*, *ibid.*, f° 214d.

IMPÉRATIF

L'impératif de I a naturellement l'alternance : *demanda, changi*; *pensas, laissies*. De même qu'à l'indicatif, la 1re pers. du

---

1. Ce qui contribue à obscurcir la question, c'est la divergence des patois : tandis qu'on dit *chantarit* à Mordant on dit *chànterèt* à Saint-Genis-les-Ollières. De même en bugeysien *çanterèt*. La *Bernarda Buyandiri* ne connaît que la terminaison *-et* : *laiveret* I 209, *pourret* I 199, *verret* I 155.

2. M. Mussafia (*Zur Christophlegende*, p. 37), croit qu'*ocisiro* est pour *ocisdro* (*occisēram); peut-être serait-il plus simple de supposer occisēram ou peut-être même occisērem par analogie de monērem.

plur. de I a été empruntée aux 1res pers. des autres conjugaisons : *allem* et *atendem*.

SUBJONCTIF PRÉSENT

La 1re pers. sing. a emprunté sa désinence *-o* au prés. de l'indicat. : *alyo* dans Marguerite d'Oingt, p. 77, *creio* dans les *Légendes*, f° 167b. Il est certain qu'à l'origine la voyelle finale était un *a*; nous en avons la preuve dans la 1re pers. sing. du subjonct. à forme inchoative *poscho* N 175c, qui est évidemment pour un plus ancien *poscha*, prov. *posca*. Notez d'ailleurs dans les *Légendes*, fol. 227b, la 1re pers. *poissa* en regard de *poysso* dans Marguerite d'Oingt, p. 56. A la 2e et à la 3e pers. du sing. on trouve quelques rares débris du prés. du subj. de I : *dons*, *gart*, *perdunt*; mais d'ordinaire l'analogie a fait prévaloir le type legam, de même qu'en français : *alles*, *donet*; *deives*, *deivet*; *perdes*, *rendet*; *partes*, *partet*. Il est à peine besoin de dire que le passage de *a* à *e* s'explique ici comme au prés. de l'indic. de I. Certaines formes supposent le type audiam : 1. *muire*, 2. *moires*, 5. *muires*, mais, par contre, 4. *muram*, 6. *murant*; — *tignie*, *retinie*, mais *tino*; *vigne*, *vigneis*, *vignant*, mais *vinant*. Dans I, à côté des terminaisons habituelles *-es*, *-et*, des 2e et 3e pers. sing., on trouve aussi *-eis* et *-eit*. Des terminaisons semblables se rencontrent également dans les textes bressans : *gardey*[*t*], *baugey*[*t*], à côté de *gardet*, *tyre* dans *lo Guemen d'on pouro labory de Breissy* de Bernardin Uchard (1615)[1], dans les textes dauphinois des XIIIe et XIVe siècles : *torneyt*, *ovreit*, *pourteyt* à côté de *pourtet*[1], et dans les Noels et Chansons « en patois savoysien » (?) de Nicolas Martin (1556) : *abuyseit*, *gardey*[*t*], *toucheyt* à côté de *volliet* (Noels 1, 6, 4). On s'est donné beaucoup de mal pour expliquer cette finale *-eit*, mais il ne me semble pas qu'on y ait réussi. Tout d'abord, il faut se garder de l'attribuer, comme le fait M. l'abbé Devaux, aux subjonctifs secondaires en *-eiso* que nous étudierons bientôt[2]. D'autre part, on a eu tort de partir de l'idée que cette finale *-et*, *-eit* était accentuée; rien n'est moins certain. Nos textes les plus anciens ne connaissent guère que la forme *-et* pour I α : *donet*, *sonet* A 40, 65, 60, *aoret*, *resto-*

1. Voyez l'édition que j'ai donnée de ce poème patois, p. 47 et 48.
2. L'abbé Devaux, *loc. cit.*, p. 399.

ret N 267[c], 268[c]; la forme *-eit* n'apparaît d'une façon un peu fréquente que dans I β : *deigneit* A 48, *preieit* N 207, mais aussi *aidet*, *alberget* N 213[a], 240[b]. Tout compte fait, ce n'est que dans les textes les plus récents que la forme *-eit* domine, de telle sorte que l'on peut tenir pour certain que la forme *-et* est la forme originaire. Nous avons vu que *-et* était également la désinence habituelle de la 3[e] pers. sing. de l'indic. prés., et personne que je sache n'a encore prétendu qu'elle y fût accentuée. Elle ne l'était certainement pas davantage à la 3[e] pers. sing. du subjonctif présent de II à IV : *deyvet* P à côté de *deyve* H 1, 11, *pochet* I v, 3 et *poche* I v, 4, *rendet* N 268[c] et *rende* I, v 4, *partet* N 249[c] et *saille* N 215[a], *convertisset* F IV et *converteise* N 206[d]. Pourquoi donc l'aurait-elle été uniquement à la 3[e] pers. sing. de I?

D'ailleurs si *-et*, *-eit* avaient porté l'accent, nous aurions très certainement des exemples de leur changement en *-i*. C'est ainsi qu'à la 2[e] pers. du pluriel nous trouvons *allis* à côté d'*alleis* et *tornis* en regard de *penseis*. De même à la 2e pers. plur. du futur *trovereis* et *troveris*. Or, bien que les 3es pers. du sing. du subj. prés. soient extrêmement nombreuses dans les textes que j'ai étudiés, je n'ai pas un seul exemple à citer du passage de *-eit* à *-it*. Enfin, alors qu'à la 3e pers. du sing. on a l'alternance *-et*, *-eit*, à la 2e pers. du plur. on ne trouve jamais que *-eis* ou son substitut *-is*. C'est donc bien que le son noté *e* ou *ei* à la 3e pers. du sing. n'était pas le même que celui noté *ei* ou *i* à la 2e pers. du plur. Les patois nous en apportent d'ailleurs la preuve décisive, puisqu'on dit aujourd'hui à Saint-Genis-les-Ollières *qu'à chântẽ*, et *que vos chânté*, *qu'à venẽ* et *que vos vené*. Il ressort de ce que l'on vient de dire que *-eit* n'est qu'une variante graphique de *-et*, qui représentait probablement le son de l'*e* ouvert, cf. en bugeysien *çanté* et *çantassé*, *dremassé*. On ne rencontre pas, il est vrai, la terminaison *-eit* dans les conjugaisons II à IV, mais cela peut venir du petit nombre de nos exemples; par contre la terminaison *-et* abonde : *deivet* I v, 6 et 0, *pochet*, I v 3, *valliet* I IV, 74, *rendet* N 268[c], *remanet*, *remagnet* F I à IV, *prenet* F I, *venquet* N 256[d], *viegnet* A 45, *partet* N 249[c], *volliet* dans le Noel 4 de Nicolas Martin, etc.

Les 1res et 3es pers. plur. sont en *-am* (lat. *-āmus*); *-ant* (lat. *-ant*) : *aiam*, *seiam*, *rendam*, *partam*; *deivant*, *veiant*, *entendant*, *suffrant*, et par analogie : *alam*, *brisam*; *entrant*, *laissant*.

A la 2e pers. plur., au contraire, il semble bien que c'est la forme amētis qui a servi de type commun : *doneis*, *sacheis*, *deciveis*, *diceis*, *sailleis*. Cet *ei* s'est assez fréquemment réduit à *i* : *tornis*, *laisis* (= *laisieis), *ais* (=*aieis) *seis* (=* seieis), *creis*, *recivis*, *saillis*.

SUBJONCTIF SECONDAIRE

On lit dans la coutume de Saint-Bonnet-le-Château (1272), art. 49 : « Li cossol devunt jurar... que leialment meneissont la villa », et plus loin, dans l'engagement pris par le seigneur de Saint-Bonnet : « autreiem que nostri er... jureisant la dita francheisa »[1]. Des formes analogues se rencontrent fréquemment dans les *Légendes en prose* : en voici quelques exemples qui ne laissent pas de doute sur leur valeur syntactique : « Sire Deus, remenbreis te de ma humilita, que jo m'alegreiso en ta gloiri », f° 212b; « jo te preio que tu li comandeises que los visiteise », f° 218d; « jo te comando que tu briseises cella ydola », f° 204b; « illi amoneste lo larron que embleise, al homen irous que forsenneise », f° 214b; « mais a totes les maneres de tormenz per co que plus tormenteisont », *corr.* « tormenteisant », f° 216c.

De même dans la *Bernarda Buyandiri* :

N'a tu rien pou d'una viriat
Que te tombeise à la renversa?
(Acte I, v. 81, 82.)

Et je ne crayou pas qu'elle criyse d'alarma,
(Acte II, v. 190.)

Qu'y secouaize ailleur se breye
Je me passeray ben de semblable livreye
(Acte I, v. 200, 201.)

Cette forme de subjonctif paraît être restée spéciale à la conjugaison I, au moins jusqu'au XVIIe siècle[2]; de nos jours elle est employée dans toutes les conjugaisons : je relève les exemples suivants de l'emploi du subjonctif présent secondaire, dans un

1. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, t. I, p. 179 et 180.

2. Exception faite bien entendu pour les verbes du type cognosco, *paresco.

recueil de pièces en patois de Condrieu, paru vers 1830, p. 7 et 14[1] :

Et pu parque in choquin ayéze bin sa pôr...
Et ou yé bien domageou que noutron bon râa
Leu passéze po in revuya coque fâa.

Les œuvres patoises du poète de Rive-de-Giers, Roquille, nous fournissent un très grand nombre d'exemples de la même formation ; en voici deux ou trois :

Et je volo, plus tôrd, que de voutron villajo
In chamin vicinal fassése lo partajo.
(*Lò Dèputò manquò*, chant II.)

Et te vodriôs qu'in directeur de mines
Seyése ainsi vexô par de varmines
Qu'al eindzurése in paré procedò !
(*Lo Pereyoux*, chant I.)

O convient qu'a donnése a chôque rejiton
Lyvro, Polychinar, Pantain et mirliton.
(*Lo Dèputò manquò*, chant II. [2])

Notons encore dans une pièce en patois de Mornant : *guiday-sant, rejugnayse* [3].

Le patois de Saint-Genis-les-Ollières (Rhône) emploie concurremment les deux formes du présent du subjonct. : *chànto* et *chànteiso*, *cominço* et *cominceiso*, *devo* et *deveiso*, *mordo* et *mordeiso*, *veno* et *veneiso*.

Le parler de Saint-Étienne connaît lui aussi le subj. prés. en *-eiso* et dès la fin du XVIIe siècle, il l'applique à toutes les conjugaisons : *s'oppozéyze*, *poucheize*, *fazeise* dans les œuvres des Cha-

1. *Le Biautais et leu redsiculeu de vai le Roches de Condriyeu, in vers patoué*, par Louis Chaumartin, Saint-Étienne, R. Pichon, s. d.

2. *Œuvres complètes de Guillaume Roquille de Rive-de-Gier* (Loire), Saint-Étienne, 1883, p. 100, 101, 86. En 1789, Rive-de-Gier était une petite ville du Lyonnais, archiprêtré de Mornant, élection de Saint-Etienne ; c'est apparemment cette dernière circonstance qui explique son rattachement au département de la Loire ; cf. *Almanach de Lyon* pour 1789.

3. *Hymna a la concorda oux fifros de Mornant*, par E. C. Condamin fils, Lyon, 1846, p. 24 et 26.

pelon [1]; *qu'a ne lèssèse, que ji chayésa, que saloupèze*, dans les œuvres du poète stéphanois P. Philippon [2].

Il en est de même du parler bressan :

> Son cor repose en tarra : é no fa prie Di
> Qu'i buteyze s'un arma didan son paradi.
> (*Lo Guemen*, v. 104.)

Le *Guemen* emploie également à la 3e pers. du sing. [3] *rogeyze* (v. 266), *mengeize* (v. 267), *fallieyze* (v. 322). De même dans *la Piemonteyza* de Bernardin Uchard, l'auteur de *Guemen* :

> Qu'on fasseyze bracqua totore lo canon...
> No' te prian, bon Di, oncore de bon cór,
> Que lo Prinsso Cretin tu buteyse d'acór [4].

Comme exemples de l'emploi du subjonctif secondaire en dauphinois on peut citer : 3. *atrapeise, troueise, troueize, attaleise, posseize* (franç. *puisse*) et *poisseize, se teneise* dont il faut rapprocher la 3e pers. sing. du subj. normal : *eidei* [5]. En savoisien le type en *-eiso* a fait disparaître le subjonctif présent primitif partout ailleurs que dans III : 1. *âmàse, travaillàse, aiàsse*, 3.

---

1. *Œuvres complètes de Jean Chapelon, augmentées des œuvres de MM. Antoine et Jacques Chapelon*, Saint-Étienne, 1820, p. 130 et 245. Jean Chapelon mourut à l'âge de 47 ans en 1695. Les formes citées se trouvent aux pp. 100, 130, 245.

2. *Œuvres complètes de Babochi* (P. Philippon), Saint-Étienne, 1876, p. 146, 147, 149.

3. *Les Lamentations d'un pauvre laboureur de Bresse*, par B. Uchard, édition Philipon, p. 14, 21, 23, 47 et 48.

4. *La Piedmontoize en vers bressan*, par Bernardin Uchard, Dijon, 1619, réimpression de 1855, p. 34, 35 et 45. A côté de ces formes en *-eyse, -eyze*, B. Uchard emploie aussi des 3es pers. du sing. en *-ey[t]* qui appartiennent manifestement à la forme ordinaire du subj. près. *fassey* à côté de *fasseyse* (p. 34), *suffrey* en rime avec *rey* (p. 49), *failley* (p. 45) en regard du *fallieyze* du *Guemen* et dans ce dernier poème : *gardey, gardet*, v. 82, p. 13 et 10. C'est donc bien évidemment à tort que M. l'abbé Devaux (p. 401, note 2) considère les formes bressanes en *-ey* comme appartenant au mode de formation que nous étudions ici.

5. Ces exemples sont empruntés au *Banquet de le faye et au batifel de la gisen*, édition Lapaume, p. 33, 70, 71, 74 et 23. D'après l'éditeur, ces pièces seraient l'une et l'autre l'œuvre de Laurent de Briançon, recteur de l'Uni-

aiasset, *tegnàse*, mais 1. *rède*, 3. *rèdet* [1]. Le bugeysien ne connaît plus que la forme en *-èsso* aujourd. *-asse* : 3. *çantassè*, *buzassè*, *valyassè*, *vendyassè*, *tenyassè*, *dremassè* [2].

Ainsi dans la région du Moyen-Rhône on faisait et on fait encore usage, dans nombre de dialectes, de deux présents du subjonctif, l'un formé sur le type *legam*, l'autre sur un type que nous aurons à déterminer, l'un qui se terminait en *-et*, *-eit* à la 3e pers. sing. et l'autre qui se terminait en *-eise*, *-eisse* à cette même personne. Il faut rapprocher de ces subjonctifs moyen-rhodaniens en *-eiso*, *-eisso* les subjonct. lorrains en *-oisse* : 3. *delivroisse*, *sauvoisse*, *aoroisse*, *chantoisse*, *doubtoise*; 6. *trembloissent*, *escoutoissent* (*Le Psautier de Metz*, édition Bonnardot, p. 63, 179, 93 et 95); seulement, tandis que dans le moyen-rhodanien cette forme de subjonct., d'abord spéciale à I, ne s'est étendue aux autres conjugaisons que vers la fin du XVe siècle, en lorrain elle a envahi toutes les conjugaisons dès le XIVe siècle : *disoisse*, *recevoissent* (*ibid.*, p. 179, 201 [3]).

M. Meyer-Lübke, dans sa *Grammaire des langues romanes* (t. II, p. 211 de la traduction française), a proposé deux explications des formes lorraines. D'après la première, on pourrait y voir un composé du subj. en *-oie* avec le subj. en *-sse*, et cette hypothèse, ajoute le savant romaniste, est d'autant plus vraisemblable que le subj. en *oie* fait défaut dans le Psautier lorrain.

---

versité de Valence et qu'on croit être né à Grenoble; elles auraient été composées vers 1560 (?).

1. Brachet, *Diction. du patois savoyard* (canton d'Albertville), p. 23-27.

2. E. Philipon, *Le patois de la commune de Jujurieux*, p. 43. La forme de la 3e pers. sing. exclut, comme on le voit, l'hypothèse que j'avais émise d'un remplacement du présent du subjonctif par l'imparf. de ce mode; on doit probablement en dire autant de la 2e pers. du plur. *çantassâ*; cf. la 2e p. pl. de l'imparf. du subj. en v. lyon. *amestes*.

3. A côté des subj. secondaires en *-eisso*, *-oisse*, on trouve aussi dans l'Est, mais non dans la région du Moyen-Rhône, des subj. en *-oie*, *-aye*, *-eye* dont je ne puis m'occuper ici; c'est à ces derniers et non, comme l'a cru M. l'abbé Devaux, aux subj. en *-eiso*, que s'appliquent les explications proposées par MM. Mussafia (*Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, t. CIV, p. 40), Gilliéron (*Le patois de Vionnaz*, p. 86), et Odin (*Étude sur le verbe dans le patois de Blonay*, p. 34); cf. W. Foerster, *Lyoner Yzopet*, p. XL, et Suchier, *Le Français et le Provençal*, p. 122.

Malgré cette vraisemblance, M. M.-L. incline plutôt à voir dans les subj. en *-oisse* des créations analogiques d'après *poisse* possit, par l'intermédiaire de *voisse*, subj. d'*aller* et d'*estoisse*. Comme le subj. d'*aller* est en lyonnais *alyo* et non *veisso*, et que d'autre part *poysse* possit n'a bien évidemment exercé aucune influence sur *ameise*, il est clair que cette seconde explication ne saurait convenir aux formes lyonnaises. La première ne vaut pas mieux, puisque le subj. lorrain en *-oisse* n'est pas, comme le croit M. M.-L., un composé des subj. en *-oie* et en *-sse*; c'est tout simplement le subj. inchoatif en -escam qui a été étendu par voie d'analogie aux verbes de la première conjugaison d'abord, puis à tous les autres. La meilleure démonstration que j'en puisse faire, c'est de donner ici, en regard l'un de l'autre, le paradigme du subj. secondaire en lyonnais et celui du subj. prés. des verbes à forme inchoative.

Vieux lyonnais. — Subj. secondaire : 1. *ameiso*, 2. *ameises*; 3. *ameise* et *ameisse*, 4. *amessam*, 5. *amesez*, 6. *amessant*.

Subj. des verbes inchoatifs : 1. *fineiso*, 2. *fineises*, 3. *fineise* et *fineisse*, 4. **finessam*, 5. **finesez*, 6. *finesant*.

Patois de Saint-Genis-les-Ollières. — Subj. second. : 1. *chanteiso*, 2. *chanteises*, 3. *chanteise*, 4. *chantessan*, 5. *chàntessé*, 6. *chantessant*.

Subj. inchoatif. 1. *finesso* pour un plus anc. *fineisso*, 2. *finesses*, 3. *finesse*, 4. *finessàn*, 5. *finessé*, 6. *finessant*.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

Les conjugaisons I et III ont formé leur imparf. du subj. sur le type hypothétique *legĭssem, en lyonnais comme en provençal : *alegresso*, *mengesso*[1], *traisesses*, *venquesses*, *rendessam*, *toucessant*, *tolsissent*. Par contre, II a suivi le type monuissem comme en français : *ausso*, *deusses*, *saust* ou le type audissem : *poist*, *poissas*, (cf. le franç. *puissiez* pour **pouissiez*), *veïsses*, *vousist* et *volissant*. De même, bien entendu, IV : *servisso*, *partist*, *partisant*. Nos textes confondent continuellement *-iss-* et *-ess-* : *peudest*, *venquessant* en regard de *pendist*, *perdissant*. De même

1. M. Meyer-Lübke (t. II, § 307) cite d'après un acte savoyard de 1352 : *allesient*, *chevauchesient*.

quoique beaucoup plus rarement dans I : *delivrisses, gardissant*; *-iss-* a définitivement triomphé dans les patois : *amissio, chantissio*. Je vois là une transformation phonétique aidée peut-être par l'analogie de IV. La chute de l'*s* devant *t* est fréquente après *i* : *estendit, pendit*, mais *alest, delivrest, pendest*. La 1re et la 3e pers. du plur. ont un *a* non étymologique dû à l'analogie du subj. présent : *aoresam, rendessam, garisam*; *aportesant, toucessant, parisant*.

Dans les patois du canton de Vaugneray (Rhône) les formes de l'imparfait du subjonctif sont d'une explication difficile. En voici les paradigmes :

I. — α. *chant-èso, -èse, -èse, -essàn, -essé, -essàn*.

β. *chant-issio, -issiô, -issiẽ, -issiàn, -issiô, -issiàn*.

Le patois de Saint-Genis ne connaît au singulier que la forme α, tandis qu'au pluriel il emploie indifféremment α et β. Au témoignage de N. du Puitspelu, la forme β serait la seule usitée à Craponne, mais est-ce bien certain ?

II. *ãy-èso, -èse, -èse, -issiàn, -issiô, -issiàn; dev-èso põy-èso* en regard du subj. prés. *põy-o*, « que je puisse », *sãy-èso* en regard de *sãy-o* « que je sache » ; *val-èso, vol-èso*.

Le verbe *avei* « avoir » emploie concurremment avec *ãyèso* : *ussio* habuissem, seul reste du paradigme du v. lyon. : *deusso, deusses, deust, deussam, deussez, deussant*; et encore la 3e pers. sing. est-elle *ussie* au lieu de *ust*.

III. — α. *vind-esso, -esse, -esse, -essàn, -essé, -essàn*. — β. *vind-èso, -èse, -èse, -essiàn, -essiô, -essiàn*. — γ. *vind-èso, -èse, -èse, -issiàn, -issiô, -issiàn*.

La forme α est usitée à Craponne, et les formes β et γ à Saint-Genis.

Le verbe substantif a les deux formes *fussio* et *sãyèso*.

IV. — α. *dorm- èso, -èse, -èse, -essàn, -essé, -essàn* et *-issiàn, -issiô, -issiàn*, à Saint-Genis; à Craponne, *venissio, -issio, -issiẽ, -issiàn, -issié, -issiàn*.

β. Les verbes qui suivent la conjugaison inchoative forment leur imparfait du subjonctif en ajoutant la terminaison *-èso* au thème du présent du même mode : *fluressèso, -èse, -èse, -issiàn, -issiô, -issiàn*. A Craponne le plur. paraît emprunté au subj. prés. : *finéssèso* et *finessàn, -essé, -essàn*. Le plur. *-essàn* paraît bien attester que le sing. *-èso* est pour un plus ancien *-esso*. Il est difficile de dire si cette finale a été empruntée à III ou si au con-

traire, il ne faut pas y voir un simple redoublement de la finale *-esso* pour *-essa* -ēscam qui est dans le subj. prés. *fluresso*.

La même question se pose pour le simple *dormèso* (*=*dormesso*), en regard du subj. prés. *dôrmo*; j'inclinerais pour ma part à y voir la forme inchoative, tandis que la forme simple serait représentée par le plur. *dormissiàn*.

INFINITIF

Le présent de ce mode est en *-ar* ou en *-ier* dans I suivant que la terminaison -are est ou n'est pas précédée d'un son palatal primaire ou secondaire : *chantar* en regard de *comencier*, *mengier*. Dans II le latin -ēre a abouti régulièrement à *-er*, *-eir* : *aveir*, *deveir*, *poer* et *poeir*, *saver* et *saveir*.

Nos textes, à la différence des textes français, distinguent soigneusement le partic. prés. de I des partic. prés. des autres conjugaisons : *ploranz*, *demorant*, *chantant*; — mais *devent*, *poissenz*, *seient*, *veient*, *pendent*, *vendent*, *cognoissent*; *corent*, *saillenz*, *buillent*, etc. C'est donc à tort que M. Zacher se refuse à reconnaître sur ce point la parfaite identité des conjugaisons lyonnaise et provençale [1]. Rappelons qu'en lyonnais *en* se prononce encore aujourd'hui *ein*; d'où il suit que c'est bien à l'influence analogique de I qu'on doit les formes patoises *poyant*, *deviant*, *rendant*, *finèssant*.

L'étude du participe passé relève de la phonètique, aussi me bornerai-je à renvoyer à ce que j'en ai dit dans la *Romania*, t. XIII, p. 543, et dans la *Revue des Patois*, t. I, p. 14 et 15.

DES VERBES INCHOATIFS

On sait qu'en latin les suffixes inchoatifs -āsco, -ēsco, Isco, sont sortis par analogie des verbes où le suffixe indo-européen *-*sko-* s'était ajouté à des thèmes en -ā, -ē, ou ī : hi-ā-scō en regard de hi-ā-tus « ouverture », nā-scŏr (= *ĝn̥-scō*), part. nā-tus; crē-scō, part. crē-vi, qui-ē-scō, parf. qui-ē-vi, rub-ē-scō en regard de rub-ē-s « rouge »; vi-ē-scō, parf. vi-ē-tus; hī-scō, scī-scō, parf. scī-tum [2].

Les suffixes de nouvelle formation *-āsco-*, *-ēsco-*, *-īsco-* s'ajou-

1. Zacher, *loc. cit.*, p. 58.
2. Brugmann, *Grundriss*, t. IV, § 674.

tèrent respectivement au radical des verbes dont le thème se terminait en *-ă, -ĕ, -ī* : *am-āsco* : *amō* (=**amă-ō*), *flor-escō* : *florĕ-ō*, *obdorm-īscō dormī-ō*; c'est là ce qui explique pourquoi, malgré l'analogie de *pō-scō*, *nō-scō*, il ne s'est pas développé de suffixe *-ōsco-*[1]. Les finales *-āsco*, *-ēsco*, *-īsco* finirent par devenir absolument indépendantes du caractère du thème auquel on les ajoutait; de là des formes telles que *contic-īscō* : *tace-o*, *innot-ēscō* de *nōtu-m*, *mit-ēsco* de *miti-s*. On en vint même à tirer des inchoatifs de verbes primitifs (conj. III) : *gemisco* dans Claudien, de *gemo*, *gemĕre*, procédé qui s'est développé en roman, cf. l'ital. *capisco*.

Le roman a laissé perdre à peu près complètement la finale *-āsco*[2]; par contre il a développé les finales *-ēsco*, *-īsco*; seulement, il les a confondues en une forme unique qui est, suivant les langues, tantôt *-īsco*, tantôt *-ēsco*. C'est là d'ailleurs une confusion qui remonte à l'époque romaine : *conticesco* et *conticisco*, *mitesco* et *mitisco*, *brutesco* et *brutisco*.

En italien, c'est la forme *-īsco* qui a triomphé : *florisco* florēsco, *languisco* languēsco, *appariscente*, partic. prés de l'inusité *apparisco*, *finisco*, *partisco*. De même en provençal : *florisc*, *plevisc* *plovĭscit, *pleviscat* dans une charte du moyen âge; *punisc*, *partisc* mais *pareisser* *parēscĕre, subj. prés. 1. *paresca*. De même aussi en français : v. franc. *flouris*, *garis*, *punis*, *parisant*, mais *parois* parēsco et franç. mod. *paraître* = **paroistre* par-ēscere; cf. *croistre* crē-scere.

En Espagne, en Portugal et en Roumanie au contraire c'est la forme *-ēsco* qui l'a emporté : esp. *florecer*, *parecer*; roum. *floresc*, *doresc* dolesco; *nutresc*. Il en est de même dans les dialectes de l'Istrie (*limésk*), de l'Engadine et de la vallée du Haut-Rhin[3]. Les dialectes du Haut et Moyen-Rhône ont aussi donné la préférence à la forme *-ēsco* : pat. de Vionnaz : *ţèrèsè* floresco, *drèmèsè* dormisco[4]; pat. de Coligny : *nurâšou* pour un plus ancien **nureiso*[5]. On a cité plus haut, d'après Bernardin Uchard,

---

1. *Cognosco* doit en effet s'épeler *cognō-scō*.
2. Le v. prov. *iraisser* irascere, partic. pass. *irascut* fait exception.
3. Meyer-Lübke, t. II, § 201.
4. Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz*, p. 105 et 104.
5. Clédat, *Le Patois de Coligny et de Saint-Amour*, *Romania*, t. XIV, p. 569.

le v. bressan *rogeyse*, *fallieyse* (*Lo Guemen*, v. 266 et 322). Le subj. prés. bugeysien *dremasse* a dû passer aussi par **dremeysse*. Le dauphinois nous a donné *posseize*, françu. *puisse*, et *teneise*, qui représente bien certainement ten + ēscat. Enfin on peut citer en v. lyon. *nureisso*, *fineiso*, *gareiso*, *garentescho* en regard de *pareisse* parescat et de *creisse* crē-scat; en lyon. moderne *floresso*, *finesso*[1].

C'est également la forme -ēsco qu'on retrouve dans le dialecte du Psautier de Metz : *disoisse*, *recevoissent* (édition F. Bonnardot, p. 179 et 201)[2].

M. Meyer-Lübke (*Gramm.*, II, 269) donne de l'alternance dialectale -ēsco, -īsco une explication différente de celle que je viens de proposer; suivant le savant professeur, *-ęsc* serait le suffixe le plus ancien et *-isc* une reformation qui s'expliquerait par l'introduction du suffixe dans la classe en *-i*, ce qui signifie apparemment que le bas latin ayant uniformisé en -ēsco les finales -īsco et -ēsco, certaines langues ont adopté cette finale de nouvelle formation, tandis que d'autres sont allées chercher dans le latin classique le suffixe -īsc- abandonné par le latin populaire. Malheureusement rien jusqu'à ce jour n'est venu prouver l'uniformisation suffixale qu'on allègue et tout donne à penser, au contraire, que le suffixe -isc-, qui avait ses racines dans le plus ancien latin et qui prit à la fin de l'empire un développement considérable[3], ne cessa jamais d'être en usage, surtout en Italie. Quant à la différence entre le traitement français de parēscere et celui de florēscere, je l'attribue à ce que florēre a passé à la conjugaison en *-ir*, tandis que parēre est resté dans la conjugaison en *-eir*;

---

1. Il va sans dire que *beneiso*, *obeisso* sont pour de plus anciens **beneeiso*, **obeeisso*; cf. les formes simples *beneiont*, *obe-in* et *gemissont* à côté d'*eschaneisont*, *garisses* et *converteises*, *nureisso* et *morisso*, etc.

2. Sur les verbes inchoatifs, voyez Diez, *Gramm. des langues romanes*, t. II, p. 136, 141; 185, 189; 211, 219; 245, 249, et Meyer-Lübke, *Gramm. des langues romanes*, t. II, p. 268-273.

3. Un des exemples les plus curieux qu'on puisse citer de l'extension de la forme inchoative dans les bas temps, c'est assurément le verbe *brutisco*, *brutesco* « s'abrutir » qu'emploient Lactance, Sidoine et Fortunat. Notons que Sidoine, qui séjournait fréquemment à Lyon, se sert de la forme *brutesco*, tandis que Lactance et Fortunat écrivent *brutisco*.

d'ailleurs on peut, dans cet ordre d'idées, opposer au v. franc. *parois* parēsco l'italien *appariscente*.

La forme inchoative a pris dans la conjugaison lyonnaise un développement exceptionnel que j'ai constaté chemin faisant et sur lequel je n'ai pas à revenir ici. Je me bornerai à quelques brèves observations sur le traitement phonétique du suffixe verbal -ēsco. La 1re pers. sing. de l'indic. présent *suffreiso*, *nureisso* suppose la série *-esco*, *-ecso*, *-eyso* ou *-eysso*; cf. le v. lyon. *coysi* coxa, *layssier* laxare [1]. La 2e et la 3e pers. sing. *-eis*, *-eist* reproduisent très exactement -ēscis et -ēscit. La 2e et la 3e pers. sing. du parf. *beneisis*, *beneisit*, ont pour correspondant en lyon. mod. *fluressé*, *fluressé* avec passage régulier de l'*i* final en roman à *é*; cf. *né* nidum. Ce temps a été tiré du thème de l'indic. prés. au moyen de la finale -īvi. Le v. lyon. emploie encore la forme simple : *fluret*, *defenit*, mais les patois ne connaissent plus que la forme inchoative. Nos textes n'emploient pour le futur et le conditionnel que la forme simple : *fenirei*; *beneirin*, *piririn*; les patois ont développé les formes inchoatives : *flurètré*, *flurètrin* pour de plus anciens *flures[t]ré*, *flures[t]rin*. A l'impératif, le v. lyon. hésite encore entre l'une et l'autre forme : 2. *converteis*, *ofreis* et *bénei*, *offri*; 5. *emples*, *floris*. Le suffixe -ēsca- du subj. prés. a été traité de deux façons différentes : *fineiso* pour un primitif **fineisi*; cf. *aygui* et *garentescho* pour un primitif **garenteschi*, cf. *blanchi*; *garisses* et *suffresches*, *floreise* et *ovresche* pour des primitifs **floreiset* et **ovreschet* [2]. Le simple apparaît encore dans 3. *beneie*, 4. *grepam*, *degrepis* pour un plus ancien **degrepeis*. L'imparf. du subj., qui a pris le suffixe inchoatif en patois : *fluressèso*, ne connaît dans nos textes que la forme simple. C'est aussi celle qui domine au partic. prés. : *rugiens*, *resplandent*, en regard du mot mi-savant *obedissenz*, *obediens* dans Marguerite d'Oingt.

E. PHILIPON.

---

1. On sait que dans les vieux textes lyonnais *ē* = *e* : *cortesi*, dans Marguerite d'Oingt (p. 36), *poer* dans I v, 3; d'ailleurs rien n'empêche de voir dans *nureisso* une réduction de **nureiisso*.

2. Sur le traitement de l'*a* posttonique en v. lyonnais, voyez *Romania*, t. XIII, p. 553.

NOTICE DU MS. 10295-304[1]

DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

(LÉGENDES EN PROSE ET EN VERS)

Le manuscrit que je vais décrire ne paie pas de mine. C'est un in-fol. en papier (29 cent. sur 20) écrit à longues lignes, sauf les parties en vers octosyllabiques, qui sont à deux colonnes. L'écriture est cursive et ne vise nullement à l'élégance, bien qu'en général fort lisible. On y peut reconnaître deux mains contemporaines qui, l'une et l'autre, appartiennent visiblement à la première moitié du xve siècle. La première s'arrête au fol. 206 recto, et reparaît de temps à autre dans la suite; la seconde commence au fol. 206 v°. L'époque où écrivait le premier copiste peut être déterminée avec précision. A la fin de la vie de saint Antoine (art. 12) on lit : « Escript le jour de la Magdelaine par Jehan Wag' (Wagon?), l'an mil iiij[c] xxviij. » Puis, à la suite de la vie de saint Martin (art. 26) : « Explicit finis le vie saint Martin, qui fu parfaite par Jehan Wag', l'an mil iiij[c] xxviij en jungnet, le xxviij[e] jour. » Plus loin, à la fin de la vie de sainte Catherine (art. 30), se lisent quelques mauvais vers où le copiste nous fait savoir qu'il a transcrit cette vie à Ath (Hainaut), un samedi, « le nuit de le fieste », en 1428. J'ignore quelle est cette fête, mais cela n'a pas grande

1. On sait qu'à la Bibliothèque royale de Belgique, pour la partie inventoriée par l'ancien bibliothécaire Marchal, chaque ouvrage contenu dans un manuscrit a un numéro spécial. Ce système, bien inusité et bien incommode, n'a pas été appliqué avec rigueur.

importance. De plus, à la fin des fables de Marie de France (art. 42), nous trouvons des vers non moins médiocres où le copiste déclare avoir terminé la transcription des dites fables la nuit de la Pentecôte 1429. Nous pouvons donc affirmer que notre manuscrit a été exécuté en 1428 et 1429.

A la fin, au bas du fol. 385 v°, on rencontre une mention qui n'est pas ordinaire, celle de certaines dépenses relatives à la confection du livre :

Item, pour papier, le main 3 s. 3 d., monte... 20 s.
Item, pour le loyage [1]..... 40 s.
Item, pour les grandes lettres..... 22 s.
Item, pour les cloans [2]..... 5 s.

Notre manuscrit a fait partie de la riche bibliothèque de Charles de Croy, prince de Chimai, qui fut parrain de Charles-Quint [3]. On lit en effet, au fol. 386, cet *ex-libris* :

En ce livre sont contenues pluisieurs vyes de sains et de saintes, en rime et en prose, lequel est a Mons. Charles de Croy, comte de Chimay.
CHARLES.

Voyons maintenant le contenu. C'est une compilation dans laquelle sont entrés des éléments très variés, et qui, selon toute apparence, n'avaient jamais été groupés en un seul volume. Le principal de ces éléments devait être un recueil de légendes françaises en prose, plus ou moins analogue à ceux que j'ai déjà analysés dans le Bulletin de la Société des anciens textes (années 1885, 1888, 1892, 1897), ou ailleurs. Ce recueil devait être apparenté d'assez près à celui qui occupe une place consi-

1. La reliure.
2. Les clous placés sur les plats de la reliure.
3. Voir ce que je dis sur le sort de cette bibliothèque, qui a été de bonne heure dispersée, dans *Alexandre le Grand dans la littérature française*, II, 303, note. Cf. H. Martin, *Hist. de la Bibl. de l'Arsenal*, p. 129, et Suchier, *Œuvres poétiques de Beaumanoir*, I, XVIII. Les débris de la Bibliothèque du prince de Chimai ne se retrouvent pas seulement à Bruxelles et à Paris : il en existe aussi des épaves à Madrid (Durrieu, *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, LIV, 275), à Valenciennes (*Catal. général*, XXV, 295), à Iéna, à Oxford (S. Berger, *La Bible française au moyen âge*, pp. 228 et 413).

dérable dans le ms. français 6447 de la Bibliothèque nationale. C'est à la notice que j'ai publiée, en 1896, de ce manuscrit [1], que je me référerai de préférence dans les pages qui suivent. Les légendes du ms. de Bruxelles sont, en général, du nombre de celles qui ont été souvent copiées. Il faut toutefois faire une exception pour la vie de saint Quentin que je n'avais trouvée jusqu'ici que dans un manuscrit de Saint-Pétersbourg dont je viens de publier la description [2]. Mais en outre l'écrivain à qui est dû le ms. de Bruxelles a utilisé un recueil de sermons français sur les fêtes des saints, que je ne connais pas. A ce recueil sont empruntés, selon les apparences, les articles 17 à 22 [3], et probablement aussi les articles 13 à 16. Il faut mettre à part l'histoire de sainte Marie-Madeleine (art. 23), qui est fort intéressante et que je n'ai pas rencontrée ailleurs sous la même forme. Enfin notre écrivain a pris, je ne sais si c'est dans un seul recueil ou dans plusieurs, neuf légendes en vers (art. 6 à 9 et 28 à 32), dont quatre seulement étaient connues : les vies de saint Alexis (art. 7), de sainte Marine (art. 28), de sainte Julienne (art. 29), de sainte Catherine (art. 30). Le fait que ces petits poèmes forment deux groupes, séparés par de nombreux récits en prose, donne à croire que le copiste a eu à sa disposition deux recueils de légendes versifiées. Il a joint à ces pieuses compositions trois ouvrages qui sont ordinairement copiés séparément, l'*Ysopet* de Marie de France (art. 42), l'*Image du monde* (art. 43) et la *Consolation* de Boece, traduite par Renaud de Louhans (art. 44). La *Bible des laies gens* (art. 45) est un poème didactique et moral qui n'a pas été signalé jusqu'à présent.

1. — (Fol. 1) *La vie saint Christofle.* Mout puet yestre liés cui Nostre S. donne tant de grasce.....

(6447, art. 28.)

2. — (Fol. 10) *Chi après s'ensieut le vie mons. saint Sebastiien.* En cel tanps que Deocleciens et Maximiens estoient empereour a Rome.....

(6447, art. 25.)

---

1. Dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXV, p. 435-510 (tiré à part chez Klincksieck). Voir particulièrement, pour les légendes, les pages 472 et suiv. Chaque article a son numéro d'ordre.

2. *Notices et extraits*, XXXVI, 677 et suiv.

3. La légende de saint Étienne (17) a même conservé son texte emprunté à l'Évangile.

3. — (Fol. 14 v°) *Chi après s'ensieut le vie me dame sainte Ursele et des .xj^m. vierges.* Al tanps que nostre S. Jhesucris avoit le siecle aucques converti a la sainte loy et a la sainte foy de baptesme...

(6447, art. 56.)

4. — (Fol. 19) *Chi après s'ensieut le vie des .vij. dormans.* El tans que Decius Cesar maintenoit l'empire de Rome estoient en la chité de Fesie .vij. homes, jovenes baceler et de belle fourme, dont li uns estoit apellés Maximianus et li autres Malcus et li tiers Martinianus....

(Cette version n'avait été rencontrée jusqu'à présent que dans les mss. 770 de Lyon et 1008 de Tours; voir *Bulletin des anc. textes*, 1888, p. 92, et 1897, p. 53.)

5. — (Fol. 22) *Chi après s'ensieut le vie et le passion Monsigneur saint Quentin.* Tout chil qui sens ont et discretion doient volentiers oïr et entendre les parolles et les discretions [1] des sains martirs, car elles sont a la loenge Nostre Signeur Jhesucrist et a la gloire de ceuls qui la paine en souffrirent, par quoy il deservirent a avoir le parmenable gloire. Pour ce vous voel je commenchier a dire le vie et le passion Monseigneur saint Quentin par briesves paroles...

(Version qui n'a été rencontrée jusqu'a présent que dans le ms. de Saint-Pétersbourg; voir *Notices et Extraits*, XXXVI, 689).

6. — (Fol. 29 v°) *La vie saint Basille.* 88 quatrains.

Or escoutés, segneur, que Dieus vous beneïe,
Le glorieus dou ciel, li fils sainte Marie!
Je vous voel raconter de la vierge Marie
Une mout haute istore qui doit bien estre oye.

L'istore dont je voel or comencier mes dis
Commenche *Approbate consuetudinis*;
Et qui ne m'en voet croire voit lire les escris :
Il trouvera pour voir tout ce que je vous dis.

L'istore doit bien yestre devant clers rechitée,
Et devant laie gent ne doit yestre celée,
Car elle est de latin en françois translatée,
Sans mettre et sans oster, fors tant qu'elle est rimée.

Jou ay au translater mise grant estudie
Et pour le mieus rimer villiét mainte nuitie,
Que de toutes gens fuist plus volentiers oïe;
Je voel or commenchier. Dieus m'en soit en aïe!

1. Ms. de Saint-Pétersbourg : *les paroles des vies*.

A saint Basille doient preudomme prendre exemple;
En la vierge Marie avoit mout grant fiance
Qui bien set ses amis au grand besoing deffendre,
Ceus qui en li siervir ont mise leur entente.

Bien doivent, ce me samble, justes et peceour
Siervir si haute dame ou tant a de douçour,
Qui adiès en priieres est viers Dieu nuit et jour,
Et pour nous racorder est adès en labour.

Or voel a mon (*sic*) matere d[es] or mais retourner;
Dou courtois saint Basille vorai premiers parler
Qui siervi Nostre Dame de boin coer sans fauser,
De juner, de villier, de preschier et d'orer.

Sains Basilles li grans, dont raconter vous doy,
Evesques de Sebaste en Capadoce estoit.
A celui tamps a Rome .j. emperere avoit (*fol.* 30).
Juliien l'apostate[1], ensi noumés estoit.

Juliien l'apostate, dont je fas mension,
Avoit [2] estét crestiien et de religion.
Moines fu et diacres, et par sa traïson
Renoya Jhesu Crist qui souffri passion.

Juliien l'apostate, dont vous m'oés conter,
Fist maint grant tourment en sainte crestienté,
Maintes dignes eglises par terre craventer
Et mains glorieus sains a martire livrer.

Juliien l'apostate par sa grant felonnie
Dist de la mere Dieu mainte grant vilonnie,
Que, quant elle enfanta, pucelle n'estoit mie,
Et que Joseph li fevres si l'avoit engrossie...

Fin (fol 34):

Loée soit la dame, loée soit [3] la roïne
Qui, parmi la priiere monsigneur saint Basille,
Garda crestienté de la gent sarrasine!
Loée soit la dame tant com elle en est digne!

Mout est fols, ce me samble, qui ne le siert bien [4],
Car chis qui bien le siert en ara boin leuwier;
Juste ne peceour ne s'en doit deffier,
Car elle voet cascun qui bien le siert aidier.

---

1. Ms. *la postate*, ici et plus loin. — 2. Corr. *Ot?* — 3. Suppr. *soit*. — 4. Le second hémistiche est trop court.

Prions devotement a le viergene Marie,
Qui as boins crestiiens fist secours et aïe,
Que de mal nous deffenge et tingne en son service,
Et voelle mettre pais par toute sainte Eglise. Amen.
Explicit finis.

(Ce poème, qui commence comme une chanson de geste, ne paraît pas se rencontrer ailleurs. C'est visiblement une œuvre du XIVe siècle ou tout au plus de la fin du XIIIe. Malgré sa date relativement récente, on y remarque quelques assonnances. Il a pour objet non pas exactement la vie de saint Basile, mais un épisode détaché de cette vie : le récit de la rencontre du saint avec l'empereur Julien et de la mort miraculeuse de ce dernier. Cet épisode a été souvent copié à part, et on en connaissait déjà plusieurs versions françaises : voir ce que je dis à ce sujet dans ma notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, *Notices et extraits*, XXXIV, 2e partie, 44. L'auteur du poème cite, à la vérité, comme source unique, une rédaction particulière commençant par *Approbate consuetudinis*. Mais il ne faut peut-être pas prendre son assertion au pied de la lettre. Il a sans doute eu en vue un sermon de Fulbert de Chartres (Migne, *Patrol. lat.*, CXLI, 320) qui commence par : « Approbate consuetudinis est, apud Christianos, sanctorum patrum dies natalitios observare... » ; et il est certain que dans ce sermon, dont on a un très grand nombre de copies, l'histoire de saint Basile et de Julien est rapportée, avec divers miracles destinés à démontrer l'intervention puissante de la Vierge dans les affaires humaines ; mais ces divers *exempla* sont contés brièvement, et il me paraît bien probable que le poète connaissait la légende de saint Basile par des récits plus amples.)

7. — (Fol. 34 v°) *La vie saint Alexis.*

Ens en l'onneur de Dieu le pere tout poissant,
Qui nous fourma et fist trestout a son samblant,
Vous voray recorder .j. miracle mout grant
D'un mout vaillant preudome et d'un sien cier enfant.

Cis preudons que je dis eut non Efemiiens ;
Tout adiés maintenoit grant guere sus paiiens.
Sainte Eglise sierveit de coer sur toute riens.
Une femme espousa puis qu'il fu anchiiens.

(Nouvelle copie d'un remaniement bien connu de l'ancienne vie de saint Alexis, publié dans G. Paris et L. Pannier, *La vie de S. Alexis*, p. 346.)

8. — (Fol. 47 v°) 178 quatrains. *C'est la vie sainte Dieudonné mere a saint Julien Roque d'or.*

Pour chou que on tiesmoingne par tout generaument
Que biauté sans bonté ne vaut mie grantment,

Voel recorder .j. dit de boin entendement
De .ij. saintes piersonnes; oés moy boinement.

Douce gens, la prumiere est sainte Dieudonnée :
En Jhesucris siervir mist toute sa pensée ;
Si bien se seut porter en la povre valée
De ça jus que lassus est es cieus couronnée.

Li pere et li mere Dieudonnée ensement
Furent par mariage ensanle longuement;
Ains que euissent enfant prioient Dieu souvent
Que .j. fieut ou une fille leur donnast Dieus briement.

Dieus, qui ne set as justes a leur besoing falir,
Leur donna une fille dont vous porés oïr.
Mout rices gens estoient, bien le fisent nourir;
Mise fu a l'escolle dès que sot retenir.

Elle aprent a l'escolle et lisoit son sautier
Aussi bien que font cil qui lissent (*sic*) au moustier.
Tel biauté li veut Dieus a .xv. ans envoiier
C'on ne trouvast plus bielle tant c'on peuïst cierquier.

Avoecq le grant biauté que Dieus ot en li mise
Estoit parfaitement de boine[s] meurs enprise.
Pour sa bielle façon et pour sa bielle guise
Des plus haus dou païs fu viers les siens requise.

A xiij. ans espousa le fil d'un haut baron,
Sage, dous et courtois et de bielle façon ;
Voir, on ne trouvast pas en celle nassion
Nulle plus bielle paire que celle dont parlons.

A noeces firent joie trestout, jovenes et vieus; (*fol.* 48)
Mais la prumiere anée veut li glorieus Dieus
Que la jovene espousée se delivrast d'un fieus,
Dont tout cil dou lignage en furent mout joieus.

Mais la joie dou monde, douce gent, petit vaut :
Ce n'est c'un passement qui au grant besoing faut;
Mais le mort qui n'espargne ne le bas ne le haut [1].
Grant duel fisent pour li si parent li plus haut.

---

1. Il doit y avoir ici une lacune causée par la répétition du mot *haut* à quelques quatrains de distance. L'auteur devait conter que le mari de la dame était mort.

En souspirant dist elle : « Douce vierge Marie,
Comment ai ge si tos pierdu ma compagnie ?
Dou[s] Dieu, je ne quidoie, quant asamblames, mie
Que le mort en fesist si tos la departie.

« Mais je proumèc a Dieu de boin coer et apielle,
Si voir com il nasqui de la vierge pucielle,
Que jamais jour a homme, par nesune querelle,
N'arai conjonction ne amisté carnelle.

« Ja ne donrai paratre au petit orfenin ;
Priès me tenray de ly au soir et au matin.
N'aray autre mari ; mout l'aime de coer fin,
Dieus asoille son pere, qui de l'iauwe fist vin ! »

Elle met à l'école son fils Jean, qui à deux ans était déjà « plein d'entendement ». A sa prière elle quitte un jour ses vêtements de deuil, et revêt la robe qu'elle portait le jour de son mariage. Se regardant en un miroir, elle s'effraie de se voir si belle, et forme le projet de quitter le monde. Elle partage ses biens, donne à son fils la part qui lui revient, distribue la sienne aux pauvres, et, vêtue « à guise de garçon », elle s'en va, sans prendre congé de personne, et s'embarque pour Rhodes, où elle se retire en un moutier. Cependant son fils grandissait et ne tardait pas à devenir le meilleur clerc du pays. La fille du roi lui fit des avances qu'il repoussa avec indignation, mais elle eût plus de succès avec un chevalier, qui l'engrossa. Sommée de déclarer son séducteur, elle accusa le clerc Jean qui fut exilé dans un désert. Il avait emporté avec lui encre et parchemin pour écrire, mais le diable lui renversa son encrier. Dieu fit un miracle : le clerc n'eut qu'à porter sa plume à sa bouche, pour écrire en lettre d'or (d'où le surnom de Jean *Bouche d'or*). Finalement son innocence fut reconnue. Il fut délivré et devint évêque de la cité. Peu après sa mère revint dans son pays, selon un ordre reçu en songe. Elle ne fut reconnue de personne, pas même de sa propre mère, et occupa une cellule de recluse. Vers ce temps, l'évêque Jean fut accusé de trahison : on lui attribua une lettre missive écrite, d'une écriture toute semblable à la sienne, par le démon. Condamné sur cette preuve, malgré ses protestations, il fut dépouillé de ses vêtements épiscopaux et renfermé dans un monastère après avoir eu la main coupée. Mais la Vierge, qu'il implorait, le guérit miraculeusement. Dès lors le roi, convaincu de son innocence, le rétablit sur son siège épiscopal [1]. Sur ces entrefaites, Dieudonnée fut avertie en songe que

1. Il y a un récit analogue dans une vie de saint Jean Damascène ; seulement ce n'est pas le diable qui fabrique la lettre, mais un jeune homme que le saint avait élevé (Vincent, *Spec. histor.*, XVIII [éd. de Douai, XIX], ch. CIV et CV. Même récit, avec des circonstances peu différentes, dans la vie écrite en grec par le patriarche Jean (*AA. SS.*, mai, II, 114).

l'heure de sa mort approchait. Elle ne se fit pas connaître, mais avertit son fils de venir la voir à un certain moment. Ce moment était celui où elle venait de rendre l'âme. Douleur de la mère et du fils.

Sains Jehans Bouce d'or, qui mout fait a prisier (*f.* 58 v°)
Fist le cors de sa mere mout bien apparillier;
Puis fu elle portée dedens le grant moustier.
En trestout le lignage n'avoit que couroucier,

Ne en trestous les autres qui furent la entour;
Et quant fu entierée cascun fist grant dolour;
Puis fu elle eslevée, que le douç creatour
Fist grans vertus pour li ou païs tout entour.

On trouva. .j. taublet ou elle avoit escrit
Les paines et les maus et le crueus labit
Que pour Dieu ot souffiert en estragne païs.
Toute sa vie i fu et en fais et en dis.

De son fil vous dirai et puis si ferai fin.
Bien avés oï dire que par [un] faus couvin
Fu il[1] menés ou desiert u il ot maint hustin,
Qui trestoute sa vie siervi Dieu de coer fin.

L'anemi qui tous jours contre les boins estrive (*f.* 59).
Li espandy son encre; ce fu oevre ketive.
Mais Dieus, qui est nommés, en saluant, car vive,
Veut que les lettres d'or fesist de sa salive.

Puis le cuida mout bien l'anemi engignier,
Quant on li fist a tort le diestre main trencier;
Mais la Vierge Marie le gari sans dangier :
Qui siert si boine dame il ne puet periller.

Douce gent, cel evesque[2] dont je vous ay parlé[3],
Saint Jehan Bouce d'or ensi est apiellés;
Tant vesqui en ce siecle qu'il ot le grant clarté
Des cieus que Dieus nous doinst par sa grande bonté.

Explicit finis de Dieudonnée et de saint Jehan Bouce d'or son fil.

(Poème jusqu'ici inconnu qui paraît dater, comme les deux précédents, du XIVe siècle. La légende mise en œuvre est connue d'ailleurs, bien qu'elle

---

1. Suppr. *il*. — 2. Ms. *ce levesque*. — 3. Ici, et aux vers 3 et 4 de ce quatrain, le copiste avait écrit un *t* final, selon l'usage du nord de la France, qui a été raturé.

n'ait pas été, jusqu'ici, l'objet d'une étude approfondie [1]. Elle a fourni le sujet du Miracle de saint Jean Chrysostome, le sixième des *Miracles de Nostre Dame* publiés par G. Paris et Ulysse Robert [2]. Là le nom de la mère du saint est Anthuse [3]. Je ne saurais dire si l'idée de remplacer ce nom par celui de Dieudonée est propre à l'auteur du poème ou si celui-ci l'a empruntée à quelque légende que je ne connais pas.)

9. — (Fol. 59) *Le vie sainte Barbe.*

Qui a talent de Dieu servir
Si viegne avant pour moy oyr.
Histore voel conter nouvelle,
Piecha n'oistes la pareille.
Sachiés que ce n'est pas d'Ogier
Ne de Rolant ne d'Olivier,
Mais d'une sainte damoisielle
Qui par tant fu courtoise et bele.
La grant clarté de son cler vis
Nus sages clers, tant soit apris,
Ne le [4] saroit dou tout deviser,
Mais .j. petit en voel conter :
Le chief ot bloncq com lins parés,
Bien fait le vis et bouce et nés,
Coulour avoit en sa masielle.
Mout estoit bielle damoisielle.
Le grant biauté de sa faiture
Ne le puis exposer par escriture [5].
Or escoutés; que Diex vous garde!

La damoisielle ot a non Barbe ;
Dyoscorus ot non ses pere.
Mais je ne sai coment sa mere :
Haus hons estoit et mout courtois
Toudis faisoit mout grans conrois ;
Siergans avoit et vavasais,
Qui siervoient par son palais.
Paiiens estoit et mescreans,
E[t] la pucielle en Dieu creans (*c*)
.....
.....
Or[e] prions a la pucelle (*fol. 63 b*)
Sainte Barbe, la Dieu ancelle,
Qu[e]elle prie au Creatour
Qu'il nous donne joie et honnour ;
Tels oevres nous doinst maintenir
Que nous puissiemes parvenir
Lassus en paradis tout droit.
Dittes amen, que Diex l'otroit !
Explicit le vie sainte Barbe.

(Cette vie, d'environ 520 vers, ne peut guère être antérieure à la fin du XIIIe siècle. L'original est dans Surius, au 4 décembre. Sainte Barbe était particulièrement honorée dans les diocèses de Malines, Gand et Bruges. Il existe une autre vie versifiée de sainte Barbe dans le ms. 615, fol. 96, d'Avignon (XVIe siècle). Elle est en quatrains et paraît dater du XVe siècle, ou, tout au plus, de la fin du XIVe.)

---

1. M. d'Ancona en dit quelques mots dans son mémoire sur la *Storia di San Giovanni Bocadoro* (*Poemetti popolari italiani*, p. 38).

2. T. I, p. 254. Le même miracle avait été publié peu auparavant par M. Wahlund.

3. *Anthusa* dans la légende latine de saint Jean Chrysostome, *Anthura* chez Jacques de Varazze (éd. Grässe, p. 611).

4. Il faut supprimer *le*.

5. Vers trop long : il faut supprimer *le* et remplacer *exposer* par un verbe de deux syllabes, tel que *dire*.

10. — (Fol. 63 v°) *Le vie monsigneur saint Jorge.* Chi après s'ensieut le vie mons. saint Jorge le glorieus martir, comment il fu martiriiés, lequel martire en ramembrance cascuns hommes d'armes le doit porter en bataille et en tous lieus perilleus; et qui c'onques le lira ou ora lire, ja icel jour nus maus ne li avenra ne nus encombriés, mais qu'il ait bonne foy et ferme creance ou Pere et ou Fil et ou benoit Saint Esperit, et en mons. saint Jorge, qui li seront en ayuwe a tous les besoing[s] qu'il aront. Et qui en devotion le portera, ja son anemi n'ara pooir ne victore sur lui. Mess. sains Jorges, chieus glorieus martirs, fu de trés grant lignie et fu nés de la chité de Capadoce. Ensi come il pleut a Dieu, il vint en une contrée que on apielle Libie.....

(Cette version, qui, on le voit par le début, a un caractère assez populaire, n'est pas celle qu'on rencontre ordinairement dans nos légendiers français, par ex. dans le ms. 6447, art. 27. Un texte très analogue à celui que nous avons ici est copié isolément dans le ms. 570 de l'Arsenal, fol. 106.)

11. — (Fol. 68 v°) *Le vie sainte Eufrosine.* En le chité d'Alixandre, qui est en Egipte, eult demorant .j. mout vailant preudomme et mout gentil, et qui de tous faisoit a honnourer, et wardoit les mandemens que Diex commanda. Cils si se maria et prist a femme une pucielle qui bien estoit convingnable a sen lignage. Plaine elle estoit d'onnesté et de boines meurs, mais elle ne pooit avoir fruit de sen ventre.....

(Version dont je ne connais pas d'autre exemplaire. L'original dans les *AA. SS.*, 11 févr.; Rosweyd, *Vitæ patrum* [Migne, LXXIII, 643]; *Rev. des l. rom.*, II, 26.)

12. — (Fol. 75 v°) *Le vie saint Antonne.* Priestres Evagres a sen trés chier fil Ynocense salut en Dieu. La translation exposée et mise d'une langue en une autre a le parolle si coevre souvent le sens et l'entendement, por tant que li orison qui siert as causes et as figures aournée et faite par loncq sermon a paine demoustre et explique le cose qui puet yestre plus briefment declarée; et pour tant, ceste cose eskieuwans, ay en tel maniere transposét le vie de saint Anthoine a te priiere que riens en ceste transpositions ne faut dou sens, combien que aucunes des parolles y defallent. Li aucuns, pour mieus leur coses aourner, recopent leur silabes et leur lettres, mais laisse tout çou, si quiers les sentences.

Trés chiers freres, comme boine et glorieuse cose est que de yestre iuwiel as moisnes ou yaus sourmonter par l'instance de viertut...

(Cette version, lourde et littérale, ne paraît pas se retrouver ailleurs. On connaît deux autres versions françaises de la vie de saint Antoine, voir ma notice sur le légendier de Saint-Pétersbourg, *Notices et extraits*, XXXVI, 688. L'original est dans Migne, LXXIII, 125.)

13. — (Fol. 103 v°) *Le vie saint Bietremieu.* Quant li aposteles de Jhesucris s'espandirent par le monde pour prechier le foy de Jhesucrist, sains Bertolomees li aposteles vint en Inde le maiour, qui est en la fin du monde,

dont li prist a crier uns demoniakes qui travilliés estoit dou diable que en son corps avoit appostele de Dieu : « Tes proiieres m'esprendent et ardent plus que nus feus »...

(Version abrégée dont je ne connais pas d'autre exemplaire. Même observation pour les trois articles suivants.)

14. — (Fol. 104 v°) *Le vie saint Mahieu apostele.* Sains Mahieus fu aposteles et evangelistres. Il precha en Anthioce. La avoit .ij. encanteurs, Zaroas et Arphastaf; cil se muoient en diverses fourmes et enfantosmoient les gens, et se faisoient croire et aorer comme Dieu...

15. — (Fol. 105 v°) *Le vie sainte Agnès.* Sainte Agnès fu de Romme, de haut parage. Elle receupt martire, qu'elle n'avoit que .xiij. ans, pour l'amour de Jhesucrist. Li fieux au prouvost de Romme l'ama...

16. — (Fol. 105 v°) *Le vie saint Vinçant.* Sains Vincens fu nés de le chitét d'Aufrique, et fu cousins giermains a mons. Saint Leurent, et estoit diacres d'Aufrique. Li empereres Dachiiens le fist venir devant lui...

17. — (Fol. 106) *Le vie saint Estievene. Natus est nobis hodie salvator, qui est Dominus Jhesus Christus, in civitate David* [Luc. II, 11]. Ces parolles disent li angeles as pasteurs : Hui est neis a nous li sauveres del monde, c'est Jhesus Crist, et pour çou devez vous grant joie mener...

(Cette vie de saint Etienne est proprement un sermon pour la fête du saint, 26 décembre, et on peut en dire autant des deux articles qui suivent.)

18. — (Fol. 107 v°) *Le vie saint Jehan evangeliste et apostele.* Nous arons l'endemain dou jour saint Estievene, et au tierch jour de Noel, le fieste dou glorieus ami Nostre Signeur, Monsigneur saint Jehan, qui fu aposteles et evangelistres et freres monsigneur saint Jake de Galisce...

19. — (Fol. 108) *Des Inocens.* Après çou que li sauveres dou monde fu nés en Bethleem, pour çou que Erodes li rois de Jherusalem vit que li .iij. rois qui quis l'avoient ne revenoient nient par lui, bien cuida qu'il fuissent deçult par le vision de l'estoile, dont d'iaus enquist pau, jusques a chou qu'il oy dire chou que dit en avoient li pastour a cui li angele s'estoit apparut...

20. — (Fol. 109 v°) *Le vie saint Piere apostele.* Deus grans luminaires fist Diex : le soleil pour çou que sour tiere luisist par jour, et la lune pour chou que par nuit peuwist on en la mer dou monde tenebreuse coisir, veïr et discerner la voie de son salut...

(Est-ce encore un sermon ? Je serais porté à le croire, et je pense qu'il en est de même des articles 21 et 22.)

21. — (Fol. 111) *Le vie saint Jehan Baptiste.* David, li rois de Jherusalem, estaubli a son tamps .xxiiij. souverains priestres el temple pour chou que plus grandement, plus liement et plus reveranment y fust Diex graciés, siervis et loés...

22. — (Fol. 113) *Le vie saint Denis.* Sains Denis fu nés a Athenes, en Gresce; il fu boins clers en grieu, et tant estoit soubtieus et saiges, que, a l'eure que Nostre Sires fu mis en crois, il vit bien, par les elemens, que cieus Diex qui fist ciel et terre et toute autre nature estoit en paine...

23. — Vie de sainte Marie-Madeleine. Cette rédaction de la légende de Marie-Madeleine mérite l'attention. Elle a une allure toute particulière. Elle ne suit que de loin les vies latines. Elle s'en écarte sur un point important. Dans le récit du miracle connu sous le nom de « miracle du seigneur de Marseille », la ville où habitait ce seigneur est non pas Marseille, comme dans la plupart des textes latins [1] ou français, non pas *Ballata*, *Barlate*, *Balete*, comme dans l'*Abbreviatio in vitis sanctorum* et textes dérivés [2], non pas Aquilée comme dans une des versions françaises [3], mais Arles, ville qui est ici appelée Arles le blanc. On sait que cette qualification est donnée à la ville d'Arles en divers textes du moyen âge, mais on n'en connait pas l'origine [4]. Le personnage qui est l'occasion du miracle était, selon notre rédaction, un seigneur d'Aquitaine. Peut-être y a-t-il lieu de supposer que l'original portait « Aquilée », et que l'auteur ou le copiste de notre version aura commis une confusion. Je ne me propose pas de chercher ici à l'aide de quels éléments a été composée la rédaction du ms. de Bruxelles : cette recherche exigerait de trop longues explications et doit être réservée pour un travail à part. Je veux seulement dire : 1° qu'il se pourrait que la rédaction que je vais faire connaître par quelques extraits fût la mise en prose d'un poème perdu; 2° que l'auteur de ce poème perdu ou de notre rédaction en prose a utilisé une vie latine formée de divers éléments assez faciles à déterminer, au nombre desquels il faut placer la légende de l'enlèvement du corps de la sainte par le moine Badilon et de son transport à Vézelai, légende qui remonte selon toute apparence au XIe siècle, et non pas seulement, comme on l'a cru, au XIIIe ou au XIVe [5].

---

1. Voir *Histoire littéraire*, XXXII, 95.
2. Voir ma notice sur le légendier français classé selon l'ordre de l'année liturgique, *Notices et extraits*, XXXVI, 38 (art. 88).
3. *Ibid.*
4. Voir Chabaneau, *Revue des langues romanes*, 4e série, II, 524.
5. C'est ce que j'ai prouvé, *Romania*, VII, 233.

(Fol. 113 v°) *Le vie Marie Magdelaine.* Gentieu damoisielle deboinaire, courtoise et largue, fille de rice castelain, Magdaloch, suer dou Ladre, chevalier nobile, et de Marte qui Dieu servi, fu Marie Magdelaine, bielle et plaisans, cointe et de noble atour, jovene et jeuwans, souef et delicieusement nourie, si que a la vanitét dou monde et au delis de sa car s'abandonna toute en la ferveur de sa joveneche, et luxurieusement se maintint, que son non et sa grasce et s'onneur perdi; car tant fu folle que a tous fu commune, si que communement l'apielloit on la peceresse, et son non li avoit ja son grant pekiét tolut...

(Fol. 114 v°) Adont se departi li Magdelaine des aposteles; avoecq l'un des .lxx. aposteles, qui Maximins ot non, entra en la mer et vint a Marselle, et d'illuecq a Arle le blanche, u, par sa predication et par les miracles que Diex faisoit par se priiere, convierti mout de peuple a la foy de Jhesucrist, si que cil que conviertis ot fisent saint Maximin vesque de la cité[1]. (Fol. 115) Tant ardanment precha la Magdelaine que, par sa predication, convierti si .j. chevalier d'Acquitaine, que la premiere crois qui oncques fu carcie pour viseter le Sepulcre li carca, car de sa damme de femme ne pooit enfant avoir; se li requist que Dieu priast que .j. hoir malle leur donnast, et li promist et voa que il et la damne yroient en la sainte tiere viseter le sepulcre Jhesucrist comme pellerin...

(Fol. 116) Mais au tamps le fort roy Carlemaine, en l'an de grasce .vij^{c}. .xlviij., fu Geras de Rousselon, dus de Bourgongne, qui de Bierte sa femme ne peut oncques enfant avoir; si s'apenserent que de Dieu feroient leur hoir, dont large furent as povres, et, entre les autres, fonderent et si fisent faire une abbie par grant devoltion. S'oïrent parler des miracles le douce Magdelaine, et envoierent .j. moine, qui Badelo nommés estoit, quere le saint corps; si vint a Arle le blance que destruite avoient li paiien, et quist tant que le tombiel trouva sous lequel le cors saint la sainte Magdelaine gisoit comme apostolesse et reposoit et estoit. La dont atendi la nuit, et le froissa, et prist le corps et l'enporta a Verselai, ou, entre lui et son abbét, l'aporterent en l'abie, avoecq la sainte procession qui vint contre lui. Si ot adont mout grant miracles, et mout en y a encores souvent, mais a l'escrire, a l'oïr et au retenir poroient torner as fais; si doit bien souffire çou que chi en est escript.

24. — (Fol. 116) *Le vie sainte Marthe.* Sainte Marthe, li boine hostesse Nostre S., fu née de Bethanie, d'un castiel priès de Jherusalem, noble de lignage et de royaul lignie. Ses peres ot non Sirus et se mere Eukarie. Marie Magdelaine fu se soer et sains Ladres fu ses freres, que Nostre S. resuscita. Elle fu soubgite au commandement de la loy...

(Version dont on possède plusieurs copies; voir ma notice sur *Trois légen-*

---

1. L'idée que Maximin aurait été fait évêque d'Arles est bien singulière.

diers français attribués à Jean Belet, art. 152, dans *Notices et extraits*, XXXVI, 467.)

25. — (Fol. 120 v°) *De saint Andrieu.* Sains Andrieus li apposteles fu frere saint Piere; ce fu li plus deboinaires de tous les apposteles. Ensi qu'il preçoit .j. jour sur le mer en une chitét que on apielloit Patras, li mers jetta a rive .j. homme noiiét. Sains Andrieus pria Nostre Signeur qu'il le resuscitast...

(C'est probablement encore un sermon. Je n'en connais pas d'autre copie.)

26. — (Fol. 121) *La vie Monsigneur saint Martin.* Grant joie fist on en la chitét de Tours, quant du boin saint homme religieus on fist vesque qui Martin avoit non, et fait ou encores cascun an au jor que estorés et ordenés y fu.....

(Même observation qu'à l'article précédent.)

27. — (Fol. 124) *Le vie et le martire saint Leuren.* Apriès che que sains Sixtes fu maitiriiés, si comme vous orés [1] chi après, li chevalier qui avoient pris saint Leuren le baillierent et livrerent a Partemie, qui estoit baillieus e justice après Valeriien le provost. Et tantost l'ala nonchier a Decius l'empereour, et si li dist qu'il avoit mis en prison saint Leuren qui diacres estoit Sixte l'evesque des crestiiens...

(6447, art. 35; cf. *Bulletin des anc. textes*, 1885, p. 60.)

28. — (Fol. 128) *Le vie de Marine d'Egipte, viergene.*

Moult est fols qui son ombre cace,
Mais cis qui le vens ensauce [2],
N'est mie granment plus senés.
Trop a grant pooir vanités :
As hommes a ses las tendus;
Tout li mondes y est ceüs.
Aucuns par viertus hors en ist;
Mais la grignour partie i gist.
Bien est es las de vanité
Qui au vent a son coer tourné,
Mout plaist a celui qui a caut
Li vens, mais assés tos li faut;
Ensi est il des biens del monde :
Cil qui oncques [3] en abonde
Ne se garde se vient la mors
Qui fait l'ame partir del cors.
.....
.....
Çou est la vraie medecine (*fol.* 137)
Qui la sainte vierge Marine
Garda tous jours de l'anemi
Et a le mort le conduisi
En joie durable et entiere
Ou Diex nous maint par sa proiere
Amen. Explicit.

---

1. Il faudrait *si com vous avez oï*, au passé, car la vie de saint Laurent fait suite ordinairement, dans les légendiers français, à la vie de saint Sixte, mais ici cette dernière est placée plus loin (art. 35).

2. Corr. *vent ensace.*

3. Corr. *Cil a cui auques?*

(Poème d'environ 1000 vers dont on connaît depuis longtemps un manuscrit au Vatican ; voir Keller, *Romvart*, p. 605. L'original est dans les *Vitæ Patrum*, Migne, LXXIII, 691.)

29. — (Fol. 137) *Le vie sainte Julianne.*

Or escoutés, boins crestiiens;
Qui or ora si fera bien.
Cil qui vora a Dieu penser
Doit bien oïr et escouter.
Ichou n'est pas controuveûre
Ains le lissons en escripture.
Passions [1] a non li livres
U ces parolles sont escriptes.
Qui pour l'amour Dieu les ora
Son gueredoñ en recevera,
Car ce dist Diex li justicieres :
Cil est de son regne hiretieres
Qui lui aime et sa parolle
Et se doctrine et se escolle.....

(Poème dont on connaît deux autres copies et un fragment d'une troisième; voir mes *Documents mss. de l'ancienne littérature de la France*, p. 199). Cette vie a été publiée par Hugo de Feilitzen *Li ver del juïse*, appendice (Upsala, 1883).

30. — (Fol. 146 v°) *Le vie me damne sainte Kateline, vierge.*

Nous trouvons [2] en nos escris
C'uns empereres fu jadis
Qui Coustantins fu apiellés.
Cils ot .j. fil vaillant assés.
Li fieus ot le non de son pere
Et après lui fu emperere;
Il tint la tiere a grant repos;
Moult fu preudons et de bon los.....

Le poème se termine par ces vers où le copiste date sa copie.

Dyttes amen, que Diex l'otroit! (fol. 158 *b*)
Et ossi priiés pour celi
Qui l'eut escript par samedi,
Le nuit de le fieste a At,
Que il eut fait par nuit bien tart,
L'an iiij^{c} et xxviij
Avecque mille, je le vous dy.

Explicit finis le vie sainte Kateline.

(Poème dont on a signalé jusqu'à ce jour huit copies, dont l'une est un simple fragment; voy. *Bulletin des anciens textes*, 1896, p. 40.)

31. — (Fol. 158 v°) *Le vie sainte Elizabeth de Hongrie.*

Sire Diex plains de [grant ?] douçour,
Fontaine de bien et d'onnour,
Or me laisse tel cose faire
Que on le puist en bien retraire
Ensi que nus ne m'en reprende,
Ne de mes dis ne me reprende [3].

---

1. Corr. *passioniers*.
2. Corr. *trouvomes*.
3. Cette répétition de rime paraît fautive.

D'une sainte vorai conter
Leur il fait moult boin escouter :
Sainte Elizabet est nommée;
Moult est de haute renommée,
Lassus [regne] el saint paradis
O les angeles, o les eslis
Car moult par fu de sainte vie.
Fille le roy de Hongerie
Fu la damme boine eürée
Qui tant par est de Dieu amée.
Ensi com[e] jel truis el conte,
Elle fu donnée a .j. compte.
L'andegrave l'ot espousée
De Turinges, moult l'a amée,
Car elle fu et jovene et bielle
Et moult proisie damoisielle,
Et puis qu'elle fu mariée
De tous biens fu enluminée.
Sains Esperis l'enlumina,
Nostre Signeur de coer ama,
Ensi con vous encores orés.
.....
....
Uns enfes en .j. pus noiiés (*f.* 165 *b*)
A la tombe fu envoiiés
De la sainte boineürée,
Et elle fu tant reclamée
Que li enfes revint en vie
Par Dieu et par la sainte prisie
Amen. *Explicit finis.*

(Seule copie connue de ce poème. Il existe trois autres vies en vers de sainte Elisabeth de Hongrie, dont la plus connue a pour auteur Rutebeuf.)

32. — (Fol. 165 v°) *Le vie saint Eustasse.*

Au tamps l'empereur Traiien
Estoit uns hons de grant engien
Qui Placidas avoit a non;
Maistre de l'ost l'apielloit on
L'empereur mener en bataille [1].
Sour tous hommes estoit, sans faille,
En la court l'empereur amés;
Rices hons yert et hounerés.
Mais tant y a qu'il ne creoit
En celui qui fourmét l'avoit ;
Et nequident tant se pena
Et si sainte vie mena
Que Dieus ne le vot oublier,
Ains le vot a soi apieller,
Si ques vous orés en l'istore
Qui trés bien doit yestre en memore.
Cil Placidas dont je vous conte
Avoit femme fille d'un conte,
Et deux fiex de trés grant biauté
Qui après eurent grant bonté
.. ..
.....
Or deprions le roy de glore (*f.* 175)
Que tout cil qui en leur memore
Les sains martirs souvent oront
Et qui de coer leur prieront
A leur besoing, que Diex les mece
La deseure en la trés [2] grant leeche
Qui est a Eustasse otroiie
Et a toute sa compagnie.
Che nous voelle otroiier li rois
Qui pour nous moru en la crois
Au jour dou trés grant venredi.
Dittes Amen, *que Diex l'otri !
Explicit finis.

---

1. S'il n'y a pas ici une faute, il faut construire : « on l'appelait maître de mener en bataille l'ost de l'empereur. » — 2. Suppr. *trés.*

(Seule copie connue; 1230 vers. On a signalé jusqu'à dix autres vies en vers du même saint; voir ma notice sur quelques mss. français de la Bibliothèque Phillipps, dans *Notices et extraits*, XXXIV, 1re partie, 224-6; cf. *Romania*, XXIII, 503.)

33. — (Fol. 175). *Le vie saint Ypolite.* Vous avez oït parler de saint Leuren le glorieus martir, comment il reçut martire pour l'amour Nostre Signeur, et comment sains Justins li priestres et saint Ypolites l'ensevelirent moult honnerablement. Après l'acommuniement, quant la messe fu cantée, li bons euwireus sains Ypolites s'en departi apriès le tierç jour et revint en sa maison; si donna pais a toute sa maisnie, et si les acommenia du sacrefice de l'autel.....

(6447, art. 64. Ce ms. présente au début une variante particulière, mais la leçon du ms. de Bruxelles est celle qu'on rencontre le plus ordinairement, voir par ex. *Notices et extraits*, XXXVI, 429.)

34. — (Fol. 178 v°) *Le vie saint Lambiert.* — Gloire honnour et loenge doit yestre a tous crestiiens de raconter les passions des sains martirs.....

(6447, art. 36.)

35. — (Fol. 185 v°). *Le vie saint Sixtes.* Ce fu el tamps que Decius Cesar fu empereres que cil qui Nostre S. apielloient estoient martiriié et souffroient grief tourmens pour l'amour de lui...

(6447, art. 63.)

36. — (Fol. 188) *Le vie saint Longis.* Mout devroit volentriers cascuns oïr et entendre de vrai coer et de bonne pensée retenir les passions et les vies des sains apostres.....

(*Bulletin*, 1885, p. 51; 1888, p. 9; 6447, art. 24.)

37. — (Fol. 191 v°) *Le vie saint Quiriache.* En après le regnement et noble empereour Coustentin entra el regne Juliiens li empereres qui fos estoit et plains de grant cruauté.....

(6447, art. 43). Il est assez rare que cette légende se rencontre sans celle de l'invention de la Croix, qui la précède ordinairement.)

38. — (Fol. 193) *Le vie saint Babille.* Saint Babille fu evesque d'Antioce, qui fu au tamps Numerien qui la loy des paiiens tenoit et adreçoit les ymages et les ydoles entaillies de cuir et d'arain ensi comme se elles eusent viertu d'aidier autrui.....

(6447, art. 29.)

39. — (Fol. 194). *Le vie saint Marius et sainte Marthe et Audifar et Abaruch.* El tamps Claudiiens l'empereour, avoit a Romme .j. homme atout sa femme et ses deus enfans. Li peres avoit nom Marius et leur mere Martha...

(6447, art. 30.)

40. — (Fol. 197) *Le vie de .iij. frere jumiaus.* El tamps que Speosipus et Meleosippus et Eleosipus, cil troy frere vinrent avant, dont courut par toute la chité de Lengles renommée qui courut tost nonçant a tous que troi enfans jumiaus freres.....

(6447, art. 32.)

41. — (Fol. 200) *Le vie et le martire saint Cosmes et saint Damyien.* Cil qui sont crestiien et Nostre Sire aiment et croient doivent volentiers oïr et entendre les parolles qui de li sont.....

(*Bulletin*, 1888, p. 91 ; 6447, art. 66.)

42. — (Fol. 206 v°) *Chi commenche Ysopès en rommanch.*

Cil qui sevent de l'escripture
Devroient bien metre lor cure
Es bons exemples et es dis
Et es livre et es escris
Que li philozophe trouverent
Et escrisent et ramembrerent...

On lit à la fin (fol. 230 v°) :

Dites amen, que Diex l'otroie !
Et se doinst Diex santét et joie
A celui qui recopiiét l'a
Par fait le nuit c'on vous dira
Tout droit c'on dist de Pentecouste ;
C'est boin a savoir et peu couste,
Avoecque mille et quatre cens
Et .XXIX., tout droit devens
Se cambre leur il se dormoit.
Dittes amen, que Diex l'otroit !

(Cette copie tardive des fables de Marie de France a été utilisée dans la récente édition qui forme le tome VI de la *Bibliotheca normannica* de M. Suchier, voy. p. XI et 339.)

43. — (Fol. 231) [*L'image du monde*].

De la dignité Dieu

Quant Dieu fist le monde premiers
Il ne l'en estoit nus mestiers,
Qu'autex fu devant con après :
Dieu fu, Dieu est, Dieu yert adès.
Il n'en fu amendé de riens,
Que onques ne li failli nus biens...

Fin (fol. 286 v°) :

La est la vie pardurable,
La est cascune cose estable,

Ensi que jamès ne faudra,
Ne jamès mors ne l'asaura,
Car sans fin i sera toudis
En toute joie et tous delis.
La nous maint li Pere et li Fis
Et avoecq li sains Esperis.
Amen.

(Texte de la première rédaction. Les deux prologues (*Qui bien vuet entendre a cest livre*, et *Qui vuet entendre a cest comant*) et le dernier chapitre, ou épilogue, n'ont pas été transcrits. Il n'y a pas de figures.)

44. — (Fol. 287) *Chi commence de Boëce, de Consolation, li premiers livres.*

Fortune, mere de tristece,
De doleur et d'affliction.....

(C'est la traduction, faite par frère Renaut de Louhans, dont on a une infinité de copies.)

45. — (Fol. 337) *Le laie Bible.*

Aleit ay amont et aval,
Regardèt le bien et le mal;
Assès ay oït et veüt
Et es escriptures lisut :
Bien voi comment va li affaire,
Et que cils siecle ne vaut gaire;
S'ai pensèt ma vie adrecier
A une bible commenchier
Qu'estraite ay de sainte Escripture.
Premiers y diray de l'ordure
Et des visces et des peciés
Dont li mondes est enteciés.
Des viertus vorai après dire
Pour mieus as visces contredire,
Et puis parlerai de la mort
Qui vieles (*sic*) et les jovenes mort :
Puis redirons dou Jugement
Et après de ces gries tourmens
Que li peceour soufferront
Qui en peciés trouves seront,
Quant seront trouves es infers.
Après referai aucuns vers
De[s] grans joies de paradis;
De ce ferai les plus biaus dis,
Pour plus faire a desirer
A ciaus qui les oront nommer.
Li blames fait le cose desplaire
Et loenge si le fait plaire.
Por ce font li bien a prisier (*c*)
Et li peciét a desprisier
Et les paines a deviser
Et les joies a reconter
C'on le bien hors dou mal eslise,
Et c'on le bien et aime et prise,
Et c'on les peciés eslaidise,
Et s'on i est c'on hors en isse
Et c'on crime cele dolour
Qu'il [1] soufferont li peceour:
Et c'on vive en tel manere
Que on cele grant joie aquiere
Dont vous orés après parler,
Se vous le volès escouter.
.....
.....

1 Lis. Qu'i ou Qu'

Fin (fol. 363 v°):

Ains tel plentét ne fu veüwe:
Tout sera jetét a lagant;
Olivier aront la courant [1];
Jamais ne soufferont contraire.
Ce meismes ne fait mie a taire
Qu'en celle glorieuse vie
N'ara ne orguel ne envie,
Ne plait ne tençon ne descorde,
Mais pais et amour et concorde;
Cascuns yert [2] liés d'autrui bien.
Nuls ne dira la : « C[e] est mien »,
Car cascuns y ara trestout.
Diex! que je tieng celui pour sour
Qui plus se paine de conquerre
Celle joie qui est en terre,
Qui petit vaut et petit dure,
Que celui qui est sans mesure
Et qui jamais ne finera,
Mais toudis nouvielle sera!
Li doux Diex qui l'a establie
Et le nous a apparillie,
Se par no peciés ne remaint,
Par sa bontét nous y amaint!
Amen.

Explicit finis le Bible des laie[s] gens.

(Ce long poème — il a environ 2.000 vers — ne m'a pas paru d'un bien vif intérêt.)

46. — (Fol. 364) *Le vie et le martire messire saint Denis de Franche.* Apriès la precieuse mort que Nostre Sires Jhesucrist, vrais Dieus et vrais hom, vot souffrir mort en la vraie crois pour le salut du monde, et apriès sa resurection et sa glorieuse asention es sains chieus ou il sist a la diestre son pere...

(On a plusieurs copies de cette version qui n'est pas à confondre avec celle que renferme le ms. 6447, art. 33, et qui a été parfois copiée à part, en dehors des légendiers; voir *Romania*, VI, 27; *Bulletin*, 1888, p. 90.)

---

1. Nouvel exemple d'une locution rencontrée jusqu'ici chez Gautier de Coinci, Geoffroi de Paris et Coquillart. On a supposé (*Romania*, XVIII, 134) qu'*Olivier* avait été substitué par erreur à *alevin*. Je montrerai, ailleurs, en produisant d'autres exemples, que cette explication n'est pas admissible.

2. Corr. *sera*? car *y ert* n'est pas probable.

TABLE

Agnès (sainte), 15.
Alexis (saint), 7.
André (saint), 25.
Antoine (saint), 12.
Babylas (saint), 38.
Barbe (sainte), 19.
Barthélemi (saint), 13.
Basile (saint), 6.
Bible des laies gens, 45.
Boëce, *Consolation*, trad. par Renaut de Louhans, 44.
Catherine (sainte), 30.
Christophe (saint), 1.
Come et Damien (les saints), 41.
Denis (saint), 22, 46.
Dieudonnée (sainte), 8.
Elizabeth (sainte), 31.
Etienne (saint), 17.
Euphrosyne (sainte), 11.
Eustache (saint), 32.
Georges (saint), 10.
Hippolyte (saint), 33.
Image du monde, 43.
Innocents (les), 19.
Jean-Baptiste (saint), 21.
Jean l'évangéliste (saint), 18.
Julienne (sainte), 29.
Jumeaux (les trois frères), 40.
Lambert (saint), 34.
Laurent (saint), 27.
Longin (saint), 36.
Marie de France, *Ysopet*, 42.
Marie Madeleine (sainte), 23.
Marine (sainte), 28.
Marthe (sainte), 24.
Martin (saint), 26.
Mathieu (saint), 14.
Onze mille vierges (les), 4.
Pierre (saint), 20.
Quentin (saint), 5.
Quiriaque (saint), 37.
Sebastien (saint), 2.
Sept dormants (les), 4.
Sixte (saint), 35.
Vincent (saint), 16.

Paul MEYER.

LA *BELLE DAME SANS MERCI*

ET SES IMITATIONS

II

LE *PARLEMENT D'AMOUR* DE BAUDET HERENC [1]

Le *Parlement d'amour*, que composa Baudet Herenc pour réfuter la *Belle dame sans merci*, se trouve dans les manuscrits suivants :

PARIS, BIB. NAT. fr. 924, fol. 27. *Accusacions contre la belle dame sans mercy.* — Fol. 39 v°. *Explicit.*

— BIB. NAT. fr. 1131, fol. 108 v°. Sans titre. — Fol. 116 v°. *Explicit.*

— BIB. NAT. fr. 1642, fol. 253. *S'ensuivent les accusacions faictes et donnees par Desir et Espoir contre la dame sans mercy.* — Fol 261 v°. *Cy finissent les accusacions faictes contre la dame sans mercy ou elle demanda et eut estat par absence de conseil.*

— BIB. NAT. fr. 1727, fol. 136. Sans titre. — Fol. 144 v°. *Explicit* [2].

— BIB. NAT. fr. 2230, fol. 148 v°. *Après s'ensuit comment la belle dame sans mercy fut traittee en jugement en la court du dieu d'Amours pour respondre aux articles contre lui imposees*, etc. — Fol. 160. *Explicit le traittié du jugement de la belle dame sans mercy en la court du dieu d'Amours.*

---

1. Le titre de *Parlement d'amour* ne se trouve que dans les éditions du Jardin de Plaisance et d'André Du Chesne. D'après les manuscrits il faudrait intituler le poème de Baudet Herenc : *Les Accusations contre la belle dame sans merci, le Jugement de la belle dame sans merci* ou *le Procès de la belle dame sans merci.*

2. Voy. une description de ce ms. *Romania*, t. XXIII, p. 191 et suivantes.

PARIS, BIB. NAT. fr. 2264, fol. 19 v°. *Cy commance le proceix contre la belle damme sans mercy.* — Fol. 32. *Explicit le proceix contre la belle damme sans mercy.*

— BIB. NAT. fr. 20026, fol. 28. Sans titre. — Fol. 39 v°. *Explicit le traitié du jugement de la belle dame sans mercy en la court du dieu d'Amours.*

— BIB. NAT. fr. 24440, fol. 121 v°. *Comment le jugement fut fait contre la belle dame sans merci et comme elle en appella.* [D'une écriture plus moderne : *Le parlement d'amour.*] — Fol. 129.

— ARSENAL, n° 3521, fol. 76. *Traittié faict par Baudart Hereng correspondant a la belle dame sans mercy.* — Fol. 85.

— ARSENAL, n° 3523, fol. 165. *La Responce de la belle dame sans mercy.* — Fol. 186 v°.

BESANÇON, n° 554, fol. 32. *Accusation contre la Belle dame sans mercy faicte par maistre Baudet.* — Fol. 44 v°.

FRIBOURG (en Suisse). Ms. appartenant à M. Max de Diesbach, fol. XLiiij v°. *La Cruelle femme en amours et comment elle fu jugie et accusee devant Amours.* — Fol. Lvj v°. *Explicit comment la belle dame sans mercy fut jugie et accusee devant Amours et appellee la cruelle femme en amours.*

LA HAYE, ms. T. 328, fol. 29. *Accusacions contre la belle dame sans mercy.* — Fol. 38 v°. *Explicit la Response et accusacion de la belle dame sans mercy.*

LONDRES, BRITISH MUSEUM, Royal 19. A. III, fol. 17. Sans titre. Incomplet du commencement. — Fol. 28 v°. *Explicit les Accusacions contre la belle dame sans mercy.*

ROME, BIB. VATICANE, Vat. 4794, fol. 31. *Condamnation de la dame sans mercy.* — Fol. 45 v°.

SAINT-PÉTERSBOURG, n° 565, fol. 132 v°. *Le Procès contre la belle dame sans mercy dont elle demanda deslay.* — Fol. 144 v°. *Explicit le Jugement de la belle dame sans mercy.*

TURIN, ms. L. IV. 3 (Pasini, II, 489), fol. 99. *Balade faicte par maistre Alain.* — Fol. 108.

Éditions :

Jardin de Plaisance, édit. Verard, fol. CXXXIX v°. *Comment le parlement d'amours fut tenu au jardin de plaisance contre la belle dame sans mercy.* — Fol. CXLII v°.

Le *Parlement d'amour* a été publié par André Du Chesne, d'après le ms. Du Puy (auj. fr. 1727, de la Bib. nat.), dans les *Œuvres de maistre Alain Chartier*. Paris, 1717, p. 695-710[1].

Baudet Herenc composa le poème du *Parlement d'amour*, — qu'il appelle improprement une « ballade », — pour l'offrir en guise d'étrennes à la belle dont il attendait depuis longtemps « la douce merci ». Accablé par la dureté de sa dame, il s'était jeté sur une couche : tout en dormant, il lui sembla être transporté dans le plus beau des vergers du monde, rempli de fleurs et de claires fontaines. Au milieu de ce verger se trouvait un « auditoire », où l'on voyait représentées l'histoire de Paris et d'Hélène et celle de la « Chastelaine du Verger ». Là se tenait le Parlement d'amour, dont Franc Vouloir était président, Espoir procureur, Désir avocat, Souvenir greffier et Doux Penser huissier. Le poète assiste au jugement de la Belle dame sans merci. Cette dame, si fière autrefois, pleure à chaudes larmes et ne trouve pas un avocat qui veuille la défendre. Désir raconte la triste aventure du loyal serviteur d'amour qui fut par elle « desconfit mortellement », et il conclut à la condamnation de la Belle dame sans merci.

Baudet reprend point par point le poème d'Alain Chartier et s'efforce de réfuter, sans le moindre esprit d'ailleurs, les arguments mis dans la bouche de la jeune dame. Les yeux sont faits pour regarder, avait-elle dit. Baudet répond :

On scet bien que les yeux sont faiz
Pour a leur plaisir regarder.
Mais des faulx regards contrefaiz
Qu'aucuns font se doit on garder,
Qui semblant monstrent d'amender
Les griefs douleurs qu'aux amans donnent,
Et ilz font leur bien retarder
Par la traison qu'ilz ordonnent.

Se le cueur n'est aux yeulx d'accort,
Regard du tout l'amant abuse,
Et par leur desloyal discort
En tristesse nuit et jour muse,

1. Voy. *Romania*, t. XXIII, p. 206.

Pensant qu'en douleur son temps use.
Et ceste femme en tel party
Mist l'amant par la fausse ruse
Du regard qui d'elle party [1].

Baudet Herenc expose que la dame sans merci, « ceste femme rigoureuse », s'est conduite, « au rebours de la nourriture d'Amours », qu'elle a tenu des propos horribles, indignes de bouche féminine, et que cette « villaine » et « faulse sorciere » ne mérite plus le nom de « dame »,

Mais doit estre femme femmee
Cruelle et plaine de faulx tours.

Il découvre, enfin, que « ceste femme très despite » n'a voulu rien de moins que déshonorer la plus parfaite créature de ce monde, l'homme :

Dieu a fait avec[ques] Nature
L'omme tant discret, noble et saige,
Que sur toute autre creature
C'est le plus parfait, ce bien sai ge,
Duquel le feminin image
Est issu(e) pour sa [grant] noblesse :
Pour quoy femme luy doit hommage
Et garder que s'onneur ne blesse.

Ah! que galamment ces choses-là sont dites, et combien la « belle ou n'a que reprendre », dont Baudet se disait le « serf », dut être charmée de la « ballade » de son poursuivant!

Ce médiocre poème ne contient aucune allusion historique qui permette de le dater ; mais on peut croire qu'il a été composé peu après l'apparition de la *Belle dame sans merci*. Baudet Herenc, jeune et amoureux, débutait dans la poésie ; il avoue lui-même qu'il n'avait jamais encore appris le « mestier de rimer » :

Car oncques n'apprins le mestier
De rimer en aucun affaire,
Qui pour lors me fust bien mestier.

Or, en 1432, le même Baudet connaissait si bien le « mestier de rimer » qu'il composait un art poétique. Le *Parlement d'amour* est sans doute antérieur au *Doctrinal de seconde rhétorique*[2].

1. Édit. Du Chesne, p. 700.
2. Voy. sur Baudet Herenc, *Romania*, XV, p. 135 et XXIII, p. 256.

III

LA DAME LOYALE EN AMOUR

Manuscrits :

PARIS, BIB. NAT. fr. 924, fol. 71 [de la main de Jacques Thiboust] : *La loyalle dame en amours.* — Fol. 89 v°. *Explicit la loyalle dame en amours, etc.*

— BIB. NAT. fr. 1131, fol. 117. Sans titre. — Fol. 130 v°. *Explicit.*

— BIB. NAT. fr. 1169, fol. 107. *La dame lealle en amours.* — Fol. 126 v° *Explicit la dame leale en amours.*

— BIB. NAT. fr. 1642, fol. 240. *S'ensuit le jugement comme la dame qu'on disoit estre sans mercy fut trouvee loyalle en amours.* — Fol. 252 v°. *Explicit le jugement et arrest donné par la court et parlement du dieu d'amours au prouffit de la belle dame sans mercy, laquelle a esté trouvee loyalle en amours.*

— BIB. NAT. fr. 2264, fol. 32. *Si commance l'excusacion de la belle damme sans mercy.* — Fol. 40. Incomplet. Dernier huitain :

Mais il y a une autre loy.

— BIB. NAT. fr. 24440, fol. 129. Sans titre. — Fol. 142 v°.

— ARSENAL, n° 3521, fol. 86. *La dame leale en amours.* — Fol. 99 v°.

BESANÇON, ms. n° 554, fol. 45. *Parlement contre la belle dame sans mercy.* — Fol. 63.

FRIBOURG (en Suisse), ms. Diesbach, fol. LVij. *Cy commence ly second livre sur la belle dame et est appellee la leale dame en amours.* — Fol. LXXiiij v°. *Explicit le second livre fait pour la belle dame et devise comment ly dicte belle dame fut appellee par jugement devant amour la leale damme en amours contre ce que ly livre precedant cestuy l'appelle la cruelle femme en amours.*

LA HAYE, ms. T. 328, fol. 50. Sans titre. — Fol. 64. *Explicit la loyalle dame en amours nommee par sentence.*

Comme Baudet Herenc, l'auteur de la *Dame loyale en amour* recherchait les faveurs de sa « très douce maîtresse », dont rien ne pouvait fléchir la rigueur. Pour soulager sa peine, il s'en fut à la chasse un beau matin, et rencontra dans une vallée déserte la belle dame sans merci elle-même, tout éplorée à la suite de sa condamnation. Elle allait commencer le récit de ses malheurs quand soudain, au milieu d'une clarté éblouissante, les messagers du dieu d'Amour vinrent les ravir tous les deux. Emportés à travers les airs, ils traversèrent successivement un ciel rouge, rempli d'amants qui furent orgueilleux, un ciel vert, rempli d'amoureux inconstants, et un ciel bleu et blanc, habité par les amoureux fidèles et loyaux. Le dieu d'Amour, mû par un sentiment de justice et de pitié, fit juger à nouveau le cas de la belle dame sans merci, qui se vit restituer le titre de dame, et même de dame loyale en amour, qu'avait voulu lui ravir Baudet Herenc.

Ce poème est anonyme, et rien ne permet de le dater d'une façon précise. Il se place chronologiquement entre le *Parlement d'amour* de Baudet Herenc, auquel il répond, et la *Cruelle dame en amour*, qui en est une réfutation. Ce dernier poème a été composé par un rimeur de Tournai, et il est fort probable qu'il en est de même de la *Loyale dame*. Dans cette ville florissait, à l'époque où parut la *Belle dame sans merci*, un petit cercle littéraire fort curieux. Le Prince d'amour de la *Cour amoureuse* dite *de Charles VI*, Pierre de Hauteville, vécut à Tournai jusqu'en 1424 environ, puis à Lille, où il mourut en 1447. C'était un personnage assez original, qui avait, de par ses fonctions de Prince d'amour, quelque pratique littéraire. Il avait groupé autour de sa personne un certain nombre de rimailleurs, bons vivants et amoureux, qui formaient les Compagnies du *Chapel vert* et de la *Verde prioré*. C'est à ce groupe qu'appartenaient très probablement les auteurs de la *Loyale dame*, de la *Cruelle dame* et de l'*Hôpital d'amour*. On peut croire également que Baudet Herenc, l'auteur du *Parlement d'amour*, fut en relations avec Pierre de Hauteville, vers 1430, à Lille[1]. Il y avait à Lille, au XVe siècle,

1. Nous savons qu'en 1448 Baudet Herenc lut des ballades devant le duc d'Orléans, à Chalon-sur-Saône. Mais ce fait ne prouve rien sur l'origine et la patrie de ce poète.

une famille Herenc, dont l'un des membres, maître Jehan Herenc, notaire, releva dans l'église des Frères Mineurs, le 27 août 1480, à l'occasion d'un procès, « l'épitaphe de laitton » de « noble homme Pierre de Haulteville, dit le Prinche d'Amours, seigneur d'Ars en Beauvoisis, en son temps eschanson du roi Charles VIe de ce nom et au jour de son trespas conseiller et maistre d'ostel de monseigneur le duc de Bourgongne[1]... »

Je reproduis le texte de la *Loyale dame* d'après l'excellent ms. 1169 de la Bib. nat. (A), corrigé, quand cela est nécessaire, par les mss. de Paris 924 (B), 24440 (C), Diesbach (D) et Arsenal 3521 (C), dont je donne les variantes. J'ai conservé la graphie du ms. 1169, contemporain du poème, où les formes françaises et les formes provinciales sont mélangées, comme elles l'étaient probablement en réalité.

La dame leale en amours.

1. Se tristre penser me fust joye
Et plains et plours me fussent ris,
Et mercy pour refus avoye,
Ne vouldroye aultre paradis.
Mais il m'est bien aultrement pris,
Quant de ma tresdoulce maistresse
Ne puis avoir n'estre servis
Fors de reffus qui trop me blesse.

2. Et puis que je ne puis trouver
Envers elle aucune allegance,
Je sçay qu'il me fault retourner
A cellui lequel a puissance
De ses servans mettre en plaisance :
C'est le treshaultain dieu d'Amours,
Affin que par sa bien veullance
J'aye confors de mes dolours.

---

1. Sur Pierre de Hauteville, voyez entre autres A. de La Grange, *Pierre de Hauteville et ses testaments*. Anvers, 1891 ; *Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVI siècle*, par A. de La Grange. Tournai, 1897. Cf. *Journal des Savants*, juin 1898, p. 340-342 ; Comte de Marsy, *Pierre de Hauteville, dit le Mannier, seigneur d'Ars en Beauvaisis, surnommé le Prince d'Amours*, Beauvais, 1900.

Var. 3 C jauoie — 8 E fort me blesse — 9 B Et puisque je ne scay — 12 C Vers celui — 15 C Affin que par beniuolance.

3. Sy me submez en sa mercy
Pour acquerir joye prochaine ;
De ses biens doy estre enricy
Puis que fail a remede humaine.
Il puet bien allegier ma paine,
Comme droiturier enseigneur
Et de toute joye mondaine
Treshaultain et puissant seigneur.

4. Ce fu ens ou mois de septembre
Que tresdollent me complaindoye :
Incontinent il m'en ramenbre,
A poy soustenir me pouoye ;
Car en ce point esté avoye
Trois jours sans boire et sans mengier,
Que nulle chose ne savoye
Fors le dieu d'Amours invocquier.

5. Moy estant en ce dur martire,
Un jour, bien matin, m'esveillay,
Desirant appaisier mon yre,
Ma doleur et mon grant esmay ;
Pour ce prestement m'en allay
Aux champs atout un esprevier,
Et deux espaignois y menay,
Comme il appartient en gibier.

6. Ainsi les champs trachant aloye,
Aloes de gibier querant :
Sy en trouvay une en ma voye
Que mon oisel fu convoitant.
Trop estoit forte, a mon samblant,
Et se volloit de si rade elle
Que par son bien voller fist tant
Que mon oisel failli a elle.

---

17 C a sa — 19 B De son bien, C doit — 20 E Puisque fait — 22 B et seigneur — 23 B Et m — 24 D Treshault et trespuissant — 25 E Ce fut par — 27 AF il m., BCD Incontinent men remembre — 31 BCDE ne — 32 C Ung bien matin — mesueillai — 38 A Au, C mon — B — qui appartient a gibier — 41 E Ainsi trachant les champs — 42 B — 43 B Qu — 45 BCD Et s., B roide, C rude — 48 A oisel m.

7. Quant mon esprevier ot failli,
L'essor commencha a pourprendre,
La challeur et le vent cueilly
Sy hault que ne le pus comprendre,
Et sambloit qu'il volsist contendre
A moy eslongier durement;
Si commencha sa voye a prendre
En sus de moy trop mallement.

8. Plus de deux heures le sievy,
Courant a tire de cheval,
Mais oncques ne le consievy.
Lors me trouvay en un grant val
Qui sambloit tresbien lieu ou mal
Deuist souvent estre excersez;
Couvers y ot de noir cendal
Mains sarcus de corps trespassez.

9. Ceste valee me dura
Plus d'une demi lieue grant.
Assés de paine y endura
Mon cheval; pour ce fus engrant
D'estre oultre ce lieu desplaisant
Ou nulle verdure n'avoit,
Ains sambloit lieu obeissant
A Deul, qui bien le regardoit.

10. Tant plus tenoie ce chemin,
Tant plus me sambloit anoyeuze
La voye, et quant vins vers la fin
J'oys une voix trespiteuse,
Par semblant triste et dolereuse,
Comme se fust corps rendant ame;

---

50 A le sor, B Laisser — 51 C chasseur — 52 C que ne le sceuz comprendre, D puis, E le *m.* — 53 B Semblant fist quil voulsist contendre, E quil voulloit — 55 A voys — 58 B a force — 59 DE la — 61 B trop bien lieu ou val, C qui bien ressembloit lieu, E trop bien — 62 A excerse, Bexercer, C excercee — 63 BD Couuert y ot de maint, C couuert — 64 A maint sarcu de corps trespasse — C sercueu de corps trespassee — 65 A volee — 66 BC demye, DE demie — 68 C fus je — 70 D Ou nesune verdeur nauoit, E Ou aucune verdeur — 72 B A dieu qui bien la regardoit — 73 D le — 78 A ce, B Comme se ce fust aucune ame.

Mais ne fu pas trop outrageuse,
Car bien resembloit voix de dame.

11. Ce non obstant, je chevauchoye,
Tousjours au dieu mon souvenir
Qui les cuers amoureux maistroye;
Sy perchus devant moy venir,
Tout pas pour pas, a beau loisir,
Une dame plaine de plours.
Trop sambloit estre en desplaisir,
Qui bien regardoit ses atours.

12. Tantost que la vy j'arestay
Pour veoir la maniere d'elle.
Un petit mon cheval tiray,
Et, en ce faisant, oys qu'elle
Nommoit Malebouche rebelle,
Et se plaindoit trop durement
D'aucune oultrageuse querelle
Dont on l'accusoit fausement.

13. Tellement venoit gemissant
Et plourant pour son dur affaire
C'oncques ne me fu regardant
Sy fu par devant mon viaire.
Prestement se cuida retraire,
Sy me hastay du saluer,
Et elle, comme debonnaire,
M'en sceut bien autant presenter.

14. Dont trop grant pitié me rendi
De ce que tant fu esplouree;
Pour ce du cheval descendi
Et le lessay regne avalee;
Sy lui requis d'umble pensee
Que tant contrainsist son vouloir

---

79 B Mais pas nestoit trop — 80 B Car bien sembloit voix dune dame — 82 BD a dieu — C Tousiours moy au dieu souuenir — 83 B cuers amoureux auoie — 85 B Tout pas a pas — 87 C Trop bien sembloit en desplaisir — 91 B E mon cheual ung peu — 94 E moult durement — 100 B Et fut — 101 C Et tantost — 103 B Mais elle, D Et celle — 105 C me tendy — 106 D que fu tant — 108 AC Et lessay la, B Et luy — 109 C En requerant, D Et luy — 110 C Quelle contraingnist.

Qu'elle me deïst la riens nee
Qui plus faisoit son cuer dolloir.

15. « Lasse! » dist elle, « mon doulx sire,
« Ce vous puet moult peu pourfiter.
« Vous ne m'en poés estre mire :
« Ne vous chaille d'en enquester.
« Car de sa doleur reciter
« Empir'on assez, ce me samble.
« Joye et dolleur, au vray conter,
« Ne peullent remanoir ensamble.

16. « Car se ma doleur ramentoy,
« Tant plus me croistera tristresse,
« Combien que je n'ay que bien poy
« De joye. Mais trop plus se blesse
« Chil qui deux fois cheoir se lesse
« Que chil qui chiet tant seullement
« Une fois; dont esse simplesse
« De cheoir tout a ensient. »

17. « Ma dame, il est bien verité
« Ce que vous dittes, je congnois.
« Mais on prent bien joyeuzeté
« Par bon conseil, aucune fois.
« On ne doit pas en tous endrois
« Croire le veul de son coraige,
« Et aussi nous demoustre drois
« Que folour n'est pas vasselaige.

18. Lors dist elle : « Bien vous veuil dire
« Partie de ma desplaisance,
« Combien qu'en France et en l'empire

---

111 B Quelle me dist la chose nee, C Et quelle me dist — 113 A Las, C Helas — 115 B Vous ne me — 118 B On empire — 120 B demourer — 122 B Tant plus macroistra ma tristesse, C me croistra ma tristesse, DE croistra — 124 C me blesse — 125 B Celui qui, C Car qui deux fois — 128 B tout en essient, C a essient, D tout a escient, E a enscient — 129 B Ha dame, C bien *m.* — 130 CDE vous congnois — 131 C Mais on peut bien — 132 BE aucunes fois — 135 A ne dem., B Aussi nous demonstrent les drois, C Car aussi nous remonstre drois — 136 B Que foloyer nest que bagaige — 137 A veult, B Lors dist bien je vous vueil dire, E Lors me dist elle je vous vueil bien dire — 139 C ou lempire.

« On a bien de moy congnoissance.
« On m'a mis sus, par ygnorance,
« Un criesme dont j'ay si grand deul
« Que je ne puis prendre plaisance,
« Ains suis de morir en escueil. »

19. Ainsi que la dame parloit,
Moy cuidant dire sa pensee,
Une clarté aonda droit
Sur nous, qui tant fu esmaree
Et d'estranges rais diappree
Qu'elle sambloit, tant estoit nette,
De fine flambe figuree,
Plus clere qu'esclistre ou commette.

20. Dont nous eusmes si grant freeur
Que paulmés cheïsmes a terre,
Car la clarté par sa vigueur
Nous sceut en peu d'eure conquerre.
Riens n'eust valu effort de guerre :
Sans deffence nous convint rendre
Et le vray dieu d'Amours requerre
Pour sa doulce mercy attendre.

21. Si comme estiemes en tel transe,
Une tresdoulce voix oys
Qui nous dist : « N'ayés pas doubtance,
« Car nous sommes a vous tramis
« Du tresamoureux paradis,
« Comme messagiers invisibles,
« Affin que soyés advertis
« Des doleurs qui vous sont nuysibles. »

22. Et puis fu a la dame dit :
« Le dieu amoureux treshautain,
« Dont nul leal cuer ne mesdit,
« Veult estre adverti et certain
« De ton fait, car nul cas villain

---

140 C de mon — 144 B Ains tost mourir desire et vueil, E en lescueil — 146 C *ce vers manque* — 147 B arriva — 149 C et estrangiez rais — 154 C Que tous pasmes cheusmes — 155 C Que sa clarte — 156 C a poy — 157 B effort ne guerre, C effroy de guerre — 158 B luy conuint — 159 C dieu *m.* — 160 C Pour la sienne mercy — 161 C Si comme estions en tel estranse — 170 E Le dieu damours noble et haultain.

« Ne puet impugny demourer,
« Ains, sommierement et de plain,
« Veult droit pour chascun ordonner. »

23. « Pour ce veult devant sa personne
« Ta cause estre determinee,
« Pour veoir s'elle est fause ou bonne. »
Puis me dist : « La chose ordonnee
« Est par Amours et disposee
« Que tu compaignes ceste dame ;
« Son veul et plaisir s'i agree,
« Adfin que de ce fait soit fame. »

24. Après ces mos fusmes ravis
Et en hault en l'air eslevés,
Et noz corps materiez vis
Angeliquement ordonnés
Et près impalpables muez ;
Et plus, car par especial
Nos membres sambloient formés
De matere de fin cristal.

25. En ce point fusmes, ce me samble,
Portez devers soleil levant,
Moy et elle tousjours ensemble.
Lors entrasmes incontinant
En un chiel a merveilles grant
De parfaitte rouge couleur,
Ou je perchus a mon samblant
Hommes et femmes en doleur.

26. Lors me dist mon intelligence :
En che point sont les orghilleux
Qui point n'ont eu en reverence
Les treshaultains fais amoureux,
Et qui ont esté curieux
D'amer presumptueuzeté,

---

175 C Mais souuerainement de plain — 183 C Si veult et plaisir luy agree — 186 B Et hault en lair tous esleues, C Et en lair bien hault esleuez — 187 E vifs — 189 C Après impalpables, DE Et puis — 190 C Et depuis par especial — 191 C Noz membres soiez formez — 196 C La entrasmes — 197 E merveille — 199 C Ou japparceu, E Que je perceus — 202 E sont *m.* — 203 BD Qui nont point eu — 206 B Damer presumptueusement.

Dont par leur samblant desdaingneux
Ont leaulx amans despité.

27. De cestuy en un autre vinsmes
Qui de fin vert fu colouré,
Ou quel pluiseurs personnes vismes
Chascun d'cstrange vert paré,
Et tressouvent renouvellé.
Bien sambloient gens miserables.
Et c'estoient ly condempné
Qui furent en amours muables.

28. Oultre ce chiel, ung en trouvasmes
De bleu et de blanc my parti.
Tout au travers le trespassames.
De cestui envis me party,
Car mainte amie et maint amy
Y rechevoient tant de joye,
De ce suis je bien adverti,
Que recorder ne le poroye.

29. Et me dist chil qui me portoit :
« Chy sont les amoureux loyaulx
« En qui humilité manoit,
« Et non mie les desloyaux.
« Gardez vous d'estre en amours faulx,
« Se bon conseil croire volés,
« Et ne plaindés point les travaux
« Dont tel joye acquerre poés. »

30. Dessoubz cestui chiel ot fondé
Un chiel comprendant grant espere,
Car tout avoit avironné
Les autres, et fu de matere
La plus resplendissant et clere
Que je vy onques en ma vie.
Nul autre a ly ne se compere,
Tant fu ceste clarté polie.

---

208 B Ont despite loyaulx amans — 209 D vismes — 212 E estrange *m.* — 218 B imparty, E imparti — 219 B Tout a trauers, C Tout en trauers — 221 A Car maint — 223 B De ce fus je tant, D De ce fus je — 224 B Que racompter, C Que partir je ne men pouoye, D pouoye, E ne le sauroye — 226 D Ce sont — 227 D Esquelz — 230 D auoir volez, E auoir voullez — 231 D pas — 232 C Dont tel gloire — 233 B ot fraude, E Dessus cestui ciel ert fonde — 234 C chiel *m.* — 235 B enuironne — 236 C de *m.*

31. La avoit un trosne comprins
De tresexcellente haulteur,
Sur lequel Amours fu assis
Comme souverain empereur.
Mais tant fu de clere couleur
Advironné et d'ardans rais
Qu'il n'est si vif ymagineur
Qui de sa fourme ait veu les trais.

32. Dessoubz avoit, a tous costez,
Judicatoires sieges grans,
De fines pierres aournés,
Entretaillliés de dyamans
Et d'escarboucles tant luisans
Qu'a poy regarder les pooye,
Sur lesquelx estoient seans
Pluiseurs gens que bien congnoissoye.

33. Premiers y vy Honneur seoir,
Leaulté, Verité, Celer,
Souvenir, Doulx regard, Espoir,
Pitié, Mercy et Doulx penser,
Bel accueil, Gracieux parler,
Franc volloir, Desir et Largesse,
Qui n'y fait pas a oubliier,
Car c'est de donner la maistresse.

34. Et ou millieu du chiel plus grant,
Plus que nulle riens par dessus,
Y avoit une estoille errant,
Laquelle on appelloit Venus,
Qui ses rais avoit estendus
Par dessus tous ceulx de la court,
Tant doulcement qu'a dire plus
On pourroit bien faillir tout court.

35. La fu la dame jus posee
Et moy, puis oys prestement
Que sillence fu imposee.

---

246 **A** Aduironnes, B Enuironne et dardant rais — 248 A rais — 250 **BCDE** Judiciaires — 251 B couronnez — 253 A tous, E Et descarbloucques, **C** reluisans — 256 B Plusieurs gens que je — 263 BDE Qui ne fait — 265 **B** Ens ou Ę dun — 271 A que dire — 272 D On pouoit — 274 E puis y ot.

Et lors amesureement
Amours parla moult doulcement
Disans : « C'est nostre volenté
« De faire leal jugement,
« En nostre royal magesté,

36. « Pour une cause commenchie
« Entre Espoir, nostre procureur,
« Qui fu par Desir prononchie,
« En cas de criesme au deshonneur
« De celle dame et pour l'erreur
« Hoster, que nostre court n'empire.
« Espoir et Desir, sans faveur,
« Dittes ce que vous volez dire. »

37. Lors est Desirs avant passés
Et dist : « Amoureux dieu haultain,
« La court est advertie assés
« Pourquoy d'elle je me complain.
« Je dis que par son cuer villain
« Et par son regard plain de vice
« Elle a un amoureux certain
« Murdri, estant en son service.

38. « Comme autresfois ay proposé[1],
« Je tens qu'elle soit condempnee,
« Pour avoir vostre dit faussé,
« D'estre entierement degradee
« De non de dame estre appellee,
« Et gettee en chartre de deul
« Et par plains et plours gouvernee.
« A ce contens comme je seul. »

---

1. Allusion au passage suivant du *Parlement d'Amour* :

Pourquoy, Amours, conclure vueil,
Avec Espoir vo procureur,
Que ceste femme soit en dueil
Enclose, et par paine et douleur
Gardee en tresgriefve langueur.
Et qu'avecques ce soit gardee
De nom de dame, qui d'onneur
Doit estre nourrie et gardee.
Edit. Du Chesne, p. 709.

270 B Alors tres amesureement. D Et loys — 277 B courtoisement — 278 B Disant bien est ma voulente — 279 B De dire — 283 B Qui par desir a prononcee — 284 BC ou. E et de deshonneur — 285 BCDE De ceste. C et m. — 297 C jay — 298 B Je sens — 299 B vostre edit — 300 B que destre entierement gardee — 301 B estre m.

39. Tantost Amours araisonna
Ceste dame et lui dist sans yre :
« Sachiés que lieu sa raison a;
« Il vous convient response eslire :
« Fort content a vostre martire.
« S'excuser ne vous en savés,
« Vous porés bien avoir du pire,
« S'en ce quelque coupe y avés. »

40. Adont la dame simplement,
A deux genous, toute esplouree,
Dist : « Amours, vous savés comment
« Je suis chy venue esseullee,
« De conseil nue et esgaree.
« Plaise vous a moy ordonner
« Aucun conseil, s'il vous agree,
« Pour ma bonne cause garder. »

41. « Quel conseil voulez vous avoir? »
Celle dist : « Je veul Verité
« Et Loyaulté, qui scet de voir
« Mon coraige et ma volenté. »
Lors Amours dist a Loyaulté
Et a Verité : « Levés sus
« Par vostre debonnaireté,
« Puis que ne veult fors vous sans plus. »

42. Verité descendy adoncques
Et Loyaulté la demoiselle.
Deux milleurs ne crea Dieux onques.
Puis vinrent parler a la belle
Et celle qui de peur chancelle
Les a d'une part appellees
Ou elle leur dit sa querelle,
Puis sont arriere retournees.

43. Verité premiere parla

---

307 B Sachiez que son lieu raison a, DE quel lieu — 309 A Soi — 311 B pourriez, E pourriés — 312 BCD S'aucune coulpe en ce auez, E S aucune coulpe en ce cas aues — 316 B asseullee C exillee — 319 C *ce vers manque* D sy vous — 320 C cause monstrer — 322 E Elle dist — 328 B que vous sans plus C Puis quel ne veult — 333 B Et elle qui de paour de cautelle — 334 BC appellez, E appelles — 335 B la querelle — 336 BCE retournez — 337 B premier commenca, C premier si parla.

Et dist : « Treshault et puissant sire,
« Ceste dame requise m'a,
« Ce que ne ly veul escondire,
« Puis qu'elle m'a volu eslire.
« Sy requier que, se sur personne
« De la court me convient riens dire
« Pour sa cause, on le me pardonne.

44. « Il est vray ad ce que j'entens
« Que Desir met sus ceste dame,
« Et Espoir, qui chy est presens,
« Injure, vilonnie et blasme,
« Pour lui hoster sa bonne fame
« Par leurs propos chy rechitez,
« Qu'elle soit reputee infame
« Par fais que je tiens repetez.

45. « Or ne volons nous mie prendre
« Contre la court conclusions
« Declinatoires, pour pretendre
« Par quelques excusacions
« De plaidier par dillacions,
« Car nous n'y querons accessoires,
« Mais voulons par vives raisons
« Proposer noz fais peremptoires.

46. « Et disons en nostre mageur
« Que, selonc droit, poons prouver
« Tantost que la dame a bon cuer
« A vous servir et honnourer.
« Vous lui avez volu donner
« Franchise, tout a son vouloir,
« Pour a son plaisir en user,
« Qui qui s'en puist plaindre ou doloir.

47. « Et que se pluiseurs amoureux

---

339 B dame cy requis ma — 340 B ne le vueil — 342 C Je requier, E sus. — 344 D lon — 346 BD sur — 347 B qui la est, D que cy — 350 B Par les proces cy — 351 D Quelle en est deputee — 352 C proposez — 353 B Or ne pouons nous — 355 B pour reprendre — 356 BCDE Par aucunes excepcions — 357 B De plaisir par dilacions — 358 A querrons — 359 A unies raisons — 360 D nous fais — 362 B voulons prouuer, D pouons trouuer — 368 B Qui que sen peult, D qui que.

« La requierent aucunement,
« Elle puet choisir l'un d'iceulx
« Qui sera mieulx a son talent,
« Selonc vostre loy proprement,
« Car par la liberté qu'elle a
« Peut retenir tout franchement
« Serviteur tel qu'il lui plaira.

48. « Mais il y a une autre loy
« Faicte en faveur de leaulté;
« Car puis qu'une dame a pour soy
« Choisi servant a volenté,
« Et de lui prins la feaulté,
« Se depuis autres la requierent,
« Elle, sans variableté,
« Peut refuser tout ce qu'il quierent.

49. « Oultre, par le dessus dit droit,
« Quant aucune dame regarde,
« Et aucun ce regard rechoit,
« Autrement qu'elle n'y prent garde,
« Se par sa pensee musarde
« Son cuer juge trop de legier,
« Du vray jugement se retarde
« Par la couppe de fol cuidier.

50. « Or savés vous, trespuissant dieu,
« Que ceste dame, des long temps,
« A son cuer assis en un lieu,
« En accomplissant vos commans,
« Envers un qui est ses servans,
« Qu'elle a tousjours leal trouvé,
« Auquel mercy fu ottroyans,
« Comme il avoit bien conquesté.

51. « Sur quoy ma bouche vous dira

---

371 C lung deulx, D lun de ceulx — 373 C Se non vostre loy — 374 B pour, C par *m.* — 375 C tout pleinement — 376 CD qui luy — 377 A un autre. — 379 C car puis que dame — 382 BCD Et depuis, A le — 384 B Doit refuser tout ce quilz, C Doit — 385 A le *m.*, C Aultre — 387 B le regard, E son regard — 389 E Et par sa pensee — 390 B Son cueur y mect — 391 A se regarde — 392 CE du fol — 393 A vous *m.*, C Or vous saues treshaultain dieu — 394 BE de longtemps — 396 B voz sermans — 397 B, Enuers ung de voz bons seruans, C son seruans — 400 D Comme il lauoit.

« Tout le fait au plus près du droit :
« N'agaires elle se trouva
« En un lieu, la ou s'esbatoit
« Et a son pouoir se penoit
« Illec de chanter et danser,
« Ainsi que faire le devoit,
« Sans nulle mauvaistié penser.

52. « Et fu la feste resjoye
« De tout ce que dire on saroit,
« Et tant joyeusement servie
« Que nulz amender n'y poroit.
« Mais Fortune, qui pas ne doit
« Arrester ne dormir nul somme,
« I amena par son exploit,
« Ce jour, pour ly nuisir, un homme[1].

53. « Tout prestement que l'ot choisy,
« Assez parchut se contenanche,
« Car tousjours avoit enfouy
« Son visaige dedens sa manche,
« Et, soubz umbre de dechevanche,
« S'esbatoit de simple maniere,
« Faingnant d'estre plain d'ignorance,
« Mais soubz gros bec langue legiere.

54. « A la fois aloit et venoit
« Parmi les gens en traversant,
« Aussi de pluiseurs s'acointoit,
« Or assis et puis en estant,
« Son regard en travers portant,
« Affublé de decepcion,
« Et sur aucuns entrejettant
« Maniere d'informacion.

55. « Il avoit bel son vouloir faire :
« Nul de son fait ne se gardoit.

---

1. C'est-à-dire Alain Chartier lui-même.

402 B Tout ce — 404 CB ou on, D lau on. — 410 BE on sauoit — 412 E pouoit — 414 E ung somme — 416 B pour lui nuisir, C pour lui muser, D pour luy greuer, E pour y muser, — 417 B quil ot, C Tout aussi tost que leuz — 422 B Debatoit — 424 E Mais son gros — 426 B Prenant les gens — 427 B Ainsi, E Et de pluiseurs il, — 431 A entreiettans — 432 E Maniere dabusion — 434 D ne sesgardoit.

« Bien savoit parler et bien taire,
« Les oreilles doubles avoit.
« Son samblant bien a point menoit,
« Chy sa parolle, ailleurs s'entente,
« Et celle qui peu y pensoit
« Ne se gardoit pas de sa tente.

56. « Sy avint que, par aventure,
« Desir par un ardant vouloir
« Avoit mis s'entente et sa cure,
« Comme il en a bien le pouoir,
« A un gentil homme esmouvoir
« De sa desordenee flame,
« Et tant fait, moiennant Espoir,
« Que celle avoit chosy pour dame.

57. « Combien qu'elle n'y ot pensee
« Ne de lui riens ne ly challoit,
« En un seul lieu estoit fermee
« Que son cuer hostaige tenoit ;
« Et ainsi faire le devoit
« Par droit, a mon entendement,
« Puis que de leaulté vouloit
« User, sans amer doublement.

58. « Par ainsi amoit sans partie
« Chil de la dame enamouré,
« Car vous l'aviés desja partie
« Et son fait ailleurs ordonné,
« De deux pars promis et juré.
« Sy n'estoit pas chose legiere
« De si tost avoir discordé
« Lealle amour, ferme et entiere.

---

438 B Si sappareille, C Et sa parolle — 439 D Et elle — 440 B point de — 441 D Sy auient — 442 B pour ung — 443 C sa tente — 445 B homme espoir — 446 B De sa tres desordonee — 447 BE Et tant fist, C Et tant fut — 448 E Que celle fist choisir — 450 B Ne de rien ne luy challoit — 452 B Qui son cueur atachie tenoit, C Qui la son hostaige tenoit, D Qui, E Ou son cueur — 455 B Puis que la loyaulte, E lui voulloit — 456 E User sans double sentement — 457 C Par ainsi estoit — 459 C Vous lauiez ailleurs partie — 460 C Et son fait par vous ordonne — 461 B pars *m.*, C Des deux — 462 C Ce nestoit.

59. « Mais neantmains il ne laissoit mie
« Vers elle sa requeste a faire,
« Pensifs, plain de merancolie,
« Moult contendant a lui complaire,
« Car tousjours prendoit son repaire
« En tous les lieux ou elle estoit,
« Et si ne se vouloit retraire
« De ce que plus fort lui nuisoit;

60. « Anchois ly contoit sa raison,
« Dont elle estoit moult anoyable,
« Car elle estoit hors de saison,
« Sans quelque tiltle raisonnable.
« Pas ne ly sambloit recevable,
« Consideré ce que j'ay dit,
« Et pour ce, sans parler muable,
« Il n'ot d'elle fors l'escondit.

61. « Car pas n'estoit neccessité
« Qu'elle lui donnast a entendre
« Qu'a autruy ot abandonné
« Mercy a quoy vouloit pretendre.
« Elle monstroit que condescendre
« Ne vouloit pas a sa priere,
« Pour ly eschiever et deffendre
« De fauseté et sa maniere.

62. « Ossi leaulté ne veult mie
« Que dame ait mercy de chascun.
« Merchy ne seroit que follie,
« Qui la metteroit en commun.
« Mercy en peut bien avoir un

---

465 B il *m.*, E Mais *m.* — 468 BD Moult entendant — 473 B lui, E Tousjours luy — B *distribue les vers de la str. 60 de la façon suivante* : 14357826 — 474 B amiable — 475 B hors de raison, E Car celle — 476 B Sans quelque cause — 477 E *manque* — 480 D delle que — 481 DE point, E nestoit *m.* — 482 E lui demandast — 483 B Quaultre ains habandonne — 484 B a quoy il vouloit tendre — 480 C Ne se vouloit a sa — 487 B Pour leschiuer et deffendre, C Pour eschiuer et pour, E Pour soy — 488 C est — 489 D Ainsy — 491 C Mais ce ne seroit — 492 B Qui le mectroit si en commun, C De les mettre tout en commun, D Qui le, E mettroit — 493 B Mercy ne peult auoir que ung, C Merci peust on bien auoir dung, E Mercy peut tresbien auoir ung.

« Et non plus, selonc leauté,
« Combien qu'il en sont bien aucun
« Qui ne sont pas de ce costé.

63. « Ainsi cellui recommenchoit
« Par plus d'une fois sa requeste,
« Et envers elle prononchoit
« Pluiseurs fois pour furnir sa queste ;
« Mais petite fu sa conqueste :
« Riens a conquester n'y avoit.
« Pour ce se party de la feste,
« Quant il perchut qu'il s'abusoit.

64. « En ce point tant poursievis fu
« Qu'il ne savoit tenir maniere,
« Dont son fait fu appercheu :
« Car cil estoit muchiés darriere
« Une haye de verde oziere,
« Dont je vous ay parlé devant,
« Qui oy refus et priere,
« Dont il ne se tint pas atant.

65. « Car tout ala en escript mettre
« Ce que ot veu et escouté,
« Et, tant par bouche que par lettre,
« Publiquement l'a raconté,
« Et oultre, de sa voulenté,
« Pour ce qu'elle l'autre escondy,
« Il l'a par son escript nommé :
« *La belle dame sans mercy.*

66. « Puis que dame a merchy donné
« Une fois, il doit bien souffire,
« Qui n'a cuer trop desraisonné
« Et de tous les autres le pire.
« Depuis n'y chiet que l'escondire,

---

495 B Combien quil en soit aucun — 496 B Qui ne soit pas, C soit de ceste coste — 497 B Aussi — 499 E procuroit — 500 A fois *m.*, B pour suivir — 505 D En ce party poursuyant fu, E poursuiant — 506 B Qui ne sauoit — 508 A Car il estoit, C Dun qui estoit, E Car ung estoit — 510 E Dont il vous ert parle — 514 E Ce quil — 516-517 *Ces deux vers sont intervertis dans* B — 521 C Puis que dame a merci de homme — 522 C il peut — 523 E trop habandonne — 524 B les *m.*, E Et de trestous aultres le pire — 525 B Et puis ne chiet, C siet, E ne chiet.

« Car mieulx vault leauté amer
« Qu'estre condempnee ou martire
« Du vert chiel qui tant est amer.

67. « Mais il resamble, bien le sçay,
« Ceulx qui contrefont l'amoureux,
« Qui livrent a chascun assay,
« Par faulx samblant, double et piteux,
« Qui ottroye mercy a ceulx
« Qui scevent juer de ce tour :
« Avoir convient plain deux orcheux
« De mercy, pour se folle amour !

68. « Ce n'est pas amour, mais hayne,
« Ce sont, ensieuvant la ghignarde,
« Rosiers poingnans plus durs qu'espine :
« Toutes y doivent prendre garde.
« C'est deul et pitié c'on ne larde
« Ceulx qui ainsi veullent avoir
« Mercy a toutes. Quoy qu'il tarde,
« Bien leur en porra mescheoir.

69. « Du tamps qu'il estoit amoureux,
« Qui tant regrette sa maitresse[1],
« Estoit mercy si trespiteux ?
« Faisoit il lors tant de largesse ?
« Mieulx vault c'on la tiengne a rudesse,
« Si se face dame escondire
« Que par trop tenir de simplesse
« On s'en puisse gengler et rire.

---

1. C'est-à-dire Alain Chartier qui, dans les six premières strophes de la *Belle dame sans merci*, se lamente sur la mort de sa maîtresse.

527 B condempne au — 529 B Mais il ne ressembla — 531 B a *m.*, BCD essay — 532 BE doulx et piteux, C doublier piteux, D Par semblant faulx — 534 A Quil, B Qui ne sceuent — 535 B Avoir conuient plaintes a ceulx, C Auoit comme plain deux hostieulx, E Auoir comment deux orceulx — 536 BC sa folle, D si, E sy — 537 B mais est hayne - - 538 B Si son cheuant la guide garde, E Aussy nest pain blanc mais guignarde — 539 E plus fort — 541 C ou pitie — 545 CD Ou temps — 546 C Que tant — 549 B Mieulx quon tiengne, C Quon le treuue en rudesse, D quon le — 550 CD Si se sache, E De toutes dames lescondire — 551 E user de simplesse — 552 B Ou ne puisse jangler ne rire, C Ou sen puisse jengler ne rire, D ou rire, E On se puisse gengler ne rire.

70. « Fault il, se dame est amoureuse
« D'un qu'elle ara leal trouvé,
« Qu'elle ait volenté tant crueuse
« Que de laissier sa leaulté,
« Pour un de nouvel amusé ?
« On le deveroit nommer fole,
« Se si tost avoit transmué
« Son cuer, pour un peu de parolle.

71. « Sy me samble qu'on a grant tort
« De ly avoir ainsi nommee.
« Il vaulroit autant que la mort
« Fust a toutes abandonnee
« Que ce que telle renommee
« On leur portast communement.
« Au fort, mieulx vault tel, que trouvee
« Y fust mercy trop follement.

72. « Se de ceste dame a mesdit,
« Sy a il fait de vous, Amours,
« Assez et non mie petit,
« Qui sont tresfaulx et mauvais tours.
« Il a nonché es haultes cours
« Qu'en toutes plaches mesdisans
« Ont vos pooirs et voz honnours
« Tout apparty depuis dix ans[1].

73. « Estes vous dont sy pou cremu
« Qu'on se loge sur vostre garde ?
« C'est de vous pou de bien tenu.
« Mais je ne prens pas a ce garde.
« Quant Bien Celer son avant garde
« Voudra bien conduire et mener,

---

1. Si vous pry, amoureux, fuyez
Ces venteus et ces mesdisans...
Car ilz ont trop mis puis dix ans
Le pays d'amours a pastiz
Édit. Du Chesne, p. 523.

554 B Dun que ara — 556 C D delaisser — 558 BDE la, C Qui bien la deuroit — 559 B De si tost auoir — 562 B De lui, C De lauoir en ce point nommee, D De la — 569 C de *m.*, D il a mesdit — 573 La si noncie — 575 B Ont les pooirs et bons honnours, D vous pooirs et vous — 576 B Trop, E Tous apatis — 577 B doncques, E cremir — 578 B soubz vostre garde, D quon est loge — 579 C Cest de vous de bien peu tenu, D Cest de vo court bien peu tenu, E bien petit tenir — 580 C Mais il ne prent — — 581 C vostre avant garde.

« Il faulra forte arriere garde
« Aux mesdisans pour l'encontrer.

74. « Ce me samble grant nicheté
« De telx parlers mettre en avant.
« Ont gengleurs tant de poesté
« Ne tant de forche maintenant ?
« Que sont devenuz ly vaillant
« Qui tant ont honnouré les dames ?
« Ou sont ceulx qui ont conquis tant
« Par leaulté d'amours et d'armes ?

75. « Qu'est devenus Palamedès,
« Lancelot, Tristran et Gauvain ?
« Qu'est devenus Dyomedès,
« Que ne tiennent icy la main ?
« Fault il, par un parler villain,
« Aux dames perdre renommee,
« Que ly bon ont, et soir et main,
« En maint lieu si tresbien gardee ?

76. « Il se fait a vous excuser
« Que de ce n'est que l'escripvain,
« Disans qu'on ne le doit blasmer
« S'il est d'autrui fait recitain [1].
« Mais, saulf sa grasce, il est certain
« Que de son vouloir la nomma
« Sans mercy, ou coupplet darrain,
« Dont par ce l'acteur se fourma.

77. « Ce point est contre ly tout cler :
« Il ne peut dire le contraire.

---

1. Allusion à un passage de l'*Excusacion de maistre Alain* :

S'en doit tout le monde amasser — Pour le chetif livre casser,
Contre moy, a tort et en vain, — Dont je ne suis que l'escrivain ?
Édit. Du Chesne, p. 531.

584 C pour lencompter, D pour rancontrer, E pour rencontrer — 586 D de telz paroles, E De telz parolles mettre auant — 589 A deuenu — 590 C Qui gardoient lamour des dames — 596 A Qui, B Que ne tiennent il cy, C Quilz ne tiennent, D Que ne tiennent ilz cy, E il cy — 597 BCD pour — 599 BC Que les bons ont soir et main — 601 BD Il se voult, CE Il se veult — 602 CE Que ce nest fort que, D nest fors — 603 BC Disant — 604 BE daucun fait — 606 BCD la — 607 BD au — 608 B Dont le propre acteur se fourma, C pour ce acteur se forma, D ce acteur.

« Par son escript l'offre a prouver,
« Qui en vouldra le procès faire.
« Mais de son fait me voudray taire
« Et retourner a la querelle,
« Pour entendre par quelle affaire
« Desir de criesme nous appelle,

78. « Disans que ceste dame cy,
« Fausement et desloyaument,
« A ce vray amoureux murdri
« Par le regard d'abuzement
« Et refusé tant durement
« Que la mort s'en est ensievye,
« Combien que ne savons noyent
« S'il est trespassé ou en vie.

79. « Ad ce respons que son regard
« Lui sambla jugant son vouloir.
« La dame dist que de sa part
« Ses yeulx ne fist oncques mouvoir,
« Par quoy y peuist perchevoir
« Que le cuer d'elle fust content
« Pour lui ne bien ne mal vouloir,
« Et de ce fait a moy s'attent.

80. « Quant Nature premiers crea
« Les yeulx ou sexe feminin,
« Amoureux regard leur donna,
« Humble, trescourtois et begnin.
« Se, par nature, il sont enclin
« A regarder d'amoureux trais,
« Y fault il supposer venin,
« Disans qu'il sont faux contrefais ?

81. « S'aucun, par ses yeulx abuzés,
« Juge ce que son cuer desire
« Et dame n'ara, de son lez,
« Pensee nulle qui y tire :

---

611 C approuver — 613 E Mais du sourplus me — 615 B par quel, E attaindre — 616 C Le sens de crisme — 622 C mort en est — 625 BCE que ce regard — 626 B Luy semblant, C Lui sembloit — 629 B Par quoy il peult apparcevoir, C Pour quoy il peust apparcevoir, E peust — 634 C en sexe — 635 B Amours regard — 637 B De par nature, D Et se par nature ilz — 638 B damours les traiz — 639 C Il fault il.

« Ce fait Desir, qui le fait frire
« Et nommer doulx regard murdrier ;
« Neantmains ne fait, bien l'oze dire,
« Se non son naturel mestier.

82. « Et, pour soy excuser, disoit
« Que france vouloit demourer;
« Mais chilz croire ne le vouloit,
« Ains se penoit de la rouver.
« S'elle lui eust fait esperer
« Mercy devoir trouver en elle,
« Faulse se fust faicte nommer
« Et a cause tresbonne et belle.

83. « Après ce, Desir ly met sus
« Que bien se congnoist en faulx dez,
« En changant ceulx du mains au plus [1].
« Ne sçay de qui est avouez,
« Mais, s'il se fust bien informez
« Des responses par elle dictes,
« Nulz faulx tours n'y euist trouvez,
« Se non prieres escondittes.

84. « Encore a Desir proposé
« Parolle oultrageuse et trop fiere,
« Disans que tenu et amé
« A plus d'un parti, sans renchiere [2].
« Par ma foy, c'est laide maniere
« De proposer contre une dame
« Chose qui la soye honneur fiere
« De deshonneur ou villain blasme !

---

1. Jamais n'eust fait adroit son point
L'amant, car ceste femme adez
Le faisoit jouer mal a point
Pour ce qu'elle changeoit les dez.
Edit. Du Chesne, p. 708.

2. Et ceste femme en maint quartier
A son faulx acueil departy
Par malice, qui convoitier
Lui feist d'amer plus d'ung party.
Edit. Du Chesne, p. 702.

645 F qui lui fait dire — 646 B Et nommez — 647 E Et sy ne fait en ce chief sire — 651 BC Mais se croire ne la, E len — 652 C de la prier, F de la remuer — 653 E Delle lui eust faire espererer — 654 B Que mercy deust — 656 B Et changier ceulx de mains en plus, C Et changier, D Et changier ceulx dou mains, F Et changier ceulx du mains ou du plus — 660 B est adurez — 663 B ny eust, CE Il ny eust — 666 C trop *m.* — 667 B qua tenu — 671 C la sienne — 672 B Par deshonneur, BCDE et.

85. « Elle est de ce pure innocente :
« Amours, si vous en requiert droit,
« Tesmoing Leaulté cy presente,
« Qui d'enfance bien la congnoist.
« On diroit bien mains, qui voudroit,
« Et on voit advenir souvent
« Que forche de cuidier dechoit :
« Petite pluye abat grant vent.

86. « On ne puet son honneur acroistre
« De dire d'autruy vilonnie,
« Mais soy amenrir et descroistre ;
« Car c'est une espece d'envie,
« En cuer de fel jengleur nourrie,
« Qui ja nul bien ne pensera
« Combien qu'il ne s'en tenroit mie.
« Envis muert qui appris ne l'a.

87. « Desir dist qu'il ne puet yssir
« Du sac que ce qui est dedens [1] ;
« Pluiseurs ont de ce biau taisir.
« Mais nulz mesdisans n'est contens,
« Ains cuident accroistre leurs sens
« Et leur los par losengeries,
« Disans mains parlers au contens
« Des dames et de leurs parties.

88. « Que ly a Bel Accueil meffait,
« Qui ainsi l'appelle abuseur ?
« On peut bien veoir que ce fait
« Luy procede d'aucune erreur.
« Bel Accueil est le conducteur
« De toute honneste compaignie,
« Et puis qu'en ly a tant valeur

1. Et en dit qu'il ne peut du sac Issir que ce qui est dedans.
Edit. Du Chesne, p. 706.

673 B Elle est de ce point, E pure et — 676 BCD la — 677 B En diroit bien mais qui — 678 C Mais on voit — 680 A auant, C Petit de pluie, D Et pettite pluye — 682 C De dire a autrui — 683 C Ains soy, E amender — 687 A tenron, C tairoit — 689 D nen — 690 D que ce que — 693 B leur sens — 694 BCDE losengerie - 695 BD Disans mesparler, C Disans faulx parlers ou contens, E Mesparlers ou contens — 696 BCDE leur partie, C ou — 701 C est le conditeur — 703 B Puisquen luy a fait tant valeur, C Puisquen lui a tant de valeur.

« Raison n'est pas qu'on en mesdie.

89. « Quant a ce qu'il ont propozé
« Qu'elle a dit que pas n'estes saige,
« Mais de losengier compozé
« Et que mentir est vostre usaige [1],
« Cuident il avoir avantaige
« A tels mauvais parlers retraire
« Pour porter aux dames dommaige,
« Dont l'entendement est contraire ?

90. « On prende bien garde a la clause
« Qui de ce point fait mencion,
« Et on pourra voir qu'il n'ont cause
« D'y mettre variacion,
« Car ce n'est son intencion
« Que de l'amour de ceulx parler
« Qui tantost, sans quelque raison,
« Veullent estre amez sans amer.

91. « Il ont dit que tous amoureux
« Elle a appellé gouliars,
« Et que le plus secré d'iceulx [2],
« Quelque part qu'il soient espars,
« Veullent tresbien que toutes pars
« Les gens dient qu'il sont amés
« Et que nul, soit large ou escars,
« Ne sera ja de moy famés.

92. « Quant ad ce point, c'est mal reprins
« De lui imposer sus telz maulx,
« Car elle n'y a nulz comprins

---

1. Édit. Du Chesne, p. 510 et 707.
2. Vers copiés du *Parlement d'Amour* :

Et puis dit que tous amoureux	Veut bien qu'on die a la court
Sont gouliars ou temps qui court	Qu'aucune il en tienne court
Et que le plus secret d'iceux	Édit. Du Chesne, p. 708.

705 E a propose — 706 E plus nestes — 707 B losengeries, C losengiers — 710 C tel mauvais parler — 711 D a damme, E a dame — 713 C a la cause — 714 E Qui de tout ce fait — 715 B Et on pourra veoir quilz ont cause, C On pourra veoir quon a cause — 716 E De mettre — 717 B Car se nest, D Car ce nest pas — 723 C les plus secrez — 724 C quilz fussent espars — 725 BCD quen, E que de toutes — 726 C gens *m.* — 728 B de moy amez — 730 CD sur.

« Qui sont mauvais et desloyaulx,
« Dont on ne puet trop de mal dire ;
« Mais des humbles et des loyaux
« Ne voudroit elle pas mesdire.
« En ceste clause que les faulx

93. « Aussi ce qu'elle respondoit
« A cest amoureux mal content
« A nulle autre fin ne tendoit
« Sy non appaisier son tourment,
« Par quoy il sceuist vraiement
« Qu'il perdoit a celle sa paine,
« Et qu'il peuist plus plainement
« Parchevoir sa requeste vaine.

94. « Et, pour la matere conclure
« Et nostre fait mettre en briefté
« Et esclarchir la cause obscure,
« Disons ainsi que Leaulté
« Avoit rechu le feaulté
« Et sairement de ceste dame,
« Laquelle a bonne volenté
« De la servir tant qu'elle ait ame.

95. « Par quoy elle ne devoit mie
« Estre en plus d'un lieu amoureuse
« N'a plus d'un seul amant amie,
« Pour priere tant fust piteuse ;
« Ainchois devoit estre songneuse
« De bien sa promesse garder
« Et d'escondire curieuse
« Pour son bon renon amender.

96. « Et par ainsi n'est pas coupable
« Se, pour ce, l'amoureux est mort.
« Desir en seroit plus dampnable,
« Car desirer le fist a tort
« Et le mist en mer long de port
« Par desirer sans congnoissance ;

---

732 B En celle, C En ceste cause — 736 B Ne vouloit — 739 C Qui a autre fin, D aultre foy — 741 C Par quoy il parceust clerement — 742 C a elle, D perdroit — 746 B metre en verité — 748 B Disant, C Disans — 750 E serment — 753 A doit — 755 B amee — 757 E estre gracieuse — 761 E point — 763 A feroit, E plus cappable.

« Car trop desirer sans confort
« Fait cheoir en desesperance.

97. « Le tresardant vouloir Desir
« Contendoit sa voulenté faire,
« Et ne pensoit qu'a son plaisir
« Et a son desirier complaire,
« Et pooit plus l'amant deffaire
« Que la dame, a ce que je sens,
« Car il ne se pooit retraire,
« Tant ly fist Desir de tourmens.

98. « Et ainsi Desir l'aveugla,
« Par quoy tantost espoir perdi,
« Car sa raison trop mal regla
« Tant qu'en desespoir descendi.
« Puis qu'espoir s'en estoit fouy,
« La mort i vault calengier droit,
« Et chilz pas ne s'i deffendy,
« Car Desir son sens empeschoit.

99. « Et pour ce, puissant dieu haultain,
« Qui de tout ce le vray savez
« Et que vous en estes certain,
« Je dis ainsi que vous devés
« Ses fais savoir tous aprouvez
« Pour de ce la sentence rendre
« Et en jugier, se c'est voz grez,
« Car prestz sommes de droit attendre.

100. « En concluant que ceste dame
« Soit de son honneur reparee,
« Et remise en sa bonne fame,
« Et lealle femme appellee,
« En revocant la renommee
« Qu'on lui a porté jusques cy,
« Car trop a esté surnommee

---

771 B Ne pensoit fors qua — 773 C Ce pourroit, DE Ce — 776 A tourment — 778 B Pour quoy, C Pour quoy espoir tantost parti — 781 D son estat fuy — 782 A il, BE y voult, C La mort y veult chalangier, D La mort y pot — 783 B Ainsi plus ne se deffendy, C se deffendi, E se — 788 E aussy — 789 CDE Ces — 790 B de *m.*, C Pour ce de ce la — 791 A Et jugier ce cest vostre, B Et jugiez — 792 D de tant attendre — 793 C Si concluons — 769 B dame — 798 B portee, D jusqua cy.

« D'appeller dame sans mercy. »

101. Lors reprist Desir la parolle
Avec Espoir le procureur,
Tout plainement sans parabolle
En disant : « Trespuissant seigneur,
« Vous savez que comme accuseur
« Nous avons propozé noz fais,
« Qui se preuvent, sans nul erreur,
« Par les livres qui en sont fais.

102. « Et quant est aux fais des deffences
« Qu'elle a fait contre propozer,
« Ossy de toutes les offenses
« Dont oy l'avez accuser,
« Sans autres tesmoings depozer,
« En vous nous nous en rapportons.
« A ce nul ne peut oppozer :
« Vous savez qui est faulx ou bons. »

103. « Tantost ly dieu d'Amours parla
Et dist : « Nous sçavons, tout de voir,
« Que ceste dame, qui est la,
« A de piecha fait son devoir
« De nos haultains biens rechevoir
« Soubz le penon de leaulté,
« Pourquoy ly feïsmes avoir
« Un servant a sa volenté.

104. « Or avons nous bien entendu
« Toutes ses excusacions,
« Et comment Desir contendu
« Avoit par ses conclusions ;
« Et pour ce jugier en voulons
« Par entre vous tous nos subgés,
« Cy presens, affin que soions
« Tousjours droituriers reputez. »

---

807 C Quilz — 809 C au fait des infames, E aux fins de — 811 C les diffames — 812 C Dont lauez ouy excuser — 813 B Sans aucuns, C autre tesmoing disposer — 814 C A vous — 816 D bon — 818 B Disant nous — 821 B De noz amis bien receuoir — 822 C Soubz le pouoir — 823 BC nous lui fismes — 826 B ces, C Du tout ses — 827 E Et comme — 829 C Et par ce.

105. Adonc se mirent tous ensemble
En conseil et lonc temps parlerent
A Amours, si comme il me samble,
Et pluiseurs livres retournerent.
Puis incontinent appellerent
Les parties pour oyr droit,
Et prestement il ordennerent
Qui la scentence renderoit.

106. Je croy que Gracieux Parler
Fu ordonnés d'icelle rendre.
Sy commencha a recorder
Toutes les fins, pour mieulx entendre,
A quoy chascuns vouloit pretendre,
Puis prononcha moult douchement
En langaige doulx a comprendre
Et que vous orrez prestement :

107. « La court vous dist, par jugement
« Et par arest, que ceste dame
« Va delivre tout plainement
« Des conclusions et du blasme
« Contre elle prinses comme infame,
« Et veult qu'elle ait nom pour tousjours,
« Sans ce que nul plus la diffame,
« *La dame lealle en amours*

108. « Et oultre, pour pluiseurs meffais
« Dont la court voudra poursievir
« Desyr et Espoir qu'il ont fais
« Aux serviteurs d'Amours sentir
« Et la mort de maint consentir,
« On les adjourne sans delay
« Par devant Amours pour servir
« Au premier jour du mois de may. »

109. Tantost que Parler gracieux,
Ot ainsi sa raison finee,

---

833 A se murent, B Adoncques se mirent ensemble — 834 B Et en conseil long temps parlerent — 835 AB Aux acteurs — 839 B Et presentement ils ordonnerent, C Et presentement ordonnerent — 840 C Lequel la sentence rendroit — 843 C a regarder — 848 A oiez, B Ce que, C Ce que vous orrez en present, E Ce que — 851 B deliuree — 854 E a tousiours — 859 B qui — 861 C damant consentir, E mains — 864 C Le premier.

Prestement je me trouvay seux,
Lès mon cheval, en la vallee
Ou la dame avoie trouvee,
Cuidans comme tous esperdus
Que ce fust songe ou destinee
Des parlers qu'avoie entendus.

110. Mais neantmains je consideray
Que ce fu quelque advision
Pour hoster mon cuer hors d'esmay
Et de grief lamentacion,
Tant que bonne informacion
Eüsse fait pour perchevoir
De ma dame l'intencion
Et moy garder de decevoir.

111. Sy supplie a tous ceulx qui veullent
Ou service amoureux entrer
Que d'ardant Desir ne s'aveullent,
Car moult est dur a encontrer,
Si comme verité monstrer
Le vault adonc pour ceste dame :
Le service fait bon doubter
Que si tresdur mort et entasme.

Explicit la Dame leale en amours.

(*A suivre.*) A. PIAGET.

---

867 C Je me trouuay tantost tout seulx — 870 D tout — 871 A se — 872 C que *m.* — 873 D si consideray, E je *m.* — 874 C quelque occasion — 877 AB Et pour aucune occasion — 878 B Queusse, C apparceuoir — 880 E Et me — 881 B Si supply — 882 B Ou seruice damours — 884 B dur a entamer — 886 D Le veult adonc par — 888 B Qui si tresfort mort et entame, C Qui si tresdure mort entame, D Qui, E Que ung franc cuer mort et entame.

VILLONIANA

En préparant le petit livre sur Villon que je viens de publier dans la collection des *Grands écrivains français* [1], j'ai naturellement revu avec soin et les sources de la biographie du poète et le texte de ses œuvres. Je n'ai pu dans ce livre, destiné au grand public, donner que les résultats de cette revision, et, encore, pour le texte, en très petite partie. Je veux ici les communiquer plus complètement et, si possible, les justifier, au moins en ce qui concerne le texte. Quant à la biographie, la plupart des différences qu'on peut remarquer entre celle que je donne et celle que M. Longnon a mise en tête de son

1. *François Villon*. Paris, Hachette, 1901, in-12. M. Longnon a bien voulu me communiquer sur ce volume quelques observations que je prends occasion de noter ici, en en remerciant mon savant ami. P. 31, l. 7, « rue de la Baudroie », l. « rue de la Baudroierie ». — P. 47. C'est certainement aux *Gesta pontificum Cenomannensium* que Villon a emprunté le nom de *Harembur-gis qui tint le Maine*. Le doute n'est pas possible en présence de ce passage des *Gesta* : « Cujus consecrationi interfuit comes Andegavi, scilicet Fulco Fulconis filius, et venerabilis comitissa uxor ejut *Aremburgis*, filia comitis Helie, *quam paterno jure comitatus Cenomannensis contingebat* (D. Bouquet, t. XII, p. 551). » Les chroniques angevines mentionnent bien Erembourc, mais uniquement comme comtesse d'Anjou. On n'a pas signalé de ms. des *Gesta* en dehors du Mans, et c'est là que ce passage, par quelque rencontre fortuite, sera tombé sous les yeux de Villon. — P. 70. Hutin du Moustier, d'après M. L., fut, en 1463, non point pendu, mais simplement arrêté : il vivait encore en 1491. — P. 73. C'est par un *lapsus* que j'ai fait honneur à Primat d'Orléans du sarcasme patriotique prêté par Rabelais à Villon : le héros au XIIIe siècle en est l'écolier Hugues le Noir, qui avait hérité de la réputation facétieuse de Primat (voy. Longnon, *Etude biogr. sur François Villon*, p. 92). — P. 168. L'ordre des publications de M. Longnon relatives à Villon n'a pas été indiqué avec une clarté et une correction suffisantes. Dès le 30 avril

édition reposent sur les découvertes faites depuis 1892 par M. Longnon lui-même et par M. Marcel Schwob. J'ai dit dans mon livre avec quelle libéralité M. Schwob m'avait communiqué tous les documents réunis par lui et les conclusions qu'il en tirait, ainsi que plus d'une interprétation nouvelle des textes déjà connus. Il publiera prochainement un ouvrage étendu où il mettra en œuvre tout ce qu'il a trouvé ou conjecturé sur l'auteur des *Testaments*, et je ne puis qu'y renvoyer d'avance les lecteurs de mon esquisse. Sur quelques points où j'ai cru pouvoir proposer une interprétation nouvelle (par exemple sur l'origine angevine, du côté maternel, de Villon ; sur l'existence possible d'un jeu de mots dans le legs qu'il fait à son protecteur Guillaume de ses *tentes* ; sur l'idée que Villon, sorti de la Faculté des arts, étudia en décret ; sur l'allusion au duc de Bourbon contenue dans le huitain CXX du *Testament*), mon livre con-

---

1873 était distribué le tirage à part de l'article, paru dans le cahier d'avril de la *Romania*, intitulé *François Villon et ses légataires*, tandis que la *Notice sur Villon*, d'A. Vitu, n'a été imprimée qu'au mois de mai (voy. sur ces deux travaux mon article dans la *Revue critique* de 27 septembre 1873). En 1873, M. Longnon n'avait pas encore découvert l'interrogatoire de Gui Tabarie et la déposition de Pierre Marchant ; en revanche, il avait relevé sur le registre de la Faculté des Arts les mentions de *François de Montcorbier*. C'est dans son *Étude biographique sur François Villon* (Paris, 1877) qu'il publia les documents si importants qui concernent le vol du collège de Navarre et d'autres pièces qu'il avait trouvées depuis son premier travail. Il faudrait donc refaire ainsi cette partie de mon exposé : « Un littérateur qui avait consacré à Villon de longues études, A. Vitu, découvrit et publia au mois de mai 1873 la double lettre de rémission accordée en 1456 à « François des Loges, autrement dit de Villon » et à « François de Monterbier, maistre es arts » ; mais M. Longnon les avait découvertes de son côté et publiées dès le mois d'avril de la même année ; il avait en outre relevé sur le registre de la Faculté des arts les mentions de « François de Montcorbier » et fixé ainsi le vrai nom du poète ; il avait pu dès lors, grâce à ces documents et à une interprétation plus précise des passages autobiographiques des poésies, tracer une esquisse de la vie du poète, à laquelle il avait joint les renseignements les plus abondants sur ses légataires. En 1877, il donnait de ce double travail une édition accrue et complétée, où figuraient pour la première fois l'enquête faite en 1457 sur le vol du collège de Navarre, l'interrogatoire de Gui Tabarie et la déposition si précieuse de Pierre Marchant. Il enrichit ce travail, en 1892, etc. »

tient des explications suffisantes. C'est donc aux œuvres et à leur interprétation que je m'attacherai presque exclusivement ici.

L'édition de M. Longnon [1] est faite avec un soin, une intelligence et une critique au-dessus de tout éloge. Elle constitue vis-à-vis des éditions antérieures non pas un progrès, mais une révolution. A moins de la découverte, bien peu probable, de nouveaux manuscrits, elle peut être considérée comme définitive. Elle ne peut guère subir que de légères retouches de détail. J'espère bien que mon savant confrère et ami en donnera quelque jour une nouvelle, où il apportera certainement plus d'une amélioration due à ses propres réflexions; je veux lui soumettre ici un certain nombre de propositions dont il jugera peut-être bon de tenir compte.

Ma première observation portera sur la façon dont les poésies de Villon sont rangées et intitulées. Nous avons d'abord le *Petit Testament* (qu'il me paraît préférable d'appeler *Lais* avec le poète), puis le *Grant Testament* (ou mieux le *Testament* tout court). Vient ensuite le « *Codicille* ». « Le *Codicille*, dit M. L. (p. LXXXII), n'existe à proprement parler dans aucun manuscrit, car les pièces qu'on s'est accoutumé à ranger sous cette rubrique ne sont jamais réunies dans les recueils du XVe siècle. » Les mots « qu'on s'est accoutumé, etc. » sont empreints d'une visible exagération. L'attribution du titre de *Codicille* aux pièces que M. Longnon range sous cette rubrique ne se trouve en effet dans aucune édition antérieure à la deuxième de celles qu'a données P. Lacroix (1877). Ces pièces, dans les éditions antérieures à Marot, sont placées, sans titre, entre le *Grant Testament* et le *Jargon*; de même dans l'édition de Marot, qui en a un peu modifié l'ordre et qui les intitule : *Autres œuvres de Villon* [2]; de même dans les éditions subséquentes, qui y ajoutent, depuis Prompsault, un certain nombre de pièces tirées des manuscrits. C'est le bibliophile Jacob qui a imaginé le groupement adopté par M. Longnon. Celui-ci range, comme P. Lacroix, sept pièces sous la rubrique *Codicille*; puis il donne sept autres pièces sous

1. Paris, Lemerre, 1892.

2. En outre on sait que Marot, suivi avec raison par tous les éditeurs venus après lui, a mis en tête du livre le *Petit Testament*, qui en occupait la fin.

le titre de *Poésies diverses*, puis le *Jargon*, et enfin quatre pièces sous le titre de *Poésies attribuées à Villon*. Cet ordre et ces titres me paraissent défectueux. Le titre de *Codicille* est à supprimer purement et simplement [1]. Il faudrait, semble-t-il, mettre en tête les *Lais* (bien que telle ou telle ballade doive ou puisse avoir été composée avant [2]), puis les ballades morales ou plaisantes de *Bon conseil*, des *Contre-vérités*, des *Proverbes*, des *Menus propos*, des *Ennemis de la France* [3], puis les pièces composées entre 1456 et 1461 et qui sont à peu près toutes sûrement datées : le *Dit de la naissance Marie* (déc. 1457), la double ballade sur le même sujet (id.), la ballade du concours de Blois (id.), la ballade à Monseigneur de Bourbon (1458 ?), l'épître en forme de ballade à ses amis (1461), le *Débat du cœur et du corps* (id.), la ballade de Fortune (id.) ; ensuite le *Testament* (fin de 1461 ou commencement de 1462 [4]) ; et enfin les quatre pièces composées lors de la condamnation et de la grâce (janv. 1463) : quatrain-épitaphe, ballade des *Pendus*, ballade à Garnier, ballade au Parlement. Tel est le seul ordre logique d'une édition de Villon [5], et il n'y a aucune raison de s'asservir aux traditions de l'édition de 1489 [6], dont l'ordre était de tout point détestable et n'a pas

---

1. Le titre de *Testament et codicille*, qui figure en tête des anciennes éditions, me paraît être une simple imitation du titre mis en tête du *Testament et codicille* de Jean de Meun.

2. J'ai essayé dans le chapitre II de mon livre d'assigner à plusieurs de ces pièces une date au moins relative.

3. Et aussi le rondeau, assez drôle, sur *Jenin l'Avenu* (où il faut répéter le second vers à la fin). Je suis d'avis avec M. Piaget (*Rom.*, XXI, 427) de supprimer la ballade des *Povres housseurs* ; mais il me semble que l'attribution à Villon de la balade contre les ennemis (et non contre les médisants) de la France a un fondement assez solide.

4. *Escript l'ai l'an soixante et un*, dit le poète ; mais il ne faut pas oublier que pour lui l'année 1461 va jusqu'à Pâques 1462 (17 avril).

5. Il est vrai qu'on n'a pu le fixer complètement que depuis qu'on connaît la date de la condamnation du poète.

6. Je n'ai pas fait mention du *jargon* : chronologiquement, il doit sans doute se placer entre le *Testament* et les pièces relatives au procès. Si je donnais une édition de Villon, je laisserais de côté ces sept ballades, dont on ne peut avoir un texte satisfaisant et qui n'intéressent que des spécialistes, ou tout au moins je les relèguerais en appendice.

encore été suffisamment amendé par Marot, Prompsault et leurs successeurs [1].

M. Longnon garde en principe les *i* et *j*, *u* et *v*, tels qu'ils sont dans les mss., mais il ajoute des accents et des apostrophes ; ce procédé hybride me paraît quelque peu barbare [2]. Je n'hésiterais pas à distinguer à la moderne *i* de *j*, *u* de *v* [3], ou alors je reproduirais fidèlement la graphie du XVe siècle, sans accents et sans apostrophes.

La critique du texte de Villon doit naturellement se fonder sur l'étude de sa langue et de sa versification. Cette étude, M. Longnon l'a certainement faite pour son compte, mais le plan de son ouvrage ne lui permettait pas de la communiquer au public : on voit seulement çà et là par quelque remarque ou correction certains principes qu'il en a dégagés. Sur tel ou tel point on peut différer d'avis avec lui ; je ne relèverai ici que ceux qui me paraissent avoir quelque importance pour la constitution du texte.

Au premier rang figure le traitement de l'*e* atone final (ou suivi d'*s* ou de *nt*) qui suit immédiatement la voyelle accentuée. On sait que dès le XIIIe siècle on trouve des exemples de la suppression de cet *e* dans la mesure des vers, donc dans la prononciation, mais que jusqu'au XVIe siècle on a aussi des exemples de son maintien [4] : la règle moderne consiste en général à éluder la difficulté en n'admettant cette finale qu'à la rime ou devant une voyelle initiale sur laquelle l'*e* s'élide [5]. Comment Villon se comporte-t-il à cet égard ? M. Longnon a corrigé, à l'aide des

---

1. Les titres des pièces n'ont pas non plus d'autorité. Ceux des ballades insérées dans le *Testament* ont été fabriqués par Marot et devraient disparaître.

2. M. Longnon veut bien me dire que c'est son avis, et que ce l'était déjà aussi en 1892 : le système qu'il a suivi lui a été imposé, parce qu'il avait été employé pour l'édition de la *Pléiade* publiée par la même maison.

3. C'est ce que je fais, pour plus de commodité, dans les citations qui suivent.

4. Voy. Tobler, *Vom französischen Versbau*, 3e éd., p. 41 ss.

5. Les mots en *-es* ne peuvent jamais figurer dans l'intérieur du vers ; pour les mots en *-ent*, où cette exclusion était trop incommode, on les y admet (bien que non sans scrupule, sauf pour les formes d'imparfaits en *-aient* et pour *aient* et *soient*) en ne comptant pas l'*e*.

manuscrits, plusieurs passages où les anciennes éditions présentaient la suppression de l'*e*. Mais il me semble qu'il a quelquefois été trop loin dans cette voie. Plusieurs de ses remarques sembleraient indiquer qu'il n'admet pas cette suppression chez Villon. Or on ne peut la nier, et il est bien obligé de la laisser lui-même assez souvent dans le texte.

Il est parfaitement vrai que dans la très grande majorité des cas Villon, tant à la rime que dans l'intérieur du vers, compte cet *e* comme faisant syllabe. J'en relève tous les exemples assurés, en les rangeant dans un ordre méthodique. Je ne signale pas ici les mots employés à la rime.

I. Mots où l'*e* est final. 1) *-ee* [1] : *espee* T [2] 1106, *charretee* T 1686, *Pompee* C 104, et plusieurs participes passés féminins : *chargee* T 1838, *procreee* C 182, *louee* A 1, *envoiee* A 47, *entree* A 122. — 2) *-ie* [3] : *amie* L 104, *vie* T 84, 1484, 1576, A 102, *Marie* A 5, *die* T 1541, *supplie* D 5, *crie* D 82 (refrain), *relie* T 1104, *espanie* T 959. — 3) *-aie* : *aie* L 35, T 419, *retraie* T 870, *vraie* D 29, 165. — 4) *-oie* : *monnoie* T 540 (refrain), *foie* C 189, *joie* T 1740, A 7, 17, 28, *voie* D 179, *soie* T 109, 127, *broie* T 1380, *envoie* T 1548, 1824, et une série d'imparfaits du présent : *fuioie* T 206, *faisoie* T 472, *amoie* T 476, *prenoie* T 496, *soufroie* T 676, *avoie* T 1235, ou du futur : *ameroie* T 194, *feroie* C 123, *prendroie* D 24. — 5) *-oue* : *moue* T 440, *loue* T 1468, *joue* T 1702. — 6) *-ue* : *sue* T 317 [4], *tue* T 1813, *institue* T 1940, *descendue* A 2.

II. Mots où l'*e* est suivi d'*s*. 1) *-ees* : *eslevees* T 504, *allumees* T 530, *assemblees* T 626, *plombees* T 1904. — 2) *-ies* : *vecies* T 696, *seigneuries* T 1748, *pies* C 151. — 3) *-aies* : *braies* T 1454. — 4) *-oies* : *soies* T 1692, *broies* T 1713. — 5) *-oues* : *oues* T 1823. — 6) *-eues* : *queues* T 1119. — 7) *-ues* : *nues* T 698. — 8) *-uies* : *truies* T 1818.

---

1. Je ne marque pas d'accent sur l'*e* tonique; il est parfaitement inutile.

2. Je conserve naturellement, pour les renvois, les divisions de M. Longnon : L = *Lais* (ou *Petit Testament*), T = *Testament* (*Grant T.*), C = *Codicille*, D = *Poésies diverses*, A = *Poésies attribuées*.

3. La finale *-ie* est, dans les mss. et les anciens imprimés, et aussi dans l'édition Longnon, souvent écrite *-ye* : j'écris toujours *-ie*, et de même *-aie*, *-oie*.

4. Ici M. Longnon admet la suppression de l'*e* en gardant l'ancienne leçon *quelle*, mais il vaut mieux lire : *Puis sue Dieu set quel sueur*.

III. Mots où l'*e* est suivi d'*nt*. 1) *-ient* : *mendient* T 235, *rient* T 580, *dient* T 585, *prient* T 1352. — 2) *-aient* : *aient* T 231, 1166, *paient* T 1598. — 3) *-oient* : *soient* L 199, T 671 (deux fois), 884, 1298, 1315, 1431 (refrain), 1527, *faisoient* T 511, *estoient* T 801, 1138, *mettroient* T 1148. — 4) *-uient* : *fuient* C 35.

Mais à côté de ces nombreux exemples, qu'il suffit de signaler, il y en a qui montrent au contraire le complet amuïssement de l'*e*, soit à l'intérieur du vers, soit même à la rime. Ils méritent d'être regardés de plus près.

I. Mots en *e* final :

Ou il luy fauldra sa vie querre L 183.
Jusques a l'entree de vieillesse T 171 [1].
Chantee me fut ceste homelie C 205 [2].
Mais, par sainte Marie la belle T 932.
A menue gent menue monnoye T 1681 [3].

Le mot *eau* est toujours écrit et compté sans *e* final (T 14, 1493, 1597, D 76).

II. Mots où l'*e* est suivi d'*s* :

Mes braies, estans aux Trumelieres L 10 [4].

III. Mots où l'*e* est suivi d'*nt* :

Ne me tendroient [5], non une matinee T 1497 [6].

Il faut d'ailleurs ajouter ici les cas où un *e* intérieur après une voyelle et devant une consonne est omis dans la mesure [7] ; c'est

1. Ainsi portent les mss. et l'ancienne édition ; Marot avait corrigé *Jusqu'a* ; M. Longnon n'a pas voulu s'écarter de la tradition ancienne.

2. On pourrait à la rigueur garder *chanté*, qui est dans les sources, et comprendre : « Il me fut chanté cette homélie », mais il vaut mieux croire que *chanté* est ici pour *chantee*.

3. On voit que dans ce vers notre fait se produit deux fois ; les sources donnent *menue* la seconde fois et *menu* la première.

4. Notez que le mot *braies* se trouve ailleurs (T 1454) comptant pour deux syllabes.

5. Cette forme, donnée par le plus ancien ms., est préférable à *tiendroient*.

6. La facture du vers de Villon ne permet pas d'admettre que *tendroient* ait ici une terminaison féminine.

7. L'*e* est tantôt omis tantôt marqué dans les mss. et édd. ; je le laisse partout subsister.

toujours, chez notre poète, dans les futurs de la première conjugaison : *prierai* I 33, *muerai* T 155, *paiera* T 1040, D 15, *salueront* T 1344. Il n'y a pas d'exemples contraires [1].

Mais le plus remarquable à coup sûr, c'est que deux fois Villon a mis à la rime des mots terminés par *e* ou *es* atone après voyelle, en supprimant l'*e* et en les faisant rimer avec des mots à terminaison masculine sur la même tonique.

> *Item*, donne a Michaut Cul d'oue
> Et a sire Charlot Taranne
> Cent souz. S'ilz demandent : « Prins ou ? »
> Ne leur chaut. T 1338.

Cette rime a embarrassé les copistes : celui de C a cru pouvoir écrire *Cul dou*, et ceux d'A, de F et de I (original de l'édition princeps) ont écrit *oue* au v. 1337. Marot remarque même que « le vulgaire parisien prononce *oue* et *quie* », en sorte qu'on aurait le phénomène, inverse de celui qui nous occupe, de l'addition d'un *e* final atone ; mais cette remarque de Marot est très suspecte : rien ne la confirme dans ce que nous savons de la prononciation parisienne au XVIe siècle, et il est bien plus probable que nous avons dans *Cul d'ou*(*e*) un exemple de la chute de l'*e* final en hiatus.

L'autre exemple est d'ailleurs au-dessus de toute contestation :

> Fors qu'on dit, a Rains et a Troies...
> Que six ouvriers font plus que trois. T 614.

Trois, que donnent les sources, est ici certainement pour *Troies*, et la suppression de l'*e* n'est pas douteuse.

Dans ces conditions, on s'étonne que M. Longnon déclare aussi résolûment fautives d'autres leçons où, comme dans ces exemples, l'*e* de mots semblables n'est pas compté dans la mesure (p. ex. sur L 104, T 1775), et on se demande si ce

---

1. Notons seulement que le mot *vraiement* compte pour trois syllabes aux deux endroits où il figure (T 593, A 154) ; cependant au premier trois mss. sur quatre ajoutent *si*, qui obligerait à ne compter *vraiement* que pour deux syllabes.

parti pris ne lui a pas fait rejeter des leçons préférables à celles qu'il a admises. T 120 on lit dans C I[1] :

> Ceux donc qui me font telle oppresse
> En meurete ne me vouldroient veoir ;

AF suppriment *ne*, et l'éditeur lit avec eux (il faut en tout cas *meurté*) :

> En meurté me vouldroient veoir ;

mais j'avoue que je ne vois pas quel sens peut avoir le vers ainsi constitué, et je préfère admettre que Villon n'a fait que deux syllabes de *vouldroient* (comme de *tendroient* au passage cité plus haut, p. 358).

Au v. T 809 ss. tous les manuscrits donnent :

> Qui me diroit : « Qui vous fait metre
> Si tres avant ceste parolle,
> Qui n'estes en theologie maistre ?
> A vous est presumpcion folle ».

M. Longnon remarque sur le v. 809 : « Malgré l'unanimité des sources, il faut substituer ici et plus bas (aux vers 811 et 812) le singulier au pluriel, car autrement, même en comptant les quatre premières lettres de *theologie* pour une seule syllabe, le vers 811 aurait une syllabe de trop. » Il est cependant bien grave d'aller contre une leçon que donnent les quatre seules sources, d'ailleurs en général indépendantes, et je préfère ne compter (comme fait Marot) *theologie* que pour trois syllabes.

Au v. 1775 du *Testament* l'édition porte :

> Soient absolz quant ilz seront morts ;

mais en note on lit : « Le mot *ilz* doit estre (*sic*) supprimé dans le vers imprimé par nous. » Mais quelle est la leçon des manuscrits ? S'ils donnent tous *ilz* (comme le fait I), j'hésiterais à le supprimer.

Le cas le plus intéressant est celui du vers 1 de la str. III de la fameuse ballade des *Pendus*. Nous avons été accoutumés à le lire :

> La pluye nous a debuez et lavez,

---

1. La note de l'éditeur est d'ailleurs défigurée par une faute d'impression : après la leçon de CI, on lit *meureté*?, qui se rapporte on ne sait à quoi.

leçon de I; M. L. regarde cette variante [1] comme « imaginée par un scribe qui ne comptait pas l'*e* de *pluye* comme une syllabe ». Et il imprime :

La pluye nous a buez et lavez.

C'est la leçon de C P R (du moins l'éditeur ne mentionne-t-il pas de variantes pour ces mss.), et on doit sans doute l'accepter comme bonne, car *bien buez* de F, *et buez* de J, semblent, comme *debuez* de I, provenir de scribes qui ont remanié le vers en ne comptant *pluye* que pour une syllabe. Mais il faut avouer que la césure entre *nous* et *a* est déplaisante, et qu'il n'y en a guère, dans les décasyllabes de notre poète, qu'on puisse en rapprocher.

Pour ce qui concerne, en dehors de ce cas, la mesure des mots, Villon est, comme on peut s'y attendre, tout à fait moderne, c'est-à-dire qu'il supprime, comme le fait la langue moderne, l'*e* ou *a* intérieur en hiatus devant une voyelle, bien qu'il l'écrive encore souvent (*veoir*, *geoliere*, etc.)[2]. Une seule exception se présente, au premier vers du *Testament* :

En l'an de mon trentiesme aage.

Marot, qui imprime *eage*, remarque déjà : « Il fait *eage* trisyllabe comme *peage*, si fait le Roman de la Rose. » Mais ce qui est tout naturel au XIIIe siècle est fort invraisemblable en 1461, et en effet le mot *aage*, qui reparaît trois autres fois dans l'œuvre de notre poète (T 1276, 1832, D 48), ne compte jamais que pour deux syllabes. En outre le sens qu'il aurait ici est très surprenant et ne se retrouve pas ailleurs. M. L. le traduit par « année » [3]; mais que signifierait : « En l'an de ma trentième année ? » Il est clair que Villon a voulu reproduire en tête

1. Dans sa note le sigle I, indiquant le texte imprimé, a d'ailleurs été oublié à l'impression.

2. Il prononce encore *ancien*, *crestien* en trois syllabes (cf. plus loin la remarque sur C 1, 13) et il y aurait quelques autres particularités à relever.

3. Il le traduit de même au v. 1832, mais là le sens ordinaire suffit très bien. Quant au passage de Fauchet qu'il cite : « en mon aage soixante et dixiesme », je n'y vois qu'une bizarrerie.

de son *Testament*, en le modifiant comme il fallait, le premier vers du *Roman de la Rose* :

Ou vintiesme an de mon aage ;

s'il avait fait *aage* de trois syllabes, il aurait écrit tout simplement :

Ou trentiesme an de mon aage ;

il a changé la formule précisément parce que *aage* était devenu pour lui disyllabique[1] ; mais il a dû la changer aussi peu que possible, et écrire :

En l'an trentiesme de mon aage.

Il est singulier, assurément, que les quatre manuscrits[2] s'accordent à déplacer le mot *trentiesme* ; toutefois je n'hésiterais pas à adopter la leçon que je viens de donner[3].

Je passe maintenant à la rime, et je dirai d'abord un mot des voyelles. Il va de soi que la distinction entre les rimes masculines et féminines est constamment observée, sauf les deux cas, cités plus haut, de *Culdou(e)* et de *Troi(e)s*. Pour la voyelle tonique il y a quelques observations à faire.

On a remarqué depuis longtemps que Villon fait rimer *er* et *ar* suivis de consonnes, dans des terminaisons masculines ou féminines. C'est, dit Marot, une preuve qu'il était Parisien, ce que confirme H. Estienne[4]. Je veux seulement faire observer que, dans les rimes masculines de ce genre, qui sont toutes en *ert* : *art*, il admet aussi bien l'*e* provenant d'a suivi d'r simple (*appert part part despart* T LII) que l'*e* provenant d'e suivi d'r t (*Robert haubert part poupart* L XV, *Robert Lombart* T LXIV),

1. Ce n'est pas à cause d'*ou* = en le, forme qu'il emploie très souvent.

2. Je n'ai pas revu les manuscrits pour ces notes critiques ; je m'en rapporte aux indications de M. Longnon, que j'ai tout lieu de croire exactes, et qui sont d'ailleurs, pour ce vers, confirmées au moins en partie par Prompsault.

3. On trouvera plus loin des remarques sur les formes *souvrain*, *verté*, *vlimeux*. Notons encore qu'au v. C 58 Villon élide l'*e* de *feusses* malgré l'*s* finale.

4. Voy. Thurot, t. I, p. 4.

et que dans les rimes féminines en *erre* : *arre* il admet, à côté de *e* provenant de ĕ ou de ē (*erre* [nom de la lettre *r*] *Barre erre* [iter] *enquerre* T LXXIII), *ue* (réduit à *e*) provenant d'ŏ (*Barre fuerre terre querre* L XXIII, *terre Barre fuerre serre* T LXVI) et même *ue*, écrit *oi*, provenant d'ē (*Barre barre querre poirre* T XCVIII), ce qui indique la prononciation *oua* ; aussi écrirais-je volontiers *fuerre* (pron. *fouarre* comme dans le nom de la rue connue) : je doute de l'existence réelle d'un *ferre* prononcé *farre* ; en tout cas cette forme ne me paraît pas « nécessaire pour la rime » (n. sur L. 180)[1]. Les autres rimes de cette catégorie sont en *erde* : *arde* (*Garde perde* T LXXVII), *erdre* : *ardre* (*ardre aherdre* T LXXIII), *erne* : *arne* (*Galerne Marne iverne gouverne* T CXLIV), *ertre* : *artre* (*tertre Montmartre* T CXXXVI).

Les voyelles devant les nasales offrent plusieurs particularités : *eme* rime avec *ame* (*diademe ame* T XXXVIII), *ien* avec *an* (*ancien Valerien an crestien* T CXXXVI), ce qui indique la prononciation *ian* ; en revanche, dans la ballade des *Parisiennes* (p. 85), *iennes* et *aines* riment sans difficulté (de m. *Estienne douzaine* T CLXVII). *Ain* semble rimer avec *oin* dans la ballade des *Contre-vérités* (p. 138), mais ce n'est pas absolument le cas : avec les mots en *oing*, *poing soing coing*, rimant aux str. II et III, rime le mot *baing*, mais le ms. porte *boing*, et cette forme, qui s'explique par l'influence de la labiale initiale, aurait dû être conservée ; à la str. I on a en rime *foin*(*g*), qui est pour *fein* sous la même influence, et *fain* < famem où il faut également l'admettre[2]. — La rime *oine* : *aine* se trouve dans la ballade des *Dames du temps jadis* et dans celle des *Contredits de Franc Gontier*, mais les deux fois elle est employée avec une certaine hésitation. Dans la première, deux strophes et l'envoi n'ont que *aine* ; la str. II seulement présente les rimes *moine essoine royne Saine*. Dans la seconde on n'a que *oine* aux str. I et III, que *aine* à la str. II. Il est clair que le poète prononçait *ouène*, ce qui ne faisait avec *aine* = *ène* qu'une rime assez imparfaite.

En dehors des nasales *oi* rime assez souvent avec *ai* : *exploiz laiz* L XXXIII, *Bellefaye pensoye* T CLXIX, *moy may* C 1-3, *poise aise*

1. Sur les diverses formes de ce mot, voy. Thurot, I, 373.
2. Voy. *Rom.*, XIX, 125.

C 1500-2 [1], et il rime aussi avec *é* : *toiles groselles Vauzelles telles* T 657-63, *voirre erre* T CLXVI, *clers loirs* T CXXIII, *scet cessoit* T CLXVI, où il faut noter que l'*e* est originairement, comme provenant d'a, un *e* distinct de celui des autres mots [2]. Il semble bien que la prononciation du poète était sur ce point assez incertaine [3]. Il faut noter la forme *seuf* pour *soif*, qui est attestée par la rime T 729, et qui paraît être une particularité du langage de Villon [4].

Notons encore les rimes de *ié* avec *ieu*, ou plutôt la prononciation flottante du nom *Louviers* ou *Louvieux*, qui rime en *iers* (T 1047) ou en *ieux* (L 266), la rime de *jeu* partic. de *gesir* avec *jeu* < jocum (T CXLVIII), la suppression du mouillement de l'*l* dans *Rue(i)l* T 1365 et *groselles* T 660. Il y aurait bien d'autres petits traits à signaler; mais je ne relève ici que ce qui peut être utile à la critique du texte, et j'ai déjà été plus long que je ne voulais.

Il reste cependant un point assez délicat, qui intéresse la prononciation et la graphie : c'est le traitement de l'ancien *ié* provenu de a tonique sous l'influence d'une palatale précédente. Villon, dans la très grande majorité des cas, ne fait pas rimer cet *ié* avec *é*, et il sépare ces deux produits d'a tonique comme le

---

1. Il faudrait y joindre *mortaise* T 1480. dont l'orthographe ancienne est *mortoise*. De m. *frais* T 1937 est pour *frois*.

2. Cf. ci-dessus *pert*, et *très* pour *trés* T 1940.

3. Plus d'un exemple est d'ailleurs douteux : ainsi *moi* pour *mai* est une forme très fréquente amenée par la labiale (*Rom.*, l. c.); pour *poise* on peut admettre la forme analogique *pese*. En revanche dans le h. T CI *boetes couetes* rimant avec *testes* et *tettes* pourraient s'écrire *boistes* et *coites* (sur ce mot, voy. la remarque ci-dessous).

4. On la retrouve encore, et à la rime, dans Ronsard (Thurot, I, 373); cf. aussi Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 72. T 729 la rime conservait la graphie, qu'un seul ms. a changée; au contraire T 1264 (le Vocab. a par erreur 1164) quatre mss. sur six ont *soif*. M. Bijvanck s'est appuyé sur cette particularité pour soutenir que les deux pièces de Villon ajoutées au ms. l'ont été de la main même du poète, parce qu'on y trouve *seuf*, tandis que dans toutes les autres ballades faites sur le même premier vers on lit *soif*; M. Longnon (p. XCV-XCVI) a combattu cette hypothèse par de bonnes raisons, mais il admet que la graphie *seuf* remonte à Villon : le copiste de V a travaillé directement sur l'autographe du poète (celui de O, qui travaillait sur V, a écrit *soif*).

faisait l'ancienne langue[1]; les manuscrits au contraire omettent souvent l'*i* dans les cas où l'usage moderne l'a supprimé. Dans plusieurs passages l'omission de cet *i* détruit, au moins en apparence, la rime, qui, sur ce point, est chez Villon très exacte. La graphie *-chier* par exemple est fidèlement conservée aux str. L 21 (*bouchier* etc.), T 24 (*lechier* etc.), T p. 40 (*entechié, pechié*), T 102 (*archiers* etc.), T 109 (*preschier* etc.), T p. 72 (*rochier* et treize autres mots pareils), T 118 (*Richier* etc.). Il est donc fâcheux de lire T XXXII *pochez embrochez*, et surtout, dans les six rimes pareilles de la ballade *a s'amie* (p. 60), *chier*, mais *mascher, sercher, dessecher, marcher* au lieu de *-chier*; cette ballade contient d'ailleurs une rime inadmissible, car Villon ne fait jamais rimer *-chier* qu'avec lui-même; or on lit au v. 3 de la strophe II :

Riens ne m'eust sceu hors de ce fait hasier;

cette leçon n'est que dans les anciens imprimés (I) : des trois manuscrits, C F donnent *hachier* (C *hacher*), A a changé (*Rien ne meust sceu de ce fait arracher*)[2]. Qu'est ce que *hasier*? M. Longnon a oublié le mot dans son *Vocabulaire*, et cependant ce mot avait grand besoin d'explication, étant complètement inconnu[3]; il n'est bien certainement qu'une faute d'impression pour *hachier*. Les variantes sont rapportées, semble-t-il, avec quelques inexactitudes dans la note; mais il paraît bien qu'il faut lire :

Rien ne m'eust sceu hors de ce fait hachier,

ce que j'avoue d'ailleurs ne pas comprendre.

Pour *-gié-*, nous trouvons correctement *dangiers Angiers* L VI, *dangier laidangier* T XLVIII, *langagieres messagieres* à la str. I de la ballade des *Parisiennes* (p. 85). A la str. III on lit *gueres* et *harangieres* : il faut pour la rime lire *guieres*[4] avec R et *haranguieres*, forme concurrente de *harangieres*.

---

1. P. 48 on trouve *bachelier* en rime avec *brusler*; mais il faut rétablir la forme ancienne *bacheler*.

2. Marot a aussi refait le vers : *Rien ne m'eust sceu lors de ce faire fascher* (où *lors* est resté par une faute évidente).

3. Dans les notes de l'éd. Coustelier on suppose, d'après Borel, que *hassier* (sic) est le même mot que *harier*, ce qui est inadmissible.

4. Cette forme, qui s'est développée sous l'influence du *gu* > *g* de *gueres* < *guaires*, n'est pas rare au XVe siècle et se trouve même avant.

Pour *-tié-* nous trouvons *pitié traictié* L XXV ; pour *-dié- Perdrier aid[i]er* T CXXX.

Après *l* mouillée, les mss., conformément à l'usage moderne, n'écrivent généralement pas l'*i* (voy. T CXXIII), mais la rime prouve qu'il existait : L I *escollier collier conseiller* (verbe) *conseiller* (nom) ; il serait donc préférable de l'écrire. — Après *n* mouillée on le trouve écrit dans *espargnier* L XX, où la rime avec *Basanier Fournier cordouanier* montre qu'il se prononçait (de même T 80) ; il vaudrait donc mieux écrire L XXX *arignier grongniee renfrongniee rongniee*.

Toutefois, à côté de ces formes traditionnelles, on ne peut contester que Villon emploie quelquefois les formes modernes où l'*i* a disparu. Pour *-ié-* > *-é-* (dont il n'y a pas d'exemple avec *i*) on peut sans doute citer T 112, où les rimes sont : *lambroissee percee Macee* [1] *tauxee* [2]. Il y aurait une rime encore plus probante au huit. T CXX, où l'édition porte :

> Et vueil qu'ilz soient informez
> En meurs, quoy que couste bature ;
> Chaperons auront enfoncez
> Et les poulces sur la saincture.

Mais jamais Villon n'emploie la rime en *é* sans la consonne d'appui (voy. plus loin) ; *enfoncez* n'est que dans I : il faut évidemment lire *enfourmez* avec F (*enfermez* A C) ; le mot *enformer* signifie « enfoncer », comme le montrent trois exemples donnés par Godefroy, qui traduit à tort dans les deux premiers *enformer* par « donner une mauvaise forme, déformer », et dans le troisième *enformé* par « formé, taillé ».

Pour la réduction de *-chié-* à *-ché-* nous avons une preuve dans T LXXIII, où les rimes sont : *refrigere maschouere ch(i)ere* (subst.) *ch(i)ere* (adj.) ; toutefois on remarquera que le poète a pris soin de mettre ces deux mots ensemble dans la seconde partie du huitain.

En regard de *traitié* : *pitié* il faut mettre *regretter souhaiter* dans les *Regrets de la belle heaumiere* (p. 39), et en regard de

---

1. *Macé* < Matthaeum devrait, semble-t-il, être *Macié* (et la forme *Maci* renvoie en effet à *Macié*) ; toutefois on ne trouve guère que *Mace Macy*.
2. Mot savant, qui n'a jamais eu d'*i*.

Perdrier : *aidier* les rimes *dez eschaudez vuydez cuidez* de la ballade aux *Enfants perdus* (p. 93).

D'autres infractions à l'usage ancien, qui portent non plus sur *ie* < á, mais sur *ie* < é, sont dues à l'analogie : *alege plege* T XL, *greve gr(i)eve greve l(i)eve* T XCI.

Malgré ces traces de l'usage moderne, je crois qu'il vaudrait mieux, si l'on régularisait l'orthographe des poésies de Villon, rétablir partout l'usage ancien, sauf dans les quelques cas qui viennent d'être cités [1].

Je n'essaierai pas ici de réunir les renseignements, assez peu précis d'ailleurs, que les rimes peuvent fournir sur la prononciation des consonnes; je me borne à rechercher comment Villon entend la rime en ce qui les concerne, soit pour celles qui suivent la voyelle tonique, soit pour celles qui la précèdent (consonnes d'appui).

Les consonnes finales des rimes masculines ou féminines sont toujours strictement identiques; je ne tiens pas compte des variantes de pure graphie comme *s* et *z* ou *x*, *m* et *n*, *d* et *t*, qu'il serait peut-être bon de faire disparaître tout à fait d'une édition critique [2]. Villon poussait en cela l'attention fort loin, puisqu'il écrit *don* T XXII au lieu de *donc* pour rimer avec *don*, ce qui provoque un blâme de Marot. Il faut en tout cas faire disparaître de son texte certaines leçons où cette règle est violée, non seulement en apparence, mais en fait. Voici celles que j'ai relevées. P. 41, à la str. 6 des *Regrets de la belle heaumiere*, on lit, rimant avec *voultiz*, *soubti(l)z* et *traictiz* :

Ce beau nez, droit, grant ne petit,

ce qui n'est pas admissible et qui n'est d'ailleurs dans aucun des quatre mss. : ACI donnent *petiz*, qui pourrait peut-être passer, grâce à une licence dont je parlerai tout à l'heure; mais il vaut mieux lire avec F (toujours digne d'une attention particulière) : *droit et bien fetiz*. — T LXVI :

Pour le revoquer ne le diz,

rimant avec *refroidi* : il faut *di*, forme ancienne. — T CXX au

1. A noter encore la forme *musier* (T 1491 : *rosier*) pour *muser*, qui montre bien que l'usage était incertain.

2. Le *b* de *Jacob* T 57 rimant avec *trop*, le *d* de *quod* T 1953 rimant avec *Tricot*, se prononçaient, suivant l'usage ancien, *p* et *t*.

lieu de *riens*, rimant avec *bien*, il faut *rien*, que donnent d'ailleurs tous les manuscrits. — Dans la ballade contre les ennemis de la France les v. 1 et 3 de chaque strophe riment en *-tans* ; à la str. II, par conséquent, il faut (avec D) *chantans* et *contans* au lieu de *chantant* et *contant* : *chantans* comme nom. sing. est un archaïsme dont nous allons trouver d'assez nombreux exemples dans notre poète.

Cette question de l'*s* finale dans les rimes de Villon est assez curieuse. Je ne parle pas de la ballade (p. 36) où, croyant reproduire le *vieil langage françois*, il ajoute des *s* à tort et à travers (non seulement aux nominatifs singuliers comme *apostolles, coeffez, servans, vens, emperieres, nobles, decorez, honnorez, tenez, dauphins, sires, ainznez*, — mais aux accusatifs comme *mauffez, grans, Dieux, adorez* et même à *Constantinobles* et *Doles*) ; mais même en dehors de ce pastiche malhabile il se permet pour rimer de munir d'une *s* finale des mots qui n'y ont aucun droit : c'est sans doute précisément cet essai d'archaïsme indiscret qui lui en avait suggéré l'idée. Les exemples les plus nombreux se trouvent dans des noms (substantifs ou adjectifs) faisant fonction de sujets; ainsi p. 41 (*Regr. de la belle heaum.*) en rime avec *estains* et *attains* au pluriel :

Nez courbes, de beaulté loingtains...
Le vis pally, mort et destains.

Et de même : *le bel honnestes* (T 637), *absoluz* (T 887), *paiz* (T 1018), *Macrobes* (T 1547), *proufiz* (A 39). Plus choquante est l'*s* d'*estourdis* dans ce vers,

Par mon clerc Fremin l'estourdis (T 565),

et celle de *cadès* pour *cadet* T 135. Mais la plus surprenante est celle qu'il faut ajouter au mot féminin *yssue* dans le vers T 517 :

C'est d'umaine beaulté l'yssues;

elle est cependant exigée par la rime *bossues*, et elle se trouve en outre non seulement dans A mais dans I, et Marot s'est gardé de la supprimer. Villon s'est donné ici une licence que l'on ne saurait assurément approuver.

La voyelle tonique peut être séparée du phonème final, consonne ou voyelle, par une ou plusieurs consonnes. Dans la

rime exacte, ces consonnes doivent être, comme le phonème final, identiques, et elles le sont toujours chez Villon pour les rimes masculines. Mais dans les rimes féminines il se permet des irrégularités parfois très fortes. En voici la liste : *ame asne* T LXXXVII, — *masles Charles* T XXII, *Merle mesle* T LXXIV, *enfle Temple* T LXIII, *branle tremble* T CIII, *peuple seule* T CLXII, *bible evangille* T LXXXV, — *prophetes fesses* T LIV, *juste fusse* T XXV[1].

En regard de ces imperfections il faut signaler au contraire la recherche visible, et d'ordinaire très heureuse, des rimes riches qui caractérise notre poète. Il lui doit une bonne partie de l'effet produit par ses huitains, où une seule rime revient quatre fois, et surtout par ses ballades, où cette répétition est triplée. Il faut noter le soin qu'il prend, quand il ne peut pas rimer richement toutes les strophes d'une ballade, de ne réunir au moins que des rimes riches dans une même strophe. Les rimes décidément pauvres au point de vue de la consonne précédant la voyelle tonique sont rares dans son œuvre.

Ces remarques préliminaires m'ont déjà permis de proposer quelques corrections au texte. En voici d'autres que je soumets au nouvel éditeur.

L 28 *trespersant*, l. *trespersans* avec A. — 44 impr. *el* plutôt qu'*ell'*. — 64 *ce present lais* : malgré l'accord des mss., je lirais *ces presens lais*, d'après le v. 275 et le rappel de T 755. — 147 plutôt *Pesches* que *Perches* (à cause de *poires* qui suit), sans prétendre d'ailleurs que ce passage obscur soit établi sûrement. — Au huit. XXI Villon lègue au boucher Jean Trouvé des enseignes convenant à sa profession, le *Mouton*, le *Bœuf couronné*,

> Et la *Vache* que pourra prendre
> Le villain qui la trousse au col.
> S'il ne la rent, qu'on le puist pendre
> Et estrangler d'ung bon licol !

1. Je ne relève pas les rimes dont la différence consiste simplement dans la présence ou l'absence d'une *s* devant une consonne : cette *s*, à l'époque de Villon, était purement graphique. Des rimes comme *ostes marmotes* (p. 106), *costes pelotes* (p. 106-7), en revanche, sont fautives en ce que les voyelles ne sont pas les mêmes ; encore plus défectueuse est la rime *crostes* (croûtes) *crotes* (crottes) (ib.).

Cela me paraît fort peu clair. Au v. 165, A et B ont *qui*, I et C *quon* (C *quon ne peult*). Il s'agit à mon avis d'une enseigne qui représentait un vilain portant (troussant) une vache sur son cou (de là le nom de la rue *Troussevache*). Je lirais donc (et c'est à peu près la leçon de Marot) :

> Et la *Vache* : qui pourra prendre
> Le villain qui la trousse au col,
> S'il ne la rent, etc.

— 183 Villon lègue à Perrenet Marchant trois bottes de paille pour les étendre par terre afin de « faire l'amoureux mestier »,

> Où il luy fauldra sa vie querre,
> Car il ne scet autre mestier.

L'accent que M. Longnon, — à l'exemple de Prompsault et autres, — met sur *Où* me paraît détruire le sens : le poète veut dire que si Perrenet n'a pas cet instrument de travail, il sera réduit à mendier (ce sens est confirmé par la leçon *fauldroit* de F). — Aux vv. 207-8, Villon, parlant des *povres orphelins despourveuz* auxquels il fait un legs dérisoire, s'écrie :

> Ilz mangeront maint bon morceau,
> Les enfanz, quant ilz seront vieulx !

Cette leçon peut se soutenir, mais elle soulève une question singulière. Elle est celle que donne aussi M. Bijvanck, mais il la donne comme de son cru et note que tous les mss. et Marot ont : *quant je seray vieulx*; M. L. au contraire n'indique aucune variante dans les manuscrits. La chose est d'autant plus surprenante que M. L. dit (p. CIX) qu'il n'a pu profiter, pour les *Lais*, de l'édition de M. Bijvanck. Il faut donc supposer qu'il a également, de son chef, changé *je seray* en *ilz seront*, puis qu'il a oublié de noter la leçon des manuscrits. Mais il n'y a pas de raison de changer cette leçon. M. Bijvanck dit bien (p. 109) que, grâce à sa correction, « le vers terne et équivoque devient d'une ironie poignante et lumineuse »; mais, malgré les raisonnements paléographiques qu'il donne en note, l'accord de nos quatre sources à changer *ilz seront* en *ie seray* est inadmissible, et le vers se défend très bien tel qu'il est. Villon ne fait pas ici un testament *in articulo mortis* : il suppose son legs exé-

cuté immédiatement [1], et il se voit d'avance, vieux, jouissant avec attendrissement du bien-être qu'avec ses « quatre blans » il aura procuré aux « povres orphelins ». — V. 230 j'imprimerais *pigons* (ou *pijons*) et non *Pigons* : ce n'est pas ici une enseigne. — 308 le ms. F donne : *Mais mon ancre trouuay gele*, A et B *estoit g.*; M. L. regarde *trouuay* comme « impossible en présence du mot *trouué* = *trouuay* au vers suivant », et préfère *estoit*, mais en ajoutant *s'*, avec M. Bijvanck, pour éviter l'hiatus. Je doute qu'on ait dit au XVe s. *se geler* pour *geler*, et je ne vois nulle impossibilité à ce que Villon ait répété la même expression dans deux vers consécutifs [2].

Testament, VI, 489 :

Du pseaulme de *Deus laudem*.

Trois mss. sur quatre suppriment *de*, et c'est la bonne leçon; Villon, comme beaucoup de ses contemporains, fait *(p)seaume* de trois syllabes comme *beaume*, et la graphie avec *e* l'indique déjà. — 61 *ci* donné par ACF est meilleur que *si*. — 88 le poète rappelle sa libération due à Louis XI et ajoute :

Dont suis, tant que mon cuer vivra,
Tenu vers luy m'humilier,
Ce que feray tant qu'il mourra ;

ce n'est pas clair; A et C ont *jusqu'il*, rapportant évidemment *il* au roi [3], mais ce serait une assez singulière idée au poète de dire qu'il sera reconnaissant au roi jusqu'à la mort de celui-ci. Considérant la richesse habituelle des rimes de Villon, je n'hésite pas à corriger *mourra* en *mouvra* (: *delivra recouvra vivra*) et à comprendre : « tant que mon cœur battra »; la lecture *mourra* pour *mouura* a très bien pu se produire chez des copistes indépendants. — Le h. XII est célèbre par sa difficulté; Marot l'avait

---

1. *J'ordonne qu'ilz soient pourveuz Au moins pour passer cest yver* (vv. 199-200).

2. Remarques de ponctuation. Supprimer la virgule aux vv. 25, 33, 77, 245, 247, 261, 263; ajouter une virgule aux vv. 7, 10, 246; mettre un point au lieu d'un ? au v. 50; ajouter un second — au v. 271.

3. C'est une interprétation des scribes. Marot, qui garde *tant qu'il*, traduit de même : « jusqu'à ce qu'il mourra ».

« racoustré » à sa façon, et s'en vante dans sa préface ; M. Bijvanck dans la sienne l'a à son tour longuement commenté et restitué à sa manière ; M. L. a (comme le critique hollandais) cru devoir changer au v. 94 *Esguisez* qui est dans tous les mss. en *Esguisant* (Bijv. *Aguisens*)[1], mais à mon avis c'est détruire bien gratuitement un sens qui est très clair si on lit et ponctue ainsi :

> Travail mes lubres sentemens,
> Esguisez comme une pelote,
> M'ouvrit, etc. :

« La souffrance a éclairci mes sentiments instables, [qui jusque là étaient] aiguisés comme une pelote », c'est-à-dire « complètement émoussés ». — 109-10 :

> Combien qu'en pechié soie mort,
> Dieu voit...

l. *Dieu vit* avec A (F *Dieu le veult*) ; la leçon de CI (ces deux textes, on le sait, sont étroitement liés) est fautive : c'est le *Deus vivit* biblique, très naturellement opposé ici au *mort* du vers précédent. — 135 *cescades* F, *cicades* A, *le cades* C, *les cades* I : donc lire plutôt *ce cadès* que *le cadès*. — 193 ACI donnent *que iay* (ou *que ie*) *ame* (*sic* A, meilleur, à cause de la rime, qu'*aimé* ou *aymé*), F seul *qu'ay* ; je lirais : *Il est verté* (et non *verité*, cf. ci-dessous, p. 382) *que j'ay amé*. — Le huit. XXVII est inintelligible dans l'édition ; il faut le lire ainsi :

> Le dict du Saige, trop le fiz
> Favorable, bien n'en puis mais,
> Qui dit : « Esjoÿs toy, mon filz,
> En ton adolescence » ; mais
> Ailleurs sert bien d'ung aultre mès,
> Car : « Jeunesse et adolescence »
> — C'est son parler, ne moins ne mais —
> « Ne sont qu'abus et ignorance ».

La leçon adoptée par l'édition au v. 209, *est tres beaulx dictz*, n'est que dans I ; A et F ont des leçons altérées ; C donne la

1. M. Bijvanck gardait le *rondz comme pelote* de I, qui ne peut tenir contre la leçon d'ACF.

leçon ci-dessus, rendue certaine par la rime et le sens : « J'ai pris trop en ma faveur la parole du Sage, qui dit, etc. » Au v. 213 les quatre mss. donnent *sert*; la mauvaise leçon *sers* remonte à Prompsault (qui sauf cela a bien établi et compris le huitain); le sujet est le Sage : « Ailleurs il sert un mets bien différent » en qualifiant l'adolescence comme il le fait (c'est, comme le remarque Prompsault, le verset de l'Ecclésiaste : *Adolescentia et voluptas vana sunt*, opposé à l'autre du même chapitre : *Laetare, juvenis, in adolescentia tua*)[1]. — Au v. 351 (Ballade des *Dames*) tous les mss. (ils sont six) portent : *Ou sont ilz* (*ilz* = elles, comme dans plusieurs autres passages); M. L. change *ilz* en *elles* parce que *souveraine*, qui est aussi dans les mss., est une forme inconnue de Villon, qui n'emploie que *souvrain*; mais au lieu de lire *Ou sont elles* je préférerais lire avec C : *Ou sont ilz, ou, Vierge souvraine*? — Le huit. XLVI manque dans A; l'édition en donne ainsi les six premiers vers :

Aussi, ces povres fameletes,
Qui vielles sont et n'ont de quoy,
Quant ilz voient ces pucelletes
Emprunter elles à requoy,
Ilz demandent : « Hé ! Dieu, pourquoy
Si tost nasquirent n'à quel droit ? »

Ainsi imprimés et ponctués, les vv. 249-250 se comprennent mal : *nasquirent* ne peut s'appliquer qu'aux vieilles femmes qui parlent, et alors il ne devrait pas être à la 3e personne; il faut lire *a Dieu* avec C (I *ha*), sans guillemets ni point d'interrogation. Mais le v. 148 me reste inintelligible; la leçon adoptée est celle de CF, donc autorisée (I a refait *En admenez et a requoy*), mais que veut-elle dire? Le *Vocabulaire* traduit *emprunter* (évidemment il faut entendre *s'emprunter*) : « se donner (en parlant d'une femme) »; cette traduction est prise à Godefroy[2], mais elle n'est guère admissible : *emprunter* est tout le contraire de *prêter*[3].

1. Le mot *Saige* et le renvoi à ces passages ont été oubliés dans le Vocabulaire-index.

2. Il y a ici une bizarrerie. Godefroy donne notre passage tel que ci-dessus et cite « *Gr. Test.*, XLVI, éd. Cl. Marot »; mais Marot a : *Endemenées et a recoy*; Godefroy se sera embrouillé dans les variantes de Prompsault.

3. Il est vrai que Godefroy donne deux exemples, tirés de chartes, où *emprunter* signifierait « prêter », mais ils sont plus que douteux.

— 478 *au*[*x*] *piez*. — 532 au lieu de *emprent* il vaut mieux imprimer *enprent* avec CI. — 580 le poète, parlant des femmes qui « n'aiment que pour l'argent « et qu'on « n'aime que pour l'heure », ajoute :

> Rondement ayment toute gent,
> Et riens lorsque bource [1] ne pleure ;

j'avoue que je préfère la leçon de C I :

> Et rient lorsque bourse pleure ;

rient pouvait bien facilement être changé en *riens*. — 590 *telz* n'est que dans F, *ces* est dans ACI, et vaut mieux (en supprimant la virgule après 590 et 591). — 635 *de murtrier* ; il faudrait *du*, et je pense que *de* est une simple faute d'impression, car M. L. le donne en note comme variante de A (C *dun*), et *du* est la leçon de I. — 708 *crepelle* est évidemment une faute pour *coupelle* (I *coepelle*), qu'il faut rétablir, en supprimant *crepelle* au Vocabulaire. — 879 :

> Se du ladre eust veu le doit ardre,
> Ja n'en eust requis refrigere,
> N'eau au bout de ses doiz aherdre ;

N'eau (*Ne eau*) n'est que dans Marot (A *Nau bout d'un de ses doiz*, C *Nau bout d'icelluy doiz*, F *Et au bout de ses doiz*, I *Ne autre au bout de ses doiz*) ; mais cette leçon, d'après M. L., « seule, donne un sens clair au vers de Villon et a, en outre, le mérite de s'accorder avec le texte de l'Écriture (Luc, XVI, 24) » ; je me demande si ce n'est pas Marot qui a voulu établir cet accord, et je trouve le vers plus clair en lisant *N' au bout d'un de ses doiz* avec A, car *aherdre*, « toucher, s'attacher », va très bien avec le bout d'un doigt, très mal avec *eau*. — Huit. LXXVII le poète parle de son *plus que pere*,

> Qui esté m'a plus doulx que mere :
> Enfant eslevé de maillon,
> Degeté m'a de maint bou[i]llon.....

Cette construction me paraît bien moderne, et Villon coupe d'ordinaire ses huitains au quatrième vers ; A et F s'accordent à

1. Pourquoi préférer la graphie *bource*, qui est mauvaise, et n'est que dans A, à *bourse* qui est dans FCI ?

donner : *A enfant levé*, et j'adopterais cette leçon contre celle de CI (que Marot s'est cru obligé de corriger en *D'enfant*), en supprimant les deux points après *mere*. — 881 *jungleresse* : il faut certainement *jangleresse* avec C (AIR ont traduit par *menterresse*). — 889 :

Preservez moy, que ne face jamais ce.

Cette leçon n'est dans aucun ms. : F *de faire jamais ce*, IR *que je ne face ce*, C *que ne face jamais cesse*, A *que n'accomplisse ce*. « La rime, ainsi que la mesure, dit M. L., exige que le pronom *ce* ne soit compté que pour une syllabe muette, comme l'est encore, du reste, le pronom *je* dans le même cas. » Ce n'était pas la règle ancienne (voy. Tobler, *Vom franz. Versbau*, p. 141), et je pense qu'il faut lire : *que face ja mais ce*. — Huit. LXXXIX :

Item, donne a mon advocat,
Maistre Guillaume Charruau,
Quoi que marchant ot pour estat,
Mon branc.....

Que veut dire le v. 1024 ? Je crois qu'il faut lire :

Quoy ? que Marchant ot pour estat.

En effet, au v. 971, le poète dit : *maistre Ythier Marchant*,

Auquel mon branc laissay jadis,

ce qui se rapporte au huit. XI des *Lais*, où il avait en effet laissé son *branc* à ce personnage; ici il le transfère à Guillaume Charruau. — 1043 *chausses*, l. *chausse*. — 1044 AC *Se sans moy boit assiet ou* (C *ne*) *lieue*, F *Sa moy boit assez ne luy greue*; I, si souvent remanié, a *Tous les matins quant* (éd. *quand*) *il se lieue*. « Malgré cet accord des trois mss., il semble que la leçon de I offre seule un sens raisonnable et représente un vers omis dans la source commune de ACF. » Cette source commune est bien douteuse, et l'accord de *Sa moy boit assez ne* dans F avec *Se sans moy boit assez ne* dans AC exclut l'hypothèse d'un vers omis et indépendamment refait ; on admettrait plutôt un vers omis dans la source de I ; je crois que la leçon de AC peut se garder. — 1058-9 :

Le droit lui donne d'eschevin ;
Quoy ? Comme enfant né de Paris...

La construction est obscure, et les points mis à la fin ne l'éclaircissent pas : A et C ont *Que iay* en supprimant *né*; le mieux est de lire (en mettant une virgule après le v. 1058) :

Qu'ay comme enfant né de Paris

— Les quatre derniers vers du h. XCIV sont une plaisanterie que n'ont comprise ni les copistes ni les éditeurs anciens et modernes. Villon, qui vient de dire :

Se je parle uu peu poictevin,
Ice m'ont deux dames appris,

s'amuse, en parlant d'elles, à employer leur dialecte; il indique d'abord, en termes vagues, où elles demeurent; puis il ajoute, en poitevin :

1066 Mais i [1] ne di proprement ou
1067 Iquelles [2] passent tous les jours;
1068 M'arme [3] ! i ne seu [4] mie si fou :
1069 Car i vueil celer mes amours.

Au v. 1066 *Mais y ne dy* n'est que dans A, F a *Mais sy*, I *Mais ie*, C *Mais il ne dit*; 1067 C seul a gardé *Yquelles*, F *Et quelles*, A *Par quelles* (I a refait le vers : *Or y pensez trestous les iours*), C et F ont en outre *pensent* pour *passent*; 1068 A est encore seul à garder *y*, I a *ie*, C *il*, F omet le mot; *seu* est remplacé par *suy* ou *suis* dans FCI, mais par *scay* dans A, ce qui est un indice précieux; 1069 *i* n'a été conservé nulle part. — La leçon adoptée pour le v. 1078 n'est que dans CI; A manque, F omet *et*; je lirais :

Item, donne au Prince des Sotz.

— 1022 est un vers difficile : Villon, dans ce huitain d'une charnalité violente, donne à un orfèvre cent clous de girofle,

---

1. C'est la forme d'ego en poitevin.
2. Forme poitevine bien connue.
3. *M'arme!* est une exclamation toute poitevine, dont on peut voir divers exemples dans les glossaires de Favre et de Lalanne, et que Rabelais, qui est farci de poitevin, a encore employée.
4. *Seu* est la forme poitevine de sum.

Non pas pour accomplir [1] ses boetes,

mais pour conioindre (A F I, C *ioindre*) *culz* (A C I, *F œufz*) *et coitettes* A, *coitetes* C, *cottes* I, *croutes* F : l'accord de A F I à donner *conioindre* impose ce mot et par conséquent un mot de deux syllabes [2] à la fin, mot qui, à cause des rimes (*testes*, *boetes*, *tettes*), ne peut être que *coetes*, c'est-à-dire notre *couettes*. La difficulté est dans le mot *et*, pour lequel il faudrait *en*, et qui semble se trouver dans nos quatre sources [3] ; mais vu l'altération de ce vers et la facilité de la substitution, je ne verrais aucune invraisemblance à lire *en* ; donc : *Mais pour conjoindre culz en coetes*. — 1130 et 1139 *mastins* plutôt que *matins*. — Le huit. CVII a été refait par l'éditeur d'une façon qui ne me paraît pas satisfaisante. Villon, au huit. CVI, dit qu'il fait *oblacion* aux Mendiants et aux béguines de soupes, de flans, et (leur octroie la licence, ensuite, de) *parler de contemplacion soubz les courtines* ; puis il ajoute :

Si ne suis je pas qui leur donne,
Mais de tous enfans sont les meres,
Et Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qui seuffrent peines ameres.
Il faut qu'ilz vivent, les beaulx peres...

C'est ainsi du moins que je lis avec les mss., sauf les variantes insignifiantes (F seul lit *scay* au v. 1066, I seul lit *En* au v. 1168 pour *Et*, et A seul lit *quilz* au v. 1069). Le sens est très clair : « Et ce n'est pas moi qui leur fais ce don : ce sont les mères de tous les enfants (c'est-à-dire toutes les femmes), et Dieu, qui les récompense ainsi, pour qui ils souffrent de dures peines. » M. Longnon lit au v. 1166 *sçay* avec F contre A C I, et remarque : « Avec *suis*, le vers n'a aucun sens, puisque Villon vient dans le huitain qui précède de faire un legs à ceux dont il parle ici. » Il me semble que la plaisanterie de Villon

1. Je ne comprends pas bien le sens de ce mot, qui est dans A F ; I donne *amplir*, C *acouppler*, qui vaudrait mieux.

2. On ne peut donc admettre *coettes*, en trois syllabes, comme le fait M. L., qui donne au mot *queue* un sens que je ne lui ai jamais vu au moyen âge.

3. D'anciens imprimés ont *en*, et de même Marot, qui lit d'ailleurs *crettes* (!).

se comprend très bien avec le texte donné ci-dessus. Celui de l'éditeur, tel qu'il le ponctue, ne m'est pas intelligible (il coupe d'ailleurs le huitain au 3e vers) :

Si ne sçai je pas qui leur donne ;
Mais, de touz enffanz sont les meres
En Dieu, qui ainsi les guerdonne.
Pour qu'ilz seuffrent peines ameres,
Il faut, etc.

— Je ne changerais pas non plus l'ancienne leçon aux deux derniers vers du h. CIX, où Villon rétracte avec une feinte humilité tout ce qu'il a dit des Mendiants :

L'homme bien fol est d'en mesdire,
Car, soit a part ou en preschier
Ou ailleurs, il ne fault pas dire
Se gens sont pour eux revenchier.

Le sens est excellent et mordant; M. L. met deux points après le v. 1188 et imprime ainsi, entre guillemets, le v. 1189 :

« Ces gens sont pour eux revenchier. »

Cela me paraît bien inférieur et ne cadre pas avec le *preschier* du v. 1187; d'ailleurs aucun ms. n'a *Ces* : I a *Si*, rajeunissement de *Se*, FAC ont *Ses*, faute qui s'explique facilement. — Dans le h. CX Villon donne des armes à frère Baude,

Que de tusta et ses gens d'armes
Ne luy riblent sa caige vert[1].

M. L. lit au second vers, avec le seul ms. F, *Ne soit riblee*; il adopte cette leçon, « bien qu'elle donne au vers une syllabe de trop, formée par l'*e* muet final de *riblée*[2], parce qu'elle empêche de considérer le *de* du vers précédent comme une particule jointe au nom *Tusca* : *de Tusca*, considéré comme nom propre, serait aujourd'hui encore une locution vicieuse, que personne au XVe siècle n'aurait employée. » La remarque est fort juste; mais

1. Pour *de tusta* on a les variantes *de tusca*, *de costa*; A donne *robent* pour *riblent*; F lit *Ne soit riblee*.

2. On a vu plus haut que ce ne serait pas en effet une raison: le grand défaut de la leçon de F, c'est d'être isolée.

nous connaissons trop mal le nom, probablement défiguré, de ce chef de gens d'armes pour être sûrs qu'il ne formait pas avec *de* un seul nom, peut-être étranger. J'ai imprimé *caige vert*, et non, comme tous les éditeurs modernes, *Caige Vert* ou *Caige vert*. C'est Prompsault qui a imaginé que ces deux mots désignaient « la jeune amie » de Baude, et conjecturé que « peut-être *caige vert* était un nom donné aux filles publiques ». Je ne vois à cela aucun fondement. — 1244 M. L. ne donne pas de variantes, mais I et Marot ont avec raison *que o, qu'o* : *o* est nécessaire au sens. — 1260 je lirais *l'orrez*, bien que *l'* ne soit pas donné dans les variantes; il est au moins dans Marot. — 1344 les quatre mss. portent :

Pourveu qu'ilz me salueront Jehanne ;

il m'est impossible de deviner pourquoi l'éditeur a cru devoir changer *me* en *ne*, qui ne cadre pas avec le vers suivant. — Le huit. CXXX est un des plus difficiles du poème; l'édition le donne ainsi :

Item, a sire Jehan Perdrier,
Riens, n'à Françoys, son second frere.
Cilz m'ont tousjours voulu aider,
Et de leurs biens faire confrere;
Combien que Françoys, mon compere,
Langue cuisant, flambant et rouges,
My commandement, my priere,
Me recommanda fort à Bourges.

Les quatre premiers vers n'offrent pas de difficulté (si ce n'est qu'au v. 1408 il faut lire *Si* avec ACI); mais que veulent dire les quatre derniers? Je crois d'abord que tout le huitain est sérieux, et que Villon avait de grandes obligations à François Perdrier, qui était son compère (on ne donnait pas, au moyen âge, ce titre sans qu'il fût réel), et qu'il ne peut l'avoir qualifié de « langue cuisante, flambante et rouge »; ensuite *rouge* comme épithète stable de *langue* est bien surprenant; enfin et surtout il me paraît impossible que le fém. sing. *rouge*, qualifiant *langue*, soit affublé d'une *s* (*yssues*, cité plus haut, est un substantif, et le cas est d'ailleurs tout à fait isolé). Je remarque en outre qu'au huitain CXXXI et dans la ballade suivante Villon cherche (évidemment à l'usage de François Perdrier) une

recette pour « cuire » les langues venimeuses, et l'obtient de Macaire [1], en train de cuire un diable *a tout le poil*, et je suppose qu'il faut lire au v. 1411 :

Langues cuisant flambans et rouges ;

et en fait *Langues* (postulé par *rouges*) est dans F, *flambans* dans C; à la vérité F (qui omet *flambans*) et AI donnent aussi *cuisans*, mais il est clair que les copistes ne comprenaient rien à ce vers, et ce qui est intéressant c'est de noter les traces du pluriel conservées par eux pour *Langues* et *flambans*. Je comprends donc : « Et cependant [2] François, mon compère, cuisant des langues flambantes et chauffées au rouge, moitié ordre, moitié prière, me recommanda fort à Bourges » (où il est probable que Villon avait eu quelque affaire en justice, suscitée, d'après lui, par des *langues envieuses*). — 1472 *a* et non *à*. — 1486 *N'acoutassent*, lire évidemment *N'acontassent*, et modifier le Vocabulaire en conséquence. — 1558 *S'y*, je préférerais *Sy*. — 1560 Des trois mss. deux ont *rien ne me nuyt*, un *rien ne me nuist*; M. L. imprime : *rien ne m'enuyt* : je ne vois pas pourquoi, bien que d'ailleurs *ennuit* pour *ennuie* se rencontre assez souvent. — 1566 pourquoi préférer la forme barbare de I, *ramentroy*, à la forme correcte de C, *ramentoy*? — 1571 *Se*, plutôt *Sy* avec C. — Je crois que, par exception, Villon a réuni par le sens le h. CXXXIX au h. CXXXVIII : je mets donc une virgule après 1574 et un point et virgule après 1575. — 1606 au lieu de *cest Antecrist*, j'imprimerais *c'est Antecrist*, et un point après. — Au v. 1612 le texte donne :

Plus enflé qu'ung venimeux escharbot ;

Mais il faut évidemment *enflee*, et le Vocabulaire, au mot *venimeux*, remarque que dans ce passage ce mot ne compte que pour deux syllabes. *Enflé* n'est donc sans doute qu'une faute

---

1. Qui est ce Macaire? Le Vocabulaire-index n'en dit rien. On pourrait penser à saint Macaire, que sa légende met en rapport fréquent avec des diables ; mais il s'agit plutôt d'un mauvais cuisinier qui jouissait déjà au XIVe siècle d'une renommée facétieuse : le *Martire de saint Baccus*, par Geoffroi de Paris, parle du *keu Macaire, qui tousjours oevre par contraire* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, t. I, p. 257).

2. Cela porte sur le début, où Villon déclare ne rien laisser aux Perdrier.

d'impression pour *Enflée*. On pourrait d'ailleurs imprimer *vlimeux* (AC ont *velimeux*, et cf. *envlimée* C 110). — 1622 *duit* de A, malgré l'accord des autres mss., me paraît préférable à *suit*. — 1625 les variantes de ce vers sont données d'une manière évidemment erronée; il semble bien qu'il faille lire : *Ordure amons, ordure nous assuit*. — 1638 l. avec A *osiers* pour *osier*. — J'avoue ne pas comprendre le v. 1648. — Dans le rondeau de la p. 98, qui est une protestation contre les rigueurs de Fortune, les deux premiers vers du quatrain sont très peu clairs :

Cecy plain est de desraison,
Qui vueille que du tout desvie,
Plaise a Dieu que l'ame ravie
En soit lassus en sa maison ;

tout s'éclaircit parfaitement en lisant :

Se si pleine est de desraison
Que vueille que du tout devie.....

— La correction de M. L. au v. 1898 est extrêmement ingénieuse et plausible (bien que *chieres* ne soit pas très clair); j'hésiterais peut-être à l'introduire contre tous les mss.; mais je ne vois pas de leçon qui me satisfasse et concorde avec le vers suivant. — La troisième strophe de la ballade de conclusion doit à mon avis être lue (*d'Amours* pour *Amours* avec A) :

Il est ainsi, et tellement,
Quant mourut n'avoit qu'un haillon ;
Qui plus [1], en mourant, mallement
L'espoignoit d'Amours l'esguillon :
Plus aigu que le ranguillon
D'un baudrier luy faisoit sentir
(C'est de quoy nous esmerveillon),
Quant de ce monde voult partir [2].

---

1. *Qui plus* n'est pas une interrogation, et signifie : « ce qui est pire, plus grave. »

2. Ponctuation. Supprimer la virgule aux vv. 119, 139, 445, 464, 679, 855, 960, 1082 (la deuxième), 1337, 1462,1470, 1739, 1948; virgule au lieu de point et virgule 107, 1468, 1753, au lieu de points 1083, 1469, 1586, 1782 (je ne comprends pas du tout la correction inverse faite par M. L., p. 359), au lieu de point d'interrogation 459 (trois fois); ajouter une vir-

Codicille. I, 13. Je corrigerais *Coureux* en *Courens*. — 31 l'éditeur ajoute *et*, mais *anciens* fait trois syllabes : l. *anciens, jouvenceaux*. — II, 37 l'éditeur imprime :

Qu'est ce que j'oÿ? — Ce suis. — Qui? — Ton cuer,

et ne marque aucune variante; cependant Prompsault imprime :

Qu'est ce que j'oy ? — Ce suis je. — Qui ? — Ton cueur,

et n'indique non plus aucune variante. Quoi qu'il en soit des mss., la leçon de Pr. est seule acceptable pour le sens et la mesure. — 73 :

Sur les planetes et leur influence ;

le rythme ne va pas : lire *Sur planetes* avec F et répéter *sur* avant *leur*. — Les tirets qui indiquent la répartition des phrases entre les deux interlocuteurs me paraissent mal placés à divers endroits : je supprimerais le second du v. 65 et le premier du v. 66, le premier du v. 67, le troisième du v. 75, et j'en mettrais un en tête du v. 76 [1].

Poésies diverses. 24 au lieu de *Que j'en prendrois* lire *Qu'en prendroie*. — 25 *Argent ne pend* : il faut avec P *pendz* : « je ne pends. » — 67 *Bourde, verité, au jour d'uy m'est un* : vers sans rythme ; le ms. a *tout un*, et c'est ce qu'il faut, en changeant *verité* en *verté*. — 83 *Tant parle* [*on*] avec F. — Au refrain de la ballade des *Contre-vérités* il faut certainement garder la leçon quatre fois répétée du ms. : *Ne bien conseillé qu'amoureux* ; M. L. a eu tort de suivre M. Bijvanck en imprimant : *Ne bon conseil que d'a*. — 148 pourquoi changer le *benny* (banni) du ms. en *beny*, qui, s'il veut dire « béni », est contraire au sens? — 163 au lieu de supprimer *vous* pour la mesure, il faut changer *verité* en *verté*. — Sur la ballade de *Bon Conseil*, voy. Piaget, *Rom*., XXI, 429. — 183 *rouiller*, du ms., est préférable à *touiller* de l'édition : voy. Godefroy, VII, 218 A. — 185, au lieu de supprimer *trop* pour la mesure, lisez, encore ici, *verté* pour *verité* (cf. vv. 67,

---

gule 1611 ; point au lieu de virgule 108, 668 ; point et virgule au lieu de point 1588 ; point d'interrogation au lieu de virgule 1623, de point 145 ; supprimer le point d'exclamation 1462.

1. C 101 suppr. la première virgule.

163 et T 185). — 199, 200 pourquoi changer *discort, acort* en *discord, accord*, et 201 *ramaine* en *remaine*? [1]

Poésies attribuées. 7 je lirais *La joye* [*et*] *confort*. — 131 *A vous et a vous m'en rapporte* : corriger évidemment *et a tous* [2].

Je n'ai rien à dire des *Notes et variantes*, qui sont presque exclusivement des variantes [3]. Il s'est glissé dans les indications des leçons manuscrites, — comme c'est inévitable en pareil cas, — un certain nombre de fautes d'impression, qu'il faudrait un examen minutieux pour corriger [4].

J'arrive au *Vocabulaire-index*, qui est assurément une des parties les plus méritoires du livre. C'est sous cette forme que M. Longnon a donné son commentaire du texte de Villon. On peut regretter l'absence de notes explicatives, car bien des passages restent difficiles à comprendre même quand on sait le sens de chaque mot; mais le cadre de l'édition ne comportait sans doute pas un travail de ce genre. Tel qu'il est, le *Vocabulaire-index* est un vrai trésor d'informations presque toujours sûres, souvent nouvelles, qui, grâce à l'abondance et à l'exactitude des renvois, facilite singulièrement l'étude de l'œuvre de Villon. Il comprend — comme l'indique son titre même — deux séries, confondues dans l'ordre alphabétique, les noms propres et les mots ordinaires : la première est, il faut le dire, beaucoup plus originale et meilleure que la seconde, qui paraît avoir été rédigée un peu vite. Pour plus de commodité, je les passerai en revue séparément, en commençant par la première. Je ne signale

---

1. D 32 supprimer les — et mettre une virgule à la fin; 163 et 176 point d'interrogation.

2. Supprimer la virgule 53, 187; mettre de simples virgules aux vv. 66 et 67; deux points au v. 43.

3. La digression des pp. 195-199 sur les poésies consacrées à l'énumération des beautés du corps féminin est un peu inattendue, mais elle est assez curieuse et contient des textes inédits. Elle pourrait d'ailleurs être fort allongée : voy. (outre la remarque de M. Piaget, *Rom.*, XXI, 430) l'étude comparative de R. Köhler (réimprimée dans ses *Kleinere Schriften*, III, Berlin, 1900, p. 22-33).

4. J'en ai signalé plus haut deux ou trois. Je note encore sur le vers 885 le double emploi du sigle A, l'omission du chiffre 1360 avant *Genneuois*, l'omission du sigle après C 129.

naturellement dans l'une et l'autre que ce qui me paraît appeler un complément ou une rectification.

Noms propres. ARCHIPIADA : on connaît l'amusante découverte de M. E. Langlois (voy. *Rom.*, XXVI, 103), qui a montré que sous ce nom de femme se cachait Alcibiade. — ASNE ROYÈ : cf. É. Picot, sur Guill. Alexis, I, 45. — BOURGES : je ne vois pas pourquoi ce nom désignerait (T 1413) l'archevêque de Bourges, et non simplement la ville. — Dans l'intéressant article consacré à Mademoiselle de BRUYÈRES, on lit : « Villon, en prononçant le nom de Mlle de Bruyères et en parlant de ses femmes qu'il qualifie « villotieres », songeait, sans doute, aux prises de bec que les écoliers de Paris..... avaient eues en 1453 (*l.* 1451, voy. p. XII) avec les habitants de l'hôtel du Pet-au-Diable. » Mais Villon ne qualifie nullement de *villotieres* les « femmes » de Mademoiselle de Bruyères : il l'autorise, elle et ses *bachelieres* [1], à prêcher, notamment dans le *marchié au fillé* [2], pour *retraire*, c'est-à-dire pour faire rentrer dans la bonne voie, *ces villotieres* [3] *qui ont le bec si affilé* (T huit. CXXXIV). — CAYEULX (Colin de) : il me semble que les documents les plus nombreux et les plus authentiques donnent plutôt à ce personnage le nom de Colin *des* Cayeux, ce qui cadre mieux aussi avec le nom de *C. de l'Escailler* qu'il portait parmi les Coquillards. — COTART : M. Schwob et M. Longnon lui-même ont trouvé, depuis la rédaction de cet article, des textes qui montrent que maître Jean Cotart était bien mort quand Villon composa la fameuse

---

1. Le mot *bachelier* est traduit par « jeune fille »; mais il ne se trouve que dans ce passage de Villon, et à mon avis il a été fabriqué par le poète pour servir de féminin au mot *bachelier* au sens de « gradué dans une Faculté » : il a voulu railler les prétentions doctrinales des demoiselles qui sans doute assistaient Mademoiselle de Bruyères dans ses prédications.

2. Le mot *fillé* manque dans le *Vocabulaire* et aurait pu y trouver place : il n'est pas clair pour le lecteur moderne. Le *filé* est la chanvre ou le lin qui a été changé en fil; il y avait sans doute à Paris pour la vente de ce produit un marché spécial, que M. Longnon, avec sa connaissance de l'ancienne topographie parisienne, aurait peut-être pu indiquer.

3. *Villotiere* est traduit par « femme de mauvaise vie »; c'est trop dire : les exemples de *villotier* et *villotiere* dans Godefroy montrent que ces mots, qui se rattachent au verbe *villoter*, « perdre son temps à se promener par la ville », n'ont pas un sens si défavorable.

ballade où il prie pour son âme. Aussi ne lui est-il fait aucun legs; bien au contraire, le poète se reproche (T 1232) de ne pas lui avoir payé un patard qu'il lui devait, et s'acquitte en écrivant une *oroison* pour son âme. — DIOMEDÈS. Ce nom que Villon donne au pirate qui fit à Alexandre une réponse hardie ne se trouve ni dans le fragment de Cicéron cité par Nonius Marcellus (que Villon n'avait certainement pas lu), ni dans saint Augustin (*Cité de Dieu*, IV, 4), ni dans Valère Maxime, auquel renvoie notre poète : il provient directement ou indirectement du *Policraticus* de Jean de Salisbury. J'ai fait sur ce point quelques recherches dont je donnerai prochainement le résultat dans la *Romania*. — Sur MACQUAIRE, voy. ci-dessus, p. 380, n. 1. — Ajouter : « MARIE, *la Vierge Marie*, G T 932 » et : « MARIE, *Marie, fille du duc Charles d'Orléans*, P A 5 ». — MICHAULT : j'ai cité ici-même (XVIII, 443) un curieux passage de *Renart le Contrefait*, qui montre que la facétieuse légende de ce personnage existait déjà au XIVe siècle. — OCTOVIEN : M. L. nous dit bien qu'il s'agit d'Auguste; mais il n'explique pas le passage de Villon : *D'Octovien puist revenir le tems, C'est qu'on luy coule au ventre son tresor*. Ce passage a sans doute pour source l'*Historia septem sapientum*, qui, dans le conte *Virgilius*, appelle Octavien l'empereur que les autres versions laissent anonyme ou nomment Crassus, et qui, par sa cupidité, fut cause de la destruction de la *Salvatio Romae*, sur quoi, pour le punir, on le fit périr en lui ingurgitant de l'or (le même roman, dans le conte *Gaza*, parle d'ailleurs, comme d'autres versions, du trésor d'Octavien, si célèbre au moyen âge). — Sur OGIER LE DANOIS on aurait pu remarquer que l'allusion de Villon (T 1803) se rapporte à la suite féerique de ce roman, que notre poète avait sans doute lue dans la mise en prose. — POURRAS (T 1157) est oublié, ainsi que son équivalent moderne Port-Royal, avec lequel M. L. a eu le mérite, le premier, de l'identifier. — « SATURNE, C 68. *Saturne* ou *le Temps*. » D'après tout le contexte il s'agit non du Temps, mais de la planète Saturne, dont l'influence était réputée particulièrement funeste. — TAILLEVENT : après avoir mentionné le livre de cuisine de Taillevent, M. L. remarque : « Il est à peine besoin d'ajouter que la recette qui lui est attribuée par Villon ne s'y trouve aucunement. » Mais Villon ne lui attribue pas sa

recette : il dit au contraire (T 1417) : *Lequel n'en parle jus ne sure.* — THAÏS : je crois que Villon n'a songé ni à la maîtresse d'Alexandre, ni à sainte Thaïs, mais qu'il a plutôt employé ce nom comme les poètes latins du moyen âge, qui font de Thaïs (sans doute d'après Martial) le type de la courtisane. — THIBAULT D'AUSSIGNY. Dans le vers *Dieu mercy et tacque Thibault* (T 737), il faut écrire *Tacque* : Villon donne à l'évêque d'Orléans qu'il déteste le nom du favori de Jean de Berri au XIVe siècle, ce Taque Thibaut, abhorré du peuple, dont Froissart a raconté les mœurs honteuses et les exactions ; le souvenir de ce personnage était sans doute conservé dans le Berri, où divers passages du *Testament* prouvent que notre poète avait séjourné. Il faut donc rayer du *Vocabulaire* le mot *tacquer*, admis du reste et traduit avec un point d'interrogation. — VICTOR (Saint) : il aurait peut-être été bon de dire que saint Victor de Marseille fut en effet, d'après sa légende, écrasé entre les meules d'un moulin.

Mots ordinaires. A l'article *accouter* l. « manuscrit A » au lieu de « V ». — *Acouter* : suppr. *acoutassent* T 1486 (voy. ci-dessus). — *Affuir* : pour *affuit* T 1625 il faut plutôt lire *assuit*, comme je l'ai remarqué plus haut ; en tout cas la traduction donnée ici, « fuit », serait directement contraire au sens. — *S'alouer* n'est pas précisément « s'attacher », mais « se mettre au service de ». — *Arignée*, non « araignée », mais « toile d'araignée ». — *Attainer*, « vexer, tourmenter », plutôt qu' « affliger » (*attiner* est une variante du même mot, et peut-être T 44 faudrait-il lire *attainez*, qu'indique la var. de F). — *Bature* : il faudrait ajouter T 1299. — *Bouffé*, « qui a les joues gonflées » : comment ce sens peut-il convenir au contexte, T 391 ? *De ceste vie cy bouffez* signifie « emporté de cette vie comme par un coup de vent, soufflé » (Godefroy, citant ce passage, en une mauvaise leçon, au *Complément*, traduit *bouffé* par « rassasié »). — *Bouges*, non pas « chausses », mais « poches ». — *Bouhourder* n'est pas proprement « combattre à la lance », mais « joûter avec un bouhourt », sorte de grosse lance sans fer. — Le sens propre de *bou[i]llon* est « tourbillon » plutôt que « gouffre ». — L'équivoque admise entre *branc* et *bran* me paraît tout à fait imaginaire. — A *bruire* il faudrait citer aussi L 71. — *Ceps* signifie non « liens, espèce de chaînes », mais « billots dans lesquels on enfermait les jambes d'un prisonnier étendu sur le dos ». —

Charretier est glosé par « chartier » ; pourquoi? — *Chastoy*, « réprimande, leçon morale », et non « châtiment ». — *Choue*, n'étant que dans le *Jargon*, ne devrait pas figurer ici ; en outre il signifie « choucas » et non « chouette ». — *Cloue* T 1002 est le subj. prés. de *clore* et non l'ind. prés. de *clouer*. — *Complant* L 31 est rendu par « plainte, gémissement » ; c'est une distraction évidente : *complant* a ici son sens ordinaire. — *Conclure* est un terme technique des disputes d'école, parfaitement appliqué ici : c'est « réduire au silence, vaincre en argumentant », et non « exténuer, vaincre par la fatigue ». — *Courir* : *queure* est, bien entendu, subj. et non ind. présent. — Pourquoi à « destruction », comme traduction de *desfaçon*, ajouter « avilissement d'un être vivant » ? — *Desvier* est à supprimer et à remplacer, dans les trois passages cités, par *devier*, « mourir ». — *Embrochez*, dit de vins T 249, ne peut signifier « rôtir » ; c'est « mis en perce ». — *Emprendre* : j'aurais écrit *en prent*, *en preigne*. — *Endemente* n'est pas traduit, et en fait n'existe pas : le texte, T 1573, porte *endementes*, qui est l'adverbe *endementres*, « pendant ce temps-là ». — *Esclat*, « tesson » : ou « morceau de bois » ?— *Escorcherie* C 210 est oublié. — *Esme*, « estimation, attente », plutôt que « espérance, désir ». — *Essangier* T 1448, « nettoyer, lessiver », est oublié. — Au mot *fenestre* il faudrait ajouter L 120, où *fenestre* a le sens de « boutique de changeur » ou « d'écrivain ». La remarque sur l'expression *clore fenestre* n'est pas juste, cette locution ayant le sens de « fermer boutique ». — *Fillette*, « fille publique » : inutile. — *Gastaveaux* C 9 signifie évidemment « grelots » ; le ms. qui nous a conservé la pièce où il se trouve étant unique, je proposerais de lire *cascaveaux*, forme empruntée au prov. *cascavel*, *cascaveu*. — *Grez*, « échelle » : je ne sais pas ce qui motive cette singulière traduction : *ung grez* T 999 est « un pavé », comme d'ordinaire, et c'est le peu de valeur de l'objet censé perdu par Villon qui fait le sel de la plaisanterie. — *Grongnée*, « coup de poing, litt. coup de groing » ; non, mais « coup sur le groing, sur le museau » (Godefroy, qui d'ailleurs explique bien le mot, dont il cite plusieurs exemples, fait un paragraphe à part pour le passage de Villon, où il le traduit par « emplâtre », d'après la malencontreuse idée de Prompsault). — Sur *groselles* (*mâcher des*), cf. G. Alexis, I, 113. — L'art. *hayter* est à rayer ; il provient d'une erreur que je ne m'explique pas : Dieu, dit Villon

(T 103-4), *Combien que le pecheur soit ville, Riens ne hayt que perseverance*, c'est-à-dire : « Quelle que soit la dégradation du pécheur, Dieu ne hait que la persévérance (dans le péché) » ; le dernier vers signifierait d'après le *Vocabulaire* : « Rien ne réussit que la persévérance » : cela n'aurait pas de sens, et *hayt* ne peut, bien entendu, être la 3e p. pr. de l'ind. de *hayter*. — *Jeu de trois mailles* : ce n'est pas, comme semblerait l'indiquer l'insertion de cette locution daus le *Vocabulaire*, une espèce de jeu : c'est un jeu quelconque où on ne joue pas plus de trois mailles. — *Laboureux*, « de laboureur », plutôt que « laborieux ». — *Mercerot*, « diminutif de *mercier* » ; c'est évident ; mais il aurait été plus utile de dire que *mercier* signifie « colporteur », et d'expliquer pourquoi Villon s'appelle *povre mercerot de Rennes*. — *Moustarde* (*Aller à la*), « expression proverbiale ». Cela ne renseigne pas beaucoup le lecteur. Il était d'usage autrefois, au moment du repas, d'envoyer chercher de la moutarde fraîchement broyée ; c'étaient généralement les enfants qui étaient chargés de cette commission, et il paraît qu'ils y allaient d'habitude en bande et en chantant des chansons plaisantes sur les événements du jour. De là cette locution si fréquente au XVe et au XVIe s. : « Les petits enfants en vont a la moustarde », pour dire un scandale dont tout le monde parle (voy. des exemples dans Littré et Godefroy)[1]. — *Ou*, « au », non, mais « dans le ». — *Peaultre* T 693 est traduit par « gouvernail, timon de bateau », distraction évidente : l'amie de Villon lui faisait croire *De vieil machefer, que fust peaultre* : il s'agit naturellement des deux mots encore enregistrés dans nos dictionnaires *mâchefer*, « minerai grossier de fer », et *peautre*, « étain » (voy. Godefroy, qui cite entre autres notre passage). — Pourquoi un (?) à la traduction de *pelote* par « balle » ? — *Perchier* T 1244, « donner place à » ; c'est affaiblir inutilement l'expression plaisante de Villon. — L'explication, empruntée à P. Lacroix, de *priere de Picart* me paraît très contestable. — *Piez blans* (*Avoir les*) ; M. Bijvanck a donné sur cette locution

1. On trouve employée de même la locution *aller au vin*, qui provient d'un usage analogue : on envoyait avant le repas les valets, souvent les enfants (les maris complaisants dans les farces), chercher du vin chez le tavernier, et là encore les enfants s'acquittaient de leur commission en chantant des chansons.

des remarques intéressantes, qu'il aurait été bon de reproduire. — *Plombée* T 1994, « bâton plombé » : il s'agit plutôt de boules de plomb attachées à un bâton (ce qui explique le *et telz pelotes* qui suit) : Godefroy cite en 1388 des *plommees* appelées *pumes d'orenge*. — *Pres prenant* aurait, à côté du sens de « collant », celui de « dépourvu » ; j'en voudrais la preuve. — *Quelongne* (*Estre en*) « signifie être en faveur auprès d'une belle ». Ce n'est là qu'une application figurée : il s'agit proprement de l'écheveau, de la *fusee* qui est à un moment donné sur la quenouille. — *Raire* : les seules formes citées étant *ret* et *rez*, il vaut mieux donner à l'inf. la forme *rere*, qui est la bonne. — *Rappeau*, « annulation du bannissement, rappel de l'exilé » : n'est-ce pas plutôt « appel » ? Colin des Cayeux avait cru qu'il serait sauvé une fois encore, comme il l'avait été si souvent, par un appel à la justice ecclésiastique. — *Recreu*, « reconnu, constaté ». Je ne sache pas que *recreu* ait jamais ce sens ; la signification habituelle du mot convient fort bien ici. — *Remaner*, « rappeler (?) ». A supprimer : *remaine* D 201 (où, comme je l'ai dit, il vaut d'ailleurs mieux lire *ramaine*) est évidemment l'indic. de *remener* (de m. *remaine* ou *ramaine* A 63), comme *remaine*, dans la ballade des *Dames*, où M. L. le rattache bien à tort à *remanoir*, en est le subjonctif. — *Rez* veut-il bien dire « pelure » ? *Oster* (les difficultés possibles) *jusqu'au rez d'une pomme* T 1850 ; je comprends : « jusqu'à ce que tout soit uni, lisse comme la surface d'une pomme ». — *Riblée*, « livrée à la débauche » ; *ribleur*, « débauché, adonné aux femmes ». Cette traduction de *ribler* (et par suite de *ribleur*) vient de l'interprétation sans fondement donnée à *caige vert* (voy. ci-dessus la remarque sur T 1195) : *ribler* signifie bien plutôt « piller » (voy. Godefroy). — *Rie* T 554, « risée, moquerie » ; mais *rie* est ici tout simplement le subj. de *rire* : *Qui belle n'est*, dit la belle heaumière à ses écolières, *ne perpetre Leur male grace, mais leur rie*, c'est-à-dire : « Que celle qui n'est pas belle ne s'attire pas leur mauvaise humeur (aux hommes), mais leur rie, leur fasse bonne mine ». — *Roquart*, « invalide, vieux soldat en retraite, qui tient garnison dans une « roque » ou forteresse ». C'est une explication traditionnelle, mais elle n'en est pas meilleure : le sens de « cheval hors de service », donné par Godefroy en dernier lieu, est établi par les articles de Duez et d'Oudin qu'il cite à l'appui du prétendu sens de « vieux militaire », et aussi par

celui de Cotgrave : « an overworne sincaunter, one that can neither whinny, nor wag the taile ». — *Terne* est défini dans le sens qu'il a actuellement à la loterie ; mais la loterie n'existait pas au XVe siècle : *terne* est le coup qui amène trois aux deux dés. — *Umeur*, « liquide » ; il eût été bon d'expliquer la locution *alteré d'umeur*, sur laquelle joue Villon à l'endroit cité.

Il reste encore dans le texte de Villon bien des incertitudes et dans l'interprétation de ce texte bien des obscurités. Les efforts des critiques de notre temps et surtout de M. Longnon en ont fait disparaître beaucoup ; il faut espérer que des recherches et des réflexions nouvelles arriveront encore à en restreindre le nombre. Le sujet vaut la peine qu'il demande ; car tout ce qu'on fait pour mieux établir et pour éclaircir le texte des œuvres du poète parisien a pour résultat de faire mieux apprécier et goûter l'art si original, si personnel, si spontané et en même temps si réfléchi dont elles sont l'expression.

Gaston PARIS.

P.-S. — M. Marcel Schwob a bien voulu me communiquer sur le *Testament* quelques observations dont je suis heureux de faire part aux lecteurs de la *Romania*. On remarquera particulièrement celle qui concerne le huit. CXLIII, où il semble bien qu'il y ait une allusion à *Patelin*.

G. P.

Gr. Test., huit. CI. Item à l'orfevre Du Boi·

lire

Item à l'Orfevre de boys

(*de bois* F ; *de boys* C).

Il n'est pas ici question d'un orfèvre nommé Du Bois, mais d'un sergent à verge au Châtelet, qui était aide du questionneur. Ce personnage figure deux fois dans le Procès du duc de Nemours (Bib. Sainte-Geneviève, L^f^ 7, ms. 2000) aux dates du 22 octobre 1476 (f° 174) et du 20 novembre 1476.

Jehan Loyset, questionneur
Jehan Mahé, dit l'Orfevre de boys
Jacotin Bourdon
Huguet Chantereau
Jehan Doublet
} Tous sergens à verge du Roy nostre seigneur oudit Chastellet de Paris

La place qu'occupe dans le G. T. l'*Orfevre de boys* entre Casin Cholet, sergent à verge ou Jehan Le Loup (également sergent de la ville de Paris) et le capitaine Jehan Riou, qui commandait les six-vingts archers de Paris, ne laisse aucun doute sur cette identification. Cf. pour les surnoms des sergents à verge : *Journal de Jehan de Roye* : « un sergent dont le surnom est l'Empereur du Houx ». Cf. aussi l'expression populaire « bijoutier en cuir », « leatherjeweller, » en slang américain.

Huit. CIV Item a Robinet Trouscaille;

lire

Item à Robinet Trascaille (F *Robin Trassecaille*).

Robinet Trascaille figure dans les comptes royaux comme clerc de maître Jehan le Picart, général conseiller sur le fait et gouvernement de toutes les finances depuis l'année 1449. En septembre 1457 il comptait comme receveur des aides à Château-Thierry. En septembre 1462 on lit dans un compte : « Me Robert Trascaille, secretaire du Roy, pour un voyage a Lyon devers les gens de l'ambassade de Milan, XX l. t. » (Bib. Nat., ms. fr. 32511.)

Huit. CXXXV Tu trouveras la que Macrobes
Ne fist oncques tels jugemens;

La lecture *Oncques ne fist*, de CT, me semble plus comique, et je ne doute pas que ce soit là le vers de Villon.

Huit. CXLIII Les Mendians ont eu mon oye.

Villon n'a légué aucune « oye » aux Mendiants, mais « des souppes jacoppines » (plat réel [1] dont la mention est ici une

1. En voici la recette : « *Souppe Jacopine* de pain tosté, de frommage du meilleur que on pourra trouver, et mettre sur les tosteez, et destramper de boullon de beuf, et mettre dessus de bons pluviers rotiz ou de bons chappons ». (Bib. Nat., ms. lat. (XVe s.) 6707, fo 184).

allusion facétieuse aux Jacobins. Les autres legs — « oblacion de flaons » — c'est-à-dire rien — et « parler de contemplation » — autre raillerie — ne constituent que « moquerie » pour les Mendiants.

Si je ne me trompe, voilà une allusion nette à l'oie de *Patelin* :

> Et si mangerez de mon oye... (v. 300)
> Me fais tu y mengier de l'oe? (v. 1577).

Ce ne peut-être une expression populaire. Cette explication me paraît solide et intéressante. Elle prouverait que Villon avait lu ou vu jouer *Patelin* dès 1461.

Petit Testament, huit. XXI (voy. ci-dessus) : Troussevache était bien une enseigne. Voici le texte définitif qui clôt un long débat :

> L'an desusdit vint entrer en saisine et possession Guillemete, vefve et derreniere femme de feu Estienne Boudin..., de soixante sols parisis de rente... en et sur la moitié d'une maison par indivis a deux pignons sur rue, deux petites cours derriere et le lieu, ainsi qu'il se comporte *assis a Paris en la rue de Troussevache, ou pend pour enseigne « de celluy qui trousse la vache »*... aboutissant par derriere a sire Nicolas de Louviers en la censive de lad. eglise, etc.[1].

C'était donc une taverne dont l'enseigne représentait un vilain qui emportait une vache sur ses épaules, et où fréquentaient les écoliers[2].

Marcel Schwob.

---

1. Reg. d'ensaisinements de Saint-Martin-des-Champs (Arch. nat., § 1448[1], f° 56 v° (A. 1467, rue Troussevache).

2. Voy. E. Chatelain, *Notes sur quelques tavernes fréquentées par les étudiants du XVe siècle* : Troussevache est l'une d'elles.

MÉLANGES

C ET *G* SUIVIS D'*A* EN PROVENÇAL

(Supplément au mémoire publié dans la *Romania*, XXIV, 529 et suiv.)

Les recherches que j'ai publiées en 1895 sur la limite qui sépare *ca*, *ga* de *cha*, *ja* ont fourni des résultats incontestablement assurés, mais qui, sur certains points, pourraient être précisés davantage. Mes informations étaient tirées : 1° de la nomenclature topographique ; 2° des documents anciens ; 3° de l'état présent du langage. Toutefois j'ai dû souvent, faute de textes linguistiques anciens ou modernes, me contenter de la première de ces trois sources. Dans ce cas, la limite que j'ai indiquée reste forcément un peu vague, d'abord parce qu'on ne trouve pas toujours, même sur les cartes à grande échelle, un nombre suffisant de noms de lieux offrant le phénomène étudié, ensuite parce que, depuis que la forme des noms de lieux s'est fixée, il a pu arriver que l'une des deux prononciations ait perdu ou gagné du terrain, auquel cas la limite fournie par la toponymie, exacte pour le passé, devient inexacte pour le présent. Cependant, là même où la nomenclature topographique a été ma source unique, j'estime que la zone incertaine ne peut guère dépasser une dizaine de kilomètres.

Cette opinion, exprimée dans mon mémoire (p. 541), a été confirmée par des vérifications récentes.

Il y a peu d'années MM. Thomas et Teulié ont publié les résultats d'une exploration linguistique ayant le même objet que mon mémoire, mais limitée à l'espace compris entre l'arrondissement de Saint-Flour et l'extrémité orientale de la Gironde[1].

1. A. Thomas, *La limite de* c, g *explosifs devant* a *en Haute Auvergne*. Le

L'enquête de M. Thomas fut faite en août et septembre 1895, au temps même où s'imprimait mon mémoire ; celle de M. Teulié eut lieu au mois de septembre 1896. Elles sont l'une et l'autre indépendantes de mes recherches, et n'emploient pas la même méthode, puisqu'elles portent exclusivement sur l'état actuel de la langue. Cependant elles aboutissent sensiblement aux mêmes résultats, tout en atteignant un plus haut degré de précision. En outre, l'enquête de MM. Thomas et Teulié démontre un fait que j'avais constaté ailleurs, à savoir que les prononciations *ca*, *ga* et *cha*, *ja* peuvent gagner du terrain ou en perdre. Ainsi M. Thomas a constaté qu'à Bourcenac, village de la commune de Saint-Cirgues-de-Malbert (arr. d'Aurillac), les personnes âgées prononcent *tchabro*, *batcho*, *djal* (capra, vacca, gallum), tandis que les plus jeunes, afin d'éviter les moqueries des gens du chef-lieu de canton (Saint-Cernin), situé plus au sud, prononcent *cabro*, *baco*, *gal*[1]. C'est précisément le fait que j'ai noté dans les Alpes-Maritimes et dans les Basses-Alpes, et sur lequel je reviendrai tout à l'heure. M. Thomas remarque encore[2] que, dans le domaine de *cha*, *ja*, il est assez rare de trouver des noms de lieux en *ca*, *ga* ; qu'au contraire, dans le domaine de *ca*, *ga* il est fréquent de trouver des noms de lieux en *cha*, *ja*. C'est toujours le même fait, à savoir la propagation vers le nord de la prononciation explosive *ca*, *ga*, considérée comme plus raffinée, au détriment de la prononciation *cha*, *ja*. Mais cependant l'inverse peut avoir lieu ; il a certainement pu arriver (quoique je n'en aie pas, pour ma part, trouvé de cas certain) que *cha*, *ja* aient empiété à une époque plus ou moins récente sur le domaine de *ca*, *ga*. Par conséquent je n'accepterais pas dans son sens absolu l'observation de M. Thomas lorsqu'il dit que « pour la Dordogne encore plus que le Cantal,

---

même, *La limite de* c, g *explosifs devant* a, *de Puynormand (Gironde) à Cendrieux (Dordogne)*. H. Teulié, *La limite de* c, g *explosifs devant* a *dans le Lot et l'est de la Dordogne*. Ces trois mémoires occupent les pages 221 à 275 du *Bulletin de la Société des parlers de France*, t. I (nos 10-12, publiés en 1897). On voit que M. Teulié a comblé la lacune laissée par M. Thomas entre ses deux explorations.

1. Bulletin cité, p. 229, 230.
2. *Ibid.*, p. 236.

l'étude des noms est insuffisante à établir la limite précise où s'arrêtent vers le nord les sons *ca*, *ga*[1] ». Il se fonde sur des noms de lieux tels que *Carsac*, *Caminade*, *Lacassagne*[2], etc., qui se trouvent dans la région où on prononce *cha*. Cela est vrai maintenant, mais depuis quand? Une autre remarque de M. Thomas doit être retenue : « Il est curieux, dit-il, de voir que certains mots en *k*, *g*, débordent sensiblement vers le nord. C'est le cas, sur presque toute la ligne, pour *cosau*, jardin, et pour *costanho*, châtaigne. » Des exceptions du même genre s'observent sur d'autres points de la limite, et il est à croire que l'état ancien de la langue n'en était pas exempt[3].

Je vais maintenant compléter sur quelques points mes recherches de 1895. Mon supplément d'information concerne les Alpes-Maritimes et les Basses-Alpes, que j'ai parcourues à diverses reprises au cours de ces dernières années, en quête de matériaux pour mon grand recueil de documents linguistiques du Midi de la France.

Alpes-Maritimes. « Pour la vallée du Var, disais-je en 1895, mon enquête n'est pas complète. » Elle ne l'est pas encore maintenant, mais toutefois, grâce à un voyage qui m'a conduit dans le nord de la vallée (jusqu'à Entraunes), je possède quelques renseignements nouveaux. Je dois dire en passant que j'ai pris depuis peu l'habitude de parcourir les cadastres, compoids, livres terriers des communes où je fais des recherches. Lors même que ces livres sont en français, ce qui est le cas pour la haute vallée du Var[4], on a toujours chance de rencontrer des lieux-dits conservés sous la forme vulgaire.

---

1. Bulletin cité, p. 253.

2. Indiqué dans mon mémoire (p. 570) comme le point le plus septentrional de la prononciation *ca*.

3. Ainsi à Seyne (B.-Alpes), au XVe siècle, on prononçait *ca* en certains mots, contre l'usage le plus général (*Romania*, XXVII, 360).

4. Dans la haute vallée (au-dessus d'Entrevaux) l'italien n'est employé, dans les documents administratifs, qu'à partir du dernier tiers du XVIIIe siècle. Il faut se rappeler que cette partie de la vallée du Var, formant l'ancienne viguerie de Guillaumes, n'a été réunie aux états Sardes qu'en 1760, le roi de Sardaigne concédant au roi de France, en échange, certaines terres situées sur la rive droite du Var, au sud d'Entrevaux. A Puget-Théniers, qui faisait partie du comté de Nice, et appartenait aux ducs de Savoie depuis 1388,

A Saint-Martin d'Entraunes, où il n'y a point de documents en langue vulgaire, les anciens registres de comptes faisant défaut, le plus ancien registre terrier est de 1697. J'y relève les noms suivants : *Chalence*, *Chanebier*, *Champiare*, les *Champons*, les *Chaumasses*, qui indiquent, pour l'époque ancienne, la prononciation *cha*. Actuellement, dans les mots de la langue commune, on prononce *ca*. A Guillaumes, plus au sud, j'ai signalé [1] *Bouchanieres*, nom d'un hameau ; j'ai, depuis, relevé dans un livre terrier de Guillaumes, écrit vers 1650 ou 1660, *le Bancheiron*, nom de quartier [2], *enchastre* [3], *chalanches*, *chauliere* [4]. D'autre part *Castel Vieil*. Il paraît donc bien établi que la prononciation *cha*, *ja* existait anciennement dans la haute vallée du Var, comme dans celle de la Tinée [5], et n'a été remplacée que tardivement par *ca*, *ga*. S'il en est ainsi, les documents anciens doivent contenir des traces plus ou moins fréquentes de l'ancienne prononciation, et c'est en effet ce qu'il est possible de constater. Il y a à la mairie de Guillaumes divers registres de comptes du XVIe siècle rédigés en provençal. J'en ai pris de nombreux extraits que je publierai prochainement. J'y relève *chalamanages* (compte de 1547, fol. 5) ; *chabrin* (compte de 1562, fol. 21 ; compte de 1578, fol. 15), *chascun* (*ibid.*, *passim*), *chamin* (*ibid.*), *rocho* (*ibid.*).

A Puget-Théniers, toujours dans la vallée, mais bien au sud-est (à 30 kil.) de Guillaumes, j'ai relevé, dans un cadastre italien du XVIIIe siècle, *chauraissos* [6], *bosco al chiastelans* [7], *chialancie*, *chandelet* [8], mais les nombreux livres de comptes en langue vulgaire que j'ai étudiés à Puget-Théniers (de 1536 à 1629), ne confirment pas cette prononciation.

---

l'usage de l'italien remonte au XVIIe siècle. Antérieurement l'administration locale se servait du latin et (à partir du XVIe siècle) du provençal.

1. Mémoire cité, p. 549.
2. Cf. *bancairon*, Mistral, sous BANCIHOUN.
3. « Pré à l'*enchastre* de levant. » Cf. Mistral, *encastro*, et *Enchastrayes*, nom d'une commune du cant. de Barcelonnette.
4. Probablement un endroit planté de choux ; voy. Mistral, CAULIERO.
5. Mémoire cité, p. 548.
6. Quartier sur la r. g. du Var, au-dessous de Puget.
7. R. g. du Var, près du château.
8. R. g. du Var, au-dessus du pont de la Trinité.

Basses-Alpes. De la haute vallée du Var on passe dans celle du Verdon (Basses-Alpes) par le col des Champs, qui n'est guère accessible que cinq mois de l'année. J'ai fait cette excursion, en sens inverse, l'an dernier, au commencement d'octobre. Les principaux villages de la vallée du Verdon, en sa partie supérieure, sont Allos et Colmars [1]. Plus au sud, à une trentaine de kilomètres de Colmars, se trouve un gros bourg, Saint-André-de-Méouilles, et enfin, tout au sud du département, Castellane, chef-lieu d'arrondissement. Les archives de cette petite ville possèdent des documents en langue vulgaire. J'en ai publié quelques extraits [2] et j'en publierai d'autres encore, mais Saint-André, Colmars et Allos n'ont pour ainsi dire plus d'archives anciennes, et particulièrement ne contiennent aucun spécimen de l'idiome local.

J'ai indiqué, dans mon mémoire (p. 551), à l'aide de quelques noms de lieux (dont il serait facile d'augmenter le nombre), que Colmars appartenait à la région de *cha*, *ja*. Ayant passé deux jours à Colmars, j'ai constaté que l'usage local était d'accord avec les indications qui se déduisent des noms de lieux. Mme Maurel, la maîtresse de l'hôtel de France, qui a répondu avec beaucoup d'obligeance à mes questions, prononce *tsabre* [3] capra, *tsambre* camera, *tsamin* caminum, *tsarbe* cannabem, *tsarriere* carrariam, *tsau* calidum, *djautes* joues. Mais elle m'a dit en propres termes que les gens plus raffinés, croyant mieux parler, disent *ca-* et non *tsa*. Elle même dit indifféremment *capèu* (chapeau) et *tsapèu*. A Saint-André, il m'a paru que *ca*, *ga* dominait. Il est curieux de constater, ici comme dans les Alpes-Maritimes, que le passage de *ca* à *cha* ou *tsa* s'opère en pleine vallée et que la première de ces deux prononciations passe pour plus correcte ou plus élégante. Je crois que, par suite de cette sorte de purisme,

1. Colmars, place forte déclassée, est un ch.-l. de c. de l'arr. de Castellane. Allos est chef-lieu d'un canton qui ne contient pas d'autre commune qu'Allos même. En vertu de la tradition historique Allos fait partie de l'arrondissement de Barcelonnette, encore qu'il soit sans communication directe avec cette ville pendant plus de six mois de l'année, le col d'Allos ou de Valgelaye n'étant accessible qu'en été et pendant une partie de l'automne.

2. *Romania*, XXVII, 433 et suiv.

3. La finale est plutôt un *e* légèrement ouvert qu'un *o*.

cha a perdu beaucoup de terrain. Peut-être cette prononciation descendait-elle autrefois jusqu'à Castellane, et ainsi s'expliquerait le nom de *Chasteuil* (à 8 kil. de Castellane) qui m'avait embarrassé [1].

Le même fait s'est produit à Forcalquier. Actuellement la prononciation *ca, ga* est générale, sauf en un petit nombre de mots, comme on peut le vérifier dans les poésies de M. Eugène Plauchud. Mais il y a trois ans, publiant des documents tirés des archives de Forcalquier [2], je suis revenu sur une assertion un peu sommaire et trop absolue de mon mémoire de 1895, et j'ai montré que *cha* se rencontrait fréquemment à côté de *ca*, dans la seconde moitié du XVe siècle : *chabres, chabraria, chamin, chastrols*, etc. Depuis j'ai publié tout ce qui subsiste du précieux livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier de Forcalquier, que j'ai découvert dans la reliure d'un registre des archives de la même ville, et dans ce texte, qui est de deux mains bien distinctes, la notation *cha* est à peu près constante [3].

On voit par là que, dans les études de phonétique historique, il faut tenir compte non seulement des modifications régulières que les sons subissent au cours des âges, mais encore, en certains cas, de la propagation des formes. Certains phonèmes nés dans une région, peuvent se propager peu à peu dans une autre sous des influences variables.

Voilà, pour le présent, tout ce que je suis en état d'ajouter à mon mémoire de 1895. Il reste encore bien des recherches à faire, bien des documents à trouver, pour arriver sur tous les points au degré de précision que le sujet comporte.

P. M.

LE SUFFIXE *-ESIMUS* EN FRANÇAIS

Le suffixe latin -esimus, qui se trouve dans les ordinaux comme vicesimus, centesimus, millesimus, etc., a été récemment débouté de toute prétention étymologique directe sur le suffixe français qui remplit les mêmes fonctions dans

---

1. Voir mon mémoire, p. 552. Ce nom n'est d'ailleurs pas tout à fait isolé. L'un des quartiers du territoire de Castellane est appelé *Chamatueil*.

2. *Romania*, XXVII, 421.

3. J'ai signalé les exceptions, dans ma notice, p. 8.

deuxième, vingtième, centième, etc. [1]. Je ne viens pas demander la revision du procès, que je tiens provisoirement pour bien jugé. Je veux seulement attirer l'attention sur un fait qui n'a pas été suffisamment mis en lumière jusqu'ici, à savoir que le suffixe -esimus n'a pas disparu du latin vulgaire de la Gaule et qu'il a donné des formes populaires correspondantes.

Le maintien de quadragesima et de quinquagesima, devenus respectivement *quaresima et *cinquesima en latin vulgaire, et représentés par le français *caresme* (aujourd'hui *carême*) et *cinquesme* [2], ne prouve pas précisément la vitalité du suffixe, mais il nous fournit un précieux étalon pour le développement phonétique de -esimus, dont l'e est long.

En français propre, centesimum, millesimum, etc., ont dû aboutir à *centesme centême*, *milesme milême*, etc., comme *quaresima à *quaresme carême*. Ces formes se trouvent quelquefois, mais il est scabreux de les distinguer des formes savantes qui auraient pu être calquées sur le latin [3]. Toutefois dans la région orientale, où l'e long entravé se diphtongue, centesimum aboutit à *centoisme centoime centaime*. Ces formes populaires ne sont pas rares. Sans avoir institué de recherches spéciales sur ce point, j'en puis citer plus d'un exemple. Dans un manuscrit bourguignon de la paraphrase du psaume *Eructavit*, qui écrit *batoime* de baptismum, *croime* de chrisma, je lis *novoime*, *onzoime*, *dozoime*, *trezoime*, *quatorzoime* et *quinzoime*, à côté, il est vrai, de *septieme* et *disieme* [4]. Dans la *Bible* de Macé de la Charité on trouve *centoime* et *vintetquatroysme*; dans

---

1. Voir l'article de M. Marchot intitulé *La numération ordinale en ancien français* dans la *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXI, 102 et s. Depuis, M. Staaf est revenu sur la question (*Le suffixe* -ime, -ième *en français*, dans *Studier i modern Språkvetenskap*; cf. *Romania*, XXVIII, 292); mais il ne s'est pas occupé de -esimus.

2. Nom de la Pentecôte dans le pays wallon, d'où le néerlandais *sinksen*.

3. Ce sont manifestement des formes savantes qui figurent dans une date ainsi conçue : « l'an *milesme ducentesme* trente et *cincesme* » (Godefroy, IX, 95). Dans la *Chronique de S. Magloire* on voit rimer *karesme* avec *cinquantisme* : il faut évidemment corriger *cinquantesme* (Godefroy, *ibid.*). Dans le *Poème moral* on a : « la *centeme* part » (Godefroy, IX, 18) : ici *centeme* me paraît populaire.

4. Bibl. nat. franç. 2094, fos 196 à 198.

la *Règle de Saint Benoît*, *novoime*, *disoime*; dans le manuscrit Salis des *Ordenances Tancrei*, *utaimme*, *novaimme*, *onzaimme*, etc. [1]. Il est inutile de poursuivre; je crois que la preuve est faite.

A. THOMAS.

PROVENÇAL *NADIU*

Dans *Flamenca*, lorsque Guillaume de Nevers annonce au curé de Bourbon l'Archambaut qu'il a l'intention de devenir son clerc, il le prie de lui faire tailler une chape d'étoffe grossière :

Fais mi tallar capa redonda,
Granda e larga e prionda,
De saia negr'o d'esimbru,
De *nacliu* o de galabru.

Ce *nacliu* m'avait inquiété lorsque je préparais ma première édition, il n'y pas loin de quarante ans. J'avais dû avouer (p. 343, note) que je n'entendais pas ce mot; et au glossaire j'avais traduit *nacliu* par « sorte d'étoffe », ce qui n'était pas compromettant. Lorsque je fis la seconde édition, l'idée me vint que *cl* et l'une des formes de *d* se confondent facilement, et qu'on pourrait, sans faire violence au texte, lire *nadiu*; mais n'ayant aucune preuve de l'emploi de *nadiu* comme nom d'étoffe, j'écrivis au vocabulaire : « Ce mot, d'ailleurs inconnu, paraît désigner une étoffe grossière. On pourrait lire *nadiu* sans que le sens devint plus clair. »

C'est bien *nadiu* qu'il faut lire. La dernière feuille du volume venait d'être tirée lorsque, parcourant les *Registres consulaires de Saint-Flour*, édités tout récemment par M. Boudet, j'ai rencontré ce passage (p. 193) :

Plus aldit, per son vestir : per .j. chapayro de *nadiu*, costa .xij. s.

M. Boudet a placé un *sic* après *nadiu*. Mais le rapprochement avec le vers précité de *Flamenca* montre que le mot est fort bon. Il y a plus : le mot est dans Du Cange, non pas sous NATIVUS, où je l'avais cherché, mais sous NADIVUS, avec cet exemple tiré d'un document marseillais de 1218 : « De panno *nadivo*, qui

1. Tous les exemples sans référence spéciale viennent de Godefroy.

fit in ipsa provincia in qua quisque moratur. » Et Du Cange renvoie à MANTELLARIUM (sous MANTUM), où est cité un autre exemple, tiré d'une lettre d'Innocent III, dans lequel figure encore *nadivus* : « capas nigras... de *nadivo* ». Enfin, dans le *Livre des métiers*, cité par Godefroy, sous NAÏF, on lit : « L'en apele drap nayf, a Paris, le drap duquel la chaane et tisture est tout d'un. » M. Bonnardot traduit *naïf*, dans le glossaire qu'il a joint au *Livre des métiers* (édition de l'*Histoire générale de Paris*), par « naturel, pur, sans mélange, uni ». Cette interprétation me paraît assez probable; mais on a vu que le document précité de 1218 entend *pannus nadivus* dans le sens de « drap du pays ».

P. M.

DAVOISNE

Dans les diverses éditions du *Roman de la Rose* par Méon, par Francisque Michel et par Marteau, j'ai noté ce passage :

> Nefles entees ou framboises,
> Beloces *d'Avesnes*, jorroises,
> Raisins noviaus lor envoiés. (V. 8531, édit. Marteau.)

A l'historique du mot *beloce*, le second vers est cité, tel qu'il est ici, dans le dictionnaire de Littré et aussi dans le *Dictionnaire général*. Godefroy, dans son *Complément*, le donne avec les trois variantes : « *baloches* d'Avoisnes, *beloces*, *bouloces* d'Avoisnes. »

Avoisnes ou *Avesnes*, écrit avec une majuscule, serait donc d'après tous les exemples le nom de la ville dont les beloces[1] auraient eu une certaine réputation. On les définit pourtant « petites prunes sauvages » et Le Roux de Lincy (*Prov.*, I, 59) cite ce dicton qui ne leur fait pas honneur : « Au malautru la beloce. »

Il saute aux yeux qu'il faut corriger ce vers et l'écrire ainsi :

> Beloces, *davoisnes* (ou *davesnes*), jorroises.

Le mot est dans Godefroy sous la forme *davoine* :

> Car ce n'est pas chose trop dure

1. [On sait que ce mot paraît remonter à un gaulois bullocea; voy. Meyer-Lübke, *Die Betonung im Gallischen*, p. 5. -- *Réd.*]

D'ardoir un petit d'escripture
Qui ne vault pas une *davoine*.
(*Remedia Amoris*, 2039, Koerting.)

Godefroy est arrivé, je ne sais comment, à expliquer ce mot par « courroie » (avec un point d'interrogation, il est vrai). Mais voici un exemple qui en montrera la vraie signification, et qui en même temps autorisera à rectifier le vers :

Pruna asinina (*Plin.*), poitrons ou *davesnes*.
(Ch. Estienne, *Dict. latin*, édit. 1552.)

Ce sont de petites prunes jaunes, de forme oblongue, que Ch. Estienne, sous *Cerea pruna*, appelle encore *poitrons*. Elles sont très communes en Normandie, et ne valent guère mieux que les beloces. Au Havre, on les appelle encore *davoines*. On lit d'ailleurs dans Cotgrave : « Dauesnes. *Horse-plumes* », et : « Dauoines. *A kind of Plummes*; *or as* Dauesnes. »

Marteau, s'appuyant sur une note longue et bien amusante de Lantin de Damerey, qui a vu dans « beloces d'avesne ou boulaces (*sic*) » « une poignée d'avoine avec sa paille ramassée en une espèce de bouquet ou de boule », traduit ainsi le vers de Jean de Meun :

Gents bouquets d'avoine liés !

A. DELBOULLE[1].

---

1. [Le mot existe aussi dans la région rhodanienne. On lit *davanerios*, « pruniers », dans une charte dauphinoise (Facsimilés héliographiques de l'École des Chartes, n° 374). Mistral enregistre *davaigne* et renvoie à *dravagno*, qui a été oublié. Le *Dict. forézien* de Gras donne *davaigne*, *dravaigne*, *dravouenne*, « prune », et *dravagnat*, *dravouenni*, « prunier ». *La Clà do parlà gaga* (Saint-Étienne) de P. Duplay a *davaigni*, « prune », *davaignie*, « prunier ». Puitspelu, dans son *Dictionnaire du patois lyonnais*, enregistre *davagni* et *davaigni*, « prune »; il remarque que le mot se retrouve dans l'Orléanais sous la forme *davaine*, et qu'un Orléanais lui a dit avoir toujours compris « prune d'Avesnes », ce que Puitspelu rejette avec raison. Il ne veut pas non plus de *diaphane*, nom, en français, d'une espèce de prune, trop savant et trop moderne, et écarte aussi *damascena*, qui ne pourrait donner que *damaigni*. — — Il semble pourtant que le mot se rattache au gr. δαμασκηνόν, gr. mod. (Legrand) δαμάσκηνον. Le changement du second *a* en *o* se retrouve dans l'it. *amoscino*, l'accentuation de cet *ò* dans *amòscino* (voy. Storm, *Arch. glottol. ital.*, IV, 387, et cf. *Rom.*, IX, 623). Le changement d'*m* en *v* paraît, il est vrai, assez surprenant, mais dans les mots étrangers des accidents de ce genre

UN PROVERBE ALTÉRÉ

Il n'est personne qui ne connaisse ce proverbe :

A beau demandeur, beau refuseur,

cité dans la *Comédie des proverbes*, act. III, sc. 2, et ailleurs avec de légères variantes, par ex. dans Gabriel Meurier :

Tel demandeur, tel refuseur, comme on dit : A telle demande, telle réponse.

Dans Cotgrave :

A bon demandeur, bon refuseur.

Et encore dans Le Roux de Lincy :

A bon demandeur, bon esconduiseur (XVe s.).

Il me semble probable et même certain qu'on a dû dire plus anciennement, et d'une manière plus signifiante et antithétique :

A *baut* demandeur, *baut* refuseur.

Mais l'adjectif *balt*, *baut*, « hardi, audacieux », ayant à peu près cessé d'être en usage aux XVe et XVIe siècles, et n'étant plus compris, fut remplacé par *beau*, qui avait la même consonance, puis par *bon* avec une signification ironique. Et ce qui me le fait croire, c'est ce passage de Chastellain où il dit du roi Louis XI (*Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, IV, 97) : « Mais a *baud* demandeur, hardy estoit dissenteur. » Au lieu de *dissenteur*, Chastellain aurait aussi bien pu employer *refuseur*, qui était dejà en usage vers le milieu du XIVe siècle :

Helas ! as povres gens sont mult de refuseur.
(Gilles li Muisis, *Œuvres*, I, 339, Kervyn.)

A. DELBOULLE[1].

---

sont admissibles. — Le fr. a possédé aussi la forme répondant au latin damascena, *damaisine* (Cotgrave, etc.), au sens plus précis de « prune de Damas » (nous disons aujourd'hui *damas*), d'où l'angl. *damsen*, *damsin*, *damson*. — Réd.]

1. [Il faut cependant noter que déjà au XIIIe s. on trouve : *A bon demandeur bon escondeur* (Le Roux de Lincy, II, 472) ; de même dans un recueil manuscrit que j'ai copié, où il y a seulement *escondiseur*. — P. M.]

ROMANCIUM ET *GALLICUM*

Il ne nous paraît pas sans intérêt de signaler aux romanistes un document de 1460 où le *romancium*, à Genève, est distingué du *gallicum* : le premier désigne évidemment le parler local, le second le français de France. Le passage en question se trouve dans la publication si méritoire de M. Émile Rivoire, *Registres du Conseil de Genève* (Genève, 1900), t. I, p. 463.

(Du jeudi 30 octobre 1460.)

.....Guillelmus Genville, tenens per manum nobilem Humbertum de Bona, alta voce dixit quod ipsi duo nomine Communitatis et populi hic existentis illuc venerant, et quod certas raciones descripserant in duo foliis papiri, que in suis manibus tenebat ipse Genville, videlicet unum ipsorum foliorum in galico et aliud in romancio, propter quas asserebant dictam levam fieri non debere nec exigi, ymo cassari et revocari ; que duo folia papiri eidem D. archiepiscopo[1] tradidit, illaque peciit legi ; quibus receptis per D. archiepiscopum, et ibidem folio galicali lecto per Mich. Montions, consindicum, de mandato prefati Domini archiepiscopi, ipsi Genville et de Bona supplicaverunt eidem Domino archiepiscopo, nomine Communitatis, ut super contentis in ipsis foliis eisdem providere velit, ipsam levam revocando.

Eug. RITTER.

MAYENCE ET NIMÈGUE DANS LE *CHEVALIER AU CYGNE*

M. A.-G. Krûger, dans un article que nous avons publié (t. XXIII, p. 445-449) sur le ms. de Berne du *Chevalier au Cygne*, a fait remarquer que ce ms., ainsi que deux autres, renvoie comme source de son récit à une « estoire » conservée à Mayence, et il ajoute : « Cette allusion à Mayence offrira peut-être une nouvelle voie pour des recherches sur l'origine de la célèbre légende du Chevalier au cygne, surtout parce qu'il y a encore d'autres textes qui mettent la scène à Mayence, par exemple la *Chronique de l'abbaye de Brogne*, écrite en 1211, et le poème allemand de *Lohengrin*, où le combat entre Lohengrin et son adversaire Telramont a lieu près de Mayence. »

M. J.-F.-D. Blöte, qui s'occupe depuis plusieurs années,

1. L'archevêque de Tarentaise, administrateur du diocèse de Genève.

avec tant d'érudition et un zèle si persévérant, de l'histoire du Chevalier au cygne, qualifie, dans un récent article sur « la légende du Chevalier au cygne dans la Chronique de Brogne [1] », cette conclusion d' « un peu précipitée ». Pour lui l'assertion du chroniqueur de Brogne est de pure fantaisie et n'a pas d'appui dans un texte antérieur [2]; il en est de même de celle de l'auteur du *Lohengrin*. Quant aux vers du poème français, en admettant qu'ils soient originaux, ils disent, d'après M. Blöte, précisément le contraire de ce qu'on veut leur faire dire. Le poète allègue bien au début une « estoire » qui se trouverait à Mayence; mais dans le récit même il place le combat à *Nimaie* (Nimègue), et la source alléguée, sans doute imaginaire, n'est placée à Mayence que pour la rime. Ainsi la triple concordance qu'on a cru remarquer n'a aucune valeur, et Mayence doit être écartée purement et simplement de la légende du Chevalier au cygne.

Sans insister sur ce qu'aurait de singulier l'accord fortuit, dans le déplacement de la scène, du chroniqueur namurois et de l'auteur du *Lohengrin*, je veux seulement montrer ici que, contrairement à l'opinion de M. Blöte, il est extrêmement probable, pour ne pas dire sûr, que la chanson française mettait primitivement la scène à Mayence, et que *Nimaie* est une substitution postérieure, due à l'influence d'une autre version.

D'abord, comme l'a remarqué M. Krüger, il n'y a que trois mss. du poème français qui aient ici gardé *Maience*; le quatrième du groupe qui contient cette laisse sous la même forme que le ms. de Berne, le ms. B. N. fr. 12558, en général le plus ancien et le meilleur de tous, change ici *Maience* en *Nimaie*, bien que cette substitution détruise la rime : cela prouve que cette substitution a pu être pratiquée dans tous les autres passages, où elle était très facile, *Nimaie* n'étant pas à la rime. Le ms. Barrois (aujourd'hui à Ashburnham Place) a employé un autre procédé : il donne *en oiance* pour *a Maience*. Les autres mss.

---

1. *Zeitschrift für deutsches Altertum*, XXIV (1900), p. 407-420.

2. M. Blöte montre fort bien que le chroniqueur s'est trompé en rattachant Manassès de Brogne à la famille de Godefroi; mais cela ne prouve pas du tout qu'il ait introduit arbitrairement Mayence dans l'histoire qu'il raconte.

(dont le ms. B. N. fr. 1621, publié par Hippeau, est le type) ont supprimé le vers et modifié toute la laisse. Nous avons donc ici la preuve de l'intervention des remanieurs pour remplacer *Maience* par *Nimaie*.

Mais ce qui montre le mieux que *Maience* est bien la leçon primitive, non seulement ici, mais dans le récit même, où tous les mss. français donnent *Nimaie*, c'est la comparaison de la *Gran Conquista de Ultramar*. Cette traduction d'une vaste compilation relative aux Croisades nous donne deux versions du *Chevalier au cygne* [1]. La première est un résumé placé à la fin de la traduction du poème perdu que j'ai appelé *Isomberte* (*Rom.*, XIX, 320), l'une des versions des *Enfants-cygnes*. On y lit (l. I, c. LXVIII, p. 38 *a*) : *E desta manera lo levó este cisne fasta la costa de la mar, fasta do caie el rio del Rin en ella, é luego fueron por el rio arriba fasta que llegaron á una ciudad que es en el imperio de Alemania á que dicen Maenza... E esta lid fué cerca de aquella ciudad de Maenza, ante el emperador de Alemania.* Vient ensuite le poème lui-même, traduit d'après la version qui nous est arrivée. On y lit (c. LXIX, p. 39 *a*) : *Una cinquesma fizo cortes aquel emperador sobre dicho en una ciudad muy antigua, que agora llaman Maenza.* Il est vrai qu'un peu plus loin (*ibid.*, p. 39 *b*) on lit : *E teniendo ese emperador cortes en Alemania, en esa ciudad de Nimeya...* [2] Mais cela prouve simplement que le manuscrit français auquel remonte la traduction espagnole avait, comme ceux que nous avons cités, substitué *Nimaie* à *Maience* dans les passages où la rime permettait de le faire.

La plus ancienne version française [3] du *Chevalier au cygne* qui

---

1. Sans parler du passage de la *Chanson d'Antioche* auquel je viendrai tout à l'heure.

2. Dans la suite on retrouve encore plus d'une fois *Nimeya*, comme dans les mss. français.

3. Comme mention latine on tient généralement pour la plus ancienne celle de Guillaume de Tyr; mais celle de Gui de Bazoches, qui se trouve dans une lettre écrite vers 1170, est sans doute antérieure. Je la cite parce que je ne l'ai vue mentionnée nulle part depuis que Wattenbach l'a imprimée (*Neues Archiv*, t. XVI, p. 86), et parce que je crois pouvoir restituer avec certitude un mot que Wattenbach n'a sans doute pas bien lu et n'a pas pu expliquer. L'auteur parle des gloires du Hainau et cite entre autres un héros

nous soit parvenue est certainement le court résumé qui est donné dans la *Chanson d'Antioche* à l'occasion du différend qui s'est élevé entre Robert de Normandie et Godefroi de Bouillon parce qu'on a désigné celui-ci pour faire le combat singulier qu'on a prévu (mais qui d'ailleurs n'a pas lieu) contre un champion sarrasin [1]. Je le donne ici d'après le ms. B. N. fr. 12558 (f° 100 *c*; même leçon dans 195, f° 148 *d*), dont le texte diffère un peu de celui de l'édition (t. II, p. 180) :

« Mout est (Godefrois) de grant parage, par Dieu qui fist le tron.
Bien avés oï dire qui il fu et qui non :
Son avie aduist uns cisnes a Nimaie el sablon,
En mi le plain gravier au plus maistre donjon,
Tout seul en un batel, ainc n'i ot compaignon,
Bien chaucié et vestu d'un paile d'auqueton;
Plus reluisoit ses chiés que penne de paon :
Ainc Dieus ne fist un home de si bele façon.
Li cors fu mout pleniere, de la Surrexion :
L'empererel [2] retint par itel guerredon
K'il li dona moillier en cele region [3],
Une soie parente, d'un sien cosin Begon [4];
Terre bone e fegonde dona il au baron,
E si le ravesti de l'onor de Buillon;
Puis li guia ses os, porta son gonfanon;
Volentiers l'en servi sans nule mesprison,

---

qui accompagna Godefroi à la croisade (je n'ai pas actuellement le loisir de rechercher qui il a en vue). Voici ce qu'il en dit :

Hic (= *ici*) erat ille nepos fatalis (*W.* satulis) militis ejus,
Per vada cui Rheni dux fuit albus olor;
Huic celebris via Jherusalem duce cum Godefrido
Multo Partorum sanguine parta fuit.

1. Tout cet épisode est d'ailleurs interpolé, et l'a été précisément en vue d'amener le récit concernant l'aïeul de Godefroi, récit auquel le texte du poème ne fait aucune allusion.

2. Exemple à joindre à ceux que l'on connaît de l'affixation de *l* = *le* à un mot précédent autre qu'une particule; le texte imprimé a : *Sel retint l'empereres.*

3. Le texte imprimé donne : *Sel retint l'empereres par tel devision Qu'il s'en poroit raler sans nule contençon, Puis li dona moillier en cele region.*

4. Nos deux mss. ont *Fegon*, mais *Begon* du texte imprimé paraît meilleur.

Tant que li cisnes vint a le sainte saison [1],
Le vassal en mena en un petit dromon,
Par mi la mer salee, sans sigle et sans noton ;
Ains nel pot retenir li rois par nesun don ;
Mout en furent dolent li gent de sa maison ;
Onques puis n'en oïrent autre devision.

Le caractère primitif de ce récit est visible. Il ne connaît pas encore l'épisode du combat singulier livré par le chevalier, et n'a d'autre contenu que l'arrivée et le départ, également merveilleux, de ce personnage énigmatique. Il ressemble de fort près au récit (incomplet) qui concerne « Gérard Cygne » dans la *Karlamagnus Saga* et à celui que donne Hélinand dans sa chronique. Le fait que la ville où aborde le bateau conduit par le cygne est ici Nimègue semblerait donc une forte preuve à l'appui de l'antériorité de cette ville dans la tradition française. Mais il est extrêmement probable que nos mss., ici comme ailleurs, ont substitué *Nimaie* à *Maience*, ce qui était facile, le mot n'étant pas à la rime. La *Conquista*, qui donne ce passage (l. II, c. CI, p. 252 *a*) d'après un texte analogue à celui du ms. 12558 (mais où était interpolée la mention du combat contre Rainier de Saissoigne), porte : *ca á su abuelo trojo un cisne al arenal de Nimaya la Grande, á que agora dicen Maenza*. Ce singulier essai de conciliation s'explique sans doute par le fait que le ms. français suivi par le traducteur portait en marge ou en interligne *Nimaie* à côté ou au-dessus de *Maience*.

On pourrait toutefois prétendre que ces diverses apparitions de Mayence dans l'original de la *Conquista* remontent toutes à la mention première de Mayence dans la laisse de début, mention qui renvoie simplement à une source écrite, plus ou moins fictive, conservée à Mayence. Mais le poème lui-même contient, si je ne me trompe, des traces visibles de la localisation primitive à Mayence de l'arrivée du Chevalier au cygne (et, plus tard, du combat livré par lui). M. Blöte (p. 416) trouve tout naturel que pour aller de Nimègue à Bouillon le Chevalier au cygne passe par Coblence : cela paraît toutefois assez invrai-

1. Le texte imprimé porte : *a la soe saison*, qui est peut-être meilleur ; cependant la leçon de 12558 et 795 peut signifier que le cygne revint à Pâques, comme il était venu.

semblable, tandis que Coblence se trouve tout naturellement sur la route de Mayence à Bouillon [1].

Notons encore que Mayence est mentionnée plus loin comme résidence impériale (v. 6357 ss.) : M. Blöte voit précisément là la preuve que si *Maience* avait été mentionnée au début, on l'aurait laissé subsister comme on l'a fait ici ; mais il n'y avait plus aucune raison de changer le nom, puisque Mayence n'était plus donnée comme lieu du combat : seulement ce passage semble indiquer que pour l'auteur (et cela s'accorde fort bien avec son temps) c'est à Mayence qu'était la résidence ordinaire de l'empereur.

Je crois donc, en résumé, que la version proprement française de notre légende — celle qui l'a rattachée à la famille de Bouillon — mettait à Mayence le débarquement du Chevalier au cygne (et son combat judiciaire, inséré plus tard dans le récit), que cette version primitive a laissé diverses traces dans nos manuscrits, où d'ailleurs on a généralement substitué Nimègue à Mayence, et que le chroniqueur de Brogne, en 1211, suivait un manuscrit français, plus ancien que les nôtres, dans lequel cette substitution n'avait pas encore été opérée.

G. P.

UN FRAGMENT DE MARCO POLO

La petite bibliothèque de Vevey (canton de Vaud, Suisse) s'est récemment enrichie de nombreux documents manuscrits provenant de la famille Hugonin, l'une des plus anciennes et des plus considérées du pays. En inventoriant ces nouvelles acquisitions, mon ami M. Eugène Couvreu s'avisa que la

---

1. La géographie de l'épisode intercalé par le poète dans ce voyage du Chevalier au cygne est certainement très fantastique ; toutefois les vers 5620 ss. sont curieux et semblent attester une tradition locale conservée à Coblence ; je les donne d'après le ms. 12558 (f° 37 *b*) : *Et cil de Covelence et sergent et geldon, Et li riche borjois qui sont de grant renon, Firent faire un charnier, que de fi le set on, Après la grant bataille et la destrucion ; Ens porterent les mors par bone entencion, Que nes menjucent leu ne serpent ne gripon ; Puis les acoveterent de cauç et de sablon ; A tesmoin en atrai la gent de cel roion ; La furent enfoui, s'i ot grant plourison ; Encore i est la crois qui fait la mostroison.*

reliure d'un cahier de comptes de la fin du XVIe siècle était faite d'un double feuillet de parchemin écrit en français et en caractères gothiques. Ayant détaché cette couverture, il l'envoya à M. Alfred Millioud, aide-archiviste à Lausanne, qui y reconnut un fragment de la relation des voyages de Marco Polo. Depuis lors, le manuscrit est exposé dans une des vitrines de la salle du Vieux-Vevey, au musée de la ville. Il a été obligeamment mis à ma disposition pour une étude personnelle, dont les résultats sont consignés ici.

Le parchemin est fort endommagé, sali, troué et gratté, et offre une grande déchirure au haut du premier feuillet. Les marges ont été rognées pour la reliure, ainsi que l'indiquent les chiffres manquants à la numérotation des chapitres 137 et 138 (f° 2, v°). Dans l'état actuel, la feuille dépliée mesure environ 31 centimètres de largeur sur 20 de hauteur. Il y a 26 lignes à la page. Quand la fin d'un mot ne coïncidait pas avec celle de la ligne, le scribe a fait usage d'une sorte de tiret ou de trait d'union. Les grandes lettres initiales de chaque chapitre sont à l'encre rouge. Un trait rouge barre les majuscules initiales des titres. Ces titres, ainsi que les numéros des chapitres, sont soulignés en rouge. Au jugement de M. Hippolyte Aubert, directeur de la Bibliothèque Publique de Genève, l'écriture, très nette, est de la fin du XIVe siècle. Une main postérieure, sans doute du XVe, a écrit en marge des premières lignes du chapitre 123 (f° 1, r°) une *n* (ou un *u*) et un *o*, surmontés de signes d'abréviation. On retrouve en marge des premières lignes du chapitre 138 (f° 2, v°) une *n* (cette fois bien distincte) et un *o*, de la même écriture, surmontés également de signes d'abréviation et suivis des mots difficilement lisibles : *des ẽfans*. Il me paraît évident qu'il faut lire *nota* ou quelque chose d'approchant. La fuite et la capture des éléphants de combat (chap. 123) et la coutume chinoise d'exposer les enfants nouveau-nés (chap. 138) devaient frapper d'étonnement un lecteur français du moyen âge.

Entre les chapitres 135 et 136 (f° 2, r°), qui se trouvaient à l'extérieur de la reliure, une troisième main a tracé les lignes suivantes, mémorial d'une naissance ou de quelque autre événement local ou domestique :

> Le VII Decembre 1577. ung fãmedi
> anviron les III heures apres midi.

Le premier feuillet du manuscrit veveysan correspond à la fin du chapitre 121 et à la plus grande partie du chapitre 122 de l'édition Pauthier ; mais ce dernier chapitre (*Ci dist encore de ceste bataille*) est numéroté 123, comme dans l'édition publiée en 1820 par la Société de Géographie de Paris d'après le manuscrit franco-italien B. Nat. fr. 1116. Le second feuillet correspond à la fin du chapitre 134, aux chapitres 135, 136, 137 et aux premières lignes du chapitre 138 de l'édition Pauthier, aux chapitres 135-139 de l'ancienne édition : les numéros conservés concordent avec ceux de Pauthier.

On sait que les manuscrits français dérivés de la rédaction des voyages de Marco Polo faite pour Thibaud de Cepoy se divisent en deux groupes : d'une part (*a*) les manuscrits A, B, C, dont s'est servi Pauthier ; d'autre part (*b*) deux manuscrits d'Angleterre, le manuscrit 5219 de l'Arsenal et le manuscrit 37 de Stockholm (G) ; sans compter plusieurs copies sans valeur pour l'établissement du texte [1]. Grâce à l'obligeance de M. Camille Couderc, qui a bien voulu collationner pour moi quelques passages sur le manuscrit 5649 du fonds français de la Bibliothèque Nationale (C) et le fac-similé de celui de Stockholm, j'ai pu me rendre compte que notre fragment offre un texte fort rapproché de ce dernier, quoiqu'il ne semble pas en être une copie. On ne saurait préciser davantage sans la connaissance des manuscrits de Londres, d'Oxford et de l'Arsenal.

Afin que de mieux informés en puissent tirer un meilleur parti que moi, je transcris ci-après, aussi fidèlement que possible, la leçon du fragment nouvellement découvert. Les lacunes résultant du mauvais état du parchemin ont été comblées à l'aide du manuscrit de Stockholm ou de l'édition Pauthier. Une ou deux lettres, ajoutées par moi pour corriger des fautes évidentes, sont imprimées, entre crochets, en italiques.

---

1. Voyez l'article de M. G. Raynaud, dans la *Romania*, XI, 429.

Fo 1, ro

I

[a touz leur chastiaus et les hommes] par deſſus bien armes pour con-b[atre. Et puis ordena ses hom]mes a cheual ꝛ a pie mout bien ꝛ ſage-ment [comme sage roys qu]il eſtoit puis ſe miſt alencontre des tartars a la bataille les quiex il ne trouuerent mie eſbahis ains ſe tindrent bien ordeneement ꝛ ſagement contre leur anemis. Et quant il furent ſi pres quil ni auoit mais fors que de laſſembler li cheual des tartars quant il virent les olifans ſeſpoenterent en tele maniere quil ne les porent auant mener vers leur anemis ains ſentournoient tous iours arriere. Et li roys ꝛ ſa gent a tout ſes olifans aloient tous iours auant.

Ci diſt encore de ceſte bataille.

C.

Et quant li tartar oren[t c]e veu ſi en orent grant ire ꝛ ne ſauoient quil peuſſent faire. C[ar] il v[e]oient bien quil ne pooient auant mener leur cheuaus a la bataille ꝛ quil auoient tout perdu. Mais leur cheue-taine fiſt comme cius qui tout ce auoit penſe. Et commanda maintenant que chacuns deſcendiſt ꝛ mirent leur cheuaus ou bois qui pres deaus eſtoit ꝛ mirent main aus ars de quoy il ſe ſeuent mout bien aidier miex que nule gent qui ſoient ꝛ trairent tant de ſaietes a ces olifans quil les naurerent et tuerent la plus grant partie en po deure ꝛ des hommes auſſi. Et cil de la auſſi traioient aus tartars mais li tartar eſtoient miex arme ꝛ miex ſe ſauoient aidier des ars que cil ne faiſoient ſi que quant li olifant ſentirent langoiſſe des ſaietes qu[i l]eur venoient auſſi menu comme pluie ſi ſen tournerent arrieres en fuie que pour riens du monde nalaſſent auant vers les tartars. Et ſen aloi

Fo 1, vo

II

ent fuiant en faiſant ſi g[rant bruit quil sembloit que tout li] mondes deuſt fondre ꝛ ſe mirent [dedens le bois et aloient ça et] la rompant les chaſtiaus. Et quant [li Tartar virent ce que l]i olifant eſtoient tourne en fuie ſi monterent tantoſt ſur leurs cheuaus ꝛ alerent ſur leur anemis ꝛ recommenchierent mout aſprement la bataille aus eſpees ꝛ aus maces ꝛ ſe coururent li .I. ſur lautre mout ſelenaſſement ꝛ ſe donnoient mout grans cops. Car la gent le roy eſtoient trop plus que li tartar neſtoient. Mais il neſtoient pas ſi bonne gent darmes ne ſi vſee en guerre. car autre-ment ne peuſſent auoi[r] dure li tartar contreaus a ſi po de gent quil auoient. la criee ꝛ la noiſe eſtoit ſi grande ꝛ dune part ꝛ dautre que on ni oiſt mie d[ieu ton]er. Et eſtoit la bataille mout grant ꝛ mout peſme ꝛ dune par[t] ꝛ dautre. Mais li tartar en auoient le meilleur.

ꝛ de male heure fu commenciee la bataille pour le roy ꝛ pour ſa gent. Car tuit y furent mort ꝛ occis. Et quant la bataille ot dure duques a miedi. ſi ne porrent plus endurer la gent le roy la force des tartars ains ſe miſtrent adeſconfiture. ꝛ tournerent [e]n fuie. Et quant li tartar les virent deſconfis ſi aloient derriere chacant ꝛ occiant ꝛ abatant ſi malement que ceſte (*l.* c'estoit) vne merueille ꝛ vne pities a veoir. Et quant il les orent vne piece chacies ſi ne les vaurrent plus ſieuir mais retournerent arriere ꝛ entrerent ou bois pour prendre ces oliſans qui eſtoient laient fui ꝛ conuenoit taillier les grans arbres ꝛ mettre au deuant deaus pour prendre les ꝛ auoec tout ce ne les pooient il [auo]ir ſe ne fuiſſent li homme quil a voient (*sic*) prins que miex les ſauoient connoiſtre que li tartar ꝛ cil les prenoient. car li oliſant ont le greigneur entendement que nulle be

III Fo 2, ro

quil neſt nus ſe il ne le veoit qui le peuſt croire Et porte cis nauies au manzy ꝛ au catay ſi grant quantite de marcheandiſes que ceſt merueilles. Et puis quant eles retournent ſi reuienent chargies dautres marcheandiſes auſſi. Si que ceſt trop groſſe choſe des marcheandiſes qui vont ꝛ vienent par ces .II. ſ[*l*]uns Or vous conterai dune autre contree qui eſt vers miedi.

De la cite de linguy. x[x] C. VI. XV.

Et quant on eſt parti de la cite de ſinguy matu ſi cheuauche on vers miedi .VI. iornees trouuant villes ꝛ chaſtiaus aſſes adont troeuue on la cite de linguy ꝛ par ce non meeme (a)[1] apele on la contree ꝛ eſt la dite cite chies du regne. Et eſt mout noble et mout riche ꝛ ſont bonne gent darmes ꝛ y a auſſi mout de grans marcheans il ont venoiſſons aſſes ꝛ de toutes choſes pour viure a grant quantite. Ceſte cite ſiet ſur le flun que ie vous ai dit. Et y a aſſes plus grandes nes que es autres contrees.

De la cite de pinguy. xx C. VI. XVI

Quant on ſe part de la cite de linguy deſſus dite ſi cheuauche on .III. iornees par miedi ꝛ au chief de ces .III. iornees troeuue on la cite de pinguy qui mout eſt grant ꝛ noble. il ſont ydre ꝛ ardent leur

1. Cette lettre étant placée à l'extrémité de la ligne, on comprend facilement que le mot *apele* ait été récrit en entier au commencement de la ligne suivante.

mors. ⁊ ſont au grant .k. ⁊ ont monnoie de chartres. il ſont de grans marcheandiſes ⁊ de grans meſtiers ⁊ ont ſoie a mout grant plente. Ceſte cite eſt alentree de la grant contree de mangy ⁊ en ceſte cite ſe chargent li marchant des marcheandiſes quil font mener en la grant contree de mangy ceſte cite rent grant profit au grant .kaan ⁊ ni a autre chose qui a ramen

IV

[C.V] I.XVII teuoir face.

De la cite de comganguy.

Et quant on eſt parti de pinguy ſi cheuauche on .III. iornees vers miedi. Et au chief de ces .III. iornees troeuue on le grant flum de karamoran qui vient de la terre du preſtre iehen dont nous vous auons conte par deuant le quel flum eſt mout grans ⁊ larges plus dune mille. ⁊ ſi eſt mout parfons ſi que grans nes vont bien dedens. il y a mout de bons poiſſons ⁊ de grans. Et ſachies que li grans .k. a en ce flun .x. v. nauies ⁊ plus pour porter ſes os aus illes dynde de mer quant il en [*est*] beſoing. Car la mer eſt a vne iornee pres de ceſt liu. Et porte bien chacune nef .XV. cheuaus les hommes ⁊ les armeures ⁊ la vitaille qui leur faut ⁊ auoec ce a en chacune nef bien .XX. marconiers Et ſur ce flum en ce liu dont nous contons a vne cite par deca ⁊ vne autre par de la ⁊ a lune non comganguy qui eſt mout grande ⁊ lautre a non cayguy qui eſt petite. Et quant on paſſe ce flum ſi entreon en la grant contree du mangy. Et vous conterai comment ceſte grant contree du mangy fu conquiſe par le grant kaan.

Comment li grans kaan conquiſt la grant contree du mangy.

[C] VI. XVIII Il[1] fu voirs que de la grant contree du mangy eſtoit ſires vnſ que on nommoit facfur qui mout eſtoit poiſſans roys de treſor ⁊ de gent ſy que po auoit ou monde greigneur de lui fors que le grant .kaan. Mais ſachies quil neſtoient mie ou pais homme darmes que tous leur deſus neſtoit autres que de ſem

Ernest MURET.

---

1. L'*i* majuscule très allongé, à l'encre rouge, se prolonge jusqu'au bas de la page, le long des cinq dernières lignes.

COMPTES RENDUS

Histoire de la langue roumaine, par Ovide DENSUSIANU. Tome premier. Fascicule I. Paris, Leroux, 1901, in-8, XXXI-128 p.

M. Ovide Densusianu, que connaissent bien les lecteurs de la *Romania*, a entrepris une œuvre considérable et difficile. Il y apporte une préparation peu commune, une méthode excellente, et, ce qui mérite d'être expressément signalé, un esprit purement scientifique. On ne pourra apprécier cette œuvre d'une manière définitive que quand elle sera terminée, et ce ne sera sans doute pas tout de suite, vu les proportions dans lesquelles elle est conçue; mais dès à présent on peut dire qu'elle fait honneur à l'auteur et à la jeune école philologique roumaine, et à coup sûr M. Tobler, auquel l'auteur l'a dédiée ainsi qu'à moi, comme ayant été ses premiers maîtres, ne me démentira pas si je dis que l'élève fait aussi honneur aux écoles où il a puisé les éléments de sa science et de sa méthode. Je me borne dans le présent article à annoncer cet important ouvrage, et à faire connaître le contenu du premier fascicule. Il est riche de faits et d'idées, et mérite d'être lu non seulement par ceux qui font une étude spéciale du roumain, mais par tous les romanistes. M. D. est au courant de l'état le plus récent de la science jusque dans les plus petits détails ; il soumet toutes les opinions qu'il rapporte à une critique personnelle et presque toujours judicieuse, et le point de vue particulier auquel il se place lui permet souvent d'éclairer d'une façon nouvelle des phénomènes dont d'autres savants se sont occupés avant lui.

L'Introduction est une brève et très instructive histoire de la philologie roumaine; l'auteur montre combien ont prédominé, chez les Roumains, les préoccupations d'un patriotisme souvent mal éclairé, et proclame son ferme propos de s'affranchir de toute arrière-pensée étrangère à la science. Nous ne saurions trop recommander à la méditation, et cela dans tous les pays, les idées qui y sont exposées, et que résume la conclusion : « Ce n'est pas en cachant la vérité qu'on sert honnêtement son pays; en procédant ainsi, ni le patriotisme ni la science n'y trouvent leur profit. Le vrai patriote n'est pas celui qui cherche à dénaturer les faits et à se tromper soi-même, et le savant oublierait son devoir s'il évitait de dire la vérité, quelque pénible qu'elle

doive être [1]. » Ce sont là de nobles et fortes paroles, qui, nous l'espérons, trouveront en Roumanie l'écho et la sympathie qu'elles méritent.

Le livre I est intitulé *Les Origines*. Il comprend jusqu'ici trois chapitres : I. *Aperçu général, La romanisation de la péninsule balkanique* ; II. *L'élément autochtone* ; III. *Le latin*, ce dernier encore inachevé. Dans les deux premiers se pose nécessairement la question du centre de formation du roumain. L'auteur ne fait qu'indiquer la solution qu'il développera dans la suite de son ouvrage. Elle est intermédiaire entre ce qu'on peut appeler la solution dacienne et la solution sud-danubienne. Il pense que tous les parlers latins qui s'étendent aujourd'hui de la Moldavie à l'Istrie constituent la suite d'un latin vulgaire qui s'est parlé sur les deux rives du Danube, et dont les différences dialectales répondent aux diverses régions de ce vaste territoire ; il croit qu'il est resté des *Romani* en Dacie après l'évacuation d'Aurélien, et que leur langue, plus ou moins mêlée à celle des *Romani* de Mésie, de Macédoine et d'Illyrie, se continue dans le roumain actuel du royaume. C'est du moins ce que je crois comprendre dans ces pages préliminaires, où l'auteur ne fait qu'effleurer cet important sujet. Il sera temps de discuter son opinion quand il l'aura motivée historiquement et philologiquement ; on verra alors s'il a trouvé des fais qui obligent à admettre la persistance en Dacie, après Aurélien, d'une population romaine. Comme d'ailleurs ceux qui pensent que la population romaine de la Dacie la quitta tout entière sous Aurélien admettent forcément qu'elle transporta sa langue dans la Mésie où elle s'établit, la question est, au moins au premier abord, plus historique que linguistique ; il serait cependant intéressant de savoir si le roumain du royaume a conservé des éléments qui ne peuvent s'être formés que sur le sol de l'ancienne Dacie. Nous lirons avec grand intérêt ce que l'auteur nous communiquera sur ce point de ses recherches et de ses raisonnements.

Sur la part de l'élément autochtone dans le roumain, M. D. se montre très circonspect, et son bon sens — qui est d'un bout à l'autre la marque

---

1. M. D. a écrit son livre en français, ce dont on doit le remercier, car ce livre intéresse un cercle plus étendu que celui des personnes qui lisent couramment le roumain, et qui, même parmi les romanistes, ne sont pas aussi nombreuses qu'on pourrait le croire. L'auteur, en général, manie fort bien notre langue ; il laisse cependant parfois échapper quelques tournures légèrement incorrectes ou même un peu équivoques (par exemple l'emploi trop multiplié de l'adverbe *bien*, de *ne pas manquer de* pour *ne pas laisser de*, etc.), qui appelleraient une revision un peu plus rigoureuse de la part de quelque ami français.

2. L'histoire de la romanisation partielle de la péninsule balkanique offre naturellement bien des lacunes, qu'il n'a pas été au pouvoir de l'auteur de combler. Ce qu'il ajoute d'hypothétique aux faits avérés est généralement très plausible. Il revient à plusieurs reprises sur le fait que le latin vulgaire d'Orient a de bonne heure été en contact beaucoup moins fréquent et intime que le latin vulgaire d'Occident, surtout d'Italie et de Gaule, avec le latin littéraire et scolaire, et sur le caractère particulièrement « rustique » de ce latin, qui tient à ce que l'usage du latin dans les classes supérieures ne se maintint pas en Orient, comme en Occident, à côté de l'usage populaire.

caractéristique de son livre — lui fait réduire à leur valeur, purement imaginative, bien des systèmes ambitieux et illusoires. Si les Daces, les Thraces et les Illyriens parlaient, comme il y a lieu de le croire, des langues étroitement apparentées, les éléments « autochtones » que l'on peut trouver ou soupçonner dans le roumain ne donnent aucune indication sur l'endroit où il s'est formé. Ces éléments sont d'ailleurs bien peu nombreux et presque tous suspects. M. D. n'en trouve qu'un qui soit au moins très vraisemblable, le changement de ct, cs latin en *pt*, *ps*, qui se retrouve à peu près tel quel en dalmate (vegliote) et en albanais, et qui dès lors a de grandes chances d'être d'origine illyrienne[1]. On peut aussi admettre en roumain quelques mots illyriens. Tout ce qu'on a allégué d'autre en faveur d'une influence illyrienne, thrace ou dace sur le roumain en général ou l'un de ses dialectes est plus que douteux et ne résiste pas à une critique calme et méthodique.

Le chapitre sur le latin est extrêmement intéressant et judicieux. C'est un tableau du latin vulgaire tel qu'on peut le reconstituer aujourd'hui, avec les lumières spéciales que projette sur certains points l'étude du roumain. M. D. admet en effet, avec les restrictions convenables, l'unité fondamentale du latin parlé dans la *Romania*, unité qui ressort déjà du relevé qu'il donne des particularités grammaticales des inscriptions latines propres à l'Europe orientale, où ne se trouve rien qui ne reparaisse dans les inscriptions du reste de l'Empire. Ce tableau de latin vulgaire ne comprend encore que la phonétique ; la morphologie, la syntaxe et le lexique seront étudiés dans le fascicule suivant. La partie déjà publiée est traitée avec un soin, une information et une circonspection dignes de tout éloge. Elle sera mise à profit par tous les romanistes, surtout si l'auteur a soin de munir son livre, quand il sera terminé, d'un index aussi complet que possible[2].

Il ne nous reste qu'à souhaiter le prompt achèvement d'une œuvre qui manquait à la philologie romane et qu'on n'osait espérer voir paraître de si tôt. Il y fallait en effet une connaissance générale de toutes les langues néolatines et des travaux dont ces langues, ainsi que le latin lui-même, ont été l'objet, et une connaissance approfondie du roumain dans ses diverses formes. Il y fallait en outre un esprit vraiment scientifique, un jugement clair et prudent, un sens historique et linguistique aiguisé. Il nous semble que M. Densusianu réunit toutes ces conditions, et il y joint, ce qui n'était pas

---

1. Ici et en plusieurs autres endroits, M. D. rencontre des hypothèses brillantes et aventurées de M. G. Mohl ; il se comporte presque toujours à leur égard avec un scepticisme qui me paraît tout à fait justifié.

2. Quelques observations de détail sans aucune importance : p. 73 et p. 74, ce qui est dit de dignum et mots pareils est peu clair ; p. 75, sur camisia l'auteur n'a pu connaître les remarques récentes de M. Meyer-Lübke (*Die Betonung im Gallischen*, p. 16), qui sont plus complètes que les siennes ; p. 109 : « les formes avec *n* [devant *s*] étaient seules employées en latin vulgaire », lisez : « les formes sans *n* » ; p. 121, le fr. *saint* remonte à sanctum (de m. prov. *sanch*), et non à **santum*.

moins nécessaire, une grande ardeur et une rare puissance de travail. Nous espérons qu'il nous sera possible de donner de son ouvrage, quand le premier volume au moins en aura paru, un compte rendu plus détaillé, — et plus compétent, — que celui-ci, qui ne prètend être qu'une annonce.

G. P.

Die Betonung im Gallischen, von Wilhelm Meyer-Lübke. Wien, Gerold, 1901, in-8, 72. p. (extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, classe de philologie et d'histoire, t. CXLIII).

Le mémoire de M. Meyer-Lübke est consacré à réfuter la théorie de MM. Thurneysen et Zimmer d'après laquelle l'accent aurait toujours porté en ancien gaulois sur la syllabe initiale du mot. L'auteur se fonde, pour déterminer la place de l'accent, sur le développement phonétique, en français et en provençal, des noms de lieux gaulois ou considérés comme tels, et il conclut par ces mots : « Les noms de lieux gaulois portent presque toujours l'accent sur la syllabe pénultième lorsque la voyelle en est longue, ou sur la syllabe antépénultième, lorsque la voyelle de la pénultième est brève. » D'après cela, le gaulois aurait eu exactement la même loi d'accentuation que le latin, sauf exceptions. Car il y a malheureusement des exceptions — c'est pour cela que M. M.-L. dit « presque toujours » — et ces exceptions sont déconcertantes. Les noms comme *Nemse* (Nîmes), *Gap*, *Troyes*, de Nemausum, Vappincum, Tricasses, indiquent une accentuation proparoxytonique dont la cause nous échappe. Mais à côté de *Nemse* nous avons *Nemours*, autrefois *Nemos*, qui repose sur Nemausum, prononcé comme paroxytonique. M. M.-L. fait justement remarquer qu'on ne peut pas parler ici d'influence exercée par le système de l'accentuation latine, lequel aurait transformé Némausum en Nemáusum, puisque c'est la grande cité de Nemausum, où la culture latine a été précoce et intense, qui présente, dans son nom actuel, une accentuation anti-latine, tandis que le nom de *Nemours*, bourgade obscure, est conforme aux habitudes latines. Aussi admet-il qu'il y avait en gaulois deux accentuations différentes pour le même mot, tout en faisant parfois des efforts pour reconstituer une unité primitive peut-être chimérique. Mais il ne croit pas que nous puissions arriver à percer le fond du mystère, et, content d'avoir montré que les faiseurs de théorie se sont trop hâtés, il finit sur cette phrase : « L'accentuation d'une langue dont la flexion nous est pour ainsi dire inconnue, et dont le vocabulaire ne nous est accessible que sous la forme de noms de lieux ou de cours d'eau à signification incertaine, ne pourra jamais être fixée avec certitude. »

Dans le détail, M. M.-L. présente beaucoup de vues intéressantes, toujours ingénieuses, mais auxquelles on éprouve quelquefois le regret de ne pouvoir s'associer sans réserve. Il semble que son mémoire soit à la fois trop long et trop court. Trop long, car pour prouver que

MM. Thurneysen et Zimmer avaient tort, il ne fallait pas tant d'exemples[1]; trop court, car si l'auteur tenait à mettre en œuvre des matériaux si nombreux, il fallait, pour en faire une critique approfondie, des recherches plus étendues et de plus longs développements. M. M.-L. puise à pleines mains dans l'*Altceltischer Sprachschatz* de M. Holder, et il ne paraît pas se douter que beaucoup des identifications données par M. Holder n'ont aucune valeur. Il s'en laisse même imposer au point de ne pas reconnaître que *Cavarocca*, forme ancienne du nom de *Chavroche* (Allier), de *Chaveroche* (Corrèze) et de mainte autre localité, est tout roman, et on s'étonne de le voir hésiter, lui qui est d'ordinaire si net, à proclamer que *La Genebrée* (Vienne) est le latin Junipereta et n'a rien de celtique.

Voici les observations qui se sont présentées à notre esprit à la lecture de ce mémoire. L'importance du sujet fera excuser la longueur de quelques discussions.

P. 10. M. M.-L. s'efforce de rendre compte du nom de pays *Berry*, si différent de celui de la ville de *Bourges*. Le nom de la ville représente Bitúrīges, ou plutôt l'accusatif Bitúrīgas, fréquemment attesté à l'époque mérovingienne. M. M.-L. croit que *Berry* correspond à Biturícum, et il considère ce Biturícum comme une latinisation effectuée par le déplacement de l'accent et la substitution de la désinence -īcum à la désinence -īgum. Cette hypothèse soulève beaucoup d'objections. Il est extraordinaire que la désinence atone -īgas du nom de la ville ait été maintenue telle quelle et que la désinence -īgum du nom du pays ait été ainsi retravaillée. D'autre part, le provençal *Beiriu* ne peut pas s'expliquer par Biturícum, qui aurait donné *Beiric* : on a beau citer *amiu* pour *amic*; il faudrait que *amiu* appartînt à la région provençale voisine du Berry (tandis qu'il est catalan) pour nous faire accepter cette explication. Il y a longtemps que *Beiriu* me préoccupe. Je le considère comme sorti d'un adjectif *Biturigīvum, refait sur Bituriges avec le suffixe -īvum, et qui s'est de bonne heure réduit à *Biturgivum, Biturīvum. Pour l'absorption du *g*, comparez le prov. *despereisser*, de *deexpergiscere.

P. 10-11. M. M.-L. disserte longuement sur Ἀργηγενούα, nom donné par Ptolémée à la capitale des Viducasses, aujourd'hui *Vieux*, dans la Table de Peutinger Aregenue. Il est dominé par cette idée que le nom gaulois est représenté aujourd'hui par *Argenou*. Mais il n'y a aucun rapport entre le nom de la capitale des Viducasses et le nom du fleuve breton *Arguenon*, que des géographes improvisés ont estropié en *Argenou*.

P. 14. M. M.-L. déclare qu'il renonce à expliquer *Arles*, comme il l'avait fait autrefois, en partant d'une forme gauloise Arelate accentuée sur la première syllabe; il s'attache ensuite à démontrer que la syllabe la était à la fois

---

1. Il y a pourtant un oubli fâcheux, c'est celui de la riche série des noms en -oïalum, qui méritait une attention spéciale; l'auteur en mentionne un ou deux incidemment.

longue et tonique ; finalement, il déclare que l'explication que j'ai donnée de la formation du nom roman *Arles* est la bonne. Mais on ne peut approuver mon explication sans accorder du même coup que la syllabe l a était atone, puisque la voyelle a ne peut devenir *e* en provençal que quand elle se trouve immédiatement après la syllabe accentuée dans un proparoxyton : *Arles* représente le proparoxyton Arlatum. Je n'ai rien à dire contre la longueur de la syllabe l a, d'autant plus que la quantité Arēlātē (vocatif) se trouve chez Ausone ; mais rien ne prouve que Arelatum n'ait pas été lui aussi un proparoxyton. M. M.-L. croit reconnaître le même nom dans Alrate, qui figure sur une monnaie mérovingienne et que M. Holder identifie avec *Arlet* (Haute-Loire) : j'ai peur que l'identification ne vaille rien au point de vue historique ; en tout cas la désinence provençale *-et* (car la Haute-Loire est notoirement du domaine provençal) ne peut remonter à une désinence -atum accentuée sur l' a.

P. 15. *Loiret* est un diminutif français de *Loire* ; l'hypothèse d'après laquelle il se rattacherait au nom que lui donne une vie de saint, Ligericus (que M. M.-L. corrige en *Ligericcus), est tout à fait invraisemblable. Si les Gaulois avaient fait un diminutif, c'eût été probablement *Ligeriscus ; comparez Angeriscus, « le petit Indre », aujourd'hui l'*Indrois*.

P. 16. M. M.-L. donne comme formes actuelles de Aginnum *Ajan* et *Ajain* ; *Ajan* est sans doute un lapsus pour *Agen*, qui correspond bien à Aginnum ; quant à *Ajain*, qu'il a emprunté à M. Holder, et qui est le nom d'une commune de la Creuse, j'ai fait voir qu'il remontait à *Acanium (*Rev. celt.*, XX, 438).

Ibid. On ne peut pas affronter sans commentaire *Vienne* et Axuenna comme le fait M. M.-L., car dans *Vienne* il y a *Vi* ≪ Vicus, et l'étymologie *Enne* < Axuenna irait directement à l'encontre de la théorie de l'auteur, puisqu'elle supposerait que Axuenna est pour le moins un proparoxyton. Je ne sais comment expliquer Axuenna, forme concurrente de Axona, nom de la rivière que nous appelons aujourd'hui *Aisne*. M. Longnon dit que *Vienne* est Vicus Axonae, mais il ne donne pas son sentiment sur Axuenna.

Ibid. Cavennae, qui vient de M. Holder comme nom primitif de *Chavannes* (Ain), est du gaulois de fantaisie : tous les *Chavannes*, *Chabannes* et *Cabannes* de France remontent au nom commun capanna.

P. 17. M. M.-L. pense que pour *chemise* il faut partir de camisia et que l'*i* du français et du provençal peut être dû à l'influence des livres ; c'est bien invraisemblable. Le roumain et le rhétique postulent un i bref, soit ; mais le français et le provençal ne postulent pas moins impérieusement un i long.

P. 18. La longue digression sur *Lisieux* n'est pas claire. L'auteur oublie que *Lisieux* est *Lisieues* dans les plus anciens textes français, et que Wace, par exemple, le fait rimer avec *Baieues*, *lieues* et *trieues*. Il faut donc partir d'une forme populaire *Lixŏuias, dont l'origine précise reste à déterminer. En tout cas, le son *ieu* s'explique, non, comme le dit M. M.-L., par ŏ + i, mais par ŏ + u ; l'i a dû disparaître de bonne heure.

P. 22. L'auteur hésite beaucoup sur la genèse de *Valabrègue* (Gard). Il le place dans la série des mots composés dont le second élément est brīga ; puis il se demande si l'on accentuait Volobriga comme paroxyton, ou comme proparoxyton ; finalement il semble considérer comme primitive une forme Volobrica, proparoxytonique, qui se serait développée comme fabrica, devenu *fabréga* par suite d'un déplacement d'accent qui n'est pas antérieur à la période romane. Les textes du moyen âge donnent souvent Volobrica, et il est bien probable que telle est la forme primitive.

P. 23. Je lis avec stupéfaction que « *Brioux*-sur-Boutonne est remarquable parce qu'il représente le nom plur. Brivae ou le loc. plur. in Brivis, comme *Aix* de in Aquis. » L'auteur, entraîné par le *Sprachschatz*, a oublié ce qu'il avait dit à la p. 19 : *Brioux* représente simplement Brigiosum.

P. 27. M. M.-L. croit que *Autun*, autrefois *Osteün* (dans le *Saint Léger Ostedun*), remonte à une prononciation avec double accent Aúgustodúnum, et non à la forme syncopée Austodunum, qui, dit-il, aurait donné en ancien français **Ostun*. Mais autant il est naturel qu'il y ait un accent secondaire sur l'initiale de Eburodunum, d'où *Embrun*, autrefois *Ebreün*, parce que le premier élément Eburo- est un proparoxyton, autant il est invraisemblable que dans Augustodunum l'accent secondaire n'ait pas frappé la syllabe -gus-. Je ne vois pas pourquoi le -st- de Austodunum n'est pas aux yeux de M. M.-L. une raison suffisante pour expliquer le maintien de la voyelle protonique dans *Osteün*, surtout quand je constate qu'il cite lui-même *Cervon* de Cervedunum (lisez Cervedone), *Brancion* de Brancedunum, *Torvéon* de Tolvedunum, etc. Cette question du maintien ou de la chute de la voyelle protonique aurait gagné à être traitée d'une façon spéciale ; elle offre encore bien des obscurités.

Ibid. M. M.-L. donne sans sourciller l'identification *Cambon* < Cambidunum. Or Cambidunum n'est pas formellement attesté en Gaule. A l'article CAMBODUNON, M. Holder cite plusieurs monnaies qui portent *Cambidonno*, *Camdonno*, etc., en faisant remarquer qu'il faut les attribuer à *Kempten*, en Souabe, et non à *Cambon* (qu'on écrit ordinairement *Campbon*), dans la Loire-Inférieure. Je n'ai pas à me prononcer sur l'attribution des monnaies à Kempten ou à Campbon, et je suppose que M. M.-L. n'a pas plus que moi étudié la question au point de vue numismatique. Mais j'aurais voulu le voir protester contre le sans-gêne phonétique de certains celtisants qui nous disent que Cambidonno est pour *Cambidunum. La phonétique romane nous montre clairement qu'il y a eu des mots gaulois en -dono ou en -done et d'autres en -donno, qu'il faut distinguer des mots en -dūno. Le type Cambidonno paraît être représenté par *Chambezon* (Haute-Loire)[1] et par

1. *Romania*, VI, 263.

Chambéon (Loire). C'est au contraire un type en -donum que nous devons reconnaître non seulement dans le Mulsedonum dont il sera question un peu plus loin, mais, par exemple, dans *Vesezoux* (Haute-Loire), appelé *ecclesia Vesedonensis* au commencement du XIIe siècle [1]. On ne fera de progrès dans la connaissance du gaulois que par la méthode phonétique la plus intransigeante.

Ibid. Je ne puis prendre au sérieux l'identification, au point de vue philologique, du nom gaulois Uxellodunum avec le nom d'un village de la commune de Vayrac, *Le Puy d'Issolu*, bien que l'auteur rapproche ingénieusement *Issolu* de *Besalú*, nom catalan de Bisuldunum. Je ne suis même pas sûr que le nom gaulois des localités qui s'appellent aujourd'hui *Issoudun* ou *Exoudun* fût Uxellodunum), car Uxello devait avoir un u long, qui se retrouve aujourd'hui dans *Ussel* (Corrèze), au moyen âge *Uissel*. Le plus ancien document où figure le nom d'*Issoudun* (Indre) est de l'an 984 : il porte une fois Uxelodunum et trois fois Auxellodunum (La Thaumassière, *Cout. du Berry*, p. 697). La diphtongue au s'est conservée dans la forme provençale du nom de cette ville, comme on peut le voir par le vers 18 du sirventés *Pois als baros* de Bertran de Born, où tous les manuscrits donnent *Essaudun* ou *Issaudun*. Il serait donc sage de partir d'un type primitif *Auxellodunum, devenu par métathèse *Exaullodunum.

P. 33. M. M.-L. emprunte l'identification Mulcedunum > *Mussidan* à M. Holder, et il se trouve fort empêché pour expliquer le rapport des deux mots. Ils n'en ont aucun. *Mussidan*, en patois *Mouissido*, autrefois *Moissidà*, vient de *Moxitanum, que l'on peut lire, par exemple, dans la chronique d'Adémar de Chabannes, sous la forme déjà en partie romanisée *Moxedanum* : la phonétique locale ne peut pas admettre autre chose qu'un t primitif pour rendre raison du *d* médial. Quant à Mulcedunum, il n'existe pas. M. Holder l'a emprunté à Jules Quicherat, qui l'avait déduit d'un Mulsedonum, mentionné dans la vie de saint Géraud d'Aurillac, que le vicomte de Gourgues a eu l'idée étrange d'identifier avec *Mussidan*. Je ne sais pas quelle est l'identification qui convient au point de vue historique ; mais il y a en Limousin un Mulsedonum bien authentique, mentionné sous cette forme au commencement du Xe siècle, et qui s'appelle aujourd'hui *Monceaux* (Corrèze), au moyen âge *Molseò* et *Molceò*.

P. 36 et s. Ce que dit M. M.-L. des mots en -durum est tout à fait nouveau. Il pense que les celtisants ont tort de voir dans cette désinence un ancien dûrum, car toutes les vraisemblances sont en faveur de dûrum, mot de sens incertain, mais qui peut avoir signifié « porte », comme le dit le biographe de saint Oyand, qui interprète Isarnodorum par « porte de fer ». A propos de *Nanterre*, l'auteur rétracte — devant les objections de M. G. Paris — la théorie, qu'il avait d'ailleurs exprimée avec réserve et qu'on a exagérée depuis, d'après

1. *Romania*, VI, 264.

laquelle l'accent aurait une influence sur le traitement des consonnes en français.

P. 45. *Limoges* ne peut pas venir de Limo(i)cas, comme le limousin *mija* vient de mica, car la forme indigène ancienne est *Lemotges*, qui semble postuler *Lemodicos, comme *metge* remonte à medicum. Je ne m'explique pas d'ailleurs l'origine de ce d, qui apparaît dès 541 dans la suscription d'un évêque au concile d'Orléans : *Roricius episcopus eclesiae Lemodice*.

P. 50. M. M.-L. explique fort bien que le nom de la rivière d'*Eure* repose sur Atûra, pour Autûra, et non sur *Aútûra; il aurait été bon de rappeler que Wace fait encore *Eüre* de trois syllabes et le met à la rime avec *parleüre, teneüre, cure*.

P. 51. Ce qui est dit de la rivière d'*Allier* n'est pas clair. *Allier* se rattache bien, comme le dit M. M.-L., à Elāris, forme employée par Sidoine Apollinaire; mais il faut ajouter qu'il y a eu substitution de la désinence *-ier* à la désinence normale, qui devrait être *-er*, ou bien que dans le latin vulgaire Elaris est devenu *Elarius. L'effort que fait l'auteur pour rattacher Elaris à Elaver, forme employée par César et par d'autres, est sans résultat.

Ibid. M. M.-L. suppose que Lactura a pu être d'abord un proparoxyton et qu'il y a eu ensuite déplacement d'accent dans la période romane, d'où *Laitòra, Lectoure*. Mais l'orthographe avec *u* est si rare qu'on peut n'y attacher aucune importance et partir de Lactóra.

P. 52. M. M.-L. se refuse à admettre que le gaulois ait connu l'accentuation Cóndate à côté de Condáte, à cause des nombreuses formes (*Condat, Condé*) qui attestent Condáte. Quant à *Candes, Condes, Condres* et *Cosne*, qu'on explique ordinairement par Cóndate, il est porté à les considérer comme des formations régressives. C'est bien invraisemblable. La forme Condida, qui désigne *Cosne* à la fin du VIe siècle, témoigne clairement que le mot était proparoxytonique.

P. 53. *Vannes* doit s'expliquer par une métathèse : *Vetenis, pour Venetis, comme *Chartres*, de *Cartunis, pour Carnutis, et l'ancien français *senne*, de *sydonum pour synodum.

A. THOMAS.

F. NOACK. **Der Strophenausgang in seinem Verhæltnis zum Refrain und Strophengrundstock in der refrainhaltigen altfranzœsischen Lyrik**; Marburg, 1899, in-8 de 163 p. (Ausgaben und Abhandlungen, n° XCVIII).

Pour bien comprendre ce travail, il est nécessaire d'avoir présent à l'esprit l'article de M. Stengel sur la formation de la ballette et sur le rapport qui, à l'origine du genre, unissait le refrain au reste de la strophe [1]. M. Stengel

1. *Zeitschrift für franzœsische Sprache und Litteratur*, XVIII (1896), p. 85-114. Dans mon dépouillement de cette revue (voy. plus haut, XXVIII, 468) j'ai dû me borner à résumer brièvement les conclusions de cet article, au lieu de le discuter en détail, comme je l'eusse désiré.

divise celle-ci en trois parties : 1° le corps (*Grundstock*); 2° la coda (je traduis comme je puis le mot *Ausgang*); 3° le refrain. Selon lui, dans les plus anciennes formes du genre, le refrain était identique à la coda au double point de vue de la rime et du nombre des syllabes; puis la coda s'éloigna de plus en plus du refrain pour se rapprocher d'autant du corps de la strophe, de sorte que, en fin de compte, la strophe de la ballette ne différa plus que par le refrain de la strophe de la chanson. C'est cette théorie qu'un élève de M. Stengel, évidemment sous l'inspiration de son maître, qui a du reste collaboré à son travail, essaie aujourd'hui d'appliquer à l'évolution de la strophe de la rotrouenge[1]. M. Noack divise les strophes de rotrouenges en trois groupes : dans le premier le refrain coïncide parfaitement avec la coda; dans le second il ne coïncide avec elle qu'imparfaitement; dans le troisième il ne coïncide plus du tout. Chacun de ces trois groupes à son tour se subdivise respectivement en deux, deux et trois catégories (je néglige naturellement les particularités de détail).

Prenons comme type du premier groupe le schéma *aa* | *b* | B. Dans la première catégorie (§ 14-17) la coda (*b*) est indépendante du corps de la strophe, soit par la rime, soit par le nombre des syllabes : $\begin{matrix} a\,a \\ 8\,8 \end{matrix}$ | *b* | $\begin{matrix} \mathrm{B} \\ 10 \end{matrix}$ | $\begin{matrix} \\ 10 \end{matrix}$ Dans la seconde (§ 18-24) la coda est rapprochée du corps de la strophe par une rime reliant le premier vers de l'une au dernier vers de l'autre (ici réduit à un vers unique) : *a* | *ab* | AB, ou par l'addition d'un vers ou « diesis »[2] (ici *a*) qui, associé avec le premier de la coda (*b*), produit la même succession de rimes que dans le corps : *ab ab* | *a* | *bc* | BC.

Le deuxième groupe se divise également en deux catégories. Dans la première (§ 25-47) la coda est rapprochée du corps de la strophe en ce que son premier vers est calqué sur le vers précédent : *aa* | *ab* | BB; dans la seconde la coda coïncide exactement avec le corps ou la fin de celui-ci : *abab* | *ab* | CB.

Le troisième groupe se divise en trois catégories : dans la première (§ 51-3) la coda est rapprochée du corps (cf. II *a*) : *ab ab* | *bcc* | DDD; dans la seconde (§ 54-68) la coda coïncide avec le corps ou la fin de celui-ci (cf. II *b*) : *ab ab* | *ab* | CC; dans la troisième (§ 69-76) la coda se confond avec le corps : *aaa* | *aa* | BB.

Voilà une construction qui est à la fois savante et simple, et qui plaît par sa rigoureuse symétrie; mais elle a, ce me semble, le double tort de reposer sur une pétition de principe et de ne pas tenir un compte suffisant des faits.

---

1. Je crois pouvoir employer indifféremment ce terme et celui de « chanson à refrain ».

2. Ce terme, emprunté au grec, est, comme on le sait, employé par Dante dans le *De Vulgari Eloquentia* (II, 10); il désigne l'endroit où se fait la transition de la strophe (*pedes*) et la partie non divisible (coda). Voy. G. Giuliani, *Opere latine di Dante Alighieri*, I, p. 70, et la note 182, et aussi J. Mari, dans *Studj di filologia romanza*, t. VIII, 78.

La pétition de principe consiste à assimiler la strophe de la rotrouenge à celle de la ballette. La théorie de M. St. sur la formation et l'évolution de ce dernier genre me paraît vraisemblable, au moins dans ses grandes lignes : dans une chanson à danser, chantée alternativement par un soliste et un chœur, il est naturel que le chœur se règle sur le soliste : celui-ci représente la part d'invention, l'initiative ; celui-là n'a qu'à le suivre ; et les mouvements symétriques de la danse supposent également une symétrie dans les mélodies qui la dirigent. Mais en est-il nécessairement de même dans la strophe de la rotrouenge ? Ici le refrain peut être chanté par un chœur, sans doute, mais l'essence du genre n'implique pas forcément la participation du chœur, et le refrain peut être chanté aussi bien par celui qui exécute la chanson [1]. Or on ne voit pas pourquoi le refrain n'aurait pas formé une partie indépendante du couplet, ayant son existence et sa physiononomie propres.

Ces observations me paraissent particulièrement incontestables si on les applique, non aux exemples les plus anciens du genre, plus rapprochés de la source populaire, mais aux chansons purement courtoises, où le refrain n'est qu'un ornement artificiel. Ici il me paraît de la dernière évidence que nous avons affaire, malgré la présence du refrain, à une strophe de chanson ordinaire, dont il faut chercher l'origine dans les procédés propres à la poésie courtoise, et non dans l'histoire de la poésie populaire. Soient les formes suivantes (citées par M. Stengel, p. 18-19) :

a b a b | *c* | *c d* D D
a b a b | *b* | *a c* C C

Il est évident que nous avons là une application très simple du principe de la tripartition, et c'est considérer les choses sous un angle bien singulier ou plutôt c'est vouloir ne rien comprendre à la construction de la strophe courtoise que d'expliquer le cinquième vers comme une « diésis », une intercalation postérieure destinée à ménager la transition entre le corps de la strophe et la coda.

Cette fausse interprétation conduit M. N. à des hypothèses plus que fantaisistes : ainsi (§ 34, p. 20) il cite toute une série de formes strophiques « où le refrain est réduit à un vers unique, où cependant la construction modifiée (?) de la coda suppose originairement un refrain de deux vers » : ainsi

a a | *a b* | B [B]
a b a b | *b c* | C [C]

On ne voit absolument pas pourquoi le refrain ne correspondrait pas uniquement au dernier vers de la strophe [2].

---

1. Certains refrains n'ont pu être chantés que par le jongleur s'adressant à un auditoire : *Or orrez ja Coment la bele Aiglantine esploita* (*Romanzen*, I, 2).

2. Dans la jolie chanson de G. de Berneville (Raynaud, 317), en $\begin{matrix} a & a & a & b & B \\ 7 & 7 & 7 & 3 & 7, \end{matrix}$ M. N. suppose (§ 34, 6) que, originairement (on ne voit pas au juste ce qu'il entend par là), le refrain comportait un vers de plus [B]. Et il s'appuie pour cela sur une

J'ai dit plus haut que la théorie de M. N. ne tenait pas un compte suffisant des faits. Il est évident qu'elle acquerrait surtout de la vraisemblance si la série des transformations strophiques qu'il propose avait une base chronologique, si aux formules qu'il place en tête de cette série correspondaient les pièces les plus anciennes, et ainsi de suite. Mais il n'en est rien. Je sais bien que la plupart des textes lyriques dont il s'agit, étant anonymes, sont difficiles à dater exactement. Mais d'autre part on ne saurait fermer les yeux à un fait : c'est que M. N. considère comme le dernier terme de l'évolution précisément la forme strophique qui apparaît dans les textes les plus anciens, les plus sûrement voisins de la source populaire. Pour lui ce dernier terme (§ 69, p. 33) est constitué par une forme où la coda se confond avec le corps, où elle a par conséquent disparu : *a a a* . . B B. Mais cette forme est précisément celle des chansons de toile, où il est naturel de voir l'origine et non l'aboutissement de toute cette évolution. Ici, et cela est significatif, le parallélisme imaginé par M. N. ne se trouve pas une seule fois; s'il existe au regard de la rime, il n'existe pas au regard de la mesure, et inversement. Je dirai plus : il ne pouvait pas exister rigoureusement : en effet s'il y eût eu correspondance exacte, dans la rime et la mesure, entre le refrain et les derniers vers de la strophe, comme celle-ci se compose de vers isomètres et monorimes, le refrain ne se fût plus distingué de la strophe : aussi le vers refrain, quand il est de même mesure que le vers de la strophe, est-il séparé de celle-ci par une brève exclamation ou un vers plus court, qui marque nettement le commencement du refrain (*Romanzen*, I, 4; I, 2).

L'exposé de ces théories n'occupe que la moindre partie du volume de M. Noack. Le reste est constitué par divers appendices : le premier (p. 41-55) est consacré aux refrains de caractère musical, le second (p. 46-59) aux « mots refrains » et aux changements apportés dans la teneur du refrain; il n'y a guère là qu'un exposé de faits, qu'on saura gré à M. N. d'avoir recueillis. Dans un troisième appendice (p. 59-72), M. Stengel donne un commode tableau des formes étudiées par M. N., avec renvois aux paragraphes afférents. Viennent ensuite deux chapitres, quelque peu inattendus, l'un (p. 72-78) sur « les chansons avec des refrains », l'autre (p. 78-97) sur trois genres qu'on s'étonne de trouver ici réunis, la chanson de toile, la pastourelle et la chanson.

En somme, les théories de M. N. peuvent être caduques; mais il a eu du moins le mérite de réunir et de classer une grande quantité de faits dont les historiens de la versification feront leur profit.

Il est regrettable qu'il se soit glissé parmi ses constatations un assez grand

---

ballette (Oxford, n° 28), construite sur le même compas, mais où l'addition du second vers refrain est une pure hypothèse de M. Stengel. C'est donc édifier une hypothèse sur une hypothèse. — Bien singulier aussi est le choix de certains exemples : dans le n° 1096 (§ 54, 8) le refrain est constitué par le seul mot *morir*. Quelle peut être alors la base du parallélisme cherché par M. N. entre le refrain et les deux derniers vers de la coda ?

nombre d'erreurs. Je n'ai naturellement pas vérifié toutes ses formules ; mais dans le petit nombre de celles que j'ai étudiées, plusieurs se sont trouvées inexactes ; beaucoup d'autres sont corrigées à l'*Errata*. Ainsi, sur les 31 formules données dans les quatre premières pages (6-9) (auxquelles je me borne), neuf ont été corrigées par l'auteur. Les suivantes (soit huit autres) auraient dû l'être aussi.

§ 14, n° 1 (Raynaud, 67) : la formule est $\frac{a\ a\ a\ b}{8\ 8\ 8\ 2}\ \frac{B.}{10}$ Il n'y a nul doute que l'avant-dernier vers soit de 2 syllabes : str. II, v. 3, corr. *ke de m'arme a deu fera lai* (au lieu de *ferait a deu*), ce qui rétablit la rime. Le ms. Pb[14] (fol. 153) donne une strophe de plus, où se retrouve exactement le même compas[1]. — *Ibid.*, n° 5 (Raynaud, 1595) : la formule est $\frac{a\ a\ b\ \ a\ a\ b\ \ c\ c\ \ d\ d.}{7\ 3\ 7\ \ 7\ 3\ 7\ 7\ 3\ \ 7\ 7}$ — *Ibid.*, n° 7 (Raynaud, 1688) : c'est gratuitement que M. N. suppose la nécessité d'ajouter (d'après l'*Errata* il faut en effet substituer [A] à (A)) un vers au refrain (voy. plus haut). — § 15, n° 1 (Raynaud, 1259) : les deux derniers vers sont féminins. — *Ibid.*, n° 6 (Raynaud, 1489) : supprimer *c d c d* ; ces quatre vers n'existent pas ; cet exemple est par conséquent à déplacer. — *Ibid.*, n° 7 (Raynaud 71) : les vers 7-8 font refrain ; écrire par conséquent $\frac{D\ D.}{8\ 8}$ — *Ibid.*, n° 8 (Raynaud 1976) : ici c'est l'*Errata* qui a tort : les deux derniers vers sont, non en $\frac{d\ D,}{10\ 7}$ mais en $\frac{e\ E}{7\ 2}$ (voy. le texte p. 146). — *Ibid.*, n° 2 (Raynaud, 204 ; texte, p. 107) : l'avant-dernier vers est de 6, non de 7 syllabes (au v. 23, corr. *c'un autre* en *c'autre*).

A la suite de ce travail, dont ce dernier appendice forme peut-être la partie la plus précieuse, sont imprimées 66 chansons à refrain, toutes inédites[2]. Cette publication a été faite par M. Stengel sur les copies de M. Noack. Je regrette d'avoir à dire qu'elle n'est pas de tout point irréprochable. Peut-être les copies de M. N. n'étaient-elles point parfaites. Peut-être aussi M. Stengel, absorbé par des travaux plus importants et plus délicats, n'a-t-il pu y consacrer tout le temps ou le soin désirable. Les observations qu'elle me suggère sont, sinon très importantes, au moins, comme on va le voir, assez nombreuses. (Comme j'avais moi-même des copies, au moins partielles, de la plupart des pièces en question, je pourrai assez souvent communiquer la leçon des mss.).

---

1. Voici cette strophe :

Or te prie, Polidamas,
Si chier con [tu] ceste dame as
Que dou chanter ne te soit gas
Ne painne
La douce pucelle de touz biens [pleine].

2. Sauf le n° 1, déjà publié par Birtsch (*Zeitschr. für rom. Phil.*, VIII, 572).

I, 24, note : dans l'expression *metre aus fuisiaus*, *fuisel* ne signifie certainement pas « boyau culier, derrière ». Elle signifie simplement, et l'origine en est claire, « réduire à la pauvreté ». — III, 24 : la lacune se trouve uniquement dans la copie de M. Noack, par suite d'un « bourdon » ; le ms. a correctement : *Et fors de grant tristesse Dame de grant noblece.* — V, 4 : lire avec Pb^5 : *ne sai, las, quel part* ; 14, lire avec le même ms. : *cui* (non *qui*) *vos en donrez* (ce sens est confirmé par les vers 30-1). — VI, 5 : le ms. a : *par m'ame. Je sens les maus d'amer por vos, Et vos*, etc. M. St. veut transporter les mots *par m'ame* à la fin de la première proposition, pour obtenir deux vers de dix syllabes rimant ensemble. Mais on peut concevoir ces mots comme formant un vers isolé et la suite (*je sens les maus d'amer por vos*) comme un vers sans rime ; on sait que le fait est fréquent dans les refrains, préexistant aux chansons, qui y ont été postérieurement introduits. En fait, nous possédons de celui-ci au moins deux autres rédactions, où il se divise en deux membres, non rimés, de 8 + 6 syll., et les mots *par m'ame* n'y figurent pas : *Je sent les maus d'amer por vos* ; *sentez les vos por moi ?* (n° 1096 ; Thibaut de Champagne, éd^{on} Tarbé, p. 10) ; *Pour vos les sent, les maus d'amer* ; *sentés les vous pour moi ?* (*Recueil de Motets*, I, 205) ; v. 10 *frans*], corr. *franc* ; v. 11 : le ms. a *tor* et non *cor* (par confusion avec la locution *au chief du tor*) ; v. 21 *voir*] ms. : *bien* ; v. 28 *mavés*], corr. la leçon du ms. *laues* en *l'aver* (cf. XXVII, v. 10). — XI, 20 : M. St. lit *aeugié* ; il voit là une autre forme de *aoullier*, qu'il traduit par « enivrer » ; il faut lire *aengié* ; sens : « vos regards... qui de cela (de peur et doutance) m'ont rempli... » ; sur *aengier*, voy. *Zeitschrift für rom. Phil.*, III, 616 ; v. 29 : la correction ne satisfait pas : lire *les mehaigne*. — XIV, 20 : au lieu de *paiés*, l. *paié* ; v. 38 *alessié*], l. *abessié* ; v. 48, l. *chantans*. — XV, 12 : *sui*] lire avec le ms. *fui* ; les exemples de *joir* transitif ne sont pas rares (voy. Godefroy, IV, 651, col. 2). — XVI : le schéma est a b a b..., non a b b a. — XVIII, 7 : il manque une syllabe ; suppléer, au début du vers, *ma* ; v. 13, 16, il est inutile de rétablir la déclinaison : le texte est du XIVe siècle et l'auteur ne la respectait plus (cf. v. 7, 10, 13 [*atourné*], 21) ; le v. 22 est trop long d'une syllabe : suppr. *tout* ; v. 25 : *pri je*], l. *pri gié*. — XX, 4 : *l'i*] lire *la* avec Pa et Pb^4 (*qui la me* Pb^4) : les trois mss. qui ont *li* ont d'autres fautes communes ; 42 : la leçon absurde *acolee* (il s'agit d'une chanson) n'est que dans Pb^{14} et Pb^{17} ; lire, avec les autres mss., dont la leçon n'est pas indiquée, *citolee*. La pièce XLI (Raynaud, 1182) n'est sûrement pas une imitation de celle-ci : les v. 5 et 9 ont 6 syllabes au lieu de 7 ; la forme du n° 122 de Raynaud (P. Meyer, *Recueil*, n° 53) est encore plus éloignée. — XXI, 11 : *tot*] corr. *tost*. — XXII, v. 8, 16, supprimer *je*. — XXIII, 13, 29 ; pourquoi corriger *vausist*, *faus*- puisque les formes picardes sont conservées ailleurs ? Même observation pour la pièce suivante ; v. 34 *mule*, faute d'impression pour *nule*. — XXV, 1, *esmervelle* (ms.) ; v. 5 *me febloie*] ms. : *m'afebloie* ; v. 11, effacer le point : le sujet est *li maus* (v. 12) ; v. 15 : sens ? v. 33 *ne mais* (sans virgule) ; v. 34 : conserver *che* — XXVI, 16 *jor en* a dû être mal lu ; R^1 a correctement *joir en*

(cf. v. 17). — XXVIII, 8 : *ne*, lire *non* (Pb[17]); v. 23 : *biau[s] semblan[z]* ; v. 30 *savorer*] l. *l'asavorer*; v. 31 *la*] *le*; v. 39 : *vanter* ne satisfait pas : corr. *car se ne puis encore anter* (?). La strophe VI est presque traduite de Bernart de Ventadour, *Ab joi mou*, str. VI (Mahn, *Werke*, I, 17). — XXIX, 22 : *la char Dieu* (sans virgule). — XXXI. Cette pièce est sur le modèle de 868 (de Richart de Semilli). — XXXII. Les v. 11-12 n'ont pas de sens : lire *toi* (non *coi*) et effacer le point d'interrogation après *deport*; v. 14 *chascun*] le ms. a correctement *chasc'an* : Gautier de Coinci fait ailleurs allusion au même vœu : *Chascun an te doi par dete Une raverdie* (Bartsch, *Romanzen*, p. XIII). — XXXIII, couplet II, la lacune est mal indiquée : il manque deux vers après 11 et rien après 13; v. 16 : *siene*] l. *sieue*; v. 24 : *non*], corr. *onour*; 25 *qui*], ms. *que*; 26 *mor*], faute de lecture; il y a *nous de[vons]*, etc.; str. III : il faut une rime en *ent* aux v. 1 et 6. — XXXVI, 36 *moitié*], l. *moitie*; v. 41 *a l'ebisete Oedain*], l. *a le bisete Oedain*. — XXXVII, 3 *merri*], ms. *meri*; v. 16 *mi*], l. *m'i*. — XLI, 11 *vie*] ms. *mie*. — XLII, 33 *pechine* < piscina; le plus ancien exemple du mot, dans le *Dict. général*, est de Rutebeuf. — XLIII. Le n° 1460 (*Archiv*, XLII, 264) n'en est sûrement pas imité; il y a au contraire un rapport étroit entre 1406 et 1447, qui en est une parodie bachique. — XLV, 23 *soit*], ms. *s'ert*; v. 43 *viegne (et)*], ms. *viegne i*; v. 44 virg. après *vez*; v. 66 *se*]; ms. *s'ele*. — XLVIII, 38 *on l'a*], l. avec deux mss. *je l'ai* (l'auteur avait évidemment reçu quelque bienfait de Jean Billebaut qui est ici nommé). — L. Pourquoi *sa(i)ns* (v. 13) et *sains* (v. 11 et 22)? v. 32 : *vos*], ms. *vo*; v. 36, l. *ki set merchi?* (point d'interrogation au lieu de virgule); 39 *Sais*], l. *sais* : c'est évidemment le corrélatif de *lais*, que l'on n'a rencontré jusqu'à présent que chez le Reclus de Molliens (voy. *Rom.*, XXVIII, 112, et *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXIV, 564) : le sens exigé est bien « ici » et non « là »; v. 48 *amions*], le ms. a *amons* ou *anions*; il faut évidemment corriger *Amions* : sur cette famille, voy. *Chansons et Dits artésiens*, Index. Cette pièce est non une « chanson à refrain », mais une « chanson avec des refrains »; elle n'avait donc aucun droit à être publiée ici. Je ne suis pas sûr que dans ces refrains M. St. ait eu raison de rétablir partout des vers de 12 syllabes. — LI. La copie que M. St. a eue entre les mains était assez négligée. V. 5 *vieut*], ms. *veut*; v. 7, 13 *tot*], ms. *tout*; 8 *dex*] *dieu* (le ms. n'observe pas la déclinaison); 16 *por*] *par*. — LII, 10. Le ms. a correctement *renvoisiez*; v. 34 corr. *a sa volenté*. — LIII, 51 *nen*], l. *n'en*. — LV est en effet sur le même compas que 1424 (de Moniot de Paris); mais c'est sûrement Richart de Semilli qui a fourni le modèle, car il est plus ancien que Moniot; v. 47 *arrai*], faute d'impression pour *avrai*. — LVI, 28 var. (non notée) de Pb[6] : *quar trop font vilain tort*. — LIX, 34 : le ms. a bien *i*. — M. St., désirant trouver un exemple de plus de chansons où le refrain coïncide exactement avec la coda, propose (*Jahresbericht*, IV, 1, 377) de réunir en un seul les v. 6-7 de chaque couplet et de supprimer dans le refrain le premier *Hemi*. Mais rien n'autorise ce changement : le v. 6 rime toujours avec le précédent; le v. 9 est de même mesure que le v. 8, et le décasyllabe que l'on obtiendrait par la

suppression proposée serait, au point de vue de la césure, bien mal construit. — LXI. Les deux chansons nos 451 et 454, dont la seconde serait une « *Umarbeitung* » de la première, sont en réalité identiques. — LXII. Il y a dans cette pièce deux imitations de Bernart de Ventadour, que j'ai déjà relevées (*De nostratibus medii ævi poetis*, p. 88). — LXV, 56 *rancure* (Pa) donne un meilleur sens et rétablit la rime. — LXVI. Cette pièce, dont le premier couplet seul et le refrain sont surmontés de notes, n'est pas un motet, bien qu'elle soit intitulée ainsi dans le texte même; cela prouve simplement que ce mot pouvait se prendre dans un sens très large. C'est une chanson à refrain, comme toutes celles qui font partie de cette curieuse collection, d'un caractère populaire très marqué et très analogue aux *laudi* des *disciplinati* italiens. Celle-ci, d'une singulière énergie de style, est déplorablement altérée, et il aurait fallu la munir de beaucoup plus de points interrogatifs que ne l'a fait l'éditeur. La copie partielle que j'en ai ne me permet pas d'en tenter la restitution. Ce qui me paraît clair au moins, c'est que chaque strophe se terminait par un vers de 12 syllabes (rimant en *er*, *é* ou *ier*) et un de 6 (en *euse*). Le premier est ordinairement aisé à rétablir : II : *Donques que respondrai quant me vendras jugier*; IV : *Et li cors fu la bourse ou l'avoir fu puisié*; V : *Si grant peine metons en* [*nos cors*] *acesmer* (?); VI *Se bien i pensions trestous, no*[*stre*] *grieté* (le ms. a en effet *grieté*, non *griece*); VIII *D'une lance pour nous eut ouvert le costé*; v. 39 [*c*]*rachié*] : il semble en effet qu'il y avait d'abord quelque chose d'approchant; mais le mot a été nettement corrigé en *detra*[*n*]*chié*; v. 64 au lieu de *est*, qui n'est pas dans le ms., suppléer *ert*. Le refrain, dont M. N. n'a pas su découvrir tout ce qui restait, se compose, dans l'état actuel du ms., des mots : *Vierge Marie, douce et piteuse, Impetrez nous...* Le dernier vers, incomplet, devait se terminer par un mot en *é* (*er*, *ier*) rimant avec le dernier de chaque couplet.

A. JEANROY.

La Vie de sainte Catherine d'Alexandrie, as contained in the Paris Manuscript La Clayette, publ. by Henry E. Todd. Extrait des *Publications of the Modern Language Association of America*, vol. XV, no 1, p. 17-72.

La Vie de sainte Catherine en vers, par un certain Gui, signalée par P. Meyer dans sa notice sur le ms. de La Clayette, est une œuvre sans grande valeur. L'auteur dit en terminant, avec une satisfaction visible, malgré sa profession de pieuse modestie :

Gui en romanz ci (*ms.* si) se descuevre,
Qui a a chief menee s'uevre,
Et rent graces a Jesucrist
De sa peine et de son escrit,
Qu'il i a si bien achevé,
Et si ne li a riens grevé.
Il ne l'a pas fet por le monde :
Ja tex vices ne le confonde
Qu'il face riens por vaine gloire!

La gloire, en tout cas, ne lui viendra pas de la publication de son poème, qui est une fort plate traduction d'une légende en elle-même assez absurde malgré sa grande diffusion. M. Todd n'a pas eu tort toutefois d'imprimer ces 1.972[1] vers : un texte du XIIIe siècle mérite toujours d'être publié.

On sait que le ms. de La Clayette n'est qu'une copie du XVIIIe siècle ; cette copie présente des fautes, dont la plupart remontent sans doute au manuscrit sur lequel elle a été faite. M. Todd en a corrigé judicieusement un grand nombre ; parfois il a inutilement changé la leçon, ou au contraire il a gardé une leçon qu'il aurait dû amender. Voici quelques passages où son texte peut être amélioré[2].

V. 99 *Si est levez a sont estant*, l. *en son estant*. — 123 *A Ostiex*, l. *A ostiex*. — 133 *ot qui*, l. *ou cil*. — 205 l. *Et l'en li a dit* (*sic* ms.) *tout l'afere*. — 239 *Il n'a cure de sens de bestes*, l. *de sanc*. — 414, 417 *atise*, corr. *acuse* (: *refuse*). — 457 ms. : *Nos volons que ele issoit*, éd. *i soit*, l. plutôt *ci soit*. — 475 *Verai vertu*, corr. *Vraie*, comme au vers suivant. — 483, 486, *donnoies*, *savoient*, corr. *donroies*, *savroient*. — 565 *ce*, l. *te*. — 575 *porras*, l. *porra*. — 604 ms. *Et j'ai en Dieu tout mon penser mis En Dieu* ; éd. *Et j'ai en Dieu mon penser mis, En Dieu* ; il vaut mieux supprimer *En Dieu* et lire *trestout*. — 697 *Et qu'i t'iroie je fablant ?* l. *que*. — 718 *qu'eust*, corr. *qu'ait*. — 795 *fust*, corr. *fu*. — 829 *De ce que il forment le grieve*, corr. *Ce que il ot f. le grieve*. — 853 ss. l. *Se nos n'avons meilleur prouvence Et bon tesmoing de l'escriture Des diex ou as mise ta cure, Se ne moutre[s] leal escrit, Nos croiromes en Jesucrist*. — 887 *vaudroit*, l. *vandroiz*. — 897 *Qu'el ne vaut mie demorant*, l. *Qu'el n'en aut*. — 908-9. *saluz*, *valuz*, corr. *salu*, *valu*. — 1037 *Qui*, corr. *Qu'il*. — 1099 *qui*, corr. *qu'il*. — 1108 *nos*, l. *vos*. — 1112 *porvoir*, impr. *por voir*. — 1138 *onguoient*, l. *ongnoient*. — 1180 *S'a*, l. *Ra*. — 1219 ss. doivent être ainsi restitués : *Toz jors i vit, toz jors i dure Qui i peut fere son estage ; Le païs ont par heritage Cil qui le mont vellent despire*. — 1233 *il*, corr. *i*. — 1257 *nos*, l. *vos*. — 1268 *s'i*. — 1285 *la fosse aus larrons*, corr. *aus lions*. — 1323-25 *Por ce que lons ert li sejors Et la grant soufrance de pain La contrainsist* ; cela ne fait pas de sens ; il faut : *Por ce que li oscurs sejors Et la grant soufraite de pain*. — 1344 *ci*, l. *ti*. — 1430 *Et les gentes que li rois tienent*, corr. *qui les rais*. — 1458 *vue*, l. *nue*. — 1461 l. *Qu'el muire, ou aus dieus sacrefit*. — 1485 la copie a *cielir*, que l'éditeur corrige en *ciel*, mais c'est *cueur*. — 1539 *Ne ne tient pas*, corr. *Ne li*. — 1615-16 mettre des pluriels au lieu des singuliers. — 1621 *les lemailles*, corr. *alemeles*. — 1635 *Qui*, l. *Que* (virgule après 1634). — 1681 *esconestable et sire*, l. *et conestable*. — 1703 *Et les lesse a leur delivre*, corr. *aler a*. — 1813 *n'en*,

---

1. Et non 1971 ; il y a une faute de chiffrage entre les vers numérotés 550 et 555 (ce chiffre devrait être au vers précédent).

2. Je ne relève pas les endroits où le texte est altéré sans que je puisse le rectifier, ni ceux où il me paraît y avoir une lacune, ni ceux où je ponctuerais autrement que l'éditeur. Le système d'impression est en général fort bon : ne pourrai-je obtenir, malgré mes réclamations acharnées, qu'on imprime *peuent* et non *pevent* (v. 564)?

impr. *nen*. — 1850 ss. (point après 1819), l. sans doute : *Au menistre qui la menace De la teste faire voler El demande congié d'orer*. — 1535 ms. *De ce que je dis ne me sent*, leçon excellente, en imprimant *disne* (éd. *que jehui ne m.*). — 1851 *dont*, corr. *don*. — 1870 *mue*, l. *mie* (: *amie*). — 198 *Neïs des oiseleiz menuz I est maint miracle avenuz*, l. *des osselez*. G. P.

Observations sur quelques vers de la farce de Maître Pierre Pathelin, par Kr. Nyrop (extrait du *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et des Lettres de Danemark*, 1900, n° 5). Copenhague, in-8.

M. Nyrop prépare depuis longtemps, pour la *Société des anciens textes français*, une édition critique de *Patelin*, qui, nous l'espérons, ne tardera pas à paraître, et qui, destinée en même temps « aux savants et au grand public », ne peut manquer d'être bien accueillie des uns et de l'autre. Il a étudié avec amour jusque dans le plus petit détail le texte de cette œuvre à bon droit célèbre, qui présente encore bien des obscurités, et il détache ici de son commentaire « quelques observations sur une trentaine de vers choisis au hasard ». Ces observations attestent toutes autant d'érudition que de pénétration et de véritable instinct du génie de notre langue, ce qui n'étonne pas d'ailleurs chez l'auteur de la *Grammaire historique de la langue française*. Il est à présumer que M. Nyrop leur a donné, dans ce spécimen, plus de développement qu'il ne compte leur en accorder dans l'édition même ; cela lui a permis d'ailleurs de présenter plusieurs remarques curieuses sur le langage ou les mœurs de la vieille France. Nous donnerons le relevé de ces intéressantes observations, en ne nous arrêtant qu'à celles qui nous semblent appeler quelque note complémentaire ou rectificative.

V. 34. *Martin Garant*, pour « un garant » ; l'auteur cite plusieurs exemples de ces personnifications, notamment avec le nom de *Martin* ; on peut ajouter *Martin Bâton*. — V. 96, je crois plutôt que la réflexion de Guillemette, dite à part, s'applique à son mari, et que *marchant* a le sens de « trompeur, intrigant ». — V. 230, le *denier à Dieu* est encore usité à Paris dans les locations, où il se donne à l'intermédiaire (généralement le concierge), mais n'est plus destiné aux pauvres. — V. 268 *Prenez là* pour *prenez la* paraît une bonne interprétation. — V. 273 : *Ce n'est qu'une longaigne* pour : « ce n'est qu'un allongement inutile, une perte de temps » ; M. N. rapproche des expressions plaisantes analogues dans diverses langues. — V. 323 : *que fais tu ?* pour « comment vas-tu ? » est suspect, et plusieurs des exemples allégués sont très douteux ; ce qui est habituel en ancien fr., c'est : *quel le fais tu ?* — V. 340, intéressantes remarques sur l'emploi du nom *Pampelune* ; mais je ne sais pas pourquoi M. N. révoque en doute l'explication si plausible donnée par M. Longnon au *Roussillon* mentionné par Villon. — V. 389, emploi satirique du nom de *Guillaume*. — V. 427 : *C'estes vous tout craché*. M. N. réunit, tant en français (littéraire ou dialectal) que dans d'autres langues des exemples

d'où il conclut que je me suis trompé en pensant que cette locution était une autre forme de celle que nous avons dans : « ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau » ; il s'appuie surtout sur ce que « aucune forme [de notre locution] ne parle de crachats comme terme de comparaison » ; j'ai cité cependant les vers 164 ss. de *Patelin* même : *Qui vous auroit craché Tous deux encontre la paroy, Si seriez vous sans difference* ; mais M. N. dit : « Ces vers grotesques (?) paraissent plutôt appuyer l'explication que je soutiens ». Je ne vois pas bien comment ils l'appuient ; ils me semblent appuyer tout à fait la mienne. Celle de M. N. est que dans cette façon de parler *cracher* « est évidemment... une métaphore burlesque pour produire, créer. *C'est son père tout craché* est une expression abrégée qui signifie : il ressemble à son père comme s'il l'avait craché de sa bouche ». Les deux parties de cette explication sont contradictoires, car dans la seconde *cracher* a son sens propre, et non le sens de « produire, créer » ; d'ailleurs ce qu'on crache ne ressemble nullement à celui qui l'a craché[1]. D'autre part, si *cracher* a le sens de « produire, créer », on doit pouvoir substituer ce mot à l'autre ; or que signifierait : « C'est son père tout produit, tout créé[2] » ? Pour moi l'origine de la locution est bien dans la ressemblance qu'offrent deux crachats (lancés contre un mur, c'est-à-dire bien visibles, comme l'explique fort à propos le passage de *Patelin*) : « C'est son père tout craché » veut dire : « Il est aussi semblable à son père que s'il avait été craché aussitôt après son père et de la même bouche. » — V. 491, explication très plausible de la locution *ne garder l'heure*. — V. 504, sens métaphorique de *prune*. — V. 510, explication de *Bon gré m'ame!* — V. 532 : *Il ne faut point couvrir de chaume Ici, ne bailler ces brocards*. M. N. rejette avec raison les explications proposées, mais celle qu'il donne est peu satisfaisante, et le rapprochement avec *joncher, joncherie*, etc. (dont il aurait pu donner bien d'autres exemples) est sans doute illusoire (il y a très loin de *chaume* à *joncs*). *Couvrir de chaume* signifie proprement, comme encore aujourd'hui, « couvrir une maison de chaume » ; mais le rapport du figuré au propre m'échappe[3]. — V. 546, bonnes remarques sur saint Mathurin, patron des fous. — V. 600 : *En sanglante et estraine*, excellemment commenté. — V. 606, 609, 630, 656, remarques sur l'emploi de *l'eau rose*, anciennement, pour faire revenir d'une pâmoison, sur l'usage de frotter aux mourants la

1. Il est vrai que M. Nyrop cite deux expressions anglaises du XVIIIe siècle, de Smollett et de Swift, qui appuient vraiment son explication : *He is as like you as if he had been spit out of your own mouth* ; *She is as like her husband as if she were spit out of his mouth*, mais on peut croire qu'il y a là déjà une erreur d'interprétation. C'est ainsi qu'on dit en français (voy. Littré) : *Il lui ressemble comme deux gouttes d'eau* (dans *Patelin* : *comme une goutte d'eau*), ce qui, si on l'analyse, n'a pas de sens.

2. De même les expressions synonymes *pochè* (*Patelin*), *cagà* (bolonais), *escarrado e pintado, escripto e escarrado* (portugais), *tout chiè* (français), *snydt ud af næsen* (danois). Dans cette nouvelle explication, où est mêlée l'idée d'un auteur commun, le rapprochement avec « se ressembler comme deux gouttes d'eau » devient plus lointain.

3. On trouve dans *Patelin* même *couvrir* et *couverture* pour « tromper, tromperie ».

plante des pieds, sur l'étole dans les exorcismes, sur l'examen des urines dans la médecine du moyen âge. – V. 746 : *En ung tres ort villain brou(s)tier, Onc lart es pois n'escheut si bien.* Je crois qu'il faut, avec Génin, ponctuer fortement après le v. 746, et c'est un point d'interrogation que je mettrais. Patelin, parlant du bon tour qu'il vient de jouer à Guillaume, dit : *Il est en luy trop mieux seant Qu'ung crucifix en ung moustier.* Et Guillemette, faisant chorus : *En ung tel*[1] *ort villain broutier ? Onc lart es pois n'escheut si bien !* « Être dupé lui va comme un crucifix dans une église ou le lard dans les pois ». Le v. 747 se suffit certainement à lui-même. — V. 785, 825, explications de syntaxe. — V. 944 sur les *couilles de Lorraine*, il eût été bon de citer un passage d'un fableau (XXXI, 120 [2]) qui montre que leur réputation remontait au moins au XIIIe siècle. — V. 955, je doute de l'explication de ce vers, qui est sans doute intimement uni au vers suivant. — V. 997, 1010, 1115, 1129, 1173, 1213 (*s'il chet en coche*, bien expliqué ; notez que *il* est au neutre), 1345 (je me demande si les exemples où *y a* ne compte que pour une syllabe ne sont pas des fautes de copie ou d'impression), 1350 (*au coup la quille*), explications de forme ou de sens. G. P.

JUAN RUIZ, Arcipreste de Hita, **Libro de Buen Amor**. Texte du XIVe siècle publié pour la première fois avec les leçons des trois manuscrits connus par Jean DUCAMIN, Agrégé de l'Université, Professeur au Collège de Castres. Toulouse, Privat, 1901 (Tome VI de la Bibliothèque Méridionale) LVI + 343 pág. in-8.

El presente trabajo empieza por la descripción de los tres manuscritos del libro de Juan Ruiz, acompañada de tres facsímiles.

El códice más importante es en todos conceptos el llamado de Salamanca, que perteneció al Colegio Mayor de San Bartolomé, en dicha ciudad, y que en tiempo de Carlos IV pasó á la Biblioteca Real [3]. Lleva al fin una firma que

1. Génin donne *tel*, sans variante, et attribue expressément cette leçon au ms. Bigot ; est-ce à bon escient que M. N. substitue *tres* à *tel* ?

2. Ce passage est inintelligible dans l'édition ; lisez : *Ainz est li miaudres de la renje, Et si a coille loerenje.*

3. Rudolf Beer, *Handschriftenschätze Spaniens*, 1894, pág. 425 y 427, dice que los libros de los Colegios Mayores pasaron á la Biblioteca Real por orden de Carlos III, y el Sr Ducamin se atiene á esta indicación. No valdría la pena rectificar esta afirmación si no contradijera explícitos testimonios referentes al códice de Juan Ruiz. En tiempo de Carlos III (m. 1788), el códice figura con el título de « Coplas del Arcipreste » en el Catálogo de la Biblioteca del Colegio de San Bartolomé publicado por D. Joseph de Roxas y Contreras, Marqués de Alventos en su *Hist. del Col. viejo de S. Bartbol.*, tomo III de la 2ª parte, pág. 318 (año 1770), y en tiempo de Carlos IV nos vuelve á afirmar Sánchez, al publicar por vez primera las poesías de Juan Ruiz (año 1790), que el ms. estaba todavía en Salamanca. Los libros de los Colegios Mayores no ingresaron en la Biblioteca Real hasta el último año del reinado de Carlos IV, en 1807 ; no es éste lugar de más pormenores.

merece detenernos un momento; Don Tomás Antonio Sánchez, el primer editor de Juan Ruiz, la leyó « Alfonsus Peratinez » ó « A. Paratinez, que sin duda fue el copiante »[1], y añade : « como el apellido Peratinez me es desconocido, sospecho si debe decir Martinez, y que este es el Arcipreste de Talavera, Alfonso Martinez de Toledo (su patria), que copió las poesias del de Hita para su uso ». La suposición no puede ser más traida por los cabellos. El Sr Ducamin advirtió que Sánchez habia leido mal el nombre, y estampa sin resolver la abreviatura final *Alffonsus peratineñ*; debo advertir que la sílaba *er* está abreviada y puede leerse *ar*, y respecto de la abreviatura final no cabe sino leer *Alffonsus Paratinensis*; el copista *Alfonso* era, pues, natural de *Paradinas*, pueblo situado en el partido de Peñaranda de Bracamonte, provincia de Salamanca, cerca de Zorita de la Frontera y de la raya de Avila; así que el códice no anduvo mucha tierra desde las manos de su copista hasta la ciudad de Salamanca que por tantos siglos lo poseyó, y esta procedencia primera del manuscrito es muy importante para la crítica del texto, pues nos explica la multitud de leonesismos que tanto chocan en la obra del Arcipreste y que todos pertenecen á éste su códice principal, como la *l* de ciertos grupos de consonantes (*selmana* 997, 1491, etc.), la preferencia por el hiato de la sílaba final (*menbrios* 607, *labrios* 810), la frecuente *m* en fin de palabra (*arpom* 56, *guardam* 78, *sometem* 95, *tam* 103, etc.), quizá algunas vacilaciones de la vocal protónica (*liçion* 88, *loxuria* 219, 257, *canistillo* 1174), y sobre todo, el continuo trueque de *l* y *r* agrupadas (*copras* 958, *fabrar* 156, *ensienpro* p. 72, *frema* 293, *prazie* 1440, *priegos* 234, *poble* 159, 247, 251, *coblar* 289, *nonble* 326, *tenplano* 484, *blasa* 965); recuérdese que Sánchez[2] creía estas formas *plado*, *complar*, *sigro*, propias del mismo Juan Ruiz y explicaba por ellas las consonancias falsas *matar* : *carnal*.

Del segundo códice que estudia el Sr D., el que fue de Gayoso, y hoy es de la Academia Española, nada tengo que decir; su descripción es tan completa que hasta nos da el glosario de voces notables que en el ms. subrayó un lector del siglo XV.

Del tercer códice, ó de Toledo, hoy en la Biblioteca Nacional, conviene advertir que la Visión de Filiberto, que acompaña á las poesías de Juan Ruiz, fué publicada por Octavio de Toledo, quien dió también una descripción del códice en la *Zeitschrift für rom. Phil.*, II, 1878, p. 50-60.

No se conocen más que estos tres mss., aunque alguien dice erradamente que son cuatro[3]. Claro que otros muchos debieron haber existido de obra tan leida, pero han desaparecido; por ejemplo, entre los « Libros de mano que estan en el estudio de Gonzalo [Argote] de Molina » (según el ms. B. Nac. Q-317, fol 349) se cita el *Cancionero del Arcipreste, del tiempo de Alfonso XI*,

1. Sánchez, *Colección de Poesias castellanas anteriores al siglo XV*, tomo I, p. 103, y tomo IV, p. III.
2. *Colecc. de Poes. anter. al s. XV*, tomo IV, pág XI.
3. *Grundriss der rom. Philol.*, II, 2, pág. 405, nota 3.

pero éste, como los demás libros del desgraciado bibliófilo, nadie sabe donde para.

Las copias modernas, que el Sr D. estudia en las pág. XXXII-XL, no tienen importancia, pues se sacaron de los tres mss. conocidos, cuando estaban en igual estado de conservación que hoy.

Juzga después el Sr D. las ediciones anteriores á la suya. La primera, de 1790, es defectuosísima, pues á pesar del informe de la Academia de la Historia, redactado por Jovellanos, se creyó el editor Sánchez en el deber de cercenar los pasajes que podian herir los sentimientos morales ó religiosos, y aun en lo no suprimido introdujo algunas enmiendas furtivas para templar ciertas crudezas. Ochoa, en 1842, no hace más que reimprimir á Sánchez. La tercera edición, de Janer, en 1864, suplió las omisiones señaladas en la primera con puntos suspensivos, pero no revisó todo el texto, de modo que le pasaron inadvertidas las enmiendas ocultas de Sánchez, y sus yerros. La necesidad de una nueva edición del Arcipreste era evidente, pero á los que pensaban acometer la empresa les arredraban las dificultades; el profesor de Friburgo Sr Baist hace más de 20 años que tenía copiados los manuscritos (*Zeitschrift*, II, 41), pero había desistido del empeño. Al llevarlo á cabo el Sr. D. satisface un deseo general, y si la edición vieja de Juan Ruiz era la peor que teniamos de todos los textos importantes de la Edad Media, el Sr D. nos resarce cumplidamente de esta injusta inferioridad dándonos del *Libro de Buen Amor* una edición que asombra por lo esmerada.

En la transcripción de los mss. procura una exactitud hasta ahora desconocida; no solo señala con cursiva las abreviaciones del original, sino que además reproduce los pormenores gráficos más interesantes, como son : tildes de interpretación dudosa; dos clases de *i*, corta y alargada, que en algunos casos pueden evitar dudas de si la lección del editor será ó no buena, pues cuando la *i* alargada va junto á otras letras de trazos verticales cortos (*i u n m*) no da lugar á confusiones; y en fin, diversas formas de *s* que usan los códices. Esta variedad de *s* es la principal dificultad que presentan los mss. españoles. Bajo este aspecto, creo poderlos dividir en cuatro grupos :

1) Los buenos mss. del siglo XIII ofrecen una ſ inicial ó medial, una s final, y una z; el mismo sistema que prevaleció siempre entre los escribientes más esmerados, hasta imponerse en los primeros siglos de la imprenta. Con el empleo de letra más cursíva se perturbó esta sencillez de las siguientes maneras.

2) En el siglo XIV la z se escribe cada vez mas semejante á la s; pero siempre distinta de ella por tener en lugar de la curva superior de la s un trazo horizontal ligeramente prolongado á derecha é izquierda; así estan escritos los privilegios de Alfonso XI, con igual sistema de ſ s z que los del siglo XIII, salvo esta figura de la z que los editores modernos transcriben por s, pero que nunca se debe confundir con ella, ni jamás se escribe con ſ.

3) Fuera de los privilegios, en la letra más cursiva de albalaes la cuestion se complica; de una parte la diferencia entre *s* y *z* se hace apenas perceptible,

pues el trazo horizontal superior pierde su prolongación izquierda, de modo que la ȝ viene á quedar con la forma de una ς griega; de otra parte la *s* toma una segunda forma cursiva igual á la σ griega, que se usa tambien en algunos mss. juntamente con la ſ en medio de palabra; y la ς = ȝ toma tambien la forma de σ que solo se distingue de la σ = *s* en tener el trazo superior algo mas prolongado; este es el estado que reflejan los códices Gayoso y Toledo del Libro de Buen Amor. Los mss. menos cursivos no usan la σ = *s*, ni la *s* en medio de palabra, sino sola la ſ con forma más ó menos de enlace, de modo que en medio de palabra toda σ ó ς equivale á ȝ, aunque por la rapidez de los enlaces su rasgo horizontal esté casi suprimido; á este estado pertenece el códice de Salamanca de Juan Ruiz. Los códices de letra no cursiva continuan la tradición de los privilegios de Alfonso XI con la sola diferencia de dar á la ȝ la figura de ς; véase como muestra el facsimil del Cancionero de Baena. A esta misma clase pertenecen, segun creo, las demás obras que enumera el Sr Cuervo en la *Rev. Hispanique*, II, 29, como escritas con *s* en lugar de ȝ.

4) La confusión de *s* y ȝ que hasta ahora es meramente gráfica, hija del rasgueo de la pluma, lo fué también hija de la pronunciación seseante, que aunque no atestiguada por los gramáticos hasta el siglo XVI (v. Cuervo, *Rev. Hisp.*, II, 39), existió naturalmente mucho antes; hay mss. que confunden la *s* σ ς en todos sus empleos, por ejemplo el de la Refundición de la Crónica General de 1344, Bibl. Nac. T-282, que escribe : fiſieſen, quiςo, rreςiento[1]; estas confusiones nos prueban que el copista seseaba en la pronunciación y quería corregirse en la escritura, sin acertar siempre.

He colocado los códices del Arcipreste en la 3ª clase. El de Salamanca no ofrece dudas; escribe generalmente ς con valor de ȝ (en 65 3 el ms. pone deςir, en 722 4 faς) y menos veces emplea con igual valor la σ, que cuando es final de palabra se distingue bien de la σ con valor de *s*; así aſaσ 717, veσ 646 tienen la σ con el trazo superior prolongado hacia la derecha, mientras Venuσ 648, e σ 709 tienen la σ con el trazo superior recogido hacia abajo, formando una especie de 8, y aunque la σ no tenga este entrante, como pasa en deſpueσ 710, voσ 719 4, nunca tiene el saliente que tiene cuando equivale á una ȝ. Por esto el Sr D., á quien muchos tacharán de minucioso por haber distinguido *s* ς σ, aun podía haber empleado otra σ con su trazo superior mas prolongado, pues el copista las hacía de dos clases en fin de palabra, segun que la letra tenía el valor de *s* ó de ȝ. En medio de palabra al ligar cursivamente la σ = ȝ á la letra siguiente desaparece su caracter distintivo (no desaparece en códices menos cursivos, aunque es verdad que estos usan casi sólo la ς y no la σ), por ejemplo en faσiendo,

---

1. V. mi libro sobre *La Leyenda de los Infantes de Lara*, pág. 404; en él cometí errores graves, como suponer que dozientos y trezientos se debían escribir con ȝ, sobre lo cual v. el ya citado estudio del Sr Cuervo, *Rev. Hisp.*, II, p. 17, linea 8.

copla 623 y siguientes, ó 709 y siguientes, etc.; pero aun en este caso nunca puede haber confusión con la *s*, pues en medio de palabra no la escribe sino con la forma bien distinta de ſ [1]. Creo, pues, que se podía simplificar la ortografía del códice de Salamanca representando por ȝ corriente tanto la ȝ como la ȝ, ya sea ésta medial y de trazo superior corto, ó final y alargada. Sentado esto, la ortografia del códice de Salamanca no difiere de la del siglo XIII ó de la esmerada del XV, XVI, sino en el mayor uso de la ſ que aparece muchas veces como final, mientras en el siglo XIII solo tiene ese uso en ciertos vocablos monosílabos.

Los códices de Gayoso y Toledo comparados con el de Salamanca son un punto mas cursivos; usan la ȝ medial con valor de ſ, y apenas usan la ȝ, de modo que la confusión de *s* y ȝ es ya grande. Sin embargo no es completa como indica el Sr D. (p. XLVI), pues, cuando final, se distingue la ȝ = ȝ de la ȝ = *s* por una ligera prolongacion del rasgo superior, como en el códice de Salamanca; así en el de Gayoso la final de faȝ 667 $_3$, 450 $_4$ se distingue bien de la de ſuȝ 667 $_4$.

Por estas descosidas observaciones se podrá apreciar la importancia que la menuda exactitud de la edición del Sr D. encierra para el estudio del texto que publica. Quizá las tildes, que hoy nos parecen sin significación alguna, tengan, el mejor dia, alguna explicación. Pero aunque no la tengan, su reproducción ofrece la ventaja de acostumbrar la vista á los pormenores mas usuales de los mss. Esta será una de las principales utilidades de la nueva edición, la de servir como de preparación para el estudio directo de los mss. españoles, haciendo que los que nunca los hayan visto fijen la atención sobre sus particularidades más notables, que de otra manera pasarían inadvertidas al que no estuviese muy avezado á su estudio; como sucedió hasta el presente á todos los editores de nuestros textos, que confundieron, con un acuerdo increible, la ȝ con la *s*.

Por lo que hace á la exactitud general de la transcripción del Sr D., sería gastar más tiempo del que merece el fruto posible, si quisieramos cotejar los mss. con la edición para dar de ésta una fe de erratas; en lo que he visto no hallé sino yerros de poca monta, inevitables en toda impresión (merçed 2 $_3$; diȝé, confusamente escrito 449 $_3$; preçio 664 $_4$; rraȝoneȝ 677 $_4$). Solo advertiré que en 7 $_3$ el ms pone diraſ; que en 20 $_1$ la O no es sino una E empezada, no acabada de poner y tachada, y que entre las coplas 7 y 8 el ms. deja un blanco, quizá para un epígrafe que indicase que allí acaba la oración á Dios y empieza á la Virgen.

La forma en que el Sr D. dispone los tres mss. es cómoda para su cotejo. Publica entero el de Salamanca, llenando sus lagunas con el de Gayoso, y

---

1. La ſ, dicho sea de paso, se emplea tambien siempre en principio de palabra, como no se use la mayúscula, que entonces es S. El Códice de Salamanca dice en 23 $_2$ ſeya en 29 $_2$ ſubia, en 89 $_3$ ſynon. En 700 $_3$, 715 $_4$ ſe está escrito con la misma ſ cursiva que la de perſonaſ, preſente de las mismas coplas.

tanto éste como el de Toledo son dados en forma de variantes, con algunos trozos íntegros para que se pueda juzgar mejor de su ortografía. Para ser completo, el Sr D. da también las variantes de 10 versos de Juan Ruiz citados en un revoltillo de frases y dichos, que el editor tiene con razón por apuntamientos de un juglar y que se encuentra copiado al fin de una Crónica de la Biblioteca Real. A la copla 206 podían añadirse las variantes que ofrece una cita de Alfonso Martínez de Toledo, en el cap. IV de la 1ª parte de su *Corbacho* :

> Quien pudiere ser suyo no sea enajenado,
> que libertad y franqueza no es por oro comprado [1].

Para justificar la elección del códice de Salamanca como base de la edición el Sr D. dice (pág. XLIV) que además de ser el más completo, « representa por sí solo una familia enfrente de Gayoso y Toledo que pertenecen á otra ». Creo que no es enteramente propio hablar de dos « familias » de mss., pues se trata de dos « redacciones » diferentes en que el Arcipreste dió al público su *Libro de Buen Amor*, de modo que el editor moderno no podía escoger como texto fundamental otro que el que recibió del autor la última mano, y que por lo demás, es el mismo que ha escogido el Sr D. Los códices de Toledo y Gayoso contienen la redacción primera, y más breve, fechada en 1330; el códice de Salamanca contiene la redaccion definitiva fechada en 1343, hecha por Juan Ruiz cuando estaba preso por mandado del Arzobispo Don Gil, y se distingue de la anterior, á primera vista, en varias adiciones, como son la de la oración inicial en que el autor ruega por verse libre de la prisión; el prólogo en prosa disculpando la intención de la obra; la Cántica de loores de Santa María, quejándose del agravio que sufre, sin duda en la prisión (copla 1671), y los dos episodios 910-949 y 1318-1331, en que figura la trota conventos Urraca. Todo esto falta en Gayoso-Toledo, que sólo nombran á Urraca al tener que darle un nombre en el epitafio (copla 1576). Sánchez, no dándose cuenta de esta doble redacción, creía errada la fecha 1330 del códice de Toledo, y sólo verdadera la de 1343 del de Salamanca, pues si el Arcipreste se queja de la prisión al principio y al fin de su Obra, parece que toda ella la compuso en la cárcel donde le encerró Don Gil, el cual en 1330 aún no era Arzobispo de Toledo [2]. La doble fecha hace probable una doble redacción para el Sr Menéndez y Pelayo en la *Antología de líricos cast.*, III, pág. LXVII, y para el Sr Baist, en el *Grundriss der rom. Phil.*, II, 2, p. 406; y

---

1. Así dice la edición de Sevilla 1547. La de Logroño 1529, y otra más antigua de la Bibl. Nac. I-1274, que creo sea de 1500, dicen comprada. Este paságe ya fue citado par Sanchez, *Coleccion*, I, 104.

2. *Colecc. de poes. anter. al s. XV*, tomo IV, pág. IV-V. Igual argumento en el tomo I, p. 103. Rios, *Histor. crit. de la lit.*, IV, 169, n. cree, por el contrario, verdadera la fecha 1330, y tiene por extrañas al Libro del Arcipreste las poesías sueltas en que alude a la prisión.

esta conjetura toma carácter de evidencia en vista de la comparación completa de los tres códices que nos ofrece la edición del Sr D.

Esta, además de contener una lección siempre más fiel que la de las ediciones anteriores, y de señalar las faltas de hojas en el texto (que Sánchez y Janer nos daban por completo, con grave daño del sentido), contiene la importante novedad de 17 coplas inéditas del *Libro de Buen Amor*; 16 de ellas (436-451) habían escapado á Sánchez y Janer por no haber repasado detenidamente los tres códices; y otra (385), cuya existencia advirtió Sánchez en la numeración total de las coplas, fué negada por Janer con sin igual ligereza.

Merece también señalarse como curiosidad de la nueva edición, pág. 9, el cantar popular á cuya tonada trobó Juan Ruiz los Gozos de Santa María :

Quando los lobos preso lo an a don Juan en el campo...

El trabajo del Sr Ducamin puede pasar por definitivo; es, sin duda, la mejor edición que tenemos de ningún texto antiguo, pues supera á todas en la fiel reproducción de los mss., con sus más interesantes particularidades, hasta tal punto que es casi una fotografía tipográfica de los mismos. Si este trabajo, necesario para iniciar en las dificultades de los textos españoles, debía hacerse con esmero sobre algún autor, ya que sería prolijo hacerlo sobre todos, en ninguno mejor empleado que en Arcipreste de Hita; y el Sr D. al realizarlo presta un señalado servicio á la ciencia, y honra á los maestros de la Universidad de Tolosa de quienes recibió su educación filológica y á los cuales dedica su libro.

R. Menéndez Pidal.

Estudos de philologia mirandesa, por J. Leite de Vasconcellos, 2 vol. gr. in-8 (485 et 344 p.), Lisbonne, 1900-01.

La remarquable monographie que M. Leite de Vasconcellos vient de consacrer à un idiome populaire de la province de *Traz os montes* sera accueillie avec une faveur toute particulière par les romanistes, car les patois doués d'une aussi grande vitalité sont assez rares en Portugal, où la langue littéraire semble avoir quelque peu nivelé la diversité des parlers locaux.

L'auteur, qui est un linguiste de premier ordre, et dont il serait superflu de faire l'éloge, n'a pas seulement appliqué à cette étude toute la rigueur de la méthode philologique : il a traité son sujet avec amour, on peut même dire avec enthousiasme. Il faut être un peu dialectologue soi-même pour comprendre quelle joie on éprouve à découvrir, dans un coin de montagnes, un beau parler pittoresque et de bonne frappe, surtout lorsque la trouvaille est inattendue. « Chacun, dit M. L. de V., a ses dates célèbres : l'un le jour de la naissance d'un fils; l'autre le jour où il reçut un héritage. Pour moi, le jour où pour la première fois de ma vie j'entendis parler le mirandais, et où j'ébauchai la première esquisse d'une grammaire de ce dialecte, a laissé une

vive empreinte dans mon souvenir[1] ». Il faut lire les pages charmantes où l'auteur nous raconte comment il fit la connaissance d'un étudiant de Miranda, et comment il se rendit dans sa chambre, un dimanche, pour s'initier à cette langue inconnue, notant avec ferveur les mots, les sons et les formes : les paroles de son compagnon étaient pour lui « semblables aux perles qui, d'après un conte populaire bien connu, sortaient de la bouche d'une jeune fille douée par les fées. Dans une pièce voisine, quelques étudiants jouaient de la guitare... : ils interrompirent la musique pour venir nous entendre. Contrairement à Orphée qui, au son de sa lyre, attendrissait les rochers et détournait les ruisseaux de leur cours, ici la musique cédait à l'enchantement de la langue de Miranda[2] ».

L'ouvrage est divisé en cinq parties : le tome I comprend l'histoire externe du mirandais et la grammaire (phonétique, morphologie, syntaxe); le tome II, la théorie du mirandais, la traduction en mirandais d'œuvres et de passages choisis de Camoëns (*Camoniana mirandesa*), et un vocabulaire étymologique. Enfin deux cartes et plusieurs appendices complètent ces volumes. Ce simple résumé nous fait déjà prévoir la richesse peut-être un peu touffue de l'ouvrage, où le littérateur et le folkloriste trouveront à glaner après le philologue : écrit dans une langue claire, agréable, pittoresque, il renferme maint chapitre que le grand public portugais lira avec plaisir.

Je réunirai ici les parties I et IV (histoire externe et théorie du mirandais), qui se touchent par bien des points. C'est là que se trouve soulevée la classique question des dialectes, sur laquelle il y a toujours à revenir avec profit, quoique les principes aient été posés depuis longtemps. J'ai cru lire entre les lignes de M. L. de Vasconcellos que ses compatriotes sont encore loin de professer en cette matière la saine orthodoxie linguistique. Pour lui, s'il emploie encore les termes de *dialectes* et de *sous-dialectes*, il ne se laisse pas duper par les mots : il nous prévient que ces expressions n'ont qu'une valeur relative, et il analyse le concept d'unité linguistique dans des pages excellentes[3]. Il eût sans doute été plus hardi et serait remonté jusqu'à la cellule dialectale, le village, s'il n'avait craint d'effaroucher ses lecteurs : car, à l'analyse, il a vu que les unités secondaires des sous-dialectes s'effritaient sous l'œil de l'observateur, et que le mirandais central, le « raiano », le sendinais, se subdivisaient eux-mêmes à l'infini[3]. Mais qu'importe la terminologie lorsqu'on est d'accord sur l'essence des choses ? — J'ai pris un vif intérêt à retrouver dans l'influence du portugais sur le parler populaire de Miranda les mêmes phénomènes que l'on constate dans nos patois français : partout la langue indigène quitte les villes, et, même dans les campagnes, tend à disparaître. Mais ici le phénomène se complique; car le territoire étudié appartient à la

1. T. I, p. 4.
2. T. II, p. 66 et sqs.
3. T. II, p. 28 et sqs.

fois à la sphère d'influence du portugais et à celle de l'espagnol. Ces deux courants inverses ont dû se neutraliser en partie, et c'est peut-être à cette situation privilégiée que la « terre de Miranda » est redevable de la remarquable intégrité de sa langue. Le trilinguisme des habitants cultivés est un phénomène très curieux [1]. — A noter encore une bibliographie intéressante des travaux et textes relatifs au mirandais [2], et une utile contribution à la toponomastique locale [3].

La grammaire remplit plus de la moitié du premier volume (p. 169-479). La phonologie est traitée d'une façon tout à fait remarquable. Elle comprend l'analyse des sons actuels, et leur évolution historique. M. L. de Vasconcellos est parti de l'orthographe portugaise pour établir une notation phonétique : nul ne songera à le lui reprocher, puisque aujourd'hui chaque dialectologue a sa graphie particulière. Aucune critique sérieuse ne peut d'ailleurs être dirigée contre le système de l'auteur. J'ai remarqué surtout combien ce parler est riche en sonores fricatives : le mirandais possède à la fois *j*, *ʒ*, *đ* (*th* sonore anglais) et un *ʒ* palatalisé qui tend vers *j* ; beaucoup de ces consonnes n'ont pas de correspondante sourde (ainsi le *g* palatalisé, le *đ*, le *v* bilabial) [4]. Le dialecte est intermédiaire entre l'espagnol et le portugais, plus proche peut-être de l'espagnol ; mais naturellement il possède en propre de nombreux caractères spéciaux, tels que la réduction de *ie* à *i*, le mouillement de *l* initial, etc.

La morphologie donne lieu à peu de remarques. Pour expliquer les formes mirandaises, M. L. de V. admet après d'illustres philologues l'accentuation vĭginti, trĭginta : je constate simplement, sans entrer dans l'examen de cette question complexe. Parmi les pronoms, il faut signaler *mos* au lieu de *nos*, que l'auteur explique fort ingénieusement par l'influence des premières personnes du pluriel *damos*, etc. Un des gros problèmes de la conjugaison est la syncope des deuxièmes personnes du pluriel, *-ades*, *-edes*, *-ides*, en *-ais*, *-eis*, *-is* : la question, qui se pose dans toute la péninsule ibérique, semble particulièrement délicate en mirandais, où nous trouvons *sodes*, *amabades*, en face de *antrais*, *temeis*. M. L. de V. signale la difficulté, mais sans nous proposer de solution [5]. — La syntaxe est un peu courte, mais précieuse dans sa concision et abondante en remarques suggestives.

Je dois avouer mon incompétence pour les « Camoniana mirandesa » : il faudrait être à la fois poète et Portugais pour apprécier à sa juste valeur le véritable tour de force qu'a accompli M. de Vasconcellos en transposant dans

---

1. T. I, partie V, ch. V ; t. II, p. 13 et sqs.
2. T. I, ch. II.
3. T. I, p. 61-102. — Je relève, p. 96, une erreur sans doute typographique : c'est le latin *capanna* (et non *cabanna*) qui est l'ancêtre des mots romans *cabaña*, etc.).
4. Je relève, t. I, p. 182 : « Le premier élément de la diphtongue *ie* est une semi-voyelle. » Si *i* est devenu yod — semi-voyelle ou semi-consonne — il n'y a plus de diphtongue.
5. T. I, p. 370.

un parler populaire la langue riche, poétique et savante de Camoëns. En dialectologue impénitent, je vais de préférence aux morceaux de littérature indigène — et orale — que l'auteur a transcrits dans le dernier appendice, à la suite d'intéressants monuments médiévaux : j'ai fort goûté les contes, et surtout le *cancioneiro mirandés*, où l'amour et la dévotion naïve se mêlent si ingénuement. Quelques autres poésies populaires se dérobent malicieusement dans le cours de l'ouvrage [1] : on éprouve un peu, à les retrouver, le plaisir de la découverte.

Le vocabulaire étymologique est très soigné, mais un peu court. L'auteur l'a restreint volontairement; il l'a conçu surtout, semble-t-il, comme un lexique destiné à aider le lecteur portugais qui étudiera les « Camoniana » : seuls y figurent les mots un peu éloignés du portugais qui se rencontrent dans les traductions de Camoëns.

C'est, on le voit, une œuvre de grande valeur que celle dont M. Leite de Vasconcellos vient d'enrichir la philologie romane. J'espère qu'il poursuivra ses fructueux travaux sur la région mirandaise, qu'il connaît si bien. Avec ces deux gros volumes, si substantiels et si documentés, il n'a pas encore épuisé la richesse de son sujet. J'ignore quels sont les projets de l'éminent philologue; mais je souhaiterais fort qu'il nous donnât le vocabulaire aussi complet que possible d'un des idiomes qu'il a étudiés, et qu'il y joignît des études de lexicologie comparée [2].

Albert DAUZAT.

---

1. T. I, p. 46 et sqs. (les *laços*); t. II, p. 39, etc.

2. M. L. de V. nous laisse déjà entrevoir par endroits la richesse — et la variété lexicologique de la région (cf. t. II, p. 38, etc.).

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXV, 1[1]. — P. 1, Blöte, *Der historische Schwanritter*. M. Blöte défend dans ce travail, par des arguments négatifs et positifs, son hypothèse sur l'origine de la légende du Chevalier au cygne, que j'ai dû combattre ici même (XXVI, 580) : il continue à croire que le prototype du Chevalier au cygne est le Normand Roger de Toni, dont la petite-fille, Godeheut, épousa, en 1098, Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, et aurait ainsi transporté la légende d'une famille dans l'autre. Malgré toute l'érudition qu'il met au service de sa thèse, malgré ses habiles raisonnements et ses ingénieuses conjectures, le savant néerlandais ne m'a pas convaincu. Pour moi la forme la plus ancienne de notre légende est dans l'histoire de « Gérard Cygne » de la *Karlamagnus Saga* (voy. ci-dessus, p. 408), et à l'origine ne comportait pas de combat singulier. Si un seigneur de Toni de la fin du XIe siècle est dit, vers le milieu du XIIe (ce qui paraît bien être le cas) : *ab illis famosis militibus trahens propaginem qui a Cygni nomine intitulantur*, cela vient simplement de son alliance avec Baudouin, alliance qui avait produit une confusion propre à flatter la vanité des Toni, et le fait est surtout intéressant en ce qu'il atteste que dès cette époque la légende était rattachée à la famille du premier roi de Jérusalem (le passage de la *Chanson d'Antioche* cité ci-dessus, p. 427, est à peu près contemporain)[2]. — P. 45, F. Ed. Schneegans, *Ueber die Sprache des Skizzenbuches von Vilard de Honnecourt*. Les philologues sauront gré à M. Ed. Schneegans d'avoir réimprimé d'après le ms. le texte qui accompagne les dessins dans le célèbre album de l'architecte picard du XIIIe siècle ; il y distingue trois mains, dont la première seule, celle qui d'ailleurs a le plus écrit, est celle de Villard lui-même. L'étude

1. La *Zeitschrift* paraîtra désormais tous les deux mois et contiendra par conséquent deux fascicules annuels de plus (le prix en est porté de 20 à 25 marcs).

2. Il n'est pas sûr d'ailleurs que la notice de Matthieu de Paris, qui confond Raoul de Toni, le propre beau-père de Baudouin, avec Roger de Toni, son beau-frère, remonte en réalité à un document du XIIe siècle, comme M. Bl. cherche à l'établir. Il en résulte simplement que vers 1150, à Saint-Albans, où on était en relations avec les Toni, on les regardait comme apparentés, — on ne savait pas au juste comment, — avec « ces fameux chevaliers qui s'intitulent du nom du cygne » : le chroniqueur aurait-il même parlé ainsi si les Toni avaient été tout simplement eux-mêmes ces *famosi milites* ?

grammaticale montre que le maître avait conservé son parler dialectal, et qu'il employait une graphie soigneuse et conséquente. Le glossaire pourrait être plus complet et plus explicite. Dans le texte même, M. Schn. a corrigé plusieurs menues inexactitudes de Lassus ; son système de reproduction aurait gagné à être purement diplomatique : la ponctuation qu'il a introduite laisse souvent à désirer. Il semble bien qu'à plusieurs endroits un signe d'abréviation ait été omis, ou soit effacé, ou n'ait pas été vu : 14 l. *int[er]*, 19 *mat[er]e*, 22 i *beslo[n]ge*, 22 q *quo[n]*, 23 b *a[n]gle*, 22 n l. *livel* (comme 23 j) et non *linel*. Plus d'un passage reste douteux et obscur. — P. 71, P. Toldo, *Études sur la poésie burlesque française de la Renaissance*. — P. 94, W. Suchier, *Ueber das altfranzösische Gedicht von der Zerstorung Jerusalems* (*La Venjance Nostre Seigneur*). Fin de cette excellente étude. M. Walter Suchier détermine, autant que faire se peut, les sources, assez multiples, du poème français, étudie les formes diverses de la mise en prose qui en a été faite, et donne des spécimens de plusieurs manuscrits du poème. Ce mémoire est sans doute le prologue d'une édition critique de la chanson de geste, que le jeune philologue, nous l'espérons, ne fera pas trop attendre.

MÉLANGES. I. *Zur Textkritik*. P. 110, Andresen, *Zur Karlsreise*. La plupart des propositions de M. Andresen sont plausibles ; au v. 384, je conserverais *costis*, quitte à en chercher une explication satisfaisante ; au v. 430 je ne crois pas qu'il faille substituer *Maheuz* (comme nom de fée) à *Maseuz*, ni *aovrat* à *uuerat*, mais je n'ai pas de bonne restitution à proposer. — II. *Zur Wortgeschichte*. P. 112, G. Pfeiffer, *Zu Rudows rumänischen Wörtern* (*Zeitschr.*, XIX et XXII) ; proposition d'étymologies nouvelles pour *arzin*, « coton », et *curbain*, « offrande ». — P. 113, De Gregorio, ant. sic. (*a la*) *lirta*, ou plutôt *all'irta* : se disait du bétail vendu sur pied, et remonte, comme l'it. *erta*, au part. **erctus* de **ergere* = *erigere*.

COMPTES RENDUS. P. 114, P. Rajna, *Le Fonti dell' Orlando Furioso*, 2e éd. (Savj Lopez : rend pleine justice au mérite de ce beau livre et fait quelques observations intéressantes). — P. 116, Alexici, *Texte din literatura poporană romînă* (Weigand : reproche au livre, dont il loue le côté folklorique, une transcription phonétique incertaine et aussi une langue peu correcte). — P. 117, Echevarría y Reyes, *Voces usadas en Chile* (P. de Mugica : éloges). — P. 119, *Diccionario de la lengua castellana por la real Academia Española* (P. de Mugica : critique sarcastique et souvent amusante, notamment pour la partie étymologique). — P. 121, *Giornale storico della letteratura italiana*, XXXVI, 1-2 (Schultz-Gora et Wiese). — P. 124, *Romania*, XXIX, 2 (Meyer-Lubke et Gröber : le premier accepte, sauf quelques réserves, les étymologies d'A. Thomas et ne trouve pas *ganz überzeugend* l'explication des suffixes *(i)co(t)* et *(i)bo(t)* par C. Joret). — P. 127, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, XCIX (W. Cloëtta).

LIVRES NOUVEAUX. P. 128. Annonce sommaire de : Fabra, *Contribució a la gramática de la llengua catalana* ; Vidal et Jeanroy, *Comptes consulaires d'Albi*. Poewe, *Sprache und Verskunst der Mystères inédits du XVe siècle* (G. G.).

XXV, 2. — P. 129, C. Michaelis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch*. La célèbre romaniste d'Oporto nous donne ici, avec une brève introduction, les numéros II-IV de ses savantes « notes marginales » sur les vieux chansonniers portugais (le nº I avait paru en 1896, voy. *Rom.*, XXV, 626). Le tout comprendra 32 articles. Il est inutile d'insister sur l'intérêt de ces notes, pleines de l'érudition historique et philologique la plus sûre. Mme de V. donne en appendice à chacun des articles le texte, amélioré en beaucoup de points, des chansons qu'elle y étudie. — P. 175, J. Zeidler, *Der Prosaroman Ysaye le Triste*. M. Z. rend un service en donnant, d'après les deux seuls mss. connus, conservés en Allemagne (les imprimés du XVIe siècle ont un texte abrégé et altéré), une analyse minutieuse, divisée en paragraphes numérotés, de ce roman amusant (bien qu'il ne mérite pas l'éloge enthousiaste qu'en a fait François-Victor Hugo dans son commentaire de Shakespeare). Il indique les modèles divers dont l'auteur inconnu s'est inspiré pour son récit. Le roman est certainement du XIVe siècle, comme le montre la conservation, attestée par les rimes dans les morceaux en vers, de l'ancienne déclinaison. Le présent article ne comprend que le commencement de l'analyse. — P. 215, Toldo, *Études sur la poésie burlesque française de la Renaissance* (suite). — P. 230, A. Pellegrini, *Il Piccinino* (suite, voy. *Rom.*, XXVIII, 634; XXIX, 613). — P. 244-256, H. Schuchardt, *Franz. caillou* } coclaca; — *Ueber Laut- und Bedeutungswandel*. Je ne rends pas compte ici de ces deux intéressantes notes, A. Thomas, à qui elles sont particulièrement adressées, devant en faire prochainement l'objet d'un article.

XXV, 3. — P. 257, Toldo, *Études sur la poésie burlesque française de la Renaissance* (suite). — P. 278, C. Michaelis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportug. Liederbuch*, V-VI. — P. 323, Kalepka, *Studien zur französischen Syntax*. IX. *Die Stellung des attributiven Adjektivs* : concerne la langue moderne et polémise contre A. Tobler. X. *Konträre oder kontradiktorische Gegensätze*.

MÉLANGES. I. *Zur Lautlehre*. P. 341, Horning, *Die betonten Hiatusvocale im Vulgärlatein*. A l'explication de M. Meyer-Lübke sur le sort des voyelles latines toniques en hiatus dans les langues romanes (dies, fui, cui, mei, meum, mea, tuum, tua, grua, via) l'auteur en oppose une autre, qui paraît plus claire et plus simple, bien qu'elle laisse encore subsister quelques obscurités : la voyelle tonique a formé diphtongue avec i, o, u suivants, mais non avec a, e, et le fait remonte à une époque très ancienne. Certains mots qui présentent des difficultés spéciales sont examinés à part : outre les pronoms, grua, *puellicella (que l'auteur maintient contre *pūlicella, cf. *Rom.*, XXI, 460), ruere, boem, via. — II. *Zur Wortgeschichte*. P. 344, Schuchardt, *Ecclesia* : donne des arguments frappants pour faire reconnaître à l'e la valeur d'un e fermé et non ouvert comme on l'admet d'habitude; il semble que les deux prononciations aient coexisté. — P. 345, Schuchardt, Fr. *glaive* : relève, dans des manuscrits et des glossaires cités par M. Birt, les formes *claudius*, *glaudius*, *gaudio*, *gau-*

glauus pour gladius, qui appuient l'hypothèse connue de M. Ascoli sur la fusion, dans le fr. *glaive*, du lat. gladium et du gaulois cládibo. — P. 345, Schuchardt, Fr. *bouée* ⟨ mhd. bouchen : rapprochement convaincant, auquel l'auteur ajoute des remarques également instructives sur les mots fr. *drome*, *gaviteau*, *orin*). — P. 347, Schuchardt, Fr. *bretelle*, *bretellière* : *bretelle* signifie, non « filet pour prendre les chiens de mer » (*Dict. gén.*), mais « chien de mer », et est un dérivé de *brette*, m. s., qui peut signifier « bretonne », ou remonter au nom kymri de ce poisson, brych ou brith ; en passant, l'auteur rapproche le mot *bretelle*, au sens ordinaire, de l'a.-h. -all. brittil, « bride ». — P. 348, Schuchardt, Fr. *plie* : montre les formes très nombreuses sous lesquelles apparaît en roman le lat. platessa, et dont l'a. fr. *plaïs*, fr. *plie* pour *plis*, est une (notons les remarques sur platt- en roman au lieu de plat- = πλατ-). — P. 349, Schuchart : Fr. *turbot*, = all. *Dornbutt*, angl. *thornbut*, mais remonte directement à une forme scandinave supposée *törnbutt* ou *tornbutt*. — P. 349, Schuchardt, : *Ischl* ⟨ *Insula*? Après d'intéressantes remarques sur l'extension du sens d'insula attesté par de nombreuses dénominations géographiques, l'auteur se demande si le nom de la ville d'*Ischl* dans la Haute-Autriche (en pays jadis roman) est bien Insula, ce dont on peut douter parce que l'une des rivières entre lesquelles elle se trouve est appelée Iscala dès le VIIIe siècle. — P. 353, Schuchardt : Fr. *permaine*. M. Sch. dit que s'il n'a pas tenu compte de mes objections à l'étymologie *parmain* = Parmanum (et non *permaine* > permagnam, voy. *Rom.*, XXVIII, 635 ; XXIX, 615), c'est qu'elles lui avaient échappé ; elles ne lui paraissent pas d'ailleurs décisives : Parmanus a pu exister, et il faudrait savoir au juste le sens et la date du mot *parmain*, « pierre de taille ». — P. 354, Meyer-Lübke : Ital. *saia*, *saio*, fr. *saie*. L'auteur montre que *saie*, « manteau », et *saie*, « étoffe », sont deux mots différents : le premier, qui est le lat. saga, doit avoir eu une forme parallèle *sai* = sagum, d'où proviennent l'esp. *sayo*, le port. *saio*, l'it. *saio* (et qui explique peut-être le genre masc. donné plus tard en français à *saye*) ; le second a son correspondant dans l'it. *saia*, qui signifie également « étoffe légère de laine ». Je doute beaucoup plus que ce mot soit une forme de *soie* > sēta : d'abord il signifie « étoffe de *laine* », et le mot *soie* n'a jamais perdu son sens propre ; ensuite il apparaît en it. sous la forme *saia* dès le XIIIe siècle, tandis qu'en fr. on n'en a d'exemples qu'au XVe siècle. Je suis porté à croire que le fr. *saie* au sens d'« étoffe » est un emprunt à l'it. *saia* (de m. *sayete* = it. *saietta*), dont l'origine est à rechercher. — P. 355, Meyer-Lübke, it. *uscio*, fr. *huis* : raisons très fortes pour établir contre MM. Förster et Voretzsch (cf. *Rom.*, XXIX, 586, n.), ustium et non ŏstium à la base des mots romans, et essai d'expliquer cette forme du latin vulgaire. La seule difficulté est dans l'anc. prov. *ueis*, qui n'a d'ailleurs été rencontré qu'une fois dans un ms. (par Raynouard) et qui n'est pas représenté dans les formes provençales modernes.

COMPTES RENDUS. P. 359, Teutsch und Popea, *Lehrbuch der rumänischen*

Sprache (Weigand : bon livre d'enseignement). — Runge, *Die Lieder und Melodien der Geissler des Jahres 1349 nach der Aufzeichnung Hugos von Reutlingen, nebst einer Abhandlung über die italienischen Geisslerlieder von* H. Schneegans (Becker : réimprime la chanson wallonne des flagellants, déjà imprimée par Le Roux de Lincy et dans le présent volume, en en améliorant le texte et en réunissant, comme il convient, les deux morceaux où on avait vu deux pièces distinctes (VIII, 8 *mort*, l. *mors* ; XVI, 3 *en* [*tres*] *grant viutanche*). — P. 365, Voretzsch, *Die Composition des Huon de Bordeaux* (Becker : je reviendrai sur cet article en rendant compte du livre de M. Voretzsch). — P. 376, *Giornale storico della Letteratura italiana*, XXXVI, 3 ; XXXVII, 1 ; *Supplemento*, 3 (Wiese). — P. 380, *Romania*, juillet 1900 (Gröber, Meyer-Lübke, Freymond : M. Meyer-Lübke, tout en contestant la force probante des mots stincilla < scintilla (l. 5 avant la fin l. *s-* pour *e-*) et cicaro dans l'art. de M. Densusianu sur l'altération du c latin devant e, i, admet celle de *chinga* < cingula et de **cucuta* < cicuta, et en général la théorie de l'auteur ; il enregistre, avec quelques réserves de détail, les étymologies espagnoles de M. Menéndez Pidal, et accepte mon explication d'*osterin*).

G. P.

Archivio glottologico italiano, t. XII, 1890-1892. In-8, VIII-480 pages[1]. — P. III-V. G. I. Ascoli, *In morte di Giovanni Flechia*. — P. 1-23. C. de Lollis, *Dell' influsso dell' i o del j postonico sulla vocale accentata in qualche dialetto abruzzese* ; p. 187-196, *id.* (*continuazione e fine*). De nombreux exemples bien classés démontrent nettement l'influence de l'*i* ou *j* posttonique sur la voyelle tonique dans les dialectes de Teramo et de Casalincontrada près Chieti. — P. 24-27. G. I. Ascoli, *Appendice ai « Saggiuoli diversi »* (*Arch. Gl.*, XI, 417 sqq.) : *niente*, carōneus, esp. *dejar*, fr. *chêne*, *accaparer*. — P. 28-32. G. Morosi, *L'odierno linguaggio dei Valdesi del Piemonte* (*continuazione e fine*) ; cf. *Arch.*, XI, 309 sqq. Textes de Villár-Pellice, Torre-Pellice, Prarostino, Guardia Piemontese. — P. 33-75. G. Morosi, *Il dialetto franco-provenzale di Faeto e Celle nell'Italia meridionale* (*Pubblicazione postuma*). Les habitants, peu nombreux (environ 4.000), de ces deux colonies françaises, qui remontent sans doute au XIIIe siècle, ont pu, grâce à leur situation loin des grandes voies de communication, conserver leur ancien dialecte, tandis que les autres colonies françaises des environs l'ont complètement perdu. Faeto et Celle l'ont gardé, à vrai dire, seulement comme une sorte de langue intime, car tous les habitants comprennent, et parlent au dehors, le dialecte de la Pouille. L'étude phonétique et morphologique est suivie de quelques indications sur la syntaxe et le lexique, d'un petit nombre de proverbes, de cinq textes de Faeto et d'un de Celle. Elle prouve l'origine franco-provençale

1. Compte rendu par Meyer-Lübke dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, XVI, 554 sqq., et XVII, 612-3).

(lyonnaise, d'après M.-L., *l. c.*) de ces colonies. — P. 76-96. G. Morosi, *L'elemento greco nei dialetti dell' Italia meridionale. Parte prima : Provincia di Reggio (Pubblicazione postuma)*. C'est là le début d'un travail important, malheureusement interrompu par la mort de l'auteur[1]. Trois cents mots de la province de Reggio s'y trouvent réunis et classés d'après le sens, qui dérivent ou semblent dériver d'originaux grecs. Ils ne nous font pas remonter en général au grec ancien, comme on pourrait s'y attendre dans cette partie de la Grande Grèce, mais au grec moderne, et l'on voit assez l'importance de ce fait pour l'histoire de la lutte du latin et du grec dans le sud de l'Italie. Il semble d'ailleurs possible, même dans ce court vocabulaire, de déterminer des couches de mots grecs chronologiquement différentes : le γ par exemple est représenté, dans la même localité, tantôt par *j*, *hj*, tantôt par *k* : γοιροπόντικος > *hjerajera-*, *jirupóndaku* (12), — rad. γαλάω > *kálaku* (157). — P. 137-140. G. Meyer, *Alcune aggiunte all' articolo del Morosi*. M. M.-L. a montré les difficultés de la tâche entreprise par Morosi : dans son travail d'ailleurs inachevé devaient se trouver bien des erreurs ou des lacunes ; G. Meyer y apporte quelques corrections ou additions. — P. 97-106. G. B. Andrews, *Il dialetto di Mentone in quanto egli tramezzi ideologicamente tra il provenzale e il ligure*. Triple version d'un conte en provençal, mentonnais et génois, suivie d'un court relevé des traits de morphologie et de syntaxe communs à la version mentonnaise et à chacune des deux autres. L'auteur conclut que le mentonnais est un sous-dialecte du provençal fortement modifié par le génois. — P. 107-134. S. Pieri, *Fonetica del dialetto lucchese*; p. 141-161, *Fonetica del dialetto pisano*; p. 161-180, *Appunti morfologici concernenti il dialetto lucchese e il pisano*. Exposé des particularités phonétiques et morphologiques qui éloignent ces deux dialectes du florentin, tant dans le passé que dans l'état actuel, le dialecte de Lucques étant le plus caractéristique ; le pisan, jadis très voisin de ce dernier, s'en est peu à peu séparé à mesure qu'il se rapprochait du florentin. Supplément lexical important. — P. 135-136. G. I. Ascoli, *Ital. « indarno », ant. fr. « endar », « incassum »*. Note savante et hardie : le latin vāno remonterait ou serait apparenté à une forme **vásino*, **várino*, d'où **induárino* > induárno au sens de in vano, avec le préfixe archaïque ind-, soudé comme in dans incassum. De là l'italien *indarno*, l'ancien genevois *endaerno* et l'ancien français *endar*. L'on est plus tenté d'admettre l'explication proposée par M.-L. (*l. c.*, p. 559) : *indarno*, etc. < germ. *andarn* (attesté au sens de *in vanum* par une glose germano-latine dans Heine, *Kl. altniederdeutsche Denkm.*, p. 42, nº 59-60). — P. 181-186. G. Grion, *Farmacopea e lingua franca del dugento*. Édition commentée de deux pièces tirées d'un ms. de la Laurentienne (XLII, 38) du XIVe siècle : une poésie plaisante sur les superstitions populaires relatives aux remèdes, et une autre sur la langue franque de l'île Gerba, intéressante par sa date. — P. 197-254.

1. Cf. *Romania*, XX, 178.

La versione rumena del vangelo di Matteo, tratta dal tetraevangelion del 1574 (Mus. Brit., Harley 6311[b]) e pubblicata per la prima volta da M. Gaster ; p. 461-466, *Arcaismi lessicali che s'incontrano nella versione rumena del vangelo di Matteo.* Ce fragment du Nouveau Testament, transcrit ici en caractères latins, est tiré de notre plus ancien manuscrit roumain (le psautier de Scheia ne remontant pas à 1482, cf. *Romania*, XXVIII, 314, et n'étant, selon M. G., qu'une copie dialectalement modifiée du psautier slave-roumain imprimé par Coresi en 1577), ou tout au moins de notre plus ancien manuscrit daté. Ce beau manuscrit serait lui-même une copie littérale de l'évangéliaire imprimé par Coresi à Cronstadt en 1561-62 (1563-64, d'après Bianu et Hodoș, *Bibl. rom. veche*, I, 51) et malheureusement perdu. Pour les passages que Cipariu, le dernier possesseur connu de cet évangéliaire, avait publiés dans ses *Analecte*, l'identité avec le ms. est absolue, les fautes même de l'impression sont reproduites. Dans l'appendice lexical, M. G. a réuni les mots anciens du fragment qu'il publiait, en faisant suivre chacun d'eux des expressions qui l'ont remplacé dans le Nouveau Testament de Belgrade de 1648 et dans un ms. de 1701, appartenant à l'auteur. — P. 254. G. I. Ascoli, « *Año* », *Anio*. M. A. croit reconnaître la persistance du nominatif dans la forme *Año* entendue par lui à côté de *Teverone* et d'*Aniène* pour désigner le fleuve *Anio*. Il explique de même *prêña* < praegnans. — P. 255-374. *Reliquie ladine raccolte in Muggia d'Istria da* Jacopo Cavalli, *con appendice dello stesso autore sul dialetto tergestino.* L'auteur a recueilli de la bouche de quelques vieillards ces derniers restes du dialecte frioulan de Muggia : biographies, traditions historiques, légendes, coutumes, termes de métiers, noms d'animaux, de plantes, etc. ; il y a ajouté le très petit nombre de textes publiés avant son travail. Un appendice sur le tergestin, c'est-à-dire le dialecte, identique à celui de Muggia, autrefois parlé à Trieste et mort aujourd'hui, rassemble les témoignages anciens et contemporains sur ce dialecte et les vestiges qui en ont subsisté dans le vénitien de Trieste[1]. L'étude de ces différents textes permet à M. C. d'établir nettement dans son introduction l'origine ladine du dialecte de Muggia. — P. 375-440. C. Salvioni, *Annotazioni sistematiche alla « Antica parafrasi lombarda del* Neminem laedi nisi a se ipso *di S. Giovanni Grisostomo » e alle « Antiche Scritture lombarde »* ; p. 467, *Giunte alle « Annotazioni sistematiche. »* Première partie de cet important travail sur deux textes publiés dans l'*Archivio* (VII et IX) : étude de la graphie et dépouillement lexical, rapprochements très nombreux avec les

1. Dans un article de la *Rivista Dalmatica*, II, 2, *Due parole su nolatino indigeno di Dalmazia* (voy. ci-dessus, p. 157), où il reprend, pour les vulgariser, et parfois complète les faits et les idées exposés dans le rapport dont nous avons rendu compte (*Romania*, XXIX, 451), M. Bartoli nous apprend la mort en 1898 du dernier des « Muglizains ». Le dialecte de Muglia, que les quelques vieillards sur qui porta l'enquête de M. C. étaient seuls à connaître et presque à savoir vivant, est donc mort aujourd'hui comme le tergestin.

dialectes de l'Italie du Nord. — P. 441-460. F. Sensi, *Per la storia della filologia neolatina in Italia. I. Claudio Tolomei e Celso Cittadini.* Ce dernier, dans ses *Origini della volgar toscana favella*, est un plagiaire de Tolomei. — P. 468. *Indici* di C. Salvioni.

T. XIII[1], in-8, 492 pages. — P. 1-124. P. E. Guarnerio, *Gli statuti della repubblica sassarese, testo logudorese del secolo XIV.* Les éditions de Tola, faites pour les historiens, ont paru à M. G. trop peu exactes pour les linguistes. Elles sont d'ailleurs rares ou d'accès difficile. De là cette nouvelle édition, qui reproduit exactement le texte et donne en note les variantes de Tola. Delius et Hoffmann s'étaient servis, pour leurs dissertations sur le sarde (1868 et 1885), des éditions de Tola. M. G. a dressé une liste des corrections qu'il faut apporter à ces études. Un lexique termine le travail. — P. 125-140. P. E. Guarnerio, *I dialetti odierni di Sassari, della Gallura e della Corsica.* Première partie du travail : introduction et phonétique de *a*, *e*, *i* toniques. Étude d'autant plus importante que Spano n'avait guère tenu compte que du logoudorien et à peu près pas des parlers du nord de la Sardaigne. — P. 141-260. B. Bianchi, *Storia dell' i mediano, dello j e dell' o seguiti da vocale nella pronunzia italiana*; etc. Trois chapitres d'une étude remarquable, mais parfois obscure : 1. Orthographe et prononciation du pronom et de l'article dérivés de ille : *gli* devant les consonnes s'expliquerait par l'emploi avec les prépositions de la forme oblique illis, illis palis devenant *gli pali* sous l'influence de s finale passée à *i*; 2. Orthographe et prononciation du *j* intérieur et final, diérèse; 3. *I* et *j* demeurés intacts et distincts. L'hypothèse d'une déclinaison contracte en latin vulgaire est à la base de toute la théorie exposée dans ce chapitre : les désinences en -iu, -ii, -ie s'étant réduites à -ī, il n'y a pas eu d'influence de -ī- en hiatus sur la consonne précédente; on a donc *ingegno* de ingeniō, mais *geni-o* de genium devenu genī. De même les finales en -s de la troisième et de la cinquième déclinaison latine ont abouti à -ī, qui est demeuré intact et distinct : sedes > sedeis > sedī > *sedi-a*. Même traitement pour un *-i-* étymologique ou épenthétique ou issu de ī, ū intérieurs et passé dans la syllabe finale : bajulus > balio > *balio*, tornus > *tornio*, cumīnum > *cominio*[2]. — P. 261-279. C. Avolio, *Le rime nei canti popolari e nei proverbj siciliani, e le loro dissonanze.* Dans les proverbes et les chants populaires, le désir de conserver les rimes a contribué au maintien de mots ou de formes archaïques intéressants à noter; l'inexactitude des rimes s'explique souvent par la substitution de formes ou d'expressions modernes à des archaïsmes phonétiques ou lexicaux ; dans d'autres cas, cette inexactitude provient de la migration du proverbe ou du chant de la région où il est né dans

1. Compte rendu par W. Meyer-Lübke, dans *Zeitsch. f. rom. Phil.*, XVII, 613; XIX, 131, et XX, 136.

2. Sur toute cette théorie, cf. Meyer-Lübke, *l. l.*, et Bianchi, *Anticritica*, *Archivio glottologico*, XIV, 121 (voy. aussi un art. de M. Parodi dans les *Misc. Ascoli*).

une autre de phonétisme différent, où on l'a recueilli : la transposition dans le dialecte original fait disparaître la dissonance. Ce sont là des principes d'application très générale; les exemples recueillis en Sicile par M. A. peuvent leur servir d'utile illustration. — P. 280-298. *Figure nominativali proposte o discusse ed altro insieme.* Lettera a un vecchio alunno di G. I. Ascoli. Par sa forme cet article échappe à l'analyse; les faits ou constatations précises que l'on y peut relever ont été enregistrés par la deuxième édition du *Latein.-Roman. Wörterb.* de Körting. Nous ne signalerons ici, avec de précieuses indications sur la façon d'interpréter les données de l'*Appendix Probi* et sur les échanges possibles entre les suffixes *-adro* (-ator), *-ario -aro* (-arius), *-ato* (-atus), qu'une critique assez développée (p. 288-295) des opinions émises par W. Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, I, § 643, sur la répartition de l'inflexion vocalique en roman. M. A. montre que la différence de valeur supposée par M.-L. entre *ų* du nominatif sg. 2e décl. (caballų s) et *ų* de l'accusatif ou du neutre (caballų m, templų m), pour expliquer le désaccord des langues romanes au sujet de l'inflexion ne se justifie ni par la forme des emprunts latins dans le gothique, ni par le traitement des pronoms dans le sud de l'Italie. Le gothique a *asilus* de asinus seulement parce qu'il connaissait des formes en *-us*, et *akeit* de acetum parce que rien dans son système morphologique ne se rapprochait davantage du type latin. Quant à la différence d'inflexion de *kuillę-kellę*, *kuištę-keštę*, etc., dans le sud de l'Italie, elle s'explique non par *illų s-*illų m, mais par *illus-*ill-hoc, etc. — P. 299-308. E. G. Parodi, *Il dialetto d'Arpino* (Province de Caserte). Dialecte se rattachant dans son ensemble à la famille napolitaine. I. Vocalisme. — P. 309-328. S. Pieri, *Il dialetto gallo-romano di Gombitelli nella provincia di Lucca.* M. P. avait donné, dans le tome XII de l'*Archivio*, une monographie des dialectes de Lucques et de Pise. Il étudie ici la langue d'un groupement de 700 âmes, établi à Gombitelli, près de Lucques, maintenu homogène par l'identité de profession (forge et chaudronnerie), et défendu par sa situation à une altitude assez considérable contre l'invasion du lucquois. Ce dialecte est assurément gallo-italique; en l'absence de tout renseignement historique M. P. renonce à assigner à cette colonie une origine précise. Dans une note préliminaire à ce travail, M. Salvioni essaye de résoudre par l'étude linguistique cette question d'origine : la colonie de Gombitelli serait originaire de l'Apennin tosco-émilien (versant adriatique). L'étude de M. P. est complète : phonétique, morphologie, syntaxe et lexique; elle se termine par la transcription de deux textes. — P. 329-334. S. Pieri, *Il dialetto gallo-romano di Sillano.* Sillano, dans la haute vallée du Serchio, est un îlot émilien en territoire toscan. Ici encore aucun renseignement historique sur la colonie; mais, malgré l'infiltration du toscan, l'origine émilienne du dialecte de Sillano est assurée. Sillano est d'ailleurs sur une voie de communication entre la Toscane et l'Émilie. Étude de la phonétique, de la morphologie et du lexique; cinq textes. — P. 355-360. C. Salvioni, *L'influenza della tonica nella determinazione dell' atona finale in qualche parlata della valle del Ticino.* M. S. a constaté et recueilli dans deux

bourgades de la vallée du Tessin de nombreux exemples d'assimilation de l'*a* final (auquel d'ailleurs ce phénomène semble se limiter) à la tonique : donc *štrada*, mais *sęlvę, fęvrę, vitî, škǫlǫ, ǫrǫ, lunu, trũtũ*. Des faits analogues avaient, semble-t-il, été relevés déjà par Flechia[1], mais nous en avons ici la première mention, d'autant plus importante à signaler. — P. 361-451. F. d'Ovidio, *I-III. Scoglio, maglia, veglia e simili.* — *IV. Melo* ; p. 452-473. G. I. Ascoli, *Osservazioni intorno ai §§ I e II del precedente lavoro.* I. L'italien *scoglio* ne peut pas être le représentant normal de scopulum, d'où l'on attend **scoppio*. Remarquons que le mot appartient au vocabulaire maritime, où les emprunts étrangers sont plus fréquents que partout ailleurs ; Meyer-Lübke avait déjà pensé à une origine napolitaine, mais le problème ne peut se résoudre par là. M. d'O. propose scopulus > *scoclus (par un croisement avec specula = σκόπελος) > génois *scõġġu*, prov. *escuelh*, fr. *écueil*, port. *escollo*. L'italien *scoglio*, qui ne saurait venir de *scoclus (cf. II, sur *maglia*), serait emprunté du français ou du portugais, l'espagnol *escollo* du portugais, du français ou de l'italien. M. d'O. ne s'est arrêté à cette conclusion qu'après avoir proposé une autre explication des formes romanes : les terminaisons -oculus, -oli̯us, -opulus aboutissent en génois à *-õġġu* ; *scõġġu* peut donc représenter scopulus. A *-õġġu* < -oculus, -oli̯us correspondent le provençal *-uelh* et le français *-ueil* : par analogie *scõġġu* a été transformé par le français et le provençal en *escuelh*, *escueil*. En italien si -oculus aboutit à *-occhio*, -oli̯us devient *-oglio*, et cette terminaison a pu encore s'étendre analogiquement à *scoglio* de *scõġġu*. Les formes ibériques seraient alors un emprunt à l'italien. — L'emprunt de l'italien au français ou au portugais fait difficulté dans la première hypothèse et de même dans celle-ci la transposition indépendante et pourtant identique de la forme génoise en Gaule et en Italie. Il est très vraisemblable que de *scõġġu* soit sorti *scoglio* par le procédé qu'imagine M. d'O., mais il faut sans doute pour les autres formes romanes une explication différente ; peut-être celle-là même qu'indique la conclusion à laquelle s'est tenu l'auteur : la vérité serait alors dans une combinaison de ses deux hypothèses. — II. Le latin -cl- semble avoir en italien deux représentants, *-cchi-* et *-gli-* : macula > *macchia—maglia*. M. d'O. cherche à démontrer que le premier traitement, le plus fréquent d'ailleurs de beaucoup, est seul normal ; les mots en *-gli-*, dont il dresse une liste précieuse et qu'il étudie un à un, ne seraient pour la plupart que des emprunts au français ; un certain nombre s'expliquerait par des primitifs en -lj- et non en -cl- : par exemple *aguglia* à côté de *agocchia* représenterait un *acũlea distinct de acũcula, et de même l'esp. *aguja*, port. et prov. *agulha*, français *aiguille* à côté du picard *aigouille* ; le reste des mots en *-gli-* serait de formation analogique. — M. Ascoli a joint au travail de M. d'O., outre quelques notes où il exprime des réserves, des observations assez étendues et qui portent sur

1. Cf. *Arch. Glott.*, XIV, 111.

les deux articles *scoglio* et *maglia*, etc. L'explication de M. d'O. pour *-gli-* à côté de *-cchi-* lui paraît reposer sur des hypothèses difficilement plausibles : l'invention de *acûlea par exemple. La double série de l'italien trouve son explication dans le latin et dans la formation du groupe -cl- à des époques différentes : -cl- primitif ou de formation ancienne doit devenir -gl- comme -cr- est devenu -gr- dans *lagrima*, *magro*, etc., et -gl- aboutit en italien à *-gli-*. Si entre c et l s'est développé ou maintenu tardivement, pour des raisons qu'il faut déterminer dans chaque cas, l'élément labial u, la palatale a gardé sa valeur de sourde et -c'l- est devenu *-kj-=-cchi-* : donc *macla > *magla > *maglia*, mais macula > *mac'la > **makja=macchia*. Pour des mots de ce genre, non seulement nous ne devons pas supposer un type latin unique, mais nous devons admettre *a priori* deux types maintenus parallèlement dans les langues romanes et parfois tous deux ensemble dans la même langue. — L'importance de cette théorie est évidente, et l'on peut espérer y trouver une solution pour quelques difficultés du traitement roman des proparoxytons. — M. A. a voulu en tirer une explication de scopulus > *scoglio*, *écueil* ; mais ce serait un exemple unique du passage de -p'l- à *l* mouillée. L'on aurait eu la série suivante : scopulum > scoplum > scovlo (comme on a -gl- de -cl-) > **escovljo* > *écueil*. Pour la palatalisation secondaire, elle serait analogue à celle que nous trouvons dans les représentants romans de tribulare : it. *trebbiare*, roum. *tria*, cat. esp. *trillar*. L'italien, il est vrai, maintient intact *p* devant une liquide et aurait eu **scopljo*, mais dans des formes dérivées, où *-pl-* était protonique, l'adoucissement a pu se produire, donc *scoplosus > **scovljoso* > *scoglioso* d'où *scoglio*. — III. M. d'O. montre que si -gl- a en italien, de même que -cl-, deux représentants : -gghi- et -gli-, la différence est ici purement italienne et dialectale. Le choix entre les deux formes doit s'expliquer pour chaque cas par des raisons particulières. — M. Ascoli ne pouvait qu'accepter ces résultats, les doubles séries *teglia* tegla — *tegghia* teg'la, *maglia-macchia* s'appuyant l'une l'autre. — IV. Melum, postulé par les langues romanes à côté du classique malum, s'explique par une forme ionienne, μῆλον, d'emprunt récent, malum n'étant que la forme dorienne μᾶλον, introduite d'abord. — P. 464-470. E. Cultrone, *Sul valore fonetico di* ch *nelle antiche scritture siciliane*. L'auteur soutient contre l'opinion d'Avolio (*Arch. stor. sicil.*, XV, 1891) que *ch* n'est pas la notation d'une aspirée. — P. 470-492. *Indici* par C. Salvioni.

Mario ROQUES.

LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXI, 1900. — Janvier. — C. 9. Lewis, *The Foreign Sources of Modern English Versification* (Kaluza : influence de la versification latine et française sur l'anglaise). — C. 16. Westholm, *Etude historique sur la construction du type* Li Filz le Rei *en français* (Vising ; cf. *Rom.*, XXIX, 151). — C. 20. Fr. d'Ovidio, *Note etimologiche* (Wiese ; cf. *Rom.*, XXVIII, 486). — C. 21. Sicardi, *Gli Amori estra-*

vaganti e molteplici di Francesco Petrarca e l'Amore unico per madonna Laura de Sade (Appel : l'auteur maintient, contre M. Cesareo et d'autres, que toutes les poésies dont est formé le *Canzoniere* se rapportent à l'amour de Pétrarque pour Laure). — C. 25 Croce, *Di alcuni principii di sintassi e stilistica psicologiche del Gröber* (Vossler).

Février. — C. 65. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*. Tome I (Herzog : le critique rectifie quelques erreurs et suggère quelques solutions nouvelles). — C. 68. Gauchat, *Etude sur le Ranz des vaches fribourgeois* (Morf : compte rendu important ; cf. *Rom.*, XXVIII, 356, et *Archives suisses des Traditions populaires*, V, p. 68). — C. 71. Vossler, *Poetische Theorien in der italienischen Frührenaissance* (Wiese : éloges). — C. 72. Hanssen, *Ueber die altspanischen Präterita vom Typus* ove, pude (Zauner ; cf. *Rom.*, XXVIII, 164). — C. 74. *La Estoria de los Quatro Dotores de la Santa Eglesia*, hrsg. von Lauchert (Baist). — Dăienu, *Vocalis nasalis a román nyelvben* [*Le son nasal en roumain*] (Rudow : il s'agit de la voyelle à la fois vélaire et nasale que l'on transcrit phonétiquement par *i* ; ce mémoire, malheureusement écrit en hongrois, est une contribution « modeste, néanmoins utilisable », à l'étude scientifique du roumain).

Mars. — C. 95. Vercoullie, *Beknopt etymologisch Woordenboek der nederlandsche taal* (Kluge : le hollandais *inkt* et le bas-allemand *inket*, ainsi que le français *encre*, dériveraient du type *encautum*, qu'on trouve parfois en latin au lieu de *encaustum*). — C. 99. Suchier et Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Litteratur*, 1re livraison (Schneegans ; cf. *Rom.*, XXIX, 468). — C. 100. G. Paris, *La Littérature normande avant l'annexion* (Minckwitz). — C. 101. *Les Narbonnais*, chanson de geste publiée par H. Suchier (Becker). — C. 104. Guy, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adan de le Hale* (Schneegans ; cf. *Rom.*, XXIX, 294). — P. 109. Roessger, *Die württembergischen Waldenser* (Cornu : signale avec éloge cet article publié au tome XIX de la revue *Vom Fels zum Meer*).

Avril. — C. 134. Cloëtta, *Die Enfances Vivien* (Suchier ; cf. *Rom.*, XXVIII, 450). — P. 135. Fluri, *Isembart et Gormont* ; Zenker, *Das Epos von Isembard und Gormund* (Schläger : tout en admirant la pénétration et l'originalité dont a fait preuve M. Zenker, le critique se montre sceptique à l'égard des conclusions ; il loue la solidité du travail de M. Fluri)[1]. — C. 139, Schlessinger, *Die altfranz. Wörter im* Machsor Vitry (Zauner : étude sur les éléments français de textes hébraïques contenus dans un ms. achevé au commencement du XIIIe siècle ; le critique montre l'insuffisance des transcriptions hébraïques pour l'étude historique de notre langue). — C. 141. Michaelis et Passy, *Dictionnaire phonétique de la langue française* (Sütterlin : parmi bien des chicanes de détail, cet article contient des critiques fort justes ; il est clair que l'ordre des mots aurait dû être fondé, non sur leur prononciation, mais sur leur

1. On a imprimé à tort *Flugi* dans la *Romania*, XXIV, 628, et XXV, 350.

orthographe). — C. 144. Sabersky, *Ueber einige Namen von Bergen, Thälern, Weilern, Weiden und Hütten in der Umgebung von Madonna del Campiglio* (Salvioni : étude toponomastique sur « une localité de cette partie du Trentin qu'on appelle *le Giudicarie* »). — C. 145. Tiktin, *Gramatică română pentru învățămîntul secundar*. Éd. 2. (Rudow).

Mai. — C. 174. Schneegans, *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (Suchier ; cf. *Rom.*, XXVIII, 319). — C. 178. Mâzuc, *Grammaire Languedocienne, dialecte de Pézénas* (Anglade ; cf. *Rom.*, XXIX, 475). — C. 184. Subak, *Das Zeitwort in der Mundart von Tarent* (Zauner ; cf. *Rom.*, XXVIII, 649).

Juin. — C. 214. Wiese und Pèrcopo, *Geschichte der italienischen Litteratur von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart* (Vossler). — C. 216. Wiese, *Zur Christophlegende* (Mussafia : l'éditeur a trop arbitrairement corrigé le texte ; il n'est pas sûr que la versification de l'auteur fût toujours correcte ; cf. c. 230 et *Rom.*, XXIX, 583). — C. 218. Juan Manuel, *El libro de los exemplos* [sic] *del Conde Lucanor et de Patronio*. Aus dem Nachlasse von H. Knust hrsg. von Ad. Birch-Hirschfel (Baist ; cf. *Rom.*, XXIX, 600).

Juillet. — C. 241. Sykes, *French Elements in Middle English* (W. Franz : autant ce mémoire a été apprécié favorablement dans la *Rom.*, XXVIII, 648, autant il est jugé ici avec sévérité). — C. 245. Lichtenstein, *Vergleichende Untersuchung über die jüngeren Bearbeitungen der Chanson de Girart de Viane* (Becker : analyse détaillée de ce mémoire, également loué dans la *Rom.*, XXVIII, 168 ; le critique ne croit pas que, dans le remaniement de *Girart de Vienne* attribué à la fin du XIIIe siècle, les laisses fussent terminées par le vers de six syllabes). — C. 250. Zur Dante-Literatur XX (Kraus : sur diverses éditions de la *Divine Comédie*, particulièrement sur le *Commentaire* du jésuite D. Palmieri et sur la nouvelle édition de l'*Enfer* publiée en 1900 par le regretté Scartazzini). — C. 254. Pallioppi (Emil), *Wörterbuch der romanischen Mundarten des Ober- und Unterengadins*. Deutsch-Romanisch (Sachs).

Août-septembre. — C. 274. Hesseling, *Het Afrikaansch* (E. Martin : influence du portugais, parlé par les esclaves nègres et les Malais, sur le hollandais en usage dans l'Afrique australe, la langue des Boers). — C. 289. Voretzsch, *Zur Geschichte der Diphtongierung im Altprovenzalischen* (Horning ; cf. *Rom.*, XXIX, 479). — C. 298. Soltau, *Blacatz* (Suchier ; cf. *Rom.*, XXVIII, 458 et 479). — C. 301. Taylor, *Alliteration in Italian* (Vossler : l'auteur ne se rend pas assez bien compte des conditions de l'allitération dans les langues romanes ; cf. *Rom.*, XXIX, 479). — C. 303. Rohde, *Der griechische Roman und seine Vorläufer*. Zweite... vermehrte Auflage (Neumann).

Octobre. — C. 334. Ledieu, *Petit Glossaire du patois de Démuin* ; Fertiault, *Dictionnaire du langage populaire Verduno-Chalonais* ; Dottin, *Glossaire des parlers du Bas-Maine* (Horning : signale quelques faits linguistiques intéressants, notamment l'existence en Bourgogne d'une sorte d'îlot phonétique où *c* + *a* a conservé la prononciation *k*). — C. 338. Bartoli, *Ueber eine Studienreise zur Erforschung des Altromanischen Dalmatiens* (Schneegans ; cf. *Rom.*, XXIX, 451). — C. 339. Ive, *I Dialetti ladino-veneti dell'Istria* (Gartner).

Novembre. — C. 373. Vietor, *Kleine Phonetik des Deutschen, Englischen und Französischen* (Sütterlin : abrégé de la 3e édition des *Elemente der Phonetik* du même auteur). — C. 375. Beyer, *Französische Phonetik für Lehrer und Studierende*. Zweite verbesserte Auflage (Sütterlin : trouve beaucoup à reprendre à cet ouvrage). — C. 379. Reinhard, *Die Quellen der* Nerbonesi (Becker : maintient qu'André da Barberino n'a pas ignoré *Guibert d'Andrenas* et que son récit se rapproche plus du *Moniage II* que du *Moniage I*). — C. 383. Bruckner, *Charakteristik der germanischen Elemente im Italienischen* (Salvioni ; cf. *Rom.*, XXIX, 149 et 586).

Décembre. — C. 414. Goecke, *Die historischen Beziehungen in der Geste von Guillaume d'Orange* (Becker ; cf. *Rom.*, XXIX, 639). — C. 415. Alain Chartier, *Le Curial*, p. p. F. Heuckenkamp (Söderhjelm ; cf. *Rom.*, XXVIII, 483). — C. 416. Toldo, *Elementi di grammatica storica della lingua francese* (Subak : bien des erreurs). — C. 420. Suchier, *Fünf neue Handschriften des provenzalischen Rechtsbuches* Lo Codi (Appel). E. M.

Revue de philologie française et de littérature, p. p. L. Clédat, t. XIII (1899), n° 1. — P. 1, Vignon. *Les patois de la région lyonnaise. Les pronoms personnels*. Continuation d'une série de recherches commencées dans le précédent volume (cf. *Rom.*, XXVIII, 460). Il est traité ici : 1° de l'emploi du pronom personnel devant les verbes dans la région indiquée ; 2° des formes du pronom sujet de la première personne du singulier, e g o ; ces formes, les unes toniques les autres atones, sont très variées selon les lieux. — P. 42. Clédat, *Études de syntaxe française ; les emplois de « tout »*. — P. 64. J. Desormaux, *Cent mots nouveaux*. Compte rendu d'un travail récent de M. C. Wahlund [1]. — P. 69. Comptes rendus. G. Rydberg, *Zur Geschichte der französischen* e. II, 2 (G. S.). Lindström, *L'analogie dans la déclinaison des substantifs latins en Gaule* (A. Devaux ; cf. *Rom.*, XXVI, 623). — P. 77. Publications adressées à la *Revue de philologie*.

T. XIII, n° 2. — P. 81, *Enquête sur les patois. Questionnaire*. 2. Liste de phrases dont on demande les traductions dans le patois de diverses localités de la région lyonnaise. — P. 88. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise. Le pronom sujet de la 2e pers. du singulier*. — P. 104. Nedey, *Patois de Sancey* (Doubs). *Liste de mots avec les formes correspondantes des patois de Mesnay* (Jura) *et de Vitteaux* (Côte-d'Or). — P. 137. Clédat, *« C'est son moindre défaut »*. Étude sur le sens et sur l'emploi de cette locution. — P. 140. Clédat, *Remarques sur l'emploi de « nul »*. — P. 144. Comptes rendus. *Blacaz*, éd. Soltau (J. Buche). Aubertin, *La versification française et ses nouveaux théoriciens* (J. Texte). Lenè, *Les substantifs postverbaux dans la langue française* (G. S. ; cf. *Rom.*, XXIX, 440).

---

1. *Cent mots nouveaux, ne figurant pas dans les dictionnaires de langue ou d'argot français. Modernismes en* -isme *et en* iste, relevés par Carl Wahlund. Cf. *Rom.*, XXVIII, 292.

Anderson, *Altération et chute de l'r en français* (J. Desormaux ; cf. *Rom.*, XXVIII, 294). — P. 154. Chronique. — P. 158. Publications adressées à la *Revue*.

T. XIII, nº 3. — P. 161. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise. Les pronoms de la 1re et de la 2e pers. du plur.* A noter de curieuses observations sur la substitution de *je* à *nous* en des régions assez diverses de la France orientale. Le fait avait déjà été signalé, mais il est ici localisé avec précision. Il semble s'être produit, indépendamment et à une époque assez récente, en beaucoup d'endroits. M. V. étudie aussi la substitution de *on* à *nous* et la réduction de *vous* à *ous*. On sait que *os* pour *vos* apparaît dès le XIIe siècle en français, particulièrement en normand. Ce travail intéresse à la fois la morphologie et la phonétique. — P. 213. Dauzat, *Contribution à la phonétique de l'o* dans *Flamenca*. Le dépouillement des formes qu'a entrepris M. D. montre que le copiste du ms. unique de *Flamenca* avait une graphie fort inconstante, ce qui n'avait pas besoin d'être prouvé. Il ne s'en dégage aucune conclusion quant à l'origine de ce manuscrit ni, à plus forte raison, du poème. *Preon* est classé à tort parmi les mots où *o* antétonique devient *e* ; le type étymologique est en effet prefundus ou perfundus (cf. l'anc. fr. *parfont*) plutôt que profundus. — P. 229. Clédat, *Sur les emplois de « même »*. Remarques ayant pour objet de montrer comment *même*, originairement le superlatif d'ipse, a pris peu à peu le sens d'ipse et d'etiam.

T. XIII, nº 4-6. — P. 241. L. Vernier, *L'accentuation binaire et l'analogie dans la langue française*. Conteste par des raisons sans valeur l'idée émise par A. Darmesteter, et avant lui par G. Paris, sur l'accent secondaire dans les mots latins d'une certaine longueur. Si M. V. connaissait l'histoire du français il n'écrirait pas des phrases telles que celles-ci : « Le français montre de l'aversion pour la diphtongue *oi* suivie de *v* et d'une voyelle. C'est sans doute un fait de dissimilation, qui tient à ce que *v* est déjà sensiblement renfermé dans *oi* au point de vue de la prononciation. Si l'on dit *voyons* on ne dit pas *doivons* » (p. 252). M. V. aurait pu savoir que *voyons* est une forme analogique relativement moderne, et qu'autrefois on disait *veons* comme on dit encore *devons*. — P. 276. Blanchardon, *Le verbe dans le patois de Saint-Haon-le-Chatel (Loire)*. Les formes recueillies sont intéressantes, mais M. Bl. a une manière d'expliquer la formation des temps qui est bien empirique.

T. XIV (1900), nº 1. — P. 1. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise. Le pronom sujet masculin de la 3e pers.* — P. 28. Nedey, *Patois de Sancey (Doubs)*. 2e article. — P. 68. Pelen, *De quelques changements du timbre de l'e français*. Des observations de M. P. ne se dégage aucune loi bien fixe. On peut bien admettre en principe qu'*è* tonique subisse un affaiblissement en passant à l'atone, mais dans la langue actuelle cette règle est souvent méconnue. M. P. veut que l'on prononce *ègle* et *èglon*. Il peut avoir raison, mais j'entends constamment prononcer dans ces deux mots la première syllabe avec le même son. — P. 74. Regnaud, *Faon*. M. R., qui aime les étymologies excentriques, conteste le rapport, généralement admis, de *faon* avec fœtus. Il l'identifie avec l'angl. *fawn*, qui, dit-il, « s'explique très bien comme un dérivé de l'ancien

adjectif germanique *faoh*, *fao*, *fô*, « petit (en nombre) ». M. Regnaud ignore que l'angl. *fawn* a été emprunté au français (*faun*, *faon*), ce qu'il aurait pu apprendre en consultant n'importe quel dictionnaire étymologique anglais ou le *New English Dictionary* de Murray et Bradley.

T. XIV, nº 2. — P. 81. Clédat et Andersson, *Sur l'amuïssement de l'r finale en français*. Discussion, par M. Clédat, des idées émises par MM. Vising et Anderson dans la *Romania* (XXVIII, 579 et suiv.), et observations supplémentaires de M. Anderson. — P. 112. Regnaud, *Notes étymologiques* (chamois, galopin, guipure). — P. 113. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise. Le pronom sujet masc. de la 3e pers.* — P. 146, Clédat. *Les deux verbes « passer »*. Examen des sens de *passer*, transitif. — P. 150. Compte rendu de Haag, *Die Latinität Fredegars* (Anglade), et de Cloetta, *Die Enfances Vivien* (Buche ; cf. *Romania*, XXVIII, 450).

T. XIV, nº 3. — P. 177. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise. Le pronom-sujet fém. de la 3e pers.* — P. 215. Clédat, *« De » et « par » après les verbes passifs*. — P. 234. Compte rendu de Herzog, *Materialien zu einer neuprovença lischen Syntax* (Vignon ; le travail de M. Herzog est très faible).

T. XIV, nº 4. — P. 245. Clédat, *L'arrêté ministériel du 31 juillet 1900 sur l'enseignement de la syntaxe française*. — P. 265. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise. Le pronom fém. sujet de la 3e pers.* Suite. — P. 298. Compte rendu de Rohnström, *Étude sur Jehan Bodel* (Désormaux). — P. 309, Clédat, *Les observations de l'Académie française sur l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900*.

P. M.

Bulletin de la Société des anciens textes français, 1900. — P. 35. *Ballade ayant pour refrain : « Il n'est pas or quanque reluist »*, publiée par P. Meyer d'après une copie (fin du XIVe siècle ou commencement du XVe) qui trouve sur un feuillet de garde du ms. B. N. lat. 1077. — P. 40. Assemblée générale de la Société. Discours du président, rapports du secrétaire et du trésorier. — P. 63. Dr Bos, *Une nouvelle traduction de la Chirurgie de Mondeville*. Notice d'un ms. de la Bibliothèque d'Upsal, daté de 1478, que M. Bos a connu par une obligeante communication de M. le professeur Geijer, de l'université d'Upsal, et dont il donne, dans le présent article, une série d'extraits bien choisis. Cette traduction est tout à fait indépendante de celle qui fut faite du même ouvrage au commencement du XIVe siècle et que M. Bos a publiée en deux volumes édités pour la Société des anciens textes (1897 et 1898).

Bulletin historique et philologique (Comité des travaux historiques), année 1899. — P. 25-8, Le *Guilaneu en Périgord*, texte périgourdin d'une chanson populaire bien connue, p. p. M. Dujarric-Descombes. — P. 32-47, *Entrée de la reine Eléonore d'Autriche à Abbeville le 19 décembre 1531*, commu-

nication de M. Alcius Ledieu. A la suite d'un bref exposé historique tiré des archives de la ville est publiée « la declaration en brief des misteres faictz a l'entrée de la tres noble et excellente dame et royne de France, madame Alyenor ». Cette « declaration » est en assez mauvais vers octosyllabiques et a pour objet d'expliquer des tableaux élevés sur le passage de la reine. — P. 53-7. *Les représentations scéniques à Cuers (Var) à la fin du XVI siècle et au commencement du XVII*e. Communication de M. Poupé, d'après les registres des délibérations du conseil de la ville de Cuers. Sont mentionnés : le jeu de sainte Christine (1577), « l'istoire de la vie et patience de Job » (1601), « une istoire de la royne Ester » (1618), « l'ystoire de Judith » (1619). Ces pièces étaient probablement jouées en français. — P. 65-78, *Anciennes chartes inédites en langue vulgaire reposant en original aux Archives du Pas-de-Calais*. Communication de M. Aug. de Loisne. Ces pièces, au nombre de onze, sont des années 1221, 1227, 1230, 1241, 1246, 1249, 1252, 1254, 1256, 1257, 1258. Elles paraissent bien transcrites, mais elles sont accentuées d'une façon peu conforme à l'ancienne prononciation. — P. 418-23, *Le droit de clergie à Dax. Ordonnance du duc de Lancastre* (1389). Communication de M. l'abbé Degert. Texte gascon. — P. 454-466, *Inventaire des biens d'un barbier de Crest en 1427*. Communication de M. Brun-Durand, précédée d'un rapport de P. Meyer. Cet inventaire, extrait d'un registre appartenant aux archives de Crest (Drôme), contient beaucoup de termes techniques dont la forme vulgaire est à peine déguisée par des terminaisons latines. P. Meyer en a dressé, dans son rapport, un court vocabulaires et a joint à la communication de M. Brun-Durand un autre inventaire, daté de 1429, et tiré du même manuscrit. P. M.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. Année 1897. — P. XLVIII, Inscription datée de 1242, provenant de l'abbaye de Belleperche (Tarn-et-Garonne), dont le début est ainsi conçu : TU QUI MVES SAPIAS QUE TV SERAS SO QUE SOI, E SO QVE ES EU FVI. B. DE CVSORN. DIGAS PER MI PATER NOSTER. Le reste est en latin. Comme l'a remarqué M. le chanoine Pottier, à qui est due la communication, la formule initiale est des plus fréquentes [1]. Mais au lieu de MVES, il faut sans doute lire ME VES. — P. 17-47, *Les arts à Toulon au moyen âge, Notes recueillies par M. le chanoine Albanès*. Actes du XVe siècle et du XVIe, tirés de registres de notaires et concernant des constructions, des peintures, etc. Certaines parties de ces actes sont en provençal et peuvent fournir quelques exemples utiles pour le lexique. — P. 150-171. Louis de Nussac, *Les fontaines en limousin, culte, pratiques, légendes*. Faits intéressants pour le *folk lore*, bien recueillis et bien classés.

---

1. Cf. dans Du Cange, sous ESSERE, cette inscription d'une forme intéressante : *Cod estis fui et quod sum essere abetis.*

Année 1898. — P. 369-391. *Un inventaire du château d'Annecy en 1393* (communication de M. Max Brachet). Dans cet inventaire sont mentionnées quelques tapisseries où étaient représentés des sujets empruntés à d'anciens romans : « N° 41. Unum magnum pannum de Attrebate, in quo est ystoria de *Dono (sic) Mayance*. » N° 50. « Item alium pannum ad ystoriam *de Capcione Palerme*. » N° 51. « Item, unum alium magnum et pulcrum pannum ystoriatum *De avolo*[1] *magno, Oliverio et de Ferrabras d'Alixandre*. » Il y a aussi des livres, entre autres deux exemplaires du *Lancelot* en prose, nos 74 et 75. Le n° 76 n'est pas facile à identifier : « Item, unum alium romancium de Velesmar de la Montaigne, copertum de corio rubeo, scriptum per versus, de auro illuminatum. » Est-ce un roman sur le Vieux de la Montagne (cf. *Flamenca*, 2e éd., v. 693)? On peut penser aussi à *Escanor*, roman de Girard d'Amiens, dont le héros est roi de la *Blanche* ou de la *Grande Montagne*; son oncle Escanor, qui est nommé avant lui dans le poème, y fait son apparition (v. 207) sous le nom d'*Escanor de la Montaigne*.

Année 1899. — P. CVIII. Extrait d'une délibération, en provençal, du Conseil de Cuers (Var) concernant un certain Pierre Garnier, mandé à Cuers pour y jouer de l'orgue le jour de la saint Pierre (1560). — P. 126-9. *Fragment d'un inventaire estimatif du trésor royal de France (1er tiers du XVIe siècle)*, publié par M. Labande. Ce sont trois feuillets d'un inventaire rédigé en français ayant fait partie d'un compte relatif aux obsèques de Charles VI (1422). Intéressant pour l'histoire de l'art et aussi pour la lexicographie. — P. 422-4. *Marché avec un plombier pour le revêtement d'un comble* (1515). Communication de M. Brutails. Ce marché, passé à Bordeaux, est en gascon. Il contient quelques termes techniques.

Année 1900. — P. 462-490. *Les fortifications septentrionales de la ville de Foix et le quartier de l'Arget de 1446 à 1790*, par M. J. Poux. Ce mémoire contient des extraits d'un cadastre de Foix, en langue vulgaire, rédigé en 1446.

P. M.

---

1. Je suppose qu'il faut lire *Carolo*.

CHRONIQUE

M. G. A. Scartazzini, le fécond commentateur de Dante, est décédé le 12 février dernier, dans sa soixante-quatrième année. Nous avons rendu compte de quelques-uns de ses travaux (*Rom.*, XXIII, 262), qui se distinguent plus par une érudition abondante et un peu désordonnée que par l'originalité des vues et la rectitude des jugements. On ne peut nier toutefois qu'il ait grandement contribué à répandre le goût des études dantesques. Ses éditions de la Divine Comédie, quoi qu'on puisse dire de certaines fantaisies, ont mis à la portée des travailleurs et même des simples lettrés, sous une forme commode, une masse considérable de renseignements utiles. On sera indulgent pour les défauts de sa méthode si on considère qu'il a passé presque toute sa vie dans un village de l'Argovie, où il exerçait les fonctions pastorales, loin des centres littéraires et des grandes bibliothèques.

— M. le comte Théodore de Puymaigre est mort le 30 mai, à l'âge de 85 ans. Il s'était fait connaître par de nombreux et bons travaux de littérature comparée, dont il a réuni quelques-uns dans un volume intitulé *Folk-lore* (voy. *Rom.*, XIV, 173), par son recueil des *Chants populaires du pays messin*, qui eut deux éditions, par ses remarquables études sur la littérature espagnole et portugaise : *Les vieux auteurs castillans* (voy. *Rom.*, XX, 384), *La cour littéraire de Juan II*, *Le romancero portugais*, etc. M. de Puymaigre avait encore donné avec M. A. de Circourt une traduction du *Victorial* de Diaz de Gamez accompagnée d'un intéressant commentaire. Malgré son grand âge, il continuait de s'intéresser à ses études préférées, et donnait encore assez souvent des notes ou des comptes rendus à divers journaux. Il avait été un des collaborateurs de la *Romania* à ses débuts (III, 89).

— Si nous n'avons pas déjà parlé de l'hommage tout affectueux qu'ont rendu à M. A. d'Ancona, le 16 novembre 1900, pour célébrer la quarantième année de son enseignement, les amis qu'il compte en si grand nombre et parmi ses disciples et en dehors d'eux, c'est que nous espérions pouvoir annoncer en même temps le livre qui lui a été offert à cette occasion. Mais ce livre, qui a atteint des proportions inusitées en pareil cas, ne nous est pas encore parvenu, et nous ne voulons pas attendre plus longtemps pour joindre nos félicitations et nos vœux à ceux qu'a reçus en ce jour notre cher collaborateur et ami. Jamais carrière n'a été mieux remplie, plus bienfaisante et plus

féconde que celle qui vient d'arriver à l'un de ses tournants (M. d'Ancona a pris sa retraite) : puisse-t-elle longtemps se poursuivre et donner à la science tous les fruits que celle-ci peut s'en promettre encore! — Dans le 3e numéro de novembre de l'*Illustrazione Italiana*, M. Fr. Novati a retracé dans une excellente notice la vie de M. d'Ancona et apprécié son œuvre avec autant de justesse que de sympathie.

— Le 8 avril 1901, pour célébrer à la fois le 70e anniversaire de la naissance de M. G. Ascoli et ses quarante années d'enseignement, plusieurs disciples, admirateurs et amis de l'illustre savant lui ont offert un splendide volume de 630 p. in-40, orné d'un beau portrait du maître, intitulé *Miscellanea linguistica* et contenant 34 articles suivis d'excellents *indices* analytiques (par M. C. Salvioni) [1]. La plupart des collaborateurs du volume sont naturellement des Italiens : nous relevons toutefois sur la liste les noms de deux Français (G. Paris et V. Henry), d'un Belge (P. Marchot), d'un Irlandais (Whitley Stokes), de trois Américains (M. Bloomfield, J. Dyneley Prince, J. Schmitt), de quatre Suisses (J. Ulrich, R. Thurneysen, J. Cornu, W. Meyer-Lübke) et de quatre Allemands (K. Brugmann, H. Suchier, G. Gröber, Mme C. M. de Vasconcellos). Ajoutons que sur les huit savants qui, n'ayant pu réaliser leur intention de collaborer au volume, y ont du moins concouru matériellement, il y a six étrangers (D. Behrens, L.-E. Menger, H. Morf, W. A. Packard, R. von Planta, A. Rennert). Les travaux de M. Ascoli ayant porté sur les branches les plus diverses de la linguistique, il est naturel qu'un certain nombre des mémoires qui composent le volume soient étrangers au domaine de nos études : ce sont elles cependant qui ont la plus grosse part, et de beaucoup, comme il est juste, puisque c'est à la linguistique romane, — et nous avons grandement lieu de nous en applaudir, — que l'éminent directeur de l'*Archivio glottologico italiano* consacre depuis trente ans le meilleur de ses forces. Nous rendrons compte dans notre prochain numéro des 23 mémoires qui nous intéressent et dont quelques-uns sont très importants.

— Le 9 avril 1901, les anciens élèves de M. P. A. Geijer, professeur à Upsal, à l'occasion de son 60e anniversaire de naissance, lui ont offert un beau volume, intitulé *Upprätser i romansk filologi*, que nous ne connaissons encore que par les tirages à part de deux articles, l'un de M. Carl Wahlund, qui contient les *Quinze oroisons de sainte Brigide*, l'autre de M. Walberg sur *blau*, *bloi* en ancien français. Nous en rendrons compte à nos lecteurs quand nous l'aurons entre les mains; mais nous voulons dire ici que nous nous associons bien cordialement à l'hommage rendu au savant distingué, au professeur dévoué, à l'homme excellent qui s'est acquis la profonde reconnaissance de tous ses élèves et qui a tant fait pour répandre en Suède le goût et la culture de la philologie romane.

---

1. Un peu avant la fête, M. Cesare de Lollis a inséré dans la *Nuova Antologia* (16 mars) une intéressante étude sur l'œuvre du maître de Milan.

— M. Chabaneau, professeur à l'université de Montpellier, va prendre sa retraite, après de longues années d'un fécond enseignement. Nous espérons qu'il profitera de ses loisirs pour terminer plusieurs travaux qu'il a depuis longtemps entrepris et notamment son édition commentée des Vies des poètes provençaux de Nostradamus.

— M. J. Cornu, professeur à l'université allemande de Prague, a été appelé à Graz en remplacement de M. H. Schuchardt.

— M. Alfred Pillet, — qui a donné, il y a quelques années un article à la *Romania* (XXVII, 619), et qui vient de publier un très intéressant travail sur le fableau des *Trois Bossus*, — s'est « habilité » comme *Privat-Docent* à l'université de Breslau.

— L'Académie des Inscriptions avait proposé comme sujet de prix (voy. *Rom.*, XXVIII, 151) un relevé des noms propres qui figurent dans les chansons de geste. Un seul mémoire a été envoyé; il a obtenu le prix. Ce mémoire a pour auteur M. Ernest Langlois. Espérons qu'il ne tardera pas à être publié.

— Le prix La Grange pour 1901 a été décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à M. Salmon pour son édition des *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir.

— La Société des anciens textes français a mis en distribution, au mois de novembre 1900, le troisième et dernier tome du *Meliador*, de Froissart, publié par M. Longnon, et *Orson de Beauvais*, chanson de geste publiée par G. Paris, d'après le ms. unique de Cheltenham. Le t. III de *Meliador* renferme, outre la fin du texte, un glossaire étendu, un index des noms propres et diverses notes additionnelles. D'*Orson de Beauvais* on ne connaissait guère que le titre et quelques vers. C'est une chanson assez ancienne, en assonances, qui ne présente pas beaucoup d'originalité, qui toutefois a fourni à l'éditeur une matière suffisante pour une introduction de 80 pages. Au mois de mars dernier a été publié le deuxième tome des *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, édité par MM. Piaget et Picot. Ces trois volumes constituent l'exercice de 1899. La reproduction photographique de l'Apocalypse en français (ms. B. N. fr. 403), qui forme l'exercice de 1900, va être mise en distribution, et sera bientôt suivie du texte, publié par MM. L. Delisle et P. Meyer.

— La 3e section du t. II du *Grundriss der romanische Philologie* vient d'être complétée par la 4e livraison; la 2e section l'est depuis 1897; il ne manque plus, pour que ce grand ouvrage soit terminé, que la cinquième livraison de la 1re section, qui contiendra la fin de la savante *Altfranzösische Litteraturgeschichte* de M. Gröber; elle doit paraître au mois d'octobre. Nous donnerons alors un compte rendu de cet important second volume.

— Le *Thesaurus linguae latinae* qu'ont entrepris les Académies de Berlin, Munich et Vienne et les Sociétés des sciences de Göttingen et Leipzig, est entré en cours de publication et compte déjà trois fascicules. Il est superflu de signaler à nos lecteurs l'importance et l'utilité de ce vaste répertoire. Nous nous bornerons à appeler leur attention sur deux points : l'étymologie des

mots latins est indiquée brièvement dans des notes dues à M. R. Thurneysen; les mots romans intéressants sont signalés dans d'autres notes dues à M. Meyer-Lübke. Déjà dans les livraisons parues, nous trouvons quelques précieuses additions au lexique latino-roman.

— Pendant l'exposition universelle de 1900, il s'est tenu à Paris un congrès international d'histoire, auquel se rattachait une section (6e) d'« histoire comparée des littératures ». La section comptait peu de membres, et des circonstances douloureuses l'avaient privée de deux de ses trois secrétaires. Elle a cependant tenu six séances, dont la première a été marquée par un remarquable discours de M. F. Brunetière, président. Ce discours et quatorze des communications faites à la section viennent de paraître dans un volume in-8 de 280 p. (Paris, Colin). Deux de ces communications intéressent nos études. M. Vising (p. 44-48) expose sommairement un vaste plan d'enquête sur la langue et sur la littérature anglo-normande; il croit, contrairement à M. Förster, à l'existence de romans anglo-normands intermédiaires entre la matière celtique et les poèmes français du XIIe siècle (M. Friedwagner, dans la discussion qui a suivi, a appuyé cette opinion en disant qu'à son avis *Meraugis de Portlesguez* avait une source anglo-normande). — M. M. Wilmotte (p. 49-71) montre que l'élément comique dans les mystères et les miracles est, non pas, comme on le dit ordinairement, un élément adventice et emprunté au dehors, mais un produit spontané du développement organique du drame religieux. Il semble dire que le théâtre comique profane lui-même provient tout entier de cet élément comique du théâtre religieux; mais c'est sans doute faute de s'être exprimé assez explicitement, car ce serait une hypothèse fort hasardée; il paraît même douteux que le jeu de *Robin et Marion* ait rien à faire avec les scènes des bergers dans les représentations de Noël (si ce n'est en tant qu'on peut peut-être rapprocher les *pastourelles*, à l'origine, des fêtes de la Nativité). Ces quelques pages sont fort intéressantes et, sauf cette réserve, fort judicieuses.

— Au programme d'inauguration de deux chaires à l'Université de Göteborg (Göteborg, Zachrisson, 1901), M. Vising a inséré les chap. IV et V du livre auquel il travaille depuis longtemps sur l'histoire de la langue française en Angleterre. Le chapitre IV traite de l'anglo-normand au XIIIe siècle. M. V. montre quelle place prépondérante le français occupait encore dans la société anglaise, bien qu'à la fin du siècle cette place commence à se restreindre. Dans le chapitre V l'auteur donne une énumération fort intéressante, — bien qu'elle ne soit pas tout à fait complète — des ouvrages anglo-normands de cette époque qui nous sont parvenus.

— Une revue anglaise, qui publie de temps à autre des articles sur des sujets concernant les langues romanes ou les littératures du moyen âge, *The modern Language Quarterly* (voy. *Romania*, XXVII, 329) a réimprimé, dans un de ses derniers fascicules (t. III, p. 22-5), des extraits d'un opuscule humoristique en patois savoyard, publié pour la première fois à Genève, en 1865,

par le peintre Joseph Hornung, et devenu introuvable. C'est un amusant dialogue entre un curé et l'un de ses paroissiens sur des matières théologiques.

— Le numéro de mai de la même revue contient une ancienne rédaction anglaise de la célèbre prière des « soixante-douze noms de Dieu », dont on connaît divers textes romans (Voy. *Rom.*, XIV, 528).

— Dans les *Verslagen en Mededeelingen der koninklike Akademie van Wetenschappen (Afdeeling Letterkunde, vierde Reeks, derde Deel*, Amsterdam, 1899, p. 271-287), M. A. Kluyber a publié une intéressante étude sur le mot français *camelot*, nom d'étoffe[1]. Il montre que, bien que dès le XIIIe siècle l'étymologie populaire ait rattaché *camelot* à camelum, il est très probable que ces deux mots n'ont rien de commun ; le gr. καμηλωτή, « peau de chameau », qu'on allégue, est très douteux et en tout cas moderne. D'après lui il faut chercher l'origine du mot, comme l'a fait Yule, dans l'arabe *chaml*, « étoffe de laine plucheuse », qui possède un dérivé *chamlat*, au plur. *chamlât*. C'est l'opinion que j'indiquais tacitement, il y a bien longtemps, dans un passage cité par M. Kl. (*Rom.*, VI, 628), en rejetant l'étymologie de camelum aussi bien que celle de μηλωτή proposée par Rönsch. Mais il reste de sérieuses difficultés, signalées par M. Kl. avec beaucoup de sagacité, et que résoudront peut-être les orientalistes. Sur les différentes sortes de camelot, la fabrication du *camelot ondé* à Angora, etc., M. Kl. donne de très érudites observations. Je veux seulement noter ici que l'a. fr. *camel* au sens de *camelot* n'existe pas : Godefroy (IX, 34) le cite d'après un passage de Froissart (et non de Joinville, comme le dit par un lapsus M. Kl.) où il s'agit du vêtement connu de saint Jean-Baptiste et où par conséquent le mot *camel* signifie simplement « chameau ». Quant au texte cité par Carpentier (XVIe siècle) où on trouve de *ciambello nigro*, il doit contenir une simple faute d'impression (*ciambello* pour *ciambelloto*), puisqu'il forme l'unique exemple allégué au mot *ciambellotum*. Il faut partir pour toutes les formes occidentales du type *camelot*, qui, quelle qu'en soit l'origine, ne présente sans doute pas dans sa finale le suffixe diminutif *-ot*. — G. P.

— Dans le *Bericht über die Verhandlungen der K. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, t. LI (1900), p. 77-139, M. F. Wülcker a imprimé, en sommaire ou intégralement, 25 lettres d'Ad. Ebert à F. Wolf, du 27 avril 1851 au 27 novembre 1864. On y voit les difficultés avec lesquelles avaient encore à lutter en Allemagne, il y a un demi-siècle, les savants qui se vouaient à la philologie romane, et les amertumes dont fut notamment abreuvé, tant pour son libéralisme que par l'indifférence que rencontraient ses études, le fondateur du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*. C'est sur

---

1. M. Kl. est porté à séparer *camelot*, « colporteur », de *camelot*, nom d'étoffe, dont on le tire ordinairement, et à y voir un mot d'argot, dérivé de *coesme* ; je crois qu'il a raison, et que *camelote*, « marchandise de peu de valeur », vient de *camelot*, « colporteur », et n'a rien à faire avec l'ancien *camelot* ; mais cette question demanderait une étude spéciale.

la création et la continuation du *Jahrbuch*, le premier organe consacré à l'investigation scientifique des langues et des littératures romanes, que roulent les plus nombreuses et les plus intéressantes des lettres. Wolf avait accepté de prêter à l'entreprise l'appui de son nom ; mais c'était Ebert qui la dirigeait, et il eut à supporter, pendant quelques années, bien des peines et des ennuis de la part des éditeurs, des collaborateurs et du public. Le zèle qu'il déploya pour la soutenir lui mérite notre reconnaissance. En 1864 il passa la main à Lemcke.

— Nous voulons signaler spécialement à nos lecteurs, dans la *Rassegna storica della letteratura italiana* (t. XXXVII, p. 70), l'intéressante étude de M. J. Camus sur la traduction de l'*Inferno*, conservée à Turin, qu'a publiée M. Morel et qu'a commentée M. Stengel. M. Camus démontre que cette version, qu'on a crue du XVe et même du XIVe siècle, « a été faite d'abord tout entière sur l'*Inferno* imprimé par Cremonese en 1491, puis, avant d'être transcrite dans le manuscrit de Turin, a été remaniée en quelques endroits à l'aide d'une édition du XVIe siècle reproduisant le texte d'Alde de Venise. » Il établit ensuite que l'auteur était Français, probablement Berrichon, et qu'il appartenait à l'école poétique de Jean Le Maire de Belges, et suppose qu'il a pu faire son travail pour Marguerite de Valois, qui fut duchesse de Berri à partir de 1517. Il y a dans ce mémoire beaucoup d'autres observations curieuses et d'ingénieuses hypothèses, et on doit regretter que M. Camus n'ait pas été lui-même l'éditeur et le commentateur d'un texte qu'il a étudié de si près.

— Dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (Paris, 74, boulevard Saint-Germain), nous trouvons (t. II, p. 32-41) un intéressant article de M. Fr. Novati, intitulé : *Le duel de Pépin le Bref contre le démon, contribution à l'histoire de l'épopée française*. M. N. montre que l'anecdote, inepte en apparence, racontée par le moine de Saint-Gall au sujet d'un combat qu'aurait livré Pépin, à Aix, contre un diable qu'il aurait pourfendu et dont le sang et la sanie auraient infecté le bain que le roi allait prendre, est la défiguration monacale d'un épisode mythique que l'on retrouve souvent dans l'épopée germanique (par exemple dans *Beowulf*), la victoire remportée par un héros sur un monstre aquatique : c'est « le souvenir vague et décoloré d'une antique saga germanique, laquelle, après avoir illustré on ne sait combien de lieux et de personnages, avait fini par s'enraciner autour d'Aix-la-Chapelle et de Pépin ». C'est fort plausible ; seulement peut-on dire que ce conte appartienne à « l'épopée *française* » ?

— Le n° XIV des *Mittheilungen der Gesellschaft zur Förderung deutscher Wissenschaft, Kultur und Litteratur in Böhmen* (Prague, 1901) contient un rapport de M. G. Rolin sur deux voyages faits par lui dans les Abruzzes en 1900 avec l'appui de la *Gesellschaft behufs Dialektforschungen*. Ces quelques pages font vivement désirer la publication de l'ouvrage que l'auteur prépare sur les dialectes abruzzais. On y trouve une bibliographie très précieuse, une démonstration, qu'on ne peut se refuser à juger concluante, de l'insuffisance des travaux de divers genres faits jusqu'à présent sur la matière, et une

esquisse fort précieuse des *Vocalbrechungen* qui dans l'évolution de ces parlers jouent un rôle si important et si caractéristique.

— La librairie Winter à Heidelberg a entrepris, sous la direction de M. Meyer-Lübke, une collection de *Romanische Elementarbücher*. Nous venons de recevoir le premier volume, qui est de M. Meyer-Lübke lui-même, et dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro. La collection comprendra trois séries : *Grammaires*, *Histoires littéraires*, *Dictionnaires*. Sont annoncées dans la première série des grammaires élémentaires de l'ancien français par M. Cloëtta, de l'ancien provençal par M. Schultz-Gora, de l'ancien italien par M. Wiese, de l'anglo-normand par M. Vising, et une grammaire historique française par M. Meyer-Lübke; dans la seconde série des histoires élémentaires de la littérature française ancienne par M. Ph.-A. Becker, de la littérature française intermédiaire par M. Ed. Schneegans, de la littérature provençale par M. Crescini, de la littérature italienne par M. Voszler ; dans la huitième série doivent paraître un dictionnaire de l'ancien français par M. Warnke et un dictionnaire de l'ancien provençal par M. Levy. D'autres ouvrages suivront. On ne dira pas que l'activité se ralentit en Allemagne dans le domaine de la philologie romane.

— M. Édouard C. Armstrong, l'éditeur du *Chevalier à l'Épée*, se propose de publier le *Barlaam et Josaphat* en vers français contenu dans un manuscrit de Tours et un de Carpentras, et a pris copie de ces deux manuscrits.

— M. Paul Barbier, professeur adjoint à Victoria University (Leeds), prépare une nouvelle édition de la Chronique de Jourdain Fantosme, jadis imprimée par Fr. Michel.

— La souscription à l'*Atlas linguistique de la France*, de MM. Gilliéron et Edmont (voy. *Romania*, XXIX, 316, 488) est ouverte depuis quelques mois; le nombre des souscripteurs n'est pas encore assez élevé pour qu'on puisse entreprendre la mise en train d'un ouvrage qui doit entraîner des dépenses considérables. Les personnes qui, en France et à l'étranger, souhaitent de voir paraître une publication destinée à être si utile à la science et à servir vraiment de base à la dialectologie française doivent donc faire parvenir le plus tôt possible leur adhésion, soit à M. Gilliéron (2, place de la République, Levallois-Perret) soit à M. H. Champion (9, quai Voltaire). C'est surtout des établissements publics, bibliothèques, universités, séminaires, etc., que doit venir cette initiative, sans laquelle il est à craindre que l'œuvre immense de MM. Gilliéron et Edmont ne puisse voir le jour.

— Je me suis permis d'entretenir les lecteurs de la *Romania* (XXIX, 478) d'un fait personnel relatif aux exemplaires, destinés à mes amis et « dédicacés » par moi, qui étaient restés en sequestre à la suite de la faillite de la *Société d'édition artistiques*. Il y a quelques mois, un assez grand nombre de ceux de ces exemplaires qui n'avaient pas été déjà expédiés à leurs adresses respectives m'ont été rendus, et je les ai fait tenir aux destinataires ; je croyais les autres arrivés à bon port, et j'avais même reçu quelques accusés de réception. Mais

un ami finlandais m'avertit qu'un libraire de Helsingfors, ayant demandé à Paris un certain nombre d'exemplaires de ce livre, les a tous reçus munis de dédicaces de ma main. Il y a eu là une erreur bien probablement involontaire, Je ne puis savoir quelles sont les personnes qui ont été ainsi frustrées ; je prie en tout cas celles qui liront ces lignes d'y trouver l'explication de mon apparent oubli. — G. P.

— Livres annoncés sommairement :

L'analogie dans la déclinaison des substantifs latins en Gaule. Seconde partie. Par Anton Lindström. Upsala, Almqvist, 1898, gr. in-8, VI-113 p. — Par un accident dont nous demandons pardon à l'auteur, nous avons oublié de rendre compte en son temps de la seconde partie du livre de M. A. Lindström, dont nous avions annoncé la première (XXVI, 623). Nous réparons cette omission un peu tard, et sans donner de ce livre remarquable l'appréciation détaillée qu'il appellerait. L'auteur essaie de classer et d'expliquer les faits qu'il avait rassemblés dans la première partie ; il faut dire que son exposition est pénible, souvent obscure, et que son français, où ne manquent pas les impropriétés et même les incorrections (sans parler des fautes d'impression), est d'une lecture assez difficile. Mais son travail contient des observations judicieuses et parfois pénétrantes, et il faudra en tenir compte dans une histoire de la déclinaison en Gaule. Signalons la digression un peu longue, mais intéressante, sur le traitement du groupe ce, où il discute les assertions de MM. Suchier et Sabersky. La persistance en galloroman de l'ablatif donne lieu à une dissertation qui nous paraît manquer de base, puisqu'il est, à notre avis, incontestable que de très bonne heure toutes les prépositions, en latin vulgaire, gouvernaient l'accusatif (cf. *Rom.*, XXIII, 321), et que dès lors l'ablatif n'avait plus de raison d'être. Sur bien des détails on pourrait n'être pas de l'avis de l'auteur : ainsi *cabeyl* répond à *capillium et non à capilli (voy. Thomas, *Essais de phil. fr.*, p. 78). Au v. 138 d'*Alexis* (Lindström, p. 65) on pourrait considérer *palie* et *ornement* comme dépendant de *remest* ; toutefois il vaut sans doute mieux lire avec P S : *N'i laissa palie ne neûl ornement.*

Die ältesten französischen Sprachdenkmäler. Genauer Abdruck, Bibliographie und vollständiges Glossar, besorgt von E. Stengel. Zweite Auflage. Marburg, Elwert, 1900. In-8, 58 pages (n° XI des *Ausgaben u. Abhandlungen a. d. Gebiete d. romanischen Philologie*). — Deuxième édition, améliorée en quelques points et complétée en ce qui touche la bibliographie, d'un recueil publié pour la première fois en 1884, et qui a rendu des services, encore bien qu'il ait un peu perdu de son utilité depuis la publication des *Plus anciens monuments de la langue française* de M. Koschwitz et de l'*Altfranz. Uebungsbuch* de MM. Förster et Koschwitz. La reproduction de M. Stengel vise à l'exactitude d'un fac-similé, en employant des caractères variés qui sont censés reproduire les formes différentes des lettres : des capitales, des

lettres gothiques sont mêlées au bas de casse romain. Tout cela est assez puéril, d'autant plus qu'on possède de ces mêmes textes des reproductions à base photographique qui naturellement représentent avec une bien autre exactitude les originaux. Même la séparation des mots ne peut pas être représentée en typographie avec une parfaite rigueur. Dans l'imprimé deux mots voisins sont forcément unis ou séparés ; dans les manuscrits, les espaces n'étant pas calculés avec la même netteté, la distinction des mots peut souvent prêter au doute. Ainsi au 5e couplet de *Sainte Eulalie* M. St. imprime *Ni ule*, mais on peut lire aussi bien, dans le ms., *Niule*. Inversement, au couplet 11, il lit *Aczo*, où le texte permet de lire *A czo*. Il ne faut pas demander à la typographie plus que ce qu'elle peut donner. — P. M.

Con Dante e per Dante. Discorsi e conferenze tenute a cura del Comitato milanese della Società dantesca italiana, 1898. Milano, Hoepli, XXXIII, et 323 pp. in-8. — *Arte, scienza e fede ai giorni di Dante. Conferenze dantesche tenute a cura del Comitato milanese della Società dantesca italiana nel 1900*. Milano, Hoepli, XXXI, 323 pp. in-8. — Peut-être abuse-t-on un peu des conférences... imprimées. Ce genre comporte certains artifices oratoires et certaines fioritures, fort agréables souvent à l'audition, mais qui perdent beaucoup à la lecture. Les deux volumes qu'a publiés le Comité milanais de la Société dantesque italienne et qui sont consacrés au poète nous confirment dans cette pensée. Présentées plus simplement et avec plus de concision, les diverses études qui les composent nous plairaient davantage. Cette réserve faite, nous devons toutefois reconnaître les mérites très réels de plusieurs de ces discours signés des noms d'érudits aussi estimés que MM. Del Giudice, Del Lungo, Flamini, Novati, Rocca, Rossi, Sabatier, Scherillo, et d'autres. L'illustration du second volume, tirée du fameux ms. de Vienne qui renferme une série considérable de miniatures de l'école véronaise du XIVe siècle, lui donne un prix particulier. Nous signalerons surtout, comme pouvant intéresser les lecteurs de la *Romania*, dans le second volume, les conférences de MM. Nino Tamassia, *La vie du peuple aux XIIIe et XIVe siècles* ; Novati, *Vie et poésie courtoises du XIII siècle* ; Flamini, *Poètes et poésies du peuple au temps de Dante*. — A. M.-F.

H. Cuers. *Bildung und Bedeutungswandel französischer Infinitive* (Programm des Lessing-Gymnasiums zu Frankfurt a. M.). Leipzig, Rengersche Buchhandlung, 1899. In-4, 40 p. — Travail estimable, qui est plutôt un résumé de faits connus qu'une œuvre de recherche indépendante. La disposition typographique laisse à désirer : l'auteur n'a pas adopté un caractère particulier pour les mots cités. Le plan suivi n'est pas très clair : peut-être apparaîtrait-il plus nettement si quelques divisions, marquées par des titres, avaient été introduites dans cette dissertation un peu touffue. Çà et là des assertions bien contestables, qui donnent à croire que l'auteur n'a pas de l'ancien français une connaissance suffisante. Il admet que *vaincre* vient tout naturellement de vincere, ignorant l'ancienne forme

veintre, seule conforme aux lois phoniques. Il croit que des verbes tels que pedere, secare, vetare, docere, etc., n'ont pas passé en français, et ont été remplacés par *péter*, *tailler*, *défendre*, *enseigner*; il oublie donc que l'ancien fr. avait les verbes *poire*, *soier*, *veer*, *duire*. Mais, à envisager l'ensemble, on ne peut nier que ce travail vulgarisera certaines idées justes parmi les professeurs de français.

Cornell University Library. Catalogue of the Dante Collection presented by Willard Fiske. Compiled by Theodore Wesley Koch. Vol. I. Préface, Introduction, etc. Ithaca, New-York, 1898-1900, XVIII pages in-4. — Vol. I. Part. II. *Works on Dante* (*A-G*). Ithaca, New York, 1898-1900, pp. 95-268, in-4. — Vol. II. Part. II. *Works on Dante* (*H-Z*). *Supplement.* — *Indexes.* — *Appendix*. Ithaca, New-York, 1898-1900, pp. 271-606. — Ces trois volumes complètent le catalogue de la superbe collection dantesque donnée à la Cornell University par M. Willard Fiske. L'auteur du catalogue, M. Théodore Wesley Koch, expose dans la préface l'économie de son travail fort bien conçu et qui rendra les plus grands services aux dantophiles. Il faut leur signaler surtout, à la fin du vol. II, qui contient la seconde partie des livres sur Dante, l'*Index of subjects* et l'*Index of passages of the Divina Commedia*, infiniment précieux. L'*Appendix* est consacré à l'art dans ses relations avec Dante et ses œuvres. Félicitons M. Koch de l'heureux achèvement de ce grand travail, qui témoigne non seulement d'une excellente méthode bibliographique, mais d'une connaissance du sujet que peu de spécialistes possèdent. — A. M.-F.

Kleinere Schriften von Reinhold Köhler. Herausgegeben von Johannes Bolte. Erster Band. *Zur Märchenforschung*. Zweiter Band. *Zur erzählenden Dichtung des Mittelalters*. Dritter Band. *Zur neueren Litteraturgeschichte, Volkskunde und Wortforschung*. Weimar et Berlin, Felber, 1898-1900, 3 vol. in-8, XII-608, XII-700, XVI-659 p. — C'est une excellente pensée qu'a eue M. J. Bolte, le vrai successeur de Reinhold Köhler dans la mythographie et la littérature comparée, de réunir les nombreuses études, les notes mêmes, que celui-ci, pendant plus de trente ans, a dispersées dans de nombreux recueils et qu'il était bien difficile de consulter et même de connaître. En joignant à ces trois volumes celui que MM. J. Bolte et Erich Schmidt ont tiré des papiers inédits de Köhler (*Aufsätze über Märchen und Volkslieder*, Berlin, Weidmann, 1894), on a toute l'œuvre de notre regretté collaborateur et ami; on peut apprécier pleinement la merveilleuse étendue de son savoir et la justesse prudente de son esprit; mais surtout on possède un véritable trésor d'informations exactes, qui gardera toujours sa valeur et qui sera indispensable à tous ceux qui s'occupent des attrayants sujets auxquels Köhler avait consacré son infatigable activité. M. Bolte a ajouté aux articles de Köhler des notes qui les mettent au courant et qui, naturellement, en augmentent beaucoup le prix.

Notas de filolojia castellana, par Federico Hanssen. Santiago de Chile, impr. Cervantes, 1900, in-8, 23 p. — Suite d'études antérieures du même savant, que nous avons signalées.

Italienische Litteraturgeschichte, von Dr Karl Voszler. Leipzig, Göschen, 1900, in-16; 160 p. (Sammlung Göschen). — Résumé qui nous a semblé, pour la période ancienne, fait avec compétence.

Sextil Puşcariu. *Die rumänischen Diminutivsuffixe*. Leipzig, Barth, 1899, in-8, 147 pages. — La dissertation de M. P. doit prendre place dans le *Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache* de Leipzig; des raisons d'ordre matériel en ont retardé l'apparition dans ce recueil, et nous la signalons dès maintenant comme un travail considérable et bien ordonné, d'autant plus précieux que les suffixes diminutifs jouent dans la dérivation roumaine un rôle important, et que M. Meyer-Lübke n'avait pu qu'effleurer ce sujet au tome II de sa *Grammaire*. M. P. aurait pu, en coordonnant et en complétant les observations éparses dans sa dissertation, indiquer sommairement à quel état de la dérivation latine nous fait remonter le roumain, comment cet état a été modifié, quelle part dans les modifications survenues en revient aux diverses langues dont le roumain a subi l'influence. On regrettera l'absence de cette conclusion nécessaire à l'excellent catalogue descriptif que nous donne l'auteur. — M. Roques.

Das altfranzösische Rolandslied. Kritische Ausgabe besorgt von E. Stengel. Band I. Text, Variantenapparat und vollständiges Namenverzeichniss. Leipzig, Dieterich, 1900, in-8, IX-406 p. — Nous comptions pouvoir donner dans le présent numéro de cet important ouvrage, fruit d'un labeur considérable et qui sera désormais la base des études sur le *Roland*, le compte rendu détaillé qu'il mérite : nous ne pourrons le faire que dans notre prochain cahier; mais nous n'avons pas voulu attendre plus longtemps pour signaler à nos lecteurs la belle publication de M. Stengel.

Das Auftreten der Geste Garin de Monglane in den Chansons der anderen Gesten... von Richard Hoyer. Halle, 1900, in-4, 42 p. (diss. de docteur). — Le sujet de ce travail paraît au premier abord bien étroit et même un peu singulier; mais quand on a étudié les questions auxquelles il touche, on reconnaît qu'il a son intérêt et son importance, et on comprend que M. Suchier, qui dirige toujours vers un résultat utilisable les travaux de ses élèves, l'ait indiqué à M. Hoyer. Celui-ci s'est acquitté de sa tâche avec réflexion et critique (signalons sa discussion avec M. Ov. Densusianu au sujet de l'article où celui-ci a essayé de rayer du *Pèlerinage* le nom d'Aimeri). La liste des noms, donnée à la fin, permettra de se servir commodément de ce mémoire, qui est fait d'après toutes les chansons de geste connues, et auquel ceux qui les étudient auront souvent occasion de recourir.

Précis historique de phonétique française, par E. Bourciez, professeur à l'université de Bordeaux. Nouvelle édition complètement refondue. Paris, Klincksieck, 1900, in-12, XXXVIII-250 p. — J'aurais voulu dire tout le bien que je pense de cette nouvelle édition, fort améliorée, d'un ouvrage qui était déjà très bon (voy. *Rom.*, XVIII, 583), et présenter à l'auteur quelques observations de détail; mais n'ayant pas actuellement le temps

de soumettre l'ouvrage à l'examen attentif qu'il mérite, je me borne à le signaler comme un manuel excellent, fruit d'un travail réfléchi, et tout à fait propre à guider ceux qui veulent connaître les principes et les traits essentiels de la science à laquelle il s'est consacré. L'édition actuelle est double de la première en étendue, et la qualité de l'ouvrage a, proportionnellement, gagné plus encore que la quantité. — G. P.

Ferdinand LOT. Études sur Merlin. I. Les sources de la *Vita Merlini* de Gaufrei de Monmouth. Rennes, 1900, in-8, 55 p. (extrait des *Annales de Bretagne*, avril et juillet 1900). — Nous n'avons pas besoin de recommander à nos lecteurs ces pages de notre savant collaborateur. Ils y trouveront beaucoup de choses instructives et beaucoup d'idées intéressantes. Après avoir rappelé l'incontestable authenticité et la date (1148-49) de la *Vita Merlini* (dont il donne une analyse), et aussi l'unité du Merlin de l'*Historia regum Britanniae* et du Merlin de la *Vita*, M. Lot, abordant son vrai sujet, discute et complète le rapprochement fait par M. Ward (*Rom.*, XXII, 504) entre les épisodes II-III de la *Vita* et l'histoire « calédonienne » de Lailoken, source certaine de Gaufrei; il établit ensuite, d'une façon qui paraît très solide, que les poèmes gallois attribués à Myrddin, loin d'être des sources de Gaufrei, contiennent tous (sauf un) certains traits imités de son poème; mais il montre en même temps que Gaufrei de son côté a utilisé, en les accommodant tant bien que mal à l'histoire de Lailoken changé en Merlin, des traditions galloises (en prose ou en vers, orales ou écrites) préexistantes, qu'ont connues aussi les auteurs de ces poèmes, écrits dans le dernier tiers du XIIe siècle. Sur le reste du poème latin, — dont les sources sont ou des livres classiques ou des contes populaires, — M. Lot passe rapidement. Il loue avec raison le talent dont Gaufrei a fait preuve dans la *Vita Merlini* et le charme vraiment poétique de certains passages. Mais il exagère, à mon sens, l'importance du rôle de Gaufrei dans l'évolution littéraire de son temps. Des « trois imposteurs » celtiques qu'il rapproche spirituellement au début de son étude, Macpherson est le seul, à mon avis, qui ait exercé sur la poésie européenne une influence considérable. — G. P.

Untersuchungen zu Macé de la Charité's altfranzösischer Übersetzung des Alten Testaments, von Eugen HERZOG. Wien, Gerold, 1900, in-8, 82 p. (extrait des *Sitzungsberichte der Kais. Akademie, philosoph.-histor. Klasse*, t. CXLII. — Ce travail est la suite du rapport fait par l'auteur à l'Académie de Vienne que nous avons annoncé ici (XXVII, 172). M. Herzog complète ce qu'il avait dit sur la phonétique et la morphologie de Macé, étudie ses sources, sa syntaxe, son style et publie, avec de bonnes remarques, quelques morceaux de son vaste poème.

Étude sur les pronoms personnels employés comme régimes en ancien français, par G. ERNST. Lund, 1900. In-4, 26 pages. — On conçoit qu'il s'agit dans ce travail de la forme (tonique ou atone) des pronoms et de leur place dans la proposition (avant ou après le verbe). L'usage a varié en français, depuis le

moyen âge, et n'a jamais été bien uniforme. M. E. a vu sur quels points devait porter sa recherche, et il y a dans son travail quelques observations utiles, sinon bien nouvelles ; mais dans l'ensemble ce travail est assez peu satisfaisant : rien n'y est traité à fond. D'abord l'auteur a borné son dépouillement à un trop petit nombre de textes, douze en tout, ce qui est insuffisant, d'autant plus que tous ne sont pas très bien choisis : la *Passion* de Clermont n'est pas en texte purement français, et pour des recherches aussi délicates il vaut mieux laisser de côté Villehardouin, dont la leçon n'est pas établie sur des bases suffisamment solides. M. E. prouve souvent très longuement ce qui n'a aucun besoin d'être prouvé. De quoi sert la longue liste de verbes « après lesquels on trouve en ancien français la prép. *a* avec les formes toniques des pronoms personnels » ? Il y a là cinq pages, et il pourrait y en avoir cinquante, qui sont employées bien inutilement. Puis M. E. ne comprend pas toujours les exemples qu'il cite. Ainsi, p. 9, il veut prouver que dans l'ancienne langue ce sont les formes toniques, presque exclusivement, qu'on place devant l'infinitif (comme dans « Vien *mei* servir », où en français moderne on emploierait *me*) ; et entre autres exemples il cite celui-ci, du *Chevalier au lion* : « Qui *por aus* foïr ne se daignent », ne voyant pas que le pron. *aus* est gouverné par la préposition et non par le verbe. Ce qui eût été intéressant, et ce qui manque dans cette étude, ce sont des recherches sur la façon dont s'est opérée la transition de l'usage ancien à l'usage moderne. — P. M.

Macias, o namorado, a galician Trobador, by Hugo Albert RENNERT. Privately printed. Philadelphia, 1900, 64 p. in-4. — M. Rennert examine dans cette soigneuse dissertation toutes les traditions relatives au célèbre « enamouré » et réimprime les chansons qui lui sont attribuées. M. Rennert admet que Macias a vécu dans la seconde moitié du XIVe siècle, ce qui avait été déjà dit par M. Baist ; il soumet ensuite à une revision attentive le texte des chansons, dont plusieurs offrent un singulier mélange de galicien et de castillan, et s'efforce d'en établir la leçon originale. L'étude grammaticale de l'ancien *gallego* que nous présente ici M. Rennert (p. 20-33) rendra des services. — A. M.-F.

Die Composition des Huon von Bordeaux, nebst kritischen Bemerkungen über *Begriff und Bedeutung der Sage*, von Carl VORETZSCH. Halle, Niemeyer, 1900, in-8, XII-420 p. — Nous donnerons dans notre prochain numéro un compte rendu détaillé de cet important ouvrage.

Untersuchungen über die Bedeutung Eleonorens von Poitou für die Litteratur ihrer Zeit. Teil I. Von Dr. phil. Rudolf KIESSMANN. Bernburg, 1901, in-4, 26 p. (progr. du Karls-Gymnasium de Bernburg). — Dans cette première partie, M. Kiessmann étudie la vie d'Aliénor de Poitiers jusqu'à son avénement au trône d'Angleterre. Son travail est commode en ce qu'il rapporte fidèlement tout ce qui a été dit avant lui sur cet intéressant sujet, mais il ne contient rien de nouveau. L'auteur accepte l'hypothèse de M. Monaci sur l'amour de Jaufre Rudel pour Aliénor, qui ne s'appuie véritablement sur

rien. Il va sans dire qu'il croit aux amours de Bernard de Ventadour avec « la duchesse de Normandie », qui trouvent un bien faible appui dans la biographie de Bernard par Uc de Saint-Circ. Il résume — sans, naturellement, y ajouter foi — les contes du Ménestrel de Reims et les ballades anglaises du XVe siècle sur Aliénor, et discute judicieusement la strophe allemande des *Carmina burana* où est vantée *die chünegiu von Engellant*. Il faut souhaiter que dans la seconde partie de son travail M. K. étudie de près les sources historiques: il ne l'a pas encore fait, puisqu'il attribue, suivant une erreur de Warton maintes fois réfutée, à Richard Cœur de lion ce que Roger de Hoveden raconte du chancelier Guillaume de Longchamp, qu'il avait fait venir de France des jongleurs pour chanter sa gloire dans les rues de Londres.

Der Physiologus und seine Weiterbildung, besonders in der lateinischen und in der byzantinischen Litteratur, von Max Goldstaub. Extrait du *Philologus*, Supplementband VIII, 2. Heft, p. 339-404. — L'étude du *Physiologus*, ce manuel alexandrin d'histoire naturelle fabuleuse et symbolique qui eut pendant plus de dix siècles un si étonnant succès dans le monde chrétien de l'Orient et de l'Occident, a déjà occupé et occupe encore des savants dans les divers pays de l'Europe. M. Goldstaub tient parmi eux, comme on sait, une place éminente. Il nous donne ici un exposé très intéressant, et fait de première main, des transformations qu'a subies le livre, tant pour sa partie soi-disant descriptive que pour sa partie symbolique, d'abord dans les rédactions latines, puis dans les rédactions grecques du moyen âge, ainsi que dans leurs dérivés immédiats, romans, slaves, etc. Le travail de M. G. contient beaucoup de remarques nouvelles, et les idées en sont toujours judicieuses. Un index permet de l'utiliser facilement à tous ceux qui désirent éclaircir un point quelconque du sujet, et on sait que la connaissance du *Physiologus*, sous l'une ou l'autre de ses formes, est indispensable à tous ceux qui s'occupent de la littérature aussi bien que de l'art du moyen âge.

Heptateuchi partis posterioris Versio latina antiquissima e codice Lugdunensi. Version latine du *Deutéronome*, de *Josué* et des *Juges* antérieure à saint Jérôme, publiée d'après le manuscrit de Lyon avec un fac-similé et des observations paléographiques et philologiques sur l'origine et la valeur de ce texte, par Ulysse Robert. Lyon, Rey, 1900, 4° XXXVI-164 p. — M. Ul. Robert nous donne ici la suite de sa belle publication du célèbre manuscrit de Lyon, qui, grâce à la découverte par M. Delisle et à l'acquisition par la bibliothèque de Lyon de cahiers anciennement séparés du reste, comprend maintenant, outre le *Deutéronome* qui manquait au Pentateuque, *Josué* et les *Juges*. Ce sont ces trois derniers livres qu'a imprimés M. Robert avec le soin et l'exactitude qu'on lui connaît. Il a joint au texte des rapprochements perpétuels avec les citations d'anciennes versions bibliques faites par les Pères latins et avec toutes les variantes connues du texte grec : c'est un travail considérable et qui mérite les plus grands éloges. Dans l'Introduction, après les renseignements nécessaires sur la suite si heureusement

retrouvée du *Codex Lugdunensis*, il donne le relevé des particularités graphiques, grammaticales et lexicographiques du texte, et reprend l'examen des questions de date et de provenance. Il propose — à peu près comme dans sa première publication — de regarder la traduction comme faite en Afrique au IIIe-IVe siècle, et le manuscrit comme exécuté au Ve-VIe siècle, soit en Afrique, soit à Lyon même, et il montre (ce qu'il n'avait pu faire avec autant de précision pour la première partie) que Lucifer de Cagliari s'est servi d'une version très rapprochée de la nôtre. Quant à la thèse elle-même de l'origine africaine, il l'appuie d'une nouvelle liste de mots employés exclusivement ou pour la première fois par des Africains et qui se trouvent dans la seconde partie de l'Heptateuque (il faut en retrancher *colliculus*, déjà dans Martial, XII, 25) : la thèse prête toujours aux objections qui lui ont été adressées jadis (*Journ. des Sav.*, 1883, 395). M. R. a relevé dans le texte qu'il publie quelques mots rares ou même nouveaux : l'un des plus intéressants est *cauua* traduisant γλαύξ (*Deutér.*, XIV, 15); *spalangios* n'est pas un mot inconnu (voy. Schuchardt, *Vok.*, II, 378). — Ce beau travail, qui sera bien souvent consulté par les philologues et les « biblistes », fait le plus grand honneur au savant paléographe qui l'a mené à bonne fin, et l'on doit être très reconnaissant à l'Académie de Lyon d'avoir donné à M. Robert les moyens de le mettre au jour.

Elementos de fonolojia castellana, por Federico Hanssen, Santiago de Chile, 1900, in-1, 26 p. (extrait des *Annales de la Universidad*, t. CVI). — Il va de soi qu'en 21 pages l'auteur n'a pu tracer de son sujet qu'une esquisse très sommaire, d'autant plus qu'il consacre à des notions d'histoire ou de linguistique générale plusieurs pages préliminaires. Son exposé nous a paru juste en général, et ses idées sont judicieuses, comme suffiraient à le montrer les fréquents renvois, avec citation, à M. R. J. Cuervo. Nous relevons cependant une expression peu exacte. Des mots étrangers, dit l'auteur, sont entrés dans le castillan *mientras que estaba en formacion i despues que ya estuvo formado*. Ce sont là des conceptions surannées : une langue est toujours « en formation » (l'auteur semble le dire lui-même, avec M. Cuervo, en tête de son opuscule), ou plutôt en transformation.

Vecchie voci milanesi. Nota del S. C. Carlo Salvioni. Milan, in-8, 11 p. (extrait des *Rendiconti del R. Ist. Lomb. di sc. e lett.*, série II, vol. XXXIII). — 1. *Cantégora*, mot milanais (et génois) aujourd'hui disparu, est le latin cantícula; l'auteur en étudie le sens et l'histoire. — 2. *Cervelera*, nom, dans Bescapè, d'un appareil d'éclairage, désigne proprement celui, encore usité en Lombardie, où l'aliment de la flamme est la graisse de porc qui sert à la confection du *cervellato*. — 3. *Resmuliao*, dans Bonvesin : d'un *resmulia*, « restes », tiré, comme le calabr. *resamuglia*, de *remansulia par métathèse de *m* et *s*. — 4. *Zoviso*, « joyeux », dans Bonvesin, est bien probablement une contamination de *zoioso* et de *gaviso* gavisus employé par B. lui-même. — 5. *Peregria*, dans Bonvesin, est pour *pegreria*, « paresse ». — 6. *Vertir*, dans Bonvesin, a le sens de « souffrir » (conservé

dans le parler de Leventina), qu'on peut croire sorti du sens ordinaire de vertere. — 7. *Diginar*(Bonv.) > declinare. - 8. *Partir* dans Bonv. avec le sens de « favoriser ». — 8. *Bici*, plur. de *becco* (cf. *Rom.*, XXIX, 548).

Pierfrancesco NICOLI. *Il dialetto moderno di Voghera*, studio linguistico. Torino, Loescher, 1900, in-8, 53 p. — Ce bon travail est extrait des *Studi di filologia romanza*, et nous le retrouverons en rendant compte de ce recueil.

Zur Heiligthumsfahrt des Philipp von Vigneulles im Jahre 1510. Von E. TEICHMANN. Aachen, Cremer, 1900, in-8 (p. 121-187 du t. XXII de la *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereis*). — M. Teichmann, dont nos lecteurs ont pu apprécier la compétence en tout ce qui touche à l'histoire d'Aix-la-Chapelle (voy. *Rom.*, XXVIII, 269), nous donne ici une très intéressante étude sur la partie des *Mémoires* de Philippe de Vigneulles où celui-ci raconte le pèlerinage qu'il fit à Aix en 1510. Ce qui concerne les reliques censées provenues de Charlemagne suggère notamment à M. T. de précieuses remarques, dont il y aura lieu de tenir compte en reprenant l'étude des légendes relatives au prétendu voyage de Charlemagne en Orient.

Comedia de Calisto e Melibea (unico texto auténtico de la *Celestina*). Reimpresion publicada por R. FOULCHÉ-DELBOSC, Barcelone et Madrid, 1900, in-12, VI-80 p. (*Bibliotheca hispanica*, I). — Réimpression fidèle de l'exemplaire unique, possédé par la Bibliothèque nationale de Paris, de l'édition de Séville, 1501, probablement la troisième de la célèbre comédie (la première a disparu, de la seconde il ne reste qu'un exemplaire inaccessible). M. Foulché-Delbosc a étudié les questions bibliographiques et littéraires relatives à la *Celestina* dans la *Revue hispanique* de 1900 ; d'autres travaux ont paru sur ce sujet en même temps ou depuis, et nous aurons peut-être prochainement l'occasion de résumer et de discuter ce qu'ils apportent de nouveau.

Les Proses d'Adam de Saint-Victor, texte et musique, précédées d'une étude critique, par l'abbé MISSET et Pierre AUBRY. Paris, Welter, 1900, in-4, VIII-328 p. — Ce beau volume, qui nous donne un texte définitif, littéraire et musical, des proses du célèbre poète victorien, est dû à la collaboration de deux savants également compétents. M. l'abbé Misset a réimprimé en tête l'étude si remarquable qu'il avait consacrée il y a vingt ans à Adam, à propos de l'édition de L. Gautier ; il n'a pas cru devoir la refondre ni même la retoucher ; il nous semble qu'il aurait pu sans inconvénient en abréger la partie critique et polémique, aujourd'hui assez superflue. M. Aubry a donné de la musique des proses une étude qui sort de notre compétence, mais que nous avons les meilleures raisons de croire également excellente. Dans la façon dont le texte est imprimé, généralement très satisfaisante, il est certains points où on peut ne pas être d'accord avec le savant éditeur : pourquoi, par exemple, traiter différemment le couple *i-j* et le couple *u-v* ? Mais ce ne sont que des vétilles. L'édition est très bonne, et les remarques données dans la préface, notamment sur le symbolisme, sont judicieuses et intéressantes.

Notice d'un légendier francais conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par Paul MEYER. Paris, Klincksieck, 1900. In-4, 49 pages, avec une héliogravure (tiré du t. XXXVI des *Notices et extraits*). — C'est le mémoire dont nous annoncions l'an dernier (XXIX, 466) la prochaine publication. En appendice est donnée une notice sommaire du ms. de Sainte-Geneviève (n° 587) qui contient deux recueils distincts de légendes françaises : le premier, composé de 12 légendes, ne présente pas de caractère bien particulier ; le second est un nouvel exemplaire du Légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique qui a été étudié dans un précédent mémoire (voir *Rom.*, XXVII, 333).

I dialetti ladino-veneti dell' Istria. Studio di Antonio IVE. Strasburgo, Trübner, 1900, in-8, XXIII-207 pages. — Dans ses *Saggi ladini* (*Arch. Glott.*, I, § 4, B 5), M. Ascoli avait indiqué les traits phonétiques principaux de trois dialectes de l'Istrie vénète : dialectes de Pirano, Rovigno et Dignano. M. A. Ive reprend, complète et étend beaucoup cette étude. Il considère huit variétés dialectales, qui peuvent se grouper ainsi : dialectes de Rovigno et Fasano, — de Dignano et Gallesano, — de Pirano, Valle et Lissano et de Pola. Le dialecte de Rovigno, mieux connu, est plus longuement étudié et sert de terme de comparaison pour les autres dialectes. Quelques transcriptions de textes oraux viennent compléter les indications phonétiques, morphologiques, syntactiques et lexicales. M. Ive s'est volontairement abstenu de déterminer dans ces dialectes la part du ladin, du vénète, de l'istrique, et de les classer dans tel ou tel groupe roman, ce qu'eût pu justifier le titre de son étude ; mais il apporte assez de matériaux pour faciliter une solution de ces difficiles problèmes. — M. ROQUES.

The middle-english metrical romance « Le Morte Arthur », its sources and its relation to Sir Thomas Malory's « Morte Darthur », by J. Douglas BRUCE. In-8, 34 p. (extrait de *Anglia*, N. F., p. XI). — Dans cet intéressant mémoire, M. Bruce établit, contre l'opinion de M. O. Sommer, que Malory n'a pas utilisé, dans ses deux derniers livres, le poème anglais *Le Morte Arthur*, mais a travaillé directement sur une version française de *Lancelot* assez différente de la « vulgate ». Il montre aussi que les sources du poème ne sont pas tout à fait celles qu'a indiquées M. Sommer, et qu'il repose en partie sur le même texte de *Lancelot* qu'a suivi Malory. Cette étude ne devra pas être négligée par celui qui voudra faire l'histoire difficile du *Lancelot* français.

Ramiro ORTIZ. *Sulle poesie CCLXI-CCLXVIII del codice Vaticano* 3793 attribuite a Ciacco dell'Anguillara. Napoli, Detken, 1900, in-8, 31 p. (extrait de la *Flegrea*, 20 juin). — A la suite de la chanson dialoguée *Gemma leziosa*, de Cecco dell' Anguillara, le chansonnier du Vatican contient sept pièces anonymes qu'on a coutume, sans autre motif, d'attribuer au même. M. Ortiz, dans ce travail très digne d'éloges, soutient : 1° que de ces sept pièces deux seulement, d'un caractère semi-populaire comme *Gemma leziosa*, peuvent être attribuées à Ciacco ; 2° que Ciacco est un poète toscan ; 3° que

les cinq pièces anonymes ont les caractères du dialecte sicilien. Tout le mémoire, qui remet sur le tapis la fameuse question de la *sicilianità*, est fait avec intelligence et mérite d'être lu.

E. G. Boner. *La Toponomastica italiana negli antichi scrittori tedeschi*. Palermo, Reber, 1900, in-8, 38 p. — Ce travail, sur un sujet fort intéressant, est plein d'une érudition solide, mais exposée d'une façon un peu confuse. L'auteur, qui est évidemment un Allemand établi en Sicile, a déjà donné une étude de valeur, *L'influenza italica sulla lingua tedesca*, dans un volume intitulé *Saggi di letterature straniere* (Messina, 1896), que nous n'avons pas connue quand elle a été publiée.

Étude sur Jean Bodel, thèse pour le doctorat, par O. Rohnström. Upsal, 1900, in-8, XVI-207 p. — Le livre de M. Rohnström, écrit en fort bon français, est le produit d'un travail attentif et consciencieux. Il n'apporte rien de bien nouveau, mais il présente sous une forme claire et soumet à une critique judicieuse tout ce qui a déjà été dit sur le sujet fort intéressant auquel il est consacré. En ce qui concerne l'époque où vécut Bodel, l'auteur, avant même d'avoir connu le dernier et décisif travail de M. Guesnon, était arrivé à la conclusion que le poète était mort en 1209-1210. Toutes les observations qu'il présente sur les pastourelles, le *Jeu de saint Nicolas* et les *Congés* sont également dignes d'approbation, ainsi que son étude sur la langue de Bodel. Mais le centre du livre est formé par l'étude sur la chanson des *Saisnes*, à l'occasion de laquelle M. R. examine toutes les formes qu'a prises dans l'épopée française le souvenir des guerres de Saxe tant à l'époque mérovingienne que sous Charlemagne. Un chapitre intéressant est consacré à l'épisode des barons « hurepois », dont nous ne dirons rien, M. Longnon devant prochainement soumettre ici même la question à une nouvelle investigation. Nous signalerons les recherches de M. R. sur les manuscrits des *Saisnes* et la constatation que dans le meilleur, A, la langue n'offre pas avec celle des œuvres sûrement authentiques les contradictions qui avaient été relevées d'après le texte imprimé. Il faut citer aussi ce que dit M. R. de la branche I de la *Karlamagnussaga*, qu'il regarde avec vraisemblance comme la traduction d'une compilation d'origine épique déjà faite en France (mais peut-être en latin). Je ne restituerais plus comme je l'ai fait jadis le second des vers français conservés dans le *Guitalin* norvégien (voy. p. 161) : *Si porte un olifant, unkes meillur ne* [*fu*], *D'une beste salvage qui nat soni de morte* ; j'ai proposé *ki n'at someil el munt*, d'après la traduction *er aldri sefr* ; mais *el munt* est invraisemblable en soi, et *munt* ne peut assoner avec *fu* (on peut d'ailleurs au vers précédent lire *ne* [*vi*] aussi bien et mieux que *ne* [*fu*]) ; la restitution reste à trouver. Sur le passage de Girard d'Amiens cité p. 182 je renvoie l'auteur au t. XXXI de l'*Hist. litt. de la France*, p. 198. — G. P.

Severino Ferrari, *Il Paradiso di Dante*, lettura al circolo filologico di Bologna. Bologna, Zanichelli, 1900, in-8, 49 p. — Dans cette conférence, qui mérite d'être lue, M. Ferrari étudie le *Paradis* surtout au point de vue symbolique.

Sir Landeval, mittelenglisches Gedicht in Reimpaaren, kritisch herausgegeben und mit Einleitung und Anmerkungen versehen..... von Rudolf ZIMMERMANN (diss. de Königsberg). Königsberg, 1900, in-8, 62 p. — Édition critique de cette version anglaise du *Lanval* de Marie de France, avec une bonne introduction.

Lateinisch-Romanisches Wörterbuch, von Gustav KÖRTING. Zweite vermehrte und verbesserte Ausgabe. Paderborn, Schöningh, 1901, in-4, VIII p., 1252 col. — Il suffit d'annoncer la deuxième édition du dictionnaire de M. Körting, ou plutôt notre annonce arrive déjà trop tard : tous les romanistes savent que cet indispensable instrument de travail vient de leur être fourni dans une forme renouvelée et agrandie. La deuxième édition comprend en effet, pour le texte même, 132 colonnes de plus que la première, et 10.469 articles au lieu de 8.964. M. K. a dépouillé la très riche littérature étymologique qui s'est produite depuis dix ans (on ne peut dire que rien ne lui en ait échappé, et par exemple nous ne trouvons pas le coxinum qui doit remplacer *culcitinum comme origine de *coussin* voy. *Rom.*, XXI, 83), et a notamment fait entrer dans son répertoire les nombreuses additions de M. Meyer-Lübke et de M. Salvioni (au moins celles du premier des recueils de *Postille* de ce savant, car le second semble n'avoir pas été utilisé, non plus que celui, d'ailleurs beaucoup moins important, de M. di Gregorio). On sait que la partie critique de l'œuvre de M. K. n'en est pas la meilleure, et on le lui pardonne volontiers, car l'immense travail auquel il s'est astreint n'aurait pu être accompli par quelqu'un qui aurait soumis à un examen vraiment critique tous les problèmes qu'il soulevait. Ce qu'on a le droit de regretter, c'est que l'auteur ait allongé beaucoup d'articles par des conjectures étymologiques personnelles, le plus souvent inutiles, parfois vraiment regrettables : citons le v. fr. *mire* donné comme déverbal de *mirer* et *viande* dérivé de vitanda (!). Mais nous serions mal venus à chicaner un livre qui nous rend quotidiennement les plus grands services, dont on ne saurait plus se passer, qui a contribué à faire avancer la science, et qui mérite à l'auteur une reconnaissance que pour notre part, nous ne lui marchandons pas.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS.

DATE DE LA CHUTE

DES DENTALES INTERVOCALES EN FRANÇAIS

Il semble que ce soit un axiome pour les romanistes de placer aux environs de l'an 1100 la chute du *d* intervocal (provenant de d ou t latin) en français. Dans les deux plus récentes grammaires du vieux français celle de Schwan-Behrens [1] et celle de Nyrop [2], on enseigne toujours que ce *d* n'est tombé qu'à la fin du XIe (Schwan) ou au début du XIIe siècle (Nyrop), après avoir passé par l'étape de la spirante interdentale sonore *đ*. On peut invoquer à l'appui de cette théorie des formes bien connues, telles que *podir*, *cadhuna*, *Lodhuuigs* dans les *Serments*, *adunet*, *espede*, etc., dans *Eulalie*, *podist*, *odit* dans le *Jonas*, *laudar*, *podist*, *cadit*, etc., dans *Léger* (cependant on y trouve aussi *cruels*), et beaucoup d'autres dans les plus anciens manuscrits anglo-normands (*Liber Censualis*, Psautier d'Oxford, *Alexis*, mss. de *S. Brendan*, de Ph. de Thaon, etc.).

Il est possible en effet que dans l'Ile de France et la Normandie le *d* ait persisté jusqu'à cette date sous la forme affaiblie de *đ*. Mais très certainement dans une autre région du domaine français le *d* était tombé à une époque qu'on doit faire remonter jusqu'à la fin du IXe siècle. Un dépouillement des *Chartes de Cluny* et des chartes du pays de Langres, opéré récemment dans un but historique, m'a fortuitement révélé ce fait.

1° On sait que la majorité des chartes clunisiennes du Xe siècle concerne les *pagus* de Mâcon, de Chalon-sur-Saône, d'Autun, de Dijon. Dans les exemples qui vont suivre je n'invoquerai naturellement que des actes originaux ou des copies dérivées des originaux. Je n'utiliserai guère que des

1. *Grammatik des Altfranzösischen*, 4e éd. par Behrens (1899), p. 75, § 119.
2. *Grammaire historique de la langue française* (1899), I, 312, § 394.

documents de la première moitié du xe siècle, pour ne pas donner à cette note une étendue démesurée et, d'ailleurs, inutile. Les milliers de chartes originales de l'abbaye de Cluny conservées encore au siècle dernier ne nous sont point toutes parvenues. Celles qui subsistent ont été acquises par la Bibl. Nat. de Paris. Heureusement les chartes disparues avaient été copiées au XVIIIe siècle par un avocat employé par le Bureau des titres, Lambert de Barive. Ses copies, exécutées avec un soin extrême, équivalent presque aux originaux, dont elles reproduisent scrupuleusement jusqu'aux fautes. Les copies de Lambert de Barive sont conservées dans la Collection Moreau à la Bibl. Nat. On sait que ces documents sont l'objet d'une publication entreprise par Aug. Bernard et poursuivie avec beaucoup de soin par M. Al. Bruel. Je renvoie aux numéros de cette édition.

I. — LE D LATIN INTERVOCAL.

1° Dans un acte dont la date se place entre 998 et 1026, le nom si fréquent *Adelaidis* est écrit *Aalaidis* (l'original à la Bibl. Nat., coll. de Bourgogne, t. 77, n° 37 ancien 69 ; Bruel, n° 2471). Autre exemple de ce nom dans un acte de 979 : *Aaleis femina* (Moreau, XII, 7° ; Bruel, n° 1478). — Dans une charte de 993 ou 994 un personnage dont le nom dérive d'*Adalbert* a son nom écrit *ego Aalber* et souscrit *Signum Albert* (Moreau, XV, fol. 99 ; Bruel, n° 1975, III, 189). — Un *Adalgerio* d'une charte de mars 946 (Bruel, n° 680) souscrit *S. Aalgerii* en 948-949 (Moreau, VII, 177 ; Bruel, n° 729). Dans un acte du 31 mars 943 on remarque les souscriptions suivantes : *S. Aaldran*, *S. Aalgerio* ; enfin le scribe termine *ego Algisius sacerdos scripsit* (Moreau, VII, 8 ; Bruel, n° 623). — Le nom d'*Adalgardis* est écrit *Aalgardis*, *Aalgarz*, *Aalgar* dans des chartes de 936-954, 939-940, 941 (Moreau, VII, 89 ; VI, 134 et 135 ; Bruel, n°s 467, 505, 526). — Une dame nommée *Adaldrada* en février 949 (Moreau, VII, 182 ; Bruel, n° 733) est dite *Adaldraa* en janvier de la même année (Moreau, VII, 181 ; Bruel, n° 732), et cette forme *Adaldraa* se retrouve en octobre 949 (original Bibl. Nat., lat. 17715 n° 53 ; Bruel n° 752). — Une *Adalsenda* souscrit *S. Aalsenda* en avril 949 (Moreau, VII, 225 ; Bruel n° 741). — En mai 944 souscrit une *Engeldraa* (Moreau, VII, 21 ; Bruel, n° 661).

Le nom du *pagus Augustodunensis*, l'Autunois, nous présente le même phénomène. Il est écrit *Ostudonens* en 934 (Moreau, V, 135 ; Bruel, n° 418), *Ostudunens* en 943, 944 (Moreau, VII, 12 et 21 ; Bruel, n°s 630 et 661), *Ustudunens* en 948 (Moreau, VII, 176 ; Bruel, n° 714), mais aussi *Ostuunens* en 972 et 974 (Moreau, XI, 51 et 118 ; Bruel, n°s 1323 et 1392), *Ostuunense* en 936 (Moreau, V, 161 ; Bruel, n° 444).

Les noms royaux dans les dates finales sont particulièrement probants : une charte dont la date se place entre 998 et 1026 est ainsi datée du règne du roi de Provence et Bourgogne que nous appelons, bien mal à propos, Rodolphe III[1] : *regnante Raulfo rege* (original à la Bibl. Nat., lat. 17715, n° 39 ; Bruel, n° 2470, t. III, p. 550). Un inconnu souscrit de même un acte d'avril 980 : *S. Raulfo* (orig. à la Bibl. Nat., lat. 2154, n° 37 ; Bruel, n° 1522, t. II, p. 571). De même en avril 944 je trouve *S. Raulfus* (Moreau, VII, 13 ; Bruel, n° 658).

Le nom du roi de France Raoul, qui régna de 923 à 936, présente des graphies intéressantes : *Rodol rege* (Bruel, n°s 422, 424, 433), *Radol* (n°s 426, 441 ; cf. *terra Radol* au n° 424), *Ratol* (n°s 368, 380). Mais le même scribe, Sifroi, qui date ainsi une charte : « Siefredus roitus scripsit, datavit die lunis nones juniis IIII^{to} anno regnante *Rotulfo rege* » (Moreau, V, 13 ; Bruel, n° 271), rédige le même jour un autre acte, dans les mêmes termes, sauf la graphie du nom royal : « Siefredus roitus scripsit, datavit die lunis nones junius IIII^{to} anno regnante *Raulfo rege* » (Moreau, IV, 162 ; Bruel, n° 272). Le notaire Jean date de même *Raulfo rege* des chartes de 934 (Moreau, XVIII, 211 ; Bruel, n° 420) 935 (orig. Bibl. Nat., lat. 17715, n° 10 ; Bruel, n° 442). Ainsi fait le diacre Gondoul (*Gondulfus*), qui date *regnante Raulfo rege* trois actes de l'année 926 concernant des propriétés sises en Lyonnais. La Bibl. Nat. en possède les originaux (lat. 17715, n°s 11, 12 et 13 ; Bruel, n°s 255, 257, 258).

Les formes que présente le nom du successeur de Raoul, Louis IV d'Outremer (936-954), sont non moins intéressantes

---

1. Le nom de Rodolphe Ier se présente ainsi dans un diplôme de ce roi du 10 juin 888 : « *Roduls* divina favente clementia rex. » L'original a disparu mais a été copié par Mabillon, *Annales Bened.*, III, 690 ; cf. Bruel, n° 33, d'après trois cartulaires.

pour nous. Le scribe (*notarius*) Jean emploie bien les graphies *Loduis* (*ibid.*, nos 473, 498, 640, 720), *Luduuis* (n° 495); Eraud met *Lodouico* (n° 661), Gerbaud (*Girbaldus*) écrit encore *Lodohic* (n° 470). Mais le même date une charte du 31 janvier 943 du règne *Louuici regis* (Moreau, VI, 159; Bruel, n° 620); Dieudonné (*Deodatus*) écrit *Louic rege* (Moreau, VII, 120; Bruel, n° 711); Engeleaume date « anno XX (*sic*) rennante *Luuico* » (Moreau, VI, 222; Bruel, n° 549); Achard met *Luuvice* en avril 944 (Moreau, VII, 13; Bruel, n° 658); Auloin (*Autloenius*) donne « anno VII regnante *Looigo* rege » (Moreau, VI, 215; Bruel, n° 638); de même Ansier (Moreau, VI, 207; Bruel, n° 636). Le scribe Aveloin (*Avelonius*) aime à employer cette dernière forme *Looigo* (Moreau, VI, 188, et VII, 134; Bruel, nos 539 et 717, etc.). Enfin dans une charte de septembre 943 dont l'original est conservé à la Bibl. Nat., coll. de Bourgogne, t. 76, n° 22 (Bruel, n° 643), nous rencontrons la forme qui persiste encore aujourd'hui, mais réduite à deux syllabes, même à une seule (*Louis* prononce *Lwi*): « Avelonius rogatus escrissit, datavit die Veneris in mens setimber anno VIII rengnante *Looi* rege. »

La chute du *d* < d est donc assurée en cette région dès la première moitié du xe siècle. Je crois même que nous pouvons remonter plus haut. Dans un acte du 3 mai 893 un donateur, dont le nom est écrit en tête *ego Fredelaus levita*, souscrit *Ego Freelaus levita* (Moreau, III, 65; Bruel, n° 50). Dans une charte de mai 878 je remarque les mots *uxor sua Ermendraa* (Moreau, II, 190; Bruel, n° 22), alors qu'il faudrait *Ermendrada*.

Le nom de *Madalbertus* nous présenterait même un exemple très reculé du phénomène de la contraction des deux voyelles originairement séparées par le *d*. Au xe siècle on prononçait certainement *Maalbert*. Dans un acte de 939 je vois *S. Maalberti* (Moreau, VI, 134; Bruel, n° 505); en 937 *S. Maalberti* (orig. Bibl. Nat. 2154, n° 5; Bruel, nos 471 et p. 843). Mais ce qui paraît surprenant c'est qu'un acte de jugement du 1er février 814 serait souscrit par le « missus dominicus » *Malberto* (Moreau, t. 283, fol. 3; et copie de P. de Rivaz, également d'après l'original, voy. Bruel, n° 3).

2° Remontons vers le nord. Les archives du département de la Haute-Marne à Langres ont conservé une quarantaine de pièces originales antérieures à l'an mil, diplômes royaux et chartes d'évêques, comtes, etc. Ces documents ont fait l'objet

de deux bonnes publications dues à M. Roserot, *Diplômes carolingiens originaux des Archives de la Haute-Marne* (dans le *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, XLVII, 1893, 503-539), et *Chartes inédites des IXe et Xe siècles appartenant aux Archives de la Haute-Marne, 851-973* (*ibid.*, LI, 1897, 161-207). Dans cette dernière publication je remarque (n° 11, p. 181-182), en date du 25 avril 909, une charte d'Argrin, évêque de Langres. Le nom d'un même personnage y est écrit à quatre reprises : une fois « *Madalgaudus* frater tuus », mais trois fois « *Maalgaudus* frater tuus ». La forme vulgaire de ce nom, *Mougeot*[1], a persisté en cette région : le sous-secrétaire d'État Mougeot est député de Langres.

Enfin il ne serait pas impossible de retrouver dans les formules des exemples du même phénomène pour des noms communs. Je relève par exemple : « Duranno cedo, *trao* adque transfundimus, etc. » (Orig. lat. nouv. acq. 2154, n° 20; Bruel, un acte de n° 1107), et encore en septembre 901 : « de guro (*lisez* jure) meo in tuo *trao* dominacionem legitimam, etc. » (Moreau, III, 156; Bruel, n° 73). Dans ces deux textes *trao* est-il un mot roman latinisé quant à la désinence ou un mot latin estropié? Je ne sais et il n'importe : en ce dernier cas même nous aurions un exemple de l'influence de la prononciation vulgaire sur les scribes s'essayant à écrire en latin.

3° Citons un cas intéressant. Le nom de Doe, femme de Liébaud (*Leutbalt*), grand personnage du Mâconnais, apparaît assez souvent dans des actes sous la forme *Doda* ou *Dodana* : ainsi en 925 (Bruel, n° 254), 927 (*ibid.*, n° 283), 928 (*ibid.*, n° 364). Mais dans une charte de juin 926 je vois : « Leotbolt et ucsor sua *Dozane* (Moreau, IV, 162; Bruel, n° 272). »

---

1. C'est ce nom qu'on retrouve, avec une légère variante, dans un acte de 954-986 (Bibl. Nat., orig. coll. de Bourgogne, t. 77, n° 2 (ancien 34), n° 34; Bruel, n° 891) : *Signum Maalgodus*. Le *g* est une notation du *j*, le nom étant écrit aussi dans cette même charte *Maaliodus* (= *Maaljodus*). Cf. sur cette notation du *j* l'acte de septembre 901 : « et de *guro* meo in tuo trao dominacionem, etc. », où *guro* est pour *jure*.

2. Une dame *Bertasia* ou *Bertazia*, femme de Garoul (*Warulfus*), est contemporaine de la précédente (*ibid*, n°s 271 et 359). Une cote au dos de ce dernier acte porte : « Carta *Bertaidis* » (Moreau, V, 3). Or ces cotes sont contemporaines de la rédaction.

On peut voir là une influence méridionale (?), ou une trace du passage de *d* à l'interdentale. Je préférerais expliquer cette forme comme hypocoristique. *Dozane* répondrait, par exemple, à *Dodsane* de *Dodsa* = *Dod* + *za*. Cf. *Asso*, *Azo*, *Adso*, hypocoristique de *Adalbero*, formé de *Ad* + *zo*; *Lanzo*, *Lantso*, *Lanso* (d'où Lanson), hypocoristique de *Lantbertus*, formé de *Lant* + *zo*, etc. [1]. On aura ensuite appliqué à cet hypocoristique en *-za* le suffixe en *-ain* de la déclinaison des féminins [2].

4° Je n'oserais invoquer en faveur de la chute du *d* intervocal l'exemple du *Tiericus* qui, en 961 (lat. nouv. acq. 2154, n° 21; Bruel, n° 1111) et 979 (Moreau, XII, 69; Bruel, n° 1473), donne à Cluny des biens en Mâconnais. La forme *Tiudericus*, d'où provient notre Thierry, était en effet avant le IXe siècle réduite à *Tiudricus*, *Teodricus*, *Tedricus*. L'exemple *Tiericus* [3] prouve simplement la chute du *d* suivi de *r* ou plutôt son assimilation à cette consonne [4].

Il semble donc bien prouvé que la chute du *d* intervocal était un fait accompli dès le début du Xe siècle *au moins* dans la région qui s'étend de Langres à Mâcon. Il est probable que ce phénomène n'était pas borné à la Bourgogne; mais, n'ayant pas entrepris de recherches méthodiques sur d'autres territoires, je borne là mes conclusions.

---

1. Voy. Franz Stark, *Die Kosenamen der Germanen*, Wien, 1868, in-8 (Extr. des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. LII, 1866, p. 257-346). [L'hypothèse paraît peu probable pour beaucoup de raisons. — *Réd.*]

2. Un cas analogue, quoique différent, nous est fourni par le nom d'une contemporaine de Doe, femme de Garoul (*Warulfus*), appelée *Bertasia* et *Bertazia* dans des actes (*ibid.*, nos 271 et 359), mais *Bertaidis* (*Carta Bertaïdis*) dans la cote inscrite au dos du second, cote dont l'écriture est aussi ancienne que celle du document.

3. La graphie *ie* ne prouve pas la diphtongaison de *e*. Elle représente la diphtongue *iu* ou *eo*. Cf. *Teodbaldus* > *Tiébaut* et *Thibaut*.

4. De même dans le groupe *d* + *l* ou *t* + *l* la première consonne s'était assimilée à la seconde. Les exemples foisonnent pour la seconde moitié du Xe siècle. Voy. par exemple le masculin *Rollanus* et *Rolandus*, le féminin *Rollent* (pour *Rotlendis* ou *Rodlendis*) (Bruel, nos 1019, 1033, 1042, 1043, 1137, 1224, 1509, 1520 et 1527, etc.). Chose curieuse, il semblerait qu'on n'en trouve pas un seul exemple de la première moitié du Xe siècle, mais il y en a au moins un. Je vois, à côté de *Signum Rothlanni*, un second témoin

II. — LE T LATIN INTERVOCAL.

On sait qu'après avoir passé à *d* le t a partagé le sort de cette consonne. J'ai peu de choses à en dire, mes notes sur ce sujet n'étant pas abondantes. Néanmoins il ne paraît pas douteux qu'il ait eu le même sort que le d.

Dans un acte de 946 un *Utulbert* souscrit *S. Vulbert* (Moreau, VII, 86; Bruel, n° 676). — Un personnage, qui souscrit *S. Utulgis*, et fait une donation de biens en Mâconnais de concert avec sa femme *Eldear* (*Hildegardis* évidemment), en mai 928, est appelé *Vulgisus* au début de l'acte (Moreau, V, 42; Bruel, n° 365). — En octobre 917 je trouve la souscription *S. Rataldo*, mais au début : « Ego in Dei nomine *Raaldus* », et la cote au dos de l'original portait : « *Raaldi* in Crociaco » (Moreau, IV, 3; Bruel, n° 210).

Citons encore ce passage d'une donation de biens en Mâconnais, au lieu dit *a la Genevrea* : « alio campo ubi *a la Rolie* vocat... prato ubi *a Lo prao* vocat la mea parcionem vobis dono... et Duranno cedo, trao adque transfundimus et faciatis pos ista die, etc. » (Orig. lat. nouv. acq. 2154, n° 20; Bruel, n° 1107). Dans *a Lo prao*, que le copiste du cartulaire A. a retraduit par « ad Longum pratum », le t n'était pas en réalité médial, mais final, en roman, et au xe siècle il était déjà tombé dans la prononciation vulgaire du Mâconnais [1]. L'exemple est cependant intéressant et montre que lorsque le *notarius* s'efforçait d'écrire en latin il subissait encore l'influence de la prononciation vulgaire et omettait la dentale médiale.

Nous avons admis que dans ces noms la vraie forme est *Rataldus*, *Utulbert*, *Utulgisus*, etc. La chose n'est pas très sûre. Il est possible que le radical germanique fût rad-, udul- et non rat-, utul-, mais ces interversions même de *t* et *d* dans la graphie ne peuvent guère s'expliquer qu'en admettant que ni l'un ni l'autre de ces phonèmes ne se prononçait en réalité. Le *notarius*

---

du même nom souscrire *Signum Rolanni* (Moreau, VIII, 102) dans un acte qui est non du 9 avril 953, comme le dit Aug. Bernard (n° 838), mais du 9 avril 926 (voy. Bruel, t. I, p. 794, en note).

1. On disait *pra*. Voy. par exemple un acte de décembre 965 : « in *pra* Congedis vocat et terminat a medio, etc. » (Bruel, n° 1188.)

latinisant la forme vulgaire intercalait tantôt la dentale sonore et tantôt la sourde.

Autres exemples : *Matalbertus* (Moreau, VIII, 209, et III, 121 ; Bruel, nos 970 et 62) en 955 et 898, au lieu de *Madalbertus* ; *Udulbert* et *Utulbert* dans le même acte (Moreau, VII, 86 ; Bruel, n° 676), *Udularde* (Moreau, V, 12 ; Bruel, n° 389), *Uduldrici* (Moreau, VI, 9 ; Bruel, n° 451), *Udulgerio* (lat. 17715, n° 2 ; Bruel, n° 45) en 891, mais *Uttulgardis* en 899 (Moreau, III, 86 ; Bruel, n° 66) ; *Atalgerio* à côté de *Adalgerius* (Moreau, VII, 243 ; Bruel, n° 810), *Ateborc* à côté de *Adeborc* (Moreau, V, 135 ; Bruel, n° 418).

Enfin le traitement de th suivi d'une voyelle ne devait pas différer de celui de t simple intervocal. Le nom *Maheut* est écrit *Maheldis* et *Maheldus* dans deux chartes de 1015 et 1019 (Bruel, nos 2693 et 2722), lesquelles ne nous sont parvenues que dans le cartulaire B., qui d'ailleurs est de la fin du XIe siècle [1].

Un siècle auparavant l'« archiclavis sancti Mammetis » est dit *Ratherius* dans un acte de 921 (Roserot, *Chartes inédites...*, n° 14, p. 186). Mais en 909, le 25 avril, il souscrivait ainsi une charte de l'évêque de Langres Argrin : « *Raherius* indignus diaconus subscripsit » (*ibid.*, n° 11, p. 182).

Ces quelques remarques, fort incomplètes, n'ont d'autre prétention que de signaler à l'attention des romanistes les chartes originales antérieures à l'an mil. Un grand nombre de ces textes ont été découverts et publiés en ces dernières années. Il ne semble pas qu'on les ait suffisamment utilisés pour fixer la chronologie des changements phonétiques. Il n'est point sûr, du reste, que la récolte soit partout aussi abondante que dans les *Chartes de Cluny*, qui, heureusement, ont été rédigées par des scribes ignares connaissant fort mal le latin. Le dépouillement méthodique de ces actes serait néanmoins une tâche qui mériterait d'être entreprise.

Ferdinand LOT.

---

1. Voy. l'Introduction d'Aug. Bernard aux *Chartes de Cluny*.

FRAGMENT

D'UN MS. D'*AIE D'AVIGNON*

Je ne désespère pas de donner quelque jour une seconde édition d'*Aie d'Avignon*. Ce n'est pas que la première, à laquelle je travaillais il y a plus de quarante ans, soit particulièrement défectueuse : elle est à peu près aussi bonne qu'elle pouvait être à l'époque où elle parut, en 1861, et j'hésite d'autant moins à lui délivrer un bon certificat que je l'ai faite en collaboration avec mon ancien maître M. Guessard, qui a soigneusement revu et en partie refait mon travail; mais bien des progrès ont été accomplis, depuis lors, dans la connaissance du vieux français et de notre vieille littérature. On résout maintenant beaucoup de questions que l'on ne songeait même pas à poser autrefois; on procède à l'établissement des textes avec une méthode plus rigoureuse, et on obtient dans la correction des mauvaises leçons des résultats plus certains. D'autre part, en ce qui concerne spécialement *Aie d'Avignon*, nous possédons actuellement pour la constitution du texte quelques éléments dont les premiers éditeurs n'ont pu faire usage.

Ces éléments nouveaux ne sont pas, à vrai dire, d'une importance très grande, et la base principale et le plus souvent unique du texte reste, comme jadis, le ms. fr. 2170 de la Bibliothèque nationale. On n'a pas retrouvé le manuscrit de la librairie de Charles V, qui, selon le témoignage de l'ancien inventaire de 1373, renfermait « Buesves d'Esgremont, la vie saint Charlemainne, les Quatre fils Aimon, dame Aie d'Avignon, les Croniques de Jérusalem, Doon de Nantueil, Maugis le larron, Vivien et Raoul de Cambrai [1] ». Mais il nous reste du moins quelques

1. Voir *Romania*, XIII, 2, et *Raoul de Cambrai*, éd. P. Meyer et A. Longnon, p. xcj.

extraits du manuscrit dans lequel le président Fauchet avait pu lire *Aie d'Avignon*. Ce manuscrit renfermait d'autres poèmes, entre lesquels *Doon de Nanteuil*, d'où il serait téméraire de conclure qu'il fût identique à celui de la librairie royale, bien que cette hypothèse ne soit pas absolument inadmissible [1]. Lorsque nous publiâmes, M. Guessard et moi, *Aie d'Avignon*, nous ne connaissions de ce manuscrit que les vers cités par Fauchet dans le second livre de son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, au chapitre intitulé *De Huon de Villeneuve* [2]. Ces vers sont au nombre de 24. C'est peu, pour un poème de plus de 4.000 vers. Mais depuis j'ai trouvé à la Bibliothèque nationale (fonds français, 24726) un recueil de notes et d'extraits fait par Fauchet où sont cités, non plus 24, mais, si j'ai bien compté, 76 vers d'*Aie d'Avignon*, dont plusieurs manquent dans l'édition [3].

Ce n'est pas tout. Dès 1841 le baron de Reiffenberg avait publié à Bruxelles [4] une trentaine de vers du même poème tirés d'un petit feuillet de parchemin qui sert de garde à un manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique. Ce feuillet, dont l'écriture et la langue dénotent visiblement un copiste italien, est collé sur l'un des ais du ms., du côté du recto, de sorte qu'on ne peut lire entièrement que le verso, qui contient vingt-huit vers. Il faudrait le décoller avec soin pour lire tout ce qui est écrit de l'autre côté. Nous avons réimprimé, dans notre édition, le verso entier, qui est fort lisible, et quelques vers du recto [5]. Notre édition était publiée depuis un an, lorsque

---

1. Voir la *Romania* et *Raoul de Cambrai*, aux endroits cités.

2. Dans les *Œuvres de feu M. Claude Fauchet* (Paris, 1610), ff. 562 verso et 563 recto.

3. C'est le recueil d'où j'ai tiré les seuls extraits qu'on possède de *Doon de Nanteuil*, *Romania*, XIII, 1 et suiv., et un certain nombre de vers de *Raoul de Cambrai* dont j'ai fait usage pour l'édition de ce poème.

4. Voy. la préface d'*Aie d'Avignon*, p. XXV.

5. Dans les notes de l'édition, p. 130. M. Guessard, passant par Bruxelles, en 1860, alors que le texte du poème était déjà imprimé, avait copié à nouveau ce qui pouvait être lu de ce feuillet. Depuis, il y a vingt-cinq ans environ, lors d'un de mes premiers voyages en Belgique, je réussis à lire, au recto, quelques vers de plus et à rectifier quelques fausses lectures dans ce qui avait été déchiffré avant moi. Voici tout ce que j'ai lu dans cette page. Il va sans dire que cette transcription incomplète n'est que provisoire : tout cela sera revu et

M. Mussafia trouva à Venise, dans un manuscrit de la *Marciana*, deux feuillets du manuscrit même auquel appartenait le fragment de Bruxelles. L'identité n'était pas douteuse : c'étaient de part et d'autre le même nombre de vers à la page, la même écriture italienne. M. Mussafia publia sa trouvaille dans le deuxième fascicule de ses *Handschriftliche Studien* (Comptes rendus de l'Académie de Vienne, 1863, p. 323-6)[1].

Les extraits d'un manuscrit perdu que nous a conservés Fauchet et les feuillets de Bruxelles et de Venise fournissent ainsi deux éléments nouveaux qu'une nouvelle édition du poème d'*Aie d'Avignon* ne devra pas négliger. Un troisième élément, pour le moins aussi important, est le fragment, jusqu'ici inconnu, dont le texte sera publié dans les pages suivantes. C'est à M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, que j'en dois la connais-

---

complété si jamais je donne une nouvelle édition du poème. Je marque d'un astérisque les quatre premiers vers qui manquent dans le ms. de Paris, où il y a visiblement une lacune (non remarquée dans l'édition) à cet endroit. A droite je place la concordance avec les vers de l'édition :

* « Que je le puisse ..ncere (?) a ma spée forbie,
* « Vos avroiz lors Aien e l'onors ert sesie.
* — Biauz nef, » dit Berengiers, « vos ne m'ahaez mie.
* « Ci ... mont vos donrai Claroce vostre (?) mie. »
Hec le vos davant e la lor compagnie, (201)
Iriez comme lions et pleins de felonie. (202)
Huimès orrez chançon, si est qui la vos die. (204)
La cort fu bele e plaine, s'i fu toz li barnez ; (205)
Les barons de son regne ot li rois acordez.
Helgot de..... .... e Guinemer.
Berengiers vint au doit..... parentez.
Il parla hautement, si fu bien escoutez :
« Hé ! riches emperere, » dit Berengiers, « oez ! (210)
« Tandis com vos servons..... (211)
« Je ne sai qui nous a de vostre amor sevrez (213)
« ..... a grant ..... (215)
« Que rices en cestui, honni e vergondez. » (216)
Berengier,..... demanter (217)

1. M. Mussafia avait publié ce texte, non pas directement d'après l'original, mais d'après un fac-similé assez imparfait qu'on lui avait envoyé. M. Bartsch rectifia quelques-unes de ses lectures dans le *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur*, XI, 167.

sance. Si j'avais l'espoir de réimprimer prochainement *Aie d'Avignon*, je me serais dispensé de publier ici ce fragment, mais des travaux plus urgents réclament mes soins, et plusieurs années s'écouleront, selon toute probabilité, avant qu'il me soit possible de m'occuper de la réimpression du poème dont la première édition a été, ou peu s'en faut, mon début dans la carrière de l'érudition.

Ce fragment a été découvert par M. J. Gauthier dans les archives de la commune de Vuillafans (arr. de Besançon, canton d'Ornans). Il consiste en un feuillet double (32 cent. sur 23) ayant formé le centre d'un cahier, d'où il résulte que le texte se suit sans interruption du premier au dernier vers. Les pages sont à deux colonnes, chaque colonne renfermant 40 vers; les lettres initiales de chaque tirade sont alternativement bleues et rouges. L'écriture, assez grosse et fort soignée, peut être rapportée au milieu environ du XIIIe siècle [1]. La langue est celle du centre de la France. Elle ne présente pas de traits bien notables. On peut cependant citer *lo*, cas régime de l'article masculin (ou neutre) singulier, vv. 7, 10, 18, 34, 41, 50, 62, 65, etc.; les premières personnes du plur. en *-omes* : *lairomes*, 7, *rendromes*, 67; l'imparfait de la première conjugaison *repairot*, 14. Bien que le fragment ait été trouvé en Franche-Comté, on n'y relève aucun des caractères du roman de cette région.

Ce fragment des archives du Doubs est d'une langue très correcte, très stable. A cet égard il l'emporte de beaucoup, non seulement sur les feuillets de Bruxelles-Venise, écrits par un copiste italien, mais encore sur le ms. de Paris, le seul complet. Dans ce dernier en effet les rajeunissements abondent. Il était assurément facile de vieillir les formes, de rétablir les règles de la déclinaison, etc., et dans une seconde édition on n'y manquerait assurément pas; mais il est utile de posséder l'échantillon d'une copie non rajeunie, ou du moins faiblement rajeunie.

Très supérieur, comme langue, à tous les autres textes du même poème, notre fragment conserve-t-il le même avantage en ce qui concerne les leçons? Je n'oserais l'affirmer. Une

1. J'ai fait faire un fac-similé de la première page de ce fragment (n° 329 des héliogravures de l'École des chartes).

comparaison entre tous les textes n'est possible que pour un très petit nombre de vers : les vers 1777-1798 de l'édition, qui se rencontrent à la fois dans le fragment de Vuillafans et dans celui de Venise, et dont trois (les vers 1781, 1783, 1784) nous ont été conservés aussi par Fauchet. Cette comparaison, si limitée qu'elle soit, montre que les quatre mss. sont indépendants les uns des autres, et que la leçon de Bruxelles-Venise est fort remaniée. Si maintenant on examine plus particulièrement le rapport du fragment de Vuillafans avec le ms. de Paris, on remarquera que ce dernier, bien que plus récent, a très souvent conservé la bonne leçon. Dans les notes que j'ai jointes au texte du fragment je ne me suis pas attaché à donner en totalité les variantes du ms. de Paris : dans beaucoup de cas on constaterait de part et d'autre des leçons équivalentes, entre lesquelles il est difficile de faire un choix en l'absence d'un troisième manuscrit; mais j'ai noté surtout les différences caractéristiques qui permettent une appréciation certaine de chaque leçon. Il résulte évidemment de l'examen de ces différences que le ms. de Paris, bien que moins ancien d'un demi-siècle peut-être que le fragment de Vuillafans, est souvent supérieur à ce dernier. C'est là un résultat très intéressant. D'autres fois — moins fréquemment — l'avantage est décidément du côté du fragment. J'ai eu soin d'indiquer, pour la plupart des cas, de quel côté étaient mes préférences. Comme le fragment commence au milieu d'une phrase, je donne, en italiques, d'après le ms. de Paris, le vers qui commence cette phrase. Je désigne par *A* ce manuscrit et par *C* les fragments du ms. de Bruxelles-Venise, réservant *B* pour le fragment de Vuillafans.

Il i ot .iij. roïnnes qui bien la serviront (1765)
Doucement par amor et par affliction ;
Si li mostrent la loi Tervagant et Mahom.
Ele est et preuz et saige de diz et de sermon,
Que nus hom ne la voit qu'en die se bien non.
Mais si bone foi porte G. le filz Doon (1770)
C'unques envers nul home nen ot conversion.
Or lo lairomes ci des fiz Marsilion,
De Ganor l'Arrabi et des fiz Ganelon,

---

1 *Mieux A* et par devocion. — 4 *A* Ne nulli ne la voit, *ce qui est d'une correction douteuse.*

Et chanterons de France, del riche roi K.,
Et del bon chevalier G. lo fil Doon, (1775)
Cum il se mist en grant por A. d'Avignon.

Ce fu a une feste del baron S. Michiel
Que li cerf sont en gresse, que en les doit chacier :
G. li fiz Doon repairot d'archoier,
Et sunt en sa compaigne plus de .c. chevalier. (1780)
Li bers se destorna en l'ombre d'un vergier,
Par desor l'erbe vert por son cors refroidier;
D'une chançon fait dire de Robert lo voier
Et de la bone foi Angelais sa moillier,
Cum garirent de mort lor seignor Olivier. (1785)
Quant li dus l'ot oï, si li membra d'Ayen;
Toz li sans l'en tresfuit, la color en perdié,
Que plus d'une grant liue alast en ainz a pié
Que il deïst .j. mot ne onques respondiest.
Atant ez vos errant .j. pelerin paumier, (1790)
Et ot la barbe grande et ancreü lo chief;
Escherpe a son col tint et .j. fust de pomier.
Li dus l'a apelé, dejoste lui l'asiet :
« Danz mestre, de quel part? » ce li a dit G.
— Sire, devers Espaigne, de Saint Jaque proier, (1795)

---

12 *C* S. Richier. — 14 *C* de rivier. — 15 *Bonne leçon, confirmée par C*, En sa compagna estoient; *A* En la champaigne furent. — 18 *A* de R. l'ecoier (*ou* le coier?); *C* le vaicer. — 19 *A* Enguelas; *C* Angelart *Les vers* 16, 18, 19 *sont cités par Fauchet* (*B. N. fr.* 24726) *sous cette forme* :

Li bers s'est destournez sor (soz?) l'umbre d'un lorier;
Une chançon fet dire de Robert le voier
Et de la buene foi Engelais sa moillier.

On ne sait rien de cette chanson qui est peut-être mentionnée dans le célèbre sirventes de G. de Cabreira (*voir* Romania, VII, 459).

22 *A* Tot le sanc li foï, la color li perdié, *C* Tot li sans li fremi, si prit a refrider. *Il semble que* li foï (*A*), *au prétérit, soit préférable à* l'en tresfuit, *au présent* (tresfuir *manque à Godefroy*); *mais* en perdié *doit être la bonne leçon*. — 23-4 *A* Plus d'u. g. l. alast on loing a pié | Ainz qu'il deïst .j. mot ne que i respondié; *C* Que p. d'u. g. l. alast bien .j. poier | Que il ne dit un mot p r la teste trancier. — 26 *A* Et le fenestre le ch.; *nous avons corrigé* (*voir la note, p.* 135) et fenestré le ch., *correction qui me paraît encore admissible, malgré la leçon* ancreü *de B* : *il s'agit d'une façon particulière de disposer les cheveux sur le front*. — 28 *C* Li d. l'a a. delez un oliver (!) — *A développe ce vers en deux*: Et fui a Saint Vincent penez et traveilliez, | Vendus et tregetés el regne des paiens. *C confirme la leçon de B*.

« Et fui venduz el reigne des paiens aversier[s]. (1796-7)
« El roiaume a .j. roi qui molt fait a prisier;
« Onques ne vi tel home, se il fust baptisiez.
« Il a une merveille, se vos lo saviez, (1800)
« Mès, se jel vos disoie, pas ne m'en creriez.
« De ceste vostre terre i a .ij. chevaliers :
« Li uns a nom Garins d'Anseone li fiers,
« Et li autres Hernauz, l'orgoillox bachellers,
« Et une gente dame, si bele n'a soz ciel; (1805)
« Li home de la terre l'apeloient Ayen.
« A molt très grant merveille lo persevent paien.
« Mais li dui fil Marsile et li dus Ber.,
« Cil guerroient Ganor de la teste trenchier,
« Et li bers se deffent au fer et a l'acier. (1810)
« G'estoie .j. des chaitis qu'il delivra l'autrier,
« Et si me fist sor sainz jurer et fiancier
« Que je vendroie en France por querre soudoiers.
« Qui la porroit aler molt porroit gua[a]ignier. »
Et quant l'oï li dus, vers soi l'a enbracié; (1815)
Plus de .x. foiz lo baise por Aye sa moillier.

« Amis, diz me tu voir, se Dex ait part de t'ame,
« Que tu, por cest besoig, soies venuz en France,
« Por querre soudoiers a secorre la dame?
« Et que te celeroie? Ele fu ja ma fame. (1820)
« Ber. la m'embla. Dex m'en face vengance!
« Ge l'en prendrai encor, se ge vif, a ma lance,
« Que ja ne l'en faudrai par toz perdre les membres. (1825)
— Donc en venez au roi sanz nule demorance;
« Onques tex Sarrazins ne porta miauz sa lance. (1826)
— Amis, avroit il foi, qu'il n'i ait traïson,

---

38 *Ou* bachelliers; *ms.* bachells *avec une barre à travers les deux* l, *mais* batailier, *leçon d'A, est préférable.* — 41 lo persevent *est obscur*; *A*, l'ennoirent li paien, *est plus clair.* — 54 *Ce vers est trop court dans A* : Et que le croie ja fu elle ma fame; *nous avons corrigé* Et [autant] que le croie. *La leçon de B prouve qu'il fallait lire* Et que le c[ele]roie... — 57-8 *Dans A le vers* 57 *fait partie de la réponse du pèlerin, et le v. 58 manque, ce qui rend tout le passage obscur. D'autre part, les vers* 1823 *et* 1824 *de l'édition manquent dans B. Je proposerais volontiers de combiner les deux leçons comme suit :*

Oïl, dist li paumiers, en la moie creance,
Por sodoiers vins ça a secorre la dame.
Donc en venez au roi sanz nul demorance.

« Que me menasses la ou A. est d'Avignon,
« En la terre Ganor lo nobile baron,
« O tele compaignie que mener i voudron? (1830)
« Que .x. en i avra, ne plus n'en i manron,
« Et servirons lo roi .j. au tot a bandon.
« Quant nos ses enemis reconeüz avron,
« Nos li rendromes pris et gitez en prison,
« Que ja .iiij. deniers del suen ne li querron. (1835)
— Oïl, » dist li pelerins, « que ja n'en doteron.
— Dom vuel ge que tu jures desor saint Symeon
« N'acointeras au roi ne ne diras mon non;
« Ne savra qui je sui ne tuit mi compaignon,
« Ne ja de ton pois d'or mar m'en lairas mangon. »
Et il paumiers respont: « Que targiez donc, baron? (1840)
« Ja ne voldroiz avoir que Ganors ne vos doint. »
Et G. s'apareille, ne quiert longue acheison.
Plairoit vos a oïr qui sont si compaignon?
Girarz en est li uns, li fiz au duc Oton,
Reniers et Fouqueranz et Garins de Mascon, (1845)
Forquins et Guinemers et Gautiers d'Avalon,
Et Acharz de Riviers et Tibauz d'Aspremont,
Et li bons pelerins cui Dex face pardon!
Lor barbes firent rere, n'i laiss[i]erent grenon,
Et lor chiés trestouz tondre, et li noir et li blont; (1850)
Coifes orent vermoilles de paile de coton:
En quel terre qu'il veignent ne les conoistra l'on.
Lor nef appareillierent au port soz Grelemont;
Iluec sont li estable ou li cheval gerront, (1854)
Et li fuerre et l'avoine dum il bien se paistront;
Et les borz bataillierent ou il se combatront; (1856)
Et ont escuz et lances de quoi se deffendront, (1857)
Totes plaines lor males d'or fin et de mangons; (1860)
A un an tot entier i metent garison; (1858)
Et ont muetes de chiens, d'ostors et de faucons, (1859)

---

63 *Mieux, dans A*, O nous tel c. — 66 reconeüz *est préférable au* desconneüs *d'A*. — 67 *Edition* Nos [les] li rendrons; *on n'avait pas remarqué, il y a quarante ans, que le régime direct* les *est le plus souvent omis avant le régime indirect* li. — 69 *Ce vers trop long manque dans A. Il faudrait substituer* paumiers *à* pelerins. — 76 *Cette leçon est plus correcte que celle d'A*; n'i ot lonc achaison. — 81 *A* Achars de Mesinez. — 85 *A* et d'aqueton. — 89 *Manque dans A* — 94 Et *A* y metent de chiens, *ce qui est mauvais.*

Et au chief de darriere, ou l'estrumant merront, (1861)
Et metent i doce eve don les abevreront; (1855)
Et de davant au chief ot .j. pomel reont (1863)
Et une ymaige pointe en guise de dragon,
La grant gole baée la droit ou il corront. (1865)
En la nef a trois trez dom a toz venz iront.
Il s'enpaignent en mer; isnelement s'en vont.
Emelions governe, Dex victoire lor doint!
Cil Sires les conduie qui vint a passion!
Molt se mistrent en grant por A. d'Avignon. (1870)

Cil entrent en la mer qui la dame vont querre;
Dos jorz et une nuit costoient .j. terre,
Les isles de Meroce ou pute genz converse.
Ensi corent .vj. jorz tant qu'il vindrent al sepme,
Que li bons pelerins est montez sor la verne (1875)
Et choisi Aigremore et la tor d'Aufalerne;
Il descent en riant, lo duc G. apele :
« Ber, voiz tu cele tor molt haut sor cele terre?
« Granz est et merveilleuse, que vers lo ciel semble estre;
« Laianz est li palès ou dame A. converse. (1880)
« Dex ne fist ainz espice ne flairor ne bone herbe
« Qui nen isse ça fors et vient par la fenestre. »
Dit Gautiers d'Avalon : « Laianz fait molt bon estre,
« Dex! cum grant joie avroie se laianz pooie estre! »

La defors la cité ot .j. tretre tailliés, (1885)
El blanc sablon i fu bons et biax li graviers;
(*d*) La arrive la nés noz barons chevaliers;
Fors de la barge font giter lor bons destriers;
De l'erbe les conroient et torchent escuier,
Et manderent lo roi ques face herbergier. (1890)

---

95 *Dans A ce vers est suivi de celui-ci, qui est nécessaire* : Ot une chambre close ou li conte gierront. — 96 *Ce vers devrait prendre place après le v.* 89. — 100 *A* trois voiles. — 102 *A* Et Mellion. — 107 *Mieux A* Maiogres (*Majorque*). *Ce n'est pas la seule fois que l'auteur parle des Iles Baléares, cf. p.* 44 *de l'édition.* — 108 *Mieux A* t. qu'il virent la terre. — 112 *A* haute desor cel terre, *où il faut corriger* terre *en* tertre. — 118 *Mieux, dans A* s'Aien en poons traire. — 120 *A* De blans sablons i fu, biaus et grans; *on préférerait* De blanc sablon. — 121 *A* arivent lés nés, *mauvaise leçon*. — 124 *A* qu'i les face, *ce qui paraît être un rajeunissement*.

Il i ont envoié le cortois messaigier,
Lo trés bon pelerin dom firent latimier.
Ja trovera lo roi corrocex et irié :
Cel jor se combati as paiens renoiez; 1894)
Perdu ot de ses homes .c. Sarrazins prisiez;
Ses senechauz meïsmes i ot coupé le chief, (1895)
Et il i fu navrez el cors de .ij. espiez,
Et enmi la sale fu dedanz un lit couchiez. (1897)
Devant lui ot .ij. mires por ses plaies cerchier,
Qui font molt bons entrèz por le mal alegier. (1898)
Voient le pelerin, si s'en sont merveillé,
Qui s'en estoit alez en douce France a pié, (1900)
Et orendroit lo voient hautement chevauchier :
Les armes que il porte ne savroit nus prisier.
Il vint tot droit au roi, si s'est agenoilliez :
« Sire, je sui de France richement repairiez;
« Si vos ai amené les meillors chevaliers (1905)
« C'onques veïst nus hom en terre ne soz ciel.
« Ensemble o vous seront jusqu'a .j. an entier;
« Voz enemis, biax sire, que vos plus dotiez,
« Se il ne les vos rendent morz o pris o liez,
« Tot lor servise, sire, en bone pais laissiez : (1910)
« Ja mar lor en donrez vaillant .j. sol denier. »
Et dist li rois Gan. : « Par Mahomet, preuz iés;
« Se je vif longuement, merveillex preuz t'en iert. »

Li roi li demanda : « Amis, conois les tu,
« Quant par itex paroles sunt de lor terre issu (1915)
« Et venu en ma terre por toi sanz mon seü?
— Oïl, molt bien, biax sire », cil li a respondu.
« Mainie sunt de roi, ne sunt conte ne duc,
« Mès païsan hardi et soudoier menu,
« Qui por soudées vienent, et, par lor grant vertu, (1920)
« De maint estor ont il trestot lo pris eü.
« Ensemble o vos seront jusqu'a .j. an et plus.

---

128 *A* Cel j. s'estoit li rois combatus as paiens. *L'assonance en* ien *est ici admissible.* — 129 *Omis dans A.* — 131 *A* Et Ganor fu. — 132 *Suppr.* Et *avec A.* — 133 *Ce vers est omis dans A, qui commence le suivant par* Et font. — 136 *Mieux A* arier. — 149 *A* merveilles; *nous avions rétabli* merveille[u]s. — 151 *Mieux A* Q. il por ta p. — 154 *A* Mès il ne sont, ce cuit, roi ne c., *ce qui est médiocre.* — 155 *A* Mès vavasor h., s. conneü. — 156 *Mieux A* esprouver l. v.

« Voz mortex enemis, quant les avroiz veincuz, (1924)
« Les fiz Marsilion qui les a maintenuz, (1923)
(F. 2) « Sans. et Ber. amedeus coneũz,
« Au joster verroiz sempres au vespre lor escuz, (1926)
« S'il nes vos rendent vis, ou morz o recreũz,
« Toz lor servises soit obliez et perduz. »
Li rois Ganor en a tost appelé Fabur;
Cil ert ses seneschauz, ses mestres et ses duz. (1930)
Cil s'en tornent et montent es chevax et es muls,
Et sunt ensemble bien au port trestuit venu,
O li François estoient de lor barge issu.
Premiers les apela li cortoiz de Nibus :
« Franc seignor crestïen, bien soiez vos venu ; (1935)
« Li rois vos a mandé amistiez et saluz
« De par icel Seignor que vos reclamez plus,
« Et que entre vos dites qui maint el ciel lasus
« Et fait en ceste terre miracles et vertuz,
« Croistre fait l'erbe vert et reverdir les fuz. » (1940)

Nostre François sunt descendu a terre,
Maint bon cheval font de lor barge traire;
Bien sont vestu a la loi de lor terre
De piax martrines et de pelices vaires.
Li solauz luist cler et li orz estancele (1945)
Des garnemenz qu'il ont et des froins et des celes.
Dame A. les garde qui fu a la fenestre,
Que si près fu del port cum uns ars poïst traire,
Ou ele fu enclose en la tor d'Aufalerne.
« Hé! » ce dist la dame, « sainte voire paterne, (1950)
« Cil riche garnement furent fait en ma terre. »
A iceste parole ez vos de ses mestresses,
Si li ont demandé : « Que avez vos, suer bele? »
Et respont la duchesse : « Sez tu songe retraire?
« Anuit vi en dormant une avision pesme, (1955)
« Que g'estoie montée en haut desor .j. tertre ;
« Li rois Ga. meïsmes i gisoit desor l'erbe,
« Et ge tenoie fort entre mez braz sa teste.

---

162 *Mieux A* estroer l. e. — 166 *A* Son mestre seneschal qui sire ert de Nibus, *ce qui paraît préférable, cf. v.* 170. — 169 *A* fors de la barge. — 177-80 *Ces quatre vers sont alexandrins dans A.* — 181 *A* luist es armes. — 183 *Ou* l'esgarde: *A* Aye les regarda. — 186 *A* Hé Diex! ce. — 188 *Je rétablis en italiques, ici et au vers suivant, quelques lettres enlevées par une déchirure. A* A ycelle p. ez une de ses m., *vers trop long.* — 189 *A* Si li a.

« Amont, de vers lo ciel, descendirent .ij. aigles,
« Qui moi et lui voloient a force les iauz traire, (1960)
« Quant .j. faucunz i vint volant de vers ma terre,
« Et uns lions plus blanz que nen est nule beste;
« Et li faucuns volanz apressoit si les aigles,
« Ainz ne les volt laissier, ses abati a terre,
(*b*) « Et li lions meïsmes les prenoit par les testes; (1965)
« Ne les volt ainz gerpir s'en ot .m. pieces faites.
— Dame, », dist la paiene, « grant joie vos apresse :
« Un tex secors vos est venus en ceste terre,
« Se li rois lo savoit, dom dolanz porroit estre. » (1969)
Sovant i vient li rois au matin et au vespre; (1972)
De douce France enquiert et demande novele;
Et li baron li dient, qui bien lo sevent faire.

Nostre François grant piece sejornerent; (1975)
Ne chevaucherent mie ne armes ne porterent.
Li dus G. se lieve par une matinée,
Il et Forquins ses niés et Guinemers ses frere,
Et montent es mulèz, molt bien s'apareillierent. (1980)
Et porterent ostors qui molt trés bien volerent. (1980)
Ahi! quele riviere entr'els cel jor troverent!
Vers none s'en repairent aval parmi la prée,
Desoz la haute tor ou A. ert enserrée.
A la fenestre fu la dame enclinée,
Et vit les soudeiers qui les barbes ont reses, (1985)
Et par desor lor chiés les coifes afublées.
De la force de mer ont les colors muées :
Onques mès ne vi gent ensi desfigurées;
Mais ainz por nule chose ne pot estre tornée;
Trois foiz s'escrie en haut, a sa voiz qu'ele ot clere : (1990)
« Donz soudoier de France, qui m'avez trespassée,
« Parlez un poi a moi, car de France fui née;
« Car me dites noveles de la douce contrée.

---

197 *A* Quant .j. françois; *nous avions rétabli la bonne leçon.* — 204 *A* apreste. — 205 *Il manque ici deux vers dont le second se termine par* estre: *c'est donc un bourdon.* — 209 *Vers de dix syllabes. A* N. baron fr. — 213 *Mauvaise rime; A* richement s'atornerent. — 214 *A* de mout ferme volée. — 218 *Vers trop court*; *A* la duchoise. — 221 *A* louce. *C'est le seul exemple de ce mot qui soit relevé dans le Dict. de Godefroy, où il est traduit par « fucus, varech », sens bien peu probable. La leçon de B semble fort douteuse, et celle d'A est loin d'être assurée. On pourrait proposer* sause. — 222 desfigurées, *au plur., avec* gent *au sing. est aussi la leçon d'A.* — 225 *A* Vos.

« Por Deu, vît encor K. li gentils emperere? »
Ot la li dus G., s'a la color muée. (1995)
La dame lo conut, qu'il ot la face clere :
« Hé! gentils hom », dist ele, « cum m'avez obliée!
« Cum sui por vostre amor travaillie et penée,
« Et en estranges terres vendue et degitée! »
Trait a .j. anel d'or dont il l'ot esposée, (2000)
Ou ot .ij. riches pierres precioses et cheres :
De paradis terrestre lor furent aportées;
Itant bone aventure lor avoit Dex données
Tot autresi estoient comme chose faée : (2005)
Fame ques port o soi n'ert ja trop estrangée. (2006)
La dame prist l'anel, son seignor l'a ruée. (2009)
(*c*) Li dus lo conut bien, qu'ele en fu esposée.
Or set il bien de voir que sa fame a trovée, (2011)
Et la duchesse lui, tote est aseürée;
Desormais quiere engin que d'iluec soit ostée. (2013)
Por nul home qui vive ne sera mais gitée,
Se Damedex n'en pense qui fist noif et gelée.

Au port soz Montardon, as guez soz Alemaigne,
Une eve ravinose i descent de montaigne. (2015)
La sont li fil Marsile o lor grant ost d'Espaigne,
Atot mil Turs esliz de cez de lor compaigne.
Es auferranz monterent, si portent mainte ensaigne.
Li cembiax s'en torna parmi .j. champaigne.
Fierent en Aigremore, en la porte soutaine. (2020)
Encui avront François de bel los bone estraine.

Ce fu a un matin, o lo soloil levant;
Estes vos lo cembel a la porte poignant.

---

230 *Mieux A* qui ot. — 235 *Mieux A* cleres. *A ajoute ce vers :* Et la tierce y estoit qui est vaillant et clere, *et, d'après le même ms., les vertus décrites dans les vers suivants se rapportent à cette même pierre.* — 239 *A* Fame qui l'ait o soi n'iert ja desvirginée | Par nul homme qui soit, si bien ne li agrée; | En une verge d'or estoit bien seellée. — 244 *La leçon d'A*, qu[e] elle soit ostée, *est moins bonne.* — 245-6 *Ces deux vers manquent dans A.* — 247 *A* As pors de Monjardin, as gués de Male Estraingne. *Les notions géographiques que le poète possédait sur Majorque étant de pure fantaisie, il est difficile de faire un choix entre* Montardon *et* Monjardin, *mais* soz Alemaigne *n'est guère admissible.* — 252 *A très* p. la ch. — 253 *A* S'entrent. — 254 *Cette leçon est préférable à celle d'A :* de grant gent belle e. — 255 *A* s. luisant. — 256 *A* la p. luisant; *nous avions corrigé* luisant (*répétition du mot final du vers précédent*) *en* bruiant; *B fournit une correction meilleure.*

Et Ganors fu garis des plaies qu'il ot tant :
Il ist fors del palais en .j. jardin molt grant,
Ot lo cri des oisiax, del rossignol lo chant.
Les soudoiers de France a fait venir devant.
« Baron », ce dit li rois, « oiez por quoi vos mant.
« A la guise de France me faites garnement :
« O vos chevaucherai a la lune luisant,
« Au matin et au soir, a l'aube aparisant.
« Se ne puis avec vos sofrir lo grant torment,
« Trestote ma richece ne priseroie .j. gant.
« De l'escu sai ge plus que hom qui soit vivanz.
« Se je sui abatuz, cui chaut? en mi lo champ,
« Et je puisse venir a l'espée trenchant,
« Je ne cuit par nul home soie baillez avant.
« De la terre de France pris .ij. chaitis l'autr'an
« Qui tant m'en ont apris que je plus ne demant.
— Car les nos mostrez, sire », dit Reniers de Melant.
Et li rois lor a fait amener de davant.
Quant il virent Garin, molt en sont merveillant,
Et Hernauz de Gironde a la chiere riant.
G. ala encontre, si lor dist en romanz :
« Que ne vos nomez vos, franc chevalier vaillant?
« Nos somes soudoier a cest roi achatant;
« La vostre delivrance querrons d'or en avant. »
Et cil li respondirent : « Tot a vostre comant.

— Baron, ce dit li rois, conoissiez le vos donc?
Oïl, » ce dit G., « cel greignor et cel blont.
« Nos fumes ja en France escuier compaignon
« A la cort a un roi, l'empereor Oton;
« Mais ge fui retenuz au tornoi de Mascon,
« Et il me delivra, ne me costa mangon.
« Se je l'en repooie rendre lo guerdon,
« Ne seroie si liez por tot l'or de cest mont. »
Et dist li roi Ganors : « Prendriez lo vos donc? »
La lor rendi andos sanz nesune achoison;

---

262 *Mieux A* prenez vo g. — 270 soie *manque dans A; nous avions proposé* estre, *mais* soie *vaut mieux*. — 277 en romanz *est la bonne* leçon; *A* en riant. — 278 *Mieux A* Ne nous nommer vos mie. — 282 le, *mieux A* les. — 285 *A* En la c. au bon roi l'empereor Karlon. *La leçon de B s'accorde mal avec* en France *du v. précédent* (*où A porte* ensemble). — 290 lo, *li faudrait* les; *c'est la même faute qu'au v.* 282. *A* Je *les* (*corr.* Jes) deliverai dont.

De mainz bons garnemenz furent mis a leçon
Et de chevax de pris, a chois et a bandon.
Or sunt li crestïen tex .xij. compaignon,
Bien les porroit on querre au fust et au baston,
Ne seroient trové de ci en Pré Noiron.
Estes vos le cembel au fil Marsilion
Qui fierent a la porte, baissiez les confanons.
A haute voiz s'escrient : « La gent Ganor o sunt? »
Cil s'en issirent fors a tel gent cum il sunt,
Et sunt .L.M. devant el premier front,
Qui pou font a doter se por la flote non.
Ez vos les soudoiers poingnant a esperon
Qui ja lor mostreront la nature au faucun.
G. fiert le premier en l'escu a lion,
Desoz la bocle a or li peçoie et confont,
Et l'auberc de son dos li desmaille et deront;
El cors li met lo fer a tot lo confanon;
Tant cum hante li dure l'abat mort el sablon;
Puis crie hautement : « Monjoie la K. !
« Ja Damedex a l'ame ne li face pardon
« Qui n'i ferra huimais por A. d'Avignon! »
Li cembiax s'en foï, cil les vont enchauçant.
En .vij. liues de terre n'en alissiez vos tant
Que i trovessiez ja de terre plain arpant
Qui n'i ait Sarrazin o paien mort gisant.
Quant il vindrent as trez, molt sunt grief et dolant,
Que de tot lo cembel orgoillox et prisant
N'en eschaperent .c., par le mien esciant.
Il sonerent lor corz et maint graille enjoiant.

Paul MEYER.

---

292 a leçon (*ms.* lecō) *n'est pas clair*; *A* a lescon, *que nous avons lu* l'escon. *Godefroy a enregistré ce mot d'après ce seul exemple, avec cette explication : « Mot très obscur qui semble exprimer ici l'idée de libre disposition. »* — 295 *A* a f. et a b. *Cette locution est obscure.* — 297 au, *corr.* aus; *A* des. — 300 *Mieux A* c. il ont. — 313 *A* Le cheval, *leçon absurde que nous aurions dû corriger.* — 316 *Mieux A* Que. — 320 *A* maint graille et maint cor d'olifant.

A VIDA DE SANCTO AMARO

TEXTE PORTUGAIS DU XIVe SIÈCLE

Le texte que je publie est tiré du Cod. Alcobaç. 266 (*Collecção Mystica de Fr. Hylario da Lourinhãa, Monge Cisterciense de Alcobaça, o qual transcreveo o seguinte no idioma Portuguez*), dont J. Cornu a donné le contenu (*Rom.*, X, 334) et dont il a tiré les trois textes publiés dans la *Romania* (t. XI, 357-390), publication qui n'a pas manqué d'attirer l'attention sur ce précieux recueil. Les publications portugaises n'étant pas à la portée de chacun, on nous permettra de donner ici une liste des éditions concernant cet important manuscrit : *Texto critico da lenda dos santos Barlaão e Josafate, tirado, etc...., por G. de Vasconcellos-Abreu, Lisboa 1898, Typ. da Acad. Real das Sciencias... em 4°* (*parte I, Texto. « fol. 1-41 v°*); *Vida de Santo Aleixo*, publiée par F. M. Esteves Pereira (*Revista Lus.*, I, 332-345), d'après le manuscrit Alcob. 36 de la Bibl. nat. de Lisbonne (les variantes du cod. 266 de Alcob. se trouvent notées pag. 339-341); le conte du *Cavaleyro Tungulu* (124 r°-137-r°) (v. Gröber, *Grundriss*, II, 2, p. 212, et Mussafia, *Sitzb. Akad. Wiss. in Wien*, LVXII, Heft 1, p. 157-206), qui jusqu'à ce jour n'a été publié que dans la version du *cod.* 244 (91 r°-104 v°) du XVe siècle (v. *Rev. Lusit.*, III, p. 97-120, ou d'après J. Cornu du XIVe), sera publié sous peu par M. F. M. Esteves Pereira. — Notre petit conte se trouve mentionné dans le catalogue du couvent d'Alcobaça sous le titre inexact : *Historia cujusdam Mauri qui concupivit videre paradisum terrestrem*, tiré d'ailleurs de la rubrique du manuscrit même : *Hystoria de certo homem pio chamado Mauro, o qual, depois de perigozos e quazi impraticaveis trançes, conseguio o dezejo que tinha de ver o Paraizò terrestre.* Il n'est séparé par aucun intervalle de la « Contemplation de S. Bernard » qui le précède ; le titre *Vida de Sancto amaro* est écrit en haut de la page, occupée

encore en partie par la Contemplation. Je n'ai rien changé au texte ; j'ai conservé même les signes diacritiques et la ponctuation, en faisant cependant différence entre point, virgule et deux points. J'ai noté les corrections faites par une main postérieure à celle du scribe ; ce que j'ai suppléé moi-même je l'ai mis entre crochets.

Il me reste à dire quelques mots d'une rédaction espagnole de la même légende qui s'intitule : *La vida del bienauẽturado sant | Amaro, y de los | peligros que passo | hastaque llego | al Parayso | terrenal* | , imprimée pour la première fois à Burgos en l'année 1552, comme nous l'apprenons d'une note insérée à la fin du texte : *Fue impressa la presente | vida del bienauẽturado sant Amaro | en la muy noble y mas leal ciu | dad de Burgos. En casa | de Juan de Junta a | veynte dias del | mes de febre | ro d'mil qui | nientos | y LII | años.* Elle a été reproduite il y a quelques années par les soins de M. Sancho Rayon [*Vida de S. Amaro, reproducción fotolitográfica hecha por...* 20 pages grand in-8]. Le texte que nous possédons et qui, comme nous venons de le dire, a été imprimé au XVIe siècle, est écrit dans un langage beaucoup plus ancien que celui de cette époque, ce qui nous montre que cette impression a été faite d'après un manuscrit en vieil espagnol qui à présent semble être perdu. En comparant, pour le contenu et le style, la rédaction espagnole avec la portugaise, nous ne trouverons — excepté le commencement et la fin — qu'un nombre assez insignifiant de différences essentielles, et surtout le choix des expressions dans la plupart des cas est tellement semblable que nous ne pouvons pas séparer ces deux versions l'une de l'autre sans offenser toute vraisemblance. Quant à la question de savoir quelle est la relation entre les deux textes, je crois qu'en lisant les différences dont je citerai plus loin les plus remarquables, on conclura avec moi que ni la version portugaise ne peut être traduite de l'espagnole, ni *vice versa*, mais que toutes les deux remontent à une même source, probablement en langue latine, dont les deux traducteurs, dans la plus grande partie, ont fidèlement suivi le texte, en l'abrégeant ou en le modifiant quelquefois cependant où bon leur semblait. Ainsi s'expliquent les différences de détail, ainsi aussi s'expliquent facilement les divergences dans le commencement et la fin des deux rédactions.

Le texte espagnol commence par une introduction qui ne se

trouve pas dans le texte portugais, mais qui est certainement tirée de l'original. Nous apprenons, dans cette introduction, qu'Amaro vivait dans une ville d'Asie, qu'il était riche et de bonne vie, que son nom, qui signifie « plein d'amertume », lui fut donné par ordre d'une voix céleste qu'entendirent ses parents neuf jours avant sa naissance, qu'il attirait dans sa maison les pèlerins et les savants, dont il s'appliquait à suivre le bon exemple et l'érudition. Mais aucun d'eux ne pouvait lui dire ce qu'il aurait aimé savoir avant tout, où se trouvait le paradis terrestre. Il se mit donc à prier et à supplier Dieu de le lui montrer avant sa mort. Une nuit qu'il sommeillait, étendu sur son lit, une voix lui annonça que sa prière était exaucée, qu'il devait se rendre au bord de la mer et construire un bateau. Alors Amaro donna toutes ses richesses aux pauvres et partit de chez lui pour s'embarquer. — L'anecdote de l'ermite et des lions, qui suit, manque dans le texte espagnol. — Sur la « insoa grande » [112 r°] Amaro reste six mois et non sept semaines. — L'oraison à la Sainte Vierge [113 r°] est plus ample en espagnol. Amaro ne s'endort pas. Il ne voit que des « donzellas » et non des « donzees » — C'est la voix céleste qui lui conseille [113 v°] de remplir les outres de vent. — L'ermite lui dit [114 v°] de passer encore la nuit chez lui; le lendemain il lui conseille de partir. — *Trois* maisons au lieu de *deux* [115 v°] — Le désespoir du saint frère [116 r° *E depois que acordou...*] n'est pas détaillé en espagnol. — La citation du chant ecclésiastique [117 r°] n'est pas en latin, mais en espagnol, et ainsi dans tous les autres cas. — Amaro [118 r°] fait une troisième question : où pourrait-on trouver Bralides? *Ha pocos*, lui répond-on, *se demuestra si no a sanctos hombres*. — La description du *moesteiro de donas* n'est pas détaillée. — [119 r°] manque... *e mandarõ a dous frades* « jusque » *e elle beenzias* ». — Le chagrin des religieuses quand Amaro s'en va est moins détaillé. — [120 v°] *una gran jornada* » au lieu de « *cinquo legoas*; et *mas de mil hombres armados* » au lieu de « *quinze mill cauallos*. — [121 r°] description du paradis terrestre : la disposition des détails n'est pas toujours la même. Le texte espagnol est ici un peu plus verbeux. — [121 v°] La *gram cõpanha* est formée par des *donzellas*, et non par des *donzees*. — [123 r°] Au lieu de *desque passarõ dous* MEZES, l'espagnol a *unos* DIAS. — A partir d'ici le texte espagnol abrège tout le récit.

Amaro se rend dans une vallée qui s'appelle *Val de flores* (et non *Frol de donas*), y construit un monastère, *y despues el hizo alli mui sancta vida. Y acabo alli en seruicio de Dios; y quando vino la hora de su muerte, hizo nuestro Señor Dios por el muchos milagres; y hizose enterrar por amor de la su huespeda en aquel monesterio cerca aquella sancta Baralides : y esso mismo cerca de la otra su sobrina sancta Brigida. Deo gracias*[1].

Conto deamaro.

Conta que em huũa provjcia auya huũ hõem bóó que auya nome amaro, e diz que auja grã desejo deueer o parayso terreall e que nũca folgaua se nõ quando ouuya fallar ẽ elle. E em seu coraçõ senpre rrogaua adeus que lhe demostrasse aquell lugar ante que ell do mũdo saysse. E hũa noyte jazẽdo faloulhe hũa voz e disselhe : « Amaro, deus ouuyo atua oraçõ, e quer conprir oteu rrogo e desejo. Vayte arrybeira domar e nõ digas anẽhũu nẽhũa cousa de teu feito nẽ parahu váás. Emetete ẽ hũa naue e uayte hu te deus quiser guyar. » Eell soaquella sperança cõ grande esforço que tomou, ẽoutro dya uendeo e desbaratou todollos bẽes que auya, e deu mujto dello aos pobres e o al guardou por sua despesa, e leuou cõsigo dezaseis mãcebos grandes e arryzados. E chegou [111 v°] com elles ahuũ porto e mercou hũa naue, e meteosse em ella cõ sua conpanha, e alçou sua uella e foysse por esse mar por onde odeus quisesse guiar. Eacabo de onze somanas chegarom ahũa jnssoa pequena quenõ era pouorada se nõ dehuũ moesteiro de jrmitãaes. Edesque deitarõ suas ancoras, disse amaro que o aguardassem aly e yrya ueer que terra era aquella. Efoysse entom aajnssoa, e topou com hũu jrmitã; e el quando ouyo preguntouo quehomẽ era. Eell disse que auya mujto que andaua sobre maar cõ tormẽta e sayrom aly e nõ auiã que comer. Eo jrmitão lhe disse que se fosse cõ el e darlhe hya pam e augua doce para el e parasua cõpanha. Eelles jndo paraomoesteiro uirã jazer acerqua do moesteiro gram cõpanha delyonees e outras bestas maas tantas que era marauilha. Eamaro pregũtou ao jrmitão quefora aquello. Eel disse que oyto dias auya que aly jaziã mortas, e que eram tantas ẽ aquella jnssoa que nõ podyã hy auer nẽhũu proueito antre ellas. Ecadaño e cada dia desan johã quese ajuntauã e faziã huũ torneo ẽ que pareciã mujtas dellas. Edesquelhe deu aquello quelhe conpria, disselhe que se fosse daly e nõ esteuesse hy mais. Eaamea noyte

1. [M. Klob aurait voulu pouvoir accompagner l'édition de ce petit texte de quelques recherches sur l'origine et les parallèles de la légende de saint Amar; mais, se trouvant en ce moment loin des bibliothèques, il a dû y renoncer. La légende, qu'a fait connaître jadis en résumé Ferdinand Denis, et dont M. A. Graf a dit un mot dans sa belle étude sur les voyages en paradis, rappelle par certains points celle de saint Brendan, mais semble en être indépendante. Il serait à désirer qu'elle fût l'objet d'une étude spéciale. — *Réd.*]

alçouuella e foysse. Eportarõ em hũa jnsoa grande que era pouorada decinquo castellos. Eos homẽes daly erã mujto longos e grandes, luxoryosos, e doutras maas condicções. Ealy esteuerõ bem sete somanas [112 r°] ataa que hũa noyte lhe fallou hũa voz e lhe disse : « Amaro vayte desta terra maldicta que deus maldisse, por mujtos maaos peccados quese em ella fazem ; syngra por esse mar hu te deus quiser guyar. » Eentõ foysse cõ sua cõpanha e começarõ desingrar mujto fortemente. Epassarõ omar rruyuo porhu deus guyou os filhos de israel, quando farao e opoboo doegipto forom depos elles e forom afundados e mortos ẽno mar. Eos filhos deisrael forõ em saluo que os guyou deus eabryolhes omar. Epor isso foy feito aquell canto quecantã em na sancta igreja :

Cantemos dnõ gloriose, e esto quer dizer e demostrar ẽ na sancta jgreja, quando beenzẽ as fontes ẽ uespera depascoa.

Etanto queamaro e sua conpanha passarõ omar rruyuo, uirõ jazer hũa jnssoa muy grande e em muy rryqua terra e muy auondada detodallas cousas quedeus no mũdo quis dar, eauya nome fonte clara e aportarõ aly. Eas jentes daly eram dasmais fermosas criaturas queauy[a] no mũdo nẽ mais louçãas, nẽ mais corteses, ẽssynados detodo bem, efezerõlhe mujta honrra, edauãlhe todallas cousas que lhe faziam mester. Eera terra tam saborosa e tam sãa que nũqua hy morya nẽguũ denẽhũa dóór que ouuesse se nõ deuilhice, e uiuya hy ohomẽ trezẽtos años cõmunalmẽte. Eelestando aly poreſpaço desete somanas, veo ael hũa dona e disselhe assy : « Amjgo eu te cõselho que te sayas desta terra [112 v°] que eu sey bem que tu andas ẽserviço dedeus, Eque depois que esta tua gente ouuer doyto[1] esta terra e os deleitos della e viços nõ te querram sayr della, e querante desenparar, e consselhote que sayas daquy esta nocte. » Eamaro fez assy como lhe aquella dona consselhou. Efoysse cõ sua cõpanha denoute, e ssiguirõ pello maar por muy grandes tenpos por guisa que nõ sabyam ja cõtra quall parte do mũdo eram. Edepois aueo ẽhũa manhãa que uirom estar ẽ no mar sete naaos muy grandes sẽ treus, e ell ouue muy gram prazer, e disse asua cõpanha : « Amigos sede todos muy ledos e tomade prazer que eu uejo estar sete naaos ancoradas, e bem creo que somos perto deterra. » Etánto que se chegarõ aaquellas sete naaos quanto poderá seer corredura[2] dehuũ cauallo acharonsse presos ẽ no mar quoalhado, e esteuerõ hy presos que nõ sabyã que fazer ; e jamais nõ poderom daly sayr se nõ por mílagre dedeus. Epararõ mẽtes e uirom belſas marynhas[3] queeram fortes eesquiuas, e eram mayores que cauallos eẽtrauã dentro ẽ aquellas sete naaos etirauã de dentro dellas os homẽes mortos quehy jaziam que morryã cõ fome e comyânos. Eeram tantas que nõ ha homẽ que as podesse cõtar, epelejauã sobre aquella carne daquelles homẽes mortos.

1. Sera habituée à.
2. Comp. la locution *tiro de besta*, fréquente dans les anciens textes.
3. Lat. *bellua marina*.

Equando esto uyo amaro e sua cõpanha forom em no mayor medo quehomẽ podera cõtar. Ecomeçarõ dechorar muy fortemẽte, e achamar [113 r°] pella gloriosa uirgẽ maria madre de ihũ xpõ : rraynha coroada dos altos ceeos quese chama estrella do mar, meezinha dos peccadores, Castello forte e basticido detodo bem, uogada dos mjzquinhos filhos de eua maldicta, Ooporto desaude, rrem[edi]o[1] dos que andam em perijgos, Coroa nobre das uirgẽes, Frol preciosa debóo odóór, esperança dos coytados, Tu es nobre e fremosa, tu es madre e esposa do Rey dos angos, Tu es fonte debondade, tu es lume dos mizquinhos que andam ẽ nas teebras, Tu es precioso gualardam daquelles quete servẽ, tu polla tua sancta uirtude nos saca deste tam gram perijgo. Eelles assy jazendo denocte braadando e chorãdo e chamãdo polla uirgẽmaria adormecerõ. Eueo aelles hũadõzella muy fremosa uestida muy nobremẽte que no mũdo nõ auya tal. Euinha muy bem acõpanhada demujta cõpanha e de muy fremosas donzellas vestidas rrycamẽte, e coroadas deflores cantãdo muy altas vozes e muy saborosas huũ canto quese soe de cantar ẽ na igreja dedeus : Oogloriosa domina excelsa supra sidera, que quer dizer : Ay gloriosa do[2] alçada sobre as estrellas. Eantre aquellas donzellas ãdaua gram prociçom[3] de donzẽes menynos, e erã todos dehũa hidade muy bellas criaturas. Etraziam todos uestiduras como o[s]angos. Etodas estas cõpanhas serviã aaquella donzella. Eparecia áámaro [113 v°] que todallas lumieiras do mũdo eram aly, e que todo omũdo acendiã. Epor esta donzella bem deuemos deentẽder que era amadre do rrey dos ceeos. Em cãto aconpanha de amaro jazya dormĩdo, aquella donzella oconfortou, e poselhe amaão sobre orrostro e disselhe assy rrijndo muy fremosamẽte : « Amigo nõ temas nada que oje te liurarey deste perijgo ẽ que estas que eu te darey entẽdimẽto como sayas. » Entõ se foy adonzella cõ sua conpanha, e sobyo porhũa escada muy alta. Entõ amaro ouuyo hũa voz muy doce que dizía : « Veny e levame. » Entõ amaro espertou sua conpanha e começou derrijr e cõfortouos. Entõ lhes cõtou aquella uisom queuira. Eel jazẽdo pensando como sayrya mãdou tomar quantos odres[4] trazia em que trazia uinho e augua e uinagre, assy como he de costume detrazerẽ homẽes que andam sobre mar. Emãdou que os jnchasem deuẽto e que os lyassẽ cõfortes calaures e queos deitassem no mar. Euierom aquellas belfas marynhas e trauarom ẽ elles muy brauamẽte e forom sacando aquella naue de aquelle maar coalhado. Etanto que sayrõ daque maar calhado talharõ os callabres. Edesto nõ uos marauilhedes nẽ otenhades por chufa que sabede que esto foy uerdade e ordenado por deus queos quise poer ẽsaluo. Edepois que elles foram fora daquelles perijgos começarõ adar graças adeus e aasua madre sancta maria polla merçee [114 r°] que lhes fezera.

---

1. Ms. *remo* ; *dio* d'une main postérieure ; *e* manque tout à fait.
2. *Do* paraît être biffé.
3. Une main postérieure a changé le *ç* en *ss*.
4. Outre de peau où on garde le vin.

Ebem parece que este mũdo anda em roda e corre, que áhora que omizquinho do homẽ nace nũca perde trabalho. Ora he pobre ora he rryco, ora ẽxalçado, ora abayxado, ora he uiçoso, ora sem uiço, ora ha sollaz, ora coytas. Eassy ha depassar omyzquinho dohomẽ ẽ este mũdo, e mayormẽte aquelles quedeus ama, e oservẽ, mais padecẽ decoytas e de tribulaçoões mais que os outros. Edepois que desta coyta sayrom, forom ẽ tres dias e tres noytes ahuã terra que uirom jazer no mar. Euirõ jazer huũa muy grande abbadya em que morauã mujtos jrmitaães. Eaquella terra auia nome jnssoa deserta, Po[r]que[1] aquella terra fora despobrada por grandes e esquiuas alymaryas que comiã as gentes. Eaquella abbadia era cercada de muy alto muro cõ medo daquellas alimaryas. Eemtam amaro quis sayr aaquella terra para filhar da agua e dauiãda e achou apar da terra huũ jrmitaão que lhe disse : « amigo que demãdas ouque queresẽ esta terra[2] ? onde nõ entram nũca homẽes porque he mujto esquiua. » Eamaro lhe disse : « Amigo eu cho direy. Nos andamos mujto coytados por este mar grandes tenpos ha, e agora queriamos sayr em terra por filhar augua doce e algũa uiãda. » Eaquell jrmitaão lhe disse : « Amjgo ẽ esta terra nõ ha logar poborado se nõ esta abbadya que tu uées, por mujtos lyoões e serpentes e outras mujtas máas alimaryas, e mayormẽte que nõ poderas [114 v°] sofrer ofedor dellas que ora em dia desam johã bautista ouuerõ antresy gram batalha, e morrerõ hy mujtas dellas, e cadahuũ año lidam assy en aquell dia. Mas tu toma meu cõselho e começa singrar esta noyte » ; e el fez seu mãdado. Eaquel jrmitã trouuelhe pam e fruyta e augua doce, e disselhe : « Amjgo ẽcomẽdate adeus e toma tua cõpanha e uayte esta noyte contra hu nace osol, e cras ẽ esta ora sayras ẽ hũa terra muy fremosa e muj saborosa. Ealy acharas cantas cousas ouueres mester. » Eentom foysse aquell jrmitã para sua abbadya, e amaro ficou aly aquella noyte Eel jazẽdo no primeiro sono ouuyo muy grandes braados e muy medrosos daquellas alimarjas e nõ pode dormir. Ecolheu suas ancoras e alçarõ sua uela e começarõ desingrar, ẽtanto que ueo aluz que osol naçeo, uirõ muy perto dessy hũa terra amais fremosa e mais auõdada do mũdo. Euierõ aaterra e uirõ estar huũ moesteiro acerqua dehũa serra, e era moesteiro defrades brancos e homẽes debóóa uída. Eaquell moesteiro auia nome val de flores. Aly corryã grandes rryos e mujtas fontes que naciã daquella serra, e aly auía mujtos jardijs e mujtos prados e mujtos uirgeus. Eentõ disse amaro asua cõpanha queo aguardassem aly e hiria ueer ẽ que terra eram, e deitarõ aly as ancoras e el sayose da náão e foysse aaquel moesteiro, e [115 r°] ante que chegasse ao moesteiro achou huũ frade daquelle moesteiro uelho que toda sua cabeça era cãa e elle era de muy grandes dias, e sija so hũa aruor grande e mujto alta. Eofrade auya nome leomites porque os leõoes e as outras alimaryas uijnhã demãdar

1. *r* d'une main postérieure.

2. Le point d'interrogation et tous les suivants semblent être de la deuxième main.

que os benzese e beijauõlhe as maãos e os péés mujto hũildosamẽte, e desque os benzía hyansse muy humildossamẽte paraos mõtes. Eeste frade fora natural debabylonya adeserta. Etanto que ofrade uio uĩjr amaro ergeose muy asínha e foyo abraçar e beijouo e disselhe : « Amaro meu jrmaão e meu amjgo e servo domeu senhor muy alto rrey dos cééos, Tu sejas aqui muy bẽ uindo, e muy bóo graado aja omeu senhor deus que me tanta graça fez queme oje ẽ este día mostrou acousa deste mũdo queeu mais desejaua deuéér. Esabe amjgo que esta tua uĩida me foy mostrada pello anjo de deus. Enõ me digas mais da tua fazẽda nẽ da tua uĩjda que eu osey bem, e por quantas coytas passaste. Eeu te direy como faças ẽ guisa que tu acabes oque demãdas. » Ecomeçarõ ambos dechorar cõgrande alegria que auiã, e rrogoulhe amaro por deus que obenzese. Eofrade dizia assy : « senhor mas beenze tu amym [1] que es mais digno queeu. » Esobre esto ouve antre elles grã rreferta, e depois sebenzerõ anbos. Eprimeiro obenzeo ofrade polla reuerencia dahordẽ. Eelles seendo so aquella aruor, aquee uẽ cinquo lyoões muy grandes e uinhã [115 v°] amerjendo as cabeças aterra. Eamaro quando os vyo foy mujto espantado demedo, e ofrade lhe disse : « Amjgo nõ temas nada quete nom farom mal. » Eentõ chegarom os leoões e beyjarõ os pees e as maãos aamaro, e depois começarõ dejemer. Edisselhe aquell frade : « Sabes porque jemẽ ? por tal que lhes deites abençom. » Eamaro ergeo amãao e bẽénzeos, e logo os lyoões forõ muy ledos e hyam trebelhando porque os bẽezera aquell homẽ sancto, e forõse parao mato. Eẽtom ẽuiou aquel sancto homẽ mujto pam e mujto pescado e mujta fruyta áácõpanha deamaro queestaua nanaue, e elles aly comerõ anbos ẽ sua camera. Eamaro esteue em aquell moesteiro hũa quarentena fazendo penitẽcia ehy rrecebeo ocorpo dedeus. Enũca auia sabor ẽ al se nõ falar ẽ nas obras e serviço dedeus cõ aquell seu amjgo leomites. Edesque conprio hũa quarẽtena disselhe asi aquell frade : « Amígo ora he tenpo dete jres para tua conpanha e uayte cõ ella e singra pella rrybeira deste mar, e acharas huũ porto em que nõ estam se nõ quatro casas. Ealy acharas todallas (todallas) cousas que ouueres mester e tua cõpanha e esta hy hũu mes. E desy sayras tu sóo porhuũ uale muy grande, e uaite polla rrybeira dehuũ rryo poraquelle ualle aẽfesto quanto poderes e tu acabaras aquello quetu queres e que desejas. » Eentõ aquel frade ueo cõ amaro ataaquella aruor hu se anbos acharom quando hy uierõ os lioões [116 r°] e abraçarõsse e beijarõsse anbos chorãdo muy fortemente. Eentom disse leomites : « meu senhor e meu amigo amaro grande sau[da]de [2] me ora leixades ; beijademe outra uez que nũca me ja mais ueredes em este mũdo mas ueremonos nooutro ẽno parayso sedeus quiser. » Eamaro partyosse e foysse parasua cõpanha, e começarom desingrar assy como lhe disera leomites ofrade. Eofrade ficou sóó aly aaquella aruor, e começou dechorar e defazer

1. Ms. *amy* surmonté du til ; de même fol. 117 v°, 119 v°, 120 v°, 121 r°.
2. Corrigé par la deuxième main.

gram dóór dizẽdo asy : « Ay mízquinho como fico coytado e sem cõselho demeu amigo amaro emeu senhor. Ay amigo, que amargosos dias me leixas e que grande tristeza, e quanto solaz e prazer auya todo seme tornou ẽgram coyta e pesar. Ay senhor glorioso e muy alto criador detodallas cousas, porqueme deste tam gram prazer pois que mo tã aginha tolheste ? Tu senhor piadoso aue merçee de mym e doete destas minhas barbas velhas e cãas. Elevame deste mũdo mezquinho que he rryo deamargura, e lago de tréẽuas, e ualle delagrymas, fonte de choro e deplanto, thesouro de mizquindade. Valme, senhor gloriosa degram virtude e degrãde humildade, amãssame este coyto e este desejo queme deste pois me tolheste meuamigo e meucõforto queme deste. » Entõ adormeceo cõ esta grande coyta e pesar que auia. Edepois que acordou começou debraadar e chorar e dar em sy punhados e rrostradas ẽ nas [116 v°] suas barbas uelhas e cãas e todollas[1] demessaua. Edaua com acabeça em terra e fazia seu dóó muy dóórosamẽte, e ja nõ podía fallar cõ agrande coyta que auia e dizia : « Ay coitado, ay desp[er]ado mizquinho mal dia nado, ay senhor amaro porque me desemparaste ? ay terra minha madre porque tenõ abres e colheme dẽtro que ja mais nõ uiua ẽ este mũdo ? » Depois que fez seu planto ficou tal como morto. Entõ chegou hy hũa dona que auia nome bralijdes, e era dona de muy gram castidade e amiga dedeus e serva da uirgẽ sancta maria. Eauia quarẽta e dous años que andaua pellos desertos fazendo muy estranha penitẽcia. Esta dona uija muy grandes uisoões pormujtas uezes ẽaquell deserto, e al nõ comya se nõ das heruas e das chorumes das flores edestas cousas ataaes que nacẽ nas mõtanhas. Esabede queaaquesta dona mostrou deus oparayso terreal, e deulhe deus daquell paraiso uergas cõ folhas que senpre eram uerdes e fremosas. Eeram dehũa aruor que estaua no parayso aque chamã aruor deconsollaçõ, e outra(s)[2] uerga dehũa aruor aque chamã dulces amores. Esta dona saluou este leomites seruo dedeus e disselhe : « Saude ajas, e saluo sejas daquel senhor quete pode saluar. » Eelle começou de chorar e ficou os jeolhos em terra e disselhe : « Ay dona deus tesalue e béénto seja aquell senhor quete aqui adusse. » Epreguntoua e disse : « senhora quẽ es ? ẽ » [117 r°] e ella disse : « eu som hũa molher aque deus fez e faz mujto bem e nõ lho sey seruir. » Eella lhe disse : « Eu ei nome balijdes que fuy natural demonte sinay. » ; e tanto que leomites ouuyo seu nome deu grandes braados e disse : « Oosenhora dona degrande santidade e de mujto bem, senhora cõfortame que sóó muy cuitado. Oosenhora graças e merçees sejam dadas aaquell queme fez, pois te oje uejo ante que saya deste mũdo que mujtas uezes te desejey deuéér e nũca te uy se nõ agora. » Eualijdes disse : « Amigo e meu jrmãao filha esta uerga que he dehũa aruore do parayso aque chamã aruore deconssollaçõ, e tragea senpre cõtigo ». Entõ filhou aquella uerga eficou logo confortado ẽtal guysa que quãto pesar e coyta auia todoselhe tornou ẽ prazer. Entõ foyse aquella

1. Ms. *todallos*.
2. *s* est biffé.

dona ualijdes ehia cãtãdo huũ canto que sóóẽ acantar ẽ aJgreja [1] : Vado adeũ qui me misit, que quer dizer : uoume aosenhor queme emuyou. Edepois que leonites foy cõfortado ueeo se para omoesteiro e apoucos dias foy finado pello qual deus fez mujtos millagres. Etanto que amaro conprio huũ mes em aquel porto hu estaua, começou dechorar, e disse asua conpanha : « Ay amigos e muy bóós cõpanheiros, ẽcomẽdouos adeus e aagloriosa sua madre scã maria. Errogouos queme perdoedes seuos ẽalguũa cousa errey. » Eelles rresponderõ todos hũa uoz e díserom : « Senhór bóó nos te perdoamos debooa uõotade e de bõo [117 v°] coraçom que nũca nos fezeste nẽ diseste mal efezestenos mujto bem ». Eeste porto ẽque estauã era da mais fremosa jente domũdo e demujtas auguas e demujtas fruytas e era terra muy saã e muy tẽperada pero nõ era bem pouorada. Eentõ disse amaro : « Amigos orame bẽẽnzede eabraçademe todos queja nũca me ueredes ẽ este mũdo ; » e ell choraua cõ elles tam rryjamẽte que todallas suas faces erã cheas delagrymas. Edisse assua conpanha : « Amigos nõ choredes que cedo aueredes meu mãdado. » Eelles beijarõlhe as mãaos eel benzeos, e foisse chorãdo e nõ leuou cõsigo se nõ quatro paães. Etoysse aquell dia dormir acasa dedous jrmitaães demuy sancta uida que morauã em aquelle ualle grande que lhe disera leomites ofrade uelho. Eaquelles jrmitaães rreceberõno muy bem, e deronlhe muy bem decomer e pẽssarom del muy bem, e leuarõno ahũu uirgeu e lauarõlhe os pées ; eel ficou sóó huũ pouco, e começou dechorar muy dóórosamẽte dizendo : « Ay mizquinho, cõmo oje fico desejoso dos meus cõpanheiros eamjgos que aelles auia eu por conpanheiros e elles amym por senhor. Oraey tristeza esoydade, ora ey desejos demeus cõpanheiro ; mas senhor, tu padre que criaste oceéo e aterra e ẽuiaste oteuspiritu sobre os teus apostollos, tulhes tolhe asoydade que ham demym. » Eaquelles jrmitaães lhe diserom : « Senhor que coyta he esta tam grande que auedes [118 r°] ou porque chorades ? » Eelle disse : « amjgos eu ey desejos muy grandes demeus cõpanheiros deque party oje estedia. » Entom elles oconfortarõ e diserom ael mujtas cousas e mujtas estoryas dedeus e dos sanctos, efallarõlhe dehũa dona que andaua nas montanhas aque deus mostrou grandes rreuellaçoões e mostroulhe oparayso terreal. Eamaro lhes disse : « Amigos e senhores como ha nome essa dona ? » e elles diserom : « ha nome ualydes » ; eell ouuira ja della fallar. Eentõ lhes disse amaro : « Pordeus uos rrogo senhores queme digades se sabedes hu he aquel parayso terreal ? » Ehũu daquelles jrmitãaes mais uelho lhe disse : « Eesse parayso quetu dizes em esta terra esta mas nõ osabe nẽhuũ hu he, se nõ aquella dona valijdes, e nõ se mostra senõ amuy sancto homẽ. » Eamaro albergou aly aquella noyte. Etanto quefoy luz foysse porhuũ uale muy grande e vyo jazer huũ muy nobre moesteiro dedonas, e era cerquado demuy alto muro. Eestauãhy donas demuy gram linhajẽ denperadores e derrex e dejffantes e decondes e demuy grande linhagẽ. Eestas

1. Ou bien *que se sóóe acantar ;* le ms. a *huũ, que sóóe, canto, acantar.*

donas faziã muy sancta uida, e aly auia casas ẽque pousavõ os bõos quando hy uinhã. Eem este moesteiro jaziam soterrados dez enperadores etreze rrex, e mujtos principes e condes, e arcebispos e bispos, e senhores, e mujtos bõós caualeiros e donzellas, e donas demuy sancta uida. Eeste moesteiro [118 v°] auia nome flor dedonas, e ante que aly chegasse amaro achou hijr aquella dona valijdes, qua ella hya ẽ cadahuũ año tres uezes aaquelle moesteiro, hũa por natal eoutra por pascoa, e utra por scĩ spiritu. Eestas tres festas uinha aeste moesteiro porse confessar e por tomar ocorpo de deus. Entõ todallas donas sayrõ aella e rreceberõna muy bem e ouuerõ cõ ella muy gram prazer, porqueas confortaua e daualhes bõos conselhos dalma e dacarne, e as donas quiseranlhe beijar as mãaos e os pees. Eella disse : « Pordeus amjgas nõ faredes, mas querouos dizer da minha uĩjda ; oje em este dia aueredes huũ boõ ospede e de muy sancta uida. Enõ tansóómête lhe beijaredes as maãos e os péés, mas beijade aterra queos seus pees trilharẽ. Eaqueste ospede ha nome amaro, pero nũca ouy, mas foyme demostrada sua uida ha grandes dias. Euos rrecebedeo muy bem e pẽssade delle muy bem. » Entõ ualydes disse aas (aas) outras donas : « sayde aca que agora sera elle aqui. » Eellas sayrom todas ataahũa fonte aque moyõ dez e sete moynhos, e stauãhy qua(u)tro fayas muy grãdes e muy altas, e aguardarõ aly, e uirãno uĩjr poraquelle ualle mujto canssado. Eellas ergerõsse todas eforom contra elle e começarõ dechorar cõ elle, e beijauãlhe os péés e as maãos e aterra que el trylhaua, e adusserõno ao moesteiro. Edisse ualijdes : [119 r°] « Senhor bẽezede estas donas que som seruas dedeus » ; e elle as benzeo. Eellas oleuarõ parahũa camara e mãdarõ adous frades que o seruissem e lhe dessem todas as cousas que lhe fezessem mester e elles assio fezerom. Eelle senpre se aleuãtaua ante que oprimeiro gallo cantasse, e estaua ataaluz em oraçom, e nõ tornaua mais adormir. Eos frades que oseruiram, senpre lhe faziam boo leito. Etanto que olume era apagado, erguyasse elle daquelle leyto e deytauasse em terra e aly dormia, e quando uijnha aluz, hya com aquelles frades aajgreja e ouuia missa. Edepois que ouuya mi̧ssa uijnhã todallas donas e bejiauãlhe amaão e elle beenzias. Edepois vynha ualides e preguntauao selhe fazia mester algũa cousa. Eesta dona oconfortaua quãto podya. Eentom ualijdes lhe disse assy : « Senhor amigo, eu ey aqui hũa sobrinha, filha demeu jrmaão, e queryaa poer em na hordem por seruir adeus, e querya doboa mẽte, e peçote quetu açerçeasses [1] e que rrecebesse ella oauito datua maão sancta ; » e aelle lhe prouge [2] mujto. E çerçeoua e uestilhe oaueto e bẽẽnzeoa. Edepois foy esta menjna muy sancta dona e auya nome brysida. Etanto que amaro esteue ẽ este moesteiro dez e seis dias, rrogaua aaquella dona que oguiasse paraaquella cousa que elle mais desejaua. Entõ lhe disse aquella dona que em outro dia aahora de [119 v°] prima quesayria daly e quelhe mostraria como fezesse, e

1. Ms. *progue*.
2. *Cerçear* signifie ici « *couper les cheveux* ».

que depois queirya confortar asua conpanha que estaua muy coytada « e dirlhes ey como façam ». Etanto que ueo aluz, aquella dona ualijdes ueeo paraas outras donas e disselhes : « Amigas querse hir nosso boõ senhor amaro e nosso bóo conforto, e nosso bõo consselho ; váámos para el e béénzernos ha queja nũca omais uééremos. » Eellas começarõ dechorar e ferjr suas faces dizendo : « Ay mizquinhas que bõo guasalhado, e que bõo senhor quenos oje leixa ; nõ no deueramos deueer pois nos assy desenpara. » Euallijdes lhes disse : « Ay amigas nõ choredes ante ell que auera gram coyta, e gram saudade. » Entõ uierõ para elle, e ell lhes disse : « Jrmãas e amigas êcomẽdademe adeus e rrogadelhe por mym queme enderẽce no seu caminho. » Eellas lhe beijarom as maãos e os péés chorando mujto de uõotade que nõ poderom sofrer que nõ chorassẽ ; e elle ergeo amaão e béénzeoas. Entõ ofilhou uallydes polla maão e disselhe : « Senhor benzede esta uossa dona pequena brisyda aque deitastes ouosso aueto dauossa maão sancta ; » e elle beenzeoa. Etodallas donas foronsse parasua castra. Eualijdes lhe disse : « Amygo eu jrey cõtigo huũ pouco e tornarme ey logo. » Eforonsse contra hũa serra muy alta, e foy cõ elle ataahuũ rryo muy grande que saya daquella serra e uijnha do parayso terreal. Etodo uijnha chééo depomas e [120 r°] deflores. Entom disse ualijdes : « Meu amjgo e meu bóo confo[r]to ora me béénzede, e jdeuos pella rrybeira derryo asuso e oje em este dia uééredes quanto ẽ este mũdo desejastes. » Eentom lhe deu huũa uestidura muy rryca branca como aneue e disselhe : « Amigo esta uistidura daquella minha sobrinha uistiras que he tua filha e tua dona pequena, e tu senhor lenbrate della e rroga adeus por ella que a enderẽce em seu seruiço. Emãdalhe esta tua uestidura queselenbre dety. » Eel uestyo aquella uestidura chorando e béénzeoa. Edesy foysse pella rrybeira daquell rryo, e ualijdes se tornou parao moesteiro e deu aquella uestidura que tomara ãámaro abrysida sua sobrynha e espidyosse das donas, e foysse aaquell porto hu estaua acõpanha de amaro. Eelles sacarom ja anaue aaterra, e adona os achou todos chorosos e carpidos e os panos rrotos e faziã mũy [1] grande dóó, em tal guisa que eram ja rroucos que nõ podyã fallar cõ choros e conpranto que faziã por seu senhor amaro. Eadona os saluou e diselhes : « Amigos paz esaude ajades daquell senhor queuos fez » ; e elles rresponderom : « dona paz e saude ajades ; aque nos nõ podemos auer que a paz e asaude todaa nos demos, quando perdemos nosso amigo e nosso senhor amara quenos tirou das nossas terras e leixounos ẽ terras estranhas desenparadas como orfaãos sem padre e sem madre e sem cõselho. » Entõ lhes disse valijdes : « Amjgos se souberdes o[120 v°]seu bem e asua honrra mujto uos prazera, mas ell uos mãda por mym saudar, e mãdauos dizer queanaue e quanto hy uem queopartades antre uos e pauoredes em esta terra. » Eelles assy offezerom, e foy aly depois mujto rryca cidade. Eualydes se foy daly paraas montanhas seruir adeus asy como soya. Edepois que amaro chegou

1. Le ms. place le til sur la lettre finale.

aameetade daquella serra, uyo estar huũ castello mais grande e mais alto e mais fremoso dequantos no mũdo auya e estaua ẽhuũ grãde chaão ẽ na cima daquella serra, e era tam grande que auya em rredor mais de cinquo legoas. Etodo ocastello e as torres eram depedra marmore e parfilios, e hũas pedras erã brancas e outras uerdes e outras uermelhas, e outras pretas. Eestauã hy cinquo torres muy altas sem conto, e decadahũa destas torres saya huũ rryo e entraua ẽno mar cadahuũ por sy. Eante que chegasse aaquelle castello achou hũa tenda depedras cristáães, e doutras mujtas pedras fremosas, e era tam grande que bem caberyã so ella quinze mjll cauallos, eera tam alta que nom poderyã chegar acima della cõ hũa sééta. Esta tenda nõ tijnha esteo queateuesse mas estaua ẽ arcos toda aarredor. Esta tenda era estrada cõ mujtas pedras preciosas. Eestauã dentro quatro fontes muy bellas e muy preciosas e eram lauradas demetal, e saya aaugua por senhas bocas delyoões. Eel jouue em [121 r°] aquella tenda agram uiço e agram prazer. Edetodo pesar e coyta queauya todo lhe aly esquéécco e aly folgou mujto em aquella tenda. Edesy foysse paraaporta daquel castello, e estaua ante aporta delle huũ alpender cuberto de abobeda [1] muy alta. Eentõ amaro chegou ááporta daquell castello e quisera entrar dentro mais nõ oquis leixar oporteiro, e diselhe : « Amjgo nõ entraras dentro queajnda nõ as tẽpo. » Eamaro lhe disse: « rrogote por deus queme digas cujo he este castello tam rryco e tam fremoso ? queandey por mujtas terras, e uy muy nobres castellos, e nũca uy tam nobre nẽ tam fremoso como este. Emarauilhome quall foy omẽéstre que tal cousa fez tam nobre e tam fremosa como esta. » Eoporteiro entendeo queera home desancta uida e quelhe quisera deus mostrar aquelle logar e disselhe : « Amigo sabe que este he oparayso terreal em que deus fez eformou adam ». Equando amaro ouujo dizer que aquelle era oparayso terreal, ergeo as maãos aocééo e começou dechorar e disse : « Meu padre sprituał quees ẽnos cẽẽos ajas louuores demym porquanto mefezeste queoje ẽeste dia eu uejo quanto bem em este mũdo cobijcey, e jamais nõ uéérey coyta nẽ pesar. Ora sei [2] senhor dequanto bem me deus fez. » Eamaro rrogou aoporteiro queo leyxasse entrar dentro. Eoporteiro disse : « Amjgo non trabalhes que ajnda nõ as tenpo deentrar dentro, mas fareite hũa cousa. Querote abrir aporta e uééras [121 v°] algũa cousa do bem e do sabor que aqui ha. » Eentõ oporteyor abryo as portas, e as portas poderyã seer tamanhas como corredura dehuũ caualo. Eoporteiro lhe mostrou primeiramẽte apoma deque adam comera, e mostroulhe outras mujtas cousas. Eamaro vyo dentro tantos prazeres e tantos sabores e tãtos uiços, quantos nõ poderyam contar nẽhuũ homẽ do mũdo. Equãtas aruores nomũdo auya todas aly estauã e erã muy altas sobejamẽte, e todas eram cubertas defolhas e cheas defruytas, e as heruas erã uerdes e cõ flores, e cheirauã tam bem quenon ha hõem queopodesse contar nẽ dizer.

1. Espèce de voûte en pierres cunéiformes.
2. Ms. *som*.

Alyestauã mujtos lauatoryos feitos agrande nobreza. Ealy nũca era noyte nẽ chuua nẽ fryo nẽ quaentura, mas aly era muy bõo tenparamẽto. Eamaro uyo mujtas tendas depanos uerdes e uermelhas muy preciosos e doutras mujtas colores. Etodollos canpos jaziã estrados deflores e demaçãas e delarãjas e detodallas outras fruytas do mũdo. Easi cantauã as aues tam saborosamẽte, que ajnda que hy nõ ouuesse outro uiço aquell auondarya muy bem. Edepois uijnhã muy gram cõpanha de donzéés quelhe nõ poderyã dar conto. Etodos eram uestidos depanos uermelhos e brancos e uerdes, e erã todos dehuã jdade. Traziã coroas deflores. Ealy uinhã outros doõzees e tangyã guytarras e vyollas e outros estormẽtos, e todos uijnhã por aquellas heruas para folgar [122 r°] em ellas, e cantauã hũu canto quesoõe acantar em na sancta igreja : Decendo jn osso meo, que quer dizer : Decẽdo parao meu osso, que foy feito ahonrra desancta maria madre deihũ xpõ. Edepois uijnha muy grande conpanha deuirgẽes que tragiam uestiduras brancas e uermelhas e todas eram coroadas decoroas deflores, e traziam senhos rramos cõfruyto em elles, e traziã senhas toalhas tam brancas como aneue. Eandaua hi huã dona muy grande e muy fremosa das mais bellas criaturas donũdo. Eááquella dona seruiã todallas outras e aguardauãna como senhora. Euinhã todos poraquelles uirgeus trebelhando e folgando cõ aquella sua senhora, e cantauõ huũ canto que soõe acantar ẽna scã igreja : Cam pulcra es cã carysima, que quer dizer : Cam fremosa es ecam louçãa amjga dedeus mujto amada. Ejndo poraquellas tendas que estauã senpre armadas e asdonas dauã áágua paraas maãos aaquella sua senhora e cadahuã lhe apresentaua atoalha aque alinpasse as maãos; e aquellas donas seendo natenda cõ sua senhora, uijnhã mujtas aues fremosas que auyã penas deangeos e pousauã sobre aquella tenda, e cantauã milhor que nũca foy homẽ queouísse. Etodo aquesto uyo amaro quenõ mingou njmigalha, e disse aoporteiro : « Amigo colheme dentro ; » e oporteiro disse queonõ podya fazer, queonõ siguise dizẽdo : « Nom as tenpo deentrar aqua que asaz uiste e ouuiste dequanto bem sedentro faz. [122 v°] Eeu bem sei que tu nõ uieste aquy se nõ pello spũ scõ, ca tu nõ comeste nẽ bebeste nẽ mudaste teus panos que som muy fremosos nẽ enuelheceste. » Eamaro dysse : « oje em este dia aahora deterça comi(o) e beby ante que aqui chegasse. » Eoporteiro lhe disse : « amigo cree uerdadeiramẽte que oje em este dia som passados duzẽtos e sesééntaesete años que tu estas aesta porta e nũca te partiste della. Mas amigo vayte daquy que ja tenpo he e créé bem que tu nõ entraras aca ẽ este parayso terreal, mas cedo jras aoparayso dos anjos que he nos cééos que he melhor que este. Mas se tu quiseres das pomas dedentro ou das outras cousas que hy estam, eu chas darey » ; e ell lhe disse : « Amigo dame dessa terra hũa pouca » ; e oporteiro deilhe huã escudella deterra. Eentom tornousse amaro paraquell porto onde sayra cõsua cõpanha e achou hy feita huã muy gram cidade que pouo arõ os seus cõpanheiros. Eachou jente doutra guisa, eas jentes ueerõ ael porqueo uijam desasemelhado, e pregũtaronlhe : « amjgo que demãdas ou donde es » ; e el disse : « Amjgos eu party deste lugar ajnda nõ auera vynte e cinquo

dias e leyxey aqui hũa nááo cõ meos cõpanheiros que sayrom cõmigo deminha terra, e ora uejo este lugar todo desasemelhado, que entõ nõ estauam aqui mais dequatro casas e marauilhome que poderya seer esto. » Entom huũ sacerdote homẽ de bóóa uida e degrande entẽdimẽto e degrande tenpo, entẽdeo [123 r°] que era homẽ desancta uida eque esteuera aaporta do parayso terreal. Epreguntoulhe como auia nome e el disse : « Amjgo eu ey nome amaro » ; e tanto quelhe elle disse oseu nome, osacerdote foysse deitar aos seus péés, e beijoulhos. Eentom chamou toda ajente e disse : « Este he amaro amjgos nosso senhor que aqui pouorou em outro tenpo cõseus cõpanheiros; eelle fosse daqui eesteue aaporta doparayso terreal, eos seus pouorarõ esta cidade, e daquelles somos nos outros todos. Euéérom ueer acanonjca e acharõ que tanto auia quanto lhe disera oporteiro que estaua aas portas doparayso terreal, e amigos este he nosso senhor. » Entõ penssarõ del muy bem ederonlhe todallas cousas quelhe mester faziam. Edesque passarõ dous meses, mãdou chamar todos eelles todos prestes disselhes : « Amigos euquero hir por estes ualles e pouorarey ẽ alguũ logar ajnda deme. » Eelles diserom : « Daruosemos todallas cousas queuos forẽ mester. » Entõ sefoy ahuũ logar onde eram tres ualles, e corryam porhy tres rryos grandes, ejuntauãsse ẽhuũ grande chãao e erã das mais bellas terras queno mũdo podya seer. Eera muy perto daquelle moesteiro que auia nome frol de donas. Eelle auia sabor daquella terra porque era muy bóóa e perto daquelle moesteiro que elle mujto amaua eem que elle fora cõ ualydes e cõ brysida sua sobrynha que ẽ aquelle moesteiro jaziã soterradas. Eentom disse amaro áácõpanha queuiera cõ elle : [123 v°] « Amjgos euquerya aqui poborar, ajudademe; » eentõ começou dedeitar daterra que trouxera doparayso terreal que cheiraua mais e melhor detodallas cousas do mũdo. Eentom aquelles seus naturááes fezerõ aly muy nobres casas emujtas uijnhas e pumares e mujtas ortas, e creciã aly as aruores ẽ huũ año mais que em outro logar em cinquo. Edepois queas gentes souberõ quetam bóóa terra era aquella, uierõ aly pauoar e amuy poucos dias foy aly muy grande cidade e muy rryca, e amaro era senhor desta cidade. Eesta cidade auia nome treuilles porque era cercada das augas queuijnhã deaquelles ualles. Edepois que acidade foy poborada, veeo aamaro dóór demorte emãdou chamar hũ homẽ santo queera sacerdote ẽ aquel moesteiro frol dedonas, e confessouse ael e tomou ocorpo dedeus da sua mãao e deu todo osenhoryo daquella uilla aaquel sacerdote. Emãdou queoen terrassẽ em aquell moesteiro apar debrysida e debalides sua tya que forom donas demuy sancta uyda. Entõ lhe sayo logo ãálma dacarne e foysse aaquel parayso dos angeos quehe nos altos cééos. Eas jentes detreuilles e da outra uilla queos seus cõpanheiros pouorarom, forom todos aamorte damaro e fezerõlhe mujta honrra, e fezerõlhe muy rryca sepultura. Edepois desua morte fez deus por el mujtos millagres; e assy acabou amaro oque desejaua polla graça e esforço queem deus tomou. deo gracias.

Otto KLOB.

LA FILLE SANS MAINS

Dans l'Introduction aux *Œuvres poétiques* de Beaumanoir, j'ai traité du conte populaire de la *Fille sans mains* (Grimm, n° 31) suivant toutes les versions alors accessibles. Pour plusieurs de ces textes j'avais dû recourir aux manuscrits; quelques autres textes ne sont venus à ma connaissance que depuis la publication de cette Introduction. Je voudrais imprimer ici les matériaux que j'ai réunis, et je commence par un conte catalan inédit que j'avais mentionné à la page clix. A la fin de ma série d'articles, je compléterai ma comparaison des différentes versions (Beaumanoir, I, p. liv), et je reviendrai aux questions générales que soulève notre conte.

I

LA ISTORIA DE LA FILLA DE L'EMPERADOR CONTASTI

Ce conte catalan se trouve dans un manuscrit du xve siècle, autrefois à la Colombine, à Séville, acquis en 1885 par la Bibliothèque Nationale, où il est coté *fonds espagnol 682*. On peut en voir la description dans le Catalogue des manuscrits espagnols et portugais par Alfred Morel-Fatio, Paris, 1892, p. 361. J'ai copié le texte catalan au mois d'août 1889.

Cette nouvelle, où le trait important de la main coupée fait défaut, pourrait être citée comme appuyant, par ses répétitions et par ses négligences de style, l'opinion suivant laquelle le genre littéraire de la nouvelle aurait tiré son origine du récit oral.

Je mets en italiques les lettres correspondant à des abréviations du manuscrit.

[f. 22r *Rubrique* :] Aci comenssa la Istoria de la filla de l'emperador Contasti, qui fo lo primer emperador de Roma, la qual lo pare per mala iniquitat, con no li volch consentir que jagues ab ella, la mana ociura a dos scuders, los quals no la volgueren ociure, e materen la en una nau, e puys fou muller del rey d'Espanya.

Diu aquest compte que lo primer emperador que fou en Roma des puys de la nativitat de nostro senyor Deu Jhesucrist si fou l'emperador Contasti, qui comessa a regnar en l'any de la dita nativitat .cccxcvi. E aquest emperador si havia la pus bella dona de muller qui en aquell temps sa atrobas, e lo emperador era axi enamorat de aquesta dona que ell la amava sobre totes les coses de aquest mon. E fou volentat de Deu que aquesta dona caech en malaltia, e conexent la dona que ella devia morir d'aquesta malaltia, sis feu venir l'emperador, e si li dix : « O senyor, vos sots aquella cosa que io mes am hi he pus amada en aquest mon, e sapiats, senyor, que iom sent a pres de la mort. E pus ab vos, senyor, io no pusch aturar, he penssat en lo gran be que vos me volets, e per ço io he pus gran treball de la gran dolor que iom pens que vos vos darets de la mia mort que no he de mi matexa. E en axi, pus a partir me cove de vos, io, lo meu senyor, vos prech eus requir per merce que vos me degats donar un do de les coses que ious demanare. » E l'amperador loy promes, per la gran amor que li havia, que li compliria totes les coses que poria molt volenter en la sua vida e en la sua mort. « Are donchs, senyor meu, » dix l'emperadriu, « acostats la vostra boca a la mia; que per gran amor que ious he ious vull besar. » E l'emperador per gran amor que havia a la sua dona, qui veya ques moria, besa la, e dix li : « Amor mia e dolça e cara, ious prech per amor mia que vos queus confortets, que, ci a Deu plau, vos no morrets de aquesta malal[v]tia, e prech vos que prengats confort. Que sapiats que la vida vostra es vida hi alegra meu, e la vostra mort seria a mi mort e treball, e dolor a mi gran, mentre que yo visques, e apres la vostra mort no hauria si no dolor. Que be sabets vos, dona mia, que io en altre cosa d'aquest mon no he amor si no a vos, e tota res m'es nient a pres de vos. » Ladonchs respos l'emperadriu[1] : « O gran emperador e senyor dels Cristians, sapiats que iom confortaria volentera; mas be sabets que, com la mort deu venir, negun confort no s'i pot fer. Pero a la perfi tots havem a morir, e io conech per cert que la mort es prop de mi, e lonch de temps io no pusch star ab vos. E per ço, senyor meu, ious prech eus requir, per tota la amor qui es entre mi e vos, queus placia de donar vos confort de la mia mort, e nous ne donets treball en la vostra persona. E vull, senyor, que vos me prometats leyalment que vos no prengats muller, si donchs no era axi bella con io son, e que aquest guant que io are vos do, ques fassa justament a la sua ma. » E com l'emperadriu li ach dit tot en axi, li u promes l'emperador en la sua bona fe. E ab aytant fo volentat de Deu que la emperadriu passa d'esta vida.

---

1 *Ms.* lempadriu

El emperador, pus que viu la sua muller morta e passada de questa vida, fo fort desconortat e desconsolat, e'n mena molt gran treball. Per que ab molt gran honor, que li feu fer, e ab grans funeraries, tals com se pertanyen a muller d'emperador, fou la metre en un molt precios moniment, e apres vestis de negre ab tota la sua gent de la cort. E apres l'emperador pres tan gran treball en si mateix de aquesta sua dona, que s'enclos dins una cambra, en la qual ell tots jorns feya son dol e planhia molt amargosament la sua dona; que no era null hom quil pogues confortar d'aquesta sua dona. E a l'emperador no havia romas de la sua muller si no una filla, qui era la pus bella qui fos en aquell temps en lo mon, e era de edat de .xii. anys[2]. E com los barons de l'emperador vaheren que lur senyor stava ab tanta de dolor e [f. 23r] treball de la sua muller, que ell tant amava, si preseren de consell que anassen a l'emperador cortesament castigar lo del gran treball que per la sua dona s'avia pres en si mateix. Adonchs vingueren los barons a l'emperador, e digueren li : « Senyor, ço que vos fets no es neguna honor, e no donau bon aximpli a vostres gents. Per queus pregam molt carament que d'aquest dol e d'aquest treball que vos per la vostra dona vos donats, queus ne donets confort. Penssar vos podets que en aquella mort altre consell no s'i pot donar ne pendre. Que, si per plant e per dol la dona vostra e senyora nostra pogues tornar de mort a vida, tota la vostra gent vos aydaria tant a planyer, fins tant que retornaria de mort a vida. E puys ultra aço, senyor, vos pregam humilment e molt carament que vos que prengats muller, per ço com vos no havets fill mascle qui apres vos pugua regnar. » E lavors l'emperador denant sos barons si comenssa forment a sospirar de la mort de la sua dona que ell tant amava. E respos als seus barons : « O molt savis e molt leyals, io conech be que so que vos altres me dehits, que per mon gran be e per mon gran profit e amor m'o dehits, e prech vos que d'aço que ious dire, que io per negun no'n sia repres, e prenets hi aquell conssell que conegats que bo sia. Sapiats que, con la mia dona mori, que io li promis[3] leyalment que io ja mes no pendria muller si no era axi bella com ella era, e que li fos bo un guant de la sua ma que ellam va lexar. La qual cosa iom pens que ja mes pogues hom trobar en tot lo mon. E per ço ious prech carament quem haiats per scusat; que per neguna cosa d'aquest mon io no li'n vendria a menys, a la mia dona, per la gran amor que io li havia d'aço que io li promis. » E com los barons hoyren la resposta que l'emperador los feu, foren molt torbats, e digueren entre ells mateys : « Per cert, no pot esser que l'emperador nostro senyor no sia fora de seny, con aytal resposta nos a feta, e podem conexer que, si ops nos era, que mala ajuda n'auriem d'ell, e, si ell moria, lo regna romandria sens areu, e en breu de temps nos covendria d'aver strany senyor. » E sobre aço los barons se partiren denant l'emperador, e hagueren llur con-

---

2 *Ms.* anys — 3 *Le ms. ajoute* que

sell, *e* faeren [4] cercar si porian atrobar neguna dona [5] o donzella *que* li poguessen donar *per* muller, *que* fos axi bella [v] con era la *prime*ra, e hanc no pogueren atrobar neguna dona *qui* fos axi bella si no la sua filla mateixa. *E* pensaren se los barons *que* a li parlassen [6], *que* la prengues per muler don los romangues senyor e *que* en aquella ell no poria dir de no per fet de bellesa. E en axi tornaren los barons a l'emperador, *e* digueren li ço *que* s'avien penssat. E com l'emperador hoy ço *que* li digueren los seus barons, *e* fo molt maravellat, *e* dix los : « Quant a are, d'aquest fet nous poria respondre. » E los barons s'en partiren. E l'emperador romas ab gran penssament d'aço *que* los seus barons li havien dit. E penssant l'emperador en si mateix, la sua filla li passa denant, e vahent [7] l'emperador la sua filla axi bella, les paraules dels seus barons li comenssaren a consentir, *e* appella la sua filla *e* dix li : « Mostram la tua ma! » E la sua filla la li alargua, e l'emperador li mes lo guant en la ma, lo qual li era romas de la sua dona, mare de la sua filla, e lo guant li stech molt be. E lavors [8] l'emperador Contasti li dix *que* ell volia [9] *que* ella fos la sua muller, e comensa e dix tot lo fet a la sua filla, *e* dix li *que* covenia *que* ella fos sa muller *per* aquella raho. E quant la sua filla entes ço *que* lo seu pare li ach dit, estramordis de gran dolor *que* ach de aço *que* lo seu pare li havia dit, e con ella fo tornada en son seny [10], ella respos al seu pare e dix :

« Ay dolç *e* molt car pare meu e senyor, molt me meravell fort de vos de ço *quem* dehits, e tem me molt *que* vos no siats exit de seny [10] e *que* los mals spirits no sien en torn vos. E *per* ço, car pare meu, ious prech *que* per lo ver Deus omnipotent [11] en continent vos [s] confessets vostros peccats a *un* savi sacerdot e rebets penitencia de tot ço *que* vos havets dit. *E* ja mes, car pare, de aquest fet no parlets ! Car sapiats, car pare, *que* si ja mes de aquest fet vos me parlats, que ja mes de mi no haurets filla : *que* io mateixa sere aquella quim dare la mort. » Adonchs respos l'emperador a la sua filla *e* dix li la promissio *que* ell havia feta a la sua mare com ella mori, *e* dix li lo concell *que* li havien dit los seus barons, e com ell no trobava muller neguna a quis faes lo [f. 24r] guant *que* sa mare li lexa, ni fos tam bella com era ella « si no vos [12], filla mia, e en axi io vull per cert observar la promissio *que* he feta a la vostra mare. E per ço, dolça filla mia cara, a fer cove, e serets maridada ab lo pus alt princep *e* senyor del mon. E io vull *que* axi sia per la gran amor *que* io havia a la vostra mare, e prech te, filla, *que* tu quem beses e *que* faces aço ab ta bona voluntat *e* ab ta bona amor. » E com [13] la donzella entes la voluntat del seu pare, *e* *que* a la perfi no s'en podia deffendre, ne poria en naguna manera del mon, dix li : « Pare e senyor meu, pus *que* vos volets *que* vos siats mon marit *e* *que* io sia vostra muller, al pus tost *que* vos

---

4 faerem — 5 *Le ms. écrit ce mot deux fois* : dona dona, *etc.* — 6 *que* la li parlassem — 7 uahe — 8 lauōrs — 9 *que* ell volia *est écrit deux fois* — 10 seny̅ — 11 q vos *supprimé dans le ms.* — 12 si no fos *écrit sur rature* — 13 *Ce mot manque dans le ms.*

porets vos requerets tots los vostros barons per complir lur volentat, e dir los ets que vos volets pendre muller sens volentat que vos no haviets, e lavors[8] io hi consintre, en tal guisa empero que vos me prometats leyalment de no haver a fer ab mi carnalment, e en tots los altres delits que vos vullats pendre de mi, io hi consentire. » *E* aço plach molt a l'emperador, e promes ho. En apres l'emperador feu ajustar tots los seus barons, e dix los que ell volia consentir en aço que ells li havien dit, ço es que ell volia pendra per muller la sua filla, e dit aço denant tots los seus barons sposa la per muller sua, e fou fet gran solaç e gran festa, qui dura .viii. dies. E estant l'emperador axi ab la sua filla e vahent la axi bella, si li axi de son cor lo dol e la angoxa que havia hauda de sa muller e la gran amor que li aportava, e per temps[14] stava ab bon stament ab la sua filla. *E* axi usant ab la sua filla l'emperador fo axi scalffat de la sua bellesa ques comenssa de desordonar de aço que promes li havia, e animat de sperit desordonat dix una nit que la tenia en la sua cambra : « Dolça filla mia, en tu e io mesa tota la mia amor, e ja mes io no'n poguera pensar que nulla cosa de aquest mon io pogues tant amar com feya la tua mare sens l'amor que[15] io'n port a tu. E per ço, amor e filla mia, iot prech per Deu e per amor mia que a tu no placia que io muyra per la tua culpa. Que sapies que, si ho feya, que molt hauries comes fort peccat e fort crim, si ton pare e ton marit moria per la tua culpa. E sapies, filla mia, que yo no pusch servar la promissio de la caste[v]dat que fiu quant te pris per muller. » E quant la infanta entes la mala volentat del seu pare e que pus tost volia jaure ab ella que no observar li ço que promes li havia, sis penssa en son cor de no consentir en neguna guisa en aquest peccat, e que abans volia rebre la mort que no fer ne consentir en semblant cosa. Per que, ne per paraules ne per manaces que l'emperador pare seu li faes, ella no volch consentir a la sua volentat, e vench en gran ira de son pare per aquesta raho. E l'emperador per aquesta raho, sens tota merce, axi com aquell qui era animat de mal spirit, si la jutga a mort, e per execucio d'aquest fet, tot furios e ple de ira e de iniquitat, ordona dos seus scuders, los quals a mige nit deguessen menar la sua filla en lo desert, que tot privadament li donassen mort. E axi com lo emperador o comenda[16], axi ho compliren los scuders, e prengueren la donzella e amenaren la en lo desert[17]. E aquell desert era fort prop de la marina, tant que no passava fusta per aquella mar que del dit desert hom no la vahes. E com la donzella se viu menar axi fora de la terra, sis penssa mantinent que ells li anaven donar mort, per ço com no havia volgut consentir a la volentat de son pare. La qual mort diu ella que vol reebra per aquella raho, e li es mes agradable que si ella hagues consentit a la mala volentat del seu pare ne a tan gran peccat com aquell fora. E com los scuders foren al bosch ab la dita donzella, descavalcaren la del cavall en que cavalcava, e com fou en terra, ella

---

14 *Le ms. ajoute* z — 15 sens l'amor que] *ces mots manquent* — 16 comẽssa — 17 *Le ms. ajoute* : e que tot priuadament li donassen mort

comeuça de dir : « O Deu, e *que* deu esser de mi mesquina ! E tant valguera mes a l'emperador mon senyor e pare *que* yo no fos nada ! » E los scuders tots en plorant digueren : « Ma dona, sapiats de cert *que* nos som molt dolents e fort irats de aço quens cove a fer ; mas be sabets *que* a nos cove d'obrar lo manament de l'emperador, pare vostro e senyor nostro, lo qual nos ha comendat *que* aci en aquest bosch vos donem la mort ; de *que* nos altres som bens dolents, com be entenem, senyora, *que* vos no la havets servida. Placia a nostro senyor *que* loy perdo ! » E la infanta lavors[18] comença a plorar forment, e dix als scuders : « Gentils homens, d'aquest fet io a vos altres no vull mal negu ; mas be sapiats *que* io no he feta devers mon pare ne[f.25r]-guna cosa *que* io'n degues pendra la mort. Deus per la sua pietat li'n do conexença ! E prech a vos altres gentils homens, axi con a[13] aquells qui sots tenguts a mi per faeltat de mon pare l'emperador e per la fe *que* devets a Deu vostro creador, *que* a mi degats scapar de mort, com be sabets quem sots tenguts, jats sia *que* l'emperador furiosament lam man donar a gran tort, axi com sab nostro senyor. » E dementre *que* los dos scuders axi ab la infanta parlassen, los quals continuadament ploraven[18] per la gran dolor *que* d'ella havien d'aço quels covenia de fer, estant ab la *un* genoll ficat en terra, demanant li perdo de la cruel cosa que d'ella los[19] covenia fer, fou volentat de nostro senyor Deus, qui es ajudador en les grans cuytes e dolors, *que*[20] per aquelles mars passava una nau qui anava per sos affers. *E* lavors[8] dix la *un* scuder a l'altre : « Cridem aquelles d'aquella nau, e si la s'en volen manar, no la auciam. *Que*, pus *que* ella sia fora de la terra e luny de aquesta encontrada, per null temps no s'en sabra neguna novella ne per l'emperador ne per altre. *E* direm a l'emperador *que* morta l'avem, e al menys nos serem descarregats de gran peccat. » ! E axi s'o acordaren de fer, e a la infanta[13] plach be, per *que* en continent amarcaren[21] e cridaren a aquells de la nau. E aquells de la nau, vahent *que* de terra los cridaven, gitaren la barcha en mar e exiren en terra, e los scuders digueren a aquells de la barcha en qual part anava aquella nau, e ells digueren *que* en Spanya. *E* los scuders ne foren molt alegres, per ço con la infanta iria en tan longues terres *que* null temps no s'en sabra res, e ells no poran haver dan. Per *que* los scuders digueren a aquells de la nau : « Volets vos altres portar aquesta donzella en Espanya, e nos altres farem vos lo pagament *que* voldrets ? » *E* los de la barcha digueren *que* molt los plahia e *que* per lur amor li faran aquella bona companyhia *que* porien e tota honor. E los scuders los ne pregaren fort affectuosament, e faheren los lo pagament, aquell *que* aquells de la barcha los demanaren, e *un* poch apartant se de aquells de la barcha, ab gran plor *que* no podien parlar[22], los scuders prengueren comiat de la infanta, e ella d'ells ab gran plor, e nos fou maravella, penssant com per culpa e gran crueltat del seu pare a ella covenia exir de la terra,

---

18 plorassen — 19 nos — 20 per *supprimé dans le ms. devant* que — 21 amataren — 22 *Le ms. ajoute* ab

don mils li pertanguera d'esser senyora que no esser apellada d'aquella. Per que, apres molts plors e gemechs, exugant llurs hulls cada un, la infanta fou per los mariners rebuda e mesa en barca [v] tota sola, e los mariners vogant los rems materen la en la nau. E a negu no cal demanar si fo turmentat lo seu cor, mas nostro senyor la tenia en sa guarda. E los scuders romangueran dolorosos, mas no y pogueran als fer ne'n gosaren res fer appares, si s'en tornaren a l'emperador, e digueren li que ells la havien morta axi com ell ho havia manat.

Are diu lo[13] compte que, com aquells de la barcha hagueran menada la infanta[23] en la nau e com lo patro de la nau viu venir tant bella infanta, si s'en maravella molt, e si li pres a dir : « Donzella, prech vos de part de Deu que vos me diguats vostra ventura, ne vos qui sots, ne aquells scuders per queus han amenada en aquesta nau. » E la donzella ab fort bon cor e bona cara e humil dix al patro : « Prech vos de part de Deu, senyer, que vos quem fassats salva la mia persona de vos e de tota vostra gent, per ço que nostro senyor Deus vos do bon viatge heus conduga a bon port de salvament. E de mi no vullats pus saber si no so que ious ne vull dir. » Adonchs dix lo[13] patro : « Donzella, stats ab bon cor ; que ious promet per lo vertader senyor de tot lo mon que vos serets guardada be e honestament sens tota desonor, que nous cal haver dupte de reebre. » E la donzella li'n fa moltes gracies. E axi navegant fou volentat de Deu que la nau hac bon temps, e pres port a una pocha vila de Spanya qui ha nom Cadiç. E lo patro dix a la donzella : « Veus an una petita vila. Volets hi vos anar ? » E la infanta dix : « Senyer, och io molt volentera. » E aqui[24] materan la en terra, sana e salva sens neguna desonestat ne vergonya que no li fou feta.

Ab tant s'en va la infanta a la vila, a la entrada de la qual vila si estava un rich hom, qui no havia fill ne filla, e feya molt de be e alberguava[25] tot hom qui alberch li demanava per amor de Deu. E quant la infanta fou denant la porta de l'alberch del dit rich hom, no y era lo senyor de la casa, e la dona stava a la porta, e viu aquesta donzella, e aparech li de stranya terra, e demana li don ella era ne que [f. 26r] anava sercant. E la donzella dix li : « Ma dona, pobra infanta son, e vinch sercar alguna bona casa on pogues star. E pregar vos hia de part de Jhesucrist que vos me deguessets recullir, fins que Deus ma donas bon conssell. » E com la dona la viu axi bella e de stranya terra, si li'n pres gran pietat e si la[26] mes en la casa e dona li a mengar. E con lo marit de la dona vench e viu tan bella infanta, cuydas que fos fembra de mal recapte, e en continent comença de fer trebayll en la sua casa e ab la sua muller. « E com, dona ? Nous havia io comendat que en casa nostra neguna fembra avol no y degues alberguar? » E ella dix : « Senyor meu, sapiats per tot cert que segons lo seu dit ella no es avol fembra ne d'avol affer, que ans es puncella e

---

23 ifanta — 24 *Le ms. ajoute* ab sa muller — 25 albgeruaua — 26 les

infanta pobra qui ve star en aq*ue*sta vila ab senyor. » Ab tant lo senyor de l'alberch p*re*s a demanar la puncella d*e* son afer, e troba q*ue* era v*er*itat axi co*m* la mull*er* li havia dit. E com lo rich hom fou a ia taula per menjar, la donzella sil come*n*ssa d*e* s*er*vir axi cortesame*n*t q*ue* lo rich hom ne fo molt alegra. *E* com lo bon hom hac me*n*gat, ell dix a la sua mull*er* : « Dona, aq*ue*sta infanta si par a mi infanta de be *e* d*e* bon*e*s custum*es*e d*e* bones obr*e*s. E c*re*ch q*ue* sia filla de qual q*ue* pobr*e* hom, e es infanta q*ue* pot hav*er* quals q*ue* .xii. anys [2], *e* es puncella *e* bella infanta, e nos no havem fill ne filla. Volets vos q*ue* lens retinga*m* a honor d*e* Deu e que'n façam axi com de nos*t*ra filla, pus q*ue* Deus lans ha donada en ajuda ? » Ab tant dix la dona, muller del bon hom : « A mi appar q*ue* vos digats be e cosa d*e* q*ue* io so*n* molt contenta hi aleg*re*, si la infanta o vol fer. » E en continent c*r*idaren la donzella, *e* dig*ue*ren li : « Amiga beneyta, si a Deu plau, vos farets cosa don nos serem aleg*re*s. Filla, beneyt sia aq*ue*ll qui dat nos o ha ! Nos som richs, *e* no have*m* fill ne filla, e vahem vos qui sots stranya *e* pobra infanta, *e* plaura*n*s molt la vos*t*ra p*er*sona *e* comports, per q*ue* volem metra leyalme*n*t la nos*t*ra amor en vos, en tal guisa q*ue*, pus q*ue* De*us* no*n*s ha donats infants, volem reebre a honor d*e* Jh*esucr*ist vos per leyal filla *e* q*ue* vos reebats a nos p*er* leyal par*e* e mar*e*. » E la donzellla respos *e* dix : « Seny*er*, io fas laors *e* gracies a [v] Jh*esucr*ist del be q*ue* vos me p*r*oferits[27], e reconman me a nos*t*ro senyor Deu Jh*esucr*ist *e* a vos altr*e*s, e vull me metre del tot en vos*t*ro pod*er* *e* d*e* fer *e* d*e* dir a tot vos*t*ro coma*n*dame*n*t ; q*ue* io be se q*ue* no maresch tanta de gracia ne d*e* onor. Deus p*er* sa m*er*ce vos ne reta bon gardo, mellor q*ue* io no pusch ! P*er*o, seny*er*, e vos, ma dona, ave*us* me açi : fets de mi ço q*ue* a vos altres placia ; q*ue* io son p*r*esta d*e* fer tot lo vos*t*ro comendame*n*t e de star a la vos*t*ra obediencia, axi co*m* aq*ue*lla qui no vol axir de vos*t*ros comendame*n*ts[28] axi com d*e* pare *e* d*e* mar*e*, en tant emp*er*o si a vos altr*e*s plau q*ue* de mos fets no vullats pus sab*er*. » E com lo bon hom *e* la sua mull*er* entesere*n* la donzella, si'n hagueren fort gran alegra, *e* besare*n* la en la bocha p*er* gran amor, e resebere*n* la p*er* filla *e* amare*n* la carame*n*t, *e* fan laors e gracies a Deu, qui tramesa la los ha. P*er* q*ue* la tene*n* carame*n*t *e* ab honor sego*n*s lur stat, *e* dien be q*ue* ells la maridara*n* al mils q*ue* ells poran.

Are diu lo compte q*ue* per vent*ur*a lo rey d*e* Cast*e*lla mori, e romas *un* seu fill p*er* areu, lo qual encare no havia mull*er*. E quant lo pare fou mort, lo infant se corona rey d'Espanya[29] *e* molt*e*s d*e* vegades e spesses lo rey anava caçar molt volont*er*s, si q*ue* una vegada s'esdeve*n*ch q*ue* lo rey ana a cassar ab los seus barons, *e* foren en la forest. E lo rey gita *un* astor a *un* agro, p*er* que[15] lo agro fuig, *e* lo astor lo encalssava, e lo rey segui[30] lo stor en tant q*ue* fo axi forme*n*t enboscat q*ue* no sabe tornar als seus baro*n*s, si q*ue* la nit sa ap*r*ohismava, e lo rey no havia me*n*gat ne begut d*e* tot aq*ue*ll jorn. Per q*ue*

---

27 *Le ms. ajoute* e reconman me a nre' senyor Ihux^ist del be q*ue* vos proferits — 28 *Le ms. ajoute* z d'star a la vra' obediēcia — 29 daspanya — 30 segui*n*t

lo rey anava ades a munt ades a vall, que no sabia a on se anava, axi com aquell qui no sabia res en les encontrades. E axi anant si gorda e viu un petit cami, e si f. 2[7 r] dix en si mateix que[13] nos[13] podia[13] que aquella via no l'amen en qual que loch, e trobara alguna persona quil tornara en la ciutat. E anant axi lo rey per aquella via fou gran nit, e fou volentat de nostro senyor Deu, qui es donador de gracia e guarda dels descarrerats, que en[31] la claror de la luna, quil guiava el guadarva, el viu denant si un gran spital, lo qual havia fet son pare per albergar totes gents qui per aquen passassen, per tal com era loch desert. E quant lo rey lo viu, si'n fo molt alegre, e dix en si mateix que en aquell alberch s'en iria albergar aquella nit. E com lo rey fo junt al hospital, ell tocha à la porta regeament[32], fins que un infant li respos e li dix qui era ne que volia. E lo rey li respos : « Sapies que io son un scuder de casa del rey, e son ma perdut de la compayhia en que era ; que erem anats a cassar. Per quet prech que per part de Deu que tum deges albergar aquesta nit. » E l'infant li respos e dix : « Amich, perdonar m'ets que io nous obriria, fins quen hagues demanat lo senyor del hospital. Per que sperats vos un poch ; que ious ho sabre de continent. » E en continent ana l'infant al senyor del hospital, e si li dix, si li pleya que obris la porta a un scuder qui deya que era de la compaya del rey e vol albergar aci. E lo senyor del hospital dix que no era ora de obrir la porta a negu a semblant ora. E l'infant torna a la porta e dix al rey que lo senyor del hospital no volia que hom li obris. « E, dolç amich, » dix lo rey, « sabries me tu aconsellar on io pogues albergar aquesta nit ? » E l'infant dix : « Amich, anats vos en per aquexa via dreta, e menar vos ha a una vila, e a la porta de la vila si esta un rich hom qui alberga tota res per amor de Deu, e aqui porets albergar. » E en continent sa parti lo rey del hospital, e tench aquella via que l'infant li avia dita, e ana tant fins que fo junt a la vila, e a la porta de la vila ell atroba l'alberch d'aquel rich hom. E aqui ell tocha regeament a la porta, tant que lo rich hom se feu a la finestra e demana li, ja que volia. E lo rey demana li hos[v]tal per amor de Deu e per cortesia. E lo prom li dix : « E qui sots vos qui a[13] aytal ora demanats hostal per amor de Deu ? E perdonats me ; que io nous aculliria a vos, ne a negun altre en aquesta ora que nol conagues. » E lo rey dix : « Sapiats, senyer, que io son de la companya del rey, e erem anats a cassar en la forest, e anant derrer a un stor quim fugia son me perdut de mos compayons. Per aquella aventura me son io perdut de mos compayons, e son arribat aci e deman alberch. » E en continent dix lo rich senyer : « Vos siats lo benvengut, e descavalcats al vostro bell plaer ; que de tot ço que vos haiats mester ne hom vos puscha servir, hom ho fara de molt bon grat. E la persona e tot ço que io hage sia a servey de mon senhor lo rey. » E de continent lo rich hom obrí les portes, e reebe lo cavall per les regnes e mes lo dins en lo stable e penssa'n be. E puys pres lo rey per la ma e muntal sus en la sala, e per lo gran fret que feya feu li apparellar gran foch, e

---

31 que en] z — 32 regeument

dona li a menjar molt richament al millor que ell poch. *E* lo rey, qui no havia mengat de tot lo jorn, havia gran fam, e menga molt volenter, e la donzella lo servi molt cortesament al mils que ella poch, e lo rey se pres molt esment del gran servey que la donzella feya e de la sua bellesa e de les sues fayssons qui eran tant plasents e tan humils. E com axi servia tan cortesament, si s'en maravella lo rey e si dix entre si mateix que tota reyna ne seria molt be servida. *E* dix en son cor que cert, si ell pora, que ell la s'en manera per servir la sua mare la reyna. Ab tant lo rey ach mengat a tot son plaer, e lo lit li fou apparellat bo e bell, e lo bon hom dix al rey que, si li playhia de anar dormir, que apparellat li era. E lo rey, axi com aquell qui era molt hugat, ana dormir. Are lexem lo rey qui dorm en son lit, e tornarem a sos cavallers.

Are diu lo dret compte que los cavallers van sercan ça e lla lo rey, e nol poden atrobar en negun loch ne negunes senyes; de que son molt torbats, per ço com no podien [f. 28r] atrobar lur senyor[34] ne no'n sabien naguna novella. E axi sercant a munt a vall, per lur ventura arribaren al hospital hon lo rey havia demanat alberch, e aqui ells demanaren del rey si l'avien vist. E l'infant del hospital sils dix : « Io al rey no l'e vist, ne no'n se naguna novella; mas aquesta nit gran vespre vench aci un hom a cavall tochar a la porta e demanava albergua, e dix que era de la casa del rey e que eren anats a cassar e que s'era perdut de la companyhia; e nos, per tal con era gran nit, no li volguem obrir, sospitant nos que ell no fos qual que mala persona. » E los cavallers li digueren : « Has tu vist de qual part ne va ? » *E* l'infant dix : « Och, que io li dix que anas per aquesta via, e atrobaria una vila, e a la porta de la vila si stava un hom qui albergava tot hom[35], e crech que aqui sia anat. » E en continent los cavalles cavalcaren vers aquella part on lo fadri los amostra, e meteren ssa en lo cami qui anava a la vila, e tant cavalcaren que vingueren a la vila, e a la entrada de la vila encontraren l'alberch del rich hom on lo rey era albergat. E demanaren los cavallers al bon hom quis feu a la finestra : « Digues nos tu, bon hom, si albergua açi lo rey nostro senyor aquesta nit. » *E* lo bon hom los dix : « Senyors, no; mas aci ha albergat un hom qui diu que es de la companya e de la cort del rey, lo qual encare jau en lo lit, per ço com era molt hugat com ell vench. » Are digueren[34] los cavallers : « Nos vos pregam quens amostrets lo seu cavall. » E lo bon hom lo lurs mostra, e de continent los cavallers conegueren lo cavall del rey, e si'n foren molt alegres, e digueren al rich hom : « Vos albergas en vostron ostal nostro senyor lo rey. Anats'e mostrats lons, e vegam hon jau ! » E en continent lo bon hom los amena en la cambra on lo rey jahia, e de continent que lo rey viu los cavallers, si fou molt alegra e levas[v] del lit e calças; que ja era gran dia. Com lo bon hom conech que ell havia albergat lo rey en sa casa, agenollas als seus peus, e dix : « O senyor, per Deu hages de mi merce,

---

33 *Ces quatre mots sont écrits deux fois* — 34 digu's digueren

per ço con io nous he feta aquella honor quius pertanhia ; per que, senyor, vos me devets perdonar. » E lo rey dix : « Sus, levats vos en, bon hom ; que qui no ha culpa no deu demanar perdo ne fer escusa, e iom tinch per pagat de ço que fet m'avets. » *E* de continent lo bon hom feu alciura polls e guallines d'altre part, *e* d'altra carn assats, e feu apparellar de menjar al mils que ell poch ne sabe, e apres anas agenollar als peus del senyor rey, *e* soplical que fos sa merce que li plagues de mengar ab ell ab tota la sua gent, abans que s'en anas. E lo rey li dix que si taria volenters. E com aquells de la vila saberen que aqui era lo rey, anaren li fer tots reverencia, e faeren li tots gran honor, *e* proferiren se a ell, e de negun no volgue res pendre si no del bon hom quil havia alberguat. E ab tant lo mengar fo apparellat, e les taules foren meses, e lo bon hom dix al senyor rey : « Senyor, apparellat es de mengar. » E en continent lo rey menga ab tota sa companya[34] ab gran alegria. E la donzella, que lo bon hom[35] tenia per filla en sa casa, axi com aquella qui be ho sabia fer, mes sa a servir lo rey tot al mils que ella poch, molt cortesament. E lo rey tench fort esment a la bellesa *e* al bon servey que la donzella li feya, si que li plach molt dins son cor. E dix lo rey al bon hom : « Volrriets me vos lexar aquesta vostra filla ? *E* stara ab la mia mare *e* servir l'a en la sua cambra, *e* io promet vos de fer li molt de be *e* de maridar la richament *e* honrada. » E lo bon hom li dix : « Senyor, io no he altre filla si no aquesta, e am la sobre totes coses de aquest mon, *e* hauria gran plaer que vos, senyor, lam lexassets. Pero, senyor, e la mia filla e io e tot quant io he es al vostro manament, e de tot fets a la vostra voluntat, [f. 29r] axi com a senyor que sots. » E lo rey dix : « Io, al pus tost que puscha, io la m'en vull amenar ab mi ; que la mia mare n'aura gran plaer. » Ab tant lo rey comanda que tots vinguessen denant ell, e en continent fo fet son comendament. E con tota la gent de la vila fo denant ell, lo rey los dix : « Bona gent, ious tinch per bons *e* per leyals. Aquest bon hom qui m'a albergat sim ha servit de son poder, e axi nos loy volem[36] regordonar en alguna cosa. Per que io li do aci denant tots vos altres aquesta vila ab totes ses honors e tot axi con io la he, *e*[37] vull que d'aqui avant tots quants sots, petits e grans, regonegats ell per senyor, axi com feyets mi, e ell regonegua a mi per senyor. » E d'aço que lo rey dona al hosta seu feu li'n bones cartes *e* ben fermades, *e* feu les liurar al hoste. Per que veus al rich hom com li fou regordonat lo bon servey que fet havia al rey[37] ! Ab tant comanda[38] lo rey que la donzella filla del rich hom fos mesa a cavall honradament, e de continent fo fet son comandament. E puys munta lo rey a cavall ab tota la sua gent, e cavalcaren tant entro fins que foren venguts a la ciutat la qual havia nom Sibilia.

Diu lo libra que, quant lo rey fo en Sibilia, ell comana la infanta a la sua

---

35 E lo bon hom qui la donzella — 36 volen — 37 *Le ms. ajoute* com fo regordonat — 38 comada

mare molt carament, axi con a cosa que ell molt amava. E com[13] la sua mare viu la donzella axi bella e graciosa, reebe la molt alegrament e tench la axi molt de emps. E com vench per avant, vench en volentat a la reyna e a tots los barons que donassen muller al rey, e lo rey, vahent la sua mare e los seus barons volent li donar muller, dix en son cor que ell altre muller no hauria si no la muller en qui ell avia[39] lo cor, ço es la donzella la qual ell havia amenada e la qual ell[40] amava sobre totes les coses d'aquest mon, e no li era semblant que ab neguna altre fembra ell pogues metre sa amor si no ab aquella. Axi que un jorn de una festa, la qual appella hom Sincogesima, lo rey convi[v]da al sua mare e gran res de sos barons, e com hagueren mengat e tengut gran solas, lo rey ach fets de grans dons als seus barons. E lo rey si feu venir denant si la donzella, e dix a tots los qui presents hi eren : « Senyors barons, ious prech, per la bona amor que aportats a la mia mare, que tots quants sots tingats en bo ço que io fare e que negu nous desplacia. Sapiats tots que yo am aquesta donzella sobre totes les coses d'aquest mon ; per que cove que ella sie ma muller leyalment. » E en continent lo rey dona li dos anells fort bells, los quals havia fets fer la un aytal com l'altre, e denant tots ells le va sposar, e fo la sua muller. De la qual cosa la sua mare e tots los barons ne foren molt irats e despagats ; mas pus lo rey o volia, no s'i podia alra fer. E com la sua mare viu que ell havia presa aquesta donzella per muller, dona s'en tanta de ira que partis de la terra e lunyas de alli .xxv. millars en una bella encontrada, e aqui ella feu fer un bell monastir e rich, hon se mes ab moltes d'altres dones a servir nostro senyor Deu Jhesucrist. E lo rey stava ab la sua muller, la qual ell molt amava sobre totes les coses d'aquest mon, e fo volentat de nostro senyor Deu que la reyna se emprenya de un infant mascle, de que ell hac sobirana alegria.

Diu la present istoria que lo rey de Granada si comensa de fer guerra ab lo rey de Spanya e tolia li molta de la sua terra, e sdevenias per ço con lo rey era molt jove e nos curava de la guerra del rey de Granada, e los seus barons si foren d'aquesta cosa molt fellons, e digueren al rey per que no feya[41] ajustar totes les sues gents e cridar les sues hosts per tota la sua terra e ques deffenes de sos enamichs. E con lo rey viu la volentat dels seus barons, feu cridar les osts per totes les sues terres, e fou molt gran esforç contre lo rey d, Granada e comenssa li de fer molt gran guerra. E com lo rey parti de la terra[e] si feu un baro sanaschal de tot lo seu reg[f. 30r]na, e comana li la sua muller molt carament, e apres tota la sua compayhia qui romania, e mana li que, la reyna de continent hagues infantat, que li u envias a dir. E com lo rey fo ab totes les sues osts sobre lo rey de Granada, e a cap de temps, la reyna, axi com plach a nostro senyor, infanta, e hac un infant mascla, e fou la pus bella criatura del mon ne que[13] ja mes fos vista en aquelles partides. E lo seneschal de continent scrivi al senyor rey, e feu li a saber com la reyna era sana e

39 anaua — 40 el — 41 feyen

alegre e que havia haut hu bell infant mascle, e pres un correu e dona li la letre, e mana li que la aportas al rey. Ab tant se parti lo missatge de continent de la ciutat, e passa per la encontrada on era lo monastir hon stava la mare del rey, e gira ss'i per dir la novella a la reyna. E com la mare del rey lo viu venir, si li demana, ell per que anava al rey, e lo correu li dix : « Senyora, io aport una letre al rey, per ço com la senyora reyna ha haut un bell fill mascle. » E en continent la mare del rey feu be donar a mengar al correu el[42] feu aqui reposar aquella nit, e si li feu emblar aquella letre que aportava al rey, e feu ne fer una altre, en la qual se contenia que la reyna havia 5 hauda una filla[43], qui era negre e havia forma de Sarrahina, e aquella letre ella feu metre en la bustia hon stava la letre. E com vench al mati, pres comiat de la mare del rey lo correu, e tench son cami, fins que fo al rey. E con lo missatge fo denant lo rey, si li presenta la letre, e com lo rey viu la letre, si'n fo molt maravellat. Mas ell amava tant la sua dona que de aquella letra ell no s'en torba, anans feu scriure al senescal una letre, en que li manava que ell guardas la reyna e ço que havia haut axi com la sua perssona, e u servis al mils que pogues, fins que ell fos tornat aci. E aço li manava sots pena de la sua amor a perdra e encorriment de la sua persona. Ab tant lo missatge pres la letre e partis del rey, e camina tant per ses jornades, fins que fou vengut al monastir on stava la mare del rey. E la mare del rey si li demana noves del rey, « ja que feya ne quin continent fou quant hac legida la letra que [v] tu li donist. » E lo missatge li dix que « no als, mas que en continent ma feu donar altre letre, que io aport al senescal. » E en continent la reyna mana que li fos donat be a menjar e a boura, de guisa que fos be enbriach, e faeren lo gitar en un lit. E con lo correu fo adormit, ella li feu traure la letre de la bustia, e fou la legir e squinssar, e fou ne scriure una altre letre, en que comendava al senescal de part del rey que sots pena de perdra la persona, que ell en continent vista la present sens tota merce faes cremar la reyna e l'infant que havia haut. E con la letre fou feta, la reyna la mes en la bustia on stava l'altre letre. E con vench lo mati, lo correu pres comiat de la dona, e camina tant fins que fou a la terra on era lo senescal. E de continent lo correu presenta la letre al senescal, e quant lo sanescal hac lesta la letre, ell fou forment torbat, en tant que no fo en seny[10] ne en saber, penssant en lo cruel e malvat manament que lo rey li manava fer de sa dona la reyna e de son senyor que s'esperava a esser, e sens tota occasio que li manas que la cremas (era'n axit de tot seny[10] ?) e ella qui a la veritat era la pus bella dona d'aquest mon e lo fill lo pus bell infant. E vahent lo senescal que no podia contrastar ne als fer e que li covenia de obehir lo manament de son senyor, ab gran dolor e angoxa e plorant ell pres la reyna e[44] son fill, e fou los menar a la marina per fer los cremar. E com la reyna fo a la marina, conech que li volien donar mort, si dix al senascal : « O fals e desleyal

42 el] z — 43 *Le ms. ajoute* qui era fembre — 44 *Le ms. ajoute* a

sanascal, e *que* has al cor *de* fer ? » « Cosa de *que* io son molt dolent. Sapiats *que* cove *que* vos *e vostro* fill muyrats ades en foch. Aveus aci la letre que lo senyor rey ha manada *e* tramesa, *que* de continent sots pena *de* ira *e* indignacio sua vos *e vostro* fill siats cremats. Per *que*[45] sapiats, senyora, *que* io he molt gran dolor de destrouir axi dues criatures ensemps e sens tota culpa. Mas [f. 31r] a mi cove de fer son manament, e be nom se quin consell mi prenga, e de aquesta ira lo cor me cuyda sclatar. » E la reyna respos fort plorant, e ab gran dolor dix al sanescal : « Amich, molt me pesa, e he gran dolor, *que* yo muyra axi ahontadament e vergonyosa sens colpa *que* io no he de res, ne no he feta cosa ne obra *que* a aytal mort io dege morir. Mas encare me pesa molt mes d'aquest meu fill, lo qual ja mes no feu peccat. Per *que* ious prech, amich meu, de part de Jhesucrist, *que* vos per la leyaltat *que* li sots tengut axi com a fill de vostron senyor, *que* nons donets mort ne a mi ni a ell. Car be sabets *que* io no he mal servit ne feta falla per *que* marescha mort, ne aquest mon fill e senyor *vostro*, lo qual leyalment es fill de ton senyor. » E lo sanescal, hoint les paraules de la sua dona, fo fort engoxat *e* ple de gran dolor, *e* plorant dix axi : « Ma dona e senyora mia, en quina guisa poria io fer ne quina manera pore tenir, *que* vos *e* l'infant scapets de mort ? *Que* molt son dolent dins lo meu cor de aquesta tan gran crueltat, *e* seria fort aconsolat, si algun remey io hi podia donar ne pendre, en guisa *que* io'n fos scusat e *que* vos *e* l'infant restaurassets. » « Amich, » dix la reyna, « met me en alguna nau qui vage en longues terres, *e* aportar m'a[46] en alguna part, on no sere coneguda, on servire a Deu, *e* ja mes de mi[47] nos sabra res, tant stare secretament servint *nostro* senyor. *E* porets dir al rey *que* son cremada e *que* havets fet son manament. » E lo sanescal, de gran pietat *que* ach de la reyna *e* de l'infant, dix *que* molt li pleya *e que* volenter o faria. Ab tant lo sanescal fou fer gran foch *e* fou fer loch a tota la gent, e feu semblant *que* cremas la reyna ; de *que* tota la gent havia gran dolor, e agrament tots ploraven. E lo sanescal feu pendra la reyna *e* son fill *e* fou los ameguar fort secretament, *que* hanc home no'n sentí res si no dos scuders en qui ell molt sa fiava, als quals ho feu fer.

[v] Esdevenc se en apres *que* lo sanescal s'en torna a la terra, e ordona ab los dos scuders, qui havien amagada la reyna, per tal manera *que* la materen en mar dins una nau, qui anava en Levant, *e* molt cortesament *e* ab gran carrech comanaren la al patro de la nau, pregant lo affectuosament *que* aquella tingues *e* gordas molt carament *e que* de ffet ne de dit no li fos feta per neguna manera vergonya ne violencia. *E* donaren li molt bon nolit, tal *que* lo patro s'en tench molt per pagat e'n fou molt alegre. Per *que* ell los

---

45 *Le ms. écrit deux fois les phrases de* Sapiats *à* Per *que* (*la première fois* : lo *vostro*, la *manque*, que *que*, tremesa, vos cremen *pour* siats cremats ; *la seconde fois* : manada *e manque*, pena *z pour* pena de) — 46 mā — 47 *Le ms. répète ici* ja mes

jura e los promes de fer li tota aquella cortesia e honor que ell en negunes guises poria, mils que a ssi mateix. Ab tant se parteix d'ali la nau e s'ix del port, e ana tant per son viatge que s'engolfa en la mar. E com lo patro de la nau viu axi bella dona e que havia axi bell fill, si s'en maravella molt per qual raho anava axi sola, e dix li : « Ma dona, don sots ne quina es vostra ventura, que axi anats sola ab aquest infant ? » E la dona li dix : « Certes, io son fembre nada de peccat, e vaig en palagrinatge ; per que ious prech de part de Deu que de mi no vullats pus saber, e la mia persona sia be gordada de desonor de vos e de tota vostra gent. » E lo patro, vahent la sua volentat, no li'n demana pus, ans li dix : « Ma dona, per lo ver Deus que io crech vos jur que vos serets guardada leyalment e segura, e de res sol nous temats! »

Are diu lo compte que la nau arriba en Roma, on era son viatge, e lo patro de la nau dix a la dona : « Ma dona, aquesta ciutat es appellada Roma. Vegats si vos hi volets anar. » E la dona dix que « och, molt volentera. » Ab tant la dona e son fill foren amenats en Roma sans e saus. E con ella fo en la ciutat de Roma, la dona demana almoyna per amor de Deu. E com una bona dona viu la dona ab l'infant, si li'n pres gran pietat, e alberga la dona per amor de Deu e dona li a mengar. E des puys [f. 32r] la bona dona de Roma dix a la dona : « Bona dona, vos vets be que io son pobre fembra e nous poria donar a mengar ; mas si vos volets anar tot jorn a la almoyna, lla n'aurets assats. » E la reyna li dix que y iria molt volentera cascun dia ab son fill a la almoyna de l'emperador. E, anant ella cascun jorn a la dita almoyna, aquell qui donava la almoyna vahent axi bella dona si la esguarda fortment, e si li'n pres gran pietat, e dona li'n mes almoyna que a neguna de les altres pobres. E quant vench a cap de un temps, aquell qui dona la almoyna dix a l'emperador : « Senyor, sapiats que ve a la vostra almoyna be ha un mes la pus bella dona que io ja may vahes, e te ab si un bell fill. » E l'emperador li dix que la primera vegada que hi vengues que la detingues, fins tant que hi vingues per veura. E l'altre jorn, com la reyna vench a la almoyna, aquell qui donava la almoyna la mostra a l'emperador. E com l'emperador la viu axi bella, si dix als seus barons que per tot cert que aquesta era la pus bella fembre que ell ja may vahes a la sua vida, de la sua filla en fora. « E molt be par e sembla la mia filla en les sues fayteses, e per la sua amor io li vull donar vida honradament sens peccat. » E axi loy promes l'emperador, e en continent mana que hom la li amen denant. E, com li fou denant, l'emperador li demana quina fembra era ne de quin affer ne si havia marit[48]. « Senyor, » dix la reyna, « io no he marit, e son pobre fembre, qui a Deu he promesa castedat, e son venguda a la perdonança de Roma. » E l'emperador dix : « Bona dona, tu sembles forment a una filla que io havia, e tot per la sua amor iot vull donar vida a tu e a ton fill honradament sens tot peccat. » E la reyna respos e dix : « Senyor, io fas gracies e laors a Deu e a vos de tot lo be

48 ne *supprimé dans le ms.*

que vos me proferits nem farets. » E l'emperador mana de continent que ella fos fornida de tot ço que ella hage mester. Are lexem star la reyna qui ha de tot compliment de ço que li fa mester, e tornem a parlar del rey son marit.

Diu aquest libre que, com lo rey de Spanya fou tornat [v] de la ost, e sabe que[49] la sua muller havia haut bell fill mascle e que lo sanescal los havia cremats sensa raho, si caygue en terra de gran dolor fora de tot seny[10], e estech axi fora de son enteniment una gran pessa. E a cap de gran pessa ell retorna, e sis feu venir denant si lo sanascal, e dix li : « O malvat traydor e desleyal, e que es stat aço que tu has fet contra mi de ma muller e de mon fill? Are sapies que tu no pots scapar de fer la pus cruel mort que hanc traydor fahes ; que aço que tu has fet, io no t'o mane null temps. E tum faest a ssaber falssament que ma muller havia hauda una filla, fort lege criature. E io fiu te a ssaber que tum salvasses la criatura e la dona, tro fins que io fos vengut, e tu los has fets morir a tan dolorosa mort com es esser cremats. Per cert, a dolorosa mort iot fare morir! » E lo sanascal, ab gran dolor que havia, respos : « Senyor, per Deu merce escoltats me un poch, e, si rao es que io reba la mort, io la vull reebre molt volenter ; que io he encare la letre que vos ma tramates. Per que sie la vostra merce que la vullats veure ; que, segons que en la letre vos me manas, io si fiu vostro manament. » E de continent vench la letre, e lo rey fou legir la letre, e con l'ach lesta, dix lo rey : « Aquesta letre no la fiu yo ne la tremis ! » E mantinent mana lo rey que de continent li faes hom venir lo correu qui aporta la letre. E com lo correu li fo aqui denant, lo rey li dix sots pena de la sua vida que li digues veritat : « Es aquesta la letra que iot done que tu aportasses al sanascal ? » E lo correu dix que altre letre no havia aportada si no aquella que ell li feu aportar. E en continent lo rey sa penssa que allo era stat fet traydorament, e dix lo rey al correu : « Are digues me veritat : alberguist neguna vegada en neguna part a l'anar ne al venir ? » E lo correu dix : « Och, senyor : al monastir de la senyora vostra mare. » E en aço lo rey sa penssa que la sua mare les havia contrafetes, per ço com ella volia gran mal a la dona, per ço con lo rey la havia presa per muller contre la sua volentat. E en continent ab gran fallonia lo rey munta a cavall ab los seus cavallers, [f. 33r] e anaren s'en al monastir de la mare, e sabe en continent tota la veritat de les letres falces que ella havia fetes, per que la regina e son fill eren stats cremats. E jura lo rey que en aquella mateixa mort faria morir sa mare e totes les sues companyhies, axi con ella havia feta morir la reyna sa muller e son fill. E en continent lo rey feu metre foch al monastir e cremal tot ab les dones e tota la companya, axi be dones com homes, aquells qui hi eren, per ço com lo rey crèya que la reyna sa muller e son fill fossen cremats, e volia que aquella mateixa mort faessen tots los altres.

Are diu lo compte que lo rey a cap de temps si fou malaut de una gran malaltia, e confessas del peccat de la sua mare que havia feta cremar. E fou

---

49 q̄ *par correction pour* f

li manat de part de son confessor *que*, com ell fos gorit, *que* ell s'en anas en Roma en palagrinatge, e aco promes lo rey de fer. *E* con lo rey fou gorit, ell se apparella molt honradament a gran maravella e ab grans companyes de cavallers per complir lo palagrinatge, e partis de la terra, e ana per ses jornades, tant *que* vench en Roma. E com l'emperador sabe *que* lo rey d'*E*spanya venia en Roma, mes se en cor de fer li gran honor, e a l'entrant de Roma l'emperador se feu a carrera ab gran multitud de gents e de cavallers, e aqui ell reebe lo rey d'*E*spanya ab gran honor el mes dins lo seu palau e covidal a mengar, aytant com aqui staria ab tota la sua gent. Are es lo rey d'Espanya en lo palau de l'emperador dins Roma e aquis moven grans jochs e grans solassos e alegries per tota Roma, axi com l'emperador ho mana. Per fer major honor al rey d'Espanya faeren gran festa e les taules foren meses, *e* los mengars foren apparellats molt richament de unes viandes *e* d'altres molt riques, de *que* aci no cal fer mancio. Ab tant mengaren ab gran alegra *e* solas[50] de jutglars *e* de molts jochs *que* havia en la cort. E com hagueren mengat e les taules foren levades, l'emperador sige en la sua cadira emperial, e lo rey apres, *e* puys tots los altros barons e cavallers apres, *e* los altros segons lurs condicions. E stant axi demana l'emperador al rey d'*E*spanya per quina rao ne aventura ell era vengut en Roma, e lo rey li compta tota la aventure mot [v] a mot, ne per qual rao ell havia cremada sa mare, axi com per avant havets entes. E com la dona, qui era en cort de l'emperador, la qual era muller del rey d'*E*spanya *e* filla de l'emperador de Roma, viu e conech lo rey d'*E*spanya qui era son marit, si'n fou molt alegre, hi en continent va traure de la sua bossa *un* anell fet *e* obrat de stranya guisa, ab lo qual lo rey d'*E*spanya havia presa per muller la reyna, *e* lo rey d'Espanya teni'en en la sua ma *un* altre axi mateix fet com l'altre *que* la dona tenia, los quals lo rey los havia fets fer abdosos, tal la *un* com l'altre, per lo fet del sposament del matrimoni. E la dona pres lo seu fill qui era de edat de .vi. anys [2], *e* dix li : « Fill meu, veus tu aquell senyor qui sta a pres de l'emperador ? » E l'infant dix : « Mare mia, si fas io be. » « Fill meu, » dix la reyna, « sapies *que* aquell es ton pare. Vet aquest anell ; ven te a ell *e* ajonollet als seus peus *e* besa li la ma, e digues li : Pare meu, tenits aquest anell queus dona la mia mare ! » E en continent l'infant feu so *que* la mare li ach consellat e manat, *e* ana tot al mils *que* ell poch denant lo rey d'Espanya. E con ell lo viu axi bell infant *e* bella criatura, plach li[13] molt, *e* fou se maravellat de les paraules *que* li hoy dir *e* molt mes de l'anell *que* li dona, e en continent regorda l'anell *que* ell tenia en la sua ma *e* viu *que* abdosos se semblaven. *E* conech lo rey *que* aquell era lo anell ab *que* ell havia sposada la sua muller, *e* dix a l'emperador : « O senyor, ious prech, aytant com pusch ne se, *que* vos me façats venir la dona quim ha trames aquest anell. » E l'emperador li dix *que* si faria ell molt volenters. E en continent mana l'emperador *que* la dona li fos

---

50 solars

menada denant ell, e tan tost fou fet son comandament. E com la dona entra per la cambra, lo rey la conech tan tost e levas en peus encontre la reyna e abrassant e besant la molt stretament, e de gran goig que hagueran la un de l'altre cahec la un de la una banda e l'altre de la altra stramordits. E l'emperador, qui viu aço, fo molt torbat, e feu los donar aygua ros a les[13] mans e a las caras, tant que tornaren en lur seny[10] e levaren se de peus. E en con-
[f. 34 r]tinent la reyna agenollas als peus de l'emperador, e dix li : « Senyor, vos sapiats que vos sou lo meu pare, e io son la vostra filla, e lo rey de Spanya, qui aci es, es[51] lo meu marit e lo vostro gendre. » « A ! Deu ! » dix l'emperador, « e aço com se pot fer ? Que, si ver era, molt ne seria io alegra ! E axi ious prech que vos m'o digats, com, si ver era so que vos dehits, ja may hom fou tant beneventurat ne tant alegre con yo. » E la reyna li dix : « Senyor, io son la vostra filla, la qual vos volgues que fos vostra muller. E puys, con io no y volgui consentir, vos me tramates a morf, per ço com io a vos no volgui consentir tochament carnal. » E l'emperador lavors[8] conech que era la sua filla, e demana li en quina guisa scapa de la mort que ell li havia manada donar ne per qual ventura era stada muller del rey d'Espanya. E la dona li u compta tot largament, axi com era stat, mot a mot. E de aço hac l'emperador molt gran alegre, com axi ell havia atrobada la sua filla, e lo rey d'Espanya molt major, per ço com ell la amava molt sobre totes les coses d'aquest mon, e lo seu fill qui era axi bella criatura. E per lo gran goig e alegria que a l'emperador fou vengut comenda que fos feta gran festa de gran alegria, e dura la festa .viii. jorns, e l'emperador feu de grans dons al rey d'Espanya son gendra, axi[52] de tresor d'aur e d'argent com de joyells. E per amor de la filla enfranqui lo regna d'Espanya, qui li era sotsmes. E la reyna fou venir los scuders los quals la scaparen de la mort com l'emperador los mana que la auciessen, e feu la un compte d'Espanya e l'altre comte de Roma. E axi foren regordonats los dos scuders del scapament de la mort de la reyna, que ells faeren, con ells scaparen la reyna de la mort que l'emperador los mana que li donassen. E a cap de un gran temps, con lo rey d'Espanya ach stat en la cort de l'emperador ab tanta de alegria com axi havia atrobada la sua filla e lo rey la sua muller e lo seu ffill, si dix a l'emperador que [5] [v] ell s'en volia anar, si a la sua merce pleya, en son regna, e l'emperador, forçat per la gran amor que havia a la sua filla, consenti a la volentat del rey d'Espanya, e dona li licencia. Ab tant lo rey d'Espanya pres comiat de l'emperador e la sua filla e lo seu fill, qui net era de l'emperador, e cavalcaren ab tota la lur companya, los quals l'emperador ab gran companya acompanya fora la ciutat gran tros de carrera fins a .v. millers fora de la terra ab los seus cavallers. E l'emperador se proferi fort a ell, ço es al rey d'Espanya, que tota vegada que hagues ops secors de companya que li u tramates a dir ; que ell li'n tramatria assats de bon grat. Ab tant prenen comiat los uns dels altres,

---

51 es *par correction pour* lo — 52 *Le ms. ajoute* com

e l'emperador s'en torna en Roma e loha molt Jhesucrist de la bona aventura que li era avenguda de la sua filla, la qual ell se penssava que fos morta gran temps havia. E penedis del peccat e'n pres panitencia, e visch d'aqui avant santament, axi com bo Cristia. E lo rey d'Espanya ab la sua muller e ab lo seu fill e ab la sua companya si cavalcaren molt alegrament per lurs jornades, fins que foren en la ciutat de Sibilia. E quant la gent d'Espanya hoyren dir que lur rey e senyor tornava e ab si amenava la sua muller e lo seu fill, los quals havia atrobats, e que la muller era filla de l'emperador de Roma, si'n hagueren molt gran alegre. E tots, pochs e grans, isqueren a rebre lur senyor e lur dona, e ab gran honor los materen dins la ciutat, e faren li grans jochs [53] e gran festa, qui dura .viii. jorns. E estant lo rey e la reyna en tant gran alegre la reyna envia per lo sanaschal e fou los venir denant, lo qual no li volch donar mort per les falces letres, e dix li : « So que tu fahies de mi, si u feyes ab gran dolor que n'avies, e volenter me alarguist la mort, a mi hi al meu fill, e fahist tot ço de que iot pregui, em donest compliment d'aço que iot demani, a mi hi al meu fill, per que cove que ton servey sia regordonat per mi, e per ço iot vull recaptar gracia ab lo [f. 35 r] senyor rey que sies senyor major en lo regna a pres d'ell, axi be o mils com ja may fust. » E axi aveus la reyna filla de l'emperador com regordona aquells qui de mort la havien restaurada ! Per que diu hom que, qui be serveix, bon guardo n'espera. E lo rey d'Espanya ab la sua muller stigueren molt de temps e faheren molts de bens a honor de Deu per les grans aventures quils eran avengudes, mas de tot allo aci no fa pus mencio.

Espleguada es la dita Istoria. A Deus gracias !

NOMS PROPRES

Cadiç f. 25 v petite ville d'Espagne, pourvue d'un port de mer, Cadix.
Castella f. 26v le royaume de Castille.
Contasti f. 22r 23v Constantin, empereur de Rome.
Cristia f. 22v 34v Chrétien.
Espanya 25r 22r 26v 33r 33v 34r 34v 35r *Spanya* 25r 25v 29v 32r Espagne ; il est question d'un comte d'Espagne 34r.
Granada f. 29v 30r royaume hostile à la Castille, Grenade.
Jhesucrist f. 22r 26r 29v 31r 34v Jésus-Christ.
Levant f. 30v Levant.
Roma f. 22r 31v 32r 33r 33v 34r 34v Rome ; il est question d'un comte de Rome 34r.
Sarrabina f. 30r Sarrasine.
Sibilia f. 29r 34v Séville, résidence du roi de Castille.

---

53 gochs

VOCABULAIRE

En général je n'enregistre que les mots qui ne se trouvent pas dans le Dictionnaire catalan de Saura.

alciura 28v *ociura* 22r tuer. Subj. prs. 1 pl. *auciam* 25r parf. 3 pl. *auciesson* 34r.

alegra substantif masculin 22v 26v 33r *alegre* 34r 34v = *alegria* 28v 33r 34r allégresse.

alra 29v autre chose.

amarcar 25r faire signe.

apellada 25r peut-être à corriger en *expellida*.

bpares 25v : *ne'n gosaren res fer appares* ni ils n'en osèrent rien faire paraître ou connaître. La phrase se retrouve dans les *Documentos literarios* de Bofarull, p. 64.

aturar 22r rester.

aveus 26v 30v 35r = *veus* voilà.

continent 30r contenance.

engolfar se en la mar 31r gagner le large.

esment 27v 28v étonnement, surprise.

espleguada es 35r elle est terminée (traduction de *Explicit*).

fayssons 27v la même chose que

fayteses 32r traits du visage.

fins jusque. On rencontre les expressions suivantes : *tant que* 23r 27r 31r 33r *fins que* 26r 27r 30r 34v *tant... fins que* 30r *tant fins que* 30v *fins tant que* 23r 31r *tro fins que* 32v *tant entro fins que* 29r jusqu'à ce que.

fou 22r ou *fo* 27r etc. fut.

fou, pour *feu* qui est plus commun, se trouve 22v 29v 30r 30v 31r 32v 34r 34v fit.

hugar 27v 28r fatiguer.

*sta*30v32vlue, par. pf. fém. de *legir* lire.

mes plus, jamais. On rencontre aussi *may* 32r 34r 35r.

negu (neutre) 29v rien.

proferir 26v 28v 32r 34v offrir.

rege, fém. *regea* 27r 27v raide, violent.

Sincogesima 29r la quinquagésime, le dernier dimanche avant carême.

sperar 27r attendre.

stor 26v 27v = *astor* 26v oiseau dressé à la chasse.

stramordir se 33v *estramordir se* 22v se pâmer.

Hermann SUCHIER.

LES ÉLÉMENTS ORIENTAUX

EN ROUMAIN

L'influence orientale sur le roumain m'a préoccupé de bonne heure, et je lui avais consacré un travail au début même de mon activité philologique[1]. Depuis, j'en ai poursuivi l'étude pendant de longues années, et, dans un ouvrage d'ensemble, j'ai naguère condensé les résultats de ces laborieuses recherches[2]. Malheureusement, le livre est écrit en roumain, et *valachica non leguntur*.

C'est pourquoi je me propose de présenter aujourd'hui aux lecteurs de la *Romania* un aperçu des questions traitées dans l'Introduction générale de mon travail, introduction qui fait la matière du premier volume tout entier. Laissant pour le moment de côté la partie de cette Introduction consacrée au folklore et celle qui est relative à la civilisation nationale, je m'occuperai exclusivement ici de la partie purement linguistique. L'exposé sommaire que je vais en faire ne sera pas, j'aime à le penser, dénué d'intérêt, d'autant plus que les conclusions auxquelles j'aboutis pour le roumain pourront, pour la plupart, s'appliquer à l'ensemble des langues balkaniques, et à chacune d'elles en particulier. En effet, les emprunts orientaux figurent, dans ces divers idiomes, presque dans les mêmes proportions, et représentent à peu près le même ordre d'idées; bien que chaque langue en possède un certain nombre en propre, ces emprunts coïncident généralement.

---

1. *Elemente turcești în limba romînă*, Bucarest, 1885.

2. *Influența orientală asupra limbei și culturei române*. Ier vol. Introduction; IIe et IIIe vol. Vocabulaire (1. *Mots populaires*; 2. *Mots historiques et emprunts littéraires*), Bucarest, 1900.

Le travail de feu Miklosich [1], embrassant l'influence osmanlie sur le lexique des idiomes de l'Europe orientale, présente *grosso modo* le dénombrement de ces emprunts pour ce qui concerne la péninsule des Balkans; mais cette publication, comme les autres similaires du grand slaviste, contient des matériaux plutôt à l'état brut que scientifiquement élaborés; on y chercherait en vain une indication chronologique ou géographique sur les mots enregistrés comme emprunts.

D'ailleurs, les langues bulgare et néo-grecque, pas plus que le macédo-roumain, n'ont encore été étudiées sérieusement ni sous le rapport du lexique ni spécialement sous celui de l'élément oriental; et cette lacune rend impossible, dans l'état actuel de la science, une étude comparative satisfaisant toutes les exigences.

Ce qui n'est pas encore possible pour l'ensemble de ces langues, j'ai tâché de l'entreprendre pour le roumain, tout en tenant compte des éléments de comparaison offerts dès à présent par les divers idiomes qui ont subi l'influence séculaire de l'osmanli.

I

EMPRUNTS PRÉOSMANLIS

Des steppes du nord de la mer Noire partirent, entre le IIIe et le Xe siècle de l'ère chrétienne, différentes peuplades nomades parlant pour la plupart des langues appartenant à la grande famille des idiomes tatares. L'état actuel de l'ethnographie et le manque presque absolu de restes linguistiques ne permettent aucune affirmation positive sur les origines nationales des Huns, des Avares et des Bulgares. Ces peuples paraissent avoir occupé une place intermédiaire entre la famille ougrienne et la famille tatare, et avoir constitué un mélange d'idiomes finnois et turcs. Les Huns et les Avares ne firent que passer. Les Bulgares, primitivement horde nomade et idolâtre des rives du Volga, dominèrent pendant trois siècles sur une grande partie de la péninsule balkanique et disparurent, vers la fin du

1. Miklosich, *Die türkischen Elemente in den süd-ost- und osteuropäischen Sprachen*. Wien, 1884; I; II, *Nachtrag*, 1888-1890.

xe siècle, noyés dans la masse des Slaves danubiens, les Bulgares modernes.

Cette longue domination des Bulgares asiatiques dans la Mésie et les Balkans a fait adopter par quelques savants l'hypothèse d'une influence linguistique permanente de leur idiome sur ceux de la péninsule. Les particularités syntaxiques communes au roumain, au bulgare, à l'albanais et au grec moderne, particularités étrangères aux langues romanes et slaves, trouveraient une explication suffisante dans cet ancien *substratum* bulgare. Mais il est superflu de faire remarquer combien sont hasardées des suppositions faites sur un idiome dont on ne sait absolument rien de certain [1]. Les prétendus restes du vocabulaire asiatique dans le paléo-bulgare ne paraissent pas avoir un fondement plus solide [2].

Les seuls peuples nomades, antérieurs aux Osmanlis, qui ont envahi l'Europe orientale et dont les origines turques semblent à peu près établies, sont les Petchénègues, les Comans et les Tatars proprements dits.

Pour le premier de ces peuples, pour les Petchénègues, les seuls vestiges de leur idiome se réduisent à une courte nomenclature de tribus, provinces et villes (analysée récemment par Vámbéry); en l'absence de toute autre ressource lexicale pour la connaissance de cet idiome, il ne peut être question de traces petchénègues en roumain et dans les langues balkaniques.

Nous passons donc immédiatement aux Comans, dont le dialecte nous a laissé des matériaux assez abondants pour servir de base solide à cet ordre de recherches. Ce fut assurément un hasard heureux que la rédaction, en 1303, du vocabulaire manuscrit comano-latin donné par Pétrarque à la bibliothèque Saint-Marc de Venise, et dont la première édition scientifique a paru il y a une vingtaine d'années [3].

---

1. Voir l'article de M. Gaster dans le *Grundriss für romanische Philologie* de Gröber (Strasbourg, 1888), vol. I, p. 406-414.

2. Miklosich, *op. cit.*, Introduction (il s'agit de termes paléo-slaves comme črĭtogŭ « thalamus » et san « honor », en rapport avec les formes bulgares modernes čardak et san).

3. *Codex cumanicus* bibliothecæ ad templum divi Marci Venetiarum, primum ex integro edidit Géza Kuun, prolegomenis, notis et compluribus glossariis instruxit (*Vocabularium cumanico-latinum*, p. 247-307). Pest, 1880.

Avant d'aborder l'étude de ce vocabulaire, également important pour le lexique et pour la grammaire, disons quelques mots sur l'expansion géographique des Comans.

Parties de leurs steppes près du fleuve Kouma, au nord de la mer Caspienne, les hordes nomades des Comans attaquèrent les Slaves en 1058. C'est à cette occasion que le chroniqueur russe Nestor mentionne le caractère brutal de ces hommes blonds (*Polovtsi*).

Trente ans plus tard, les Comans s'avancèrent vers les Carpathes, en s'emparant de la Moldavie et du territoire qu'on appelle la Grande Valachie, où ils séjournèrent près d'un siècle et demi (1086-1220), en si grand nombre que la Roumanie porta au XIIIe siècle le nom de *Comanie*. Une fraction comane fut ainsi plus tard roumanisée; une autre, fuyant, en 1229, devant l'invasion mongole, alla s'établir en Hongrie entre la Tissa et le Danube (territoire appelé aussi *Comanie*) et y fut magyarisée, pendant qu'une troisième fraction semble avoir trouvé un refuge dans la Bulgarie orientale.

Le séjour des Comans sur le sol roumain est attesté par 33 noms de localités et de personnes dérivés du nom de *Coman* (comme en Transylvanie de *Kún* et en Bulgarie de *Kuman*); mais ils ont laissé dans la toponymie de la Valachie et de la Moldavie d'autres traces plus intéressantes encore. Tel est le cas des dénominations suivantes

Teleorman, dénomination d'un district au sud-ouest de la Valachie, représente une forme comane, teli orman, forêt folle (c'est-à-dire épaisse), qui répond à la forme osmanlie deli orman, nom d'une forêt et d'une province de la Roumélie. Kinnamos (p. 196), en parlant de la portion des Carpathes orientales dans laquelle se retira le prince petchénègue Lazare, lui donne le nom de Τένου ὄρμον; est-ce une forme particulière au dialecte petchénègue, ou bien une transcription erronée? Ce qui est sûr, c'est que la liquide figure dans toutes les variétés dialectales du turc oriental : coman teli, djagataï tili, ouïgour tilbe, etc.

Caracal, nom de la capitale du district valaque des Romanatsi, dérive du coman kara kala, « castrum nigrum » (dans le *Codex cumanicus*) en opposition avec ak kerman, « castrum album ». Ces épithètes, empruntées aux noms des couleurs et appliquées à certaines villes et à certains peuples (les Valaques

sont appelés par les Turcs « Roumains noirs » ou *Kara Iflak*), répondent à une conception symbolique propre aux nations turques, chez lesquelles le blanc désigne l'élément dominateur, et le noir l'élément subjugué.

Iaşi, en français *Jassy*, veut simplement dire « la ville des *Yasi* ou Comans », dans l'idiome desquels yaasi signifie « archer » : tirer de l'arc était la principale occupation de ce peuple; c'était aussi le nom d'une tribu comane, nom qui revient dans le bas-latin sous la forme savante de *Jassones* ou *Jazyges* et qu'on retrouve en Hongrie (*Jasz*) comme appellation de diverses localités.

Après l'énumération de ces preuves positives d'ordre toponymique, passons à l'étude de l'influence linguistique.

Il serait très intéressant de suivre, à l'aide du vocabulaire coman, les traces de cet idiome dans les langues magyare, roumaine et bulgare, c'est-à-dire dans les limites territoriales où les Comans exercèrent leur domination, où, tout au moins, ils séjournèrent longtemps. Mais une sérieuse difficulté arrête l'investigateur au seuil même de la recherche : c'est la fixité qui caractérise les différents idiomes de famille turque. Leur peu de variabilité dans le temps et dans l'espace fait dire à M. Vámbéry que la langue du plus vieux monument ouïgour, le poème didactique de *Koudatkou bilik*, ou Science du gouvernement, qui date de 1069, ne diffère pas beaucoup de sa forme moderne djagataï. Il ressort des matériaux contenus dans le vocabulaire coman que cet idiome avait un caractère turc bien prononcé, spécialement turc oriental ou tatare, et se trouvait apparenté de très près au djagataï; c'est ainsi que tous les deux possèdent la dentale primitive sourde, à la place de la dentale sonore correspondante qui figure en général dans le turc occidental : cf. teli « stultus » et temir « ferrum » avec les formes corrélatives osmanlies deli et demir; tous les deux reduisent de même la gutturale sourde à une aspiration plus légère : han « rex » = khan. Le fonds lexical du coman et des idiomes de la même famille ne diffère pas essentiellement, et les nuances phonétiques leur sont communes.

Les choses étant ainsi, quel critérium pourrait fixer l'origine comane et non osmanlie des emprunts faits au turc par le roumain?... Au point de vue de la forme, les différences sont nulles ou imperceptibles; au point de vue chronologique, les pre-

miers monuments roumains contenant des traces du vocabulaire turc sont des chroniques du XVIIe siècle. Une comparaison rigoureuse entre les emprunts turcs dans les deux dialectes du roumain, le daco-roumain et le macédo-roumain, pourrait jeter quelque lueur sur ces obscurités : si tel mot turc assez ancien en daco-roumain manquait au macédo-roumain, on serait peut-être en droit de conclure à un emprunt préosmanli. Malheureusement, on ne connaît pas encore, sous le rapport du lexique, toute la richesse ni du turc vulgaire ni du macédo-roumain, et, dans des conditions semblables, toute affirmation concernant l'existence en roumain d'emprunts orientaux préosmanlis nous semble prématurée.

En voici quelques exemples :

Le mot roumain *beciŭ*, qui a le sens de souterrain et de caveau, se retrouve en coman (betchi el « urbs munita ») et en djagataï (bitchin « citadelle »); il semble faire défaut à l'osmanli, qui possède cependant le même mot, comme nom propre : Betch « Vienne », passé ensuite aux Serbes, aux Roumains et aux Hongrois; pour le développement du sens, cf. Pest, litt. fourneau, et Boudroum, nom turc de l'antique Halicarnasse (litt. caveau). Le mot paraît propre au daco-roumain, et spécialement au parler moldave, ce qui pourrait indiquer un emprunt direct fait au tatare. Mais en l'état actuel de la lexicographie balkanique, peut-on soutenir avec quelque certitude que le mot betch manque réellement à l'osmanli, et par conséquent au macédo-roumain ? D'ailleurs, l'hypothèse d'un emprunt au nogaï ou tatare bessarabien reste toujours vraisemblable.

Voici un autre mot intéressant, qui appartient à la langue archaïque des chroniqueurs moldaves : *olat*, avec le sens de district ou contrée; on le retrouve sous la même forme dans le *Codex cumanicus* : oleat « regio », tandis que la forme correspondante en osmanli est eyalet. Le mot manquant au macédo-roumain, on serait autorisé à le croire un reste coman; cependant le mot roumain est restreint à la Moldavie (de là il a passé en Transylvanie où il est conservé dans une chanson populaire), et est complètement inconnu en Valachie, fait qui, encore une fois, ferait pencher pour un emprunt tatare.

Le *Codex cumanicus* renferme une cinquantaine de mots coïncidant avec les emprunts faits au turc par les langues balka-

niques, et spécialement par le roumain[1]. Il ne s'y trouve, à notre avis, rien de concluant, sous le rapport de la forme et du sens, pour la question des emprunts préosmanlis.

Cependant, cette question est trop importante pour qu'on puisse négliger les arguments contradictoires, surtout lorsqu'ils sont présentés par un savant de la valeur de M. Hasdeu, qui a cru découvrir une série de preuves linguistiques en faveur de la thèse des emprunts préosmanlis.

Dans le discours qu'il a prononcé en 1886 au Congrès des orientalistes à Vienne, et plus tard, au cours de son grand *Dictionnaire étymologique de la langue roumaine*[2], M. Hasdeu avait, dans la considération historique de l'influence orientale, posé le principe de stratification, en établissant que le roumain doit posséder une quantité de traces avares, petchénègues, comanes, mongoles, etc. antérieures à l'arrivée des Turcs en Europe, et par conséquent aux emprunts osmanlis.

Ce principe, très légitime en soi, présente, comme nous l'avons vu, des difficultés insurmontables, dès qu'il s'agit de quitter le domaine théorique pour entrer dans la réalité des faits. Les connaissances relatives aux restes des idiomes orientaux sont, en effet, ou imparfaites (coman), ou nulles (avare, petchénègue); quant aux éléments nogaïques ou tatares proprement dits, ils sont précisément d'origine moins ancienne et appartiennent à la seule Moldavie. Mais pour la grande ingéniosité de M. Hasdeu ces difficultés sont autant de tentations, d'énergiques stimulants. Il s'enfonce dans les obscurités qui enveloppent l'époque médiévale de la langue roumaine et croit ramener au jour de nombreux documents linguistiques sur l'influence directe des Avares, Petchénègues, Comans, etc., restes vénérables que, par une argumentation spécieuse, il s'efforce de présenter comme autant d'acquisitions scientifiques.

M. Hasdeu accompagne ordinairement ses démonstrations étymologiques de conclusions historiques très importantes. Une discussion sérieuse de ces étymologies s'impose donc double-

---

1. Voir la liste de ces mots comano-turcs aux pages XVII-XVIII de notre Introduction.

2. *Sur les éléments turcs en roumain*, Bucarest, 1886, et *Etymologicum Magnum Rumaniæ*, 1886-1896 (*A-Ba*).

ment : d'abord à cause de la grande notoriété de l'auteur, puis, et surtout, à cause des conséquences historiques qu'il en tire, et dont la portée dépasse l'ethnographie roumaine.

Nous allons examiner de près les étymologies préosmanlies de M. Hasdeu et voir jusqu'à quel point elles résistent à une analyse objective des faits.

Commençons par les éymologies comanes, qui présentent un caractère un peu plus positif, bien que les difficultés et les incertitudes à leur égard ne soient pas moins sérieuses.

M. Hasdeu attribue une origine positivement comane aux mots archaïques *accè* et *aslam*, propres à la Moldavie; relativement au premier de ces mots, *accè*, nom du sou frappé en 1573 par le prince moldave Ioan-Voda, il s'exprime ainsi : « Les Moldaves n'ont pas pu prendre ce mot directement aux Turcs; il leur vient d'une autre langue touranienne dans laquelle il possède le sens général de monnaie, soit en or, soit en argent, soit en cuivre. En effet, dans le dialecte turc des Comans, qui ont régné plusieurs siècles sur la Moldavie, aktchè signifiait « pecunia ». C'est un des mots comans restés dans la langue jusqu'au XVIe siècle et plus. » En d'autres termes, selon M. Hasdeu, le nom de l'ancien sou moldave dériverait du coman (nagtul aktcha = osmanli nakd aktchè « pecunia »), et non directement du mot turc aktchè, monnaie d'argent (dérivé d'ak, blanc); ce qui revient à dire que, seul, en coman, ce mot aurait désigné une monnaie d'autre couleur que blanche. Mais, d'une part, le mot coman cité signifie simplement « argent comptant », sans préciser s'il s'agit d'une monnaie en argent, en or ou en cuivre; d'autre part, même en l'admettant, nous avons l'exemple d'un procès semblable de sens généralisé dans le mot français « argent », primitivement dénomination de la monnaie d'argent, puis désignant la monnaie en général, de quelque matière qu'elle soit. Le mot turc a d'ailleurs subi une évolution analogue : aktchè, monnaie, argent, richesse, pièce. Remarquons encore que le prince moldave, en faisant frapper l'*accè* en 1573, ne fit qu'introduire dans son pays la petite monnaie aktchè en cours depuis longtemps déjà dans l'Empire ottoman et les provinces avoisinantes.

En ce qui concerne le second des archaïsmes moldaves, *aslam*, qui figure dans les anciens textes des Psaumes avec le

sens d'« usure », M. Hasdeu y revient à deux reprises (dans le discours déjà mentionné et dans l'*Etymologicum*), soutenant ainsi avec une double certitude sa dérivation comane : « Le mot moldave *aslam* « usure » indique un rapport très intime entre les Roumains et les Comans, à l'époque de la prépondérance politique de ces derniers sur la rive gauche du Danube. — Le mot coman astlan « usura » ne se trouve ni dans le dialecte turc osmanli, ni dans celui des Ouïgours, ni dans celui des Djagataïs, mais uniquement dans celui des Comans. La conséquence purement historique à tirer de cette étymologie est celle-ci : la disparition des Comans danubiens étant antérieure au XIVe siècle, il s'ensuit que, bien avant la date de la colonisation de Bogdan-Voda, la Moldavie était habitée par des Roumains. »

La vérité est que le mot *aslam*, à en juger d'après les textes religieux, date du XVIe siècle seulement. L'affirmation que le mot existe uniquement en coman tombe devant le mot djagataï aslam « usure », identique au terme coman astlan; et le même terme avec le même sens se retrouve dans les dialectes kazan, baraba, tobolsk et criméen[1]. Enfin, le mot roumain ne peut pas être un emprunt oriental direct, à cause de son cachet religieux : il figure en effet presque exclusivement dans les textes bibliques moldaves, et n'est que la reproduction pure et simple de la forme russe ancienne oslamŭ, avec le même sens; cette forme russe, à son tour, est le reflet immédiat du djagataï aslam « usure », terme familier à plusieurs dialectes tatars, et par conséquent au coman. Notons encore que cette constatation, qui enlève tout fondement à la conséquence historique ci-dessus formulée, trouve une confirmation certaine dans la phonétique : puisqu'il s'agirait ici d'un emprunt assez vieux (probablement antérieur au XIIe siècle, selon M. Hasdeu) d'une forme comane astelan ou astlan, il n'en pouvait pas résulter la forme roumaine *aslam*.

En étudiant dans son *Dictionnaire étymologique* les mots *armig* « étalon » (un provincialisme du Banat) et *pajura* « aigle géant », M. Hasdeu les croit d'origine avare, petchénègue ou comane, sans pourtant décider laquelle.

---

1. Radloff, *Versuch eines Wörterbuchs der Türk-Dialekte*, Saint-Pétersbourg, 1890 suiv., vol. I, p. 547.

« Les Banatois ont dû hériter leur *armig* des Comans, des Petchénègues ou même des Avares, car ils n'ont rien eu à faire avec les Tatares proprement dits et ne pouvaient pas le recevoir des Turcs osmanlis. »

Dans cette courte citation se trouvent accumulées plusieurs hypothèses insoutenables.

Ce qui est certain, c'est que le *Codex cumanicus* ne contient pas le mot en question; encore moins peut-on parler d'un emprunt petchénègue ou même avare. Le mot est connu d'un côté par les Roumains du Banat, et de l'autre par certains peuples voisins, comme les Polonais, les Russes, les Ruthènes, ce qui indique immédiatement une origine tatare. On pourrait donc lui tracer l'itinéraire suivant : le djagataï argamak « cheval de race noble » a produit le russe argamakŭ et le polonais rumak (= aramak, à cause du caractère fluide du *g* intervocalique), qui passa aux Ruthènes sous la même forme; ceux-ci le transmirent aux Roumains du Banat. Il ne s'agit donc pas ici d'un emprunt oriental direct (le dialecte roumain banatois n'en possède aucun), mais du simple reflet slave d'un mot tatare.

Quant au mot *pajura*, qui appartient en propre, aujourd'hui, à la littérature traditionnelle, M. Hasdeu lui assigne également une origine orientale préosmanlie (*Etymologicum*, s. v. *baier*) : « Le mot *pajura*, synonyme de *sgripsor* du vieux grec (γρύψ), n'est que le persan pajan « falco milvus » (Vullers), à nous apporté par les Petchénègues ou les Comans sous la forme paj, d'où les Roumains, par l'intermédiaire du pluriel *pajurĭ*, ont formé un singulier *pajură*. »

Le roumain ne possède pas un emprunt persan qui ne soit représenté en osmanli. Nous ne savons, et on ne peut savoir, si les Comans et les Petchénègues possédaient ce terme; mais, même en laissant de côté cette incertitude, il est clair qu'une forme comme pajan (cf. le synonyme archaïque zagan) ne pouvait produire en roumain qu'une forme analogue, la dernière syllabe étant accentuée et par conséquent inséparable. Une forme hypothétique petchénègue ou comane *paj* est une assertion impossible à démontrer.

Une série spéciale de termes orientaux auxquels M. Hasdeu s'efforce d'attribuer une origine très reculée, appartient à la sphère pastorale; nous nous bornerons à en relever les mots *baciŭ*

« maître berger », et *cioban* « pâtre ». M. Hasdeu a toujours considéré ces termes comme très anciens, et il les faisait autrefois remonter aux origines mêmes de la langue, à l'époque dace, avec deux autres mots de la même catégorie : *dulău* « chien de berger » et *ortoman* « opulent » (en parlant des pâtres). Plus tard, revenant sur le caractère prétendu thrace de ces termes, il se contente d'une provenance médiévale. Mais avant d'examiner les nouvelles étymologies de M. Hasdeu, qu'il nous soit permis d'établir la chronologie des mots *baciu* et *cioban*.

La terminologie pastorale roumaine est formée de différentes couches linguistiques, entre lesquelles on peut discerner les séries chronologiques suivantes :

a) latine : *vită*, *boŭ* (*berbece*, *taur*), *vacă* (*viţel*), *oaie* (*miel*), *capră* (*ied*), *cal* (*armăsar*), *iapă* (*mînz*), *turmă*, *păstor*, *păcurar*, *păşune*, *lapte*, *caş*, *chiag*, *unt*, *zer*, *staul*;

b) roumaine (obscure) : *brânză*, *urdă*, *strungă*, *traistă*, *mocan*, *cârlan*, *jintiţă*;

c) slave : *bivol*, *buhaiŭ*, *ţap*, *cireadă*, *stână*, *tîrlă*, *izlaz*, *suhat*;

d) magyare : *berbinţă*, *dulău* (düllö = pers. tule; cf. copoiŭ, ogar), *imaş* (*nimaş : nyomás) et *sălaş* « l'abri des pâtres des Carpathes » ;

e) turque : *caimac*, *iaurt*, *caşcaval*; *câşlă*, *odaie* (*de vite*), *otac*, *perdea* (*de oi*), *saia*; *ciair*, *herghelie*, *tamazlîc*; *ortoman* [1], *sai-*

1. Le mot *ortoman* ou *iortoman*, qu'on rencontre dans les chants populaires de la Valachie, signifiait primitivement « riche en troupeaux » et suppose une forme primordiale *iort* « troupeau », conservée avec ce sens par les Ruthènes et les Polonais (en osmanli yourt veut dire « possession, bien-fonds » et en nogaï le même mot signifie « tente »). Le sens pastoral du mot roumain doit exister aussi en turc vulgaire, car, à moins que la limitation du sens ne soit propre au roumain (comme c'est le cas pour *odaie*, *perdea*, *otac*), un emprunt osmanli pourrait seul expliquer la circulation du mot en Valachie, et spécialement en Olténie. Quoi qu'il en soit, ce furent les pâtres roumains qui transmirent le mot, comme beaucoup d'autres de la même catégorie, aux Ruthènes et aux Polonais. De sa sphère pastorale, le terme passa aux haïdouks, avec le sens de « vaillant, puissant », exactement comme, inversement, son synonyme *chiabur*, primitivement « puissant », a fini par signifier « très riche », en parlant des gens de la campagne, dont la richesse et la puissance résident dans le nombre des bestiaux qu'ils possèdent.

giŭ, vătaf, — auxquels nous ajoutons (comme nous allons le démontrer plus bas) *baciŭ* et *cioban*.

Il résulte de la dernière série que les termes pastoraux empruntés au turc ne représentent aucune des notions fondamentales relatives à l'état de berger, mais sont des variétés et des synonymes d'ordre secondaire. Ainsi :

A côté des mots indigènes *lapte* et *brânză*, différentes sortes de fromages : *caimac, iaurt, caşcaval*;

A côté du mot slave *stână*, les synonymes *câşlă, odaie, otac, perdea*;

A côté du mot latin *păşune*, le terme spécial *ciair* (comme le slave *izlaz* et le magyar *imaş*);

A côté enfin du terme panroumain *păstor*, les équivalents turcs *cioban* et *vătaf*, d'une circulation plus limitée.

Le caractère secondaire des emprunts turcs de cette catégorie résulte encore du fait qu'ils sont à peu près inconnus de l'ancienne littérature roumaine : les seuls exemples cités par M. Hasdeu, sous le mot *baciŭ*, appartiennent exclusivement à la poésie populaire et aux contes. On en pourrait dire autant pour le mot *cioban*, qui ne semble pas remonter au delà du XVIIIe siècle.

Nous avouons donc ne pas comprendre la sollicitude archaïsante de M. Hasdeu pour ces termes, ni les arguments avec lesquels il la soutient (*Etymologicum*, s. v. *baciŭ*) : « Le mot roumain *cioban*, synonyme du roman *pĕcurar*, quoique d'origine persane, nous a été transmis il y a très longtemps par l'intermédiaire des Touraniens; il ne nous est pas venu du midi par les Turcs Osmanlis (comme l'admet Cihac), mais bien de l'Orient, par ces tribus du moyen âge qui l'ont transmis de même aux Russes et aux Polonais, et spécialement par les Pétchénègues et les Comans, qui ont vécu pendant des siècles parmi les Roumains. »

Sous le rapport de la forme, il est indifférent que le mot *cioban* vienne des Osmanlis ou des Tatares, le fonds lexical de ces deux branches du turc étant presque identique; mais la question, envisagée au point de vue ethnographique, change d'aspect. En soutenant l'origine exclusivement tatare du mot et son antériorité au contact des Turcs Osmanlis, M. Hasdeu se trouve forcé, d'un côté, d'en faire don, non seulement au serbe et au bulgare, mais à l'osmanli lui-même; d'un autre côté, il

élève une barrière entre ce terme turc et les termes de la même catégorie ; enfin, par cet isolement, il accorde à ce mot un relief historique qu'il ne possède nullement.

J'ai dit plus haut que le mot *cioban* manque presque totalement dans les anciens monuments de la langue. J'ajoute ici que les limites de sa circulation actuelle sont extrêmement restreintes. Les Roumains de la Transylvanie et du Banat n'ont pas ce mot et le remplacent par l'équivalent latin *pĕcurar*, comme les Roumains de l'Istrie et de la Macédoine. Donc, en réalité, non seulement *păstor*, qui existe presque partout, mais son synonyme *pĕcurar*, jouissent d'une extension plus grande que le mot *cioban* (usité d'ailleurs par les Macédo-Roumains à côté de *picuraru*).

Nous concluons donc que le mot *cioban*, inconnu à l'ancienne littérature religieuse et étranger aux Roumains de la Transylvanie et du Banat, réunit les conditions historiques d'une dérivation directe de l'osmanli ; il n'est d'ailleurs qu'un fragment de la série des nombreux termes pastoraux empruntés au turc par le roumain.

Nous arrivons maintenant au mot *baciŭ*, dont l'étymologie orientale est ainsi établie par M. Hasdeu (*ibid.*) : « Dans tous les dialectes turco-tatares, le radical bak signifie regarder, surveiller ; d'où, par le suffixe -tchi, baktchi, surveillant. Chez les Roumains, ce mot a acquis la forme *baciŭ* dans le sens restreint de « surveillant de la bergerie », forme et sens avec lesquels il a passé, sous un cachet purement roumain, aux Slaves et aux Hongrois. Au xe siècle, quand eut lieu la séparation des Daco-Roumains et des Macédo-Roumains, le sens strictement pastoral de *baciŭ* ne semble pas avoir été définitivement fixé, et c'est pourquoi, dans le dialecte macédo-roumain, le mot signifie « surveillant de la boucherie. »

A cette affirmation, grosse de conséquences historiques, nous opposerons simplement les remarques suivantes :

1° Une forme dénominative baktchi n'existe pas : le nom d'agent du verbe bakmak ne peut être que bakydjy, « celui qui voit, qui soigne », mais ni l'une ni l'autre de ces formes ne sont admissibles au point de vue phonétique (car il en résulterait infailliblement *bacciŭ* ou *bacăgiŭ*) ;

2° L'observation relative au sens du mot en macédo-roumain tombe ainsi d'elle-même.

Quant à l'origine même du mot, nous croyons la trouver dans l'osmanli (tchoban) bach « maître berger »; chez les Macédo-Roumains et chez les Serbes, le mot a le même sens que *baciŭ*. Sous le rapport phonétique, un ch final turc devient quelquefois [1] en roumain *tch* (cf. *cerviciŭ* = cerviş, *dîrviciŭ* = derviş; cf. de même *arniciŭ* = *arniş, du néo-grec ἀρνήσιος); quant au sens du mot, il coïncide parfaitement.

L'évolution particulière du sens en macédo-roumain, où *baciŭ* signifie « surveillant de la boucherie », n'est que le résultat de l'isolement ultérieur des éléments constitutifs du mot, bach et tchoban : le chef de la bergerie devient le chef de la boucherie, généralisation de sens que présente également le synonyme *vătaf*, primitivement « surveillant de la bergerie », puis surveillant en général, et spécialement commandant, chef militaire.

Par leurs longues migrations au nord et au sud des Carpathes, les pâtres roumains ont transmis le mot *baciŭ* d'un côté aux Hongrois et aux Polonais, de l'autre aux Serbes et aux Bulgares.

C'est ainsi que pas une des preuves linguistiques fournies par M. Hasdeu en faveur des prétendus vestiges, en roumain, des idiomes turcs préosmanlis, ne résiste à un examen rigoureux. Et peut-être est-il permis de conclure que de tous les peuples asiatiques qui, pendant des siècles, ont envahi les contrées baignées par le Danube, les Turcs (osmanlis et tatars) seuls ont laissé des traces nombreuses et positives dans les idiomes de l'Europe orientale, tandis que tous les autres — Avares, Petchénègues, Comans — ont péri sans fracas et que leur écho lointain s'est tu à jamais.

II

EMPRUNTS TATARS

Les Tatars de la Crimée, et surtout les Nogaïs ou Tatars bessarabiens, ont exercé sur la langue roumaine une influence très limitée, d'un caractère relativement moderne et transitoire.

---

1. Ordinairement, le ch final turc est conservé en roumain : c'est le cas pour le mot isolé bach, qui devient *baş*; mais il s'agit ici de la forme composée tchoban-bach, où le second élément est phonétiquement traité en simple finale du mot.

Pendant les trois siècles (1478-1783) que les Tatars criméens restèrent sous la suzeraineté ottomane, ils firent d'incessantes incursions sur les territoires des peuples voisins, et ainsi entrèrent fréquemment en contact avec les Russes, les Polonais, les Hongrois et les Roumains. La Moldavie particulièrement leur servit de champ de courses ; pas une des premières années du XVIe siècle ne s'écoula sans qu'ils vinssent la ravager. L'écho des horreurs de ces razzias vibre encore dans les vieilles chroniques du pays, et les chants populaires moldaves conservent le souvenir du roumain *Grue Gozovan*, le héros en qui s'incarna l'effort désespéré d'une revanche contre l'ennemi implacable et féroce.

La terreur inspirée par ces barbares a laissé une trace dans le sens péjoratif attaché à leur nom : *tătar*, « diable », et à celui de leur chef : *Han-tătar* (Khan des Tatars) avec le même sens.

En Valachie et en Transylvanie, où leur présence fut plus rare et moins prolongée, les Tatars se sont confondus avec les Juifs légendaires ou Géants, auxquels le peuple attribue l'architecture primitive des monuments cyclopéens.

Les Nogaïs, formant de nos jours une peuplade nomade de 50 000 âmes, répandue dans les steppes du nord de la Crimée, entre la mer Noire et la mer Caspienne, étaient proches parents des terribles Tatars criméens. Au XVe siècle, ils descendirent dans la Crimée, puis, deux siècles plus tard, en 1669, une partie de leur horde se fixa dans la Bessarabie méridionale, à laquelle elle donna le nom de *Boudjak*. De là, ils infestèrent à leur tour la Moldavie, incendiant ses villes et ses villages, dont ils emmenaient les habitants pour les réduire à la plus dure captivité.

Il semble que des contacts aussi fréquents, aussi funestes, répétés pendant plusieurs siècles, auraient dû laisser de nombreuses traces dans le vocabulaire roumain ; cependant on en trouve fort peu, et toutes limitées à la seule Moldavie.

La majorité des vocables empruntés sont, en effet, relatifs à la manière de vivre des Tatars criméens ou Nogaïs, et figurent comme termes techniques dans les chroniques moldaves. Quelques-uns seulement, d'un caractère moins spécial, se sont conservés dans le dialecte moldave, ainsi qu'en polonais et en russe, tandis qu'ils font défaut au valaque et aux idiomes balkaniques, sauf dans les cas d'adoption, par ces derniers, des formes parallèles de l'osmanlî.

A la première catégorie des emprunts tatars appartiennent les mots archaïques tels que :

mîrzac, chef de horde, qu'on retrouve dans les ballades moldaves; c'est le tatar mirza (= ar.-pers. emir zadé, fils de prince), titre ajouté à certains noms de famille chez les Tatars de Crimée; le même mot revient en polonais, en russe et en ruthène;

ciambur, course des hordes tatares sur le territoire moldave; ce mot archaïque survit dans une locution métaphorique, particulière au nord de la Moldavie : *a bate ciamburu* (litt. entreprendre la razzia), avec le sens de « mener une vie aisée et agréable »; le tatar tchapoul, incursion, du verbe tchapmak, courir, se retrouve en polonais et en ruthène : čambul, patrouille de cavaliers tatars ou cosaques;

duium, butin fait à la suite de ces razzias, a aujourd'hui le sens de « foule » (adv. en grand nombre); le tatar doyoum, avec le même sens, semble faire défaut aux langues slaves du Nord.

Dans la seconde catégorie des emprunts tatars se rangent les mots suivants, usités en Moldavie exclusivement :

arcan, lacs = arkan, lacet; le mot se trouve en polonais, en russe et en ruthène;

capcană, piège = kapkan, trappe (du verbe kapmak, saisir); en russe et en ruthène, kapkanû, en magyar kaptány;

haraba, grand chariot = araba, voiture non suspendue; le mot sonne en russe *arba* et en ruthène *harba* (tandis que le bulgare et le serbe *araba* viennent de la forme similaire osmanlie), etc.

Ces mots sont encore usités, tandis que les suivants ont disparu, et restent spéciaux aux chansons populaires de la Moldavie :

bahmet, cheval de Boudjak = bahmat, même sens (du pers. pehm, large, et du turc at, cheval, litt. grand cheval); en russe, en ruthène et en polonais le mot bachmat, signifie également grand cheval tatar;

baibarac, vêtement court des paysans moldaves = baïbarak, nom d'une étoffe importée de Crimée; le mot existe aussi en polonais;

cobuz, sorte de guitare = kobouz, même sens; le mot se retrouve dans toutes les langues slaves du Nord (la forme néogrecque κομπούζι, théorbe, vient de l'osmanli), etc.

Des exemples que nous venons de citer, il résulte que l'influence du nogaï ou tatar bessarabien sur la langue roumaine est d'une valeur tout à fait secondaire et spéciale. Comme elle n'a enrichi la langue d'aucune notion importante, et comme, d'ailleurs, son action reste limitée à la Moldavie, on pourrait la considérer comme un facteur négligeable, et la passer sous silence dans une appréciation sommaire de l'influence orientale sur la langue roumaine. Les seuls faits qui méritent d'être retenus, sous le rapport chronologique et géographique, sont : 1° que les emprunts nogaïques ne remontent pas au delà du XVIIe siècle; 2° que leur usage n'a jamais dépassé le territoire moldave.

III

EMPRUNTS OSMANLIS

Nous voici arrivés à la partie réelle et positive de cette étude, à l'influence linguistique osmanlie, que nous allons envisager successivement sous le rapport du son, de la forme, du sens et du lexique proprement dit.

Mais tout d'abord, quelques mots d'introduction.

Le champ de l'action exercée par la langue turque vulgaire embrasse un vaste territoire : elle s'étend en effet, d'une part, sur les idiomes de l'Asie occidentale (arménien, persan, arabe), de l'autre sur la majorité des langues parlées dans le sud-est (néo-grec, albanais, serbe, bulgare, roumain) et l'est (ruthène, polonais, russe) de l'Europe.

En dehors de son fonds tatar, l'osmanli a adopté de bonne heure un grand nombre de mots arabes et persans. L'arabe notamment lui a fourni la plupart des notions relatives non seulement à la religion, mais à la politique, à la jurisprudence, à la science et à la littérature. Toutefois, ces emprunts, plus ou moins littéraires, n'ont nullement entamé le caractère essentiel de la langue vulgaire : c'est cette dernière, au contraire, qui a profondément modifié ces emprunts étrangers, pour les conformer à son génie; elle les a simplifiés sous le rapport des sons, et enrichis d'acceptions nouvelles. Les emprunts arabes-persans ont donc subi un double procès, phonétique et sémantique, avant de pénétrer dans le turc, et c'est sous cette forme *osma-*

nisée, si l'on peut dire ainsi, qu'ils sont entrés dans les idiomes balkaniques. Pour cette raison, il ne peut être question en roumain, pas plus qu'en bulgare et en néo-grec, d'emprunts arabes ou persans, mais simplement et exclusivement de mots osmanlis.

Une fois en contact avec la civilisation européenne, les Osmanlis s'efforcèrent de s'assimiler les progrès des peuples voisins : Byzantins (plus tard Grecs modernes), Italiens, Slaves et Magyars. Ils prirent des uns, notamment des Vénitiens et des Génois, les termes relatifs à la marine; des autres, une partie de la terminologie militaire. C'est à l'Italie encore qu'ils sont redevables d'un grand nombre de leurs termes de commerce et d'industrie.

Le roumain, spécialement, outre les vocables indigènes tels que *boyar*, *kalarach*, courrier, *mamaliga*, bouillie de maïs, etc., a fourni au turc quelques termes d'importance secondaire :

barda, hache de charpentier; kacher, sorte de fromage (c'est le pluriel roumain, *caşurĭ*, de *caş*, fromage à la pie); kassatura, sabre-bayonnette (du roum. *custură*); dalavere, transaction (du roum. *daravere*, affaire, nom formé des verbes *dare* et *avere*); lundura, bateau lourd et massif (du roum. *luntre*, barque); masa, table basse à un seul pied (du roum. *masă*, table en général); kalas, planche épaisse (litt. planche de Galatz, ainsi nommée des fameux transports de bois qu'on embarquait de cette ville pour Constantinople), etc.

Évidemment, ces emprunts au roumain, dont le nombre ne peut encore être précisé, sont peu de chose en comparaison des mots roumains d'origine turque. Le même phénomène nous frappe chez les Mores d'Espagne, qui ont enrichi l'espagnol d'un nombre considérable de mots arabes, et ne lui ont emprunté qu'un nombre extrêmement minime de vocables. Le fait est d'ailleurs très compréhensible, si l'on tient compte de la supériorité de civilisation des deux peuples orientaux.

Dans le même rapport ethnique se trouvent les idiomes balkaniques — serbe, bulgare et albanais — dont les traces dans le vocabulaire turc sont aussi rares que sont nombreux les emprunts qu'ils ont faits à l'osmanli. Le grec moderne, grâce surtout à l'influence byzantine, a compensé quelque peu l'action orientale sur son lexique.

Ce fut à la fameuse bataille de Kossovo, en 1389, que les

Turcs Osmanlis entrèrent en contact effectif avec les peuples balkaniques, Serbes, Bulgares, Albanais et Valaques. Cinq années après, le prince valaque Mircea eut une rencontre sanglante avec Bajazet Ier à Rovine (1394), et un siècle plus tard, à Rahova (1474), le prince moldave Étienne le Grand se mesura pour la première fois avec Mahomet II, conquérant de Constantinople. Ces premiers rapports hostiles furent immédiatement suivis de relations courtoises, et des traités confirmant ces relations garantissaient, en échange d'une somme annuelle, offerte à titre d'hommage (convertie plus tard en tribut obligatoire), l'intégrité du sol, le libre exercice du culte national, et la conservation intacte des us, coutumes et traditions indigènes. Cet état de choses dura jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, où, avec l'avènement des Phanariotes, l'influence turque, jusque là très restreinte, devint tout à fait prépondérante. L'imitation servile de la vie politique, sociale et privée des Ottomans fut poussée à ses dernières limites; la cour du bey se transforma en pastiche ridicule du sérail du sultan, et les façons de vivre orientales dans l'habitation, l'alimentation, le costume, furent adoptées sans réserve par la classe noble. Le gros du peuple se montra réfractaire à cette mode ; cependant, comme elle se prolongea plus d'un siècle et demi, elle déteignit fatalement sur les classes inférieures, et ne disparut pas sans y laisser quelques traces. Le paysan roumain a gardé jusqu'à nos jours, dans certains détails de sa vie matérielle, surtout dans son costume, des vestiges de ce qui faisait autrefois l'orgueil des hautes classes de la société phanariote.

Mais sur le vocabulaire roumain et sur celui des idiomes balkaniques, l'influence osmanlie eut un caractère autrement sérieux et persistant. Son infiltration dura plus de trois siècles, et s'effectua par le contact direct entre les deux peuples. On peut diviser ce long intervalle en deux périodes successives, la première allant du XVe au XVIIe siècle, la seconde datant de l'époque phanariote. Ces deux périodes, représentant deux séries d'emprunts turcs, se distinguent l'une de l'autre tant par l'usage plus ou moins répandu de leurs vocables que par leur caractère provisoire ou persistant.

En effet, presque tous les emprunts de la dernière période, d'ordre politique et social, sont entrés dans le domaine de

l'histoire, après la disparition des princes phanariotes et la diminution de l'influence directe des Turcs qui en fut la conséquence. Le petit contingent qui surnagea dans ce naufrage, étant de date récente, et se rapportant à un ordre de choses déjà passé, prit une teinte d'ironie populaire, et tomba dans le domaine comique. Cette curieuse destinée des emprunts turcs phanariotes fut également le partage de l'élément néo-grec récent, lequel, par son cachet transitoire et superficiel, présente un réel contraste avec les emprunts faits au grec byzantin, ou avec ceux qui sont antérieurs au XVIIe siècle.

Tout différent est le caractère des emprunts turcs de la première période : comme ils avaient pénétré profondément dans l'esprit du peuple, ils ont acquis une forme définitive dans la langue, sont restés en pleine vigueur, et une longue vitalité leur est assurée, par cette raison que la plus grande partie de ces mots n'ont pas d'équivalents purement roumains, et que les autres expriment des nuances indispensables.

Les suffixes et les particules de la même origine démontrent également la profondeur de pénétration des emprunts en question; enfin, la persistance de ces emprunts dans la poésie populaire de toutes les provinces roumaines, aussi bien que dans les chants serbes, bulgares, albanais et grecs modernes [1], montre suffisamment que l'influence osmanlie n'a pas été restreinte à la cour et à la noblesse, qu'elle n'a pas été (assertion de feu Roessler) une simple importation officielle, mais la conséquence nécessaire de rapports intimes et séculaires.

Nous allons, à présent, entrer dans le fond même de notre sujet, et examiner sous leurs divers aspects linguistiques les emprunts faits par le roumain au turc osmanli.

1. *Considérations phonétiques.*

Feu Rūdow a fait le premier quelques remarques sur la phonétique des emprunts turcs [2]. Malheureusement, son étude est non seulement remplie d'erreurs, par ce fait qu'il range

---

1. Les glossaires annexés aux collections de Dozon et de Passow en contiennent un grand nombre.

2. *Neue Belege zu den türkischen Lehnwörtern im Rumänischen*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* de 1893 à 1895.

parmi ces emprunts des mots d'origine autre que turque, mais encore, ce qui est plus grave, qu'il confond sans cesse la langue littéraire ottomane avec sa forme vulgaire, l'osmanli [1], et attribue en conséquence au roumain une série de phonétismes propres à l'osmanli, et transmis par lui-même aux idiomes des Balkans. Tels sont :

L'alternance entre *b* et *p*, le premier figurant dans la prononciation du turc littéraire (l'arabe ne possédant pas le son *p*), et le second dans la langue vulgaire; de là des variantes turques comme paklava et pazar, qui ont passé simplement, en roumain et ailleurs, à côté des formes plus savantes baklava et bazar;

L'alternance entre *d* et *t*, le dernier propre à l'osmanli comme au turc oriental (et au coman) : tarak et tellal en rapport avec les formes plus savantes darak et dellal; de là des doublets phonétiques en roumain : *tarac* et *darac*; *catifea* et *cadifé* (cette dernière forme est archaïque), etc. C'est généralement la forme vulgaire qui est restée dans la langue : *testea* (pers. destè, osm. *testé*), *testemel* (pers. destimal, osm. *testimel*), etc.;

L'alternance entre le *k* et l'*h* (cf. les mots osmanlis kavaf et harbuz en rapport avec l'arabe khaffaf et le persan karpouz) produit des doublets phonétiques tels que : *casap* et *hasap* (ngr. κασάπης et χασάπης), *cârmîz* et *hîrmîz*, *cherestea* et *herestea* (cf. ngr. καζάνι et χαζάνι);

Enfin, l'alternance entre *m* et *b* initial (les mots turcs orientaux commençant par *m* remplacent généralement ce son, en osmanli, par un *b*) fait que la forme persane musulman sonne en osmanli bousourman; de même que les formes littéraires arabes mabeïn et mubachir aboutissent, dans le parler vul-

---

1. Il va sans dire que, dans les remarques qui suivront, nous ferons complète abstraction des subtilités phonétiques de l'alphabet arabe, subtilités restées également étrangères à l'osmanli et aux idiomes qui ont subi son influence. Nous nous en tiendrons aux sons primitifs du turc vulgaire, qui a réduit à l'uniformité les finesses et les aspérités de la langue arabe. La transcription des caractères turcs en caractères français est celle qui est généralement admise. Nous avons cependant omis d'indiquer la quantité des voyelles dans les mots arabes et persans, comme étant sans valeur pour l'osmanli, et par conséquent pour les emprunts faits à cet idiome.

gaire, à babeïn et boubachyr; de là des variantes roumaines archaïques : *babein* (dans les chroniques : *mabein*), *bumbaşir* (à côté de *mumbaşir*) et *busurman*, nom donné aux Turcs par les anciens chroniqueurs roumains.

Ensuite, des formes purement osmanlies, des emprunts arabes ou persans, comme *kavguir*, *tarab-hanè* et *zarzavat* (pers. kiarguir et sebzevat; ar. dharbkhanè), ont donné en roumain *gherghir*, *tarapana* et *zarzavat*; ce sont des transpositions normales qui n'ont rien à faire avec les formes savantes des mots correspondants.

En tenant compte de ces réserves indispensables, la phonétique des emprunts turcs se réduit aux remarques suivantes :

Les voyelles turques *eu*, *u* et *y* deviennent en roumain *ĭo*, *iŭ* et *ĭ* (ce dernier son guttural existe aussi en bulgare, en albanais et en ruthène) : keustek, gulè et kalabalyk sont rendus par *chiostec*, *ghiulea* et *calabalĭc*; en osmanli même, *eu* sonne parfois comme *io* : kior et karaguioz, prononciations vulgaires de keur et karagueuz.

Un *br* ou *d* final est rendu par *p* (comme d'ailleurs en osmanli, où ces lettres ont une valeur purement graphique) : *arap* et *canat*, en rapport avec l'orthographe littéraire turque arab et kanad; un *b* médial subit la même réduction : *telpiz* et *tiptil*, comparés à telbiz et tebtil (ar. tebdil).

Si, dans quelques mots, un *s* initial tend, en roumain, à évoluer en *z*, c'est un phénomène tout moderne : *zalhana*, *zaraf* et *zof* sont sortis des formes archaïques *salhana*, *saraf* et *sof* (tout comme en turc zurna remonte à surna, ou en ngr. ζάχαρι à σάχαρι); la même évolution est subie par un *s* final : *atlaz* et *talaz* sont sortis de *atlas* et *talas* (le mot turc *talaz* dérivant de θάλασσα).

L'alternance de *k* et *g*, de *tch* et *dj* est surtout propre au roumain : *gârbaciŭ*, *gavanos* (osm. kyrbatch, kavanos), et inversement *baltag* et *ciomag* (osm. baltak, tchomak); ensuite *cance* et *cange*, *cercevea* et *gergevea*.

Un *m* final devient ordinairement *n* : *băcan*, *taman* (osm. bakam, tamam); les mots *năframă* (archaïque *mahramă*; valaque moderne *maramă*) et *năstrapă* (seule forme survivante) ont subi la même réduction, et répondent aux mots turcs mahrama, machrapa (le dernier avec l'insertion d'un *t* en roumain pour faciliter le groupe *sr*).

Un *ch* ou un *tch* turc se conserve généralement en roumain ; cependant on rencontre, en Moldavie surtout, quelques mots où le *tch* figure à la place du *ch* final : *cerviciŭ*, à côté de *cerviș* ; *dîrviciŭ*, à côté de *derviș*, et probablement *baciŭ*, à côté de (*cioban*) *baș*. Une alternance semblable entre la sibilante et sa palatale ne doit pas être complètement étrangère à l'osmanli (cf. tcharchaf et tchartchaf).

Le cas spécial où *ch* et *tch* se trouvent rendus par *s* ou *ts* indique nécessairement un intermédiaire néo-grec, le grec, de tous les idiomes balkaniques, étant seul dépourvu des sons en question ; ainsi s'expliquent des formes comme *masala*, *saltea*, *sefterea* (μασχλᾶς, σελτές, σαχτερές), en rapport avec celles du turc, machala, chilté, chahterè ; ou bien une forme comme *țol* (ngr. τζούλι), comparé au turc tchoul (le composé tcholtar sonne en roumain *cioltar*, emprunt direct).

Les langues orientales, particulièrement l'arabe et le turc, s'efforcent d'éviter la double consonne initiale en la faisant précéder d'un *i* (cf. en arabe Iflatoun pour Πλάτων, et en turc Iflak pour Vlah) ; le roumain, n'étant pas réfractaire à un groupe semblable, rejette cet *i* euphonique : *schele*, *schingiŭ*, *Stambul*, sont ainsi abrégés de iskele, iskendjè, Istambol.

A ces remarques nous ajouterons les suivantes, d'un caractère moins général :

La prothèse d'un *a* se trouve dans *achindie*, à côté de la forme plus répandue *chindie* (cf. cependant le turc ikindi) ; celle d'un *s* dans les mots *sbenghiŭ* (à côté du normal *benghiŭ*) et *scrum* (turc kouroum).

L'épenthèse d'un *b* : *dambla* (en moldave *damla*) ; d'un *d* : *bizdadè* (forme populaire à côté de *beizadè*) ; d'un *n* : *amandè* (osm. amadè) ; d'un *r* : *arșa*, *arșic* (osm. hacha, achyk).

Un *t* (ou *d*) parasite figure à la fin des mots archaïques *maibent* (à côté de la forme plus savante *mabein*), *saivant* (aujourd'hui, en moldave, *saivan*), *șahmarand* (pers. chah meran).

L'élision d'un *r* dans *berbe(r)lic*, *murda(r)lic* et *serda(r)lic*, et surtout de la syllabe atone : initiale, dans *cabaz*, *chindie*, *laie*, *leașă*, *satara*, formes abrégées de hokkabaz, ikindi, alay, ulefè, musaderè ; — médiale, dans *bulubaș* et *suman* (des formes archaïques *buluchașă* et *sucman*) ; — finale, dans *iadeș*, *meș*, *patlagea* qui répondent aux formes turques vulgaires yades(t), mes(t), patlydjan.

Une métathèse a eu lieu dans *micşunea* (osm. menekchè), tandis que les formes métathétiques *chitie*, *siminechie* subsistent à côté des formes d'un usage plus général : *tichie*, *sinamechie*.

Une amplification finale a eu lieu dans quelques mots bisyllabiques, qui sont surtout des noms de parenté, par le suffixe intensif *că* (analogue aux diminutifs caressants comme *taică*, *maică*, *bunică*, etc.) : c'est le cas des mots *babacă*, *duducă*, *meneacă* (cf. *iacă*, grand'mère = ngr. γιαγιά + *că*), des formes primitives baba, doudou, ninè; puis, par analogie, *inicercă*, arme turque, de *inicer*, forme archaïque, pour *ienicer*, janissaire, etc.

Une amplification d'autre nature est destinée à donner au mot turc une forme plus foncièrement roumaine; ainsi, à l'aide du suffixe *-ie*, on obtient les formes *chirie* (primitivement *chirà*), et *magazie* (à côté du moldave *magazà*); ou bien on ajoute la voyelle *ă*, qui, alors, change le genre, comme dans les formes valaques *bardacă*, *călăuză* et *caraulă*, à côté des formes usitées en Moldavie *bardac*, *calauz*, *caraul*.

Un petit nombre de ces emprunts ont subi la modification dialectale des consonnes labiales : *bidiviŭ*, populaire *ghidigiŭ*; *cilibiŭ*, pop. *cilibghiŭ*; *cirivişi*, pop. *cirighişi*; *filerĭ*, pop. *(h)ilerĭ*, etc.

Enfin, l'alternance entre la voyelle simple et son aspiration (*alaiŭ* et *halaiŭ*, *arap* et *harap*; inversement *habar* et *abar*, *harşa* et *arşa*) ne se borne pas aux emprunts turcs, mais est un phénomène général de la langue.

Nous terminerons ces considérations phonétiques par quelques mots sur l'assimilation vocalique, phénomène familier aux langues en général, et spécialement au roumain, qui l'applique à tous les éléments de son lexique. Ce procédé linguistique a été naguère étudié par M. Storck [1] sous le nom d'« harmonie vocalique ». Ce terme appartient en propre à la famille des langues ouralo-altaïques; il y désigne l'action de la voyelle radicale sur les suffixes, sans aucun rapport avec l'accentuation, tandis que l'assimilation en roumain, comme dans les autres langues indo-européennes, est due en première ligne à l'influence de l'accent, principal ou secondaire. D'ailleurs, ce phéno-

1. Dans le *Jahresbericht* de M. Weigand, VII (1900), p. 93-175.

mène, du moins en ce qui concerne les emprunts turcs, est d'origine moderne, et, en partie, dû à la prononciation locale.

C'est ainsi que les formes modernes *carvasara, ciriviş, marafet, razachie, revent, ristic, siminechie, tipsie, tiptil, zahara, zarba,* alternent avec leurs formes archaïques *chervăsărie, cerviş, marifet, rezachie, ravent, rastic, sinamechie, tepsie, teptil, zaherea, zerbaf.* Et, d'autre part, on rencontre l'assimilation dans les formes locales, propres tantôt à la Moldavie et tantôt à la Valachie, *badana* (mais valaque *bidinea*), *bucluc* (val. *bocluc*), *burungiuc* (val. *borangic*), *chilipir* (mais en moldave *chelepir*), *chimir* (mold. *chimer*), *duşumea* (mold. *duşamè*), *seftè* (val. *saftea*), etc.

Nous ajouterons que la prétendue harmonie vocalique manque précisément dans la plupart des mots empruntés dans lesquels elle figurait en turc : les mots roumains : *lichea, peltik, pingea, sidef, tingire* répondent aux mots turcs : lekè, peltek, pendjè, sedef, tendjerè. Par contre, dans les exemples suivants, elle est simplement un transport de l'osmanli : *cercevè, testemel, tichia, zarzavat.*

Des faits que nous venons de rapporter, il résulte que l'assimilation vocalique est d'une autre nature que l'harmonie vocalique des idiomes ouralo-altaïques, et est fort loin d'avoir comme celle-ci la valeur d'une loi phonétique. Les deux phénomènes cependant semblent découler de la même cause primordiale, l'euphonie, qui elle-même n'a rien de fixe, et varie constamment partout, ainsi que le prouvent les différentes formes locales des mêmes mots : à côté des formes moldaves : *ceti, fimee, vidè,* figurent les formes correspondantes valaques *citi, femee, vedea,* plus littéraires et plus euphoniques (inversement, on prononce en Moldavie *pacat, sopon*; en Valachie *păcat, săpun*).

Voici maintenant les quelques cas d'assimilation réelle, progressive ou régressive, selon que l'influence analogique s'exerce sur une voyelle qui suit ou qui précède :

a) *acadea* : akydè (forme intermédiaire **acădea*), *becher* : bikiar (ngr. μπεχιάρης), *budulac* : boudala (alb. *budalek*), *fişic* : fiche(n)k (ngr. φυσέκι), *mindir* : minder (μενδέρι), *patlagea* : patlydjan (ngr. πατλιζάνα), etc.

b) *bidiviŭ* : bedevi, *bursuc* : borsouk, *ceplegea* : kaplydja, *fudul* : fodoul, *mazdrac* : myzrak, *mosor* : masour (μασούρι), *saxana* : seksanè, *şandrama* : sondourma, *tibişir* : tebachir, *zarnacadea* : zerinkadè (ngr. ζερνεκαδές).

C'est ainsi que l'assimilation joue dans la phonétique le même rôle que l'analogie dans le domaine général de la langue : ces deux facteurs, de nature à la fois physiologique et psychologique, concourrent à expliquer les changements qui semblent réfractaires aux lois mécaniques des sons.

2. *L'accent.*

L'accent en osmanli est uniforme, et tombe généralement sur la dernière syllabe, en opposition avec le finnois et le magyar; cependant, s'il n'y a pas de syllabe dominante, l'accent ne se fixe pas, et varie avec les modifications flexionnelles et la position syntaxique du mot. Même dans le mot isolé, l'accent sur la dernière syllabe n'est pas d'absolue rigueur; c'est ainsi que les mots suivants ont l'accent sur l'antépénultième : áferin, biñbachy, kabánitcha; d'autres, plus nombreux, l'ont sur la pénultième : kóptcha, élbet, djánbaz, koúla, tchánta, yádest, etc.

Dans les mots finissant par une diphtongue dont le second élément est un *i* final, l'accent tombe sur la première des deux voyelles : *aláy*, *béy*, *bóy*, etc.

La plupart des emprunts turcs en roumain gardent l'accent sur la dernière syllabe. Les déviations de cette norme, lorsqu'elles n'existent pas en osmanli, sont motivées : par le besoin de différencier le sens des mots (*agá* et *ágă*, *bulgúr* et *búlgăr*, *mascará* et *măscără*); ou bien parce que l'accent moderne diffère de l'ancien, qui est toujours oxytonique (cf. *căşlă* et *căşlá*, *iămă* et *iamá*, *iúreş* et *iurúş*, *leáfă* et *lefeá*, etc.); ou par suite d'une influence analogique : *bimbaşá*, à côté du régulier *bímbaşa*; ou enfin le mot prend l'accent sur la dernière ou l'avant-dernière syllabe, selon les localités : *barém* et *bárem*, *başcá* et *bâşca*, *ciorbá* et *ciórbă*, *duşmán* et *dúşman*, *haidém* et *háidem*, *sipét* et *sípet*, *tavá* et *távă*, etc. [1].

L'obscurcissement des voyelles atones n'est pas rigoureux dans les emprunts osmanlis. Le dialecte valaque garde souvent

---

1. On rencontre aussi cette double accentuation en dehors des emprunts turcs : *áripă* et *aripă*, *vúltur* et *vultúr*, etc. — Quelques-unes de ces accentuations sont particulières à la Moldavie, d'autres à la Valachie.

les voyelles claires ; celui de la Moldavie, comme la langue archaïque, tend au contraire à leur affaiblissement : *băcán* et *bacál*, *bidineá* (= **bădănă*) et *badaná*, *caftán* et *căftán*, *dalăc* et *dălăc*, *macát* et *măcăt*, *mahalá* et *măhălă*, etc. Cette réduction vocalique est observée avec plus de suite par le macédo-roumain : *măráze* (daco-roum. *maraz*), *păzáre* (daco-roum. *pazar*), *zămâne* (daco-roum. *zaman*), etc.

Le problème de l'accent en osmanli est très important, surtout en ce qui concerne les rapports de cette langue avec les idiomes balkaniques et particulièrement avec le roumain; malheureusement, il n'existe pas encore d'étude complète sur cette question [1].

Ce qui étonne tout d'abord, c'est la différence d'accentuation qu'on remarque entre le magyar, le finnois et le turc, trois idiomes dans lesquels la syllabe radicale constitue également l'élément stable, tandis que les flexions grammaticales sont autant de syllabes additionnelles. Il paraît qu'au début le turc accentuait aussi la première syllabe, — quelques proparoxytons comme *bâmia*, *tâkia*, le prouvent, — et que l'accent s'est avancé graduellement sur les suffixes jusqu'à ce qu'il fût fixé sur la dernière syllabe. Les faits suivants, qui contredisent l'oxytonie caractéristique de l'osmanli, semblent des vestiges de cette ancienne prononciation. Ainsi, l'accent primitif reste :

Dans les formes dérivées háyde, sánki, tabándja, etc.;

Dans les mots d'origine étrangère : eféndi, hátman, iskéle, koundoúra, touloúmba, etc.;

Dans les néologismes : bandiéra, kazéta, lokánda, etc.

Une circonstance qui vient encore appuyer les exemples déjà donnés, c'est qu'un nombre assez considérable d'emprunts turcs, en roumain n'observe pas l'oxytonie quasi-générale. Pour mettre plus en relief ces exceptions, nous en rapprocherons les formes correspondantes du néo-grec, la seule langue balkanique qui marque l'accent d'une manière graphique :

a) trisyllabes : *dulámă*-dolamá (ngr. ντουλάμας), *ghiótura*-keuturè (cf. κουτσουρού), *marámă*-mahramá (μαχραμᾶς), *tingire*-tendjerè (τεντζερές à côté de τεντζέρι).

---

1. Celle de Bonelli, *Del movimento dell' accento nel turco-osmanli* (Roma, 1893), est tout à fait insuffisante sous le rapport du lexique, le seul qui nous intéresse ici.

b) bisyllabes : *cálfă*-kalfá (καλφάς et κάλφας), *chílă*-kilè (κιλές), *fotă*-fotá (φουτᾶς), *paiántă*-payantá (παγιαντᾶς), *táftă*-taftá (ταφτᾶς), *távă*-tavá (ταβᾶς), etc.

En osmanli, les syllabes d'un mot ne forment pas un tout indissoluble, comme en français par exemple : chacune de ces syllabes maintient quelque peu son individualité, et se prononce avec un accent secondaire. Cette fluidité de l'accentuation osmanlie explique, jusqu'à un certain point, les déviations roumaines (et balkaniques) de l'oxytonie générale des emprunts turcs.

LAZARE SAINÉAN.

(*A suivre.*)

COMPTES RENDUS

Miscellanea linguistica in onore di Graziadio Ascoli. Torino, E. Lœscher, 1901, in-4, VIII-626 p.

Nous avons dit ci-dessus (p. 463) à quelle occasion ce beau livre a été composé et offert à l'illustre linguiste dont l'Italie est justement fière[1]. Je vais maintenant donner à nos lecteurs un aperçu de ceux des articles insérés dans la *Miscellanea Ascoli* qui intéressent les études romanes. Ils sont nombreux, et, presque sans exception, apportent des faits nouveaux ou des idées nouvelles, et sont dignes du maître auquel ils sont offerts. Je résume chacun d'eux sous le numéro qu'il porte dans la table initiale, laissant de côté les onze numéros qui ne concernent pas nos études.

2 (P. 7-25). G. Ulrich, *Il Favolello del Geloso*. Nouvelle en octaves, tirée d'un ms. de Pérouse, et d'une langue curieuse, *tosco-veneta* ou *tosco-romagnola*, d'après M. Ulrich, qui en relève les traits caractéristiques[2]. La nouvelle assez libre, raconte comment un chevalier s'introduit, caché dans un coffre, chez une dame soigneusement gardée par son mari jaloux, et comment la dame, accusée par son mari, est menée au « perron de Merlin », où la main du coupable reste attachée, tandis que celle de l'innocent n'est pas prise : l'amant se déguise en fou et embrasse la dame, qui jure alors n'avoir jamais été embrassée que par son mari et ce fou, et retire sa main indemne. On reconnaît l'histoire de l'épreuve éludée, fameuse surtout par les romans de *Tristan* (le talisman est souvent attribué à Virgile, et M. Comparetti, dans la seconde édition de son *Virgilio nel medio evo*, a mentionné notre poème). L'auteur du *favolello* a-t-il simplement démarqué l'épisode de *Tristan*? On pourrait le croire, car d'une part il mentionne lui-même *Ixotta* et *Tristan* (str. XXIX); d'autre part, la façon dont le mari s'aperçoit qu'un homme a pénétré auprès de sa femme rappelle celle dont la visite de Tristan à Gargeole est révélée au mari de celle-ci (*Rom.*, XV, 487). Il est toutefois plus probable que c'est un conte parallèle, vu les circonstances différentes, dont la

1. Voy. encore plus loin, à la *Chronique*.

2. Il est à noter que l'auteur dit dans sa dernière strophe : *il mio chanttare, Che bora in Fiorença è fatto de novelo Da uno saço che studia in remare.*

plus curieuse est que c'est la femme même de l'amant, aussi ingénieuse que bénévole, qui lui suggère et le premier et le second stratagème.

3 (P. 27-30). P. Marchot, *Deux étymologies*. 1. *Niente* et similaires : appuie l'explication de M. Ascoli par n e inde, mais sans écarter la difficulté phonétique. — 2. A. fr. *laier* et similaires : suppose que l a x a s t a r e est devenu l a c a s t a r e par une sorte de dissimilation, puis l a c s t a r e par une abréviation dont il y a d'autres exemples, d'où les formes *laier*, *lai*, etc.; l'auteur renvoie à la *Grammaire* de M. Meyer-Lübke (t. II, § 235) : la question n'est pas encore complètement élucidée.

6 (P. 41-63). G. Paris, f i c a t u m *en roman*. J'essaie dans ce mémoire de montrer que toutes les altérations qu'a subies le mot fīcātum s'expliquent par l'influence perturbatrice du grec συκωτόν, dont il n'est qu'une adaptation (L. Havet, dont j'ai rapporté l'opinion dans une note, pense même que le mot roman est essentiellement συκωτόν, altéré plus ou moins par étymologie populaire, en sorte que fīcātum, au lieu d'être la forme la plus ancienne, serait la plus récente) [1]. Je profite de l'occasion pour signaler ici les remarques que m'ont envoyées quelques philologues. P. 43, à propos de f é c a t u m, M. Menéndez Pidal me rappelle que *fégado* est la forme générale en Asturie et en Galice (donc, p. 52, aj. « asturo-galicien » entre « italien » et « et gallo-roman »). — P. 54, n. 9, à propos du roman *hipota*, M. L. Sainéan m'écrit : « En daco-roumain, ce mot est absolument inconnu; l'erreur initiale revient à Cihac, qui l'a inséré dans son Dictionnaire sans contrôle et peut-être par confusion avec le mot valaque *pipota*, « estomac de volaille ». Si le mot existe en macédo-roumain, — ce que je ne puis vérifier présentement, — ce ne peut être qu'un emprunt récent au néo-grec. » Cette constatation enlève à M. Gröber (voy. p. 53, n. 16) l'argument qu'il tirait de *hipota* pour voir dans *ficat* un « Buchwort ». — P. 54, n. 27 : M. Gilliéron me communique la carte qu'il a précisément dressée pour le mot « foie » en gallo-roman, où on voit que *fi* est encore usité dans certaines localités du Pas-de-Calais, du Nord et de la Belgique, mais presque partout il est « vieilli » et remplacé par le *foie* français (cette carte permettrait sur plus d'un autre point de préciser l'histoire du mot en Gaule) [2].

(P. 65-73). H. Suchier, *Kleine Beiträge zur romanischen Sprachgeschichte*.

---

1. M. Meyer-Lübke était arrivé de son côté, quand mon article était déjà imprimé, à une solution du problème très semblable à celle de M. Havet, qu'il ne connaissait pas plus que la mienne (voy. *Die Betonung im Gallischen*, p. 49; *Einführung in das Stud. der rom. Sprachwiss.*, p. 140).

2. Je relève ici quelques fautes d'impression. P. 42, l. 30, *fréquent*, l. *fréquents*; p. 46, l. avant-dern., parenthèse après *nécessaire*; p. 47, l. 21, *pendemment*, l. *prudemment*; p. 61, l. 20, *buccellatum*, l. *buccellatum*; ib., l. 36, *acc.*, l. *etc.* — Dans le n° de mars-avril de la *Revue des langues romanes* (t. XLIV, p. 186-188), M. M. Grammont, rendant compte de mon article, propose une explication qui passe entre a mienne et celle de L. Havet; *ficātum*, traduction ou calque de συκωτόν, serait à séparer des autres formes; celles-ci représenteraient συκωτόν devenu *séco-

1. Fr. *Altre Martin* : la locution bien connue en anc. fr. *chanter* (ou *parler*) *d'autre Martin* (M. S. ajoute neuf exemples aux douze donnés par Godefroy) provient peut-être d'une confusion involontaire (ou plaisamment voulue) avec *chanter* (*parler*) *d'autre matire*. M. S. appuie cette jolie conjecture sur un vers du *Boeve de Haumtone* anglo-normand (v. 627) : *E de autre materie li fra il chaunter*. La locution *chanter* (*parler*) *d'autre Bernart* serait alors une altération arbitraire de la première. — 2. Stupere : l'auteur explique l'étymologie qu'il a jadis donnée du fr. *estoveir*, etc., par stupere; elle lui paraît « pleinement assurée pour le sens et pour la forme » ; j'avoue ne pouvoir être de cet avis. — 3. *Chaste chauve large riche*. L'auteur regarde ces formes comme empruntées au féminin, et les explique par la trop grande différence que la phonétique mettait entre les deux genres; toutefois il n'y en a pas plus entre *larc* et *large*, *ric* et *riche*, *chauf* et *chauve*, *chast* et *chaste* qu'entre *lonc* et *longe*, *sec* et *seche*, *neuf* et *neuve*, *prest* et *preste*. M. S. cite avec raison le mémoire de M. Nyrop sur la flexion adjectivale en roman ; il aurait pu citer, sur le point spécial qu'il traite, les pénétrantes observations de M. Morf (*Rom.*, XVI, 282). Je noterai ici que *larc* n'est pas tout à fait inconnu à l'anc. fr.: on le trouve dans *Renart* (éd. Martin, br. XXIII, v. 1766), rimant avec *parc*. — 4. Fr. *ogre*. M. S. revient à l'ancienne étymologie (Walckenaër) : Ungarum, hongrois. J'ai l'intention de consacrer prochainement un mémoire spécial à l'étude de ce mot. — 5. Fr. *lai*. Les objections de M. S. à mon étymologie de *lai* (anglo-sax. lag) ou à celle que j'avais proposée autrefois et qu'a adoptée M. Thomas (germ. laik à travers l'anglo-saxon), sont très sérieuses. Je crois cependant, d'une part, qu'il y a bien peu de vraisemblance à l'explication par l'irl. laid, et d'autre part qu'il est singulier que l'all. *leich*, norv. *leik*, qui a exactement les mêmes sens que le fr. *lai*, n'ait rien de commun avec lui. — 6. Roum. *insenina* : est inserenare, et non insignare, comme Körting le dit par distraction [1].

8 (P. 75-95). C. Salvioni, *Etimologie : arcolajo*, « dévidoir », de *arcola* = *arcora*, plur. de *arco* (*arçhileo*, « vieux meuble inutile », en serait une variante); rom. et march. *arquillare*, « germer, pulluler », peut-être de l'all. Quelle; *arzillo*, « pétillant », nouvel exemple du sens ancien de « taon », qui rattache le mot au lat. asillus, comme l'a vu M. Parodi; *attecchire*, « bien pousser, prospérer », serait pour *atteccare*, et répondrait à attĭgicare, comme le mil. *tacd* à *tagicare(?); *brivido*, « frisson », se rattache à brevis (primitif de bruma), comme le montrent les formes des Alpes lombardes *brévet*,

---

tum, puis sous l'influence de fĭcum, d'une part *fécotum*, d'où *fécatum*, *fécitum*, d'autre part *ficotum*, d'où *ficatum*, *ficitum*, etc. Il est bien difficile de croire que *ficātum* soit complètement indépendant des autres formes ; en outre, M. Gr. est obligé de laisser de côté *fecātum* : il s'en tire en disant que cette forme est peu sûre, et que, pour sa part, il n'y croit pas ; mais, outre les exemples allégués dans mon mémoire, voy. ci-dessus la remarque de M. Menéndez Pidal.

1. Par un choix et un ordre ingénieux, l'auteur a réuni ici six mots dont les initiales donnent le nom *Ascoli*.

brévat, etc.; mais l'idée de « froid » qui s'est peu à peu développée dans bruma = brevima (orig[t] « le jour le plus court de l'année ») est tout à fait étrangère á brevis, et l'autre explication proposée (brevis au sens de « contracté par le froid ») est bien forcée; *calcestruzgo*, d'un *calcestre* perdu qui survit en lombard, « calcaire »; *cascina*, dérivé non de caseus, mais de capsia; verzesch. *desuglia*, « dévider », substitué à **deugliá* = *devogliare*; *diléggio*, serait pour *diriggio*, déverbal de deridēre (cf. *seggio* de sedēre); lomb. *duvia*, « sorte de balai pour épousseter le grain », d'étymologie incertaine, mais peut-être dérivé de villus; lomb. *gépa*, « menton de ganache », du germ. *klība, « rocher »; lad. *giavrina*, « jable de tonneau », de *caprina (cf. it. *capruggine*, m. s.[1]); lomb. *gū*, « lien » dans certaines locutions, remonte à ubi, mêlé à alc-de alicubi; lomb. *nipa* < nivea; pad. *niselo*, « cercueil », < locellus; abruzz. *rófece*, « orfèvre », peut remonter à l'archaïque aurufex; lugan. *scárla*, certain arrangement de quatre noix, répond aux synon. lombard *caslo*, *gasla*, *caslet*, tosc. *castellino*, romagn. *castol*, m. s.; lomb. *skóka*, « balançoire », de l'allemand (*Schaukel*, etc.); wallon *strompe*, « aiguillon », doit remonter, contrairement à l'opinion de M. Behrens (*Festgabe für G. Gröber*, p. 165), à stumulus stimulus; gris. *taschin* : confirmation de l'origine, Ticinum, assignée à ce mot (voy. *Rom.*, XXVIII, 318); *tempia*, etc., remonte à un tempula déjà latin vulgaire, et qui peut s'expliquer par une contamination de tempora et templa; arét. *viéguelo*, « herse », de vehiculum; *verbi in* -ccare (voy. *Rom.*, XXVIII, 98); romagn. *vizza*, « baguette », de vītea; blenies. *ẑumá*, « flamber », proprement enlever le bout, la *cima*, donc = *desumare* = *decymare.

9 (P. 95-128). J. Cornu, *Estoria Troyãa, acabada era de mill et quatroçentos et onze annos*. — Long morceau de cette version galicienne de l'*Estoria trojana* castillane, faite en 1373 pour Fernan Perez, d'après le ms. même (de l'année 1370 et de la main de l'*escrivan* Nicolas Gonsales) conservé à l'Escorial; le ms. galicien, incomplet d'un cahier au commencement, est à la Bibliothèque nationale de Madrid.

14 (P. 229-246). P. E. Guarnerio, *Nuove postille sul lessico sardo*. C'est la suite des excellentes notes que l'auteur a données à la *Romania* (XX, 56, 69). 1. Méridion. *abbisui*, *abbasoi*, « sangsue, ver », remontent à sanguisuga, ainsi que d'autres formes, encore plus éloignées, qui ont subi diverses contaminations. — 2. Log. *arẑa*, mérid. *arǧa*, etc., « tarentule », = varia. 3. Log. (ou plutôt mérid.) *astrádu*, log. *bistradu*, « gelée, glace », d'astrum (cf. le sens analogue de *sidus* en latin); *bistradu* a subi l'influence de *biddìa*, « glace » (ou *bi-* ne serait-il pas bis au sens péjoratif connu ?). — 4. Nuor. *bikrul*, *briku* < vitulum. — 5. Gallur. *kaľuka*, « espèce d'herbe », contamination de l'it. *quaglio* et de *ruca*. — 6. *Kal-* dans la composition néolatine :

1. Voy. sur ces mots, ci-dessous, pp. 577 et 614.

deux additions siciliennes à cette série récemment étudiée par le comte Nigra. — Sass. *kaldu miñoni*, « chardon sauvage comestible »; le second mot cité identique à l'it. *mignone*, et entre dans la composition de différents noms de plantes. — 8. Log. *kiliǧia*, « gelée », de gelicidium, mais influencé par quelque autre mot, peut-être caelum. — 9. *Kokketta*, « cocon », *kokka*, « gâteau », *kukkuru*, « bout », contamination de cochlea et coccus. — 10. Nuor. *krapika*, *krapiku*, « chenille », de capitula, capitulu. — 11. Nuor. *krunuka*, « quenouille », de colucula en passant par *konukra*. — 12. Gall. *kuskuǧa* et mots analogues, « brindilles, balayures, etc. », de cusculium dans Pline. — 13. Nuor. *fortiku*, « écorce du liège » : pour *ortikru* de corticulum, sous l'influence de fuste. — 14. Divers noms de l'orvet où entre le mot *fenu*, « foin ». — 15. Mérid. *palanǧana*, « petit seau », dérivé de palanga. — 16. Mérid. *pistrilloni*, « sorte de gecko » : la fin du mot est stellionem; la première syllabe est d'origine incertaine. — 17. Log. *saliǧemuru*, « pariétaire », de salice + muru. — 18. Log. *siridu*, « qui a bourgeonné », p. p. d'un verbe *sirire* < serere, d'où aussi *sirione*, « genre de grain », *sirile*, « membre des animaux ». — 19. Nuor. *sokka*, « courroie », de *soca, source de l'it. *soga*. — 20. Nuor. *bidusta*, « terre cultivée l'année précédente », de vetusta; *terra paperile*, « terre à cultiver dans l'année », dérivé de pabulum. — 21. Log. *tidarʒu*, « tas de bois », probablement pour *sidarʒu*, signifiant d'abord « tas de gerbes » et dérivé, comme plusieurs autres mots sardes, de segetes; mérid. *tidiŋǧolu*, « ver de viande », où le second élément est tineolum, le premier incertain. — 22. Log. *tirriolu*, « bestiole », de θηρίον. — 23. Mérid. *trâila*, *trâina*, « génisse », dérivés de *trau* < tauru. — 24. Log. *upa*, *uppa*, *aúpa*, « ombre, groupe, masse », supposés venus de l'it. *cupo*, qui se rattache lui-même à occupare (cf. *Arch. glott. it.*, XV, 135 ; *Suppl.*, V, 124).

15 (P. 247-262). C. Nigra, *Il Dialetto di Viverone*. Viverone est un bourg piémontais situé sur un petit lac non loin de Biella. M. le comte Nigra donne la phonétique (et les paradigmes verbaux) du dialecte qu'on y parle, et qui présente certains traits particuliers en regard des parlers avoisinants. Il est inutile de dire que son dépouillement est fait avec une très bonne méthode; il a cité en grand nombre les mots allégués comme exemples, afin d'offrir en même temps comme un lexique.

16 (P. 263-273). G. Gröber, *Eine Tendenz der französischen Sprache*. Cette tendance, qu'ont eue plus ou moins toutes les langues romanes, mais qui a été poussée en français plus loin que dans aucune autre, consiste à diminuer le plus possible le nombre des syllabes « fermées » au profit des syllabes « ouvertes ». En la suivant avec ténacité pendant des siècles (la suppression des consonnes qui en précèdent une autre, la nasalisation, la vocalisation de l'*l*, la chute du *t* final, etc., en sont des épisodes), le français est arrivé à être la plus mélodieuse de toutes les langues existantes (la plus propre à être mise en musique), et en même temps la plus expressive (l'accent verbal y étant subordonné à l'accent phraséologique); mais il a perdu et perd de plus en

plus ces avantages par la chute de l'*e* féminin, qui crée partout de nouvelles syllabes fermées. — J'ai résumé la théorie que M. Gröber expose dans ces pages et qu'il accompagne de remarques souvent très fines : le point de vue sous lequel il considère le phénomène en question est-il le vrai ? ou est-il le seul ? c'est une question qui demanderait une discussion que je ne puis aborder ici.

17 (P. 275-293). C. de Lollis, *Dell' A in qualche dialetto abruzzese. È mio proposito*, dit l'auteur, *indagare qui brevemente le combinazioni in cui l'a, che di regola in tutti i dialetti abruzzesi non facienti parte del gruppo aquilano si continua per ę (e muta), rimanga in quegli stessi dialetti inalterata.* Son étude extrêmement intéressante aboutit à montrer que la conservation (ou même, en certains cas, l'introduction) de l'*a* final est toujours due à la proclise du mot où elle se produit, mais, dans toute une série d'exemples, combinée avec le caractère collectif des mots en question, exprimé par l'ancienne terminaison du neutre pluriel.

18 (P. 295-303). P. Rajna, *La Lingua Cortigiana*. Ce mot paraît avoir été introduit au commencement du XVIe siècle par V. Calmeta (dans un ouvrage perdu) pour désigner la langue qu'on était censé parler à la cour de Rome, et dont on voulut parfois faire la langue littéraire par excellence. M. Rajna expose avec sa finesse habituelle les discussions auxquelles ce mot et cette idée donnèrent lieu, et cherche à déterminer dans quel rapport l'un et l'autre sont avec la terminologie et la théorie du *De vulgari eloquentia*, que Calmeta, d'ailleurs, ne connaissait pas en écrivant son livre.

19 (P. 321-325). I. Guidi, *Una somiglianza fra la storia dell' arabo es del latino*. L'arabe littéraire a été fixé par les grammairiens d'après la langue poétique antérieurement admise, et cet arabe littéraire est resté le même, tandis que l'arabe vulgaire a continué à évoluer en se différenciant : il y a là un phénomène semblable à celui du latin fixé littérairement par les grammairiens, mais, comme langue populaire, continuant à évoluer.

20 (P. 323-341). F. Garlanda, *Sul dialetto bieliese nella valle di Strona*. Phonétique sommaire de ce parler piémontais ; il y a parfois un peu de désordre dans la répartition des phénomènes.

24 (P. 389-402). J. Schmitt, ῥιζικόν-*risico*. L'auteur s'efforce de montrer que le gr. mod ῥιζικόν ou ῥίζικον, « destinée, fortune, péril », ne vient pas, comme on l'admet d'ordinaire, de l'it. *risico* [1], mais se rattache à ῥίζα, « racine (d'une montagne) », et a dû avoir primitivement le sens (non attesté) d' « écueil » (à peu près comme l'esp. *risco*). La démonstration n'est pas concluante, mais les faits réunis par M. Schmitt devront être pris en considération quand on essaiera de faire l'histoire de ce mot difficile. Dès 1156, Michel Glykas emploie ψυχή μου κακορίζικε au même sens que ψυχή μου κακοτύχερε,

1. P. 391, au lieu de : *la voce greca non può senz' altro essere considerata come un prestito fatto dal greco all' italiano* : le double sens de *prestito* rend la phrase équivoque.

ce qui nous montre le mot ξιζιτιόν déjà bien ancré dans la langue avec le sens de « fortune, destinée ». Je dois dire que l'origine arabe proposée par Devic me paraît la plus vraisemblable.

25 (P. 403-413). P.-G. Goidanich, *Intorno al dialetto di Campobasso*. Observations pénétrantes sur la phonétique et la morphologie de ce dialecte si bien étudié jadis par M. Fr. d'Ovidio.

26 (P. 415-420). W. Meyer-Lübke, *Etymologisches*. A. fr. *besaine*, obwald. *bazeina*, « ruche ». L'auteur (rectifiant ce qu'il avait dit dans sa *Grammaire*, t. II, § 451), montre que le primitif commun de ces deux mots est besēna (bēs-, bīs-), dont le suffixe est à peu près sûrement celtique; quant au thème, qui peut être apparenté à fiscus ou à ferula, il est à chercher [1]. — Le fr. *frelon*, avec les formes dialectales qu'il revêt au nord et au midi, représente un *hroslo *hruslo, pour horslo (attesté), qui est identique au lat. crabro et dont le thème se retrouve dans l'all. mod. *Horniss*, « frelon ».

27 (P. 421-445), S. Pieri, *Appunti etimologici*. 1. Verbi in *-eggiare*. Les doutes émis par l'auteur sur l'équation *-eggiare* = -izare = -ίζειν se seraient dissipés s'il avait lu l'article où M. Schuchardt l'a établie et s'il avait constaté que les verbes grecs en -ίζειν sont souvent transcrits, déjà à l'époque antique, sous la forme -idiare [2]. — 2. It. *ammaccare*, *magagnare*, *ecc.* L'auteur essaie d'établir l'existence en lat. vulg. d'un maca ou macca, primitif de macula; ce n'est pas impossible, mais il faudrait examiner de près toute cette famille de mots. — 3. *Azzo*, *ecc.*, dans la vallée de la Chiana, « manière de faire », rapporté avec beaucoup de vraisemblance à actio; l'it. *lazzo* (que nous avons adopté sous la forme plur. *lazzi*) serait le même mot avec l'art. agglutiné. — 3. *Bàrgia*, « grosseur sous le gosier des boucs », etc.; vient bien de barbea, comme l'avait pensé Ménage; mais barbea en toscan n'a pu donner que *barbia* : il y a eu contamination (indirecte) avec *gorgia*. — 4. *Bergolare*, « bavarder » < verbulare. — 5. *Bolso* (et prov. *bols*), « poussif », non de pulsus, mais de vulsus, qui est dans Végèce avec ce sens : étymologie aussi sûre que simple, et que l'auteur s'étonne à bon droit qu'on n'ait pas encore donnée. — 6. *Bucchio*, « enveloppe de l'oignon » < *lobuculu avec ablation de l'article (Diez avait déjà admis *buccio* = *lobuccio*). Plus douteuse paraît l'identification de *guscio*, lomb. *gûss*, fr. *gousse*, avec *lovūceo ou *lovūcea. — 7. *Cajo*, arét., « bois pourri », remonte à caries. — 8. *Carpone*, *-i*, « à quatre pattes », se rattache à l'archaïque *carpare*, qui est une transformation du lat. carpere, lequel montre quelque tendance vers ce sens dans *carpere terram pedibus*. Cela paraît peu vraisemblable. L'auteur indique lui-même que le comte Nigra vient de proposer une

---

1. P. 416, l. 13, *Paroxytona*, l. *Proparoxytona*; p. 417, l. 6, *Carnolēnus*, l. *Carnolēnus*.

2. Voy. d'ailleurs dans ce même volume, n° 29, l'article de M. Parodi.

autre étymologie, dont nous aurons à parler. — 9. *Catriosso*, « squelette du thorax (surtout des oiseaux) » : signifierait proprement l'épine dorsale et viendrait de caudae ossum. — 10. *Cianta*, « savate » : contamination de *ciompa* et *pianta* ; l'arch. *cionta*, qui est le même mot, signifie « coup de pied » et non « coup de bâton ». — 11. *Ciompo* : le sens primitif serait « rustre, manant », et non « artisan en laine », et il serait alors en rapport avec *ciampa*, « pied » : l'auteur rapproche le fr. *pied-plat*. — 12. *Ciospo*, à Pistoja, « galant » : est identique au lucquois *ciospo*, « mal bâti », qui remonte à caespes, par l'intermédiaire d'un verbe *ciospare* ; l'*o* reste à expliquer. — 13. *Citela*, dans la Chiana, « coquelicot » ; rapprochements divers. — 14. *Fuscello*, « brin de paille », < *fusticellu. — 15. *Gavine*, « cicatrices des écrouelles », *gavigne*, « creux des aisselles », remontent l'un et l'autre à cav-. — 16. *Gazzúrro*, « bruit joyeux » : contamination de *gazzarra* et de *garro*. — 17. *Grancévola*, « sorte de crabe », < *crancipula < *crancicula < *cancricula. — 18. *Imbuto*, « entonnoir », < *imbutor, comme *sarto* < sartor : très séduisant : mais y a-t-il des exemples de nominatifs conservés en dehors des noms de personnes ? — 19. *Intirizzire*, arch. *intirizzare*, « raidir » : de integrum avec le suff. *-izzare*. — 20. *Intruschiare* < *intrusiculare. — 21. *Mandracchia*, « putain » : < *mardracchia* < *meretracula. Plus que douteux. — 22. *Mantrugiare*, « manier » : < manu *trusicare. — 23. *Mazzeranga*, « sorte de pilon de bois » : la forme première doit être le synonyme *mazzdnghera*, dérivé de *mazza*. — 24. *Melangolo*, espèce d'orange, de melum. — 25. *Nicchiare*, « gémir, grogner », et aussi « puer », peut-être de *nicticulare. — 26. *Orezzo*, « frais, ombre » et « brise » ; le subst. doit être un déverbal du verbe *orezzare*, qui remonte, non à aura, comme on l'a admis jusqu'ici, mais à horridum. — 27. *Pagella*, arét., « sorte de filet », = pagella, comme *pania* = pagina. — 28. *Pagliolaja*, v. ital., « fanon des bœufs », > *pagliàjola*, dim. de **pagliaja* < palearia. — 29. *Puppattorrino*, lucqu., « pulpe des doigts », = * *polpattolino*. — 30 *Rabbrezzare*, pist., « rassembler », pour *rabberzare* = *ravverzare*. — 31. *Ragonella*, « rainette », se rattache à raucus, comme différents mots dialectaux qui désignent la sarcelle. — 32. *Rociolo*, pist., « dragée ronde », pour **rotjolo*, de rota. — 33. *Ruticare*, v. it., « remuer, rouler » de *roticare pour rotulare. — 34. *S'bonchio*, lucq., « tache d'encre » ; cf. *Arch. glott. it.*, XIV, 278, et *Suppl.*, V, 111. — 35. *Scalmana*, « refroidissement », se rattache à καῦμα. — 36. *Scerquo*, sienn., « grande effusion », sans doute identique à l'it. *sergua*, de siliqua, qui a pris le sens de « douzaine », puis de « grande quantité ». — 37. *Sgangasciare*, v. it., « rire à se décrocher la mâchoire », contamination de *sganasciare* et *sgangherare*. — 38. *Sghembo*, « tors » : l'auteur le rattache très ingénieusement au stlembus pedibus (en parlant d'un cheval) de Lucilius, que Festus traduit par *gravis, lentus*, mais qui en réalité aurait signifié « tors » (l'all. *slimb, schlimm*, dont l'origine est inconnue, pourrait aussi venir du latin). — 39. *S'grollone*, lucqu., « averse », var. de *scrollone*. — 40. *S'guillare*, chian.,

« glisser » ; cf. *squillare*, « voler rapidement », qui n'est qu'une acception figurée de *squillare*, « sonner » (de *squilla*). — 41. *Solemne*, chian., « tout doucement » : c'est solemne pris adverbialement, et l'it. familier *lemme lemme*, m. s., n'en est sans doute qu'une réduction. — 42. *Spilluzzicare*, « pignocher », doit remonter à un *spiluccicare* = *piluccare* + *s*. — 43. *Spreparato*, « dépoitraillé », de *preparare*, « couvrir par devant. » — 44. *Stempeggione*, chian., « poussée », métathèse de *spenteggiare*. — 45. *Stuzzicare*, « toucher souvent », de *toccicare avec *s* préfixée(?). — 46. *S'vercignare*, pist., remonte à versare dont il a le sens. — 47. *Tonchio*, « ver des légumes », n'est autre chose qu'un dimin. d'*Antonio*, de même que le lucq. *giannino*, « ver des fruits », le moden. *s'vanén*, « ver des châtaignes », sont des dimin. de *Giovanni*. — 48. *Trasto*, « obstacle », = transtrum. — 49. *Trespiggiare*, sienn., « marcher à petit bruit », pour *strepiggiare*, de *trepidiare + *s*. — 50 *Tufea*, chian., « brouillard épais », de typhus. — 51. *Viluppo*, « fils embrouillés, chose embrouillée » (d'où *avviluppare*, *sviluppare*) ; ce mot sur lequel on a tant discuté serait originairement le nom du liseron, *viluppio* ou *filuppio*, à côté de *vilucchio filucchio*, qui renvoie à un *volupulum à côté de voluculum ; cela ne résoud pas, il s'en faut, toutes les difficultés. — On voit quelle riche contribution de rapprochements, tous intéressants et presque tous sûrs, M. Pieri a apportés à ce volume.

28 (P. 447-445). G. de Gregorio, *Etimologie*. 1. Bas-lat. bladum. La première partie de cet article contient des objections fondées à l'étym. ablatum pour les mots romans dont il s'agit ; la seconde partie statue un bas-latin bladum, qui serait tiré du celt. blawt, « farine » : il faut plutôt admettre que, si bladum existe, il est apparenté à blawt ; il est possible que ce mot, qui apparaît d'assez bonne heure, ait désigné à l'origine une espèce particulière de froment ; toute la question demande à être revue avec soin. — 2. It. *gagliardo*, fr. *gaillard*, prov. *galhart*, sp. port. *gallardo*. L'auteur propose sérieusement de tirer ce mot de Gallia, sans remarquer qu'il faudrait *jaillart* en français, comme il le dit lui-même pour écarter l'autre étymologie, de galea(!), à laquelle il avait songé. — 3. It. *tovaglia*, ant. fr. *toaille*, etc. : voyant des difficultés imaginaires à l'équation certaine *toaille* = germ. thwalja, l'auteur veut rattacher ce mot à toga. — 4. Fr. *blême*. M. Anglade cité par l'auteur, a dit avec raison que l'*s* de ce mot, ou plutôt de *blesmir blesmer*, dont il n'est qu'un déverbal assez récent, est primitive et exclut par conséquent sa provenance du scand. blami (ce qui d'ailleurs est déjà dit dans le *Dict. gén.*), et cité à l'appui le langued. *bleime*, où *i* = *s* ; M. de Gr. s'avise là-dessus d'identifier *bleimar*, *blesmar* et le fr. *blesmer* avec *blaimar blasmar* < blasphemare, et il nous fait à l'appui de cette belle idée une petite leçon de phonétique et de sémantique dont il vaut mieux ne rien dire. Il la conclut ainsi : « Il passaggio fonetico da blas(phe)mare a *blaismer*, *blesmer* (*blême*) è legittimo e non lascia dubbi ; il passaggio ideologico da « oltraggiare » a « fare impallidire » è più che naturale, ed appaga con la luce dell'evidenza. »

29 (P. 457-488). E. G. Parodi, *Il tipo italiano* aliâre aléggia. Dans ce

très savant travail, l'auteur explique beaucoup de formes italiennes (qui avaient induit le regretté Bianchi en d'aventureuses hypothèses) par l'alternance de formes verbales en -ĭzat et -ĭzare : ainsi d'ala on a tiré *alĭare* ou *aleare* et *aleggia*, d'où plus tard *alĭa* (ou *alea*) d'une part et *aleggiare* de l'autre ; *alĭa* à son tour est devenu *alja* (de m. *nidja*, *celja*), et ces formes ont engendré des subst. comme *alja*, « aile », etc. Toute cette théorie, dont l'exposé détaillé est fort intéressant, paraît plausible ; j'avoue cependant que j'ai toujours des doutes sur le point de savoir si l'alternance des formes, dans les verbes en -ĭzare, est bien due à l'accentuation.

30 (P. 489-521). E. Gorra, *L'alba bilingue del codice vaticano* Regina 1462. Revenant après tant d'autres sur cette énigme qui risque bien de rester insoluble, M. Gorra l'aborde avec les principes suivants : 1° le fameux refrain en question nous est arrivé altéré et gâté par des copistes inexpérimentés ou malencontreusement savants ; 2° le texte original était dialectal et populaire et par conséquent facile et clair ; 3° nous devons pouvoir retrouver ce texte par la comparaison des textes similaires, romans et non romans. Les deux premiers de ces principes sont, on le voit, de pures assertions, que l'on pourrait contester ; le troisième a amené l'auteur à faire dans la littérature, le vocabulaire, les institutions du moyen âge, des recherches très étendues, qui forment la partie la plus intéressante de son travail et lui assurent une valeur durable pour tous ceux qui s'occuperont de la question des chansons d'aube, du rôle de la *gaite*, etc. Le résultat de cette laborieuse étude est la restitution suivante (au lieu de : *Lalba par* (ou *part*) *umet mar atra sol Poypas abigil miraclar tenebras*) : *L'alba par lunc el mar atras el poy ; Pasa 'l vigil ; mira clar las tenebras*. Il est probable qu'on essaiera d'autres remaniements, qui ne seront peut-être pas aussi ingénieux ni aussi savamment étayés, mais qui ne seront pas plus convaincants. La langue, d'après M. G., appartient au midi de la France. Je dirai seulement qu'il me paraît très douteux que l'art. masc. *el* (introduit par M. G. dans le texte) remonte, dans le gallo-roman méridional, à une haute antiquité ; je le crois moderne, dialectal et issu de combinaisons comme *quel* = *quelo*, *el* = *elo*, etc.

31 (P. 521-537). C.-M. de Vasconcellos, *yengo* (*engo*) — *enguedat* — *enguar*. On a lu dans la *Romania* (XXIX, 377) l'article de M. Menéndez Pidal qui rattache ces mots, où Mme de Vasconcellos avait vu des dérivés de aequitas, etc., à genticus. La savante romaniste d'Oporto élève contre cette étymologie des objections solides, et montre que *yengo*, *enguedat*, *enguar* ont exactement le sens et tiennent souvent dans les textes la place même du lat. ingenuus, ingenuitas, ingenuare ; d'autre part elle signale un anc. port. *engeo*, qui répond parfaitement à *ingenus pour ingenuus. Elle pense donc que les mots espagnols ont la même origine, mais reconnaît que l'équation phonétique est très difficile à établir. Le grand obstacle est la qualité du *g* : il faut supposer une métathèse remontant à une époque où le *g* devant *e* avait encore la valeur d'une explosive sonore, ce qui est d'autant plus difficile à admettre que le mot, comme elle le remarque elle-même, est un mot

savant, venu probablement des formules latines à l'usage vulgaire. M. Menéndez Pidal, auquel Mme de V. avait communiqué son article, trouve aussi *yengo* = ingenuum très satisfaisant comme sens, mais inexpliqué comme forme. Il y a là un problème qu'on réussira peut-être plus tard à résoudre.

32. (P. 539-547). V. Crescini, *Dell' antico epico frammento bellunese*. On sait que divers érudits bellunais du XVIe siècle ont recueilli, avec quelques variantes de transcription, un fragment historique latin, relatif à des événements de 1193, où se trouvent intercalés quatre vers en vulgaire, qui célèbrent la prise de Casteldardo par les troupes de Bellune conduites par leur évêque (voy. notamment C. Salvioni, dans le volume nuptial Cian, 1894, p. 235 ss.). M. Crescini en a retrouvé une nouvelle copie, prise par un notaire en 1577, probablement sur l'original, et qui donne le texte le plus authentique de ce précieux fragment, ainsi conçu : *De Casteldard avi li nostri bona part. I lo zeta tutto intro lo flumo d'Ard ; E sex cavaler de Tarvis li plui fer Con se duse li nostre cavaler*.

34. (P. 549-574). L. Biadene, *Note etimologiche*. 1. Capruggine, ruga *e alcuni suoi derivati*. 2. *Ven.* bovolo, *ital.* botolo.... burlare.... arrabattare.... ballare.... barare *e in generale i derivati del lat.* bolutare, balutare *per* volutare. D'après le post-scriptum, ce second titre est inexact, et il faut parler, plutôt que de dérivés du lat. bolutare, de dérivés de la racine bal- pour val-. M. Biadene me pardonnera de ne pas aborder la discussion ni même l'exposé des très nombreux problèmes étymologiques qu'il traite dans ces pages remplies de savoir et d'idées. Ce sont deux écheveaux très compliqués, qu'il faudrait beaucoup de temps et d'attention pour démêler. Dans le kaléidoscope que l'auteur fait passer sous nos yeux, les phonèmes, les sens, les mots se transforment les uns dans les autres avec une facilité et une rapidité vraiment merveilleuses, mais l'on se demande si l'on n'a pas affaire à d'habiles tours d'adresse plutôt qu'à des phénomènes réels. Ce n'est là que l'impression d'une première lecture, qui laisse l'esprit un peu ébloui et incertain. Je ne doute pas que les explications du savant et ingénieux auteur ne méritent un examen réfléchi, et j'aurai certainement l'occasion d'en soumettre plus d'une à cet examen (p. ex. le fr. *jable*, pr. *jaule* [1], qu'on est un peu déconcerté, au premier abord, de voir tirer de ruga, tout comme *rainure*, *ruisseau*, et l'it. *capruggine*).

D'excellents index, dus à M. Salvioni, terminent le volume (p. 597-626).

G. P.

1. Une étymologie germanique a été récemment proposée pour ce mot par M. Behrens (*Zeitschr. für franz. Spr. und Litt.*, XXIII, 37). Voy. aussi ci-dessus, p. 570, et ci-dessous, p. 614.

Les origines romanes. La première personne du pluriel en gallo-roman, par le Dr. F. Geo. MOHL. Prague, Rivnač, 1900, in-8, 154 p. (extrait des *Mémoires de la Société royale des Sciences de Bohême, Classe des Sciences philosophiques, historiques et philologiques*).

M. Mohl a publié en deux ans quatre ouvrages, tous relatifs au latin vulgaire, tous conçus et exécutés dans le même système, qui ont donné au nom du jeune professeur de Prague une rapide notoriété. La *Romania* a apprécié les trois premiers, et nos collaborateurs MM. Roques et Thomas ont été d'accord pour rendre justice aux mérites de l'auteur et pour rejeter son système. Je partage complètement sur les deux points leur manière de voir, et la lecture de ce nouveau livre me confirme dans le double sentiment que j'ai eu dès la lecture du premier : M. Mohl est doué d'une personnalité remarquable ; il a un savoir très étendu ; il a des idées originales et les met en œuvre avec une grande habileté ; mais il fait fausse route, ou plutôt il s'est engagé dans une route qui ne mène à rien, et il a un parti pris, dont il est à craindre qu'il ne se dégage pas, qui stérilise en lui, malheureusement pour la science, de grandes qualités qui pourraient être fécondes.

Le présent livre est consacré à illustrer par un exemple, certain aux yeux de l'auteur, la règle qu'il avait « érigée en principe » dans un premier ouvrage : « *Toute désinence latine semblable à la désinence celtique correspondante est régulièrement contaminée par celle-ci dans les pays gaulois* » ; ce qui ne contredit nullement, comme l'auteur tient à le rappeler, « le caractère italique du latin vulgaire, l'origine osco-ombrienne ou sabellique des principales particularités phonétiques, morphologiques et syntactiques qui caractérisent cette forme de la latinité (p. 38)[1] ». D'après lui donc, — c'est le sujet du très long chapitre II (p. 34-105), — le gaulois, à l'époque où il entra en contact avec le latin, avait une 1re pers. pl. proparoxytonique cánomes, et cette forme a changé le latin cánimus en cánomus (ou même cánomes). Une fois cánomus établi en gallo-roman, il a produit — par une évolution dont je ne me charge pas de débrouiller ici l'ingénieuse complication — cantômus pour cantámus, et enfin mittômus, debômus et sentômus[2]. Le tout

1. M. Mohl ajoute qu'il appuie cette théorie, « ici-même, de nouveaux et irréfutables exemples, cf. notamment chap. III, §§ 52 sqq. ». L'exemple cité ici est la substitution de -ent à -unt aux 3es p. plur., en Sardaigne, Espagne, etc., qui remonterait à l'osco-ombrien, -unt n'ayant été « réintroduit » que sous l'Empire. Cet exemple est peut-être « irréfutable » (les exemples et les arguments de M. M. sont toujours « irréfutables ») ; mais l'opinion qui voit dans le remplacement de -unt par -ent et de -ent par -unt un simple fait d'analogie ne l'est pas moins, et a le grand avantage de présenter une explication qui ne sort pas du domaine latin et qui y trouve une quantité de parallélismes.

2. On s'étonne que l'auteur ne dise nulle part qu'une explication très semblable avait été proposée par M. Settegast dans un article de la *Zeitschrift f. rom. Phil.* (XX, 266 ss.), que la *Romania* a apprécié quand il a paru.

s'est passé dès l'époque romaine. Il est vrai que les textes épigraphiques et les documents mérovingiens n'offrent pas le moindre exemple d'une quelconque de ces formes. Cela, reconnaît l'auteur (p. 136), « constitue une lacune fâcheuse dans une théorie historique comme celle que nous proposons ici. Nous en avons prévenu le lecteur dès le début de notre étude, et il serait mal venu à nous reprocher une insuffisance qui dépend moins (?) de notre méthode que de l'état même des choses ». Et ailleurs (p. 137) : « Il faudra naturellement, pour confirmer ou pour infirmer notre théorie, des faits et des exemples d'une nature moins ambiguë (?). C'est aux latinistes aussi bien qu'aux romanistes qu'il appartient de les chercher. » Travaillons, Messieurs ! *Wenn die Könige bau'n, haben die Kärrner zu thun!*

Quant aux faits déjà constatés qui contredisent son système, M. M. les écarte d'un mot : *oram* dans *Eulalie*, qui montre la désinence *-ams* < -ámus existant encore au IXe siècle, « ne saurait être considéré que comme un pseudo (?)-latinisme (p. 6, n. 1) », « dû à la fusion de l'impératif avec l'indicatif dans la langue vulgaire (??) (p. 17) ». La preuve de la substitution récente d'*-oms* à -ámus tirée du traitement des palatales dans *colchoms manjoms* a été, d'après M. M., suffisamment réfutée par Körting : « l'analogie devait naturellement unifier les consonnes dès l'origine (p. 13, n.). » Je ne sais ce que l'auteur entend par « dès l'origine ». Supposons qu'on ait, d'après le modèle celtique, substitué -omus à -amus, en gallo-roman, au IIe-IIIe siècle : il n'y avait pas à « unifier les consonnes » de colcatis et colcómus, puisqu'elles ne différaient pas. Quand lec devant a s'est altéré, — sans doute au VIIe siècle, — on aurait eu colc̣atis, mais colcómus : c'est sans doute à ce moment qu'on aurait unifié les consonnes et substitué colc̣omus à colcómus. Cela me paraît tout à fait invraisemblable. On n'a pas identifié le c(e) au c(a) dans colcet > *culʒt*, qui nous est, fort heureusement, attesté, et il est plus que probable, pour ne pas dire sûr, qu'on a dit *colc* à la 1re pers. sg. avant de dire *colche* par analogie avec *colchet*. On comprend au contraire à merveille que colcamus, étant devenu au VIIe siècle colc̣amus, ait donné *colchoms*, quand *-oms* a envahi toutes les 1res pers. pl. du présent de l'indicatif, qu'il fût alors encore *colchams* ou déjà *olchiems* [1].

M. Mohl appuie son système, — dont je ne puis examiner la base celtique en elle-même, la compétence me faisant absolument défaut [2], — sur le fait, incontestable d'après lui (p. 36, 69, 138), que la déclinaison sans cas du plur. fém. en gallo-roman (terras au lieu de terrae terras) a égale-

1. A plus forte raison en est-il de même de *plaisons*, qui ne peut être placomus, mais est la substitution de *-oms* à *-ems* ou *-eims* dans *plazems* ou *plazeims*. *Dioms* paraît refait sur *dimes*, *dient*.

2. La façon compliquée dont l'auteur l'expose me fait croire qu'elle est fort sujette à caution. — Cet article était imprimé quand j'ai lu dans la *Revue critique* du 26 août (pp. 149-154) les articles de MM. Vendryes et Bourciez sur le livre de M. Mohl. Les objections faites notamment par le premier de ces critiques à la partie gauloise du système de M. M. sont extrêmement fortes.

ment une provenance gauloise. Mais ce phénomène s'explique très suffisamment par l'influence du singulier, où terram était devenu identique à terra : on le trouve attesté dans des documents, surtout épigraphiques, à partir du IIIe siècle, qui appartiennent à toutes les régions de l'Empire. L'explication celtique n'a ici aucune vraisemblance et ne saurait donc appuyer l'autre.

La grande force de M. Mohl est dans la constatation faite par lui de l'emploi de *-oms* partout où et seulement où la population romanisée était celtique. Le résultat de ses recherches sur ce point a été en effet tel que lui même il a été « surpris tout d'abord en voyant la concordance ethnographique et linguistique se poursuivre avec une si étonnante précision jusque dans les plus petits détails (p. 104) ». C'est en effet merveilleux, surtout pour la Haute Italie et la région alpestre : partout où les témoignages historiques ou les découvertes archéologiques nous montrent des Celtes anciennement établis, on dit *-oms*; partout où le substratum est d'une autre race, on ne connaît pas *-oms*. Quoi de plus imprévu par exemple et de plus convaincant que le fait suivant? Les anciens textes padouans ont *-om*, *-on*, tandis que le padouan moderne ne connaît pas ces formes. Or Tite-Live nous apprend que des Gaulois étaient voisins de Padoue : « C'est aux descendants de ces Gaulois, isolés au milieu des terres vénètes, qu'il faut rapporter ces pluriels en *-om* conservés si miraculeusement et durant tant de siècles par le vieux padouan au milieu des formes en *-emo*, *-en* de tous les patois voisins. Il y a peu d'exemples aussi frappants de la persistance des anciennes divisions ethniques au delà de l'Apennin (p. 101). » Il est vrai qu'on ne comprend pas bien comment ces Gaulois, qui étaient *accolae* des Padouans, ont fait pénétrer leur -omus précisément dans la ville avec laquelle ils étaient toujours en guerre, tandis qu'ils l'ont laissé perdre dans les campagnes qu'ils habitaient; mais c'est un détail [1]. — Le réactif de -omus est d'ailleurs d'une utilité infinie : non seulement il confirme les renseignements fournis par l'histoire ou l'archéologie, mais au besoin il les supplée ou les contredit avec le même succès. Ainsi Strabon et Pline comptent les *Camuni* parmi les peuples étrusques (rhètes ou euganéens); mais comme dans le pays des *Camuni* (Bormio, Val Camónica) on dit *-oms*, ce « critérium absolument sûr (p. 88) » nous permet de redresser leurs témoignages : Strabon a en vue « la division purement géographique du pays », et Pline « confond les *Camuni* avec leurs voisins immédiats, les *Triumpilini* ou *Trumplini* (p. 90) ». Il est vrai qu'on a découvert dans la Val Camónica « des sépultures et des antiquités probablement d'origine rhèto-étrusque », et c'est là en général une preuve évidente de non celticité; mais ici, remarquons-le bien, ces monuments ne se trouvent que dans le sud de la vallée, « précisément près des passes qui donnent accès dans les vallées occupées jadis par les Rhètes Trumplini et Stoeni (p. 94) »; donc évidemment les Rhètes n'étaient là qu'en voisins, et les *Camuni* étaient des Insubres, ce qui fait que leurs descendants disent

1. Et à quelle époque les Padouans auraient-ils subi cette influence gauloise ?

meton, etc. Tout cela est dit fort gravement, et appuyé d'un grand renfort de citations historiques et archéologiques très savantes.

Pour la Gaule transalpine, les faits sont plus simples, mais les résultats ne sont pas moins éclatants. Le wallon et le lorrain ont à la 1re pers. du plur. *-an* au lieu d'*-on* : c'est que ces dialectes occupent le pays des *Condrusi*, *Eburones*, *Caeroesi* et *Aduatici*, qui étaient des Germains. « Les *Mediomatrici*..... étaient, il est vrai, un peuple celtique : mais leurs voisins de la Germanie supérieure..... devaient forcément déborder dans les vallées de l'Est (p. 85) ». Ces débordements ont troublé les *Mediomatrici* et les ont empêchés d'accepter, comme les autres Gaulois romanisés, les 1res pers. pl. en -omus; bien au contraire, ils ont gardé la forme latine -amus de la 1re conjugaison et l'ont même étendue aux autres conjugaisons [1]. Le malheur est que les anciens textes wallons et lorrains, qui ne manquent pas, ne connaissent pas cette flexion et ont *-ons* tout comme les autres; M. M. ne prend pas la peine d'expliquer ni même de signaler ce fait. — Si le franco-provençal ne connaît pas *-oms* [2], c'est que dès le IIIe siècle « nous voyons les Alamans occuper le Jura supérieur et ravager les villes gallo-romaines de la contrée (p. 86) ». Ce qui m'étonne, c'est que ces Germains et germanisés aient cependant adopté le pluriel en -as sans cas de la 1re déclinaison, non moins sûrement celtique. — Que le provençal et le gascon ignorent *-oms*, c'est tout naturel, puisque la Gascogne était ibérique et la Provence méridionale ligure (p. 83). Je vois cependant une petite difficulté : ce n'est pas seulement la Provence méridionale et la Gascogne qui sont dans ce cas : c'est tout le midi de la France, y compris l'Auvergne, le Limousin et le Périgord, où nous nous sommes habitués à voir des régions foncièrement celtiques. M. Mohl n'a pas jugé à propos de nous expliquer ce mystère [3]; il affirme sans réserves la « concordance linguistique et ethnographique » que postule son système et déclare (p. 83) qu'elle lui donne incontestablement gain de cause « au moins auprès des philologues qui ne repoussent point par principe en faveur de théories *a priori* les démonstrations empruntées au réalisme de l'histoire ».

Ai-je besoin de dire que si de tels philologues existent, je ne suis pas du nombre, et que j'ai toujours été, suis et serai toujours prêt à incliner une opinion préconçue devant l'évidence de faits démontrés ? Mais ici je me

---

1. « Rappelons enfin, ajoute l'auteur, que vers les derniers temps de l'Empire, la Lorraine des anciens *Mediomatrici* tombe définitivement au pouvoir des Germains. Ceci suffira sans doute à démontrer quels services énormes la philologie romane peut attendre de l'histoire en général et de la géographie historique en particulier. » Il faut ajouter que, grâce à M. Mohl, la philologie romane le leur rend bien : les géographes et les historiens vont certainement utiliser avec reconnaissance les résultats acquis par l'emploi du « critérium infaillible » de *-oms* pour l'ethnographie ancienne de la Gaule et de l'Italie.

2. Cf. plus loin, p. 584, n. 2.

3. P. 70 il dit seulement que « les limites du domaine provençal, telles que Tourtoulon et Bringuier les ont établies, correspondent, *excepté dans le nord*, à des régions qui, *pour la plupart*, n'étaient sûrement pas occupées par des Celtes ».

trouve en présence d'un système qui essaie de se soumettre les faits, et je me permets de garder la conviction que l'étude de faits en grand nombre, poursuivie depuis quarante ans, a enracinée de plus en plus dans mon esprit, à savoir que l'évolution du latin parlé doit autant que possible s'expliquer par ce latin même, et qu'il ne faut recourir à une explication tirée d'une autre langue que quand cette explication s'impose et que l'explication latine fait défaut. Or ici ce n'est point le cas. L'invasion d'une désinence flexionnelle gauloise dans le système tout latin de la conjugaison gallo-romane est une hypothèse qui ne peut s'appuyer sur aucun fait parallèle et qui n'est étayée que par une série d'hypothèses accessoires aussi douteuses que compliquées. La conjugaison romane reproduit la conjugaison latine jusque dans ses irrégularités et ses caprices avec une fidélité qui, dans toutes les langues, apparaît d'autant plus grande qu'on remonte plus haut dans leur histoire, et cette fidélité n'est troublée que par l'analogie, qui joue un rôle de plus en plus actif et puissant, et à laquelle il faut toujours recourir en premier lieu pour expliquer les divergences d'avec la conjugaison latine. L'explication qui voit dans *-oms* de sûmus un cas d'analogie morphologique est en parfait accord avec tout ce que nous savons du développement de la conjugaison latino-romane ; les faits que nous connaissons nous permettent d'en placer le début, dans la France du nord, vers le VIIIe siècle, et nous la voyons gagner toujours du terrain jusqu'à ce que, au moins dans le francien, elle ait conquis toutes les 1res personnes du pluriel, sauf au parfait. J'ai essayé jadis ici même de suivre cette marche, dont M. Meyer-Lübke avait indiqué les premières phases ; je ne vois rien à modifier à ce que nous en avons dit l'un et l'autre [1].

Il est vrai que cette explication rencontre quelques difficultés : M. Mohl a consacré tout son chapitre I (p. 4-33) à les signaler et à les exagérer, comme c'était son droit. Je ne puis trouver qu'elles soient de nature à faire écarter une hypothèse d'ailleurs simple et naturelle. La « stérilité analogique des verbes d'état », qui « constitue contre la théorie l'un des plus irréfutables arguments » (p. 13-15), est une pure assertion dogmatique, qui est démentie par l'influence analogique certaine qu'a exercée steti en provençal (voy. Thomas, *Essais*, p. 92), et, pour M. Mohl tout au moins, par celle qu'il attribue (p. 14, n.) à stao sur vado [2]. — Mais voici « l'objection la plus irréfutable, » sur laquelle, comme elle n'a pas encore été présentée, M. M. demande la permission d'insister. « On peut la formuler comme suit : **Si la désinence *ONS* était sortie par analogie de *NOUS***

1. Peut-être faut-il faire à l'influence du futur (*avrons* parallèle à *avront*), au moins pour la France du nord, une part plus grande que nous ne l'avons faite. M. Mohl (p. 26-29) réfute la théorie de l'influence décisive de ce temps, admise par M. Duvau, par des raisons qui sont en partie fort bonnes, et qui sont sans réplique pour les parlers de la Rhétie et de l'Italie.

2. On notera que *nous sommes*, dans la conversation familière, est certainement, avec *nous avons*, la 1re pers. du pluriel la plus fréquemment employée.

sons [1], **il eût fallu une suite considérable de siècles avant qu'elle fût parvenue à sa complète généralisation** (p. 15). » Or on en place le commencement au VIIIe siècle [2], et dès la fin du IXe siècle le *posciomes* du *Jonas* « montre que la désinence nouvelle a déjà envahi, non seulement les verbes réguliers à l'indicatif de toutes les conjugaisons, mais jusqu'au subjonctif des mêmes (?) verbes. » Ceci, entre parenthèses, n'est pas absolument prouvé : l'auteur du *Jonas* pouvait dire *poissiomes* (d'après *seiomes*, qui doit être le premier subjonctif conquis par *somes*), et conserver des formes en *-aims* ou *-iems* et même en *-eims* à d'autres temps, modes ou verbes [3]. Mais accordons-le : y a-t-il vraiment « quelque chose de si extraordinaire, de si contraire à tout ce que nous savons sur la chronologie des phénomènes linguistiques » dans le fait qu'une flexion analogique aurait, dans une région spéciale, — M. M. reconnaît lui-même que dans le reste de la France la conquête n'a été terminée que beaucoup plus tard, — conquis toutes les places auxquelles elle pouvait arriver? Je ne le crois pas, et la lenteur de certaines propagations analogiques, alléguée par M. M., ne prouve rien : en matière d'analogie et d'action analogique il n'y a pas de parallélisme à établir entre un phénomène et un autre [4]. Encore moins faut-il s'étonner que l'on ne trouve pas au moins hors de France, « en Rhétie ou dans la Haute Italie, des traces de cette lutte gigantesque (*sic*) entre les anciennes flexions et la..... désinence analogique (p. 17) » : les textes de ces régions ne commencent qu'à une époque où la lutte était terminée [5]. M. Mohl constate d'ailleurs lui-même que la désinence *-oms*, en rhétique comme en français, est beaucoup plus ancienne (« infiniment » est exagéré) au présent de l'indicatif qu'au subjonctif et à l'imparfait; mais cela prouve-t-il que « **le type *nous portons* remonte donc sûrement à l'époque préromane** (p. 18) »? En aucune façon. Cela prouve simplement que la puissance de propagation de *-oms*, d'abord restreinte, comme il était naturel, à l'indicatif présent, a

---

1. Ce n'est pas précisément ce que nous disons, et on doit avoir soin d'être exact jusqu'à la minutie en rapportant les opinions que l'on combat : nous disons que la flexion *-oms -omes* provient de sûmus, qui a dû donner *soms* et *somes*, puis a décidément préféré *somes*.

2. M. M. nous fait dire que « *-ons* s'est propagé aux verbes autres que *estre* dans le courant du IXe siècle ». Je n'ai pas sous les yeux l'article auquel il renvoie; en tout cas rien ne s'oppose à ce que -omus ait commencé à se propager dès le VIIIe et même la fin du VIIe siècle.

3. On sait que ce texte ne contient pas d'autre 1re pers. du pluriel.

4. La substitution, en francien, etc., de *-eie* (*-oie*) à *-oe* à l'imparf. de la 1re conjugaison paraît s'être propagée très rapidement.

5. M. M. signale pourtant la longue persistance de -amus dans le Piémont, « où les vieux textes conservent encore *-am* à côté de *-um(a)*, *-om(a)* »; mais il ajoute (p. 17) que là « effectivement *-umus* paraît s'être propagé plus tardivement qu'ailleurs ». Je ne sais sur quoi il se fonde pour cette assertion; mais ne voit-il pas qu'il fait là une concession bien dangereuse? *-oms* ne remonte donc pas partout à l'époque où le latin s'est trouvé en contact avec le celtique? il y a donc eu des Celtes qui ont adopté le latin

gagné plus tard, à des époques variées, le présent du subjonctif, puis l'imparfait [1].

La vraie difficulté, à mon sens, que présente l'explication de *-oms* par sūmus est dans la répartition géographique de *-oms*. Cette forme se présente d'une part dans la France du nord, d'autre part dans une région considérable de la Haute Italie et dans une partie du domaine ladin [2]. La théorie gauloise de M. Mohl expliquerait parfaitement le fait, s'il avait démontré, comme il croit l'avoir fait, que *-oms* apparaît toujours et apparaît seulement là où la population romanisée était celtique. Mais nous avons vu qu'il n'en est rien, que d'une part *-oms* est inconnu à une grande partie de la Gaule notoirement celtique, et que d'autre part il se présente et dans le nord-est, originairement

---

sans changer -amus en -omus? Mais alors que devient l'assertion de la p. 83, d'après laquelle « la flexion *-omus* n'apparaît exclusivement (?) que dans des pays originairement celtiques, et inversement que les solutions de continuité qu'on observe dans le domaine de *-omus* correspondent précisément à d'anciens îlots de population non celtiques »? Il faut que M. M. démontre que la population du Piémont chez laquelle « *-omus* paraît s'être propagé plus tardivement qu'ailleurs » n'était pas celtique: il y réussira peut-être (cependant p. 103 il admet la celticité de toute la région piémontaise).

1. Mentionnons encore quelques points touchés dans le chapitre I. M. Meyer-Lübke a soutenu, on le sait, que partout où la forme *-oms* apparaît on emploie sūmus, tandis qu'elle est inconnue là où on emploie sīmus, ce qui est un appui très fort pour l'explication analogique. Cet appui, M. M. prétend le détruire en constatant qu'à Canazei, dans la vallée de l'Avisio, on dit bien *porton*, *vendon*, etc., mais *sien*; or *sien* ne peut être que *sin* = sīmus remodelé sur *vendon*, etc. Mais qui empêche que dans cette vallée, comme dans le Piémont, la terminaison *-on* ait été importée du dehors et se soit lentement propagée? — M. M. combat par de bonnes raisons (§ 10), auxquelles on en pourrait ajouter d'autres, la théorie, édifiée sur le *volestis* de Frédégaire, forme évidemment pseudo-classique et modelée sur *potestis* (on savait que *potetis* et *voletis* étaient incorrects), d'après laquelle la forme *-ez* des 2es p. plur. du français remonterait à -estis; seulement il l'attribue à M. Haag, tandis qu'elle est de M. Baist, comme l'indiquent et l'avant-propos de M. Haag et les guillemets entre lesquels sont imprimées les pages afférentes (cf. ci-dessous, p. 608). — Le § 16, sur l'origine de la forme *-iamo* des 1res pers. pl. en italien, est digne d'attention; mais l'explication de l'auteur, — par l'impératif, — qui est séduisante, est trop compliquée pour que je l'expose ici.

2. M. Mohl parle (p. 5) de « la continuité géographique de cet immense domaine »; mais elle n'est réelle que pour le domaine français d'une part, le domaine italo-ladin de l'autre. La région rhodanienne ne connaît nullement *-oms*. M. M. paraît le reconnaître lui-même p. 86, en attribuant le fait, comme on l'a vu, aux incursions germaniques du IIIe siècle; mais p. 5, en parlant de la prétendue continuité de *-oms*, il écrit : « On n'a pas le droit de séparer le normand *cantum* ou le picard *chantomes* (*sic*) du lyonnais *chánton*, du tyrolien *purtón portõm*, du vieux piémontais *portum-a*, du vieux dialecte de Feltre *perdom* ou du vieux padouan *vezom*. » Mais le lyonnais *chánton* n'existe pas, comme l'a montré M. Philipon (ci-dessus, p. 267, n. 2) : le lyonnais au XIVe siècle n'avait que *-em* à toutes les conjugaisons; plus tard il a perdu cette forme, qu'il a remplacée par celle de la 3e personne. — Il est regrettable que M. M. n'ait pas joint à son livre, comme il l'avait projeté, une carte du domaine de *-oms* : il aurait été frappé de l'isolement suspect du prétendu lyonnais *chánton* et aurait reconnu la solution de continuité qui se produit entre le *-oms* français et le *-oms* italo-ladin.

germanique, et dans une partie de la Rhétie certainement étrusque. Il faut dès lors admettre que l'assimilation des 1res p. plur. à sûmus s'est opérée indépendamment au moins en deux régions, dans le nord de la Gaule et dans le nord de l'Italie, et que dans chacune de ces régions elle s'est propagée plus ou moins rapidement et plus ou moins complètement. Cela n'a rien que de naturel pour la Gaule; c'est plus surprenant pour l'Italie, puisque le phénomène s'y retrouve dans deux ou même trois domaines linguistiques différents; mais il est à noter que les parlers qui le possèdent forment géographiquement une chaîne interrompue. Des études subséquentes permettront peut-être d'éclaircir la question et de suivre de proche en proche la marche conquérante de *-oms* dans le Piémont, la Lombardie et le Tyrol. Il faut toujours se rappeler qu'en fait d'analogie rien n'est impossible, surtout en roman et surtout dans le domaine de la conjugaison.

Je crois que M. Mohl n'a réussi ni à détruire l'explication analogique de *-oms*, ni surtout à établir sa théorie celtique, qui, à mes yeux, est contraire à toute vraisemblance. Son livre, en dehors de ce qui concerne directement la réfutation de la thèse reçue et l'établissement de la thèse nouvelle, contient, comme tout ce qu'écrit l'auteur, une masse de rapprochements curieux et de raisonnements subtils [1]; mais on peut dire de ce nouvel ouvrage, comme des précédents, qu'il n'apporte à la philologie romane à peu près rien dont elle puisse faire son profit. L'auteur, qui parle habituellement des romanistes comme n'en étant pas un lui-même (p. ex. p. 74), prétend imposer à la philologie romane une méthode nouvelle, qui consiste essentiellement à chercher dans l'histoire du latin et des dialectes italiques la raison d'être principale des développements néo-latins. Les romanistes de profession, sans nier le moins du monde l'intérêt de pareilles recherches, pensent qu'elles ne profiteront que très rarement à leur science, et que les parlers romans ont pour base essentielle un latin à peu près unifié et ne différant que peu, à l'origine, du latin littéraire [2]. D'autre part ils n'ont pas besoin qu'on leur apprenne qu'ils trouveront des secours dans « l'épigraphie, les gloses, la paléographie, la numismatique, l'archéologie, l'histoire des colonies et des provinces, la géographie ancienne, les dialectes italiques, les antiquités étrusques et ibériques » : ils le savent depuis longtemps et y ont recours quand ils le peuvent (car on ne peut leur demander à tous de savoir tant de choses). Seulement ils

---

1. Je n'ai pas parlé du ch. III (p. 106-137), intitulé : *Les Antécédents latins de la désinence* -omus, qui contient des remarques intéressantes. L'explication du français et provençal *esmes estes*, du lad. occid. *ésen éses*, par un latin archaïque esimus esitis est extrêmement ingénieuse; elle manque malheureusement d'appui dans les faits.

2. M. M. (p. 152) veut que « l'histoire des langues néo-latines s'appuie sur l'histoire de la langue latine, comme la philologie néo-grecque s'appuie sur la philologie classique et byzantine ». Mais on sait que la philologie néo-grecque a précisément fait de grands progrès depuis qu'elle a reconnu qu'elle devait avant tout s'appuyer sur la κοινή, qui fait pendant au latin impérial.

ne sont pas convaincus, comme M. Mohl, « qu'il n'y a en réalité rien de plus indispensable aux romanistes, rien qui touche plus directement leur étude » : ils pensent que par exemple la lecture des anciens textes romans leur est plus indispensable et touche plus directement leur étude que la numismatique et les antiquités étrusques. M. M. espère cependant qu' « un de nos Maîtres consentira » à proclamer ces vérités; alors, dit-il en terminant son livre, « je rentrerai modestement dans le rang et je serai heureux de travailler désormais à sa suite et d'après ses conseils ». Ce n'est pas la première fois que l'auteur, homme éminemment modeste et respectueux de ses anciens [1], implore ainsi un « Maître » qui veuille bien accepter d'abord son programme et ensuite ses services. Je doute que ce touchant appel soit entendu, et je n'en saisis pas bien le sens. M. Mohl ferait mieux de demander des auxiliaires et des disciples : il a une théorie, des principes, une méthode [2]; il est en outre, assurément, de ceux *qui sibi fidunt*, faits pour diriger et non pour suivre docilement une direction. Il ne paraît cependant pas avoir encore fait de recrues parmi les jeunes romanistes [3], et je ne crois pas, pour dire le vrai, qu'on doive désirer qu'il en fasse. Son enseignement peut être utile en ouvrant à ceux qui le reçoivent des points de vue nouveaux, en appelant leur attention sur des questions non encore abordées, sur des difficultés non encore aperçues, en les poussant vers des recherches que, dans l'école actuelle

---

1. M. Mohl se défend avec vivacité (p. 1) du reproche d'avoir manqué de respect à des philologues justement célèbres (je ne pense pas qu'on lui ait jamais reproché, comme il le dit, de « n'être pas toujours assez soumis à l'autorité des maîtres de la science » ; quel savant digne de ce nom adressa jamais un pareil reproche à un autre ?). « Rien n'a jamais été plus loin de notre pensée, ajoute-t-il, que l'intention de blesser qui que ce soit. » Je n'en doute pas, et je trouve même que M. Mohl affecte plutôt en général envers les savants dont il rejette les opinions une politesse exagérée. Cependant il se laisse quelquefois aller à des appréciations qui ne sont pas très courtoises. Passe encore pour l'adverbe « mécaniquement » appliqué (p. 34) à la façon de procéder des partisans de -ûmus analogique ; mais quand l'auteur parle (p. 35) de « faits nombreux jusqu'ici négligés pour les besoins de la cause », il émet une insinuation que rien ne justifie et qui pourrait être blessante. Il est si simple de supposer que les adversaires ont péché — s'ils ont péché — par ignorance !

2. Ces principes et cette méthode sont, d'après l'auteur, éminemment « réalistes » et basés sur « la critique sévère des faits et leur documentation historique (p. 1) », en opposition aux « hypothèses et spéculations théoriques (p. 2) ». Mais d'autre part il invoque (p. 3) « la nécessité logique des faits, supérieure aux hypothèses arbitraires de la linguistique théorique ». Ailleurs même (p. 11), il construit pour des procès psychologiques des formules renouvelées de Herbart, et se livre à ce qu'il appelle lui-même une « spéculation logique ». Je ne blâme point ce procédé ; mais celui qui l'emploie est-il bien venu à critiquer des hypothèses linguistiques qui prennent les faits pour base et cherchent seulement à en retrouver l'enchaînement et les rapports ?

3. La critique a en général accueilli peu favorablement les idées de M. Mohl ; il s'en montre fort attristé : il parle avec amertume (p. 2) des « attaques dont il a été l'objet », des « reproches dont on l'a accablé ». Mais cela n'ébranle pas son courage : « Je continuerai », dit-il (p. 150), « dussè-je, comme le prophète Amos, me faire lapider par les prêtres de Béthel ».

de philologie romane, on néglige peut-être un peu trop ; mais un jeune homme qui adopterait toutes les idées de M. Mohl et s'efforcerait de les mettre en œuvre n'arriverait sans doute comme lui qu'à édifier des châteaux de cartes, et, comme il n'aurait probablement ni autant de savoir ni autant de talent, ses constructions seraient aussi peu solides mais moins brillantes que celles de son maître. Ce que je souhaite vivement pour ma part, sans oser beaucoup l'espérer, c'est que M. Mohl se décide à mettre au service de la méthode vraiment philologique les vastes connaissances, la belle imagination et la puissance de combinaison dont ses écrits nous donnent tant de témoignages. Il pourra alors contribuer très efficacement aux progrès d'une science dans laquelle, jusqu'à présent, il n'a pas même réussi à apporter le trouble[1].

G. P.

---

1. Je note ici quelques remarques de détail. P. 10 et 128 l'identité du prés. macédoroum. *escu* avec le fut. lat. arch. esco est bien invraisemblable. — P. 12 le *avrumes* de *Rol.* 391 gênant l'auteur dans un de ses raisonnements, — à propos des terminaisons *-mes*, *-ms* (*-ns*), et *-m* (*-n*), — qui, se retrouvant dans *-iemes*, *-iems*, *-iens*, *-iem*, *-ien*, aussi bien que dans *-oms*, n'ont rien à voir avec la question de la voyelle, la seule que j'aie examinée, — il déclare que cet *avrumes* « doit évidemment son existence aux nécessités de l'assonance, « et qu'il dépend de *oümes*, etc., plutôt que de *somes*. — P. 16 M. M. cite *jo vus plevis* dans le *Rol.* comme un exemple de l'addition d'une *s* à la 1re pers. du sg., tandis que *plevis* est la forme ancienne > -isco, et que *plevi* n'est qu'une formation analogique erronée. — P. 21 l'assimilation de diverses formes de potere à celles de volere n'a pas lieu seulement « dans quelques régions de l'Italie du nord » : elle se retrouve dans plusieurs parties de la France dès la fin du moyen âge (cf. Meyer-Lübke, II, § 251). — P. 36, l'auteur écrit : « Le v. fr. *ies* à côté de *es* ne saurait en aucune façon représenter le latin *ēs* dont l'*ē* long est attesté tant par les auteurs, cf. Neue-Wagener, *Formenl.*, III³, 595, que par le rhétique occidental, par ex. *çis* à Dissentis comme *mçi* = *mē*. Le français *ies* est en réalité sorti de **ēsi*, prototype du v. irl. *at*, cymr. *wyt* = **esi-tū*. » Or voici ce qu'on lit à l'endroit cité de Neue-Wagener : « *Es* ...ist in der gewöhnlichen Sprache kurz », ce que savent d'ailleurs tous les lecteurs de vers latins ; on trouve *ēs* (qu'on attendrait, puisque *es* est pour *ess*) seulement dans Plaute et Térence. Le fr. *ies* représente donc tout simplement l'ēs qui dans la langue courante avait remplacé l'ēs archaïque. — P. 37, n. 1, remarques sur les voyelles toniques, qui ne sont qu'en partie nouvelles et qui appelleraient une discussion, mais qui sont intéressantes. — P. 38, l. 15, « recul de l'accent », l. « avancement ». — P. 50-51 remarques curieuses, mais contestables, sur o et e devant m en gallo-roman. — P. 52 *en* dans *Rol.* 33 est regardé comme équivalant à *on* = homo, tandis que c'est inde. — P. 53 sur l'accent gaulois l'auteur n'avait pu encore utiliser l'étude de M. Meyer-Lübke. — Ib., *vrai* n'est pas verace, mais remonte à **veracum* en passant par *verai*. — P. 56 M. M. soutient encore que les formes *rentes*, *prentes* de certains parlers rhodaniens remontent directement à redditis, etc., tandis que leur absence de tous les anciens textes, sans compter la présence de *voites*, etc., montre qu'ils sont récents et refaits d'après *dites*, *faites*. — P. 63 (où se trouve une explication celtique de *faimes dimes*) le fait qu'il y avait à Clermont au VIe siècle, d'après Grégoire de Tours, un « quartier des chrétiens » prouve, s'il faut en croire M. M., que « le souvenir du temps où le christianisme le disputait encore au druidisme celtique était encore vivace dans la vieille cité des Arvernes » (et cependant elle ne connaît pas *-oms* !) ; mais pourquoi s'agirait-il du « druidisme celtique » et non du

Das altfranzœsische Rolandslied, kritische Ausgabe besorgt von E. STENGEL Band I. Text, Variantenapparat und vollständiges Namenverzeichnis. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchlandlung, Theodor Weicher, 1900, p. IX-404.

Il suffit d'ouvrir ce volume à n'importe quelle page et d'étudier quelques lignes du texte pour être frappé de la somme de travail qu'a exigée cette édition. Plus d'une fois, durant que j'étais lecteur à l'université de Greifswald, mon éminent « chef de service » m'a fait l'honneur de me communiquer ses réflexions pleines d'intérêt et de logique sur sa chère *Chanson de Roland*; on peut dire qu'elle occupait toute sa pensée, ses jours et bien souvent ses

---

polythéisme romain? La deuxième conclusion résulte bien plutôt du contexte de Grégoire (*H. Franc.*, I, 31). — P. 66 (où se trouve encore une explication celtique de la réduction d'-ĭmus à -ēmus dans une partie de la Gaule) attribuer, même sans y insister, une provenance celtique à des « hésitations » comme il y en a entre *falloir* et *faillir*, *tenoir* et *tenir*, c'est vraiment mettre à une rude épreuve la patience du lecteur. — P. 71 la forme *chantasmes* du fr. est sans doute purement graphique : à l'époque où elle apparaît, l's devant *m* ne se prononçait plus. — P. 78 l'auteur soutient que le provençal et le français ont hésité entre *-ts* et *-t* à la 2e pers. plur. comme entre *-ms* et *-m* à la 1re, ce qui contredirait l'explication de *-m* en regard de *-ms* proposée par M. Meyer-Lübke (j'entends la première explication, que je préfère beaucoup à la seconde); mais les formes en *-t* ne se trouvent que dans des textes appartenant à une région occidentale qui englobe des districts qualifiés de provençaux et de français, et c'est un fait de phonétique et non de morphologie (je ne partage pas sur ce point l'opinion de M. Meyer-Lübke, II, § 138) : la chute de *s* finale dans le groupe *ts* s'y présente également en dehors de la conjugaison (S. Jean *lavát*, *turbát*, *clarifiját*, Noël *dit*, *vengut*, Époux *pechet*, *net*, *lavet*, *batet*, *batut*, *tot*, Étienne *contrat*, *tot*, *pist*, *cet*) (voy. encore *Daurel et Beton* p. LVII, et mes remarques sur l'*Alexis* publié dans le t. VIII de la *Romania*); la présence de ces formes dans certains manuscrits anglo-normands indique l'intervention de scribes de la même région. — P. 80 *chief* est allégué pour prouver la chute du t final en Gaule; mais caput était devenu capum en latin vulgaire. — P. 81 dans sa dissertation sur la chute du *t* final des 3es pers. sg. en gallo-roman, l'auteur ne disttingue pas entre deux séries de faits qu'il faut nettement séparer : au nord le *t* n'est caduc que quand une voyelle, soit tonique (*fut*, *portat*, *servit*), soit atone (*portet*, *metet*, *ardet*, *perdesset*), le précède; il ne tombe jamais quand la chute de la voyelle précédente l'a mis en présence d'une consonne maintenue (*cort*, *aint*, *dist*) ou tombée (*vit*, *deit*, *puet*, *liet*); au midi au contraire il tombe dans tous les cas; cela suffit à montrer que le *t* de currit, amet, dixit, vidit, debet, potet, levet était très vivant à l'époque de la chute des ultièmes, et que l'effacement postérieur, total au midi, partiel au nord, n'a rien à voir avec la morphologie celtique. — P. 82 l'auteur veut corriger deux vers de *Comput* où *di* rime avec *guarni* (n. sg. plur.) de façon à avoir *dit* et *guarnit*; mais le *t* caduc (et il l'est dans *guarnit*, comme l'a montré Mall et quoi qu'en dise M. M.) ne rime jamais chez Philippe avec le *i* stable. — P. 131 ce qui me fait croire que le prov. *sem* est une adaptation analogique, c'est que cette forme n'apparaît que très tardivement en regard de *esmes*, *em* et *som* (de même Meyer-Lübke, II, § 212). — P. 140 l'étymologie pr. *vejaire* < videatur, bien peu vraisemblable en elle-même, est formellement contredite par l'anc. fr. *viarie*. — P. 145 en parlant de l'opinion qui admet la substitution du latin aux idiomes antérieurs et non la fusion, à des degrés divers, de ces idiomes avec le latin, M. Mohl

nuits. Avec une telle passion pour cette œuvre, avec une si grande force de travail, avec une telle connaissance des moindres détails du vieux poème français, M. Stengel ne pouvait qu'en donner une édition qui fît époque. C'est en effet le cas pour celle dont le premier volume, contenant le texte, a seul paru jusqu'ici. J'attendrai la publication du second volume pour apprécier l'ensemble d'une façon minutieuse et approfondie : ce volume contiendra en effet une introduction détaillée, un commentaire philologique et un vocabulaire complet. Je ne donnerai aujourd'hui qu'un aperçu de l'historique et de la méthode de cette importante publication.

C'est à la demande de l'éditeur Theodor Weicher que M. Stengel a entrepris la présente édition. Dès 1878, il avait eu l'intention d'en publier une donnant un *apparatus* aussi complet que possible, dont l'utilité pour la constitution du texte de la *Chanson de Roland* est incontestable. Mais il y avait renoncé provisoirement, à la suite de la reproduction diplomatique de V⁴ par Kölbing et de l'édition des renouvellements par Förster. En 1896, M. Weicher, l'éditeur du *Roland* de Th. Müller, demanda à M. Stengel de compléter l'édition de Müller, ou d'en entreprendre une autre toute nouvelle. Cette proposition réveilla dans le cœur de M. St. son ancien projet, dont plusieurs publications nouvelles rendaient d'ailleurs l'exécution plus facile sans la rendre moins nécessaire; il s'y mit avec son ardeur accoutumée, et dès 1897, il pouvait communiquer aux savants la 11e feuille imprimée de son texte, qui attira vivement l'attention de tous les philologues.

On pouvait déjà y voir — et l'examen du livre entier ne fait que confirmer ce jugement — que M. St. cherchait non pas précisément à donner le texte original de la *Chanson de Roland*, mais bien à refaire d'une façon plus systématique ce que Gautier avait essayé. Le manuscrit O sert toujours de base, bien entendu. La graphie anglo-normande de O est maintenue dans les vers qui sont conservés tels quels, sauf en ce qui concerne les fautes contre la déclinaison et la substitution d'*e* à *ie*. La reconstitution du texte est fondée sur la classification des mss. telle que M. St. l'a exposée dès 1877 (on se souvient de la polémique qu'il soutint avec M. Förster, en 1878, au sujet de la

---

la représente à sa façon : « Du jour où il fut décidé, paraît-il, qu'on parlerait seulement *le latin classique*, les Osques ou les Ombriens, en prononçant *fakiat*, ne se seraient pas même souvenu de leurs anciennes formes indigènes fakiiad et facia ». Il lui est facile alors de s'écrier : « De telles théories, en contradiction flagrante avec tout ce que nous montrent l'histoire et la vitalité des langues, déconcertent l'esprit et mettent en déroute la logique elle-même. » Que la logique se rassure : personne n'a jamais soutenu une telle thèse. Il est clair que la première génération des provinciaux qui ont appris le latin a dû y mêler des formes de la langue indigène; mais il est tout naturel que ces formes aient été éliminées quand les descendants de cette génération n'ont plus su la langue de leurs pères et ont appris directement le latin. Je ne sache pas que les Génevois francisés aient conservé la moindre trace de la morphologie savoyarde. — P. 146-147 je signale de bonnes remarques sur le rapport du latin littéraire au latin parlé et sur les difficultés que rencontrait la notation de celui-ci.

priorité de cette hypothèse), c'est-à-dire sur l'idée que V⁴ est de la même famille que O, et qu'une leçon isolée de O doit être sacrifiée à celle que donne l'accord des autres mss., tandis que Müller, rangeant V⁴ dans la seconde famille, pouvait préférer la leçon de O et en fait la préférait souvent à celle de tous les autres mss. (seulement M. St. admet maintenant avec Ottmann que V⁴ a eu pour source, à côté d'un ms. de la même famille que O, un ms. apparenté de près à T, ce qui affaiblit son témoignage); les versions étrangères ont, en partie, la valeur de manuscrits.

L'application rigoureuse de ce système amène la constitution d'un texte qui surprend au premier abord, tant il diffère du texte reçu, par les leçons et surtout par les additions considérables qu'il présente; l'éditeur avoue lui-même que là où la méthode de reconstruction méthodique le laissait dans l'embarras, il a parfois procédé avec une grande hardiesse. Il donnera dans son commentaire critique les raisons de chacune des décisions qu'il a prises, et d'abord de sa classification des manuscrits, et nous les examinerons avec soin; ce que nous pouvons dire dès aujourd'hui, c'est que cette édition, fruit d'un travail immense, mérite la reconnaissance de tous les romanistes en mettant à leur disposition, de la façon la plus commode et la plus sûre, les matériaux dispersés de la critique du *Roland*. On pourra en faire un autre emploi que l'éditeur, mais même dans ce cas on devra toujours lui savoir gré de les avoir rendus, à la sueur de son front, aisément accessibles. Son édition va devenir et restera sans doute longtemps la base de tous les travaux de critique que l'on pourra entreprendre sur notre vieux poème.

L. Brandin.

Raccolta di studii critici dedicata ad Alessandro d'Ancona, festeggiandosi il XL anniversario del suo insegnamento. Firenze, tipografia di G. Barbèra, 1901, gr. in-8, XLVIII-791 p.

Ce magnifique volume, qui m'est parvenu au moment où je venais de donner le *bon à tirer* des dernières feuilles de notre précédente livraison (voy. ci-dessus, p. 462), est un présent bien digne de celui à qui il est offert, et qui a dû le toucher profondément. Ce n'est pas seulement en effet un hommage rendu par des disciples et des amis à l'homme à la fois supérieur et excellent qu'est Alessandro d'Ancona : c'est vraiment, en très grande partie, le fruit même de son travail qu'on dépose à ses pieds; c'est le résultat de sa longue activité qu'il lui est donné de voir ici en raccourci, mais à peu près complet. L'histoire de la philologie et de l'histoire littéraire italienne en Italie, depuis cinquante

---

1. M. Stengel me prie de signaler les corrections suivantes à introduire dans son texte : 103 *esteit*, 109 *Des*, 364 *C. a. e s'onor mantenez*, 400 *Carle m.*, 402 T. *ont parlé*, 406 *Qu'en S. sont venuz al tierz di*, 464 *Gietet*, 517 a *les pent li r. M.*, 1767 *l'oid, si.* — Avant 596, il faut suppléer : « *Bels sire Guenes,* » *dist Marsilies li forz,* « *Se Carles set que si conte sont mort, Si reviendrat od tote sa grant ost* ». *Guenes respont* : « *Ço n'iert mie si tost* ».

ans, se groupe presque tout entière autour du nom de d'Ancona, et s'il compare ces sciences, dans la patrie qu'il aime tant, telles, qu'ils les a trouvées et telles qu'il les laissera, il peut être — malgré sa modestie si sincère — justement fier de l'emploi qu'il a fait de sa vie. On reconnaît la plupart de ses disciples à leur critique, à leur goût, à leur façon à la fois approfondie et élégante de traiter les questions, et on sait que lui et eux ont complètement renouvelé l'étude du passé littéraire de leur pays.

On retrouvera la marque de cette excellente école dans la plupart des articles qui composent le présent volume, et qui, tous, ajoutent vraiment quelque chose à notre connaissance du sujet qu'ils traitent. Tous — sauf celui de M. Gröber — sont consacrés à des questions de littérature italienne; mais le maître ayant compris dans son étude toutes les périodes de cette littérature, beaucoup des articles ici réunis dépassent le cadre ordinaire de la *Romania*, et je les laisserai de côté dans le bref compte que je vais rendre des autres.

Le volume, après une belle dédicace et la liste des souscripteurs[1], s'ouvre par une bibliographie des écrits de M. d'Ancona qu'ont dressée avec un soin pieux trois de ses disciples, MM. L. Ferrari, G. Manacorda et F. Pintor. Elle va de 1850 à 1900 et ne comprend pas moins de 724 numéros (dont plusieurs sont collectifs). On peut en la parcourant se faire une idée de l'étonnante fécondité de notre ami, qui dans ces milliers de pages n'a pas écrit une ligne inutile.

Viennent ensuite les 52 articles, entre lesquels les 22 suivants doivent être signalés à nos lecteurs.

P. 1-12. R. Renier, *Qualche nota sulla diffusione della leggenda di Sant' Alessio in Italia*. Après une excellente introduction sur la légende de saint Alexis et sa diffusion[2], l'auteur montre que toutes les versions italiennes (notamment des chants populaires et des œuvres dramatiques) remontent à un *poemetto* florentin en octaves, sans doute du XVe siècle[3], qui s'appuie lui-même (comme les rédactions en prose, qui en sont indépendantes) sur le résumé de la vie latine inséré dans la *Legenda aurea*. Il faut mettre à part le poème en quatrains monorimes de Bonvesin da la Riva, dont on ne connaissait qu'un fragment, et dont M. R. a retrouvé un manuscrit complet.

P. 13-22. E. Bellorini, *Note sulla traduzione delle Eroidi ovidiane attribuita*

---

1. Ils sont au nombre d'environ 365, parmi lesquels figurent cinq Français : C. Dejob, A. Jeanroy, P. Meyer, G. Paris, É. Picot, dont le premier et les deux derniers ont aussi fourni des articles au volume; mais ces articles roulent sur des sujets plus modernes que notre cadre.

2. Je ne ferai qu'une réserve. M. R. donne son adhésion à l'opinion de M. Blau, d'après laquelle le poème français du XIe siècle reposerait sur une version de *a* contaminée par *b*. Je le regarde comme s'appuyant uniquement sur *a*; *b* n'existait sans doute pas au XIe siècle.

3. Le rôle que joue le diable dans ce poème rappelle de loin celui qu'il a dans la légende de saint Guillaume d'Aquitaine et pourrait en être inspiré.

a Carlo Figiovanni. M. Bellorini, dont nous avons signalé les travaux sur les anciennes traductions italiennes des *Héroïdes*, montre que la version publiée à Venise en 1532 et attribuée à un Carlo Figiovanni, ami de Boccace, ne peut être telle quelle du XIVe siècle, car elle contient la traduction de morceaux qui n'ont pas été connus en latin avant la fin du XVe siècle. On peut, il est vrai, supposer que ces morceaux ont été traduits plus tard et ajoutés à l'œuvre ancienne ; mais M. B. donne diverses raisons qui l'inclinent à croire qu'il s'agit d'une supercherie et que Figiovanni même est imaginaire. C'est dommage si c'est vrai, car la dédicace contient d'aimables détails sur Boccace vieux et vivant *pacificamente* à Certaldo. Au reste, M. B. lui-même reconnaît que la supposition de l'ouvrage et de l'auteur n'est pas démontrée.

P. 47-51. F. Foffano, *Per una edizione dell' Orlando innamorato*. Rend très vraisemblable l'existence d'une édition complète donnée à Scandiano, entre 1495 et 1499, par le fils du poète, édition que toutefois, jusqu'ici, personne n'a vue.

P. 53-57. P. Savj-Lopez, *La novella di Prasildo e di Tisbina (Orlando innamorato*, I, XII). Bojardo a puisé pour le fond dans une nouvelle de Boccace, pour les détails dans la *Teseide*, le *Filocolo* et Ovide.

P. 97-116. P. Chistoni, *Le forme classiche e medievali del Catone dantesco che unifica il Censorino e l'Uticense*. Après des remarques sagaces sur l'instruction historique de Dante (qui la puisait surtout, sinon exclusivement, dans Orose) et du moyen âge en général, M. Chistoni explique parfaitement comment Dante a confondu en un seul personnage Caton le Censeur et Caton d'Utique (confusion dont on trouverait bien d'autres exemples chez les auteurs du moyen âge), et a glorifié ce « Caton unifié » en suivant le panégyrique enthousiaste que Lucain fait du second. On ne peut que recommander la lecture de ces pages judicieuses à ceux qui veulent comprendre le milieu intellectuel où se mouvait la pensée de l'Alighieri ; elles font un utile contrepoids aux divagations hyperboliques dont on n'a pas encore tout à fait perdu l'habitude.

P. 165-174. E. Gorra, *Una* commedia elegiaca *nella novellistica occidentale*. On n'avait pas remarqué jusqu'ici qu'un thème bien connu de la littérature des contes (thème sans doute d'origine orientale), celui du mari qui, averti par l'amant lui-même des rendez-vous de celui-ci avec sa femme, essaie trois fois vainement de le surprendre (Molière a employé ce motif, atténué, dans l'*Ecole des femmes*), a sa forme la plus ancienne dans une « comédie » latine en distiques du XIIe siècle, le *Miles gloriosus* publié par E. du Méril, qui probablement, comme l'*Aulularia* et le *Geta*, remonte à une antique (perdue). Toutes les formes occidentales semblent dériver du *Miles gloriosus*. Je remarquerai cependant que le dénouement paraît appartenir à un autre thème, celui du conte que M. Nyrop a appelé « *Non* », et qu'il a savamment étudié ; il n'en a pas trouvé de forme antérieure au XVIe siècle ; mais ce dénouement, acceptable dans le thème « *Non* », s'applique très mal au nôtre et doit donc y être adventice.

P. 235-239. It. Pizzi, *Un riscontro arabo del Libro di Sidrac*. Le livre de *Sidrac* est conçu dans la même forme qu'un livre pehlvi, récemment publié à Bombay, où les interlocuteurs sont le sage Bouzourdjmîr (connu déjà par l'Introduction du *Kalilah et Dimnah*) et le roi de Perse Chosrou Anouchirvan. Ce livre a été imité en arabe et a servi de modèle à diverses compositions en Orient et en Occident. La question touchée par M. Pizzi soulève des problèmes très difficiles et très compliqués, qui ne sauraient être abordés ici.

P. 241-259. M. Barbi, *D'un antico codice pisano-lucchese di trattati morali*. L'auteur fait de ce manuscrit, au point de vue dialectal, une étude grammaticale, indique ce qu'il contient de nouveau, et publie entièrement un poème sur les *Quinze signes du jugement*, qui est la seule version italienne que l'on ait rencontrée de ce thème si répandu au moyen âge.

P. 297-303. I. del Lungo, *I contrasti fiorentini di Ciacco*. Le savant auteur montre qu'il y a beaucoup de vraisemblance à voir dans le Ciacco dell' Anguillara dont M. Ortiz a récemment réduit le bagage poétique à deux pièces (voy. ci-dessus, p. 478) le Ciacco que Dante a placé en enfer et dont Boccace a raconté la vie joyeuse. Il insiste sur la locution toute florentine de *part' io*, « tandis que je », qui se retrouve chez nombre d'auteurs toscans (notamment chez Dante) et a souvent été mal comprise.

P. 359-366. G. Gigli, *Una pagina di folk-lore Salentino*. Conte recueilli à Maglia (Terre d'Otrante), qui présente une variante, assez particulière, du thème des hommes doués de talents ou de forces extraordinaires (plus une petite poésie sur la rencontre que fait un jeune homme du crâne de sa bien-aimée, morte).

P. 387-409. V. Rossi, *Sulla novella del Bianco Alfani*. Les personnages que met en scène cette nouvelle anonyme du XVe siècle sont très réels, mais le circonstances et les dates du récit sont contraires à l'histoire. M. Rossi présente sur l'auteur et la rédaction de la nouvelle (et d'une autre qui lui est jointe des remarques fort érudites et appuyées sur des comparaisons de manuscrits

P. 411-413. C. de Lollis, *Sordello di Goito a Peire Bremon*. Traduction en vers du second des trois *sirventes* dirigés par Sordel contre P. Bremon.

P. 445-455. G. Pitrè, *La leggenda di Cola Pesce nella letteratura italiana e tedesca*. C'est un chapitre, purement littéraire et moderne, d'une monographie à laquelle l'auteur travaille sur cette curieuse légende, et que nous serons très heureux de voir paraître.

P. 465-497. M. Kerbaker, *La leggenda epica di Rishyasringa*. L'auteur étudie savamment les diverses formes indiennes du récit qui est devenu, dans Boccace et La Fontaine, les *Oies du frère Philippe*, et montre que cette anecdote plaisante a à peu près sûrement pour origine un mythe védique. Il y a là des remarques très intéressantes sur la propagation et la transformation des contes. A l'article est jointe la traduction en vers de l'épisode en question dans le *Mahâbhârata*.

P. 515-538. H. Varnhagen, *Die Quellen der Bestiär-Abschnitte im* Fiore di virtù. D'une étude attentive des 35 paragraphes du *Fiore di virtù* où se trouvent des comparaisons prises des mœurs prétendues de certains animaux, M. Varnhagen conclut que l'auteur a utilisé en première ligne Barthélemi l'Anglais (*De proprietatibus rerum*), et accessoirement Albert le Grand (*De animalibus*); le *Physiologus* semble ne lui avoir pas été inconnu; enfin dans quelques chapitres il a puisé à des sources non encore retrouvées. Je ferai seulement remarquer que l'auteur du *De proprietatibus rerum* ne doit plus être appelé Barthélemi *de Glanville*, et que, malgré son surnom de *l'Anglais* (*Anglicus*), il était Français, comme l'a démontré il y a longtemps M. L. Delisle (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XXX, p. 353 ss.). Il y aurait aussi à se demander si l'auteur du *Fiore* n'a pas utilisé le livre des *Proprietates rerum moralizate*, composé pour le futur Boniface VIII, en Italie, de 1281 à 1291, dont M. Delisle a étudié les rapports avec le livre de Barthélemi.

P. 539-542. F. Romani, *Il martirio di santo Stefano* (*nota dantesca*). Les vers de Dante (*Purg.*, XV, 109-111) sur le martyre de saint Étienne, dont le poète fait un adolescent, le représentent incliné déjà vers la terre par la mort prochaine, mais levant les yeux vers le ciel. Ces traits, étrangers ou même contraires au texte des *Actes des apôtres*, ont, suivant la conjecture très plausible de M. Romani, été suggérés au poète par la vue d'œuvres d'art qui les présentaient (il cite notamment un beau tympan de la façade de Notre-Dame de Paris, dont il donne une photographie).

P. 553-568. P. Rajna, *Una questione d'amore*. Il s'agit de la dispute des trois prétendants, objets chacun d'une faveur particulière de leur belle; l'auteur en suit l'histoire depuis les *Babylonica* de Jamblique jusqu'à un épisode de *Wilhelm Meister*, avec son érudition et sa finesse ordinaires. Notre savant collaborateur a étudié les autres *Questioni d'amore* du *Filocolo*, dans un mémoire que nous aurons prochainement le plaisir de publier.

P. 569-575. A. Medin, *Canzone storico-morale di Nicolò de Scacchi, poeta veronese del secolo XIV*. Cette *canzone* est un « plaint » sur le meurtre du roi de Chypre, Pierre I, tué, comme on sait, le 16 juin 1369.

P. 577-581. V. Crescini, *Per la biografia di Antonio da Tempo*. Juge à Padoue en 1324, l'auteur du *Trattato delle rime volgari* l'était encore en 1337, mais était mort en 1347.

P. 583-601. G. Gröber, *Der Inhalt des Faroliedes*. Dans cet important et très intéressant article, M. Gröber fait connaître le texte de deux nouveaux mss. du fameux chapitre de la *Vita Faronis* d'Hildegaire où est cité le *carmen juxta rusticitatem*[1], donne de bonnes raisons pour montrer que ce passage de la *Vita* provient, comme l'avait dit P. Rajna, de la *Vita Chilleni*, et soutient que

1. M. Fr. Novati avait, de son côté, trouvé ces deux mss., et se proposait d'en faire la base d'une étude qu'il devait donner à la *Romania*; ayant été devancé par M. Gröber, il renonce, au moins provisoirement, à son projet de reprendre à son point de vue l'étude du *carmen* de Faron.

la chanson chantée par les femmes dans leurs rondes n'était pas une vraie chanson de geste, et ne parlait en réalité que du moyen employé par Faron pour soustraire les envoyés saxons à la colère du roi Clotaire. Ce Faron, qualifié de *princeps*, n'était d'ailleurs pas le Faron évêque de Meaux dont Hildegaire écrivait la vie, pas plus que le roi Clotaire de la chanson n'était Clotaire II; c'est de Clotaire I et d'un Faron plus ancien qu'il s'agissait. Je suis d'accord avec M. Gr., comme il le fait d'ailleurs remarquer, sur tous les points essentiels; sur les détails de sa très ingénieuse argumentation, il me faudrait pour me prononcer un examen plus approfondi.

P. 617-635. F. d'Ovidio, *Ancora dello ẓeta in rima*. L'auteur continue et développe les belles recherches qu'il a publiées en 1892 sur la distinction, dans les rimes italiennes, du ẓ sourd et du ẓ sonore, recherches qu'il étendra un jour, il nous le fait espérer, à une investigation étymologique complète de l'histoire de ces deux phonèmes. Déjà ici il discute quelques difficiles problèmes de cet ordre, notamment l'étymologie de *sozzo*, qu'il est disposé à rattacher à un *succeus plutôt qu'à sucidus (pour l'esp. *sohez* il défend l'ancienne étymologie sub faece).

P. 657-692. G. Mazzoni, *Se possa* Il Fiore *essere di Dante Alighieri*. J'avais dit ici (XXIX, 109) qu'il était à souhaiter que M. Mazzoni donnât les raisons qui le portaient à croire, avec M. Castets, que le Durante auteur du poème en sonnets *Il Fiore*, adaptation du *Roman de la Rose*, n'est autre que Dante Alighieri. Mon invitation l'a, dit-il, décidé, et je suis donc très heureux de l'avoir faite. Il expose ces raisons avec beaucoup de circonspection, et sa seule conclusion ferme est que Dante *peut* être l'auteur du *Fiore*, que rien ne s'y oppose, et que diverses circonstances rendent cette opinion plutôt vraisemblable. Il montre que le poème doit avoir été composé vers la fin du XIIIe siècle, quand Dante, encore jeune, menait la vie dissipée dont on a des témoignages et dans ses propres aveux et dans les sonnets échangés avec Forese Donati. Il rappelle ensuite qu'un quatrain du *Fiore* est attribué à Dante dans une nouvelle qui, bien que dénuée d'autorité, paraît avoir un fond traditionnel, et que le sonnet à Brunetto Brunelleschi qui sert de dédicace au poème dans le manuscrit se trouve ailleurs sous le nom de Dante Alighieri. Il relève un certain nombre de similitudes entre Durante et Dante, parmi lesquelles la façon dont l'un et l'autre, seuls entre leurs contemporains, parlent de Siger de Brabant me semble toujours avoir la principale importance. Une autre, plus intime, se trouve dans l'esprit aristocratique que Durante substitue aux tendances démocratiques de Jean de Meun, et qui est bien conforme à l'esprit de Dante. Si celui-ci est l'auteur du *Fiore*, on comprend que plus tard, tourné vers d'autres pensées et d'autres formes d'art, il ait regretté cette œuvre de jeunesse, n'en ait jamais parlé, et en ait même peut-être arrêté la circulation, ce qui expliquerait comment elle n'a été mentionnée par personne et ne s'est conservée que dans un unique exemplaire. Tous ces raisonnements sont ingénieux et plausibles; l'auteur dédaigne de les appuyer par d'autres arguments ou rapprochements qui pourraient être facilement produits et non moins faci-

lement contestés. A son hypothèse on opposera sans doute : 1° le style du *Fiore*, qui ne manque assurément ni d'agrément ni d'élégance, mais qui, facile, plutôt lâche et négligé, imprégné de gallicismes, ne ressemble à celui d'aucun des ouvrages de Dante ; 2° l'invraisemblance qu'il y a à ce que Dante, avec sa ténacité extraordinaire et l'importance qu'il attachait à toutes les évolutions de sa pensée et de ses sentiments, ait ainsi simplement passé sous silence une œuvre qui n'était pas sans importance, et qui, provenant de lui, aurait dû faire quelque bruit, d'autant plus qu'elle traitait les choses religieuses dans un esprit bien différent de celui qui plus tard inspirait l'auteur de la *Divine Comédie* ; 3° enfin le titre de *Ser* que se donne Durante, titre qui ne convient qu'à un prêtre, à un magistrat ou à un notaire, et que M. Mazzoni ne réussit peut-être pas à écarter en cherchant à prouver que, dans le passage du *Fiore* où il figure, il peut être une désignation purement occasionnelle et facétieuse (il ne cite pas d'exemples tout à fait pareils).

P. 719-739. L. Biadene, *La rima nella canzone italiana dei secoli XIII e XIV*. Dans cette précieuse étude, qu'il est, on le comprend, impossible de résumer, le savant auteur de la *Morfologia del sonetto* montre que la rime est en général fort exacte dans la *canzone* des XIIIe et XIVe siècles, élimine beaucoup d'exceptions apparentes et constate celles qui subsistent. Il recherche aussi les rimes riches, les rimes équivoques, les rimes grammaticales, les rimes identiques, etc.

P. 741-762. Fr. Novati, *Sopra un' antica storia lombarda di sant' Antonio di Vienna*. M. Novati a découvert et il publie deux longs fragments d'une vie lombarde de saint Antoine (le célèbre ermite, dont le corps est censé conservé à Vienne en Dauphiné), composée au commencement du XIVe siècle en dialecte lombard et en strophes monorimes de cinq décasyllabes : cette vie se retrouve, transcrite, puis remaniée, en dialecte abruzzais, encore au XIVe siècle, dans deux manuscrits qu'a étudiés M. Monaci, sans deviner, naturellement, l'origine lombarde de cette composition. M. N. rattache à cette publication d'intéressantes remarques sur les rapports réciproques de la poésie populaire et semi-populaire dans les diverses régions de l'Italie aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. La *Vie* en elle-même, fort grossière de toute façon, est curieuse : on y attribue à saint Antoine l'histoire célèbre de « l'enfant donné au diable » ; mais on y ajoute à cette histoire un singulier épisode : Antoine, désespérant de son salut, se rend en enfer, et en est constitué le portier ; sur quoi il le ferme à tout venant, et le diable, furieux, le renvoie, en renonçant à l'exécution du pacte qui le lui livrait. On ne trouve nulle part ailleurs, que je sache, cette histoire mise sur le compte de saint Antoine, et je ne connais même pas de parallèle exact à ce conte amusant du portier de l'enfer (il ne rappelle que de loin celui du jongleur qui joua aux dés avec saint Pierre les âmes de l'enfer).

Le volume est terminé par un index des noms propres qui y figurent (pp. 761-787), dû aux trois auteurs de la Bibliographie.

G. P.

Carmina de Mensibus di Bonvesin da la Riva, a cura di Leandro BIADENE. Torino, Lœscher, 1901, in-8, 152 p. (extrait des *Studj di filologia romanza*, vol. IX, fasc. 24).

Le brave polygraphe milanais du XIIIe siècle, Bonvesin da la Riva [1], voit de jour en jour s'accroître son bagage littéraire, tant latin que « vulgaire ». Il y a peu de temps, M. Novati publiait excellemment le livre *De magnalibus urbis Mediolani*; M. V. de Bartholomæis est en train d'imprimer deux poèmes italiens inédits, et voici que M. Biadene met au jour le poème latin où Bonvesin a traité le même thème que dans son *Trattato degli Mesi*, publié par M. Lidforss (voyez encore ci-dessus, p. 586). Le savant éditeur l'a découvert dans un ms. du Vatican. Il a accompagné sa publication d'un commentaire qui en dépasse beaucoup l'objet propre, et qui la rendra indispensable à tous ceux qui s'occuperont après lui d'un intéressant chapitre d'histoire littéraire et d'archéologie comparée, les représentations et les débats des Saisons et des Mois dans la poésie et dans l'art européens. Non seulement M. B., dans le premier chapitre de son *Introduction*, résume l'histoire de ces représentations et de ces débats, mais il donne en appendice une bibliographie raisonnée, qui est extrêmement riche et paraît être non moins exacte. J'en reproduit ici le sommaire, pour qu'on puisse en apprécier l'intérêt et l'utilité.

Parte I. Rappresentazioni e contrasti delle Stagioni. A. *Contrasti dell' Inverno e dell' Estate. Testo greco. — Testo latino. — Testi italiani. — Testi francesi — Testi ispano-portoghesi. — Testi inglesi. — Testo indo-americano. — Testi tedeschi.*

B. *Contrasti della Primavera e dell' Autunno.*

Parte II. Rappresentazioni e contrasti dei Mesi. Testi greci. — Testi latini. — Testi italiani. — Testi francesi. — Testo provenzale. — Testi spagnoli. — Testo tedesco. — Testo neo-aramaico.

Parte III. 1. *Personificazione dei Mesi in fiabe e racconti.* — 2. *Proverbi sulle Stagioni e sui Mesi : italiani, francesi, provenzali, portoghesi, retoromanci, neogreci.*— 3. *Origine dei nomi dei Mesi.* — 4. *Calendario ecclesiastico.* — 5. *I giorni pericolosi dei Mesi.* — 6. *L'igiene delle Stagioni e dei Mesi.*

Dans cette riche littérature, le double poème de Bonvesin, — car on ne peut douter, après les remarqnes de M. B., que Bonvesin ne soit l'auteur et de la forme vulgaire et de la forme latine, — est tout à fait original. L'auteur s'est peut-être inspiré, comme on l'a supposé, du célèbre apologue des membres révoltés contre le ventre; il a pu connaître des débats de l'hiver et de l'été, et des vers mis dans la bouche des mois personnifiés où chacun décrivait les occupations auxquelles il préside; mais le petit drame

1. Voyez sur les formes diverses données au surnom de Bonvesin la note de M. Biadene, p. 19.

qu'il a conçu ne se retrouve nulle part ailleurs. Les mois, mécontents de voir que Janvier, le seul d'entre eux qui ne fasse rien d'utile, soit leur maître, se répandent en injures contre lui, chacun se vantant de ce qu'il apporte et des travaux qui s'accomplissent sous son patronage; puis, chacun portant l'arme ou l'outil qui le caractérise, ils s'avancent contre Janvier, qui est tranquillement assis devant son feu, en poussant des cris de mort. Mais Janvier n'a qu'à se lever et à saisir sa lourde massue pour qu'ils soient saisis de terreur; il leur fait un long discours où il les accable de reproches et leur dit qu'il règne à bon droit sur eux et par tradition et parce que, leur laissant les travaux serviles, il pense et prévoit pour eux tous [1]; les mois, par la bouche du gentil Avril, demandent et obtiennent leur pardon, et jurent de ne plus jamais se révolter. Bonvesin a traité ce sujet avec une verve pittoresque, qui dans le poème italien plaît par sa naïve bonhomie, tandis que dans le poème latin, vu le maniement assez gauche de la langue, elle paraît plutôt lourde et quelque peu grimaçante [2]. En somme ce petit tableau est amusant et riche en détails curieux pour la vie agricole du moyen âge.

M. Biadene a imprimé le texte du poème latin avec beaucoup de soin, mais en respectant trop le texte du manuscrit, qui n'est que du XVe siècle et qui contient, comme on le verra, pas mal de fautes de copie. L'éditeur a pensé que la plupart de ces fautes n'en étaient pas et devaient être attribuées au système de versification de l'auteur, système dont il a donné dans son Introduction les traits caractéristiques. Mais M. B. est allé beaucoup trop loin dans l'admission des licences que se permettait Bonvesin, et ces licences n'ont rien à faire, comme il le pense, avec la versification rythmique [3]. Bonvesin prétendait faire des hexamètres réguliers; il se permet dans la prosodie beaucoup de choses qui ne sont pas classiques, et qu'autorisaient l'usage et la théo-

---

1. Et aussi parce qu'il fait beaucoup de mariages, qui peuplent la terre et le ciel.

2. Il a en outre joint à la description des travaux de chaque mois une petite « moralisation » chrétienne, qu'on retrouve souvent ailleurs plus ou moins pareille.

3. M. B. va jusqu'à dire (p. 34) en parlant des vers de Bonvesin qui « ne vont que si l'on attribue à certaines syllabes une valeur prosodique différente de celle qu'elles avaient à l'époque classique » : *Quest' ultimi appartengono alla maniera degli esametri; schiettamente e solamente ritmici, i quali abbondano nel medio evo e anzi si potrebbero chiamare i veri esametri medievali, in quanto rappresentano una degenerazione di quelli classici cagionata dall' affievolirsi e spegnersi del senso della quantità e dal prevalere su di essa dell' accento grammaticale.* J'avoue que je ne connais pas au moyen âge d'hexamètres rythmiques (tels que peuvent être appelés jusqu'à un certain point ceux de Commodien ou de quelques inscriptions) : la poésie rythmique du moyen âge, essentiellement syllabique, n'a pas ou a bien rarement tenté cette forme. L'hexamètre médiéval est l'hexamètre classique, avec des licences qui sont presque toutes des extensions indues de certaines tolérances de la métrique classique. La substitution de l'accent à la quantité n'a, en règle générale, rien à y voir. Le latin médiéval n'est pas un développement vivant du latin classique, mais une langue apprise, construite sur les grammaires classiques, mais non sans de nombreux malentendus. M. B. attribue au moyen âge (p. 35-36) ce qui n'est vrai que d'une époque antérieure.

rie de la versification métrique au moyen âge; il ne commet ce que nous appelons des fautes de quantité que quand il s'agit de mots qui autrement n'entreraient pas dans le vers; les dérogations apparentes doivent être mises sur le compte du copiste et non sur le sien. Je vais examiner les paragraphes consacrés par M. B. à l'explication de sa théorie, et on verra que tous les exemples qu'il allègue se laissent écarter, ou qu'ils rentrent dans les règles de la versification métrique admises au moyen âge.

L'allongement d'une brève *per vim caesurae* est une de ces règles, et Bonvesin en fait un large usage[1]. Mais est-il vrai qu'il allonge une brève dans la syllabe qui précède immédiatement la césure hepthémimère ? M. B. en donne trois exemples :

V. 124 Preterea, matura mora sunt tempore meo;

il faut évidemment arriver :

Preterea matura meo sunt tempore mora.

V. 146 Jam matura patet uva domestica quedam;

il faudrait mesurer non seulement *uvā*, mais *dōmestica*, ce qui est impossible; lisez :

Jam matura michi patet uva domestica quedam.

V. 255 Junius cum falce sua, cum qua resecare.....

je ne comprends pas bien comment M. B. veut scander ce vers, mais il est clair qu'il faut lire *Junius est* ou plutôt *Junius it*.

« Fanno eccezione a questa regola : *immō* 29, 143, *maronā* 193, *suā* acc pl. 239; nelle quali parole la vocale finale da considerare lunga anzichè breve, come era nell' età classica, si trova non in *arsi*, ma in *tesi*. » *Immo* a un *o* long en latin classique, et la licence, reçue d'ailleurs au m. â., consiste non à l'allonger, mais à l'abréger comme au v. 39; quant aux deux autres vers, ils sont à corriger, la quantité flexionnelle étant toujours, sauf le cas signalé plus haut, bien observée. V. 193 l. *Colligo poma, pira, marona* [*que*], *que penes ignem*; au v. 239 (où il faudrait mesurer *sūā !*) *Quam multi faciunt ut* [*sic*] *sua crimina pellant*.

Bonvesin allongerait encore une brève « avanti la fine della parola, quando sopra di essa sillaba cada l'accento grammaticale, anche se sopra di essa, secondo la metrica classica, non sarebbe caduto l'*ictus* metrico. Nel recare gli esempj sarà opportuno distinguere le sillabe in *arsi* (a) di quelle in *tesi* (t) ». L'éditeur veut être trop savant : ni l'accent, ni l'*ictus*, ni l'*arsis* et la *thesis* n'ont rien à faire ici; aussi je ne reproduis pas les (a) et les (t) qu'il joint aux exemples. Voyons ces exemples de brèves indûment allongées.

---

1. Il allonge en effet des brèves qui commencent un pied et finissent un mot, même en dehors de la césure proprement dite (ainsi vv. 81, 163); mais au v. 104 on ne peut scander *Ceu rōsā splendet*, l. *splendescit* ou *resplendet*. Je ne sais pourquoi M. B. range ici le v. 270, *Et clangore tube patitur quasi terra tremorem*, qui est parfaitement correct.

Verbes : *lēgat* 1, mais *relēgat* dans le même v. 1 ; l. donc : *Hic legat* [*et*] *relegat* ; *fūgat* 22, l. *fugiat* ; *pāro* 102, mais ailleurs toujours *pāro* ; je lirais *Multas pono rosas*.

Noms : *rōsa* 104, déjà corrigé ; *lūpus* 140, l. *Efficitur lupus* [*hic*] *alienis* ; *ōnus*, 331 l. *Non onus* [*est*], *sed honor* ; *pīra* 143 : l. *pīra*, *pōma*, au lieu de *pōma*, *pīra* ; *ōpus* 315, erreur : le vers ne peut se scander qu'avec *ōpus* (voy. plus loin). Il ne reste qu'un mot, *castānea* 185, dont la forme classique n'aurait pu entrer dans le vers. Possessifs : *sūo* 44, *sūa* 239, 255, *mēo* 124 ; 124, 239 et 255 ont déjà été corrigés ; 44 est plus difficile, mais *sūo*, impossible pour le mètre, n'est guère bon pour le sens : on pourrait le remplacer par *sevus*. Adverbes : *nīchil* 194, ailleurs *nīchil* ; il faut sans doute lire : *Ille sedens comedit*, *nichil* [*at*] *michi retri-l buendo* ; *tāmen* 327, mais ailleurs *tāmen*, l. *tantum* ; *rētro* 317 : c'est une règle du moyen âge que toute voyelle suivie de muette + liquide est longue ou brève à volonté (ainsi s'explique aussi *rētribuendo* à côté de *rētributio*).

En dehors de cette « seconde règle », qui, on l'a vu, est imaginaire, M. B note (outre *rētribuendo*), *dōlores* 13 (ailleurs *dōloris*) et *torcūlaria* 184 ; il remarque avec raison que ce dernier mot a eu sa quantité altérée pour pouvoir entrer dans le vers ; quant à *dōlore*, il est inadmissible, mais je ne vois pas bien le mot par lequel on pourrait le remplacer : il faudrait un synonyme de *rigore*, *frigore*, qui convînt pour la quantité (peut-être *algore*).

« Una sillaba, che secondo la prosodia classica sarebbe lunga, *può* trovarsi in quelle sedi dove secondo la metrica classica dovrebbe stare una breve, in questo solo caso : quando una sillaba, quale che sia il suo posto nella parola, sempre per altro fuori dell'accento, secondo la metrica classica, per la sua posizione nel verso, non sarebbe stata colpita dall' *ictus* metrico. » Ici encore la question est bien inutilement compliquée : presque tous les exemples sont empruntés à l'*o* de la 1re pers. sg. du prés. ind., qui, dans la prosodie du moyen âge, est à volonté longue ou brève (et de même *immo*, *ergo*). Reste *prēparare* 213, qui s'explique par l'impossibilité de faire entrer ce mot dans le vers avec sa juste quantité.

M. Biadene admet la synizèse[1] dans *fuit* 38, mais il suffit d'intervertir *rex* et *fuit* pour rétablir la bonne leçon ; dans *copiam*, *dentium*, *Junius*, où je ne saurais l'admettre : 144 on peut lire *Copia*, en mettant un point et virgule après le v. 143, une simple virgule après *primorum* ; pour *Dentium* 334 il faut lire *Dentum*, comme M. B. lui-même a été tenté de le faire ; *Junius* 255 a été corrigé plus haut[2]. Dans *preterea* 124 *-ea* serait réduit à une seule syllabe

1. Dans d'autres textes, dit M. B. (p. 40, n.), « occorrono analoghi esempj della *sinziesi* '-*ti*'-, secondo la pronuncia popolare ». Il est tout à fait illusoire de chercher dans la poésie du moyen âge des traces de la prononciation populaire : le latin était une langue morte, qu'on prononçait et qu'on scandait d'après des règles apprises à l'école.

2. *Hiis* pour *his*, comme le remarque l'auteur, est purement graphique ; mais pourquoi compte-t-il *ceu* parmi les exemples de synizèse? *ceu*, que je sache, n'a jamais été disyllabique. Dans *propris* 189 « la *sinizesi* è indicata anche dalla scrittura » ; mais il faut lire *propriis*.

brève, mais ce vers, qui aurait en outre *morā* et *mēo*, a été plus haut corrigé[1].

En dehors de ces cas qui lui paraissent soumis à des règles, mais qui en réalité doivent être ou corrigés ou appréciés autrement qu'il ne le fait, M. B. signale un petit nombre de vers qui restent mal bâtis, et qu'il essaie de redresser. V. 27 *Salvus erit et celestia regna tenebit* : il se demande s'il ne faudrait pas scander : *Salvūs ērīt*, mais il y renonce avec raison et propose : *Salvus erit atque c. r. t.* ; mais la seconde voyelle d'*atque* ne peut guère être allongée ; peut-être peut-on lire : *Salvus erit mox et c. r. tenebit.* — V. 177 *Nos ridet innocuos et sub pede calcat* : l'éditeur propose *deridet*, qui ne va pas; il faut sans doute ajouter un mot de deux brèves ou d'une longue après *ridet : satur*, ou *nos* répété. — V. 233 *Sed nos multa quidem facimus : preparo ligna* : M. B. propose avec vraisemblance d'intercaler *ego* avant *preparo*. — V. 136 il faut évidemment, comme il le dit, et, cette fois, le met dans son texte, *capere* au lieu de *carpere*. — V. 188 *Ac agriculturas facio quibus semina prima seruntur* : très bien corrigé en *Culturas*, etc. — En revanche le v. 312, *Aut agriculture quid opussit consilium do* n'a besoin d'aucune correction, pourvu qu'on mesure *agriculture*, comme faisait le moyen âge (M. B. veut corriger *Aut culture*, ce qui l'oblige à la mesure inadmissible *ŏpus*). — Le v. 156 se corrige, comme le propose l'éditeur, en changeant *ecce* en *en*.

Mais les vers notés ici ne sont pas les seuls qui aient besoin de correction : j'en relève encore un certain nombre que l'éditeur n'a pas signalés et qui pour la plupart ne sont pas difficiles à remettre sur leurs pieds. V. 3 *Convenerunt* ne peut donner un dactyle suivi d'une longue ; l. *Conveniunt*. — V. 56 *Ad nostrasque manus [semper] quadragesima fertur* (allusion au dicton sur « Mars en carême »). — 109 *et equis facetus et armis ; fācētus* ne convient ni au vers ni au sens ; l. p.-ê. *addictus*. — 110 *Defendo patriam ; jam ver abit, (et) incipit estas*. — 150 le vers ne peut commencer par *Calidus Augustus* : il faut ou *Callidus* ou *A. calidus*. — 176 *Nil dans nil[que] boni pariens*. — 180 l. *Sic Janus ; sed ego fetus, bona plurima spargo*. — 203 *Servi(vī)mur Jano*. — 204 *Serpentem[que] sinu nostro nutrire videmur*. — 202-3 *Omne malum sed Janus agit, succurrere frigus Intensum [faciens], cur cogor*, etc. — 222 *Tantum frigus agit [quod], sum quia proximus illi, Sentio grande gelu*. — 226 *Posteriori*, corr. *Posteriore*. — Le v. 230 n'a ni mètre ni sens : *Isque* (ms. *Idque*) *agit nichilum* ; *nichil est ex quo nichil fit* ; je lirais : *Is quid agit ? nichilum ; nichil est ex quo nichil exit*. — 256 *Ad nostras[que] manus*. — 253 *In vice(m) vexilli*. — 256 *sumit atque ligonem*, corr. *sumitque ligonem*. — 356 *Carnificis cultrum capiens-[que] November acutum*. — 288 *Aut neget [is] quod ait*. — 256 *tacenda*, corr.

1. Il y a dans le poème plusieurs autres infractions à la quantité classique que l'éditeur n'a pas remarquées : *tyrannus* 38, 175, 201, 346 (mot grec), *quadrāgesima* 56, 82, 236, *cūriōsus* 108 (*cūriōsus* ne pourrait entrer dans le vers), *mālĕus* 260 (de même, pour *malleus*), *historia* 422 (mot grec). Toutes ces infractions sont pratiquées au moyen âge et enseignées dans les traités.

reticenda. — 387 *Nobis, nam quod nos vice* [*sic*] *peccavimus ista.* — 401 *Sic ne tui bonitas*, corr. *Sic tua ne b.* — 421 *Quisquis vult aliquod dubium tractare vel aliud* : le sens et le mètre exigent *altum*.

Il résulte de ces remarques, d'une part, que Bonvesin n'a subi à aucun degré, dans son poème, l'influence de la versification rythmique, et qu'il faisait des hexamètres tout pareils à ceux de ses contemporains ; d'autre part, que le copiste du ms. du Vatican ignorait la métrique et la prosodie, et qu'on doit le corriger sans hésitation partout où il les a violées[1].

Il a commis encore d'autres fautes, en dehors de celles qui détruisent le mètre. V. 62 et 378, malgré les observations de l'éditeur (p. 44), je n'hésiterais pas à corriger *festinus* en *festivus*. — V. 98 *affugit* est certainement mauvais, mais la correction *affugat* est bien peu probable : il vaut mieux aller jusqu'à *effugat*. — 216 *crescit*, corr. *crescet*. — Les vers 375-7 sont ainsi conçus :

> Hiis dictis reliqui menses terrore timentes
> Sub Jani clava mortemque pavere timentes
> Stant muti flexa facie, testante rubore.

Il est clair que *terrore timentes*, au v. 375, est fautif, et qu'il faut *trementes* ; mais comment corriger le v. 376 ? peut-être *mortemque subire timentes*, mais cela ne satisfait pas pleinement (au v. 377 je lirais *ruborem*.)

Il est un ou deux cas où c'est la façon dont a agi l'éditeur qui appelle une rectification. On ne voit pas pourquoi, au v. 170, il change la leçon du ms., *sub cujus pondere pressus*, en *cujus sub*. — Je ne sais comment il scande et comprend le v. 111 : *Sed Janus nichili fert nomen offici, perdi* ; il faut évidemment lire : *Sed Janus nichili fert nomen, officiperdi* ; *officiperdus* est un mot bas-latin qui se trouve déjà dans le Pseudo-Caton[2].

Signalons, en terminant, les bonnes remarques lexicologiques que M. B. a insérées dans son Introduction, et les excellentes notes de littérature comparée qu'il a mises au bas du texte. Sa publication mérite d'être recommandée à tous ceux qui étudient la littérature semi-populaire du moyen âge.

G. P.

---

1. Aussi n'aurais-je pas conservé dans sa graphie, qui d'ailleurs n'a en elle-même aucun intérêt, des formes fautives qui, — quoi qu'en dise l'éditeur (p. 50, n.), — détruisent la quantité nécessaire au vers et sont certainement étrangères à l'auteur, comme *tollerare, annelitus, commedo*.

2. Un des vers de copiste qui suivent le poème est ainsi conçu dans le ms. : *Hysto finita ria : sit nobis bona vita* ; M. B. croit bien faire en corrigeant : *Historia finita*, mais il détruit ainsi le mètre et la rime : on a ici une de ces facéties qu'aimait le moyen âge. — La ponctuation de l'éditeur, en général très bonne, peut être améliorée en quelques endroits : 13-14 virg. après *ponit*, virg. et non ? après *indignor*, point et virgule après *illo* ; 117 virg. après *panem* ; virg. à la fin de 128 ; 220 après *gela* deux points au lieu de virg. ; 243 guillemets ; point après 334 et virg. après 335 ; 347 virg. après *rex* ; 356 mettre *ego non* entre deux virgules, et ? après 357.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXV, 4. — P. 385, P. Toldo. *Études sur la poésie burlesque française de la Renaissance* (suite). — P. 421, H. A. Rennert, *Ueber Lope de Vega's* El Castigo sin venganza : collation du ms. original. — P. 424, Elise Richter, *Zur Syntax des rumänischen Possessivpronomens III. Person*. Excellent travail, où il est démontré que la règle posée par certains grammairiens modernes, d'après laquelle *sdu* ne peut s'employer en roumain que comme SUUS en latin, est purement arbitraire, et où les différences d'emploi, en ancien roumain et en roumain populaire, de *său* et du pronom personnel (au datif, avec ou sans *a*, etc.), sont très savamment et très finement étudiées. — P. 448, E. Wechssler, *Bemerkungen zu einer Geschichte der französischen Heldensage*. Je reviendrai sur cet article en rendant compte du livre de M. Voretzsch sur *Huon de Bordeaux*, à propos duquel il est écrit. Je ne puis trouver que les considérations générales auxquelles se livre M. W. contiennent rien qui soit en même temps nouveau et assuré. M. Gröber constate en note qu'en plusieurs points ses théories n'ont pas été exactement rendues par l'auteur. Je remarquerai de mon côté que mon opinion sur l'existence de chants contemporains des événements comme sources premières des chansons de geste n'a nullement « sa racine dans une certaine théorie esthétique » qui regarderait la poésie lyrique comme antérieure à la poésie épique (question qui ne peut avoir d'intérêt quand il s'agit du moyen âge), mais s'appuie sur des raisons d'un tout autre ordre, que j'ai indiquées plus d'une fois. Cette opinion n'est d'ailleurs nullement identique à la théorie Wolf-Lachmann, d'après laquelle on peut encore retrouver dans les poèmes épiques parvenus jusqu'à nous les chants primitifs à l'aide desquels ils ont été composés. Il y a dans l'article de M. W. des idées ingénieuses, mais bien aventurées, et présentées souvent sous forme d'assertions bien décisives. Ainsi (p. 469), l'épopée française étant une poésie de cour, « nous ne pouvons être embarrassés sur la date où elle a commencé : ce n'est que quand le gallo-roman est devenu langue de cour au lieu du francique qu'une épopée romane a pu naître, » et cela, d'après l'opinion générale, est advenu sous Charles le Chauve. Il faudrait prouver que beaucoup plus anciennement il n'y avait pas une classe guerrière qui pouvait jouir d'une poésie faite pour elle, et expliquer comment la chanson de *Hlodoving* et autres sont arrivées de l'époque mérovingienne au IXe siècle. — P. 472, Zeidler, *Der Prosaroman* Ysaÿe le Triste (suite de l'analyse).

MÉLANGES, *Histoire des mots*. — P. 490, Schuchardt, lat. *torta*, *tartarum* (*Zeitschrift*, XXIV, 250) : la forme *torta* (d'où fr. *tourte*, etc.) de t o r t a s'explique par quelque analogie non encore trouvée ; t a r t a r u m, d'où *tartre*, est attesté déjà, ce qui avait jusqu'ici échappé aux romanistes, dans le dérivé t a r t a r a l i s employé par Pelagonius. — P. 490, Schuchardt, κάλυμμα, κολυμβᾶν, κάλως *im Romanischen*. Longue et savante étude, où sont rassemblés les mots romans, presque tous désignant des termes de pêche, qui remontent au gr. κάλυμμα, lesquels ont été influencés par κολυμβᾶν et peut-être par κάλως. — P. 498, Schuchardt, *franz*. guideau. Ce mot remonte non à l'all. k i t t e l (Thomas), mais à l'all. k e u t e l, k i e d e l. — P. 498, Schuchardt, *franz*. bœuf, vache (*Fischerspr.*). Très curieux article, montrant que la forme provençale de b o l u m (gr. βῶλον), *bou*, a été confondue en catalan avec *bou* < b o v e m, d'où en esp. *buey*, en prov. *buou*, en fr. *bœuf*, au sens de « grand filet », ou de « bateau servant à remorquer ce filet » ; on a même créé le fém. *vache*, pr. *vaco*, « bateau plus petit traînant un plus petit filet » (on a aussi *bufalo* à Gênes et à Livourne). — P. 501, Schuchardt, *ostital*. togna ; *ital*. volantino (*Fischerspr.*). *Togna*, sur les côtes de l'Adriatique, « ligne à pêcher », vient du gr. mod. ἀπετονιά, πετονιά ; en revanche, le gr. βόλτα, même sens, est peut-être emprunté à l'it. *volantino*, esp. *bolantin*, sorte de ligne, qui paraît être un dérivé de *volante*, « volant ». — P. 503, Schuchardt, *span*. cazarete, *port*. caçarete (*Fischerspr.*) : n'a rien à faire avec *cazar*, comme l'auteur l'avait cru (*Rom. Etymol.*, II, 175), mais est un synonyme de *castelletto*, et de l'arabe q a s r, « château », d'où l'it. *cassero*, l'esp. *alcázar*, le port. *alcacer*. — P. 503, Horning, *franz*. glaise, *voges*. brosse̥y. *Glaise* serait une variante de *glise*, et dans l'un et l'autre il faudrait reconnaître un l i g i d a celtique, dérivé de l i g a > *lie*, où le *d* = đ aurait été rendu par une *s* douce ; *glise* remonterait peut-être à un g l i t i a pour l i t i g a. Les rapprochements de l'auteur sont ingénieux et en grande partie plausibles ; mais sa conclusion (hypothétique d'ailleurs) laisse bien des doutes. Il veut surtout prouver qu'on ne peut alléguer g l i t e a > *glaise* en preuve de l'équation tj > *is*. Le mot fr. or. *broussey*, « charretée », et son primitif *beroce* < b i r o t i a prouveraient au contraire l'équation, admise par M. Horning, tj > *c* ; mais il faut remarquer que b i r o t i a est un mot de formation récente, probablement savante (langue technique), et que *beroce* peut se comparer à *grace* < g r a t i a. — P. 506, Ulrich, *andare* aller. Proposition, qu'il suffit de signaler, de tirer *andare* d'*a m v e h i t a r e, *amnar anar* d'*a m v e h i n a r e, *aller* d'*a d v e h u l a r e. — P. 506, Ulrich, *Altengad*. capitz ; ce mot sert à renforcer l'affirmation : l'auteur le tire avec vraisemblance de c u m p e c t u s ou c u m p e c t u + *s*. — P. 507, Ulrich, *Eng*. padimêr : *se padimêr* signifie « prendre en patience » ; l'auteur le tire du gr. πάθημα, d'où vient le roum. *pátima*, « passion, colère », et cherche à justifier la différence des sens.

COMPTES RENDUS. — P. 508, *Romania*, oct. 1900 (M. Gröber révoque en doute l'existence, admise par M. Longnon, d'un poème mérovingien sur Dagobert II ; M. Meyer-Lübke ajoute quelques remarques à l'art. de M. Salvioni sur *amil*). — P. 510, *Giornale storico della letteratura italiana*, vol. XXXVII (B. Wiese). G. P.

ROMANISCHE FORSCHUNGEN, hgg. von Karl VOLLMÖLLER, X, 1899. — P. 1, H. A. Rennert, *Der spanische Cancionero des British Museums (Mss. Add. 10431) mit Einleitung und Anmerkungen zum ersten Mal herausgegeben.* M. R. imprime toutes les pièces inédites de ce ms. de la fin du XVe siècle, communique les variantes de celles qui se retrouvent ailleurs, et donne des notices sur les auteurs ainsi que des remarques sur le texte. — P. 177, G. Baist, *Cassamatta.* M. B. défend son étymologie (gr. χάσματα), que j'ai contestée ici (XXIII, 619); il ne me persuade pas, mais il donne des remarques intéressantes sur l'histoire encore fort obscure de ce mot (que *fausse braye* soit une altération de fossae brachia ne paraîtra guère vraisemblable). — P. 179, K. Vollmöller, *Zu* Amadis : description du seul exemplaire connu de la plus ancienne édition (Saragosse, 1508), aujourd'hui au British Museum (*C. 57. g. 6*). — P. 181-247, 372-446, H. Stadler, *Dioscorides Longobardus (Cod. Lat. Monacensis 437). Aus T. M. Auracher's Nachlasse herausgegeben und ergänzt.* La publication de ce ms. avait été commencée par Auracher (et K. Hofmann) dans le t. I des *Rom. Forsch.*, puis interrompue; M. St. la continue d'après la copie d'Auracher et doit la compléter; elle est faite avec beaucoup de soin. Nous avons ici les livres II et III de ce texte, important pour l'étude du latin de l'époque barbare. — P. 248, P. Gehrt, *Zwei altfranzösische Bruchstücke des Floovant.* J'ai rendu compte ici (XXI, 112) de cette publication d'après le tirage à part. — P. 272-300, 687-753, K. Vollmöller, *Bibliographie der « Romanischen Forschungen », zugleich drittes, viertes und fünftes Verzeichnis der für den « Kritischen Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie » eingelieferten Rezensionsexemplare.* — P. 300-368, K. Vollmöller, *Der Kampf um den Romanischen Jahresbericht*; p. 486, 502, *Zur Geschichte des Romanischen Jahresberichtes*; p. 580-581, *Zur Richtigstellung*; p. 933, *Zu Zeitschrift für rom. Philologie*, XXII, 571. Ces divers articles ont trait aux polémiques et procès soutenus par l'éditeur du *Rom. Jahresbericht*; nous nous bornons à les indiquer. — P. 447, K. Vollmöller, *Beiträge zur Litteratur der Cancioneros und Romanceros. Aus Handschriften und seltenen alten Drucken. Mit unbekannten Stücken.* I. *Der Cancionero von Modena.* Ce *cancionero* est du XVe siècle. — P. 471, G. Baist, Longimanus *und* manilargo. Contrairement à l'explication de M. Munthe (acceptée par M. Meyer-Lübke), qui voit dans les composés espagnols comme *manilargo* des altérations d'anciens composés tels que **manlargo* dues à l'imitation de composés latins et ne remontant qu'au XVe siècle, M. B. soutient que ces composés sont semi-populaires et qu'ils dérivent du bas latin (on trouve *barbirasus* dans Pierre Damien), qui en Espagne a plus influencé qu'en France la langue vulgaire. Il montre qu'ils existaient dès le XIVe siècle (Berceo, Juan Ruiz) et assure qu'ils sont d'usage tout à fait courant dans la langue actuelle, même populaire. Il fait voir aussi que plusieurs mots où on a cru reconnaître ce procédé de composition doivent en réalité s'expliquer comme étant deux mots réunis par la conjonction *y* (*altibecho, agridulce, capigorron, capisayo, anchicorta, artimaña. carricoche*, etc.). — P. 475, W. von Zingerle, *Ein Tristan-Fragment in Tirol,*

Deux feuillets de parchemin, de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, trouvés dans une reliure et imprimés avec exactitude par M. de Z., qui leur assigne leur place dans le roman en prose et en compare le texte avec celui du ms. B. N. fr. 757. — P. 503, Ad. Eiselein, *Darstellung der lautlichen Entwickelung der französischen Lehnwörter lateinischen Ursprungs*. Travail très consciencieux, auquel on aura souvent recours, et qui groupe beaucoup d'observations de détail qui, à vrai dire, par la nature même du sujet, sont souvent de simples curiosités ; on y trouve cependant, notamment sur la prononciation des consonnes doubles, des groupes de consonnes, de l'*s* devant consonne, etc., des remarques qui intéressent l'histoire même de la langue. L'auteur a à peu près laissé de côté les mots empruntés au latin classique très anciennement et par voie orale, en sorte que son travail ne fait nullement double emploi avec le livre de M. Berger, dont il n'a pas d'ailleurs l'importance. — P. 579, P. Marchot, *Etymologisches*. Montre par divers exemples que « dans les langues romanes on passe le plus facilement du monde, par une métaphore, du sens de « patauger », « être embourbé », « être enlisé », à celui de « être embrouillé dans ses paroles », « s'embrouiller », « bredouiller », « bafouiller, etc. ». Une première série d'exemples est tirée de la famille de *bourbe*, et pourait être augmentée ; une seconde de la famille de l'it. *broda*, « boue, fange » : celle-ci ne comprend que le fr. *bredeler* ou *berdeler*, « bredouiller », dont le thème se retrouverait dans le « substantif verbal *berdouille*, boue, crotte, qui survit dans le Nord du domaine d'oïl ». Cela paraît assez douteux ; mais surtout comment l'auteur comprend il qu'un thème *bred-* en français soit identique à celui de l'it. *broda* ? — P. 583, R. Jungbluth, *Sprachliche Untersuchung zu der von Guignard, Dijon, 1878, herausgegebenen altfranzösischen Cisterzienserinnen-Regel* ; p. 827-835, W. Förster, *Kollazion der Guignard'schen Cisterzienserinnenregel*. On doit à M. Förster d'avoir appelé l'attention sur ce texte qui, bien qu'imprimé en 1868, avait échappé à tous les romanistes (sauf à M. Suchier). Le savant professeur de Bonn s'en était toutefois exagéré l'antiquité et la valeur. D'après une remarque de l'éditeur, la traduction ne peut avoir été faite avant 1199 [1] ; quant au ms., M. F. le jugeait du XIIe siècle, mais M. L. Delisle, consulté par lui, s'est ainsi prononcé : « A première vue, je l'aurais mis du commencement du XIIIe siècle, ou, si vous le voulez, de la fin du XIIe ; mais il n'y a rien à dire si le texte conduit à lui assigner une date plus récente. » Or il y a des raisons sérieuses, que rapporte M. Jungbluth après Guignard, de penser que la traduction a été faite pour l'abbaye de Flines près Douai, fondée en 1234 ; comme le rappelle M. F. lui-même, « tout paléographe expérimenté sait que, même dans les cas où on peut atteindre le plus de précision, il faut

1. C'est du moins ce qui résulte de la remarque de Guignard (citée par M. Jungbluth, p. 685) sur la célébration de la fête de saint Nicolas. C'est sans doute par distraction que M. F. (p. 830) dit que Guignard prouve que la traduction est faite *avant* 1199 : je ne puis présentement vérifier.

laisser ouverte une zone flottante d'environ cinquante ans ». Je crois donc très probable que la traduction, composée peut-être un peu plus anciennement, a été écrite pour les cisterciennes de Flines vers le milieu du XIIIe siècle. La langue, d'après l'étude de M. J., est exactement celle de cette région, bien que dans le ms. les formes franciennes prédominent (ce qui n'est pas un signe de haute antiquité) ; la particularité la plus intéressante est la forme constante *-aumes* < -ávimus, que M. J. n'a retrouvée que dans une charte de Bouvegnies, près Marchiennes, conservée dans le Cartulaire de Flines. Le dépouillement lexicographique (Godefroy avait déjà relevé quelques mots) donne peu de chose (signalons *crespe* = *sparsorium*, *jovir jou vir* = « endurer », *libier* = *polire*) ; il est vrai que M. F. trouve qu'il aurait pu être plus complet (notons que *domee*, qui d'ailleurs n'est pas très rare, répond à hebdomada et non à *dominata). — P. 756, P. Marchot, *Etymologisches*. Le liégeois *cokelet*, le gruérien *cütyèta*, « alouette huppée », appuient la supposition que dans le fr. *cochevis*, le wall. *coclivi*, la première partie est un dim. de *coq* ; mais que la seconde soit *vif* au nom., c'est très peu probable de toute façon. — P. 757, H. Elfrath, *Die Entwickelung lateinischer und romanischer Dreikonsonanz im Altfranzösischen*. Travail très méthodique, et même un peu systématique, mais utile et méritoire, auquel on aura souvent lieu de se reporter pour contrôler des explications phonétiques, car l'auteur a réuni en grand nombre les faits qu'il étudie et les a groupés d'une façon très commode. Les résultats généraux auxquels il arrive sont, sinon nouveaux, au moins plus précis que ceux qu'on avait formulés jusqu'ici. M. Elfrath a en outre indiqué, d'une façon qui m'a paru assez complète, ce qui avait été dit avant lui sur chacun des cas étudiés. Dans le détail il y aurait, naturellement, quelques additions et réserves à faire : l'auteur paraît ignorer les formes comme *compe*, *empe*, *erpe* à côté de *conte*, *ente*, *erce*, *coube* à côté de *coup* ; il ne mentionne pas *nèfle* à côté de *mesle*, etc. *Fuissel* est *fuscellum et non *fusticellum (*Rom.*, XXVII, 186). L'évolution de vincere vincit est normale et non analogique, etc. Il faut louer M. E. d'avoir soigneusement, sauf erreurs (ainsi *colzt* = colcet et non collocet), distingué les paroxytons des proparoxytons et montré l'importance de l'accent secondaire de l'ultième de ceux-ci, et aussi d'avoir cherché partout à donner une explication des phénomènes d'après la phonétique physiologique. Un index aurait beaucoup augmenté l'utilité de cette bonne monographie. — P. 835-932, O. Haag, *Die Latinität Fredegars*. Ce travail, fait avec soin et qui paraît très complet, ne donne pas à la philologie romane autant qu'elle aurait pu en espérer : la latinité de Frédégaire, toute barbare qu'elle est à beaucoup de points de vue, intéresse en somme le bas latin plus que le roman (je ne saurais voir une trace de changement français d'a tonique en *e* après palatale dans la forme *agnetus* pour *agnatus*)[1]. L'étude de M. Haag, que

1. M. Schnürer, dans son livre *Die Verfasser der sogenannten Fredegars Cronik*, p. 264, fait observer, avec toute raison je crois : « Haag voit dans *primetus* une forme

l'on consultera souvent avec fruit, est faite en grande partie d'après un cours de M. Baist, et contient deux notes textuelles de ce savant, l'une concernant la forme *volestis*, dont il a été parlé ci-dessus (p. 584), l'autre ayant pour objet de démontrer que le bas latin *talare* (Frédég., *Lex Alam.*) est le même que l'esp. *talar* (rattaché par Diez au basque), signifie proprement « enlever, dérober », et vient du francique talan. Cela paraît vraisemblable, mais il subsiste quelques difficultés. G. P.

Archivio glottologico italiano, t. XIV[1], Turin, 1898, in-8, IV-504 p. — P. 1-110, E. G. Parodi, *Studj liguri*. Première partie du travail. Dans un premier chapitre, M. P. donne l'indication et le dépouillement phonétique, morphologique et lexical des documents latins d'origine ligurienne qui peuvent fournir quelques renseignements sur les dialectes ligures du xe au xiie siècle, en particulier d'un inventaire latino-génois de 1156. — Ch. II : publication de sept textes importants, dont trois fort étendus, du xive et du xve siècle, et début de l'étude de ces textes (phonétique : voyelles toniques). — P. 111-120, G. Flechia, *Atone finali, determinate dalla tonica, nel dialetto piveronese ; pubblicazione postuma*. Il faut rapprocher de cette note celle qu'avait publiée M. Salvioni au t. XIII de l'*Archivio*, p. 355-360, mais il s'agit ici d'un phénomène bien plus délicat que l'assimilation complète de la finale atone à la tonique. A Piverone, en Piémont, M. Fl. signale l'alternance régulière à la finale atone de *e* et *i*, *o* et *u* suivant la qualité de la voyelle tonique. Après *a*, *ɛ*, *ɔ*, *ö*, *o* et diphtongues toniques, la finale atone ne peut être que *e* ou *o* : *krave, fevre, aso, coro*, après *ɛ*, *i*, *u*, *ü*, elle est toujours *i* ou *u* : *punči, büški, miñu, bürru*. Le phénomène ne paraît pas antérieur au xvie siècle, mais il est toujours vivant et s'applique rigoureusement aux emprunts les plus modernes, même aux noms propres : *Trapani* par exemple deviendra *Trapane* ; il est limité au petit territoire de Piverone (1600 âmes) et s'explique par la situation topographique du village à la limite de la province de Turin et de celle de Novare, et précisément sur la grande route d'Ivrée à Verceil. Ivrée appartient au domaine haut-piémontais des finales *e-o*, Verceil au domaine de *i-u*. Les deux caractéristiques dialectales venaient aboutir à Piverone, comme le mouvement commercial, et s'y mêler. Le parler de Piverone ne choisit pas, mais, par une remarquable *assimilation quantitative*, aux diphtongues et aux voyelles fortes toniques il fit correspondre les finales fortes *e*, *o*, aux toniques faibles les finales moins fortes *i-u*. — P. 121-130, B. Bianchi, *Auticritica*. Réponse à la critique de la *Storia dell' i mediano* (*Arch.*, XIII, 141-260), par M. Meyer-Lübke,

---

corrompue de *primatus*. C'est impossible pour le sens. De même il ne faut pas prendre l'*agnetus* de notre chronique pour une corruption d'*agnatus* : cette forme est pour *agnitus* ; » je prends cette citation à M. Marchot, *Petite phonétique du français prélittéraire*, p. 32 (voy. ci-dessous, p. 628), qui fait remarquer que M. Haag ne tablait pas positivement sur *primetus* : c'est vrai, mais il y voyait *primatus*.

1. Compte rendu par W. Meyer-Lübke, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIII, 469 sqq.

dans la *Zeitschr. f. roman. Philologie*, XIX, 131-39. — P. 131-200, P. E. Guarnerio, *I dialetti odierni di Sassari, della Gallura e della Corsica*. Suite de cet important travail (cf. *Romania*, XXX, 451) : fin de l'étude phonétique ; morphologie. — P. 201-268, C. Salvioni, *Annotazioni sistematiche alla « Antica parafrasi lombarda del* Neminem laedi nisi a se ipso *di S. Giovanni Grisostomo » e alle « Antiche Scritture lombarde »*. Additions et corrections aux trois chapitres déjà publiés de ce travail (cf. *Romania*, XXX, 450) ; chapitre IV, phonétique, et V, morphologie. — P. 269-300, C. Nigra, *Note etimologiche e lessicali*. 1. It. *adęsso, dęsso*. *Dęsso* est de ipso comme *dęntro* de intro. Mais on attendrait alors **addęsso* de ad-de-ipso comme *addęntro* de ad-de-intro et non *adęsso*. — 2. Fr. *baudet*, it. *Montebaldo*. Il ne faut pas rattacher *baudet* à l'adjectif *baud*, gai : *baudet*, *baud*, lévrier de Barbarie, peut-être le verbe *baudir* (un faucon), doivent être rapprochés de l'angl. *bald*, chauve, et des noms de lieux *Montebaldo*, *Monbaldo*, etc. = *Moncalvo*. — 3. Val Soana *bęra*, monfer. *vinvęra*, et aussi *vardasse* (Albertville), *verdjassa* (Suisse romande), écureuil, proviennent, avec aphérèse de la syllabe initiale par dissimilation, épenthèse de *n* ou changement de suffixe, du lat. viverra, furet. Le changement de sens, très admissible, n'est pas sans analogies (cf. *Arch.*, II, 52). — 4. Mil. *cerkaria*, salamandre, remonte à un **caecarilia* de caecilia, la salamandre étant souvent classée par la faune populaire parmi les reptiles aveugles, et 5. canav. *čušija* est caecilia même. — 6. *Cal-* (*kal-*), *ecc.*, *nella composizione neo-latina*. Liste de 22 mots ou groupes de mots appartenant en majeure partie aux dialectes italiens et provençaux et présentant le préfixe *cal-*, *gal-*, etc. : *califourchon*, etc. ; complément aux listes dressées par Darmesteter (*Formation des mots composés*). — 7. Cărăbus, *granchio*, *nella sua figliazione neo-latina*. A carabus se rattacheraient : 1° les mots romans du type *escarbiller* = dégourdir, formés exactement comme l'italien *sgranchire* de *granchio* ; 2° les mots du type de l'ital. *garbuglio*, confusion : « il granchio dà l'idea di cosa raggomitolata » ; 3° les mots du type *écrabouiller*, qui, ne signifiant pas « réduire en fragments », ne peuvent se rattacher à carbunculus ; le sens est « aplatir » et correspond encore à celui de l'it. *sgranchire*. — 8. Prov. *garri*, piém. *ġari*, rat, souris, à rapprocher du français *jarre*, sing. masc., poil dur, peut-être à cause des poils hérissés du museau du rat ; d'un thème **garrio* (?). — 9. *Applicazioni metaforiche di nomi del gatto* (*gatto*, *chat*, *minon*, *ecc.*). Exemples nombreux de ces emplois métaphoriques, pour désigner certaines plantes ou les fleurs assemblées de certains arbres, dans les régions les plus diverses et quel que soit le nom usuel du chat. L'intérêt de cette note est dans l'essai d'explication du prov. *magnan* et de l'it. *bigatto*, ver à soie, qui se rattacheraient, le premier, avec assimilation de l'atone initiale à la tonique, à **mignan* (cf. génois *mignanna*), augmentatif de *migno*, le second à *gatto*, avec un préfixe augmentatif. D'autres rapprochements rendent ces étymologies très vraisemblables. — 10. It. *gavine*, *gavigne* ; franç. *écheveau*. Rattachés à **capu*, nœud. — 11. Piém. *ġelejoro*, pr. *gelibre*, fr. *givre*. Ces mots et leurs analogues romans représenteraient un **gelĭvitrum* propa-

roxyton. La place de l'accent, la contraction qu'il faudrait admettre pour le français rendent l'hypothèse bien incertaine, et l'analogie de *verglas* dont la composition est si obscure ne suffit pas à la justifier. — 12. Franç. *grive*, prov. *grivo*, piém. *griva*. *Grive* est à *grieu* comme *juive* à *juieu* et signifie « la grecque » (cf. gasc. *grigo*). D'autres exemples de noms de pays appliqués à des oiseaux migrateurs qui en viennent ou y vont éclairent complètement celui-ci. — 13. Canav. *gûla*, noix, est le latin juglans. — 14. *L'it.* lava *e più altre voci affini od omofone*. M. N. rapproche, pour les rattacher à un latin lau- correspondant au grec λαϝ-λᾱ-, l'italien *lava* et ses dérivés, le prov. *lausa*, l'esp. *losa*, etc., le piémontais *lás* et dérivés. Le rapprochement de ces différentes séries semble assez contestable, et les dérivations latines qu'il faudrait supposer pour les tirer du thème lau- présentent de grandes difficultés. — 15. Lomb. piém. *moskarpa*, ital. *puina povina*, suisse rom. *mota*, piém. *tuma*, pr. *toumo*, fr. *tomme*. Il faudrait chercher l'explication de tous ces noms du beurre ou du fromage dans la forme qu'on donne au fromage ou au récipient où on le place : *scarpa*, sacoche; pupa, mamelle; *motta*, tourteau de tourbe. — 16. Lomb. anc. *mengun*, valtel. *mangon*, canav. *mingun*. Ces mots désignent un jeu où l'un des joueurs doit deviner le nombre exact des objets cachés dans la main fermée de l'autre et se rattachent peut-être à l'anc. milan. *omiunka*, piém. *minka*, etc. < omni unquam. — 17. Ital. *minchiate*, cartes à jouer, de *miniculatae, peintes. — 18. Piém. *morfell*, canav. *vermell*, et à Val Soana *grümmel*, sont parallèles à fr. *morve*, pr. *vorma*, fr. *gourme*. — 19. Ital. *ndibi*, images peintes, cartes à jouer; à rapprocher du fr. *nabot*. — 20. It. *patta pata*, fr. *patte*. Il faut distinguer *patte*, bande d'étoffe, tosc. *patte* (plur.), etc. < got. paida, et *patte*, pied d'animal, dérivé par métathèse du germ. tappe. — 21. It. *pirone, birillo, perla*, ecc.; fr. *piron*, ecc., rattachés à pirus. Tout cela ne va pas sans difficultés phonétiques, mais l'essai d'explication des mots du type *emberlificoter* est particulièrement ingénieux et intéressant. — 22. Piém. canav. *prun*, écureuil, <pirolus pour spiriolus = scuriolus de sciurus. — 23. Piém. canav. sard. prov. *piola* < hapiola, hache, du germ. hapja. — 24. Fr. *rêver, rêve* < *requare de *requa pour requie (cf. *Romania*, XXIX, 312). — 25. Fr. *riable*, du germ. riban, gratter. — 26. Canav. *spinga*, fr. *épingle*, it. *spillo, -a*, se rattachent à deux types différents : spinula pour *spilla*, spica, -ula pour les autres. — 27. It. *stivale*, chaussure de cuir, n'a rien de commun avec aestas, mais doit être rattaché à la même origine, probablement un germanique streupa, que fr. *étrier*, esp. *estribo*, etc. Le sens serait alors « chaussure pour monter à cheval ». — 28. Fr. *tricoises*, Val Soana *trükejle*. La forme de Val Soana confirme la parenté de *tricoise* et *turquoise* « tenailles turques ». — 29. Val Brozzo *vrim* confirme la forme *venīmen postulée par A. Thomas (*Romania*, XXV, 88) au lieu de venenum. — P. 301-324, B. Bianchi, *Storia dell' i mediano, dello j e dell' i seguiti da vocale nella pronunzia italiana*. Publication posthume, suite du travail commencé dans l'*Archivio*, XIII, 141. — P. 325-335, G. I. Ascoli, *Di un dialetto veneto importante e ignorato*. Ce dialecte est celui de Grado ou Gravo, maintenu, à

peu de distance d'Aquilée qui est frioulane, par la situation de Gravo sur un îlot à l'extrême bord de la lagune. Bibliographie critique, forcément très courte, et caractéristique du dialecte, qui paraît ne rien devoir au frioulan et n'avoir de commun avec lui que ce qui a toujours été commun au vénète de terre ferme et au frioulan. — P. 336-352. *Varia.* 1. G. I. Ascoli, **capor cápore* per caput capite. M. A. avait émis dans l'*Archivio*, XIII, 294, pour expliquer l'asturien *cavo*, l'hypothèse d'un **capor* pour caput qui du même coup rendrait compte de la formation *caporale*. A l'appui de son hypothèse il apporte le rom. *caporello* et une forme *capore* d'un document de Bari de 1067. — 2. C. Nigra, *toccare*, ecc. L'origine de ce verbe serait un dérivé **tudĭcare* du radical de tundere. M. Ascoli insiste sur l'intérêt de cette étymologie et il explique de même *ficcare*, *taccare*, *leccare*, lomb. *strikár*, *frakár*, *strokár*, par **fig-*, **tag-*, **lig-*, **strig-*, **frag-*, **troc-* (pour torc-) + icare. — 3. G. I. Ascoli, *Truentu* ed altro Il faut admettre un Trúentu proparoxyton pour expliquer l'ital. *Trǫnto*. Remarques sur l'histoire du groupe ụe. — 4. G. I. Ascoli, *Sampogna* e *carĭbo*. Histoire de ces deux mots de développement exactement inverse : le premier partant du sens de συμφωνία pour aboutir à celui de « flûte », le second, qui n'est autre que l'arabe *qaṣibe*, passant du sens de « flûte » à celui de « chant » et de « danse ». — 5. G. I. Ascoli, *coslario* e *coclario*. A côté du lat. vulg. **coclario* > it. *cucchiajo*, il faudrait supposer une forme **coslario* de phonétisme ombrien > vénit. *cusler*[1]. — P. 353-384. C. Nigra, *Note etimologiche e lessicali* (*seconda serie*). 1. Val Brozzo *ankaniljar ḍeskaniljar*, recroqueviller, dérouler, de canĭcula, chenille. — 2. Anc. fr. *argot*, fr. *ergot*, pourrait venir par une forme *ragot* de **garot*, esp. *garron*, pr. *garroun*, ergot. — 3. Suisse rom. *aria*, val d'Aoste *arrjé*, traire, de **ad-retare* par dissimilation de ad-re-tra-(he)re. — 4. It. *arnia*, cat. *arna* ruche, de **albinarium*, **albinare*, < alveus. — 5. Val Brozzo *artólika*, arrogance, < lat. rhetorica. — 6. Canav. *balkar*, lomb. *balka*, engad. *balčar*, ecc. De placare. — 7. It. *barletto*, valet de menuisier, à rapprocher de l'afr. correspondant *varlet*. — 8. Canav. *bęrro*, piém. *bęro*, lorrain *berou*, bélier, mouton. De **berrulus* < verres, qui aurait perdu son sens propre pour n'avoir plus que celui de « mâle ». — 9. Piém. *bjalera*, vaudois *biariara*. A rapprocher du fr. *bief*, germ. bed. — 9[b]. Canav. *bibjar* < anc. h. all. bibên. — 10. It. *brillare* ; sens originel : tourner sur soi-même rapidement ; allotrope de *prillare*, de *pirlo*, tourner comme une toupie. — 11. Piém. *bũa*, esp. ptg. *pua*, dent de rateau, etc. De pupa, mamelle. — 12. *Cal-* (*kal-*) *ecc. nella composizione neolatina*. Nouvelle liste de 12 groupes de mots avec le préfixe *cal-*. — 13. Fr. *carillon*. L'étymologie de Ménage, généralement acceptée, qui veut que le *carillon* doive son nom aux *quatre* cloches qui servaient à le produire, est douteuse. Il est rare qu'un clocher de

1. Sur les notes *capor*, *toccare*, et *coslario*, cf. H. Schuchardt, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIII, 331, et Ascoli, *Archivio glott.*, XIV, 469 (v. *infra*).

campagne ait quatre cloches; *karra* (val d'Aoste) et *carron* à Albertville signifient simplement « cloche de vache », c'est-à-dire la cloche *carrée*, plus ancienne que toute autre. Il faudrait rattacher de même *carillon* à quadru « chose carrée », puis « cloche » et « sonnerie de cloche ou de cloches ». Il semble que la formation et le suffixe de l'a. franç. *careignon* deviendraient dès lors bien difficiles à expliquer. — 14. Piém. *čass*, glas, de *classum pour classicum. — 15. Piém. *čavela ǧavela*, canav. port. *gavela*, prov. *guavella*, franç. *javelle*, esp. *gavilla*. La présence d'une sourde à l'initiale de la forme piémontaise originale rend difficile l'étymologie de Thurneysen, racine celt. *gab*. — 16. Piém. *čea*, claie, de cleta comme le français *claie* et le prov. *cleda*. — 17. Monf. *dęrkò*, aussi, correspond à l'ital. *di-ri-capo*. — 18. Piém. *dòjt*, < dŏctu de docēre. — 19. Canav. *e-tütt*, Val d'Aoste *e-tot*, < et + *tŏttu. — 20. Canav. piém. *flapa*, Val Brozzo *froppa*, < faluppa. — 21. Canav. *gębra*, hanneton, < anc. h. all. kęvar. — 22. Ital. *ghetta*, franç. *guêtre*. Sans doute identique au piém. *gajda* < longob. gaida. L'*r* du français serait épenthétique. — 23. Piém. *ǧilopada*, canav. *ǧolifrada*, même formation que le fr. *giroflée*. — 24. Piém. *grissin*, pain long et mince, diminutif de *grissa*, série, enfilade. A rapprocher du prov. *grisso*, *graso* < *craticea de crātes. — 25. Val Soana *kastejer*, chercher, < *quaesticare. — 24 *bis*. Val Brozzo *krijalešim*, cri aigu et prolongé, < kyrie eleison. — 25 *bis*. Incud- *nei riflessi pedemontani*. Trois séries de formes représentant : *incúgine, *incudígine, *incudículo. — 26. Hᵗ ital. *kanâula*, *ganâula*, *kanâvola*, collier auquel pend la cloche du bétail, etc., de *catenabula. — 27. Val Soana *lauelj*, piém. *lajöl ajöl*, lézard, < aboculus. Cf. supra l'explication de *cerkaria*, etc. — 28. Piém. *limoću*, giaggiuolo, *limoce*, indugiare; le second mot de *limulicare, hésiter, à cause de la lenteur du travail de la lime, le premier de *limulica à cause de la forme des feuilles. — 29. Piém. *mašuve*, canav. *mašuver*, fermier, < *mansuarius de mansus. — 30. Val Brozzo *melja meja* meule de foin, < metula. — 31. Engad. *minča*, etc., < omni-unquam (cf. Nigra, *Note*, 1re série, no 16). — 32. Lomb. *monatt*, sale, > prov. *maurat*. — 33. Piém. *ǫbja* « incontro ». De obviam. — 34. Piém. canav. *plaröl* Pour *praröl* < pratariolum. — 35. Canav. *punjöl*, serpolet, de *serpylleólu avec l'aphérèse de la syllabe initiale dont il y a pour ce mot d'autres exemples et la dissimilation l—l>n—l. — 36. Val d'Aoste *pussa*, lyon. *poussa*, poudre. De pulsa, ce qui confirmerait l'étymologie de Horning : fr. *poussière* < *pulsaria. — 37. *Di una base « rapu », ecc., a cui accennino molte voci neolatine*. Collection de mots présentant le radical *rab-*, *rav-*, etc. (*bar-*, etc.) et évoquant l'idée de « queue », esp. *rabo*, fr. *râble*, it. *rabuino*, diable, etc., ou de « rester en arrière », fr. *rabâcher*, etc., qui pourraient faire penser au latin rapum, la rave ayant comme une queue nettement marquée; la liste de mots est intéressante, l'explication ne convainc pas. — 38. Anc. gén. *reosso* (*arreosso*), gén. mod. *arrosé*; piém. *ambossé*, *ambossûr* : les premiers de [ad] retrorsum; les formes piémontaises de *invorsare.

— 39. Canav. *ribja*, côte, < anc. h. all. rippi. — 40. Mil. *skerpa*, *skirpa*, trousseau, < germ. *skarpa. — 41. Gén. *seižella*, *žiguella*, *sagueğğia* « caecilia, anguis fragilis » ; formes dérivées de *caecula de caeca, cf. supra *cerkaria*. — 42. *Di forme in cui è* skl *e* kl *iniziale*. Quelques mots présentant ces groupes initiaux : it. *schiacciare*, *schiappare*, nombreuses formes dialectales. — 43. Canav. *skwal*, masc., douleur ; peut-être croisement de *squalo* < squalor, masc., et de l'allemand *qual*, tourment, féminin. — 44. Piém. *skwaré* = ital. *squadrare*, mais avec des sens beaucoup plus étendus. — 45. Val Brozzo *skwe*, qualche, = [*non*] *so che* et *skwant* = [*non*] *so quando*. Relevé de nombreuses formes analogues. — 46. Canav. *šrejnsar* ; fr. *rincer* ; de recentiare. — 47. Canav. *stapell*, bâton, < anc. h. all. stap. — 48. *Riflessi di* stillicidium : collection de formes de l'Italie du Nord provenant de cette source. — 49. Anc. lomb. *suello*, lomb. *sũell*, clou, < *subella de subula. — 50. Canav. *tapell*, meule de foin, < all. *stapel*. — 51. Ital. *tarpare*, couper ; probablement pour un plus ancien **strapare*, parallèle au français *étraper* ; à rapprocher du bavarois *straffen*. — 52. Val Brozzo *ulvra*, « aconito napello » ; déformation de l'all. *wolfswurz*. — 53. Canav. *wišča*, lomb. ven. *višča*, lad. *viscla*, verge, < anc. h. all. uuisc. — P. 385-422. P. E. Guarnerio, *I dialetti odierni di Sassari, della Gallura e della Corsica*. Suite et fin : tableau des traits distinctifs des dialectes de Sassari et de la Gallura ; lexique ; textes assez étendus ; corrections et additions. — P. 423-435. S. Pieri, *A proposito d'uno spoglio di nomi locali. Note fonetiche*. Complément de l'étude de toponomastique publiée dans *Suppl. all' Archivio*, V, 225-241. — P. 426. *Étimologie*. 1. C. Salvioni, lomb. *dęrla*, monf. *dorla*, « mallo, noce smalatta » = piém. *rola* < robur. — 2. G. I. Ascoli, *Sante* ; ce nom propre pourrait être un vocatif provenant des litanies. — P. 437-452. C. Salvioni, *Del posto da assegnarsi al sanfratellano nel sistema de' dialetti gallo-italici*. Critique, parfois vive, des hypothèses de G. de Gregorio et de W. Meyer-Lübke. Conclusion : le parler de San-Fratello, dialecte gallo-italique importé en Sicile, trouve les correspondances les plus nombreuses à ses traits les plus caractéristiques dans les Alpes et la région préalpine de Novare, en particulier dans les vallées d'Ossola et la Valmaggia (Cf. l'article de M. Salvioni dans le t. XXIX de la *Romania*). — P. 452. C. Salvioni, lomb. *praši*, enjaveler, croisement de *praġé* = *apparecchiare* et *agio*. — P. 453-468. G. I. Ascoli, *Un problema di sintassi comparata dialettale*. Il s'agit ici de la construction *va a chiama*, dialectalement équivalente à *va a chiamare*. M. A. en étudie l'extension très large, montre par la place de l'accent que le second verbe est un impératif et non un infinitif tronqué. Quant à l'*a* de liaison qui tient la place de la conjonction *a* de ad, ce pourrait être le latin ac, précisément employé par Plaute pour réunir deux impératifs parallèles dont le premier appartient à un verbe de mouvement : i ac dormi. — P. 469-472, G. I. Ascoli, *Due parole d'anticritica*. Réponse aux objections de H. Schuchardt (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XXII, 394-5) aux hypothèses *capor

pour caput, *coslario à côté de *coclario, *toccare*, *taccare* de tundere, tangere; cf. supra. — *Indici* par C. Salvioni.

T. XV, puntata prima e seconda, Turin, 1899, in-8, p. 1-246[1]. — P. 1-82, E. G. Parodi, *Studj liguri*. Suite de l'étude publiée dans le t. XIV de l'*Arch.*: phonétique et morphologie, brèves notes syntaxiques, lexique. — P. 83-96, N. Zingarelli, *Il dialetto di Cerignola*. Cerignola est dans la Capitanate, aux confins de la Basilicate et de la Terre de Bari. Les textes du parler de cette ville sont extrêmement peu nombreux. M. Z. nous donne dans la première partie de son étude la phonétique du dialecte. — P. 97-127, C. Nigra, *Note etimologiche e lessicali* (terza serie). 1. Ital. *amoscino*, canav. *tamassin*, prune. La forme de Viverone *tamassin* confirme l'étymologie de Storm, *amoscino* < damascēnus (cf. ci-dessus, p. 402). — 2. Val Brozzo *ansünder*, emprunt récent de l'allemand *anzünden*. — 3. Anc. gên. *belletegá*, chatouiller, et analogues : croisement de vellere et *titillicare. — 4. Ital. *bietta*, fr. *bille*, lomb. *biĉĉ*, ecc. *Bietta* est d'origine émilienne pour *biljetta*; à rapprocher du fr. *bille*. L'étymologie anc. h. all. *bickil est confirmée pour ces deux mots par le lomb. *biĉĉ*, qui postule une finale -k l-. — 5. Ital. esp. portg. prov. *branca*, franç. *branche*, roum. *brâncă*, ladin *braunca*, ital. *branco*, prov. *branc*. Tous ces mots remontent au bas latin *branca*, patte d'animal. Celui-ci pourrait être une métathèse d'un germ. *krampa, anc. h. all. krampf, croc. — 6. Vicence *brombo-a*, « pruno, prugna », bas-engadd. *brûmbla*, « prugna », < anc. h. all. brâmal. — 7. Ital. *bucato*, anc. prov. esp. *bugada*, tr. *bude*, ecc. Tous ces noms de la « lessive » sont des adjectifs appliqués au cuvier percé d'un trou (*buca*) par où passe la lessive. — 8. Ital. *caciocavallo*, sorte de fromage. Le premier élément n'est pas caseus, mais *catius, et le nom est dû à la forme du fromage. L'étymologie populaire a introduit caseus, it. *caciocavallo*, roum. *caşcaval*. — 9. *Cal-* (*kal-*), *ecc.*, *nella composizione neolatina*. Troisième liste de 9 mots (cf. ci-dessus, pp. 609 et 611). — 10. *Di alcuni nomi della « caprüggine »*. A l'ital. *caprüggine*, fr. *jable* correspondent dans les dialectes diverses formes du type du génois *zinna*. L'anc. h. all. zinna conviendrait, pour le sens, comme étymologie, mais l'initiale présente pour l'évolution phonétique quelque difficulté (cf. ci-dessus, p. 580). — 11. *Berg. « carôt » e altri nomi del « campano »*. Supplément lexical à la note sur *carillon* (*Arch.* XIV, 363, cf. ci-dessus, p. 611). — 12. Berg. *catelina*, « pigna del mugo », < *capitellina = mamelle. — 13. *Verbi in -care*. Supplément à *Arch.* XIV, 337 et 472 : it. *traccare* < *tragicare de trahere, fr. *clocher* < claudicare ou cloppus + icare. — 14. Canav. piém. *čepp*, frioul. *clipp*, ecc., « tepido », < tepulu. — 15. « *Crapaud* », *e altri nomi del « rospo »*. Le crapaud, la grenouille, la salamandre, etc., se distinguent des reptiles, parmi lesquels les classe la faune populaire, par leurs

---

1. Compte rendu par W. Meyer-Lübke, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, XXIV, 139-144.

pattes bien apparentes; de là : 1° les noms du « crapaud », en français, *crap-* < anc. h. all. crapfo, croc, cf. it. *grappa*; en italien *zambaldo* < *zampa*; dans l'Italie du Nord, mant. *zatt* < **zappido* < *zampa*; 2° les noms du lézard ou de la salamandre dans certaines régions de France : *quatre-pieds*, *quatre-pesse*, *kętębraš*, etc. Quant à l'it. *rospo*, sans doute pour **rosco* (trentin *rosco*, lad. *ruosc*), il faudrait le rapprocher de l'all. *frosch* avec le roum. *broască*, etc. — 16. Canav. piém. *ęrlo*, « altezzoso, impetito, baldanzoso », < hērūlus. — 17. Val Brozzo *fjamalešna*, « vampa » = *fjama* (*fiamma*) + *lešna* (*lampo*). — 18. Piém. bresc. *ǧǫla*, a. fr. *jolif*; *ǧǫla* pour *goǧola* < *gaudiola. Mais *jolif* de **jole* pour **jojole* < *gaudiola est phonétiquement impossible, -dj- intervocal devenant *ȝ* et non *ǧ* en français. — 19. Ital. *gorra*, anc. it. *gurra*, « *vimine*, *vinco* », *e voci affini*. Différents exemples dialectaux montrent que le sens premier doit être « rouge, rougeâtre ». Étymologie à chercher de ce côté. — 20. Franc. *goupillon* « *aspersorio* », *e ancora* alto-it. « *wišca* », lad. « *viscla* », verge, < anc. h. all. wisc; *guipillon* ou *goupillon* signifierait alors originairement « rameau feuillu », ce qui est extrêmement vraisemblable. — 21. Franç. *grivois*, de *griu* (graecus) + *-ois*; même composition que *tricoise-turcoise*. — 22. *Voci romanze che si connettono col m. h. all.* « *griuwel* » *ribrezzo*, *ecc.* Liste importante de rapprochements, essai d'étymologie du franç. *grelot*. — 23. Ital. *guaraguasco*, « tasso barbasso », allotrope de *barbasso*, donc < verbascu. — 24. *Riflessi di* Kyrie eleison : bergam. *criolès*, etc. — 25. Suisse rom. *lüvro* < uber avec l'article agglutiné. — 26. Franc. prov. *melèze*, d'un type mellīgine, phonétiquement inacceptable. — 27. Ital. *nicchio-a*, *nicchiare*, < *nidiculu, -a, -are. — 28. Canav. *pitro*, « gozzo », < pectore. — 29. Piém. *pré*, « ventriglio dei polli », canav. *prèr* < *petrariu. — 30. Canav. *pussar*, de *puss* < puteu. — 31. Anc. fr. *raïncier*, fr. mod. *rincer* (cf. *Arch.*, XIV, 380), < *retenciare pour *recentiare. — 32. Émil. lomb. *ratta*, *rata*, pente rapide, < rapida. — 33. Piém. *rista*. Emploi et exemples anciens du mot, < anc. h. all. rista. — 34. *Nomi del* « *rosolaccio* » : Haute-Italie *pūpla* et analogues < pupa, par suite d'une vague ressemblance du coquelicot, quand les pétales en sont renversés, avec une poupée vêtue de rouge. — 33. Canav. *sakun*, ecc., bâton, < all. *zacken*. — 36. Val d'Aoste *saljott*, sauterelle, de salire. — 37. Canav. *sampat*, < sympathicus, nerf sympathique, passé au sens de « entrailles ». — 38. Piém. *šǧaj*; mil. *scaǧǧ*; piém. *šbōj*, saisissement, palpitations, le premier à rapprocher de *ghiado*, les deux autres à expliquer par *excoagulu et bullire. — 39. *Alcuni nomi del* « *sorbo corallino* » (*sorbus aucuparia*). Essai d'explication par tremere du type *temell*, etc., des Alpes occidentales. — 40. Bologn. *stervetta*, guêtre (cf. *Arch.*, XIV, 299) — < germ. streupa. — 41. Ital. *traghetto*, piém. *tragett*, subst. verbal de *traghettare* < *transjectare. — 42. *Riflessi di* « *vetère* ». Formes de la Haute-Italie. — Appendice : it. *cocca*, fr. *coche*, *coque*, nouveaux exemples de dc < *cc*, < *caudica. — P. 129-130. *Etimologie*. 1. Nigra, it. *froge*, narines du cheval, < forbice, à cause de la ressemblance des

narines du cheval avec les anneaux d'une paire de ciseaux; hypothèse ingénieuse qu'un dessin, peut-être trop habile, qui y est joint, fait paraître assez vraisemblable. Reste une difficulté phonétique, le *g* pour *c*, qui pourrait être dû au pays d'origine du mot, Abruzzes ou région napolitaine, pays d'élevage. — 2. C. Salvioni, ital. *pazzo* < patiens (mente patiens). — P. 131-213, S. Pieri, *Gli omeotropi italiani*. M. P. appelle *omeotropi* les mots qui, d'origine différente, sont parvenus cependant à une forme identique, comme on avait appelé *allotropi* les formes divergentes issues d'une même source. C'est donc une liste des homonymes italiens que M. P. a dressée. — P. 214-220, S. Pieri, *Note etimologiche*. 1. *Annizare* = *inizzare* < anc. h. all. hizza reformé sur les verbes composés avec ad-. — 2. *Calce-* et *calcistruzzo*, mortier, < calcis[ob]-structio. En admettant que l'on ait affaire ici à un abstrait en -tio (W. Meyer-Lübke propose un -structium beaucoup plus vraisemblable), il ne paraît pas que le sens de « mortier à luter les conduits » suffise pour faire adopter obstructio. Si ob- était tombé, ce serait sans doute par suite d'une confusion avec structio; pourquoi ne pas remonter d'emblée à ce mot? — 3. *Cantalesare* < cantare eleison, comme *criales* < Kyrie eleison, cf. *supra*. — 4. *Frugare* < *foricare de forare. — 5. *Frugnuolo*, lanterne à réflecteur, < *furneolo. — 6. *Fusci* et *fuciacca* = **fasciacca* < fascia avec a > *u* à cause de la labiale précédente. — 7. *Gàngola* < glandula avec assimilation. — 8. *Ghiccolo* et *diccolo-ro* (lucch.) < vehiculum. — 9. *Gonghia* = [*ver*]*gogna*. — 10. *Gongolare* (lucch.), nager, <*de-undulare. — 11. *Intrettirsi* (sienn.), avoir peur, < trepidare avec changement de conjugaison. — 12. *Marachella*, défaut, =<**macarella* < *maculella. — 13. *Marràpeto*, imprudent, < manu rapidus. — 14. *Moscio* = *mosso*. — 15. *Muzzolare* dérivé de *mugire*. — 16. *Rigattare* (sienn.), gronder, < *recaptare; le développement de sens serait le même que pour reprehendere. — 17. *Scalpitare*, piaffer, < scalpere. — 18. *Sciainato* (sienn.), épuisé, < *ex-aginatu de agina. — 19. *Sciavero*, rognure, subst. verbal de **sciaverare* = *sceverare*. — 20. *Scivolare* < sibilare. — 21. *Toma* (montal.), lieu exposé au soleil, < tûmor, élévation. Le développement de sens serait bien obscur. — 22. *Trenfiare* et *tronfiare*, souffler avec force, < de-re-inflare, de-re indiquant l'aspiration (?). — 23. *Trottola*, toupie, <*de-rotulare. — 24. *Vivagno*, bord de la trame qui reste à découvert, de *vivo*, cf. chair *vive*. — P. 221-225, G. I. Ascoli, *Appendice all' articolo « Un problema di sintassi comparata dialettale »* (*Arch*, XIV, 453-68). — P. 226-235. N. Zingarelli, *Il dialetto di Cerignola*. Suite : phonétique et morphologie. — P. 236-246, S. Pieri, *D'un saggio toponomastico Elbano, appunti critici*. Critique minutieuse du *Saggio di toponomastica dell' isola dell' Elba* de R. Sabbadini (*Studi glottologici italiani*, I, 203).

Mario Roques.

SUPPLEMENTI PERIODICI ALL' ARCHIVIO GLOTTOLOGICO ITALIANO dedicati a indagini linguistiche estranee o non limitate al neolatino e ordinati da G. I. ASCOLI ; Turin, Loescher, I, 1891, VI-76 p. ; II, 1895, 134 p. ; III, 1895, 113 p. ; IV, 1897, 119 p. ; V, 1898, VIII-246 p. ; VI, 1898, 123 p.[1].

Les problèmes linguistiques les plus divers sont étudiés dans ces suppléments ; nous n'en signalerons que les articles qui intéressent la philologie romane.

I. — P. 1-18, E. G. Parodi, *Sorti di* e *ed* o *nel latino davanti a* n *in sillaba chiusa*. M. P. examine la règle en, on + consonne > latin in, un ; il en marque les limites, explique en passant quelques formes citées par les grammairiens latins et signale que c'est peut-être en vertu de la même tendance persistante que le toscan a *-inc-*, *-ing-* de -ęnc-, -ęng- latin (*tingere*, etc.), peut-être même *-unc-*, *-ung-* de -onc-, -ong- (*lungo*, *fungo*), pour lesquels l'influence de l'i final (*fungī*) lui paraît difficilement acceptable.

II. — P. 131-2, G. I. Ascoli, *Sulla voce per « cento » nel rumeno*. L'introduction dans la série des nombres cardinaux roumains d'un emprunt au slave : *sută*, cent, a besoin d'une explication. On peut en trouver une dans la nécessité d'éviter toute confusion entre des nombres différents. En effet, centum eût donné en roumain **cint*, pluriel [*două*] **cinți*. Mais *cinque de quinque donnait *cincĭ* : la différence était trop peu marquée pour rendre toute confusion impossible : centum a disparu. L'albanais par contre l'a conservé, mais devant *k'int* c'est cinque qui s'est effacé, remplacé par *pesɛ*.

III. — P. 97-104, G. I. Ascoli, *Per la « toponomastica italiana »*. M. A. réimprime une lettre de 1891 au directeur de la statistique du Royaume, où il montrait l'importance, pour les études ethnographiques et linguistiques, de la toponomastique italienne, l'insuffisance des matériaux recueillis jusqu'alors, et la possibilité de les compléter au moyen des opérations du recensement, si l'on voulait le faire non plus seulement par divisions administratives, mais par agglomérations ayant un nom particulier. Il la fait suivre de comparaisons de statistiques italiennes et autrichiennes, d'où ressort la possibilité de recueillir en Italie, par une recherche méthodique, au moins 300.000 noms de lieux.

IV. — P. 21-51, P. E. Guarnerio, *L'intacco latino della gutturale di* ce ci. L'article est intéressant pour la vue générale qu'il donne des difficultés et des essais de solution de ce problème : il ne semble pas qu'il apporte une solution nouvelle, ni même qu'il en fasse prévoir une. M. G. insiste beaucoup sur l'importance du degré *k'*, trop peu différent de la prépalatale pure pour être noté autrement qu'elle, origine cependant de tout le développement postérieur et résultat d'une altération peut-être très ancienne. Voici les principaux points auxquels il touche :

---

1. Compte rendu par W. Meyer-Lübke, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIII, 479-80.

La phonétique ne nous permet pas de choisir entre la filiation č, š, s et la bifurcation t' < tš ou ts.

Les grammairiens latins ne font, entre c, k et q, que des différences orthographiques ; ils nous montrent cependant, pour la première moitié du IIIe siècle, que c (ce) est prépalatal, à côté de k (ka) médiopalatal et de q (qu) postpalatal. Ils ne notent rien de plus, ce qui rend invraisemblable une valeur sibilante de c ; mais c' et c prépalatal sont bien voisins, et ce *peut* être à c' que pensent déjà les grammairiens.

Des témoignages graphiques d'une altération du c, M. G. retient, contre G. Paris, comme probants BINCENTCE et INTCITAMENTO, qui attesteraient c > t' au Ve siècle, au moins sporadiquement. D'autre part, si les gloses de Reichenau nous prouvent l'existence au VIIIe siècle, dans les écoles, de la prononciation ts de c devant e, i, c'est qu'elle a dû être vulgaire antérieurement et par exemple au VIIe siècle. En admettant pour l'Italie les résultats de la critique de G. Paris, il reste que le degré č ou ts étant attesté pour le VIe siècle, l'altération c' a dû se produire bien avant et probablement au IIIe siècle, comme les grammairiens semblent le dire. Du moins les graphies *cet*, *perficemini* prouvent pour le Ve siècle ce = cie = t'e.

Quant aux échanges graphiques de c et qu, ils prouveraient contre l'assibilation, non contre l'altération c'. Les graphies étrangères et les emprunts gothiques sont sans valeur, comme l'a dit M. Bréal. Par contre, le maintien du c germanique montre que l'altération du c latin en c' est antérieure à l'introduction des mots germaniques. Enfin la prononciation sarde et illyrienne du c comme palatale pure ne perpétue pas la prononciation latine vulgaire, puisque l'espagnol, chronologiquement intermédiaire, a c', mais remonte à un son déjà altéré. Le x des chartes sardes en caractères grecs publiées par Blancard et Wescher doit servir à noter le son č comme le γ note le son ǧ. L'antiquité du c sarde est donc illusoire.

Le degré c', première étape de l'évolution du c de ce ci, peut-être attesté dans la langue des lettrés au IIIe siècle, et dont le IVe (?) et le Ve siècles nous montrent des développements, a pu se produire dans le parler vulgaire dès le Ier siècle. — C'est là une conclusion bien peu assurée et pourtant trop précise. Il n'est pas douteux que le degré c' est sensiblement antérieur au degré č par exemple et qu'il a dû s'écouler un certain temps entre les premières altérations du c et le moment où elles ont pu être perçues et notées, mais toute délimitation de ce temps est arbitraire, et il resterait à montrer pourquoi le maintien du c de ce ci comme prépalatale pure est plus difficile à admettre que le maintien du degré c' du Ier siècle où il serait né au Ve ou VIe où il est remplacé par t'. Pour la critique de divers arguments de M. G., cf. Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, p. 291 sqq. — P. 51-52, G. I. Ascoli, *In morte di B. Bianchi*. — P. 53-98, L. Bonelli, *Il dialetto maltese*. Première partie : matériaux recueillis par l'auteur.

V. — P. V-VII, M. Ascoli présente l'important travail de S. Pieri, *Toponomastica delle valli del Serchio e della Lima*, qui remplit presque tout le cahier

(p. 1-242). Ce recueil, bien classé et éclairé par de nombreuses notes, d'environ 3000 noms de lieux de la province de Lucques et des territoires limitrophes, apparaît comme la réalisation partielle de la « Toponomastique italienne » rêvée par M. Ascoli. Le classement est le suivant : 1. noms tirés de noms de personnes ; 2. de noms de plantes ; 3. de noms d'animaux ; 4. d'adjectifs ; 5. des conditions du sol ; 6. noms d'origines diverses, et 7. noms d'origine douteuse. Un index phonétique et morphologique complète ce précieux recueil.

VI. P. 31-36, G. I. Ascoli, *Talentum « propensione ; attitudine dello spirito »*. Dans cette note, déjà signalée sous une autre forme par la *Romania* (XXVII, 525), M. A. reprend la question, souvent débattue, mais toujours obscure, des rapports de talent-volonté et talent-aptitude entre eux et avec le talentum-τάλαντον latino-grec. La *Romania* (XXVII, 173) a signalé les conclusions auxquelles était arrivé sur ce point M. d'Ovidio : indépendance des deux développements, talentum-poids > talent-volonté, talentum -poids d'argent > talent-aptitude, ce dernier étant moderne et né d'un emploi figuré du *talent* de la parabole évangélique. M. Ascoli se fonde sur la présence du mot *talland* = talentum dans des gloses irlandaises du VIIe ou VIIIe siècle, avec le sens de faculté, aptitude, (bonne) disposition, pour conclure tout différemment : talent-aptitude et talent-volonté ont une même origine, talent-penchant, développement du sens de balance et de poids du grec τάλαντον et du latin talentum ; si, de ce développement, nous ne trouvons de trace ni dans le lexique grec, ni dans le lexique latin, tous deux nous présentent assez d'autres lacunes pour que ce ne soit pas là un argument contre l'ancienneté de cette extension de sens. (Cf. *Romania*, XXIX, 467, sur M. Bréal, *Bulletin des humanistes français*, N. S., I, 25.) Quant au talent de l'Écriture, il n'est nullement l'origine de talent-aptitude, et l'homilétique, en les mettant côte à côte, a fait un rapprochement ingénieux de deux sens coexistants, elle n'a pas transporté allégoriquement un mot concret dans le domaine de l'abstraction. Remarquons cependant que talent-aptitude est inconnu de l'ancien français où talent-volonté est fréquent ; cela rend douteuse l'étroite connexion des deux sens, et très vraisemblable l'origine savante, et probablement allégorique, de talent-aptitude. Ce dernier développement peut d'ailleurs avoir été beaucoup plus ancien que ne le croyait M. d'Ovidio et remonter jusqu'à la littérature religieuse latine du VIe ou Ve siècle, comme le postulent les gloses irlandaises citées par M. Ascoli. — P. 37-70, L. Bonelli, *Il dialetto maltese*. Suite : matériaux extraits d'ouvrages manuscrits ou de livres imprimés. — P. 71-118, C. Avolio, *Saggio di toponomastica siciliana*. Ce recueil de noms de lieux des provinces de Syracuse et de Catane ne contient que les noms auxquels se joint l'article, en particulier ceux dont la signification originelle n'est plus sentie. L'article est dans ce cas un réactif précieux pour séparer des noms propres d'origine étrangère les noms communs du lexique sicilien ancien : noms de plantes, désignation des particularités hydrographiques, orographiques, agricoles, administratives, etc.

Mario ROQUES.

CHRONIQUE

M. J. Coulet, qui suppléait M. Philipot à Rennes dans la conférence de philologie romane, est nommé professeur de langue et littérature française du moyen âge à Montpellier en remplacement de M. Chabaneau ; M. Anglade est nommé à Rennes suppléant de M. Philipot, qui reste encore cette année lecteur à l'université de Lund.

— M. Louis Brandin vient d'être nommé titulaire du *Fielden Professorship*, à l'université de Londres, « for French language, History and Literature ». En même temps que des leçons sur la littérature française moderne, il fera un cours d'histoire de la langue française et donnera des explications de textes vieux-français et provençaux.

— M. H. Morf, professeur de philologie romane à Zurich, a accepté la proposition qui lui était faite de diriger la section des langues modernes dans l'*Akademie für Sozial- und Handelswissenschaften* nouvellement fondée par la ville de Francfort. On a appelé à Zurich M. Bovet, qui est connu par un bon livre sur le poète romain Belli, et qui fera surtout de la littérature.

— On a réuni dans une brochure (Milan, impr. Rebeschini) les *Onoranze a Graziadio Ascoli*, c'est-à-dire les discours prononcés dans la fête du 30 mars (et non du 8 avril, comme on l'a dit par erreur ci-dessus, p. 463) et les télégrammes adressés de toutes parts, à cette occasion, au « jubilaire ». Nous signalerons particulièrement la dépêche envoyée par le podestà de la ville de Gorizia (ou Görz) en Istrie, patrie de l'illustre savant. M. Ascoli a répondu par quelques paroles d'une grande élévation, où on remarquera ce qui est prédit de la disparition, ou au moins de la très grande restriction, dans un avenir prochain, de l'enseignement secondaire classique tel qu'il se donne aujourd'hui. L'Académie scientifico-littéraire de Milan, dont M. Ascoli a été, en 1861, un des premiers professeurs, et qui est obligée aujourd'hui de s'occuper surtout de la formation de maîtres pour cet enseignement, pourrait alors réaliser ce qui avait été le projet de son fondateur, T. Mamiani, et devenir un véritable « Collège de France », c'est-à-dire une institution consacrée uniquement à la culture de la science pour elle-même.

— Deux thèses intéressant la philologie romane ont été soutenues avec succès devant la Faculté des lettres de l'université de Paris, et leurs auteurs ont reçu le titre nouvellement créé de « docteur d'université ». Le mardi

9 juillet, Mlle Charlotte Cipriani, élève de l'École des Hautes Études, a obtenu une mention honorable pour sa thèse intitulée : *Étude sur quelques noms propres d'origine germanique en français et en italien*. Quant à M. J. Leite de Vasconcellos, qui a soutenu le 15 juillet sa thèse intitulée : *Esquisse d'une dialectologie portugaise*, il est à peine besoin de dire qu'il a obtenu une mention très honorable. Nous rendrons compte des deux thèses.

— La Société de linguistique de Paris vient de décerner pour la première fois le prix fondé par le prince Alexandre Bibesco « en faveur du meilleur ouvrage relatif à l'histoire des langues romanes en général, et, préférablement, de la langue roumaine en particulier. » Le prix a été accordé au bel ouvrage de M. Lazare Sainéan, *Les influences orientales dans la langue et la culture roumaines*, dont l'auteur a fait pour la *Romania* le résumé que nous commençons à publier dans le présent cahier.

— M. J. Leite de Vasconcellos a eu la bonne fortune de retrouver le ms. de Daniel, puis de Pithou, contenant la vie de sainte Foi d'Agen, dont Fauchet a jadis imprimé deux strophes bien connues de tous les provençalistes. Ce manuscrit, que Fauchet estimait vieux de cinq cents ans, est en effet du XIe siècle ou, tout au plus, du commencement du XIIe. Le poème comprend 593 vers de huit syllabes. Il sera publié par M. Leite de Vasconcellos dans un de nos plus prochains numéros. Nous sommes très reconnaissants à l'éminent philologue portugais d'avoir bien voulu réserver à la *Romania* la primeur de ce précieux texte.

— La *Revue de Paris* du 15 septembre contient une étude historique et topographique sur Roncevaux, de G. Paris, à laquelle l'auteur ajoutera prochainement dans la *Romania* la documentation nécessaire. Ce qui en est le plus nouveau, c'est la constatation que, d'après des sources arabes, et malgré le silence des historiographes francs, les Musulmans semblent bien avoir pris au désastre de Roncevaux une part réelle : la *Chanson de Roland* est donc ici d'accord avec l'histoire contre les historiens.

— Le no du 15 septembre de la *Revue des Deux-Mondes* contient un premier article de G. Paris sur le *Dictionnaire général de la langue française* : cet article ne s'occupe encore que des dictionnaires antérieurs, notamment de celui de Littré; le second article, qui traite du sujet annoncé au titre, paraîtra le 15 octobre.

— Il serait intéressant de donner un relevé de tous les essais qui ont été faits en France depuis le XVIIIe siècle et surtout de nos jours pour « renouveler » notre vieille poésie épique. Les poèmes de M. G. Gourdon y occuperaient une place très honorable. Nous avons parlé jadis de son essai dramatique de *Guillaume d'Orange*. Il vient de publier un nouveau recueil, *Chansons de geste* (Paris, Lemerre), pour lequel M. E.-M. de Vogüé a écrit une belle préface, et qui contient, avec des poèmes plus librement composés, des imitations d'*Auberi le Bourguignon*, de *Fierabras*, de *Renaud de Montauban*, de *Jourdain de Blaye*, de *Galien le Restoré*, de *Girard de Vienne*, de *Roland*, de *Girard de Roussillon*, d'*Ami et Amile*, d'*Aimeri de Narbonne*, de *Raoul de Cambrai*, sans parler des

romans de la Table Ronde, des fableaux et des contes dévots (comme le *Chevalier au baril*). Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier la valeur poétique, qui est très réelle, de ces morceaux ; nous nous bornons à signaler à nos lecteurs un livre qui montre, avec d'autres analogues, que les études sur notre ancienne littérature commencent à pénétrer dans le grand public, et qui les aidera certainement à y pénétrer davantage.

— M. P. Savj-Lopez annonce qu'il donnera prochainement une édition complète du chansonnier provençal de la bibliothèque de Florence F. 4, 776.

— M. J. Matzke, de San-Francisco, a terminé en manuscrit l'édition des œuvres du poète anglo-normand Simund de Freisne, et va la proposer à la *Société des anciens textes français*.

— En regard de la collection des *Romanische Elementarbücher*, publiée sous la direction de M. Meyer-Lübke, que nous avons signalée ci-dessus (p. 468), voici que la librairie Niemeyer, de Halle, annonce une collection de *Romanische kurze Lehrbücher*, qui s'est déjà ouverte par une *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache* due à M. Voretzsch. Suivront des ouvrages analogues, dont on ne nous fait pas connaître les rédacteurs, pour le roumain, le ladin, l'ancien provençal, le provençal moderne, le portugais, l'espagnol et la philologie romane en général ; puis des grammaires du latin vulgaire, de l'ancien français et de l'italien, une introduction à l'étude de l'ancienne littérature française, une bibliographie de la littérature française, une introduction à l'étude de l'ancienne littérature italienne et à celle de la littérature italienne moderne, etc. On voit que la philologie romane est plus florissante que jamais en Allemagne. Pour que, après le *Grundriss* et autres publications récentes du même genre, des éditeurs se fassent ainsi concurrence sur le marché, il faut qu'ils puissent compter sur un large public d'acheteurs, c'est-à-dire sur beaucoup d'étudiants en philologie romane. Il n'est pas probable qu'en France des éditeurs trouvassent leur intérêt à se lancer dans de pareilles entreprises.

— L'université Harvard, à Cambridge (Massachusetts), sous la double direction de M. Kittredge et de M. Schofield, tous deux disciples du regretté Child, déploie présentement dans le domaine de la littérature médiévale une remarquable activité. M. Kittredge va publier un très important mémoire sur le poème anglais de *Gawain and the Green Knight*, et M. Schofield vient de donner une intéressante étude sur le conte du *franklin* dans Chaucer. Plusieurs des élèves de M. Schofield ont achevé des travaux dont les uns auront sans doute déjà paru quand ces lignes paraîtront, dont les autres paraîtront très prochainement. Citons les dissertations de A. C. L. Brown sur « les sources de la légende d'Yvain » (dans les *Harvard Studies and Notes in Philology and Literature*, vol. VI) ; de Miss Lucy Paton sur « Morgain la fée, Niniane et la Dame du lac » (dans le prochain volume des *Radcliffe Monographs*, Boston, Ginn et Cie), et sur « Merlin l'enchanteur » ; de K. H. Fletcher sur « les matériaux arthuriens dans les chroniques de la Grande-Bretagne » ; et surtout un « *onomasticon* complet des romans du cycle arthurien », que

Miss Alma Blount a presque entièrement achevé. Aucune des universités américaines ne peut, grâce spécialement, dans le domaine de nos études, au zèle communicatif de M. Schofield, le disputer à la doyenne de toutes, la vieille université Harvard; mais nous attendons aussi de plusieurs d'entre elles, dans un très prochain avenir, d'intéressants travaux de philologie et surtout d'histoire littéraire. Nous nous félicitons d'autant plus de cet état de choses que nous nous rappelons le temps, peu éloigné, où la philologie romane et l'histoire littéraire du moyen âge roman étaient à peu près inconnues aux États-Unis.

— Nous communiquons volontiers à nos lecteurs la circulaire suivante, qui est signée des deux secrétaires de la *Società filologica romana*, le Dr Hermanin et le prof. A. Salvagni. Le format du *Statuto* joint à la lettre est l'in-8; l'exécution typographique, à en juger par le premier fascicule, que nous avons reçu, de l'excellente édition du *Libro delle tre Sritture* de Bonvesin da la Riva, due à M. V. de Bartholomæis, est des plus élégantes. La cotisation des membres ordinaires est fixée à 15 lire par an, plus un droit fixe d'entrée de 5 lire.

Alcuni cultori delle discipline filologiche hanno fondata in Roma una associazione allo scopo di aiutarsi vicendevolmente nei comuni studî e di coordinare le forze per adoperarle con più efficacia all' incremento di essi, raccogliendo materiali scientifici e promovendo utili pubblicazioni. Il nuovo sodalizio s' intitola, dalla città dove è sorto, *Società filologica romana*.

Lo Statuto dà contezza del modo con cui la Società è costituita, come funziona e come, volendo, si possa farne parte.

Con la presente poi si rende noto che la Società stessa, a tenore dell' articolo I del predetto Statuto, ha di già posto mano alle sue pubblicazioni, che cominceranno a veder la luce nel prossimo mese di agosto sotto la direzione del prof. E. Monaci.

Esse sono : un *Bullettino*, e una serie di *Documenti di storia letteraria*. Il fascicolo 1° del *Bullettino* conterrà lo Statuto, la lista dei soci, i verbali delle prime adunanze e varie comunicazioni filologiche ricevute nel passato semestre. I primi volumi dei *Documenti* conterranno:

1° *Il libro delle tre Scriture* e *il Volgare delle vanità*, poemi inediti di Bonvesin da Riva;

2° *Il Canzoniere Vaticano 3793* per la prima volta riprodotto in trascrizione diplomatica ossia letterale;

3° *I Documenti d'Amore*, e il relativo commentario, di Francesco da Barberino, editi integralmente secondo i due manoscritti originali che si conservano nella Biblioteca Barberiniana;

4° *Il Codice Vaticano 3196*, contenente l' originale del Canzoniere di Francesco Petrarca.

Tutte queste pubblicazioni usciranno nel formato istesso del qui unito Statuto, il *Bullettino* in buona carta a macchina, i *Documenti* in carta di Fabriano.

La distribuzione dei volumi sarà fatta per fascicoli, e all'esercizio 1901, oltre il *Bullettino*, sono assegnati i tre fascicoli onde si comporrà il volume di Bonvesin da Riva, nonché il fascicolo 1° del Canzon. Vat. 3793 e il 1° dei Documenti d' Amore.

Gli esemplari che sopravanzeranno alla distribuzione fra i Soci, saranno messi in vendita a profitto della Società.

Per le adesioni alla Società, e per l' acquisto dei volumi da parte di estranei, rivolgersi all' amministratore della Società Dott. Ettore Modigliani, Roma, Corso Vitt. Em. 269.

— Il se tiendra à Rome, au printemps de 1902, un *Congrès international des sciences historiques*, dont la septième section sera consacrée à « l'histoire des littératures médiévales et modernes ». C'est M. Fr. Novati qui est chargé de l'organiser. La souscription est de 12 lire. Les adhésions sont reçues à la *Segreteria del Comitato Promotore del Congresso* (*R. Accademia di Santa Cecilia*, Via de' Greci, 18, Rome) ou à la *Presidenza della Sezione* (*R. Accademia Scientifico-Letteraria*, Via Borgonuovo, 25, Milan).

— Livres annoncés sommairement :

Romanische Sprachwissenschaft, von Dr Adolf Zauner. Leipzig, Göschen, 1900, in-16, 167 p. (Sammlung Göschen). — Ce petit manuel de linguistique romane est excellent. Il est assez restreint dans son cadre, puisqu'il exclut le vocabulaire et la syntaxe et n'accorde qu'un appendice d'une page et demie à la formation des mots, et qu'il laisse aussi de côté toute la partie proprement historique et le développement de chacune des langues romanes (ce qu'avait au contraire particulièrement considéré M. Gorra dans son volume sur les *Lingue neolatine*, voy. *Rom.*, XXIII, 319), mais il remplit parfaitement ce cadre. Après une courte introduction, l'auteur nous donne d'abord un tableau du latin vulgaire, puis retrace en traits sûrs et précis l'évolution, dans les langues romanes, du vocalisme, du consonantisme et des formes grammaticales. Il est au courant du dernier état de la science, et sait notamment mettre en lumière, partout où c'est indiqué, le conflit de l'élément mécanique et de l'élément psychique, des lois phonétiques et des influences analogiques, dans les transformations linguistiques. On ne saurait que recommander ce petit livre aux romanistes débutants; en s'en pénétrant ils ne seront pas seulement initiés à ce que l'on peut regarder aujourd'hui comme acquis à la philologie romane dans ses traits généraux et essentiels : ils se seront familiarisés, ce qui est plus important, avec la méthode scientifique.

Vicomte Ch. de la Lande de Calan. *Les personnages de l'épopée romane*. Redon, impr. Bouteloup, 1900, in-8, huit-353 p. — L'auteur de ce livre touffu est un antodidacte et, si l'on veut, un amateur, mais un amateur plein de zèle et fort capable, s'il veut bien se mettre au courant de ce qu'on sait déjà et s'initier aux bonnes méthodes, de donner un jour des travaux dont la science profitera. On ne saurait dire que celui-ci, qui est le début de l'auteur, soit déjà dans ce cas, sauf pour le relevé d'un grand nombre de noms épiques, qui pourra être utile en attendant la publication du dictionnaire onomastique des chansons de geste de M. Langlois; M. de Calan a lu la plume à la main tous les vieux poèmes imprimés, et même quelques-uns d'inédits; il a dressé une liste des personnages qui y figurent et il a cherché à les identifier avec des personnages historiques. Son idée fondamentale est qu'il ne faut pas tenir compte, dans les chansons de geste, des noms de seigneurie attribués aux personnages, noms qui sont postérieurs à l'époque carolingienne; elle n'est pas sans fondement, mais

il la pousse à l'excès : il en arrive, en ne tenant compte que des noms personnels, à identifier pêle-mêle tous les personnages épiques qui portent le même nom et à les rapprocher, non moins arbitrairement, de tous les personnages historiques homonymes; une telle méthode ne peut donner des résultats qui aient quelque solidité. En outre, M. de C. est breton, et il cherche à ramener vers la Bretagne tous les héros et tous les poèmes. Ce livre atteste une force de travail que l'auteur, nous l'espérons, saura une autre fois mieux diriger, mieux limiter aussi dans son application et mettre au service d'idées moins contestables.

Germanische Bestandtheile des rätoromanischen (surselvischen) Wortschatzes. Von Dr. P. GENELIN. Innsbruck, Wagner, 1900 (Progr. de l'*Oberrealschule* d'Innsbruck). — Le sujet étudié par M. Genelin est intéressant, et le vocabulaire des mots germaniques admis en ladin qu'il a dressé pourra être utilement consulté ; mais on aurait voulu dans l'Introduction une méthode plus strictement historique. L'auteur constate bien qu'il est entré des mots germaniques dans le roman de Surselva aux époques les plus diverses, depuis le temps de l'empire romain jusqu'à nos jours, mais il n'essaie pas assez de distinguer ces mots d'après la date de leur adoption, et il donne toute une série de lois pour la transformation des phonèmes germaniques qui, naturellement, ne sont pas restées les mêmes dans une aussi longue période. Il y a encore à faire sur l'élément germanique du ladin un travail vraiment critique.

Die lautliche Entwicklung der lateinischen Proparoxytona im Französischen..... von Gustav KLAUSING, Kiel, 1900, in-8, 78 p. (dissert. de Kiel.) — Ce travail d'un élève de M. Körting, fait avec conscience, aurait été méritoire s'il avait paru il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui il semble étrangement suranné. L'auteur ne paraît pas avoir connaissance, ou du moins il ne tient pas compte des travaux récents qui ont complètement modifié les idées sur le point qu'il étudie, en montrant que le gallo-roman a longtemps possédé des proparoxytons, qui ont été réduits en paroxytons d'une façon différente dans les différentes régions. Sa dissertation ne pourra être consultée avec fruit que pour les listes qu'elle contient et qui nous ont paru assez complètes et assez bien classées. Outre le défaut général que nous venons de signaler, on ne peut s'empêcher sur plus d'un point de constater chez l'auteur un manque frappant de sens étymologique. On ne peut expliquer autrement qu'il ait soutenu (et reproduit dans une de ses *Thesen*, tant cela lui a semblé précieux) l'idée singulière de M. Körting, d'après laquelle l'a. fr. *mire*, « médecin », serait un déverbal de *mirer* !

Francesco TORRACA. *Il regno di Sicilia nelle opere di Dante.* Discorso letto il 3 Maggio 1900 nel Teatro di Palermo. Milano-Palermo, Sandron, 1900, in-12, 48 p. — Montre surtout l'influence qu'a eue la Divine Comédie pour unir la Sicile à l'Italie.

La langue française dans le monde, ouvrage publié par l'*Alliance française*, précédé d'une introduction et accompagné de notes par P. FONCIN. Paris,

Siège de l'Alliance française, 1900, gr. in-8, XXXII-300 p. — Bien que le sujet de ce volume, publié à l'occasion de l'Exposition de 1900, dépasse le cadre où se renferme ordinairement la *Romania*, nous croyons devoir le signaler à nos lecteurs, qu'il intéressera certainement. Ils y trouveront, d'après une série de rapports dus aux personnes les mieux informées, l'état présent de l'expansion de la langue française en Europe et hors d'Europe. Bien entendu dans le détail il ne saurait être question d'une exactitude minutieuse; mais les enquêtes ont été faites avec soin et impartialité et méritent une confiance générale. L'introduction de M. Foncin met en relief l'intérêt de ce vaste dépouillement, qui atteste aussi la louable activité de l'Alliance française. On sait que l'Institut de France vient d'accorder à cette Société une subvention de 25.000 francs sur la belle fondation qu'il doit à la libéralité de M. H. Debrousse.

Der Hiat bei Plautus und die lateinische Aspiration bis zum X. Jhd. nach Chr., von Theodor BIRT. Marburg, Elwert, 1901, in-8, IV-375 p. — La question de l'hiatus dans Plaute — dont nous n'avons pas à nous occuper ici — ne tient dans ce gros volume qu'une place assez restreinte; la plus grande partie en est consacrée à l'étude de la prononciation de l'*h* en latin. L'auteur cherche notamment à renverser l'opinion reçue d'après laquelle l'*h* initiale s'était affaiblie de très bonne heure et avait cessé de se prononcer avant la fin de l'empire romain. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, où les latinistes auront à juger dans quelle mesure il a réussi à prouver sa thèse. Mais à ses deux premiers chapitres (*L'h au temps de la République*, *L'h au temps de l'Empire*) il en ajoute un troisième, *L'h du VIIe au Xe siècle*, qui appartient à la philologie romane. M. Birt conteste que l'*h* latine eût disparu de la prononciation à l'époque des invasions et n'ait été réintégrée dans le parler de la Gaule septentrionale que dans des mots germaniques ou influencés par la prononciation germanique. L'opinion qu'il attaque n'en restera pas moins solidement établie pour les romanistes, et ses efforts n'aboutiront qu'à la confirmer. Comment s'expliquerait-on, si l'amuïssement de l'*h* en français ne s'était produit, comme il le veut, que dans la seconde partie du moyen âge, qu'il eût atteint exclusivement les mots latins, — et tous les mots latins, — les mots germaniques ayant gardé leur aspiration jusqu'à nos jours, au moins pour la non-élision de la voyelle précédente avec leur initiale?[1] M. Birt ne semble même pas s'être posé cette question. Toutes ses discussions sur les plus anciens textes romans sont semées d'erreurs et montrent qu'il n'est en philologie romane qu'un « laïque », pour ne pas dire plus. On trouvera cependant dans ce livre, assurément fort savant, quelques faits curieux dont on pourra faire son profit (voy. p. ex. ci-dessus, p. 446).

---

1. Notez aussi que les mots latins commençant par *h* empruntés par les langues germaniques ne montrent aucune trace de cette *h* (voy. *Jahresbericht*, II, 64).

La légende héroïque française, par Carl VORETZSCH ; traduction de B. JOFÉ. Bruxelles, 1901, in-8, 31 p. (extrait de la *Revue de l'université de Bruxelles*). — Nous avons rendu compte à nos lecteurs (XXIV, 490) de l'intéressant discours de M. Voretzsch lorsqu'il a paru. L'auteur a soigneusement revu la traduction française, et, sans modifier ses idées, a fait à son opuscule diverses corrections et additions. Nous aurons l'occasion d'y revenir à propos de l'important ouvrage que M. Voretzsch vient de publier sur *Huon de Bordeaux*.

Origines catholiques du théâtre moderne, par Marius SEPET. Les drames liturgiques, les mystères, les origines de la comédie au moyen âge ; la Renaissance. Paris, Lethielleux, 1901], in-8, VIII-574 p. — Ce volume est formé des articles que M. Sepet a publiés à diverses époques, le plus souvent à l'occasion de publications relatives à l'ancien théâtre français, sur les sujets qu'indique le titre. Ces morceaux détachés sont en effet groupés sous les chefs suivants : 1° les drames liturgiques et les jeux scolaires ; 2° les mystères ; 3° les origines de la comédie au moyen âge ; 4° la Renaissance. Écrits pour le grand public, les articles ici réunis, dont les plus anciens remontent à 1879, n'ont pas la prétention de faire connaître des documents inédits ou des faits nouveaux ; mais on est assuré d'y trouver une juste appréciation des travaux d'autrui, et des vues intéressantes sur les principales questions que soulève l'histoire de notre ancien théâtre.

Francesco TORRACA. *Le donne italiane nella poesia provenzale. Su la « Treva » di G. de la Tor*. Firenze, 1901, petit in-8, 84 p. (n° 39 de la *Biblioteca critica della letteratura italiana* diretta da Fr. Torraca). — La petite collection dirigée par M. Torraca contient déjà 38 fascicules comme celui-ci, d'un exécution très élégante et d'un prix modique. On y trouve des écrits originaux, dont plusieurs ont une grande valeur, et des traductions du français, de l'anglais et de l'allemand. Il paraît un volume tous les mois. Celui que nous annonçons intéresse, comme son titre l'indique, à la fois l'Italie et la littérature provençale. M. Torraca est bien au courant de ce qu'on a dit avant lui sur le sujet qu'il étudie et il y ajoute du nouveau. Ses recherches sur les danses mentionnées dans la *Treva* de Guillem de la Tor sont tout à fait intéressantes (M. T., par une correction plausible, sinon assurée, fixe avant 1220 la date de cette pièce). Ajoutons qu'il imprime en appendices, d'après des documents conservés à l'*Archivio di Stato* à Florence, l'accord conclu en 1266 entre les comtes Guidi et les Traversara, un autre acte (de 1225) de Paolo Traversara, un accord entre Mainardo et Renaldo de Mangona (1209), le testament d'Alberto de Mangona (1250), toutes pièces inédites qui sont en rapport avec la *Treva*.

Nouvelles recherches sur le lieu d'origine de Raoul de Houdenc, précédées d'un aperçu sommaire sur le mouvement littéraire en France à partir du Xe siècle..., par M. Émile DELIGNIÈRES. Amiens, 1901, in-8, 38 p. (extrait des *Mémoires de l'Académie d'Amiens*). — Ce qu'il y a de nouveau dans cette brochure, où l'on trouve d'ailleurs un louable zèle pour nos antiquités

littéraires, c'est le « document » invoqué (p. 33) à l'appui de la thèse de l'auteur, que le trouveur Raoul était de Houdant en Vimeu. En 1762, le curé de Houdant remit à un jeune homme appelé Collenot, — qui devint plus tard un antiquaire peu instruit mais passionné, — entre autres « vieilles pancartes » qu'il avait trouvées dans un coffre scellé au mur de son église, un vieux « cueilloir » où on lisait cet article : « Obit pour *Raoul de Houdan, genti conteur*, pour quoi rend Sidrach Prost (*id.* si drach prost) à cheans six blancs, trois œufs et deux fouaches, affecté[s] sur manoir, gardin, courtis faisant le cuing del plache. » L'article doit être authentique (sauf le rajeunissement de la graphie), mais il est clair que le nom souligné et le qualificatif qui l'accompagne ont été substitués au nom originaire ou par le curé ou plutôt par Collenot : ils sentent leur XVIIIe siècle d'une lieue. Raoul de Houdan ne s'appelait pas ainsi, bien entendu, dans son pays natal. Au reste, le nom de *Sidrach*, que porte celui qui payait la rente obituaire, semble bien indiquer que la note n'est pas antérieure au XIVe siècle. Houdan (Seine-et-Oise) n'est donc pas dépossédé par cette pièce de l'honneur d'avoir donné le jour au « gentil conteur. »

B. G. Lo Casto. *Ricostruzione della « Valle Inferna »* (con 2 tavole in litografia). Catania, Giannota, 1901, in-4, 29 p. — Essai, — venu après bien d'autres, — qui nous a semblé très méritoire, mais qui demanderait pour être apprécié un examen approfondi.

Petite phonétique du français prélittéraire (VIe-Xe siècles), par Paul Marchot. Première partie. *Les Voyelles*. Fribourg (Suisse), Veith, 1901, in-8, 39 p. — Cet opuscule, qui paraît être le résumé d'un cours, est intéressant : on y trouve sur certains phénomènes phonétiques très importants des points de vue nouveaux qui méritent d'être examinés (p. ex. p. 20 sur la forme des possessifs, p. 29 sur l'évolution de l'*a* tonique, et surtout p. 33 sur le sort de l'é dans mercede et mots analogues). A propos de l'*ū* < ū, l'auteur invoque deux raisons qu'il pense être nouvelles à l'appui de l'opinion qui attribue à ce phénomène une date relativement moderne : la première, qu'il me semble en effet qu'on n'avait pas encore fait valoir, est le traitement de l'ū germanique, identique à celui de l'ū latin ; la seconde a été donnée il y a longtemps et est moins forte : c'est que si on avait dit *ū* à l'époque de l'altération du c prépalatal, on aurait *çure* < cura. Les explications de M. Marchot sont parfois obscures : je ne comprends pas bien ce qu'il dit de pullitra (p. 10), de quiritare (p. 21), etc. Il ne proposerait plus sans doute son explication de *feie* < fīcātum (p. 11). Puisque l'*a* pénultième se maintient dans les proparoxytons, les bases *calmus colpus gauta* (p. 17-18) auraient dû être discutées. L'a. fr. *vef* (p. 19) n'existe pas. Je ne pense pas que *ai* ait passé par *ei* pour arriver à *é* (p. 26). Le terme de « iotacisation » pour le changement en consonne d'*i* en hiatus (p. 23) me semble peu heureux. L'auteur ne fixe pas l'aire géographique à laquelle s'applique son étude : pour apprécier le français « prélittéraire » il faudrait d'abord examiner le gallo-roman dans son ensemble. — G. P.

La désinence -ain *dans la déclinaison de l'ancien français*, par Fr. BONNARDOT. Verdun, 1901, in-8, 11 p. (extrait du t. XV des *Mém. de la Soc. philomathique de Verdun*). — M. Bonnardot a voulu dans cette note rectifier une explication inexacte du nom de l'Ornain, rivière du Barrois, dont le nom ancien est *Uterna Oderna*; il montre, en se référant à l'article connu d'A. Thomas, qu'*Ornain* nous présente l'accusat. fém. bien connu en *-ain*, et allègue de cette formation plusieurs exemples, dont quelques-uns nouveaux. Il n'hésite pas à déclarer que l'accus. en *-ain* est d'origine germanique : c'est un point sur lequel la *Romania* reviendra prochainement. — Sur quelques détails on peut différer avec l'auteur : *tredin* ou *tredinte*, forme de juron, est bien pour *Notre Dame*, mais non sans doute pour *Notre Damain*, car on ne trouve pas l'accus. *damain*. La forme *Glosenain*, accus. de Glodesindis, est-elle bien assurée ? Ce nom, étant de la déclinaison germanique forte, n'a pas droit à l'acc. en *-ain* et doit faire *Glosent* à l'accusatif; il est vrai qu'il y a des exemples d'une telle confusion, mais ils sont rares et peu anciens.

Luigi SAVORINI. *La leggenda di Griselda*. Parte prima. Teramo, Rivista Abruzzese, 1901, in-8, 68 p. — Cette première partie de l'étude de M. Savorini sur le célèbre conte de Boccace que la traduction de Pétrarque a de bonne heure popularisé est menée avec beaucoup de goût et (malgré quelques légères erreurs ou omissions de détail) avec une très solide érudition. L'auteur voit dans la singulière histoire de l'infortunée marquise de Saluces un récit populaire recueilli et remanié par Boccace ; il montre dans le lai de *Fresne* de Marie de France, dans l'aventure que Chrétien de Troies attribue à Énide, et jusque dans un conte des Balinio de Bornéo récemment publié, des variantes plus ou moins éloignées du même thème, qui aurait pris dans le milieu féodal du moyen âge la forme où Boccace l'a recueilli. Il faut attendre la suite de ce travail distingué pour l'apprécier tout à fait; dès à présent, si l'on peut contester certaines idées de l'auteur, on doit reconnaître qu'il a su tirer profit de tout ce qui a été écrit avant lui et qu'il l'a soumis à une critique à la fois personnelle et judicieuse.

Die Legende vom Engel und Waldbruder, von Anton SCHÖNBACH. (*Mittheilungen aus atdeutschen Handschriften*, VII). Wien, Gerold, 1901, in-8, 73 p. (extrait des *Sitzungstberiche der Kais. Akademie*, philosoph.-histor. Klasse, t. CXLIII). — M. Schönbach imprime ici, d'après un ms. de Vienne, diplomatiquement et dans une forme restituée, une version allemande en vers, remontant sans doute au commencement du XIVe siècle, de la célèbre légende de *l'Ange et l'ermite*. Après avoir donné une excellente bibliographie de tout ce qu'on a écrit sur cet intéressant sujet, il compare cette version, trait pour trait, à celles que l'auteur a pu connaître et utiliser, et montre que partout cet auteur a traité sa matière avec intelligence, l'a soumise à une idée dominante qu'il trouvait déjà formulée mais qu'il a développée personnellement, et a prouvé un réel mérite de conteur. On admire dans ce mémoire, autant que le savoir (et nous ne parlons pas de l'étude grammati-

cale qui en occupe une grande partie), la méthode à la fois sévère et souple et la finesse du sentiment littéraire. Signalons à la fin les remarques sur ce qu'il y a trop souvent de vain dans les tentatives, en apparence si séduisantes, qu'on fait pour soumettre les récits du moyen âge à une rigoureuse classification, exprimée par un schéma généalogique. Ces récits, d'après M. Sch., supposent trop d'intermédiaires oraux, où ont pu se produire toutes sortes de contaminations, pour se prêter à un classement aussi extérieur. La leçon est bonne à méditer ; nous croyons toutefois qu'il y a des cas où le procédé généalogique est applicable, et en tout cas que l'essai de la construction d'un schéma, dût-on ensuite y renoncer, est un bon moyen d'orientation dans les recherches de ce genre.

Fr. D'OVIDIO, *Studj sulla Divina Commedia*. Milano-Palermo, Remo Sandron, 1901, in-8, XVJ-608 pages. — M. d'Ovidio a groupé, dans ce volume, les principaux articles ou mémoires qu'il a publiés en différentes occasions sur Dante ou sur des sujets ayant trait à la Divine Comédie, y ajoutant des notes complémentaires là où besoin était. Quelques-uns de ces travaux, p. ex. l'étude sur le *disdegno di Guido*, sont déjà anciens ; la plupart datent des dix ou quinze dernières années ; tous contiennent des idées nouvelles et portent la marque d'un esprit critique et d'un jugement très ferme. Voici les titres des sujets traités : *Sordello* ; — *Il vero tradimento del conte Ugolino* ; — *Dante e la Magia* ; — *Il disdegno di Guido* ; — *La rimenata di Guido* ; — « *Cristo* » *in rima* ; — « *Non soltanto lo bello stile tolse da lui* » ; — *La topografia morale dell' Inferno* ; — *Le tre fiere* ; — *Dante e san Paolo* ; — *Dante e Gregorio VII* ; — *La proprietà ecclesiastica secondo Dante in un luogo del* « *De Monarchia* » ; — *L'epistola a Cangrande* ; — *Dante e la filosofia del linguaggio* ; — « *Il tacere è bello* » ; — *Il saluto dei poeti del Limbo al reduce Virgilio*. Une table analytique très bien conçue et un index des passages de la D. C. étudiés terminent cet important ouvrage.

Veterator (*Maistre Patelin*) und *Advocatus*, Zwei Pariser Studentenkomödien aus den Jahren 1512 und 1532. Herausgegeben von Johannes BOLTE. Berlin, Weidmann, 1901, in-12, XXXII-122 p. (n° 15 des *Lateinische Litteraturdenkmäler des XV. und XVI. Jahrhunderts*). — La traduction en vers latins iambiques de *Patelin* par le juriste parisien Alexandre Connybert (d'ailleurs complètement inconnu) n'avait pas été réimprimée depuis les trois éditions du XVIe siècle. La réédition qu'en donne M. Bolte est faite avec le plus grand soin et précédée d'une excellente introduction ; on y remarque surtout les savantes et précieuses indications de parallèles aux deux épisodes, originairement séparés, qui sont réunis dans le *Patelin*, le débiteur feignant la maladie (ou la mort), et le paysan, stylé par son avocat, le frustrant de son salaire par la ruse même qu'il a apprise de lui. L'invention propre à la farce française consiste à avoir intimement mêlé ces deux actions dans la scène immortellement comique du jugement. Le fait que l'imbroglio du drap et des moutons manque dans la comédie latine de Reuchlin et dans le *Fastnachtspiel* allemand prouve suf-

fisamment que ces deux pièces ne sont pas, comme on l'a souvent dit, des imitations du *Patelin* français, mais remontent parallèlement à la source ou l'auteur de *Patelin* a pris le second élément de son œuvre. On a conjecturé que c'était une farce italienne; je ne vois pas ce qui indique cette origine. — Je ne dis rien de l'*Advocatus*, comédie d'écoliers jouée en 1532 et qui appartient plutôt à la Renaissance. — M. Bolte a mis en tête de son petit volume d'intéressantee remarques sur le théâtre latin en France au XVIe siècle, théâtre dont il avait donné le catalogue dans une publication antérieure.

Vincenzo CRESCINI. *Varietà filologiche*. I. *Di una presunta testimonianza del secolo VII circa il volgare italiano*. II. *Appunti Boccacceschi*. Venezia, 1901, in-8, 15 p. (extrait des *Atti del Reale Istituto Veneto*, t. IX, p. 2a). — Dans la première de ces « variétés », M. Crescini discute l'interprétation donnée par M. Novati à un passage d'une lettre de saint Columba; il n'a connu qu'après avoir écrit ses remarques ce qui avait été dit ici à ce sujet (XXIX, 638) et qu'il traduit en appendice : nous nous trouvons à peu près tout à fait d'accord, ce qui semble bien indiquer que nous sommes dans le vrai. — La seconde est consacrée à diverses remarques sur la *Teseide* de Boccace, dont M. Cr. rapproche certains passages de la *Thébaïde* ou de poèmes du moyen âge (notamment *Meraugis de Portlesguez*) : c'est une addition au livre bien connu de l'auteur, *Contributi agli studi sul Boccaccio*, et à de récents articles de M. Savj-Lopez.

Die indirekte Rede im Altfranzösischen... von August FISCHER. Berlin, Ebering, 1901, in-8, 78 p. (diss. de Jena). — Le plan de cette dissertation, dont le sujet est fort intéressant, nous a paru bien conçu : mais nous n'avons pas eu le loisir d'en étudier l'exécution.

Zur Chronologie und Genesis des Romans de la Rose, von Dr. Paul KUPKA. Gardelegen, imp. Könecke, 1901, in-8, 28 p. — Dans ce petit mémoire, — qui a l'air d'être extrait d'une publication collective, — un élève de M. Suchier essaie d'établir que Jean de Meun a travaillé à son poème d'une part dès 1254, d'autre part jusque vers 1284. Les raisonnements de l'auteur sont loin d'emporter la conviction, et il ne paraît nullement probable que Jean fût un homme de plus de cinquante ans quand il termina son œuvre; que d'ailleurs il l'ait tenue longtemps sur le chantier et y ait inséré après coup des morceaux de diverses époques, c'est ce qui avait déjà été constaté. On ne voit pas bien, en somme, ce que cette dissertation, qui ne manque pas d'érudition, apporte de nouveau (sauf peut-être la constatation, qui aurait besoin d'être confirmée, d'un emprunt fait par Jean de Meun à Roger Bacon).

Henri d'Andeli. *Le lai d'Aristote*, publié d'après le texte du manuscrit 3516 de la Bibliothèque de l'Arsenal, avec introduction, par A. HÉRON. Rouen, impr. Gy, 1901, in-8, XXI-27 p. (*Société rouennaise des Bibliophiles*).—M. Héron avait publié en 1880 (voy. *Rom.*, XI, 138) le lai d'*Aristote* d'après les quatre seuls mss. qu'il en connût. Il imprime ici le texte d'une cinquième copie, qui

se trouve à l'Arsenal dans le célèbre ms. 3516, et qui est fort importante, car elle paraît indépendante à la fois de D (B. N. fr. 19152) et de y = A B C (B. N. fr. 837, 1593 et 1104), en sorte qu'on pourra, disposant de trois familles distinctes, reconstituer l'original avec une quasi-certitude. Sans l'entreprendre ici, M. H., après avoir indiqué par une série d'observations judicieuses la place qu'il croit pouvoir assigner au nouveau ms., signale quelques passages où ce ms. permet d'améliorer le texte de son édition ; dans plusieurs cas se trouvent confirmées les conjectures qui avaient été émises ici. Il prend aussi occasion de cette petite publication pour faire quelques additions à la liste qu'il a donnée des représentations figurées de notre fableau.

Influența orientală asupra limbei și culturei române, de Lazăr Sainéan. I. *Introducerea*. II. *Vocabularul*. 1. *Vorbe populare*. II. *Vocabularul*. 2. *Verbe citorice* ; *Împrumuturi literare* ; *Indice general*. Bucarest, Socecŭ (t. I et t. II), Göbl (t. III), 1900, in-8, 8-CCCXXXV, 8-408, VIII-280 p. — Le titre de cet ouvrage, son étendue, et le nom de l'auteur, que connaissent depuis longtemps les lecteurs de la *Romania*, en disent assez l'importance et l'intérêt (cf. ci-dessus, p. 621). Nous nous bornons pour le moment à le signaler, l'auteur ayant écrit pour la *Romania* un résumé de son livre dont on a lu plus haut la première partie.

Prof. Luigi Anelli, *Vocabulario Vastese*. Vasto, tip. L. Anelli, 1901, in-8, XXI-41 p. (première livraison). — Cette première livraison contient la préface, un « prospetto fonico della parlata vastese », quelques pages de « cenni morfologici », et la lettre A du vocabulaire. Vasto est une ville de l'Abruzze citérieure, sur l'Adriatique. Le langage de cette localité était naturellement compris dans le *Vocabolario dell' uso Abruzzese*, de M. G. Finamore, que nous avons annoncé il y a quelques années (*Rom.*, XXIV, 485), mais celui-ci est plus spécial et contient beaucoup de mots (dont plusieurs à la vérité ne diffèrent que légèrement de l'italien) qui manquent à celui-là. L'exposé des sens est assez développé. L'auteur cite de nombreux exemples (accompagnés de la traduction) empruntés soit au langage courant, soit à des documents d'archives où des mots du dialecte sont employés. La notation des sons paraît traitée avec soin et intelligence. Une innovation qui n'est pas sans intérêt consiste à noter d'un astérisque les mots qui sont plus particulièrement vulgaires, étant surtout usités dans la campagne ; ils étaient probablement employés aussi en ville par les générations précédentes. En somme, ce vocabulaire nous laisse une très bonne impression.

An English Miscellany presented to Dr. Furnivall in honour of his seventy-fifth birthday. Oxford, Clarendon Press, 1901, pet. in-8, X-100 p. — Les études que M. Furnivall a poursuivies avec tant de zèle et de succès pendant plus de cinquante ans sur la littérature anglaise ont souvent touché de près à la philologie romane, et il était impossible qu'un livre dédié au fondateur de la *Early English Text Society*, de la *Ballad Society*, de la *Chaucer Society*, ne contînt pas plus d'un morceau de nature à intéresser nos lec-

teurs. Nous relevons, en effet, parmi les 49 mémoires, de dimensions inégales, que renferme cet élégant volume : P. Butler, *A Note on the Origin of the Liturgical Drama* (p. 46-51 : l'auteur ne parle que du mystère de Pâques, et pensé qu'à l'origine le dialogue des saintes femmes et des anges était une simple partie du rituel, chantée par les deux demi-chœurs) ; — Fr. Gummere, *The Sister's Son* (p. 133-149 : remarques très intéressantes sur l'importance, dans l'épopée celtique et germanique, de la relation d'oncle à neveu ; on la retrouve dans l'épopée française) ; — W. P. Ker, *Panurge's English* (ce n'est qu'une curiosité, mais elle n'est pas sans valeur : le prétendu anglais de Panurge est de l'écossais, et Carpalim s'en aperçoit quand il s'écrie : *Sainct Treignan, foutys vous* [c'est-à-dire « vous êtes », par une plaisanterie constante au moyen âge quand on fait parler des Anglais] *d'Escosse, ou j'ay failly a entendre*, phrase qui, dans toutes les éditions postérieures à 1542, a été fortuitement déplacée et dès lors a perdu sa portée) ; — A. Matthews, *The Word « vendue »* (p. 314-320 : ce mot, tombé en désuétude en français, est très usité aux États-Unis, et on l'y constate dès le XVIIe siècle ; M. M. se demande comment il y est venu : il est bon de faire remarquer que dans le département de la Manche c'est le seul mot usité, même officiellement, pour désigner une vente publique) ; — G. Paris, *Sur « Amadas et Idoine »* (p. 386-394 : montre que la rédaction anglo-normande de ce poème, rédaction dont on n'a que des fragments publiés par M. Andresen, en est la forme primitive) ; — P. Toynbee, *Benvenuto da Imola and his Commentary on the « Divina Commedia »* (p. 436-461 : très bonne étude biographique et relevé, fort intéressant, des passages où Benvenuto parle des lieux qu'il a vus, des usages qu'il a observés, des personnages et des événements contemporains).

Dott. Giuseppe VIDOSSICH. Studi sul dialetto triestino. Trieste, Caprin, 1901, in-8, 64 p. (extrait de l'*Archeografo Triestino*, n. s., vol. XXIII). — Nous n'avons ici que le commencement d'un travail, tout à fait excellent, d'un élève de MM. Mussafia et Meyer-Lübke : il s'arrête au milieu du consonantisme ; l'auteur annonce que c'est la morphologie qui en formera la partie la plus importante. Après une introduction très judicieuse, où il se montre au courant des travaux les plus récents, M. Vidossich étudie le vocalisme du triestin moderne, — forme, comme on sait, du vénitien, — en y signalant les traces de l'ancien parler ladin et l'influence des idiomes avoisinants. En dehors de son sujet propre, il a l'occasion d'aborder plusieurs questions qui intéressent les romanistes en général, et il le fait toujours avec méthode. Nous espérons que la suite de cette belle étude ne tardera pas à paraître.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

F. Lot. Nouvelles études sur la provenance du cycle arthurien. XI. Arthur en Cornwall. XII. Sources cornouaillaises de Gaufrei de Monmouth. XIII. Kelliwic, résidence d'Arthur. XIV. Le blanc porc dans *Guingamor*. XV. La bataille de Camlan. XVI. Deux localités arthuriennes, Caradigan et Dinatiron. XVII. La forêt de Calisse. XVIII. Énide..... 1

A. Piaget. *La Belle Dame sans merci* et ses imitations.....22, 317

A. Morel-Fatio. Le débat entre Anton de Moros et Gonzalo Davila. 49

S. de Grave. Les mots français dialectaux en néerlandais..... 65

M. Roques et G. Paris. L'élément historique dans *Fierabras* et dans la branche II du *Coronement Looïs*..... 161

R. Weeks. Études sur *Aliscans*..... 184

A. Longnon. *La Procession du bon abbé Ponce*, chanson historique du XIIIe siècle..... 198

Éd. Philipon. Morphologie du dialecte lyonnais aux XIIIe et XIVe siècles..... 213

P. Meyer. Notice du ms. 10295-304 de la Bibliothèque royale de Belgique (légendes en prose et en vers)..... 295

G. Paris et M. Schwob. *Villoniana*..... 352

F. Lot. Date de la chute des dentales intervocales en français..... 481

P. Meyer. Fragment d'un ms. d'*Aie d'Avignon*..... 489

La Vida de sancto Amaro, texte portugais du XIVe s. p. p. O. Klob... 504

H. Suchier. La Fille sans mains. I. *La Estoria de la filla del imperador Contasti*..... 519

L. Sainéan. L'élément oriental du roumain..... 539

MÉLANGES

Primus et antaneus en roumain (Ov. Densusianu)..... 113

Amaiza (A. Dauzat)..... 115

Urgere en roman (A. Dauzat)..... 119

Canoa (R. J. Cuervo)..... 120

Savina (R. J. Cuervo)..... 123

Le cri de la bête dans le *Daniel* du Stricker (F. Lot)..... 127

C et *g* suivis d'*a* en provençal (P. M.)..... 393

Le suffixe -esimus en français (A. Thomas)..... 398
Prov. *nadiu* (P. M.)..... 400
Davoisne (A. Delboulle)..... 401
Romancium et *gallicum* (E. Ritter)..... 403
Mayence et Nimègue dans le *Chevalier au Cygne* (G. P.)..... 404
Un fragment de Marco Polo (E. Muret)..... 409

COMPTES RENDUS

Adan de le Hale, *Canchons et partures*, hgg. von BERGER (A. Jeanroy, G. P.)..... 138
ANCONA (Raccolta di studi critici dedicata ad Alessandro D')..... 590
ASCOLI (Miscellanea linguistica in onore di Graziadio)..... 567
BARBI (D'un antico codice pisano-lucchese di trattati morali (G. P.).. 593
BELLORINI, La traduzione delle Eroidi attribuita a Carlo Figiovanni (G. P.)..... 591
BERGER, voy. Adan de le Hale.
BIADENE, La rima nella canzone italiana dei secoli XIII et XIV (G. P.). 596
BIADENE, Note etimologiche (G. P.)..... 577
BIADENE, voy. Bonvesin da la Riva.
Bonvesin da la Riva, *Carmina de Mensibus*, a cura di BIADENE (G. P.).. 597
Catherine (*Vie de sainte*), p. p. H. TODD (G. P.)..... 430
CHISTONI, Le forme classiche e medievali del Catone dantesco (G. P.) 591
CORNU, Estoria Troyãa (G. P.)..... 570
CRESCINI, Dell' antico epico frammento bellunese (G. P.)..... 577
CRESCINI, Per la biografia di Antonio da Tempo (G. P.)..... 592
DENSUSIANU, Histoire de la langue roumaine, I (G. P.)..... 415
DUCAMIN, voy. Ruiz (Juan).
FOFFANO, Per una edizione dell' *Orlando innamorato* (G. P.)..... 592
GARLANDA, Sul dialetto biellese nella valle di Strona (G. P.)..... 572
GIGLI, Una pagina di folklore Salentino (G. P.)..... 593
GOIDANICH, Intorno al dialetto di Campobasso (G. P.)..... 573
GORRA, L'alba bilingue (G. P.)..... 576
GORRA, Una *commedia elegiaca* nella novellistica occidentale (G. P.)... 592
GREGORIO (DE), Etimologie (G. P.)..... 575
GRÖBER, Eine Tendenz der franzõsischen Sprache (G. P.)..... 571
GRÖBER, Der Inhalt des Faroliedes (G. P.)..... 594
GUARNERIO, Nuove postille sul lessico sardo (G. P.)..... 570
GUIDI, Una somiglianza fra la storia dell' arabo e del latino (G. P.)... 572
KERBAKER, La leggenda epica di Rishyasringa (G. P.)..... 593
LEITE DE VASCONCELLOS (J.), Estudos de philologia mirandesa, I-II (A. Dauzat)..... 440
LOLLIS (DE), Dell' *a* in qualche dialetto abruzzese (G. P.)..... 572
LOLLIS (DE), Sordello di Goito a Peire Bremon (G. P.)..... 593

LUNGO (DEL), I Contrasti fiorentini di Ciacco (G. P.) 593
MARCHOT, Deux étymologies : *niente*, a. fr. *laier* (G. P.) 568
MAZZONI, Se possa *Il Fiore* essere di Dante Alighieri (G. P.) 595
MEDIN, Canzone storico-morale di Nicolò de Scacchi (G. P.) 594
MEYER-LÜBKE, Die Betonung im Gallischen (A. Thomas) 418
MEYER-LÜBKE, Etymologisches : fr. *besaine*, *frelon* (G. P.) 573
MOHL, La première personne du pluriel en gallo-roman (G. P.) 578
NIGRA, Il dialetto di Viverone (G. P.) 571
NOACK, Der Strophenausgang in seinem Verhältnis zum Refrain und Strophengrundstock in der refrainhaltigen altfranzösischen Lyrik (A. Jeanroy) 423
NOVATI, Sopra un' antica storia lombarda di S. Antonio di Vienna (G. P.) 596
NYROP, Observations sur quelques vers de la farce de maître Pierre Pathelin (G. P.) 432
Orson de Beauvais, p. p. PARIS (H. Suchier) 132
OVIDIO (D'), Ancora dello zeta in rima (G. P.) 595
PARIS, Ficatum en roman (G. P.) 568
PARIS, voy. *Orson de Beauvais*.
PARODI, Il tipo italiano *aliare aleggia* (G. P.) 575
PIERI, Appunti etimologici (G. P.) 573
PITRÈ, La leggenda di Cola Pesce nella letteratura italiana e tedesca (G. P.) 593
PIZZI, Un riscontro arabo del *Libro di Sidrac* (G. P.) 593
POTANINE, Vostotchnye motivy v sredneviekovom evropeiskom eposie (E. Anitchkof) 148
RAJNA, La lingua cortigiana (G. P.) 572
RAJNA, Una questione d'amore (G. P.) 594
RENIER, Sulla diffusione della leggenda di Sant' Alessio in Italia (G. P.) 593
Rolandslied (*Das*), hgg. von STENGEL (L. Brandin) 588
ROMANI, Il martirio di santo Stefano, nota dantesca (G. P.) 594
ROSSI, Sulla novella del Bianco Alfani (G. P.) 593
Ruiz, *El libro de buen amor*, p. p. J. DUCAMIN (R. Menéndez Pidal) ... 434
SALVIONI, Etimologie (G. P.) 569
SAVJ-LOPEZ, La novella di Prasildo e di Tisbina (G. P.) 592
SCHLESSINGER (G.), Die altfranzösischen Wörter in *Machsor Vitry* (L. Brandin) 130
SCHMITT, ἐιζικόν-*risico* (G. P.) 572
STENGEL, voy. *Rolandslied*.
SUCHIER, Kleine Beiträge zur romanischen Sprachgeschichte (G. P.) .. 568
TODD, voy. *Catherine* (*Vie de sainte*).
ULRICH, Il Favolello del Geloso (G. P.) 566
VARNHAGEN, Die Quellen der Bestiär-Abschmitte im *Fiore di virtù* ... 594
VASCONCELLOS (M. DE), *yengo-engo*, *enguedat*, *engar* (G. P.) 576

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Adam de Saint-Victor, Proses, p. p. MISSET et AUBRY..... 477
ANELLI, Vocabulario Vastese, I..... 632
Aristote (*Lai d'*), voy. Henri d'Andeli.
BIRT, Die lateinische Aspiration bis zum X. Jahrhundert..... 626
BOLTE, voy. Connybert.
BONER, La toponomastica italiana negli scrittori tedeschi..... 479
BONNARDOT, La désinence *-ain* en ancien français..... 629
BOURCIEZ, Précis historique de phonétique française, 2e édition..... 472
BRUCE, The metrical romance of « Le Morte Arthur »..... 478
BUTLER, On the origin of the liturgical drama..... 633
CALAN (DE LA LANDE DE), Les personnages de l'épopée romane.... 624
Calisto e Melibea, p. p. FOULCHÉ-DELBOSC..... 477
Connybert, *Veterator*, p. p. BOLTE..... 630
CRESCINI, Varietà filologiche..... 631
CUERS, Bildung und Bedeutungswandel franz. Infinitive..... 470
Dante (Con) e per Dante, discorsi e conferenze..... 470
Dante Collection (Catalogue of the), Cornell University..... 478
DELIGNIÈRES, Sur le lieu d'origine de Raoul de Houdan..... 627
FERRARI, Il Paradiso di Dante..... 479
FISCHER, Die indirekte Rede im Altfranzösischen..... 631
FONCIN, La langue française dans le monde..... 625
FURNIVALL (An english miscellany presented to)..... 632
GENELIN, Germanische Bestandtheile des rätorom. Wortschatzes..... 625
GOLDSTAUB, Der *Physiologus*..... 475
GRAVE (S. DE), Mots néerlandais empruntés au latin..... 179
GUMMERE, The sister's Son..... 633
HANSSEN, Elementos de fonolojía castellana..... 476
HANSSEN, Notas de filolojía castellana..... 471
Henri d'Andeli, *Lai d'Aristote*, p. p. HÉRON..... 631
Heptateuchi pars posterior, ed. ROBERT..... 475
HÉRON, voy. Henri d'Andeli.
HERZOG, Untersuchungen zu Macé de la Charité..... 473
HOYER, Die Geste Monglane in den anderen Gesten..... 472
IVE, I dialetti ladino-veneti dell' Istria..... 478
JOFÉ, voy. VORETSCH.
KER, Panurge's English..... 633
KIESSMANN, Die Bedeutung Eleonorens von Poitou für die Litteratur.. 474
KLAUSING, Die Entwickelung der Proparoxytona im Französischen... 625
KÖHLER, Kleinere Schriften, hgg. von BOLTE..... 471
KÖRTING, Lateinisch-romanisches Wörterbuch, 2e Ausgabe..... 480
KUPKA, Zur Genesis des *Romans de la Rose*..... 631

Landeval (Sir), hgg. von ZIMMERMANN..... 480
LEE NEFF, La satire des femmes dans la lyrique du moyen âge..... 478
LINDSTRÖM, L'analogie dans la déclinaison en Gaule, II..... 469
LO CASTO, Ricostruzione della Valle Inferna..... 628
LOT, Études sur Merlin, I..... 473
MACÈ, De emendando *Differentiarum* libro..... 158
MARCHOT, Petite phonétique du français prélittéraire, I..... 628
MATTHEWS, The word *vendue*..... 633
MEYER, Notice d'un légendier français à Saint-Pétersbourg..... 478
MUSSAFIA, Per la bibliografia dei *Cancioneros*..... 179
ORTIZ, Sulle poesie attribuite à Ciacco dell' Anguillara..... 473
OVIDIO (D'), Studj sulla *Divina Commedia*..... 630
PARIS, Sur *Amadas et Idoine*..... 633
PUSCARIU, Die rumänischen Diminutivsuffixe..... 472
RENNERT, Macias o namorado..... 474
ROHNSTRÖM, Étude sur Jean Bodel..... 479
Rolandslied (Das), hgg. von STENGEL, I..... 472
SAINÉAN, Influenţa orientală asupra limbei şi culturei române..... 632
SAINTSBURG, A history of criticism in Europe, I..... 160
SALVIONI, Vecchie voci milanesi..... 476
SAVORINI, La leggenda di Griselda, I..... 629
SCHÖNBACH, Die Legende vom Engel und Waldbruder..... 629
SEPET, Origines catholiques du théâtre moderne..... 627
STENGEL, Die ältesten französischen Sprachdenkmäler..... 469
STENGEL, voy. *Rolandslied*.
TEICHMANN, Zur Heiligsthumfahrt des Phil. von Vigneulles..... 477
TORRACA, Il regno di Sicilia nelle opere di Dante..... 625
TORRACA, Su la *Treva* di G. de la Tor..... 627
TOYNBEE, Benvenuto da Imola..... 633
Veterator, voy. Connybert.
VIDOSSICH, Studi sul dialetto triestino, I..... 633
VORETZSCH, La légende héroïque française, trad. par JOFÉ..... 627
VORETZSCH, Die Composition des *Huon von Bordeaux*..... 474
VOSZLER, Italiänische Litteraturgeschichte..... 472
ZAUNER, Romanische Sprachwissenschaft..... 624

PÉRIODIQUES

Archivio glottologico italiano, XIII..... 448
— — — XIV..... 608
— — — XV..... 614
(Supplementi I-VI)..... 617

Bulletin archéologique, 1897..... 460
— — 1899..... 461
— — 1900..... 461
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1900..... 459
Bulletin historique, 1900..... 459
Jahresbericht des Instituts für rumänische Philologie, VII..... 154
Litteraturblatt für germ. und. rom. Philologie, XXI..... 454
Revue de philologie française, 1899..... 459
Romanische Forschungen, X..... 605
Zeitschrift für romanische philologie, XXIV, 4..... 151
— — — XXV, 1..... 444
— — — XXV, 2..... 446
— — — XXV, 3..... 446
— — — XXV, 4..... 603

CHRONIQUE

Nécrologie : Ad. Hatzfeld 165, Durand (de Gros) 166, Scartazzini 462, de Puymaigre 462. — Retraite de M. Chabaneau, 464. — Translation de M. Cornu à Graz, 464 ; de M. Morf à Francfort, 620. — Nomination de M. Coulet à Montpellier, 620 ; de M. Bovet à Zurich, 620 ; de M. Brandin à Londres, 620 ; de M. Anglade à Rennes, 620. — Habilitation de M. Pillet, 464. — Hommage à M. d'Ancona, 462 ; à M. Ascoli, 463, 620 ; à M. Geijer, 463. — Prix à M. Langlois pour un dictionnaire onomastique des chansons de geste, 464 ; prix La Grange à M. Salmon, 464 ; prix de la Société de linguistique à M. Sainéan, 621. — Publications de la Société des anciens textes, 164. — Congrès international d'histoire comparée des littératures tenu à Paris en 1900, et communications de MM. Vising et Wilmotte, 465. — Fondation d'une *Società filologica romana*, 623. — Achèvement du *Grundriss der romanischen Philologie*, 464. — Deuxième édition de *Flamenca* par P. Meyer, I, 156. — Le *Thesaurus linguae latinae*, 464. — Notes de M. Vising sur le français en Angleterre, 465. — Poème savoyard de Hornung, 465. — La prière des 72 noms de Dieu, 466. — Lettres d'Ebert p. p. Wülcker, 466. — Articles de M. Novati sur le duel de Pépin contre le démon, 467 ; de M. Camus sur l'ancienne traduction française de Dante, 467 ; de M. S. de Grave sur des mots français en néerlandais, 157 ; de M. Kluyver sur *camelot*, 466 ; de M. Bartoli sur le *dalmatico*, 157 ; de M. G. Paris sur Roncevaux et sur les dictionnaires français, 621. — Thèses de Mlle Cipriani et de M. Leite de Vasconcellos, 621. — Rapport de M. Rolin sur un voyage dialectologique dans les Abruzzes, 467. — Collection de *Romanische Elementarbücher* dirigée par M. Meyer-Lübke, 468 ; de *Romanische kurze Lehrbücher*, chez Niemeyer, 622. — *Chansons de geste*, par M. Gourdon, 621. — L'Atlas linguistique de la France, 468. —

Découverte par M. Leite de Vasconcellos de l'ancienne Vie provençale de sainte Foi d'Agen, 621. — Publications annoncées : *Barlaam et Josaphat*, par M. Armstrong, 468 ; la chronique de Jourdain Fantosme par M. Barbier, 468 ; *Robert le Diable* par M. Löseth, 156 ; recueil des « jeux partis » par MM. Brandin, Jeanroy et Steffens, 157 ; la *Plainte d'Amours* et la *Vision de saint Paul* par M. Vising, 157 ; les poèmes de Simund de Freisne par M. Matzke, 622 ; le chansonnier provençal de Florence par M. Savj-Lopez, 622. — Publications annoncées par l'université Harvard, 622. — Congrès d'histoire littéraire médiévale et moderne en 1901 à Rome, 624. — Nouvelle mésaventure des *Poèmes et légendes du moyen âge* de G. Paris, 468.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

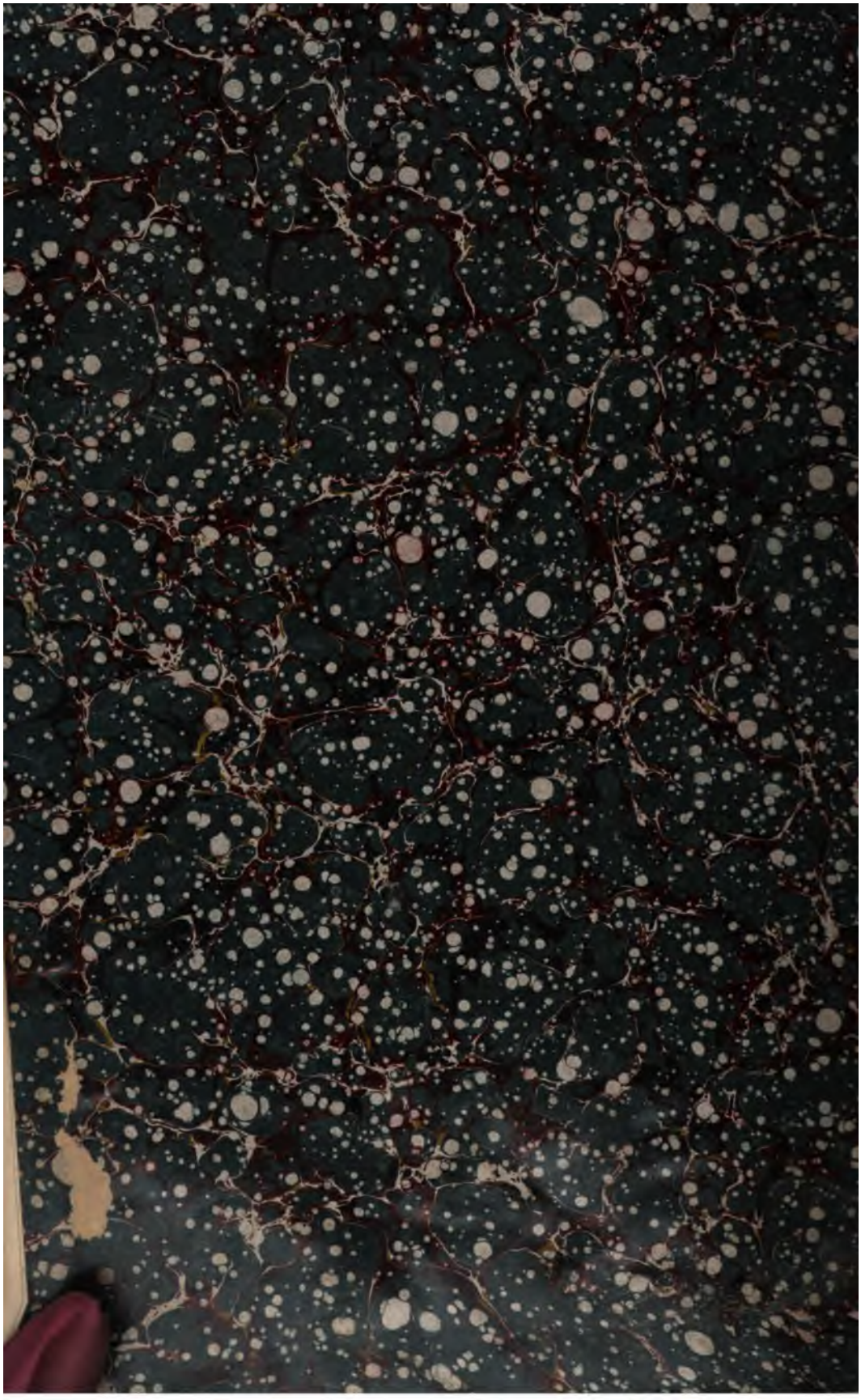

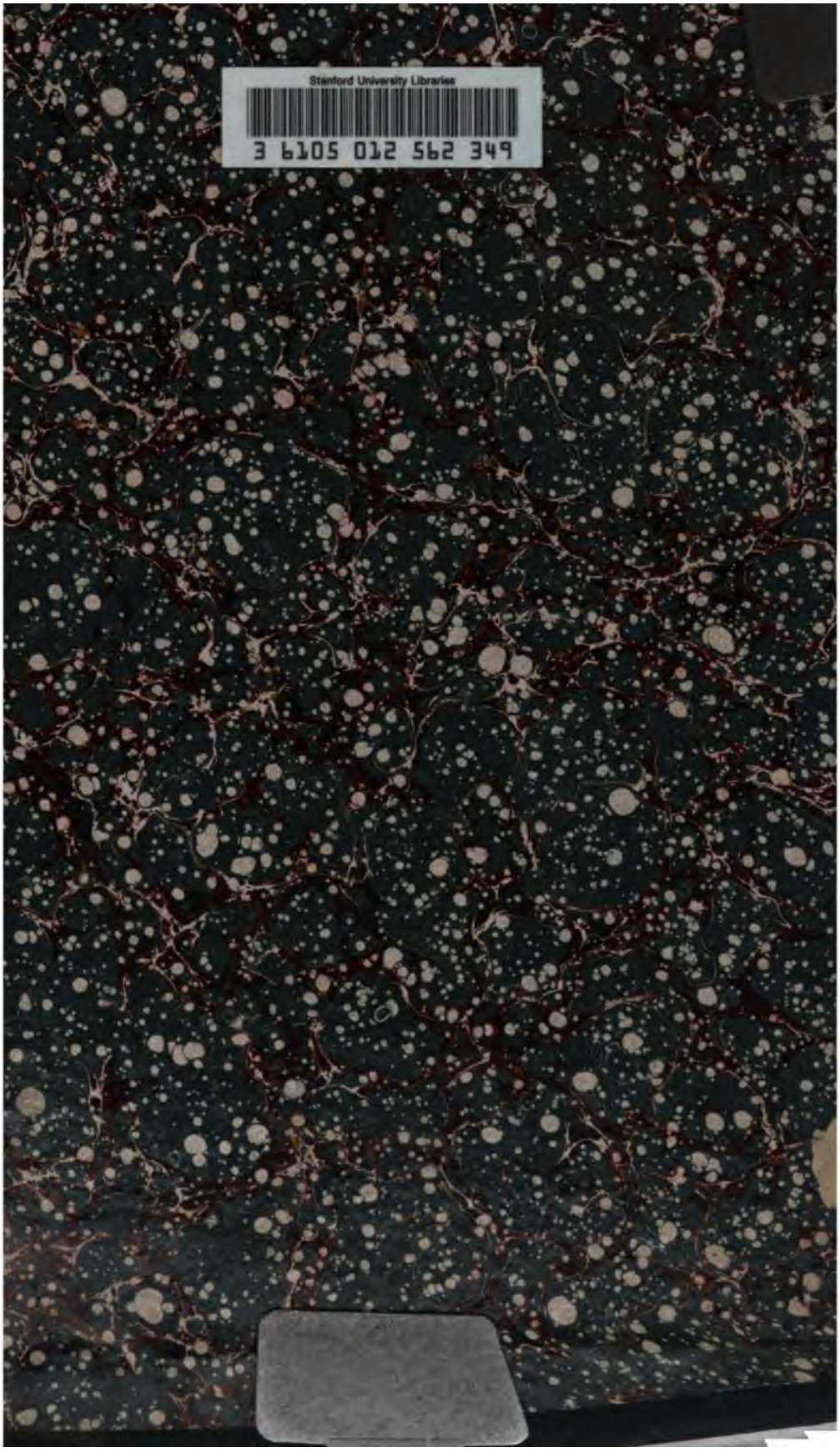
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 349